

leur fureur, s'étant précipités dans l'abyme, on chercha les moyens de remédier à cet accident. On dressa sur le trou une machine qui fut appelée *trépié*, parce qu'elle avoit trois barres, & l'on commit une femme pour monter sur ce *trépié*, d'où elle pouvoit, sans aucun risque, recevoir l'exhalaison prophétique. Cette exhalaison étoit une ivresse produite par quelques vapeurs qui sortoient de l'antré de Delphes, ou bien une ivresse réelle procurée par des aromates qu'on brûloit, & qui attaquoient le cerveau délicat de la Pythie, ou plutôt encore, c'étoit une ivresse feinte, des emportemens & des contorsions étudiées.

Il ne faut pas confondre le *trépié* sur lequel la prêtresse étoit assise pour rendre les oracles d'Apollon, avec le *trépié* d'or qui étoit placé auprès de l'autel dans le temple de Delphes, voyez donc TRÉPIÉ D'OR. *Littérat.*

On donnoit aussi par excellence le nom de *trépiés* aux divers autels du fils de Jupiter & de Latone. Claudien nous représente ce dieu qui vient de les visiter dans son char tiré par des griffons.

*Phabus adest & frænis grypha jugalem  
Riphæo tripodus repetens detorsit ab axe.*

TRÉPIÉ D'OR, (*Littérat.*) ce *trépié*, dit Hérodote, liv. IX. étoit porté sur un serpent de bronze à trois têtes: il fut consacré à Apollon, & placé auprès de l'autel dans son temple de Delphes.

Pausanias, général des Lacédémoniens à la bataille de Platée, fut d'avis qu'on donnât cette marque de reconnaissance au dieu des oracles. Pausanias le grammairien, qui étoit de Césarée en Cappadoce, & qui dans le second siècle nous a donné une belle description de la Grece, fait mention de ce *trépié*. Après la bataille de Platée, dit-il, les Grecs firent présent à Apollon d'un *trépié* d'or, soutenu par un serpent de bronze; c'étoit un serpent d'airain à trois têtes, dont les différens contours faisoient une grande base qui s'élargissoit insensiblement.

Il se pourroit bien que la colonne de bronze qui étoit à Constantinople, fût ce fameux serpent à trois piés; car outre Zozime & Sozomène, qui assurent que l'empereur Constantin fit transporter dans l'hypodrome les *trépiés* du temple de Delphes, Eusebe rapporte que ce *trépié* transporté par ordre de l'empereur, étoit soutenu par un serpent roulé en spire.

Quoi qu'il en soit, la colonne de bronze aux trois serpens avoit environ quinze piés de haut; elle étoit formée par trois serpens tournés en spirale comme un rouleau de tabac; leurs contours diminoient insensiblement depuis la base jusque vers les cous des serpens, & leurs têtes écartées sur les côtés en manière de *trépiés*, composoient une espèce de chapiteau: Mourat avoit cassé la tête à un de ces serpens; la colonne fut traversée, & les têtes des deux autres furent cassées en 1700, après la paix de Carlovitz. (*D. J.*)

TRÉPIÉS DE DODONE, (*Littérat.*) l'airain qui resonnoit dans ce temple étoit peut-être une suite de *trépiés* posés de manière que le resonnement du premier qu'on touchoit se communiquoit aux autres, & produisoit un son continué pendant quelque tems. Voyez l'article ORACLE DE DODONE. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Littérat.*) *tripus*, gen. *odis*, les *trépiés* des anciens étoient de grandes marmites ou de grands chaudières à trois piés, de divers métaux. Il y en avoit de deux sortes, les uns étoient pour mettre sur le feu, & on les appelloit *ἐμπυριβήτας* & *ἀλοχοόους*, & les autres servoient à mêler le vin avec l'eau, & ils étoient appelés *ἀνυροί*, parce qu'on ne les mettoit jamais au feu. On voit par-tout dans Homère que l'on faisoit présent aux héros de bassins & de *trépiés*; on en fait mention dans le liv. XIX. de l'Iliade, Achille reçoit

d'Agamemnon vingt cuvettes & sept *trépiés*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Art numismat.*) le *trépié* sur les médailles romaines, marque quelque sacerdoce ou dignité sacerdotale. Le *trépié* couvert ou non, avec une corneille ou un dauphin, est le symbole des duumvirs députés pour garder les oracles des sibylles, & pour les consulter dans l'occasion; ils étoient consacrés aux piés de la statue d'Apollon palatin, à qui la corneille est consacrée, & à qui le dauphin sert d'enseigne dans les cérémonies des duumvirs. P. Jobert.

TRÉPIÉ, (*Cirier.*) les blanchisseurs de cire nomment *trépié*, une petite table carrée faite de menus morceaux de fer, sur laquelle pose l'instrument en forme d'auge, qu'ils appellent la *grelouoire*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, terme de Marchand de fer, ustensile de cuisine, fait d'un cercle de fer soutenu de trois piés, sur lequel on pose les chaudières, fourneaux, poêles, &c. qu'on veut tenir solidement sur le feu. (*D. J.*)

TRÉPIGNER, (*Maréchal.*) un cheval qui *trépigne*, est celui qui bat la poudre avec les piés de devant, en maniant sans embrasser la volte, & qui fait ses mouvemens courts, près de terre, sans être assis sur les hanches. Les chevaux qui n'ont pas les épaules souples & libres, & qui avec cela n'ont guère de mouvement, ne font que *trépigner*: un cheval peut *trépigner*, même en allant droit.

TRÉPOINTE, s. f. terme de Coffretier, c'est chez les maîtres Coffretiers-malletiers, maîtres Bourreliers, Selliers, & autres ouvriers, un cuir mince, qu'ils mettent entre deux autres cuirs plus épais qu'ils veulent coudre. Les statuts des Coffretiers leur ordonnent de faire les *trépointes* des malles, de bon cuir de veau ou de mouton, & de les coudre à deux chefs de bonne ficelle neuve, bien poissée.

TRÉPOINTE DE DEVANT, (*Cordonnerie.*) est une bande de cuir que l'on coud avec la première semelle de l'empeigne.

*Trépointe de derriere*, est une bande de cuir plus mince que celle de devant, qui se coud avec le quartier du foulier & le talon de la seconde semelle.

TRÉPOST ou TRÉPORT, s. m. (*Charpent. & Marine.*) longue pièce de bois, qui est assemblée avec le bout supérieur de l'étambord, & qui forme la hauteur de la poupe. Voyez ALONGES DE POUPE.

TREPTOW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, sur la rivière de Rega. Il y a une autre petite ville de même nom dans la même province, sur le lac de Toll. (*D. J.*)

TRÉRO, LE, (*Géogr. mod.*) en latin *Trerus*, rivière d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle naît proche d'Agnani, & se rend dans le Garigliano, aux confins de la Terre de Labour. (*D. J.*)

TRERONES, (*Geog. anc.*) peuples qui faisoient souvent des courses à la droite du Pont-Euxin, dans les pays voisins jusque dans la Paphlagonie & dans la Phrygie: ces peuples, dit Strabon, liv. I. pag. 161. étoient les mêmes que les Cimmériens, ou du-moins quelques peuples d'entr'eux.

TRERUS, (*Géog. anc.*) 1°. petite contrée de la Thrace, selon Étienne le géographe, qui nomme ses habitans *Treres*. Ces peuples, selon Plin, l. IV. c. 10. habitoient aux environs de la Dardanie, de la Macédoine, & de la Piérie. Thucydide, l. II. p. 166. les met sur le mont Scomius, appelé *Scopius* par Plin, liv. IV. ch. x. & qui tient au mont Rodope. Strabon, l. I. p. 61. & l. XIV. p. 647. dit qu'ils étoient Cimmériens d'origine; que comme ceux-ci, ils firent des courses dans divers pays, & que la fortune les favorisa pendant long-tems.

2°. *Trerus*, fleuve d'Italie, dans le Latium. Strabon, l. V. p. 237. dit que ce fleuve mouilloit la ville de Fabrateria, qui étoit sur la voie Latine: son nom moderne est le *Tréro*. (*D. J.*)



**TRÈS-CHRÉTIEN**, (*Hist. de France.*) titre des rois de France. Le concile de Savonniere, tenu en 859, qualifie Charles-le-Chauve de *roi très-chrétien*. Le pape Etienne II. avoit déjà donné ce nom à Pepin l'an 755. Malgré ces faits tirés de l'histoire, on a dit assez communément jusqu'à ces derniers tems, que le titre de *très-chrétien* fut accordé pour la première fois par Paul II. à Louis XI.

Le pere Mabillon qui a fait imprimer un extrait de l'ambassade de Guillaume de Monstereet en 1469, où l'on voit que ce souverain pontife déclare qu'il donnera dans la suite ce titre à nos rois, remarque qu'en cela le pape ne faisoit que continuer un usage déjà établi. Pour le prouver il rapporte plusieurs exemples anciens, qui à la vérité ont été quelquefois interrompus; mais il démontre que du tems de Charles VII. cette dénomination étoit déjà constamment & héréditairement attachée à nos rois. Pie II. le dit expressément dans sa 385<sup>e</sup>. lettre adressée à Charles VII. du 3 des ides d'Octobre 1457. *Nec immerito ob christianum nomen à progenitoribus tuis defensum, nomen christianissimi ab illis hereditarium habes.* Si ce savant religieux eût vu le prologue de Raoul de Presles à son livre de *la cité de Dieu*, il n'eût pas manqué de faire remonter l'usage de ce titre de *très-chrétien* jusqu'au tems de Charles V. ayeul de Charles VII. les termes de Raoul de Presles sont assez précis: « Et à vous singulièrement en l'institution des » lettres au *très-chrétien* des princes ». Ce passage a échappé aux auteurs des dissertations insérées dans les Mercuries de Janvier, Avril & Juin 1720, &c. où cette matiere est discutée avec beaucoup de vivacité.

On trouve cependant, malgré ces autorités, que le concile de Bâle, tenu en 1432, ne donne au roi de France que le titre de *sérénissime*; enfin celui de *très-chrétien* que Louis IX. obtint du pape en 1469, est devenu un titre permanent dans ses successeurs. Au reste, on a remarqué que ce prince prit la qualité de *très-chrétien*, à-peu-près dans le tems que Ferdinand d'Aragon, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenoit le titre de *catholique*. (*D. J.*)

**TRES-TABERNÆ**, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie dans la campagne de Rome, & où l'histoire Miscellanée & Zozime, l. II. disent que l'empereur Sévere fut tué par Maxence. Cicéron, l. II. *antic. epist. x.* qui parle de ce lieu, fait entendre qu'il n'étoit pas éloigné de la voie appienne, & un peu plus loin que le marché d'Appius. Les Chrétiens qui étoient à Rome allèrent au-devant de saint Paul jusqu'au lieu nommé les Trois-loges, *Tres-Tabernæ*, comme nous le lisons dans les *Actes xxvij. 15.* L'itinéraire d'Antonin marque ce lieu sur la route de Rome à la colonne, en suivant la voie Appienne, entre Aricia & Apii-Forum, à 17 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du second. Le nom moderne est *Cisterna*.

*Tres-Tabernæ* est encore un lieu de la Macédoine, suivant l'itinéraire d'Antonin, qui le marque sur la route de Dyrrachium à Byzance. (*D. J.*)

**TRÉSAILLE**, f. f. *terme de Charron*, c'est une piece de bois longue de quatre piés & demi, plate, quadrée, de l'épaisseur de deux pouces & de la largeur de quatre, qui est assujettie sur les deux ridelles ou brancart du tombereau, au milieu de cette *trésaille* est un anneau de fer fait en piton, où est attachée la chaîne qui attache le tombereau, & le maintient en état.

**TRÉSEAU**, f. m. (*Commerce.*) petit poids qui pese le demi-quart, ou la huitième partie de l'once; c'est ce qu'on nomme plus communément un *gros*. On pese au *trésseau* les drogues des apoticaire, & la menue marchandise que les merciers débitent en détail,

comme le fil & la soie en écheveaux. Voyez *GROS*. *Dictionnaire de commerce.*

**TRÈS-FONCIER**, adj. (*Jurisprud.*) se dit de celui qui a la propriété du fonds, on l'appelle *seigneur très-foncier*, parce que le droit de pleine propriété est regardé comme une espece de seigneurie, utile en ce qu'il donne le droit de disposer de la chose, d'en jouir, & même d'en user & abuser selon que la raison & la loi le permettent. Voyez *DOMAINE*, *HÉRITAGE*, *PROPRIÉTÉ*, *SEIGNEUR*, *SEIGNEURIE*. (*A*)

**TRÈS-FONDS**, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie la partie de l'héritage qui est opposée à la superficie; on dit de celui qui a la pleine propriété d'un héritage qu'il a le *fonds* & les *très-fonds*, parce qu'il a non-seulement la superficie, mais aussi le fond, c'est-à-dire tout ce qui est au-dessous de la superficie à quelque profondeur que ce soit, de maniere qu'il fait faire des fouilles & excavations aussi avant qu'il le juge à propos. Voyez *DOMAINE*, *FONDS*, *PROPRIÉTÉ*, *TRÈS-FONCIER*, *USUFRUIT*. (*A*)

**TRÉSILLON**, f. m. (*Charpent.*) morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement sciés, pour les tenir en état & les faire sécher plus aisément & sans gauchir. On dit *trésillonner* une pile de bois, de crainte qu'il ne se tourmente. (*D. J.*)

**TRÉSOR**, f. m. (*Droit naturel & civil.*) *thesaurus est vetus quædam depositio pecuniæ, cujus non extat memoria, ut jam dominum non habeat: sic enim fit ejus qui invenerit quod non alterius sit, alioquin si quis aliquid vel lucri causâ, vel metûs, vel custodia, condiderit sub terra, non est thesaurus cujus etiam furtum sit.* Digest. lib. XLI. tit. I.

Selon cette définition, un *trésor* est un argent trouvé, & dont on ignore le maître. Je dis, *dont on ignore le maître*; car si quelqu'un cache en terre son argent crainte d'être dépouillé, ou simplement faute d'endroits plus commodes pour le ferrer, ce n'est pas un *trésor*; & quiconque le prend, se rend coupable de larcin, comme ce valet dont il est parlé dans la comédie de Plaute, intitulée *Aulularia*. On demande donc à qui appartient un *trésor* trouvé, c'est-à-dire un argent dont on ignore le maître.

Selon le droit naturel tout seul, un *trésor*, de même que toutes les autres choses qui n'ont point de maître, appartiennent au corps de l'état, ou à ceux qui le représentent, en un mot, au souverain. Mais d'un autre côté, le souverain est censé laisser ces sortes de choses au premier occupant, tant qu'il ne se les réserve pas bien clairement à lui-même. Et lorsqu'il permet aux particuliers ou expressément, ou tacitement, de se les approprier; celui qui trouve un *trésor* & qui s'en fait, en devient par-là maître, quand même il l'auroit trouvé dans un fonds appartenant à autrui, si les lois civiles n'en disposent autrement; parce que le *trésor* n'est pas accessoire du fonds, comme les métaux, les minéraux, & autres choses semblables qui y sont attachées naturellement, & dont à cause de cela le propriétaire du fonds peut être regardé comme en possession.

Les lois romaines qui donnent la moitié du *trésor* au maître du fonds, & l'autre moitié à celui qui y trouve un *trésor*, étendent cela à un ouvrier qui est payé par le maître du champ ou de la maison pour y travailler; car, dit-on, il n'agit au nom de celui qui l'a loué qu'en ce qui regarde l'ouvrage qu'il a à faire. *Nemo enim servorum opera thesaurum quæret: nec ea propter tum terram fodiebat, sed alii rei operam insumebat & fortuna aliud dedit.* Digest. lib. XLI. tit. I. De *acquir. rer. domin. leg. 43.*

Platon décide qu'un *trésor*, & en général toutes les choses perdues, ne demeurent pas à celui qui les trouve, quoiqu'on ne sache point à qui elles appartiennent; mais il prétend qu'il faut consulter là-dessus l'oracle de Delphes, pour disposer de ces choses



comme il en ordonnera. C'est pousser le scrupule aussi loin que faisoit un philosophe chinois, nommé *Chiungai*, qui s'imaginant qu'il n'étoit pas permis de rien toucher que l'on soupçonât le moins du monde être le fruit de quelque injustice, ne vouloit pas loger dans la maison de son pere, crainte qu'elle n'eût été bâtie par des fripons, ni manger chez les parens ou ses freres, de peur que ce qu'ils lui donneroient ne fût mal acquis. On a lieu de croire que parmi les Juifs, les Romains du tems de Plaute & les Syriens, le *trésor* appartenoit au maître du champ où il avoit été trouvé; mais ce qu'on fait plus certainement, c'est que les lois romaines ont fort varié sur cette matiere. Voyez le *droit public* de M. Domat, *liv. I. tit. VI. scđ. 3.* & le *jus privatum romano-german.* de Titius, *lib. VIII. cap. xiiij.*

Au reste il convient de savoir qu'il y a sur ce sujet parmi nous divers réglemens, des lois civiles selon les différens pays, comme aussi diverses opinions parmi les auteurs; mais il seroit inutile d'entrer dans ce détail. (D. J.)

**TRÉSOR PUBLIC**, (*Antiq. d'Athènes.*) le *trésor public* d'Athènes étoit consacré à Jupiter sauveur, & à Plutus dieu des richesses. Dans la masse des revenus publics qui formoient ce *trésor*, on y gardoit toujours en réserve mille talens, 187 mille 500 livres sterlings, auxquels il étoit défendu de toucher sous des peines capitales, excepté dans les besoins les plus urgens de l'état.

Les fonds de subside qui fournissoient le *trésor public* d'Athènes provenoient de l'imposition, nommée *téu*, τέου; des *phori*, φοροι; des *eisphora*, εισφοραι; & des *timemata*, τιμήματα, c'est-à-dire des amendes; les autres mots ont été expliqués à leur article.

Leur *trésor public* étoit employé à trois sortes de dépenses, qui tiroient leurs noms de leur emploi. On appelloit 1°. τα χρήματα τῆς διοικήσεως, les fonds destinés aux dépenses civiles; 2°. τα στρατιωτικά χρήματα, les fonds destinés pour la guerre; 3°. τα θεορικά, les fonds destinés pour la religion. Dans cette dernière classe étoient comprises les dépenses des théâtres & des fêtes publiques.

Il y avoit un trésorier assigné à chaque branche des revenus publics, & l'on appelloit cette magistrature, ταμίης τῆς διοικήσεως, τῶν στρατιωτικῶν, & θεορικῶν. Potter, *archæol. græc. t. I. p. 82.* (D. J.)

**TRÉSOR PUBLIC**, (*Antiq. rom.*) *trésor* de l'épargne formé des deniers publics.

Il y avoit dans le temple de Saturne, situé sur la pente du mont Capitoie, trois *trésors publics*. Dans le *trésor* ordinaire, l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la république, & l'on en tiroit de quoi subvenir aux dépenses ordinaires.

Le second *trésor* provenoit du vingtième qu'on prenoit sur le bien des affranchis, sur les legs & successions qui étoient recueillis par d'autres héritiers que les enfans des morts, ce qui montoit à des sommes excessives. Ce second *trésor* étoit appelé par cette raison *aurum vicefimarium*.

Dans le troisieme étoit en réserve tout l'or que l'on avoit amassé depuis l'invasion des gaulois, & que l'on conservoit pour des extrémités pareilles, sur-tout en cas d'une nouvelle irruption de ces mêmes gaulois. Ce fut ce qui donna lieu à ce noble trait d'esprit de César au tribun qui gardoit ce *trésor*, quand ce grand capitaine le fit ouvrir par force, sous prétexte de la guerre civile: « Il est inutile, dit-il, de le réserver davantage, puisque j'ai mis Rome hors de danger d'être jamais attaquée par les Gaulois ».

C'étoit dans le troisieme *trésor* qu'étoient encore les sommes immenses que les triomphateurs apportent des pays conquis. César s'empara de tout, & en fit des largesses incroyables. Cependant ce troi-

sieme *trésor public*, ainsi que le second, s'appelloit *sanctius ararium*, mais rien n'étoit sacré pour servir à l'ambition de ce nouveau maître de Rome.

Tout le monde fait que le mot général *ararium*, qu'on donnoit à tous ces *trésors*, venoit de ce que la premiere monnoie des Romains étoit du cuivre. Quand la république fut soumise à l'autorité d'Auguste, il eut son *trésor* particulier sous le nom de *fiscus*. Le même empereur établit un *trésor* militaire, *ararium militare*.

Les pontifes avoient aussi leur *trésor*, *ararium*, que l'on appelloit plus communément *arca*; & ceux qui en avoient la garde se nommoient *arcarii*, dont il est fait mention dans le code Théodosien, & dans le code Justinien, *liv. II. tit. VII. (D. J.)*

**TRÉSOR**, (*Critique sacrée.*) en grec θησαυρος, ce mot signifie 1°. un *amas* de richesses mises en réserve, *Matth. vj. 19. ne cherchez point à amasser des trésors sur la terre*; 2°. des coffres, des caissettes; les mages après avoir déployé leurs *trésors*, θησαυροὺς ἀνοίξαντες, *Matth. ij. 11. c'est-à-dire* après avoir ouvert les caissettes, les coffres où étoient renfermées les choses précieuses qu'ils vouloient présenter au Sauveur; 3°. magasin où l'on garde les provisions, *Matth. xiiij. 52. le pere de famille tire de sa dépense, ἐκ τῶν θησαυρῶν*, toutes sortes des provisions.

Le *trésor* de l'épargne étoit la tour où les rois de Juda faisoient porter leurs finances, *IV. Rois, xx. 15.* le *trésor* du temple étoit le lieu où l'on mettoit en réserve tout ce qui étoit consacré au Seigneur, *Josué vj. 19.* le *trésor* de Dieu est une expression métaphorique, pour marquer ses bienfaits, sa puissance, &c. Il tire de ses *trésors*, comme d'un arsenal, les traits dont il punit les méchans, *Jérémie, l. 25.* Les *trésors* d'iniquité désignent les richesses acquises par des voies injustes, *Prov. x. 2.* (D. J.)

**TRÉSOR DES CHARTES DU ROI**, est le dépôt des titres de la couronne, que l'on comprenoit tous anciennement sous le terme de *chartes du roi*.

On entend aussi par-là le lieu où ce dépôt est conservé.

Anciennement & jusqu'au tems de Philippe-Auguste, il n'y avoit point de lieu fixe pour y garder les *chartes du roi*; ces actes étant alors en petit nombre, nos rois les faisoient porter à leur suite par-tout où ils alloient, soit pour leurs expéditions militaires, soit pour quelqu'autre voyage.

Guillaume le Breton & autres historiens rapportent, qu'en 1194 Philippe-Auguste ayant été surpris pendant son dîner, entre Blois & Fretteval, dans un lieu appelé *Bellefoye*, par Richard IV. dit *Cœur de lion*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout son équipage, notamment son scel & ses chartes, titres & papiers.

M. Brussel prétend néanmoins que cet enlèvement n'eut pour objet que certaines pieces, & que les Anglois n'emportèrent point de registres ni de titres considérables.

Il y a du moins lieu de croire que dans cette occasion les plus anciens titres furent perdus, parce qu'il ne se trouve rien au *trésor des chartes* que depuis Louis le Jeune, lequel, comme on fait, ne commença à regner qu'en 1137.

Philippe-Auguste, pour réparer la perte qui venoit de lui arriver, donna ordre que l'on fit des soigneuses recherches, pour remplacer les pieces qui avoient été enlevées.

Il chargea de ce soin Gaultier le jeune, *Galterius junior*, auquel du Tillet donna le titre de *chambrier*.

Ce Gaultier, autrement appelé *frere Guerin*, étoit religieux de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Il fut évêque de Senlis, garde des sceaux de France sous



Philippe-Auguste, puis chancelier sous Louis VIII. & S. Louis.

Il recueillit ce qu'il put trouver de copies de chartes qui avoient été enlevées, & rétablit le surplus de mémoire le mieux qu'il lui fut possible.

Il fut arrêté que l'on mettroit ce qui avoit été ainsi rétabli, & ce qui seroit recueilli à l'avenir, en un lieu où ils ne fussent point exposés aux mêmes hasards; & Paris fut choisi, comme la capitale du royaume, pour y conserver ce dépôt précieux.

Il est présentement placé dans un petit bâtiment en forme de tour carrée, attenant la Ste Chapelle, du côté septentrional: au premier étage de ce bâtiment est le *trésor* de la Ste Chapelle; & dans deux chambres l'une sur l'autre, au-dessus du *trésor* de la Ste Chapelle, est le *trésor des chartes*.

Mais ce dépôt n'a pu être placé dans cet endroit que sous le regne de S. Louis; & seulement depuis 1246, la Ste Chapelle n'ayant été fondée par ce roi que le 12 Janvier de cette année.

Les chartes ou titres recueillis dans ce dépôt sont les contrats de mariages des rois & reines, princes & princesses de leur sang, les quittances de dot, assignations de douaire, lettres d'apanages, donations, testamens, contrats d'acquisition, échanges, & autres actes semblables, les déclarations de guerre, les traités de paix, d'alliance, &c.

On y trouve aussi quelques ordonnances de nos rois, mais elles n'y sont pas recueillies de suite, ni exactement; car le registre de Philippe-Auguste & autres des regnes suivans jusqu'en 1381, ne sont pas des recueils d'ordonnances de ces princes, mais des registres de toutes les chartes qui s'expédioient en chancellerie, parmi lesquelles il se trouve quelques ordonnances.

Le roi enjoignoit pourtant quelquefois par ses ordonnances mêmes de les déposer en original au *trésor des chartes*, témoin celle de Philippe VI. touchant la régale du mois d'Octobre 1344, à la fin de laquelle il est dit qu'elle sera gardée par original au *trésor des chartes* & lettres du roi, ordonnances de la troisieme race,  *tome V.*

Lorsque le *trésor des chartes* fut établi dans le lieu où il est présentement, on créa aussi-tôt un gardien de ce dépôt, que l'on appelle *trésorier des chartes de France*, & que l'on a depuis appelé *trésorier-garde des chartes & papiers de la couronne*, ou, comme on dit vulgairement, *garde du trésor des chartes*.

Suivant des lettres de Louis XI. de l'an 1481, il doit prêter serment de cette charge en la chambre des comptes.

En instituant le *trésorier des chartes*, on lui donna non-seulement la garde de ce dépôt, mais on le chargea aussi de recueillir les chartes & titres de la couronne, de les déposer dans le *trésor*, & d'en faire de bons & fideles inventaires.

Il nous reste encore quelques notions de ceux qui ont exercé la charge de *trésorier des chartes*.

Le plus ancien qui soit connu, est M<sup>e</sup>. Jean de Calais.

Depuis Etienne de Mornay qui l'étoit en 1305, on connoit assez exactement ceux qui ont rempli cette charge.

On trouve qu'en 1318, Pierre d'Estampes ou de Stampis étoit garde du *trésor*; mais M. Dupuy dit qu'il y a lieu de douter si ce Pierre d'Estampes & ceux qui lui succéderent en cet emploi jusqu'en 1370, étoient véritablement gardes du *trésor des chartes*; il prétend qu'ils étoient seulement gardes des chartes de la chambre des comptes, que l'on appelle aujourd'hui *gardes des livres*.

Cependant ils ne sont pas qualifiés simplement *gardes des livres* ou *lettres du roi*, mais *gardes du trésor de lettres du roi*; par exemple, à la marge des lettres de

Charles, régent du royaume, pour le rétablissement du bailliage royal de Saint-Jangon en Mâconnois, du mois de Décembre 1359, qui sont au mémorial *D* de la chambre des comptes de Paris; fol. 1, est écrit: *ego Adam Boucherii clericus domini regis & custos thesauri litterarum regiarum, recepi in camerâ compo-torum originale hujus transcripti per manum magistri Johannis Aquil. die penult. Januarii, anno 1359.* Voyez les ordonnances de la troisieme race, tom. III. p. 380, aux notes.

Dans la confirmation des privileges que le roi Jean accorda en Janvier 1350, aux habitans de la ville de Florence, il est dit qu'il fit tirer des registres de son pere (Philippe VI.) lesdites lettres de privileges qui sont du mois de Mai 1344, & ces registres s'entendent du *trésor des chartes*. Voyez les ordonnances de la troisieme race, tom. IV. pag. 37, & la note de M. Secouffes, à la table des matieres, au mot *trésor des chartes*.

En 1364, Pierre Gouesse étoit garde des chartes & des privileges royaux dont on lui remettoit les originaux; il donnoit des expéditions signées de lui des lettres qui y étoient contenues; il est qualifié *custos cartarum & privilegiorum regiorum*, ce qui ne paroît pas équivoque. Voyez les ordonnances de la troisieme race, tom. IV. p. 474, 475 & 476.

Il est encore parlé du *trésor des chartes* dans des lettres de Charles V. du 14 Mars 1367, ordonnances de la troisieme race, tom. V. p. 100 & 103.

Les premiers gardes du *trésor des chartes* ne firent que des inventaires si succints, qu'on n'en peut presque point tirer d'instruction. Au mois de Janvier 1371, Charles V. ayant visité en personne son *trésor des chartes*, & voyant la confusion qui y étoit, en donna la garde à Gérard de Montaigu qu'il fit son notaire & secrétaire *trésorier* & garde de son *trésor des chartes*, & par ses lettres patentes il ordonna qu'à l'avenir ceux qui auroient la garde dudit *trésor*, seroient appelés *trésoriers & ses secrétaires perpétuels*.

Il est parlé de ce Gerard de Montaigu en ladite qualité à la marge des lettres de Charles V. du mois de Septembre 1371, qui sont au cinquieme volume des ordonnances de la troisieme race, p. 425 & 426. Il fut garde du *trésor* jusqu'en 1375. Dreux Bude lui succéda en cette fonction le 7 Février 1375. Le 22 Septembre 1376 le même Gerard de Montaigu étoit garde du *trésor* de la chapelle. Voyez le recueil des ordonnances de la troisieme race, p. 30, 56 & 218. Chopin, de dom. lib. III. p. 459, dit que Dreux (Draco) & Jean Bude, aïeul & pere de Guillaume Bude, furent successivement gardes du *trésor des chartes*, ainsi que Guillaume Budée le remarque en sa note sur la loi *nec quicquam ff. de offic. proconsul.*

Pour revenir aux inventaires du *trésor des chartes*, Gerard de Montaigu en fit un, mais qui fut encore très-succint, suivant lequel il y avoit alors 310 layettes ou boîtes, 109 registres, & quelques livres de juifs, desquels il n'est resté que quatre hébreux qui y sont encore. Montaigu mit à part les papiers inutiles & plusieurs coins de monnoie, qui sont à présent rongés de la rouille, & que l'on a mis en la chambre haute.

Les registres sont seulement cottés audit inventaire selon les tems, depuis Philippe Auguste jusqu'en 1381, tellement que pour trouver une charte dans ces registres, il faut savoir le tems qu'elle a été enregistrée en l'audience de la chancellerie, ou plutôt levée, parce qu'on n'en faisoit registre qu'après qu'elle avoit été délivrée.

Le 12 Septembre 1481, Jacques Louvet commença un inventaire qui n'étoit que de 75 layettes, selon l'ancienne quote, dont il s'en trouva deslors plusieurs de manque.

Suivant la commission qui avoit été donnée pour



faire cet inventaire dès l'an 1474, on voit que le *trésor* fermoit à trois clés, dont l'une demeura à Jean Bude, ancien trésorier des chartes, une audit Louvet, trésorier actuel, & la troisième à MM. de la chambre des comptes auxquels tout ce qui se faisoit se rapportoit par cahiers.

Sous le roi François I. on porta au *trésor* quinze coffres appellés les *coffres des chanceliers*, parce qu'ils contenoient les papiers trouvés chez les chanceliers du Prat, du Bourg & Poyet. Ceux de ce dernier furent saisis quand on lui fit son procès au mois de Juin 1542, & ensuite mis au *trésor des chartes*.

Il faut remarquer à cette occasion qu'anciennement après la mort ou démission des chanceliers ou gardes des sceaux, l'on retiroit d'eux ou de leurs héritiers les papiers du roi, ainsi qu'on l'a vu pratiquer par la décharge qui fut donnée aux héritiers du chancelier des Urins.

Du tems que M. de Thou, fils du premier président, fut trésorier des chartes, M. du Tillet, greffier en chef du parlement, auteur du recueil des rois de France & autres œuvres qu'il composa tant sur les registres du parlement & sur ceux de la chambre des comptes, que sur le *trésor des chartes*, eut pour cet effet permission d'entrer au *trésor* même, de transporter ce dont il auroit besoin: ce qui fut fait avec si peu d'ordre, que les titres dont il s'étoit servi ne furent point remis à leur place, plusieurs ne furent point rapportés, & demeurèrent chez lui ou se trouverent perdus.

Le désordre s'accrut encore par l'entrée qu'eut au *trésor* M. Briffon la première année qu'il fut avocat du roi, lequel emporta de ce dépôt beaucoup de bons mémoires, même les remontrances faites à l'occasion du concordat.

M. Jean de la Guesle, procureur général, voyant le circuit qu'il étoit obligé de faire pour avoir quelque titre du *trésor*, qu'il falloit présenter requête au roi, puis obtenir une lettre de cachet, fit démettre celui qui étoit alors trésorier des chartes, & unir cette charge à perpétuité à celle de procureur général, ce qui fut fait au mois de Janvier 1582; & le procureur général prend depuis ce tems la qualité de *trésorier-garde des chartes & papiers de la couronne*, & tel est le dernier état au moyen de quoi MM. Dupuy & Godefroi, commis sous M. Molé, procureur général, trésorier des chartes, firent en 1615 un inventaire lors duquel ils trouverent beaucoup de titres pourris, partie des layettes brisées & pourries faute d'avoir entretenu la couverture. Ils remirent l'ordre qui y est aujourd'hui, ayant rangé les layettes par les douze gouvernemens, puis les affaires étrangères, les personnes & les mélanges, tellement qu'ils mirent en état 350 layettes, 15 coffres & 52 sacs. Pour les registres ils furent rangés selon l'ordre chronologique du regne des rois.

L'inventaire des layettes, coffres & sacs contient huit volumes de minute. MM. Dupuy & Godefroy n'acheverent pas celui des registres, ayant été occupés à d'autres affaires.

M. Molé fit apporter au *trésor* les papiers de M. de la Guesle, procureur général; on les mit dans des sacs étiquetés, ce qui remplit une partie d'une grande armoire distribuée en quarante-deux guichets.

Le roi ayant fait raser le château de Mercuriol en Auvergne, où étoient ses titres pour ledit pays, on les a mis au *trésor des chartes* dans la chambre haute; mais on en a tiré peu d'utilité.

On y a aussi mis quelques papiers de M. Pithou, des papiers concernant Metz, Toul & Verdun, la Lorraine; on apporta de Nancy six grands coffres qui sont au *trésor*.

M. Dupuy dit que les ministres ont négligé de faire porter les titres au *trésor des chartes*: que pour ce

qui est des registres des chartes qui s'expédioient en la chancellerie, & pour lesquels on exige encore un droit, l'on n'en a point apporté au *trésor des chartes* depuis Charles IX. qu'à l'égard des originaux, on n'y en a point mis non plus depuis longtems, si ce n'est quelques pieces singulieres, comme le procès de la dissolution du mariage d'Henri IV. avec la reine Marguerite.

M. de Lomenie, secrétaire d'état, fit remettre à M. Molé, procureur général, les originaux des actes passés pour le mariage d'Henriette de France avec Charles I. roi d'Angleterre, pour être déposés au *trésor des chartes*.

Le cardinal de Richelieu y fit aussi mettre grand nombre de petits traités & actes faits par le roi avec les princes & états voisins.

On y chercha le contrat de mariage de Louis XIII. qui se trouva enfin dans un lieu où il ne devoit pas être.

Le garde des sceaux de Marillac fit rendre un arrêt du conseil d'état le 23 Septembre 1628, portant que les traités, actes de paix, mariages, alliances & négociations, de quelque nature qu'elles soient, passées avec les princes, seigneuries & communautés, tant dedans que dehors le royaume, seroient portés au *trésor des chartes* & ajoutés à l'inventaire d'icelui, & il fut enjoint aux chanceliers gardes des sceaux d'y tenir la main.

M. Dupuy dit que tout cela a encore été mal exécuté, & que les choses sont restées comme auparavant.

Mais par les soins de MM. Joly de Fleury pere & fils, plusieurs pieces anciennes très-importantes ont été recouvrées & mises au *trésor des chartes*.

Par exemple, le registre 84, qui depuis très-longtems étoit en déficit dans ce dépôt, s'étant trouvé dans la bibliothèque de M. Rouillé du Coudray, conseiller d'état, & lors de sa mort arrivée en 1729, ayant passé entre les mains de M. de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes de Paris, son neveu, ce magistrat l'a remis au *trésor des chartes*, & ce registre a été réuni aux autres qui sont conservés dans ce dépôt. Voyez l'avertissement de M. Secouffe qui est au troisième volume des ordonnances de la troisième race, p. 673.

Pour ce qui est des pieces modernes, il y a plus de cent ans que l'on n'en a mis aucune au *trésor des chartes*; on en a d'abord mis quelques-unes aux archives du Louvre, ensuite on a mis toutes celles qui sont survenues dans le dépôt des manuscrits de la bibliothèque du roi, où il y a déjà plus de pieces qu'au *trésor des chartes*.

Il y a présentement plusieurs commissaires au *trésor des chartes* qui sont nommés par le roi, & qui sous l'inspection de M. le procureur général, travaillent aux inventaires & dépouillemens des pieces qui sont dans ce dépôt, dont on fait différentes tables & extraits, non-seulement par ordre des matieres, mais aussi des tables particulieres des noms de lieu, des noms des personnes, & singulierement de ceux des grands officiers de la couronne, des titres qui étoient alors usités, des noms des monnoies, & autres objets semblables qui méritent d'être remarqués.

On travaille aussi à une table générale des registres & à une autre de toutes les pieces originales qui sont au *trésor*; on se propose même de faire une table générale de toutes les chartes du royaume qui se trouvent dispersées dans différens dépôts, depuis le commencement de la monarchie jusqu'en 1560, tems depuis lequel les actes qui ont suivi, ont été recueillis avec plus de soin dans différentes collections.

Il seroit à souhaiter que le public pût profiter bientôt de ce travail immense, dans lequel on puiseroit sans doute une infinité de connoissances curieuses & utiles. (A)



TRÉSORIER, f. m. (*Gram.*) est en général celui à qui l'on a confié la garde d'un trésor.

TRÉSORIER *en sous-ordre*, (*Hist. rom.*) les *trésoriers en sous-ordre*, ou les *sous-trésoriers*, selon Aconius & Varron, étoient certains particuliers d'entre le peuple qui levoient & portoient chez le questeur du proconsul, l'argent nécessaire pour la paie des troupes; c'étoient des especes de collecteurs de l'argent imposé sur chaque tribu pour les besoins de l'état. Leur établissement est de la plus haute antiquité, au rapport d'Aulu-gelle. La loi *aurelia* nous apprend combien cet ordre peu digne de considération devint accrédité, puisque cette loi rendit commun aux *trésoriers* & aux chevaliers le droit de juger de certaines matieres qui n'appartenoient auparavant qu'aux sénateurs; il falloit au contraire les dépouiller de ce privilege, si quelque autre loi le leur avoit accordé. (*D. J.*)

TRÉSORIER, (*terme d'église.*) c'est celui qui possède une dignité ou bénéfice ecclésiastique, qui le rend gardien de l'argenterie, des bijoux, des reliques, du trésor des chartes, & autres objets appartenans à l'église particuliere dont il est membre. Le *trésorier* a succédé en quelque façon aux anciens diacres à qui les trésors de l'église étoient confiés. Dans le tems de la réformation cette dignité fut abolie comme inutile dans la plupart des églises cathédrales de la grande Bretagne; cependant elle subsiste toujours dans celles de Londres, de Salisbury, &c. (*D. J.*)

TRÉSORIERS DE FRANCE, (*Jurisprud.*) sont des magistrats établis pour connoître du domaine du roi.

Ils ont été appelés *trésoriers*, parce qu'au commencement de la monarchie toute la richesse de nos rois ne consistoit que dans leur domaine, qu'on appelloit *trésor du roi*; & que les revenus du domaine étoient déposés dans un lieu appelé *le trésor du roi*, dont ces officiers avoient la garde & la direction.

Du tems de Clovis I. le trésor étoit gardé dans l'ancien palais bâti de son tems, où est aujourd'hui le parlement.

Le *trésorier* qui ordonnoit du paiement des gages ou pensions assignées par les rois sur leur domaine, même des fiefs & aumônes, avoit une chambre près du trésor, en laquelle il connoissoit du domaine, comme cela s'est toujours pratiqué depuis, soit lorsqu'il n'y avoit qu'un seul *trésorier*, ou lorsqu'ils ont été plusieurs.

Sous Philippe-Auguste le trésor étoit au temple: ce prince avant de partir pour la Terre-sainte, l'an 1196, ordonna qu'à la recette de son avoir, Adam son clerc, feroit présent & écrivoit la recette; que chacun auroit une clé des coffres où l'argent feroit remis, & que le temple en auroit une. C'étoit un chevalier du temple qui étoit le gardien particulier du trésor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables.

Du tems de S. Louis la chambre des comptes, qui étoit ambulatoire, ayant été fixée à Paris, les *trésoriers de France* & officiers des monnoies, à raison de la communication qu'ils avoient avec les finances, dont les gens des comptes étoient juges, furent unis & incorporés en la chambre des comptes, où ils continuerent chacun l'exercice de leurs charges.

On voyoit en effet encore dans l'ancien bâtiment de la chambre des comptes, qui fut brûlé le 28 Octobre 1737, une chambre du trésor, appelée *camera vetus thesauri*, où les *trésoriers de France* exerçoient anciennement leur charge & juridiction en la connoissance du domaine: il y avoit aussi une chambre des monnoies, & Miraulmont dit avoir vu des commissions, une entr'autres de l'an 1351, intitulée *les gens des comptes & trésoriers & les généraux maîtres des monnoies du roi notre sire*, qui prouvent qu'autrefois

ces trois chambres n'ont fait qu'un corps & une compagnie; c'est de-là que les *trésoriers de France* sont encore reçus & installés en la chambre des comptes, & qu'entre les six chambres ou divisions dans lesquelles les auditeurs des comptes sont distribués pour le rapport des comptes; la premiere s'appelle encore *la chambre du trésor*.

Le dépôt du trésor du roi fut pourtant remis au temple en 1302; depuis il fut mis au louvre, & ensuite on le remit au palais.

Il étoit dans une tour près la chambre appelée *du trésor*, laquelle se voit encore aujourd'hui treillissée, au plancher de laquelle sont attachées les balances où les finances du royaume, qui étoient apportées & mises ès mains du changeur du trésor, se pesoient.

Du tems de Miraulmont, le trésor du roi étoit gardé à la bastille de S. Antoine.

Présentement le trésor du roi, appelé *trésor royal*, reste chez les gardes du trésor royal.

Pour ce qui est de la recette & de l'administration du trésor ou domaine, au commencement c'étoient les baillifs & sénéchaux qui en étoient chargés, chacun dans leur ressort.

Depuis, pour ne les pas détourner de l'exercice de la justice, on établit des revenus particuliers, lesquels reportoient tous l'argent de leur recette au changeur du trésor, qui étoit le receveur général.

Le changeur du roi distribuoit les deniers suivant les mandemens & ordonnances des *trésoriers de France*, lesquels avoient la direction du domaine & revenus du roi.

Le nombre de ces officiers fut peu considérable sous les deux premieres races de nos rois, & même encore assez avant sous la troisieme.

Grégoire de Tours & Aimoin, deux de nos plus anciens historiens françois, parlent du *trésorier* de Clovis I. *thesaurarius Clodovici*.

On trouve peu de chose au sujet des *trésoriers de France*, jusqu'au tems de Philippe le Bel.

Sous le regne de ce prince il n'y avoit qu'un seul *trésorier de France*, qui étoit établi en cette charge par forme de commission seulement, pour un an, plus ou moins, selon la volonté du roi ou de son conseil.

Guillaume de Hangest étoit seul *trésorier de France* en 1300, depuis ce tems il y en eut tantôt deux, tantôt trois ou quatre; leur nombre a beaucoup varié, y ayant eu en divers tems plusieurs créations & suppressions de *trésoriers de France*.

Entre ces *trésoriers*, les uns étoient pour la direction du domaine & finances; les autres étoient *trésoriers* sur la foi de la justice, c'est-à-dire, préposés pour rendre la justice sur le fait du domaine & trésor, c'est pourquoi on les appelloit aussi *conseillers du trésor*; il y en avoit dès 1390; ils furent supprimés par une ordonnance du 7 Janvier 1400, à la charge que s'il se présentoit quelques différens au trésor, les autres *trésoriers*, pour les décider, appelleroient des conseillers au parlement ou de la chambre des comptes; cependant deux conseillers au parlement & le baillif de Senlis furent encore pourvus de ces offices, lesquels de nouveau furent supprimés en 1407, avec la même clause qu'en 1400, ce qui n'empêcha pas encore qu'en 1408 les *trésoriers de France* ne reçussent un conseiller sur le fait de la justice.

Ces *trésoriers* sur le fait de la justice, ou conseillers du trésor, subsisterent au nombre de dix jusqu'en 1683, que la chambre du trésor fut unie au bureau des finances. Le roi attribuant aux *trésoriers de France* toute cour & juridiction, chacune dans leur généralité. Voyez ce qui a été dit ci-devant à ce sujet au mot DOMAINE.

Quoique les *trésoriers de France* ne s'occupassent autrefois principalement que de la direction des finances, ils avoient cependant toujours conservé le droit



droit de venir prendre place en la chambre du trésor & d'y présider.

Dès le tems de Philippe le Bel il y avoit un président des *trésoriers de France*, qu'on appelloit le *souverain des trésoriers*. Henri III. en créa un second dans chaque bureau; il en a été encore créé d'autres dans la suite, lesquels à Paris ont été réunis au corps des *trésoriers de France*, & sont exercés par les plus anciens d'entr'eux.

En 1551, Henri II. voulant unir les charges de *trésoriers de France* avec celle de généraux des finances, ordonna que dans chaque bureau des dix-sept recettes générales du royaume il y auroit un *trésorier de France* général des finances; depuis, il sépara ces charges en deux.

En 1577, Henri III. créa les *trésoriers de France* en corps de compagnie, au moyen de l'établissement qu'il fit des bureaux des finances dans les généralités & principales villes du royaume.

L'édit du mois de Mars 1627, en ôtant aux baillifs & sénéchaux la connoissance des causes du domaine que l'édit de Crémieu leur avoit attribué, la donna aux *trésoriers de France*, chacun dans l'étendue de leurs généralités, avec faculté de juger en dernier ressort jusqu'à 250 liv. de principal, & de 10 liv. de rente, & de juger par provision jusqu'au double de ces sommes.

Les bureaux des finances sont présentement composés de présidens en titre d'office, de présidens dont les offices ont été réunis au corps, & sont remplis & exercés par les plus anciens *trésoriers de France*.

Il y a aussi dans plusieurs bureaux des finances un chevalier d'honneur; à Paris il n'y en a point.

Les présidens & *trésoriers de France* de Paris servent alternativement en la chambre du domaine; & au bureau des finances, il y a un avocat & un procureur du roi pour la chambre du domaine, & un autre avocat & un autre procureur du roi pour le bureau des finances.

Les *trésoriers de France* réunissent présentement quatre sortes de fonctions; savoir, 1°. celle qui leur appartenoit anciennement pour la direction des finances, du tems que la connoissance des causes du domaine appartenoit à la chambre du trésor. 2°. La juridiction qui appartenoit à la chambre du trésor sur le fait du domaine, & qui pendant un tems avoit été attribuée en partie aux baillifs & sénéchaux. 3°. Ils ont aussi la voirie, en conséquence de l'édit du mois de Février 1627, qui leur a attribué la juridiction contentieuse en cette matière.

Leur direction, par rapport aux finances, comprend les finances ordinaire, qui sont le domaine & les finances extraordinaires, qui sont les aides, tailles & autres impositions.

Il est de leur charge de veiller à la conservation du domaine du roi & de ses revenus, d'en faire payer les charges locales, & pour cet effet, d'en donner un état des recette & dépense à faire aux receveurs pour se conduire dans leur recette.

Ce sont eux qui reçoivent les foies & hommages, aveux & dénombremens des terres non titrées relevantes du roi; mais ils en envoient annuellement les actes à la chambre des comptes, conformément à un règlement du mois de Février 1668.

Dans leurs chevauchées ils font des procès-verbaux des réparations à faire aux maisons & hôtels du roi, aux prisons & autres édifices dépendans du domaine, & aussi aux grands chemins, pour être pourvu de fonds à cet effet.

Les commissions des tailles & impositions leur sont envoyées, & ensuite envoyées par eux avec leur attache aux élus des élections pour en faire l'assiette & département sur les paroisses contribuables.

Ils donnent aux comptables de leur généralité chacun un état par estimation des recette & dépense qu'ils ont à faire, & vérifient à la fin de leur exercice l'état au vrai des recette & dépense faites sur les comptables qui rendent leur compte à la chambre des comptes.

Jusqu'à ce que les comptes soient rendus à la chambre, ils ont toute juridiction sur les comptables & sur ceux qui ont des assignations sur leurs recettes, en exécution de l'état du roi qu'ils ont; mais du moment que les comptes sont rendus, ce pouvoir cesse, les particuliers prennent droit par les comptes, & se pourvoient en conséquence d'iceux à la chambre.

Ils reçoivent les cautions des comptables de leur généralité, & les font fortifier en cas d'insolvabilité, mais ils en envoient les actes au greffe de la chambre des comptes, suivant le règlement de 1668 & l'édit du mois d'Août 1669.

Lorsque les comptables meurent sans avoir rendu leurs comptes, les *trésoriers de France* apposent chez eux le scellé, & veillent à la sûreté de ce qu'ils doivent au roi, dont ils se font compter par état.

Si les comptables deviennent insolvables, ils les dépossèdent, & commettent à leur exercice, en attendant que le roi y ait pourvu.

Ils prêtent serment à la chambre des comptes, & reçoivent celui de tous les comptables de leur généralité, mais ils ne font point l'information de leurs vie & mœurs, après que la chambre l'a faite à la réception des comptables, cela appartenant uniquement à la chambre, ainsi qu'il est expliqué par l'adresse des provisions.

Les *trésoriers de France* jouissent de plusieurs privilèges, dont les preuves ont été recueillies par Fournival.

Ils sont commensaux de la maison du roi, comme officiers qualifiés de France, & jouissent en conséquence de tous les privilèges attribués aux commensaux, tels que les droits de *committimus* & de franc-salé, le droit de deuil à la mort des rois.

En cette même qualité de commensaux ils sont encore exempts de guet, de garde, de réparations des villes & de subventions.

Ils sont du corps des compagnies souveraines, & ont les mêmes privilèges, & notamment la noblesse transmissible.

Ceux de Paris l'ont au premier degré en vertu d'un édit du mois d'Avril 1705; ceux des autres bureaux des finances ne transmettent que *patre & avo*.

Par le règlement de la réforme des habits, ils sont traités comme les compagnies souveraines.

Et en effet dans certain cas ils jugent souverainement.

Il y a des édits & déclarations qui leur sont adressés.

Ils ont l'honneur de parler debout au roi, comme les cours souveraines.

Ils doivent jouir du droit d'indult.

Dans les villes où il n'y a pas d'autres cours, ils ont près d'eux une chancellerie établie à l'instar de celles des compagnies souveraines.

Leurs huissiers ont été créés à l'instar de ceux des autres compagnies souveraines.

Ils ont rang & séance aux entrées & pompes funèbres des rois, reines, & autres princes.

Ils ont aussi entrée & séance au parlement entre les conseillers; lorsqu'ils viennent ou sont mandés pour quelque affaire, & lorsqu'ils viennent seulement pour assister aux grandes audiences, ils ont droit de siéger les premiers sur le banc des baillifs & sénéchaux.

Ils ont aussi droit de séance en la cour des aides lorsqu'ils y sont mandés pour affaires.



Ils sont exempts des droits d'aides, emprunts, subsistances, logemens de gens de guerre, & ont été maintenus par provision dans l'exemption du droit de gros.

Ils sont aussi exempts du ban & arriere-ban, de payer le prêt au renouvellement du droit annuel, de toute tutelle & curatelle.

Fournival dit que leur procès ne peut leur être fait que par le chancelier de France; il est au-moins certain qu'ils jouissent du privilege des autres cours, de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres.

Sur ce qui concerne les *trésoriers de France*, on peut voir Miramont, Pasquier, Joly, Baquet, Fournival, le recueil des ordonnances de la troisième race, & ci-devant le mot *DOMAINE*. (A)

**TRÉSORIER DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES**, (*Finances*.) sont en France des officiers créés par le roi, pour faire le paiement de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour payer les garnisons de toutes les places, comme aussi les vivres, étapes, fourrages, appointemens des gouverneurs, lieutenans, majors & états majors de toutes les provinces, &c. Ces *trésoriers* choisissent entre leurs principaux commis ceux qui sont les plus entendus, & ils en envoient un dans chaque armée. Il doit avoir un logement dans le quartier général; l'infanterie lui fournit une garde de trente hommes. Quand le régiment des Gardes-françoises est à l'armée, cette garde lui est affectée de droit; elle est composée de quinze ou vingt hommes commandés par un sergent. (Q)

**TRÉSORIER DE PROVINCE**, (*Hist. d'Angleterre*.) *treasurer of the county*; c'est celui qui est le gardien des fonds de la comté, *of the county-stock*. Il y a deux *trésoriers* dans chaque comté, nommés aux sessions de pâques, à la pluralité des suffrages des juges de paix; ils sont annuels, doivent avoir dix livres sterlings de revenus en terres, & rendre compte chaque année de leur régie, à leurs successeurs, aux sessions de pâques, ou au plus tard dix jours après.

Les fonds du comté dont cet officier est le gardien, se levent annuellement par une taxe de contribution sur chaque paroisse; ce fond doit être employé à des usages charitables, à soulager des soldats ou des matelots estropiés, comme aussi des prisonniers qui sont pour dettes dans les prisons du comté; il sert encore à entretenir de pauvres maisons de charité, & à payer les salaires des gouverneurs des maisons de correction. Quelle est la charge de ces *trésoriers*, la maniere de lever les fonds, & quel en doit être l'emploi, c'est ce qu'on trouvera détaillé dans les *statuts XLIII*. d'Elisabeth, c. vij. Jacques I. c. iv, xj, & xij. de Guillaume III. c. xvij. de la reine Anne, c. xxxij. de George I. c. xxij. (D. J.)

**TRESSUILLES**, f. f. pl. (*Lainage*.) espece de laine qui vient du levant; c'est la même qualité de laine que les laines surges & en suint.

**TRESSAILLIR**, v. n. (*Gram.*) éprouver une émotion subite & légère: on *tressaillit* de peur & de joie; l'homme le plus intrépide qui regarde sa fin d'un air tranquille, ne peut fixer long-tems son attention sur cet objet, sans *tressaillir*; combien notre éducation est mauvaise de ce côté! pourquoi nous effrayer sans cesse sur un événement qui doit un jour avoir lieu? pourquoi nous surfaire à tout moment le prix d'une vie qu'il faut perdre? ne vaudroit-il pas mieux nous en entretenir avec mépris dès nos plus jeunes ans? nous *tressaillons* de frayeur quand on nous montre la mort de près; on pourroit nous apprendre à *tressaillir* de joie en la recevant; quels hommes que ceux qu'on auroit instruits à mourir avec joie!

**TRESSANT**, à la Monnoie, lorsque l'essayeur général & l'essayeur particulier ne se rapportent

point en faisant leur essai d'une même espece, & qu'il y a quelque trente-deuxieme pour l'or, ou quelque vingt-quatrieme pour l'argent de différence entre eux, on appelle cela *faire un tressant*.

**TRESSAUX**, terme de Pêche, liens de bois tord, pour arrêter les nasses ou nauffes. Voyez *DUIITS*.

**TRESSE**, en terme de Boutonnier, est un tissu de soie ou de fil, d'or ou d'argent, de différente largeur, & fait au boisseau. Voyez *BOISSEAU*.

Voici la maniere dont ce tissu se travaille. On fait le nombre de pieces de même longueur & de même largeur qu'on a à faire; alors on devide ses soies sur la chignole, voyez *CHIGNOLE*, en les séparant par tas égaux de plusieurs brins; on charge chacun de ces tas sur pareil nombre de fuseaux, où on se propose de faire une douzaine, deux douzaines, &c. de jartieres; par exemple, où on ne veut faire qu'une *tresse*, ceinture de manchon, guide de chevaux, &c. dans le premier cas, le nombre des fuseaux chargés comme on vient de le voir, n'est que la moitié de celui dont on se servira, l'autre moitié se chargeant à mesure d'autant de matiere en longueur qu'il en faut pour achever une jartiere; cette moitié se coupe de dessus les autres fuseaux; les deux bouts se nouent, ensuite on arrange tous les fuseaux dans une S de fil d'archal, en sorte que les brins soient l'un sur l'autre sans confusion, & partagés en deux parties égales; on passe pour commencer la tête, une moitié de ces fuseaux sous le carton du boisseau, on fait jouer l'autre en faisant des levées d'un en un, en allant de droit à gauche, ou de gauche à droit, en jettant le dernier de chaque côté au milieu des fuseaux, levant celui d'après, ainsi du reste, jusqu'à ce que la tête soit formée: alors on prend les autres fuseaux, on les leve d'un en un pendant le premier tour seulement, & de deux en deux, ou de trois en trois pendant le second & les autres. Ces levées faites d'un côté, à chaque tour on jette le dernier fuseau entre ceux qui sont levés, & ceux qui posent sur le boisseau, jusqu'au milieu des deux parties de fuseaux; on met les levées à leur place, on en fait autant de l'autre côté, jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Dans le second cas où on fait une *tresse* sans tête, on charge tous les fuseaux de la même quantité de matiere, on les noue l'un avec l'autre, on les arrange sur l's, en sorte que tous les noeuds entrent dedans, & on travaille comme dans les jartieres, au premier tour & aux autres, en laissant un peu d'intervalle entre l's & l'endroit d'où on commence le tissu, pour former ce qu'on appelle *un paine*. Voyez *PAINE*. Si l'on fait des boutonnières à ces sortes de *tresses*, on met sous le carton du boisseau la moitié des fuseaux, & on fait avec l'autre un côté de la boutonniere: on reprend les fuseaux du carton avec lesquels on fait l'autre côté, puis on les rassemble tous au bas de la boutonniere, pour achever la *tresse* pleine.

Les fuseaux sont en nombre impair, à cause de celui qui court toujours entre les levées: on ne fait guere de *tresses* au-dessous de treize fuseaux, & on va en augmentant de trois, de quatre, ou de cinq, jusqu'à soixante & onze, qui est la *tresse* la plus forte; plus de fuseaux seroient trop embarrassans.

Les levées se font de deux en deux, ou de trois en trois, relativement au nombre des fuseaux, & à la qualité qu'on veut donner à l'ouvrage.

**TRESSE de cheveux**, terme de Perruquier, tissu qui se fait des cheveux attachés par un bout sur un long fil de soie; cette *tresse* se fait sur un petit métier qui consiste en trois pieces; savoir une table longue environ d'un pié & demi, & large de trois ou quatre pouces, & deux petits cylindres, ou colonnes d'un pouce de diametre, & d'un pié de hauteur, postés aux deux bouts de la table. Ces cylindres sont mobiles, afin



de pouvoir diviser la *treffe* sur l'un, à mesure qu'elle s'avance, & alonger la soie qui est roulée sur l'autre, lorsque l'espace qui est entre deux est tissé, c'est-à-dire lorsque les cheveux y sont attachés avec une aiguille. Les *treffes* de cheveux servent à faire des perruques, & des coins de cheveux pour hommes, des tours & des boucles pour femmes. (D. J.)

TRESSER les cheveux, (terme de Perruquier.) c'est les attacher par un bout sur des fils ou soies, pour les mettre en état de servir à faire des perruques & autres ouvrages de cheveux.

TRESSOIR, s. m. outil de Gainier, c'est un petit fer plat, de la largeur d'un pouce, quarré par en-haut & un peu arrondi par en-bas; au milieu de cet arrondissement, est une petite queue aussi de fer, qui se met dans un petit manche de la longueur d'un pouce & gros à proportion; le bout quarré de cet outil est garni de petites pointes faites en dents creusées dans le fer, à la distance chacune d'environ une ligne: cet outil sert aux gainiers pour marquer les distances où il faut placer les clous d'ornement. Voyez la figure Pl. du Gainier.

TRESSURES, ou TRESTONS montés sur piquets, sorte de pêcherie en usage dans le ressort de l'amirauté de S. Malo.

Ceux qui font la pêche où les pêcheurs boucheurs se servent de lignes garnies de gros hameçons, pour prendre des chiens de mer, des morues, & autres espèces de gros poissons qui entrent dans la baie de S. Malo; ils sont montés sur des piles ou des avançons séparés, comme font les pêcheurs de Dunkerque & autres; le bout de la pile est garni d'une pierre ou d'une torque de paille, enfouée dans le sable ou la vase, & tient l'air au-dessus du fond; quelques-uns les montent aussi chacune sur un petit piquet de *treffons* ou *treffures*, qui sont proprement des rets de bas parc montés sur petits piquets; mais les rets dont ces piquets sont garnis, n'ont au plus que douze brasses de longueur, parce que la mer, que les pêcheurs disent être trop courrière, ou qui monte avec précipitation dans cette baie, emporteroit bientôt les rets avec les piquets, si une plus grande étendue lui faisoit quelque résistance; les mailles de ces filets commencent d'approcher du calibre prescrit par les ordonnances; le défaut de soin des officiers qui les doivent surveiller, & des syndics ou gardes jurés qui n'y sont point établis, sont la cause que les filets de ces pêcheurs ne sont pas présentement dans la règle qui est ordonnée par les ordres de sa majesté.

TRETA, (Géog. anc.) ville de l'île de Cypré. Strabon, l. XIV. p. 683. la place entre Boofura & le promontoire d'où l'on précipitoit ceux qui avoient profané l'autel d'Apollon. (D. J.)

TRÉTEAU, s. m. (instrument d'Ouvrier.) espèce de chevalet de bois avec quatre piés, deux à chaque bout, qui sert à différens usages dans les arts & métiers. Les *tréteaux* des charpentiers, scieurs de long, sont fort élevés, afin que le scieur de dessous ait de l'échappée pour retirer la scie lorsque le scieur de dessus la pousse; il faut deux *tréteaux* quand ce sont de longues pièces qu'on débite, & seulement un quand les pièces sont courtes; mais alors il faut l'étaçonner, & bander fortement la pièce dessus avec des cordes. (D. J.)

TRÉTEAU, s. m. pl. (Charpent.) sortes de piés de bois assez hauts, sur lesquels on pose les pièces pour les scier. (D. J.)

TRÉTEAU, s. m. pl. terme de scieur de bois, sorte de piés de bois d'une certaine hauteur, sur lesquels les scieurs de bois posent la pièce qu'ils ont à scier.

TRÉTHIMIROU, (Géog. mod.) petite ville de Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Kiovie, sur le Borysthène, à douze lieues de Kiovie; elle appartient aux Cosaques. (D. J.)

TRÉTOIRE, s. f. (Vanerie.) espèce de tenaille de bois.

TRETUM, (Géog. anc.) 1°. promontoire de l'Afrique propre. Ptolomée, l. IV. c. iij. le marque sur la côte du golfe de Numidie, entre Rusicada & Uzicath. Strabon, l. XVII. p. 830. qui nomme ce promontoire *Tritum*, dit qu'il étoit à six mille stades de celui de Métagonium. Le nom moderne est *Capo-Ferrato*, selon Castald, & *Bucramel*, selon Mercator.

2°. *Tretum*, lieu du Peloponnèse, dans l'Argolide. Pausanias, l. II. c. xv. dit que l'un des chemins qui conduit de Cléone à Argos, passe à *Tretum*, & que quoique étroit & ferré dans les montagnes, il étoit néanmoins le plus facile pour les voitures. C'est dans ces montagnes que l'on montroit la caverne du lion Néméen; & de-là à la ville de Némée, il n'y avoit pas plus de quinze stades. (D. J.)

TREU, ou TRUAGÉ, (Jurisprud.) ancien terme qui paroît être un diminutif de *trouver*, que l'on disoit alors pour *trouver*: on payoit le droit de *treu* accoutumé au seigneur dans la justice duquel on avoit trouvé & abbatu une bête que le chasseur avoit fait lever dans une autre seigneurie; d'autres prétendent que *treu* & *truage* venoient de *tribu*, en latin *tributum*, & par corruption *tributagium*, & en effet le mot *treu* ou *truage* signifioit aussi le péage ou impôt que le seigneur levoit sur les marchandises qui passioient dans sa seigneurie. Le *treu* du sel étoit l'impôt qui se percevoit sur le sel. Voyez Bouteillier, Galland, Lamiere, du Cange, au mot *Trutanizare*. (A)

TREVA, (Géog. anc.) ville que Ptolomée, l. II. c. xj. marque dans le climat le plus septentrional de la Germanie. Cluvier pense que c'est Lubec. *Treva* est aussi le nom d'une ville d'Italie, dans la Flaminie, sur les bords du fleuve Clitumnus. (D. J.)

TREVE, s. f. (Droit polit.) la *treve* est une convention, par laquelle on s'engage à suspendre pour quelque tems les actes d'hostilité, sans que pour cela la guerre finisse, car alors l'état de guerre subsiste toujours.

La *treve* n'est donc point une paix, puisque la guerre subsiste; mais si l'on est convenu, par exemple, de certaines contributions pendant la guerre, comme on n'accorde ces contributions que pour se racheter des actes d'hostilité, elles doivent cesser pendant la *treve*, puisqu'alors ces actes ne sont pas permis; & au contraire, si l'on a parlé de quelque chose, comme devant avoir lieu en tems de paix, l'interval de la *treve* ne sera point compris là-dedans.

Toute *treve* laissant subsister l'état de guerre, c'est encore une conséquence, qu'après le terme expiré, il n'est pas besoin d'une nouvelle déclaration de guerre; la raison en est, que ce n'est pas une nouvelle guerre que l'on commence, c'est la même que l'on continue.

Ce principe, que la guerre que l'on recommence après une *treve*, n'est pas une nouvelle guerre, peut s'appliquer à divers autres cas. Dans un traité de paix conclu entre l'évêque & prince de Trente, & les Vénitiens, il avoit été convenu que chacun seroit remis en possession de ce qu'il possédoit avant la précédente & dernière guerre.

Au commencement de cette guerre, l'évêque avoit pris un château des Vénitiens, que ceux-ci reprirent depuis; l'évêque refusoit de le céder, sous prétexte qu'il avoit été repris après plusieurs *treves*, qui s'étoient faites pendant le cours de cette guerre; la question devoit se décider évidemment en faveur des Vénitiens.

On peut faire des *treves* de plusieurs sortes.

1°. Quelquefois pendant la *treve*, les armées ne laissent pas de demeurer sur pié avec tout l'appareil



de la guerre, & ces sortes de *treves* sont ordinairement de courte durée.

2°. Il y a une *treve générale* pour tous les pays de l'un & de l'autre peuple, & une *treve particulière* restreinte à certains lieux, comme par exemple, sur mer, & non pas sur terre, &c.

3°. Enfin, il y a une *treve absolue*, indéterminée & générale, & une *treve limitée* & déterminée à certaines choses; par exemple, pour enterrer les morts, ou bien si une ville a obtenu une *treve* seulement pour être à l'abri de certaines attaques, ou par rapport à certains actes d'hostilité, comme pour le ravage de la campagne.

Il faut remarquer encore qu'à proprement parler, une *treve* ne se fait que par une convention expresse, & qu'il est très-difficile d'établir une *treve* sur le fondement d'une convention tacite, à-moins que les faits ne soient tels en eux-mêmes & dans leurs circonstances, qu'ils ne puissent être rapportés à un autre principe, qu'à un dessein bien sincère de suspendre pour un tems les actes d'hostilité.

Ainsi, de cela seul qu'on s'est abstenu pour quelque tems d'exercer des actes d'hostilité, l'ennemi auroit tort d'en conclure que l'on consent à une *treve*.

La nature de la *treve* fait assez connoître quels en sont les effets.

1°. En général, si la *treve* est générale & absolue, tout acte d'hostilité doit cesser, tant à l'égard des personnes, qu'à l'égard des choses; mais cela n'empêche pas que l'on ne puisse pendant la *treve*, lever de nouvelles troupes, faire des magasins, réparer des fortifications, &c. à-moins qu'il n'y ait quelque convention formelle au contraire; car ces sortes d'actes ne sont pas en eux-mêmes des actes d'hostilité, mais des précautions défensives, & que l'on peut prendre même en pleine paix.

Ce seroit aussi une chose contraire à la *treve*, que de s'emparer d'une place occupée par l'ennemi, en corrompant la garnison; il est bien évident que l'on ne peut pas non plus innocemment s'emparer pendant la *treve*, des lieux que l'ennemi a abandonnés, mais qui lui appartiennent, soit qu'il ait cessé de les garder avant la *treve*, soit après.

3°. Par conséquent, il faut rendre les choses appartenantes à l'ennemi, qui pendant la *treve* sont par quelque hasard tombées entre nos mains, encore même qu'elles nous eussent appartenu auparavant.

4°. Pendant la *treve*, il est permis d'aller & de venir de part & d'autre, mais sans aucun train, ni aucun appareil, d'où il puisse y avoir quelque chose à craindre.

A cette occasion, on demande si ceux qui par quelque accident imprévu & insurmontable, se trouvent malheureusement sur les terres de l'ennemi après la *treve* expirée, peuvent être retenus prisonniers, ou si l'on doit leur accorder la liberté de se retirer: Grotius & Puffendorf après lui, décident que l'on peut à la rigueur du droit, les retenir prisonniers de guerres; mais, ajoute Grotius, il est sans doute plus humain & plus généreux de se relâcher d'un tel droit; pour moi, il me semble que c'est une suite du traité de *treve*, que l'on laisse aller ces gens-là en liberté; car puisqu'en vertu de la *treve*, on étoit obligé de laisser aller & venir en liberté pendant tout le tems de la *treve*, on doit aussi leur accorder la même permission après la *treve* même, s'il paroît manifestement qu'une force majeure, ou un cas imprévu les a empêché d'en profiter durant l'espace réglé; autrement, comme ces sortes d'accidens peuvent arriver tous les jours, une telle permission deviendroit souvent un piège pour faire tomber bien des gens entre les mains de l'ennemi: tels sont les principaux effets d'une *treve* absolue & générale.

Pour ce qui est d'une *treve particulière* ou détermi-

née à certaines choses, ses effets sont proportionnés à la convention, & limités par la nature de l'accord.

1°. Ainsi, si l'on a accordé une *treve* seulement pour enterrer les morts, on n'est pas pour cela en droit d'entreprendre tranquillement quelque chose de nouveau, qui apporte quelque changement à l'état des choses: on ne peut, par exemple, pendant ce tems-là, se retirer dans un port plus sûr, ni se retrancher, &c. car premièrement, celui qui a accordé une courte *treve* pour enterrer les morts, ne l'a accordée que pour cela, & il n'y a nulle raison de l'étendre au-delà du cas dont on est convenu; d'où il s'ensuit, que si celui à qui on l'a accordée, vouloit en profiter pour se retrancher, par exemple, ou pour quelqu'autre chose, l'autre seroit en droit de l'empêcher par la voie des armes: le premier ne sauroit s'en plaindre, car on ne sauroit prétendre raisonnablement qu'une *treve* conclue pour enterrer les morts & restreinte à ce seul acte, donne droit d'entreprendre & de faire tranquillement quelque autre chose; tout ce à quoi elle oblige celui qui l'a accordée, c'est à ne point s'opposer par la force à l'enterrement des morts, il n'est tenu à rien de plus; cependant Puffendorf est dans un sentiment contraire.

C'est en conséquence des mêmes principes, que l'on suppose que par la *treve*, on ait seulement mis les personnes à couvert des actes d'hostilité, & non pas les choses; en ce cas-là, si pour défendre ses biens on fait du mal aux personnes, on n'agit point contre l'engagement de la *treve*; car par cela même qu'on a accordé de part & d'autre une sûreté pour les personnes, on s'est aussi réservé le droit de défendre ses biens du dégât ou du pillage; ainsi la sûreté des personnes n'est point générale, mais seulement pour ceux qui vont & viennent sans dessein de rien prendre à l'ennemi, avec qui on a fait cette *treve* limitée.

Toute *treve* oblige les parties contractantes, du moment que l'accord est fait & conclu; mais à l'égard des sujets de part & d'autre, ils ne sont dans quelque obligation à cet égard, que quand la *treve* leur a été solennellement notifiée. Il suit de-là, que si avant cette notification, les sujets commettent quelque acte d'hostilité, ou font quelque chose contre la *treve*, ils ne seront sujets à aucune punition; cependant les puissances qui auront conclu la *treve* doivent dédommager ceux qui auront souffert, & rétablir les choses dans le premier état, autant que faire se pourra.

Enfin, si la *treve* vient à être violée d'un côté, il est certainement libre à l'autre des parties de reprendre les armes, & de recommencer la guerre sans aucune déclaration préalable; que si l'on est convenu d'une peine payable par celui qui violeroit la *treve*, si celui-ci offre la peine, ou s'il l'a voit subie, l'autre n'est point en droit de recommencer les actes d'hostilité avant le terme expiré; bien entendu qu'outre la peine stipulée, la partie lésée est en droit de demander un dédommagement de ce qu'elle a souffert par l'infraction de la *treve*; mais il faut bien remarquer que les actions des particuliers ne rompent point la *treve*, à-moins que le souverain n'y ait quelque part, ou par un ordre donné, ou par une approbation; & le souverain est censé approuver ce qui a été fait, s'il ne veut ni punir, ni livrer le coupable, ou s'il refuse de rendre les choses prises pendant la suspension d'armes. *Principes du Droit politique, tom. II. (D. J.)*

TREVE, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matière différentes significations.

*Treve*, du latin *trivium*, signifie dans les anciens titres un *carrefour* où aboutissent trois chemins.

*Treve*, en quelques pays, comme en Bretagne, signifie une *église* qui est succursale d'une paroisse.

*Treve* est pris quelquefois pour *sauvegarde*, liber;



te, franchise ; il en est parlé en ce sens pour ceux qui alloient à certaines foires, les débiteurs avoient huit jours de *treve* avant la fête & huit jours après. Voyez le *Gloss.* de Ducange au mot *trevia immunitas*.

*Treve brisée* ou *enfreinte*, c'étoit lorsque l'une des parties faisoit quelque hostilité au préjudice de la *treve*. Voyez le *Gloss.* de Ducange au mot *treuga, treugarum infractio*. (A)

TREVE DE DIEU ou TREVE DU SEIGNEUR, *treva, treuca* seu *treuga Domini*, étoit une suspension d'armes qui avoit lieu autrefois pendant un certain tems par rapport aux guerres privées.

C'étoit anciennement un abus invétéré chez les peuples du Nord, de venger les homicides & les injures par la voie des armes.

La famille de l'homicidé en demandoit raison aux parens de celui qui avoit commis le crime ; & si l'on ne pouvoit parvenir à un accommodement, les deux familles entroient en guerre l'une contre l'autre.

Cette coutume barbare fut apportée dans les Gaules par les Francs lorsqu'ils en firent la conquête ; nos rois ne purent pendant long-tems arrêter les désordres de ces guerres privées qui se faisoient sans leur permission.

Cette licence dura pendant tout le cours de la première & de la seconde race, & même encore sous les premiers rois de la troisième ; on peut voir sur ces premiers tems Grégoire de Tours, Frédégaire Warnefrid, de Thou.

Cependant en attendant que l'on pût entièrement remédier au mal, on chercha quelques moyens pour l'adoucir.

Le premier fut que l'homicide ou sa famille payeroit au roi une somme pour acheter la paix, ce qui s'appelloit *fredur* ; ils payoient aussi aux parens du mort une somme qui, selon quelques-uns, s'appelloit *faidum* ou *faidam* ; d'autres prétendent que *faida* signifioit une *inimitié capitale*.

Le second moyen étoit que les parens du meurtrier pouvoient affirmer & jurer solennellement qu'ils n'étoient directement ni indirectement complices de son crime.

Le troisième moyen étoit de renoncer à la parenté & de l'abjurer.

Charlemagne fut le premier qui fit une loi générale contre les guerres privées ; il ordonna que le coupable payeroit promptement l'amende ou composition, & que les parens du défunt ne pourroient refuser la paix à celui qui la demanderoit.

Cette loi n'étant pas assez rigoureuse, ne fit point cesser l'abus, d'autant même que l'autorité royale fut comme éclipcée sous les derniers rois de la seconde race & sous les premiers rois de la troisième, les seigneurs, tant ecclésiastiques que temporels, s'étant arrogé le droit de faire la guerre ; de sorte que ce qui n'étoit jusque-là que des crimes de quelques particuliers qui étoient tolérés, devint en quelque manière un droit public.

Les évêques défendirent, sous des peines canoniques, que l'on usât d'aucune violence pendant un certain tems, afin que l'on pût vaquer au service divin ; cette suspension d'hostilité fut ce que l'on appella la *treve de Dieu*, nom commun dans les conciles depuis le onzième siècle.

Le premier reglement fut fait dans un synode tenu au diocèse d'Elne en Roussillon le 16 Mai 1027, rapporté dans les conciles du pere Labbe. Ce reglement portoit que dans tout le comté de Roussillon personne n'attaqueroit son ennemi depuis l'heure de none du samedi, jusqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable ; que personne n'attaqueroit, en quelque manière que ce fût, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église ou qui en reve-

noit, ou qui marchoit avec des femmes ; que personne n'attaqueroit une église ni les maisons d'alentour, à trente pas, le tout sous peine d'excommunication, laquelle au bout de trois mois seroit convertie en anathème.

Au concile de Bourges tenu en 1031, Jourdain de Limoge prêcha contre les pillages & les violences ; il invita tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain & le troisième jour, pour y traiter de la paix, il les exhorta de la garder en venant au concile pendant le séjour, & après le retour sept jours durant, ce qui n'étoit encore autre chose que ce qu'on appelloit la *treve de Dieu*, & non paix proprement dite, la paix étant faite pour avoir lieu à perpétuité, quoique souvent elle dure peu de tems.

Cette *treve* étoit regardée comme une chose si essentielle, que pour y engager tout le monde, le diacre qui avoit lu l'évangile lut une excommunication contre les chevaliers du diocèse de Limoges qui refusoient de promettre à leur évêque par serment la paix & la justice comme il l'exigeoit ; cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles, & même les évêques jetterent à terre les cierges qu'ils tenoient allumés & les éteignirent ; le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrierent ainsi : « Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas » recevoir la paix & la justice ».

Sigebert rapporte sous l'an 1032, qu'un évêque d'Aquitaine, dont on ignore le nom, publia qu'il avoit reçu du ciel un écrit apporté par un ange, dans lequel il étoit ordonné à chacun de faire la paix en terre pour appaiser la colère de Dieu qui avoit affligé la France de maladies extraordinaires & d'une stérilité générale, ce qui donna lieu à plusieurs conciles nationaux & provinciaux de défendre à toutes personnes de s'armer en guerre privée pour venger la mort de leurs parens, ce que les évêques de France prescrivirent chacun aux fideles de leur diocèse.

Mais cette paix générale ne dura qu'environ sept ans, & les guerres privées ayant recommencé, on tint en 1041 divers conciles en France au sujet de la paix qui y étoit désirée depuis si long-tems, & la crainte & l'amour de Dieu firent conclure entre tous les seigneurs une *treve* générale, qui fut acceptée d'abord par ceux d'Aquitaine, & ensuite peu-à-peu par toute la France.

Cette *treve* duroit depuis les vêpres de la quatrième fête, jusqu'au matin de la seconde, c'est-à-dire depuis le mercredi au soir d'une semaine jusqu'au lundi matin, ce qui faisoit un intervalle de tems dans chaque semaine d'environ quatre jours entiers, pendant lequel toutes vengeances & toutes hostilités cessoient.

On crut alors que Dieu s'étoit déclaré pour l'observation de cette *treve*, & qu'il avoit fait un grand nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée.

C'est ainsi que les Neustriens ayant été frappés de la maladie des ardents, qui étoit un feu qui leur dévorait les entrailles, ce fléau fut attribué à ce qu'ils n'avoient pas d'abord voulu recevoir la *treve de Dieu* ; mais bien-tôt après ils la reçurent, ce qui arriva principalement du tems de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre & duc de Normandie.

En effet, Edouard-le-Confesseur, roi d'Angleterre, qui désigna Guillaume-le-Conquérant pour son successeur, reçut dans ses états en l'année 1042, la *treve de Dieu*, avec cette addition, que cette paix ou *treve* auroit lieu pendant l'avent & jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques ; depuis l'Ascension jusqu'à l'octave de la Pentecôte, pendant les quatre-tems, tous les samedis depuis neuf heures jusqu'au lundi suivant, la veille des fêtes



de la Vierge, de saint Michel, de saint Jean-Baptiste, de tous les apôtres & de tous les saints dont la solemnité étoit annoncée à l'église, de la Toussaint, le jour de la dédicace des églises, & le jour de la fête du patron des paroisses, &c.

Le reglement des rois Edouard & Guillaume II. sur la paix ou *treve de Dieu*, fut depuis confirmé dans un concile tenu à Lillebonne l'an 1080.

Plusieurs grands seigneurs adopterent aussi la *treve de Dieu*, tels que Raimond Berenger, comte de Barcelone en 1066, & Henri, évêque de Liege en 1071.

Ce que les évêques avoient ordonné à ce sujet à leurs diocésains, fut confirmé par Urbain II. au concile de Clermont en 1095.

Il y eût nombre d'autres conciles qui confirmèrent la *treve de Dieu*; outre le synode d'Elne en 1027, & le concile de Bourges en 1031, dont on a déjà parlé, on en fit aussi mention dans les conciles de Narbonne en 1054, d'Elne en 1065, de Troye en 1193, de Rouen en 1096, de Northausen en 1105, Reims en 1119 & 1136, de Rome dans la même année, de Latran en 1139, au troisieme concile de Latran en 1179, de Montpelier en 1195, & plusieurs autres.

On voit aussi par le chapitre premier du titre de *treuga & pace* aux décrétales, qui est tiré du concile de Latran de l'an 1179, sous Alexandre III. que la *treve de Dieu*, avec une partie des augmentations qu'Edouard-le-Confesseur y avoit faites, devint une regle générale & un droit commun dans tous les états chrétiens.

Cependant Yves de Chartres dit que cette *treve* étoit moins fondée sur une loi du souverain que sur un accord des peuples confirmé par l'autorité des évêques & des églises.

On faisoit jurer l'observation de cette *treve* aux gens de guerre, aux bourgeois, & aux gens de la campagne, depuis l'âge de quatorze ans & au-dessus; le concile de Clermont marque même que c'étoit dès douze ans.

Ce serment fut la cause pour laquelle Gérard, évêque de Cambrai, s'opposa si fortement à l'établissement de la *treve de Dieu*; il craignoit que chacun ne tombât dans le cas du parjure, comme l'événement ne le justifia que trop.

La peine de ceux qui enfreignoient la *treve de Dieu* étoit l'excommunication, & en outre une amende, & même quelquefois une plus grande peine.

Cependant les *treves* étoient mal observées, & les guerres privées recommençoient toujours.

Pour en arrêter le cours, Philippe-Auguste fit une ordonnance, par laquelle il établit une autre espece de *treve* appelée la *quarantaine le roi*; il ordonna que depuis le meurtre ou l'injure, jusqu'à quarante jours accomplis, il y auroit de plein droit une *treve* de par le roi, dans laquelle les parens des deux parties seroient compris; que cependant le meurtrier ou l'agresseur seroit arrêté & puni; que si dans les quarante jours marqués quelqu'un des parens étoit tué, l'auteur de ce crime seroit réputé traître & puni de mort.

Cette *treve* eut plus de succès que les précédentes, elle fut confirmée par saint Louis en 1245, par Philippe III. en 1257, par Philippe-le-Bel en 1296, 1303, & 1314, par Philippe-le-Long en 1319, & par le roi Jean en 1353, lequel en prescrivant l'observation ponctuelle de la *quarantaine le roi*, sous peine d'être poursuivi extraordinairement, mit presque fin à cet abus invétéré des guerres privées. Voyez le *Glossaire* de Ducange & celui de Lauriere, le *Recueil des ordonnances* de la troisieme race, & les mots ASSUREMENT, GUERRE PRIVÉE, PAIX, QUARANTAINES LE ROI, SAUVEGARDE. (A)

TREVE ENFREINTE ou BRISÉE, c'étoit la même chose. Voyez ci-devant TREVE BRISÉE. (A)

TREVE PÊCHERESSE, est la faculté qu'une puissance souveraine accorde aux pêcheurs de quelque autre nation, de pêcher en toute liberté dans les mers de sa domination, nonobstant la guerre qui subsiste entre les deux nations.

Les puissances voisines qui ont pour limites des mers qui leur sont communes, ayant un égal intérêt de favoriser la pêche de leurs sujets respectifs en quelque tems que ce soit, rien ne seroit plus naturel que de convenir entr'elles de cette liberté de la pêche, au moins pour le poisson qui se mange frais, laquelle ne peut être faite que jour par jour. On devroit déroger en cette partie au droit de la guerre, suivant lequel les pêcheurs sont de bonne prise comme les autres navigateurs.

Aussi ces sortes de traités étoient-ils anciennement d'une pratique assez commune: c'est ce qu'on appelloit *treve pêcheresse*.

De la part de la France, l'amiral étoit autorisé à les conclure: c'étoit une des prérogatives de sa charge; il en est fait mention dans les ordonnances du mois de Février 1543 & Mars 1584. L'amiral avoit le droit d'accorder en tems de guerre de telles *treves* pour la pêche du hareng & autres poissons aux ennemis & à leurs sujets, pourvu que les ennemis la voulussent accorder de même aux sujets du roi; & si la *treve* ne se pouvoit accorder de part & d'autre, l'amiral pouvoit donner aux sujets des ennemis des faus-conduits pour la pêche, sous telles & semblables cautions, charges & précis que les ennemis les accorderoient aux sujets du roi. L'amiral pouvoit en tems de guerre armer des navires pour conduire en sûreté les sujets du roi & autres marchands alliés & amis de la France.

Cet ordre a subsisté jusqu'en 1669, que la charge d'amiral qui avoit été supprimée en 1626, fut rétablie. Depuis ce tems il n'a plus été fait aucun traité, soit pour la liberté de la pêche ou autre cause, qu'au nom du roi; de même aussi les escortes pour la liberté de la pêche n'ont été données que par ordre du roi. Le droit dont jouissoit l'amiral par rapport à ces deux objets n'ayant point été rappelé lors du rétablissement de cette charge, & ayant même été révoqué implicitement, tant par le dernier article du reglement du 12 Novembre 1669, que par l'ordonnance de la marine *tit. de la liberté de la pêche, art. 14.*

Au reste ces *treves pêcheresse* n'ont presque plus été pratiquées, même pour la pêche journaliere du poisson frais, depuis la fin du dernier siecle, par l'infidélité de nos ennemis qui enlevoient continuellement nos pêcheurs, tandis que les leurs faisoient leurs pêches en toute sûreté. Voyez l'ordonnance de la marine, *liv. V. tit. 7*, & le commentaire de M. Valin. (A)

TREVE DU SEIGNEUR, voyez ci-devant TREVE DE DIEU.

TREVE ET PAIX, (*Hist. mod.*) nom que l'on donna vers l'an 1020, à un decret porté contre les violences qui se commettoient alors publiquement de particulier à particulier. Les lois étoient alors si peu respectées, & les magistrats si foibles, que chaque citoyen prétendoit avoir droit de se faire justice à soi-même par la voie des armes, sans épargner le fer ni le feu contre les maisons, les terres & les personnes mêmes de ses ennemis. Pour remédier à ces désordres, les évêques & les barons, premierement en France, puis dans les autres royaumes, firent un decret par lequel on mettoit absolument à couvert de ces violences les églises, les clercs ou ecclésiastiques séculiers, les religieux & leurs monasteres, les femmes, les marchands, les laboureurs & les moulins: ce qu'on comprit sous le nom de *paix*. A l'égard de



toutes autres personnes, on défendit d'agir offensivement depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par le respect particulier, disoit-on, qu'on devoit à ces jours que Jesus-Christ a consacré par les derniers mystères de sa vie, & c'est ce qu'on appella *treve*. On déclara excommuniés les violateurs de l'un ou l'autre de ces decrets, & l'on arrêta ensuite qu'ils seroient bannis ou punis de mort, selon la qualité des violences qu'ils auroient commises. Divers conciles approuverent ces résolutions, & entr'autres celui de Clermont en Auvergne tenu en 1095, qui aux quatre jours de la semaine affectés à la *treve*, ajouta tout le tems de l'avent jusqu'après l'octave de l'épiphanie, celui qui est compris entre la septuagesime & l'octave de pâques, & celui qui commence aux rogations & finit à l'octave de la pentecôte; ce qui joint aux autres jours prescrits pour la *treve* dans les autres saisons, faisoit plus de la moitié de l'année. Il est étonnant que les évêques qui avoient intimidé les peuples par le motif de la religion pour les engager à suspendre leur vengeance pendant la moitié de chaque semaine & des intervalles assez considérables de l'année, ne pussent en obtenir la même chose ni pour la semaine ni pour l'année entière, & il ne l'est pas moins que les peuples crussent tolérée & même permise à certains jours une vengeance qu'ils n'osoient prendre dans d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage de ces petites guerres qui désoloient toutes les provinces du royaume, dura jusqu'au tems de Philippe-le-bel. Voyez TREVE DE DIEU.

**TREVENTINATES**, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Plin, l. III. c. xij. place dans la quatrième région. Leur ville est nommée *Tereventum* par Frontin, p. 89, qui lui donne le titre de *colonie*. C'est aujourd'hui *Trivento*, sur le Trigno, dans le comté de Molisse. (*D. J.*)

**TREVES**, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en deçà du Rhin, capitale de l'archevêché & électorat du même nom, au bord de la Moselle, qu'on y passe sur un pont, à dix lieues d'Allemagne au nord-est de Luxembourg, à treize au nord-est de Metz, & à dix-sept au sud de Mayence.

Quoiqu'elle ne soit plus si fameuse que lorsque cinq des principales villes situées sur le Rhin lui étoient soumises, elle tient pourtant encore son rang parmi les villes peuplées, à quoi la fertilité de son terroir, son vignoble & la Meuse qui y passe, contribuent beaucoup. Sa situation est au bord de la Moselle entre deux montagnes, & la petite rivière *Olebia*, en allemand *Weberbach*, passe au milieu de la ville. On y compte un grand nombre d'églises & plusieurs maisons religieuses. *Long. 24. 15. latit. 49. 47.*

*Treves* fut connue anciennement sous le nom de *Trevirorum civitas*, ou *Treviri*, du nom des peuples qui l'habitent. Après qu'Auguste l'eut érigée en métropole de la seconde Belgique, elle prit en son honneur le nom d'*Augusta Trevirorum*. Tacite fait beaucoup mention de cette ville. Ammien Marcellin l'appelle une *seconde Rome*, à cause de son autorité, de son pouvoir, de la magnificence de ses bâtimens à la romaine, & pour avoir été la plus grande ville en deçà des Alpes. Quelques empereurs romains & ensuite quelques rois de France, y ont fait plusieurs fois leur séjour. On y voit encore des restes d'antiquité, entr'autres des piliers & des colonnes de son pont sur la Moselle, des vestiges d'anciennes tours & d'un amphithéâtre; mais les Huns, les Francs & les Normands ont détruit par leurs ravages ses autres monumens antiques.

On prétend que Salvien, prêtre de Marseille au cinquième siècle, étoit originaire de *Treves*; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il mourut à Marseille dans un âge fort avancé. Il nous reste de lui deux traités qui sont écrits d'un style assez orné, l'un sur la providence de

Dieu, & l'autre contre l'avarice. Les meilleures éditions des ouvrages de Salvien ont été données par M. Baluze à Paris, & par Conrad Ritterhusius à Nuremberg, en deux volumes in-8°.

**Drusille** (Julie), fille de Germanicus & d'Agrippine, naquit à *Treves*, & dégénéra de l'exemple de ses pere & mere; car sa vie fut très-scandaleuse. Elle épousa Lucius Cassius; mais Caligula son frere l'enleva à ce mari, & vécut incestueusement avec elle comme avec sa femme légitime. Il l'aimoit déjà follement n'ayant pas encore la robe virile; & quand elle fut morte l'an 791 de Rome, il fit des extravagances impies pour honorer sa mémoire. Il donna à ce sujet des decrets semblables à ceux que l'on avoit faits pour Livie femme d'Auguste, indépendamment de son decret public qui déclaroit Drusille au nombre des immortels.

On la mit en statue d'or dans le sénat: on lui éleva une autre statue dans le forum pareille à celle de Vénus, & sous les mêmes honneurs que l'on rendoit à cette déesse. On lui dédia un temple particulier: on ordonna que les hommes & les femmes lui consacraient des images, que les femmes jureroient par son nom quand elles attesteront quelque fait, & que son jour natal seroit destiné à des jeux tels que ceux de Cybele. Elle fut appelée la *Panthéa*, c'est à dire, la *toute-divine*, & on lui rendit les honneurs divins dans tout l'empire. Caligula, dans les choses même de la dernière importance, ne juroit jamais ni au sénat ni à l'armée, que par la divinité de Drusille. Livius Geminus non content de déclarer qu'il l'avoit vu monter au ciel & converser avec les dieux, fit des imprécations contre lui-même & contre ses propres enfans, si ce qu'il disoit n'étoit pas véritable. Cette basse flatterie lui valut une grosse fortune; les Romains se trouverent alors fort embarrassés; car s'ils paroissent tristes, on les accusoit de méconnoître la divinité de Drusille; s'ils paroissent gais, on les accusoit de ne pas regretter sa mort. Enfin c'étoit un crime de pleurer Drusille, parce qu'elle étoit déesse, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit la sœur de Caligula. Voyez à ce sujet Dion, Suétone & Sénèque. (*D. J.*)

**TREVES, archevêché de**, (*Géog. mod.*) l'archevêché de *Treves* est un des électors de l'empire. Il est borné par celui de Cologne au septentrion, par la Wetteravie à l'orient, par le palatinat du Rhin & par la Lorraine au midi, par le Luxembourg à l'occident.

Pepin, Charlemagne & Louis le débonnaire ayant enrichi considérablement l'église de *Treves*, ses archevêques commencèrent sous le regne d'Othon II. vers l'an 976, à se gouverner en princes souverains; & vers ce tems-là les chanoines las de vivre régulièrement & en commun, partagerent les biens du chapitre en prébendes, & vécutent dans des maisons séparées. Ludophe de Saxe fut le premier électeur de *Treves*, suivant l'opinion de ceux qui attribuent l'institution du college électoral à Othon III. Les successeurs de Ludolphe aggrandirent insensiblement leur domaine par des acquisitions, des échanges, des donations, & des cessions que d'autres princes leur firent.

Le pays de l'archevêché de *Treves* est fertile, surtout en vins; la Moselle le coupe en partie septentrionale & en partie méridionale; la première est beaucoup plus agréable & mieux peuplée que la seconde, qui ne contient presque que des bois. Cet état est composé de vingt-cinq bailliages, dont celui de *Treves* capitale, fait le principal.

Les empereurs de la maison de Saxe souvirent la ville de *Treves* aux archevêques, & les empereurs de la maison de Franconie l'affranchirent de la domination de ces prélats qui s'y opposerent, & ne laisserent pas de reprendre quelquefois leur autorité, selon



que les diverses factions de la ville leur étoient favorables. Enfin l'empereur Rodolphe dévoué à l'électeur Jaques d'Elz, déclara en 1580 la ville de *Treves* déchue de ses prétentions; & depuis ce tems-là les électeurs en ont toujours été les maîtres.

L'électeur de *Treves*, comme archevêque, a pour suffragans les évêques de Metz, de Toul & de Verdun, & comme électeur, il prend la qualité d'archichancelier de l'empire pour les Gaules, mais cette dignité n'est qu'un titre imaginaire inventé par les Allemands pour marquer la prétendue dépendance du royaume d'Arles à l'égard de l'empire.

L'électeur de *Treves* donne le premier son suffrage à l'élection de l'empereur. Il a séance vis-à-vis de lui dans les assemblées, & il alterne pour la seconde place avec l'électeur de Cologne dans le college électoral. Il jouit de plusieurs privilèges; il peut réunir à son domaine les fiefs impériaux situés dans ses états, faute d'hommage rendu dans le tems porté par les constitutions impériales. Il peut user du même droit que l'empereur & l'empire à l'égard des fiefs qui relevent de lui, & qui se trouvent vacans faute d'hoirs mâles, à moins que les héritiers ne produisent un privilège qui déroge à ce droit; il met au ban ceux qu'il a excommuniés, s'ils ne se réconcilient dans l'année; & cette proscription a autant de force que si elle étoit faite par les électeurs de l'empire; il a dans la ville de *Treves* la gardenoble de tous les mineurs; on peut cependant appeler de sa justice à la chambre impériale, parce que l'électeur Charles Gaspar de la Leyen ne fit pas confirmer par l'empereur le droit qu'ont les électeurs d'empêcher qu'on ne puisse appeler de leur justice.

On peut lire sur tout ce qui concerne l'archevêché de *Treves*, un ouvrage imprimé à Augsbourg, & intitulé, *historia trevirensis diplomatica & pragmatica*. Augst. 1745, in-fol. trois vol. (D. J.)

TREVES, (Géog. mod.) petite ville ou plutôt bourg de France, dans l'Anjou. Ils'y tient quatre foires par an. (D. J.)

TREVI, (Géog. mod.) nom commun à deux anciennes villes d'Italie. La première appelée en latin *Treba* est dans la campagne de Rome, près de la source du Teverone. C'étoit autrefois une ville, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, & son évêché a été uni à celui d'Anagni.

La seconde *Trevi* est un bourg dans l'état de l'église, au duché de Spolète, près de Clytumno, environ à cinq milles de Fuligno. Elle étoit épiscopale dans le v. siècle. On croit que c'est la *Trebia* des anciens. (D. J.)

TREVICO, (Géog. mod.) petite ville au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec un évêché établi dès le dixième siècle, & qui est suffragant de Benevent. (D. J.)

TREVIER, f. m. (Marine.) c'est le nom qu'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a soin de leur envergure, & qui les visite à chaque quart pour voir si elles sont en bon état.

TREVIGNO, (Géog. mod.) ou TREVINO, comme écrit Rodrigo Mendez Silva, ville d'Espagne en Biscaye, dans la province d'Alava, sur une colline, proche la rivière d'Ayuda, avec une citadelle, à six lieues au sud ouest de Vittoria. Son territoire abonde en blé, fruits & pâturages. Long. 14. 35. lat. 42. 50. (D. J.)

TREUIL, f. m. (Méch.) n'est autre chose que la machine autrement appelée *axis in peritrochio* (fig. 44. Méch.), dont l'axe *EF* est situé parallèlement à l'horison. Dans cette machine la puissance appliquée à l'extrémité du rayon *A*, est au poids comme le rayon de l'axe *EF* est au rayon de la roue. Voyez AXE DANS LE TAMBOUR.

M. Ludot dans une pièce sur le cabestan, qui a

partagé le prix de l'académie en 1741, remarque que la théorie de M. Varignon, pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, est insuffisante, & qu'elle peut même induire en erreur. Il s'est appliqué à réparer cette négligence, & donne le théorème général pour déterminer la charge des appuis dans le *treuil*, suivant quelques directions, & dans quelques plans que la puissance & le poids agissent.

Le *treuil* s'appelle aussi *tour*; cependant le nom de *tour* est plus souvent un mot générique, pour exprimer la machine appelée *axis in peritrochio*, soit que l'axe soit parallèle à l'horison, ou qu'il lui soit perpendiculaire.

Au lieu de la roue *AB*, on se contente souvent de passer dans l'axe *EF* des leviers *AB*, plus ou moins longs, & en plus ou moins grand nombre, selon les poids qu'on veut élever, & la quantité de puissance qu'on veut y employer. (O)

TREVIRI, (Géog. anc.) ou TREVERI; l'itinéraire d'Antonin porte *Triveri*, & la notice de l'empire, *Triberi*; peuples de la Germanie, en-deçà du Rhin. On ne peut douter que ces peuples n'aient d'abord habité au-delà du Rhin, puisqu'ils étoient originaires de la Germanie; mais on ne fait dans quel quartier de la Germanie ils avoient leur demeure, & en quel tems ils passèrent le Rhin pour s'établir dans la Gaule. Voici quelque chose de plus sûr.

Quand ces peuples habiterent dans la Gaule, ils furent toujours mis au nombre des Belges, entre lesquels Pomponius Mela, l. II. c. ij. leur donne la gloire d'être le peuple le plus célèbre. César, de bell. Gall. l. V. c. iij. dit que leur cavalerie l'emportoit infiniment sur celle de la Gaule, & qu'ils avoient une infanterie nombreuse; & selon Hirtius, l. VIII. c. xxv. le voisinage de la Germanie leur donnant occasion d'avoir continuellement les armes à la main: ils ne différoient guere des Germains, ni pour les mœurs, ni pour la férocité. Ces mœurs les distinguèrent des Gaulois, & les maintinrent libres depuis le tems de Jules César jusqu'à celui de Vespasien, qu'ils furent seulement alliés & amis des Romains. Au commencement du regne de ce prince, ils se joignirent avec Civilis; mais Cerealis les ayant vaincus, Vespasien les punit de leur révolte par la perte de leur liberté. Ils demeurèrent depuis soumis aux Romains jusqu'à la chute de cet empire qu'ils entrèrent dans l'alliance des François.

Les demeures & les bornes du pays des *Treviri* ont souvent changé. Il paroît cependant qu'en général ils demeurèrent toujours sur le Rhin; mais il y a quelque apparence qu'après l'établissement des Ubiens sur la rive gauche de ce fleuve, le pays des *Treviri* s'étendit depuis le confluent de l'Abrinca, jusqu'à celui de la Nave. Du moins est-il certain qu'on ne connoît point d'autre peuple à qui on puisse attribuer cette étendue de pays. La ville de *Treves* étoit leur principale demeure. On la nommoit *Trevirorum civitas*; & après qu'Auguste l'eût érigée en métropole, elle prit en son honneur le nom d'*Augusta Trevirorum*. (D. J.)

TREVIRIENS, (Hist. anc.) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoit le pays où est maintenant la ville de *Treves*.

TREVIRS, CAPITAUX, (Hist. rom.) *trium viri* ou *treviri capitales*; étoient trois magistrats romains d'un bien moindre rang que les *trevirs* ou triumvirs monétaires. Il étoient chargés de veiller à la garde des prisonniers, & de présider aux supplices capitaux. Ils jugeoient aussi des délits & crimes des esclaves fugitifs, & des gens sans aveu. Ils furent établis sous le consulat de Curius Dentatus, peu de tems après qu'il eut triomphé des Gaulois. Ils avoient sous leurs ordres huit licteurs qui faisoient les exécutions pres-

crites,



crites, comme il paroît par ce discours de Sofie dans l'Amphitruon. « Que deviendrai-je à-présent? les *trévirs* pourroient bien m'envoyer en prison, d'où je ne serois tiré demain que pour être fustigé, sans avoir même ni la liberté de plaider ma cause, ni de réclamer la protection de mon maître. Il n'y auroit personne qui doutât que j'ai bien mérité cette punition; & que je serois assez malheureux pour essuyer les coups de leurs estafiers, qui battoient sur mon pauvre corps comme sur une enclume ». Cicéron fait allusion à ces sortes de lieutenans criminels de Rome, en badinant plaisamment sur le jeu de mots, dans une de ses lettres à Trébatius, qui suivoit alors César dans ses guerres contre les *Trévirs*, une des plus fieres & des plus vaillantes nations de la Gaule. « Je vous avertis, lui dit-il, de ne vous pas trouver sur le chemin de ces *Trévirs*, car j'entens dire qu'ils sont *capitiaux*; & je désirerois fort qu'ils fussent plutôt fabricateurs d'or & d'argent ». (D. J.)

**TRÉVIRS, monétaires**, (*Hist. rom.*) les surintendants de la monnoie de la république & empire romain, étoient appelés *trévirs*, *triviri* ou *triumviri monetales*, parce qu'ils furent au nombre de trois jusqu'à Jules-César, qui en créa quatre. Cicéron fut un des quatre directeurs de la monnoie, car nous avons encore une médaille existante de ce grand homme, où il est nommé *iiii vir*; mais nous parlerons plus au long de ces magistrats préposés à la fabrication des monnoies, au mot **TRIUMVIRS monétaires**. (D. J.)

**TREVISAN, LE** (*Géog. mod.*) ou marche Trévifane; pays d'Italie dans la seigneurie de Venise, renfermé entre le Feltrin & le Bellunèse vers le nord; le Padouan vers le sud; Frioul & le Dogado à l'est, & le Vicentin à l'ouest. Sa principale richesse consiste en mâts de vaisseaux, & en bois de chauffage. Ses principaux lieux sont Trévise, Castel-Franco, Ceneda & Sarra-Vallé. (D. J.)

**TRÉVISO**, (*Géog. mod.*) *Trevisi* ou *Trevifio*, en latin *Tarvisium* ou *Tervisium*; ville d'Italie dans les états de Venise, capitale du Trévifan, sur la riviere Sillis ou Silé, à 18 milles au nord-ouest de Venise, à 20 au nord-est de Padoue, & à 25 à l'est de Bassano. Elle est décorée de plusieurs édifices publics. Son évêché suffragant d'Aquilée, est des premiers siècles. Long. 29. 48. lat. 45. 44.

*Trévise* subsistoit du tems de l'empire romain, car on y a découvert une inscription où on lit ces mots, *Mun-Tar*, & une autre où l'on voit celui-ci, *Decurion*. C'en est assez pour regarder cette ville comme un ancien municpe. Elle fut sous la puissance des Goths, puisqu'après la réduction de Ravenne par Belisaire, & la détention de Vitigis, cette ville fut une de celles qu'ils remirent au vainqueur. Peut-être retomba-t-elle encore sous leur domination, lorsqu'Indibade eut vaincu Vitalius. *Trévise* tomba dans la fuite au pouvoir des Hongrois; puis elle appartint aux Carares & aux Scaligers; enfin elle se donna aux Vénitiens en 1388, & depuis ce tems-là, elle est demeurée toujours attachée à cette république. Jean Bonifacio & Barthélemi Burchelati, ont donné l'historie de *Trévise*, on peut les consulter.

Non-seulement *Trévise* fut sous la puissance des Goths, mais elle eut la gloire de donner la naissance à Totila roi de ce peuple. Il fut mis sur le trône après la mort d'Evaric, & rétablit par sa valeur & par sa conduite les désastres de la nation. Il reprit plusieurs provinces sur les Romains, toute la basse Italie, les îles de Corse, de Sardaigne & de Sicile. Il s'empara de Rome, en donna le pillage à ses troupes, & fit démolir une partie des murailles. Il continua de remporter quelques autres avantages contre

les Romains; mais il périt en 552, dans une bataille contre Narsès. (D. J.)

**TRÉVOUX**, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de France, capitale de la principauté de Dombes, sur le bord oriental de la Saône. Le pape Clément VII. y érigea un chapitre en 1523, & Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, y fonda un hôpital. M. le duc du Maine y a bâti un palais pour le siege du parlement. Louis XIV. a accordé aux officiers de ce parlement, les mêmes privileges dont jouissent les officiers des autres parlemens de France. Ce même prince y a fait établir une imprimerie. Les uns croient que le *Tivurtium* de l'itinéraire d'Antonin est *Trévoux*, & d'autres *Tournus*. Long. 22. 24. lat. 45. 56. (D. J.)

**TREWIA**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractérise de cette maniere. Le calice est permanent, & composé de trois feuilles ovales, colorées & recourbées; il n'y a point de pétales. Les étamines sont de nombreux filets capillaires de la longueur du calice. Les bossettes sont simples. Le germe du pistil est placé sous le calice. Le style est de la longueur des étamines & simple ainsi que le stigma. Le fruit est une capsule couronnée, turbinée, formée de trois coques & contenant trois loges. Les femences sont simples, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. *Linnaei gen. plant. p. 236. Hort. malab. vol. II. p. 42.* (D. J.)

**TREYSA**, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Treyfen*, ville d'Allemagne, dans le pays de Hesse, chef-lieu du comté de Ziegenheim, sur une colline proche la riviere de Schwalm. Elle fut brûlée par les impériaux en 1640. Long. 26. 48. lat. 50. 54.

**TREZAIN**, f. m. ou **TREIZAIN**, (*Monnoie.*) petite monnoie de France, qui avoit cours sous Louis XI. & Charles VIII. On en ignore la valeur. Nous savons seulement qu'il y avoit alors des sous valant 13 deniers, & qui par cette raison étoient appelés *trezains*. C'étoit alors la coutume de donner un *trezain* à la messe des épousailles, comme on voit dans Franchet. Cette coutume étoit fort ancienne, car Frédégaire rapporte que les ambassadeurs de Clovis allant fiancer Clotilde, lui offrirent un sou & un denier; c'est une des formules de Marculphe; cela servoit pour représenter une espece d'achat de femme, suivant l'ancienne coutume non-seulement des Francs, mais aussi des Saxons, des Allemands & des Bourguignons. *Trévoux.* (D. J.)

**TRÉZALÉ, TABLEAU**, (*Peinture.*) on appelle ainsi un tableau où il se trouve de petites fentes ou des raies imperceptibles sur sa superficie; ce qui arrive souvent aux tableaux qui sont peints à l'huile par-dessus un fond de détrempe, ou lorsqu'on a trop employé d'huile grasse; enfin lorsque le tableau a été trop exposé aux rayons du soleil, il devient ordinairement *trézalé*. *Dict. des beaux arts.* (D. J.)

**TRÉZALÉ**, (*Porcelaine & Poterie.*) se prend dans le même sens qu'en peinture. Une porcelaine & morceau de poterie est *trézalé*, lorsque la couverte s'est fendue & gercée. Il n'y a guere d'ustensiles de cuisine en terre vernissée, qui ne se *trézale* à la longue, ce qui prouve que la longueur & la violence du feu peuvent être comptées parmi les causes de cet effet.

**TREZZO**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, sur l'Adda, aux confins du Bergamafque près de Castello, & au midi de Lecce.

**TRIADÉ HARMONIQUE**, *trias harmonica*; ce mot, en Musique, a deux sens différens. Dans le calcul, c'est la proportion harmonique; dans la pratique, c'est l'accord parfait qui résulte de cette même proportion, & qui est composé d'un son quelconque de sa tierce & de sa quinte. Voyez ACCORD, PROPORTION.

*Triade*, parce qu'elle est composée de trois termes.



*Harmonique*, par excellence, parce qu'elle est la source de toute harmonie. Voyez HARMONIE. (S)

TRIADIQUE, f. & adj. (*terme d'Eglise.*) ce mot se disoit dans l'église grecque de certaines hymnes dont chaque strophe finissoit par la louange de la Trinité & de la Sainte-Vierge. Après *alleluya*, on chantoit les *triadiques*.

TRIAGE, f. m. (*Commerce.*) choix que l'on fait entre plusieurs marchandises de même espece de ce qu'il y a de meilleur.

Quoique ce terme soit en usage dans le commerce pour signifier ce partage du bon avec le moindre, & du moindre d'avec le mauvais, que les marchands ont coutume de faire des denrées, drogues ou marchandises, qui font l'objet de leur commerce; il se dit principalement du *triage* qu'on fait des morues seches & des laines. Voyez LAINES & MORUE. *Dictionnaire de Commerce.*

TRIAGE, (*Jurisprudence.*) en terme d'eaux & forêts, signifie une portion ou canton de bois séparée & divisée du reste par quelque marque ou trace.

Quelques-uns croient que ce terme vient de celui de tiers, *triens*; parce qu'ordinairement dans les bois communaux les seigneurs ont pour leur part un tiers, & les habitans les deux autres tiers.

Mais il paroît que *triage* vient de *trier*, qui signifie choisir, mettre à part; ainsi *triage* signifie choix, portion séparée.

En effet, l'ordonnance des eaux & forêts, tit. 23. des bois appartenans aux communautés, veut que le quart des bois communs soit réservé pour croître en futaie dans le meilleur fonds & lieux plus commodes, par *triage* & désignation du grand-maître ou des officiers de la maîtrise par son ordre.

L'art. 4. du même titre veut que si les bois étoient de la concession gratuite des seigneurs, sans charge d'aucuns cens, redevance, prestation ou servitude, le tiers en pourra être distrait & séparé à leur profit, en cas qu'ils le demandent, sinon le partage n'aura lieu; & il est dit qu'en ce cas les seigneurs n'y auront autre droit que l'usage comme premiers habitans, sans part ni *triage*.

Ainsi le tiers du seigneur est aussi appelé son *triage*; & l'on appelle aussi *triage* la part des habitans, quoiqu'ils aient les deux tiers, comme il se voit en l'article 6. & suiv. du même titre. (A)

TRIAGE, (*Métallurgie & Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme, dans les travaux des mines, l'opération par laquelle on sépare à coups de marteau la partie métallique du minerai d'avec la roche ou la matrice dont cette partie est enveloppée. Ce travail qui est un des plus légers de la minéralogie, se fait ordinairement par de jeunes garçons qui sont rassemblés dans une salle ou angard, & qui ont devant eux une grande table sur laquelle on place le minerai dont il faut faire le *triage*. Cependant cette opération n'est point exempte de danger, sur-tout quand il s'agit de travailler sur du minerai qui est chargé d'arsenic. Le but qu'on se propose par le *triage* c'est de diminuer le volume du minerai, & de le séparer des substances inutiles, ou de celles qui pourroient nuire à son traitement dans le fourneau de fusion.

TRIAGE DU PAPIER, *terme de Papeterie*, c'est une opération par laquelle on retient toutes les feuilles du papier les unes après les autres pour en ôter toutes les petites taches noires avec un petit couteau fait exprès, pour en séparer les feuilles déchirées & les mettre au rebut, & enfin pour ployer le papier pour le mettre en main & en rame. Voyez les Pl. de Papeterie.

TRIAIRE, f. m. (*Art militaire des Romains.*) les triaires, *triarii*, étoient de vieilles troupes romaines mises sur les dernières lignes, & qui ne combattoient que lorsque les premières lignes étoient rompues.

Dénis d'Halicarnasse en décrivant l'attaque d'un camp romain par les Volques, & la défense vigoureuse d'un reste infortuné de l'armée romaine, dit qu'après les cavaliers qui combattoient alors à pié, parce que le terrain ne leur permettoit pas de se servir de leurs chevaux, on vit marcher ceux que l'on appelloit *triarii*, c'est-à-dire les plus vieux soldats à qui l'on confie ordinairement la garde du camp, pendant que l'autre partie de l'armée est aux prises avec l'ennemi. Pour eux, ajoute l'auteur, ils ne combattent qu'à la dernière extrémité, & lorsqu'il n'y a plus d'autre ressource.

Tire-Live, dans la guerre des Latins, après avoir dit que ce peuple avoit comme les Romains tout hormis le cœur & l'inclination, même langue, mêmes armes, même discipline, même ordre de bataille, ajoute: « Leur première ligne étoit composée de jeunes gens en qui l'on voyoit briller également & le feu de l'âge, & l'ardeur de la gloire; la seconde d'hommes faits, qu'on appelloit *principes*, & la troisième de soldats vétérans appelés *triarii* ». (D. J.)

TRIANGLE, f. m. en terme de Géométrie, c'est une figure comprise entre trois lignes ou côtés, & qui par conséquent a trois angles. Voyez FIGURE & ANGLE.

Si les trois lignes ou côtés d'un triangle sont des lignes droites, on l'appelle *triangle rectiligne*. Voyez RECTILIGNE.

Si les trois côtés du triangle *ABC*, Planche de Géométrie, fig. 68. sont égaux, on l'appelle *triangle équilatéral*. Voyez ÉQUILATÉRAL.

S'il n'y a que deux de ses côtés égaux, comme *DEF*, fig. 69. on l'appelle *triangle isoscele* ou *équiscural*. Voyez ISOSCELE.

Si tous les côtés sont inégaux entr'eux, comme *ACB*, fig. 70. on l'appelle *triangle scalene*. Voyez SCALENE.

Si un des angles *K* d'un triangle *KML*, fig. 71. est droit, on dit que le triangle est *rectangle*. Voyez RECTANGLE.

Si un des angles *N*, fig. 72. est obtus, on dit que le triangle est *obtusangle*, ou *amblygone*. Voyez AMBLYGONE.

Si les trois angles sont aigus, comme *ACB*, fig. 68. le triangle s'appelle *acutangle* ou *oxygone*. Voyez ACUTANGLE, &c.

Si les trois lignes du triangle sont courbes, on l'appelle *curviligne*. Voyez CURVILIGNE.

Si quelque côté du triangle est droit & les autres courbes, on l'appelle *triangle mixtiligne*.

Si tous les côtés sont des arcs de grands cercles ou de sphere, le triangle s'appelle *sphérique*. Voyez SPHÉRIQUE.

Triangles semblables, }  
Base d'un triangle, } voyez } SEMBLABLES.  
Canon d'un triangle, } BASE.  
Jambes d'un triangle, } CANON.  
JAMBES.

Constructions de triangles. 1°. Deux côtés *AB*, *AC*, fig. 73. ayant été donnés en nombres ou autrement, aussi-bien que la quantité de l'angle *A* compris entre ces côtés. Pour en construire un triangle, prenez *AB* pour la base; & en *A*, formez l'angle donné pour l'autre jambe, tracez l'autre ligne donnée *AC*, enfin tirez la ligne *BC*, & pour-lors *ABC* sera le triangle que l'on cherche.

D'où il suit qu'ayant déterminé deux côtés avec l'angle compris entr'eux, vous avez déterminé tout le triangle; par conséquent si en deux angles *ACB* & *acb*,  $a = A$ , & que l'on ait  $ab : ac :: AB : AC$ , alors les triangles sont déterminés de la même manière, & par conséquent ils sont semblables; ainsi  $c = C$ ;  $b = B$ , &  $ab : bc :: AB : BC$ . &c.

2°. Trois côtés *AB*, *BC* & *CA*, fig. 68. étant



donnés, dont deux, comme  $AC$  &  $AB$  pris ensemble, sont plus grands que le troisieme; si vous voulez en construire un *triangle*, prenez  $AB$  pour la base, & du point  $A$  avec l'intervalle  $AC$ , décrivez un arc  $y$ ; & du point  $B$  avec l'intervalle  $BC$ , décrivez un autre arc  $x$ : tirez les lignes droites  $AC$  &  $BC$ , vous aurez le *triangle*.

Il ne faut pas s'imaginer que ce problème soit toujours possible; dès là que la somme des deux côtés est plus grande que le côté pris pour base, ainsi que tous les auteurs qui ont écrit sur la Géométrie paroissent en être persuadés; car, prenant toujours  $AB$  pour base, si le côté  $AC$ , par exemple, surpassoit cette base d'une quantité égale ou plus grande que l'autre côté  $BC$ , l'intersection ne pourroit pas se faire, & par conséquent la construction ne seroit pas possible. Il est donc nécessaire, quand on propose ce problème, d'y mettre plus de condition qu'on n'a de coutume, de peur que l'on ne tombe dans une construction absurde, comme je l'ai vu arriver.

C'est pourquoi, comme on ne peut construire qu'un *triangle* avec trois lignes droites données, il s'ensuit qu'en déterminant les trois côtés, tout le *triangle* est déterminé.

Ainsi si en deux *triangles*  $ACB$  &  $acb$ , fig. 73. l'on a  $AC : AB :: ac : ab$ ;  $AC : CB :: ac : bc$ ; alors les *triangles* sont déterminés de la même manière, par conséquent ils sont semblables & équiangles.

3°. Une ligne droite comme  $AB$ , & les deux angles  $A$  &  $B$  adjacens, lesquels pris ensemble sont moindres que deux angles droits, étant donnés; pour décrire le *triangle*  $ABC$  aux extrémités de la ligne donnée  $AB$ , formez les deux angles donnés  $A$  &  $B$ ; continuez les côtés  $AC$  &  $BC$ , jusqu'à ce qu'ils se rencontrent en  $C$ . alors vous aurez le *triangle*  $ABC$  que vous cherchiez.

De sorte qu'un côté & deux angles étant donnés, on a tout le *triangle*; par conséquent, si deux *triangles*  $A = a$  &  $B = b$ ; alors ces *triangles* seront déterminés de la même manière, & par conséquent semblables.

Maniere de mesurer les *triangles*. Pour trouver la superficie d'un *triangle*, multipliez la base  $AB$ , fig. 74. par la hauteur  $Cd$ , la moitié du produit est la superficie du *triangle*  $ABC$ .

Ou de cette autre manière: multipliez la moitié de la base  $AB$  par la hauteur  $Cd$ , ou toute la base par la moitié de la hauteur, le produit vous donnera la superficie du *triangle*.

Par exemple,

$AB = 342$	$AB = 342$	$\frac{1}{2} AB = 171$
$Cd = 234$	$\frac{1}{2} CD = 117$	$Cd = 234$
<hr/>		<hr/>
1368	2394	684
1026	342	513
684	342	342
<hr/>	<hr/>	<hr/>
2) 80028	superficie 40014	superficie 40014

superficie 40014.

Ou bien on trouve la superficie d'un *triangle* en joignant ensemble les trois côtés, & prenant la moitié de la somme, & de cette moitié on soustrait chaque côté séparément; après quoi on multiplie la moitié de cette somme par le produit des trois restes, & l'on tire la racine quarrée de ce dernier produit; d'où il suit, 1°. que si entre la base & la moitié de la hauteur, ou entre la hauteur & la moitié de la base, on trouve une moyenne proportionnelle, ce sera le côté d'un quarré égal au *triangle*. 2°. Si la superficie d'un *triangle* est divisée par la moitié de la base, le quotient est la hauteur.

Propriétés des *triangles plans*. 1°. Si en deux *triangles*  $ABC$ ,  $abc$ , fig. 73. l'angle  $A = a$  les côtés  $AB = ab$  &  $AC = ac$ , alors le côté  $BC = bc$  & les

Tome XVI.

angles  $C = c$  &  $B = b$ , & par conséquent ces *triangles* seront égaux & semblables.

2°. Si un côté du *triangle*  $ABC$ , fig. 75. est continué jusqu'à  $D$ , l'angle extérieur  $DAB$  fera plus grand qu'aucun des deux angles intérieurs opposés  $B$  ou  $C$ .

3°. Dans chaque *triangle*, le plus grand côté est opposé au plus grand angle, & le plus petit côté au plus petit angle.

4°. Dans tous les *triangles*, deux côtés tels qu'ils soient, sont plus grands que le troisieme.

5°. Si en deux *triangles* les différens côtés de l'un sont respectivement égaux aux côtés de l'autre, les angles seront aussi respectivement égaux, & par conséquent les *triangles* seront entierement égaux & semblables.

6°. Si quelque côté, comme  $BC$ , fig. 76. d'un *triangle*  $ACB$ , est continué jusqu'à  $D$ , l'angle extérieur  $DOA$  sera égal aux deux angles intérieurs opposés,  $y$  &  $z$  pris ensemble.

7°. En tout *triangle*, comme  $ABC$ , les trois angles  $A, B, C$ , pris ensemble, sont égaux à deux angles droits, ou à  $180^\circ$ . d'où il s'ensuit, 1°. que si le *triangle* est rectangle, comme  $MKL$ , fig. 71. les deux angles obliques  $M$  &  $L$  pris ensemble, font un angle droit ou  $90^\circ$ . & par conséquent ce sont des demi-angles droits, si le *triangle* est isoscele. 2°. Si un angle d'un *triangle* est oblique, les deux autres pris ensemble sont pareillement obliques. 3°. Dans un *triangle* équilatéral, chaque angle est de  $60$  degrés. 4°. Si un angle d'un *triangle* est soustrait de  $180^\circ$ . le restant est la somme des deux autres; & si la somme de deux angles est soustraite de  $180^\circ$ . le restant est le troisieme angle. 5°. Si deux angles d'un *triangle* sont égaux à deux angles d'un autre *triangle*, soit conjointement, soit séparément, le troisieme angle de l'un est égal au troisieme angle de l'autre. 6°. Comme dans un *triangle* isoscele  $DFE$ , fig. 69. les angles de la base  $y$  &  $u$  sont égaux; si l'angle d'en-haut est soustrait de  $180^\circ$ . & que le restant soit divisé par  $2$ , le quotient est la quantité de chacun des angles égaux: de même si le double d'un des angles de la base  $y$  est soustrait de  $180^\circ$ . le restant est la quantité de l'angle d'en-haut.

8°. Si en deux *triangles*  $ABC$  &  $abc$ , fig. 73.  $AB = ab$ ,  $A = a$ , &  $B = b$ , alors  $AC = ac$ .  $BC = bc$ .  $C = c$  & le *triangle*  $ACB = acb$ . d'où il s'ensuit que si en deux *triangles*  $ACB$ . &  $acb$ ,  $A = a$ ,  $B = b$ , &  $BC = bc$ ; alors  $C = c$ , par conséquent  $AC = ac$ ,  $AB = ab$  & le *triangle*  $ACB = acb$ .

9°. Si dans un *triangle*  $DFE$  les angles de la base  $y$  &  $u$ , fig. 69. sont égaux, le *triangle* est isoscele; par conséquent si les trois angles sont égaux, le *triangle* est équilatéral.

10°. Si dans un *triangle*  $ABC$  une ligne droite est tirée parallèlement à la base, elle coupe les côtés proportionnellement, & forme un petit *triangle* semblable au grand.

11°. Tout *triangle* peut être inscrit dans un cercle. Voyez CERCLE.

12°. Le côté d'un *triangle* équilatéral inscrit dans un cercle, est en puissance triple du rayon. Voyez RAYON.

13°. Les *triangles* de même base & même hauteur, c'est-à-dire, qui se trouvent entre les mêmes lignes paralleles, sont égaux. Voyez PARALLELE.

14°. Tout *triangle*, comme  $CFD$ , (fig. 41.) est la moitié d'un parallélogramme  $ACDB$ , de même ou d'égale base  $CD$ , & de même hauteur, ou entre les mêmes paralleles: ou bien un *triangle* est égal à un parallélogramme qui est sur la même base, mais qui n'a que la moitié de la hauteur, ou qui n'ayant que la moitié de la base, a la même hauteur que le *triangle*. Voyez PARALLÉLOGRAMME.

15°. Dans tous les *triangles* tant plans que sphéri-

HH h h ij



ques, les côtés sont proportionnels aux sinus des angles opposés.

16°. Dans tous les triangles plans, la somme des deux côtés est à leur différence, comme la tangente de la moitié de la somme des angles opposés est à la tangente de la moitié de leur différence.

17°. Si l'on fait tomber une perpendiculaire sur la base d'un triangle obliquangle, la différence des carrés des côtés est égale au double du rectangle sous la base & la distance qu'il y a de la perpendiculaire au milieu de la base.

18°. Les côtés d'un triangle sont coupés proportionnellement, par une ligne qu'on tire parallèlement à la base.

19°. Un triangle entier est à un triangle coupé par une ligne droite, comme le rectangle sous les côtés coupés est au rectangle des deux autres côtés.

20°. Dans un triangle rectiligne une ligne de l'angle droit perpendiculairement sur l'hypothénuse, divise le triangle en deux autres triangles rectilignes, lesquels sont semblables au premier triangle, & l'un à l'autre.

21°. En tout triangle rectangle le carré de l'hypothénuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés. Voyez HYPOTHÉNUSE.

22°. Si quelqu'angle d'un triangle est coupé en deux parties égales, la ligne qui le coupe divisera le côté opposé proportionnellement aux côtés qui forment cet angle. Voyez BISSECTION.

23°. Si l'angle du sommet de quelque triangle est coupé en deux parties égales, la différence des rectangles faits par les côtés & par les segments de la base, est égale au carré de la ligne qui coupe l'angle en deux.

24°. Si une ligne droite  $BE$  (fig. 78.) coupe en deux un angle  $ABC$  d'un triangle, le carré de ladite ligne  $BE = AB + BC - AE + EC$ . Newton, arith. univers.

Pour diviser un triangle dans un certain nombre donné de parties égales, divisez la base  $CD$  (fig. 77.) en autant de parties égales qu'il s'agit de diviser la figure, & tirez les lignes  $A1, A2, \&c.$

Sur les propriétés des triangles sphériques. Voyez SPHÉRIQUE.

TRIANGLE, en terme de Trigonométrie. La solution ou analyse des triangles est du ressort de la trigonométrie. Voyez les figures de TRIGONOMÉTRIE.

Les différens cas peuvent être réduits aux problèmes suivans.

Solution des triangles plans. 1°. Deux angles  $A$  &  $C$  (tabl. trigon. fig. 26.) étant donnés conjointement avec le côté  $AB$ , opposé à l'un de ces deux angles  $C$ ; pour trouver le côté  $BC$ , opposé à l'autre angle  $A$ , en voici la règle: le sinus de l'angle  $C$  est au côté donné  $AB$ , qui lui est opposé, comme le sinus de l'autre angle  $A$  est au côté que l'on cherche.

C'est pourquoi le côté  $BC$  se trouve aisément par les logarithmes ou par la règle de trois ou de proportion. Voyez LOGARITHME.

Car par exemple, supposez  $C = 48^\circ. 35'$ .  $A = 57^\circ. 28'$ .  $AB = 74'$ . l'opération se fait de cette manière.

Log. du sinus de $C$ ,	9. 8750142
Log. de $AB$ ,	1. 8692317
Log. du sinus de $A$ ,	9. 9258681
Total du log. de $AB$ & du sinus de $A$ ,	11. 7950998
Log. de $BC$ ,	1. 9200856

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est 83, qui est la quantité du côté que l'on cherchoit.

2°. Deux côtés  $AB$  &  $BC$ , ayant été donnés conjointement avec l'angle  $C$ , opposé à l'un des deux, pour trouver les autres angles  $A$  &  $B$ , voici la re-

gle: un côté  $AB$  est au sinus de l'angle donné  $C$ , & opposé à ce côté, comme l'autre côté  $BC$  est au sinus de l'angle opposé que l'on cherche.

Par exemple,

Supposez  $AB = 94'$ ,  $BC = 69'$ ,  $C = 72^\circ. 15'$ .

Log. de $AB$ ,	1. 9731279
Log. du sinus de $C$ ,	9. 9788175
Log. de $BC$ ,	1. 8388491

Somme des logarith. du sinus de  $C$  & de  $BC$ ,

Log. du sinus de  $A$ ,

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est  $61^\circ. 37'$ . & comme l'angle donné  $C$  est de  $72^\circ. 15'$ . la somme des deux autres  $133^\circ. 52'$ . étant soustraite de 180, total des trois, vous aurez  $46^\circ. 8'$ . pour l'autre angle  $B$  que vous cherchiez.

De même supposez que dans un triangle rectangle (fig. 28.) outre l'angle droit  $A$  on ait donné l'hypothénuse  $BC = 49$ , & la cathète  $AC = 36$  pour trouver l'angle  $B$ , voici comme on opere.

Log. de $BC$ ,	1. 6901961
Log. de tout le sinus,	10. 0000000
Log. de $AC$ ,	1. 5563025

Log. du sinus de  $B$

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est  $47^\circ. 16'$ . par conséquent  $C = 42^\circ. 44'$ .

3°. Deux côtés  $BA$  &  $AC$ , & l'angle  $A$  compris entre ces côtés étant donnés, pour trouver les deux autres angles.

I. Si le triangle  $ABC$  est rectangle, prenez un des côtés, qui forment l'angle droit; comme  $AB$ , pour rayon, pour lors  $CA$  fera la tangente de l'angle opposé  $B$ , en ce cas la règle est qu'un côté  $AB$  est à l'autre  $AC$ , comme le sinus total est à la tangente de l'angle  $B$ .

Par exemple,

Supposé $BA = 79$ & $AC = 54$	
Logarithme de $BA$ ,	18976291
Log. de $AC$ ,	17323938
Log. du sinus total,	10000000

Log. de la tang. de  $B$ ,

Le nombre qui répond à cela, dans la table des logarithmes, est  $34^\circ. 21'$ . par conséquent l'angle  $C$  est de  $55^\circ. 39'$ .

II. Si l'angle  $A$  est oblique (fig. 26.), il faut faire cette proportion, la somme des côtés donnés  $AB$  &  $AC$  est à leur différence, comme la tangente de la moitié de la somme des angles cherchés  $C$  &  $B$  est à la tangente de la moitié de leur différence: c'est pourquoi en ajoutant la moitié de la différence à la moitié de la somme, ce total donnera le plus grand angle  $C$ , & en ôtant la moitié de la différence de la moitié de la somme, le restant fera le plus petit angle  $B$ .

Par exemple,

Supposez  $AB = 75'$ .  $AC = 58'$ .  $A = 108^\circ. 24'$ . alors

$AB = 75$	$AB = 75'$	$A+B+C = 179^\circ. 60'$
$AC = 58$	$AC = 58$	$A = 108$
Somme 133. diff. 17		
		$B+C = 71$
		$\frac{1}{2}(B+C) = 35$
		$48$
Log. de $AB + AC$	2. 1238516	
Log. de $AB - AC$	1. 2304489	
Log. de la tang. $\frac{1}{2}(B+C)$	9. 8580694	

Somme des log.

Log. de la tang.  $\frac{1}{2}(C-B)$

le nombre qui répond à cela est  $5^\circ. 16'$ .

$\frac{1}{2}(B+C) = 35^\circ. 48'$ .  $\frac{1}{2}(B+C) = 35^\circ. 48'$ .

$\frac{1}{2}(C-B) = 5^\circ. 16'$ .  $\frac{1}{2}(C-B) = 5^\circ. 16'$ .

$C = 41, 4$        $B = 30, 32$



4°. Les 3 côtés  $AB$ ,  $CD$ , &  $CA$ , fig. 28. étant donnés, pour trouver les angles  $A$ ,  $B$ , &  $C$ , du sommet de l'angle  $A$  avec l'étendue du plus petit côté  $AB$ , décrivez un cercle : alors  $CD$  sera  $AC$  &  $AB$ ; &  $CF$  sera leur différence. La règle est donc que la base  $BC$ , est la somme des côtés  $CD$ , comme la différence des côtés  $CF$  est au segment de la base  $CG$ .

Ce segment ainsi trouvé étant soustrait de la base  $CB$ , le restant est la corde  $GB$ . Ensuite du point  $A$  abaissez la perpendiculaire  $AE$  sur la corde  $BG$ , pour lors  $BE = EG = \frac{1}{2} GB$ .

Ainsi dans un triangle rectangle  $AEB$ , les côtés  $AB$  &  $BE$  étant donnés; ou dans un triangle oblique  $ACE$ , les côtés  $AC$  &  $CE$  étant donnés: les angles  $B$  &  $A$  sont trouvés.

Par exemple,

Supposé  $AB = 36$ ,  $AC = 45$ ,  $BC = 40$   
 $AC = 45$   $AC = 45$   
 $AB = 36$   $AB = 36$

$AC + AB = 81$ , $FC = 9$
Log. de $BC = 1.6020600$
Log. de $AC + AB = 1.9084850$
Log. de $FC = 0.9542425$
Somme des log. = $2.8627275$
Log. de $CG = 1.2606675$ . le nombre qui y répond dans les tables est 18.

$BC = 4000$   $EG = 1089$   
 $CG = 1822$   $CG = 1822$   
 $BG = 2178$   $CE = 2911$   
 $BE = 1089$

Log. de $AB = 3.5563025$
Log. du sinus total = $10.0000000$
Log. de $EB = 3.0370279$
Log. du sinus de $EAB = 9.4807254$ , le nombre qui y répond dans les tables est $17^\circ.36'$ . par conséquent l'angle $ABE$ est de $72^\circ.14'$ .

Log. de  $AC = 3.6532125$   
 Log. du sinus total  $10.0000000$   
 Log. de  $CE = 3.4640422$

Log. du sinus total  $9.8108297$ . le nombre qui y répond dans les tables, est  $40^\circ.18'$ . par conséquent  $ACE$  est de  $49^\circ.42'$ . &  $CAB$  est de  $57^\circ.54'$ .

Solution des triangles rectangles sphériques par les règles communes. I. Dans un triangle rectangle sphérique deux parties quelconques étant données, outre l'angle droit, pour trouver le reste,

1°. il faut considérer si les parties dont il est question sont conjointes ou disjointes. Si les parties disjointes sont opposées l'une à l'autre, comme si l'hypothénuse  $BC$  & l'angle  $C$ , fig. 29. sont donnés; pour trouver le côté opposé  $AB$ , voici quelle est la règle; le sinus total est au sinus de l'hypothénuse  $BC$ , comme le sinus de l'angle  $C$  est au sinus du côté opposé  $AB$ .

2°. Si les parties disjointes ne sont point opposées l'une à l'autre, comme si  $AB$  & l'angle adjacent  $B$  sont donnés; pour avoir l'angle opposé  $C$ , les côtés du triangle doivent être continués du même côté, jusqu'à ce qu'ils fassent des quarts de cercle, afin que par ce moyen vous ayez un nouveau triangle, dans lequel les parties dont il est question soient opposées mutuellement les unes aux autres; comme dans le cas présent le triangle  $EBF$ , où nous avons le côté  $BF$  donné, qui est le complément du côté  $AB$ , & l'angle  $B$  pour  $EF$ , complément de l'angle  $C$ : voici donc la règle qu'il faut suivre. Le sinus total est au sinus de  $BF$ , comme le sinus de l'angle  $B$  est au sinus  $EF$ , ou co-sinus de  $C$ .

3°. Si l'hypothénuse ne se trouve point parmi les parties conjointes, comme lorsque les côtés  $AB$  &  $AC$  sont donnés, pour avoir un angle opposé à l'un des deux; il faut dire le sinus de  $AC$  est au sinus to-

tal, comme la tangente de  $AB$  est à la tangente de  $C$ .

4°. Mais si l'hypothénuse se trouve parmi les parties conjointes, comme si l'hypothénuse  $BC$  & l'angle  $C$  sont donnés, pour trouver le côté adjacent  $AC$ ; les côtés du triangle doivent être continués du même côté, jusqu'à ce qu'ils fassent des quarts de cercle, afin que l'on ait un nouveau triangle, dans lequel l'hypothénuse ne se trouve point parmi les parties dont il est question; par exemple, dans le cas présent  $EBF$  dans lequel sont donnés le complément  $EB$  de l'hypothénuse  $BC$ , le complément de l'angle  $C$ , & l'angle  $F$  complément du côté  $AC$ . Puis donc que dans le triangle  $EFB$ , l'hypothénuse n'entre pas dans la question, la règle est la même que ci-dessus: c'est-à-dire, que le sinus de  $EF$  ou co-sinus de  $C$ , est au sinus total, comme la tangente de  $EB$ , ou co-tangente de  $BC$  est la tangente de  $F$  ou co-tangente de  $AC$ .

5°. Quand les côtés d'un triangle doivent être continués, il n'importe de quel côté que ce soit, pourvu qu'il ne soit pas question d'un angle aigu, autrement les côtés doivent être continués par l'autre angle oblique: si les deux côtés sont dans la connexion, ils doivent être continués par l'angle adjacent au côté en question.

C'est ainsi qu'on peut toujours former un triangle, où l'on trouve par la règle des sinus ou des tangentes les parties que l'on cherche.

Solution des triangles rectangles sphériques par une règle universelle. Considérez, comme ci-dessus, si les parties dont il est question sont conjointes ou disjointes.

Si l'un des deux côtés, qui forment l'angle droit, ou même si ces deux côtés entrent dans la question, en leur place, il faut mettre parmi les données leur complément à un quart de cercle: alors, puisque, suivant la règle universelle, si connue dans cette TRIGONOMÉTRIE, le sinus total avec le sinus du complément de la partie moyenne, est égal aux sinus des parties disjointes, & aux co-tangentes des parties conjointes; ôtez du total de ces choses données, la troisième partie donnée, le reste sera quelque sinus ou tangente, & le côté ou l'angle qui y répond dans la table des logarithmes, est le côté ou l'angle que vous cherchez.

Comme la règle universelle ou générale est d'un grand secours dans la Trigonométrie, nous en ferons l'application à différens cas, & nous en apporterons des exemples qui dans les cas des parties conjointes & disjointes répandront aussi de la lumière sur la méthode commune: mais dans les cas des parties contiguës, il faudra avoir recours à d'autres solutions.

1°. L'hypothénuse  $BC = 60^d$ , & l'angle  $C = 23^d.30'$  étant donnés; trouver le côté opposé  $AB$ , fig. 22. puisque  $AB$  est la partie moyenne,  $C$  &  $BC$  sont parties disjointes, voyez PARTIES; le sinus total, avec le co-sinus du complément  $AB$ , c'est-à-dire, avec le sinus même de  $AB$ , est égal aux sinus de  $C$ , &  $BC$ .

C'est pourquoi si du sinus de $C$ $96006997$
& du sinus de $BC$ . . . . . $99375306$
Somme . . . . . $195382303$
Vous ôtez le sinus total. . . . . $100000000$
Reste le sinus de $AB$ . . . . . $95382303$

Le nombre qui y répond dans la table est  $20^d.12'.6''$ .

2°. L'hypothénuse  $BC = 60^d$ . & la jambe  $A = 20^d.12'.6''$  étant données, trouver l'angle opposé  $C$ .

Il paroît par le problème précédent que de la somme du sinus total, & du sinus du côté  $AB$ , il faut



ôter le sinus de l'hypothénuse  $BC$ . le reste est le sinus de l'angle  $C$ . de sorte qu'il est aisé de transformer le cas précédent en celui-ci.

3°. Le côté  $AB = 20^d. 12'. 6''$ . & l'angle opposé  $C = 23^d. 30'$ . étant donnés, trouver l'hypothénuse  $BC$ .

Il paroît par le premier exemple que de la somme du sinus total, & du sinus de  $AB$ , il faut ôter le sinus de l'angle  $C$ . le reste est le sinus de l'hypothénuse  $BC$ .

4°. L'hypothénuse  $BC = 60^d$ . & un côté  $AB = 20^d. 12'. 16''$ . étant donnés; trouver l'autre côté.

Puisque  $BC$  est une partie moyenne, & que  $AB$  &  $AC$  sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de l'hypothénuse  $B$ , sont égaux aux sinus des complémens, c'est-à-dire, aux co-sinus des côtés  $AB$  &  $AC$ .

C'est pourquoi du sinus total. . . . . 100000000  
& du co-sinus de  $BC$ . . . . . 96989700  
Somme. . . . . 196989700

soustrayez le co-sinus de  $AB$ . . . . . 99724279  
Reste le co-sinus de  $AC$ . . . . . 97265421

Le nombre qui y répond dans la table, est  $32^d. 11'. 34''$ . par conséquent  $AC$  est de  $57^d. 48'. 26''$ .

5°. Les côtés  $AC = 57^d. 48'. 26''$ . &  $AB = 20^d. 12'. 6''$ . étant donnés, trouver l'hypothénuse  $BC$ .

Il paroît, par l'exemple précédent, que le sinus total doit être ôté de la somme des co-sinus des côtés  $AB$  &  $AC$ ; le reste est le co-sinus de l'hypothénuse  $BC$ . par conséquent l'exemple ci-dessus s'applique aisément à celui-ci.

6°. Le côté  $AC = 57^d. 48'. 26''$ . & l'angle adjacent  $C = 23^d. 30'$ . étant donnés, trouver l'angle opposé  $B$ .

Puisque  $B$  est une partie moyenne, & que  $A$  &  $C$  sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de  $B$ , est égal au sinus de  $C$ , & au sinus du complément, c'est-à-dire au co-sinus de  $AC$ .

C'est pourquoi du sinus de  $C = 96006697$   
& du co-sinus  $AC$ . . . . . 97265421  
Somme . . . . . 193272418

Otez le sinus total. . . . . 100000000  
Reste le co-sinus de  $B$ . . . . . 93272418

Le nombre qui y répond, dans la table, est  $12^d. 15'. 56''$ . par conséquent  $B$  est de  $77^d. 44'. 4''$ .

7°. Le côté  $AC = 57^d. 48'. 26''$ . & l'angle opposé  $B = 77^d. 44'. 4''$ . étant donnés, trouver l'angle adjacent  $C$ . Il paroît par l'exemple précédent que le co-sinus de  $AC$ , doit être soustrait de la somme du sinus total, & du co-sinus de  $B$ , le reste est le sinus de  $C$ , de sorte que l'exemple précédent s'applique aisément à celui-ci.

8°. Les angles obliques  $B = 77^d. 44'. 4''$ . &  $C = 23^d. 30'$ . étant donnés, trouver le côté  $AC$  adjacent à l'autre angle.

Il paroît par le sixième problème que le sinus de  $C$ , doit être ôté de la somme du sinus total, & du co-sinus de  $B$ , le reste est le co-sinus de  $AC$ . Le cas du sixième problème s'applique aisément à celui-ci.

9°. Le côté  $AC = 57^d. 48'. 26''$ . & l'angle adjacent  $C = 23^d. 30'$ . étant donnés, trouver le côté opposé  $AB$ .

Puisque  $AC$  est une partie moyenne, & que  $C$  &  $AB$  sont des parties conjointes, le sinus total, avec le sinus de  $AC$ , est égal à la co-tangente de  $C$ , & à la tangente de  $AB$ .

C'est pourquoi du sinus total. . . . . 100000000  
& du sinus de  $AC$ . . . . . 99275039  
Somme . . . . . 199275039  
Otez la cotangente de  $C$ . . . . . 103616981  
Reste la tangente de  $AB$ . . . . . 95658058

Le nombre qui y répond dans la table est  $20^d. 12'. 6''$ .

10°. Le côté  $AB = 20^d. 12'. 6''$ . & l'angle opposé  $C = 23^d. 30'$ . étant donnés, trouver le côté adjacent  $AC$ .

De la somme de la co-tangente de  $C$  & de la tangente de  $AB$ , ôtez le sinus total, le reste est le sinus de  $AC$ .

11°. Les côtés  $AB = 20^d. 12'. 6''$ . &  $AC = 57^d. 48'. 26''$ . étant donnés, trouver l'angle  $C$ , opposé à l'un des deux.

De la somme du sinus total & du sinus de  $AC$ , ôtez la tangente de  $BA$ , le reste est la co-tangente de  $C$ .

12°. L'hypothénuse  $BC = 60^d$ . & l'angle oblique  $C = 23^d. 30'$ . étant donnés, trouver le côté adjacent  $AC$ .

Puisque  $C$  est une partie moyenne, & que  $AB$  &  $AC$  sont des parties conjointes, le sinus total avec le co-sinus de  $C$ , fera égal à la co-tangente de  $AC$ .

C'est pourquoi du sinus total. . . . . 100000000  
& du co-sinus de  $C$ . . . . . 99623978  
Somme . . . . . 199623978

Otez la co-tangente de  $BC$ . . . . . 97614394  
Reste la tangente de  $AC$ . . . . . 102009584

Le nombre qui y répond dans les tables est  $57^d. 48'. 26''$ .

13°. Le côté  $AC = 57^d. 48'. 26''$ . & l'angle adjacent  $C = 23^d. 30'$ . étant donnés, trouver l'hypothénuse  $BC$ .

De la somme du sinus total & du co-sinus de  $C$ , ôtez la tangente de  $AC$ , le reste est la co-tangente de  $BC$ .

14°. L'hypothénuse  $BC = 60^d$ . & le côté  $AC = 57^d. 48'. 26''$  étant donnés; trouver l'angle adjacent  $C$ .

De la somme de la co-tangente de  $BC$ , & de la tangente de  $AC$ , ôtez le sinus total, le reste est le co-sinus de  $C$ .

15°. L'hypothénuse  $BC = 60^d$ . & un angle  $C = 23^d. 30'$  étant donnés, trouver l'autre angle  $B$ .

Puisque  $BC$  est la partie moyenne, & que  $B$  &  $C$  sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de  $BC$  fera égal aux co-tangentes de  $B$  & de  $C$ .

C'est pourquoi du sinus total. 100000000  
Et du co-sinus de  $BC$ . . . . . 96989700  
Somme. . . . . 196989700  
Otez la co-tangente de  $C$ . . . . . 103616981  
Reste de la co-tangente de  $B$ . 93372719

Le nombre qui y répond dans les tables est  $12^d. 15'. 56''$ , par conséquent  $B$  est de  $77^d. 44'. 4''$ .

16°. Les angles obliques  $B = 77^d. 44'. 4''$ , &  $C = 23^d. 30'$  étant donnés, trouver l'hypothénuse  $BC$ .

De la somme des co-tangentes de  $C$  & de  $B$ , soustrayez le sinus total; le reste est le co-sinus de  $BC$ .

*Solution des triangles obliquangles sphériques.* 1°. Dans un triangle obliquangle sphérique  $ABC$  (Pl. Trigonom. fig. 30.) deux côtés  $AB$  &  $BC$  étant donnés conjointement avec un angle  $A$  opposé à l'un des deux; trouver l'autre angle  $C$ . Voici la règle, le sinus du côté  $BC$  est au sinus de l'angle opposé  $A$ , comme le sinus du côté  $BA$  est au sinus de l'angle opposé  $C$ .

Supposez, par exemple,  $BC = 39^d. 29'$ .  $A = 43^d. 20'$ .  $BA = 66^d. 45'$ . Pour-lors on trouvera que le sinus de  $BC$  est . . . . . 98033572  
Le sinus de  $A$ . . . . . 98364771  
Le sinus de  $BA$ . . . . . 99632168  
197796936  
Le sinus de  $C$ . . . . . 99963367



Le nombre qui y répond dans les tables est  $82^{\text{d}}. 34' 7''$ .

2<sup>o</sup>. Deux angles  $C = 82^{\text{d}}. 34' 7''$  &  $A = 43^{\text{d}}. 20'$  avec le côté  $AB = 60^{\text{d}}. 45'$  opposé à l'un d'eux  $C$  étant donnés, trouver le côté  $BC$  opposé à l'autre angle  $A$ .

Il faut dire: le sinus de l'angle  $C$  est au sinus du côté opposé  $B$ , comme le sinus de l'angle  $A$  est au sinus du côté opposé  $BC$ . L'exemple précédent suffit pour l'intelligence de celui-ci.

3<sup>o</sup>. Deux côtés  $AB = 66^{\text{d}}. 45'$  m. &  $BC = 39^{\text{d}}. 29'$  avec un angle opposé à l'un des deux  $A = 45^{\text{d}}. 20'$  étant donnés; trouver l'angle  $B$  compris entre ces côtés; supposez que l'angle  $C$  est aigu; puisque l'autre angle  $A$  est pareillement aigu, la perpendiculaire  $BE$  tombe dans le triangle; c'est pourquoi dans le triangle rectangle  $ABE$ , par le moyen de l'angle  $A$ , & du côté  $AB$  donnés, on trouve l'angle  $ABE$ . Puisque  $BE$  sert comme de partie latérale dans le triangle  $AEB$ , l'angle  $EB C$  est une partie moyenne, & le côté  $BC$  est une partie conjointe.

Ce co-sinus de l'angle  $EB C$  se trouvera en ôtant la co-tangente de  $AB$  de la somme du co-sinus de l'angle  $ABE$ , & de la co-tangente de  $BC$ . Ainsi, en joignant ensemble les angles  $ABE$  &  $EB C$ , ou si la perpendiculaire tombe hors du triangle, en ôtant l'un de l'autre, vous trouverez l'angle en question.

Par exemple, sinus total . . .	100000000
Co-sinus de $AB$ . . .	95963154
Somme . . .	195963154
Co-tangente de $A$ . . .	100252805
Co-tangente de $ABE$ . . .	95710349

Le nombre qui y répond dans les tables est  $20^{\text{d}}. 25' 35''$  par conséquent  $AB$  est de  $69^{\text{d}}. 34' 25''$ .

Co-sinus de $ABE$ . . .	95428300
Co-tangente de $BC$ . . .	100141529
Somme . . .	196269829
Co-tangente de $AB$ . . .	96330085
Co-sinus de $EB C$ . . .	99938544

Le nombre qui y répond dans les tables est  $80^{\text{d}}. 24' 26''$  par conséquent  $ABC$  est de  $79^{\text{d}}. 9' 57''$ .

4<sup>o</sup>. Deux angles  $A = 43^{\text{d}}. 20'$  &  $B = 79^{\text{d}}. 9' 59''$  avec le côté adjacent  $AB = 66^{\text{d}}. 45'$  étant donnés, trouver le côté  $B$  opposé à l'un des deux angles.

De l'un des angles donnés  $B$ , abaissez une perpendiculaire  $EB$  sur le côté inconnu  $AC$ ; & dans le triangle rectangle  $ABE$ , par le moyen de l'angle donné  $A$  & de l'hypoténuse  $AB$ , cherchez l'angle  $ABE$ ; lequel étant ôté de l'angle  $ABC$ , il reste l'angle  $EB C$ . Mais si la perpendiculaire tomboit au-dehors du triangle, en ce cas, il faudroit soustraire l'angle  $ABC$  de l'angle  $ABE$ ; parce que la perpendiculaire  $BE$  étant prise pour une des parties latérales, la partie moyenne dans le triangle  $ABE$  est l'angle  $B$ , & la partie conjointe est  $AB$ ; dans le triangle  $EB C$ , la partie moyenne est l'angle  $B$ , & la partie conjointe  $BC$ ; la co-tangente du côté  $BC$  se trouve en ôtant le co-sinus de  $EB A$  de la somme de co-tangente de  $AB$  & du co-sinus de  $EB C$ . L'exemple du cas précédent s'applique aisément à celui-ci.

5<sup>o</sup>. Deux côtés  $AB = 66^{\text{d}}. 45'$  &  $BC = 39^{\text{d}}. 29'$  avec l'angle  $A$  opposé à l'un ou à l'autre  $= 43^{\text{d}}. 20'$  étant donnés, trouver le troisième côté  $AC$ , abaisant, comme ci-dessus, la perpendiculaire  $BE$ , dans le triangle rectangle  $ABE$ , par le moyen de l'angle donné, & de l'hypoténuse  $AB$ , vous trouverez le côté  $AE$ ; puisqu'en prenant  $B$

$E$  pour une partie latérale dans le triangle  $AEB$ ,  $AB$  est la partie moyenne, &  $AE$  la partie disjointe; & que dans le triangle  $BE C$ ,  $BC$  est la partie moyenne, &  $EC$  la partie disjointe; le co-sinus de  $EC$  se trouve en ôtant le co-sinus de  $AB$  de la somme des co-sinus de  $AE$  &  $CB$ , de forte qu'en joignant ensemble les segmens  $AE$  &  $EC$ , ou en cas que la perpendiculaire tombe hors le triangle en les ôtant l'un de l'autre, on trouvera le côté  $AC$ .

6<sup>o</sup>. Deux côtés  $AC = 65^{\text{d}}. 30' 46''$  &  $AB = 66^{\text{d}}. 45'$  avec l'angle  $A = 43^{\text{d}}. 20'$  compris entre ces côtés, étant donnés, trouver le troisième côté  $BC$  opposé à cet angle.

Abaissez la perpendiculaire  $BE$ , cherchez dans le triangle rectangle le segment  $AE$ , lequel étant ôté de  $AC$ , il vous reste  $EC$ . Si la perpendiculaire tombe au-dehors du triangle, il faut ôter  $AC$  de  $AE$ .

Puisqu'en prenant la perpendiculaire  $BE$  pour une partie latérale dans le triangle  $AEB$ ,  $AB$  devient la partie moyenne, &  $AE$  la partie disjointe; & que dans le triangle  $EB C$ ,  $CB$  est la partie moyenne, &  $EC$  la partie disjointe; le co-sinus de  $BC$  se trouve en ôtant le co-sinus de  $AE$ , de la somme des co-sinus de  $AB$  &  $EC$ .

7<sup>o</sup>. Deux angles  $A = 43^{\text{d}}. 20'$  &  $B = 79^{\text{d}}. 9' 59''$  avec le côté  $CB = 39^{\text{d}}. 29'$  opposé à l'un ou l'autre de ces angles, étant donnés, trouver le côté  $AB$  adjacent à l'un & l'autre.

Abaissez la perpendiculaire  $CD$  de l'angle inconnu  $C$  sur le côté opposé  $AB$ , & si cette perpendiculaire tombe dans le triangle; par le moyen de l'angle donné  $B$ , & de l'hypoténuse  $BC$ , cherchez dans le triangle rectangle  $BC D$ , le segment  $BD$ . Puisqu'en prenant la perpendiculaire  $CD$  pour une partie latérale dans le triangle  $CDB$ ,  $DB$  est la partie moyenne, & l'angle  $B$  une partie conjointe; & que dans le triangle  $CD A$ ,  $AD$  est la partie moyenne, & l'angle  $A$  une partie conjointe; le sinus du segment  $AD$  se trouve en ôtant la co-tangente de l'angle  $B$  de la somme du sinus de  $DB$  & de la co-tangente de l'angle  $A$ ; de forte qu'en joignant ensemble les segmens  $AD$  &  $DB$ , ou, si la perpendiculaire tombe hors du triangle, en ôtant l'un de l'autre, le résultat sera du côté  $AB$  que vous cherchiez.

8<sup>o</sup>. Deux côtés  $AB = 66^{\text{d}}. 45'$  &  $BC = 39^{\text{d}}. 29'$  avec l'angle compris entre ces côtés  $= 79^{\text{d}}. 9' 59''$  étant donnés, trouver l'angle  $A$  opposé à l'un ou à l'autre de ces côtés.

En abaisant la perpendiculaire  $CD$ , vous trouverez le segment  $BD$ , comme dans le problème précédent: ôtez ce segment de  $AB$ , reste  $AD$ . Si la perpendiculaire tombe hors le triangle,  $AB$  doit être joint à  $DB$ : & comme en prenant la perpendiculaire  $CD$  pour une partie latérale dans le triangle  $CDB$ ,  $BD$  est la partie moyenne, & l'angle  $B$  la partie conjointe; & que dans le triangle  $CD A$ ,  $AD$  est la partie moyenne, & l'angle  $A$  la partie conjointe; la co-tangente de l'angle  $A$  se trouve en ôtant le sinus de  $DB$  de la somme de la co-tangente de l'angle  $B$  & du sinus  $AD$ .

9<sup>o</sup>. Deux angles  $A = 43^{\text{d}}. 20'$  &  $B = 79^{\text{d}}. 9' 59''$  avec le côté adjacent  $AB = 76^{\text{d}}. 45'$  étant donnés, trouver l'angle  $C$  opposé à ce côté.

De l'un des angles donnés  $B$  abaissez la perpendiculaire  $BE$ , sur le côté opposé  $AC$ : dans le triangle rectangle  $ABE$ , par le moyen de l'angle  $A$  donné, & de l'hypoténuse  $AB$ , vous trouverez l'angle  $ABE$ , lequel étant ôté de  $ABC$ , reste l'angle  $EB C$ .

Si la perpendiculaire tombe hors le triangle, il faut ôter  $ABC$  de  $ABE$ . Puisqu'en prenant  $BE$  pour une partie latérale dans le triangle  $CEB$ , l'angle  $C$  est la partie moyenne, & l'angle  $CBE$ , la partie dis-



jointe ; & que dans le *triangle ABE*, l'angle *A* est la partie moyenne & l'angle *ABE* la partie disjointe : le co-finus de l'angle *C* se trouve en soustrayant le sinus de l'angle *ABE* de la somme du co-finus de l'angle *A* & du sinus de *EB C*.

10°. Deux angles  $A=42^{\text{d}}. 20'$ . &  $C=82^{\text{d}}. 34'$ . avec le côté  $BA=66^{\text{d}}. 45'$ . opposé à l'un de ces deux, étant donnés, trouver l'autre angle.

De l'angle cherché *B*, abaissez une perpendiculaire *BE* ; & dans le *triangle rectangle AEB*, par le moyen de l'angle donné *A*, & de l'hypothénuse *BA*, vous trouverez l'angle *ABE*, puis qu'en prenant la perpendiculaire *EB* pour une partie latérale dans le *triangle ECB*, l'angle *C* est la partie moyenne, & l'angle *CEB* la partie disjointe ; & que dans le *triangle ABE*, l'angle *A* est la partie moyenne, & l'angle *ABE* la partie disjointe : le sinus de l'angle *EB C* se trouve en soustrayant le co-finus de *A* de la somme du co-finus de *C* & du sinus de *ABE*, de sorte qu'en joignant ensemble *ABE* & *EB C* ; ou si la perpendiculaire hors le *triangle*, en ôtant l'un de l'autre vous aurez pour résultat l'angle cherché *ABC*.

11°. Les trois côtés étant donnés, trouver un angle opposé à l'un de ces côtés.

I. Si un côté *AC*, *fig. 16.* est un quart de cercle, & que le côté *AB* soit plus petit qu'un quart de cercle, vous trouverez l'angle *A* ; prolongez *AB* jusqu'en *F*, & jusqu'à ce que *AF* soit égal à un demi-cercle ; du pôle *A* tirez l'arc *CF*, qui coupe l'arc *BF* à angles droits en *F*. Puisque dans le *triangle rectangle CBF*, l'hypothénuse *BC* est donnée, & le côté *FB*, ou son complément *AB*, à un demi-cercle, vous trouverez la perpendiculaire *CF*, laquelle étant la mesure de l'angle *CAB*, donne par conséquent l'angle que vous cherchez.

II. Si l'un des côtés *AC* est un quart de cercle, & que l'autre côté *AB* soit plus grand qu'un quart de cercle, cherchez l'angle *A* : de *AB* ôtez le quart de cercle *AD* ; & du pôle *A* décrivez l'arc *CD*, coupant l'arc *AB* à angles droits en *D*. Comme dans le *triangle rectangle CDB*, l'hypothénuse *BC*, & le côté *DB*, ou l'excès du côté *AB* sur le quart de cercle sont donnés, la perpendiculaire *CD* sera trouvée, comme ci-dessus, & cette perpendiculaire est la mesure de l'angle cherché *A*.

III. Si le *triangle* est isoscele, que  $BC=CF$  & l'angle *ACF* celui qu'on cherche ; coupez *AF* en deux parties égales au point *D* ; & par *D* & *C* faites passer l'arc de cercle *DC*. Puisque *DC* est perpendiculaire à *AF*, les angles *A* & *F*, *ACD* & *DCF* sont égaux ; par le moyen de l'hypothénuse *AC* & du côté *AD* donnés dans le *triangle rectangle ACD*, vous trouverez l'angle *ACD*, dont le double est l'angle cherché *ACF* ; & par les mêmes parties données on peut trouver l'angle *A* ou l'angle *F*.

IV. Si le *triangle* est scalène, & que vous cherchiez l'angle *A*, *fig. 30.* de *C*, abaissez la perpendiculaire *CD*, & cherchez la demi-différence des segments *AD* & *DB*, en disant, la tangente de la moitié de la base *AB* est à la tangente de la moitié de la somme des côtés *AC* & *CB*, comme la tangente de leur demi-différence est à la tangente de la demi-différence des segments *AD* & *DB* : ajoutez ensuite la demi-différence des segments à la moitié de la base pour trouver le grand segment, & ôtez cette même demi-différence de la même moitié de la base pour trouver le petit segment, pour lors ayant trouvé dans le *triangle rectangle CAD*, l'hypothénuse *AC* & le côté *AD*, vous avez aussi l'angle cherché *A*. De la même manière, dans l'autre *triangle CDB*, vous trouverez *B* par les parties données *CB* & *DB*.

12°. Les trois angles *A*, *B* & *C* étant donnés, trouver un des côtés quelconque.

Comme, au lieu du *triangle* donné on peut en

prendre un autre, dont les côtés soient égaux aux angles donnés, & les angles égaux aux côtés donnés, ce problème se résout de la même manière que le précédent. *Chambers & Wolf. (E)*

TRIANGLE, *s. m. en Astronomie*, c'est un nom commun à deux constellations, l'une dans l'hémisphère septentrional, appelé simplement *triangle* ou *triangle céleste*, & l'autre dans l'hémisphère méridional, que l'on appelle *triangle austral*. Voyez CONSTELLATION.

Les étoiles qui composent le *triangle* septentrional, sont au nombre de quatre, suivant le catalogue de Ptolomée, autant dans celui de Tycho ; 24 dans le catalogue britannique.

TRIANGLE différentiel d'une courbe, dans la haute Géométrie, c'est un *triangle* rectiligne rectangle, dont l'hypothénuse est une partie de la courbe, qui ne diffère qu'infinitement peu d'une ligne droite. Voyez COURBE.

Supposons, par exemple, la demi-ordonnée *p m*, *Pl. d'analyse, fig. 18.* & une autre demi-ordonnée *P M*, qui en soit infinitement proche ; alors *P p* sera la différentielle de l'abscisse, & abaisant une perpendiculaire  $MR = P p$ , *R m* sera la différentielle de la demi-ordonnée. Tirez donc une tangente *T M*, & l'arc infinitement petit *M m* ne sera pas différent d'une ligne droite ; par conséquent *M m R* est un *triangle* rectiligne rectangle, & constitue le *triangle* différentiel de cette courbe. Voyez TANGENTE & SOUTANGENTE. *Chambers. (O)*

TRIANGLE, (*Arithmétique.*) on appelle ainsi un *triangle* formé de la manière suivante.

1	1			
1	2	1		
1	3	3	1	
1	4	6	4	1
1	5	10	10	5
1	6	15	20	
1	7	21		
1	8	&c.		
1	9			

La première colonne verticale renferme l'unité ; la seconde la suite des nombres naturels 2, 3, 4, 5, &c. la troisième la suite des nombres triangulaires, 1, 3, 6, 10, &c. la quatrième la suite des nombres pyramidaux, &c. Sur quoi voyez l'article FIGURÉ ; voyez aussi TRIANGULAIRE, PYRAMIDAL, &c. M. Pascal a fait un traité de ce *triangle arithmétique*. Les bandes horizontales sont les coefficients des différentes puissances du binome. Sur quoi voyez BINOME. (O)

TRIANGLE, (*Littérature.*) cette figure géométrique a depuis long-temps servi de signe, de marque, ou de symbole à bien des choses différentes. Plutarque nous apprend que le philosophe Xénocrates comparoit la divinité à un *triangle* équilatéral, les génies au *triangle* isoscele, & les hommes au scalène. Les Chrétiens à leur tour employèrent le *triangle* pour représenter la Trinité ; d'abord ils se servirent du simple *triangle*, mais dans la suite ils ajoutèrent au *triangle* quelques lignes, qui formoient une croix : c'est ainsi qu'on trouve des *triangles* diversement combinés sur les médailles des papes publiées par Bonanni. Au commencement de la découverte de l'Imprimerie, rien n'étoit plus commun que de graver ces sortes de figures au frontispice des livres ; ensuite elles devinrent de simples marques de correcteur d'Imprimerie, ou des symboles distinctifs dans le commerce. Enfin, elles ont passé aux emballers, qui marquent ainsi avec leur pinceau, toutes les balles de marchandises qui sont envoyées dans les provinces, ou qui doivent passer à l'étranger. (D. J.)

TRIANGLE, (*Fortification.*) ouvrage dont les trois angles sont formés par des bastions coupés, ou des demi-bastions. (D. J.)

TRIANGLE,



**TRIANGLE**, (*Marine.*) sorte d'échafaud, qui sert à travailler sur les côtés du vaisseau. Il est composé de trois pièces; d'un traversin; d'une acore, qui pend de travers sur le traversin, & qui va s'appuyer sur le côté du vaisseau; & d'un archoutant, qui est attaché par une extrémité au bout du traversin, & qui, s'élevant par l'autre en-haut du vaisseau, est cloué à son côté.

**TRIANGLE**, (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à trois barres de cabestan, qu'on suspend autour des grands mâts, quand on veut le racler.

**TRIANGLE**, (*Instrument d'ouvriers.*) les Menuisiers, les Charpentiers, & quelques autres ouvriers, ont des instrumens à qui ils donnent le nom de *triangle*, & les spécifient néanmoins par quelque terme qui dénote leur usage. Le triangle onglé ou à ongllet, n'est qu'une règle de bois de deux lignes d'épais, d'un pié de long, & de trois piés de large, dont l'une des extrémités, qui est coupée en angle de quarante-cinq degrés, est emboîtée dans un autre morceau de bois plus épais, qu'on nomme la *joue*. Il sert à tracer des angles réguliers, en appuyant la pièce de bois contre la joue de l'instrument, & en tirant une ligne le long de la règle. Le *triangle carré* est une vraie équerre, dont une des branches qu'on appelle la *joue*, qui est du triple plus épaisse que l'autre, a dans le milieu & tout le long de son épaisseur, une espèce de languette. Il sert à tracer les pièces carrées, en les appuyant sur la languette le long de la joue, & en tirant les lignes parallèles à l'autre branche. Pour éviter la multiplicité des instrumens, le sieur Hulin en a inventé un qui contient non-seulement ces deux *triangles*, mais encore une équerre, & ce qu'on appelle la *pièce carrée*; mais les Anglois ont imaginé un autre instrument encore plus simple & plus parfait.

**TRIANGULAIRE**, adj. (*Géom.*) se dit en général de tout ce qui a rapport au triangle.

Les compas *triangulaires* ont trois branches; on en fait un grand usage dans la construction des mappemondes, des globes, &c. lorsqu'il s'agit de prendre un triangle tout d'un coup. Voyez COMPAS.

Les nombres *triangulaires* sont une espèce de nombres polygones; ce sont les sommes des progressions arithmétiques, dont la différence des termes est 1. Voyez NOMBRE, POLYGONE, & FIGURÉ.

Ainsi, de la progression arithmétique 1. 2. 3. 4. 5. 6. on forme les nombres *triangulaires* 1. 3. 6. 10. 15. 21. Chambers.

**TRIANGULAIRE**, en Anatomie, est un nom qu'on donne à deux muscles à cause de leur figure. Voyez MUSCLE.

**TRIANGULAIRE**, de la poitrine ou du sternum, est un muscle qui ressemble quelquefois à trois ou quatre muscles distincts. Il vient de la face interne du sternum, & se termine aux cartilages qui joignent les quatre dernières vraies côtes au sternum.

**TRIANGULAIRE** de la levre inférieure, est un muscle attaché à la levre externe du bord inférieur de la mâchoire inférieure, vers la partie moyenne, entre le menton & le masseter; delà, les fibres se réunissant, viennent s'unir à la commissure des lèvres, avec celles du canin, de façon qu'ils ne paroissent former ensemble qu'un même muscle digastrique. Voyez DIGASTRIQUE.

Le *triangulaire* des lombes. Voyez QUARRÉ.

**TRIANGULAIRES OS**, (*Anat.*) on doit mettre au nombre des variations utiles qui se rencontrent souvent dans la structure générale des parties osseuses, les *os triangulaires* qu'on trouve quelquefois dans les sutures du crâne, & plus fréquemment dans la suture lambdoïde que dans aucune autre, parce que, faute de les connoître, quelqu'un pourroit se tromper à l'égard de ceux qui ont des pareils os, &

prendre une légère plaie pour une fracture considérable.

**TRIANGULO ILES**, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la mer du Nord, à l'entrée du détroit d'Euxuma. On met ces îles au nombre des Lucayes, & l'on en compte trois, qui par leur situation forment comme un triangle d'où vient leur nom.

**TRIANON**, f. m. (*Archit. mod.*) c'est en France un terme générique qui signifie tout pavillon isolé, construit dans un parc, & détaché d'un château. Le céfino des Italiens est un bâtiment de cette espèce, en usage pour servir de retraite, & se procurer de la fraîcheur à la campagne; il y en a dans presque toutes les vignes d'Italie. Le nom de *trianon*, que les François ont donné à ces sortes de pavillons, vient de celui que Louis XIV. a fait construire dans le parc de Versailles. C'est un petit palais du roi, galant, bien bâti, incrusté de marbre de diverses couleurs, & décoré de précieux ameublemens.

La face extérieure de cette maison est d'environ 64 toises. La cour offre un péristyle soutenu par des colonnes & des pilastres de marbre. Les deux ailes de la maison sont terminées par deux pavillons; & sur tout l'édifice regne une balustrade, le long de laquelle sont des statues, des corbeilles, des urnes & des castolettes. Les jardins en sont très-agréables; les bassins y sont ornés de groupes choisis. On y trouve entr'autres le groupe de Laocoon, sculpté par Baptiste Tuby d'après l'antique. La cascade mérite aussi d'être remarquée, outre d'autres embellissemens qui y sont employés avec goût. (D. J.)

**TRIAS**, (*Théol.*) terme dont on se sert quelquefois pour exprimer la sainte Trinité. Voyez TRINITÉ.

**TRIAVERDENS** ou TRIVERDENS, f. m. (*Hist. ecclési.*) brigands qui dans le xij. siècle exercèrent contre les chrétiens toutes sortes de cruautés. Le troisième concile de Latran décerne les peines ecclésiastiques contre ceux qui leur donneront retraite, qui les recevront, les secourront, auront la moindre communication avec eux. Il veut qu'ils soient anathématisés comme les Albigeois.

**TRIBADE**, f. f. (*Gram.*) femme qui a de la passion pour une autre femme; espèce de dépravation particulière aussi inexplicable que celle qui enflamme un homme pour un autre homme.

**TRIBALLES**, LES, *Triballi*, (*Géog. anc.*) peuples de la basse Moésie. Strabon, l. VII. p. 301. les met sur le bord du Danube, & dit qu'ils s'étendoient jusques dans l'île de Peucé. Il ajoute qu'Alexandre le grand ne put s'emparer de cette île, faute d'un nombre suffisant de vaisseaux, & que Syrmus, roi des *Triballes*, qui s'y étoit retiré, en défendit courageusement l'entrée. Ptolomée, liv. III. ch. x. & Plin, liv. III. ch. xxvj. font aussi mention de ces peuples. Ce dernier dit, liv. VII. ch. ij. qu'on racontoit que parmi eux il y avoit des gens qui enforceloient par leur regard, & qu'ils tuoient ceux sur qui ils tenoient long-tems les yeux attachés, surtout lorsqu'ils étoient en colère. (D. J.)

**TRIBAR**, ou TRIBARD, f. m. terme de Jardinier, on nomme ainsi une machine composée de trois bâtons, qu'on met au cou des chiens & des pourceaux, pour les empêcher de passer au-travers des haies, & d'entrer dans les jardins; de ces trois bâtons est venu le nom de *tribar*; ce mot écrit avec un *t* à la fin *tribart*, est dans Cotgrave, qui l'explique par *bâton court*. (D. J.)

**TRIBESÉES**, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Poméranie, sur les confins du Mecklenbourg, proche la rivière de Trébel, entre Rostock & Gripstalwalde, avec un château. Elle appartient au roi de Suede. Long. 32. 52. latit. 54. 12.



TRIBOCCIENS, (*Hist. anc.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui habitoient le pays nommé *Alsace* par les modernes. *Argentina*, ou *Strasbourg*, étoit leur capitale.

TRIBOCI, (*Géog. anc.*) nous disons en François les *Tribocs*; nation germanique qui s'établit en-deçà du Rhin, dans une partie de l'Alsace.

La manière d'exprimer le nom des *Tribocs*, n'est pas uniforme dans les anciens auteurs. Strabon écrit *Τριβουχοι*, Ptolomée *Τριβουχοι*, Jule-César *Tribocci*, Pline *Tribochi*, Tacite *Triboci*; l'orthographe de ce dernier est celle que nous suivons, parce que c'est la même qui se lit dans une inscription trouvée à Brumt, à trois lieues de Strasbourg, par M. Schoëflin vers l'an 1737. Ce monument porte *Imp. Caf. Publico Lisinio Valeriano Pio Felici. Invicto Augusto civ. Tribocorum*: c'est-à-dire que la communauté des *Tribocs* a érigé ce monument en l'honneur de l'empereur Valérien, dont on a ajouté les éloges ordinaires de pieux, d'heureux, & d'invincible.

L'étymologie du mot *Tribocs*, a embarrassé plusieurs savans modernes, qui l'ont cherché avec plus de curiosité que de succès. Les historiens du moyen âge ont publié sans fondement que les Trévériens & les *Tribocs* tiroient leur origine commune de Trebeta, fils de Ninus & de Sémiramis, & qu'ils tenoient leur nom de ce fondateur. Un siècle éclairé comme le nôtre, ne défère point du tout à l'autorité des écrivains peu clairvoyans, fabuleux dans les matières de leur tems, & à plus forte raison dans celles qui sont beaucoup antérieures.

Mais le sentiment le plus reçu dérive ce nom des mots germaniques *drey buchen*, trois hêtres, à cause du culte qu'on prétend que cette nation rendoit à ces arbres, & à l'ombre desquels elle avoit coutume de tenir ses assemblées de religion & d'état. Cluvier avance cette conjecture après Conrad Celte, Rhenanus, Glareanus, Willichius, Schadaeus, Coccius, suivis par plusieurs savans plus modernes.

Pour la fortifier on prétend qu'il y a encore aujourd'hui en Alsace un endroit de ce nom; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet endroit n'y existe point. Supposé son existence, on n'en sauroit induire que les anciens habitans en eussent tiré leur nom; il faut même observer que le hêtre n'a pas été un objet de religion des peuples Celtiques, comme le chêne.

Les *Tribocs* se sont trouvés enveloppés dans la conquête des Gaules faite par les Francs; & depuis ce tems là ce nom s'est perdu pour faire place à celui d'*Alsacions*, dont nous trouvons la première mention dans Frédégaire, & qui dénote les habitans sur la rivière d'Ill. Elaf marque *sedes elli*, le siège ou le cours de l'Ill.

M. Schoëflin, dans les mémoires de l'académie des inscriptions, tom. XV. a tâché de fixer le tems où les *Tribocs* passèrent le Rhin, & de déterminer l'étendue du terrain qu'ils ont occupé entre les Séquanois au midi, les Némètes au nord, le Rhin à l'orient, & les Voges à l'occident; il y fait l'énumération des villes & des bourgs considérables, situés dans leur territoire, qui dans l'espace de vingt-six lieues, le long du Rhin, depuis Marckelsheim, jusqu'à Guermersheim, comprenoit à-peu-près, selon lui, toute la basse Alsace. Schelestat, El, Strasbourg, Druseinheim, Seltz, Rheinzabern, Bruent, Saverne, Bergrabern, faisoient partie de ces places enclavées dans le pays des *Tribocs*.

Il ne faut pas croire que les *Tribocs* aient fondé aucune des places dont nous venons de parler. Le goût des peuples Teutoniques n'étoit pas porté à bâtir des villes, soit par aversion pour tout ce qui relâche le courage, soit par un penchant naturel pour la liberté, & parce qu'ils savoient que les mêmes remparts qu'ils défendoient contre les ennemis, asservissent quel-

que fois sous des maîtres; d'ailleurs ils se plaioient à changer de lieu; ils évitoient les villes, à ce que dit Ammien, de même que si c'eût été des filets & des prisons; c'est pourquoi les Allemands, lors de leur irruption dans les Gaules, y en avoient abattu ou ruiné plus de quarante-cinq, sans compter les forts & les petits châteaux. C'est de-là que toute l'ancienne Germanie ne nous fournit pas une seule ville du tems de Tacite; les noms même de celles que nous venons de marquer, les uns Gaulois, les autres pour la plupart latins, font connoître que toutes avoient pour fondateurs les Gaulois ou les Romains.

D'un autre côté, à peine les *Tribocs* eurent-ils chassé les Médiomatriciens ripuaires de leur pays, qu'eux-mêmes furent subjugués à leur tour par les Romains; & ceux-ci qui en demeurèrent les maîtres pendant plus de cinq siècles, regardoient toujours ce pays comme un boulevard contre les nations barbares, qui ont tant de fois entrepris de pénétrer par-là dans l'intérieur des Gaules, & qui y ont même réussi par la suite.

C'est de-là que nous trouvons dans l'ancienne Alsace, le long de la grande route du Rhin, ces fréquentes garnisons de la huitième, dix-neuvième, & vingt-deuxième légion; & dans le bas empire, ces Audéreciens & Ménapiens; c'est de-là que viennent ces forts & ces villes fortifiées, ces camps, ces murs épais bâtis dans les gorges & sur les hauteurs des montagnes des Voges, dont il reste encore aujourd'hui de grands & magnifiques vestiges dans les comtés de Dabo, & d'Ochsenstein, à S. Odile, à Nidderbroun, à Framont, & ailleurs.

Les *Tribocs* étoient un des sept peuples qui fournirent des troupes au célèbre Arioviste, lorsqu'il entra dans les Gaules; & M. Schoëflin croit que ce peuple german ne s'établit en Alsace qu'après l'invasion d'Arioviste; mais M. Freret a prouvé dans les mémoires de l'académie des Inscriptions, tom. XVIII. p. 236. que l'établissement des *Tribocs* en Alsace, étoit antérieur à l'invasion d'Arioviste, qui passa le Rhin au plus tard l'an 71 avant Jésus-Christ.

En effet, César ne dit pas que les sept nations qui composoient l'armée de ce prince, eussent passé le fleuve avec lui, il le remarque seulement des Harudes, & l'on doit aussi le supposer des Marcomans, des Séduisens, & des Sueves, qu'on ne trouve qu'en Germanie; mais à l'égard des *Tribocs*, des Vangions, & des Némètes, qui du vivant de César, ou du moins peu après sa mort, étoient fixés dans la Gaule, rien ne prouve qu'ils n'y fussent pas déjà dès le tems d'Arioviste.

La politique des Romains nous oblige même à penser le contraire; jamais ils n'eussent permis à ces nations de franchir la barrière du Rhin. César traite de dangereux pour l'empire, ces sortes d'établissements des colonies germaniques dans la Gaule. Enfin, dans le doute où l'on seroit du tems où les *Tribocs* ont passé le Rhin, il faudroit supposer le fait antérieur à l'expédition d'Arioviste, par la seule raison du silence des auteurs, qui ne font aucune mention de ce passage des *Tribocs*, & qui n'en parlent jamais que comme d'une nation germanique établie en-deçà du Rhin par rapport à nous.

Ptolomée regardoit *Brocomagus* comme le chef-lieu de la nation des *Tribocs*, & il n'est pas vraisemblable que ce soit *Argentoratum*, comme le croit M. Schoëflin. *Argentoratum* étoit selon toute apparence, une ancienne ville gauloise des Médiomatriciens, où les *Tribocs* n'eurent garde de s'enfermer. Si cette place avoit été la capitale des *Tribocs*, il y seroit resté quelques vestiges du nom de ce peuple; mais il n'en reste aucun.

Nous apprenons d'une inscription rapportée par



Gruter, p. MX. n°. 12. qu'une partie de la nation des Tribos resta dans son ancienne demeure au-delà du Nekre, & vers Murhart, lieu situé sur le confluent du Murh & du Nekre. Il paroît par le même Gruter, que les Boïens, *Boii*, s'unirent avec les Tribos pour la consécration d'un temple dédié à une divinité romaine, sur les bords du Nekre. (D. J.)

TRIBOMETRE, f. m. (*Physiq.*) c'est le nom que donne M. Musschenbroek à une machine dont il se sert pour mesurer les frottemens : on voit cette machine dans les *Pl. de mech. fig. 39. n°. 3.* & il est facile d'en comprendre le jeu & l'usage en jettant les yeux sur la figure. Ceux qui désireront un plus grand détail peuvent avoir recours à l'*essai physique* de M. Musschenbroek, p. 177. & suiv. Voyez FROTTEMENT. (O)

TRIBONIANISME, (*Jurispr.*) on appelle ainsi certaines interpolations de lois, que l'on prétend avoir été supposées par Tribonien, chancelier de l'empereur Justinien, ou qu'on le soupçonne d'avoir accommodées aux intérêts de ses amis. Voyez le mercure d'Octobre 1753. p. 60. (A)

TRIBORD, (*Marine.*) voyez STRIBORD.

TRIBORD TOUT, (*Marine.*) commandement au timonnier de pousser la barre du gouvernail à droite, tout proche du bord.

TRIBORDAIS, (*Marine.*) c'est la partie de l'équipage qui doit suivre le quart de sribord.

TRIBOULET, en terme d'Orfèvre en grosserie, est un morceau de bois assez gros, d'environ deux piés de haut, taillé en forme d'entonnoir renversé, sur lequel on forme les cercles & les gorges. Voyez GORGES, &c. voyez les *Pl. & les fig.* Il y en a de buis & de fer, & de toutes grosseurs.

TRIBRAQUES, TRIBRACHIS, terme de l'ancienne Prosodie ; c'étoit le pié d'un vers, & il consistoit en trois syllabes breves, comme *mélîus, légèrè.*

Ce mot est formé du grec *treis* & *brachys*, trois breves. Voyez PIÉ.

TRIBU, f. f. (*Gram. & Hist. anc.*) certaine quantité de peuple distribuée sous différens districts ou divisions.

TRIBUS DES HÉBREUX, (*Hist. sacrée.*) les Hébreux formerent douze tribus ou districts, selon le nombre des enfans de Jacob, qui donnerent chacun leur nom à leur tribu ; mais ce patriarche ayant encore adopté en mourant les deux fils de Joseph, Manassé & Ephraïm, il se trouva treize tribus, parce que celle de Joseph fut partagée en deux après la mort de Jacob. La famille de Joseph s'étant multipliée prodigieusement en Egypte, devint si suspecte aux rois du pays, qu'elle se vit obligée de passer dans la terre de Chanaan, sous la conduite de Josué, qui la divisa entre onze tribus de cette famille. On en fait les noms, Ruben, Siméon, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Azer, Benjamin, Manassé, & Ephraïm. La tribu de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle fut consacrée au service religieux ; on pourvut à sa subsistance, en lui assignant des demeures dans quelques villes, les prémices, les dixmes, & les oblations du peuple.

Cet état des douze tribus demeura fixe jusqu'après la mort de Salomon. Roboam qui lui succéda, fit naître une révolte par sa dureté. Dix tribus se séparèrent de la maison de David, reconnurent pour roi Jéroboam, & formerent le royaume d'Israël. Il ne resta au fils de Salomon que Juda & Benjamin, qui constituerent l'autre royaume, dans lequel se conserva le culte de Dieu ; mais le royaume d'Israël lui substitua l'idolatrie des veaux d'or.

Dans la fuite des tems, Tiglath-Pilésec rendit Samarie tributaire ; Salmanazar ruina la capitale, & le royaume d'Israël s'éteignit. Enfin arriva la captivité de Juda, sous Nabuchodonosor qui prit Jérusalem,

la détruisit avec le temple, & transporta tous les habitans dans les provinces de son empire, 588 ans avant Jésus-Christ ; cependant après une captivité de 70 ans, Cyrus renvoya les Juifs dans leur pays, leur permit de rebâtir le temple, & de vivre selon leur loi ; alors la Palestine se repeupla, les villes furent rebâties, les terres cultivées, & les Juifs ne firent plus qu'un seul état gouverné par un même chef, un seul corps, rendant au vrai Dieu leurs adorations dans son temple. Voilà l'époque la plus brillante de l'histoire de ce peuple, la suite ne regarde pas cet article. (D. J.)

TRIBUS D'ATHENES, (*Hist. d'Athènes*) Athènes dans sa splendeur étoit divisée en dix tribus, qui avoient emprunté leurs noms de dix héros du pays ; elles occupoient chacune une partie d'Athènes, & contenoient en-dehors quelques autres villes, bourgs, & villages. Les noms de ces dix tribus reviennent souvent dans les harangues de Démosthène, mais je n'en puis rappeler à ma mémoire que les huit suivans ; la tribu Acamantide, ainsi nommée d'*Acamas*, fils de Télamon ; l'Antiochide, d'*Antiochus* fils d'Hercule ; la Cécropide, de *Cécrops*, fondateur & premier roi d'Athènes ; l'Egèide, d'*Egée*, neuvième roi d'Athènes ; l'Hippothonide, d'*Hippothon*, fils de Neptune ; la Léontide, de *Léon*, qui voua ses filles pour le salut de sa patrie ; & l'Ænéide, d'*Æneus*, fils de Pandion, cinquième roi d'Athènes.

Mais il faut observer que le nombre des tribus ne fut pas le même dans tous les tems, & qu'il varia selon les accroissemens d'Athènes. Il n'y en avoit eu d'abord que quatre, il y en eut six peu après, puis dix, & enfin treize ; car aux dix nommées par Démosthène, la flaterie des Athéniens en ajouta trois autres dans la suite ; savoir la tribu ptolémaïde, en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus ; l'attalide, en faveur d'Attalus, roi de Pergame ; & l'adrianide, en faveur de l'empereur Adrien. Pour établir ces nouvelles tribus, on démembra quelques portions des anciennes. Au reste les peuples ou bourgades qui composoient toutes ces tribus, étoient au nombre de cent soixante & quatorze. Voyez Suidas, Eustache, & Meursius, & notre article RÉPUBLIQUE D'ATHENES. (D. J.)

TRIBU ROMAINE, (*Hist. rom.*) nom collectif du partage de différens ordres de citoyens romains, divisés en plusieurs classes & quartiers. Le mot tribu est un terme de partage & de division, qui avoit deux acceptions chez les Romains, & qui se prenoit également pour une certaine partie du peuple, & pour une partie des terres qui lui appartenoient. C'est le plus ancien établissement dont il soit fait mention dans l'histoire romaine, & un de ceux sur lesquels les auteurs sont moins d'accord.

L'attention la plus nécessaire dans ces sortes de recherches, est de bien distinguer les tems ; car c'est le nœud des plus grandes difficultés. Ainsi il faut bien prendre garde de confondre l'état des tribus sous les rois, sous les consuls & sous les empereurs ; car elles changerent entièrement de formes & d'usages sous ces trois sortes de gouvernemens. On peut les considérer sous les rois comme dans leur origine, sous les consuls comme dans leur état de perfection, & sous les empereurs comme dans leur décadence, du-moins par rapport à leur crédit & à la part qu'elles avoient au gouvernement : car tout le monde sait que les empereurs réunirent en leur personne toute l'autorité de la république, & n'en laisserent plus que l'ombre au peuple & au sénat.

L'état où se trouverent alors les tribus nous est assez connu, parce que les meilleurs historiens que nous ayons font de ce tems-là : nous savons aussi à peu-près quelle en étoit la forme sous les consuls, parce qu'une partie des mêmes historiens en ont été



témoins : mais nous n'avons presque aucune connoissance de l'état où elles étoient sous les rois, parce que personne n'en avoit écrit dans le tems, & que les monumens publics & particuliers qui auroient pu en conserver la mémoire, avoient été ruinés par les incendies.

Les anciens qui ont varié sur l'époque, sur le nombre des *tribus*, & même sur l'étymologie de leur nom, ne sont pas au fond si contraires qu'ils le paroissent, les uns n'ayant fait attention qu'à l'origine des *tribus* qui subsistoient de leur tems, les autres qu'à celle des *tribus* instituées par Romulus & supprimées par Servius Tullius. Il y a eu deux sortes de *tribus* instituées par Romulus, les unes avant l'enlèvement des Sabines, les autres après qu'il eut reçu dans Rome les Sabins & les Toscans. Les trois nations ne firent alors qu'un même peuple sous le nom de *Quirites*, mais elles ne laissèrent pas de faire trois différentes *tribus*; les Romains sous Romulus, d'où leur vint le nom de *Ramnes*; les Sabins sous Tatius, dont ils porterent le nom; & les Toscans appellés *Luceres* sous ces deux princes.

Pour se mettre au fait de leur situation, il faut considérer Rome dans le tems de sa première enceinte, & dans le tems que cette enceinte eut été agrandie après l'union des Romains, des Sabins, & des Toscans. Dans le premier état, Rome ne comprenoit que le mont Palatin dont chaque *tribu* occupoit le tiers; dans le second, elle renfermoit la roche tarpéenne; & la vallée qui séparoit ces deux monticules fut le partage des Toscans, & l'on y joignit le mont Aventin & le Janicule: la montagne qu'on nomma depuis le capitole, fut celui des Sabins, qui s'étendirent aussi dans la suite sur le mont Cœlius.

Voilà quelle étoit la situation des anciennes *tribus*, & quelle en fut l'étendue, tant qu'elles subsisterent; car il ne leur arriva de ce côté-là aucun changement jusqu'au regne de Servius Tullius, c'est-à-dire jusqu'à leur entière suppression. Il est vrai que Tarquinius Priscus entreprit d'en augmenter le nombre, & qu'il se proposoit même de donner son nom à celles qu'il vouloit établir; mais la fermeté avec laquelle l'augure Nævius s'opposa à son dessein, & l'usage qu'il fit alors du pouvoir de son art, ou de la superstition des Romains, en empêchèrent l'exécution. Les auteurs remarquent qu'une action si hardie & si extraordinaire lui fit élever une statue dans l'endroit même où la chose se passa. Et Tite-Live ajoute que le prétendu miracle qu'il fit en cette occasion, donna tant de crédit aux auspices en général & aux augures en particulier, que les Romains n'osèrent plus rien entreprendre depuis sans leur avis.

Tarquin ne laissa pas néanmoins de rendre la cavalerie des *tribus* plus nombreuse; & l'on ne sauroit nier que de ce côté-là il ne leur soit arrivé divers changemens: car à mesure que la ville se peuploit, comme ses nouveaux habitans étoient distribués dans les *tribus*, il falloit nécessairement qu'elles devinssent de jour en jour plus nombreuses, & par conséquent que leurs forces augmentassent à-proportion. Aussi voyons-nous que dans les commencemens chaque *tribu* n'étoit composée que de mille hommes d'infanterie, d'où vint le nom de *miles*, & d'une centaine de chevaux que les Latins nommoient *centuria equitum*. Encore faut-il remarquer qu'il n'y avoit point alors de citoyen qui fût exempt de porter les armes. Mais lorsque les Romains eurent fait leur paix avec les Sabins, & qu'ils les eurent reçus dans leur ville avec les Toscans qui étoient venus à leur secours; comme ces trois nations ne firent plus qu'un peuple, & que les Romains ne firent plus qu'une *tribu*, les forces de chaque *tribu* durent être au moins de trois mille hommes d'infanterie & de trois cens chevaux, c'est-à-dire

trois fois plus considérables qu'auparavant.

Enfin quand le peuple romain fut devenu beaucoup plus nombreux, & qu'on eut ajouté à la ville les trois nouvelles montagnes dont on a parlé, savoir le mont Cœlius pour les Albains, que Tullus Hostilius fit transférer à Rome après la destruction d'Albe, & le mont Aventin avec le Janicule pour les Latins qui vinrent s'y établir, lorsqu'Ancus Martius se fut rendu maître de leur pays, les *tribus* se trouvant alors considérablement augmentées & en état de former une puissante armée, se contenterent néanmoins de doubler leur infanterie, qui étoit, comme nous venons de voir, de 9000 hommes. Ce fut alors que Tarquinius Priscus entreprit de doubler aussi leur cavalerie, & qu'il la fit monter à 1800 chevaux, pour répondre aux dix huit mille hommes dont leur infanterie étoit composée.

Ce sont-là tous les changemens qui arriverent aux *tribus* du côté des armes, & il ne reste plus qu'à les considérer du côté du gouvernement.

Quoique les trois nations dont elles étoient composées ne formassent qu'un peuple, elles ne laissèrent pas de vivre chacune sous les lois de leur prince naturel, jusqu'à la mort de T. Tatius: car nous voyons que ce roi ne perdit rien de son pouvoir, quand il vint s'établir à Rome, & qu'il y régna conjointement, & même en assez bonne intelligence avec Romulus tant qu'il vécut. Mais après sa mort les Sabins ne firent point de difficulté d'obéir à Romulus, & suivirent en cela l'exemple des Toscans qui l'avoient déjà reconnu pour leur souverain. Il est vrai que lorsqu'il fut question de lui choisir un successeur, les Sabins prétendirent que c'étoit à leur tour à régner, & furent si bien soutenir leurs droits contre les Romains, qui ne vouloient point de prince étranger, qu'après un an d'interregne on fut enfin obligé de prendre un roi de leur nation. Mais comme il n'arriva par-là aucun changement au gouvernement, les *tribus* demeurèrent toujours dans l'état où Romulus les avoit mises, & conserverent leur ancienne forme tant qu'elles subsisterent.

La première chose que fit Romulus, lorsqu'il les eut réunies sous sa loi, fut de leur donner à chacune un chef de leur nation, capable de commander leurs troupes & d'être ses lieutenans dans la guerre. Ces chefs que les auteurs nomment indifféremment *tribuni* & *præfæti tribuum*, étoient aussi chargés du gouvernement civil des *tribus*; & c'étoit sur eux que Romulus s'en reposoit pendant la paix. Mais comme ils étoient obligés de le suivre lorsqu'il se mettoit en campagne, & que la ville seroit demeurée par-là sans commandant, il avoit soin d'y laisser en sa place un gouverneur qui avoit tout pouvoir en son absence, & dont les fonctions duroient jusqu'à son retour. Ce magistrat se nommoit *præfæctus urbis*, nom que l'on donna depuis à celui que l'on créoit tous les ans pour tenir la place des consuls pendant les fêtes latines: mais comme les fonctions du premier étoient beaucoup plus longues, les fêtes latines n'étant que de deux ou trois jours, son pouvoir étoit aussi beaucoup plus étendu; car c'étoit pour lors une espèce de viceroy qui décidoit de tout au nom du prince, & qui avoit seul le droit d'assembler le peuple & le sénat en son absence.

Quoique l'état fût alors monarchique, le pouvoir des rois n'étoit pas si arbitraire, que le peuple n'eût beaucoup de part au gouvernement. Ses assemblées se nommoient en général *comices*, & se tenoient dans la grande place ou au champ de Mars. Elles furent partagées en différentes classes, les *curies*, les *centuries*, & les nouvelles *tribus*.

Il faut bien prendre garde au reste de confondre les premières assemblées du peuple sous les rois & du tems des anciennes *tribus*, avec ces *comices* des



centuries, & encore plus avec ceux des nouvelles *tribus*; car ces derniers n'eurent lieu que sous les consuls, & plus de soixante ans après ceux des centuries, & ceux-ci ne commencerent même à être en usage, que depuis que Servius Tullius eut établi le cens, c'est-à-dire plus de deux cens ans après la fondation de Rome.

Les curies étoient en possession des auspices, dont le sceau étoit nécessaire dans toutes les affaires publiques; & malgré les différentes révolutions arrivées dans la forme de leurs comices, elles se soutinrent jusqu'à la fin de la république. Il y avoit deux sortes de curies à Rome du tems des anciennes *tribus*: les unes où se traitoient les affaires civiles, & où le sénat avoit coutume de s'assembler, & les autres où se faisoient des sacrifices publics & où se régloient toutes les affaires de la religion. Ces dernières étoient au nombre de trente, chaque *tribu* en ayant dix qui formoient dans son enceinte particulière autant de quartiers & d'especes de paroisses, car ces curies étoient des lieux destinés aux cérémonies de la religion, où les habitans de chaque quartier étoient obligés d'assister les jours solennels, & qui étant consacrés à différentes divinités, avoient chacune leurs fêtes particulières, outre celles qui étoient communes à tout le peuple.

D'ailleurs, il y avoit dans ces quartiers d'autres temples communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à sa dévotion aller faire des vœux & des sacrifices, mais sans être pour cela dispensé d'assister à ceux de sa curie, & sur-tout aux repas solennels que Romulus y avoit institués pour entretenir la paix & l'union, & qu'on appelloit *charistia*, ainsi que ceux qui se faisoient pour le même sujet dans toutes les familles.

Enfin, ces temples communs étoient desservis par différens colleges de prêtres, tels que pourroient être aujourd'hui les chapitres de nos églises collégiales, & chaque curie au contraire, par un seul ministre qui avoit l'inspection sur tous ceux de son quartier, & qui ne relevoit que du grand *curion*, qui faisoit alors toutes les fonctions de souverain pontife: ces curions étoient originairement les arbitres de la religion, & même depuis qu'ils furent subordonnés aux pontifes, le peuple continua de les regarder comme les premiers de tous les prêtres après les augures, dont le sacerdoce étoit encore plus ancien, & qui furent d'abord créés au nombre de trois, afin que chaque *tribu* eût le sien. Voilà quel étoit l'état de la religion du tems des anciennes *tribus*, & quels en furent les principaux ministres tant qu'elles subsisterent.

Le peuple étoit en droit de se choisir tous ceux qui devoient avoir sur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement civil & dans la religion. Servius Tullius fut le premier qui s'empara du trône sans son consentement, & qui changea la forme du gouvernement, pour faire passer toute l'autorité aux riches & aux patriciens, à qui il étoit redevable de son élévation. Il se garda bien néanmoins de toucher à la religion, se contentant de changer l'ordre civil & militaire. Il divisa la ville en quatre parties principales, & prit de-là occasion de supprimer les trois anciennes *tribus*, que Romulus avoit instituées, & en établit quatre nouvelles, auxquelles il donna le nom de ces quatre principaux quartiers, & qu'on appella depuis les *tribus* de la ville pour les distinguer de celles qu'il établit de même à la campagne.

Servius ayant ainsi changé la face de la ville, & confondu les trois principales nations, dont les anciennes *tribus* étoient composées, fit un dénombrement des citoyens & de leurs facultés. Il divisa tout le peuple en six classes subordonnées les unes aux

autres, suivant leur fortune. Il les subdivisa ensuite en cent quatre-vingt-treize centuries, par le moyen desquelles il fit passer toute l'autorité aux riches, sans paroître leur donner plus de pouvoir qu'aux autres.

Cet établissement des classes & des centuries, en introduisant un nouvel ordre dans les assemblées du peuple, en introduisit un nouveau dans la répartition des impôts; les Romains commencerent à en supporter le poids à proportion de leurs facultés, & de la part qu'ils avoient au gouvernement. Chacun étoit obligé de servir à ses dépens pendant un nombre déterminé de campagnes fixé, à dix pour les chevaliers, & à vingt pour les plébéiens; la classe de ceux qui n'en avoient pas le moyen fut exempté de service, jusqu'à ce qu'on eut assigné une paye aux troupes; les centuries gardoient en campagne le même rang & les mêmes marques de distinction qu'elles avoient dans la ville, & se rendoient en ordre militaire dans le champ de Mars pour y tenir leurs comices.

Ces comices ne commencerent néanmoins à avoir lieu, qu'après l'établissement des nouvelles *tribus*, tant de la ville, que de la campagne: mais comme ces *tribus* n'eurent aucune part au gouvernement sous les rois, qu'on fut même dans la suite obligé d'en augmenter le nombre à plusieurs reprises, & qu'enfin les comices de leur nom ne commencerent à être en usage que sous la république; nous allons voir comment elles parvinrent à leur perfection sous les consuls.

Pour se former une idée plus exacte des diverses *tribus*, il est bon de considérer l'état où se trouverent les Romains à mesure qu'ils les établirent, afin d'en examiner en même-tems la situation, & de pouvoir même juger de leur étendue par la date de leur établissement. Pour cela, il faut bien distinguer les tems, & considérer les progrès des Romains en Italie sous trois points de vue différens; sur la fin de l'état monarchique, lorsque Servius Tullius établit les premières de ces *tribus*; vers le milieu de la république, lorsque les consuls en augmentèrent le nombre jusqu'à trente-cinq; & un peu avant les empereurs, lorsqu'on supprima les *tribus* numériques qu'on avoit été obligé de créer pour les différens peuples d'Italie.

Au premier état leurs frontieres ne s'étendoient pas au-delà de six milles, & c'est dans cette petite étendue qu'étoient renfermées les *tribus* que Servius Tullius établit, entre lesquelles celles de la ville tenoient le premier rang, non-seulement parce qu'elles avoient été établies les premières; mais encore parce qu'elles furent d'abord les plus honorables, quoiqu'elles soient depuis tombées dans le mépris.

Ces *tribus* étoient au nombre de quatre, & tiroient leur dénomination des quatre principaux quartiers de Rome. Varron, sans avoir égard à l'ancienneté des quartiers dont elles portoient le nom, nomme la *suburane* la première; l'*esquiline* la seconde; la *colline* la troisième; & la *palatine* la dernière: mais leur ordre est différemment rapporté par les historiens.

A l'égard des *tribus* que Servius Tullius établit à la campagne & qu'on nommoit *rustiques*, on ne sait pas au juste quel en fut d'abord le nombre, car les auteurs sont partagés sur ce sujet. Comme il est certain que des trente-neuf *tribus* rustiques dont le peuple romain étoit composé du tems de Denys d'Halycarnasse, il n'y en a que dix-sept dont on puisse rapporter l'établissement à Servius Tullius, on peut supposer que ce prince divisa d'abord le territoire de Rome en dix-sept parties, dont il fit autant de *tribus*, & que l'on appella dans la suite les *tribus rustiques*, pour les distinguer de celles de la ville. Toutes ces *tribus* porterent d'abord le nom des lieux où elles étoient



situées ; mais la plupart ayant pris depuis le nom des familles romaines, il n'y en a que cinq qui aient conservé leurs anciens noms, & dont on puisse par conséquent marquer au juste la situation : voici leurs noms.

La *romulie*, ainsi nommée, selon Varron, parce qu'elle étoit sous les murs de Rome, ou parce qu'elle étoit composée des premières terres que Romulus conquît dans la Toscane le long du Tibre & du côté de la mer.

La *veientine*, qui étoit aussi dans la Toscane, mais plus à l'occident, & qui s'étendoit du côté de Veies ; car cette ville si fameuse depuis le long siège qu'elle soutint contre les Romains, n'étoit pas encore en leur pouvoir.

La *lémonienne* qui étoit diamétralement opposée à celle-ci, c'est-à-dire du côté de l'orient, & qui tiroit son nom d'un bourg qui étoit proche de la porte Capene, & sur le grand chemin qui alloit au Latium.

La *pupinienn*e, ainsi nommée du champ pupinien qui étoit aussi dans le Latium, mais plus au nord & du côté de Tusculum.

Enfin la *Crustumine* qui étoit entièrement au nord, & qui tiroit son nom d'une ville des Sabins, qui étoit au-delà de l'Anio, à quatre ou cinq milles de Rome.

Des douze autres qui ne sont plus connues aujourd'hui que par le nom des familles *Claudia*, *Æmilia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Menenia*, *Pollia*, *Volturnia*, *Galeria*, *Horatia*, *Sergia*, *Veturia* & *Papiria*, il n'y a que la première & la dernière dont on sache la situation ; encore n'est-ce que par deux passages, l'un de Tite-Live, qui nous apprend en général que lorsqu'Atta Clausus, qu'on appella depuis *Appius Claudius*, vint se réfugier à Rome avec sa famille & ses cliens, on lui donna des terres au-delà du Tévéron dans une des anciennes *tribus* à laquelle il donna son nom, & dans laquelle entrèrent depuis tous ceux qui vinrent de son pays ; l'autre passage est de Festus, par lequel il paroît que la *tribu* papirienne étoit du côté de Tusculum, & tellement jointe à la pupinienn, qu'elles en vinrent quelquefois aux mains pour leurs limites.

Pour les dix autres *tribus*, tout ce qu'on en fait, c'est qu'elles étoient dans le champ romain, *in agro romano* ; mais on ne fait d'aucune en particulier, si elle étoit du côté du Latium dans la Toscane ou chez les Sabins. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il y en avoit cinq dans la Toscane outre la romulie & la veientine, & cinq de l'autre côté du Tibre ; c'est-à-dire, dans le Latium & chez les Sabins, outre la papirienne, la claudienne, la lémonienne, la pupinienn & la crustumine ; par conséquent que de ces dix-sept premières *tribus* rustiques, il y en avoit dix du côté du Tibre & sept de l'autre ; car Varron nous apprend que Servius Tullius divisa le champ romain en dix-sept cantons, dont il fit autant de *tribus* ; & tous les auteurs conviennent que la partie de la Toscane qui étoit la plus proche de Rome, s'appelloit *Septempagium*. On pourroit même conjecturer que toutes ces *tribus* étoient situées entre les grands chemins qui conduisoient aux principales villes des peuples voisins de manière que chacun de ces chemins conduisoit à deux *tribus*, & que chaque *tribu* communiquoit à deux de ces chemins.

Il faut remarquer que ces dix-sept *tribus* rustiques devinrent dans la suite les moins considérables de toutes les rustiques, par l'impossibilité où elles étoient de s'étendre, & par le grand nombre de nouveaux citoyens & d'étrangers dont on les surchargeoit. Les Romains avoient coutume d'envoyer des colonies dans les principales villes des pays conquis & d'en transférer à Rome les anciens habitans. Leur politique les empêcha de rien précipiter ; d'abord ils ne refusoient l'alliance d'aucun peuple, & à l'égard de ceux qui leur déclaroient la guerre ou qui favorisoient

secrètement leurs ennemis, ils se contentoient de leur retrancher quelque partie de leurs terres, permettoient au reste de se gouverner suivant ses lois, lui accorderoient même dans la suite tous les droits des citoyens romains, s'il étoit fidele ; mais ils le traitoient après cela à toute rigueur, s'il lui arrivoit de se révolter. On comptoit alors dans l'Italie dix-huit sortes de villes différentes ; celles des alliés des Romains, celles des confédérés, qui ne jouissoient que conditionnellement de leurs privilèges, les colonies composées de seuls romains & les colonies latines, les-municipes dont les habitans perdoient leurs droits de citoyens romains, & les autres qui n'en étoient point privés, & les préfectures.

Ce ne fut qu'insensiblement, & à mesure que les Romains étendirent leurs conquêtes, que furent établies les *tribus stellatine*, *fabatine*, *tromentine*, & celle que quelques-uns ont nommée *arniensis* ou *narniensis*.

La *stellatine* étoit ainsi nommée non de la ville de *Stellate* qui étoit dans la Campanie, mais d'une autre ville de même nom qui étoit dans la Toscane entre Capene, Falerie & Veies, c'est-à-dire, à cinq ou six milles de Rome.

La *fabatine* étoit aussi dans la Toscane, mais d'un côté de la mer, proche le lac appelé aujourd'hui *Brachiano*, & que les Latins nommoient *Sabatius*, de la ville de Sabate qui étoit sur ses bords.

La *tromentine* tiroit son nom du champ tromentin dont on ne fait pas au juste la situation, mais qui étoit aussi dans la Toscane, & selon toutes les apparences entre les deux *tribus* dont nous venons de parler.

Enfin celle qui étoit nommée *arniensis* dans quelques auteurs, comme nous l'avons dit, étoit la dernière & la plus éloignée de toutes les rustiques.

Ces quatre *tribus* furent établies ensemble l'an 337 de Rome, & neuf ans après la prise de Veies ; quand Camille eut défait les Volques, on en établit deux nouvelles dans la partie du Latium qu'ils occupoient, & le sénat voyant toute l'Italie prête à se soulever, consentit enfin en 397 de former du champ Pomptin deux *tribus*, la *pomptine* & la *publilienn*e, auxquelles on ajouta successivement la *mæcienne*, la *scaptienn*e, l'*usentine* & la *falerine*.

La *pomptine* étoit ainsi nommée, selon Festus, du champ Pomptin qui tiroit lui-même son nom, ainsi que les marais dont il est environné, de la ville de Pométie, que les Latins appelloient *Suessa Pometia*, *Pometia*, & *Pontia*.

La *publilienn*e étoit aussi chez les Volques, mais on n'en fait pas au juste la situation.

La *mæcienne* étoit située chez les Latins, & tiroit son nom d'un château qui étoit entre Lanuvium, Ardée & Pométie, & auprès duquel les Volques avoient été défaits par Camille.

L'autre étoit chez les Herniques, & portoit le nom d'une ville qui étoit située entre Tivoli, Préneste & Tusculum, à quinze milles de Rome.

L'*usentine* étoit ainsi nommée du fleuve *Ufens* qui passoit à Terracine à l'extrémité du Latium.

La *falérine* étoit dans la Campanie, & tiroit son nom du territoire de Falerne si renommé chez les anciens par ses excellens vins.

C'est en suivant le même ordre des tems, & après que la révolte des Toscans eut contraint les Romains occupés dans le Latium à tourner leur armes victorieuses contre la Toscane, qu'ils formerent de leurs nouvelles conquêtes la *tarentine* & celle qui est nommée *arniensis*.

La *tarentine* étoit située dans la Toscane, mais on n'en fait au juste ni la situation ni l'étymologie.

L'*arniensis* tiroit son nom de l'Arne jusqu'où les Romains avoient pour lors étendu leurs conquêtes.

Ce fut au reste l'an 453, que ces deux *tribus* furent établies.



Enfin c'est chez les Sabins qu'étoient situées les deux dernières *tribus* que les consuls instituèrent, savoir la *veline* & la *quirine*, dont l'une tiroit son nom du lac Velin, qui est à cinquante milles de Rome, & l'autre de la ville de Cures, d'où les Romains tiroient aussi leur nom de *Quirites*, & ces *tribus* ne furent même établies que longtems après que les Romains se furent rendus maîtres du pays où elles étoient situées.

Ces *tribus* au reste furent les deux dernières des quatorze que les consuls instituèrent, & qui jointes aux quatre *tribus* de la ville & aux dix-sept rustiques que Servius Tullius avoit établies, acheverent le nombre de trente-cinq dont le peuple romain fut toujours depuis composé.

Voilà en quel tems & à quel occasion chacune de ces *tribus* fut établie, & même quelle en étoit la situation. Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler de leur étendue, ce qui est difficile à constater; car il n'en est pas de ces dernières *tribus*, comme de celles que Servius avoit formées.

En effet malgré les changemens qui arriverent aux *tribus* de la ville à mesure qu'on l'agrandit, comme elles la partagerent toujours à-peu-près également, il est assez facile de s'imaginer quelle en fut l'étendue selon les tems. Pour les dix-sept *tribus* rustiques de Servius Tullius, comme elles étoient toutes renfermées dans le champ romain qui ne s'étendoit pas à plus de dix ou douze milles, il s'ensuit que ces *tribus* ne pouvoient guere avoir que cinq ou six milles, c'est-à-dire, environ deux lieues d'étendue chacune. Mais à l'égard des quatorze qui furent depuis établies par les consuls, comme elles étoient d'abord fort éloignées les unes des autres, & situées non-seulement en différentes provinces, mais encore séparées entr'elles par un grand nombre de colonies, de municipales & de préfectures qui n'étoient point de leur dépendance, il est impossible de savoir au juste quelle en fut d'abord l'étendue; tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elles étoient séparées en général par le Tibre, le Nar & l'Anio, & terminées par le Vulturne à l'orient, au midi par la mer, par l'Arne à l'occident, & au septentrion par l'Apennin; car elles ne passerent jamais ces limites.

Ainsi lorsqu'on voulut dans la suite leur donner plus d'étendue, on ne put les augmenter que du territoire des colonies & des municipales qui n'y étoient point comprises, & elles ne parvinrent même à remplir toute l'étendue du pays qui étoit entr'elles, que lorsqu'on eut accordé le droit de bourgeoisie à tous les peuples des provinces où elles étoient situées, ce qui n'arriva qu'au commencement de la guerre maritique, c'est-à-dire, dans les derniers tems de la république, encore ces peuples ne furent-ils pas d'abord reçus immédiatement dans ces trente-cinq *tribus*; car les Romains craignant qu'ils ne se rendissent les maîtres dans les comices, en créèrent exprès pour eux dix nouvelles, auxquelles ils ne donnerent point le droit de prérogative, & dont on ne prenoit par conséquent les suffrages, que lorsque les autres étoient partagées. Mais comme ces peuples se virent par-là privés de la part qu'ils espéroient avoir au gouvernement, ils en firent éclater leur ressentiment, & furent si bien se prévaloir du besoin que les Romains avoient alors de leur secours, qu'on fut peu de tems après obligé de supprimer ces nouvelles *tribus*, & d'en distribuer tous les citoyens dans les anciennes, où ils donnerent toujours depuis leurs suffrages.

Appian nous apprend que ce fut dans le consulat de L. Julius César & de P. Rutilius Lupus, que ces nouvelles *tribus* furent instituées, c'est-à-dire, l'an 660, & que ce fut l'an 665, sous le quatrième consulat de L. Cinna, & pendant la censure de L. Marcus Philippus & de Marcus Perpenna, qu'elles furent supprimées.

Il y a bien de l'apparence au reste que les noms des dix ou douze *tribus* qu'on appelle ordinairement les *urnuméraires*, & dont il nous reste plusieurs inscriptions antiques, savoir *Oericulana*, *Sapinia*, *Cluvia*, *Papia*, *Cluentia*, *Camilla*, *Dumia*, *Minucia*, *Julia*, *Flavia*, & *Ulpia*, étoient les noms mêmes de ces dix nouvelles *tribus* ou de quelques-unes des anciennes qui changerent de dénomination dans les premiers tems de la république, si l'on en excepte les trois dernières, *Julia*, *Flavia* & *Ulpia*, qui ne commencèrent à être en usage que sous les empereurs, & qui furent données par honneur aux *tribus* d'Auguste, de Vespasien & de Trajan.

Pour les autres, ce qui fait croire que ce pourroient être les noms des dix nouvelles *tribus* dont nous avons parlé, c'est qu'il y en a qui sont des noms de familles qui n'étoient point encore romaines lorsque les autres *tribus* furent établies, comme la *papienne* & la *cluentienne*, qui tiroient leur origine de deux chefs de la guerre maritique, dont Appien parle au premier livre de la guerre civile, savoir *Papius Mutilus* & *L. Cluentius*, auxquels on accorda pour lors le droit de bourgeoisie, & qui parvinrent depuis à tous les honneurs de la république. D'autres sont des noms de lieux qui ne conviennent ni aux dernières *tribus* établies par les consuls dont nous savons la situation, ni aux premières établies par Servius Tullius, qui étoient toutes renfermées dans le champ romain, comme l'*oericulane*, la *sapiniennne* & la *cluentienne*, qui étoient situées dans l'Ombrie, sur le Nac, & chez les Samnites.

Quoi qu'il en soit, il est certain que comme les *tribus* de la ville étoient en général moins honorables que les rustiques à cause des affranchis dont elles étoient remplies; les premières rustiques établies par Servius Tullius l'étoient aussi beaucoup moins que les consulaires, non-seulement parce qu'elles avoient beaucoup moins d'étendue, mais encore parce que c'étoit dans ces *tribus* qu'étoient distribués tous les nouveaux citoyens & les différens peuples auxquels on accordoit le droit de suffrage, ainsi qu'on peut le faire voir en exposant la forme politique de ces *tribus*, leurs différens usages selon les tems & les mutations qui leur arriverent depuis leur institution jusqu'à leur décadence.

Mais auparavant il est bon de rappeler l'état des anciennes, afin d'en examiner de suite les changemens, & montrer que tout ce que les nouvelles entreprirent sous les consuls, ne tendoit qu'à recouvrer l'autorité que les anciennes avoient eue sous les cinq premiers rois, & à se tirer de la sujétion où Servius Tullius les avoit asservies, en établissant les comices des centuries.

Les anciennes *tribus* sous les rois étoient distinguées en général par leur situation & par les différentes nations dont elles étoient composées; mais elles ne laissoient pas d'avoir les mêmes usages, & leur forme politique étoit précisément la même. Toutes les curies avoient également part aux honneurs civils & militaires. Servius Tullius supprima les anciennes *tribus*, & leur en substitua de nouvelles qu'il dépouilla de toute autorité; elles ne servirent jusqu'au jugement de Coriolan, qu'à partager le territoire de Rome, & à marquer le lieu de la ville & de la campagne où chaque citoyen demuroit.

La condition du peuple romain ne devint pas meilleure par l'établissement des consuls, dont l'autorité ne fut pas suffisamment modérée par l'appel au peuple, ni par le pouvoir de les élire accordé aux centuries. L'abolition des dettes fut le premier coup d'éclat que le peuple frappa contre les patriciens. Il obtint ensuite ses tribuns par sa retraite sur le mont Sacré. Les tribuns n'eurent d'abord d'autre fonction



que celle de défendre le peuple contre l'oppression des grands ; mais ils se servirent du droit d'assembler le peuple sans la permission du sénat, pour établir les comices des *tribus*, pour faire accorder aux mêmes *tribus* le droit d'élire les magistrats du second ordre, pour arrêter les délibérations du sénat, pour renverser la forme du gouvernement, pour faire parvenir le peuple au consulat, pour s'emparer du sacerdoce, & pour opprimer les patriciens.

Comme les *tribus* ne commencerent à avoir part au gouvernement que depuis l'établissement de leurs comices ; & que c'est même du pouvoir qu'elles avoient dans ces assemblées, qu'elles tirèrent depuis tout leur crédit, il est certain que c'est à ces comices qu'il en faut rapporter le principal usage ; mais comme il en est fait quelquefois mention dans les comices des centuries, tant pour l'élection des magistrats qu'au sujet de la guerre, on ne sauroit douter qu'elles ne fussent aussi de quelque usage dans cette autre sorte d'assemblée, & il ne s'agit plus que de favoir de quel usage elles y pouvoient être, & quand elles commencerent d'y avoir part.

A l'égard de la première question, elle ne souffre point de difficulté ; & quoiqu'un passage de Lælius Félix cité par Aulu-Gelle, nous marque expressément que les comices des centuries ne pouvoient se tenir dans la ville, à cause que la forme en étoit militaire : il est certain néanmoins qu'on passoit quelquefois sur la regle en faveur de la commodité ; & qu'alors, pour sauver les apparences, le peuple s'assembloit d'abord par *tribus*, & se partageoit ensuite par classes & par centuries pour donner ses suffrages.

A l'égard du tems où les *tribus* commencerent à être en usage dans les comices des centuries ; c'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer, car on n'en trouve rien dans les anciens ; & les modernes qui en ont parlé, sont d'avis entièrement contraires. Les uns prétendent que ce ne fut que depuis que le nombre des trente-cinq *tribus* fut rempli ; les autres au contraire soutiennent que cet usage eut lieu dès l'établissement des centuries, & que leurs comices ne se tinrent jamais autrement ; mais leur conjecture n'est pas mieux fondée : car Denys-d'Halicarnasse qui nous en a laissé un détail fort exact & fort circonstancié, ne dit pas un mot des *tribus*, & il n'en est pas fait une seule fois mention dans tous les comices dont Tite-Live parle avant le jugement de Coriolan.

Ainsi quoiqu'on ne puisse pas marquer précisément en quel tems les *tribus* commencerent à avoir part aux comices des centuries, nous croyons néanmoins pouvoir assurer que ce ne fut que depuis l'établissement de leurs comices, & nous ne doutons pas même que ce ne soit des *tribus* que le droit de prérogatives passa aux centuries, car il est certain qu'originellement il n'étoit point en usage dans leurs comices.

Il y a bien de l'apparence au reste, que ce fut en faveur du peuple, pour rétablir en quelque maniere l'égalité des suffrages dans les comices des centuries, & sur-tout afin de pouvoir les tenir dans la ville sans violer les lois, que cet usage s'établit, & qu'on leur donna cette nouvelle forme.

Il seroit inutile de citer tous les passages qui ont rapport à ce sujet ; nous en choisirons seulement deux ou trois qui puissent nous en apprendre des particularités différentes.

Le premier fait mention en général de toutes les *tribus* dans une occasion où il étoit question de décider de la guerre, & qui étoit par conséquent du ressort des centuries. *Tit. Liv. lib. VI. cap. xxxj. Tunc ut bellum juberent latum ad populum est, & ne quicquam dissuadentibus tribunis plebis omnes tribus bellum jussunt.*

Dans le second, il s'agit de l'élection des tribuns

militaires qui étoit encore du ressort des centuries ; & cependant il y est parlé non-seulement de la *tribu* prérogative, c'est-à-dire, de celle qui donnoit sa voix la première, mais encore de toutes les autres qui étoient ensuite appellées dans leur ordre naturel, & qui se nommoient à cause de cela *jure vocata* : *Tit. Liv. lib. V. cap. xvij. Haud invitis patribus, P. Licinium Calvum prærogativa tribunum militum . . . . creant . . . . omnesque deinceps ex collegio ejusdem anni refici apparebat . . . . qui priusquam renuntiarentur jure vocatis tribubus, permissu interregis, P. Licinius Calvus ita verba fecit.*

Enfin, le dernier passage regarde l'élection des consuls, & nous donnera lieu de faire encore quelques remarques sur ce sujet : *Tit. Liv. lib. XXVI. cap. xxij. Fulvius Romam comitiorum causâ arcessitus, cum comitia consulibus rogandus haberet prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatium & T. Otacilum. Manlius qui præsens erat, gratulandi causâ cum turba coiret nec dubius esset consensus populi, magnâ circumfusis turbâ ad tribunal consulis venit, petitque ut pauca sua verba audiret, centuriamque quæ tulisset suffragium revocari juberet. . . . Tum centuria & autoritate motâ viri & admirantium circa fremitu, petit à consule ut veturiam seniorum citaret, velle sese cum majoribus-natu colloqui, & ex auctoritate eorum consules dicere. Citatis veteriæ senioribus, datum secretò in ovili cum his colloquendi tempus . . . . ita de tribus consultatione data, senioribus dimissis, juniore suffragium ineunt, M. Claudium Marcellum . . . . & M. Valer. . . . absentem coff. dixerunt auctoritatem, prærogativa omnes centuriæ secutæ sunt.*

On voit par ce passage ; premièrement, que le suffrage de la prérogative ne demeureroit point secret, & qu'on avoit coutume de le publier avant que de prendre celui des autres *tribus*. Secondement, que son suffrage étoit d'un si grand poids, qu'il ne manquoit presque jamais d'être suivi, & qu'on en recevoit sur le champ les complimens, comme si l'élection eut déjà été faite ; c'est ce qui a donné lieu à Cicéron de dire, que le présage en étoit infailible : *Tanta est illis comitiis religio, ut adhuc semper omnia valuerit prærogativum, & que celui qui l'avoit eu le premier, n'avoit jamais manqué d'être élu : Prærogativa tantum habet auctoritatis, ut nemo unquam prior eam tulerit, quin renuntiatus sit.* Enfin ce passage nous apprend encore que celui qui tenoit ces comices, pouvoit reprendre le suffrage des *tribus*, & leur permettre même de consulter ensemble pour faire un nouveau choix. Mais en voilà assez sur les comices des centuries, passons à la milice.

Quoique les levées se fussent faites d'abord par les centuries, ainsi que Servius Tullius l'avoit établi, il est sûr qu'elles se firent aussi dans la suite par les *tribus* : & la preuve s'en tire du lieu même où elles se faisoient ; car c'étoit ordinairement dans la grande place : mais le choix des soldats ne s'y faisoit pas toujours de la même maniere ; c'étoit quelquefois uniquement le sort qui en décidoit, & surtout lorsque le peuple refusoit de prendre les armes.

Quelquefois au contraire, c'étoit en partie par le sort, & en partie par le choix des tribuns qu'ils se levoient ; par le sort pour l'ordre des *tribus* ; & par le choix des tribuns pour les soldats qu'on en tiroit. Enfin Tite-Live nous apprend que lorsqu'on n'avoit pas besoin d'un si grand nombre de soldats, ce n'étoit pas de tout le peuple qu'ils se levoient, mais seulement d'une partie des *tribus* que l'on tiroit au sort.

A l'égard du cens, c'étoit une des occasions où les *tribus* étoient le plus d'usage, & cependant le principal sujet pour lequel les classes & les centuries avoient été instituées. Aussi ne cessent-elles pas entièrement d'y avoir part, & elles y servoient du moins à distinguer l'âge & la fortune des citoyens d'une



d'une même *tribu* jusqu'en l'année 571 que les censeurs en changerent entierement l'ordre, & commencerent à faire la description des *tribus* selon l'état & la condition des particuliers.

Pour le tems où l'on commença de faire le cens par *tribus*, comme les anciens ne nous en ont rien appris, c'est ce qu'on ne sauroit déterminer au juste: il y a bien de l'apparence cependant, que ce ne fut que depuis l'établissement des censeurs; c'est-à-dire, depuis l'an 310, car il n'en est fait aucune mention auparavant, & l'on en trouve depuis une infinité d'exemples.

Quand les nouveaux citoyens étoient reçus dans les *tribus*, les censeurs ne les distribuoient pas indifféremment dans toutes, mais seulement dans celles de la ville, & dans quelques-unes des rustiques. Ce fut sans doute ce qui rendit les autres *tribus* plus honorables; & ce qui fit même qu'entre celles où ils étoient reçus, il y en avoit de plus ou moins mépritées selon les citoyens dont elles étoient remplies; car il faut remarquer qu'il y avoit de trois sortes de nouveaux citoyens, les étrangers qui venoient s'établir à Rome ou qu'on y transféroit des pays conquis, les différens peuples d'Italie auxquels on accordoit le droit de suffrage, & les affranchis qui avoient le bien nécessaire pour être compris dans le cens.

A l'égard des peuples que l'on transféroit des pays conquis, comme les Romains ne manquoient pas d'y envoyer aussi-tôt des colonies, ils avoient coutume de distribuer ces nouveaux citoyens dans les *tribus* les plus proches de la ville, tant pour tenir la place des anciens citoyens qu'ils en avoient tirés, qu'afin de les avoir sous leurs yeux, & d'être par-là plus sûrs de leur fidélité.

C'étoit aussi dans ces premières *tribus* établies par Servius Tullius qu'étoient reçus les différens peuples d'Italie, auxquels on accordoit le droit de suffrage; car l'usage n'étoit pas de les distribuer dans les *tribus* qui étoient sur leurs terres, comme on pourroit se l'imaginer, mais dans celles du champ romain qui portoient des noms de famille, comme on le peut voir par une infinité d'exemples, & entr'autres par celui des Sabins, des Marfes, des Péllyniens, & par celui des peuples de Fondi, de Formies & d'Arpinum, desquels Cicéron & Tite-Live font mention.

Pour les affranchis, ce fut presque toujours dans les *tribus* de la ville qu'ils furent distribués; mais ils ne laisserent pas d'être quelquefois reçus dans les rustiques, & l'usage changea même plusieurs fois sur ce sujet. Il est bon d'en connoître les variations suivant l'ordre des tems.

Pour cela il faut premièrement remarquer qu'ils demeurèrent dans les *tribus* de la ville jusqu'en l'année 441, qu'Appius Claudius les reçut dans les rustiques. Tite-Live nous apprend même que cette action fut agréable à tous les citoyens, & que Fabius en reçut le surnom de *Maximus*, que toutes ses victoires n'avoient encore pu lui acquérir.

On ne voit point à quelle occasion, ni par quel moyen ils en étoient sortis peu de tems après; mais il falloit bien qu'ils s'en fussent tirés du consentement ou par la négligence des censeurs. Ils en sortirent plusieurs fois en divers tems, & furent obligés d'y rentrer; mais cela n'empêche pas que ce ne fût ordinairement dans les *tribus* de la ville qu'ils étoient distribués, & ces *tribus* leur étoient tellement affectées, que c'étoit une espece d'affront que d'y être transféré.

C'étoit même la différence qu'il y avoit non-seulement entre les *tribus* de la ville & celles de la campagne, mais encore entre les premières rustiques établies par Servius Tullius, & celles que les consuls avoient établis depuis, qui donna lieu à l'usage de

mettre entre les différens noms qu'on portoit celui de sa *tribu*.

La raison, au reste, pour laquelle les Romains mettoient le nom de leurs *tribus* immédiatement après leurs noms de famille & avant leurs surnoms, c'est que ces sortes de noms se rapportoient à leurs familles, & non pas à leur personne; & cela est si vrai, que lorsqu'ils passaient d'une famille dans une autre qui n'étoit pas de la même *tribu*, ils avoient coutume d'ajouter au nom de leur première *tribu* le nom de celle où ils entroient par adoption, comme on le peut voir par une infinité d'exemples.

Il reste à parler de l'usage des *tribus* par rapport à la religion; car quoiqu'elles n'eussent aucune part aux auspices, c'étoit d'elles cependant que dépendoit le choix des pontifes & des augures, & il y avoit même des cérémonies où leur présence étoit absolument nécessaire. Immédiatement après la dédicace du temple de Junon Monéta, c'est-à-dire l'an 411, sous le troisième consulat de C. Martius Rutilus, un esprit de trouble & de terreur s'étant répandu dans toute la ville sur le rapport de quelques prodiges, & la superstition n'ayant point trouvé d'autre ressource que de créer un dictateur pour établir des fêtes & des prières publiques, il se fit à Rome pendant plusieurs jours des processions solennelles, non-seulement de toutes les *tribus*, mais encore de tous les peuples circonvoisins.

A l'égard de l'élection des pontifes, il faut remarquer premièrement que jusqu'en l'année 850 il n'y avoit que le grand-pontife qui fut élu par les *tribus*, & que tous les autres prêtres étoient cooptés par les collèges: secondement que ce fut Cn. Domitius, le trisayeul de Néron, qui leur ôta ce droit, & l'attribua au peuple pour se venger de ce qu'ils n'avoient pas voulu le recevoir à la place de son pere: & troisièmement, que l'assemblée où se faisoit l'élection des pontifes & des augures n'étoit composée que de dix-sept *tribus*, c'est-à-dire de la moindre partie du peuple, parce qu'il ne lui étoit pas permis en général de disposer du sacerdoce, comme on le peut voir par le passage de Cicéron contre Rullus.

Encore faut-il observer premièrement que le peuple ne les pouvoit choisir qu'entre ceux qui lui étoient présentés par les collèges; secondement, que chaque prétendant ne pouvoit avoir plus de deux nominateurs, afin que les collèges fussent obligés de présenter plusieurs sujets, entre lesquels le peuple pût choisir; troisièmement, que les nominateurs devoient répondre par serment de la dignité du sujet qu'ils présentoient; & quatrièmement enfin, que tous les compétiteurs devoient être approuvés par les augures avant la présentation, afin que le choix du peuple ne pût être éludé.

Mais quoique l'assemblée où se faisoient ces élections ne fût composée que de dix-sept *tribus*, & portât même en particulier le nom de *comitia calata*; comme ces dix-sept *tribus* néanmoins se tiroient au sort, & qu'il falloit pour cela que toutes les autres se fussent auparavant assemblées, il est certain que c'étoit une dépendance de leurs comices, & même une des quatre principales raisons pour lesquelles ils s'assembloient, car ces comices se tenoient encore pour trois autres sujets.

Premièrement, pour l'élection des magistrats du second ordre, *minores magistratus*, les comices des *tribus* se tenoient en second lieu pour l'établissement des lois tribunicienes, c'est-à-dire des plébiscites, qui n'obligèrent d'abord que les plébéiens, & auxquels les patriciens ne commencerent d'être tenus que l'an 462 par la loi Hortensia, quoiqu'on eût entrepris de les y soumettre dès l'an 304 par la loi Horatia, & que cette loi eût été renouvelée l'an 417 par le dictateur Publilius. Enfin les *tribus* s'assem-



bloient encore pour les jugemens qui avoient donné lieu à l'établissement de leurs comices & qui procédoient, ou des ajournemens que les *tribus* décernoient contre les particuliers, ou de la liberté que les particuliers avoient d'appeller au peuple de tous les magistrats ordinaires : le peuple jouissoit de ce droit dès le tems des rois, & il lui fut depuis sous les consuls confirmé par trois différentes fois, & toujours par la même famille, c'est-à-dire par les troislois Valeria ; la première, de l'an 246 ; la seconde, de l'an 304 ; & la dernière, de l'an 422.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'y avoit que les centuries qui eussent droit de juger à mort, & que les *tribus* ne pouvoient condamner au plus qu'à l'exil ; mais cela n'empêchoit pas que leurs comices ne fussent redoutables au sénat ; premierement, parce qu'ils se tenoient sans son autorité ; secondement, parce que les patriciens n'y avoient point de part ; & troisiemement, parce qu'ils n'étoient point sujets aux auspices ; car c'étoit-là d'où ils tiroient tout leur pouvoir, & ce qui servoit en même tems à les distinguer des autres.

Ces comices, au reste, continuerent de se tenir toujours régulièrement depuis leur institution, si on en excepte les deux années que le gouvernement fut entre les mains des décemvirs ; & quoique Sylla eût entrepris dans les derniers tems d'en diminuer l'autorité, en ôtant aux tribuns du peuple le pouvoir de publier des lois, pour les punir d'avoir favorisé le parti de Marius ; comme cette suspension de la puissance tribunicienne n'empêcha pas les *tribus* de s'assembler à l'ordinaire, & ne dura même que jusqu'au consulat de Pompée, les comices des *tribus* conserverent toute leur liberté jusqu'au tems des empereurs ; mais César ne fut pas plutôt dictateur qu'il s'empara d'une partie de leurs droits, afin de pouvoir disposer des charges, & d'être plus en état de changer la forme du gouvernement. L'histoire nous apprend à la vérité qu'Auguste les rétablit dans tous leurs droits dès qu'il fut parvenu à l'empire, mais il est certain qu'ils ne s'en servirent plus que pour prévenir ses ordres ou pour les exécuter, & qu'enfin Tibere les supprima entierement, & en attribua toute l'autorité au sénat, c'est-à-dire à lui-même.

Depuis ce tems, les *tribus* n'eurent plus de part au gouvernement, & le dessein qu'eut Caligula de rétablir leurs comices n'eut point d'exécution ; mais elles ne laisserent pas néanmoins de subsister jusqu'aux derniers tems de l'empire, & nous voyons même que leur territoire fut encore augmenté sous Trajan de quelques terres publiques par une suscription qu'elles firent élever en son honneur, & qu'on nous a conservée comme un monument de leur reconnaissance envers ce prince.

Telle est l'idée générale qu'on peut se former sur l'origine des *tribus* romaines, l'ordre de leurs établissemens, leur situation, leur étendue, leur forme politique ; & leurs différens usages selon les tems ; M. Boindin, dont j'ai tiré ce détail, a épuisé la matière par trois belles & grandes dissertations insérées dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TRIBULE, f. m. *tribulus*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond ; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit en forme de croix ou turbiné, & composé le plus souvent de plusieurs parties faites en forme de chauffe-trape, & réunies en maniere de tête qui contiennent des semences ordinairement oblongues, & placées dans de petites loges comme dans une niche. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort en établit quatre especes, & nomme la première *tribulus terrestris*, *cicris folio*, *fructu acu-*

*leato*, I. R. H. 265. Sa racine est simple, blanche, fibreuse. Elle pousse plusieurs petites tiges, couchées par terre, rondes, noueuses, velues, rougeâtres, divisées en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont aîlées ou rangées par paires le long d'une côte, semblables à celles du pois chiche, velues. Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles portées sur des pédicules assez longs, composées chacune de cinq pétales ou feuilles jaunes, disposées en rose, avec dix petites étamines dans le milieu. A ces fleurs succedent des fruits durs, armés d'épines longues & aiguës ; ce fruit est composé de quatre ou cinq cellules, dans lesquelles se trouvent renfermées des semences oblongues.

Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Espagne, en Provence & en Languedoc aux environs de Montpellier ; elle sort de terre sur la fin de Mai, fleurit en Juillet, & graine en Août ; elle est fort incommode aux jardiniers, parce que ses fruits qui tombent dès qu'ils sont mûrs, leur blessent rudement les piés nus par leurs piquans aiguillons ; cependant sa graine est d'usage : elle passe pour être astringente & bienfaisante dans la diarrhée. (*D. J.*)

TRIBULE AQUATIQUE, (*Botan.*) *tribulus aquaticus*, C. B. J. B. Parkinson, Tournef. &c. C'est la seule espece du genre de plante que Tournefort a caractérisé sous le nom de *tribuloïdes*, & Ray sous celui de *potamogiton*.

Cette plante aquatique pousse des tiges longues, grêles, succulentes, garnies par espace de beaucoup de fibres, qui lui servent de racines pour s'attacher ; ces tiges grossissent vers la superficie de l'eau ; elles jettent des feuilles larges presque semblables à celle du peuplier, mais plus courtes, & ayant en quelque maniere la forme rhomboïde, relevées de plusieurs nervures crenelées en leur circonférence, attachées à des queues longues & grosses. Ses fleurs sont petites, blanches, soutenues par un pédicule arrondi, solide, couvert d'un petit duvet ; il leur succede des fruits semblables à des petites châtaignes, mais armés chacun de quatre grosses pointes ou épines dures, de couleur grise, revêtu d'une membrane qui se sépare ; ensuite ce fruit devient noir, presque comme du jais, lisse, poli ; on appelle ce fruit vulgairement *châtaigne-d'eau* : sa substance est une sorte d'amande formée en cœur, dure, blanche, couverte d'une peau très-fine, & bonne à manger. On en peut faire de la farine qui ressemble à celle de fèves, & en paîtir du pain. Cette plante croît dans les ruisseaux, sur le bord des lacs & des rivieres en Italie & en Allemagne. (*D. J.*)

TRIBUN, (*Hist. rom.*) *tribunus* ; mot général qui signifioit *chef*, & le mot qu'on ajoutoit à celui-ci, désignoit la chose commise à la garde, aux soins, à l'inspection ou à l'administration de ce chef. Ainsi le *tribun* du peuple étoit le chef, le défenseur du peuple. *Tribun* militaire, étoit un magistrat qui commandoit les armées. *Tribuns* des légions étoient des officiers qui commandoient tour-à-tour pendant deux mois à toute la légion. *Tribun* des céleres étoit le commandant de ce corps de cavalerie.

Le nom de *tribun* se donnoit encore à d'autres sortes d'officiers. Les *tribuns* de la marine, par exemple, *tribuni marinorum*, étoient des intendans des côtes & de la navigation des rivieres. Les *tribuns* du trésor public, *tribuni ararii*, étoient des trésoriers établis pour payer les milices ; comme sont aujourd'hui nos trésoriers des guerres. Les *tribuns* des fabriques, *tribuni fabricarum*, présidoient à la fabrique des armes. Les *tribuns* des notaires, *tribuni notariorum*, étoient les premiers secrétaires des empereurs. Les *tribuns* des plaisirs, *tribuni voluptatum*, dans le code Théodosien, l. XIII. de *scenic.* avoient soin des jeux, des spectacles & autres divertissemens semblables du



peuple. Enfin *tribun* désignoit chez les Romains, le chef d'une tribu. (D. J.)

TRIBUN DU PEUPLE, (*Hist. & gouvern. rom.*) magistrat romain, pris du peuple pour le garantir de l'oppression des grands, de la barbarie des usuriers, & pour défendre ses droits & sa liberté contre les entreprises des consuls & du sénat. En deux mots, les *tribuns du peuple* étoient censés ses chefs & ses protecteurs. Entrons dans les détails historiques qui concernent cette magistrature.

Le peuple ne pouvant cultiver ses terres à cause des querelles fréquentes que la république avoit à soutenir, il se trouva bientôt accablé de dettes, & se vit conduire impitoyablement en esclavage par ses créanciers, quand il ne pouvoit pas payer. Il s'adressa souvent au sénat pour trouver quelque soulagement, mais il ne put rien obtenir. Lassé des vaines promesses dont on l'amusoit depuis long-tems, il se retira un jour sur le mont Sacré, l'an de Rome 259, à l'instigation de Sicinius, homme de courage & de résolution; ensuite il ne voulut point rentrer dans la ville qu'on ne lui eût remis toutes ses dettes, & promis de délivrer ceux qui étoient esclaves pour ce sujet. Il fallut outre cela, lui permettre de créer des magistrats pour soutenir ses intérêts. On les nomma *tribuns*, parce que les premiers furent pris d'entre les *tribuns* militaires. Ainsi on en créa deux dans les comices par curies; & depuis la publication de la loi Publicola, l'an 283, on en nomma cinq dans les comices par tribus. Enfin l'an 297, on en élit dix, c'est-à-dire deux de chaque classe. Cicéron dit cependant qu'on en créa deux la première année, & dix la seconde, dans les comices par centuries.

Les *tribuns du peuple* tiroient au sort pour présider à ces assemblées par tribus, & s'il arrivoit que l'assemblée fût finie avant que tous les dix fussent nommés, le reste l'étoit par le college des *tribuns*; mais cela fut abrogé par la loi Trébonia, l'an 305. On prétend qu'il y en avoit une ancienne qui ordonnoit que les *tribuns* qui n'auroient pas créé leurs successeurs pour l'année suivante, seroient brûlés vifs. C'est Valère Maxime qui le dit; mais ce n'est pas un auteur de grande autorité.

Comme les premiers *tribuns* furent créés le quatrième des ides de Décembre, dans la suite le même jour fut destiné pour l'élection de ces magistrats. Ces *tribuns* étoient toujours choisis d'entre le peuple. Aucun patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à moins que l'adoption ne l'eût fait passer dans l'ordre plébéien. Un plébéien qui étoit sénateur, ne pouvoit pas même être *tribun*.

Ils n'avoient point entrée au sénat; ils demouroient seulement assis sur les bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit assemblé, d'où ils entendoient les résolutions qui s'y prenoient. Ils pouvoient cependant assembler le sénat quand il leur plaisoit. Dans la suite par la loi Atinia (Atinius étoit *tribun* l'an 633, selon Pighius), il fut ordonné qu'aucun romain ne pourroit être élu *tribun du peuple*, s'il n'étoit sénateur plébéien.

Au commencement l'unique devoir des *tribuns* étoit de protéger le peuple contre les patriciens; en sorte que leur pouvoir consistoit plutôt à empêcher qu'à agir. Ils ne passèrent pas d'abord pour magistrats; aussi ne portoient-ils point la robe prétexte: on les regardoit plutôt comme le frein de la magistrature. Cependant dans la suite on leur donna communément le nom de *magistrats*. Ils avoient le droit de délivrer un prisonnier, & de le soustraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Aussi pour signifier qu'ils faisoient profession de secourir tout le monde, leurs maisons devoient être ouvertes jour & nuit, & il ne leur étoit pas permis de coucher hors de la ville, ni même d'en sortir, si nous en croyons Appien. (*Civil.*

*l. II. pag. 736. Edit. Tollii.*) D'ailleurs hors de Rome, ils n'avoient aucune autorité, si ce n'est dans les fêtes latines, ou lorsqu'ils sortoient pour les affaires de la république.

Leur principal pouvoir consistoit à s'opposer aux arrêts du sénat, & à tous les actes des autres magistrats, par cette formule si célèbre: *veto, intercedo*, je m'oppose, j'interviens. La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, soit qu'il fût magistrat, soit qu'il fût particulier, on le faisoit aussitôt conduire en prison par celui qu'on nommoit *viator*; ou bien on le citoit devant le peuple comme rebelle à la puissance sacrée qu'ils représentoient. De-là vient que quiconque les offensoit de parole ou d'action, étoit regardé comme un sacrilège, & ses biens étoient confisqués.

Lorsque les *tribuns du peuple* ne s'opposoient point aux decrets du sénat, on mettoit au bas de l'acte la lettre T, pour marquer l'approbation. S'ils s'opposoient, le decret n'étoit point appelé *senatus-consultum*, mais seulement *senatus auctoritas*. Dans l'enregistrement, ce mot signifioit que tel avoit été l'avis du sénat. Un seul *tribun* pouvoit s'opposer à ce que faisoient ses collègues, & il l'annuloit par cette opposition. Le sénat pour subjuguier le peuple, se servoit souvent de ce moyen, & tâchoit toujours de mettre de son côté quelqu'un des *tribuns*, pour rompre les mesures des autres.

Quoiqu'ils eussent déjà une très-grande autorité, elle devint dans la suite bien plus considérable. En vertu de la puissance sacrée dont ils étoient revêtus, non seulement ils s'opposoient à tout ce qui leur déplaisoit, comme aux assemblées par tribus, & à la levée des soldats; mais encore ils assembloient le sénat & le peuple quand ils vouloient, & ils rompoient les assemblées de même. Tous les plébiscites ou decrets du peuple qu'ils publioient, n'obligeoient au commencement que le peuple seul: dans la suite ils obligèrent tous les trois ordres, & cela après la publication des lois *Horatia* & *Hortensia*, en 464 & 466. Enfin ils portoient si loin leur autorité, qu'ils donnoient ou ôtoient à qui bon leur sembloit, le manieement des deniers publics, la recette des impositions, les départemens, les magistratures, les commandemens d'armées, & toutes sortes de charges, &c. Par l'abus qu'ils firent de ce pouvoir immense, ils furent cause des plus grands troubles de la république, dont Cicéron se plaint amèrement, *de legib. lib. III. c. ix.*

Cette puissance illimitée ne subsista pas toujours. L. Sylla attaché au parti des grands, s'étant rendu maître de la république à main armée, diminua beaucoup l'autorité des *tribuns*, & l'anéantit presque entièrement par une loi portée l'an 672, qui détendoit que celui qui avoit été *tribun* pût jamais parvenir à aucune autre charge. Il leur ôta par la même loi, le droit de haranguer le peuple, de faire des lois; & les appellations à leur tribunal furent abolies. Il leur laissa seulement le droit de s'opposer.

Cependant le consul Cotta, l'an 679, leur rendit le droit de parvenir aux charges de la république; & l'an 683, le grand Pompée les rétablit dans tous leurs anciens privilèges. Leur puissance subsista jusqu'à Jules-César. La 731 année de Rome, le sénat rendit un decret par lequel il transféroit à Auguste & à ses successeurs, toute l'autorité des *tribuns du peuple*, qu'on continua de créer pour la forme. Auguste s'étant ainsi rendu maître de la puissance tribunitienne, n'accorda aux *tribuns* que le seul privilège de ne pouvoir être cités en jugement avant que d'avoir quitté leur charge; & sous Tibère, ils eurent encore le droit fictif d'opposition. Enfin du tems des empereurs Nerva & Trajan, la dignité de *tribun du peuple* n'étoit plus qu'un fantôme, un vain titre sans fonction



& sans honneur. Ils restèrent dans cet état jusqu'à Constantin le grand; depuis son règne il n'est plus fait mention de cette magistrature.

Il ne me reste pour en compléter l'histoire, qu'à en reprendre les principaux faits, déjà indiqués ou omis.

Après de grandes divisions entre les patriciens & les plébéiens, le sénat consentit pour l'amour de la paix, à la création de nouveaux magistrats, qui furent nommés *tribuns du peuple*, l'an de Rome 260.

Il en fut fait un sénatus-consulte, & on élut dans le camp même pour les premiers *tribuns du peuple*, selon Denys d'Halicarnasse, L. Junius Brutus, & C. Sicinius Bellutus, les chefs du parti, qui associèrent en même tems à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite-Live prétend que C. Licinius & Lucius Albinus, furent les premiers *tribuns* qui se donnerent trois collègues, parmi lesquels on compte Sicinius Bellutus; cet historien ajoute, qu'il y avoit des auteurs qui prétendoient qu'il n'y eût d'abord que deux *tribuns* élus dans cette assemblée, & c'est l'opinion la plus commune.

Quoi qu'il en soit, on déclara avant que de quitter le camp, la personne des *tribuns* sacrée. Il en fut fait une loi, par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie de faire aucune violence à un *tribun*, & tous les Romains furent obligés de jurer par les sermens les plus solennels l'observation de cette loi. Le peuple sacrifia ensuite aux dieux sur la montagne même, & qu'on appella depuis le *mont sacré*, d'où il rentra dans Rome à la suite de ses *tribuns* & des députés du sénat.

Rome par l'établissement du tribunal, changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il étoit passé de l'état monarchique à une espèce d'aristocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du sénat & des grands. Mais par la création des *tribuns*, on vit s'élever insensiblement une nouvelle démocratie, dans laquelle le peuple, sous différens prétextes, s'empara par degré de la meilleure partie du gouvernement.

Ces nouveaux magistrats n'avoient dans leur origine, ni la qualité de sénateur, ni tribunal particulier, ni juridiction sur leurs citoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habillés comme de simples particuliers, & escortés d'un seul domestique appelé *viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient assis sur un banc au dehors du sénat; ils n'y étoient admis que lorsque les consuls les faisoient appeler, pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple; toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s'opposer aux ordonnances du sénat par le mot *veio*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ses decrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple; cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs: & afin que le peuple eut toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n'étoit point permis aux *tribuns* de s'en éloigner un jour entier, excepté dans les fêtes latines. C'étoit par la même raison qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maisons ouvertes jour & nuit, pour recevoir les plaintes des citoyens, qui auroient recours à leur protection.

De semblables magistrats sembloient n'avoir été institués que pour empêcher seulement l'oppression des malheureux; mais ils ne se contentèrent pas dans un état si plein de modération. Il n'y eut rien dans la suite de si grand & de si élevé, où ils ne portassent leurs vûes ambitieuses. Ils entrèrent bientôt en concurrence avec les premiers magistrats de la république; & sous prétexte d'assurer la liberté du peuple, ils eurent pour objet de ruiner insensiblement l'autorité du sénat.

L'an de Rome 262, le peuple augmenta la puissance de ses *tribuns*, par une loi qui défendoit à personne d'interrompre un *tribun* qui parle dans l'assemblée du peuple romain.

L'an 283, on publia une loi qui ordonnoit que l'élection des *tribuns* se fit seulement dans une assemblée par tribus, & en conséquence on élut pour la première fois des *tribuns* de cette manière.

La paix ayant succédé aux guerres contre les Volscs l'an 380 on vit renaître de nouvelles dissensions. Quelques plébéiens qui s'étoient distingués dans ces guerres, aspirèrent au consulat, & au commandement des armées. Le petit peuple uniquement touché des incommodités de la vie, parut peu sensible à des prétentions si magnifiques. Les patriciens d'un autre côté s'y opposèrent long-tems, & avec beaucoup de courage & de fermeté. Ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le sénat & les *tribuns du peuple*. Enfin les larmes d'une femme emportèrent ce que l'éloquence, les brigues, & les cabales des *tribuns*, n'avoient pu obtenir: tant il est vrai que ce sexe aimable & rusé n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse aux succès de ses desseins. Voici le fait en peu de mots.

M. Fabius Ambustus avoit trois fils qui se distinguèrent dans la guerre des Gaulois, & deux filles, dont l'aînée étoit mariée à S. Sulpicius, patricien de naissance, & qui étoit alors *tribun* militaire, & la cadette avoit épousé un riche plébéien, appelé C. Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux, pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, & qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une différence si humiliante, la jeta dans une sombre mélancolie. Son père & son mari lui en demandèrent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre. Elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux romains à qui elle étoit chère, redoublèrent leurs empressements, & n'oublièrent rien pour lui arracher son secret. Enfin après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur tendresse, elle feignit de se rendre, elle leur avoua les larmes aux yeux, & avec une espèce de confusion, que le chagrin la feroit mourir, si étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frère.

Fabius & Licinius pour l'appaiser, lui firent des promesses solennelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur: & sans s'arrêter à briguer le tribunal militaire, ils portèrent tout d'un coup leurs vûes jusque au consulat.

Le beau-père quoique patricien, se joignit à son gendre: & par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils, que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius & lui associèrent dans leur dessein L. Sextius d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur & par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, & auquel de l'aveu mêmes des patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre, pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius & L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunal plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature: ils l'obtinrent aisément. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de rendre le consulat commun aux deux ordres de la république, & ils y tra-



vallèrent avec tant de chaleur, que les citoyens étoient à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, quand les patriciens pour éviter ce malheur, prirent le parti de céder au peuple une des places du consulat. Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvû l'an de Rome 380, & Licinius lui succéda peu de tems après.

Quoique les *tribuns* de Rome ayent souvent causé de grands troubles dans la ville par leur ambition, & par l'abus qu'ils firent de leur pouvoir, Cicéron n'a pû s'empêcher de reconnoître, que leur établissement fut le salut de la république; car, dit-il, la force du peuple qui n'a point de chef, est plus terrible, & commet toujours des désordres extrêmes. Un chef sent que l'affaire roule sur lui, il y pense: mais le peuple dans son impétuosité, ne connoit point le péril où il se jette. D'ailleurs dans une république le peuple a besoin d'un magistrat pour le défendre contre les vexations des grands; cependant la puissance des *tribuns* de Rome étoit vicieuse en ce point particulier, qu'elle arrêtoit non-seulement la législation, mais même l'exécution; or il ne faut pas dans un état modéré, que la puissance législative ait la faculté d'arrêter la puissance exécutrice, & réciproquement. (Le chevalier DE JAVCOURT.)

TRIBUN MILITAIRE, (*Hist. milit. des Rom.*) officier qui commandoit en chef à un grand corps de troupes; c'étoit une magistrature romaine, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on nommoit *tribun des soldats*.

Varron dit qu'on leur donna le nom de *tribuns*, parce qu'au commencement ils étoient trois, lorsque la légion étoit composée de trois mille hommes, des trois tribus qu'il y avoit alors; à mesure que la légion crut, on augmenta le nombre des *tribuns* qui furent quatre, & ensuite six. D'abord c'étoit les généraux d'armée qui les choisissoient; mais l'an de Rome 391, il fut réglé que le peuple en nommeroit une partie, & le général une autre; ce fut Rutilius Rufus, qui porta cette loi; ceux que le peuple choisissoit dans les comices, s'appelloient *comitiati*. Ils étoient également patriciens ou plébéiens, & avoit les mêmes marques d'honneur que les consuls; voici leur histoire en peu de mots.

Les *tribuns* du peuple ayant fait tous les efforts imaginables, pour obtenir que les familles plébéiennes pourroient avoir part au consulat, & les patriciens, qui se voyoient hors d'état de résister plus long-tems, ne voulant pas que le peuple pût être admis au consulat, on fit l'an de Rome 309, un règlement ratifié par un decret du sénat, par une loi du peuple, qu'à la place des consuls, on choisiroit parmi les patriciens trois *tribuns militaires*, & autant parmi les plébéiens, & que ces nouveaux magistrats auroient toute l'autorité des consuls pour gouverner la république, & qu'au bout de l'année, il seroit fait un sénatus consulte pour demander au peuple s'il aimoit mieux avoir des consuls que des *tribuns militaires*, & qu'on se conformeroit à ses intentions. Au reste on appella ces nouveaux magistrats *tribuns militaires*, parce que parmi les plébéiens, ceux qui avoient exercé l'emploi de *tribun*, étoient les plus distingués du peuple.

Cette première année, il n'y eut que trois personnes nommés pour remplir cette magistrature, & ce furent trois patriciens: mais bientôt après ils abdiquerent, sous prétexte que leur élection étoit vicieuse, & on leur substitua des consuls. Dans les années suivantes on créa, tantôt des consuls, tantôt des *tribuns militaires*, suivant que le sénat ou le peuple avoit le dessus. Cet usage dura jusqu'à l'an de Rome 387, qu'on choisit un plébéien pour consul, & ce fut Sextius. On créa d'abord trois *tribuns militaires*, ensuite quatre, puis six. Tite-Live pré-

tend que l'an de Rome 347, on en élut huit, ce qui n'étoit pas encore arrivé, mais les autres historiens n'en marquent que six; du reste le titre que ces magistrats portoient, *tribuni militum consulari potestate*, fait connoître qu'ils avoient les mêmes fonctions & les mêmes marques de dignité que les consuls. (D. J.)

TRIBUN DES CELERES, (*Hist. milit. des Romains.*) *tribunus celerum*; c'étoit l'officier qui commandoit la troupe des chevaux légers des Romains. Il fut ainsi nommé de Fabius Celer, qui eut le premier cette charge. Le *tribun des celeres* étoit proprement le commandant de la cavalerie, & après le roi il avoit la principale autorité dans les armées. Dans la suite, le maître de la cavalerie eut le même rang sous les dictateurs, car après l'expulsion des rois la charge de *tribun des celeres* fut abolie, & Plutarque même prétend que du tems de Numa, la troupe nommée *des celeres* n'existoit plus. (D. J.)

TRIBUN DE SOLDATS, (*Art milit. des Rom.*) officier dans l'armée; mais il ne faut pas confondre les *tribuns de soldats* avec les *tribuns militaires*, qui furent substitués aux consuls, & revêtus de toute leur autorité. Cependant les *tribuns de soldats* avoient un grade honorable dans le service; il y en avoit de deux sortes, les uns choisis par le général, & on les nommoit *rufuli*, & les autres élus dans les comices, par les suffrages du peuple, & ils s'appelloient *comitiati*. Ceux-ci furent introduits par une loi que proposèrent Lucius Atilius & Caius Martius, *tribuns* du peuple, sous le consulat de Marcus Valerius & Publius Decius. La fonction des *tribuns de soldats* étoit de contenir les troupes dans le camp, de veiller à leurs exercices, de connoître leurs démêlés, d'entendre leurs plaintes, d'avoir inspection sur leurs habits, sur leurs armes & sur les hôpitaux; d'avoir soin des vivres, de faire des rondes, de recevoir les ordres du consul, & de les donner ensuite aux autres officiers subalternes. (D. J.)

TRIBUN DU TRÉSOR, (*Antiq. rom.*) *tribunus aeriarii*; espece de trésorier des fonds militaires. Les *tribuns du trésor* étoient des officiers tirés du peuple, qui gardoient les fonds d'argent destinés à la guerre, pour les distribuer dans le besoin aux questeurs des armées. On observoit de choisir ces *tribuns* les plus riches qu'on pouvoit, parce que c'étoit un emploi où il y avoit beaucoup d'argent à manier; mais Clodius, du tems de Cicéron, trouva le moyen d'en corrompre plusieurs, qu'on lui avoit nommés pour juges. (D. J.)

TRIBUNAL, f. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est le siege d'un juge, le lieu où il rend la justice. Quelquefois aussi ce terme se prend pour le corps entier des juges qui composent une juridiction. Quelquefois il se prend pour la juridiction même qu'ils exercent.

Ce terme qui est aussi latin tire son origine du nom que l'on donnoit à un siege élevé où les *tribuns* rendoient la justice. Voyez TRIBUN.

TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE, est celui qui connoît des matieres ecclésiastiques, comme les officialités. Voyez TRIBUNAL SÉCULIER.

TRIBUNAL INCOMPÉTENT, est une juridiction qui n'a pas le pouvoir de connoître d'une affaire soit par rapport à la qualité des personnes, ou à la qualité de la matiere. Voyez COMPÉTENCE & INCOMPÉTENCE.

TRIBUNAL INFÉRIEUR est une juridiction qui ressortit à un autre.

TRIBUNAL DU RECTEUR, c'est le titre consacré à la juridiction du recteur de l'université. Voyez RECTEUR & UNIVERSITÉ.

TRIBUNAL SÉCULIER, est une juridiction établie pour connoître des affaires temporelles. Voyez TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE.



TRIBUNAL SOUVERAIN, est une juridiction où l'on juge souverainement & sans appel.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR, se prend quelquefois pour tribunal souverain ; quelquefois il signifie seulement une juridiction qui est au-dessus d'une autre, dont les jugemens y ressortissent par appel. (A)

On a comparé les *tribunaux* au buisson épineux, où la brebis cherche un refuge contre les loups, & d'où elle ne sort point sans y laisser une partie de sa toison. C'est aux sangsues du palais à comprendre ceci : ces mains avides ne feront-elles que tendre des lacets, tracer des lignes obliques, & fabriquer des labyrinthes ? Le souverain ne sévira-t-il point contre ces sangsues altérées, qui épuisent le bien de leurs clients par des faux conseils, par des menées indirectes, & par des voies tortueuses ? (D. J.)

TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un tribunal assez semblable à celui de l'inquisition, qui fut, dit-on, établi en Westphalie par l'empereur Charlemagne, & par le pape Léon III. pour forcer les Saxons payens à se convertir au christianisme. On a une description de ce tribunal faite par plusieurs auteurs & historiens, ainsi que l'ordre & les statuts des assesseurs de ce tribunal, appelés *vry graves*, *frey graves*, *comtes libres*, ou *échevins du saint & secret tribunal de Westphalie*.

Une superstition cruelle, aidée d'une politique barbare, autorisa pendant long-tems les jugemens clandestins de ces redoutables *tribunaux*, qui remplissoient l'Allemagne de délateurs, d'espions, d'assesseurs & d'exécuteurs de leurs arrêts ténébreux ; les juges de Westphalie usurperent une autorité semblable à celle que s'est arrogée depuis le tribunal odieux que l'Espagne, l'Italie & le Portugal réverent encore sous le titre de *saint office*. Il paroît en effet que c'est sur le modèle du *tribunal secret de Westphalie* que la cour de Rome a formé celui de l'inquisition, si favorable à ses prétentions & à l'abrutissement des peuples, & si contraire aux maximes de la vraie religion & de l'humanité.

Quoi qu'il en soit, ces deux *tribunaux* furent toujours également propres à anéantir la liberté des citoyens en les mettant à la merci d'une autorité secrète qui punissoit des crimes qu'il fut toujours facile d'imputer à tous ceux qu'on voulut perdre. En effet, le *tribunal secret* connoissoit également de tous les crimes & même de tous les péchés, puisqu'à la liste des cas qui étoient spécialement de sa compétence on joignoit toutes les transgressions du décalogue & des lois de l'Eglise, la violation du carême, &c. Son autorité s'étendoit sur tous les ordres de l'état ; les électeurs, les princes, les évêques mêmes y furent soumis, & ne pouvoient en être exemptés que par le pape & l'empereur. Par la suite néanmoins les ecclésiastiques & les femmes furent soustraits de sa juridiction ; cet établissement fut protégé par les empereurs, à qui il fut, sans doute, utile pour perdre ceux qui avoient le malheur de leur déplaire. L'empereur Sigismond y présida une fois, il fut alors garni de mille assesseurs ou échevins ; Charles IV. en fut tirer un très-grand parti, & les bourreaux du *tribunal secret* eussent empêché la déposition de l'affreux Wenceslas, s'il ne les eût indisposés en divulguant leur secret. La superstition ne sert les tyrans que lorsqu'ils consentent à lui être fideles.

Pour se faire une idée de ce tribunal, il suffit de voir ce qu'en a dit Æneas Sylvius en parlant de ceux qui le composoient de son tems, il dit qu'ils ont (*secretos ritus*) & *arcana quedam instituta*, quibus malefactores judicent, & nondum repertus est qui vel pretio vel metu revelaverit ; ipsorum quoque scabinorum major pars occulta est, qui per provincias discurrentes, criminosos notant, & inferentes iudicio accusant, probantque,

ut eis mos est. Damnati libro inscribuntur, & junioribus scabinis committitur executio. « Ils ont des usages » secrets & des formalités cachées pour juger les » malfaiteurs, & il ne s'est encore trouvé personne » à qui la crainte ou l'argent aient fait révéler le secret ; la plupart des échevins de ce tribunal sont » inconnus ; en parcourant les provinces, ils prennent note des criminels, ils les déferent & les accusent devant le tribunal, & prouvent leur accusation à leur manière ; ceux qui sont condamnés » sont inscrits sur un livre, & les plus jeunes d'entre les échevins sont chargés de l'exécution ». Voyez Æneas Sylv. *Europ. cap. xljx.*

Au mépris de toutes les formes judiciaires, on condamnoit souvent l'accusé sans le citer, sans l'entendre, sans le convaincre ; un homme absent étoit légalement pendu ou assassiné sans qu'on fût le motif de sa mort, ni ceux qui en étoient les auteurs. Un tribunal si détestable, sujet à des abus si crians, & si contraires à toute raison & à toute justice, subsista pourtant pendant plusieurs siècles en Allemagne. Cependant il fut réformé à plusieurs reprises par quelques empereurs qui rougirent des horreurs qu'on commettoit en leur nom ; & enfin il fut entièrement aboli par l'empereur Maximilien I. en 1512 ; & on l'appella depuis le *tribunal défendu de Westphalie*, & il n'en fut plus question dans l'empire. Il faut espérer que les progrès de la raison, qui tend toujours à rendre les hommes plus humains, feront abolir de même ces institutions odieuses & tyranniques, qui sous le faux prétexte des intérêts de la divinité, permettent à quelques hommes d'exercer la tyrannie la plus cruelle sur les êtres qu'elle a créés à son image ; quelles que soient leurs opinions, un chrétien doit de l'indulgence à ses semblables ; s'ils sont vraiment criminels, ils doivent être punis suivant les lois de la justice & de la raison. Ce tribunal se trouve désigné dans les historiens & dans les écrivains sur le droit public germanique, sous le nom de *Judicium occultum Westphalicum*, de *Vemium*, *Wemium* ou *Wehem Gericht* en allemand. Ce que quelques-uns dérivent du latin *vamihî*, & d'autres du mot saxon *vehmen*, qui signifie proscrire, bannir, condamner, ou de *versaymer*, diffamer, noter d'infamie, &c. Voyez VRIGRAVES, INQUISITION, &c.

Ce tribunal Westphalien, comme on a dit, fut établi par Charlemagne de concert avec le pape Léon III. Quelques auteurs ont rapporté les circonstances suivantes de sa fondation ; cependant il y a des auteurs qui les regardent comme fabuleuses. Quoi qu'il en soit, voici ce qui en est dit à la page 624 du tome III. *scriptorum Brunswic.* publié par M. de Leibnitz. *Ut fertur, misit rex (Carolus M.) legatum Romam ad Leonem papam, pro concilio habendo de rebellibus istis (Saxonibus), quos nullâ poterat diligentia ex toto compescere aut exterminare. Ast sanctus vir, audita legatione, nihil prorsus respondit ; sed surgens ad hortulum ivit, & zizania cum tribulis colligens, supra patibulum quod de virgulis fecerat, suspendit. Rediens autem legatus hæc Carolo nunciavit, qui mox jus vetitum instituit, quod usque in præsens veniæ vel vemix vocatur.* « On » dit que le roi Charlemagne envoya un ambassadeur » à Rome vers le pape Léon, afin de prendre ses » conseils sur ce qu'il devoit faire de ces rebelles » Saxons, qu'il ne pouvoit ni dompter ni exterminer. Mais le saint homme, ayant entendu le sujet » de l'ambassade, ne répondit rien ; il se leva seulement & alla dans son jardin, où ayant ramassé des » ronces & des mauvaises herbes, il les suspendit à » un gibet qu'il avoit formé avec de petits bâtons. » L'ambassadeur, à son retour, rapporta à Charles ce » qu'il avoit vu, & celui-ci institua le tribunal qui » s'appelle jusqu'à ce jour *veniæ* ou *vemix* ». Voyez Pfeffinger, in *vitriarium*, tome IV. p. 470. & suiv.



TRIBUNAL DE L'INQUISITION, (*Hist. ecclésiast.*)  
voyez INQUISITION & OFFICE, *saint.*

Je me contenterai d'ajouter ici une foible description de la torture qu'on fait subir dans cet horrible tribunal, l'opprobre de la religion chrétienne & de l'humanité.

« Un bourreau deshabile le patient, lui lie les piés  
» & les mains avec une corde, & le fait monter sur  
» un petit siege pour pouvoir passer la corde à des  
» boucles de fer qui sont attachées à la muraille.  
» Après cela, on ôte le siege de dessous les piés du  
» patient, de sorte qu'il demeure suspendu par la  
» corde, que le bourreau serre toujours plus vio-  
» lement, jusqu'à ce que le criminel ait confessé,  
» ou qu'un chirurgien qui est présent, avertisse les  
» juges qu'il est en danger de mourir. Ces cordes  
» causent, comme on le peut aisément penser, une  
» douleur infinie, lorsqu'elles viennent à entrer  
» dans la chair, & qu'elles font enfler les mains &  
» les piés, jusqu'à tirer du sang par les ongles. Com-  
» me le patient se trouve violemment ferré contre la  
» muraille, & qu'en ferrant les cordes avec tant de  
» force, on courroit risque de déchirer tous ses  
» membres, on a soin auparavant de le ceindre avec  
» quelques bandes par la poitrine, qu'on serre extrê-  
» mement. Dans le moment qu'il souffre le plus, on  
» lui dit, pour l'épouvanter, que ce n'est que le  
» commencement des souffrances, & qu'il doit tout  
» avouer avant qu'on en vienne à l'extrémité. Ou-  
» tre les tourmens dont on vient de parler, le bour-  
» reau lâche sur les jambes du patient une petite  
» échelle où il est monté, & dont les échelons aigus  
» causent une douleur incroyable en tombant sur les  
» os des jambes . . . »

On frémit sans doute à cette seule description de la torture qu'on emploie dans ce tribunal, quoique cette description en françois soit fort imparfaite & fort adoucie; le lecteur peut s'en convaincre en la lisant dans le latin de l'historien de l'inquisition, dans Limborch, *hist. inquisit. lib. IV. cap. xxjx. pag. 323.* (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE JUIFS, (*Critiq. sacrée.*) il y avoit chez les Juifs trois sortes de tribunaux, un de trois juges, un de vingt-trois, & un troisieme de soixante; on voit leur institution au *Deuté. xvj. 18. & xvij. 8.* Le premier tribunal étoit établi dans toutes les bourgades, & on y plaidoit devant trois arbitres les procès où il s'agissoit d'argent & de choses mobilières; le second se tenoit dans les villes, & jugeoit en premier ressort de quelques affaires criminelles; enfin le troisieme supérieur aux deux autres, étoit le grand sanhédrin, qui ne se tenoit que dans Jérusalem. Voyez les détails concernant ces trois tribunaux au mot SANHÉDRIN. (*D. J.*)

TRIBUNAUX DE ROME, (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome trois sortes de tribunaux; le premier étoit le tribunal des sénateurs; le second celui des chevaliers; & le troisieme étoit celui des tribuns de l'épargne: mais Cesar supprima le dernier. (*D. J.*)

TRIBUNE, *f. f.* (*Architect.*) on appelle ainsi les galeries élevées dans les églises, pour chanter la musique ou entendre l'office: on donne aussi ce nom au balcon qui est autour de la lanterne d'un dôme, comme à saint Pierre de Rome: chez les Italiens le mot *tribune* signifie le chevet d'une église.

*Tribune en saillie*, tribune qui avance, & qui est soutenue par des colonnes ou des figures, comme celle de la salle des Suisses à Paris, ou portée en encorbellement par des consoles & des trompes: il y a une tribune de cette dernière façon dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Lyon. *Daviler.* (*D. J.*)

TRIBUNE AUX HARANGUES, (*Antiq. rom.*) la tribune aux harangues étoit une espece de tribune élevée dans le *forum romanum*, où se tenoient les comices,

tout devant la salle des assemblées du sénat, dite *curia*; cette tribune fut décorée de becs de navires pris sur les Antiates, & fut nommée *rostra*; c'étoit de dessus cette tribune que les rois & les consuls harangoient le peuple. (*D. J.*)

TRIBUNITIENNE, PUISSANCE, (*Antiq. rom. & Médailles.*) magistrature perpétuelle dont les empereurs se revêtirent.

La puissance tribunitienne accordée à tous les empereurs, depuis Auguste, étoit différente du tribunal du peuple, en ce que le tribunal auquel on continua d'élever des particuliers étoit annuel, comme toutes les autres magistratures ordinaires, au lieu que la puissance tribunitienne étoit perpétuelle. L'autorité des tribuns du peuple étoit renfermée dans l'enceinte de Rome; la puissance tribunitienne des empereurs s'étendoit par-tout, & l'autorité qu'elle leur donnoit ne cessoit point lorsqu'ils étoient éloignés de la capitale de l'empire.

Le sénat ne prétendit jamais marquer sur les monnoies, que la puissance tribunitienne étoit une grace qu'il accordoit au prince, & que dans ce dessein il statuoit, que le nombre des tribunats seroit réglé d'année en année: si la chose étoit ainsi, ce nombre se trouveroit exprimé plus souvent & plus correctement sur les médailles qui portent la marque de l'autorité du sénat, c'est-à-dire sur les médailles de bronze, & sur celles d'or & d'argent. Il est cependant très-certain que les différentes puissances tribunitiennes se rencontrent également sur les trois métaux, tant avec S. C. que sans cette marque. Les bons princes n'ont pas été plus attentifs que les méchants, à donner au sénat cette prétendue démonstration de déférence; car le nombre des puissances tribunitiennes n'est pas moins grand dans Tibère, dans Caligula, dans Néron, dans Domitien, dans Commode, & dans Elagabale, que dans Auguste, dans Vespasien, dans Nerva, dans Trajan, dans Antonin-Pie, & dans Marc-Aurele. (*D. J.*)

TRIBUT, *f. m.* (*Gram. Jurisprud.*) du latin *tributum*, signifie une imposition qu'un état paye au souverain d'un autre état, ou que les sujets payent à leur prince.

Chez les Romains on distinguoit plusieurs sortes de tributs, savoir *jugatio*, redevance foncière qui se payoit pour des terres, selon la quantité; *pro numero jugerum annona quasi ab anno*, quand elle se payoit en fruits de l'année; *census*, redevance qui se payoit au fisc de l'empereur pour marque de la seigneurie universelle, on l'appelloit aussi *tributum*; mais lorsqu'elle se payoit aux provinces qui étoient dans le partage du peuple, on l'appelloit *stipendium*. Dans la suite on confondit ces termes *stipendium* & *tributum*; on appelloit *canon*, la redevance qui se payoit pour les terres du domaine; *vectigal*, le droit que l'on payoit pour l'entrée ou sortie des marchandises.

Parmi nous on appelle tributs ce qui se leve sur les personnes, comme la capitation; *impôt* ou *imposition*, ce qui se leve sur les denrées & marchandises: cependant on confond souvent les termes de tribut & d'impôt, & le terme d'imposition comprend toutes sortes de tributs & de droits.

Il n'appartient qu'au souverain de mettre des tributs & impôts sur ses sujets. Voyez le Bret, *Traité de la souver.* (A)

TRIBUT, (*Gouvernement politique.*) Voyez TAXE, IMPOSITION, IMPÔT, SUBSIDE, &c.

C'est assez d'ajouter avec l'auteur de l'*Esprit des lois*, qu'il n'y a point d'état où l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui dégèrent & qui s'affoiblissent, de sorte qu'on y augmente les charges à proportion que le peuple peut moins les supporter. Dans les beaux jours de la république romaine on n'augmenta jamais les tributs; dans la décadence de



l'empire romain, ils devinrent intolérables. Il faut lire dans Salvien les horribles exactions que l'on faisoit dans les provinces. Les citoyens poursuivis par les traitans, cette cruelle peste des états, n'avoient d'autre ressource que de se réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté à ceux qui la vouloient prendre (D. J.)

TRIBUT, (*Critiq. sacrée.*) *χλῆθρον*, *tributum*; ce mot se trouve dans l'écriture, & signifie en général tout impôt mis par le prince sur ses sujets; mais il faut remarquer que le terme grec *φορος*, *Rom. xiiij. 6.* désigne l'impôt pour les terres; & *τέλον*, l'impôt pour les marchandises. Hégésipe parlant du bien des descendans de Judas, frere de Notre-Seigneur, dit qu'ils possédoient entre eux 239 arpens de terre; qu'ils les travailloient de leurs mains, & qu'ils en payoient le *tribut*, *φορος*. Avant Salomon les Juifs n'étoient point adstreints à des corvées, & autres contributions pour les ouvrages publics; ce prince, par cette nouveauté, aliéna les esprits de tout le peuple, & jeta les semences de la terrible sédition qui éclata sous son fils. (D. J.)

TRIBUTS, *levée des*, un mot suffira. « Dans la perception des *tributs*, la faveur ne doit pas accorder » à des hommes nouveaux de partager avec le prince, & inégalement pour lui, les revenus de l'état, » les denrées du peuple ». *Esprit des lois*. (D. J.)

TRIBUTAIRE, f. m. (*Hist. mod.*) celui qui paie tribut à un autre, soit pour vivre en paix avec lui, soit pour jouir de sa protection. Voyez TRIBUT.

La république de Raguse est tributaire du turc, aussi bien que le cham de la petite Tartarie, &c.

TRIBUTOS VACOS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Espagne un droit régalien, en vertu duquel le roi jouit de tous les revenus des charges ou offices qui dépendent de la cour, pendant tout le tems de leur vacance.

TRIC, f. m. (*terme d'ergot d'Imprimeur.*) mot inventé par les compagnons imprimeurs, quand ils quittent leur ouvrage pour aller faire la débauche ensemble. Il est fait mention de ce terme dans une ordonnance de François I<sup>er</sup>. en l'an 1541, & de Charles IX en 1571. Un règlement de 1618, cité dans le code de la librairie de Paris, page 176, défend à tous compagnons imprimeurs & libraires de faire aucun *tric* dans les imprimeries, c'est à dire, de donner le signal de quitter conjointement le travail, pour aller boire, ou pour autre raison. (D. J.)

TRICADIBA, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Grange. Elle est marquée par Ptolomée, sur la côte, en allant du golphe Canticolpe au golphe Colchique, au midi de l'île d'Heptanesia. (D. J.)

TRICALA, (*Géog. mod.*) ville de Turquie européenne, dans la province de la Janna, sur le bord de la Sélampria, avec un évêché suffragant de Larisse. *Tricala* est l'ancienne *tricca*. Voyez TRICCA, (*Géog. anc.*) (D. J.)

TRICALUM, (*Géog. anc.*) ou *Tricala*, ville de Sicile, selon Etienne le géographe. C'est la même ville que Ptolomée, l. II. c. ix. appelle *Tricola*, & qu'il place dans les terres. Diodore de Sicile, in *Eglog. pag. 913.* & Silius Italicus, l. XIV. vers 271. écrivent *Tricola*.

*Servili vastata Triocala bello.*

Et c'est, conformément à cette dernière orthographe, que Pline, l. III. c. viij. appelle les habitans de cette ville *Triocalini*. Cicéron, 7. *Verr. 10.* dit *Tricalinum*. Le nom moderne est *Troccoli*, selon le p. Hardouin. (D. J.)

TRICAMARUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Afrique, à cent quarante stades de Carthage, selon Procope. *Hist. des Wandal. l. II. c. ij.* C'est le lieu où les Romains rencontrèrent les Wandalés campés, & près duquel les deux armées en vinrent à une bataille,

dont le succès fut défavantageux aux barbares (D. J.)

TRICARICO, (*Géog. mod.*) bourg, & autrefois dans le xj siècle, ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, sur le Casuente.

TRICASSINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoise, & dont le pays étoit presque renfermé entre la Seine & la Marne. Ce sont les *Trecasses* de Pline, l. IV. c. xvij. & les *Tricarii* de Ptolomée, l. II. c. viij. Le nom de ces peuples se trouve encore sous différentes orthographe, comme *Tricasses*, *Tricasés*, & *Trecasés*. Une ancienne inscription rapportée par Gruter, pag. 371. n<sup>o</sup>. 8. fait mention de ces peuples :

*Actæ. Memoria Aurelii  
Demetri Adjutori  
Proce. Civitatis Senonum,  
Tricassinorum, Meidorum,  
Parisiorum & Civitatis  
Æduorum.*

Dans la suite on a dit *Treca* ou *Treci*, d'où l'on a fait le nom moderne de leur capitale, *Troyes*. (D. J.)

TRICASTIN LE, (*Géog. mod.*) ou le *Tricastinois*, pays de France, dans le Bas-Dauphiné. Il est borné au septentrion par le Valentinois & le Diois; à l'orient & au midi par le comtat Venaissin, & à l'occident par le Rhône. C'est le pays qu'occupoient autrefois les *Tricastini*, ancien peuple de la Gaule narbonnoise. Il n'y a point d'autres villes que S. Paul-Trois-Châteaux. (D. J.)

TRICASTINI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoise. Ils habitoient sur le Rhône, & leur capitale est nommée *Augusta Tricastinorum* par Pline, l. III. c. jv. Ptolomée, l. II. c. x. nomme ces peuples *Tricasteni*. Tite-Live, l. XXI. c. xxxj. & Silius Italicus, l. III. v. 466. écrivent *Tricasteni*. Le pays qu'ils habitoient se nomme aujourd'hui S. Paul Tricastin, ou S. Paul-Trois-Châteaux. (D. J.)

TRICCA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, dans l'Estiotide, selon Ptolomée, l. III. c. xij. Homere, *Iliad. B. v. 236.* a connu cette ville. Strabon, *liv. VIII. p. 360.* la met dans la Thessalie, ce qui revient au même, puisque les Stolidés étoient une contrée de la Thessalie. Elle étoit sur le fleuve Lethæus, l. XIV. p. 647, sur le bord duquel on disoit qu'Esculape étoit né. Le nom moderne de cette ville est *Tricafa*. (D. J.)

TRICCIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Sirmium à Carnuntum, entre Pons *Mansuetianus* & *Cimbriane*, à trente milles du premier de ces lieux, & à vingt-cinq milles du second. (D. J.)

TRICÉNAIRE, f. m. (*terme d'Eglise.*) prières continuées pendant 30 jours, comme la neuvaine désigne des prières continuées pendant neuf jours. S. Grégoire établit l'usage d'un *tricénaire*, qui consistoit à dire trente messes pour les morts pendant trente jours de suite; mais cet usage n'a pas eu lieu.

TRICENNALES, f. m. & pl. (*Antiq. rom.*) l'espace de trente ans; comme les Décennales & les Vicennales sont l'espace de dix & de vingt ans: il se disoit des années du gouvernement des empereurs. Il se dit aussi des vœux, des actions de grâces, & autres cérémonies qui se faisoient au bout de ce nombre d'années, pour remercier les dieux de l'heureuse administration de l'empereur, & leur en demander la continuation. On trouve sur les médailles *decennales*, *decennalia* & *vicennalia* tout au long, mais jamais *tricennalia*, ni *tricennales*. Il est toujours en chiffre, & il s'y trouve de différentes manières. 1<sup>o</sup>. VOT. XXX. vota *tricennalia*, dans Constantin, dans Valerius Maximianus. 2<sup>o</sup>. VOT. XX.



xx. *Mult.* xxx. dans Licinius, dans Constantin, dans Constans, dans Constantius, &c. 3°. VOT. xxx. *Mult.* xxx. C'est-à-dire qu'on remercioit les dieux pour les vingt ou les trente premières années de l'empire du prince, & qu'on prioit les dieux pour les dix suivantes, ce qui feroit ou trente ou quarante ans d'heureux gouvernement. C'étoit le langage de la flatterie. (D. J.)

**TRICEPS**, en Anatomie, est un muscle de la cuisse, qui a trois portions; c'est pourquoi on peut fort bien le distinguer en trois muscles, qui viennent tous trois de l'os pubis, & se terminent à la ligne osseuse du fémur, dont ils occupent la plus grande partie.

Le *triceps* supérieur vient de l'angle de l'os pubis, & se portant à la partie interne de la cuisse, va se terminer à la partie moyenne de la ligne osseuse du fémur.

Le *triceps* moyen vient de la branche de l'os pubis au-dessous du supérieur, & se termine à la ligne osseuse du fémur au-dessus de ce même muscle.

Le *triceps* inférieur, qui est le plus grand des trois, vient de la branche & de la tubérosité de l'ischion, & va se terminer tout le long de la ligne osseuse du fémur jusqu'à l'endroit où cette ligne se divise en deux pour aller à chaque condyle, de là ce muscle fournit un tendon qui va s'attacher à la partie latérale interne du condyle interne du fémur.

Le *triceps* de l'avant-bras, voyez ANCONÉ.

**TRICEPS**, (Mythol.) on donnoit à Mercure le surnom de *Triceps*, ou à trois têtes, parce qu'il se trouvoit également en fonctions, dans le ciel, sur la terre, & dans les enfers, & qu'il avoit trois différentes formes, suivant les trois différens endroits où il étoit employé. (D. J.)

**TRICHIASE**, voyez ci-après **TRICHLIASIS**.

**TRICHLIASIS**, (Lexicog. Médic.) *τριχιασις* de *τριχ*, cheveux ou poil, est une maladie des yeux, consistant dans l'irritation des poils rentrants en-dedans, ou qui se forment en-dedans contre nature; nous appellons en françois cette maladie *trichiasis*.

Mais le mot grec *τριχιασις* désigne encore dans Galien une maladie, où l'on voit dans l'urine des malades des especes de poils accompagnés de mucofité, qui les couvre, & les font paroître ordinairement blancs. Quelques-uns appellent cette affection *pili-midion*, pissement de poils; voici ce qu'en dit Tulpius. *Observ. méd. l. II. c. liij.*

Peu de médecins ont eu l'occasion d'observer le *trichiasis*, ou l'évacuation de poils avec l'urine, & bien moins encore le retour périodique de ce désordre: pour moi j'en ai vu cependant un exemple mémorable dans le fils d'un homme de distinction, qui fut affligé pendant plus de quatre ans d'un *trichiasis*, lequel revenoit tous les quinze jours, avec difficulté d'uriner, & d'un si grand mal-aise par-tout le corps, qu'il avoit de la peine à demeurer dans le lit.

Chaque poil étoit quelquefois de la longueur d'un demi-doigt, & quelquefois aussi de la longueur d'un doigt entier: mais ils étoient si couverts & si enveloppés de mucofité, que rarement les voyoit-on à nud. Chaque paroxysme lui duroit environ quatre jours; & quoique dans ce tems il rendit toujours son urine avec peine, il passoit les jours intermédiaires sans douleur, & sans rendre de poils avec les urines, jusqu'à ce qu'il revint un nouveau paroxysme. (D. J.)

**TRICHLIASIS**, terme de Chirurgie; maladie des paupières, causée par des poils qui rentrent en-dedans. Ce mot vient de *τριχ*, *τριχος*, piles, poil.

Ce dérangement des cils excite une douleur vive qui est suivie d'inflammation, d'un écoulement continu des larmes, & souvent d'ulceres de l'œil. Tous ces symptômes augmentent considérablement la cause

dont ils dépendent; & font souvent cause de la perte de la vue.

La cure de cette maladie doit commencer par l'administration des remèdes généraux, si l'on juge qu'il en soit besoin. On se sert d'une fomentation émolliente pour tâcher d'humecter & de ramollir les bords des paupières, ce qui peut faire changer la disposition défectueuse des cils.

Si ces remèdes sont inutiles, il faut, avec une petite pincette, arracher les uns après les autres les cils qui piquent l'œil. Cet organe n'étant plus piqué, la fluxion s'apaisera plutôt, & on aura le tems de rétablir le bord des paupières avant que les cils aient repoussé. Voyez le traité des maladies des yeux, de M<sup>r</sup> Antoine Maître-Jean, chirurgien.

On a aussi donné le nom de *trichiasis* à une maladie de la vessie, dans laquelle on rend les urines épaissies & chargées de filamens semblables à des poils. Voyez le comment. de Gal. sur l'aph. 76. sect. iv. d'Hippoc. (Y)

**TRICHIRAPALI**, (Géogr. anc.) ville des Indes; sur la rive droite du Caveri, entre Tanjaour au levant, & Mayssour au couchant. Elle est devenue capitale du royaume de Maduré, depuis que les rois des Mayssouriens y ont transporté leur cour. Elle contient plus de cent mille ames, & doit être regardée pour la plus grande forteresse qu'il y ait depuis le cap de Comorin jusqu'à Golconde. Ses murailles forment une double enceinte fortifiée chacune de tours carrées, éloignées les unes des autres d'environ cent pas.

La garnison de cette forteresse est d'environ six mille hommes, & l'on fait toutes les nuits trois rondes dans la place. Longitude 94. 52. latitude 12. 16. (D. J.)

**TRICHISMOS**, s. m. terme de Chirurgie; épithète qu'on donne à une fracture des os plats, si fine qu'elle est presque imperceptible. On l'appelle aussi fente capillaire, *rima capillaris*.

Ce mot est grec, il vient de *τριχ*, *τριχος*, capillaires; poil, cheveu.

Pour n'être point trompé sur cette espèce de fracture, il faut passer de l'encre sur la dépression capillaire; on rugine ensuite l'endroit; si l'os est réellement fracturé, on voit une ligne noire produite par l'encre qui a pénétré la fracture. Cela est important dans les fêlures du crâne pour se déterminer à l'opération du trépan, ou pour s'en abstenir. Voyez TRÉPAN. (Y)

**TRICHITES**, s. m. (Hist. nat. Litholog.) nom employé par quelques naturalistes, pour désigner le vitriol qui s'attache sous la forme de poils, de cheveux, autour de quelques terres ou pierres, qui contenoient des pyrites qui se sont détruites & vitriolisées.

**TRICHOMANÈS**, s. m. (Hist. nat. Bot.) Tournefort distingue quatorze especes de ce genre de plante. Ses fleurs n'ont pas encore été découvertes; mais ses graines naissent comme celles de la fougère sur le dos des feuilles, qui sont composées de lobes ronds, & sont en quelque façon conjuguées. Dans le système de Linnæus, le *trichomanès* ne forme point un genre distinct de plante, & n'est autre chose qu'une espèce d'aspénium; c'est-à-dire, que sur le bord de ses feuilles se trouve le calice simple, droit, turbiné, & le style se termine à la capsule.

Quoi qu'il en soit, l'espece de *trichomanès* la plus commune, & que les botanistes nomment généralement de ce nom, est le polytric des boutiques, autrement dit le capillaire rouge, *adiantum rubrum*, dont on a parlé au mot POLYTRIC. (D. J.)

**TRICHONIUM**, (Géogr. anc.) ville de l'Étolie. Pausanias, l. II. c. xxxvij. & Etienne le géographe en font mention; le premier dit qu'Arriphon étoit originaire de cette ville; sur quoi il remarque que



cet Arriphon étoit un favant homme, fort estimé des Lyciens, parmi lesquels il vivoit; critique judicieux qui découvroit bien des choses à quoi les autres n'avoient pas pensé. C'est lui, ajoute Pausanias, qui a remarqué le premier que tout ce qui concerne les mystères de Lerna, vers, prose, ou mélange de l'un & de l'autre, étoit écrit en langue dorique. Or avant l'arrivée des Héraclides dans le Péloponnèse, les Argiens parloient la même langue que les Athéniens, & du tems de Philammon, le nom de *Dorien* étoit encore inconnu à la plupart des Grecs. Telle est la découverte dont on étoit redevable à Arriphon, & dont nous sommes peu touchés aujourd'hui.

Ortélius croit que le *Trichonium* de Pausanias & d'Etienne le géographe, est le Trichone de Pline, *l. IV. c. iij.* mais le P. Hardouin lit *Thithrone* pour *Trichone*, & soutient que ce peut être le *Trichonium* en question qui étoit dans l'Étolie, au lieu que le Trichone de Pline étoit dans la Locride. Il fonde sa correction sur Pausanias même, qui met dans la Locride une ville nommée *Tithronium*, & sur Hérodote, *liv. VIII. n<sup>o</sup>. 33.* qui nomme cette dernière ville *Thetronium*. (D. J.)

**TRICHOSANTHES**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier, Micheli, & autres botanistes appellent *anguina*; en voici les caractères. Il produit des fleurs mâles & femelles sur des parties distinctes de la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice est formé d'une seule feuille très-longue, lisse sur la surface, avec une petite levre repliée en-arrière, & découpée en cinq parties. La fleur est aussi divisée en cinq segmens, du reste attachée au calice & déployée; les segmens sont de forme ovale, terminés en pointe & frangés dans les bords en un grand nombre de fils chevelus. Les étamines sont trois filamens qui s'étendent au sommet du calice; chaque bosslette est un corps cylindrique, droit, contenant une grande quantité de farine; on distingue dans cette fleur trois stiles fort petits, & qui naissent aux côtés du calice, mais ils ne produisent jamais rien. Le calice de la fleur femelle est le même que dans la fleur mâle, excepté que dans la fleur femelle il est placé sur le germe du pistil, & qu'il meurt promptement; cette fleur est toute semblable à la mâle; le pistil a un germe délié, & un style capillaire, naissant du pistil, & ayant la longueur du calice; les stigmas sont au nombre de trois, longs, pointus, & entr'ouverts au milieu. Le fruit est une très-longue pomme, contenant trois loges fort éloignées les unes des autres. Les graines sont nombreuses, applaties, de figure ovale obtuse, & couvertes d'une pellicule. Linnæi, *gen. plant. p. 466.* Micheli, *nov. gen. p. 9.* Plumier, *nar. p. 100. hort. malab. vol. 8. p. 157.* (D. J.)

**TRICHOSTEMA**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qu'on caractérise ainsi. Le calice est d'une seule feuille bilabée; la levre supérieure se divise en trois segmens, & est deux fois aussi large que la levre inférieure, laquelle est seulement découpée en deux parties. La fleur est monopétale, & du genre des labiées; son tuyau est fort court; sa levre supérieure est applatie, & faite en faux; la levre inférieure est découpée en trois segmens, dont l'intermédiaire est le plus petit. Les étamines sont quatre filets capillaires, longs & crochus; les bosslettes sont simples; le genre du pistil est divisé en quatre parties; le style est fort délié, & a la longueur des étamines; le stigma est fendu en deux. Le calice subsiste après que la fleur est tombée, & devient alors beaucoup plus gros; sa levre supérieure tombe sous l'inférieure, il s'étend dans le milieu, se referme à l'extrémité, & contient quatre semences. Linnæi, *gen. plant. p. 63.* (D. J.)

**TRICHRUS**, f. m. (*Hist. nat. Lithol.*) pierre que

Pline dit s'être trouvée en Afrique, qui rendoit des fucs de trois couleurs différentes. Il étoit noir à la base, de couleur de sang au milieu, & blanc par le haut.

**TRICLARIA**, (*Mythol.*) surnom de Diane, pris de ce que la déesse étoit honorée par trois villes de l'Achaïe; savoir, Aroé, Anthie & Messatis, lesquelles possédoient en commun un certain canton avec un temple consacré à Diane. Là les habitans de ces trois villes célébroient tous les ans une fête en l'honneur de cette déesse, & la nuit qui précédoit cette fête se passoit en dévotion.

La prêtresse de Diane étoit toujours une vierge obligée de garder la chasteté jusqu'à ce qu'elle se mariât, & pour lors le facerdoce passoit à une autre. Ce mot *Triclarìa* est formé de *τρις*, trois, & *κληρος*, héritage. (D. J.)

**TRICLINIUM**, f. m. (*Antiq. rom.*) lieu où mangeoient les Romains; on lui donnoit ce nom à cause des trois lits qui y étoient dressés: l'architriclinarche de S. Jean, *ch. ij.* & le triclinarche de Pétrone, sont dérivés de ce mot. On les traduit assez mal en françois par *maîtres-d'hôtel*, quoiqu'en partie la fonction de ces officiers fût de préparer le couvert dans le *triclinium*, d'accueillir les lits autour de la table, & de dresser le buffet. On donnoit aussi le nom de *triclinium* aux lits sur lesquels mangeoient les Romains, parce que chaque lit étoit pour trois personnes. Lorsqu'on mettoit plus de trois lits autour de chaque table, ou que ces lits contenoient plus de trois personnes, c'étoit un extraordinaire. Tel fut le cas du festin de Lucius Verus, où il y avoit onze convives sur trois lits; telle étoit encore la cène que Jésus-Christ fit avec ses apôtres; dans le repas que Perpenna donna à Sertorius, & où ce grand capitaine fut assassiné: les trois *triclinium* étoient, selon Sénèque, disposés de manière que le nord-est répondoit au *triclinium* d'Antoine, & le nord-ouest à celui de Perpenna. (D. J.)

**TRICOLOR**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom abrégé, donné par les Fleuristes à une espèce d'amarante, dont les feuilles sont comme enluminées de trois couleurs, *amaranthus folio variegato*, de Tournefort. Elle pousse une seule tige rougeâtre, à la hauteur d'environ deux piés; ses feuilles sont faites comme celles de la bleue, mais elles sont colorées & comme enluminées naturellement de verd, de jaune, & d'incarnat; ses fleurs sont petites, verdâtres, & par paquets; du milieu de ces fleurs s'élève un pistil, qui devient ensuite un fruit membraneux, s'ouvrant en-travers comme une boîte à savonnette, & renfermant une ou deux semences presque rondes: on cultive cette plante dans les jardins à cause de sa grande beauté.

Le mot *tricolor* se donne aussi par les Fleuristes à quelques œillets. (D. J.)

**TRICOISES**, f. f. pl. (*Maréchal.*) les *tricoises* sont des tenailles à l'usage des Maréchaux; elles ont le mors tranchant, pour couper les clous qu'il a brochés avant que de les river, & pour déferer un cheval. (D. J.)

**TRICOLLORI**, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise. Pline, *l. III. ch. iv.* éloigne ce peuple de la côte de la mer; leur pays est aujourd'hui, selon le pere Hardouin, le diocèse de Sistéron, & la capitale étoit Alarante, dont la table de Peutinger fait mention, & qu'on nomme présentement *Talard*, lieu du Dauphiné, sur la route de Sistéron à Gap; c'est du-moins le sentiment de Bouche dans son histoire de Provence, *liv. III. ch. xvij.* (D. J.)

**TRICOLONI**, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie. Pausanias, *l. VIII. c. xxxv.* dit qu'elle étoit à dix stades des ruines de *Charisium*; mais il ajoute que cette ville ne subsistoit plus de son tems, & qu'il ne s'étoit conservé qu'un temple de Neptune sur une colline,



avec un bois sacré qui environnoit ce temple. (D. J.)

**TRICOMIA**, (Géog. anc.) ville de l'Arabie heureuse: il en est parlé dans la notice des dignités de l'empire, *sect.* 22. où on lit: *equites promoti Illyricani Tricomia*: un manuscrit consulté par Ortelius portoit *Trigonia* pour *Triconia*. (D. J.)

**TRICON**, f. m. (Jeux.) au brelan, à l'ambigu, au hoc, & autres jeux de cartes, ce sont trois cartes de même figure, comme trois rois, trois dix, &c. Le *tricon* en main l'emporte sur le *tricon* de retourne, qui consiste à avoir en main deux cartes de même figure, lorsqu'il y en a une semblable retournée sur le talon.

**TRICONESII**, (Géog. anc.) peuples de la haute Moësie. Ptolomée, *liv.* III. *ch.* 9. les place aux confins de la Dalmatie; le nom moderne de leur pays est *Topliza*, selon Castald. (D. J.)

**TRICORNIUM**, (Géog. anc.) ville de la haute Moësie; Ptolomée la marque près du Danube: c'est aujourd'hui *Glumbatz*, selon Niger; & *Coruscène*, selon *Lazius*. Cette ville *Tricornium* est, à ce que croit *Smiler*, la ville *Turium* ou *Dorium* d'Antonin. (D. J.)

**TRICORYPHOS**, (Géog. anc.) montagne de l'Arabie heureuse, selon *Pline*, *liv.* VI. *ch.* xxviii. Le nom de cette montagne lui avoit été donné à cause de ses trois sommets, sur chacun desquels il y avoit un temple d'une hauteur prodigieuse, à ce que nous apprend *Diodore de Sicile*, *liv.* III. *p.* 178. (D. J.)

**TRICORYTUS**, (Géog. anc.) bourg de l'Attique, sous la tribu *Æantide*; il étoit proche de *Marathon*, sur le bord du marais des champs marathoniens, où périt une partie de l'armée des Perses, dans cette bataille qui préserva les Grecs de l'esclavage des Barbares. Il n'y a plus dans cet endroit qu'un méchant hameau, appelé *Calyvi-siosouilly*: cependant il a été un tems qu'on comptoit ce lieu pour une des quatre villes de l'Attique, qui donnoit le nom de *Tétrapole* à ce quartier, & ces quatre villes étoient *Oenoé*, *Tricorythus*, *Probalinthus*, & *Marathon*.

On voit à Athènes, au rapport de *Spon*, proche l'église d'*Agria-Kyra*, cette inscription:

« A l'honneur de la déesse *Vesta* & des dieux Augustes, du conseil de l'*Aréopage*, & du conseil des six-cens, & du peuple; *Philoxenus*, fils d'*Agathoclès* de *Phlya*, a consacré ce monument à ses propres dépens. *Agathoclès*, fils de *Philoxenus*, ayant eu le soin de le faire, dans le tems que *Tiberius Claudius Pœnien* étoit gouverneur de la milice, & pourvoyeur de la ville. . . . *Tricorythus*. . . (D. J.)

**TRICOT**, f. m. (Bonneterie.) on appelle ouvrages au *tricot*, bonneterie au *tricot*, toutes les especes de marchandises qui se fabriquent ou se brochent avec des aiguilles, comme bas, bonnets, camifoles, gants, chaufsons, &c. (D. J.)

**TRICOTAGE**, f. m. (Bonneterie.) travail de celui qui tricote ou qui broche à l'aiguille des bas, des bonnets, & autres marchandises de cette nature, dépendantes du négoce des Bonnetiers; le *tricotage* est plus ou moins bon dans un lieu que dans un autre, suivant que les ouvriers sont bien ou mal filés & conduits, ou que les matieres sont bonnes ou mauvaises, ou qu'elles sont plus ou moins bien filées. (D. J.)

**TRICOTER**, v. act. (Bonneterie.) action par laquelle on travaille à former avec de longues & menues aiguilles, ou broches de fer ou de laiton poli, certains tissus de soie, de laine, de coton, de chanvre, de lin, ou de poil, en maniere de petits nœuds, boucles ou mailles, tels qu'on les voit aux bas, bonnets, camifoles, & autres pareilles marchandises de bonneterie. On dit aussi dans le même sens, *brocher*

des bas, des camifoles, des bonnets, &c. pour dire les *tricoter*, ou les travailler à l'aiguille; ce mot se dit aussi des dentelles de soie ou de fil, qui se manufacturent avec des épingles & des fuseaux sur un oreiller, suivant le dessein en papier ou en vélin qui y est appliqué; ainsi l'on dit *tricoter* une dentelle, pour dire la travailler avec des épingles & des fuseaux sur l'oreiller. *Savary*. (D. J.)

**TRICOTER**, en terme de Manege, se dit d'un cheval qui remue vite les jambes en marchant, & qui n'avance pas.

**TRICRANA**, (Géog. anc.) île de l'Argie. *Pausanias*, *l.* II. *c.* xxxiv. dit: « Quand on a passé le cap » *Bucéphale*, les îles *Halioufe*, *Pithyouse* & *Aristère*, » on trouve un autre promontoire qui joint le continent, & que l'on n'appelle point autrement qu'» *Acra*; bien-tôt après vous voyez l'île de *Ticrane*, » & ensuite une montagne du Peloponnèse, qui » donne sur la mer, & qui a nom *Buporthmos*. » (D. J.)

**TRICRENE**, (Géog. anc.) *Tricrena*, lieu de l'Arcadie. A la gauche du mont *Géronte*, dit *Pausanias*, *liv.* VIII. *ch.* xvj. les *Phénéates* sont bornés par un lieu qu'on nomme *Tricrene*, à cause des trois fontaines qui y sont, & où l'on dit que les nymphes lavèrent *Mercur* lorsqu'il vint au monde; c'est pour cela que ce lieu étoit consacré à *Mercur*. (D. J.)

**TRICTRAC**, f. m. (Jeu.) jeu qui se joue avec deux dés, suivant le jet desquels chaque joueur ayant quinze dames, les dispose artistement sur des points marqués dans le tablier, & selon les rencontres gagne ou perd plusieurs points, dont douze font gagner une partie ou un trou, & les douze parties ou trous le tout ou le jeu.

Il faut pour jouer au *trictrac* avoir quinze dames de chaque côté noires ou blanches, deux dés, trois jettons & deux fiches qui sont, comme nous l'avons dit à leur article, les marques qu'on met dans chaque trou pour compter les parties qu'on gagne.

On ne joue ordinairement que deux au *trictrac*, & avec deux dés; ce sont les joueurs eux-mêmes qui les mettent chacun dans leur cornet.

On commence ce jeu en faisant deux ou trois piles de dames qu'on pose sur la premiere fleche du *trictrac*. Il ne faut jamais que ce soit à contre-jour pour la plus grande commodité des joueurs, à moins qu'on ne joue à la chandelle; alors il n'y a point de regles à garder là-dessus, & il est indifférent de quel côté l'on place les piles des dames. A l'égard des dames, les blanches sont les dames d'honneur; c'est pourquoi par honnêteté on les présente toujours aux personnes qu'on considère; l'honnêteté exige aussi qu'on donne le choix des cornets, & qu'on présente les dés pour voir à qui l'aura, ou bien qu'on lui donne les deux dés pour tirer coup & dés, auquel cas celui qui a de son côté le dé qui marque le plus haut point, gagne la primauté. On peut s'affocier, si l'on veut, au *trictrac* pour jouer tour-à-tour, ou si l'on se sent foible, il est permis de prendre un conseil du consentement de celui avec lequel on joue, sans cela personne ne peut conseiller en aucune façon.

Pour jouer avec ordre, on observera que si l'on amene d'abord ambezas, de jouer deux dames de la pile, & de les accoupler sur l'as, qui est la fleche qui joint celle sur laquelle sont ces dames empilées. On peut jouer tout d'une en mettant une dame seule sur la seconde fleche. C'est la même chose à l'égard de tous les autres nombres qu'on peut abattre, ou jouer tout d'une si l'on veut, excepté cependant six & cinq qu'on doit absolument abattre quand on l'amene le premier coup, parce que les regles ne permettent point de mettre une dame seule dans le coin de repos. Il est de la prudence du joueur d'accoupler deux dames ensemble, & on commence ainsi à caser dans la ta-



ble où les dames sont en pile, qui est pour l'ordinaire la première. On passe ensuite dans celle du coin de repos, quelquefois même dans celle de sa partie quand le progrès du jeu y conduit. Un joueur ne doit jamais compter pour jouer les nombres qu'il ramène la fleche d'où il part, soit qu'il abatte du bois, ou qu'il joue en commençant ou dans le cours du jeu. On n'a pas plutôt jeté le dé, qu'on doit voir le gain ou la perte qu'on fait, avant que de toucher son bois; car en fait du jeu, bois touché suppose être joué, si ce n'est néanmoins quand les dames touchées ne peuvent absolument point être jouées: ce qui arrive lorsque quelqu'une donne dans un coin qui n'est point encore pris, ou qu'une autre ne fauroit entrer ni sortir seule, ou bien qu'elle donne dans le grand jan de celui contre qui vous jouez, avant qu'il soit rompu.

Ces coups arrivent quelquefois imprudemment lorsque ne devant pas jouer ses dames, mais seulement regarder la couleur de la fleche pour compter plus aisément ce qu'on gagne, on vient à les toucher; mais on évite cet inconvénient, lorsque l'on dit, avant d'y porter la main, *j'adoube*, & cela suffit pour marquer que vous n'avez pas dessein de toucher votre bois. Il faut toujours marquer les points qu'on gagne, avant que de toucher son bois, autrement votre adversaire sera en droit de vous envoyer à l'école. Selon les règles du *trictrac*, quand on a gagné deux points, on doit les marquer au bout & devant la fleche de l'as; quatre points devant la fleche du trois, ou plutôt entre celle du trois & celle du quatre; six points devant celle du cinq, ou contre la bande de séparation devant la fleche du six, on marquera dix points devant la fleche du neuf ou du dix. Pour ce qui est des douze points qui font le trou ou partie double ou simple, ils se marquent avec une fiche sur les bords du *trictrac* du côté où les dames sont en tas. Celui qui d'un coup gagne plusieurs points, est en droit de marquer quatre, puis huit ou dix points, & enfin la partie, pourvu qu'il les marque avant que de porter la main sur son bois, ou qu'en l'y portant, il dise, *j'adoube*. Celui qui jette les dés, est toujours en droit de marquer les points qu'il gagne avant que son adversaire puisse marquer ce qu'il perd. Le joueur qui marque le trou ou la partie, efface tous les points de son adversaire.

Il faut remarquer au *trictrac* que lorsqu'on s'est emparé de son coin, & que l'adversaire n'a pas le sien, chaque coup de dé vaut quatre ou six points, si on bat son coin de deux dames, c'est-à-dire six par doublet, & quatre par simple; supposé donc que le jeu soit disposé comme dans l'exemple suivant, & qu'on ait les dames noires, si on amenoit six & cinq, on battrait le coin de son homme par un moyen simple qui vaudroit quatre points, on le battrait du six en comptant depuis la sixième fleche, & du cinq, en comptant depuis la septième. On doit remarquer qu'outre cela on gagneroit encore quatre points sur la dame qu'on a découverte dans la huitième case, parce qu'on battrait cet adversaire par deux moyens, & que dans la seconde table qui est celle du grand jan, chaque moyen simple vaut deux points. Le premier moyen par lequel on le battrait, seroit du cinq, en comptant depuis la dixième case, & le second en assemblant les six & cinq qui font onze, & comptant depuis la quatrième case, ce qui produit quatre points sur la dame que celui contre qui vous jouez, a découverte en sa cinquième case, en comptant depuis votre septième, parce que vous la battriez par un moyen simple valant quatre points dans la première table, de manière que six & cinq vous vaudroient douze points qui feroient partie bredouille qu'on marqueroit d'abord; cela fait, il vous couvrirait aisément vos deux demi-cases, prenant le cinq sur la cinquième pour couvrir la sixième, & le six

sur la première pour couvrir la septième, ce qui produiroit beau jeu pour faire votre grand jan, vous restant sonnet, six & cinq, & six & quatre qui vous resteroient à remplir.

Ce cinq & six vous donneroient deux trous qu'il faudroit marquer avant que de caser, & votre adversaire marqueroit quatre points pour sa dame découverte en sa première case que vous battez par passages fermés, parce que ces cases six & sept sont remplies; si un joueur au contraire amenoit quine, on ne pourroit pas battre son coin, parce que pour battre d'un quine, la règle veut qu'on compte depuis la septième case couverte d'une seule dame, & comme le coin est différent des autres dames, & qu'on ne peut battre du cinq & du quine qui font dix, ce joueur ne gagneroit rien pour le coin.

Au contraire son adversaire profiteroit de huit points sur la dame découverte que le premier auroit en sa huitième case, parce que l'autre le battrait par doublet & par deux moyens, & que chaque moyen est compté pour quatre points dans la seconde table quand c'est par doublet. Le premier moyen par lequel il faudroit battre cette dame, seroit du cinq, à commencer depuis la sixième case, & le second du quine les deux nombres ajoutés, à compter depuis la cinquième case.

Quant à la dame de celui contre qui on joue, qui est découverte dans sa cinquième case, on pourroit de-là la battre en comptant depuis votre huitième; mais cette dame vous seroit nuisible, d'autant plus que le passage de quine qui est sur la dixième case, étant fermé par deux dames qui y sont accouplées, cela vaudroit six points à l'adversaire partie, à cause que cette dame est dans sa première table, où l'on compte six points pour chaque moyen doublet.

S'il arrivoit que sur ce même jeu on amenât sonnet, il faudroit battre d'abord le coin ayant deux dames en votre sixième case, parce qu'on a le passage ouvert dans son second coin; battez encore la dame qu'on voit découverte en sa huitième case, à compter de votre troisième, & ce coup doit vous valoir six du coin, six de la dame placée en la cinquième case, & quatre sur celle de la huitième, qui font seize points & partie, & quatre fus, parce que vous battez par doublet. Celui contre qui l'on joue, gagneroit six points de ce coup, parce que l'on battrait contre soi la dame qu'il a découverte en sa cinquième case, à compter de votre dixième, le passage de la septième étant fermé. La différence qu'il y a des coups simples aux doublets, c'est qu'aux derniers il n'y a jamais qu'un passage, qui se trouvant fermé par une case, produit un jan qui ne peut; au lieu qu'aux autres, comme les deux nombres sont différents, il y a aussi deux passages, de manière que lorsque l'un se trouve fermé, c'est assez pour gagner, que l'autre soit ouvert. Supposé, par exemple, que vous ayez les deux dames noires, & que vous ameniez six & as, ce seroit pour vous quatre points que vous prendriez sur la dame découverte de votre homme en sa cinquième case, parce que vous la battriez, à compter depuis votre coin. Vous remarquerez cependant que le passage du six est fermé, puisque la sixième case est remplie; mais cela ne fait rien contre vous, parce que vous comptez par as dont le passage est ouvert dans le coin de celui contre qui vous jouez, & qu'en même tems vous battez sa dame. Il faut alors avec votre cornet ou avec la main montrer le passage qui vous est ouvert, & dire, *as & six me valent quatre points*.

Il faut savoir que les nombres pairs tombent toujours sur la même couleur d'où ils partent; il arrive tout le contraire aux nombres impairs. Cette règle est générale.

TRICTRAC, se dit encore du tablier sur lequel on



joue le jeu. Ce tablier est de bois ou d'ébène, & a d'assez grands rebords pour arrêter les dés qu'on jette, & retenir les dames qu'on y arrange.

TRICTRAC A ÉCRIRE, ce qu'on appelle *trictrac à écrire*, ne change rien à la manière de jouer le *trictrac*, non plus que le piquet à écrire au jeu de piquet.

Pour jouer ce jeu, il faut avoir deux cartes & un crayon; au haut de chaque carte on met le nom d'un joueur, & chacun marque sur sa carte les points qu'il gagne, avec le crayon, au lieu de les marquer avec des fiches ou des jettons.

Il faut seulement remarquer qu'au *trictrac à écrire*, on ne sauroit gagner ni perdre de points, que l'un des joueurs n'ait six cases; au reste ce jeu est entièrement conforme à l'autre *trictrac*.

TRICTRAC des anciens, (*Littérat.*) espèce de jeu appelé *διαγρμμισμος* par les Grecs, & *duodena scripta* par les Latins. La table sur laquelle on jouoit, étoit carrée. Elle étoit partagée par douze lignes sur lesquelles on arrangeoit les jettons comme on le jugeoit à-propos, en se réglant néanmoins sur les points des dés qu'on avoit amenés. Ces jettons ou dames nommés *calculs* étoient chez les Romains au nombre de quinze de chaque côté, de deux couleurs différentes.

*Discolor ancipiti sub jaëtu calculus astat,  
Decertantque simul candidus atque niger:  
Ut quamvis parili scriptorum tramite currant;  
Is capiet palmam quem sua fata vocant.*

Ainsi la fortune & le savoir dominoient également dans ce jeu; & un joueur habile pouvoit réparer par sa capacité les mauvais coups qu'il avoit amenés, suivant ce passage de Terence: *ita vita est hominum quasi cum ludas tessaris, si illud quod maxime opus est jaëtu, non cadit; illud quod accidit, id arte ut corrigas.* On pouvoit par cette même raison se laisser gagner par complaisance, en jouant mal les jettons. C'est le conseil qu'Ovide donne à un amant qui joue avec sa maîtresse.

*Seu ludet numerosque manu jaëtabit eburnos;  
Tu male jaëtato, tu male jaëta dato.*

Lorsqu'on avoit avancé quelque jetton, ce qu'on appelloit *dare calculum*, & qu'on s'apercevoit avoir mal joué, on pouvoit avec la permission de son adversaire, recommencer le coup, ce qu'on appelloit *reducere calculum*.

Les douze lignes étoient coupées par une ligne transversale appelée *linea sacra*, qu'on ne passoit point sans y être forcé; d'où étoit venu le proverbe *χρηστω ἀφ' ἑρας*, je passerai la ligne sacrée; c'est-à-dire, je passerai par-dessus tout. Lorsque les jettons étoient parvenus à la dernière ligne, on disoit qu'ils étoient *ad incitas*. On se servoit de cette métaphore, pour dire que des personnes étoient poussées à bout; témoin ce passage de Plaute,

Sy. *Profecto ad incitas lenonem rediget, si eas abduxerit;*  
Mi. *Quin prius disperibit saxa, quam unam calcem civerit.*

Le *διαγρμμισμος* des Grecs n'avoit que dix lignes & douze jettons.

On ignore les autres règles de ce jeu que l'on ne doit point confondre, comme ont fait la plupart des commentateurs, avec les jeux des dames, des merelles ou des échecs qui ne dépendent point du sort des dés. Celui n'a proprement rapport qu'à notre *trictrac*, auquel il est aisé d'en faire l'application. (*D. J.*)

TRICTRAC, f. m. (*Tableterie.*) c'est une sorte de tiroir brisé qui se ferme à la clé; le dessus ferme un damier, & le dedans ce qu'on appelle *trictrac*, dans lequel le tabletier a peint diverses fiches, pour servir au jeu nommé *trictrac*. (*D. J.*)

TRICTRAC, terme de *Vénérerie*, espèce de chasse qui se fait par plusieurs personnes assemblées, avec grand bruit pour effaroucher le gibier, & le faire passer devant des chasseurs qui le tirent. (*D. J.*)

TRICTYES, f. m. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes consacrées à Mars surnommé *Enyalios*, dans lesquelles on lui immoloit trois animaux, comme dans les *suove-taurilia* des Romains. (*D. J.*)

TRICUSPIDES ou TRIGLOCHINES, en *Anatomie*, est le nom que l'on donne aux trois valvules; situées à l'orifice auriculaire du ventricule & s'avancent dans la cavité de ce même ventricule. Voyez VALVULE & VENTRICULE.

Elles s'ouvrent de dehors en-dedans; de sorte qu'elles laissent passer le sang des oreillettes dans les ventricules du cœur, mais l'empêchent de refluer dans ces mêmes oreillettes. Voyez CŒUR, OREILLETES, &c.

Elles sont ainsi appelées, à cause de leur figure triangulaire; & c'est pour cela que les Grecs les nomment *τριγλωνιες*.

TRIDE, adj. terme de *Manège*, ce mot se dit d'un pas, d'un galop, & autres mouvemens d'un cheval, qui est un mouvement court & prompt. On dit d'un cheval qu'il a la carrière *tride*, pour dire fort prompt; c'est en ce point qu'excellent les chevaux anglois. (*D. J.*)

TRIDENT, f. m. (*Géom.*) est une courbe qu'on appelle autrement *parabole* de Descartes; son équation est  $xy = ax^3 + bx^2 + cx + e$ . On la nomme *trident*, parce qu'elle en a à-peu-près la figure, elle forme une des quatre divisions générales des lignes du troisième ordre, suivant M. de Newton. Voyez COURBE; voyez aussi l'*enumeratio linearum tertii ordinis* de Newton, & l'*analyse des lignes courbes* de M. Cramer. (O)

TRIDENT, (*Belles Lett.*) symbole ou attribut de Neptune. C'est une espèce de sceptre, que les Peintres & les Poètes ont mis entre les mains de ce dieu, & qui a la forme d'une lance ou d'une fourche à trois pointes ou dents, ce qui lui a donné nom: c'étoit peut-être une espèce de sceptre que portoient les rois dans les tems héroïques, ou un harpon dont on faisoit usage en mer pour piquer les gros poissons. Les mythologues racontent, que les cyclopes avoient forgé le *trident*, & qu'ils en firent présent à Neptune dans la guerre contre les Titans; que Mercure le déroba un jour à Neptune; c'est-à-dire qu'il devint habile dans la navigation; & enfin que Neptune ouvroit la terre chaque fois qu'il la frappoit de son *trident*; ce qui fait dire à Homère dans la description du combat des dieux. *Iliade*, liv. XX.

*L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie.  
Pluton sort de son trône, il pâlit & s'écrie;  
Il a peur que ce dieu dans cet affreux séjour  
D'un coup de son trident ne fasse entrer le jour;  
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,  
Ne fasse voir du Styx la rive désolée;  
Ne découvre aux vivans cet empire odieux  
Abhorré des mortels & craint même des dieux.*

Despr. trait du sublime.

TRIDENT, terme de *Pêche*, voyez FOUANNE; on appelle ainsi des espèces de fourchettes dont les dents sont ébarbelées, & avec lesquelles les pêcheurs prennent des poissons en piquant dans l'eau au hasard. Quoique ces instrumens ayent quelquefois jusqu'à quatorze dents, on ne laisse pas de les appeler improprement *trident*. Voyez FOUANNE & la fig. 2. Pl. IV. de Pêche.

TRIDENTE ou TRIDENTUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie; Ptolomée, liv. III. c. j. la donne aux Cénomans. Les habitans de cette ville sont appelés *Tridentini* par Pline, l. III. ch. ix. C'est aujourd'hui



la ville de Trente, appelée *Trento* par les Italiens, & *Trinde* par les Allemands. (D. J.)

TRIDENTULE, (Hist. nat.) nom donné par quelques naturalistes à des glossopètres ou dents de poissons pétrifiées, à cause de leur forme triangulaire.

TRIEL, (Géog. mod.) lieu de l'île de France, au Vexin françois, diocèse de Rouen, élection de Paris. Ce lieu qui contient environ mille habitans dans son étendue, est situé sur la Seine, à une lieue de Poissy, à 2 de Meulan, à 3 de Pontoise. C'est le siège d'une prévôté royale; la taille y est personnelle; la cure vaut 4000 liv. & il y a une communauté de filles Ursulines. Son église paroissiale est décorée d'un tableau du Pouffin, qui est fort estimé; il représente l'adoration des mages à Bethléem. Sa hauteur est de 18 piés, sa largeur de 12, & les figures y sont de grandeur naturelle. Ce beau tableau avoit été donné par le pape à Christine, reine de Suede, pendant son séjour à Rome. Il fut envoyé à l'église de *Triel*, par le sieur Poiltenet, natif du lieu, & valet-de-chambre de la reine Christine. (D. J.)

TRIENNAL, adj. (Hist. mod.) épithete que l'on applique le plus ordinairement aux officiers alternatifs de trois en trois ans, ou aux charges & emplois que l'on quitte tous les trois ans.

C'est ainsi que l'on dit un gouvernement *triennal*, & il a lieu dans certaines charges politiques, & dans la plupart des monasteres où les religieux élisent leurs supérieurs. Ceux-ci sont ordinairement *triennaux*, c'est-à-dire, que leur autorité leur est confiée pendant trois ans, après lesquels on la leur continue, ou on la leur ôte en procédant à une nouvelle élection.

En 1695, on fit en Angleterre un acte pour tenir des parlemens *triennaux*, c'est-à-dire, des parlemens qui devoient être dissous, & dont les membres devoient être élus de nouveau tous les trois ans.

Jusqu'à-là le roi d'Angleterre avoit eu le pouvoir de proroger, ou de continuer son parlement tant qu'il le jugeoit à propos. Mais comme cet usage étoit une porte ouverte à la corruption & à mille autres abus qui tendoient à faire prédominer les intérêts de la cour sur ceux de la nation & de la liberté publique; l'esprit du bill *triennal* fut d'y apporter remede.

Cependant d'autres vues ont fait abolir depuis ce bill *triennal*; les brigues qui se font ordinairement aux élections, la fermentation considérable qui dans ces occasions a coutume de régner parmi le peuple, la dépense excessive, & d'autres considérations, déterminerent en 1717 la puissance législative à changer ces parlemens *triennaux* en d'autres qui doivent durer sept ans; terme suffisant à la cour pour s'acquérir les membres qui pourroient être opposés. Voyez PARLEMENT.

TRIENS, s. m. terme d'Antiquaire; ce mot signifie, 1°. une monnoie de bronze qui étoit la troisième partie de l'as; il étoit marqué d'un côté d'une tête de Janus, & de l'autre d'un radeau. Voyez sur cette monnoie Gronovius, de pecun. veter. lib. IV. c. ij. Pline, lib. XXXIII. c. iij. & l. XXXIV. c. xij. rapporte que la famille Servilia avoit un *triens* qu'elle conservoit comme quelque chose de sacré; mais je ne pense pas que tous ceux de cette famille en fissent le même cas. 2°. Le *triens* étoit une tasse à boire, dont on se servoit ordinairement, & qui contenoit la quatrième partie du septier; presque tous les poètes en parlent, témoin Properce, *Eleg. III. viij.* Perse, *Sat. III. c.* Martial, *Épig. CVII. v. viij.* (D. J.)

TRIENTALIS, s. f. (Hist. nat. Botan.) genre de plante ainsi caractérisée par Linnæus: le calice subsiste, & est composé de six feuilles étroites, pointues, & déployées. La fleur est du genre des radiées, & est formée de sept pétales, aplatis, joints légèrement ensemble au sommet, & un peu plus longs que

les feuilles du calice. Les étamines sont sept filets chevelus de la longueur du calice, mais plantés dans la fleur; les bossettes sont simples; le germe du pistil est rond; le stîle est capillaire, & a la même longueur que les étamines; le stigma est gros sur le haut; le fruit est une baie sèche, globulaire, couverte d'une peau fort mince, & contenant une seule loge; les graines sont peu nombreuses, & de forme angulaire; cependant leur receptacle seroit assez grand pour en contenir beaucoup; enfin, le nombre des feuilles du calice, qui est communément de six, varie quelquefois. Linnæi, *gen. plant. p. 187.* (D. J.)

TRIENTIUS-AGER, (Géog. anc.) terre d'Italie, à cinquante milles de Rome. Tite-Live, *liv. XXXI. c. xij.* dit qu'on lui donna ce nom, à cause qu'elle fut partagée à divers particuliers en payement de la troisième partie de l'argent qu'ils avoient avancé à la république pour les frais de la guerre de Carthage. (D. J.)

TRIER, v. act. (Gram. & Commerce.) mettre à part, faire choix de ce qu'il y a de meilleur dans plusieurs choses d'une même espece.

M. Savari pense que dans le Commerce en général, on a fait ce mot *trier*, du terme *trayer*, qui est propre aux monnoies, où l'on dit *trayer* le fort du foible, c'est-à-dire, choisir les especes qui ont plus de trait, qui sont plus trébuchantes. Voyez TRÉBUCHANT & TRAYER. Dictionnaire de Commerce.

TRIER ou DÉLISSER LE CHIFFON, terme de Papeterie, qui signifie l'action par laquelle on sépare le chiffon en différentes classes, selon la beauté & la finesse de la toile. Ce sont ordinairement des femmes, qu'on emploie à cet ouvrage, & que l'on appelle pour cette raison *trieuses*. Pour cet effet, elles ont devant elles des tas de chiffons & une grande caisse de bois, divisée en plusieurs cases, dans lesquelles elles jettent le chiffon suivant le degré de finesse. Elles ont devant elles une machine de bois, faite comme le boisseau des Boutonniers, & lorsqu'il se rencontre des chiffons crottés, elles les grattent avec un couteau fait exprès avant que de les jeter dans les cases de la caisse; on en fait ordinairement quatre classes séparées, qu'on appelle *grobins fin*, *grobins second*, *grobins troisième*; pour le reste, ce sont des chiffons que la saleté empêche de reconnoître jusqu'à ce qu'ils ayent été lavés. Voyez les Pl. de Papeterie.

TRIER, en terme de Raffineur; c'est l'action de séparer en plusieurs tas ou monceaux, les différentes especes de matieres, selon les différentes qualités qui se trouvent dans un même baril. Pour faire ce triage, c'est ordinairement sur la couleur qu'on se règle; cependant il y a des cas où l'on a plus besoin d'expérience que d'yeux. C'est quand le grain est assez fin pour faire juger de sa bonté indépendamment de sa couleur. Cette variété de couleur & de qualité vient des différentes couches du barril, pendant lesquelles le syrop a filtré à-travers la matiere, & taché la plus proche des parois du barril en y séjournant.

TRIER, en terme de Vergetier, c'est mettre ensemble les soies, ou les plumes de même grosseur.

TRIÉRARQUE, s. m. (Antiq. d'Athènes.) τριηραρχος; ce mot *triérarque*, signifie par lui-même commandant de galere; mais l'usage lui donna dans Athènes une autre signification. On entendit par ce mot, les citoyens aisés qui étoient obligés comme tels, & à proportion de leurs richesses, d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaisseaux. Quelle belle police pour l'emploi des richesses au bien public! Dès qu'un bourgeois avoit dix-huit mille livres de bien, il étoit *triérarque*, & armoit un vaisseau; il en armoit deux, s'il avoit deux fois la valeur de ce bien; mais il n'étoit pas obligé d'en armer au-delà de trois. Quand il ne se trouvoit pas



assez de bourgeois qui pussent financer en particulier autant de dix-huit mille livres qu'il falloit de vaisseaux, on associoit plusieurs citoyens, pour faire ensemble ce qu'un seul auroit fait; mais personne ne pouvoit se plaindre. Le bourgeois qui vouloit se faire décharger de cette dépense, n'avoit qu'à justifier qu'un autre étoit plus riche que lui; le plus riche étoit mis à la place du dénonciateur.

On peut juger aisément de ce détail, que le nombre des triérarques dut varier selon les besoins de l'état, & la nécessité des conjonctures. D'ailleurs, il se faisoit des vicissitudes continuelles dans les fortunes des familles, qui changeoient nécessairement la triérarchie, & la bouleversoient. Par toutes ces raisons, on fixa finalement le nombre des triérarques à douze cens hommes; & voici de quelle maniere on s'y prit. Athènes étoit composée de dix tribus: on nomma donc pour fournir à la dépense des armemens, six vingt citoyens des plus riches de chaque tribu; de cette maniere chacune des dix tribus fournissant six vingt hommes, le nombre de triérarques monta à douze cens.

Toutes les contradictions apparentes qui regnent dans les récits des anciens sur les triérarques, ne naissent que des changemens qui se firent dans la triérarchie, avant qu'elle fût fixée; & comme chaque auteur en a parlé selon l'état où elle se trouvoit de son tems, ils en ont presque tous parlé différemment; voilà l'explication du cahos que Sheffer & autres commentateurs ont trouvé si difficile à débrouiller. (D. J.)

TRIESTE, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans l'Istrie, sur le golfe de même nom, à dix milles au nord de capo d'Istria, avec une citadelle toute moderne. L'impératrice, reine de Hongrie, a fait augmenter les fortifications de Trieste, & agrandir le port dont le mouillage n'étoit pas bon. Elle a rendu ce port franc, & y a établi des chantiers pour la construction des vaisseaux. Cette ville a été bâtie des ruines de l'ancienne Tergeste, & elle étoit évêché dans le vij. siècle sous Aquilée.

On peut consulter l'*Istoria di Trieste*, del P. Ireneo della Croce, dans laquelle il fait l'éloge de quelques savans qui y sont nés, mais qui maintenant sont à peine connus dans la république des lettres. Long. 31. 50. latit. 45. 52. (D. J.)

TRIÉTERIDE, f. f. terme de Chronologie, espace, nombre, ou révolution de trois années. Selon Censorin, de die natali, c. xvij. l'année étoit disposée de sorte que tous les trois ans on ajoutoit un mois intercalaire, les deux premières années étant de douze mois, & la troisième, qu'on nommoit la grande-année, étoit de treize mois. Cette période de trois ans s'appelloit triéteride, mot formé de τρεῖς, trois, & de ἔτος, année. (D. J.)

TRIÉTERIES ou TRIÉTERIQUES, f. f. plur. (Antiq. grec.) fêtes de trois en trois années que faisoient les Béotiens & les Thraces en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de son expédition des Indes qui dura trois ans. Cette solemnité étoit célébrée par des matrones divisées par bandes, & par des vierges qui portoient les thyrses; les unes & les autres faisoient d'enthousiasme ou d'une fureur bachique, chantoient l'arrivée de Bacchus pendant le cours de cette fête, qui finissoit par des sacrifices en l'honneur du dieu. Triéteries est formé de deux mots grecs, τρεῖς, trois, & ἔτος, année. (D. J.)

TRIEU, LE, ou LE TRIEUX, (Géog. mod.) petite riviere de France, dans la Bretagne. Elle se jette dans la Manche à trois lieues de Tréguier. (D. J.)

TRIFANUM, (Géog. anc.) lieu d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, l. VIII. c. xj. dit que ce lieu étoit entre Sinuessæ & Minturnæ. (D. J.)

TRIFILERIE, en terme d'Épinglier, n'est autre

chose qu'un banc garni d'une filiere, à-travers laquelle passe le fil qu'on tire par des tenailles qui sont prises par un crochet, répondant à une bascule qu'un ouvrier foule en avançant la tenaille de chaque coup. Il y a encore des trifileries à l'eau, dont les bascules sont foulées par roues. Voyez l'article ÉPINGLIER, où l'on a décrit une de ces trifileries, & l'article GROSSES-FORGES, où l'on a décrit l'autre.

TRIFOLIUM, (Jardinage.) voyez CYTISUS.

TRIFORMIS DEA, (Mythol.) la déesse à trois faces, ou à trois têtes; c'étoit Hécate, qui, selon Servius, présidoit à la naissance, à la vie & à la mort. Entant qu'elle présidoit à la naissance, elle est appelée Lucine; entant qu'elle a soin de la santé, on l'appelle Diane; le nom d'Hécate lui convient en ce qu'elle préside à la mort. (D. J.)

TRIGABOLI, (Géog. anc.) peuples toscans, que Polybe place à l'embouchure du Pô. Léander, descr. di tutta Ital. p. 344. prétend que les Trigaboles habiterent anciennement entre les deux bouches du Pô, appelées Magna-Vacca & Volana. (D. J.)

TRIGAMIE, f. f. (Gram. & Jurisprud.) est le crime de celui qui épouse en même tems trois femmes; comme la bigamie est le crime de celui qui en a deux; ce crime est compris sous le terme de poligamie. Voyez BIGAMIE & POLIGAMIE. (A)

TRIGE, f. f. terme d'Antiquaire, char à trois chevaux. La trige n'étoit tirée que par deux chevaux, ainsi c'étoit proprement une bige; mais elle avoit un troisième cheval attaché aux deux autres par une laisse ou une longe, comme un cheval de main, apparemment pour changer. La trige ne se voit sur aucun monument ancien: elle a cependant été très-long-tems en usage à Rome dans les jeux du cirque, mais chez les Grecs on l'abandonna de bonne heure. Le troisième cheval de la trige s'appelloit τριπόδος, selon Hétychius, & τριπόδος, selon Denis d'Halicarnasse. Stace, dans sa Thébaïde, l. VI. vers. 461. l'appelle en latin equus funalis, cheval de laisse ou de longe. Trévoux. (D. J.)

TRIGLA, f. m. (Mythol.) femme à trois têtes, que les anciens habitans de la Lusace adoroient. On nourrissoit dans son temple un cheval noir qui étoit spécialement consacré à la déesse; & lorsqu'il y avoit demeuré quelques années, le prêtre qui en prenoit soin le menoit à la guerre pour en tirer des présages. (D. J.)

TRIGLOCHINES, VALVULES, voyez TRICUSPIDES.

TRIGLYPHE, f. m. (Archit.) espece de bossage par intervalles égaux, qui, dans la frise dorique, a des gravures entières en angles, appelées glyphes ou canaux, & séparés par trois côtes d'avec les deux demi-canaux des côtés. Il a dans le milieu deux cannelures ou coches en triangle, & deux demi-cannelures sur les deux côtés. On appelle côte ou listel chaque espace qui est entre les deux cannelures. Les triglyphes sont distribués sur la frise dorique, de façon qu'il y en a toujours un qui répond sur le milieu des colonnes, & qui a de largeur le demi-diametre de la colonne prise sur le pié. Le mot triglyphe vient du grec triglyphos qui a trois gravures. (D. J.)

TRIGONE, adj. en Astronomie, signifie l'aspect de deux planetes lorsqu'elles sont éloignées l'une de l'autre de la troisième partie du zodiaque, c'est-à-dire de 120 degrés. On appelle plus communément cet aspect trine. Voyez TRINE.

TRIGONE des signes, c'est un instrument dont on se sert en gnomonique, pour tracer les arcs des signes.

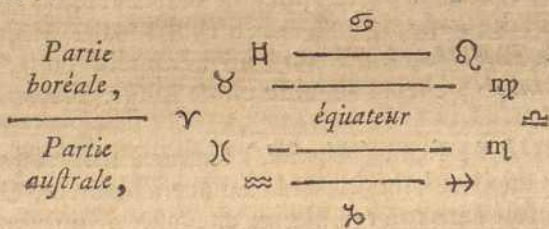
Pour bien entendre la construction & l'usage de cet instrument, sur lequel est tracée la projection de l'écliptique sur le colure des solstices, il faut se souvenir que l'écliptique fait avec l'équateur un angle



$\varnothing \gamma D$  de  $23^d. 28'. 40''$ . *fig. 8. n<sup>o</sup>. 5.* dont la projection sur le plan du colure des solstices est l'angle  $\varnothing FD$ ; que la ligne  $\gamma F \simeq$  est tout-à-la-fois l'intersection de l'écliptique de l'équateur & du colure de équinoxes, & que l'axe  $AB$  lui est perpendiculaire. Concevons à présent que toute la sphere tourne sur le diametre  $AB$ ; les extrémités de la ligne  $\gamma \simeq$  décriront un cercle  $\gamma D \simeq C$  qui est l'équateur, & chaque point de l'écliptique décrira un parallele: avec cette différence que les lignes menées du centre  $F$  de la sphere jusqu'à ces points ne seront pas perpendiculaires à l'axe  $AB$ ; comme, par exemple, la ligne  $F \varnothing$  qui fait avec l'axe l'angle  $AF \varnothing$  de  $66^d. 31'. 20''$ . complément de l'obliquité de l'écliptique, les angles  $AF \text{H}$  &  $AF \gamma$  sont les compléments de la déclinaison des lignes  $\text{H}$  &  $\gamma$ .

Puisque les lignes  $F \gamma$ ,  $F \text{H}$ ,  $F \varnothing$ , font avec l'axe un angle qui n'est pas droit, il suit qu'elles décriront chacune la surface d'un cône; & c'est l'intersection de ces surfaces coniques & du plan du cadran que l'on appelle les arcs des signes, lesquels sont par conséquent des sections coniques. *Voyez la fig. 18. n<sup>o</sup>. 1.*

En projetant les déclinaisons  $\varnothing D$ ,  $\text{H} n$ ,  $\gamma o$ , sur le colure des solstices, on a la figure  $\gamma D \varnothing$ , *fig. 8. n<sup>o</sup>. 2.* & en ajoutant l'angle  $\simeq D \gamma$  pour la moitié australe de l'écliptique, on a la figure du *trigone*, dans laquelle on doit remarquer que les lignes  $D \gamma$ ,  $D \varnothing$ , qui répondent aux tropiques, font ensemble un angle  $\gamma D \varnothing$  de  $46^d. 57'. 20''$ . double de l'obliquité de l'écliptique, & que toutes les autres lignes intermédiaires répondent à deux signes, parce que, tant dans la partie boréale que méridionale de l'écliptique, il y a deux signes qui ont même déclinaison, comme on peut le voir dans la table suivante:



C'est cette figure qui est tracée sur l'instrument de cuivre ou autre matiere, représenté *fig. 8. n<sup>o</sup>. 4.*  $AD$  est un bout de regle fermement attachée à l'instrument, & enforte que la ligne  $AD$  fasse avec la ligne  $D \gamma$  un angle droit; au sommet de cet angle est un petit trou, dans lequel est passé un fil  $D \gamma$ , dont nous allons voir l'usage.

On dispose l'instrument, enforte que le bout de regle  $AD$  soit le long de l'axe du cadran, *fig. 8. n<sup>o</sup>. 3.* le point  $D$  à l'extrémité du stile, & le plan de l'instrument dans le plan du cercle horaire, sur lequel on veut opérer; c'est dans la figure dans le plan du méridien. On prend ensuite le fil  $D \gamma$  par l'extrémité  $\gamma$ , & on l'étend, enforte qu'il passe par-dessus une division de l'instrument; on fait une marque  $f$  à l'endroit où le fil  $D \gamma$  rencontre le plan du cadran; & cette marque est un des points par où passera l'arc du signe auquel la division dont on s'est servi, se rapporte: c'est dans notre figure au signe du  $\Omega$ , de même aux autres divisions.

Après avoir ainsi trouvé dans un cercle horaire les rencontres ou extrémités des lignes de l'instrument prolongées, on le changera de position, enforte que son plan coïncide avec le plan d'un autre cercle horaire, dans lequel on trouvera de même les extrémités  $abcdfg$  du prolongement des lignes de l'instrument.

Les triangles  $ADo$  représentent les plans des cercles horaires; & il faut que la ligne  $D \gamma$  de l'instrument soit la même que la ligne  $Do$ . Ayant ainsi

dans chaque ligne horaire les points  $abcdfg$ , il ne reste plus qu'à les joindre les uns aux autres; savoir tous les  $a$  ensemble, tous les  $b$ , &c. & on aura les arcs des signes tracés, ainsi qu'ils sont dans la *fig. 1.* & d'autant plus exactement, que le nombre des lignes horaires sera plus grand.

On doit remarquer que tous les  $a$  sont en ligne droite; c'est qu'ils représentent l'intersection de l'équateur & du plan du cadran qui est une ligne droite, les  $abcdfg$  sont des courbes coniques, parce qu'elles représentent l'intersection du plan du cadran, & des surfaces coniques que décrivent les lignes  $F \gamma$ ,  $F \text{H}$ ,  $F \varnothing$ , *fig. 8. n<sup>o</sup>. 5.* ces courbes ont un axe commun, qui est la soufillaire.

Ce moyen de trouver les arcs des signes, en se servant de l'instrument, est défectueux dans la pratique; on peut bien avec un petit instrument prendre des angles, dont les côtés sont très-grands, mais on ne peut pas de même en tracer: & c'est cependant ce qu'il faudroit faire. Voici une autre méthode fondée sur la même théorie.

Il faut tracer en grand sur un mur, ou sur le plancher, la figure du *trigone* telle qu'elle est représentée, *fig. 8. n<sup>o</sup>. 3.* sur la ligne  $\gamma D$ , élever la perpendiculaire  $DA$ , égale à la longueur  $AD$  de l'axe; prendre ensuite sur la ligne  $D \gamma$  l'intervalle  $Do$ , égal aux lignes  $Do$  de la *figure 2*; mener ensuite la ligne  $AM$ , qui sera coupée par les lignes du *trigone* aux points  $abcdfg$ ; qu'il faut ensuite rapporter sur la ligne horaire, à laquelle appartient le  $Do$  dont on s'est servi; procéder ainsi sur chaque ligne horaire, & joindre ensuite ensemble tous les  $abcdfg$ , comme dans la première méthode.

TRIGONELLA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) ce genre de plante établi par Linnæus, renferme le fœnugrec des autres botanistes; en voici les caractères. Le calice est formé d'une seule feuille, en cloche, légèrement découpée en cinq segmens, pointus, & à-peu-près égaux; la couronne de la fleur est légumineuse, & semble formée de trois pétales; l'étendard est ovale, obtus, & recourbé en arriere, enforte que ses deux ailes semblent former une fleur à trois pétales ordinaires; le pétale inférieur est très-court, obtus, & occupe le milieu; les étamines sont des filets courts, formant deux corps; les sommets sont simples; le germe du pistil est ovale, oblong; le stile est simple & droit; le stigma est pareillement simple; le fruit est une gousse aplatie, de forme ovale, oblongue, & contenant plusieurs graines arrondies; la seule forme de la fleur est suffisante pour distinguer ce genre de plante de tous les autres de cette classe. Linnæi, *gen. plant. p. 362.* Tournefort, *inst. p. 270.* Rivin, *p. 487.* (*D. J.*)

TRIGONELLE, (*Hist. nat.*) espece de coquille fossile qui est d'une forme triangulaire.

TRIGONOMETRIE, f. f. (*Géom.*) est l'art de trouver les parties inconnues d'un triangle, par le moyen de celles qu'on connoit. *Voyez TRIANGLE.*

Connoissant par exemple les deux côtés  $AB$ ,  $AC$  & un angle  $B$ , on trouve par la *trigonometrie* les deux autres angles  $A$ ,  $C$ , & le troisieme côté  $BC$ . *Pl. de la trigonometrie, fig. 2.*

Le mot de *trigonometrie* signifie proprement *mesure de triangle*; il est composé du mot grec  $\tau\rho\rho\gamma\omega\nu\varsigma$ , *triangle*, & de  $\mu\epsilon\lambda\epsilon\upsilon\varsigma$ , *mesure*. Cependant il ne signifie pas aujourd'hui la *mesure* de l'aire des triangles, ce qui appartient à la partie de la géométrie qu'on appelle *planimetrie*; mais il veut dire la *science* qui traite des lignes & des angles des triangles.

La *trigonometrie* est de la plus grande nécessité dans la pratique; c'est par son secours qu'on vient à bout de la plupart des opérations de la géométrie pratique, & de l'astronomie. Sans cette science nous ignorions encore la circonférence de la terre, les distan-



ces & les mouvemens des astres ; nous ne pourrions point prédire leurs éclipses , &c. On peut donc dire sans exagération , que la *trigonométrie* est un art par lequel une infinité de choses naturellement cachées , & hors de la portée des hommes , ont été manifestées à leur intelligence : quiconque l'ignore ne peut faire aucun progrès dans les mathématiques mixtes , & se trouve arrêté à tout moment dans la physique.

La *trigonométrie* , ou la résolution des triangles , est fondée sur la proportion mutuelle qui est entre les côtés & les angles d'un triangle , cette proportion se détermine par le rapport qui regne entre le rayon d'un cercle , & certaines lignes que l'on appelle *cordes* , *sinus* , *tangentes* , & *secantes*. Voyez SINUS , TANGENTE , & SÉCANTE.

On observera que tous les problèmes *trigonométriques* peuvent se résoudre par le seul secours des triangles semblables , sans employer les sinus ou leurs logarithmes ; mais cette méthode , quoique rigoureusement démontrée à l'esprit , n'est pas aussi savante , ni aussi sûre , & aussi expéditive dans la pratique , que celle des sinus : on a même fait voir dans les *institutions de géométrie* , qui se vendent chez de Bure l'aîné , à Paris , que l'on pouvoit , sans faire usage des sinus , ni même des triangles semblables , déterminer les distances inaccessibles , horizontales , élevées au-dessus de l'horizon , ou inclinées au-dessous ; trouver la valeur d'un angle inaccessible ; mener une parallèle à une ligne inaccessible , &c. & cela avec la simple connoissance de ces deux propositions ; les trois angles d'un triangle , pris ensemble , sont égaux à la somme de deux angles droits ; & dans un triangle , les angles égaux sont opposés à des côtés égaux ; de sorte qu'en deux jours de géométrie l'on peut se mettre en état d'entendre toute la théorie de la *trigonométrie* rectiligne , ce qui est d'un assez long détail par les autres méthodes : on remarquera aussi dans ces *institutions* , que tous les problèmes de la *trigonométrie* , qui emploient les sinus , peuvent se résoudre par cette proposition unique : les sinus des angles sont entre eux comme les côtés opposés à ces angles.

Le rapport des sinus & des tangentes au rayon , est quelquefois exprimé en nombres naturels , & se forme alors ce qu'on appelle la *table des sinus naturels* , *tangentes* , &c.

Quelquefois aussi il est exprimé en logarithmes , & en ce cas c'est ce qu'on appelle la *table des sinus artificiels* ou *logarithmiques* , &c. Voyez TABLE.

Enfin ce rapport est aussi exprimé par des parties prises sur une échelle , qu'on appelle alors la *ligne des sinus des tangentes* , &c. Voy. LIGNE & ECHELLE.

La *trigonométrie* est divisée en *trigonométrie rectiligne* , & en *trigonométrie sphérique*. La première ne regarde que les triangles rectilignes ; la seconde considère les triangles sphériques.

La *trigonométrie rectiligne* est d'un usage continuel dans la navigation , l'arpentage , la géodésie , & autres opérations géométriques. Voyez MESURE , ARPENTAGE , NAVIGATION , &c.

La *trigonométrie sphérique* est plus savante ; elle est d'usage principalement dans l'astronomie , & les arts ou les sciences qui en dépendent , comme la géographie & la gnomonique. Elle passe pour être extrêmement difficile , à cause du grand nombre de cas qui la compliquent ; mais M. Wolf en a écarté les plus grandes difficultés. Cet auteur ne s'est pas contenté de faire voir que tous les cas des triangles peuvent être résolus par les méthodes ordinaires , en employant les règles des sinus & des tangentes ; mais il a donné une règle générale , par laquelle tous les problèmes des triangles rectilignes & sphériques sont résolus ; il enseigne même à résoudre les triangles obliques avec autant de facilité que les autres. On trouvera sa méthode au mot TRIANGLE.

La *trigonométrie rectiligne* est l'art de trouver toutes les parties d'un triangle rectiligne , par le moyen de quelques - unes de ces parties que l'on suppose données.

Le principe fondamental de cette *trigonométrie* , consiste en ce que les sinus des angles sont entr'eux dans le même rapport que les côtés opposés. Voyez l'application de ce principe à plusieurs cas des triangles rectilignes , à l'article TRIANGLE.

La *trigonométrie sphérique* est l'art par lequel trois des parties d'un triangle sphérique étant données , on trouve toutes les autres. Qu'on connoisse par exemple , deux côtés & un angle , on trouvera les deux autres angles & le troisième côté. Voyez SPHÉRIQUE.

Voici les principes de la *trigonométrie sphérique* , suivant la réforme ou la doctrine de Wolf. 1°. Dans tout triangle sphérique  $ABC$  , rectangle en  $A$  , le sinus total est au sinus de l'hypothénuse  $BC$  ; ( *Pl. trigon. fig. 31.* ) comme le sinus de l'un des deux angles aigus  $C$  , est au sinus du côté opposé  $AB$  ; ou comme le sinus de l'angle  $B$  , au sinus de son côté opposé  $AC$  : d'où il suit que le rectangle sous le sinus total , & sous le sinus d'un de ces côtés , est égal au rectangle sous le sinus de l'angle opposé à ce côté , & sous le sinus de l'hypothénuse.

Comme c'est ici la doctrine de M. Wolf , il est nécessaire d'expliquer quelques termes qui sont particuliers à cet auteur. Supposant le triangle rectangle  $BAC$  ( *Pl. de trigonom. fig. 33.* ) , il appelle *partie moyenne* celle qui se trouve entre deux autres , considérée comme *extrêmes* : ainsi prenant les côtés  $AB$  ,  $BC$  , pour *extrêmes* , l'angle  $B$  sera la *partie moyenne* : si les parties que l'on considère comme *extrêmes* sont contiguës avec la *moyenne* , ou que l'angle droit  $A$  se trouve entre la *moyenne* & l'une des *extrêmes* , il les nomme *parties conjointes*. Par exemple ,  $B$  étant la *partie moyenne* ,  $AB$  &  $BC$  seront les *parties conjointes*. Si  $AB$  est *moyenne* ,  $AC$  &  $B$  seront les *conjointes* : si c'est le côté  $BC$  , en ce cas les angles  $B$  ,  $C$  , le seront : est-ce l'angle  $C$  , on aura pour *conjointes* les côtés  $BC$  ,  $CA$  : enfin si le côté  $AC$  est *moyenne* , l'angle  $C$  & le côté  $AB$  seront les *parties conjointes*.

Mais si entre les parties qui sont à la place des *extrêmes* , & la *moyenne* , il se trouve quelqu'autre partie différente de l'angle droit , alors il les appelle *parties disjointes* : par exemple , l'angle  $B$  étant la *moyenne* , le côté  $AC$  , & l'angle  $C$  seront les *disjointes* : car entre la *partie moyenne*  $B$  & l'*extrême*  $C$  , se trouve l'hypothénuse  $BC$  ; entre la *moyenne*  $B$  & l'autre *extrême*  $AC$  , il y a le côté  $AB$  , outre l'angle droit  $A$  , que l'on ne considère point ici : ainsi le côté  $AB$  étant *moyenne* , le côté  $BC$  , & l'angle  $C$  seront les *parties disjointes* : si c'est le côté  $BC$  , les *disjointes* seront  $AB$  ,  $AC$ . Quand ce sera l'angle  $C$  , l'angle  $B$  , & le côté  $AB$  , seront les *disjointes* : enfin si le côté  $AC$  est la *moyenne* , le côté  $BC$  , & l'angle  $B$  seront les *parties disjointes*. Cela supposé , dans tout triangle rectangle  $ABC$  ( *fig. 32.* ) , dont aucun côté n'est un quart de cercle ; si on prend les complémens des côtés  $AC$  , ou  $AC$  à la place de ces côtés , le rectangle du sinus total , par le co-sinus de la *partie moyenne* , est égal au rectangle des *parties disjointes* ou *extrêmes*.

D'où il suit 1°. en employant les sinus logarithmiques à la place des naturels , que le sinus total ajouté avec le co-sinus de la *partie moyenne* , est égal à la somme des sinus des *parties disjointes*.

2°. Puisque dans le triangle rectiligne  $ABC$  ( *fig. 32.* ) , le sinus total est à l'hypothénuse  $BC$  , comme le sinus de l'angle  $B$  ou  $C$  au sinus du côté opposé  $AC$  ou  $AB$  : si au-lieu des sinus des côtés , on prend les côtés mêmes , il fera encore vrai , dans ce cas , que le co-sinus de la *partie moyenne*  $AC$  ou  $AB$  ; ou bien que  $AC$  ou  $AB$  joint au sinus total sera égal à la som-



me des sinus des parties disjointes  $B$  ou  $C$ , &  $BC$ ; c'est-à-dire au sinus  $B$  ou de  $C$ , ajouté avec  $BC$  même.

C'est-là ce que Wolfius appelle *regula finuum catholica*, on la première partie de la règle générale de la trigonométrie, par le moyen de laquelle tous les problèmes de la trigonométrie sphérique & de la rectiligne, peuvent être résolus, quand on ne veut se servir que de sinus. Mylord Napier est le premier inventeur de cette règle; mais il avoit employé les complémens de l'hypothénuse  $BC$  (fig. 22.), & les angles  $B$  &  $C$  au lieu de l'hypothénuse & des angles mêmes: en sorte qu'il énonce sa règle de la manière suivante.

Le sinus total, avec le sinus de la partie moyenne, est égal aux co-sinus des parties opposées ou disjointes: pour employer les termes de Wolfius. Mais dans cette règle l'harmonie qui est entre la trigonométrie sphérique & la rectiligne, n'est pas aussi apparente que dans la règle précédente.

3°. Dans un triangle sphérique quelconque  $ABC$  (fig. 29.), dont aucun côté n'est un quart de cercle, le sinus total est au sinus du côté adjacent  $AC$ , comme la tangente de l'angle adjacent  $C$  est à la tangente du côté  $AB$ .

Ainsi la co-tangente de l'angle  $C$  est au sinus total comme le sinus total est à la tangente de l'angle  $C$ ; & parce que le sinus total est à la tangente de l'angle  $C$ , comme le sinus  $AC$  est à la tangente  $AB$ , la co-tangente de l'angle  $C$  fera au sinus total, comme le sinus du côté adjacent  $AC$ , est à la tangente du côté opposé  $AB$ : par conséquent le rectangle du sinus total, par le sinus de l'un des côtés  $AC$ , est égal au rectangle de la tangente de l'autre côté  $AB$ , par la co-tangente de l'angle  $C$ , opposé au même côté: de même le rectangle du sinus total & du sinus du côté  $AB$ , fera égal au rectangle de la tangente du côté  $AC$ , & de la co-tangente de l'angle  $B$ .

4°. Dans tout triangle rectangle sphérique  $ABC$ , dont aucun côté n'est un quart de cercle, si, à la place des complémens des côtés  $AB$  &  $AC$  au quart de cercle, on prend ces côtés mêmes, le rectangle du sinus total, & du co-sinus de la partie moyenne, fera égal au rectangle des co-tangentes des parties conjointes.

De-là il suit 1°. qu'en prenant les sinus & les tangentes logarithmiques, au lieu des naturels, le sinus total ajouté avec le co-sinus de la partie moyenne, fera égal à la somme de co-tangentes des parties conjointes. 2°. Puisque dans un triangle rectiligne rectangle  $ABC$ , on se sert de tangentes pour déterminer l'angle  $C$ , les côtés  $AB$ ,  $AC$  étant donnés; en disant, si le sinus total est à la co-tangente de l'angle  $C$  comme  $AB$  en  $AC$ : il sera donc vrai dans tout triangle rectangle rectiligne (en prenant à la place des sinus & des tangentes des côtés, les côtés mêmes), que le sinus total ajouté avec le co-sinus de la partie moyenne, c'est-à-dire avec  $AC$ , est égal à la somme des co-tangentes des parties conjointes, c'est-à-dire au côté  $AB$  ajouté avec la co-tangente de  $C$ , ou avec la tangente de  $B$ .

C'est là la règle que M. Wolf appelle *regula tangentium catholica*, & qui fait la seconde partie de la règle générale de la trigonométrie, par laquelle on résout tous les problèmes de la trigonométrie, tant rectiligne que sphérique, quand on veut se servir des tangentes.

La règle de mylord Napier, équivalente à celle-ci, est que le sinus total ajouté avec le sinus de la partie moyenne, est égal à la somme des tangentes des parties contiguës ou conjointes.

C'est donc une règle générale dans la trigonométrie tant sphérique que rectiligne (en observant les conditions supposées, c'est-à-dire, en prenant dans les

triangles sphériques, les complémens des côtés  $AB$  &  $AC$ , au lieu des côtés mêmes; & dans les triangles rectilignes les côtés mêmes à la place de leurs sinus ou de leurs tangentes), que dans tout triangle rectangle le sinus total ajouté au co-sinus de la partie moyenne est égal aux sommes des sinus des parties disjointes, ou à la somme des co-tangentes des parties conjointes.

TRIGONON, (*Musiq. des anc.*) instrument de musique des anciens, en grec *τρίγωνον*. Il venoit originairement des Syriens, selon Juba, cité par Athénée; c'étoit de ces Orientaux que les Grecs l'avoient emprunté. Sophocle en parloit dans ses *Mysiens*, au rapport du même Athénée, comme d'un instrument phrygien. Platon & Aristote en font mention en plusieurs endroits: ce qui suffit pour détruire la conjecture d'un moderne, qui regarde le livre des problèmes, comme faussement attribué au dernier, & fort postérieur à ce philosophe, par cette seule raison qu'il y est parlé du *trigonum*, instrument asiatique inconnu pour lors, selon lui, à la Grece entière; mais nous ne savons rien de particulier touchant sa figure: la harpe est le seul instrument vulgaire qui puisse nous représenter le *trigone* des anciens. En effet, c'est un véritable triangle, dont un des angles forme le pié ou la base, & dont le côté opposé à cet angle, sert de chevillier, pendant que l'un des deux autres côtés fait office d'*υπέρον*, ou de ventre, le long duquel les cordes sont attachées. (*D. J.*)

On trouvera au mot TRIANGLE une application de cette règle, à la résolution des différens cas des triangles sphériques; ce qui contribuera à l'éclaircir. Chambers. (*E*)

TRIHÉMIMERIS, *s. f.* (*Littérat.*) *semitemnaria*; espèce de césure dans les vers latins, qui arrive lorsque après le premier pié du vers, il reste une syllabe impaire, par laquelle commence le pié suivant, comme dans ce vers:

*Ille latus niveum molli fultus hyacintho.*

Voyez CÉSURE.

TRIHÉMITION, *s. m.* est en Musique, le nom que donnoient les Grecs à l'intervalle que nous appelons tierce mineure; ils l'appelloient aussi quelquefois hémiditon. Voyez HÉMITION, SEMI-TIERCE, INTERVALLE. (*S*)

TRIJUMEAUX, en Anatomie, nom des nerfs de la cinquième paire, ou nerfs innominés.

La cinquième paire des nerfs qui est la plus considérable des dix paires qui sortent de la base du crâne, a des usages & des distributions plus étendues, & elle sert tout-à-la-fois pour la sensation, le mouvement, le toucher & le goût. Elle envoie des branches non-seulement aux yeux, au nez, au palais, à la langue, aux dents, à la plus grande partie de la bouche & du visage, mais aussi à la poitrine, au bas-ventre, aux intestins, &c. & cela par le moyen des intercostaux ou grands lymphatiques, qui sont formés en partie par les rameaux qui viennent de ce nerf, d'où il arrive un consentement ou une sympathie entre ces différentes parties du corps. Voyez les Planches anat. & leur explic. Voyez aussi CONSENTEMENT.

Ces nerfs naissent antérieurement des parties latérales de la protubérance annulaire par plusieurs filets, qui forment deux gros troncs, un de chaque côté, qui après avoir percé la dure-mère, s'enfoncent dans le sinus caverneux, où il forme une espèce de plexus applati. Voyez SINUS CAVERNEUX & PLEXUS.

Le tronc se divise ensuite en trois branches, dont l'une entre dans l'orbite, & se nomme ophthalmique de Willis; la seconde sort par le trou rond, ou trou maxillaire supérieur, & s'appelle maxillaire supérieure; la troisième enfin qui porte le nom de maxillaire inférieure, sort par le trou ovale, ou trou maxil-



laire inférieur. Voyez ORBITE, TROU, ROND, &c.

Le nerfophthalmique, ou nerf orbitaire se subdivise en trois rameaux ; un frontal & supérieur, un interne ou nasal, & un externe ou lacrymal.

Le rameau frontal ou sourcilier se porte tout le long de la partie supérieure de l'orbite, donne quelques filets à la graisse qui environne le globe de l'œil, aux membranes voisines, & au muscle releveur de la paupière, ensuite il passe par le trou sourcilier, & se distribue sur le tronc, où il communique avec un rameau de la portion dure.

Le rameau interne, ou rameau nasal du nerf orbitaire, se porte du côté du nez, & jette un filet qui communique avec le ganglion lenticulaire de la troisième paire ; il passe ensuite sur le nerf optique, & se glisse entre l'adducteur & le grand oblique de l'œil, d'où il gagne le grand angle de l'œil, & jette un filet dans le trou orbitaire, qui rentre dans le crâne, & se plonge de nouveau, en s'unissant avec un filet des nerfs olfactifs par les trous antérieurs de la lame criblée dans le nez ; le nerf nasal se distribue à la caroncule lacrymale, au fuc lacrymal, aux portions voisines du muscle orbiculaire & aux tégumens.

Le rameau externe ou nerf lacrymal se distribue principalement à la glande lacrymale.

Le nerf maxillaire supérieur se divise en trois principaux rameaux.

Le premier, ou sous-orbitaire, se glisse tout le long du canal de la portion inférieure de l'orbite, sort par le trou orbitaire externe, se distribue à la levre supérieure & aux gencives ; il communique avec un rameau de la portion dure.

Le second, ou le rameau palatin, sort par le trou palatin postérieur, se distribue au palais.

Le troisième, ou rameau sphéno-palatin, passe par le trou sphéno-palatin, & se distribue à la partie postérieure des narines.

Le nerf maxillaire inférieur, après sa sortie du crâne, fournit quatre rameaux ; le premier se distribue au muscle crotaphite ; le second communique avec la portion dure, & se distribue à l'oreille externe ; le troisième communique de même, & se jette dans les muscles masseter, buccinateur ; le quatrième se distribue au muscle pterigoïdien interne, aux glandes buccales, & aux autres parties voisines, &c. après cela le nerf maxillaire fournit avant son entrée dans le conduit de la mâchoire inférieure, un rameau nommé *petit nerf lingual*, ou *petit hypoglosse*, qui se distribue à la langue ; il entre ensuite, & après avoir donné un filet à chaque dent, il sort par le trou mentonnier, & se distribue aux différentes parties du menton.

TRILATERE, adj. dans la Géométrie, se dit d'une figure qui a trois côtés. Ce mot est peu en usage, celui de *triangle* est le seul usité.

TRILEUCUM, (Géog. anc.) promontoire d'Espagne, que Ptolomée marque sur la côte septentrionale, entre Flavium Brigantium, & l'embouchure du fleuve Méтары ou Méарus.

TRILLION, f. m. c'est la dénomination que l'on donne en Arithmétique, au chiffre qui se trouve dans la cinquième classe, ou cinquième ternaire, quand il s'agit de numération. Ainsi on dit (nombre, dizaines, centaines), première classe.

(Mille, dizaines de mille, centaines de mille), seconde classe.

(Million, dizaines de million, centaines de millions), troisième classe.

(Billion, dizaines de billions, centaines de billions), quatrième classe.

(Trillions, dizaines de trillions, centaines de trillions), cinquième classe, &c. comme on le voit dans l'exemple suivant :

Tome XVI.

Trillion billion million mille unité.

541, 203, 976, 402, 165.

Voyez NUMÉRATION. (O)

TRILOGIE, f. f. (Littérat.) assemblage de trois pièces de théâtre que, chez les anciens, les poètes dramatiques étoient obligés de présenter lorsqu'ils vouloient disputer à leurs concurrens le prix de la tragédie. Plutarque, dans la vie de Solon, dit que ces sortes de combats littéraires ne commencerent qu'après le tems de Thespis. Depuis on ajouta à ces trois pièces une quatrième appelée *satyrique*. Voyez SATYRIQUE & TÉTRALOGIE ; Voss. *inslit. poët. lib. II. c. xxix. pag. 92.*

Le grammairien Aristophane avoit aussi partagé les dialogues de Platon en *trilogies*, & quelques-uns prétendent que Platon lui-même les avoit divisés de la sorte.

TRIMANIUM, (Géog. anc.) ville de la basse Moésie, sur le Danube, selon Ptolomée, *liv. III. chap. x.* Il semble à Ortélius, que Drimago occupe aujourd'hui la place de cette ville. (D. J.)

TRIMESTRE, f. m. (Gramm. & Jurisprud.) est un espace de trois mois ; le premier *trimestre* pour les études, ou pour le service dans un tribunal, ce sont les trois premiers mois de l'année, selon le tems auquel elle commence ; le second *trimestre* ce sont les trois mois suivans ; & ainsi des deux autres *trimestres*.

Une compagnie *trimestre* est celle dont les officiers sont distribués en quatre colonnes, qui servent chacune pendant trois mois, comme les compagnies *semestres* sont celles où l'on sert six mois. (A)

TRIMÈTRE, f. m. (Prosod. latine.) vers iambiques. La vitesse de l'iambe a fait que quoique ce vers soit de six piés, on l'appelle *trimètre*, vers de trois piés, parce que en le scandant on a joint deux piés ensemble, les breves donnant cette facilité ; ainsi dans ce vers iambique de Terentianus :

*Adesto iambe præpes, & tui tenax.*

Au-lieu de le mesurer en six :

*Ades | t'iam | be præ | pes & | tui | tenax. |*

On l'a mesuré en trois :

*Adest'iam | be præpes & | tui tenax. |*

*Jugatis per dipodiam binis pedibus, ter feritur, ait Victorinus.* (D. J.)

TRIMICHI, f. m. (Hist. mod.) nom que les Anglo-Saxons donnoient au mois de Mai, parce que dans ce mois ils trayoient leurs vaches trois fois par jour.

TRIMODIE, f. f. (Littérat.) espèce de sac de la forme d'un cône renversé, dans lequel les laboureurs chez les Romains, mettoient leurs semences, & qu'ils portoient pendu à leur cou quand ils ensemençoient les terres. Ce sac étoit nommé *trimodia*, parce qu'il contenoit trois boisseaux. (D. J.)

TRIMONTIUM, (Géog. anc.) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée la donne aux peuples *Selgovæ*. Cambden croit que c'est présentement Atterith en Ecosse.

TRINACIA, (Géog. anc.) ville de Sicile, & qui n'est connue sous ce nom que par Diodore de Sicile, *liv. XII. c. xxjx.* dont quelques exemplaires même lisent *Trinacria*. Ces deux noms ayant été ceux de l'île de Sicile, on pourroit soupçonner que le nom de cette ville, qui étoit *Tiracia*, se corrompit dans la suite des tems, & que de *Tiracia*, on fit *Trinacria* & *Trinacria*.

Cluvier, *Sicil. antiq. l. II. c. xiiij.* dit que le vrai nom de la ville étoit *Tiracia*, parce que Pline, *l. III. c. viij.* appelle ses habitans *Tiracienses*. Cette ville, selon Diodore de Sicile, étoit riche, puissante, &

M M m m ij



considérée comme la première de l'île. Elle tint toujours tête à celle de Syracuse; & lorsque celle-ci eut réduit sous son joug toutes les autres villes de l'île, les habitans de *Tiracia*, quoique seuls à défendre leur liberté, ne laisserent pas d'en venir à une bataille contre ceux de Syracuse. Ces derniers remporterent la victoire, firent leurs ennemis esclaves, pillerent toutes leurs richesses, & raserent leur ville; mais elle fut rétablie dans la suite. (D. J.)

*TRINASI MÆNIA*, (Géog. anc.) Pausanias, l. III. c. xxij. dit: A la gauche de Gythée, en avançant quelques trente stades dans les terres, on trouve les murs de *Trinase*. Je crois que c'étoit autrefois non une ville, mais un château qui avoit pris son nom de trois petites îles qui sont de ce côté-là. Environ quatre-vingt stades plus loin, étoient les ruines de la ville d'Hélos. Ptolomée, l. III. c. xvj. au-lieu de *Trinassus*, écrit *Trinassus*, & en fait un port dans le golfe Laconique. (D. J.)

*TRINE*, adj. en *Astrologie*, est l'aspect ou la situation d'un astre par rapport à un autre lorsqu'ils sont distans de cent vingt degrés. On l'appelle quelquefois *trigone*, & on le représente par le caractère Δ. Voyez *TRIGONE*.

*TRINEMEIS*, (Géogr. anc.) bourg de l'Attique sous la tribu Cécropide. Il donnoit la naissance à la petite rivière de Cephissus, dont Strabon parle, & qu'il semble confondre avec celle que d'autres appellent *Eridan*.

*TRINESIA*, (Géog. anc.) île de l'Inde en-deçà du Gange. Ptolomée, l. VII. c. j. la marque dans le Golfe colchique, & Castald veut que le nom moderne soit *Rhésiphe*.

*TRINGLE*, f. f. (*instrumens d'Ouvriers*.) pièce de bois longue & étroite, qui sert à plusieurs marchands, ouvriers & artisans, soit pour y suspendre plusieurs fortes de marchandises, soit pour travailler à leurs ouvrages. La *tringle* des marchands bouchers est bordée par en-haut d'un rang de clous à crochet, pour y pendre à des allonges la viande dépecée; elle a aussi par en-bas une toile blanche de toute sa longueur, d'environ trois quarts d'aune de large, sur laquelle cette viande est proprement arrangée. On appelle cette toile, *une nappe à boucherie*. Les *tringles* des chandeliers, épiciers, merciers, &c. n'ont souvent que des clous, de même que celles des bouchers, mais quelquefois ce sont des chevilles de bois avec un mantonnnet. (D. J.)

*TRINGLE*, (*Archit. civile*.) c'est un petit membre en forme de règle, d'où pendent ce qu'on appelle les *gouttes* dans l'ordre dorique. Il est immédiatement au-dessous de la plate-bande de l'architrave, & répond directement à chaque triglyphe.

*TRINGLE*, f. f. (*Hydraul.*) dans la pompe aspirante on fait passer une *tringle* de fer tout le long du tuyau montant. Dans la foulante il y a des *tringles* de fer appellées *chassis*, qui donnent le mouvement aux pistons, & qui sont attachées aux manivelles, soit simples soit à tiers-points.

*TRINGLES*, dans les *Brasseries*, ce sont de petits chevrons de trois pouces en carré, que l'on met sur les sommiers de la tournaille, qui sont à deux ou trois pouces de jour, & sur lesquels est placé l'aire de crin sur laquelle on étend le grain pour secher.

*TRINGLE*, (*terme de Boucher*.) les bouchers appellent *tringle*, une barre de bois qui est au-dessus de leur étale, & où il y a des clous à crochets pour pendre la viande. *Trévoux*.

*TRINGLE de la table*, (*Manufactur. de glaces*.) dans les manufactures de glaces de grands volumes, on appelle *tringles de la table* à couler, deux grandes pièces de fer aussi longues que la table, qui se placent à discrétion des deux côtés pour régler la largeur de

la glace. C'est sur les *tringles* que porte le rouleau de fonte qui détermine l'épaisseur de la pièce. (D. J.)

*TRINGLE*, (*Menuiserie*.) espèce de règle longue, qui encastrée & scellée au-dessous des corniches des chambres, sert à porter la tapisserie, & à divers usages dans la menuiserie.

*TRINGLE à ourdir*, (*terme de Nattiers*.) ce sont deux fortes & longues pièces de bois, sur lesquelles ils bâtissent & ourdissent leurs nattes, c'est-à-dire, sur lesquelles de plusieurs cordons de nattes qu'ils cousent ensemble avec de la ficelle, ils font des pièces de la largeur & longueur qui leur sont commandées. (D. J.)

*TRINGLE à dorer*, (*Relieur*.) c'est un bout de latte proportionné à la grandeur du livre, épais de 3 lignes par en haut, & d'une ligne d'épaisseur par en bas. Voyez les *Pl. & les fig. du Relieur*. Elle sert à mettre entre les feuillets & le carton du livre qu'on veut dorer sur tranche, lorsqu'on le ferre dans la presse à dorer. Voyez *PRESSE à dorer. Pl. de la Reliure*.

*Tringle* ou règle de fer qui sert à rabaisser les cartons sur le devant du volume, se met en-dedans du livre quand il est rogné, pour ôter le trop de largeur du carton, & ne lui laisser que le bord ordinaire; ainsi on dit *rabaisser*. Voyez les *Planches de la Reliure*.

*TRINGLE*, (*terme de Serrurier*.) verge de fer qu'on accroche aux pitons des colonnes d'un lit, & où l'on met des anneaux pour y attacher des rideaux qu'on tire & que l'on ferme par ce moyen. (D. J.)

*TRINGLE*, (*terme de Vitrier*.) les vitriers se servent aussi de *tringles* pour dresser & enfermer leurs panneaux. Elles sont ordinairement de fer, mais quelquefois simplement de bois. On les coupe en angles par les deux bouts, afin qu'elles puissent mieux se dresser d'équerre. (D. J.)

*TRINGLER*, v. act. (*Menuis.*) c'est tracer une ligne droite avec le cordeau frotté de pierre blanche, noire ou rouge, pour la façonner. (D. J.)

*TRINGLETTES*, f. f. pl. (*Vitrierie*.) pièce de verre dont on compose les panneaux des vitres. C'est aussi un outil de fer en forme de petit couteau émoussé, dont les vitriers se servent pour ouvrir leur plomb; le plus souvent ce sont des morceaux d'ivoire, d'os ou de buis, de quatre ou cinq pouces de long, plats & arrondis par le bout. (D. J.)

*TRINITAIRES*, f. m. (*Hist. eccl.*) terme qui a des significations extrêmement variées & arbitraires.

On s'en sert souvent pour marquer toutes fortes d'hérétiques & sectaires qui pensent différemment des catholiques sur le mystère de la sainte Trinité. Voyez *TRINITÉ*.

Quelquefois ce terme est restreint plus immédiatement à quelque classe particulière d'hérétiques, & dans ce sens les *trinitaires* se confondent souvent avec les unitaires. Voyez *UNITAIRES*.

Quelquefois on l'applique aux orthodoxes eux-mêmes par opposition aux *antitrinitaires* qui nient ou combattent la doctrine de la Trinité. C'est dans ce sens que les Sociniens & d'autres ont coutume de donner le nom de *trinitaires* aux athanasiens, c'est-à-dire, aux catholiques & aux protestans qui professent sur la Trinité la doctrine contenue dans le symbole attribué à S. Athanase. Voyez *ANTITRINITAIRES & SYMBOLE*.

*TRINITAIRES*, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) est aussi le nom d'un ordre religieux institué à l'honneur de la sainte Trinité, & pour la rédemption des captifs chrétiens qui sont en esclavage chez les infidèles.

On les appelle en France *Mathurins*, parce que



la première église qu'ils ont eu à Paris étoit sous l'invocation de S. Mathurin. Ils sont habillés de blanc, & portent sur la poitrine une croix mi-partie de rouge & de bleu. Les *trinitaires* font profession & un vœu particulier de s'employer à racheter les chrétiens détenus esclaves dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, & dans les royaumes de Fez & de Maroc. Ils ont une règle qui leur est particulière, quoique plusieurs historiens les rangent au nombre des communautés qui suivent la règle de S. Augustin.

Cet ordre prit naissance en 1198, sous le pontificat d'Innocent II. Les fondateurs furent S. Jean de Matha & S. Felix de Valois. Le premier étoit natif de Faucon en Provence; le second étoit apparemment originaire de la petite province de Valois, & non pas de la famille royale de ce nom, qui ne commença que plus d'un siècle après; réflexion que n'ont pas faite les auteurs qui pour illustrer ce saint, l'en font descendre.

Gauthier de Chastillon fut le premier qui leur donna une place dans ses terres, pour y bâtir un couvent qui dans la suite devint le chef-lieu de tout l'ordre. Honoré III. confirma leur règle. Urbain IV. nomma l'évêque de Paris & d'autres prélats pour les réformer, & la réforme fut approuvée par Clément IV. en 1267.

Cet ordre possède environ 250 maisons distribuées en treize provinces, dont six se trouvent en France, trois en Espagne, trois en Italie, & une en Portugal. Ils ont eu autrefois un couvent en Angleterre, un en Ecosse, & un troisième en Irlande.

Dans les chapitres généraux tenus en 1573 & 1576, on ordonna une réforme qui fut suivie quelque tems après par Julien de Nantonville, & par Claude Aleph, deux hermites de S. Michel; mais le pape Grégoire XIII leur permit depuis de prendre l'habit de *trinitaires*, & dans la suite leur hermitage fut changé en une maison de l'ordre.

En 1609 le pape Paul V. leur permit de bâtir de nouvelles maisons, & d'introduire la réforme dans quelques-unes des anciennes. En 1635 Urbain VIII. commit par un bref le cardinal de la Rochefoucauld pour mettre la réforme dans toutes les maisons de l'ordre; ce qui fut exécuté en vertu d'une sentence où la réforme étoit contenue en huit articles, dont les principaux étoient que ces religieux eussent à observer la règle primitive approuvée par Clément IV, à s'abstenir de viandes, à porter des chemises de laine, à aller à matines à minuit, &c.

En 1454 on avoit aussi fait une réforme parmi ceux de Portugal.

L'habit des *trinitaires* est différent dans les différentes provinces.

TRINITAIRES DÉCHAUX ou DÉCHAUSSÉS, (*Hist. ecclésiast.*) est une réforme de l'ordre des *trinitaires* qui se fit en Espagne dans le chapitre général tenu en 1594, où il fut résolu que chaque province établiroit deux ou trois maisons pour y observer la règle primitive, pratiquer de plus grandes austérités, porter de plus gros habits, &c. de sorte cependant qu'on laissa à ces réformés la liberté de retourner à leur ancien couvent quand bon leur sembleroit.

Dom Alvarez Basan ayant intention de fonder un monastère à Val de Pagnas, & desirant qu'il fût occupé par des *trinitaires déchaux*, on convint d'ajouter à la réforme la nudité des pieds, afin que les *trinitaires* profitassent de cet établissement.

Ensuite la réforme fit des progrès dans les trois provinces d'Espagne, & enfin elle fut introduite en Pologne & en Russie, de-là en Allemagne & en Italie.

En France il y a aussi des *trinitaires déchaux* éta-

blis par Frere Jérôme Hallies, lequel ayant été envoyé à Rome pour y solliciter la réforme telle qu'on l'avoit premièrement établie en Espagne, obtint encore du pape la permission d'y ajouter un habit grossier & la nudité des pieds. Il commença cette réforme par le couvent de S. Duys à Rome, & par celui d'Aix en Provence.

En 1670 les religieux de cette réforme eurent assez de maisons pour en former une province; de sorte que la même année ils tinrent leur premier chapitre général.

TRINITAIRES RELIGIEUSES, (*Hist. ecclésiastiq.*) Il y a aussi des religieuses de la sainte Trinité établies en Espagne par S. Jean de Matha lui-même qui leur bâtit un couvent en 1201. Celles qui prirent d'abord l'habit n'étoient que des oblates qui ne faisoient point de vœux; mais en 1201 le monastère fut rempli de véritables religieuses sous la direction de l'Infante Constance, fille de Pierre II. roi d'Arragon, qui fut la première religieuse & la première supérieure de cet ordre.

Françoise de Romero, fille de Julien de Romero, lieutenant général des armes d'Espagne, établit aussi des religieuses *trinitaires déchaussées* à Madrid, vers l'an 1612. Son dessein étant de fonder un monastère d'augustines déchaussées, elle rassembla un certain nombre de filles, & les logea, pour un tems, dans une maison qui appartenoit aux *trinitaires déchaux*, & qui étoit située dans le voisinage. Comme ces filles alloient à l'église de ces religieux, & qu'elles s'étoient mises sous la direction du père Jean-Baptiste de la Conception, leur fondateur, la connoissance qu'elles firent avec ce religieux, & les services qu'elles en reçurent, les engagèrent à changer la résolution qu'elles avoient prise de se faire augustines; elles demanderent à leur directeur l'habit de son ordre, ce qu'il leur accorda.

Mais l'ordre s'étant opposé à ce dessein, & ayant refusé de prendre ces filles sous sa juridiction, elles s'adressèrent à l'archevêque de Tolède qui leur permit de vivre suivant la règle de l'ordre des *trinitaires*; de sorte qu'elles en prirent de nouveau l'habit en 1612, & commencerent leur noviciat.

Enfin il y a encore un tiers-ordre de *trinitaires*. Voyez TIERS-ORDRE.

TRINITÉ THÉOLOGIQUE, nous appellons ainsi le mystère de la *Trinité*, en tant qu'il est du ressort de la foi, & des explications qu'en donnent les Théologiens.

*Trinité* ainsi considérée, *Trinitas* ou *Trias*, est le mystère de Dieu même subsistant en trois personnes, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, réellement distingués les uns des autres, & qui possèdent toutes trois la même nature numérique & individuelle. Voyez DIEU, PERSONNE, &c.

C'est un article de la foi chrétienne qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & cette unité est tout le fondement de la croyance des chrétiens. Mais cette même foi enseigne que cette unité est féconde, & que la nature divine sans blesser l'unité de l'être suprême, se communique par le Père au Fils, & par le Père & le Fils au Saint-Esprit: fécondité au reste qui multiplie les personnes sans multiplier la nature.

Ainsi le mot *trinité* renferme l'unité de trois personnes divines réellement distinguées, & l'identité d'une nature indivisible. La *Trinité* est un ternaire de personnes divines, qui ont la même essence, la même nature & la même substance, non-seulement spécifique, mais encore numérique.

La théologie enseigne qu'il y a en Dieu une essence, deux processions, trois personnes, quatre relations, cinq notions, & la circumcession que les Grecs appellent *περιχώρησις*. Nous allons donner une idée de chacun de ces points, qu'on trouvera d'ail-



leurs traités dans ce Dictionnaire, chacun sous son titre particulier.

1°. Il y a donc en Dieu une seule essence, une seule nature divine qui est spirituelle, infinie, éternelle, immense, toute-puissante, qui voit tout, qui connoît tout, qui a créé toutes choses, & qui les conserve. Vouloir diviser cette nature, c'est établir ou le manichéisme, ou le trithéisme, ou le polythéisme. Voyez MANICHÉISME, &c.

2°. Il y a en Dieu deux processions ou émanations, savoir celle du Fils, & celle du Saint-Esprit. Le Fils tire son origine du Pere, qui est improduit, & le S. Esprit tire la sienne du Pere & du Fils. La procession du Fils s'appelle *génération*, celle du S. Esprit retient le nom de *procession*. Voyez GÉNÉRATION, &c.

Le Fils procède du Pere par l'entendement, ou par voie de connoissance: car Dieu se connoissant lui-même de toute éternité, nécessairement & infiniment, produit un terme, une idée, une notion ou connoissance de lui-même, & de toutes ses perfections, qui est appelée son *Verbe*, son *Fils*, l'*image de sa substance*, qui lui est égal en toutes choses, éternel, infini, nécessaire, &c. comme son Pere.

Le Pere regarde son Fils comme son Verbe, & le Fils regarde son Pere comme son principe; & en se regardant ainsi l'un & l'autre éternellement, nécessairement & infiniment, ils s'aiment nécessairement, & produisent un acte de leur amour mutuel.

Le terme de cet amour est le S. Esprit, qui procède du Pere & du Fils par voie de spiration, c'est-à-dire de volonté, d'amour & d'impulsion, & qui est aussi égal en toutes choses au Pere & au Fils. Voyez PERE, FILS & S. ESPRIT.

Ces processions sont éternelles, puisque le Fils & le S. Esprit qui en résultent, sont eux-mêmes éternels. Elles sont nécessaires & non contingentes, car si elles étoient libres en Dieu, le Fils & le S. Esprit qui en émanent seroient contingens, & dès-lors ils ne seroient plus Dieu. Enfin elles ne produisent rien hors du Pere, puisque le Fils & le S. Esprit qui en sont le terme, demeurent unis au Pere sans en être séparés, quoiqu'ils soient réellement distingués de lui.

3°. Chaque procession divine établit deux relations; l'une du côté du principe, ou de la personne de qui une autre émane; & l'autre du côté du terme ou de la personne qui émane d'une autre personne divine.

La paternité est une relation fondée sur ce que les théologiens scholastiques appellent l'*entendement notionnel*, par lequel le Pere a rapport à la seconde personne qui est le Fils. La filiation est la relation par laquelle la seconde personne, c'est-à-dire le Fils, a rapport au Pere. Ainsi la premiere procession qu'on nomme *génération*, suppose nécessairement deux relations, la paternité & la filiation. Voyez PATERNITÉ & FILIATION.

La spiration active est la relation fondée sur l'acte notionnel de la volonté, par laquelle la premiere & la seconde personne regardent ou se rapportent à la troisieme. La spiration passive, ou procession prise dans sa signification stricte, est la relation par laquelle la troisieme personne regarde ou se rapporte à la premiere & à la seconde. Par conséquent la seconde procession, qui retient proprement le nom de *procession*, forme nécessairement deux relations; la spiration active & la spiration passive. Voyez SPIRATION.

Où pour exprimer encore plus clairement ces choses abstraites. La premiere personne qui s'appelle le *Pere*, a en qualité de *Pere*, un rapport réel de *paternité* avec le Fils qu'il engendre. La seconde personne qui s'appelle *Fils*, a en qualité de *Fils*, un rap-

port réel de *filiation* avec le Pere qui le produit. La troisieme personne qui s'appelle le *Saint-Esprit*, a en qualité de *Saint-Esprit*, un rapport réel de *spiration passive* avec le Pere & le Fils, parce qu'il en procède. Le Pere & le Fils qui produisent le S. Esprit, ont en qualité de *principe du S. Esprit*, un rapport réel de *spiration active* avec cette troisieme personne qui émane d'eux.

4°. Par *personne* on entend une substance individuelle, raisonnable ou intellectuelle, ou bien une substance intellectuelle & incommunicable. Voyez PERSONNE.

Quoique dans les premiers siècles on ait disputé sur la signification du mot *hypostase*, quelques peres le rejettant pour ne pas paroître admettre en Dieu trois natures; cependant selon l'usage reçu depuis long-tems dans l'Eglise & dans les écoles, le mot *hypostase* est synonyme à celui de *personne*. Il y a donc dans la sainte *Trinité* trois hypostases, ou trois personnes, le Pere, le Fils & le S. Esprit, qui sont constituées par les relations propres & particulieres à chacune d'elles. En sorte qu'excepté ces relations, toutes choses leur sont communes. C'est de-là qu'est venu cet axiome en Théologie: *omnia in divinis unum sunt, ubi non obviat relationis oppositio*, c'est-à-dire qu'il n'y a point de distinction dans les personnes divines, lorsqu'il n'y a point d'opposition de relation. Ainsi tout ce qui concerne l'essence ou la nature leur est commun, il n'y a que les propriétés relatives qui regardent proprement les personnes. *Relativa nomina Trinitatem faciunt*, dit S. Fulgence, *lib. de Trinit. essentialia vero nullo modo triplicantur*.

Ainsi si la puissance est quelquefois attribuée au Pere, la sagesse au Fils, & la bonté au S. Esprit; & de même si l'on dit que les péchés d'infirmité ou de foiblesse sont commis contre le Pere, ceux d'ignorance contre le Fils, ceux de malice contre le S. Esprit, ce n'est pas à dire pour cela que ces attributs ne soient pas communs aux trois personnes, ni que ces péchés les offensent moins directement l'une que l'autre. Mais on leur attribue ou rapporte ces choses par voie d'appropriation, & non de propriété; car toutes ces choses sont communes aux trois personnes, d'où est venu cet axiome: *les œuvres de la sainte Trinité sont communes & indivises*, (c'est-à-dire elles conviennent à toutes les personnes divines), mais non pas leurs productions *ad intra* (comme on les appelle), par la raison qu'elles sont relatives.

Par *appropriation* on entend l'action de donner à une personne divine, à cause de quelque convenance, un attribut qui est réellement commun à toutes les trois. Ainsi dans les Ecritures, dans les épîtres des apôtres, dans le symbole de Nicée, la toute-puissance est attribuée au Pere, parce qu'il est le premier principe, & un principe sans origine, ou principe plus élevé. La sagesse est attribuée au Fils, parce qu'il est le terme de l'entendement divin, auquel la sagesse appartient. La bonté est attribuée au S. Esprit, comme au terme de la volonté divine à laquelle appartient la bonté.

Le Pere est la premiere personne de la sainte *Trinité*, par la raison que le Pere seul produit le Verbe par l'acte de son entendement; & avec le Verbe il produit le S. Esprit par l'acte de sa volonté.

Il est bon de remarquer ici que le S. Esprit n'est pas ainsi appelé à cause de sa spiritualité, qui est un attribut commun à toutes les trois personnes; mais à cause de la spiration passive qui lui est particuliere à lui seul. *Spiritus, quasi spiratus*.

Ajoutez à cela, que quand une personne de la sainte *Trinité* est appelée *premiere*, une autre *seconde*, une autre *troisieme*, ces expressions ne doivent point s'entendre d'une priorité de tems ou de nature, qui emporteroit avec elle quelque idée de dépendance,



ou de commencement dans le tems ; mais d'une priorité d'origine ou d'émanation, qui consiste en ce qu'une personne produit l'autre ; mais de toute éternité, & de telle sorte que la personne qui produit ne peut exister, ni être conçue sans celle qui est produite.

5°. Il s'agit de ce que nous avons dit, que dans la Trinité il y a des notions ; & par *notion* l'on entend une marque particuliere, ou un caractere distinctif qui sert à distinguer les trois personnes, & l'on en compte cinq. La *paternité*, qui distingue le Pere du Fils & du S. Esprit. La *filiation*, qui distingue le Fils des deux autres personnes divines. La *spiration active*, qui distingue le Pere & le Fils d'avec le S. Esprit, & la *spiration passive*, qui distingue le S. Esprit du Pere & du Fils. Quelques théologiens prétendent que ces quatre notions suffisent, & que le Pere est assez distingué du Fils par la *paternité*, & du S. Esprit par la *spiration active* ; mais le plus grand nombre ajoute encore pour le Pere l'*innascibilité*. En effet, elle seule donne une idée juste & totale du Pere, qui est la premiere des trois personnes divines. Cette premiere personne est *improdue*, & qui dit simplement *pere*, n'énonce pas une personne non engendrée : quiconque est pere, peut avoir lui-même un pere.

6°. La *circumcession*, ou *περιχώρησις*, est l'inexistence intime des personnes divines, ou leur mutuelle existence l'une dans l'autre. Car quoiqu'elles soient réellement distinguées, elles sont cependant consubstantielles ; c'est pourquoi J. C. dit dans S. Jean, *ch. xiv. Quoi, vous ne croyez pas que je suis dans le Pere, & que le Pere est en moi ?* L'identité d'essence que les Grecs appellent *ομοσις*, & la consubstantialité avec la distinction des personnes, sont nécessaires pour la circumcession. Voyez CIRCUMCESSION.

Telle est la foi sur le mystere de la sainte Trinité, & telles sont les expressions consacrées parmi les Théologiens pour expliquer ce mystere, autant que les bornes de l'esprit humain peuvent le permettre. Car on sent d'abord combien il en surpasse la foible portée, & qu'on ne sauroit trop scrupuleusement s'attacher au langage reçu dans une matiere où il est aussi facile que dangereux de s'égarer, comme l'a dit S. Augustin : *in iis ubi quaritur unitas trinitatis, Patris, & Filii, & Spiritus-Sancti, nec periculofius alicubi erratur, nec laboriosius aliquid quaritur. lib. I. de Trinit. c. j.*

En effet, il est peu de dogmes qui aient été attaqués avec tant d'acharnement & de tant de différentes manieres par les ennemis du christianisme. Car sans parler des Juifs modernes qui le nient hautement pour ne par reconnoître la divinité de Jesus-Christ, & sous prétexte de maintenir l'unité d'un Dieu qui leur est si expressément recommandée dans l'ancienne loi, comme si l'on n'y trouvoit pas des traces suffisantes de ce mystere ; parmi les autres hérétiques, les uns l'ont combattu dans toutes ses parties en niant la *trinité* des personnes ; d'autres, ne l'ont attaqué qu'en quelques points, soit en multipliant ou en diversifiant la nature divine, soit en niant l'ordre d'origine qui se trouve entre le Pere, le Fils & le Saint-Esprit.

Sabellius & ses sectateurs qui ont paru dans le iij. siecle de l'Eglise, les Spinofistes & les Sociniens qui se sont élevés dans ces derniers tems, en ont nié la possibilité & la réalité. La *possibilité*, parce qu'ils prétendent qu'il implique contradiction qu'il y ait en Dieu trois personnes réellement distinguées les unes des autres, & que ces trois personnes possèdent une seule & même nature numérique & individuelle. La *réalité*, parce qu'ils s'imaginent qu'il n'en est fait aucune mention dans les livres saints. Suivant eux, c'est la même personne divine ou le même Dieu qui est

nommé *Pere, Fils & Saint-Esprit* dans les Ecritures. *Pere*, entant qu'il est le principe de toutes choses & qu'il a donné l'ancienne loi. *Fils*, entant qu'il a daigné instruire de nouveau les hommes par Jesus-Christ qui étoit lui-même un pur homme. *Saint-Esprit*, entant qu'il éclaire les créatures raisonnables, & qu'il les échauffe du feu de son amour.

Jean Philoponus est le premier qu'on connoisse avoir multiplié la nature divine dans les trois personnes de la sainte Trinité. Il enseignoit, selon Nicephore *hist. l. XVIII.* que le Pere, le Fils & le Saint-esprit avoient la même nature spécifique, en ce qu'ils possédoient tous trois la même divinité ; mais il ajoutoit que la nature divine ne se trouve pas une en nombre dans ces trois personnes & qu'elle y est réellement multipliée. Erreur que l'abbé Faydit a renouvelée dans le dernier siecle. Arius, prêtre d'Alexandrie & Macédonius, patriarche de Constantinople, ont soutenu ; l'un, que le Verbe n'étoit pas consubstantiel au Pere ; l'autre, que le Saint-Esprit n'étoit pas Dieu comme le Pere & le Fils. Deux points que les Ariens modernes ou Antitrinitaires ont aussi avancé dans ces derniers tems. Enfin les Grecs pensent que le Saint-Esprit ne procede que du Pere & nullement du Fils.

A ces différentes erreurs, les Orthodoxes opposent. 1°. Les écritures qui établissent évidemment l'existence de ce mystere, & par conséquent sa possibilité dont la raison seule n'est pas juge compétent. 2°. Les décisions de l'église & sa tradition constante. 3°. Les recherches & les raisonnemens d'un grand nombre de Théologiens, soit protestans, soit catholiques, qui ont approfondi ces matieres dans les disputes avec les Sociniens, de maniere à faire voir que les interprétations que ceux-ci donnent aux Ecritures sont fausses, forcées & également contraires à l'esprit & à la lettre des livres saints. On peut consulter sur ce point les PP. Petau & Thomassin, MM. Bossuet, Huet & Wuitasse ; & parmi les Protestans, Abadie, la Place, Bullus, Hoornebek, &c.

TRINITÉ PHILOSOPHIQUE, nous entendons par ce terme, les divers sentimens répandus dans l'antiquité sur une *trinité* d'hypostases dans la divinité.

En effet, parmi les payens, plusieurs écrivains semblent avoir eu quelque notion de la Trinité. Steuch. Eugub. de Peren. *Philos. lib. I. c. iij.* observe qu'il n'y a rien dans toute la théologie payenne qui ait été ou plus approfondi, ou plus généralement avoué par les Philosophes que la Trinité. Les Chaldéens, les Phéniciens, les Grecs & les Romains ont reconnu dans leurs écrits que l'être suprême a engendré un autre être de toute éternité, qu'ils ont appelé quelquefois le *filz de Dieu*, quelquefois le *verbe*, quelquefois l'*Esprit* & quelquefois la *sagesse de Dieu*, & ont assuré qu'il étoit le créateur de toutes choses. Voyez FILS.

Parmi les sentences des Mages descendans de Zoroastre, on trouve celle-ci, *παντα ξετελειωσε πατηρ και παρεδωκε δευτερω* ; le pere a accompli toutes choses & les a remises à son second esprit. Les Egyptiens appelloient leur *trinité hempta*, & ils l'ont représentée comme un globe, un serpent & une aîle joints dans un symbole hiéroglyphique. Le P. Kircher & M. Gale supposent que les Egyptiens avoient reçu cette doctrine du patriarche Joseph & des Hébreux.

Les Philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois hypostases ou personnes. Ils ont étendu leur divinité à trois personnes, & même se sont quelquefois servis du mot *trias*, trinité. Il ne leur manquoit que d'admettre la consubstantialité de ces trois hypostases, pour signifier l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité, par rapport à la différence de nature, & de ne point regarder comme nécessaire de concevoir quelque infériorité de la seconde hypostase, par rapport à la premiere ; & de la troisieme, par rapport aux deux autres. Voyez HYPOSTASE.



Plotin soutient, *Ennead. V. lib. I. chap. viij.* que cette doctrine est très-ancienne, & qu'elle avoit déjà été enseignée, quoiqu'obscurément par Parménide. Il y en a qui rapportent l'origine de cette opinion aux Pythagoriciens, & d'autres l'attribuent à Orphée, qui a nommé ces trois principes *Phanés, Uranus & Chronus*. Quelques savans ne trouvent pas vraisemblable que cette *trinité* d'hypostases soit une invention de l'esprit humain, & M. Cudworth, entre autres, juge qu'on peut en croire Proclus, qui assure que c'est une *théologie de tradition divine*, θεοπαράδοτος θεολογια, & qu'ayant été donnée aux Hébreux, elle est passée d'eux à d'autres nations, parmi lesquelles elle s'est néanmoins corrompue; & en effet, il est fort probable que les Hébreux l'aient communiquée aux Egyptiens, ceux-ci aux Phéniciens & aux Grecs, & que par laps de tems, elle se soit altérée par les recherches mêmes des Philosophes, dont les derniers, comme c'est la coutume, auront voulu substituer & ajouter de nouvelles découvertes aux opinions des anciens. Il est vrai, d'un autre côté, que le commerce des philosophes grecs avec les Egyptiens, ne remonte qu'au voyage que Pythagore fit en Egypte, où il conversa avec les prêtres de ce pays, ce qui ne remonte pas plus haut que l'an du monde 3440, & il y avoit alors plus de mille ans que les Hébreux étoient sortis d'Egypte. Il eût été par conséquent fort étonnant que les Egyptiens eussent conservé des idées bien nettes & bien pures de la *trinité*; & ils n'en purent gueres donner que de confuses à Pythagore, sur un dogme qui leur étoit, pour ainsi dire étranger, puisqu'ils avoient eux-mêmes considérablement obscurci ou défiguré les principaux points de leur propre religion.

Quoi qu'il en soit, les Philosophes qui admettoient cette *trinité* d'hypostases, la nommoient une *trinité de dieux, un premier, un second, un troisième dieu*. D'autres ont dit une *trinité de cause, de principes ou de créateurs*. Numenius disoit qu'il y a trois dieux, qu'il nomme le *pere, le fils & le petit-fils*. Philon, tout juif qu'il étoit, a parlé d'un second dieu. Cette tradition fut exprimée en termes impropres & corrompus en diverses manières parmi les payens. Il y eut quelques Pythagoriciens & quelques Platoniciens qui dirent que le monde étoit la troisième hypostase dont il s'agissoit, de sorte qu'ils confondoient la créature & le créateur. On ne peut pas les excuser, en disant qu'ils entendoient principalement par-là l'esprit ou l'ame du monde, puisque s'il y avoit une ame du monde, qui conjointement avec le monde sensible composât un animal, il faudroit que cette ame fût une créature. 2°. Il y eut encore quelques philosophes des mêmes sectes, qui croyant que les différentes idées qui sont dans l'entendement divin, sont autant de dieux, faisoient de la seconde hypostase un nombre infini de divinités. 3°. Proclus & quelques nouveaux Platoniciens établirent un nombre infini de *henades* ou d'unités qu'ils plaçoient au-dessus de leur premier esprit qui faisoit leur seconde hypostase, & plaçoient de même une infinité de *noës* ou d'esprits au-dessus de la troisième hypostase, qu'ils nommoient la *première ame*. De-là vinrent une infinité de dieux subalternes ou créés dans leur théologie, ce qui les jeta dans l'idolâtrie & dans la superstition, & les rendit les plus grands ennemis du christianisme.

Mais de tous les anciens philosophes, aucun ne s'est exprimé sur cette *trinité* d'hypostases plus formellement que Platon. Ce philosophe établit trois Dieux éternels, & qui ne sont pas des choses abstraites, mais des êtres subsistans. On peut voir là-dessus sa seconde épître à Denys. La deuxième hypostase de Platon, où l'entendement est aussi sans commencement. Il assuroit la même chose de la troisième

hypostase, nommée l'ame. Il y a là-dessus des passages remarquables de Plotin & de Porphyre, qui disent que la seconde *existe par elle-même & est le pere d'elle-même*, αυτογενητος και αυτοπατρος. Plotin en particulier a expliqué ce mystère, en disant qu'encore que la seconde hypostase procede de la première, elle n'a pas été produite à la manière des créatures, ni par un effet arbitraire de la volonté divine; mais qu'elle en est sortie comme une émanation naturelle & nécessaire. Les trois hypostases de Platon sont non-seulement éternelles, mais aucune d'entre elles ne peut être détruite. Enfin elles renferment également tout l'univers, c'est-à-dire, qu'elles sont infinies & toute-puissantes. Cependant ce philosophe admettoit entre elles une espèce de subordination; l'on agitoit dans les écoles platoniciennes à-peu-près les mêmes difficultés qui ont donné tant d'exercice à nos théologiens. Le P. Petau, *Dogm. théolog. tom II. l. I. c. j.* après avoir expliqué le sentiment d'Arius, a soutenu que cet hérésiarque étoit un véritable platonicien. Tandis que M. Cudworth prétend au contraire que c'est S. Athanase qui a été dans les sentimens de Platon. Il faut avouer que l'obscurité de ce philosophe & de ses disciples, donne lieu de soutenir l'un & l'autre sentiment. Voyez le Clerc, *Bibliot. chois. tom. III. art. j.*

Voilà sans doute ce qui a donné lieu à quelques modernes d'avancer que les peres de la primitive église avoient puisé leur doctrine sur la *trinité* dans l'école de Platon; mais le P. Mourgues & le P. Balthus, jésuites, qui ont approfondi cette matière, montrent qu'il n'y a rien de si absurde que de supposer que c'est la *trinité* de Platon qui a été adoptée dans l'Église, & que d'avoir recours au prétendu platonisme des peres, pour décréditer leur autorité par rapport à ce dogme. En effet, outre que toutes les vérités fondamentales qui concernent ce mystère sont contenues dans l'Écriture & ont été définies par l'Église, quelle qu'ait été l'opinion des peres considérés comme philosophes, elle n'influe point sur le dogme de la *Trinité* chrétienne, qui ne dépend nullement des opinions de la philosophie; & l'on peut faire, puisque l'occasion s'en présente, les trois remarques suivantes sur cet article de notre foi. 1°. La *Trinité* que nous croyons, n'est point une *trinité* de noms & de mots, ou de notions de métaphysique, ou de conceptions incomplètes de la divinité; cette doctrine a été condamnée dans Sabellius & dans d'autres: c'est une *trinité* d'hypostases, de substances & de personnes. 2°. C'est qu'encore que la deuxième hypostase ait été engendrée par la première, & que la troisième procede de l'une & de l'autre; ces deux dernières ne sont pas néanmoins des créatures, mais sont coéternelles à la première. 3°. C'est que ces trois hypostases ne sont réellement qu'un seul Dieu, non-seulement à cause du consentement de leurs volontés, (ce qui ne feroit qu'une unité morale), mais encore à cause de leur mutuelle union de substance, que les anciens ont nommées *circum in cession*, περιχωρησις ou *inexistences ενυπαρξις*, ce qui emporte une unité réelle & physique.

Quoiqu'on ne puisse trouver d'autres exemples d'une semblable union dans les créatures; puisque deux substances diverses font un seul homme, trois hypostases divines peuvent bien faire un seul Dieu. Ainsi quoiqu'il y ait dans ce dogme une profondeur impénétrable, il ne renferme pourtant point de contradiction & d'impossibilité. Au reste, il semble que la providence divine ait conservé la *trinité* selon le système des Philosophes dans le monde payen, jusqu'à ce que le christianisme parut, pour lui préparer une voie par laquelle il pût être reçu des habiles gens. Cet article est en partie tiré des mémoires de M. Formey, *historiographie de l'académie royale de Prusse*.



**TRINITÉ**, (*fête de la très-sainte.*) fête solennelle que l'on célèbre dans l'Eglise romaine, en l'honneur du mystère de la *Trinité*, le premier dimanche après la fête de la Pentecôte.

Quoique de tout tems on ait honoré ce mystère, & que tout le culte des Chrétiens consiste à adorer un Dieu en trois personnes, cependant la fête particulière de la *Trinité* est d'une institution assez recente. Vers l'an 920, Etienne, évêque de Liège, fit dresser un office de la *Trinité*, qui s'établit peu à peu dans diverses églises. On célébroit ordinairement la messe de la *Trinité* dans les jours qui manquoient d'office; mais le pape Alexandre II. ne voulut approuver aucun jour particulier pour la fête de la sainte *trinité*, quoiqu'elle fût établie dans plusieurs églises particulières. Alexandre III. déclara sur la fin du xij<sup>e</sup>. siècle, que l'Eglise romaine ne connoissoit point cette fête. Pothon, moine de Prom, qui vivoit dans le même siècle, en combattit l'usage, & il fut encore vivement attaqué dans le xiiij<sup>e</sup>. siècle, cependant le concile d'Arles, tenu en 1260, l'établit pour sa province. On croit que ce fut au xvj<sup>e</sup>. siècle, que l'église de Rome reçut la fête de la *Trinité*, sous le pontificat de Jean XXII. & que ce pape la fixa au dimanche qui suit immédiatement la Pentecôte, mais ce fait est fort douteux: car le cardinal Pierre d'Ailly, sollicita en 1405, Benoît XIII. pour l'établissement de cette fête, & Gerson dit que de son tems l'institution en étoit encore toute nouvelle. Les Grecs n'ont point encore la fête solennelle de la *Trinité*, ils en font seulement l'office le lundi, le lendemain de la Pentecôte. Baillet, *vies des saints*, *hist. des fêtes mobiles*.

**TRINITÉ**, (*critiq. sacrée.*) ce mot est reçu pour désigner le mystère de Dieu en trois personnes, le père, le fils & le saint-esprit. Il me semble qu'il y auroit de la témérité d'entreprendre d'expliquer ce dogme, parce que vû le silence des écrivains sacrés, les explications ne peuvent être qu'arbitraires, & chacun a droit de forger la sienne. De-là vient que S. Hilaire par son expression *trina deitas*, trouva tout autant de censeurs que d'approbateurs, qui disputèrent vainement sur un sujet dont ils ne pouvoient se former d'idée. Aussi Chilpéric I. monarque singulier, si le portrait que nous en a fait Grégoire de Tours est fidele, voulut donner un édit pour défendre de se servir même à l'avenir du terme de *trinité*, & de celui de *personne* en parlant de Dieu. Il condamnoit le premier terme parce qu'il n'étoit pas dans l'Ecriture, & proserivoit le second, parce qu'étant d'usage pour distinguer parmi les hommes chaque individu, il prétendoit qu'il ne pouvoit en aucune manière convenir à la divinité. (D. J.)

**TRINITÉ**, *fraternité ou confrairie de la sainte*, est une société instituée à Rome par saint Philippe de Néry, en 1548, pour avoir soin des pèlerins qui viennent de toutes les parties du monde, se rendre dans cette ville capitale, pour visiter les tombeaux des apôtres saint Pierre & saint Paul. Voyez FRATERNITÉ.

Ceux qui composent cette société, ont une maison où ils entretiennent pendant l'espace de trois jours non-seulement les pèlerins, mais aussi les pauvres convalescens, & ceux qui étant sortis trop tôt de l'hôpital, pourroient être sujets à des rechutes.

Cet établissement fut d'abord fait dans l'église de S. Sauveur, *in campo*, & ne consistoit qu'en quinze personnes qui tous les premiers dimanches du mois se trouvoient dans cette église, pour pratiquer les exercices de piété prescrits par saint Philippe de Néry, & pour entendre ses exhortations; en 1558, Paul IV. donna à la fraternité l'église de saint Benoît, que les freres intitulerent du nom de la *sainte*

*Trinité*. Depuis ce tems là, ils ont bâti & joint à l'église un hôpital très-vaste, pour les pèlerins & malades convalescens.

Aujourd'hui cette fraternité est très-considérable, & la plupart de la noblesse de Rome de l'un ou de l'autre sexe, lui fait l'honneur d'en être membres.

La congrégation de la *sainte Trinité* consiste en douze prêtres, établis dans l'hôpital de la fraternité pour prendre soins des pèlerins & de ceux que l'on a coutume d'y entretenir.

Comme les fréquens changemens de prêtres donnoient occasion à une partie des différens qui s'élevoient dans cet hôpital, sur la conduite spirituelle & sur l'instruction des pèlerins; les gardiens & administrateurs pour y établir une plus grande uniformité, y formerent une congrégation de douze prêtres qui logent aujourd'hui dans un quartier de l'hôpital, & y vivent en communauté comme dans un monastere.

**TRINITÉ**, (*ordre de la sainte.*) Voyez TRINITAIRES.

**TRINITÉ CRÉÉE**, *filles de la*, (*Hist. des ord. relig.*) c'est le nom bien étrange des religieuses de la société de S. Joseph. Ces filles avoient une maison à la Rochelle qui y fut établie en 1659; cinq ans après les sœurs de cette maison ayant eu envie d'embrasser l'état régulier, firent des vœux, & jetterent les fondemens d'un ordre pour lequel on dressa des regles & des constitutions, qui furent imprimées à Paris en 1664, sous le titre de regle des filles de la *Trinité créée*, dites religieuses de la congrégation de saint Joseph, instituée pour l'éducation des filles orphelines dans la ville de la Rochelle. Cette seule maison de la Rochelle fait jusqu'ici tout cet ordre. (D. J.)

**TRINITÉ maison de la**, (*Hist. mod. d'Angl.*) *the trinity-house*; c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre, une célèbre confrairie, corporation, ou compagnie de gens de mer, à qui l'usage & la législature ont confié plusieurs articles de police, concernant la navigation des côtes & des rivières, & particulièrement ce qui regarde le lamanage & le lestage des navires.

Elle doit son origine à Henri VIII, qui, par des lettres-patentes du mois de Mars de la quatrième année de son regne, incorpora les mariniers anglois, sous le nom de *maîtres gardiens, & assistans de la société de la très-glorieuse Trinité, Master Wardens, and assistans of the guild fraternity, or Brothers hood of the most glorious, and individual trinité*; c'est le titre singulier qu'on lui donna.

Cette confrairie fut érigée dans la paroisse de Deptford-Strand, au comté de Kent, où elle eut sa première maison; depuis elle en a élevé quelques autres en divers endroits, qui sont celles de Newcastle sur la Tine, dans le Northumberland. Celle de Kingstone-sur Hull, dans l'York-Shire, & celle des cinq ports. La maison de Deptford-Strand, est comme le chef lieu de la confrairie.

L'acte du parlement passé sous Elisabeth, attribué à la maison de la *Trinité*, le droit de placer sur les côtes d'Angleterre, les tonnes, les bouées, les balises & les fanaux qu'elle juge à propos, pour la sûreté de la navigation, & l'autorise à donner aux gens de mer, la permission d'exercer sur la Tamise, le métier de batelier; sans que qui que ce soit puisse leur apporter aucun empêchement.

La corporation de la *trinité* est composée d'anciens & de jeunes confreres. Il y a trente-un anciens, le nombre des jeunes n'est pas limité. Tout marinier peut prétendre d'y être admis. On tire les anciens du nombre des jeunes. Quand une fois ils ont été élus, ils conservent cette qualité toute leur vie, à



moins que par quelque malversation, ils ne se fassent casser. On choisit annuellement entr'eux un maître, quatre gardiens, & huit assesseurs. Le pouvoir accordé à la corporation par la couronne, s'exerce par le maître, les gardiens, les assesseurs, & les anciens.

On leur remet quelquefois des causes maritimes à juger, & l'on s'en tient à leur jugement. De plus, la cour de l'amirauté les charge d'instruire certains procès, & de les rapporter.

La corporation de la *trinité*, indépendamment de plusieurs franchises, jouit du privilège exclusif de fournir des pilotes, pour conduire les navires hors de la Tamise & du Medway, jusqu'aux dunes, & des dunes dans le Medway & dans la Tamise. Elle peut faire tel règlement qu'elle juge nécessaire pour le bon ordre, le soutien & l'augmentation de la navigation, & des mariniers. Elle a droit d'appeler devant elle, tout maître, pilote, ou homme de mer employé dans un vaisseau sur la Tamise, & de condamner à une amende ceux qui refusent de comparoître. Quoique la police de la Tamise, depuis le pont de Londres jusqu'à la mer, soit particulièrement de son ressort, ses soins ne laissent pas de s'étendre encore au-delà; mais la Tamise en est l'objet principal, à cause que le courant du commerce y est plus animé.

La corporation a deux hôpitaux en Deptford-Strand, & un à Mile-End, pour le secours des matelots. Elle doit ces trois édifices au chevalier Baron & Richard Brown de Sayes-Court, au capitaine Richard Maples, & au capitaine Henry Mudel; les noms des bienfaiteurs de leur pays doivent passer à la postérité.

Indépendamment de ces trois fondations, la confrérie de la *Trinité* fait de petites pensions par mois à plus de deux mille matelots, ou à leurs veuves. Ces charités montent annuellement à cinq mille & quelquefois six mille livres sterling. Non seulement cette corporation aide les mariniers que la vieillesse ou les accidens mettent hors d'état de gagner leur vie, mais elle étend même ses aumônes sur tous les gens de mer qui languissent dans l'indigence, soit par défaut d'occupation, soit par quelqu'autre raison.

Le produit d'un grand nombre d'amendes, appliquées au profit de la corporation; les droits qu'elle perçoit pour les fanaux, les bouées, les balises, le lestage; les donations des confréries & des personnes charitables, sont les sources d'où sortent les fonds qui la mettent en état de faire de pareilles libéralités. Enfin les services importants que cette société rend au public, lui ont mérité, que les Anglois ne prononcent point son nom, sans l'accompagner de l'épithète d'*éminente*, & c'est une qualification des plus honorables. (D. J.)

TRINITÉ, *île de la*, (Géog. mod.) grande & belle île de l'Amérique équinoxiale, dans le golfe de Paria, sur la côte de la nouvelle Andalousie, au midi des Antilles; elle peut avoir environ 100 à 120 lieues de circuit; sa figure est à-peu-près celle d'un triangle, dont le plus petit côté est tourné à l'occident & fait un angle rentrant, formant une grande baie très-profonde; cette île appartient aux Espagnols, & quoique son terrain soit extrêmement fertile, à peine est-elle peuplée. L'intérieur du pays est couvert de forêts, remplies d'une multitude d'arbres d'une grosseur énorme; on y trouve beaucoup d'acajoux d'une beauté admirable, dont on se sert pour construire de grands canots & des pirogues d'une seule pièce, qui peuvent porter trente & quarante hommes, même plus; ces arbres servent encore à former des madriers & des planches de plus de 30 piés de longueur, qu'on emploie utilement à border des bâtimens de mer & à d'autres usages.

Les habitans de la *Trinité* trouvent abondamment de quoi vivre à la façon du pays, la terre leur fournit naturellement beaucoup de fruits; ils peuvent cultiver du manioc, du mahis & des légumes de toutes espèces, le poisson, les crabes & le gibier ne leur manquent pas; du reste, ils sont si misérables par leur paresse & par le peu de commerce qu'ils font, que le gouverneur, quoique plus opulent que les autres habitans, réserve ses fouliers pour s'en parer les jours de cérémonie.

TRINITÉ, *île de la*, (Géog. mod.) ou *ila della Trinidad*, île de l'Amérique méridionale, dans la mer du Sud, sur la côte de la Terre-ferme, au nord de l'embouchure de l'Orénoque. Elle appartient aux Espagnols; on lui donne 25 lieues de long, sur 18 de large, mais l'air y est mal-sain, à cause qu'il est ordinairement chargé de brouillards. Colomb a découvert cette île en 1498; la petite ville de Saint-Joseph est sa capitale. *Latit. mérid. 9. latit. septent. 10. 30.* suivant les cartes hollandoises. (D. J.)

TRINITÉ, *la*, (Géog. mod.) ou comme disent les Espagnols, la *Trinidad*, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le bord orientatal de la rivière de la Magdalena, à 24 lieues de Santa-Fé. *Latitude S. 30.* (D. J.)

TRINITÉ ou TRINITAD, (Géog. mod.) ville ou bourgade de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer du sud, au gouvernement de Guatimala, & à 4 lieues du port d'Acaxutla, vers le sud-ouest, dans un terroir fertile en cacao. C'est un lieu de grand trafic, où toutes les marchandises qui viennent du Pérou & de la nouvelle Espagne sont transportées. (D. J.)

TRINITÉ, *la*, (Géog. mod.) *Trinidad*, petite ville de l'île de Cuba, en Amérique. Elle est sur une rivière poissonneuse. Son port est accessible & commode; son négoce consiste en tabac qui est très-bon. (D. J.)

TRINIUM, (Géog. anc.) fleuve d'Italie. Pline, *l. III. c. xij.* le marque dans le pays des *Trentani*. On le nomme présentement *Trigno*. (D. J.)

TRINIUMGELD, *f. m.* (Hist. mod.) c'est une espèce de compensation qui fut en usage parmi les Anglofaxons, pour punir de grands crimes dont on ne pouvoit être absous, qu'en payant trois fois une amende. Voyez ARGENT. (D. J.)

TRINO, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans le Montferrat, proche le Pô, à 8 milles de Casal. Elle est fortifiée à la moderne, & a été cédée au duc de Savoie en 1631. par le traité de Quierasque. *Long. 25. 52. lat. 45. 10.* (D. J.)

TRINOBANTES, (Géog. anc.) selon César, *Bell. gall. l. V. c. xx.* *Trinovantes*. Selon Tacite, *Trinoantes*. Selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* peuples de la Grande-Bretagne. Ils habitoient, selon quelques-uns, aux environs de Londres; d'autres les mettent dans le pays appelé depuis *Essex*; & d'autres veulent qu'ils aient habité le *Middelfex*.

Les *Trinobantes* voyant que César s'approchoit de leur pays, lui envoyèrent des députés pour lui demander la paix. En même tems, ils le supplièrent de prendre sous sa protection Mandrubatius, leur roi, qui s'étoit retiré dans les Gaules, lors de la mort d'Immanuantius son pere, à qui Cassivellaunus avoit ôté la vie, après lui avoir enlevé ses états. César promit de leur envoyer Mandrubatius, à condition qu'ils lui fourniroient des vivres, & qu'ils lui livreroient quarante otages, à quoi ils obéirent sur le champ. Les *Trinobantes* furent des premiers qui se soulevèrent contre les Romains du tems de Néron. (D. J.)

TRINOME, *en terme de Mathématiques*, est l'assemblage de trois termes, ou monomes, joints les



ains aux autres par les signes + ou -. Tels sont  $a+b-c$ ,  $a^2b+cad-b^3$ , &c.

TRINQUART, f. m. *terme de Charpenterie*, petit bâtiment qui sert à la pêche du barang, que les François font dans la Manche; les *trinquarts* sont depuis douze jusqu'à quinze tonneaux. (D. J.)

TRINQUET, f. m. *terme de Marine*; c'est le second mât de la galere. Voyez GALERE.

TRINQUETIN, f. m. *terme de Marine*; c'est le bordage extérieur le plus élevé de la galere.

TRINQUETTE, f. f. *terme de Marine*, voile triangulaire qu'on met à l'avant de certains vaisseaux.

TRINQUILIMALE, (Géog. mod.) forteresse de l'île de Ceylan, dans la partie orientale de l'île, à l'entrée de la baie de *Trinquilimale*, ou de Los Arcos, sur une pointe qui avance dans la mer, du côté du nord. Long. suivant le P. Noël, 100, 38. 45. lat. 8. 30. (D. J.)

TRIO, f. m. musique à trois parties principales ou récitantes. Cette espece de composition passe pour la plus excellente, & doit aussi être la plus régulière de toutes. Outre les regles générales du contre-point, il y en a de particulieres pour le *trio*, qui ne laissent pas d'être rigoureuses, mais dont la parfaite observation fait du *trio* la plus agréable de toutes les harmonies. Ces regles découlent toutes de ce principe, que l'accord parfait étant formé de trois sons différens, il faut dans chaque accord, pour remplir l'harmonie, distribuer tous ces trois sons, autant qu'il se peut, entre les trois parties du *trio*. A l'égard des dissonances, comme on ne les doit jamais doubler, & que leur accord est composé de plus de trois sons, c'est encore une plus grande nécessité de diversifier & de bien choisir les sons qui les doivent accompagner.

Delà ces diverses regles, de ne passer aucun accord sans faire entendre la tierce ou du-moins la sixte; par conséquent d'éviter de frapper à la fois la quinte & l'octave; de ne pratiquer l'octave qu'avec beaucoup de précaution; d'éviter la quarte autant qu'il est possible; car toutes les parties d'un *trio* bien composé, doivent, étant prises de deux en deux, former toujours des *duo* parfaits; delà, en un mot, toutes ces petites regles de détail, qu'on pratique même sans les avoir apprises, quand on en connoît suffisamment le principe.

On doit se rappeler ici ce que j'ai dit au mot *Duo*. Ces termes *duo* & *trio* s'entendent seulement des parties principales & obligées, & l'on n'y comprend point les accompagnemens ni les remplissages; de sorte qu'une musique à quatre ou cinq parties, peut fort bien n'être qu'un *trio*. (S.)

TRIOBOLE, f. m. (Monnoie d'Athènes.) *τριβολος*, nom de poids & de monnoie grecque, pesant ou valant trois oboles. On donnoit à Athènes, à ceux qui assistoient aux assemblées du peuple, un *triobole*, pourvu qu'ils n'y vinssent point trop tard. Voyez Petit, de Leg. att. III. tit. I. Le *triobole* étoit la moitié de la dragme, ou du denier. (D. J.)

TRIOCTILE, f. m. en *Astrologie*, est l'aspect ou la situation de deux planetes par rapport à la terre, quand elles sont éloignées l'une de l'autre de trois octantes ou huitiemes parties d'un cercle, c'est-à-dire, de 135 degrés.

Cet aspect, que quelques-uns nomment *sesqui-quadrant*, est un des nouveaux aspects que Kepler a ajouté aux anciens. Voyez ASPECT.

TRIOCVLUS, (Mythol.) il y avoit dans le temple de Minerve à Corinthe, un Jupiter en bois, qui avoit deux yeux comme la nature les a placés aux hommes, & un troisieme au milieu du front. On peut raisonnablement conjecturer, dit Pausanias, que Jupiter a été représenté avec trois yeux, pour signifier qu'il regne premierement dans le ciel, com-

me on le croit communément; secondement dans les enfers, car le dieu qui tient son empire dans ces lieux souterrains, est aussi appelé Jupiter par Homere; troisiemement, sur les mers, comme le témoinne Eschyle: « je crois donc que quiconque a » fait cette statue, lui a donné trois yeux, pour nous » apprendre qu'un seul & même dieu gouverne les » trois parties du monde, que les poëtes disent » être tombées en partage à trois dieux différens. » (D. J.)

TRIODION, f. m. (Eglise grecque.) nom d'un livre ecclésiastique, qui est à l'usage de l'église grecque, & qui comprend l'office d'une partie de l'année. On nomme ce livre *triodion*, parce qu'il contient les hymnes ou odes à trois strophes; l'hymne même s'appelle aussi par cette raison *triodion*, comme celle qui n'a que deux strophes se nomme *diodion*, & celle qui en a quatre, *tetrodion*. On peut consulter Leo Allatius, Meursius, & Suicer, sur ce breviaire des Grecs. (D. J.)

TRIODUS, (Geog. anc.) les Grecs donnoient ce nom à un lieu où aboutissoient trois chemins: c'est ce que les Latins appellent *trivia*. Pausanias, liv. VIII. c. xxxvj. parle d'un de ces lieux qui étoit dans l'Arcadie sur le mont Ménalien. Ce fut dans ce lieu que les Mantinécens, par le conseil de l'oracle de Delphes, enleverent les os d'Arcas, fils de Callisto. (D. J.)

TRIOLET, f. m. (Botan.) nom vulgaire de l'espece de trefle, qu'on nomme aussi *trefle sauvage jaune*, ou mieux encore *lotier*. Voyez LOTIER. (D. J.)

TRIOLET, (Poësie franç.) les François nomment ainsi une piece de huit vers sur deux rimes, & la bonté de la piece consiste dans l'application heureuse qui se fait des deux premiers vers qui font comme un refrain. Il faut pour cela qu'ils rentrent bien dans le rolet, & qu'ils tombent au vrai lieu des pauses, dit St. Amant, qui a expliqué les regles austeres du *triolet* dans un *triolet* même. Comme le caractère de cette espece de rondeau est d'être plaisant & naïf, on n'en fait guere pour des éloges, ou sur des sujets graves, mais on les emploie volontiers pour un trait de fatyre ou de raillerie. Exemple:

Que vous montrez de jugement,  
De prévoyance & de courage!  
Vous allez au feu rarement;  
Que vous montrez de jugement!  
Mais on vous voit avidement  
Courir des premiers au pillage.  
Que vous montrez de jugement,  
De prévoyance & de courage!

Voici un *triolet* d'un goût encore préférable, c'est le joli *triolet* de Ranchin:

Le premier jour du mois de Mai  
Fut le plus heureux de ma vie.  
Le beau dessein que je formai,  
Le premier jour du mois de Mai!  
Je vous vis & je vous aimai.  
Si ce dessein vous plut, Sylvie,  
Le premier jour du mois de Mai  
Fut le plus heureux de ma vie.

Rien n'est si doux, ni si naïf. (D. J.)

TRIOMPHAL, adj. (Gram.) qui a rapport au triomphe. On dit, robe *trionphale*, char *trionphal*, marche *trionphale*, art *trionphal*.

TRIOMPHALE, colonne, (Archit.) colonne qui étoit élevée chez les anciens en l'honneur d'un héros, & dont les joints étoient cachés par autant de couronnes qu'il avoit fait d'expéditions militaires. Chacune de ces couronnes avoit son nom particulier chez les Romains, comme *palissaire*, qui étoit bordée de pieux, pour avoir forcé une palissade; *murale*, qui étoit ornée de créneaux ou de tourelles,



pour avoir monté à l'affaut; *navale*, chargée de proues & de pouppes de vaisseaux, pour avoir vaincu sur mer; *obsidionale* ou *graminale*, de la première herbe qu'on trouvoit, & que les Latins appelloient *gramen*, pour avoir fait lever le siège; *civique*, de chêne, pour avoir ôté des mains de l'ennemi un citoyen romain; *ovante*, de myrthe, qui marque l'ovation ou petit triomphe; & *trionphale*, de laurier, pour le grand triomphe. Procope rapporte qu'il fut élevé dans la place appelée *Augustaum*, devant le palais impérial de Constantinople, une colonne de cette sorte, qui portoit la statue équestre de bronze de l'empereur Justinien. (D. J.)

**TRIONPHALE**, pierre, (*Littérat.*) c'étoit une coutume assez ordinaire chez les anciens, de faire graver sur la pierre des faits historiques, & de consacrer aux dieux ces monumens, pour en conserver la mémoire à la postérité. Telles étoient les pierres nommées *trionphales*, où les noms de ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe, étoient marqués. On en usoit de même dans les dangers pressans, & dans les maladies fâcheuses, si l'on avoit éprouvé le secours des dieux; on gravoit alors sur le marbre ou sur la pierre, le bienfait qu'on avoit reçu, pour servir de témoignage d'une reconnoissance éternelle. (D. J.)

**TRIONPHATEUR**, f. m. (*Hist. anc.*) celui à qui l'on a accordé les honneurs du triomphe.

**TRIONPHAUX**, JEUX, (*Antiq. rom.*) on nommoit jeux *trionphaux*, ceux qu'on représentoit à l'occasion de quelque triomphe. Voyez TRIOMPHE. (D. J.)

**TRIONPHE**, (*Hist. rom.*) cérémonie & honneur extraordinaire accordé par le sénat de Rome & quelquefois par le peuple, pour récompenser un général qui par ses actions & ses victoires avoit bien mérité de la patrie.

Romulus & ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins, pour avoir des citoyens, des femmes & des terres. Ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus: c'étoient des gerbes de blé & des troupeaux, objets d'une grande joie. Voilà l'origine des triomphe qui furent dans la suite la principale cause des grandeurs où parvint la ville de Rome.

Le mot *trionphe* tire son origine de *ἑπιαμβος*, qui est un des noms de Bacchus conquérant des Indes. Il fut le premier qui dans la Grece, selon l'opinion commune, institua cette réception magnifique qu'on faisoit à ceux qui avoient remporté de grands avantages sur les ennemis. Les acclamations du soldat & du peuple qui crioient après le vainqueur: *io triumphe*, ont donné naissance au mot *trionphus*, & étoient imitées du *io triambe Bacche*, qu'on chantoit au *trionphe* de Bacchus.

Tant que l'ancienne discipline de la république subsista, aucun général ne pouvoit prétendre au *trionphe*, qu'il n'eût éloigné les limites de l'empire par ses conquêtes, & qu'il n'eût tué au-moins cinq mille ennemis dans une bataille, sans aucune perte considérable de ses propres soldats; cela étoit expressément porté par une ancienne loi, en confirmation de laquelle il fut encore établi par une seconde ordonnance qui décernoit une peine contre tout général qui prétendroit au *trionphe*, de donner une liste fautive du nombre des morts, tant dans l'armée ennemie, que dans la sienne propre.

Cette même loi les obligeoit avant que d'entrer dans Rome, de prêter serment devant les questeurs, que les listes qu'ils avoient envoyées au sénat, étoient véritables. Mais ces lois furent long-tems négligées, & traitées de vieilleries, & comme hors d'usage. Alors l'honneur du *trionphe* fut accordé à l'intrigue & à la faction de tout général de quelque crédit qui

avoit obtenu quelque petit avantage contre des pirates ou des bandits, ou qui avoient repoussé les incursions de quelques barbares sauvages, qui s'étoient jettés sur les provinces éloignées de l'empire.

C'étoit une loi dans la république de Rome qu'un général victorieux & qui demandoit le *trionphe*, ne devoit point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu.

Il falloit encore, pour obtenir le *trionphe*, que le général eût les auspices, c'est-à-dire, qu'il fût revêtu d'une charge qui donnoit droit d'auspices; & il falloit aussi que la guerre fût légitime & étrangère. On ne triomphoit jamais lorsqu'il s'agissoit d'une guerre civile.

Le général qui avoit battu les ennemis dans un combat naval, avoit les honneurs du *trionphe* naval. Ce fut C. Duillius qui les eut le premier l'an 449, après avoir défait les Carthaginois: car c'est à-peu-près dans ce tems-là que les Romains mirent une flotte en mer pour la première fois. L'honneur que l'on fit à Duillius fut d'élever à sa gloire une colonne rostrale, *rostrata*, parce qu'on y avoit attaché les proues des vaisseaux: on en voit encore aujourd'hui une inscription dans le capitole.

Comme pour triompher, il falloit être général en chef, lorsqu'il n'y eut plus d'autre général ou chef que l'empereur, les *trionphes* lui devoient être réservés. Cependant, comme le dit très-bien M. l'abbé de la Bletterie, Auguste en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du tems, ne se hâta point de tirer cette conséquence. Au contraire il prodigua d'abord le *trionphe*, & le fit décerner à plus de trente personnes. Mais enfin l'an de Rome 740 Agrippa, soit par modestie, soit pour entrer dans les vues d'Auguste, qu'il seconda toujours d'aussi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme de gouvernement; Agrippa, dis-je, ayant remis sur le trône Polémon, roi de la Chersonnèse taurique, n'écrivit point au sénat, & refusa le *trionphe*.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguste, & son collègue dans la puissance tribunitienne, eut force de loi: on sentit que l'on faisoit sa cour au prince en s'excluant soi-même de cet honneur; & les bonnes grâces d'Auguste valoient mieux que les *trionphes*. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils eussent remportées, n'adressèrent plus de lettres au sénat, & par-là sans exclusion formelle, le *trionphe* devint un privilège des empereurs & des princes de la maison impériale.

En privant les particuliers de la pompe du *trionphe*, on continua de leur accorder les distinctions qui de tout tems en avoient été la suite; c'est-à-dire, le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une statue qui les représentoit avec cet habillement, & couronnés de lauriers, enfin quelques autres prérogatives moins connues qui sont renfermées dans ces paroles de Tacite: *Et quidquid pro triumpho datur.*

Auguste, pour faire valoir & pour ennoblir cette espèce de dédommagement dont il étoit inventeur, voulut que Tibère, quoique devenu son gendre après la mort d'Agrippa, se contentât des ornemens triomphaux, au-lieu du *trionphe* que le sénat lui avoit décerné: ce ne fut que long-tems depuis, & pour d'autres victoires, qu'il lui permit de triompher.

Le dernier des citoyens qui soit entré dans Rome en *trionphe*, est Cornelius Balbus, proconsul d'Afrique, neveu de ce Cornelius Balbus connu dans l'histoire par ses liaisons avec Pompée, Cicéron & Jules-César. Balbus, le neveu, triompha l'an de Rome 735, pour avoir vaincu les Garamantes, chez qui les armes romaines n'avoient point encore pénétré. Deux singularités caractérisent son *trionphe*:



1<sup>o</sup>. Balbus est le seul, qui, n'étant citoyen romain que par grace, & n'ayant pas même l'avantage d'être né dans l'Italie, ait obtenu le plus grand honneur auquel un romain ait pu aspirer. 2<sup>o</sup>. Nul particulier n'eut cet honneur depuis le jeune Balbus. On ne sauroit alléguer sérieusement contre cette proposition l'exemple de Bélisaire qui triompha six cens ans après à Constantinople sous le regne de Justinien.

Il arrivoit quelquefois, que, si le sénat refusoit d'accorder le *triomphe*, à cause du défaut de quelque condition nécessaire, alors le général triomphoit sur le mont Albain. Papius Massa fut le premier qui triompha de cette manière l'an 522 de Rome.

Lorsque les avantages qu'on avoit remportés sur l'ennemi ne méritoient pas le grand *triomphe*, on accordoit au général le petit *triomphe*, nommé *ovation*: celui qui triomphoit ainsi, marchoit à pié ou à cheval, étoit couronné de myrthe, & immoloit une brebis. Il n'étoit pas même nécessaire d'être général d'armée, & d'avoir remporté quelque victoire pour obtenir ce *triomphe*; on le décernoit quelquefois à ceux qui n'étant chargés d'aucune magistrature ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des services signalés.

Aussi trouvons-nous qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800, quarante-septième de Jésus-Christ, plus de cinquante ans depuis l'établissement de la monarchie; je parle d'Aulus Plantius qui sous les auspices de Claude, avoit réduit en province la partie méridionale de la grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit *triomphe*, alla même au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. *Aulo Plantio etiam orationem decrevit, ingressoque urbem obviam progressus, & in capitolium eunti, & inde rursus revertenti latus textit*, dit Suétone. L'histoire ne fait mention d'aucune *ovation* qui soit postérieure à celle de Plantius.

Au reste, peu de personnes étoient curieuses d'obtenir ce *triomphe*, tandis que le grand *triomphe* étoit l'objet le plus flatteur de l'ambition de tous les Romains. Comme on jugeoit de la gloire d'un général par la quantité de l'or & de l'argent qu'on portoit à son *triomphe* il ne laissoit rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichissoit perpétuellement, & chaque guerre la mettoit en état d'en entreprendre une autre.

Lorsque le jour destiné pour le *triomphe* étoit arrivé, le général revêtu d'une robe triomphale, ayant une couronne de laurier sur la tête, monté sur un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au capitole, à-travers la ville. Il étoit précédé d'une foule immense de citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennemis, & des tableaux des villes qu'il avoit prises & des provinces qu'il avoit subjuguées. Devant son char marchoient les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits prisonniers.

Le triomphateur montoit au capitole par la rue sacrée. Lorsqu'il étoit arrivé, il ordonnoit qu'on renfermât ses prisonniers, & quelquefois qu'on en fit mourir plusieurs. A la suite de ces prisonniers, étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui suivoient le triomphateur de plus près, étoient ses parens & ses alliés. Ensuite marchoit l'armée avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenues du général. Les soldats couronnés de lauriers, crioient, *io triumpho*, qui étoit un cri de joie; ils chantoient aussi des vers libres, & souvent fort satyriques contre le général même.

On trouve dans les anciennes bacchanales quelques traces de cette licence. Elle regnoit dans les saturnales, dans les fêtes appellées *matronales*, & presque dans tous les jeux. Ceux du cirque en particulier

avoient leurs plaisans dans la marche solennelle qui se faisoit depuis le capitole. Denis d'Halicarnasse dit que cette coutume bizarre ne venoit ni des Ombriens ni des Lucaniens ni des anciens peuples d'Italie, & que c'étoit une pure invention des Grecs qu'il compare à l'ancienne comédie d'Athènes.

Quelle que soit l'origine de cet usage, il est certain qu'il avoit lieu dans les *triomphe*s, comme on le voit par le récit des historiens. Tite-Live, l. XXXIX. parlant du *triomphe* de Cn. Manlius Volso, qui avoit dompté les Gaulois d'Asie, dit que les soldats firent comprendre par leurs chansons, que ce général n'en étoit point aimé. Pline, liv. XIX. c. viij. observe que les soldats reprocherent à Jules-César son avarice pendant la pompe d'un de ses *triomphe*s, disant hautement qu'il ne les avoit nourris que de légumes sauvages, & lorsque ce même dictateur eut réduit les Gaules, parmi toutes les chansons qui se firent contre lui, pendant la marche du *triomphe*, il n'y en eut point de plus piquante que celle où on lui reprochoit son commerce avec Nicomede, roi de Bithynie. *Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem. Ecce Cæsar nunc triumphat qui subegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem.* On ne l'épargna pas non plus sur toutes ses autres galanteries, & c'étoit tout dire, que de crier devant lui; *Urbani, servate uxores, machum calvum adducimus.* Suétone & Didon Cassius, liv. XLIII. nous rapportent tous ces détails.

Lorsqu'il n'y avoit point de prise du côté des vertus, on se rabattoit sur la naissance, ou sur quelque autre défaut. Nous en avons un exemple remarquable dans le *triomphe* de Ventidius Bassus, homme de basse extraction, mais que César avoit élevé à la dignité de pontife & de consul. Ce général triomphant des Parthes, selon le rapport d'Aulu-Gelle, l. I. c. iv. on chanta pendant la marche cette chanson: *concurrere omnes augures, aruspices, Portentum inusitatum, conflatum est recens: mulos qui fricabat, consul factus est.*

Velleius Paterculus, raconte que Lévide ayant proscriit son frere Paulus, ceux qui suivoient le char de *triomphe*, mêlerent parmi leurs satyres ce bon mot; qui tombe sur une équivoque de la langue latine: *de Germanis, non de Gallis triumphant duo consules.* Martial, l. I. épigr. 4. après avoir prié Domitien de se dépouiller, pour lire ses ouvrages, de cette gravité qui s'étoit à un empereur, ajoute que les *triomphe*s même souffrent les jeux, & que le vainqueur ne rougit pas de servir de matière aux railleries:

*Consuevere jocos vestri quoque ferre triumpho,  
Materiam dictis nec pudet esse ducem.*

Enfin; pour que le triomphateur ne s'enorgueillît pas de la pompe de son *triomphe*, on faisoit monter sur le même char un esclave préposé pour le faire souvenir de la condition humaine, si sujette aux caprices de la fortune. Il avoit ordre de lui répéter de tems-en-tems ces paroles, *respice post te; hominem memento te;* cet esclave est nommé ingénieusement par Pline, *carnifex gloriae*, le bourreau de la gloire. Derrière le char pendoient un fouet & une sonnette.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans ce même jour où le triomphateur étoit revêtu de l'autorité souveraine, il y avoit tel cas où les tribuns du peuple pouvoient le renverser de son char, & le faire conduire en prison.

Valere Maxime nous rapporte que la faction de ces magistrats plébéiens ayant formé cette entreprise violente contre Claudius, dans la marche de son *triomphe*, sa fille Claudia, qui étoit une des vestales, voyant qu'un des tribuns avoit déjà la main sur son pere, se jeta avec précipitation dans le char, & se



mit entre le tribun & son pere, qu'elle accompagna jusqu'au capitolé.

Cette action arrêta la violence du magistrat, par cet extrême respect qui étoit dû aux vestales, & qui à leur égard ne laissoit qu'au pontife seul, la liberté des remontrances & des voies de fait.

Le général après avoir parcouru la ville jonchée de fleurs & remplie de parfums, arrivoit au capitolé, où il sacrifioit deux taureaux blancs; & mettoit une couronne de laurier sur la tête de Jupiter, ce qui s'observa dans la suite, quoiqu'on ne triomphât point. On faisoit après cela un festin auquel on invitoit les consuls, mais seulement pour la forme, car on les prioit de n'y pas venir, de peur que le jour même que le général avoit triomphé, il n'y eût dans le même repas quelqu'un au-dessus de lui.

Telle étoit la cérémonie du *triomphe*; mais pour mettre sous les yeux du lecteur la description de quelque *triomphe* superbe, nous choifrons celle qu'ont fait les historiens du *triomphe* de César après la prise d'Utique, & d'Auguste après la victoire d'Actium. César brilla par quatre *triomphe*s réunis, qui durèrent quatre jours.

Le premier destiné au *triomphe* des Gaules, fit voir aux Romains dans plusieurs tableaux, les noms de trois cens nations, & de huit cens villes, conquises par la mort d'un million d'ennemis qu'il avoit défaits en plusieurs batailles. Entre les prisonniers paroissoit Vercingetorix, qui avoit soulevé toutes les Gaules contre la république.

Tous les soldats romains suivoient leur général couronné de laurier, & en cet équipage il alla au capitolé, dont il monta les degrés à genoux; quarante éléphants rangés de côté & d'autre, portant des chandeliers magnifiques garnis de flambeaux. Ce spectacle dura jusqu'à la nuit, à cause que l'effieu du char de *triomphe* rompit, ce qui pensa faire tomber le vainqueur, lorsqu'il se croyoit au plus haut point de sa gloire.

Le second *triomphe* fut de l'Egypte, où parurent les portraits de Ptolomée, de Phorin & d'Achillas, qui réjouirent fort le peuple. Le troisieme représentoit la défaite de Pharnace, & la fuite de ce roi, qui excita parmi le peuple de grands cris de joie, & plusieurs railleries contre le vaincu; c'est-là que fut employée l'inscription *veni, vidi, vici*; mais au quatrieme *triomphe*, la vue des tableaux de Scipion, de Pétréus, & de Caton qui étoit peint déchirant ses entrailles, fit soupirer les Romains. Le fils de Juba, encore fort jeune, étoit du nombre des prisonniers; Auguste lui rendit dans la suite une partie du royaume de son pere, & lui fit épouser la jeune Cléopâtre, fille de Marc-Antoine.

Dans tous ces *triomphe*s, on porta tant en argent qu'en vases & statues d'orfèvrerie pour soixante & cinq mille talens, qui font 12 millions 650 mille liv. sterling, à 210 livres sterling le talent; il y avoit mille huit cens vingt-deux couronnes d'or, qui pesoient vingt mille quatorze livres, & qui étoient des présens qu'il avoit arrachés des princes & des villes après ses victoires.

C'est de cette somme immense qu'il paya à chaque soldat, suivant ses promesses, cinq mille drachmes, environ cinq cens livres; le double au centurion; & le quadruple aux tribuns des soldats, ainsi qu'aux commandans de la cavalerie; & pour leur retraite après la guerre, il leur donna des héritages dans plusieurs endroits séparés de l'Italie.

Le peuple se ressentit aussi de sa prodigalité; il lui fit distribuer par tête quatre cens deniers, dix boisseaux de blé, & dix livres d'huile; ensuite il traita tout le peuple romain à vingt-deux mille tables.

Afin que rien ne manquât à la pompe de ces fêtes, il fit combattre jusqu'à deux mille gladiateurs, sous

prétexte de célébrer les funérailles de sa fille Julie. Il fit représenter les jours suivans, toute sorte de piéces de théâtre, où les enfans des princes de l'Asie danferent armés. Le cirque fut agrandi par son ordre, & environné d'un fossé plein d'eau. Dans cet espace, toute la jeune noblesse de Rome représenta les jeux troyens, tant à cheval que sur des chars à deux & à quatre chevaux de front.

A ces divertissemens succéderent ceux de la chasse des bêtes qui dura cinq jours. On fit paroître ensuite deux armées campées dans le cirque, chacune de cinq cens soldats, vingt éléphants, & trois cens cavaliers, qui représentèrent un combat. Les athletes à la lutte & au pugilat remplirent deux jours entiers.

Enfin pour dernier spectacle, sur un lac creusé exprès dans le champ de Mars, deux flottes de galeres équipées de mille hommes, donnerent au peuple le plaisir d'un combat naval. Ces fêtes attirerent tant de monde à Rome, que la plupart furent obligés de camper dans les places publiques; plusieurs personnes, & entr'autres deux sénateurs, furent étouffés dans la presse.

Le *triomphe* d'Auguste, après ses victoires d'Actium & d'Alexandrie, ne fut guere moins superbe, quoiqu'il crût devoir retrancher une partie des honneurs que le decret du sénat lui accordoit, n'ayant point voulu, par exemple, que les vestales abandonnassent le soin de leur religion, pour honorer son *triomphe*, & laissant au peuple la liberté de sortir au-devant de lui, ou de se tenir dans leurs maisons, sans contraindre personne. Au milieu de cette modération affectée, il fit son entrée triomphante, l'an 725 de la fondation de Rome, s'étant fait donner le consulat pour la quatrieme fois. Il borna son *triomphe* à trois jours de suite.

Le premier jour, il triompha des Pannoniens, des Dalmates, des Japides, & des peuples de la Gaule & de l'Allemagne, voisins de ceux-là; le second, de la guerre d'Actium, & le troisieme, de celle d'Alexandrie.

Ce dernier *triomphe* surpassa les deux autres en magnificence. On y admiroit un tableau, qui représentoit d'après nature la reine Cléopâtre couchée sur son lit, où elle se faisoit piquer le bras par un aspic. On voyoit à ses côtés le jeune Alexandre & la jeune Cléopâtre ses enfans, vêtus d'habits magnifiques. Le char de *triomphe* éclatant d'or & de pierreries, suivoit celui du tableau; Auguste y étoit assis, paré de sa robe triomphale, toute de pourpre en broderie d'or, tel qu'on avoit vu autrefois le grand Pompée triomphant de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, c'est-à-dire, de toute la terre connue, faisant porter devant lui plus de quatorze cens millions en argent, & menant trois cens princes & rois captifs qui précédoient son char. Auguste n'apportoit guere moins de richesses à l'état que Pompée en avoit apporté, si l'on en croit Dion, Plutarque & Suétone.

Après avoir fait distribuer quatre cens sesterces par tête au peuple, ce qui montoit à plus de dix millions d'or, en comptant cinq cens mille hommes; il donna plus de cinquante millions à son armée, & cependant il remit tant d'argent dans l'épargne, que l'intérêt fut réduit de 6 à 2 pour cent, & que le prix des fonds haussa à proportion.

Il remplit les temples de Jupiter & de Minerve, ainsi que les grandes places de Rome, des plus riches monumens de l'Egypte & de l'Asie, & fit mettre dans le temple de Vénus une statue de Cléopâtre qui étoit d'or massif; de sorte que cette reine après sa mort, se trouva tellement honorée par ses propres vainqueurs, qu'il placèrent ses statues jusques dans leurs temples.

Il y avoit dans celui-ci une chapelle dédiée à Jules.



César, où étoit la statue de la Victoire; c'est autour de cette statue, qu'Octave fit attacher les plus riches dépouilles d'Alexandrie.

En politique habile, il demanda que son collègue au consulat, Apuleius, fût assis auprès de lui, & qu'il n'y eût point de distinction dans la marche entre les sénateurs & les autres magistrats de la république. Aux deux portières de son char, marchaient à cheval Marcellus & Tibère, le premier à la droite, & Tibère à la gauche. Ils entroient l'un & l'autre dans leur quatorzième année; mais Marcellus attiroit les regards de tout le monde par la noblesse de sa figure, telle que Virgile la dépeint dans son *Enéide*.

*Egregium formâ juvenem fulgentibus armis!  
Qui strepitus circâ comitum! quantum instar in ipso est!*

D'ailleurs les Romains qui vénéroient sa famille, & qui honoroient la vertu d'Octavie, le regardoient avec plaisir, comme devant un jour succéder à l'empire.

Cette fête fut suivie des jeux troyens, où le jeune Marcellus surpassa tous les autres, par son adresse & par sa bonne mine. Auguste donna ensuite des combats de gladiateurs qu'il tira d'entre les prisonniers faits par ses généraux sur les peuples barbares qui habitoient vers l'embouchure du Danube. Il est inutile de parler des spectacles, des jeux & des festins qui furent prodigués dans Rome tant que dura la fête. Le peuple la termina en allant fermer le temple de Janus pour marque d'une paix universelle; chose si rare, que Rome ne l'avoit vu que deux fois depuis sa fondation.

Depuis Auguste, l'honneur du *triomphe* devint un apanage de la souveraineté. Ceux qui eurent quelque commandement, craignirent d'entreprendre de trop grandes choses. Il fallut, dit M. de Montesquieu, modérer sa gloire, de façon qu'elle ne reveillât que l'attention, & non pas la jalousie du prince. Il fallut ne point paroître devant lui avec un éclat, que ses yeux ne pouvoient souffrir.

Quoi qu'il en soit, on peut juger par les deux exemples que nous venons de citer, quelle étoit la pompe du *triomphe* chez les Romains. Il semble que les guerres d'à-présent soient faites dans l'obscurité, en comparaison de toute cette gloire ancienne, & de tout cet honneur qui réjaillissoit autrefois sur les gens de guerre.

Nous n'avons pour exciter le courage que quelques ordres militaires, & qu'on a encore rendu communs à la robe & à l'épée, quelques marques sur les armes, & quelques hôpitaux pour les soldats hors d'état de servir par leur âge ou par leurs blessures. Mais anciennement les trophées dressés sur les champs de bataille, les oraisons funèbres à la louange de ceux qui avoient été tués, les tombeaux magnifiques qu'on leur élevoit, les largesses publiques, le nom d'empereur que les plus grands rois ont pris dans la suite, les *triomphe*s des généraux victorieux, les libéralités que l'on faisoit aux armées, avant que de les congédier; toutes ces choses enfin étoient si grandes, en si grand nombre, & si brillantes, qu'elles suffisoient pour donner du courage, & porter à la guerre les cœurs les plus timides. Pourquoi tous ces avantages n'ont-ils point été transmis jusqu'à nous? Pourquoi cet appareil de gloire n'est-il plus que dans l'histoire? C'est que les honneurs du *triomphe* ne conviennent qu'aux républiques qui vivent de la guerre, & que cette ostentation seroit dangereuse dans une monarchie, où les rayons de la couronne royale absorbent tous les regards. (*Le Chevalier DE JAVOURT.*)

TRIOMPHE, *arc de, de Constantin*, (*Hist. anc. & mod.*) je renvoie d'abord le lecteur au mot ARC de

*triomphe*: & j'ajoute ensuite avec l'abbé du Bos au sujet de l'*arc de triomphe de Constantin*, que ce n'est autre chose que le monument de Trajan déguisé.

Quand le sénat & le peuple romain voulurent ériger à l'honneur de Constantin cet *arc de triomphe*, il ne se trouva point apparemment dans la capitale de l'empire un sculpteur capable d'entreprendre l'ouvrage. Malgré le respect qu'on avoit à Rome pour la mémoire de Trajan, on dépouilla l'*arc* élevé autrefois à son honneur de ses ornemens; & sans égard à la convenance, on les employa dans la fabrique de l'*arc* qu'on élevoit à Constantin.

Les arcs triomphaux des Romains n'étoient pas, comme les nôtres, des monumens imaginés à plaisir, ni leurs ornemens des embellissemens arbitraires, qui n'eussent pour règles que les idées de l'architecte. Comme nous ne faisons pas de *triomphe*s réels, & qu'après nos victoires, on ne conduit pas en pompe le triomphateur sur un char précédé de captif; les sculpteurs modernes peuvent se servir, pour embellir leurs arcs allégoriques, des trophées & des armes qu'ils inventent à leur gré. Les ornemens d'un de nos arcs triomphaux peuvent ainsi convenir la plupart à un autre arc; mais comme les arcs triomphaux des Romains ne se dressoient que pour éterniser la mémoire d'un triomphe réel, les ornemens tirés des dépouilles qui avoient paru dans un *triomphe*, & qui étoient propres pour orner l'*arc* qu'on dressoit, afin d'en perpétuer la mémoire, n'étoient point propres pour embellir l'*arc* qu'on élevoit en mémoire d'un autre *triomphe*, principalement si la victoire avoit été remportée sur un autre peuple, que celui sur qui avoit été remportée la victoire, laquelle avoit donné lieu au premier *triomphe*, comme au premier arc.

Chaque nation avoit alors ses armes & des vêtements particuliers très-connus dans Rome. Tout le monde y favoit distinguer le Dace, le Parthe, & le Germain, ainsi qu'on favoit distinguer les François des Espagnols il y a cent cinquante ans; & quand ces deux nations portoient encore des habits faits à la mode de leur pays. Les arcs triomphaux des anciens étoient donc des monumens historiques; ce qui exigeoit une vérité historique, à laquelle il étoit contre la bienfaisance de manquer.

Néanmoins on embellit l'*arc* de Constantin de captifs parthes, & des trophées composées de leurs armes & de leurs dépouilles; mais Constantin n'avoit encore rien à démêler avec cette nation. Enfin on orna l'*arc* avec des bas-reliefs, où tout le monde reconnoissoit encore la tête de Trajan.

Comme on ne pouvoit pas le composer entièrement de morceaux rapportés, il fallut qu'un sculpteur de ce tems-là fit quelques bas-reliefs qui servissent à remplir les vuides. Tels sont les bas-reliefs qui se voyent sous l'arcade principale: les divinités qui sont en-dehors de l'*arc*, posées sur les moulures du ceintre des deux petites arcades, ainsi que les bas-reliefs écrasés, placés sur les clés de voûte de ces arcades: toute cette sculpture, qu'on distingue d'avec l'autre en approchant de l'*arc*, est fort au-dessous du bon gothique; quoique suivant les apparences, le sculpteur le plus habile de la capitale de l'empire y ait mis la main. (*D. J.*)

TRIOMPHE, *char de, (Antiq. rom.)* le *char de triomphe* des Romains étoit rond comme une tour; c'est ce qui paroît par les médailles, & par l'*arc* de Titus à Rome. Ce *char* étoit ordinairement d'ivoire, *portabit niveis currus eburneus equis*; vous serez sur un *char* d'ivoire traîné par des chevaux blancs, dit Tibulle; mais le haut du *char* étoit tout doré. Eutrope en parlant du *char de triomphe* de Paul Emile, dit qu'il triompha sur un *char* tiré par quatre chevaux, *aurato curru, quatuor equis triumphatur.* (*D. J.*)



**TRIOMPHE**, *jeu de la*, f. f. ce jeu a diverses manières de se jouer qui se ressemblent toutes en quelque chose, & différent cependant par plusieurs points essentiels ; nous parlerons de chacune de ces manières, voyez celle dont on le joue à Paris.

On prend un jeu de piquet ordinaire, dont les cartes conservent leur rang & leur valeur, à la réserve de l'as qui n'est supérieur qu'au dix & aux autres cartes au-dessous : ce jeu se joue un contre un, deux contre deux, trois contre trois, ou même plus. Ceux qui sont ensemble se mettent d'un côté de la table, & leurs antagonistes occupent l'autre. Ceux du même parti se communiquent leur jeu de la vue seulement, quoiqu'assez communément l'un désigne à l'autre la carte qu'il doit jouer, mais les bons joueurs ne le font pas. Quelquefois aussi les joueurs qui sont ensemble sont placés vis-à-vis l'un de l'autre à chaque coin de la table, & ne peuvent en aucune façon se découvrir leur jeu ni s'avertir de paroles ou de gestes. Mais soit que l'on joue de la sorte, à communiquer, ou un contre un, l'on bat d'abord les cartes, & l'on tire à la plus haute, ou à la plus basse, au gré des joueurs, pour voir à qui fera. Un parti ordonnant toujours à son adversaire de faire, s'il a droit, parce qu'il y a du désavantage. Après avoir battu & fait couper les cartes à l'adversaire, on les distribue jusqu'au nombre de cinq, de la manière qu'il plaît à celui qui les donne, à deux d'abord, & trois ensuite ; ou à trois d'abord & deux ensuite, ou même encore autrement. Quand les joueurs & lui ont leurs cartes, il tourne la première du talon s'il en reste, & la dernière de celles qu'il se donne à lui-même, soit qu'il reste un talon ou non. Ensuite le premier jette telle ou telle carte de son jeu, dont les autres joueurs fournissent s'ils en ont de plus hautes, ou coupent avec de la *triomphe* faite de carte de la couleur de celle qu'on leur a joué, & celui des deux partis qui a fait trois levées marque un jeu, & deux s'il a les fait toutes. Voyez **VOLE**.

Il est permis à un parti qui ne croit pas faire trois levées, & qu'il craigne que son adversaire ne fasse la vole, de lui offrir ou lui donner le jeu qu'il perd double s'il ne fait pas la vole qu'il a entreprise.

Lorsque le jeu est trouvé faux, on refait, mais les coups précédens sont bons. Celui qui donne mal démarque un jeu de ceux qu'il a, s'il n'en a point il ne compte point le premier qu'il fait, ou bien le parti contraire le marque. Celui qui ne leve pas quand il le peut perd un jeu ; de même que celui qui ne coupe pas quand il a de la *triomphe*, à moins qu'on n'en ait jeté une plus haute que la sienne. Celui qui renonce perd deux jeux. Celui qui change ses cartes avec son compagnon, ou en prend des levées déjà faites perd la partie : il en est de même de ceux qui quittent la partie avant qu'elle soit finie.

*Autre manière de jouer à la triomphe.* Dans cette manière de jouer à la *triomphe*, chaque joueur joue pour soi, mais les as sont les premières cartes du jeu & enlèvent les rois, ceux-ci les dames, & ainsi des autres ; celui qui fait a le privilège de prendre l'as s'il est *triomphe* en y mettant telle autre carte de son jeu à la place, & toutes les autres de la même couleur qui seroient au-dessous de cet as, pourvu qu'il y remette autant de cartes de son jeu. Les autres joueurs ont le même privilège à l'égard des autres *trionphes* qu'ils peuvent prendre avec l'as qu'ils ont dans la main, aux mêmes conditions & aux mêmes charges.

*Autre manière de jouer la triomphe.* Ce jeu de la *triomphe* est plus connu dans les provinces que le précédent, il a les mêmes règles ; on le joue avec le même nombre de cartes ; ce qui le rend différent du premier, c'est qu'on y peut jouer cinq comme quatre, & trois comme deux, chacun jouant pour soi ; & lorsque deux des joueurs font deux mains, c'est

celui qui les a fait le premier qui compte le jeu, au préjudice de l'autre : ceux qui font des fautes les payent, comme dans le jeu précédent.

**TRIOMPHER**, (*Langue françoise*.) ce verbe se dit élégamment au figuré pour subjuguier, surmonter, vaincre. La philosophie, dit M. de la Rochefoucault, *triomphe* aisément des maux passés & des maux à venir, mais les maux présens *trionphent* d'elle. L'hypocrisie *triomphe* tous les jours de la vertu. Ce verbe s'emploie encore noblement pour exceller en quelque chose. Quand il est sur cette matière il *trionphe*, c'est-à-dire il excelle. Il *trionphe* sur la générosité, sur la délicatesse des sentimens. Enfin *trionpher* se prend aussi en mauvaise part pour tirer vanité des vices. Tibère à Rome, comme dans l'île de Caprée ; *trionphoit* de ses déreglemens & de sa perfidie. (D. J.)

**TRIONES**, f. f. pl. en *Astronomie*, est une sorte de constellation ou assemblage de sept étoiles qui sont dans la petite ourse. Voyez **OURSE**.

Les *septem triones* ont donné au pôle du nord la dénomination de *septentrion*. Voyez **NORD**, **POLE**, &c.

**TRIONTO**, LE, (*Géog. mod.*) petite rivière d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure. Elle a sa source près du bourg d'Acri, & se perd dans le golfe de Tarente, près du cap de *Trionto* : cette rivière est l'*Hylias* des anciens. (D. J.)

**TRIONUM**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus, au genre de plante que Ruppilius appelle *bammia* ; en voici les caractères. Le calice particulier de la fleur est double ; l'extérieur est composé de douze feuilles très-minces ; l'intérieur est formé d'une seule feuille en tuyaux, & qui se divise à l'extrémité en cinq quartiers. La fleur est à cinq pétales faites en cœur au sommet, & qui croissent ensemble au fond de la fleur ; les étamines sont nombreuses, formant d'abord un seul cylindre, & se séparant en plusieurs filets vers leur extrémité ; les bossettes sont faites en forme de rein ; le germe du pistil est arrondi ; le style est fort délié, mais il se termine par cinq stigma obtus & recourbés ; le fruit est ovale, sillonné de cinq rayures, & composé de cinq loges ; les graines sont nombreuses & taillées en rein. Linnæi, *Gen. plant.* p. 383. Ruppilii, *Flora jenenfis*, pag. 16. (D. J.)

**TRIOPION** ou **TRIOPIA**, (*Géog. anc.*) c'est le premier nom qu'ait eu la ville de Gnide ; de-là vient que l'on trouve *Apollo triopius*, *templum triopium*, & *mare triopium*, pour l'Apollon de Gnide, le temple de Gnide, & la mer qui baigne le territoire de Gnide. Scylax parle aussi d'un promontoire sacré dans la Carie, qu'il nomme *ἱερὸν Τριόπιον*. Le scholiaste de Théocrite appelle ce même promontoire *Triopon*, & dit que les Doriens y tenoient une assemblée de religion & des jeux en l'honneur des nymphes, d'Apollon & de Neptune. Le promontoire *Triopon* ou le promontoire de Gnide fut ainsi nommé de Triopé, fils d'Abas ; il s'appelle présentement *Capo-Erio*. (D. J.)

**TRIOPTERIS**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommée par Linnæus ; voici ses caractères. Le calice est fort petit, mais durable ; il est composé d'une seule feuille découpée en cinq segments. La fleur est formée de six pétales égaux, de forme ovale, entourée de trois autres petits pétales d'égale grandeur entre eux ; les étamines sont deux filets attachés au calice, & qui s'élèvent au-dessus des pétales de la fleur ; leurs bossettes sont simples ; le germe du pistil est partagé en trois ; les styles sont pareillement au nombre de trois, & simples ; les stigma sont obtus ; il n'y a point de fruit qui contiennent les graines ; elles sont nues, au nombre de trois, creusées sur le dos, ailées dans les bords, & ressemblant dans le commencement qu'elles sortent



à de petites pétales de fleurs. Il faut remarquer ici, que ce que nous avons nommé *pétales* dans cette description, n'en font pas en réalité, ce sont les aîles du germe, car les étamines sont placés dessous; mais comme elles ressembloit beaucoup à des pétales, nous nous sommes servis de ce mot pour faciliter plus aisément à un jeune botaniste le moyen de distinguer ce genre de plante. Linnæi, *Gen. plant. pag. 193.* (D. J.)

TRIOPHTALMUS, (*Hist. nat.*) nom donné par Plin à une pierre, sur laquelle on voyoit la figure de trois yeux.

TRIOSTEOSPERMUM, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) ou *gicacuanha*, voici son caractère. Sa fleur est tubuleuse, & n'a qu'une feuille divisée en cinq segmens rondelets; son calice est à cinq pieces. Il y en a un second placé sur l'embryon: celui-ci dégénère en un fruit rondelet, charnu, & contenant trois semences dures, larges à leur partie supérieure, & étroites par le bas. Miller le nomme *triosteospermum latiore folio, flore rutilo*, *Hort. Elth.* (D. J.)

TRIP, f. f. (*Hist. nat. Litholog.*) c'est le nom donné par les Hollandois à la pierre que les François appellent *tourmaline*. Voyez cet article.

TRIPARTITION, f. f. (*Arithm. & Géom.*) c'est l'action de diviser une grandeur quelconque en trois parties égales, ou d'en prendre la troisième partie. Voyez TRISECTION.

TRIPE, f. f. (*Manufacture.*) sorte d'étoffe veloutée qui se manufacture sur un métier, comme le velours ou la peluche, dont le poil qui fait le côté de l'endroit est tout de laine, & la tissure qui en forme le fond est entièrement de fil de chanvre. La *tripe* s'emploie à divers usages, mais particulièrement à faire des meubles, à couvrir des fouliers d'enfans, & des pelotes pour les Chapeliers qui s'en servent à lustrer leurs chapeaux. Furetiere dit qu'il y a de l'apparence que ce mot vient de l'espagnol *terciopelo*, qui veut dire *velours*, parce que c'est en effet du velours de laine. *Savary.* (D. J.)

TRIPES, f. f. pl. *terme de Boucher*, on appelle ainsi à Paris les abattis & issues des bœufs & moutons, que les Tripiers & marchandes Tripières achètent des Bouchers, pour les nettoyer, laver, faire cuire, & ensuite les vendre & débiter, soit en gros, soit en détail. Les *tripes* & abattis de bœufs consistent aux quatre piés; à la pance, qu'on appelle *gras-double*; au feuillet, autre partie des entrailles, que les Tripières nomment communément le *pseautier*; à la franche-mulle ou caillette; & à la fraise, qui comprend le mou ou poumon, le foie & la rate; le palais de bœuf est aussi du nombre des issues. Celles du mouton sont la tête garnie de sa langue, les quatre piés & la caillette. *Savary.* (D. J.)

TRIPERGOLA-LAGO, (*Géogr. mod.*) c'est le nom que donnent les Italiens au lac Averne, si fameux chez les anciens, & qui est dans la terre de Labour, à un bon mille du lac Lucrin. Du tems d'Auguste, il y avoit un port qu'on nommoit *Portus-Julius*; car Suétone & Paterculus nous apprennent que cet empereur fit faire un port du lac Lucrin & du lac Averne. (D. J.)

TRIPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) une fleur tripétale est une fleur à trois feuilles, qu'on appelle *pétales*, pour les distinguer des feuilles des plantes. Voyez FLEUR. (D. J.)

TRIPHOLINUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie. Ortélius, qui cite Galien, l. I. de *Antidotis*, fait entendre que cette montagne est dans la ville de Naples, près de la fontaine de S. Martin, & dit qu'il n'y croît que des trefles. D'autres marquent cette montagne ou colline hors de Naples, mais dans le voisinage de cette ville, & l'appellent *San-Martino*. Cette montagne donnoit autre-

fois son nom aux vins qu'elle produisoit, ou que l'on produisoit dans son voisinage, *trifolina-vina*. Juvenal, *sat. ix. vers. 56.* appelle *Trifolinus ager* le territoire où ils croissent, & il devoit être aux environs de Cumes.

*Te Trifolinus ager secundis vitibus,  
Suspectumque jugum Cumis.*

Martial, l. XIII. *épigr. 114.* parle aussi de ces mêmes vins:

*Non sum de primo, fateor, Trifolina lyæo,  
Inter vina tamen septima vitis ero.*

(D. J.)

TRIPHTHONGUE, f. f. assemblage de trois sons, qui ne font qu'une syllable.

TRIPHYLIE, (*Géog. anc.*) *Triphylia, Tryphalia, Triphylis*, contrée du Péloponnèse, dans l'Elide. Polybe, l. IV. c. *lxxvij.* qui écrit *Tryphalia*, la met sur la côte du Péloponnèse, entre l'Elide & la Messénie, & y marque entr'autres les villes Samicum, Lepreum & Hypana; il paroît que la *Triphylie* & la *Trypalie* étoient la même contrée. De toutes les villes de la *Triphylie*, il n'y avoit que celle de Samicum qui fût maritime, les autres étoient dans les terres. Mais d'où vient à cette contrée de l'Elide le nom de *Triphylie*? Du mot grec *φύλον*, *gens*, parce que trois différens peuples s'y réunirent, & ne firent plus qu'un seul corps. (D. J.)

TRIPIER, f. m. (*Fauconnerie.*) c'est un des noms qu'on donne aux oiseaux de proie, qu'on ne peut affaiblir ni dresser, & qui donne sur les poules & les poulets. Le milan & le corbeau sont des oiseaux *tripiers*, ou absolument des *tripiers* qui sont de mauvaise affaire. *Fouilloux.* (D. J.)

TRIPIERE, f. f. (*Comm. de Bouch.*) marchande qui vend des tripes & des issues de bœufs & de moutons échaudées, ou, pour mieux dire, à demi-cuites. *Trévoux.* (D. J.)

TRIPLE, adj. *en Musique*, sorte de mesure dans laquelle les mesures, les tems ou les aliquotes des tems se divisent en trois parties égales.

On peut réduire à deux classes générales ce nombre infini de mesures *triples*, dont Bononcini, Lorenzo, Penna & Broffard, après eux, ont surchargé, l'un son *musico pratico*, l'autre ses *alberi musicali*, & le troisième son *dictionnaire*; ces deux classes sont la mesure ternaire ou à trois tems, & la mesure à deux tems ou binaire, dont les tems sont divisés selon la raison sous-triple.

Nos anciens Musiciens regardoient la mesure à trois tems comme beaucoup plus excellente que la binaire, & lui donnoient, à cause de cela, le nom de *tems* ou *mode parfait*. Nous avons expliqué aux mots MODE, PROLATION, TEMS, les différens signes dont ils se servoient pour exprimer ces mesures, selon les diverses valeurs des notes qui les remplissoient; mais quelles que fussent ces notes, dès que la mesure étoit *triple* ou parfaite, il y avoit toujours une espece de note qui, même sans point, remplissoit exactement une mesure, & se divisoit en trois autres notes égales, une pour chaque tems. Ainsi dans la *triple* parfaite, la breve ou quarrée valoit non deux, mais trois semi-brevés ou rondes, & ainsi des autres especes de mesures *triples*. Il y avoit pourtant un cas d'exception; c'étoit, par exemple, lorsque cette breve étoit précédée ou suivie immédiatement d'une semi-breve; car alors les deux ensemble ne faisoient qu'une mesure juste, dont la semi-breve valoit un tems; c'étoit une nécessité que la breve n'en valût que deux, & ainsi des autres mesures.

C'est ainsi que se formoit les tems de la mesure *triple*; mais quant aux subdivisions de ces mêmes tems, elles se faisoient toujours selon la raison sous-



double ; & je ne connois point d'anciennes musiques où les tems soient divisés en trois parties égales.

Les modernes ont aussi plusieurs mesures à trois tems de différentes valeurs , dont la plus simple se marque par un 3 , & se remplit d'une blanche pointée , faisant une noire pour chaque tems. Toutes les autres sont des mesures appelées doubles , à cause que leur signe est composé de deux chiffres. Voyez MESURES.

La seconde espece de triple est celle qui se rapporte , non au nombre des tems de la mesure , mais à la division de chaque tems en raison sous-triple. Cette mesure est , comme je viens de le dire , de moderne invention , & peut se subdiviser en deux classes ; mesures à deux tems , & mesures à trois tems ; dont les dernières peuvent être considérées comme mesures doublement triples ; savoir 1°. par les trois tems de la mesure , & 2°. par les trois parties égales de chaque tems.

Les triples de ces dernières especes s'expriment toutes en mesures doubles.

Voici donc une récapitulation de toutes les mesures triples en usage actuellement : celles que j'ai marquées d'une étoile , sont moins usitées en France.

1°. Triples de la première espece , c'est-à-dire dont la mesure est à trois tems , & chaque tems divisé selon la raison foudouble ,

	*		*		*
3.	3.	3.	3.	3.	3.
	1	2	4	8	16

2°. Triples de la seconde espece , c'est-à-dire dont la mesure est à deux tems , & chaque tems divisé selon la raison sous-triple ,

	*		*
6.	6.	6.	12.
2.	4.	8.	8.
			16.

Ces deux dernières mesures se battent à quatre tems.

3°. Triples composées , c'est-à-dire dont la mesure est à trois tems , & chaque tems encore divisé en trois parties égales ,

	*		*
9.	9.	9.	
4.	8.	16.	

Voyez au mot MESURE , Planche & fig. des exemples de la plupart de ces mesures triples. (S)

TRIPLE DROIT, (Jurisprud.) c'est lorsqu'on paye trois fois le droit. Le double ou triple droit est une peine ordonnée par les édits burfaux , en cas de contravention. (A)

TRIPLE NÉCESSITÉ, (Hist. mod.) suivant les anciennes coutumes d'Angleterre , c'étoit une taxe dont aucune terre ne pouvoit être exempte , & qui avoit pour objet la milice ou la nécessité de fournir des soldats , la réparation des ponts , & l'entretien des châteaux ou forteresses.

Quand les rois donnoient à l'Eglise des terres qu'ils exemptoient de toute charge & de tout service séculier , ils faisoient insérer ces trois exceptions dans les lettres , après la clause de l'exemption. Voyez PONTENAGE.

TRIPLÉ, adj. (Mathém.) on appelle ainsi le rapport que des cubes ont entr'eux : les solides semblables sont en raison triplée de leurs côtés homologues , c'est-à-dire , comme les cubes de ces côtés ; il ne faut pas confondre une raison triplée avec une raison triple. La raison triple est le rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient ou dans laquelle elle est contenue trois fois ; or il est très-évident que le rapport des cubes , qui est la raison triplée , est fort différent ; ainsi le rapport de 1 à 8 est une raison triplée de 1 à 2 ; & le rapport de 3 à 1 est une raison triple. (E)

TRIPLÉ, adj. en Musique , un intervalle triplé est celui qui est porté à sa triple-octave. Voyez INTERVALLE , OCTAVE. (S)

TRIPPLICITÉ ou TRIGONE , chez les Astrologues , est une division des signes qu'ils ont imaginée & introduite dans leur art , suivant le nombre des éléments. Chaque division contient trois signes. Voyez SIGNE.

On confond souvent triplicité avec trine aspect ; cependant à parler strictement , ce sont deux choses fort différentes ; car triplicité ne se dit que par rapport aux signes , & au contraire trine aspect s'entend proprement des planetes. Voyez TRINE.

Les signes de triplicité sont ceux qui sont de même nature , & non pas ceux qui sont en trine aspect. Ainsi le lion , le sagittaire & le belier sont des signes de triplicité , parce qu'on suppose que ces signes sont tous de feu.

TRIPLIQUE, (Jurisprud.) est une troisième réponse qui est faite à quelque plaidoyer ou écrit ; les défenses sont la première réponse à la demande ; les répliques sont la réponse aux défenses ; les dupliques sont la réponse aux répliques , & les tripliques la réponse aux dupliques.

L'ordonnance de 1667 a abrogé l'usage des dupliques & tripliques , au moyen de quoi , si l'on en fait encore quelquefois , elles ne doivent pas passer en taxe. Voyez DEMANDE , DÉFENSES , DUPLIQUES , RÉPLIQUE , FRAIS , SALAIRES , TAXE. (A)

TRIPODISQUE, LE, (Géogr. anc.) Tripodiscus , village du Péloponnese dans l'Attique , sur le mont Géranien , avec un temple dédié à Apollon. Pausanias , l. I. c. xliij. rapporte ainsi l'histoire.

Sous le regne de Crotopus , roi d'Argos , Psamathe sa fille accoucha d'un fils qu'elle avoit eu d'Apollon ; & pour cacher sa faute à son pere qu'elle craignoit , elle exposa cet enfant. Le malheur voulut que les chiens des troupeaux du roi ayant trouvé cet enfant , le dévorassent. Apollon irrité suscita contre les Argiens le monstre Pœne , monstre vengeur qui arrachoit les enfans du sein de leurs meres & les dévoroit. On dit que Corœbus touché du malheur des Argiens , tua ce monstre ; mais la colere du dieu n'ayant fait qu'augmenter , & une peste cruelle désolant la ville d'Argos , Corœbus se transporta à Delphes pour expier le crime qu'il avoit commis en tuant le monstre. La Pythie lui défendit de retourner à Argos , & lui dit de prendre dans le temple un trépié , & qu'à l'endroit où ce trépié lui échapperait des mains , il eût à bâtir un temple à Apollon , & à y fixer lui-même sa demeure. Corœbus s'étant mis en chemin , quand il fut au mont Géranien , sentit tomber son trépié , & là il bâtit un temple à Apollon , avec un village qui de cette particularité fut nommé le Tripodisque. (D. J.)

TRIPOLI, f. m. ou TERRE DE TRIPOLI, (Hist. nat. Minéralogie.) en latin Tripela , terra Tripolitana. C'est ainsi qu'on nomme une terre argilleuse & ferrugineuse qui est rude au toucher , comme du sable , qui devient plus dure & plus compacte dans le feu , ce qui caractérise les argilles , & qui est ou grise , ou blanche , ou jaunâtre.

Le nom qu'on donne à cette terre , vient de ce qu'autrefois on en tiroit beaucoup des environs de la ville de Tripoli en Barbarie ; mais aujourd'hui on en trouve dans toutes les parties de l'Europe qui ne le cede en rien à celle de Barbarie.

La rudesse des parties qui composent le tripoli , fait qu'on l'emploie avec succès pour polir les métaux , le verre & les glaces. Les Fondeurs s'en servent aussi pour faire des moules , parce que cette terre est très-propre à résister à l'action du feu. Pour que le tripoli soit d'une bonne qualité , il faut qu'il soit



pur & dégagé de grains de sable, qu'il soit tendre & facile à pulvériser.

M. Neumann ayant mis deux onces de *tripoli* en distillation dans une cornue exposée à feu nud, a obtenu deux drachmes d'esprit de sel, & il s'attacha une petite portion de sel ammoniacal dans le col de la retorte. M. Zimmermann y a aussi trouvé une petite portion d'acide vitriolique.

Cette terre mise dans l'eau régale lui donne une couleur jaune, ce qui a fait soupçonner à quelques alchimistes que le *tripoli* contenoit de l'or qu'ils croyent voir par-tout; mais cette couleur vient des parties ferrugineuses dont cette terre est mêlée; une preuve de cette vérité, c'est que le *tripoli* devient rougeâtre par la calcination. Cependant on ne veut point nier qu'il ne puisse se trouver des particules d'or accidentellement mêlées avec cette substance, ce seroit pourtant se tromper que d'espérer en tirer assez pour se dédommager des frais de l'opération. Stahl a trouvé le *tripoli* astringent & dessicatif comme toutes les substances martiales. (—)

TRIPOLI état de, (*Géog. mod.*) l'état de *Tripoli* est borné au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par l'Égypte, au midi par le pays des Béréberes, & à l'occident, partie par le royaume de Tunis, partie par le Bilédulgériid ou pays des Dattes, & partie par le pays de Gadamis; cet état est divisé en divers quartiers; il possède sur la côte de la province de *Tripoli*, le pays de Mserata, le golfe de la Sidre, la côte de Derne, &c. Il a dans les terres quelques cantons & déserts. La ville de *Tripoli* est la capitale de tout l'état.

Les femmes de *Tripoli* ne ressemblent point aux égyptiennes dont elles sont voisines; elles sont grandes, & sont consistées la beauté dans une taille excessivement longue. Elles se font, comme les femmes arabes, des piquures sur le visage, principalement aux joues & au menton. Elles estiment beaucoup les cheveux roux, comme en Turquie, & elles sont même peindre en vermillon les cheveux de leurs enfans.

La république de *Tripoli* subsiste par son commerce d'étoffes & par celui du safran qui se tire du mont Garian situé au midi de la ville de *Tripoli*, & où il est admirable; mais la principale richesse des habitans vient de leurs pirateries. Elles furent si grandes dans le dernier siècle contre les François, que Louis XIV. n'en put obtenir raison qu'en faisant bombarder la capitale par le maréchal d'Estree, vice-amiral. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ou *Tripoli* de Barbarie, ville d'Afrique, dans la Barbarie, sur la côte de la Méditerranée, dans la province de même nom, entre Zoara & Lebda.

La ville de *Tripoli* a le titre de royaume sans en être un; mais cette qualification lui vient de quelques princes qui s'en emparèrent, & s'arrogèrent le titre de roi. Le nom de *Tripoli* étoit anciennement le nom d'un canton où se trouvoient trois villes remarquables, & de là vient qu'il y a plusieurs autres cantons, qui portent ce même nom par la même raison.

Le pays de *Tripoli* de Barbarie fut nommé la *Tripolitaine* du tems des Romains, & ce nom lui fut continué du tems des Vandales. Les Arabes s'en emparèrent sous le regne des caliphes, dont les lieutenans conquièrent toutes les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, & même une partie considérable de l'Espagne.

Ce pays, ainsi que la ville, resta dans une assez grande obscurité jusqu'au commencement du seizième siècle. Alors dom Pedro de Navarre, général de Ferdinand le catholique, profitant des troubles qui regnoient dans la ville, s'en rendit maître, & y fit

un riche butin sur les Maures. Quelque tems après les chevaliers de S. Jean de Jérusalem ayant perdu l'île de Rhodes, Charles-Quint leur donna en 1528 l'île de Malthe, ainsi que *Tripoli* qui étoit frontière de leur île; mais Soliman forma une puissante armée navale qui battit la place avec quarante pieces de canon, & le gouverneur se vit obligé de la rendre à l'amiral Dragut. Les Turcs y établirent un bacha dont l'autorité diminua peu-à-peu. Enfin Mamet-Bey, renégat grec, de l'ancienne maison des Justiniani, eut le crédit d'y établir son autorité, & d'y commander en souverain. Depuis ce tems-là *Tripoli* s'est gouvernée en république, sous la protection du grand seigneur, à qui l'on envoie une espece de tribut; cette république a pour chef un général qu'on nomme *dey*, & qui est élu par la milice.

*Tripoli* est aujourd'hui bien fortifiée; mais on y boit que de l'eau de citerne, & le blé y est rare, parce que le terroir est aride, sablonneux, & souvent même inondé par la mer. On fabrique dans cette ville des étoffes de soie & d'assez bons camélots. Son commerce étoit autrefois beaucoup plus brillant. *Long.* suivant Cassini, 30. 36'. 45". *latit.* 30. 53'. 40". & suivant le p. Feuillée, *Long.* 31. 2'. 30". *latit.* 32. 54. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Syrie, sur la côte, & à trois quarts de lieue de la Méditerranée. Elle est ceinte de murailles, particulièrement vers la mer, sur le bord de laquelle elle a quelques tours quarrées avec du canon pour se défendre contre les corsaires; elle est fort peuplée de turcs & de juifs, qui y font un grand commerce de soie. On y compte quatre maisons de religieux francs. *Long.* 56. 32. *latit.* 34. 10.

La *Tripoli* d'Asie est une ville très-ancienne située dans le canton que les anciens nommoient *Phénicie*, entre Botrys au midi, & Arca au septentrion, & sur le bord d'une riviere qui descend du Liban. Il en est parlé dans le second livre des Machabées, *xiv. 1.*, où il est dit que trois jours après la mort d'Antiochus Epiphane, Démétrius, fils de Séleucus, à qui le royaume de Syrie appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, & vint aborder à *Tripoli*.

Le nom de *Tripoli* signifie en grec *trois villes*, parce qu'en effet elle étoit composée de trois villes éloignées l'une de l'autre de la longueur d'un stade. L'une de ces villes étoit aux Arcadiens, l'autre aux Sidoniens, & la troisième aux Tyriens. Il y a grande apparence qu'avec le tems ces trois villes n'en formerent plus qu'une, par le moyen des maisons que l'on bâtit entre les espaces qui les séparoit. On a plusieurs médailles d'Antoine avec Cléopatre, d'Auguste, de Néron, de Trajan, de Sévere & d'Eligabale, avec ce mot, ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ, & une de Julie Soëmie, où on lit : ΤΡΙΠΟΛΩΝ. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) village d'Asie, dans l'Anatolie, à trois milles de la mer-Noire, & à 36 de Cérasonte. Arrien & Polybe en parlent; la riviere qui se jette dans la mer-Noire au-dessous de ce village, portoit apparemment le même nom que la ville qui subsistoit du tems de Plin. (*D. J.*)

TRIPOLIR, en terme de Bijoutier, c'est donner le troisième poli à un ouvrage avec la matiere de ce nom bien pulvérisée & détrempee dans de l'huile ou de l'eau.

TRIPOLIS, (*Géog. anc.*) 1°. contrée du Péloponnèse dans l'Arcadie. Elle fut ainsi nommée des trois villes qui s'y trouvoient; savoir, *Callio*, *Dipaus* & *Nomaeris*.

2°. Contrée ou ville du Péloponnèse, dans la Laconie, selon Tite-Live, *l. XXXV. c. xxvij.* il ne dit point si c'étoit une seule ville ou une petite contrée dans laquelle il se trouvoit trois villes, comme dans la *Tripolis* de l'Arcadie. Il semble néanmoins que



c'étoit une petite contrée formée de trois villes ou bourgs: car Tite-Live dit qu'on y enleva une grande partie d'hommes, & beaucoup de bétail. Aucun autre auteur ne connoît cette *Tripolis*.

3°. *Tripolis*, contrée de la Thessalie, selon Tite-Live, l. XXXVII. c. liij. Elle prenoit son nom des trois villes, Azorum, Pythium & Doliche, qui s'y trouvoient. C'est la *Tripolis* qu'Etienne le géographe met dans la Perrhébie, mais de quelle Perrhébie entend-il parler? Il y en avoit une au pié de l'Olympe, une autre au pié du Pinde; y en avoit-il une aussi au pié des monts Cambuniens? C'est ce qu'il faudroit savoir pour pouvoir tout concilier.

4°. *Tripolis*, ville de l'Asie mineure, sur le Méandre, & la première ville de la Carie, selon Ptolomée, l. V. c. ij. Etienne le géographe la met aussi dans la Carie; mais les notices épiscopales & celles des provinces de l'empire la marquent dans la Lydie. Pline, l. V. cxxjv. nomme ses habitans *Tripolitani*. M. Spanheim, p. 888, rapporte l'inscription d'une ancienne médaille, qui prouve que cette ville étoit sur le Méandre: *Tripoleiton Maiandr.* c'est-à-dire, les *Tripolitains* du Méandre, ou sur le Méandre.

5°. *Tripolis*, lieu fortifié dans le Pont, sur le bord du Pont-Euxin, selon le Périphe d'Arrien, p. 17, entre *Zephyrium* & *Argyria*, à quatre-vingt-dix stades du premier de ces lieux, & à vingt stades du second. (D. J.)

TRIPOLITAINE, LA, (*Géog. anc.*) *Tripolitana regio*, ou *Tripolis*; contrée d'Afrique, sur la côte de la mer Méditerranée qui la baignoit au nord. Elle avoit à l'orient le fleuve Cinyphus, la Lybie intérieure au midi, & le fleuve Triton à l'occident. Procope dit que cette province étoit habitée par des Maures qui étoient alliés des Romains, c'est-à-dire, qui entretenoient la paix avec les Romains. La *Tripolitaine* est connue dans les auteurs ecclésiastiques, comme une province qui renfermoit quelques évêchés. (D. J.)

TRIPOLIUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante nommé par Tournefort, *after maritimus palustris, caeruleus, salicis folio.* *Inst. R. H.* 481, & communément en françois *boucage*.

Cette plante s'éleve à la hauteur d'une coudée ou d'une coudée & demie; sa racine est fibreuse; les feuilles sont assez semblables à celles du *limonium majus*, elles sont plus étroites, mais à-peu-près de la même longueur, traversées de côtes comme celles du plantain, unies, épaisses, grasses, tirant quelquefois sur le bleu, & placées irrégulièrement autour de la tige, & sur les branches. Ses fleurs croissent au sommet branchu de la tige; elles sont attachées à l'extrémité des rejettons, purpurines ou bleues, & tombent en duvet. Les *tripolium majus* & *minus* ne diffèrent qu'en grandeur. Le *tripolium flore nudo* est fort commun aux environs de Bristol. (D. J.)

TRIPOLUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Crete & celui de la patrie de Plutus, selon Hésiode, Diodore de Sicile, l. V. c. lxxvij. dit la même chose. (D. J.)

TRIPONTIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Angleterre. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Londres à Lincoln, entre *Isanavatia* & *Vennonæ*, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du second. Camden veut que *Tripontium* soit *Towcester*, & que ce lieu soit déplacé dans l'itinéraire d'Antonin. Mais M. Thomas Gale, *Brit. p.* 69. a fait voir que *Tripontium* ne pouvoit être autre chose que *Dowbridge*, près de *Lilburne*. (D. J.)

TRIPOT, f. m. (*Paumier.*) lieu où l'on s'exerce à jouer à la paume; les *tripots* sont de grandes places couvertes & entourées de murs des quatre côtés, du-moins jusqu'à la hauteur de quinze piés. Au-des-

sus il y a de distance en distance de gros piliers de bois pour soutenir le plancher & la charpente de la couverture. L'espace vuide qui est entre la charpente & le haut des murs est garni tout-autour de filets ou rézeau de ficelles, tendus pour arrêter les balles qu'on y jette, qui tombent dans une galerie pratiquée en-haut tout-autour des murs. On y met aussi de grands rideaux de toile pour empêcher le soleil de faire mal aux yeux des joueurs. Le *tripot* est pavé de quarraux de pierre de même largeur; au-milieu du *tripot* est une corde tendue dans la largeur, & qui le sépare en deux parties égales. Le long d'un des grands côtés regne un mur à hauteur d'appui, au-dessus duquel sont placés de distance en distance des poteaux qui soutiennent un toit couvert de planches, qui est ménagé à la hauteur d'environ 6 piés. Ce côté s'appelle la *galerie*; l'autre grand côté est un mur tout uni dans les *tripots* appelés *quarrés*; mais il y a un tambour vers la grille, dans les *tripots* appelés *dedans*. Des deux petits côtés, l'un a un mur avancé élevé jusqu'à la hauteur de 6 piés, & surmonté d'un toit de planches appuyé contre le grand mur; à un des angles, & immédiatement au-dessous du toit, est un grand trou appelé la *grille*. Le quatrième côté du *tripot* est construit différemment dans les *quarrés* & dans les *dedans*. Dans les *dedans*, c'est un mur avancé, haut de 6 piés, & surmonté d'un toit, comme de l'autre côté opposé, à l'exception que celui-ci est ouvert depuis la hauteur de trois piés jusqu'au toit. Dans les *quarrés*, ce quatrième côté est un mur tout uni; à un de ces bouts par terre est une petite ouverture qu'on appelle le *trou*, & à l'autre bout de ce mur est une planche enfoncée dans le mur, & qu'on appelle l'*ais*. La galerie est pavée avec des chassis de bois faits en forme de barres un peu éloignées les unes des autres, afin que les balles qu'on jette dans la galerie puissent passer par ces ouvertures, & se rendre dans un endroit où le paumier va les chercher quand il en a besoin.

TRIPTOLÈME, f. m. (*Mytholog.*) fils de Céléus & de Néera, ou de Métanire, fut ministre de Cérès. Sa fable est agréablement conçue. L'hospitalité de Céléus pour Cérès est récompensée; elle rend la vie à son fils par un seul baiser, le nourrit de son lait divin, se charge de son éducation, lui montre l'agriculture, lui fait présent d'un char tiré par des dragons, & se propose enfin de le rendre immortel, en purifiant son corps de ce qu'il avoit de terrestre.

Cette jolie fable simplifiée signifie introduction du culte de Cérès dans la Grece par *Triptolème*, roi d'Eléusis; ce prince se fit initiateur des premiers dans les mystères de la déesse, & passa par toutes les épreuves usitées. Il établit l'agriculture dans ses états; son char tiré par des dragons ailés, c'est un vaisseau qui porte du blé en différentes contrées de l'Attique, pour apprendre aux habitans à le semer & à le recueillir.

*Triptolème*, dit Justin, trouva l'art d'ensemencer les terres; ce fut à Eléusis qu'il en produisit l'invention, & ce fut aussi à l'honneur de cette invention, qu'on établit des nuits pour les initiations. Les Athéniens honorèrent par reconnoissance *Triptolème* comme un dieu; ils lui érigèrent un temple, un autel, & lui consacrerent une aire à battre le blé. (D. J.)

TRIPUDIUM, f. m. (*Littérat.*) c'est le nom latin dont on se servoit en général pour exprimer l'auspice forcé, c'est-à-dire, l'auspice qui se prenoit par le moyen des poulets qu'on tenoit dans une espèce de cage, à la différence des auspices qui se prenoient quelquefois lorsqu'un oiseau libre venoit à laisser tomber quelque chose de son bec; lors-



qu'en prenant les auspices par les poulets sacrés, il leur étoit tombé du bec quelque morceau de la pâte qu'on avoit mise devant eux; cela s'appelloit *tripudium solistimum*, ce qui étoit regardé comme le meilleur augure qu'on pût avoir. Il y avoit encore le *tripudium sonivium*, dont le nom est tiré du son que faisoit en tombant à terre par accident quelque chose que ce fût; alors on tiroit des présages bons ou mauvais, selon la qualité du son. (D. J.)

TRIPYRGA, (Géog. mod.) nom que les habitans d'Athènes donnent aujourd'hui à un lac marécageux de la Morée, environ à une lieue d'Athènes. Ce lac ou marais étoit nommé, selon Xénophon, *Phalarea palus*, & il y avoit auprès un lieu nommé *Tripyrgia*, à cause de trois tours qui y étoient bâties. Du nom de ce lieu on a formé celui du lac, & de *Tripyrgia* on a fait par corruption *Tripyrga*. M. Wheler, voyage d'Athènes, l. III. p. 207. croit que ces trois tours pouvoient être des restes de la ville Limes. Du reste, ajoute-t-il, ce lac s'étend en long du-moins une lieue & demie sur la côte, & il sort de son extrémité orientale un petit ruisseau qui se jette dans la mer, assez proche de la baie de Phalara, où il y a une petite église ruinée, appelée *S. Nicolò*. C'est apparemment ce lieu qui s'appelloit autrefois *Colias promontorium*. (D. J.)

TRIQUEBALLE, f. m. (Art milit.) machine très-simple qui sert dans l'artillerie à transporter du canon. Elle est composée d'une grande fleche de bois ou timon appuyé sur un essieu à deux roues par derrière, & sur un avant train par-devant. On attache le canon sur cette fleche avec une chaîne de fer ou de bons cordages. Mémoires d'Artillerie de Saint-Remy. (Q)

TRIQUE-MADAME, f. f. (Botan.) nom vulgaire du *sedum minus luteum, folio acuto*, de C. B. & de Tournefort. C'est une espece de petite joubarbe, qui pousse des tiges tendres, rampantes, revêtues de beaucoup de feuilles épaisses, oblongues, grasses, pointues, bleuâtres, ou rougeâtres, remplies de suc; ses fleurs sont à plusieurs pétales disposées en rose, au sommet des branches, de couleur jaune; il leur succede un petit fruit composé de cinq graines. On cultive cette plante dans les jardins, parce qu'on en mêle dans les salades; mais elle croît naturellement sur les murailles, & ailleurs. (D. J.)

TRIQUER, v. act. (Comm.) séparer une chose d'avec une autre: il signifie aussi quelquefois mêler plusieurs choses ensemble.

Dans ce dernier sens, les ordonnances de la ville de Paris, chap. iij. défendent aux marchands de triquer, & mêler les marchandises de différens prix & qualités; & dans l'autre signification, les mêmes ordonnances enjoignent aux marchands de bois à brûler qu'on empile dans les chantiers, de triquer & séparer le bois blanc & de l'empiler à part. Dictionnaire de Commerce.

TRIQUET, f. m. (Charpenterie.) échafaud fait de plusieurs pieces de bois réunies ensemble, qui s'applique contre les murs, & qu'on appelle autrement *chevalet*. Il faut pour échafauder deux triquets qui s'attachent avec des cordages, & s'éloignent l'un de l'autre suffisamment par la longueur des planches qu'on met dessus.

TRIREME, f. m. (Littérat.) *triremis*, galere, bâtiment, vaisseau des Romains, qui avoit de chaque côté trois hommes sur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eût d'ailleurs; messieurs le Baif & Dacier tiennent pour l'hypothèse des étages de rames les uns sur les autres. Ils citent en leur faveur des médailles, & la colonne trajane, où ce fait n'est pas de la dernière évidence; je fai même que Scheffer & plusieurs autres savans, ont essayé à force de supputations mathématiques, de trouver une com-

binaison & un arrangement, pour prouver que la chose n'est pas impossible; mais quelque effort que l'on fasse, & de quelque maniere que l'on dispose ces étages, soit en files perpendiculaires, soit en files obliques, soit en forme de rampe, je ne crois pas, avec Scaliger, Saumaïse, & le P. Sanadon, qu'on réussisse jamais à nous montrer une possibilité pratique, c'est-à-dire, qui puisse être d'un usage aisé, constant, & uniforme; sans quoi tout ce système se réduit à une spéculation vaine & stérile, qui ne décide rien, & qui ne touche pas même à la question. (D. J.)

TRISACRAMENTAIRES, ou TRISACRAMENTAUX, f. m. pl. (Hist. eccléf.) nom que l'on a donné à une secte de religionnaires qui n'admettent que trois sacremens. Voyez SACREMENT.

Il y a eu plusieurs *trisacramentaires* parmi les protestans qui admettoient le Baptême, l'Eucharistie, & l'Absolution, comme sacremens.

M. Chambers observe qu'on confond mal-à-propos les Anglois avec les *Trisacramentaires*, parce qu'on suppose qu'ils regardent l'ordination comme un sacrement; mais quelle que soit l'opinion des Anglois sur ce point, il est sûr que les évêques regardent la Confirmation comme un sacrement, & que d'ailleurs ils comptent pour sacremens le Baptême & l'Eucharistie; ainsi l'on peut à cet égard le comprendre parmi les Sacramentaires.

TRISAGION, f. m. dans l'histoire ecclésiastique; est le nom qu'on donne à un hymne où le nom de saint est répété trois fois.

Ce mot est grec, composé de *τρεις*, trois, ou trois fois, & d'*αγιος*, saint.

Le *trisagion* proprement dit est composé de ces paroles, *sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus sabaoth. Saint, saint, saint, Seigneur Dieu des armées*, comme nous les lisons dans Isaïe, c. vi. v. 3. & dans l'Apocalypse, c. iv. de ces mots l'Eglise a formé un autre *trisagion*, qu'on chante dans l'église latine seulement le jour du Vendredi-saint, avant l'adoration de la croix. Il est conçu en ces termes: *sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus immortalis, miserere nobis*, que les Grecs ont rendu par ceux-ci, *αγιος ο θεος, αγιος ισχυρος, αγιος αθανατος, ελεησον μας*; saint Dieu, saint puissant, saint immortel, ayez pitié de nous; qu'ils répètent souvent non-seulement dans l'office, mais encore dans leurs prières particulières.

Pierre Gnaphée ou le Foulon, patriarche d'Antioche dans le v. siècle, y fit ajouter ces paroles qui *crucifixus est propter nos*; attribuant ainsi la passion non-seulement au fils, mais aussi aux deux autres personnes de la sainte Trinité, & prononça anathème contre ceux qui refuseroient de dire la même chose; mais le pape Félix III. & les Catholiques rejetterent cette addition qui autorisoit manifestement les erreurs des Patripassiens. Voyez PATRIPASSIENS & THÉOPASCHITES.

Ce dernier *trisagion* exclusivement aux paroles que Pierre le Foulon y vouloit ajouter, commença à être en usage dans l'église de Constantinople, d'où il passa dans les autres églises d'orient, & ensuite dans celles d'occident.

S. Jean Damascene, Codin Balsamon, & d'autres disent que le *trisagion* fut introduit à Constantinople à l'occasion d'un terrible tremblement de terre, arrivé la trente-cinquième année de l'empire de Théodose le jeune, & du tems du patriarche Proclus; que celui-ci ayant ordonné une procession solennelle, où l'on chanta pendant plusieurs heures de suite le *kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de nous, un enfant fut élevé en l'air, où il crut avoir entendu les anges chanter le *trisagion*; que cet enfant à son retour, ayant raconté la chose, le peuple commença aussi-tôt à chanter cette hymne, avec d'autant plus



d'ardeur, qu'il attribuoit la calamité présente aux blasphèmes que les hérétiques de Constantinople vomissoient contre le fils de Dieu, & qu'incontinent après ce fléau cessa. Afclépiade, Cedrenus, le pape Félix III. & Nicéphore, racontent la même chose.

Quelques efforts que fit Pierre le Foulon pour introduire dans le *trifagion* l'addition dont nous avons parlé, cet hymne subsista toujours dans sa pureté primitive, & est demeuré tel dans les offices latins, grecs, éthiopiens, mozarabiques, ou autres qui Pont adopté.

**TRISANTO**, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne; Ptolomée, *l. II. c. ij.* marque son embouchure sur la côte méridionale de l'île, entre *Magnus-Portus*, & *Novus-Portus*. C'est présentement Hampton-Water, autrement le port de Southampton, à l'embouchure du Tost. (*D. J.*)

**TRISECTION**, *s. f.* (*Géom. & Algebr.*) division d'une chose en trois parties.

Ce terme est principalement employé en Géométrie pour la division d'un angle en trois parties égales.

La *trisection* géométrique des angles, telle que les anciens la demandoient, c'est-à-dire en n'employant que la seule règle & le compas, est un de ces problèmes qu'on a cherché en vain depuis plus de deux mille ans, & qui à cet égard, ainsi que la duplication du cube, peut être comparé à la quadrature du cercle.

La solution de ce problème dépend d'une équation du troisième degré. On en peut voir le calcul & le détail dans différens ouvrages, entr'autres dans l'application de l'Algebre à la Géométrie de M. Guisnei, & dans le dixième livre des sections coniques de M. le marquis de l'Hôpital. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de la donner ici; mais il sera bien plus utile pour nos lecteurs d'examiner pourquoi ce problème est du troisième degré.

Soit, *fig. 13 d'Algebre*, un cercle *ACBD*; on propose de diviser en trois parties égales l'arc *AB*, dont la corde est *AB*; on nomme le rayon du cercle *r*, la corde *AB*, *a*, & la corde inconnue *AC* du tiers de l'arc *x*; & on parvient, comme on le peut voir dans les ouvrages cités, à une équation qui monte au troisième degré, & dans laquelle *x* a trois valeurs réelles; par conséquent le problème a trois solutions. Il paroît cependant au premier coup d'œil qu'il devoit n'en avoir qu'une; car il n'y a certainement qu'une seule & unique valeur possible de la corde *AC* qui soutend le tiers de l'arc *AB*. Mais on fera réflexion que l'équation algébrique à laquelle on parvient, ne renferme point les arcs *AB*, *AC*, mais simplement leur corde; & que par conséquent *x* n'est pas seulement la corde du tiers de l'arc *ACB*, mais la corde du tiers de tout arc qui a *AB* pour corde: or tous les arcs qui ont *AB* pour corde sont, en nommant *C* la circonférence, les arcs *ACB*, *ACB + c*, *ACB + 2c*, *ACB + 3c*, *ACB + 4c*, *ACB + 5c*, &c.

Et *c - ACB* ou *ADB*, *2c - ACB*, *3c - ACB*, *4c - ACB*, &c.

Maintenant je dis que la division de tous ces arcs en trois, fournit trois cordes différentes, & jamais plus de trois. Car 1°. soit le tiers de l'arc *ACB*, *z*, le tiers de l'arc *ACB + c*, *y*, le tiers de l'arc *ACB + 2c*, *u*, cela donnera trois arcs différens qui auront chacun leurs cordes: voilà donc trois cordes différentes, & par conséquent les trois racines de l'équation. 2°. Il sembleroit d'abord que le tiers des autres arcs doit avoir chacun sa corde, & que par conséquent le problème auroit une infinité de solutions; mais on remarquera que l'arc *ACB + 3c* a pour tiers *c + z*, donc la corde est la même que celle de *y*; que l'arc *ACB + 4c* a pour tiers *c + z*, dont la corde est la même que celle de *y*; que l'arc *ACB + 5c* a pour tiers *c + u* dont la corde est la même que

celle de *u*; & ainsi de suite. De même on trouvera que *ADB* ou *c - ACB* a pour tiers *c - u*, parce que  $3c - 3u = 3c - 2c - ABC$ . Or la corde de *c - u* est la même que celle de *u*. Par la même raison la corde du tiers de *2c - ACB* fera la même que celle de *y*, & celle de *3c - ACB* la même que celle de *z*, & ainsi de suite; donc la division à l'infini de tous ces arcs en trois, donne trois cordes différentes, & n'en donne pas plus de trois. Voilà pourquoi le problème est du troisième degré.

Si on divisoit un arc en quatre parties, on trouveroit une équation du quatrième degré, & on pourroit prouver de la même manière qu'en effet cette division donne quatre cordes différentes, & jamais plus: la division d'un angle en cinq parties égales donnera par la même raison une équation du cinquième degré, & ainsi de suite. Il nous suffit d'avoir ici mis le lecteur sur la voie, il pourra trouver facilement de lui-même la démonstration générale. Elle est fondée sur ce que l'arc *ACB* étant divisé en *n* parties, la corde de la *n*° partie de *nc + ACB* fera la même que la corde de la *n*° partie de *ACB*. (O)

**TRISIDIS**, (*Géog. mod.*) ville de la Mauritanie tingitane; elle étoit dans les terres, selon Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* Marmol la nomme *Tenzert*.

**TRISMEGISTE**, *adj.* (*Hist. anc.*) surnom donné à l'un des deux Hermès ou Mercurès rois de Thebes en Egypte. On croit que c'est au second, qui étoit contemporain de Moïse, le premier ayant régné vers le tems du déluge; cependant on les confondoit assez souvent eu égard à la science; car les Egyptiens se reconnoissoient redevables à l'un & à l'autre de plusieurs inventions utiles. Ce mot formé du grec *τρεῖς*, trois fois, & *μεγιστος*, très-grand, exprimoit que l'Hermès, ainsi surnommé, avoit été un grand philosophe, un grand-prêtre & un grand roi, ou qu'il avoit également approfondi les secrets de la nature, les mystères de la religion & les ressorts de la politique.

**TRISMEGISTE**, (*Fondeur de caractères d'Imprimerie.*) seizième des corps sur lesquels on fond les caractères d'Imprimerie; sa proportion est de six lignes mesure de l'échelle: il est le corps double du gros romain. Voyez *PROPORTION des caractères d'Imprimerie*, & l'exemple à l'article *CARACTERES*. Le *trismegiste* ne faisoit point un corps dans l'Imprimerie; le sieur Fournier le jeune en a fait un, qu'il a placé entre le gros & petit canon dans les proportions qu'il a données aux caractères; il l'a fait pour donner un corps double au gros romain, & pour rendre parallèle la correspondance des caractères plus générale.

**TRISMIS**, (*Géog. anc.*) ville de la basse Moësie; Ptolomée, *liv. III. ch. x.* la nomme entre les villes qui étoient au voisinage du Danube. C'est la ville *Trosmis* de l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Viminacium* à Nicomédie. (*D. J.*)

**TRISMOS**, *s. m.* (*Médecine.*) est une convulsion du muscle temporal, qui fait grincer les dents. Voyez *CONVULSION*, &c.

**TRISOLYMPIONIQUE**, *adj.* (*Hist. anc.*) athlète qui avoit remporté trois fois le prix aux jeux olympiques. Ce mot est composé de *τρεῖς*, trois, *ολυμπια*, jeux olympiques, & de *νικη*, victoire, trois fois vainqueur à Olympie.

On érigeoit aux *trisolymphioniques* des statues de l'espèce de celles qu'on nommoit *iconiques*, & qui étoient de grandeur naturelle, prérogative qu'on n'accordoit point au commun des athlètes. Pour les autres récompenses & marques d'honneur qui leur étoient accordées dans leur patrie, nous en avons parlé au long sous le mot *OLYMPIQUES*.

**TRISPASTON**, *s. m.* *en mécanique*, est une machine qui a trois poulies, ou un assemblage de trois poulies pour soulever de grands fardeaux. Voyez *POULIE & MOUFFLE*. Ce mot est composé de *τρεῖς*, trois, & *σπάω*, traho, je tire.



**TRISSE DE BEAUPRÉ**, (*Marine.*) c'est un palan qui saisit la vergue de civadiere des deux côtés, entre les palancines & les haubans, pour l'aider à la soutenir, & pour la manoeuvre.

**TRIST**, ou **TRIS**, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, sur la côte méridionale de la baie de Campêche, au couchant de l'île de Port-Royal, dont elle n'est séparée que par un canal ou crique très-étroite. Cette île est petite, basse & déserte.

**TRISTE**, adj. voyez l'article **TRISTESSE**.

**TRISTE**, l'arbre, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui croît sur tout vers la côte de Malabar. Son nom lui vient, dit-on, de ce qu'il perd ses fleurs au moment où celles des autres arbres s'épanouissent au soleil. Ces fleurs sont semblables au jasmin blanc, sinon qu'elles ont le pié jaune. Cet arbre ne vient que d'une hauteur médiocre. Ses feuilles sont petites, d'un verd foncé & d'un goût âpre.

**TRISTENA**, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Scanie, anciennement *Nenica*. Il est à quinze ou seize milles au midi de Corinthe, à l'entrée & au nord de la forêt de Tristena, autrefois la forêt Némée. (*D. J.*)

**TRISTESSE**, f. f. (*Morale.*) Cicéron définit la tristesse, l'opinion d'un grand mal présent, & tel que celui qui l'éprouve croit qu'il est juste & même nécessaire de s'affliger. Nos jours seront toujours malheureux, dit-il, si nous ne luttons de toutes nos forces contre cette passion, que la folie suscite comme une furie pour nous tourmenter. « Je n'aime » point cette passion, dit Montagne, quoique le » monde ait entrepris comme à prix fait, de l'honorer de faveur particulière; ils en habillent la » gesse, la vertu, la conscience; bizarre habille- » ment toujours nuisible, & toujours fâcheux ! (*D. J.*)

**TRISYLLABIQUE**, ou **TRISYLLABE**, adj. (*Gramm.*) qui est composé de trois syllabes. On dit un pié trisyllabique, un vers trisyllabique.

**TRITÆOPHYES**, (*Lexicograph. medic.*) τριταίφους, de τριταίος, tierce, & φως, être de même nature; épithète d'une sorte de fièvre qui ressemble beaucoup à la fièvre tierce, d'où elle tire son nom. Elle vient le troisième jour, & arrive presque à son plus haut période; en sorte qu'on la distingue de la tierce proprement dite, de la tierce allongée, & de la demitierce, & qu'elle tient une espèce de milieu entre toutes celles-là.

Galien, *Comm. II. in VI. Epid.* dit aussi que τριταίφους peut s'employer, comme une épithète commune à toutes les fièvres qui ont leur accès ou leur retour périodique le troisième jour.

Erotien expliquant ce mot, pense que c'est une fièvre qui donne des signes des approches de ses paroxysmes, & dont les intervalles sont réguliers, mais qui n'arrive jamais à sa perfection; on l'appelle aussi demi-tierce. Ce mot se trouve souvent dans Hippocrate. (*D. J.*)

**TRITE**, τριτη, en Musique, est, en comptant de l'aigu au grave, la troisième corde du tétracorde dans l'ancien système. Comme il y avoit cinq différens tétracordes, il y auroit dû avoir autant de trites; mais ce nom n'étoit en usage que dans les trois tétracordes supérieurs: pour les deux premiers, voyez **PARYPATE**.

Ainsi il y avoit trite hyperboleon, trite diezeugmenon, & trite synnemenon. Voyez **SYSTÈME**, **TÉTACORDE**, &c.

Boëce dit que le système n'étant encore composé que de deux tétracordes, on donna le nom de trite à la cinquième corde qu'on appelloit aussi paramèse, c'est-à-dire à la seconde en montant du deuxième tétracorde; mais que Lychaon, samien, ayant inféré

une nouvelle corde entre la sixième ou paranete, & la trite, celle-ci perdit son nom qui fut donné à cette nouvelle corde. Pour entendre ceci, il faut supposer que le second tétracorde n'avoit que trois cordes auparavant, & un espace vuide entre la trite & la paranete; ce que Boëce auroit dû expliquer. (*S*)

**TRITÉE**, (*Géog. mod.*) Tritæa, ville du Péloponnèse, dans l'Achaïe propre, selon Strabon, liv. VIII. pag. 341. Hérodote, Plutarque, Polybe, Thucydide & Etienne le géographe, font mention de cette ville. Pausanias, liv. VII. c. xxij. qui écrit Tritia, dit qu'elle étoit en terre ferme, à six-vingt stades de Pheræ, & qu'elle étoit de la dépendance de Patra, parce qu'Auguste l'avoit ainsi voulu.

Avant que d'entrer dans la ville, ajoute-t-il, on voit un magnifique tombeau de marbre blanc, plus précieux encore par les peintures de Nicias, que par les ouvrages de sculpture dont il est orné. Une jeune personne d'une grande beauté est représentée assise dans une chaise d'ivoire: à côté d'elle est une de ses femmes qui lui tient une espèce de parasol sur la tête: de l'autre côté, c'est un jeune garçon qui n'a point encore de barbe; il est vêtu d'une tunique, & d'un manteau de pourpre par-dessus; près de lui est un esclave, qui d'une main tient des javelots, & de l'autre des chiens de chasse qu'il mène en laisse.

Les auteurs ne s'accordoient pas sur la fondation de cette ville. Les uns lui donnoient pour fondateur Celbidas, originaire du Cumes en Opique: d'autres disoient que Tritia, fille du fleuve Triton, après avoir été prêtresse de Minerve, fut aimée du dieu Mars, & que de ce commerce naquit Menalippus, qui bâtit une ville, & du nom de sa mère l'appella Tritia.

On voyoit dans cette ville un temple que les gens du pays nommoient le temple des grands dieux. Leurs statues n'étoient que de terre: on célébroit leur fête tous les ans avec les mêmes cérémonies, que les Grecs avoient coutume de pratiquer à la fête de Bacchus.

Minerve avoit aussi son temple à Tritia, avec une statue de marbre, & qui étoit d'un goût moderne du tems de Pausanias: les habitans prétendoient qu'anciennement il y en avoit une autre qui avoit été portée à Rome. Ces peuples observoient religieusement de sacrifier tous les ans au dieu Mars & à Tritia.

On ne connoît, dit Pausanias, liv. VI. c. xij. dans toute la Grece, d'autre ville du nom de Tritæe, que celle qui est en Achaïe. Il se peut faire néanmoins, ajoute-t-il, que du tems d'Hégésarque, Tritæe fut une ville d'Arcadie, & qu'elle en ait été démembrée, comme quelques autres qui sont soumises au gouvernement d'Argos. Pausanias fait cette remarque parce que dans une ancienne inscription, les habitans de Tritæe étoient qualifiés Arcadiens; ce qui pouvoit être vrai dans le tems que cette inscription avoit été faite. (*D. J.*)

**TRITHEISME**, f. m. (*Théolog.*) opinion des Trithéistes, ou hérésie de ceux qui admettent trois Dieux. Voyez **DIEU** & **TRINITÉ**.

Le Trithéisme consiste à croire qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances ou hypostases & trois Dieux. Voyez **PERSONNE**, **HYPOSTASE**, &c.

Il s'est trouvé beaucoup de personnes, qui dans la crainte de donner dans le Trithéisme, sont tombés dans le Sabellianisme; d'autres, qui pour éviter le Sabellianisme, sont devenus Trithéistes: tant il est difficile de garder un juste milieu dans une matière si délicate. Voyez **SABELLIENS**.

Ainsi, dans la fameuse dispute entre le docteur South & le docteur Sherlok, on juge que le premier est tombé dans le Sabellianisme, en soutenant trop à la rigueur l'unité de Dieu, & l'autre dans le Tri-



*théisme*, en soutenant la trinité d'une manière trop absolue.

Jean le Grammairien, surnommé *Philoponus* ou *amateur du travail*, passe pour être l'auteur de la secte des Trithéistes. Il paroît du moins qu'il étoit très-zélé défenseur de ce système. Il vivoit sous l'empire de Phocas. Leonce & George de Pisidie combattirent ses écrits.

TRITICIRI, LE, (*Géog. mod.*) rivière de Perse; elle traverse la province de Chusistan, & se jette dans le golphe Persique. C'est le *Mosæus* des anciens. (*D. J.*)

TRITICUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) on a déjà donné les caractères de ce genre de plante, d'après Tournefort, au mot *froment*. Voici comme Ray le caractérise.

Ses fleurs sont, dit-il, hermaphrodites, à pétales, à étamines simples & mâles, avec leurs testicules propres, foibles & minces, dans lesquels l'ovaire est placé, garni d'une paire de tubes skirrheux & recourbés, enveloppés de deux feuilles pétaloïdales, quelquefois barbues, avec un appendice long, aigu, foible, tantôt uni, tantôt velu; & de plus, avec deux feuilles concaves qui tiennent lieu de calice. Ces fleurs sont placées sur un pédicule, & forment sur un même axe, un épi fort serré. La semence est oblongue & large.

Dans le système de Linnæus, le calice de ce genre de plante est un tuyau composé de deux écailles, qui contiennent les fleurs dans un court épi; les feuilles du calice sont de forme ovale & obtuses; la fleur est de la grosseur du calice; la bête extérieure qui la contient, est concave, obtuse & pointue; l'intérieure est lisse & applatie: les étamines sont trois filets capillaires; leurs bossettes sont oblongues, & fendues aux extrémités; le germe du pistil est de forme turbinée; les styles sont au nombre de deux, très-fins & recourbés; les stigmas sont ailés; la fleur renferme la graine jusqu'à sa maturité, & pour lors elle s'ouvre, & la laisse sortir; la graine est unique, ovale, oblongue, obtuse aux deux bouts, convexe d'un côté, & profondément sillonnée de l'autre. Toute plante qui réunit ces caractères, soit que son grain soit mangeable ou non, doit être rangée sous le genre du *triticum*. Linnæi, *Gen. plant. p. 16.* (*D. J.*)

TRITIUM-TUBORICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne-tarragonnoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Varduli. Il y a grande apparence que c'est le *Titium-Tobolicum* de Pomponius-Mela, *l. III. c. j.* & il ne seroit pas impossible que ce fût la ville *Tritium*, que l'itinéraire d'Antonin marque entre Varia & Olbia, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. (*D. J.*)

TRITOGÉNIE, (*Mythol.*) surnom qu'on donne à Pallas, parce qu'elle étoit sortie de la tête de Jupiter; ce mot est formé de *τρίτος*, tête, & de *γενομαι*, je nais, je fors. (*D. J.*)

TRITOLI, THERMES DE, (*Hist. des Eaux minérales.*) les thermes de *Tritoli*, en latin *thermæ tritulae*, sont situés dans le royaume de Naples, à l'endroit où étoit autrefois la ville de Bayes. Il y a là une grotte souterraine, divisée en sept galeries. On n'y sauroit demeurer long-temps sans éprouver une sueur, qui, selon l'avis des Médecins, est salutaire contre l'hydropisie. On a besoin d'un flambeau & d'un guide dans ces galeries, parce qu'elles sont si basses en certains endroits, qu'on est obligé de marcher à quatre pattes. Le terrain y est brûlant. Tous les jours cette grotte se remplit & se désemplit d'une eau très-chaude, ou pour mieux dire, cette eau s'abaisse & s'élève en suivant le flux & le reflux de la mer.

Au haut de la montagne, sous laquelle cette grotte se trouve, il y en a une autre plus haute, mais dont l'air n'est pas moins chaud. Au reste, les bains de *Tri-*

*toli* sont appelés, je ne fais pourquoi, les *bains de Cicéron*. L'on y voyoit autrefois à fleur de terre, de petits réservoirs qui étoient remplis par différentes eaux. Près de-là il y avoit des statues, qui ayant la main sur une des parties de leur corps, faisoient connoître à quoi l'eau de chaque réservoir étoit propre. (*D. J.*)

TRITON, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom sous lequel le p. Nieremberg a décrit un bel oiseau commun dans l'île Hispaniola, & qui est célèbre pour la beauté & la variété de son chant. (*D. J.*)

TRITON, (*Géog. anc.*) nom de plusieurs marais, rivières, & lieux:

1°. C'est le nom d'un marais de l'Afrique propre; d'un marais au pié du mont Atlas; d'un marais de la Thrace; & d'un marais de la Cyrénaïque.

2°. *Triton*, est le nom d'une ville de la Lybie; d'une ville de la Béotie; & d'un lieu de l'Asie mineure, sur le bord de la Propontide.

3°. *Triton*, étoit un fleuve de l'île de Crète, à la source duquel la tradition fabuleuse vouloit que Minerve fût née, & qu'elle en eût pris le surnom de tritogénie.

4°. Torrent de la Béotie, qui selon Pausanias, *l. IX. c. xxxiiij.* couloit près du rivage d'Alalcomène.

5°. Fontaine de l'Arcadie, dans le territoire de la ville d'Aliphère. Les habitans de cette ville avoient, au rapport de Pausanias, *l. VIII. c. xvj.* une dévotion singulière pour Minerve, dans la persuasion où ils étoient, que cette déesse avoit pris naissance chez eux, & qu'elle y avoit été nourrie. (*D. J.*)

TRITON, f. m. (*Belles-Lettres.*) dans la fable, demi-dieu marin que les anciens regardoient comme le trompette de Neptune, dont il portoit les ordres d'une mer à l'autre. Voyez DIEU.

Les Poètes & les Peintres le représentent avec une figure d'homme, nageant jusqu'aux reins, & le bas du corps terminé par une queue de dauphin, tenant à la main une conque marine, dont il sonne comme d'une trompette.

Quelques anciens lui donnent pour père Neptune, & pour mère Amphitrite; d'autres, la nymphe Salacis. Numenius, dans son livre de la Pêche, le fait fils de l'Océan & de Thétis, & Lycophon le croit fils de Nérée.

Quoiqu'Hésiode & les Mythologistes ne parlent que d'un seul *Triton*, les Poètes en ont imaginé plusieurs, auxquels ils donnent la fonction de précéder les dieux marins, & sur-tout le char de Neptune & celui de Venus aphrodite, en sonnant de leur conque. C'est ainsi qu'on les introduisoit souvent sur les théâtres des anciens, & dans les naumachies ou représentations des combats de mer.

En effet, on ne se contentoit pas de faire servir les *Tritons* en qualité de trompettes dans le cortège de Neptune, on en faisoit aussi les tenans & les supports de son char; c'est-à-dire, de la conque marine sur laquelle il parcouroit les mers, comme on le voit dans Virgile, *Eneid. l. X. v. 209.* Ovid. *Metamorph. l. I. v. 333.* & dans une médaille de l'empereur Claude.

Les Poètes donnent ordinairement aux *tritons* la charge de calmer les flots, & de faire cesser les tempêtes. On lit dans le premier livre des *Métamorphoses* d'Ovide, que Neptune voulant faire retirer les eaux du déluge, ordonna à *Triton* de sonner de la trompette, au bruit de laquelle toutes les eaux rentrèrent au sein de la mer.

Il n'est pas douteux que la fable des *Tritons* ne tire son origine des hommes de mer; car il paroît, après ce que nous avons dit dans l'article des Syrenes, qu'il n'est guère possible de révoquer en doute l'existence d'êtres semblables à ces hommes de mer. Voyez SYRENE.



TRITON, f. m. en Musique, est un intervalle dissonnant qu'on peut appeller aussi *quarte superflue*, parce qu'il est formé de trois degrés diatoniques, c'est-à-dire de quatre sons. Voyez QUARTE. Son intervalle est de trois tons, ainsi que celui de la fausse quinte; cependant les rapports n'en sont pas égaux, car celui du triton n'est que de 32 à 45; cela vient de ce que parmi les semitons qui forment ces deux intervalles, il y en a plus de majeurs dans la fausse quinte. Voyez FAUSSE-QUINTE.

Mais la plus considérable des différences de la fausse-quinte & du triton, c'est que celui-ci est une dissonnance majeure que les parties sauvent en s'éloignant, & la fausse-quinte une dissonnance mineure que les parties sauvent en s'approchant.

L'accord du triton n'est qu'un renversement de l'accord sensible dont la dissonnance est portée à la basse; d'où il s'ensuit que cet accord ne se doit placer que sur la quatrième note du ton, qu'il doit s'accompagner de seconde & de sixte, & que la basse descendant toujours d'un degré pour sauver la dissonnance, & la note sensible montant de même, le triton se sauvera de la sixte. Voyez SAUVER. (S)

TRITONIA, f. f. (Mytholog.) c'est la même que Pallas Tritogénie; on donne aussi le surnom de Tritonia à Vénus, parce qu'elle est souvent portée par des tritons. (D. J.)

TRITONOS, (Géog. anc.) petite ville de la Doride. Tite-Live, l. XXVIII. c. vij. dit qu'elle fut prise par Philippe de Macédoine. (D. J.)

TRITOPATORIES, f. f. pl. (Antiq. grec.) τριτοπατορία, solemnité religieuse dans laquelle on adressoit des prières pour les enfans aux θεοι γενεθλιοι, aux dieux généthliques, c'est-à-dire, qui présidoient à la génération, & qu'on nommoit aussi quelquefois τριτοπατορες. (D. J.)

TRITTYARQUES, f. m. (Antiq. grec.) τριττυαρχοι, magistrats athéniens qui avoient l'intendance & la direction de la troisième partie d'une tribu. Potter, archæol. græc. tom. I. p. 78. (D. J.)

TRITURATION, en Pharmacie, est l'action de réduire un corps solide en poudre subtile. On l'appelle aussi *lévigation*, *pulvérisation*, &c. Voyez POUDRE, BROYEMENT, LÉVIGATION, &c. Ce mot est formé du latin *triturare*, broyer, qui vient de *tero*, frotter, piler, briser.

La trituration des bois, des écorces, des minéraux, & des autres corps durs & secs se fait dans des mortiers de fer.

On emploie aussi ce terme quand on parle de briser, d'atténuer & de diviser en petites parties des matières humides. La trituration des corps humides se fait dans des mortiers de marbre ou de pierre, avec des pilons de bois, de verre, d'yvoire, &c.

Boerhaave observe que la trituration a une force merveilleuse pour dissoudre certains corps, & qu'elle les rend aussi fluides que s'ils étoient fondus par le feu; de cette manière si on broie la poudre de myrrhe avec le sel de tartre, ils se dissoudront mutuellement l'un l'autre. Si on broie dans un mortier de la limaille de fer nouvelle & brillante avec le double pefant de soufre bien pur, le fer se dissoudra tellement, que si on le lave avec de l'eau, il donnera un vitriol de mars. Voyez FER & VITRIOL.

L'or trituré longtems dans un mortier avec le sel de tartre donne une sorte de teinture, & trituré avec le mercure dans un mortier de verre, il se résout entièrement en une liqueur purpurine, & devient un très-puissant remède.

Le docteur Langelotte a écrit un traité fort curieux sur les grands effets de la trituration dans la chimie. Il décrit une façon particulière qu'il employoit pour triturer l'or, & au moyen de laquelle il pouvoit le rendre aussi fluide que par le moyen du feu, & faire

un or potable par le seul mouvement d'un moulin. Voyez OR & AURUM.

Cet auteur, dans les *Transactions philosophiques*, parle de la manière dont il trituroit l'or, & décrit deux machines ou moulins philosophiques servant à cet effet, avec l'eau desquels dans l'espace de quatorze jours, il réduisoit une feuille d'or en une poudre brune, mettant ensuite cette poudre dans une cornue peu profonde qu'il plaçoit sur un feu de sable, il augmentoit le feu par degrés, & donnoit à la fin un feu violent. Il avoit par ce moyen quelques gouttes fort rouges, qui étant mises en digestion *per se*, ou avec de l'esprit-de-vin tartarisé, donnoient un véritable or potable.

L'auteur attribue en grande partie le succès de cette opération au sel de l'air qui durant le broyement se mêle abondamment, & s'unit avec l'or.

TRITURATION, se dit aussi, en Médecine, de l'action de l'estomac sur les alimens, qui les rend propres à la nutrition. Voyez ESTOMAC, &c.

Quelques médecins prétendent que la digestion se fait par la trituration, & non par la fermentation; autrement que l'estomac ne fait autre chose que de broyer & atténuer les alimens pour les rendre propres à la nutrition. Voyez l'article DIGESTION, où cette matière est traitée amplement.

Ce système fit beaucoup de bruit, il y a quelques années, étant soutenu par le docteur Pitcairn & par d'autres; mais il paroît qu'il est maintenant fort tombé. La doctrine de la trituration n'est pas nouvelle. Erasistrate l'a soutenue anciennement dans toute son étendue, & les modernes n'ont fait que la renouveler.

Elle fut inventée du tems d'Hippocrate, c'est-à-dire, dans un tems où l'anatomie étoit encore peu connue, & c'est ce qui lui donna du cours. Certains médecins de ce tems-là croyoient que l'estomac n'étoit simplement que le réservoir des alimens solides ou secs: que ces alimens après avoir été délayés & broyés dans la bouche, étoient de nouveau broyés plus parfaitement dans l'estomac, & par ce seul moyen étoient convertis en chyle, mais que la boisson ne pouvant pas être broyée à cause de sa liquidité, alloit dans les poumons & non dans l'estomac, où à raison de sa quantité, elle auroit plutôt nui à la digestion qu'elle n'y auroit aidé.

Hippocrate, comme nous voyons dans son quatrième livre des maladies, s'éleva fortement contre une opinion si visiblement contraire à la raison & à l'expérience; & il nous apprend que s'il se donna cette peine, c'est parce qu'une telle erreur avoit déjà beaucoup de partisans. Elle ne put pas tenir longtems contre les raisons d'Hippocrate, & sa chute fut suivie de la ruine entière du système de la trituration dont elle étoit le fondement.

Mais Erasistrate la releva; & cette doctrine après avoir été soutenue durant quelque tems, retomba dans l'oubli, d'où quelques auteurs modernes ont tâché inutilement de la retirer.

TRITURER LE GRAIN, (Critiq. sacrée.) c'est l'action de séparer le grain d'avec la paille; cette manœuvre s'opéroit en deux manières chez les Juifs, soit avec des trainaux ou chariots armés de fer, soit plus ordinairement en faisant fouler le grain par des bœufs qui brisoient la paille avec la corne de leurs piés. Comme on donnoit des muselières à ces animaux afin qu'ils ne pussent toucher aux grains qu'ils fouloient, & que cependant l'ouvrage étoit fort pénible pour ces pauvres bêtes; Moïse voulant inspirer aux Juifs des sentimens d'humanité à cet égard, défendit par une loi expresse de mettre des muselières aux bœufs qu'on employoit à ces travaux fatiguans. S. Paul tire de cette loi la conséquence qu'il est juste que les ministres de l'évangile soient nourris aux dépens de



ceux qu'ils instruisent. Au reste l'Écriture fait quelquefois allusion à la manière de broyer le blé par le secours des bœufs : témoin ce passage du prophète Michée, *iv. 13.* « leve-toi, fille de Sion, je te donnerai une corne de fer, & tu froisseras plusieurs peuples ». (D. J.)

TRIVENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Treventum*, petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Molisse, sur le Trigno, à 28 lieues au nord-est de Naples, avec un évêque qui ne relève que du saint siége. *Long. 32. 10. latit. 41. 47.* (D. J.)

TRIVIA, (*Mythol.*) surnom de Diane ou d'Hécate, parce qu'on la faisoit présider sur les lieux qui aboutissent à trois chemins, ou parce qu'elle est la même que la lune. (D. J.)

TRIVIAL, adj. (*Gram.*) bas, commun, qui appartient à tout le monde. On dit une pensée *triviale*.

TRIVICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, selon quelques-uns, & dans la Pouille, selon d'autres, chez les Hirpins, à l'orient d'hiver d'Ariano, mais de l'autre côté de l'Apennin. *Trivicum* devint dans la suite une siége épiscopal. Le nom moderne est *Treviso*, située à 28 milles de Bénévent.

Je ne crois point que le *Trivicum* des Hirpins soit le *Trivicum* d'Horace, *l. I. sat. 5, v. 79*, puisqu'il ne la qualifie que de méchante ferme, *villa*, qui devoit son nom à sa situation, parce qu'elle étoit apparemment sur les confins de trois villages, comme on appelle *trivium* une place qui termine trois rues.

*Trivicum*, la ville de Campanie, n'est point dans l'itinéraire d'Antonin, parce qu'elle n'étoit pas sur la voie appienne. (D. J.)

TRIULATTI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, que Pline, *l. III. c. xx.* met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste. Le p. Hardouin croit qu'ils habitoient dans le diocèse de Sénez, vers le bourg d'Alloz. (D. J.)

TRIUMFETTE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *triumfetta*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit dur, sphérique & hérissé de pointes, qui contient quatre semences anguleuses. Plumier, *nova plant. Amer. genera. Voyez PLANTE.*

Miller en compte deux especes, le *triumfetta, fructu echinato racemoso*. Plum. *nov. gen.* La seconde, *triumfetta fructu echinato racemoso, minor*.

La première de ces plantes est fort commune à la Jamaïque, & dans plusieurs autres contrées de l'Amérique. La seconde est rare, & ne se trouve qu'en quelques endroits. Les fleurs de ces plantes sont petites, jaunes, assez semblables à celles de l'aigremoine, & c'est par cette raison qu'on les a mises dans la même classe : ces fleurs croissent en branches aux extrémités des rejettons ; elles ne sont pas fort belles, aussi ne les cultive-t-on que dans les jardins où l'on se propose de répandre de la variété.

La première s'éleve à six ou sept piés de haut ; sa tige est ligneuse ; elle se divise vers le haut en plusieurs branches, dont chacune produit un épi ou un bouquet de fleurs. Ses feuilles sont assez larges, & ressemblant à celles de la *malvinda major*. La seconde espece s'éleve rarement à plus de trois piés ; ses feuilles sont plus petites que celles de la première. Sa tige est ligneuse, mais non branchue, & la plante entière est à tous égards plus petite que la précédente.

Dans le système de Linnæus, le genre de plante appelé *triumfetta*, n'a point de calice, à moins qu'on ne donne ce nom à la fleur même ; elle est composée de quatre pétales droits, concaves, obtus à leur extrémité, & recourbés en arrière ; comme ils tombent d'abord après qu'ils sont ouverts, il paroît de-là que ce sont plutôt les pétales de la fleur, que les feuilles

du calice ; les étamines sont seize filets droits, égalant la fleur en hauteur, & finissant en pointe aiguë ; les bossettes sont simples ; le germe du pistil est arrondi ; le style est simple, & de la longueur des étamines ; le stigma est fendu en deux ; le fruit est une capsule ronde, armée de toutes parts d'épines crochues ; elle contient quatre loges, dans chacune desquelles sont deux semences convexes d'un côté, & anguleuses de l'autre. Il est très-rare cependant qu'il y ait deux graines d'une même loge venant à maturité. Linnæus, *Gen. plant. p. 243.* Plumier, *Gen. 8.* (D. J.)

TRIUMPILINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie ; selon Pline, *l. III. c. xx.* qui nous apprend qu'ils faisoient partie des *Euganei*. Ils habitoient la vallée que l'on appella de leur nom *Trompla*, ensuite *Trompia*, & que l'on connoît aujourd'hui sous le nom de *Tropia*. Pline un peu plus bas met les *Triumpilini* au nombre des nations des Alpes, dont Auguste triompha. (D. J.)

TRIUMVIR DE LA RÉPUBLIQUE, (*Hist. rom.*) l'un des trois chefs qui gouvernerent absolument la république de Rome ; ce n'étoit pas un magistrat, mais l'usurpateur d'une magistrature souveraine. Rome vit naître deux fois cette usurpation. César, Pompée & Crassus, furent les premiers *triumvirs* qui partagerent entr'eux le gouvernement, & c'est ce qu'on appelle le premier *triumvirat*. Octavius, Antoine & Lépidus, furent les seconds *triumvirs*, & la république finit par dégénérer en monarchie ; mais nous tâcherons de ne rien laisser à désirer sur ces deux grandes révolutions de Rome, au mot TRIUMVIRAT. (D. J.)

TRIUMVIRS, des colonies, (*Hist. rom.*) *triumviri coloniæ deducendæ*, magistrats préposés pour établir des colonies.

Ces sortes de magistrats se créoient dans une assemblée du peuple par tribus : toutes les fois que les Romains envoyoit des colonies dans les pays qu'ils avoient soumis, pour maintenir les peuples dans l'obéissance & les empêcher de secouer le joug, on choisissoit des magistrats qu'on appelloit ou *duumvirs*, ou *triumvirs*, ou *décemvirs*, selon le nombre dont ils étoient composés. Quand par un ordonnance du peuple, ou par un decret du sénat, on avoit déterminé la colonie & fait le choix de ceux qui la devoient remplir, on chargeoit les *triumvirs* de la conduire : c'étoit à eux de l'établir, de faire le département des terres qui lui étoient adjudgées, & d'assigner à chacun ce qu'on lui donnoit en propre à cultiver ; après cela, ils traçoient avec une charrue les limites du terrain, dont ils avoient fait le partage. On voit des monumens de cette institution sur les médailles, où l'établissement des colonies est marqué par une charrue attelée de bœufs. (D. J.)

TRIUMVIRS de nuit, (*Hist. rom.*) *triumviri nocturni* ; c'étoient de bas officiers préposés pour la police de la nuit. Auguste voulant s'affermir sur le trône, s'appliqua à rétablir l'ordre & la sûreté de la ville de Rome, où il y avoit eu autrefois des *triumvirs*, dont l'emploi étoit de maintenir le repos public pendant la nuit, & de veiller aux incendies ; c'est par cette dernière raison qu'ils furent appelés *triumviri nocturni* ; mais comme il étoit difficile que ces officiers pussent suffire à ces deux choses, Auguste créa sept cohortes, dont il en établit une pour veiller dans deux quartiers de Rome, & leur donna un chef qu'il appella *præfectus vigilum*, dignité mentionnée dans plusieurs inscriptions anciennes, qui ont été rapportées par Panvinius, de *civitate Romanâ*. (D. J.)

TRIUMVIRS CAPITAUX, (*Hist. rom.*) Voyez TRÉVIRS CAPITAUX. (D. J.)

TRIUMVIRS MONÉTAIRES, terme de monnoies des Romains, officiers directeurs ou surintendants, pré-



posés chez les Romains à la fabrique des monnoies.

On fait que du tems de la république, l'intendance de la monnoie étoit commise à trois officiers ou magistrats, qu'on nommoit *triumviri auro, argento, ari, flando, feriundo*. Jules-César en ajouta un quatrième comme nous l'apprenons de plusieurs médailles qui portent l'image de ce prince ; mais sous Auguste les choses furent remises sur l'ancien pié, & les *triumvirs monétaires* continuèrent de mettre leur nom sur les monnoies qu'ils faisoient frapper ; c'est un fait dont les médailles d'Auguste nous instruisent.

Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu à Rome des *triumvirs monétaires* préposés par l'empereur à la fabrication des especes d'or & d'argent, & d'autres *triumvirs* nommés par le sénat, pour avoir soin de la fabrication des especes de bronze ; car les mêmes officiers ont pu avoir l'intendance de toute la monnoie qui se frappoit à Rome, quoiqu'ils fussent obligés de demander l'approbation de l'empereur pour le type des monnoies d'or & d'argent, & l'approbation du sénat pour le type de la monnoie de bronze.

Au reste, il n'est guere possible de douter que la disposition de la monnoie n'ait appartenu aux empereurs, puisqu'on trouve sur une infinité de médailles, *moneta Aug. & moneta Augg.* De plus, Stace dans les vers qu'il a faits, pour consoler Hétruscus, de la mort de son pere, qui après avoir été affranchi par Tibere, étoit devenu intendant de l'empereur, *dispensator Caesaris* : Stace, dis-je, nous apprend qu'Hétruscus avoit été chargé de la matiere qui devoit être employée à frapper des monnoies au coin des empereurs.

*Quæ divùm in vultus igni formanda liquefcit  
Maffa, quid Antonia scriptum crepet igne moneta.*

Il est donc vrai que la monnoie d'or & d'argent appartenoit plus particulièrement à l'empereur ; en effet, outre que la marque de l'autorité du sénat ne se trouve que très-rarement sur ces deux métaux, une inscription découverte à Rome sur la fin du seizieme siecle, & rapportée dans Gruter, prouve ce fait d'une maniere évidente. Cette inscription qui est du tems de Trajan commence ainsi : *Fortuna Aug. sacrum officinatores moneta auraria, argentaria Caesaris.*

Il falloit donc que la monnoie d'or & d'argent dépendit plus particulièrement de l'empereur, puisque sans cela les monétaires en bronze auroient été joints aux monétaires des deux autres métaux. On peut tirer cette même conséquence de ce que Sévere Alexandre ayant réduit les impositions à la trentieme partie de ce qu'elles étoient sous Elagabale, voulant faire aussi un changement dans le poids & dans le module de la monnoie, il est dit qu'il fit frapper des demi-sols & des tiers de sols d'or ; mais on n'ajoute pas qu'il ait entrepris de rien changer dans la monnoie de bronze, apparemment parce qu'il ne voulut pas être accusé d'empiéter sur les droits du sénat.

Remarquons qu'après Auguste on ne trouve plus sur les médailles le nom des *triumvirs monétaires* ; mais il ne faut pas croire pour cela que ces emplois aient été supprimés ; car parmi les titres donnés dans une ancienne inscription à un *Q. Hedijs Rufius Lollianus Gentianus*, qui vivoit du tems de Sévere & de Caracalle, on lit celui de *III. Vir. AA. A. FF.* & on trouve un *L. Antronius Vagonius Prosper III. Vir. Monetaris*, dans une autre inscription rapportée par Reinesius, & que Sperlingius croit plus moderne que la précédente. Les ouvriers qui travailloient à la monnoie sous les ordres des *triumvirs*, étoient ou des affranchis ou des esclaves ; c'est pour cela que dans un ancien monument, ils sont nommés *officinatores, & nummularii officinarum argentariarum familiae monetariae* ; on les appelloit en général *monetarii, officina-*

Tome XVI,

*natores moneta, & nummularii officinatores moneta.*

On les divisoit en plusieurs classes ; les uns, nommés *signatores*, gravoient les coins ; les autres, appelés *suppostores*, avoient soin de mettre la piece de métal entre les quarrés ; d'autres, appelés *malleatores*, la frappaient avec le marteau ; il est fait mention de ces trois sortes d'ouvriers conjointement dans une inscription de Gruter.

Il y avoit outre cela d'autres ouvriers chargés de la fonte & de la préparation des métaux qu'on apportoit en masse ou en lingots aux hôtels des monnoies. Ceux-ci se nommoient *flatores*, ou *flatuarii, auri & argenti monetarii.*

Quelques-uns étoient chargés de la vérification du titre & du poids des especes, on les appelloit *exactores auri, argenti, aris* ; & c'est pour cela qu'on lit *exagium solidi* sur certaines médailles d'Honorius & de Valentinien III. qui paroissent avoir servi d'une espece de pié-fort, pour vérifier les sols d'or qu'on frappoit du tems de ces empereurs, comme on peut le voir dans la dissertation de M. du Cange sur les médailles du bas-âge : le chef de ces ouvriers est appelé *optio* dans quelques inscriptions, du-moins en cas qu'il y en eût quelqu'un au-dessus de celui qui portoit ce nom, les anciens monumens ne nous en ont pas conservé le souvenir.

Ce sont là tous les noms qui soient parvenus jusqu'à nous, des personnes employées dans les monnoies des Romains ; car il faut bien se garder de confondre, comme a fait Sperlingius, les monétaires avec ceux qui sont appelés sur d'anciens marbres, *argentarius coactor, auri lustralis coactor, procurator, subprocurator, defensor aurariarum*. Les premiers étoient des receveurs chargés du recouvrement de l'or & l'argent que les sujets de l'empire devoient payer au trésor impérial ; les derniers étoient des officiers préposés à la fouille des mines d'or qu'on découvroit sur les terres de l'empire.

Dans le bas-empire, il n'est plus fait mention des *triumvirs monétaires*, & le S. C. ne se trouve plus comme auparavant sur les monnoies de bronze. Cela fait juger que les empereurs, en attribuant à leur dignité le droit exclusif de faire battre monnoie, abolirent les trois charges de ceux qui présidoient à cet emploi, & qui vraisemblablement n'étoient pas nommés sans l'approbation du sénat. Ce changement, selon les apparences, arriva sous Aurélien, contre qui les monétaires s'étoient révoltés.

Dans la suite, il paroît par la notice des deux empires que la monnoie fut dans le département du surintendant des finances, appelé *comes sacrarum largitionum*. On établit pour-lors dans chaque monnoie particuliere un directeur, que la notice appelle *procurator monetae*, & Ammien Marcellin, *praepositus monetae* : au-dessus de celui-ci étoit le chef des monétaires, à qui on donnoit le nom de *primarius monetariorum*. Il est vrai que la notice ne parle point des différentes monnoies établies dans l'empire d'Orient, & qu'elle n'en nomme que six dans l'Occident, celle de Siccia, d'Aquilée, de Rome, de Lyon, d'Arles & de Treves. Cependant l'exergue des médailles du bas-empire nous prouve qu'il y en avoit un bien plus grand nombre. *Notices de M. le baron de la Bastie. (D. J.)*

TRIUMVIRAT, s. m. (*Hist. rom.*) c'est le nom latin que l'histoire a consacré à l'association faite par trois personnes, pour changer le gouvernement de la république, & s'en emparer contre les lois de l'état.

*Etat de Rome sur la fin de la république.* Rome montée au faite de la grandeur, se perdit par la corruption, par le luxe, par des profusions qui n'avoient point de bornes. Avec des desirs immodérés, on fut prêt à tous les attentats ; &, comme dit Salluste, on

P P p p ij



vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent. Sylla, dans la fureur de ses entreprises, avoit fait des choses qui mirent Rome dans l'impossibilité de conserver sa liberté. Il ruina dans son expédition d'Asie toute la discipline militaire : il accoutuma son armée aux rapines, & lui donna des besoins qu'elle n'avoit jamais eu ; il corrompit une fois des soldats qui devoient, dans la suite, corrompre les capitaines.

Il entra à main armée dans Rome, & enseigna aux généraux romains à violer l'asyle de la liberté. Il donna les terres des citoyens aux soldats, & il les rendit avides pour jamais ; car dès ce moment il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendît une occasion qui pût mettre les biens de ses concitoyens entre ses mains.

Dans cette position, la république devoit nécessairement périr ; il n'étoit plus question que de savoir comment & par qui elle seroit abattue. Trois hommes également ambitieux effaçoient alors les autres citoyens de Rome, par leur naissance, par leur crédit, par leurs exploits, & par leurs richesses, Cnéius Pompéius, Caius Julius César, & Marcus Licinius Crassus.

*Caractères de Crassus.* Ce dernier de la maison Licinia, & célèbre par sa mort chez les Parthes, étoit fils de Crassus le censeur. Ne pouvant vivre en sûreté à Rome, parce qu'il avoit été proscripé par Cinna & Marius, il se sauva en Espagne, où Vibius, un de ses amis, le tint caché pendant huit mois dans une caverne. De-là il se rendit en Afrique auprès de Sylla, qui lui donna d'abord la commission d'aller dans le pays des Marfes, pour y faire de nouvelles levées ; mais comme il falloit passer dans différens quartiers de l'armée ennemie, Crassus avoit besoin d'une escorte, il la demanda à Sylla. Ce général, qui vouloit accoutumer ses officiers à des entreprises hardies, lui répondit fierement : « Je te donne pour gardes » ton pere, ton frere, tes parens, & tes amis qui » ont été massacrés par nos tirans, & dont je veux » venger la mort ». Crassus touché de ce discours, & plein du desir de se distinguer, partit sans répliquer, passa au-travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de troupes par son crédit, vint rejoindre Sylla, & partagea depuis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Dans le même tems, le jeune Pompée n'ayant pas encore vingt-trois ans, tailla en pieces la cavalerie gauloise aux ordres de Brutus, joignit Sylla avec trois légions, & se lia d'amitié & d'intérêt avec Crassus.

Sylla devenu dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le maître absolu de Rome, disposa souverainement des biens de ses concitoyens, qu'il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes ; & Crassus, dans cette confiscation, eut le choix de tout ce qui pouvoit flatter son avarice : Sylla, aussi libéral envers ses amis, que dur & inexorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la république sur ceux qui s'étoient attachés à sa fortune. Voilà la principale source des richesses de Crassus.

Elles n'amollirent point sa valeur. Il y avoit déjà trois ans que la guerre civile duroit en Italie, avec autant de honte que de désavantage pour la république, lorsque le sénat lui en donna la conduite. La fortune changea sous cet habile général ; il rétablit la discipline militaire, défit les troupes de Spartacus, & remporta une victoire complete.

De retour à Rome l'an 683, sa faction se réunit à celle de Pompée ; & comme il avoit passé par la charge de préteur, il fut élu *consul*. On déféra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple

chevalier, qu'il n'eût pas été seulement questeur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans ; mais sa haute réputation & l'éclat de ses victoires couvrirent ces irrégularités ; on ne crut pas qu'un citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans & avant que d'avoir entrée au sénat, dût être assujetti aux regles ordinaires.

Il sembloit que Pompée & Crassus eussent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le consulat ; mais, après leur élection, on fut surpris qu'ils prétendissent encore au triomphe, comme s'ils étoient restés chacun à la tête de leurs armées. Ces deux hommes également ambitieux & puissans vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour conserver plus de force & d'autorité l'un contre l'autre. Crassus, pour gagner l'affection du peuple, fit dresser mille tables où il traita toute la ville, & fit distribuer en même tems aux familles du petit peuple du blé pour les nourrir pendant trois mois. On ne sera pas surpris de cette libéralité, si l'on considère que Crassus regorgeoit de richesses, & possédoit la valeur de plus de sept mille talens de bien, c'est-à-dire plus de trente millions de notre monnoie ; & c'étoit par ces sortes de dépenses publiques que les grands de Rome achetoient les suffrages de la multitude.

Pompée de son côté, pour renchérir sur les bienfaits de Crassus, & pour mettre dans ses intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des lois qui rendoient à ces magistrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla.

Enfin ces deux hommes ambitieux se réunirent, s'embrassèrent ; & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencièrent de concert leurs armées.

*Caractère de Pompée.* Mais Pompée attira sur lui, pour ainsi dire, les yeux de toute la terre. C'étoit, au rapport de Cicéron, un personnage né pour toutes les grandes choses, & qui pouvoit atteindre à la suprême éloquence, s'il n'eût mieux aimé cultiver les vertus militaires, & si son ambition ne l'eût porté à des honneurs plus brillans. Il fut général avant que d'être soldat, & sa vie n'offrit qu'une suite continue de victoires. Il fit la guerre dans les trois parties du monde, & il en revint toujours victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinat & Carbon du parti de Marius ; Domitius, dans l'Afrique ; Sertorius, ou pour mieux dire Perpenna, dans l'Espagne ; les pirates de Cilicie sur la mer Méditerranée ; & depuis la défaite de Catilina, il revint à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il acquit un plus grand nom que les Romains ne souhaitoient, & qu'il n'avoit osé lui-même espérer.

Dans ce haut degré de gloire où la fortune le conduisit comme par la main, il crut qu'il étoit de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens. Il paroissoit rarement en public ; & s'il sortoit de sa maison, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortège nombreux représentoit mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de la république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir, mais dans un ville libre on voyoit avec peine qu'il affectât des manieres de souverain.

Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs à la vérité étoient pures & sans tâche : on le louoit même avec justice de sa tempérance ; personne ne le soupçonna jamais d'avarice, & il recherchoit moins dans les dignités qu'il briguoit la puissance, qui en est inséparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées.

Deux fois Pompée retournant à Rome, maître d'opprimer la république, eut la modération de con-



gédier ses armées avant que d'y entrer ; pour s'assurer les éloges du sénat & du peuple ; son ambition étoit plus lente & plus douce que celle de César : il aspirait à la dictature par les suffrages de la république ; il ne pouvoit consentir à usurper la puissance, mais il auroit désiré qu'on la lui remit entre les mains. Il vouloit des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de son tems.

Modéré en tout le reste, il ne pouvoit souffrir sur sa gloire aucune comparaison. Toute égalité le blessait, & il eût voulu, ce semble, être le seul général de la république, quand il devoit se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont César, dans la suite, fut le plus dangereux & le plus redoutable ; l'un ne voulut point d'égal, comme nous venons de dire, & l'autre ne pouvoit souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'univers causa les révolutions, dont nous allons indiquer l'origine & le succès à la suite du portrait de César.

*Caractère de César.* Il étoit né de l'illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimère, en se vantant de tirer son origine d'Anchise & de Vénus. C'étoit l'homme de son tems le mieux fait, adroit à toutes sortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, & d'un courage élevé ; vaste dans ses desseins, magnifique dans sa dépense, & libéral jusqu'à la profusion. La nature, qui sembloit l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ses manières. Mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ses mœurs. Son éloquence insinuante & invincible étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne, qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l'impression que faisoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ses bienfaits : & il commença par gagner les cœurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspirait.

Né simple citoyen d'une république, il forma, dans une condition privée, le projet d'affujettir sa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvantèrent point. Il ne trouva rien au-dessus de son ambition, que l'étendue immense de ses vues. Les exemples récents de Marius & de Sylla lui firent comprendre, qu'il n'étoit pas impossible de s'élever à la souveraine puissance : mais sage jusque dans ses desirs immodérés, il distribua en différens tems l'exécution de ses desseins. Doué d'un esprit toujours juste, malgré son étendue, il n'alla que par degrés au projet de la domination ; & quelque éclatantes qu'ayent été depuis ses victoires, elles ne doivent passer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la suite & l'effet de grands desseins.

A peine Sylla fut-il mort, que César se jeta dans les affaires : il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la république, devoit l'attacher au parti du sénat & de la noblesse ; mais neveu de Marius & gendre de Cinna, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti qui étoit celui du peuple, & il se flatta d'en devenir bien-tôt le chef, au-lieu qu'il lui auroit fallu plier sous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du sénat.

Sylla avoit fait abattre pendant sa dictature les trophées de Marius. César n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire secrètement par d'excellens artistes la statue de Marius, couronné par les mains de la Victoire. Il y ajouta des inscriptions à son honneur, qui faisoient mention de la défaite des Cimbres, & il fit placer

de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin pour voir ce nouveau spectacle. Les partisans de Sylla se récrièrent contre une entreprise si hardie ; on ne douta point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspirait à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui osoit de son autorité privée relever des trophées, qu'un souverain magistrat avoit fait abattre. Mais le peuple dont Marius s'étoit déclaré protecteur, donnoit de grandes louanges à César, & disoit qu'il étoit le seul qui, par son courage, méritât de succéder aux dignités de Marius. Aussi les principaux de chaque tribu ne furent pas long-tems sans lui donner des preuves de leur dévouement à ses intérêts.

Après la mort du grand pontife Métellus, il obtint cet emploi, passa avec facilité à la préture, & en sortant de cette charge, le peuple lui défera le gouvernement de l'Espagne.

César en possession de ce gouvernement, porta la guerre dans la Galice & dans la Lusitanie, qu'il soumit à l'empire Romain ; mais dans cette conquête il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome chargé de richesses, dont il se servit pour se faire de nouvelles créatures, par des libéralités continuelles ; sa maison leur étoit ouverte en tout tems ; rien ne leur étoit caché que son cœur, toujours impénétrable même à ses plus chers amis.

On ne doutoit point qu'il ne se fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, si elle eût réussi ; & ce fameux rebelle qui croyoit ne travailler que pour sa propre grandeur, se fût vu enlever le fruit de son crime, par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, & qui avoit eu l'adresse de ne lui laisser que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais succès de cette entreprise, & le souvenir de la mort des Gracques, assassinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur seule du peuple ne suffisoit pas pour le succès de ses affaires : & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais jusqu'à la souveraine puissance, sans le commandement des armées, & sans avoir un parti dans le sénat.

*Formation du premier triumvirat.* Ce corps si auguste étoit alors partagé entre Pompée & Crassus, ennemis & rivaux dans le gouvernement ; l'un le plus puissant, & l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au-moins cet avantage de leur division, qu'en partageant le sénat, elle tenoit leur puissance en équilibre, & maintenoit la liberté. César résolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter pour ainsi-dire leur crédit de tems-entems ; dans la vue de s'en servir pour parvenir plus aisément au consulat & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même tems l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit, & lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation si pernicieuse à la liberté publique. Il fut persuadé à Pompée & à Crassus de lui confier, comme en dépôt, le consulat, qu'ils n'auroient pas vu sans jalousie passer entre les mains de leurs partisans. Il fut élu consul avec Calphurnius Bibulus, par le concours des deux factions. Il en gagna secrètement les principaux, dont il forma un troisième parti, qui opprima dans la suite ceux mêmes qui avoient le plus contribué à son élévation.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois hommes qui, par le crédit de leurs factions réunies, disposèrent souverainement des dignités & des emplois de la république. Crassus toujours avare, & trop riche pour un particulier, songeoit moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. Pompée content des marques extérieures de respect



& de vénération que lui attiroit l'éclat de ses victoires, jouissoit dans une oisiveté dangereuse, de son crédit & de sa réputation. Mais César plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit fourdement les fondemens de sa propre grandeur, sur le trop de sécurité de l'un & de l'autre. Il n'oubloit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présens il tâchoit de gagner les sénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Crassus devinrent sans s'en appercevoir les créatures de César; pour être averti de tout ce qui se passoit dans leurs maisons, il séduisit jusqu'à leurs affranchis, qui ne purent résister à ses libéralités. Il employa contre Pompée en particulier, les forces qu'il lui avoit données, & ses artifices mêmes; il troubla la ville par ses emissaires, & se rendit maître des élections; consuls, préteurs, tribuns, furent achetés au prix qu'ils mirent eux-mêmes.

Etant consul, il fit partager les terres de la Campanie, entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la suite autant de cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant son consulat. Pour prévenir ce que ses successeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la disposition de cette loi, il en fit passer une seconde, qui obligeoit le sénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque magistrature, de faire serment de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les assemblées du peuple pendant son consulat. Ce fut par cette habile précaution qu'il fut rendre les fondemens de sa fortune si sûrs & si durables, que dix années d'absence, les tentatives des bons citoyens, & tous les mauvais offices de ses envieux & de ses ennemis, ne la purent jamais ébranler.

*Cimentation de ce triumvirat.* Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il fût regagné par le parti des republicains zélés, il lui donna sa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la sienne à Servilius, & César épousa Calpurnie, fille de Pison, qu'il fit désigner consul pour l'année suivante. Il prit en même tems le gouvernement des Gaules avec celui de l'Illyrie, pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Crassus, qui le demandoit dans l'espérance d'y acquérir de nouvelles richesses, en quoi il réussit, car il doubla les trente millions qu'il possédoit. Pompée obtint l'une & l'autre Espagne, qu'il gouverna toujours par ses lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome.

Ils firent comprendre ces différentes dispositions dans le même décret qui autorisoit le partage des terres, afin d'en intéresser les propriétaires à la conservation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainsi le monde entier. Voila la ligue qu'on nomma *le premier triumvirat*, dont l'union, quoique momentanée, perdit la république. Rome se trouvoit en ce malheureux état, qu'elle étoit moins accablée par les guerres civiles que par la paix, qui réunissant les vûes & les intérêts des principaux, ne faisoit plus qu'une tyrannie.

L'usage donnoit un gouvernement aux consuls à l'issue du consulat, & César de concert avec Pompée & Crassus, s'étoit fait déferer celui de la Gaule Cis-Alpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Vatinius, tribun du peuple, & créature de César, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Trans-Alpine; c'est-à-dire la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que César souhaitoit avec passion, pour pouvoir porter ses armes plus loin, & que le sénat même lui accorda, parce qu'il ne se sentoit pas assez puissant pour le lui refuser.

Il avoit choisi le gouvernement de ces provinces comme un champ de bataille propre à lui faire un

grand nom. Il envisagea la conquête entière des Gaules, comme un objet digne de son courage & de sa valeur, & il se flatta en même tems d'y amasser de grandes richesses, encore plus nécessaires pour soutenir son crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions, & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit sous ses ordres, en qualité de gouverneur de l'Espagne & de la Lybie.

Les guerres de César, ses combats, ses victoires, ne sont ignorés de personne. On fait qu'en moins de dix ans, il triompha des Helvétiens, & les força de se renfermer dans leurs montagnes qu'il attaqua; & qu'il vainquit Arioviste, roi des Germains, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés de l'état; qu'il soumit depuis les Belges à ses lois; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains sous sa conduite, passèrent la mer, & arborerent pour la première fois les aigles dans la Grande-Bretagne.

On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduisit par la terreur de ses armes, huit cens villes; qu'il subjuga trois cens peuples ou nations; qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits prisonniers; détail qui nous paroîtroit exagéré, s'il n'étoit rapporté sur la foi de Plutarque, & des autres historiens romains.

*Ambition & conduite de César.* Il est certain que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine, si on examine sa conduite dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, & sa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obscurcies par une ambition démesurée, & par une avidité insatiable d'amasser de l'argent, qu'il regardoit comme l'instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans son camp; charges, gouvernemens, guerres, alliances, il trafiquoit de tout. Il pilla les temples des Dieux, & les terres des alliés. Tout ce qui servoit à augmenter sa puissance, lui paroissoit juste & honnête; & Cicéron rapporte qu'il avoit souvent dans la bouche ces mots d'Euripide: « s'il faut violer le droit, il ne le faut » violer que pour régner; mais dans des affaires de » moindre conséquence, on ne peut avoir trop d'é » gards pour la justice ».

Le sénat attentif sur sa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commissaires jusques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton au retour de ces commissaires, proposa de le livrer à Arioviste, comme un désaveu que la république faisoit de l'injustice de ses armes, & pour détourner sur sa tête seule, la vengeance céleste de la foi violée. Mais l'éclat de ses victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il savoit répandre dans le sénat, tournerent insensiblement les plaintes en éloges. On attribua ses brigandages à des vûes politiques; on décerna des actions de grâces aux dieux pour ses sacrilèges; & de grands crimes couronnés de la réussite, passèrent pour de grandes vertus.

César devoit ses succès à sa rare valeur, & à la passion que ses soldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le suivoient dans les plus grands périls, avec une confiance bien honorable pour un général. Ceux qui sous d'autres capitaines n'auroient combattu que foiblement, montroient sous ses ordres un courage invincible, & devenoient par son exemple d'autres césars. Il les avoit attachés à sa personne & à sa fortune, par le soin infini qu'il prenoit de leur subsistance, & par des récompenses magnifiques. Il doubla leur solde; & le blé qu'on ne leur distribuoit que par rations réglées, leur fut donné sans mesure,



Il assigna aux vétérans des terres & des possessions. Il sembloit qu'il ne fût que le dépositaire des richesses immenses qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conservoit que pour en faire le prix de la valeur, & la récompense du mérite. Il payoit même les dettes de ses principaux officiers, & il laissoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des sommes excessives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la poursuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattoient sous ses enseignes. Soldats & officiers, chacun fondoit l'espérance de sa fortune, sur la libéralité & la protection du général. Par-là les soldats de la république devinrent insensiblement les soldats de César.

Son attention n'étoit pas bornée à s'assurer seulement de son armée. Du fond des Gaules il portoit ses vûes sur la disposition des affaires, & jusque dans les comices, & les assemblées du peuple, il ne s'y passoit rien sans sa participation. Son crédit influoit jusque dans la plupart des délibérations du sénat. Il avoit dans l'un & l'autre corps des amis puissans, & des créatures dévouées à ses intérêts. Il leur fournissoit de l'argent en abondance, soit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs suffrages, & leur propre liberté. Emilius Paulus étant consul, en tira neuf cent mille écus, seulement pour ne s'opposer point à ses desseins pendant son consulat. Il en donna encore davantage à Scribonius Curion, tribun du peuple, homme factieux, habile, éloquent, qui lui avoit vendu sa foi, & qui pour le servir plus utilement, affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

*Rupture de Pompée avec César.* Pompée ouvrit enfin les yeux, & résolut de ruiner la fortune de César. La jalousie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conservassent encore toutes les apparences de leur ancienne liaison. Mais Crassus qui par son crédit & ses richesses immenses, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils se virent en liberté de faire éclater leurs sentimens. Enfin la mort de Julie fille de César, qui arriva peu de tems après, acheva de rompre ce qui restoit de correspondance entre le beau-pere & le gendre.

César demanda qu'on lui continuât son gouvernement, comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, sans être dans Rome, de poursuivre le consulat. Il ajouta dans la même lettre, que si Pompée prétendoit retenir le commandement, il fauroit bien se maintenir de son côté à la tête de son armée; & qu'en ce cas, il feroit dans peu de jours à Rome pour y vanger ses propres injures, & celles qu'on faisoit à la patrie. Ces dernières paroles remplies de menaces, parurent au sénat une vraie déclaration de guerre. Lucius Domitius fut nommé sur le champ pour son successeur, & on lui donna quatre mille hommes de troupes, pour aller prendre possession de son gouvernement; mais César dont les vûes & l'activité étoient incomparables, avoit déjà prévenu ce decret, par la hardiesse & la promptitude de sa marche.

*César usurpe la tyrannie par les armes.* La même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes, César l'y répandit lorsqu'il passa le Rubicon. Pompée éperdu, ne vit dans les premiers momens de la guerre, de parti à prendre que celui qui reste dans les affaires désespérées: il ne fut que céder & que fuir; il sortit de Rome, y laissa le trésor public; il ne put nulle part retarder le vainqueur; il abandonna une partie de ses troupes, toute l'Italie, & passa la mer.

César entra dans Rome en maître, & s'étant em-

paré du trésor public, où il trouva environ cinq millions de livres de notre monnoie, il se mit en état de poursuivre Pompée & ses partisans; mais ce général du sénat qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le tems d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dirrachium. César ne l'ayant pu joindre, se rendit maître de toute l'Italie, en moins de 60 jours.

Le détail & le succès de la guerre civile n'est point de mon sujet. On sait que l'empire ne coûta pour ainsi dire à César, qu'une heure de tems; & que la bataille de Pharsale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de son parti. L'activité de César, & la rapidité de ses conquêtes, ne donnerent point le tems de traverser ses projets. La guerre le porta dans des climats différens. La victoire le suivit presque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais.

On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités, sans aucun défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été difficile, que quelqu'armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, & qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée.

*Tout plie sous sa puissance.* Tout plia sous sa puissance, & deux ans après le passage du Rubicon, l'an 696, on le vit rentrer dans Rome maître de l'univers. Il pardonna à tout le monde; mais la modération que l'on montre après qu'on a tout usurpé, ne mérite pas de grandes louanges.

Le sénat à son retour, lui decerna des honneurs extraordinaires, & une autorité sans bornes, qui ne laissoit plus à la république qu'une ombre de liberté. On le nomma consul pour dix ans, & dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'empereur, le titre *auguste de pere de la patrie*. On déclara sa personne sacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en lui, la puissance & les privileges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profusion d'honneurs, le droit d'assister à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or sur la tête; & il fut ordonné par le decret, que même après sa mort, on placeroit toujours cette chaire & cette couronne dans tous les spectacles, pour immortaliser sa mémoire.

Mais la plupart des sénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus sûrement. Les grands surtout qui avoient suivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient pardonner à César la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de Pharsale, se reprochoient secrètement ses bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ses meilleurs amis, ne recevoient ses grâces que pour approcher plus près de sa personne, & pour le faire périr plus sûrement.

*Il en abuse & périt.* Il essaya pour ainsi dire le diadème; mais voyant que le peuple cessoit ses acclamations, il n'osa hasarder d'affermir la couronne sur sa tête; cependant il cassa les tribuns du peuple, & fit encore d'autres tentatives pour le conduire à la royauté: mais on ne peut comprendre qu'il pût imaginer que les Romains pour le souffrir tyran, aimassent pour cela la tyrannie.

Il commit beaucoup d'autres fautes, en témoignant le peu d'égards qu'il avoit pour le sénat, & en choquant les cérémonies & les usages de ce corps. Il porta son mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes, & à les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. « J'apprens » quelquefois, dit Cicéron (*Lettres famil. l. IX.*), » qu'un sénatus-consulte, passé à mon avis, a été » porté en Syrie & en Arménie, avant que j'aye scû



» qu'il ait été fait ; & plusieurs princes m'ont écrit  
 » des lettres de remerciemens, sur ce que j'avois été  
 » d'avis qu'on leur donnât le titre de rois, que non-  
 » seulement je ne favois pas être rois, mais même  
 » qu'ils fussent au monde ».

En un mot, il étoit d'autant plus difficile que César pût défendre sa vie, qu'il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grece & d'Italie, qui faisoit regarder comme un homme vertueux, l'assassin de celui qui avoit usurpé la souveraine puissance. A Rome surtout, depuis l'expulsion des rois, la loi étoit précise, les exemples reçus ; la république armoit le bras de chaque citoyen, le faisoit magistrat pour le moment, & l'avoit pour sa défense. Brutus osa bien dire à ses amis, que quand son pere reviendrait sur la terre, il le tueroit tout de même s'il aspirait à la tyrannie. En effet, le crime de César qui vivoit dans un gouvernement libre, n'étoit-il pas hors d'état d'être puni autrement que par un assassinat ? Et demander pourquoi on ne l'avoit pas poursuivi par la force ouverte, ou par des lois, n'étoit-ce pas demander raison de ses crimes ?

Il est vrai que les conjurés finirent presque tous malheureusement leur vie ; il falloit bien que des gens à la tête d'un parti abattu tant de fois, dans des guerres où l'on ne se faisoit aucun quartier, périssent de mort violente. De-là cependant on tira la conséquence d'une vengeance céleste, qui punissoit les meurtriers de César, & proscrivoit leur cause.

*Conduite du sénat & d'Antoine après la mort de César.* Après la mort de ce tyran, les conjurés ne firent rien pour se soutenir ; ils se retirèrent seulement au capitole, sans savoir encore ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre de ce grand événement ; mais ils virent bientôt avec amertume, que la mort d'un usurpateur alloit causer de nouvelles calamités dans la république.

Le lendemain Lépidus se saisit de la place Romaine avec un corps de troupes, qu'il y fit avancer par ordre d'Antoine, alors premier consul. Les soldats vétérans qui craignoient qu'on ne répât les dons immenses qu'ils avoient reçus, entrèrent dans Rome. Le sénat s'assembla, & comme il étoit question de décider si César avoit été un tyran, ou un magistrat légitime, & si ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenses, jamais cet auguste conseil ne s'étoit tenu pour une matière si importante & si delicate. Après plusieurs avis différens, on prit un tempérament pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne poursuivroit point la mort de César ; mais on arrêta pour concilier les extrêmes, que toutes ses ordonnances seroient ratifiées : ce qui produisit une fausse paix.

Antoine dissimulant ses sentimens, soucrivit au decret du sénat. Les provinces furent distribuées en même tems ; Brutus eut le gouvernement de l'île de Crete ; Cassius de l'Afrique ; Trébonius de l'Asie ; Cimber de la Bithinie, & on confirma à Décimus Brutus, celui de la Gaule cisalpine, que César lui avoit donné. Antoine consentit même à voir Brutus & Cassius. Il se fit une espece de réconciliation entre ces chefs de parti : réunion apparente qui ne trompa personne.

Comme le sénat avoit approuvé tous les actes de César sans restriction, & que l'exécution en fut donnée aux consuls, Antoine qui l'étoit, se saisit du livre de raisons de César, gagna son secrétaire, & y fit écrire tout ce qu'il voulut : de manière que le dictateur régnoit plus impérieusement que pendant sa vie ; car ce qu'il n'auroit jamais fait, Antoine le faisoit ; l'argent qu'il n'auroit jamais donné, Antoine le donnoit ; & tout homme qui avoit de mauvaises intentions contre la république, trouvoit soudain une

récompense dans les prétendus livres de César.

Par un nouveau malheur, César avoit amassé pour son expédition, des sommes immenses, qu'il avoit mises dans le temple d'Ops ; Antoine avec son livre, en disposa à sa fantaisie.

Les conjurés avoient d'abord résolu de jeter le corps de César dans le Tibre : ils n'y auroient trouvé nul obstacle ; car dans ces momens d'étonnement qui suivent une action inopinée, il est facile de faire tout ce qu'on peut oser : cela ne fut point exécuté, & voici ce qui en arriva.

Le sénat se crut obligé de permettre les obsèques de César ; & effectivement dès qu'il ne l'avoit pas déclaré tyran, il ne pouvoit lui refuser la sépulture. Or c'étoit une coutume des Romains, si vantée par Polybe, de porter dans les funérailles les images des ancêtres, & de faire ensuite l'oraison funebre du défunt. Antoine qui la fit, montra au peuple la robe ensanglantée de César, lui lut son testament, où il lui prodiguoit de grandes largesses, & l'agita au point qu'il mit le feu aux maisons des conjurés.

S'ils furent offensés des discours artificieux d'Antoine, le sénat n'en fut guere moins piqué, & sans se déclarer ouvertement, il ne laissa pas de favoriser secrètement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti ; cependant Antoine s'acheminoit à la souveraine puissance, lorsqu'on vit arriver le jeune Octavius, petit-neveu de César, qui se présenta pour recueillir sa succession.

*Arrivée du jeune Octavius à Rome.* Il étoit fils d'un sénateur appelé *Caius Octavius*, qui avoit exercé la préture, & d'Acie, fille de Julie, sœur de César, qui avoit été mariée en premières nœces à Accius Balbus, & ensuite à Marcus Philippus. Comme Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, César l'avoit envoyé à Apollonie, ville sur les côtes d'Epire, pour y achever ses études & ses exercices. Il n'y avoit pas six mois qu'il étoit dans cette ville lorsqu'il apprit que son grand-oncle avoit été assassiné dans le sénat. Ses parens & ses amis voulant opposer son nom à la puissance d'Antoine, lui manderent de venir à Rome pour y jouir du privilege de son adoption, & la faire autoriser par le préteur.

Au bruit de sa marche, les soldats vétérans auxquels César, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent lui offrir leurs services ; on lui apportoit de l'argent de tous les côtés, & quand il approcha de Rome, la plupart des magistrats, les officiers de guerre, toutes les créatures du dictateur, & le peuple en foule sortirent au-devant de lui.

Ce jeune Octavius prit le nom de *César*, vendit son patrimoine, paya une partie des legs portés par le testament de son grand-oncle, & jeta avec un silence profond, les fondemens de la perte d'Antoine. Il se voyoit soutenu du grand nom de César, qui seul lui donneroit bien-tôt des legions & des armées à ses ordres ; d'un autre côté, Cicéron pour perdre Antoine son ennemi particulier, prit le mauvais parti de travailler à l'élévation d'Octavius, & au-lieu de faire oublier au peuple César, il le lui remit devant les yeux. Octavius se conduisit avec Cicéron en homme habile ; il le flatta, le consulta, le loua, & employa tous ces artifices dont la vanité ne se défie jamais. Prenant en même tems son intérêt pour regle de sa conduite, tantôt il ménagea politiquement Antoine, & tantôt le sénat, attendant toujours à se déterminer d'après les conjonctures favorables.

Il est certain qu'Antoine ne craignoit pas moins Octavius, que Brutus & Cassius ; mais il fut obligé de dissimuler, & de garder beaucoup de mesures avec le premier, à cause de l'attachement que lui

portoit



portaient le peuple, les officiers, & les soldats qui avoient servi dans les armées du dictateur; de-là toutes les réunions apparentes qu'ils eurent l'un avec l'autre, n'étoient pour ainsi-dire qu'une matière d'infidélités nouvelles: tous deux ne chercherent long-tems qu'à se détruire, chacun aspirant à demeurer seul à la tête du parti opposé à celui des conjurés.

Antoine tenant assiégé Decimus Brutus dans Modène, & refusant de lever le siège, le sénat irrité de sa rébellion, ordonna à Hirtius & à Panfa, consuls, ainsi qu'à Octavius, de marcher au secours de Decimus. Le combat fut long; Antoine fut défait, & les deux consuls y périrent; cependant le sénat songeant à abaisser Octave, fier du grand nom dont il avoit hérité, & du consulat qu'il avoit obtenu, mit Decimus Brutus à la tête des troupes de la république.

*Union d'Octave, d'Antoine, & de Lepidus.* Ce fut alors qu'Octavius, extrêmement piqué de cette injure qui bridoit son ambition, songea sérieusement à se réconcilier avec Antoine quand l'occasion s'en présenteroit; mais il attendit politiquement à se déterminer qu'il fût sûr du parti qu'embrasseroient Lépidus & Plancus. Antoine gagna les soldats de Lépidus, qui le reçurent la nuit dans leur camp & le reconnurent pour leur général. Plancus toujours esclavé des événemens se déclara contre le sénat & contre Decimus Brutus. Antoine repassa les Alpes à la tête de dix-sept légions, arrêta Brutus dans les défilés des montagnes voisines d'Aquilée, & lui fit couper la tête.

Cette mort fut le motif, ou plutôt le prétexte de la réunion entre Octave & Antoine; ils s'y trouverent enfin également disposés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modène ce que pouvoit encore le nom de la république; & comme il désespéroit alors de s'emparer seul de la souveraine puissance, il résolut de la partager avec son rival. Octave de son côté craignoit que s'il différoit plus long-tems à se raccommoier avec Antoine, ce chef de parti ne se joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit menacé, & que leurs forces réunies ne rétablissent l'autorité de la république; ainsi la paix fut aisée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à se rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue; la conférence se tint dans une petite île déserte, que forme, proche de Modène, la rivière du Panaro.

*Formation du second triumvirat.* Les deux armées camperent sur les bords, chacune de son côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutissoient, & sur lesquels on avoit mis des corps-de-gardes. Lépidus étant dans l'armée d'Antoine, se trouva naturellement à cette entrevue; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général & les apparences du commandement, Antoine & Octave, toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être suspect, intervînt dans les différends qui pourroient naître entre eux.

Ainsi Lépidus entra le premier dans l'île, pour reconnoître s'ils y pouvoient passer en sûreté. Telle étoit la malheureuse condition de ces hommes ambitieux, qui dans leur réunion même, conservoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le signal dont on étoit convenu, les deux généraux passèrent dans l'île, chacun de son côté. Ils s'embranchèrent d'abord, & sans entrer dans aucune explication sur le passé, ils s'avancèrent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'île, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées.

Ils s'affirèrent eux trois seuls. Octave en qualité de consul, prit la place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinerent quelle

forme de gouvernement ils donneroient à la république, & sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur puissance. La conférence dura trois jours; on ne fait point le détail de ce qui s'y passa: il parut seulement par la suite, qu'ils étoient convenus qu'Octave abdiqueroit le consulat, & le remettrait pour le reste de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine; mais qu'Octave, Antoine, & Lépidus, sous le titre de *triumvirs*, s'empareroient de l'autorité souveraine pour cinq ans; ils bornèrent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

*Partage de l'empire entre les triumvirs.* Ces triumvirs partagerent ensuite entre eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république; & ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme si c'eût été leur patrimoine.

Antoine retint pour lui les Gaules, à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Espagnes. Octave eut pour sa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres îles. L'Asie occupée par les conjurés n'entra point dans ce partage; mais Octave & Antoine convinrent qu'ils joindroient incessamment leurs forces pour les en chasser; qu'ils se mettroient chacun à la tête de vingt légions; & que Lépidus, avec trois autres, resteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ces deux collègues ne lui donnerent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'ils connoissoient son peu de valeur & de capacité. Ils ne l'associerent au *triumvirat*, que pour lui laisser en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, bien persuadés qu'ils se déferoient plus aisément de lui que d'un autre général, s'il leur devenoit infidèle ou inutile.

*Ils dressèrent un rôle de proscriptions & de récompenses.* Leur ambition étoit satisfaite par ce partage; mais ils laissoient à Rome & dans le sénat des ennemis cachés, & des républicains toujours zélés pour la liberté; ils résolurent avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté, & de proscrire les plus riches & les plus précieux citoyens; ils en dressèrent un rôle. Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & les ennemis de ses créatures: ils poussèrent l'inhumanité exécrationnable jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus sacrifia d'abord sans peine son frere à ses deux collègues; Antoine de son côté abandonna à Octavius le propre frere de sa mere; & celui-ci consentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre Antoine même. On mit dans ce rôle funeste Thoranius, tuteur d'Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin. Plotius désigné consul, frere de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus son collègue au consulat, furent couchés sur la liste, quoique ce dernier fût beau-pere d'Asinius Pollio, partisan zélé du *triumvirat*; ainsi tous les droits les plus sacrés de la nature & de la reconnoissance furent violés par ces trois scélérats.

On disposa des récompenses, & cet article étoit important pour retenir les troupes dans leur devoir. Il fut donc arrêté qu'on abandonneroit aux soldats en propriété les terres & les maisons de dix-huit des meilleures villes de l'Italie, qui furent choisies par les triumvirs, selon qu'ils avoient des sujets d'aversion contre ces misérables cités; les plus grandes étoient Capoue, Reggium, Venouze, Benevent, Nocere, Rimini, & Vibone: tout cela fut réglé sans contestation.

*Ils imitent Marius & Sylla dans leur proscription.*



Pour exécuter leurs vengeances avec éclat, ils imiterent la maniere dont Marius & Sylla en avoient usé. Elle consistoit à écrire en grosses lettres sur un tableau le nom des condamnés, & on affichoit ce tableau dans la place publique; c'est ce qu'on appella *proscription*. De ce moment chacun pouvoit tuer les pros crits; & comme leur tête étoit à fort haut prix, il étoit bien difficile qu'ils pussent échapper à des soldats animés par l'intérêt. Ces terribles articles étant signés, Octave sortit pour les déclarer aux troupes qui en témoignèrent une extrême joie, & alors les soldats des trois armées se mêlerent, & se traiterent réciproquement.

Ainsi fut conclu cet exécrable *triumvirat*, dont les suites furent si funestes; & pour en faire passer la mémoire jusqu'à la postérité, ils firent battre de la monnoie, où on voyoit d'un côté l'image d'Antoine: *Marc Antoine, empereur auguste, triumvir*, & au revers trois mains qui se tenoient, les haches des consuls, & pour devise, *le salut du genre humain*.

Les triumvirs ayant ainsi établi leur autorité, dressèrent le rôle des autres personnes qui devoient périr par leurs ordres; & bien que la haine y eût grande part, l'intérêt y trouva aussi sa place. Ils avoient besoin de beaucoup d'argent pour soutenir la guerre contre Brutus & Cassius, qui trouvoient de puissantes ressources dans les richesses de l'Asie, & dans l'assistance des princes d'Orient; au lieu que ceux-ci n'avoient que l'Europe pour eux, sur-tout l'Italie épuisée par la longueur des guerres civiles. Ils établirent de grands impôts sur le sel, & sur les autres marchandises; mais comme cela ne suffisoit pas, ils proscrivirent, ainsi que je l'ai dit, plusieurs des plus riches de Rome, afin de profiter de leur confiscation.

*Decret de cette proscription.* Le decret de la proscription commençoit en ces termes: « Marcus Lepidus, Marcus Antonius & Octavius César, élus pour la réformation de la république. Si la générosité de Jules-César ne l'avoit obligé à pardonner à des perfides, & à leur accorder, outre la vie dont ils étoient indignes, des honneurs & des charges qu'ils ne méritoient pas, après avoir été pris les armes à la main contre sa personne, il n'auroit pas péri si cruellement par leur trahison; & nous ne serions pas forcés d'user de voyes de rigueur contre ceux qui nous ont déclarés ennemis de la patrie. Mais les entreprises détestables qu'ils ont machinées contre nous, la perfidie horrible dont ils ont usé à l'égard de César, & la connoissance que nous avons de leur méchanceté & de leur obstination dans des sentimens si odieux, nous obligent à prévenir les maux qui nous en pourroient arriver.

Le reste contenoit une justification du procédé des *triumvirs*, fondée sur les avantages que Jules-César avoit acquis aux Romains par ses victoires, l'ingratitude de ses bienfaits, en un mot la nécessité de punir des ennemis, qui pourroient par leurs artifices rejeter la ville de Rome dans les malheurs de la division, durant qu'Octave & Antoine seroient occupés contre Brutus & Cassius: on appuyoit cette justification par l'exemple de Sylla.

Après avoir imploré l'assistance des dieux, ils concluoient ainsi: « que personne ne soit assez hardi pour recevoir, receler ou faire sauver aucun des pros crits, sous quelque prétexte que ce soit, ni lui donner argent ou autre secours, ni avoir aucune intelligence avec eux, sous peine d'être mis en leur rang, sans espérance d'aucune grace. Quiconque apportera la tête d'un pros crit, aura deux mille écus, si c'est un homme libre; & s'il est esclave, il aura la liberté & mille écus. L'esclave qui tuera son propre maître, aura outre cela

le droit de bourgeoisie. On donnera la même récompense à ceux qui nous déclareront le lieu où un pros crit se fera retiré; & le nom du dénonciateur ne sera couché sur aucun registre ni autre mémoire, afin que personne n'en ait connoissance ».

Quantité de leurs soldats arriverent à Rome avant la publication du decret, & tuerent d'abord quatre des pros crits, les uns dans leurs logis, & les autres dans la rue. Ils se mirent ensuite à courir par les maisons & par les temples: ce qui causa une frayeur générale. On n'entendoit que des cris & des pleurs; & comme le decret n'étoit pas encore publié, chacun se persuadoit être du nombre des condamnés. Quelques uns même tomberent dans un si grand desespoir, qu'ils vouloient envelopper la ville entiere dans leur perte, en mettant le feu par-tout. Pédus, pour empêcher ce malheur, fit publier qu'on ne cherchoit qu'un fort petit nombre des ennemis des *triumvirs*, & que tous les autres n'avoient rien à craindre. Le lendemain il fit afficher les noms des dix-sept condamnés; mais il s'échauffa si fort à courir de tous côtés pour rassurer les esprits, qu'il en mourut.

Les *triumvirs* firent ensuite leur entrée dans la ville en trois différens jours. Octave entra le premier, Antoine le second, & Lepidus le troisieme; chacun d'eux menoit une légion pour sa garde. La loi par laquelle ils s'attribuoient la même autorité que les consuls pour l'espace de cinq ans, & se déclaroient réformateurs de la république, fut publiée par Titius tribun du peuple; & la nuit suivante, ils firent ajouter les noms de cent trente personnes à ceux qu'ils avoient déjà pros crits.

Peu de tems après on en publia encore cent cinquante, sous prétexte qu'on les avoit oubliés. Ainsi le nombre des malheureuses victimes s'accrut jusqu'à trois cent sénateurs, & plus de deux mille chevaliers. Personne n'osoit refuser l'entrée de sa maison aux soldats qui cherchoient dans les lieux les plus secrets; & la face de Rome ressembloit alors à celle d'une ville prise d'assaut, exposée au meurtre & au pillage. Plusieurs furent tués dans ce desordre sans être condamnés. On les reconnoissoit à ce qu'ils n'avoient pas la tête coupée.

*Peinture de ces horreurs.* Salvius tribun du peuple fut tué le premier sur la table où il traitoit ses amis, pour avoir abandonné trop légèrement les intérêts d'Antoine, qu'il avoit d'abord soutenu contre Cicéron. Le préteur Minutius périt par l'imprudence de ceux qui l'accompagnoient par honneur, & qui le firent découvrir. Coepion se fit tuer les armes à la main après une vigoureuse résistance, & Veratinus rassembla plusieurs autres pros crits comme lui, avec lesquels il tua grand nombre de soldats, & se sauva en Sicile.

Statius pros crit à l'âge de quatre-vingt ans, à cause de ses grands biens, les abandonna au pillage, & mit le feu dans sa maison, où il se brûla. Emilius voyant des gens armés qui couraient après un misérable, demanda qui étoit ce pros crit; un soldat qui le reconnut, répondit c'est toi-même, & le tua sur l'heure. Cilius & Decius ayant lu leurs noms écrits dans le tableau, se mirent à fuir étourdiment, & attirerent après eux des soldats qui les tuerent. Julius se joignit à des gens qui portoient un corps mort dans la ville, mais il fut reconnu & tué par les gardes de la porte, qui trouverent un porteur de plus qu'il n'y en avoit d'ordinaire.

Largus épargné par quelques soldats de sa connoissance, en rencontra d'autres qui le poursuivirent; il se jeta dans les bras de ceux qui l'avoient sauvé, afin qu'ils gagnassent le prix qui leur appartenoit. Les gens les plus illustres se cachèrent pour



sauver leur vie dans les grottes, dans les aqueducs & les souterrains. On ne trouvoit que sénateurs, tribuns & autres magistrats fugitifs, cherchant des aziles de toutes parts.

On porta à Antoine la tête de Rufus proscrit, pour avoir refusé quelque tems auparavant de lui vendre une maison voisine de celle de Fulvie; il dit que ce présent appartenoit à sa femme, & le lui envoya; d'un autre côté, la femme de Coponius qui étoit fort belle, n'obtint d'Antoine la grace de son mari que par la dernière faveur.

Cicéron fut poursuivi dans ses terres par un certain Herennius, & par un tribun militaire nommé *Popilius Lena*, auquel il avoit sauvé la vie en plaidant pour lui; ils le tuèrent dans sa litière à l'âge de 64 ans. Ainsi fut cimenté le *triumvirat* par le sang d'un des plus grands hommes de la république.

En un mot tout ce que la vengeance, la haine ou l'intérêt peuvent produire de plus tragique, parut dans les divers incidens de cette affreuse proscription. On vit des amis livrer leurs amis à l'assassinat; des parens leurs parens; & des esclaves leurs maîtres. On vit

*Le méchant par le prix au crime encouragé;  
Le mari dans son lit par sa femme égorgé;  
Le fils tout degoutant du meurtre de son pere,  
Et, sa tête à la main, demandant son salaire.*

Salassus fut trahi par sa femme; Annalis & Thauranius, tous deux préteurs, furent vendus par leurs propres fils, & Fulvius fut livré par une esclave qu'il entretenoit.

*Peinture de belles actions dans ce tragique événement.* Mais aussi, tout ce que l'attachement, l'amour & la fidélité peuvent inspirer de plus généreux, parut au milieu de tant d'horreurs. On vit des soldats compatissans respecter le mérite; on vit des esclaves se dévouer pour leurs maîtres, & des ennemis assez généreux risquer tout pour sauver la vie à leurs ennemis. On vit des femmes porter par les campagnes leurs maris sur leurs épaules, & s'aller cacher avec eux dans le fond des forêts. On vit des enfans s'exposer au glaive pour leurs peres, & des peres pour leurs enfans. Enfin, on vit de si grands traits d'héroïsme, qu'il sembloit que la vertu dans cette occasion vouloit triompher sur le crime.

Les femmes de Lentulus, d'Apuleius, d'Antichus, se cachèrent dans des lieux deserts avec leurs maris, sans vouloir jamais les abandonner.

Comme Reginus sortoit de la ville déguisé en charbonnier, sa femme le suivant en litière, un soldat arrête la voiture; Reginus revient sur ses pas pour prier cet homme de respecter cette dame. Le soldat qui avoit servi sous lui, le reconnut: « saurez-vous, lui dit-il, mon général, je vous appellerai toujours ainsi, & je vous respecterai toujours, dans quelque misérable état que je vous voye ».

Ligarius se noya désespéré de n'avoir pu secourir son frere qu'il vit tuer devant ses yeux; & la tendresse de pere fut funeste à Blavus, qui revint se faire massacrer pour tâcher de sauver son fils.

Arianus & Metellus échappèrent au fer des assassins par les soins & le courage de leurs enfans. Opius, qui avoit sauvé son pere infirme, en le portant de lieu en lieu sur ses épaules, en fut récompensé par le peuple qui le nomma *édile*; & comme il n'avoit pas assez de bien pour fournir à la dépense des jeux, non-seulement tous les ouvriers lui donnerent généreusement leurs peines & leur salaire; mais la plupart de ceux qui assisterent à ses spectacles, lui firent tant de présens, qu'ils l'enrichirent.

Junius dut son salut aux services de ses esclaves qui combattirent pour le défendre. Un affranchi poignar-

da le commandant de ceux qui venoient d'égorger son maître, & se tua du même poignard.

L'aventure de Restius ou de Restio est surprenante. Il avoit autrefois fait marquer d'un fer chaud le front d'un de ses esclaves pour s'être enfui. Cet esclave découvrit sans peine le lieu où il étoit caché, & vint l'y trouver. Restius crut être perdu, mais l'esclave le rassura: « crois-tu, dit-il, mon maître, que ces caracteres dont tu as marqué mon front, aient fait plus d'impression sur mon ame que les bienfaits que j'ai reçu de toi depuis ce tems-là? » Il le conduisit dans un autre lieu plus secret, & l'y nourrit soigneusement, en veillant sans cesse à sa conservation; cependant comme des soldats vinrent à passer plusieurs fois près de cet endroit, leurs allées & venues causerent mille frayeurs à l'esclave. Il suivit un jour ces soldats, & prit si bien son tems qu'il eut à leur vue un laboureur: les soldats coururent à lui comme à un assassin; mais il leur dit, sans se déconcerter, que c'étoit son maître Restius proscrit par les loix, qu'il venoit heureusement de tuer, moins encore pour la récompense, que pour se venger des marques infâmes qu'ils voyoient sur son front. Ainsi l'esprit, le crime & l'héroïsme se réunirent dans un simple esclave, & son maître fut sauvé.

Mais la grandeur d'ame des esclaves d'Appion & de Méneius fut sans tache: ils se dévouèrent généreusement, & se firent tuer tous les deux, l'un dans une litière, & l'autre sur un lit, avec les habits de leurs maîtres.

L'imagination féconde inventa toutes sortes de moyens pour échapper à la mort. Pomponius revêtit l'habit de préteur, habilla ses esclaves en licteurs, contrefit le seing des *triumvirs*, & prit un vaisseau pour passer en Cilicie. Un autre sénateur se fit raser, changea de nom, leva une petite école, & y enseigna publiquement tant que dura la proscription, sans que personne vint à soupçonner qu'un maître d'école fût un illustre proscrit.

L'aimable & belle Octavie faisoit de son côté toutes les occasions possibles d'arracher quelques victimes à la barbarie du *triumvirat*. La femme de Vinus compris dans la proscription, après avoir examiné les moyens de le sauver, l'enferma dans un coffre qu'elle fit porter à la maison d'un de ses affranchis, & répandit si bien le bruit qu'il étoit mort, que tout le monde en fut persuadé. Mais comme cette ressource ne calmoit point ses allarmes, elle faisoit l'occasion qu'un de ses parens devoit donner des jeux au peuple, & ayant mis Octavie dans ses intérêts, elle la pria d'obtenir de son frere, qu'il se trouvât seul des *triumvirs* au spectacle. Les choses ainsi disposées, cette dame vint sur le théâtre, se jette aux pieds d'Octavius, lui déclare son artifice, & fait porter en sa présence le coffre même, d'où son mari sortit en tremblant. Tandis que tous les deux imploroient la clémence du *triumvir*, Octavie donna des louanges à cette action avec tant de graces & d'adresse, que son frere applaudissant à l'amour héroïque de cette dame, accorda la vie à son mari. Octavie n'en demeura pas là, elle loua si fort le courage de l'affranchi qui, recevant ce dépôt, avoit couru risque de périr lui-même, qu'elle engagea son frere à le récompenser, en le mettant au rang des chevaliers romains.

*Triomphe de Lépidus.* Sur la fin des exécutions du *triumvirat*, Lépidus s'avisait de vouloir triompher de quelques peuples que ses lieutenans avoit soumis en Espagne. La publication de ce triomphe portoit ces paroles remarquables: « à tous ceux qui honoreront notre triomphe par des sacrifices, des festins publics, & autres démonstrations de joie, salut, & bonne fortune. A ceux qui se conduiront au-



» tremement, malheur & proscription ». On peut s'imaginer que la joie fut universelle, tant la terreur étoit grande ! la cérémonie de ce triomphe fut honorée par plus de sacrifices & de festins, qu'il n'en avoit encore paru dans aucune occasion semblable, ni même dans toutes réunies ensemble.

*Taxe exorbitante sur les hommes.* Après la mort ou la fuite des pros crits, on mit en vente les biens de ces malheureux, c'est-à-dire leurs immeubles ; car les meubles avoient été pillés ; mais outre qu'il y eut peu de gens assez bas pour ruiner des familles désolées, personne ne vouloit paroître riche en acquérant dans un tems si dangereux ; cependant les *triumvirs* infatigables projetterent de lever pour la guerre d'Asie & de Sicile, la somme de deux cens mille talens, environ quarante-deux millions sterlings ; & pour y parvenir ils tournerent la proscription en une taxe exorbitante, sur plus de deux cens mille hommes, tant romains qu'étrangers.

*Taxe sur les dames romaines.* Ils comprirent dans cette taxe, quatorze cens des plus riches dames de Rome, meres, filles, parentes, ou alliées de leurs ennemis, & les alliances étoient tirées de fort loin. La plupart de ces dames accablées pour cette nouvelle injustice, vinrent en représenter les conséquences à la mere & aux sœurs d'Octave, qui les écoutèrent favorablement. La mere d'Antoine en usa de même, Fulvie seule rejetta leur requête. Elles prirent le parti de se rendre au palais des *triumvirs*, où d'abord elles furent repoussées par les gardes ; mais elles insisterent avec tant de fermeté, & le peuple les soutint si hautement, que les *triumvirs* se virent contraints de leur accorder une audience publique. Alors Hortensia, fille du célèbre Hortensius, le rival de Cicéron en éloquence, prit la parole au nom de toutes.

» Les dames, dit-elle, que vous voyez ici, Seigneurs, pour implorer votre justice & vos bontés, n'y paroissent qu'après avoir suivi les voyes qui leur étoient marquées par la bienfaisance. Nous avons recherché la protection de vos meres & de vos femmes ; mais nos respects n'ont pas été agréables à Fulvie. C'est ce qui nous a obligé de faire éclater nos plaintes en public contre les regles qui sont prescrites à notre sexe, & que nous avons jusqu'ici observées rigoureusement. Vous nous avez privées de nos peres & de nos enfans, de nos freres, & de nos maris. Vous prétendiez en avoir été outragés ; ce sont des sujets qu'il ne nous appartient pas d'approfondir. Mais quelle injure avez-vous reçue des femmes, pour leur ôter leurs biens ? Il faut aussi les proscrire, si on les croit coupables. Cependant aucune de notre sexe ne vous a déclarés ennemis de la patrie. Nous n'avons ni pillé vos fortunes, ni suborné vos soldats. Nous n'avons point assemblé de troupes contre les vôtres, ni formé d'oppositions aux honneurs, & aux charges que vous prétendiez obtenir. Et puisque les femmes n'ont point eu de part à ces actions qui vous offensent, l'équité ne veut pas qu'elles en aient à la peine que vous leur imposez. L'empire, les dignités, les honneurs, ne sont pas faits pour elles. Aucune ne prétend à gouverner la république, & notre ambition ne lui attire point les maux dont elle est accablée. Quelle raison pourroit donc nous obliger à donner nos biens pour des entreprises où n'avons point d'intérêt ?

» La guerre, continua-t-elle, a élevé cette ville au point de gloire où nous la voyons ; cependant il n'y a point d'exemple que les femmes y aient jamais contribué. C'est un privilège accordé à notre sexe, par la nature même, qui nous exempte

» de cette profession. Il est vrai que durant la guerre de Carthage, nos meres assisterent la république, qui étoit alors dans le dernier péril. Cependant ni leurs maisons, ni leurs terres, ni leurs meubles, ne furent vendus pour ce sujet. Quelques bagues & quelques pierreries fournirent ce secours, & ce ne fut point la contrainte, les peines, ni la violence, qui les y obligèrent, mais un pur mouvement de générosité. Que craignez vous à présent pour Rome, qui est notre commune patrie ? Quel danger pressant la menace ? Si les Gaulois ou les Parthes l'attaquent, nous n'avons pas moins de zèle pour ses intérêts que nos meres ; mais nous ne devons pas nous mêler des guerres civiles. César ni Pompée ne nous y ont jamais obligées ; Marius & Cinna ne l'ont jamais proposé, ni Sylla même, qui le premier établit la tyrannie.

Ce discours plein d'éloquence & de vérité confondit les *triumvirs*, & les obligea de congédier les dames romaines, en leur promettant d'avoir égard à leur requête. Le bruit des battemens de mains qu'ils entendirent de toutes parts fut si grand, que craignant une émeute générale s'il ne tenoient parole, ils modérèrent leur liste à quatre cens dames, du nombre de celles dont ils avoient le moins à redouter le crédit. Mais leurs soldats exercèrent la levée des autres taxes avec tant de violences, qu'un des *triumvirs* même eut bien de la peine à réprimer leurs désordres.

*Désaites de Brutus & de Cassius.* Enfin le *triumvirat* enrichi par ses horribles vexations, diminua le nombre & la puissance des gens de bien. La république ne subsistoit plus que dans le camp de Brutus & de Cassius, & en Sicile auprès de Sextus, le dernier des fils du grand Pompée.

Octave & Marc-Antoine ne craignant plus rien de Rome, suivirent leurs projets, & passèrent en Asie, où ils trouverent leurs ennemis dans ces lieux où l'on combatit trois fois pour l'empire du monde. Les deux armées étoient campées proche de la ville de Philippes, située sur les confins de la Macédoine, & de la Thrace. Après différentes escarmouches & de petits combats ; le jour parut qui devoit décider de la fortune & de la destinée des Romains.

Je n'entrerai point dans le détail d'une action qui a été décrite par divers historiens ; en voici l'événement. La liberté fut ensevelie dans les plaines de Philippes avec Brutus & Cassius, les chefs de leur parti ; Brutus défit, à la vérité, les troupes d'Octave ; mais Antoine triompha du corps que commandoit Cassius. Ce général croyant son collègue aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer ; & Brutus ayant voulu tenter une seconde fois le sort des armes, perdit la bataille, & se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis.

Il est certain que Brutus & Cassius se tuèrent avec une précipitation qui n'est pas excusable, & l'on ne peut lire cet endroit de leur vie, sans avoir pitié de la république, qui fut ainsi abandonnée. Caton s'étoit donné la mort à la fin de la tragédie ; ceux-ci la commencerent en quelque façon par leur mort.

Après le décès de ces deux grands hommes, les *triumvirs* établirent leur empire sur les ruines de la république. Mais dans de si grands succès, Octave n'avoit contribué à la cause commune que par des projets, dont encore il cacha toujours à ses deux collègues, les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte la veille du combat d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant



qu'on étoit aux mains. Peut-être qu'il se flattoit que les périls ordinaires dans les batailles & le courage d'Antoine, le déferoient d'un collègue ambitieux, enforte que fans s'exposer, il recueillerait le fruit de la victoire. Mais c'est faire trop d'honneur à son esprit aux dépens de sa lâcheté. Ce qui prouve qu'il n'agit en cette occasion que par la vive impression de la peur, c'est qu'on fait toutes les railleries qu'il eut depuis à effuyer de la part d'Antoine.

*Défaite de Sextus Pompée.* Il ne restoit des débris de la république, que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il faisoit des incursions sur les côtes d'Italie. Il étoit question de le dépouiller d'une retraite qui en seroit encore à plusieurs illustres proscrits, dont le but étoit de relever le parti de la liberté. Mécène réussit à tirer d'Antoine les vaisseaux qu'il possédoit, quoique ce *triumvir* eût un grand intérêt à maintenir le jeune Pompée, dans une île qui lui seroit comme de barrière contre l'ambition toujours redoutable de son rival. Sa flotte étant formée & confiée au commandement d'Agrippa, cet habile capitaine se met en mer, va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait lui-même en plusieurs occasions, & le chasse enfin de cette île.

*Octave dépouille Lépidus de l'autorité.* Octave alors victorieux de tous les républicains par l'épée & la bravoure d'un soldat de fortune qui lui étoit dévoué, crut qu'il étoit tems de rompre avec ses collègues, pour régner seul. Il les attaqua l'un après l'autre. La perte de Lépidus ne lui couta que quelques intrigues. Ce *triumvir* peu estimé de ses soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. Octave s'en empara par ses négociations secrètes, & sous différens prétextes, il dépouilla son collègue de l'autorité souveraine. On vit depuis ce *triumvir* réduit à mener une vie privée & malheureuse.

*Il défait ensuite Antoine à Actium, & reste seul maître de l'Empire.* Antoine adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie & de l'Egypte entière, & qui avoit de puissans rois dans son parti & dans son alliance, donna plus de peine à Octave. Mais sa perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand capitaine enivré d'une passion violente pour Cléopâtre reine d'Egypte, imagina qu'il trouveroit en Orient autant de forces contre son collègue, en cas de rupture, qu'il rencontroit de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome & de l'Italie, le centre de l'Empire; son rival s'en prévalut, & y établit son autorité.

La jalousie du gouvernement, si naturelle entre des puissances égales en dignité, les brouilla souvent; tantôt Octavie, femme d'Antoine & sœur d'Octave, & tantôt des amis communs les réconcilièrent: mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre: on en vint aux mains; & la bataille navale qui se donna près d'Actium décida de l'Empire du monde entre ces deux célèbres rivaux. Octave victorieux poursuivit Antoine jusques dans l'Egypte, & le réduisit à se tuer lui-même. Par sa mort, & l'abdication forcée de Lépidus, qui avoit précédé de six ans la bataille d'Actium, Octave se vit au comble de ses desirs, seul maître & seul souverain. Il établit une nouvelle monarchie sur les ruines de la liberté, & vint à bout de la rendre supportable à d'anciens républicains. Les historiens qui ont écrit presque tous du tems & sous l'empire de ce prince, l'ont comblé de louanges & d'adulations; mais c'est sur les faits, c'est sur les actions de sa vie qu'il faut le juger.

*Caractère d'Auguste.* Auguste (puisque la flatterie a consacré ce nom à Octave) étoit d'une naissance médiocre par rapport à la grandeur où il est parvenu;

son père étoit à peine chevalier romain; mais sa mère Accie, étant fille de Julie, sœur de Jules-César, lui acquit l'adoption de ce dictateur.

Sa taille étoit au-dessous de la médiocre, & pour réparer ce défaut naturel, il portoit des souliers fort hauts. Il avoit d'ailleurs la figure agréable, les sourcils joints, les dents peu ferrées & rouillées, les yeux vifs & difficiles à soutenir, quoiqu'il affectât dans ses regards une douceur concertée.

Il étoit incommodé d'une foiblesse à la cuisse gauche, qui le faisoit tant-foit-peu boiter de ce côté-là. Il pâlissoit & rougissoit aisément, changeant à sa volonté de couleur & de maintien; ce qui l'a fait comparer ingénieusement par un de ses successeurs (l'empereur Julien) au caméléon, qui se rend propres toutes les couleurs qui lui sont présentées.

Son génie étoit audacieux, capable des plus grandes entreprises, & porté à les conduire avec beaucoup d'adresse & d'application. Pénétrant, toujours attentif aux affaires, on voit dans ses desseins un esprit de suite, & qui savoit distribuer dans des tems convenables l'exécution de ses projets. Fin politique, il crut dès sa jeunesse, que c'étoit beaucoup gagner, que de savoir perdre à-propos. Tantôt ami d'Antoine, & tantôt son ennemi, son intérêt fut constamment la règle de sa conduite, attendant toujours à se déterminer d'après les conjonctures favorables. Il tâchoit de couvrir ses vices & ses défauts, par l'art infini qu'il avoit de se donner les vertus qui lui manquoient.

Profond dans la connoissance de sa nation, il eut assez de souplesse dans l'esprit, de manège dans toutes ses démarches, & de modération feinte dans le caractère pour subjuguier les Romains. Il y réussit en leur persuadant qu'ils étoient libres, ou du moins à la veille de l'être. Il fit semblant de vouloir se démettre de l'empire, demanda tous les dix ans qu'on le déchargeât de ce poids, & le porta toujours. C'est par ces sortes de finesse qu'il se faisoit encore donner ce qu'il ne croyoit pas assez avoir acquis. Tous ses réglemens visoient à l'établissement de la monarchie, & tous ceux de Sylla au milieu de ses violences, tendoient à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté; Auguste, rusé tyran, les conduisoit doucement à la servitude.

Cependant la crainte qu'il eut avec raison d'être regardé pour tel, l'empêcha de se faire appeler Romulus, & soigneux d'éviter qu'on pensât qu'il usurpoit la puissance d'un roi, il n'en affecta point le faste.

Il choisit pour successeur, je ne sai par quel motif, un des plus méchans hommes du monde; mais se regardant comme un magistrat qui feint d'être en place malgré lui-même, il ne commanda point, il pria la nation, il postula, qu'au-moins on lui donnât pour collègue, supposé qu'il le méritât, un fils capable de soulager sa vieillesse, un fils qui faisoit toute sa consolation. Travaillant toujours à faire respecter les lois dont il étoit le maître, il voulut que l'élection de Tibere fût l'ouvrage du peuple & du sénat, comme la sienne, disoit-il, l'avoit été. Tibere lui fut donc associé l'an de Rome 766. & de J. C. la douzième.

Il donna plusieurs lois bonnes, mauvaises, dures, injustes. Il opposa les lois civiles aux cérémonies impures de la religion. Il fut le premier qui, par des raisons particulières, autorisa les fidéicommissaires. Il attacha aux libelles la peine du crime de lèse-majesté. Il établit que les esclaves de ceux qui auroient conspiré, seroient vendus au public, afin qu'ils pussent déposer contre leurs maîtres. Vous voyez par-là, les soins attentifs qu'il prend pour lui-même.

Il fut remettre l'abondance dans la capitale, & t.



cha de gagner la populace par des jeux, des spectacles, & des largesses, souvent médiocres, mais bien ménagées. Apprenant que certaines lois qu'il avoit donné effarouchoient le peuple, il ne les cassa pas, mais pour en détourner les réflexions, il rappella Pylade que les factions avoient chassé.

Il fit passer sans succès *Ælius Gallus* d'Égypte en Arabie pour s'emparer du pays; mais les marches, le climat, la faim, la soif, les maladies perdirent l'armée; on négocia avec les Arabes, comme les autres peuples avoient fait, & le temple de Janus fut fermé de nouveau.

Mécénas, son favori, content d'une vie délicieuse, & desirant de faire goûter le gouvernement d'Auguste, s'attacha tous ceux qui pouvoient servir à sa gloire; poètes, orateurs, historiens; il les comblait de caresses & de bienfaits, & les produisoit à son maître; on exaltoit chez lui les louanges du prince; Horace & Virgile les répandoient par les charmes de la poésie.

D'un autre côté, Auguste disposant de tous les revenus de l'état, bâtit des temples dans Rome, & l'embellit de beautés si magnifiques, qu'il méritoit par-là d'en être l'édile. Mais c'est le maître du monde que je dois ici caractériser.

Lorsque les troupes avoient les armes à la main, il craignoit leur révolte, & les ménageoit. Lorsqu'il fut en paix, il craignoit les conjurations, & toutes les entreprises lui parurent suspectes. Ayant toujours devant les yeux le destin de César, il s'éloigna de sa conduite pour éviter son sort; il refusa le nom de dictateur, ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république; mais en même tems il portoit une cuirasse sous sa robe, & ne permettoit à aucun sénateur de s'approcher de lui que seul, & après avoir été fouillé.

Incapable de soutenir de sang froid la vue du moindre péril, il ne montra du courage que dans les conseils, & partout où il ne falloit point payer de sa personne.

Toutes les victoires qui l'éleverent à l'empire du monde, furent l'ouvrage d'autrui. Celle de Philippe est dûe au seul Antoine. Celle d'Actium, aussi-bien que la défaite de Sextus Pompée, sont l'ouvrage d'Agrippa. Auguste se servit de cet officier, parce qu'il étoit incapable de lui donner de l'ombrage, & de se faire chef de parti.

Pendant un combat naval, il n'osa jamais voir les flottes en bataille. Couché dans son vaisseau, & les yeux tournés vers le ciel, comme un homme éperdu, il ne monta sur le tillac, qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Je crois, dit M. de Montesquieu, qu'Auguste est le seul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des soldats, en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle. Dans ce tems-là, les soldats faisoient plus de cas de la libéralité de leur général, que de son courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui, de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, & que cela même l'y porta: on le craignoit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le deshonorèrent le plus, aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avoit d'abord montré une grande ame, tout le monde se feroit méfié de lui; & s'il eût eu de la hardiesse, il n'auroit pas donné à Antoine le tems de faire toutes les extravagances qui le perdirent.

Les gens lâches sont ordinairement cruels, c'étoit aussi le caractère d'Auguste. Sans parler des horreurs de la proscription où il eut la plus grande part, & dont même il prolongea le cours, je trouve dans l'histoire, qu'il exerça seul cent actions plus cruelles les unes que les autres, & qui ne peuvent être excusées par la nécessité des tems, ou par l'exemple de ses collègues.

Après la bataille de Philippe, dans laquelle il ne paya pas de sa personne, il mit en usage des horreurs bien étranges envers de malheureux prisonniers qui lui furent présentés. L'un d'eux qui ne requéroit de lui que la sépulture, en reçut cette réponse consolante, « que les oiseaux le mettroient bientôt en » état de n'en avoir pas besoin.

Il fit égorger un père & un fils, sur ce qu'ils refusoient de combattre ensemble, & dans le tems qu'ils lui demandoient la grace l'un de l'autre de la manière du monde la plus touchante. Aussi quand on conduisit les autres prisonniers enchaînés devant Antoine & lui, ils saluerent tous Antoine, lui marquerent leur estime, & l'appellerent *empereur*; au lieu qu'ils chargerent Auguste de reproches, d'injures & de railleries amères.

Le sacagement de Pérage prise sur Lucius Antonius, fait frémir l'humanité. Auguste abandonna à ses soldats le pillage de cette ville, quoiqu'elle eût capitulé; les violences y furent si grandes, que les historiens les plus flatteurs ne pouvant les déguiser, en ont rejeté la faute sur la fureur des soldats victorieux; mais au-moins ne sont-ils pas coupables de la mort des trois cens qui composoient le sénat de cette ville, & qu'Auguste fit égorger de sang froid. Comme ils lui eurent été présentés enchaînés, il lui demanderent leur grace pour être restés dans le parti d'un homme auquel ils avoient les plus grandes obligations, & qui d'ailleurs avoit été long-tems son ami & son allié; il leur répondit, *vous mourrez tous*: immédiatement après cette réponse, aussi barbare que laconique, ils furent exécutés.

On dit qu'après le décès d'Antoine, il fit tuer son fils Antyllus, qui s'étoit réfugié dans le mausolée que Cléopâtre avoit élevé à son père.

Dans les premières années de son regne, Murena, Ignatius Rufus, M. Lépide fils de son ancien collègue, & tant d'autres, furent du nombre de ses victimes. Il fit exécuter Procillus son affranchi, qui avoit été très-avant dans ses secrets, sous le prétexte de ses liaisons avec des femmes de qualité. En un mot, on comptoit peu de jours qui ne fussent marqués par l'ordre de ce monstre, de la mort de quelque personne considérable. Comme les conspirations renaissoient sans cesse, qu'on ne permette le terme, du sang & de la cendre de ceux qu'il immoloit, il pouvoit bien se tenir à lui-même le discours que Corneille met dans sa bouche:

*Rentre en toi-même, Octave . . .*

*Quoi tu veux qu'on t'épargne, & n'as rien épargné!*

*Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné!*

*De combien ont rougi les champs de Macédoine?*

*Combien en a versé la défaite d'Antoine?*

*Combien celle de Sexte? & revois tout d'un tems*

*Pérage au sien noyée, & tous ses habitans.*

*Remets dans ton esprit après tant de carnages,*

*De tes proscriptions les sanglantes images,*

*Où toi-même des tiens devenu le bourreau,*

*Au sein de ton tuteur, enfonças le couteau.*

*Cinna, act. IV. scen. iij.*

Il est vrai que ce prince après tant d'exécutions, prit le parti de pardonner à Cinna, mais ce fut par les conseils de Livie; & peut-être craignit-il dans Cinna le nom de son ayeul maternel, le grand Pompée, dont les partisans cachés dans Rome étoient nombreux & puissans.

Je cherche des vertus dans Auguste, & je ne lui trouve que des crimes, des défauts, des vices, des ruses, & des bassesses. Ne croyons pas cependant les accusations d'Antoine, qui lui reprocha que son adoption avoit été la récompense de ses impudicités. Je n'ajoute pas plus de foi à l'épître *ad Octavium*, qu'on attribue à Cicéron, où il est dit que la servitude de



Rome est le prix d'une prostitution. *Audiet C. Marius impudico domino parere nos, qui ne militem voluit nisi pudicum: audiet Brutus eum populum, quem ipse primo, postquam progenies ejus à regibus liberavit, pro turpe supro datum in servitutem, &c.* Mais ce qui semble plus fort, est le témoignage de Suétone, qui rapporte que depuis César, il avoit servi de Ganymede à Hirtius, le même qui fut consul avec Panfa; c'est pourquoi le peuple romain entendit avec tant de plaisir ce vers récité sur le théâtre :

*Videsne ut Cynedus orbem digito temperet?*

On doit mettre au rang de ses artifices les propositions d'accommodement qu'il fit faire à Cléopâtre pour la trahir & la mener à Rome en triomphe. Dangereux pour toutes sortes de commerces, & en même tems capable des plus bas artifices, il faisoit l'amoureux des femmes des sénateurs, dans le dessein d'arracher d'elles le secret de leurs maris.

Plein d'une vanité desordonnée, il se fit décerner les honneurs divins. Il vouloit passer pour fils & pour favori d'Apollon, se faisant peindre sous la figure de ce dieu; & dans ses festins, comme dans ses statues, il en prenoit l'habit & tout l'équipage; c'est ce que les Romains nommoient les mensonges impies d'Auguste, *impia Augusti mendacia*. Quelqu'un dit là-dessus, que s'il étoit Apollon, c'étoit l'Apollon qu'on adoroit dans un quartier de la ville, sous le nom de Tortor, le bourreau.

Cet Apollon romain étoit superstitieux à l'excès. Il ajoutoit foi aux songes, & aux présages les plus ridicules. Il craignoit si fort le tonnerre qu'il éleva un temple à Jupiter tonnant, près du capitolé; & comme ce temple ne le rassuroit pas encore, il s'alloit cacher sous des voûtes à la moindre tempête; & par surcroît de précaution, il portoit sur lui une peau de veau marin, pour se garantir des effets de la foudre.

Il mourut à Nole en Campanie, l'an de Rome 767. Le jour de sa mort il se démasqua lui-même en demandant à ses amis, s'il avoit bien joué son rôle dans le monde: *Ecquid iis videretur, mimum vitæ commodè transegisse?* On lui répondit sans doute par des témoignages d'admiration & de douleur; mais il auroit dû savoir que la poésie dramatique met sur la scène des personnages de son ordre, comme on mettroit un bourreau carthaginois dans un tableau qui représenteroit la mort de Régulus. Passons au caractère du second triumvir, j'entends de Marc-Antoine.

*Caractère d'Antoine.* Il étoit fils de Marc-Antoine le Crétique, & de Julie de la maison des Jules; sa famille, quoique plébéienne, tenoit un rang distingué parmi les meilleures de Rome. Son ayeul étoit le fameux Marc-Antoine l'orateur, qui fut la victime des vengeances de Marius. La mere d'Antoine épousa en secondes noces Cornelius Lentulus, homme de grande qualité, que Cicéron fit mourir parce qu'il étoit un des chefs de la conjuration de Catilina. Cette mort tragique alluma dans le cœur de sa femme une mortelle haine contre Cicéron, & lui inspira des sentimens de vengeance, auxquels elle fit participer Antoine; c'est-là sans doute une des premières causes de l'inimitié cruelle qui dura toujours entre ces deux hommes, & qui fut si fatale à Cicéron.

Marc-Antoine avoit une figure agréable, la taille belle, le front large, le nez aquilin, beaucoup de barbe & de force de tempérament, exprimée sur tous les traits de sa figure.

Plein de valeur & de courage, il se fit connoître de bonne heure par son génie & par ses exploits militaires. Etant encore jeune, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée de Gabinius contre les Juifs, & Joseph nous apprend que dans celle contre Alexandre, fils d'Aristobule, il effaça tous ceux

qui combattoient avec lui. Ce fut dans ce pays-là qu'il forma son style sur le goût asiatique, qui avoit beaucoup de conformité avec sa vie bruyante.

Il étoit un faste immense dans ses dépenses; une folle vanité dans ses discours, du caprice dans son ambition demesurée, & de la brutalité dans ses débauches. Plus guerrier que politique, familier avec le soldat, habile à s'en faire aimer, prodigue de ses richesses pour ses plaisirs, ardent à s'emparer de celles d'autrui, aussi prompt à récompenser qu'à punir, aussi gai quand on le railloit, que quand il railloit les autres.

Fécond en ressources militaires, il réussit dans la plus grande détresse où il se soit trouvé, à gagner les chefs de l'armée de Lépidus; il entra dans son camp, se saisit de lui, l'appella son pere, & lui laissa le titre de général.

Il savoit souffrir plus que personne, la faim, la soif, & les incommodités des saisons; il devenoit supérieur à lui-même dans l'adversité, & les malheurs le rendirent semblable à l'homme de bien.

Lorsqu'il eut répudié sa seconde femme, il s'attacha à la comédienne Cythéris, affranchie de Volumnius, qu'il menoit publiquement dans une litière ouverte, & la faisoit voyager avec lui dans un char traîné par des lions. C'étoit la mode de son siècle, quoiqu'il ait plû à Cicéron d'enrichir de ce tableau particulier, la plus belle de ses Philippiques. *Vehebatur in effedo tribunus plebis; lectores laureati antecedeabant, inter quos aperta lectica, mima portabatur; quam ex oppidis municipales, homines honesti, obviam necessariò prodeuntes, non noto illo & mimico nomine, sed Volumniam consalutabant: sequebatur rheda cum leonibus comitis nequissimi; rejecta mater amicam impuri filii, tanquam nurum sequebatur.* Phillipp. 2.

Mais laissant à part l'attachement passager d'Antoine pour Cythéris, pour peu qu'on examine sa vie, on avouera que c'étoit un homme sans délicatesse, sans principes & sans mœurs, également livré au luxe & à la débauche, abîmé de dettes & rongé d'ambition; il s'attacha politiquement à César qui le reçut très-bien; le connoissant pour un excellent officier, il lui confia les postes les plus importants, & ne cessa pas même de l'employer, quoiqu'il eût assez mauvaise opinion de son ame, & qu'il fût que ses débordemens en tout genre étoient excessifs. Il est vrai qu'il se vit une fois obligé de lui donner un grand sujet de mortification, en permettant qu'on l'assignât, & qu'on feroit ses biens pour le paiement du palais de Pompée, dont il s'étoit rendu adjudicataire sans vouloir en payer un denier.

Antoine fut si piqué du jugement de César, qu'étant à Narbonne, il forma avec Trebonius le dessein de le tuer. On ignore ce qui les empêcha d'exécuter ce projet, ni si César en eut connoissance; ce qu'il y a de certain, c'est qu'Antoine rentra dans ses bonnes grâces, qu'il fut son collègue dans son cinquième consulat; & qu'alors il servit de tout son pouvoir dans la fête des Lupercales, le desir secret qu'avoit le dictateur d'être déclaré roi; cependant vers le tems de la conspiration, on ne doutoit guere qu'il ne fût prêt à le sacrifier dans l'espérance de remplir sa place, au lieu que les conjurés en tuant ce tyran, vouloient abolir la tyrannie. Ils crurent même qu'il falloit immoler Antoine avec César; mais Brutus s'y opposa par principe de justice, car il n'avoit jamais eu pour lui la moindre estime, comme il paroît dans cet endroit d'une de ses lettres à Atticus, où il lui dit: *Quamvis vir sit bonus, ut scribis, Antonius, quod numquam existimavi.*

Sextus Pompée, fils du grand Pompée, avoit des raisons personnelles pour penser comme Brutus, de la probité d'Antoine. On raconte que dans une treve qu'il fit avec lui & avec Octave, ils se donnerent



tous trois consécutivement à manger : quand le tour de Pompée vint, Antoine, toujours railleur, lui demanda dans quel endroit il les recevoit ; dans mes carines, répondit Sextus, *in carinis meis* ; ce mot équivoque signifioit son vaisseau, & les carines de Rome, où étoit bâtie la maison de son pere, dont Antoine avoit été dépossédé après s'en être indignement emparé.

Transportons-nous avec lui en Orient, où il s'avisa de disposer en despote suivant la fougue de ses caprices, des états & de la vie des rois, dépouillant les uns, nommant d'autres en leur place ; & pour donner des marques de sa puissance monstrueuse, il mit aux fers Artabase, roi d'Arménie, qu'il avoit vaincu par surprise, le conduisit en triomphe dans Alexandrie, & fit décapiter publiquement Antigone, roi des Juifs.

Dans la fureur de sa passion pour Cléopâtre, il lui donna la Phénicie, la basse Syrie, l'île de Chypre, une partie de la Cilicie, l'Arabie heureuse, en un mot, provinces sur provinces, & royaumes sur royaumes, sans s'embarraffer des volontés du sénat & du peuple romain.

Les profusions extravagantes de ses fêtes, épui-soient les revenus de l'empire, le mettoient hors d'état d'entretenir les armées, & l'obligeoient de vexer par de nouveaux impôts, les peuples soumis à son gouvernement.

Cléopâtre fut si bien enchaîner sa valeur féroce, qu'elle tint tout ses talens militaires assujettis à l'amour qu'elle lui inspira. Un seul de ses regards imposeurs, un seul accent de sa voix enchanteresse, suffisoit pour l'abattre à ses pieds. Cependant elle n'étoit plus dans sa première jeunesse ; mais elle avoit trouvé le secret de conserver sa beauté. Sa magnificence extraordinaire plaisoit aux yeux d'Antoine, & son esprit souple se portoit à toutes sortes de caractères avec tant de facilité, qu'elle ne manquoit jamais de séduire quand elle l'entreprendoit. Elle avoit déjà autrefois subjugué César, & l'on dit encore que le fils aîné du grand Pompée soupira long-tems pour ses appas.

Elle ne craignoit qu'un moment la jeunesse, les charmes & le mérite d'Octavie dans son voyage d'Egypte ; & c'est alors qu'elle crut n'avoir rien de trop, pour faire de son amant un mari infidèle. Elle prodiga ses richesses, ou en présens pour les amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir sur son esprit, ou en espions pour découvrir les sentimens de son cœur, & ses démarches les plus cachées. Enfin, les délices d'Egypte l'emportèrent sur Rome, & les prestiges de son art triomphèrent de la vertu d'Octavie.

Après son départ, l'amour d'Antoine pour Cléopâtre prit de nouvelles forces, & il se persuada qu'elle avoit pour lui les mêmes sentimens. Il ignoroit le commerce secret qu'elle entretenoit avec Dellius. Les soupçons, peut-être bien fondés, qu'il avoit conçu dans le séjour qu'ils firent à Samos, s'évanouirent, & l'adresse de Cléopâtre effaça de son esprit toutes ces idées importunes. Il ne jugea plus de ses sentimens que par les plaisirs qu'elle lui faisoit goûter, & de sa reconnoissance, que par les tendresses qu'elle lui marquoit.

Cet amour aveugle rendit son nom & sa valeur inutiles. Il fut le prétexte de la guerre d'Octave, qui arracha à Antoine plusieurs de ses plus illustres partisans, parce qu'on étoit persuadé à Rome, que s'il devenoit le maître, il transporterait en Egypte le siege de l'empire, & tout le monde conclut à le dépouiller de ses dignités.

Les troupes d'Octave s'embarquent, & s'avancent en diligence. Cléopâtre équipe une armée navale, pompeuse s'il en fut jamais, qu'elle unit à celle d'An-

toine pour soutenir cette guerre, dont elle est, dit-elle, la seule cause. Elle étale tous les trésors qu'elle possède, & les destine à l'entretien des troupes. La bataille d'Actium se donne ; il y avoit sur les rivages plus de deux cens mille hommes, les armes à la main, attentifs à cette tragédie.

On combattoit sur le golfe de Larta avec chaleur de part & d'autre, quand on vit 60 bâtimens de la reine d'Egypte équipés avec magnificence, cingler à toutes voiles vers le Péloponnèse. Elle fuit, & entraîne Antoine avec elle. Il est du-moins certain que dans la fuite elle le trahit. Peut-être que par cet esprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle avoit formé le dessein de mettre à ses pieds un troisième maître du monde.

Antoine abandonné, trahi, désespéré, résolu, à l'exemple de Timon, de se séquestrer de tout commerce avec les hommes. L'île d'Anthirrodos, située en face du pont d'Alexandrie, lui parut favorable à ce dessein ; il y fit élever une jettée qui avançoit considérablement dans la mer. Sur cette jettée, il bâtit un palais qu'il nommoit son *timonium* ; le rapport qu'il trouvoit entre l'ingratitude qu'il avoit éprouvée de la part de ses amis, & celle que cet athénien en avoit aussi souffert, lui avoit, disoit-il, donné de l'inclination pour sa personne, & du goût pour le genre de vie qu'il avoit mené. Il ne l'imita cependant que pendant peu de tems, sortit de cette retraite avec autant de légèreté qu'il y étoit entré, & alla rejoindre sa Cléopâtre à Alexandrie, résolu de faire de nouveaux efforts, pour balancer encore la fortune d'Octave ; tel fut son aveuglement, qu'il vit perdre ses dernières espérances, sans pouvoir haïr le principe de son malheur.

Tant de capitaines, & tant de rois qu'il avoit agrandis ou faits, lui manquèrent ; & comme si la générosité avoit été liée à la servitude, une troupe de gladiateurs & deux affranchis, Eros & Lucilius, lui conserverent une fidélité héroïque. Dans ce triste état on lui fait un faux rapport de la mort de Cléopâtre ; il le croit, perd tout courage, se trouble, & conjure Eros de le tuer. Cet affranchi possède d'une funeste douleur, se poignarde lui-même, & jette en mourant le poignard à son maître, qui s'en saisit, s'en frappe, & tombe à son tour. Un de ses gens arrive, dans l'instant de cette catastrophe, bande sa plaie, & lui apprend que Cléopâtre vivoit encore.

Il se fait porter aux pieds de la tour où elle étoit enfermée. Ce fut un spectacle touchant de voir le maître de tant de nations, un des premiers capitaines de son siècle, illustre par ses faits d'armes & par ses victoires, expirant, porté par des gladiateurs, & élevé dans un panier au haut de la tour où Cléopâtre lui tenoit les bras, à la vue de toute la ville d'Alexandrie, dont les cris & les larmes exprimoient la douleur & l'étonnement.

Cléopâtre en se réfugiant dans cette tour, avoit fait semer d'avance le bruit de sa mort, bien résolue de se tuer, soit qu'elle se reprochât d'avoir perdu un homme qui lui avoit pendant dix ans sacrifié l'empire du monde, ou qu'elle vit ses nouveaux projets démentis. Quoi qu'il en soit, le triste état d'Antoine lui fit verser un torrent de larmes. « Ne » pleurez point, madame, lui dit-il, je meurs content entre les bras de l'unique personne que j'a » dore ». Tel fut à l'âge de 53 ans la fin d'un homme ambitieux, qui avoit désolé la terre, & que perdirent les égaremens de l'amour. J'ai peu de chose à dire du troisième triumvir.

*Caractère de Lépidus.* Lépidus (Marcus Æmilius), sortoit de la maison Æmilia, la plus illustre entre les patriciennes ; c'est celle qu'on citoit ordinairement pour la splendeur, & pour la quantité de triomphes & des dignités. Ainsi Lépidus portoit un grand nom, considéré



considéré dans le sénat, & très-honoré dans la république, mais il le ternit honteusement par ses vices & par ses crimes.

C'étoit un esprit borné, ambitieux, sans courage, un homme vain, fourbe, avare, & qui ne possédoit aucune vertu, *nullam virtutibus tam longam fortunam indulgentiam meritis*. La fortune l'éleva, & le soutint quelque tems dans le haut poste de triumvir, sans aucun mérite de sa part; mais aussi cette même fortune lui fit éprouver ses revers, & le remit dans l'état d'opprobre où il passa les dernières années de sa vie. Il avoit été trois fois consul, savoir l'an 708, 709 & 713 de Rome.

Dès qu'il fut revêtu de cette énorme puissance que lui donna le rang superbe de triumvir, qu'il avoit joint à la charge de grand-pontife, tant de pouvoir & de dignités l'étourdirent. Cet étourdissement s'accrut encore lorsque les deux autres triumvirs le fixèrent à Rome pour y commander à toute l'Italie, au peuple, & au sénat qui distribuoit ses ordres dans les provinces: cependant il auroit dû comprendre qu'on ne le laissoit à Rome que par son peu de capacité pour la guerre.

Aussi quand les deux autres triumvirs, après la bataille de Philippe, se partagerent de nouveau le monde, ils ne lui donnerent que très-peu de part à l'autorité; & tandis qu'Antoine prit l'orient, Octave l'Italie & le reste de l'empire, Lépide fut obligé de se contenter de son gouvernement des Espagnes; & comme toutes les troupes étoient dévouées à ses deux collègues, il fallut qu'il partît seulement avec quelques légions, destinées pour sa province.

Bientôt après, Octave ayant sur les bras en Sicile les restes du parti de Pompée, Lépide le tira de peine avec plusieurs légions qu'il lui amena, & qui décidèrent de la victoire. Le succès tourna la tête de cet homme vain, il montra peu d'égards pour son collègue, & lui fit dire de se retirer de Sicile où il n'avoit plus rien à faire. Octave qui trouvoit toujours des ressources dans ses ruses, dissimula cette injure, & gagna par tant de récompenses & de promesses plusieurs chefs de l'armée de Lépide, qu'ils abandonnèrent leur général, & le livrèrent entre ses mains.

Conduit à la tente d'Auguste, il oublia son nom, sa naissance & son rang. Il lui demanda lâchement la vie avec la conservation de ses biens. Auguste n'osa pas lui refuser sa prière, de peur d'irriter toute une armée dont il avoit besoin de gagner les cœurs. Mais quand il eut assuré son autorité, il dépouilla Lépide du pontificat. Le reste de la vie de ce triumvir se passa dans l'obscurité; & sans doute bien tristement, puisqu'il se voyoit le malheureux objet de l'indulgence hautaine d'un ancien collègue. Cependant on est bien aise de l'humiliation d'un homme qui avoit été un des plus méchants citoyens de la république, sans honneur & sans ame, toujours le premier à commencer les troubles, & formant sans cesse des projets où il étoit obligé d'associer de plus habiles gens que lui.

*Conclusion.* Voilà le portrait des trois hommes par lesquels la république fut abattue, & personne ne la rétablit. Malheureusement Brutus, à la journée de Philippe, se crut trop-tôt sans ressource pour relever la liberté de la patrie. Il se considéra dans cet état, comme n'ayant pour appui que sa seule vertu, dont la pratique lui devenoit si funeste: « Vertu, s'écria-t-il, que j'ai toujours suivie, & pour laquelle j'ai tout quitté, parens, amis, biens, plaisirs & dignités, tu n'es qu'un vain fantôme sans force & sans pouvoir. Le crime a l'avantage sur toi, & desormais mais est-il quelque mortel qui doive s'attacher à ton inutile puissance! » En disant ces mots, il se jeta sur la pointe de son épée, & se perça le cœur.

*Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.*

Tom. XVI.

L'article du *triumvirat* qu'on vient de lire, & que j'ai tiré de plusieurs excellens ouvrages, pouvoit être beaucoup plus court; mais je me flatte qu'il ne paroitra pas trop long à ceux qui daigneront considérer que c'est le morceau le plus intéressant de l'histoire romaine. Aussi les anciens l'ont-ils traité avec amour & prédilection. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

TRIUN, adj. (*Théolog.*) *tres in uno*, est un terme qu'on applique quelquefois à Dieu pour exprimer l'unité de Dieu dans la trinité des personnes. Voyez TRINITÉ.

TROADE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie mineure, ainsi nommée de la fameuse ville de Troie sa capitale. Si on prend le nom de *Troade* pour tout le pays soumis aux Troïens, ou pour le royaume de Priam, il se trouvera qu'elle comprenoit presque toute l'étendue de pays que l'on entend sous le nom des deux *Mysies*, & sous celui de *petite Phrygie*; mais si on la restreint à la province où étoit la ville de Troie, & qui étoit la *Troade* propre, elle se trouvera ne comprendre que le pays qui est entre la Dardanide au nord, & au nord oriental le pays des *Leleges*, à l'orient méridional l'*Hellepont*, & la mer *Egée* au couchant. Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* qui renferme la *Troade* dans la *petite Phrygie*, y met les lieux suivans:

Sur le bord de la mer Egée, { *Alexandria Troas,*  
*Leclum promontorium,*  
*Assum.*

Dans les terres, { *Ilium.*

2°. *Troade*, en latin *Troas*, ville de l'Asie mineure, dans la *Troade*, ou dans la *petite Phrygie* sur la côte de l'*Hellepont* vis-à-vis de l'île de *Ténédos*. Cette ville fut aussi quelquefois appelée *Antigonia* & *Alexandrina*: *ipsa Troas Antigonia dicta, nunc Alexandrina*, dit Pline, *l. V. c. xxx.* Quelquefois on joint les deux, *Alexandria-Troas*. S. Paul étant allé à *Troade* en l'an de l'ère vulgaire 52, eut la nuit cette vision. Un homme de *Macédoine* se présenta devant lui, & lui fit cette prière: passez en *Macédoine*, & venez nous secourir. Il s'embarqua donc à *Troade*, & passa en *Macédoine*. Ce voyage de S. Paul s'exécuta lorsqu'il alloit à *Jérusalem* où il fut ensuite arrêté. L'apôtre fut encore quelques autres fois à *Troade*; mais on ne fait rien de particulier de ce qu'il y fit. Voyez *act. xx. 5. 6. & II. Corinth. ij. 14.* Il avoit laissé à *Troade* chez un nommé *Carpe*, quelques habits & quelques livres, qu'il pria *Timothée* de lui apporter à Rome en l'an 65 de l'ère vulgaire, peu de tems avant sa mort, arrivée en l'an 66. Voyez *II. Timoth. jv. 13. act. xvj. 8. & suiv. (D. J.)*

TROC, ECHANGE, PERMUTATION, (*Synonymes.*) *troc*, selon M. l'abbé Girard, est dit pour les choses de service, & pour tout ce qui est meuble; ainsi l'on fait des *troc*s de chevaux, de bijoux & d'ustensiles. *Echange* se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est bien fonds; ainsi l'on fait des *échanges* d'états, de charges & de prisonniers. *Permutation* n'est d'usage que pour les biens & titres ecclésiastiques; ainsi l'on *permut*e une cure, un canonicat, un prieuré avec un autre bénéfice de même ou de différent ordre, il n'importe. (*D. J.*)

TROCAR, ou TROISQUARTS, *s. m. instrument de Chirurgie*, poinçon d'acier, long d'environ deux pouces & demi, exactement rond, emmanché par son extrémité postérieure dans une petite poignée faite en poire, terminé par l'extrémité antérieure en pointe triangulaire. C'est des trois angles tranchans qui forment la pointe de cet instrument qu'il tire son nom. Les auteurs latins le nomment *acus triquetra*. Voyez *fig. 4. Pl. XXVI.*

Le poinçon dont nous venons de parler, est ren-

R R r



fermé dans une canule d'argent proportionnée à son volume. L'extrémité antérieure de la canule est ouverte non-seulement par le bout, mais encore par les côtés, pour donner une issue plus facile aux matières liquides épanchées dans quelque capacité. Cette canule doit être taillée extérieurement en biseau, afin qu'elle s'adapte si juste au commencement de la pointe triangulaire du poinçon, qu'elle n'excede sa grosseur que le moins qu'il est possible. Par ce moyen le trocar armé de sa canule pénètre plus aisément les parties qu'il doit diviser, & cela épargne beaucoup de douleur au malade.

La partie postérieure de la canule est une plaque exactement ronde, dont la face postérieure est un peu cave, & l'antérieure un peu convexe. Voyez la fig. 3. Pl. XXVI. Cette plaque est percée de deux petits trous pour pouvoir passer des fils en anse, afin d'assujettir au besoin la canule par une ceinture circulaire.

M. Petit a perfectionné la construction de cet instrument. Il a fait alonger le pavillon de la canule en forme de cuillier, terminée en bec d'aiguille, pour faciliter la sortie du fluide, & empêcher qu'il ne coule sur la peau. Voyez fig. 1 & 2. Pl. XXVI. Cet avantage seroit de petite considération, parce que les fluides épanchés forment une arcade en sortant de la canule, sur tout dans l'opération de la paracenthese ou ponction au ventre des hydropiques, voyez PARACENTHESE; mais cet alongement a une utilité marquée, & relative à une autre addition que M. Petit a faite au trocar; c'est une petite rainure qui s'étend extérieurement tout le long de la canule. Cette dépression est fort avantageuse pour l'ouverture des dépôts internes, des tumeurs enkistées & autres cas où l'on est fort aisé de connoître la nature du fluide épanché avant que de se déterminer à faire une opération. Et lorsqu'on veut imiter la cannelure longitudinale qui se trouve à la surface extérieure de la canule, elle sert à conduire le bistouri; & la gouttière de la partie postérieure sert de piece de pomme ou de manche à la canule qui remplit parfaitement l'office de sonde cannelée.

On se sert du trocar dans l'opération de l'hydrocele. Voyez HYDROCELE. Dans ce cas, quelques chirurgiens ont un trocar plus menu & plus court que celui que nous venons de décrire pour la paracenthese.

M. Foubert se sert d'un grand trocar, Pl. IX. fig. 1. dont la canule, fig. 2. est ouverte pour pratiquer sa méthode de tailler. Voyez cette méthode & les instrumens qui lui sont particuliers, au mot TAILLE.

M. Petit a imaginé un trocar pour les contre-ouvertures, voyez Pl. XXIII. fig. 2. Sa canule est ronde, garnie d'une rainure sur le long de son corps, & de deux yeux à son extrémité pour y passer une bandelette. La construction du manche de ce trocar est semblable à celle du pharyngotome. Voyez PHARYNGOTOME.

M. Foubert s'est servi aussi du trocar courbe pour faire la ponction de la vessie au-dessus de l'os pubis, dans le cas de l'impossibilité absolue de sonder les malades atteints de rétention d'urine, & pour aller à l'urgent, attendu que les bougies se frayent une route dans la vessie par la voie naturelle. M. Flurant, chirurgien de Lyon, où il jouit d'une réputation méritée, se sert d'un pareil trocar pour le même cas; mais il fait la ponction par l'intestin rectum: c'est une opération nouvelle dont il est l'auteur, & qui a eu des succès. Ses observations sont insérées dans l'ouvrage d'un de ses confreres, intitulé, *Mélanges de Chirurgie*, publié en 1760. (Y)

TROCHAIQUE, adj. (Littérat.) en poésie grecque & latine, est une espece de vers composé de trochées, ou dans lequel ce pié-la domine le plus, comme l'iambe dans le vers iambique. Voyez IAMBIQUE & TROCHÉE.

La dix-huitième ode du second livre des odes d'Horace, est composée de plusieurs strophes de deux vers dont le premier est trochaïque dimètre catalectique, c'est-à-dire trochaïque, composé de trois trochées & d'une syllabe à la fin, comme :

*Non ebur, neque aurum.  
Largiora flagito.  
Traditur dies die.*

TROCHANTER, f. m. en Anatomie, est le nom que l'on a donné à deux apophyses situées à la partie supérieure du fémur, voyez APOPHYSE. La plus grosse s'appelle grand trochanter, & la plus petite, petit trochanter. Le grand trochanter est situé à la partie postérieure de la tête du fémur; on remarque dans la face de cette apophyse qui regarde la tête, une cavité.

Le petit trochanter est situé intérieurement au-dessous de la tête du fémur. Voyez nos Pl. d'Anat. avec leur explication. Voyez aussi l'art. FÉMUR.

Ce mot signifie littéralement *rotator*, rouleur. Il est formé du verbe grec *τροχωω*, *roto*, je cours, je tourne en rond. Ce mot a été donné aux deux apophyses dont il s'agit, parce qu'elles donnent attache aux tendons de la plupart des muscles de la cuisse, entre lesquels sont les obturateurs qui la font mouvoir en rond. Voyez OBTURATEUR.

TROCHÉE, f. m. (Littérat.) dans la poésie grecque & latine, est une espece de pié consistant en deux syllabes, dont la première est longue & la seconde breve, comme dans les mots *vādē* & *mēnsā*. Voyez PIÉ.

Le trochée est l'iambe renversé, & produit absolument un effet contraire; car celui-ci est vif & léger, & le trochée est mou & languissant, comme sont toutes les mesures qui sautent d'une syllabe longue à une breve. Voyez IAMBIQUE. Quelques-uns donnent au trochée le nom de *chorée*, parce qu'il convient au chant & à la danse. Ils donnent aussi le nom de *trochée* aux tribraches. Voyez TRIBRAQUE. Quintilien, l. X. c. jv.

TROCHES, f. f. (Vener.) ce sont des fumées qui sont à-demi formées; quand elles sont grosses & molles, elles marquent un cerf de dix cors.

TROCHET, f. m. (Jardin.) se dit d'un paquet de poires toutes sorties d'un même bouton. Nos poires, dit-on, viennent par trochets.

Trochets se dit encore quand on seme sur une planche des piés dans des trous faits avec le plantoir de pié en pié.

TROCHILE, f. m. (Archit.) τροχίλος, poulie; c'est une moulure ronde & creusée entre les tores de la base d'une colonne; on la nomme autrement *scotie*. Voyez SCOTIE. (D. J.)

TROCHILITE, f. f. (Hist. nat. Litholog.) coquille fossile & univalve, plate à son ouverture, mais se terminant en une pointe en volute. Il y en a de lisses, d'autres sont épineuses ou hérissées de pointes.

TROCHINI, (Géog. anc.) c'est le nom d'un des trois peuples gaulois qui allerent s'établir dans la Galatie, selon Pline, l. V. c. xxxij. Les Trochini fixerent leur demeure à l'orient de la Galatie, près du fleuve Halijs, où ils posséderent la partie de cette contrée qui regarde le Pont-Euxin, & celle qui touche la Cappadoce. Ils avoient trois bonnes forteresses: savoir, *Tavium*, *Mitridatium* & *Danala*. (D. J.)

TROCHISQUE, f. m. en Pharmacie, est une forme de remède, faite pour être tenue dans la bouche & s'y dissoudre peu-à-peu.

Le trochisque est proprement une composition sèche, dont les principaux ingrédients, après avoir été mis en poudre très-fine, sont incorporés dans une liqueur convenable, comme dans des eaux distillées, du vin, du vinaigre, ou dans des mucilages, & ré-



faits en une masse, dont on forme de petits pains ou de petites boules, comme l'on veut, & qu'on fait sécher à l'air loin du feu.

Il y a différentes sortes de *trochisques*, & qui ont différentes vertus : il y en a de purgatifs, d'altérans, d'apéritifs, de fortifiants, &c.

Les auteurs latins les nomment *pastilli*, *rotula*, *placentula*, *orbes*, *orbiculi*; & les françois les nomment souvent *tablettes*, *pastilles*. Voyez TABLETTES, PASTILLES, &c.

Les principaux *trochisques* sont ceux d'agarc, de réglisse, de noix muscade, de succin, de rhubarbe, de myrrhe, de roses, de camphre, de squille, de vipere, &c. Ceux de coloquinte se nomment *trochisques d'alhandal*, mot pris des Arabes qui appellent la coloquinte *handal*.

On peut mettre une infinité de remèdes sous la forme de *trochisques* : mais il est inutile de multiplier le nombre de ces sortes de préparations; les remèdes agissent plus sûrement sous d'autres formes; & en général les Praticiens font peu d'usage des *trochisques*.

Quelques charlatans emploient beaucoup cette forme pour déguiser leur spécifique, pour vendre bien cher des drogues qu'ils ont à vil prix. Mais ils font un grand tort au public; car ils cachent sous ce voile la violence & l'acrimonie de leurs préparations infernales qui deviennent pour les entrailles un vrai poison.

TROCHISQUE ESCAROTIQUE, (*Mat. médic. & Pharm.*) Voyez MERCURE.

TROCHISQUE, de *minium*, (*Mat. médic.*) l'ingrédient vraiment actif de cette composition officinale étant un sel mercuriel; savoir le sublimé corrosif: nous en avons traité à l'article MERCURE, *mat. méd. & pharm.* Voyez cet article.

TROCHISQUE, DE SCILLE, (*Mat. méd.*) Voyez SCILLE.

TROCHITE, f. f. (*Hist. nat.*) c'est le nom qu'on donne à un fragment d'un corps marin, ainsi nommé parce qu'il ressemble à une petite roue: en effet ils sont cylindriques à l'extérieur, ont un trou au centre d'où partent des rayons. Les *trochites* sont des fragmens de l'entrochite qui est composée d'un amas d'articulations qui tiennent les unes aux autres, & dont l'assemblage forme un corps cylindrique & long. Les *trochites* ont été souvent regardées comme des artères ou comme des pierres étoilées.

TROCHLÉATEUR, f. m. en Anatomie, est un nom que l'on a donné au muscle grand oblique de l'œil, parce qu'il passe dans une membrane en partie cartilagineuse qui lui sert de poulie. Voyez OBLIQUE & ŒIL, NERFS TROCHLÉATEURS, Voyez PATHÉTIQUES.

TROCHOÏDE, f. f. en Géométrie, est une courbe dont la génération se conçoit ainsi. Si une roue ou un cercle se meut avec un mouvement composé d'un mouvement en ligne droite & d'un mouvement circulaire autour de son centre, & que ces deux mouvemens soient égaux, un point de la circonférence de ce cercle décrira pendant ce mouvement une courbe appelée *trochoïde*. Ainsi le clou d'une roue qui tourne décrit une *trochoïde*.

La *trochoïde* en est appelée la *base*.

La *trochoïde* est la même courbe qu'on appelle autrement & plus communément *cicloïde*, dont on peut voir les propriétés, &c. sous l'article CICLOÏDE.

On appelle aussi *trochoïde* une courbe *FA* figure 83. *Pl. Géom.* dans laquelle les ordonnées *AO* seroient égales aux arcs correspondans *Fd* du cercle *Fdc*; & cette dernière courbe est aussi nommée *compagne de la cicloïde*, ou *courbe des arcs*. M. Pitot a donné la quadrature d'une portion de cette courbe dans les *Mém. de l'acad. de 1724*.

La *trochoïde* ne diffère pas essentiellement de la

*courbe des sinus*. Si les ordonnées de la courbe sont augmentées en raison de  $n$  à  $I$ , la courbe se nomme alors *trochoïde allongée*. M. Taylor a prétendu que cette courbe étoit celle que formoit une corde de musique mise en vibration. Sur quoi voyez les *Mém. de l'acad. de Berlin 1747, 1749, 1750.* (O)

TROCHOLIQUE, f. f. (*Mécan.*) terme peu usité, par lequel quelques auteurs anciens entendent cette partie des Mécaniques qui traite des propriétés de tous les mouvemens circulaires. Ce mot vient du grec *τρέχω*, tourner.

TROCHOS, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèse, sur le chemin d'Argos à Tégée. A la gauche de ce village on trouvoit le fort *Cenchrée*, ainsi nommé, à ce que croit Pausanias, l. II. c. xxxiv. de *Cenchreus* qui étoit fils de Pirène. C'est-là que l'on voyoit la sépulture commune de ces Argiens qui défrent l'armée de Lacédémone auprès d'Hysies. Ce combat fut donné du tems que Pisistrate étoit archonte à Athènes. (D. J.)

TORCHURE, f. f. (*terme de Chasse.*) Il se dit des bois de cerfs, lorsqu'ils se divisent en trois ou quatre cors ou épois au sommet de la tête, comme un trochet de fleurs ou de fruits. *Trévoux.* (D. J.)

TROCHUS, (*Gymnast. médic.*) Mercurialis qui a beaucoup parlé du *trochus*, avoue qu'il est très-difficile de s'en former une idée bien claire. Il croit qu'il y en avoit de deux especes; l'une en usage pour les Grecs, & l'autre pour les Romains.

L'exercice du *trochus* ou cerceau étoit divisé en deux especes, tant parmi les Grecs que parmi les Romains. La première étoit nommée par les Grecs *κρικλασία*, qui veut dire *agitation du cerceau*, suivant Oribase l. collect. VI. ad Julian. Celui qui devoit faire cet exercice, prenoit un grand cercle autour duquel rouloient plusieurs anneaux, & dont la hauteur alloit jusqu'à l'estomac. Il l'agitoit par le moyen d'une baguette de fer à manche de bois. Il ne le faisoit pas rouler sur la terre; car les anneaux inférés dans la circonférence ne l'auroient pas permis, mais il l'élevoit en l'air, & le faisoit tourner au-dessus de sa tête, en le dirigeant avec sa baguette: voilà pourquoi Oribase dit qu'on n'agitoit pas le cerceau suivant sa hauteur, mais transversalement.

Le mouvement communiqué au cerceau étoit quelquefois très-rapide; & alors on n'entendoit pas le bruit des anneaux qui rouloient dans la circonférence. D'autres fois on l'agitoit avec moins de violence, afin que le son des petits anneaux produisît dans l'ame un plaisir qui procurât un agréable délassement. Cette réflexion d'Oribase nous apprend que le jeu du cerceau étoit regardé comme un exercice très-capable de contribuer en amusant à la santé du corps. Il y en avoit une seconde especes, dans laquelle au-lieu de se servir d'un grand cercle, on en employoit un beaucoup plus petit. Il paroît que c'est proprement le *trochus* des Grecs & des Romains.

Xénophon nous en apprend l'usage, en parlant d'une danseuse qui prenoit à la main douze de ces cerceaux, les jettoit en l'air, & les recevoit en dansant au son d'une flûte. Il n'est point parlé dans ce passage des petits anneaux inférés dans la circonférence du *trochus*: mais il en est fait mention dans plusieurs épigrammes de Martial.

Les deux especes de cerceaux dont on vient de parler, ne différoient entre eux que par la grandeur. On les distingue avec peine, quand ils sont simplement représentés sur des bas-reliefs. Mercurialis en a fait graver un, dont Ligorius lui avoit envoyé le dessin, d'après un monument élevé en l'honneur d'un comédien. La circonférence est chargée de huit anneaux, à l'un desquels est attachée une sonnette, & outre cela de neuf fiches ou chevilles, qui font



lâches dans leurs trous, augmentoient le bruit des anneaux, & produisoient le même son que les baguettes qui traversoient les fistres.

Sur un tombeau gravé dans le *recueil* de Pietro-Santi Bartoli, on voit un cerceau qui a des anneaux, des chevilles, & de plus un oiseau qui paroît y être attaché : singularité qui ne donneroit lieu qu'à des conjectures bien vagues. (D. J.)

TROENE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ligustrum*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir; le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond, mou & plein de suc; ce fruit renferme le plus souvent quatre semences plates d'un côté, & relevées en bosse de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TROENE, *ligustrum*, arbrisseau qui vient communément en Europe dans les haies, les bois & les lieux incultes, où sa hauteur ordinaire est de six ou huit piés, mais avec quelque culture on peut le faire monter jusqu'à douze piés. Il se garnit de quantité de branches qui sont menues, flexibles & fort droites. Il a l'écorce unie & cendrée; ses racines s'étendent & tracent beaucoup. Ses feuilles sont lisses, oblongues, pointues & sans aucune dentelure; elles sont placées opposément sur les branches, & leur verdure est un peu brune. Ses fleurs viennent en grappes au bout des branches dans le commencement du mois de Juin; elles sont blanches, odorantes, de longue durée & d'un aspect assez agréable. Les fruits qui succèdent, sont des baies rondes, molles, noires & fort amères, qui renferment quatre semences anguleuses d'un goût fort désagréable. Ces baies sont en maturité à la fin de l'automne, & elles restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hiver. Le *troène* se trouve presque partout; il est très-robuste; il vient promptement, il réussit dans toutes sortes de terrains, quoique cependant il se plaise particulièrement dans ceux qui sont pierreux & humides; il se multiplie aisément par tous les moyens connus, & il n'est nullement sujet à être attaqué par les insectes.

Le *troène* étoit fort en usage dans le dernier siècle, pour faire de petites haies ou de moyennes palissades, & on lui faisoit prendre quantité d'autres formes; mais il a passé de mode, soit parce qu'il est trop commun, ou plutôt parce que ses rameaux pouffent trop vigoureusement, & qu'ils prennent une direction trop horizontale: ce qui exige de fréquentes attentions pour le tailler & lui conserver une forme régulière. Cependant quelques gens l'admettent encore, parce qu'il se soutient bien de lui-même, qu'il est de longue durée, & qu'il réussit dans des endroits ferrés, ombragés, & dont le terrain est de si mauvaise qualité, que d'autres arbrisseaux ne pourroient pas y venir; mais ce qui n'est pas moins à son avantage, c'est que ses feuilles sont toutes les dernières à tomber, & que souvent elles restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hiver, lorsqu'il n'est pas rigoureux.

On tire quelques services des baies du *troène* pour les arts. On en fait une couleur noire & un bleu turquin dont les Teinturiers se servent, & surtout les enlumineurs d'estampes; on en peut faire d'assez bonne encre, & les frêlateurs les emploient quelquefois pour donner de la couleur au vin, mais fort aux dépens du goût. Enfin ces baies sont la dernière ressource des oiseaux dans les rudes & longs hivers. On fait aussi quelque usage en médecine de la feuille & de la fleur de cet arbrisseau, qui sont détersives, astringentes & antiseptiques.

Le bois du *troène* est blanc, dur, souple & assez durable. On s'en sert utilement pour des perches de vigne, & on en trouve souvent de huit & dix piés de longueur. On l'emploie aussi à faire la poudre à canon, & les Vanniers font usage des jeunes branches

de l'arbrisseau dans quelques-uns de leurs ouvrages.

*Variété du troène.* 1. Le *troène commun*. 2. Le *troène panaché de jaune*. 3. Le *troène panaché de blanc*. Ces deux arbrisseaux panachés ont de l'agrément dans ce genre; on peut les multiplier de branche couchée, de bouture & de greffe. On doit avoir attention de les mettre dans un terrain sec, si l'on veut en conserver la bigarure. L'arbrisseau panaché de blanc est un peu plus sensible au froid que les autres fortes.

4. Le *troène toujours verd*. Quoique cet arbrisseau soit originaire d'Italie, il est cependant aussi robuste que l'espece commune. On le qualifie toujours verd, parce que ses feuilles ont un peu plus de tenue, & qu'il faut un hiver très-rigoureux pour les faire tomber. Mais ce n'est pas là ce qui constitue la seule différence de ce *troène* avec le commun; il fait un plus grand arbre qui s'élève à 15 ou 18 piés. Ses feuilles sont plus larges & d'un verd plus foncé; ses grappes de fleurs sont plus grandes & d'une blancheur plus parfaite, & ses baies sont plus grosses & d'un noir plus luisant. Quand on ne cultiveroit pas ce *troène* pour l'agrément qu'il a de plus, il seroit toujours fort utile de le multiplier pour son bois qui fourniroit plus de ressources.

TROENE, (*Mat. méd.*) on ne fait point, ou on fait très-rarement usage du *troène* intérieurement; cependant quelques auteurs recommandent le suc des feuilles & des fleurs jusqu'à la dose de quatre onces, & la décoction jusqu'à six ou huit contre le crachement de sang; les hémorrhagies & les fleurs blanches. On les emploie très-utilement à l'extérieur en gargarisme dans les ulcères de la bouche, inflammations & excoriations de la luette, de même que dans le relâchement & la chute de cette dernière partie. On s'en sert aussi dans les aphtes ou ulcères de la gorge, ou dans les ulcères des gencives. Geoffroy, *Mat. méd.*

TROEZENE ou TROEZEN, (*Géog. anc.*) en grec *τροιζήνη*, & par Polybe *τροιζήνα*; ville du Péloponnèse, dans l'Argolide, sur la côte orientale, un peu au-delà du promontoire Scyllæum, à l'entrée du golfe Saronique; le territoire de cette ville est nommé *Troëzénide* par Thucydide. Voici la description de la ville par Pausanias.

Dans la place de *Troëzene*, dit cet historien, l. II. c. xxxj. & xxxij. on voit un temple & une statue de Diane conservatrice; les Troëzénienens assuroient que ce temple avoit été consacré par Thésée, & que l'on avoit donné ce surnom à la déesse, lorsque ce héros se sauva si heureusement de Crete, après avoir tué Astérion, fils de Minos. Dans ce temple il y a des autels consacrés aux dieux infernaux.

Ces autels cachotent, à ce qu'on disoit, deux ouvertures: par l'une de ces ouvertures Bacchus retira Sémélé des enfers, & par l'autre Hercule emmena avec lui le cerbere. Derrière le temple étoit le tombeau de Pithée, sur lequel il y avoit trois sieges de marbre blanc, où l'on dit qu'il rendoit la justice avec deux hommes de mérite, qui étoient comme ses assessseurs. Près de là on voyoit une chapelle consacrée aux muses: c'étoit un ouvrage d'Ardalus, fils de Vulcain, que les Troëzénienens disoient avoir inventé la flûte; & de son nom on appella les muses *Ardalides*. Ils assuroient que Pithée enseignoit dans ce lieu l'art de bien parler, & on voyoit un livre composé par cet ancien roi. Au-delà de cette chapelle il y avoit un autel fort ancien; la tradition vouloit qu'il eût été consacré par Ardalus. On y sacrifioit aux muses & au Sommeil; car de tous les dieux, disoient-ils, c'est le Sommeil qui est le plus ami des muses.

Auprès du théâtre on voyoit un temple de Diane Lycéa bâti par Hippolyte. Pausanias juge que ce surnom de Diane venoit, ou de ce qu'Hippolyte avoit purgé le pays des loups dont il étoit infesté, ou de ce



que par sa mère il descendoit des Amazones, qui avoient dans leur pays un temple de Diane de même nom. Devant la porte du temple étoit une grosse pierre appelée la *pierre sacrée*, & sur laquelle on prétendoit qu'Oreste avoit été purifié du meurtre de sa mère par d'illustres personnages de *Troëzene* au nombre de neuf; assez près de là on trouvoit plusieurs autels peu éloignés les uns des autres: l'un consacré à Bacchus sauveur, en conséquence d'un certain oracle: un autre à Thémis, & que Pithée lui-même avoit consacré; un troisième avoit été consacré au Soleil le libérateur par les Troézéniens, lorsqu'ils se virent délivrés de la crainte qu'ils avoient eue de tomber sous l'esclavage de Xercès & des Perses. On y voyoit aussi un temple d'Apollon Théorius, & qui passoit pour avoir été rétabli & décoré par Pithée. C'étoit le plus ancien des temples que connût Pausanias. La statue qu'on y voyoit étoit un présent d'Aulifcus, & un ouvrage du statuaire Hermon, natif du pays; on y voyoit encore les deux statues des Dioscures; elles étoient de bois & aussi de la main d'Aulifcus.

Dans la même place il y avoit un portique orné de plusieurs statues de femmes & d'enfans, toutes de marbre; c'étoient ces femmes que les Athéniens confierent avec leurs enfans aux Troézéniens, lorsqu'ils prirent la résolution d'abandonner Athènes, dans l'impossibilité où ils étoient de la défendre contre les Perses avec le peu de forces qu'ils avoient sur terre. On n'érigea pas des statues à toutes, mais seulement aux plus considérables d'entr'elles.

Devant le temple d'Apollon on remarquoit un viel édifice appelé le *logis d'Oreste*, & où il demeura comme séparé des autres hommes, jusqu'à ce qu'il fut lavé de la tache qu'il avoit contractée en trempant les mains dans le sang de sa mère; car on disoit que jusque-là aucun troézénien n'avoit voulu le recevoir chez lui; de sorte qu'il fut obligé de passer quelque tems dans cette solitude, & cependant on prenoit soin de le nourrir & de le purifier jusqu'à ce que son crime fût entièrement expié; & même encore du tems de Pausanias, les descendans de ceux qui avoient été commis à sa purification, mangeoient tous les ans à certains jours dans cette maison. Les Troézéniens disoient qu'auprès de cette maison, dans le lieu où l'on avoit enterré les choses qui avoient servi à cette purification, il avoit poussé un laurier qui s'étoit toujours conservé depuis; & entre les différentes choses qui avoient servi à purifier Oreste, on citoit particulièrement l'eau de la fontaine d'Hippocrène; car les Troézéniens avoient aussi une fontaine Hippocrène.

On voit aussi au même lieu une statue de Mercure Polygius, devant laquelle ils assuroient qu'Hercule avoit consacré sa massue faite de bois d'olivier. Quant à ce qu'ils ajoutent, dit Pausanias, que cette massue prit racine, & poussa des branches, c'est une merveille que le lecteur aura peine à croire. Quoi qu'il en soit, ils montrent encore aujourd'hui cet arbre miraculeux; & à l'égard de la massue d'Hercule, ils tiennent que c'étoit un tronc d'olivier qu'Hercule avoit trouvé auprès du marais Saronique. On voyoit encore à *Troëzene* un temple de Jupiter sauveur, bâti, à ce qu'on disoit, par Aëtius, lorsqu'il avoit pris possession du royaume après la mort de son père.

Les Troézéniens donnoient comme une merveille leur fleuve Chrysoirrhos, qui durant une sécheresse de neuf années que tous les autres tarirent, fut le seul qui conserva toujours ses eaux, & qui coula à l'ordinaire. Ils avoient un fort beau bois consacré à Hippolyte, fils de Thésée, avec un temple où l'on voyoit une statue d'un goût très-ancien. Ils croyoient que ce temple avoit été bâti par Diomede, qui le premier avoit rendu des honneurs divins à Hippolyte. Ils ho-

noient donc Hippolyte comme un dieu. Le prêtre chargé de son culte étoit perpétuel, & la fête du dieu se célébroit tous les ans. Entr'autres cérémonies qu'ils pratiquoient en son honneur, les jeunes filles, avant que de se marier, coupoient leur chevelure, & la lui consacroient dans son temple. Auprès ils ne convenoient point qu'Hippolyte fût mort, emporté & trainé par ses chevaux; & ils se donneroient bien de garde de montrer son tombeau; mais ils vouloient persuader que les dieux l'avoient mis dans le ciel au nombre des constellations, & que c'étoit celle qu'on nommoit le *conducteur du chariot*.

Dans le même lieu il y avoit un temple d'Apollon Epibaterius, & qu'ils tenoient avoir été dédié sous ce nom par Diomede, après qu'il se fut sauvé de la tempête qui accueillit les Grecs lorsqu'ils revenoient du siège de Troie. Ils disoient même que Diomede avoit institué le premier les jeux pithiques en l'honneur d'Apollon. Ils rendoient un culte à Auxesia & à Lamia, aussi bien que les Epidauriens & les Eginetes; mais ils racontaient différemment l'histoire de ces divinités; selon eux, c'étoient deux jeunes filles qui vinrent de Crete à *Troëzene*, dans le tems que cette ville étoit divisée par des parties contraires; elles furent les victimes de la sédition, & le peuple qui ne respectoit rien, les assomma à coups de pierre; c'est pourquoi on célébroit tous les ans un jour de fête qu'on appelloit la *lapidation*.

De l'autre côté c'étoit un stade nommé le *stade d'Hippolyte*; & au-dessus il y avoit un temple de Vénus surnommée la *regardante*, parce que c'étoit de là que Phedre éprise d'amour pour Hippolyte, le regardoit toutes les fois qu'il venoit s'exercer dans la carrière; c'est aussi là que l'on voyoit le myrte qui avoit les feuilles toutes criblées; car la malheureuse Phedre possédée de sa passion, & ne trouvant aucun soulagement, trompoit son ennui en s'amusant à percer les feuilles de ce myrte avec son aiguille de cheveux. Là se voyoit la sépulture de Phedre, & un peu plus loin celle d'Hippolyte; mais le tombeau de Phedre étoit plus près du myrte. On y remarquoit aussi la statue d'Esculape faite par Timothée; & l'on croyoit à *Troëzene* que c'étoit la statue d'Hippolyte. Pour la maison où il demuroit, je l'ai vue, dit Pausanias; il y avoit devant la porte une fontaine dite la *fontaine d'Hercule*, parce qu'on disoit que c'étoit Hercule qui l'avoit découverte.

Dans la citadelle on trouvoit un temple de Minerve Sthéniade; la déesse étoit représentée en bois. C'étoit un ouvrage de Callon, statuaire de l'île d'Egine. En descendant de la citadelle, on rencontroit une chapelle dédiée à Pan le libérateur, en mémoire du bienfait que les Troézéniens reçurent de lui lorsque par des songes favorables il montra aux magistrats de *Troëzene* le moyen de remédier à la famine qui affligoit le pays. En allant dans la plaine, on voyoit sur le chemin un temple d'Isis, & au-dessus un autre temple de Vénus Acrea; le premier avoit été bâti par les habitans d'Halicarnasse, qui avoient voulu rendre cet honneur à la ville de *Troëzene*, comme à leur mère. Pour la statue d'Isis, c'étoit le peuple de *Troëzene* qui l'avoit fait faire.

Dans les montagnes du côté d'Hermione, on rencontroit premièrement la source du fleuve Hilycus, qui s'étoit appelé autrefois *Taurius*: en second lieu, une roche qui avoit pris le nom de *Thésée*, depuis que ce héros, tout jeune encore, la remua pour prendre la chaussure & l'épée de son père, qui les avoit cachées dessous: car auparavant elle se nommoit l'*autel de Jupiter Sthénus*. Près de-là, on rencontroit la chapelle de Vénus, surnommée *Nymphée*, bâtie par Thésée, lorsqu'il épousa Hélène. Hors des murs de la ville, il y avoit un temple de Neptune Pythalmius, surnom dont la raison est que ce dieu



dans sa colere, inonda tout le pays des eaux salées de la mer, fit périr tous les fruits de la terre, & ne cessa d'affliger de ce fléau les Troézéniens, jusqu'à ce qu'ils l'eussent apaisé par des vœux & des sacrifices.

Au-dessus étoit le temple de Cérés législatrice, consacré, disoit-on, par Althepus. Si on alloit au port, qui étoit dans un bourg nommé *Célanderis*, on voyoit un lieu appelé le *berceau de Thésée*, parce que c'étoit-là que Thésée étoit né. Vis-à-vis on avoit bâti un temple au dieu Mars, dans le lieu même où Thésée défit les Amazones. C'étoit apparemment un reste de celles qui avoient combattu dans l'Attique contre les Athéniens commandés par ce héros.

En avançant vers la mer Pséphée, on trouvoit un olivier sauvage nommé le *rhachos*, tortu; car ils donnoient le nom de *rhachos* à tous les oliviers qui ne portoient point de fruit; & ils appelloient celui-ci *tortu*, parce que c'étoit autour de cet arbre, que les rennes des chevaux d'Hippolyte s'étoient embarrassées; ce qui avoit fait renverser son char.

Il y avoit deux îles qui dépendoient de *Troézene*; favoir l'île de Sphérie, depuis nommée l'île sacrée, & celle de *Calaurée*. Une bonne partie du pays de *Troézene* étoit, à proprement parler, un isthme qui avançoit considérablement dans la mer, & qui s'étendoit jusqu'à Hermione.

Les Troézéniens faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour donner d'eux une grande idée. Ils disoient que leur premier roi s'appelloit *Orus*, & qu'il étoit originaire du pays; mais je crois, dit Pausanias, l. II. c. xxx. que le nom d'*Orus* est plutôt égyptien que grec. Quoi qu'il en soit, ils assuroient qu'*Orus* avoit régné sur eux, & que de son nom le pays avoit été appelé l'*Orée*, qu'ensuite Althepus, fils de Neptune & de Leis, qui étoit fille d'*Orus*, ayant succédé à son ayeul, toute la contrée avoit pris le nom d'*Althépie*. Ce fut sous son regne que Bacchus & Minerve disputèrent à qui auroit le pays sous sa protection, & que Jupiter les mit d'accord en partageant cet honneur entre l'un & l'autre. C'est pour cela qu'ils honoroient Minerve Poliade, & Minerve Sthénia-de, donnant deux noms différens à la même divinité, & qu'ils révéroient Neptune sous le titre de *roi*; même l'ancienne monnoie de ce peuple avoit d'un côté un trident, & de l'autre une tête de Minerve. Nous avons encore des médailles qui prouvent ces deux faits; Golstius cite une médaille frappée à *Troézene*, où l'on voit d'un côté un trident, & une autre médaille des Troézéniens avec ce mot *Πολίαις*, c'est-à-dire, *Minerve*, protectrice de la ville.

A Althepus succéda Saron; celui-ci, suivant la tradition, bâtit un temple à Diane Saronide, dans un lieu où les eaux de la mer forment un marécage; aussi l'appelloit-on le *marais Phœbéen*. Ce prince aimoit passionnément la chasse: un jour qu'il chassoit un cerf, il le poursuivit jusqu'au bord de la mer. Le cerf s'étant jetté à la nage, le prince s'y jetta après lui, & se laissant emporter à son ardeur, il se trouva insensiblement en haute mer, où épuisé de forces, & lassé de lutter contre les flots, il se noya. Son corps fut apporté dans le bois sacré de Diane, auprès de ce marais, & inhumé dans le parvis du temple. Cette aventure fut causée que le marais changea de nom, & s'appella le *marais Saronique*.

Après le retour des Héraclides dans le Péloponnèse, les Troézéniens reçurent les Doriens dans *Troézene*, je veux dire ceux des Argiens qui y voulurent venir demeurer; ils se souvenoient qu'ils avoient été soumis eux-mêmes à la domination d'Argos; car Homere dans son dénombrement dit qu'ils obéissoient à Diomede. Or Diomede & Eurialus, fils de Mécistée, après avoir pris la tutelle de Cyanippe fils d'Egialée, conduisirent les Argiens à Troie.

Quant à Sthénéus, il étoit d'une naissance beaucoup plus illustre, & de la race de ceux qu'on nommoit *Anaxagorides*: c'est pourquoi l'empire d'Argos lui appartenoit. Voilà ce que l'histoire nous apprend des Troézéniens; on pourroit ajouter qu'ils ont envoyé encore diverses autres colonies de part & d'autre.

Ptolomée, l. III. c. xvj. parle d'une ville du Péloponnèse dans la Messénie, qui portoit aussi le nom de *Troézene*; Enfin, Pline, l. V. c. xxix. parle d'une troisième *Troézene*. Cette dernière avoit pris son nom d'une colonie de troézéniens, qui, à ce que dit Strabon, l. XIV. p. 656. vint autrefois habiter dans la Carie. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TROGILORUM-PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sicile, près de la ville de Syracuse; il en est parlé dans Tite-Live, l. XXV. c. xxij. & dans Thucydide, l. VI. p. 413. (*D. J.*)

TROGLODYTES, s. m. pl. (*Géog.*) dans l'ancienne Géographie, c'étoient des peuples d'Ethiopie, qu'on dit avoir vécu dans des caves souterraines; ce mot est formé du grec *τρογλη*, *caverne*, & de *δυω*, *subeo*, j'entre.

Pomponius Méla rapporte qu'ils ne parlent point, mais qu'ils crient ou ne font entendre que des sons sans articulation, qu'ils vivent de serpens, &c. Tzetzes les appelle *ichthyophages* ou *mangeurs de poisson*. Montanus croit que c'est le même peuple que l'écriture appelle *Ghanamins*, & Pintianus sur Strabon, veut que l'on écrive ce nom sans *l*, *Trogodytes*.

Si l'on en croit quelques modernes, tels que les peres Kircher & Martin, il n'y a pas encore longtemps qu'il y avoit à Malte des *trogodytes*, c'est-à-dire, des especes de sauvages séparés de tous les autres habitans, & vivant entre eux dans une vaste caverne, proche d'une maison de plaisance du grand-maître. Ils ajoutent qu'il y en a en Italie près de Viterbe, & en divers endroits des Indes, & qu'on en a trouvé qui n'avoient jamais vu la lumière du soleil.

*Trogodytes* est encore le nom donné par Philastre à une secte de juifs idolâtres, qui selon lui se retiroient dans des cavernes souterraines pour adorer toute sorte d'idoles. Cet auteur & son éditeur tirent du grec, comme nous avons fait ci-dessus, le mot de *Trogodytes*; mais ils paroissent se tromper dans l'attribution qu'ils en font à cette secte; car ils se fondent sur la vision rapportée par Ezéchiel, chap. viij. v. 8. 9. & 10. Or dans cette vision, il ne s'agit nullement de *cavernes souterraines*, mais du temple même que les 70 vieillards avoient choisi pour en faire le théâtre de leurs impiétés, ou, comme porte le verset 12. l'endroit secret de leur chambre, *in abscondito cubiculi sui*. Ainsi le nom de *Trogodytes* est très-mal appliqué à cet égard, & ne convient point du tout à la secte dont il est mention dans ce prophete.

TROGUE, s. f. (*Draperie.*) c'est la chaîne préparée par les ourdisseurs pour la fabrique des draps mêlés: chaque *trogue* contient en longueur de quoi ourdir & fabriquer deux pieces de drap; avant de les délivrer au tisserand pour les monter sur son métier, on les colle avec de la colle de Flandre, puis on les laisse quelque tems sécher, & avant qu'elles soient tout-à-fait seches, on en sépare les fils avec un peigne de fil de fer. *Savary.* (*D. J.*)

TROIA, (*Géog. anc.*) ce mot, outre la célèbre ville de Troie, est donné par Etienne le géographe à d'autres villes; 1°. à une ville de la Chaonie, dans la Cessrie. Virgile, *Ænéid.* l. III. v. 349. en parle; 2°. à une ville d'Egypte, voisine du mont Troicus; mais Strabon ne lui donne que le titre de village; 3°. à une ville de la Cilicie; 4°. à une ville d'Italie, si-



ruée au fond du golfe Adriatique, chez les Vénètes. Tite-Live, *l. I. c. j.* n'en fait pas une ville; il dit seulement qu'on donna le nom de *Troia*, au lieu où Anténor & ses compagnons débarquèrent dans ce quartier. L'on nomma de même *Troia*, l'endroit du territoire de Laurentum où Enée prit terre en arrivant en Italie. (*D. J.*)

TROJA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pié de l'Apennin, sur le Chilaro, à 10 milles de Bovino, & à 30 au sud-ouest de Manfredonia, avec un évêché suffragant de Bénévent. *Long. 32. 56. latit. 41. 20.* (*D. J.*)

TROICUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Égypte, selon Etienne le géographe; Strabon, *liv. XVII. p. 809.* dit que cette montagne se trouve au voisinage du lieu où l'on avoit tiré les pierres dont les pyramides avoient été faites, & que c'est auprès de cette montagne qu'étoit la ville *Troja*. Cette montagne est la même que Ptolomée, *l. IV. c. v.* nomme *Troici lapidis mons*; c'est aussi la même qu'Hérodote, *l. II. n. 8.* appelle *Arabicus-mons.* (*D. J.*)

TROIE, (*Géog. anc.*) *Troia* ou *Ilium*, ville de l'Asie mineure, la capitale de la Troade. Voyez ILLIUM.

Horace appelle cette ville sacrée *sacrum Ilium*, & Virgile la nomme la demeure des dieux, *divium domus*, non-seulement, parce que ses murailles avoient été bâties de la main des dieux, mais encore parce qu'il y avoit dans son enceinte un grand nombre de temples.

*Troie* immortalisée par les poètes, étoit bâtie sur le fleuve Scamandre ou Xanthus, en Phrygie, à 3 milles de la mer Egée. Cette ville n'a eu que six rois, sous le dernier desquels elle fut prise & brûlée par les Grecs, deux cens cinquante-six ans après sa naissance.

Dardanus l'a fondée l'an du monde 2524, & régna trente-un ans; Erichthonius en régna soixante-cinq; Tros soixante-dix; c'est de lui que cette ville prit le nom de *Troie*; elle se nommoit auparavant *Dardanie*. Julius qui lui succéda, régna cinquante-quatre ans; c'est de son nom que la forteresse de *Troie* s'appelle *Ilium*. Laomedon régna trente-six ans; il bâtit les murailles de *Troie* des trésors de Neptune & d'Apollon. Priam régna quarante ans. L'an du monde 2794. Paris, fils de Priam, enleva Hélène, femme de Ménélaüs, roi de Lacédémone. Les Grecs après avoir demandé plusieurs fois qu'on rendît Hélène, déclarèrent la guerre aux Troiens & commencèrent le siège de *Troie*, qui fut prise & brûlée dix ans après, l'an du monde 2820. avant l'ère vulgaire 1184 ans, & 431 ans avant la fondation de Rome.

On prétend que cette guerre si cruelle prenoit son origine de plus haut. On dit qu'il y avoit une guerre héréditaire, entre la maison de Priam & celle d'Agamemnon. Tantale, roi de Phrygie, pere de Pélops, & bifaïeul d'Agamemnon & de Ménélaüs, avoit enlevé il y avoit long-tems Ganimede, frere d'Illus. Cet Illus, grand-pere de Priam, pour se venger d'une injure qui le touchoit de si près, dépouilla Tantale de ses états, & l'obligea de se réfugier en Grece, où s'établirent ainsi les Pélopidés qui donnerent leur nom au Péloponnèse. Paris, arriere-petit-fils d'Illus, enleva Hélène par une espece de repréailles, contre Ménélaüs, arriere-petit-fils du ravisseur de Ganimede.

Il faut cependant se souvenir toujours qu'il y a mille fables mêlées dans tout ce que les poètes nous disent du siège de *Troie* & des premiers héros de cette guerre, & qu'ainsi il ne faut pas trop compter sur ce qu'ils débitent d'Achille, d'Ajax, d'Ulysse, de Paris, d'Hector, d'Enée, & de tant d'autres. Quant au fameux cheval de bois, dit Pausanias, *l. I. c. xxiiij.*

c'étoit certainement une machine de guerre, inventée par Epeus & propre à renverser les murs, telle que celles auxquelles on donna dans la fuite le nom de *bélier*; ou bien, continue Pausanias, il faut croire que les Troiens étoient des stupides, des insensés, qui n'avoient pas ombre de raison.

Il ne reste aucuns vestiges de cette ancienne ville; on voit à la vérité dans le quartier où elle étoit des ruines considérables; mais ce sont les ruines de la nouvelle *Troie*, & non celles de l'ancienne. En approchant de ces ruines, on trouve quantité de colonnes de marbre rompues, & une partie des murailles & des fondemens le long de la côte. Il n'y a rien d'entier, tout est renversé; ce qui est le moins ruiné se trouve sur le bord de la mer, rongé par l'air, & mangé des vents salés qui en viennent.

Un peu plus loin, on voit le bassin du port, avec une muraille sur la côte; elle étoit sans doute ornée de colonnes de marbre qui sont à présent toutes brisées sur la terre, & dont les piés qui restent autour, font juger que le circuit du port étoit d'environ quinze cens pas. L'entrée de ce port est aujourd'hui bouchée de sable.

On ne sauroit dire que ce soit le port de l'ancienne *Troie*, ni que les antiquités que l'on voit soient de plus vieille date que le tems des Romains. Belon & Pietro della Valle assurent avec beaucoup de confiance que ce sont les ruines de la fameuse *Troie*; mais ils se trompent, ce sont les ruines de l'Ilium moderne qu'Alexandre le grand commença à bâtir, & que Lyfimaque acheva; il l'appella *Alexandrie*, & elle fut ensuite une colonie des Romains.

Un peu au-delà du port, on trouve divers tombeaux de marbre, avec la tête d'Apollon sur quelques-uns, & sur d'autres des boucliers sans aucune inscription. M. Spon a remarqué que ces tombeaux sont de la même forme que ceux des Romains qui sont en France dans la ville d'Arles, ce qui prouve que ce ne sont pas les tombeaux des premiers Troiens, comme Pietro della Valle se l'est imaginé.

Un peu plus haut au midi du port, il y a deux colonnes couchées par terre; elles ont chacune 30 piés de long; une troisième en a 35; celle-ci qui est rompue en trois morceaux est de marbre granite d'Égypte, & a un diametre de 4 piés 9 pouces. Le grand-seigneur, Mahomet IV. fit enlever de ce lieu une grande quantité de colonnes pour la fabrique de la mosquée neuve de la sultane mere.

En allant encore plus le long de la côte, on passe au-travers de plusieurs débris; ce sont les restes d'un aqueduc qui conduisoit l'eau au port. A quelque distance de-là, est un canal ou fossé, long, étroit & profond, ouvrage de l'art, & fait apparemment pour laisser entrer la mer, afin que les vaisseaux allassent jusqu'à la ville; mais il est aujourd'hui à sec. Au-dessus, un peu à la droite, on voit d'autres mafures considérables qui découvrent la grandeur de la ville. Il y a un théâtre, des fondemens de temples & de palais, avec des arcades autour, & des voûtes sous terre. On y trouve encore de-bout une partie d'un petit temple rond qui a une corniche de marbre au-dedans. Tout proche sont trois carreaux de marbre, faits en façon d'autel ou de piédestal, avec des inscriptions qui ne different que dans les derniers caracteres, comme VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. il suffit de rapporter l'une des trois.

DIVI JULI FLAMINI  
C. ANTONIO. M. F.  
VOLT. RUFO FLAMINI  
DIVI AUG. COL. CL. APRENS  
ET COL. JUL. PHILIPENS  
EORUNDEM ET PRINCIPI ITEM  
COL. JUL. PARIANÆ TRIB.



MILIT. COH. XXXII. VOLUNTARIOR.  
 TRIB. MIL. LEG. XIII.  
 GERM. PRÆF. EQUT. ALÆI.  
 SCUBULORUM VIC. VII.

Ces inscriptions sont à l'honneur de Caius Antonius Rufus, fils de Marcus de la tribu Vollandie, prêtre de Jule & d'Auguste César, fait chef de la colonie d'Apri, par Claudius; & de Philippi, par Julius, comme aussi de la colonie Parium, par Julius, & mestre-de-camp de la cohorte 32 des volontaires, commandant de la légion 13 appelée *germina*, & capitaine de la première aile de cavalerie des scubuli.

La dernière ligne de chacune de ces inscriptions n'est pas aisée à expliquer. M. Spon a cru pourtant que VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. signifioient *vicus septimus*, *vicus octavus* & *vicus nonus*, c'est-à-dire la septième, la huitième & la neuvième rue, où ces statues avoient été placées, à l'imitation des rues de Rome.

*Troie*, colonie des Romains, fondée par Auguste, & qui en avoit pris le nom de *colonia augusta Troas*, avoit apparemment ses quartiers & ses tribus comme la ville de Rome.

Selon les apparences, le quartier le plus habité de la ville, étoit sur le plus haut d'une colline, que l'on monte insensiblement depuis le rivage, environ à 2 milles de la mer. On voit en cet endroit quantité de mafures, de voûtes, & un théâtre, mais particulièrement trois arcades, & des pans de murailles qui restent d'un bâtiment superbe, dont la situation avantageuse & l'étendue, font connoître que c'étoit le palais le plus considérable de la ville. Je ne veux pas croire, dit M. Spon, comme le disent ceux des environs de *Troie*, que c'étoit le château du roi Priam; car je ne le tiens pas plus ancien que le tems des premiers empereurs romains. Ce bâtiment étoit presque tout de marbre, & les murailles ont 12 piés d'épaisseur. Au-devant de ces arcades, qui paroissent avoir soutenu une voûte, il y a une si prodigieuse quantité de quartiers de marbre entassés les uns sur les autres, qu'on peut aisément juger par-là de la hauteur, & de la beauté de ce palais.

Le terroir des environs de *Troie* est tout inculte, à la réserve de quelques endroits où il croît du coton. Le reste n'est que broussailles, ronces, épines & chênes verts; & on peut dire aujourd'hui ce que Lucain disoit de son tems:

*Jam sylvæ steriles & putres robore trunci  
 Assaraci pressere domos, & templa deorum  
 Jam lassâ radice tenent, ac tota teguntur  
 Pergama dumetis.*

Le Pays des environs nourrit des lievres, des cailles & des perdrix qui y sont en abondance. On y voit aussi un oiseau de la grosseur de la grive, ayant la tête & la gorge d'un jaune éclatant, & le dos & les ailes d'un verd gai, comme un verdier, le bec & la tête comme la grive, & aussi gros que les ortolans en France. On y trouve encore un autre oiseau d'une autre espèce, mais qui n'est pas beaucoup plus gros. Il est fait comme un héron, & tacheté comme un épervier, avec un long bec, de longues jambes, des griffes, & une crête de plumes sur la tête. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TROIENS, JEUX, (*Antiq. rom.*) *ludi trojani*; exercice militaire que les jeunes gens de qualité célébroient à Rome dans le cirque, à l'honneur d'Ascagne: Virgile en a fait la description la plus brillante dans le V. livre de l'Enéide, depuis le vers 545. jusqu'au vers 604. voici comme il la termine.

*Hunc morem, hos cursus, atque hæc certamina primus  
 Ascanius, longam muris cum cingeret Albam,  
 Retulit, & præscos docuit celebrare latinos;*

*Quo puer ipse modo, secum quo Troia pubes,  
 Albani docuere suos: hinc maxima porro  
 Accepit Roma, & patrium servavit honorem:  
 Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.*

» Lorsqu'Ascagne eut élevé les murs d'Albe-la-  
 » longue, il établit le premier en Italie cette mar-  
 » che & ce combat d'enfans: il enseigna cet exerci-  
 » ce aux anciens Latins, & les Albains le transmi-  
 » rent à leur postérité. Rome, au plus haut point  
 » de sa grandeur, plein de vénération pour les cou-  
 » tumes de ses ancêtres, vient d'adopter cet ancien  
 » usage; c'est de-là que les enfans, qui sont aujourd'hui à Rome ce même exercice, portent le nom  
 » de *troupe troienne*.

Dion dit que lorsqu'Octave célébra l'apothéose de Jules-César, un an après sa mort, il donna au peuple romain un spectacle semblable à celui de cette cavalcade de jeunes gens, & que depuis il le réitéra. C'est pour flatter Auguste, que Virgile fait ici célébrer par Enée les jeux appelés *Troïens*, renouvelés par cet empereur alors triumvir, après la victoire d'Actium, c'est-à-dire l'an 726. de Rome. *Troja*, dit Suétone, (*in Aug. c. xliij.*) *ludum edidit frequentissime majorum minorumve puerorum dilectu, præsci decorique moris, existimans claræ stirpis indolem sic innotescere.* Auguste croyoit que cet exercice ancien & convenable à la jeunesse, donnoit aux enfans de condition de la république, l'occasion de faire briller leur adresse, leur bonne grace, & leur goût pour la guerre.

Virgile saisit encore ici l'occasion de faire la cour à toute la noblesse romaine, en faisant remonter l'origine de leurs jeux jusqu'à cette troupe de jeunes gens qu'Enée mène avec lui en Italie, & que le poète montre aux Romains, comme les auteurs de leurs principales maisons. On juge bien que celle d'Auguste s'y trouvera. Atis, dit le poète, tendrement aimé d'Ascagne, marche à la tête de la seconde bande troienne; les Atius du pays des Latins tirent de lui leur origine.

*Alter Atys, genus undè Atyi duxere coloni  
 Parvus Atys, parvoque puer dilectus Iulo.*

Or Julie, sœur de Jules-César, avoit été mariée à M. Atius Balbus. Elle fut mère d'Atia, femme d'Octavius, qui eut Octave Auguste. Ainsi pour plaire à ce prince, le poète ne manque pas de donner une origine des plus illustres aux Atius qui étoient d'Aricie, ville du Latium.

Les jeux troïens renouvelés par Auguste, commencèrent à décheoir sous Tibère, & finirent sous l'empereur Claude. (*D. J.*)

TROIS, terme d'Arithmétique, nombre impair, composé d'un & deux, en chiffre arabe, il s'exprime par cette figure 3; en chiffre romain de cette manière III, & en chiffre françois de compte ou de finance, ainsi iij. *Savary.* (*D. J.*)

TROIS POUR CENT. On nomme ainsi en France, un droit qui se paye au fermier du domaine d'occident sur toutes les marchandises du cru des îles & colonies françoises de l'Amérique, même sur celles qui proviennent de la traite des nègres, ainsi qu'il a été statué par un arrêt du conseil du 26 Mars 1722. *Dictionn. de Commerce.*

TROIS COUPS, terme de Rubanier, dans le galon où l'on veut épargner le fil, en ne laissant paroître qu'un coup en-dessous, contre deux en-dessus, l'ouvrier marche à trois coups, c'est-à-dire partant de la main gauche, il va à la droite; de cette droite il retourne à la gauche; & enfin de cette gauche à la droite, où il change de marche pour repartir de la main droite & continuer de même; par ce moyen, il y a toujours un coup en-dessous contre deux en-dessus, ce qui forme un envers.



**TROIS QUARRES**, en terme d'Eperonnier, est une grosse lime, de figure triangulaire, ainsi appelée, parce qu'elle a trois pans ou quarres.

**TROIS, DEUX, UN**, en termes de Blason, se dit de six pieces disposées, trois en chef sur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers en Beauce, d'or, à six annelets de gueules, 3, 2, 1.

**TROIS-CHAPITRES**, les, (Hist. ecclésiast.) c'est ainsi qu'on a nommé les trois articles, qui furent le sujet de tant de disputes ecclésiastiques pendant tout le sixième siècle, & qui regardoient Théodore de Mopsueste. On engagea l'empereur Justinien à condamner 1°. Théodore de Mopsueste & ses écrits, 2°. les écrits de Théodoret contre saint Cyrille, 3°. la lettre d'Isbas. L'empereur publia en 545 la condamnation sur ces trois points, qu'on nomma les *trois-chapitres*, en sous-entendant peut-être le mot de *dissension*. L'année suivante 546, ils furent aussi condamnés dans un concile de Constantinople. On prononça une nouvelle sentence de condamnation plus solennelle encore en 553, dans le second concile de Constantinople; mais tandis que l'Orient se déclaroit contre les *trois-chapitres*, presque tout l'Occident en prit la défense, & l'on vit un schisme dans l'Eglise sur des objets misérables. De quelle utilité, dit M. Dupin, étoit-il de condamner les *trois-chapitres*, & pourquoi les défendre avec opiniâtreté? Pourquoi s'excommunier & se persécuter mutuellement à ce sujet? L'empereur Justinien a la foiblesse de se prêter aux intrigues de Théodore, évêque de Césarée, & trouble la paix de l'Eglise par des conciles inutiles. On détourne les évêques d'Orient & d'Occident de la conduite de leurs diocèses, pour remplir leurs esprits de contestations frivoles, qui aboutirent à faire exiler & persécuter des personnages célèbres qui eussent rendu de grands services à l'Eglise. C'est ainsi que les hommes, pour satisfaire leurs passions, ont sacrifié de tout tems les intérêts de la religion à des vues particulières de vengeance. (D. J.)

**TROIS-ÉGLISES**, (Géog. mod.) lieu de Perse, digne de remarque, en entrant dans ce royaume par l'Arménie. Il y a dans ce lieu, qui est à neuf milles d'Erivan, un célèbre monastère de religieux, dont l'église est dédiée à S. Grégoire l'illuminateur. Les moines des *Trois-Eglises* sont arméniens, & sont des souris moqueurs quand on leur parle de réunion avec le siège de Rome. La campagne qui est autour de leur monastère, peut donner, par ses agréments & sa fertilité, une idée du paradis terrestre. (D. J.)

**TROIS-RIVIERES**, les, (Géog. mod.) petite ville de l'Amérique septentrionale, au Canada, à 27 lieues de Québec, entre cette ville & Montréal, sur un cône de sable, au pied duquel coule le fleuve de S. Laurent. Il y a dans son voisinage une riche mine de fer. Latit. 46. (D. J.)

**TROISIÈME**, adj. (Gram.) ce qui dans un ordre de choses succede aux deux premières. Cet homme est la *troisième* personne après le roi. Il est difficile qu'un homme & une femme soient long-tems seuls; l'amour ne tarde pas à être le *troisième*.

**TROKI**, (Géog. mod.) palatinat de Pologne, dans la Lithuanie. Il est borné à l'orient & au nord par le palatinat de Wilna; au couchant, par la Prusse & la Poldaque. Il envoie aux diètes du royaume deux sénateurs, dont l'un est palatin & l'autre châtelain. La capitale porte son nom. (D. J.)

**TROKI**, (Géog. mod.) ville de Pologne, dans la Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au milieu des marais, à 8 lieues au couchant de Wilna. Elle fut bâtie par Gédimir, grand-duc de Lithuanie, en 1321. Les Moscovites la ravagerent en 1655. Long. 43. 50. latit. 54. 33. (D. J.)

**TROLLE**, (Vénér.) aller à la *trolle*, c'est décou-

pler les chiens dans un pays de bois, pour quêter & lancer une bête que l'on veut courre, sans avoir été la détourner.

**TROLLER**, v. act. (Agriculture.) c'est faire une espèce de clisse avec des branches d'arbres sur des pieux frappés en terre, & lacés comme un panier; quand on fait une *clisse* pour fermer une étable, on la terrasse. (D. J.)

**TROMBE**, f. f. (Physiq.) est un météore extraordinaire qui paroît sur la mer, qui met les vaisseaux en grand danger, &c. & qu'on remarque très souvent dans un tems chaud & sec; les Latins l'appellent *typho & sypho*. Voyez MÉTÉORE.

La *trombe* est une nuée condensée, dont une partie se trouvant dans un mouvement circulaire, causé par deux vents qui soufflent directement l'un contre l'autre, tombe par son poids, & prend la figure d'une colonne, tantôt conique, tantôt cylindrique. Elle tient toujours en-haut par sa base, tandis que la pointe regarde en-bas.

« On ne sauroit examiner ces *trombes* de mer » avec toute l'exactitude requise; car comme les » Marins n'ignorent pas le danger auquel ils sont » alors exposés, ils les évitent autant qu'il leur est » possible. On n'a pourtant pas laissé d'observer » qu'elles sont creusées en-dedans & sans eau, parce » que la force centrifuge pousse hors du centre les » parties internes, qui se meuvent alors d'un mou- » vement rapide & circulaire, avec lequel le tour- » billon est emporté comme autour d'un axe. La » surface interne qui est creusée, ressemble assez bien » à une vis d'Archimède, à cause de l'eau qui tombe » par son propre poids, & qui tournant en mê- » me tems avec beaucoup de rapidité, fait effort » pour se jeter en-dehors par sa force centrifuge, » ou pour s'éloigner davantage du centre de mou- » vement. Plusieurs parties aqueuses se détachent » de la circonférence, & forment la pluie qui tombe » tout-autour du tourbillon. Cette colonne ne tombe » cependant pas toujours en-bas, elle ne s'arrête » pas non plus, mais elle est quelquefois emportée » par le vent inférieur, lorsqu'il est le plus fort, de » sorte qu'elle est comme suspendue obliquement à la » nuée; il arrive quelquefois qu'étant ainsi suspendue, » elle forme une courbure ou angle, ou qu'elle paroît » double, comme dans la fig. 3. de Physique. Lors- » que l'un des deux vents inférieurs est plus fort que » l'autre, le tourbillon est emporté par le vent qui » souffle avec le plus de violence, & flotte par consé- » quent au-dessus de la mer & de la terre fermée. » Lorsqu'il se tient suspendu au-dessus de la mer, » & qu'il est presque descendu sur sa surface, il s'é- » leve de la mer une autre petite colonne B, qui va » à la rencontre de la supérieure. En effet, comme » la *trombe* est creusée en-dedans, & qu'elle ne con- » tient autre chose qu'un air fort raréfié, puisque » les parties s'éloignent continuellement du centre, » & que l'air fait aussi la même chose, l'atmosphère » comprimée alors la mer par son propre poids, & » la fait monter vers la *trombe* qui se trouve suspen- » due tout vis-à-vis. Il en est de même à cet égard, » comme à l'égard de l'eau que l'on presse dans une » pompe lorsqu'on leve le piston. De-là vient que » l'air s'infiltre dans ces cavités entre la mer & la » partie inférieure du tourbillon, & qu'il emporte » tous les corps légers, qu'il élève ensuite dans le » tourbillon. Il en tombe alors une quantité prodigieuse d'eau qui fait monter celle de la mer, de sorte » qu'il se forme tout-à-l'entour du tourbillon une » épaisse brume C, fig. 7. qui s'élève comme une » vapeur qui bout. Par-tout où ce tourbillon tombe, » il y cause de grandes inondations par la prodigieuse quantité d'eau qu'il répand. Il en tombe » même quelquefois de la grêle. Les dégâts qu'il



» cause sont affreux : il met tout sens dessus-dessous, » il force & réduit en pieces les corps les plus forts, » il arrache les arbres les plus gros, il rompt & » brise leurs branches quelque grosses qu'elles soient, » il renverse les vaisseaux qu'il fait périr, & même » beaucoup plus vite que s'ils étoient frappés de » quelque coup de vent le plus impétueux». *Musich. Eff. de phys. §. 1688.*

Les trombes sont fort fréquentes auprès de certaines côtes de la Méditerranée, sur-tout lorsque le ciel est fort couvert & que le vent souffle en même tems de plusieurs côtés ; elles sont plus communes près des caps de Laodicée, de Greco & de Carmel, que dans les autres parties de la Méditerranée.

Mais il faut distinguer, dit M. de Buffon, deux especes de trombes : la première, qui est la trombe dont nous venons de parler, n'est autre chose qu'une nuée épaisse, comprimée, reserrée & réduite en un petit espace par des vents opposés & contraires, lesquels soufflant en même tems de plusieurs côtés, donnent à la nuée la forme d'un tourbillon cylindrique, & font que l'eau tombe tout-à-la-fois sous cette forme cylindrique ; la quantité d'eau est si grande & la chute en est si précipitée, que si malheureusement une de ces trombes tomboit sur un vaisseau, elle le briserait & le submergerait dans un instant. On prétend, & cela pourroit être fondé, qu'en tirant sur la trombe plusieurs coups de canons chargés à boulets, on la rompt, & que cette commotion de l'air la fait cesser assez promptement ; cela revient à l'effet des cloches qu'on sonne pour écarter les nuages qui portent le tonnerre & la grêle.

L'autre espece de trombe, continue M. de Buffon, s'appelle typhon ; & plusieurs auteurs ont confondu le typhon avec l'ouragan, sur-tout en parlant des tempêtes de la mer de la Chine, qui est en effet sujette à tous deux, cependant ils ont des causes bien différentes. Le typhon ne descend pas des nuages comme la première espece de trombe, il n'est pas uniquement produit par le tournoiement des vents comme l'ouragan, il s'élève de la mer vers le ciel avec une grande violence ; & quoique ces typhons ressemblent aux tourbillons qui s'élèvent sur la terre en tournoyant, ils ont une autre origine. On voit souvent, lorsque les vents sont violents & contraires, les ouragans élever des tourbillons de sable, de terre, & souvent ils enlèvent & transportent dans ce tourbillon les maisons, les arbres, les animaux. Les typhons de mer au contraire restent dans la même place, & ils n'ont pas d'autre cause que celle des feux souterrains ; car la mer est alors dans une grande ébullition, & l'air est si fort rempli d'exhalaisons sulfureuses que le ciel paroît caché d'une croute couleur de cuivre, quoiqu'il n'y ait aucun nuage, & qu'on puisse voir à-travers ces vapeurs le soleil & les étoiles ; c'est à ces feux souterrains qu'on peut attribuer la tiédeur de la mer de la Chine en hiver, où ces typhons sont très-fréquens. Voyez *Acta erud. Lips. supplem. tome I. pag. 405. Hist. nat. génér. & part. tome I.*

Voici ce que dit Thévenot, dans son voyage du Levant. « Nous vîmes des trombes dans le golfe Persique, entre les îles Quésomo, Laréca, & Ormus. » Je crois que peu de personnes ont considéré les trombes avec toute l'attention que j'ai faite, dans la rencontre dont je viens de parler, & peut-être qu'on n'a jamais fait les remarques que le hasard m'a donné lieu de faire ; je les exposerai avec toute la simplicité dont je fais profession dans tout le récit de mon voyage, afin de rendre les choses plus sensibles & plus aisées à comprendre.

» La première qui parut à nos yeux étoit du côté du nord ou tramontane, entre nous & l'île Quésomo, à la portée d'un fusil du vaisseau ; nous avions

» alors la proue à grec-levant ou nord-est. Nous aperçumes d'abord en cet endroit l'eau qui bouillonoit & étoit élevée de la surface de la mer d'environ un pié, elle étoit blanchâtre, & au-dessus paroissoit comme une fumée noire un peu épaisse, de manière que cela ressembloit proprement à un tas de paille où on auroit mis le feu, mais qui ne feroit encore que fumer ; cela faisoit un bruit sourd, semblable à celui d'un torrent qui court avec beaucoup de violence dans un profond vallon ; mais ce bruit étoit mêlé d'un autre un peu plus clair, semblable à un fort sifflement de serpens ou d'oies ; un peu après nous vîmes comme un canal obscur qui avoit assez de ressemblance à une fumée qui va montant aux nues en tournant avec beaucoup de vitesse, ce canal paroissoit gros comme le doigt, & le même bruit continuoit toujours. Ensuite la lumière nous en ôta la vue, & nous connûmes que cette trombe étoit finie, parce que nous vîmes qu'elle ne s'élevoit plus, & ainsi la durée n'avoit pas été de plus d'un demi-quart d'heure. Celle-là finie nous en vîmes une autre du côté du midi qui commença de la même manière qu'avoit fait la précédente ; presqu'aussi-tôt il s'en fit une semblable à côté de celle-ci vers le couchant, & incontinent après une troisième à côté de cette seconde ; la plus éloignée des trois pouvoit être à portée du mousquet loin de nous ; elles paroissoient toutes trois comme trois tas de paille hauts d'un pié & demi ou de deux, qui fumoient beaucoup, & faisoient même bruit que la première. Ensuite nous vîmes tout autant de canaux qui venoient depuis les nues sur ces endroits où l'eau étoit élevée, & chacun de ces canaux étoit large par le bout qui tenoit à la nue, comme le large bout d'une trompette, & faisoit la même figure (pour l'expliquer intelligiblement) que peut faire la mamelle ou la tette d'un animal tiré perpendiculairement par quelque poids. Ces canaux paroissoient blancs d'une blancheur blafarde, & je crois que c'étoit l'eau qui étoit dans ces canaux transparens qui les faisoit paroître blancs ; car apparemment ils étoient déjà formés avant que de tirer l'eau, selon que l'on peut juger par ce qui suit, & lorsqu'ils étoient vuides ils ne paroissoient pas, de même qu'un canal de verre fort clair exposé au jour devant nos yeux à quelque distance, ne paroît pas s'il n'est rempli de quelque liqueur teinte. Ces canaux n'étoient pas droits, mais courbés à quelques endroits, même ils n'étoient pas perpendiculaires, au contraire, depuis les nues où ils paroissoient entés, jusqu'aux endroits où ils tiroient l'eau, ils étoient fort inclinés, & ce qui est de plus particulier, c'est que la nue où étoit attachée la seconde de ces trois ayant été chassée du vent, ce canal la suivit sans se rompre & sans quitter le lieu où il tiroit l'eau, & passant derrière le canal de la première, ils furent quelque tems croisés comme en sautoir ou en croix de saint André. Au commencement ils étoient tous trois gros comme le doigt, si ce n'est auprès de la nue qu'ils étoient plus gros, comme j'ai déjà remarqué ; mais dans la suite celui de la première de ces trois grossit considérablement ; pour ce qui est des deux autres, je n'en ai autre chose à dire, car la dernière formée ne dura guère davantage qu'avoit duré celle que nous avions vûe du côté du nord. La seconde du côté du midi dura environ un quart-d'heure ; mais la première de ce même côté dura un peu davantage, & ce fut celle qui nous donna le plus de crainte, & c'est de celle-là qu'il me reste encore quelque chose à dire ; d'abord son canal étoit gros comme le doigt, ensuite il se fit gros comme le bras, & après comme la jambe, & enfin comme un gros tronç d'arbre, autant qu'un



» homme pourroit embrasser. Nous voyions distinctement au-travers de ce corps transparent l'eau qui montoit en serpentant un peu, & quelquefois il diminueoit un peu de grosseur, tantôt par le haut tantôt par le bas. Pour-lors il ressembloit justement à un boyau rempli de quelque matiere fluide que l'on presseroit avec les doigts, ou par haut, pour faire descendre cette liqueur, ou par bas, pour la faire monter, & je me persuadai que c'étoit la violence du vent qui faisoit ces changemens, faisant monter l'eau fort vite lorsqu'il pressoit le canal par le bas, & la faisant descendre lorsqu'il le pressoit par le haut. Après cela il diminua tellement de grosseur qu'il étoit plus menu que le bras, comme un boyau qu'on alonge perpendiculairement, ensuite il retourna gros comme la cuisse, après il redevint fort menu; enfin je vis que l'eau élevée sur la superficie de la mer commençoit à s'abaïsser, & le bout du canal qui lui touchoit s'en sépara & s'étrécit, comme si on l'eût lié, & alors la lumiere qui nous parut par le moyen d'un nuage qui se détourna, m'en ôta la vue; je ne laissai pas de regarder encore quelque tems si je ne le revis point, parce que j'avois remarqué que par trois ou quatre fois le canal de la seconde de ce même côté du midi nous avoit paru se rompre par le milieu, & incontinent après nous le revoiyons entier, & ce n'étoit que la lumiere qui nous en cachoit la moitié; mais j'eus beau regarder avec toute l'attention possible, je ne revis plus celui-ci, il ne se fit plus de trombe, &c.

» Ces trombes sont fort dangereuses sur mer; car si elles viennent sur un vaisseau, elles se mêlent dans les voiles, enforte que quelquefois elle l'enlèvent, & le laissant ensuite retomber, elles le coulent à fond, & cela arrive particulièrement quand c'est un petit vaisseau ou une barque, tout-au-moins si elles n'enlèvent pas un vaisseau, elles rompent toutes les voiles, ou bien laissent tomber dedans toute l'eau qu'elles tiennent, ce qui le fait souvent couler à fond. Je ne doute point que ce ne soit par de semblables accidens que plusieurs des vaisseaux dont on n'a jamais eu de nouvelles ont été perdus, puisqu'il n'y a que trop d'exemples de ceux que l'on a su de certitude avoir péri de cette maniere.

On peut soupçonner, dit M. de Buffon, qu'il y a plusieurs illusions d'optique dans les phénomènes que ce voyageur nous raconte; mais on a été bien aise de rapporter les faits tels qu'il a cru les voir, afin qu'on puisse les vérifier, ou du-moins les comparer avec ceux que rapportent les autres voyageurs; voici la description qu'en donne le Gentil dans son voyage autour du monde.

« A onze heures du matin, l'air étant chargé de nuages, nous vîmes autour de notre vaisseau, à un quart de lieue environ de distance, six trombes de mer qui se formerent avec un bruit sourd, semblable à celui que fait l'eau en coulant dans des canaux souterrains; ce bruit s'accrut peu-à-peu, & ressembloit au sifflement que font les cordages d'un vaisseau lorsqu'un vent impétueux s'y mêle. Nous remarquâmes d'abord l'eau qui bouillonoit & qui s'élevoit au-dessus de la surface de la mer d'environ un pié & demi; il paroïssoit au-delà de ce bouillonnement un brouillard, ou plutôt une fumée épaisse d'une couleur pâle, & cette fumée formoit une espece de canal qui montoit à la nue.

» Les canaux ou manches de ces trombes se plioient selon que le vent emportoit les nues auxquelles ils étoient attachés, & malgré l'impulsion du vent, non-seulement ils ne se détachent pas, mais encore il sembloit qu'ils s'alongeassent pour les suivre, en s'étrécissant & se grossissant à mesure que le nuage s'élevoit ou se baïssoit.

Tome XVI.

» Ces phénomènes nous causerent beaucoup de frayeur, & nos matelots au-lieu de s'enhardir, s'effrayoient leur peur par les contes qu'ils débitoient. Si ces trombes, disoient-ils, viennent à tomber sur notre vaisseau, elles l'enlèveront, & le laissant ensuite retomber, elles le submergeront; d'autres (& ceux-ci étoient les officiers) répondoient d'un ton décisif, qu'elles n'enlèveront pas le vaisseau; mais que venant à le rencontrer sur leur route, cet obstacle romproit la communication qu'elles avoient avec l'eau de la mer, & qu'étant pleines d'eau, toute l'eau qu'elles renfermoient tomberoit perpendiculairement sur le tillac du vaisseau & le briserait.

» Pour prévenir ce malheur on amena les voiles & on chargea le canon; les gens de mer prétendant que le bruit du canon agitant l'air, fait crever les trombes & les dissipe; mais nous n'eumes pas besoin de recourir à ce remede; quand elles eurent couru pendant dix minutes autour du vaisseau, les unes à un quart de lieue, les autres à une moindre distance, nous vîmes que les canaux s'étrécissoient peu-à-peu, qu'ils se détachèrent de la superficie de la mer, & qu'enfin ils se dissipèrent. Page 191. tome I.

Il paroît, dit M. de Buffon, par la description que ces deux voyageurs donnent des trombes, qu'elles sont produites, au-moins en partie, par l'action d'un feu ou d'une fumée qui s'éleve du fond de la mer avec une grande violence, & qu'elles sont fort différentes de l'autre espece de trombe qui est produite par l'action des vents contraires, & par la compression forcée & la résolution subite d'un ou de plusieurs nuages, comme les décrit M. Shaw, pag. 56. tom. II.

» Les trombes, dit-il, que j'ai eu occasion de voir, m'ont paru autant de cylindres d'eau qui tombent des nues, quoique par la réflexion des colonnes qui descendent ou par les gouttes qui se détachent de l'eau qu'elles contiennent & qui tombent, il semble quelquefois, sur-tout quand on est à quelque distance, que l'eau s'éleve de la mer en-haut. Pour rendre raison de ce phénomène, on peut supposer que les nues étant assemblées dans un même endroit par des vents opposés, ils les obligent, en les pressant avec violence, de se condenser & de descendre en tourbillons.

Il reste beaucoup de faits à acquérir, continue M. de Buffon, avant qu'on puisse donner une explication complete de ces phénomènes; il paroît seulement que s'il y a sous les eaux de la mer des terrains mêlés de soufre, de bitume & de minéraux, comme l'on n'en peut guere douter, on peut concevoir que ces matieres venant à s'enflammer, produisent une grande quantité d'air, comme en produit la poudre à canon; que cette quantité d'air nouvellement généré, & prodigieusement rarefié, s'échappe & monte avec rapidité, ce qui doit élever l'eau, & peut produire ces trombes qui s'élevent de la mer vers le ciel; & de même si par l'inflammation des matieres sulphureuses que contient un nuage, il se forme un courant d'air qui descende perpendiculairement du nuage vers la mer, toutes les parties aqueuses que contient le nuage peuvent suivre le courant d'air, & former une trombe qui tombe du ciel sur la mer; mais il faut avouer que l'explication de cette espece de trombe, non plus que celle que nous avons donnée par le tournoiement des vents & la compression des nuages, ne satisfait pas encore à tout, car on aura raison de nous demander pourquoi l'on ne voit pas plus souvent sur la terre comme sur la mer de ces especes de trombes qui tombent perpendiculairement des nuages. Hist. nat. gen. & part. tom. I. Voyez l'analyse de l'air de M. Hales, & le traité de l'artillerie de M. Robins.

§ S s s ij



L'histoire de l'académie, année 1737, fait mention d'une *trombe* de terre qui parut à Capestan près de Béziers; c'étoit une colonne assez noire qui descendoit d'une nue jusqu'à terre, & diminuoit toujours de largeur en approchant de la terre où elle se terminoit en pointe; elle obéissoit au vent qui souffloit de l'ouest au sud-ouest; elle étoit accompagnée d'une espece de fumée fort épaisse, & d'un bruit pareil à celui d'une mer fort agitée, arrachant quantité de rejets d'olivier, déracinant des arbres, & jusqu'à un gros noyer qu'elle transporta jusqu'à 40 ou 50 pas, & marquant son chemin par une large trace bien battue, où trois carrosses de front auroient passé. Il parut une autre colonne de la même figure, mais qui se joignit bientôt à la première, & après que le tout eut disparu, il tomba une grande quantité de grêle. *Ibid.*

Cette espece de *trombe* paroît être encore différente des deux autres; il n'est pas dit qu'elle contenoit de l'eau, & il semble, tant parce qu'on vient d'en rapporter, que par l'explication qu'en a donnée M. Andoque lorsqu'il a fait part de ce phénomène à l'académie, que cette *trombe* n'étoit qu'un tourbillon de vent épais & rendu visible par la poussière & les vapeurs condensées qu'il contenoit. *Voyez l'hist. de l'académ. an. 1727, pag. 4 & suiv.* Dans la même histoire, année 1741, il est parlé d'une *trombe* vue sur le lac de Genève; c'étoit une colonne dont la partie supérieure aboutissoit à un nuage assez noir, & dont la partie inférieure, qui étoit plus étroite, se terminoit un peu au-dessus de l'eau. Ce météore ne dura que quelques minutes, & dans le moment qu'il se dissipa on aperçut une vapeur épaisse qui montoit de l'endroit où il avoit paru, & là même les eaux du lac bouillonoient & sembloient faire effort pour s'élever. L'air étoit fort calme pendant le tems que parut cette *trombe*, & lorsqu'elle se dissipa il ne s'en suivit ni vent ni pluie. « Avec tout ce que nous savons déjà, dit l'historien de l'académie, sur les » *trombes* marines, ne feroit-ce pas une preuve de » plus qu'elles ne se forment point par le seul conflit des vents, & qu'elles sont presque toujours » produites par quelque éruption de vapeurs souterraines, ou même de volcans, dont on fait d'ailleurs » que le fond de la mer n'est pas exempt. Les tourbillons d'air & les ouragans, qu'on croit communément être la cause de ces phénomènes, pourroient donc bien n'en être que l'effet ou une suite accidentelle. *Voyez l'hist. de l'académ. an. 1741. pag. 20.* »

**TROMBONE**, f. m. (*Musiq. instrum.*) nom que les Italiens donnent à une espece de trompette; il y en a de plusieurs grandeurs qui servent à exécuter diverses parties de la musique. Il y en a une petite qui peut servir pour la haute-contre, & la partie notée qui lui est destinée s'intitule ordinairement *trombone*. 1°. Il y en a une autre un peu plus grande qu'on nomme *trombone maggiore*, qui peut servir pour la taille; on intitule sa partie *trombone*. 2°. Il y en a une troisième encore plus grande nommée par les Italiens *trombone grosso* qu'on pourroit suppléer par nos quintes de violons & de hautbois; on intitule sa partie *trombone*. 3°. Enfin il y en a une qui est la plus grande de toutes, qui se fait entendre surtout dans le bas; on intitule sa partie *trombone*. 4°. On lui donne ordinairement la clé de *F ut fa* sur la quatrième ligne, mais aussi fort souvent sur la cinquième ligne d'en-haut, à cause de la gravité & profondeur de ses sons. *Brossard. (D. J.)*

**TROMBUS**, f. m. *terme de Chirurgie*, petite tumeur qui survient à l'occasion d'une saignée. *Voyez TRUMBUS. (Y)*

**TROMELIA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe, selon Athénée: cette ville donnoit son nom à un ex-

cellent fromage qui s'y faisoit, & que les anciens nommoient *Tromelius caseus*. (*D. J.*)

**TROMENTUS-CAMPUS**, (*Géog. anc.*) campagne d'Italie. Festus dit qu'elle avoit donné son nom à la tribu Tromentine. Plusieurs anciennes inscriptions font mention de cette tribu. Elle fut, selon Tite-Live, l. VI. c. v. une des quatre tribus qui furent ajoutées aux vingt-une anciennes, l'an 368 de la fondation de Rome. On croit que *Tromentus-Campus* étoit dans l'Etrurie. (*D. J.*)

**TROMPE**, f. f. (*Conchyl.*) ce mot désigne la partie inférieure du buccin; coquille que les Hollandois appellent *trompette*. (*D. J.*)

**TROMPES DE FALLOPE**, *en Anatomie*, sont deux canaux qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & qui aboutissent aux ovaires: elles ont beaucoup de part dans les opérations de la conception. *Voyez CONCEPTION.*

On les appelle *tubæ*, c'est à dire, *trompes* à cause de leur forme; parce qu'à leur commencement ou à leur extrémité qui est dans la matrice, elles sont si étroites, qu'on auroit peine à y introduire une aiguille à tricoter; mais à mesure qu'elles s'avancent vers les ovaires, elles deviennent plus grosses, & sont enfin assez larges pour y mettre le doigt; d'où elles se contractent encore, & aux extrémités qui sont proches des ovaires, elles s'étendent comme un feuillage qui est garni tout autour d'une frange faite d'un nombre infini de petites fibres qui ressemblent assez au pavillon d'une trompette.

Les *trompes de Fallope* ont quatre ou cinq pouces de long: elles sont composées d'une double membrane qui vient des membranes internes & externes de l'uterus. Leur extrémité vers l'ovaire, dans le tems de la conception, tems auquel toute la *trompe* se dilate, s'attache à l'ovaire & l'embrasse, quoique dans un autre tems elle paroisse en être un peu distante & ne toucher que superficiellement avec sa frange le côté inférieur de l'ovaire.

L'usage de ces *trompes* est de transporter la semence, ou plutôt les œufs de la femme & des autres animaux, des testicules ou ovaires dans l'uterus ou la matrice. *Voyez OVAIRE & MATRICE.*

Elles sont composées pour la plus grande partie de fibres charnues dont les unes sont longitudinales & les autres circulaires, & d'un tissu de veines & d'arteres qui forment une espece de corps réticulaire ou creux, qui est semblable au clitoris. Cette structure les rend capables de dilatation & de contraction, suivant la quantité & l'obstacle que le sang y apporte; & par conséquent, suivant la manière dont elles se redressent & embrassent l'ovaire pendant le coït; ce qu'elles ne peuvent pas faire dans leur état naturel. *Voyez GÉNÉRATION.*

Elles tirent leur dénomination de Fallope de Mondène, qui mourut en 1562, & qu'on regarde comme celui qui les a découverts le premier: cependant nous trouvons que Rufus d'Ephèse en a fait une description exacte, long-tems avant Fallope.

Les œufs ou embryons sont quelquefois arrêtés dans les *trompes* de Fallope, sans pouvoir descendre dans la matrice. *Voyez FÆTUS.*

On en a souvent trouvé des exemples dans les dissections: mais le plus remarquable est celui qu'a rapporté Abraham Cyprianus, célèbre médecin d'Amsterdam, dans une lettre adressée à monsieur Thomas Millington, dans laquelle il fait une description de la manière dont il tira un fœtus de vingt & un mois, hors de la trompe de Fallope, d'une femme qui a vécu & a eu plusieurs enfans depuis cette opération. *Voyez Planch. anat. (Myol.) fig. 9. c. c. & fig. 11. e. e.*

Il est fait mention, *Mem. de l'Acad. royale des Sc.* année 1702. de deux observations sur un fœtus hu-



main trouvé dans une des trompes de la matrice, année 1712; d'une autre, sur un fœtus renfermé dans un sac formé par la membrane externe de la trompe droite.

TROMPE D'EUSTACHE, est le canal de communication entre la bouche & le tympan de l'oreille. *Vasalva* lui donne ce nom de sa figure, & c'est Eustache qui l'a découvert. Voyez OREILLE & BOUTHE.

TROMPE, (*Hist. nat. des Insectes.*) en latin *lingua, promuscis*, partie de la bouche des insectes; cette partie s'appelle autrement le *syphon* ou la *langue* des insectes. Aristote la nomme *trompe*, par allusion à celle des éléphants, & c'est sous cet ancien nom, que nous en parlerons ici fort brièvement.

Quelques insectes, comme les grillons sylvestres, la portent entre leurs tenailles. Il y en a qui peuvent la retrécir & l'étendre selon leur volonté.

Les papillons la portent fort adroitement entre les deux tiges ou lames barbues, qui servent à la cacher & à la garantir; & d'autres la couchent sous leur ventre, qui pour cet effet a une petite canelure, où elle est en fureté. Les punaises des arbres sont dans ce cas; elles ont une fente dans laquelle elles couchent leur trompe.

Cette trompe des insectes n'est pas toujours d'une égale longueur; les uns l'ont fort courte, & dans les autres elle est plus longue que tout le corps: telle est encore la trompe des papillons, qui est un chef-d'œuvre en son genre. Quand elle est étendue, sa longueur excède celle de l'animal même, & il la roule & le déroule cependant avec une vitesse incroyable.

Quand on regarde la trompe de quelque insecte à travers d'une loupe, l'on découvre qu'elle est finement travaillée, & d'une manière proportionnée à leur genre de vie; toutes les parties en sont disposées avec tant d'art, qu'il n'y a rien de trop, ni de trop peu.

Dans plusieurs insectes elle est renfermée dans une espèce de fourreau, dont le bout pointu leur sert à percer les choses qui contiennent leur nourriture. Quand ils l'ont fait, ils ouvrent ce fourreau, & appliquent la trompe dans l'ouverture afin de tirer le suc qui y est. Elle leur sert donc, comme on le voit, de syphon pour attirer les liqueurs dont ils font leur aliment; & outre cela elle leur sert à piquer & à blesser comme on pourroit le faire avec une lancette.

Quoique cette trompe soit si petite, qu'on ne sauroit l'apercevoir sans le secours d'une loupe; elle est néanmoins si forte, qu'elle peut sans peine percer le cuir le plus dur & le plus épais. La trompe du moucheur, par exemple, a cet avantage.

La trompe des cousins, des mouches & de divers autres insectes, leur sert seulement pour sucer le sang des animaux, & les autres liqueurs dont ils se nourrissent; ce qu'ils font de cette manière: leur trompe étant un tuyau disposé de telle sorte qu'il se plisse pour s'accourcir, & qu'il étend ses plis pour s'allonger, il arrive que quand l'insecte veut tirer le sang d'un animal, il allonge sa trompe & cherche dans la peau un pore ouvert pour l'y introduire, & l'y fourrer assez avant pour trouver le sang qui monte dans la cavité de la trompe, par le moyen de la dilatation qui arrive au corps de l'insecte. (D. J.)

TROMPE, (*Archit.*) espèce de voûte en saillie qui semble se soutenir en l'air. Elle est ainsi nommée, ou parce que sa figure est semblable à une trompe, ou parce qu'elle trompe ceux qui la regardent, & qui ne connoissent point l'artifice de son appareil.

Trompe dans l'angle; trompe qui est dans le coin d'un angle rentrant; il y en a une dans la rue de la Savaterie à Paris, que Philibert de Lorme avoit faite pour un banquier. Voyez son architecture, liv. IV. chap. xj.

Trompe de Montpellier; espèce de trompe dans l'angle qui est en tour ronde & différente des autres trompes en ce qu'elle a de montée deux fois la largeur de son ceintre. On en voit dans Montpellier, où cette trompe a été inventée; une autre au quartier du palais qui est barlongue: elle est plus estimée que l'autre. Elle a environ 7 piés de large sur 11 de long.

Trompe en niche; trompe concave en manière de coquille, & qui n'est pas réglée par son profil, comme la trompe qui porte le bout de la galerie de l'hôtel de la Vrillière, rue neuve des Bons-Enfants à Paris. On la nomme aussi trompe sphérique.

Trompe en tour ronde; trompe dont le plan sur une ligne droite rachete une tour ronde par le devant, & qui est faite en manière d'éventail; telles sont les trompes de l'extrémité de la galerie de l'hôtel de la Feuillade, à la place des Victoires à Paris.

Trompe onnée; trompe dont le plan est ceinturé en onde par sa fermeture. Telle est la trompe du château d'Anet, qui a été démontée de l'endroit où Philibert de Lorme l'avoit bâtie, pour servir de cabinet au roi Henri II. & remontée en une autre place avec beaucoup de soin par Girard Vyet, architecte du duc de Vendôme.

Trompe réglée; trompe qui est droite par son profil; il y en a une derrière l'hôtel de Duras, près la place Royale à Paris.

Trompe sur le coin; c'est une trompe qui porte l'encoignure d'un bâtiment pour faire un pan coupé au rez-de-chaussée. Il y a une de ces trompes au village de Saint-Cloud; mais la plus belle qui ait été construite, est celle qui est au bout du pont de pierre sur la Saône à Lyon, ouvrage de M. Desargues, qui est un monument de sa capacité dans l'art de la coupe des pierres. Daviler. (D. J.)

TROMPE, (*Pyrotechn.*) une trompe est une assemblage de plusieurs pots-à-feu, les uns au-dessus des autres, & qui partent successivement; de manière que le premier en jettant sa garniture, donne feu à la composition lente du porte-feu du second, & ainsi des autres. On en fait à autant de reprises que la longueur du fourreau en peut contenir, mais communément à cinq ou six.

Les trompes sont peu en usage dans les feux de terre; on n'en fait guère que pour les tirer à la main, & s'amuser à diriger leur garniture où l'on veut; mais on les emploie beaucoup dans les feux sur l'eau, soit pour faire vomir du feu à un monstre marin, soit pour en former ce qu'on appelle des barrils de trompes dans les auteurs de Pyrotechnie, car il n'est pas possible d'entrer ici dans ces petits détails. (D. J.)

TROMPE, (*terme de Mercier.*) on dit à Paris *guimbarde*; sorte d'instrument composé seulement de deux petites lames de laiton ou d'acier, réunies avec une languette au milieu qui fait ressort, & qu'on touche lestement avec les doigts, tandis qu'on la tient entre les dents; elle rend un frémissement ou bourdonnement sourd musical par le mouvement de la langue & l'ouverture de la bouche. (D. J.)

TROMPE, cors de chasse, petit & grand.

TROMPER, v. act. (*Gramm.*) surprendre, séduire, décevoir, abuser de l'ignorance, de la confiance, de la crédulité, de la facilité de quelqu'un. Il est plus honteux de tromper, que d'être trompé. A force d'être fin, on se trompe soi-même. Ma fuite a trompé sa vengeance. Les ennemis ont trompé sa prudence.

TROMPER un cheval à la demi-volte d'une ou de deux prises, (*Maréchal.*) cela arrive, par exemple, si le cheval maniant à droite, & n'ayant encore fourni que la moitié de la demi-volte, on le porte un tems en avant avec la jambe de dedans, & on reprend à main gauche dans la même cadence qu'on avoit commencé; par-là on regagne l'endroit où la demi-



volte avoit été commencée à droite, & on se trouve à gauche. On peut *tromper* un cheval à quelque main qu'il manie. Voyez VOLTE, DEMI-VOLTE, &c.

TROMPETE, OISEAU, (*Hist. natur. Ornithol.*) l'oiseau appelé *trompetero* par les Espagnols, dans la province de Maynas, est le même qu'on nomme *agami* au Para & à Cayenne. Il est fort familier, & n'a rien de particulier que le bruit qu'il fait quelquefois, qui lui a valu le nom d'oiseau *trompette*. C'est mal-à-propos que quelques-uns ont pris ce nom pour un chant ou pour un ramage; il paroît qu'il se forme dans un organe tout différent, & précisément opposé à celui de la gorge. *Mém. de l'acad. des Scienc. année 1745. (D. J.)*

TROMPETTE, voyez AIGUILLE.

TROMPETTE, f. f. (*Luth.*) instrument de musique, le plus noble des instrumens à vent portatifs; on s'en sert principalement à la guerre pour faire faire le service ou l'exercice à la cavalerie.

Le mot est françois; Ménage le dérive du grec *τρομβος*, *turbo*, qui est une conque dont on se servoit autrefois au-lieu de *trompette*. Du Cange croit que ce mot vient du latin corrompu, *trompa*, ou de l'italien *tromba* ou *trombetta*. D'autres pensent qu'il dérive du celtique *trombill*, qui signifie la même chose. Voyez-en la représentation dans la fig. 3. Pl. VII. de la Lutherie.

Cet instrument se fait ordinairement de cuivre, quelquefois d'argent, de fer, d'étain & de bois. Nous lisons que Moïse fit faire deux *trompettes* d'argent pour l'usage des prêtres. *Num. X.* & Salomon en fit faire 200 sur le même modèle, comme nous l'apprenons de Joseph, *liv. VIII.* ce qui fait assez connoître l'antiquité de cet instrument.

Les anciens avoient divers instrumens qui étoient des especes de *trompettes*, comme *tuba*, *cornua*, *litui*. Voyez COR, TROMPE, CLAIRON.

La *trompette* moderne consiste dans l'embouchure, qui est un bocal large d'environ un pouce, quoique le fond n'ait qu'un tiers de cette largeur. Les deux canaux qui portent le vent, s'appellent les *branches*; les deux endroits par où elle se recourbe & se replie, s'appellent *potences*; & le canal qui est depuis la seconde courbure jusqu'à son extrémité, s'appelle le *pavillon*; les endroits où les branches se peuvent briser & séparer, ou souder, s'appellent les *noeuds*, qui sont au nombre de cinq, & qui en couvrent les jointures.

Quand on ménage bien le son de la *trompette*, il est d'une si grande étendue, que l'on ne sauroit la déterminer au juste, puisqu'elle va aussi haut que la force du souffle la peut porter; une bonne poitrine poussera le son de la *trompette* au-delà des quatre octaves qui sont l'étendue des claviers des épinettes & des orgues.

A la guerre il y a huit manières principales de sonner la *trompette*. La première s'appelle le *cavalquet*, dont on se sert quand l'armée approche des villes, ou quand elle passe à-travers dans une marche. La deuxième est le *boute-selle*, qui est suivi de la levée du *boute-selle*; on le sonne quand on veut déloger, ou se mettre en marche. La troisième est quand on sonne à cheval, & puis à l'étendard. La quatrième est la *charge*. La cinquième le *guet*. La sixième le *double cavalquet*. La septième la *chamade*. La huitième la *retraite*. On sonne aussi avec la *trompette* des airs & des fanfares dans les réjouissances.

On trouve des gens qui sonnent si délicatement de la *trompette*, & qui en tirent un ton si doux, que cet instrument tient sa place non-seulement dans la musique d'église, mais aussi dans la musique de chambre; de sorte que dans la musique italienne & allemande nous trouvons souvent des parties intitulées *tromba prima*, *segonda*, *terza*, c'est-à-dire, première, secon-

de, troisième *trompette*, & que ces parties doivent être exécutées par ces instrumens.

M. Roberts, dans ses *transactions philosophiques*, remarque que la *trompette* a deux défauts considérables; le premier, que dans son étendue elle ne peut former ou exprimer qu'un certain nombre de notes, que l'on appelle communément *notes de trompette*; le deuxième, que quatre des notes qu'elle exprime ne sont point d'un accord parfait. Voyez NOTE. Les mêmes défauts se trouvent dans la *trompette* marine, & c'est la même raison qui les fait naître. Voyez TROMPETTE MARINE.

TROMPETTE, (*Littérat.*) l'origine de cet instrument se perd dans l'antiquité; les Tyrrhéniens, suivant quelques historiens grecs, en sont les inventeurs; d'autres attribuent plus vraisemblablement cette découverte aux Egyptiens, dont la connoissance passa chez les Israélites; car Moïse fit faire deux *trompettes* d'argent pour le service des troupes & du peuple. Les Grecs n'avoient encore aucun usage de cet instrument lors du siège de Troie; mais il étoit connu du tems d'Homère, comme il paroît par le poème sur le combat des grenouilles & des rats; cependant Virgile n'a pas cru devoir s'attacher à la vérité historique sur cette bagatelle. Il relève dans son *Enéide* les talens de Misène, en nous assurant que ce fils d'Eole avoit été, au siège de Troie, un fameux *trompette*, qui s'étoit souvent distingué à côté d'Hector; ces fortes d'anacronismes sont fort permis en poésie; mais l'histoire nous apprend que l'usage de la *trompette*, chez les Grecs, ne remonte pas si haut. Il est vrai que cet exercice vint bien-tôt à s'introduire dans les jeux solennels de la Grèce, & même y eut un prix.

La même histoire nous apprend que dans une bataille des Spartiates contre les Messéniens, le bruit de cet instrument jusques-là inconnu à ces derniers peuples, les jeta dans une épouvante qui donna la victoire aux Lacédémoniens: *Lacedemonii vicerunt quum novus tubæ sonitus hostes terruisset*. Cependant les auteurs grecs ne fournissent rien de particulier sur la *trompette* de leur pays; mais on trouve assez de choses sur celles des Romains, & nous savons par exemple qu'ils en connoissoient de trois sortes.

La première étoit celle qu'on appelloit *tuba*, de *tubus*, à cause de sa ressemblance à un tuyau. Cette *trompette* étoit droite, & se nommoit *tuba directa*, *as rectum*. Elle étoit étroite par son embouchure, s'élargissant insensiblement, & se terminant par une ouverture circulaire & proportionnée.

La seconde sorte de *trompette* romaine, étoit plus petite que la première. Elle étoit courbée vers l'extrémité, à-peu-près comme le bâton augural, duquel elle avoit aussi emprunté le nom de *lituus*. Elle s'appelloit encore quelquefois *tuba curva*.

La troisième espèce de *trompette* en usage chez les Romains, étoit appelée *buccina* ou *buccinum*. Celle-ci étoit presque entièrement courbée en cercle. Elle passoit par-dessous du bras gauche du *trompette* qui l'embouchoit, & se recourboit de manière que l'ouverture de l'extrémité, de la même forme que celle de la *trompette* droite, se faisoit voir en-devant par-dessus l'épaule, comme si elle eût été se rejoindre à son embouchure.

La *trompette* droite appelée par les Grecs *σαλπιγξ*, & *tuba* par les Latins, servoit à la guerre pour animer les soldats au combat, ou pour les rappeler à leur drapeau lorsque dans le fort de la mêlée ils s'étoient trop écartés.

La *trompette* droite dans les armées, étoit particulièrement destinée à l'infanterie; & ceux qui sonnoient *tubicines*, étoient aussi à pié, si ce n'est dans quelques occasions extraordinaires où on les faisoit monter à cheval. Quand les armées étoient en pré-



sence, les *trompettes* sonnoient la charge, c'est-à-dire donnoient le signal du combat. Mais de même qu'un certain son de la *trompette* signifioit qu'il falloit attaquer l'ennemi, par un autre son elle faisoit entendre qu'il falloit se retirer. Un des usages particuliers de la *trompette* droite étoit encore de donner dans le camp les signaux qui indiquoient aux soldats leurs différens devoirs.

C'étoit au son de ces mêmes *trompettes* que triomphoient les dictateurs, les consuls, les préteurs & les autres généraux. Elles étoient à la tête de cette marche pompeuse, & elles faisoient retentir l'air de fanfares propres à redoubler la joie du peuple. Au reste, la *trompette* droite n'étoit pas si particulièrement destinée à la guerre, qu'elle ne fût encore employée à quelques usages qui n'y avoient aucun rapport. A l'imitation des Grecs, les Romains s'en servoient dans la célébration de quelques-uns de leurs jeux sacrés, & entr'autres dans celle des jeux floraux, dans la fête de la lustration & dans quelques sacrifices.

On s'en servoit aussi quelquefois dans les cérémonies lugubres, c'est-à-dire dans la marche des pompes funebres, & tant que duroient les jeux qui se célébroient au-tour du bucher d'un défunt pour honorer ses funérailles. Selon Servius, on ne se servoit de la *trompette* droite que dans les pompes funebres des gens d'un âge avancé, à la différence des jeunes gens dont la pompe n'étoit précédée que de flûtes. Cependant malgré la distinction de ce savant grammairien, il est constant qu'on mêloit assez souvent le son des flûtes à celui des *trompettes* dans les pompes funebres des Romains de tout âge & de toute qualité.

Il y a encore eu deux especes de *trompettes* particulieres aux Romains; le *lituus* & la *buccina*. Le *lituus* ou *trompette* courbe appartenoit à la cavalerie: ce qu'Horace, dans les deux premiers livres de ses odes, marque assez clairement, pour ne pas laisser lieu d'en douter. Lorsque les empereurs romains étoient à l'armée, & qu'ils vouloient haranguer les soldats, ils les faisoient assembler au son de la *trompette* courbe, selon le témoignage d'Ammien Marcellin. Comme la *trompette* droite servoit à l'infanterie de signal pour la charge & pour la retraite, le *lituus* servoit au même usage pour la cavalerie. Il étoit aussi employé dans les entrées triomphales; ce qu'il ne faut entendre néanmoins que par rapport aux compagnies de cavalerie, qui embellissoient la marche des triomphes. L'infanterie qui marchoit à la tête de cette pompe, étoit toujours précédée de ses *tubicines* qui sonnoient de la *trompette* droite nommée proprement *tuba*.

A l'égard de l'autre especes de *trompette* appelée *buccina*, elle étoit commune à l'infanterie comme la *trompette* droite. C'étoit encore au son de la *buccina* que s'annonçoient dans le camp les différentes veilles de la nuit, & que la premiere sentinelle étoit relevée par la seconde, & ainsi des autres. La *buccina* étoit employée à cet usage plutôt que la *trompette* droite & que la courbe, à cause que le son de la *buccina* étoit plus aigu, & se faisoit entendre plus distinctement & de plus loin.

Du tems de Vegece, qui vivoit sous Valentinien le jeune, les Romains se servirent d'une quatrième sorte de *trompette*; ce fut de la corne de ces bœufs sauvages, *uri*, & fréquens alors en Allemagne. Cette corne garnie d'argent par son embouchure, rendoit, dit cet auteur, un son aussi distinct & aussi éclatant que celui d'aucune sorte de *trompette*.

Les modernes ont extrêmement perfectionné la mécanique des différentes *trompettes*, leur forme, l'alliage qui leur convient & la théorie de leurs sons. Morland, Cassegrain, Muller, Coniers & Haase ont recherché curieusement la meilleure fabrique des

*trompettes*, & le dernier a donné sur ce sujet un petit livre intitulé, de *tubis stentoriis, eorumque forma & structurâ*. (D. J.)

**TROMPETTE HARMONIEUSE**, (*Luthier*.) c'est un instrument harmonieux, qui imite le son de la *trompette*, & qui lui ressemble, hormis qu'il est plus long, & qu'il a plus de branches. Il s'appelle ordinairement *sacquebutte*. Voyez **SACQUEBUTTE**, & la fig. 14. Pl. VII. de la *Lutherie*.

**TROMPETTE MARINE**, (*Luthier*.) est un instrument de musique composé de trois tables, qui forment son corps triangulaire; elle a un manche fort long, & une seule corde de boyau fort grosse, montée sur un chevalet, qui est ferme d'un côté sur un de ses pieds, & tremblotant de l'autre côté, sur un pied qui n'est point attaché à la table. On la touche d'une main avec un archet, & de l'autre on presse la corde sur le manche avec le pouce: c'est ce tremblement du chevalet qui lui fait imiter le son de la *trompette*; ce qu'elle fait si parfaitement, qu'il n'y a presque pas moyen de la distinguer de la *trompette* ordinaire, & c'est ce qui lui a fait donner ce nom, quoique d'ailleurs ce soit une espece de monocorde. Voyez la fig. 10. Pl. II. de *Lutherie*.

La *trompette marine* a les mêmes défauts que la *trompette militaire*, en ce qu'elle ne peut exprimer que des notes de *trompette*, & qu'elle leur donne un ton trop bas ou trop haut. Voici la raison que M. Roberts en donne, après avoir fait la remarque des deux cordes qui sont à l'unisson, & dont l'une ne peut être ébranlée, sans que l'autre ne s'ébranle en même tems, il dit que les impulsions que l'air reçoit de l'ébranlement d'une corde, se communiquent à une autre corde qui se trouve disposée à recevoir les mêmes vibrations.

A quoi on peut ajouter qu'une corde s'ébranle, non-seulement par l'impulsion d'un unisson, mais aussi par celle d'une octave ou douzième, n'y ayant point de contrariété dans les mouvemens, pour se nuire les uns aux autres. Voyez **CORDE**, **UNISSON**.

D'ailleurs en jouant de la *trompette marine*, on n'appuie pas ferme sur la corde, comme dans les autres instrumens, mais on ne fait que la toucher légèrement du pouce.

Enfin la partie supérieure de la corde concourt avec sa partie inférieure pour former le son: d'où il faut conclure que la *trompette marine* ne rend point un son musical, que lorsque la touche sur la partie supérieure de la corde forme une partie aliquote, ou intégrante de la note; de sorte que le concours de la partie inférieure de la corde acheve de former le son parfait, ou la note entière. Autrement les vibrations des parties s'entrechoquent & forment un son qui est proportionné à leur mouvement, & qui met la confusion dans toute leur harmonie: ce sont donc ces parties aliquotes qui, selon M. Roberts, sont les véritables touches, qui forment les notes de *trompettes*.

**TROMPETTE PARLANTE**, (*Acoust.*) est un tube de la longueur de six à quinze pieds, tout droit, & fait de fer blanc, avec un pavillon fort large: son bocal est assez large pour recevoir les deux levres d'une personne. Lorsqu'on y applique la bouche & qu'on y parle dedans, la voix se porte très-loin, & on se fait entendre distinctement à la distance d'un mille ou de mille pas: on s'en sert beaucoup sur mer.

On dit que l'invention en est moderne, & on l'attribue communément au chevalier Samuël Morland anglois, qui lui a donné le nom de *trompette stentorophonique*. Mais il semble que le P. Kircher reclame à plus juste titre l'invention de cet instrument, puisqu'il est constant qu'il donna la figure de la *trompette parlante*, avant que le chevalier Morland en eût conçu l'idée. Voyez **PORTE-VOIX**.



Kircher dans sa *Phonurgie*, dit qu'il avoit inventé il y avoit 24 ans, & publié dans sa *Musurgie*, la même *trompette* qu'en dernier lieu on a fait passer en Angleterre pour une invention nouvelle. Il ajoute que Jacobus Albanus Ghibbifius, & le P. Eschinardus lui attribuent cette invention, & que G. Schottus lui rend témoignage que dans le college Romain il avoit cet instrument dans sa chambre, & qu'il s'en servoit pour appeler le portier, & pour en recevoir réponse.

Lorsque l'on fait attention au fameux porte-voix dont Alexandre le Grand se servoit pour parler à son armée, & que l'on pouvoit entendre distinctement à cent stades (huit stades font un mille d'Angleterre, qui fait un tiers de lieue de France), il paroît un peu surprenant que les modernes prétendent à cette invention; la *trompette* stentorophonique d'Alexandre, dont on conserve une figure au Vatican, étant presque la même chose que la *trompette parlante* dont on fait usage aujourd'hui. *Chambers.*

TROMPETTE ÉCOUTANTE, est un instrument inventé par Joseph Landini, pour faire entendre une personne qui parle à une distance considérable, sans le secours d'aucune *trompette* parlante: c'est une espèce de cornet. *Voyez CORNET.*

TROMPETTE, jeu d'orgue de la classe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Il est composé d'un tuyau d'étain *EC*, fig. 44. *Pl. d'Orgue*, de forme conique comme tous les autres jeux d'anche, excepté le cromorne; à l'extrémité inférieure est soudée une noix de plomb *c*, dans laquelle l'anche & sa languette sont assujetties par le moyen d'un coin de bois. *Voyez l'article ANCHE.* Un peu plus haut est un anneau de plomb *D*, soudé sur le corps du tuyau dans lequel passe la rasette *ba*, qui passe aussi dans la noix *c* du tuyau, & qui va s'appuyer sur la languette de l'anche, pour fixer la longueur de la partie qui doit vibrer. La partie inférieure *DC* de la *trompette* entre dans une boîte *AB* qui est d'étoffe, c'est-à-dire de plomb & d'étain fondus ensemble; savoir deux parties du premier, & une du troisième. La *trompette* entre dans la boîte, en sorte que la bague *D* vienne appuyer sur la partie supérieure qu'elle doit fermer exactement; en sorte que le vent du sommier qui passe dans la boîte par l'ouverture de son pié *B*, ne puisse trouver d'issue pour sortir qu'entre la languette & l'anche du tuyau par où il passe dans le corps de la *trompette*, ce qui la fait parler. *Voyez* pour l'explication de la formation du son dans les jeux d'anches, *l'article ORGUE*, où la facture des jeux d'anches est expliquée.

La *trompette* sonne l'unisson du huit piés ouvert, ou du clavecin, & l'octave au-dessous du prestant, sur lequel on l'accorde. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'Orgue.*

TROMPETTE DE RÉCIT, jeu d'orgue de la classe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Le jeu qui est d'étain, sonne l'unisson des dessus & des tailles de la *trompette*, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est de plus menue taille. Quelquefois ce jeu descend jusqu'au *fa* de la clé de *fa*, ou des basses tailles de la *trompette*. Il est sur un clavier séparé, & sur le même sommier que le cornet de récit, qui est placé dans le haut de l'orgue. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue. Voyez l'article ORGUE & JEUX*, & la fig. 46. *Pl. d'Orgue*, qui représente un tuyau de *trompette* de récit dans sa boîte.

TROMPETTE, DOUBLE TROMPETTE, jeu d'orgue ne diffère de la *trompette* dont il sonne l'unisson, qu'en ce qu'il est de plus grosse taille, pour éviter la confusion que deux unissons de même taille font entendre dans les sons qu'ils rendent.

TROMPETTE, s. m. (*Art. milit.*) c'est le cavalier qui sonne de cet instrument.

Il y a des *trompettes* dans toutes les compagnies de cavalerie, & dans toutes celles de la maison du roi & de la gendarmerie.

Les *trompettes*, dans les marches & dans les revues, marchent à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas en avant; dans un combat, ils sont sur l'aîle ou dans les intervalles des escadrons. (Q)

TROMPETTES, fêtes des, (*Hist. jud.*) solemnité célébrée chez les anciens Hébreux & chez les Juifs modernes, mais avec quelque différence.

Elle se célébroit chez les anciens le premier jour du septième mois de l'année sainte qui étoit le premier de l'année civile. Ce mois s'appelloit *tizri*, & répondoit à la lune de Septembre. On annonçoit le premier jour de l'année au son des *trompettes*. Ce jour étoit solennel. Toute œuvre servile y étoit défendue; on y offroit un holocauste solennel au nom de toute la nation, d'un veau, de deux béliers, de sept agneaux de l'année; avec les offrandes de farine, de vin, que l'on avoit coutume de joindre à ces sacrifices. L'Écriture ne nous apprend point la raison de l'établissement de cette fête. Théodoret, *quest. XXXII. in levitic.* croit que c'étoit en mémoire du tonnerre que l'on avoit entendu sur le mont Sinaï, lorsque Dieu y donna sa loi. Les rabbins veulent que ce soit en mémoire de la délivrance d'Isaac, à la place duquel Abraham immola un bélier.

Aujourd'hui les Juifs ont coutume ce soir-là de se souhaiter l'un à l'autre une bonne année, de faire meilleure chère qu'à l'ordinaire, & de sonner de la *trompette* à trente diverses fois. Léon de Modene, *cérémon. des Juifs, part. III. c. v.* remarque qu'il y a eu autrefois dispute entre les rabbins sur le tems auquel le monde a commencé, les uns prétendant que c'étoit au printemps, & les autres en automne; que ce dernier sentiment a prévalu, & que c'est sur cela qu'est fondée la fête des *trompettes* qui se célèbre au commencement de *tizri* qui répond à Septembre. Pendant cette fête qui dure les deux premiers jours du mois: le travail & les affaires sont suspendues; les Juifs tiennent par tradition que ce jour-là Dieu juge particulièrement les actions de l'année précédente, & dispose des événemens de celle où l'on va entrer. C'est pourquoi dès les premiers jours du mois précédent, ou du moins huit jours avant la fête des *trompettes*, la plupart vaquent aux œuvres de pénitence & de mortification; & la veille, plusieurs se font donner trente-neuf coups de fouet, par forme de discipline.

Le premier soir qui commence l'année & qui précède le premier jour de *tizri*, en revenant de la synagogue. Ils se disent l'un à l'autre: *Soyez écrit en bonne année, & l'autre répond, & vous aussi.* Lorsqu'ils sont dans leur maison, on sert sur la table du miel & du pain levé & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Il y en a plusieurs qui vont le matin de ces deux fêtes vêtus de blanc à la synagogue en signe de pureté & de pénitence. Parmi les Allemands quelques-uns portent alors l'habit qu'ils ont destiné pour leur sépulture. On récite ce jour-là dans la synagogue plusieurs prières & bénédictions particulières. On y tire solennellement le pentateuque de l'armoire, & on y lit à cinq personnes le sacrifice qu'on faisoit ce jour-là. Ensuite on sonne trente fois du cor, tantôt d'une manière fort lente, & puis d'une manière fort brusque. Ils disent que c'est pour faire songer au jugement de Dieu, pour intimider les pécheurs & les porter à la pénitence. Après quelques prières, ils s'en retournent à la maison, ils se mettent à table, & passent le reste du jour à entendre quelques sermons & à d'autres exercices de dévotion. Les deux jours de la fête se passent dans de semblables cérémonies.

Pour se préparer à la fête des *trompettes* ou du commencement



commencement de l'année civile, plusieurs juifs se plongent dans l'eau froide; & à mesure qu'ils s'y plongent, ils confessent leurs péchés, & se frappent la poitrine. Ils s'y plongent entièrement afin de paroître purs aux yeux de Dieu. Ils croient que ce jour-là Dieu assemble son conseil ou ses anges, & qu'il ouvre ses livres pour juger tous les hommes. On ouvre selon eux trois sortes de livres: le *livre de vie* pour les justes; le *livre de mort* pour les méchants; le *livre des hommes qui tiennent le milieu*, pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons ni tout-à-fait mauvais. Il y a dans les deux livres de vie & de mort deux especes de pages, l'une pour cette vie & l'autre pour l'éternité; car il arrive souvent que les méchants ne sont pas châtiés en cette vie selon leurs démerites; & que les justes y sont traités avec rigueur, comme s'ils avoient encouru la colere de Dieu. Cette conduite du Seigneur fait, selon eux, que l'on n'est jamais sûr de son état, & qu'on est toujours dans l'incertitude si l'on est digne d'amour ou de haine. Pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais, ils ne sont écrits nulle part, disent les Juifs; Dieu attend jusqu'au jour de l'expiation qui est le dixième de l'année, s'ils se convertiront. Ce jour-là il porte contre eux son jugement de vie ou de mort selon leur mérite. Calmet, *Dictionn. de la bible.*

**TROMPILLON**, f. m. (*Coupe des pierres.*) c'est la naissance, le milieu d'une trompe, qui est au sommet du cône dans les coniques, & au pôle de la sphere dans les sphériques. C'est une pierre d'une seule piece qu'on est forcé de faire ainsi pour occuper la place de plusieurs extrémités de vousoirs en pointe, qui seroient tellement aigus, qu'on ne pourroit les tailler & les poser sans risque de les casser.

On appelle aussi *trompillons* les petites trompes faites de plusieurs pieces sous les quartiers tournans de certains escaliers.

**TRON, SAINT-**, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liège, capitale de la Hasbaye, aux frontieres du Brabant. *Long. 22. 53. lat. 50. 40.* (*D. J.*)

**TRONC**, f. m. (*Bot.*) Le *tronc* est la partie des plantes qui naît de la racine, & qui ordinairement soutient les feuilles, les fleurs, & les fruits; on distingue deux sortes de *tronc* qui sont la tige & le chaume.

La tige est simple ou composée. La tige simple est celle qui se continue sans interruption depuis le bas de la plante jusqu'au haut; elle est dénuée ou garnie de branches & de feuilles; elle s'éleve droit ou obliquement, en s'entortillant, ou en se pliant; elle se panche, elle retombe, ou elle rampe, ou elle pousse des sarments; elle est vivace, en arbrisseau, en sous-arbrisseau, ou annuelle; elle est cylindrique, à deux angles, à trois angles, &c. à plusieurs angles; elle est cannelée, en gouttiere, lisse, velue, raboteuse, ou hérissée de poils.

La tige branchue pousse des branches latérales qui montent, ou qui s'écartent; elle a de grosses branches, quantité de petits rameaux; elle porte des supports, ou elle est prolifique; elle a d'ailleurs tous les attributs de la tige non branchue.

La tige composée est celle qui se perd en se ramifiant; elle se divise en deux branches; elle se partage en deux rangs de branches, ou elle se sous-divise.

Le chaume est une tige fistuleuse & garnie de feuilles, qui porte ordinairement des épis ou des panicules comme dans les graminées; le chaume est entier, ou branchu, uniforme, articulé, écailleux, dénué ou garni de feuilles. *flor. paris. Prodr.*

**TRONC**, en Anatomie, signifie le buste du corps humain, à l'exclusion de la tête & des membres.

Voyez **BUSTE**.

Tome XVI.

*Tronc* se dit aussi du corps principal d'une artere ou d'une veine, à la différence de ses branches & de ses rameaux. Voyez **VEINE & ARTERE**.

Ce mot se dit particulièrement de certaines parties de l'aorte & de la veine cave. Voyez les *Planches anat.* Voyez aussi **AORTE & VEINE CAVE**.

**TRONC**, f. m. (*Archit.*) c'est le fût d'une colonne, & le dé d'un piédestal.

**TRONC**, (*terme d'église.*) coffre de bois ou de fer, fixé dans un endroit de l'église, & fermant à la clé; le haut de ce coffre est fait en talud, ayant au milieu une fente pour recevoir les aumônes que les gens de bien donnent aux pauvres de la paroisse. Les *troncs* furent établis en France dans les églises au commencement du xiii. siècle par Innocent III. afin que les fideles y pussent déposer leurs aumônes en tout tems.

**TRONCHE**, f. f. (*Archit.*) grosse & courté piece de bois comme un bout de poutre, dont on peut tirer une courbe rampante pour un escalier. (*D. J.*)

**TRONCHET**, en terme d'Orfèvre en grosserie, c'est proprement le billot sur lequel se montent les bigornes, les tas & les boules de toutes especes. Le *tronchet* est percé à cet effet de trous de diverses grandeurs. Voyez *Pl. & fig.*

**TRONCHET**, f. m. (*terme de Tonnelier.*) sorte de gros billot ordinairement élevé sur trois piés, servant à doler & à hacher. (*D. J.*)

**TRONCHON**, f. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer, large, court, aplati & sans écailles; il a le dos bleui & le ventre blanc; il ressemble au lampugo par ses nageoires, à l'exception de celle du dos, qui, au lieu de s'étendre sur toute sa longueur, ne commence que vers le milieu. Voyez **LAMPUGO**. Le *tronchon* a sur les côtés du corps deux traits placés l'un au-dessus de l'autre, qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue; le trait supérieur est courbe. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, I. part. liv. VIII. ch. xix. Voyez **POISSON**.

**TRONÇON**, f. m. (*Archit.*) morceau de marbre ou de pierre, dont deux, trois ou quatre posés de lit en joint, forment le fût d'une colonne. On appelle *colonne par tronçons*, une colonne faite de trois ou de quatre morceaux de pierre ou de marbre, différens des tambours, parce qu'ils sont plus hauts que la largeur du diamètre de la colonne. On en fait aussi de *tronçons* de bronze, chacun d'un jet, dont les joints sont recouverts par des ceintres de feuilles. Daviler. (*D. J.*)

**TRONÇON**, f. m. (*Hydraul.*) se dit d'un tuyau de grais séparé, qui a deux piés de long, que l'on encastre avec un autre de même longueur, & que l'on joint par des nœuds de filasse & de mastic. (*K*)

**TRONÇON**, (*Maréchal.*) le *tronçon* de la queue n'est autre chose que les vertebres de la queue vers la croupe. On enveloppe le *tronçon* de la queue des chevaux avec un morceau de cuir qu'on appelle *trousse-queue*. Voyez **TROUSSE-QUEUE**.

**TRONÇON**, (*Hist. mod.*) mot dérivé du latin *truncus*; c'est une espece de bâton fort court, que portent les rois, les généraux, & les grands officiers militaires, comme la marque de leur autorité. Voyez **BATON DE COMMANDEMENT**.

**TRONÇONNÉ**, adj. dans le *Blason*, signifie une croix ou autre chose coupée par morceaux & démembrée, de sorte cependant que toutes les pieces conservent la forme d'une croix, quoiqu'elles soient séparées les unes des autres par un petit intervalle. Voyez **CROIX**.

**TRONE**, voyez **THRONE**.

**TRONE**, f. m. (*Comm.*) sorte de poids: c'étoit autrefois ce qu'on appelle aujourd'hui en Angleterre *troy weight* ou poids de douze onces à la livre. Voyez **POIDS**.



TRONIERE, f. f. (*Artillerie.*) c'est une ouverture qu'on fait dans les batteries & attaques de places pour tirer le canon. Les *tronieres* doivent être larges de trois piés par-dedans, & distantes l'une de l'autre de vingt piés. On les ouvre dans la terre naturelle, quand on fait des batteries de pieces enterrées. Les *tronieres* & épauls doivent être faites & élevées avant que l'ennemi s'en aperçoive. Il faut que la premiere planche de l'esplanade joignant la barbe de la *troniere*, soit de neuf piés. (*D. J.*)

TRONIS, (*Géog. anc.*) petite contrée de la Phocide, au pays des Dauliens. On y voit, dit Pausanias, l. X. c. iv. le tombeau d'un héros que ces peuples regardent comme leur fondateur. Les uns disent que c'est Xantipe, homme de réputation à la guerre; & les autres que c'est Phocus, petit-fils de Sisyphus. Ce héros, quoiqu'il fût, étoit honoré tous les jours par des sacrifices; on faisoit couler le sang des victimes dans son tombeau par une ouverture destinée à cet usage; & les chairs de ces victimes étoient consumées par le feu. (*D. J.*)

TRONQUÉ, adj. (*Gram.*) voyez TRONQUER.

TRONQUÉ, adj. (*Géom.*) on appelle pyramide *tronquée* une pyramide dont on a retranché la partie supérieure par un plan, soit parallele à la base, soit incliné d'une maniere quelconque. Il en est de même d'un cône *tronqué*.

Ce mot vient du latin *truncare* qui signifie ôter une partie du tout. C'est du même mot que sont dérivés *tronc*, *tronçon*, &c. *Chambers.*

Dans la fig. 5, n°. 2 d'arpentage, la partie de la pyramide quadrangulaire comprise entre les plans *B, b*, & de la hauteur *A a*, est une pyramide *tronquée*.

Pour en trouver la solidité, faites usage du théorème suivant: soit *B* le côté donné de la plus grande base (*tab. d'Arpent.* fig. 5, n°. 2.), *b* le côté de la plus petite base, *A* la hauteur du corps *tronqué*: supposons enfin que *B'* & *b'* représentent les aires de ces deux bases, & que la hauteur totale de la pyramide  $a + A = H$ .

1°. Pour trouver *a*, dites  $B - b. b :: A \frac{A b}{B b}$  ou  $\frac{A b}{x}$ . Maintenant *B' H* vaut le triple de la pyramide, à cause qu'une pyramide n'est que le tiers d'un prisme de même base & de même hauteur, &  $\frac{B b a}{3}$  est le triple de la pyramide supérieure; ainsi  $\frac{B b a}{3}$  est l'expression de la solidité de la pyramide *tronquée*. Voici le théorème énoncé en langage ordinaire.

Multipliez la base inférieure par la hauteur totale; ôtez de ce produit la base supérieure multipliée par la hauteur de la pyramide supérieure que l'on a enlevée, & prenez le tiers de ce reste, vous aurez la solidité de la pyramide *tronquée*.

Vous pouvez suivre la même méthode à l'égard d'un cône *tronqué*, excepté que vous aurez un peu plus de peine à trouver les bases circulaires dont l'aire demande plus de calcul; encore ne peut-on avoir cette aire que par approximation. Voyez CONE. *Chambers.* (E)

TRONQUÉ, en termes de Blason, se dit des arbres coupés par les deux bouts.

TRONQUER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter à une chose considérée comme un tout une portion qui la défigure, dépare ou rend incomplète. Un morceau de poésie *tronqué*, un passage *tronqué*, un livre *tronqué*, un arbre *tronqué*.

TRONSOND, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée, d'un cap & d'un détroit de la Norwege.

La contrée de *Tronsond* est dans la partie septentrionale de la Norwege, au gouvernement de Wardhus. Le cap & le détroit sont aussi situés dans le même lieu; le cap est couvert de plusieurs îles, à l'occident, au nord & à l'orient. (*D. J.*)

TRONTINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle arrose Teramo, & se perd dans le golphe de Venise. On croit que c'est le *Juvantius* des anciens. (*D. J.*)

TROPHÆA, (*Géog. anc.*) ou *ad Tropæa*, ville d'Italie, chez les Brutiens, au voisinage du port d'Hercule. Etienne le géographe place cette ville dans la Sicile: cela vient de ce que de son tems les auteurs donnoient à cette partie d'Italie le nom de *Sicile*. Dans les actes des conciles, cette ville est simplement nommée *Tropæa*, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. (*D. J.*)

TROPÆA AUGUSTI, (*Géogr. anc.*) ville de la Ligurie. Ptolomée, l. III. c. j. la donne aux Marfeillois, & la met entre le port d'Hercule & celui de Monæchus. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui Torbia ou Turbia, & d'autres Villa-Franca. (*D. J.*)

TROPÆA DRUSI, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, l. II. c. ij. Elle étoit à moitié chemin entre la Sala & le Rhin, dans l'endroit où Drusus, selon Ortelius, qui a cru mal-à-propos que cette ville étoit l'endroit dont Dion-Cassius, l. XV. a voulu parler sous le nom de *Trophées de Drusus*. Il n'étoit point question alors de ville dans ce lieu-là. Les Romains après leur victoire y firent un retranchement où ils éleverent un trophée des armes des vaincus, & mirent au-bas les noms de toutes les nations qui avoient eu part à la défaite. Dans la suite il put s'y former une ville, puisque Ptolomée y en marque une. (*D. J.*)

TROPAIRE, f. m. (*terme de Rubriq.*) le *tropaire*, dans l'église greque, étoit un verset qui se chantoit après les heures, & qui pour l'ordinaire étoit à l'honneur du saint dont on faisoit la fête ce jour-là. On chantoit en certains jours des canons, c'est-à-dire, des hymnes composés de trente *tropaires*, & quelquefois plus. Les *tropaires* se chantoient sur le ton des hymnes qui en faisoient la premiere partie, & leur servoient d'antienne. Antimus & Tymoclès avoient composé la plûpart des *tropaires*. Voyez, si vous voulez, le *glossaire* de Meursius & le *trésor ecclésiastique* de Suicer. (*D. J.*)

TROPATAINE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie, dans le Moësie. Ptolomée, l. VI. c. ij. s'étend depuis le pays des *Geli-Margasi* jusqu'à celui des *Amariaci*. Ce mot *Tropatène* est corrompu d'Atropatène. (*D. J.*)

TROPE, f. m. (*Gram.*) « Les *tropes*, dit M. du Marfais (*Trop. part. I. art. iv.*), sont des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot... Ces figures sont appelées *tropes*, du grec τροπος, *conversion*, dont la racine est τροπω, *vertu*. Elles sont ainsi appelées, parce que, quand on prend un mot dans le sens figuré, on le tourne, pour ainsi dire, afin de lui faire signifier ce qu'il ne signifie point dans le sens propre. Voyez SENS. » *Voiles*, dans le sens propre, ne signifie point *vaisseaux*, les voiles ne sont qu'une partie du vaisseau: cependant *voiles* se dit quelquefois pour *vaisseaux*. Par exemple, lorsque, parlant d'une armée navale, je dis qu'elle étoit composée de cent voiles; c'est un *trope*, *voiles* est là pour *vaisseaux*: que si je substitue le mot de *vaisseaux* à celui de *voiles*, j'exprime également ma pensée, mais il n'y a plus de figure.

« Les *tropes* sont des figures, puisque ce sont des manieres de parler qui, outre la propriété de faire connoître ce qu'on pense, sont encore distinguées par quelque différence particuliere, qui fait qu'on les rapporte chacune à une espece à part. Voyez FIGURE.

« Il y a dans les *tropes* une modification ou diffé-



» rence générale qui les rend *tropes*, & qui les distin-  
 » gue des autres figures : elle consiste en ce qu'un  
 » mot est pris dans une signification qui n'est pas pré-  
 » cisément sa signification propre... Par exemple, il  
 » n'y a plus de Pyrénées, dit Louis XIV... lorsque son  
 » petit-fils le duc d'Anjou, depuis Philippe V. fut  
 » appelé à la couronne d'Espagne. Louis XIV. vou-  
 » loit-il dire que les Pyrénées avoient été abîmées ou  
 » anéanties ? nullement : personne n'entendit cette  
 » expression à la lettre & dans le sens propre ; elle  
 » avoit un sens figuré... Mais quelle espece particu-  
 » liere de *trope* ? Cela dépend de la maniere dont un  
 » mot s'écarte de sa signification propre pour en pren-  
 » dre une autre.

I. De la subordination des TROPES & de leurs caractères particuliers. (*Ibid. part. II. art. xxj.*) « Quintilien dit que les Grammairiens, aussi-bien que les Philosophes, disputent beaucoup entre eux pour savoir combien il y a de différentes classes de *tropes*, combien chaque classe renferme d'especes particulieres, & enfin quel est l'ordre qu'on doit garder entre ces classes & ces especes. *Circa quem (tropum) inexplicabilis, & graminaticis inter ipsos & philosophis, pugna est; quæ sint genera, quæ species, quis numerus, quis cui subjiciatur. Inst. orat. lib. VIII. cap. vj.*... Mais toutes ces discussions sont assez inutiles dans la pratique, & il ne faut point s'amuser à des recherches qui souvent n'ont aucun objet certain ».

[Il me semble que cette dernière observation de M. du Marfais n'est pas assez réfléchie. Rien de plus utile dans la pratique, que d'avoir des notions bien précises de chacune des branches de l'objet qu'on embrasse ; & ces notions portent sur la connoissance des idées propres & distinctives qui les caractérisent : or cette connoissance, à l'égard des *tropes*, consiste à savoir ce que Quintilien disoit n'être encore déterminé ni par les Grammairiens, ni par les Philosophes, *quæ sint genera, quæ species, quis numerus, quis cui subjiciatur* ; & loin d'insinuer la remarque que fait à ce sujet M. du Marfais, Quintilien auroit dû répandre la lumière sur le système des *tropes*, & ne pas le traiter de bagatelles inutiles pour l'institution de l'orateur, *omissis quæ mihi ad instituum oratorem pertinent cavillationibus*. Une chose singulière & digne de remarque, c'est que ces deux grands hommes, après avoir en quelque sorte condamné les recherches sur l'assortiment des parties du système des *tropes*, ne se sont pourtant pas contentés de les faire connoître en détail ; ils ont cherché à les grouper sous des idées communes, & à rapprocher ces groupes en les liant par des idées plus générales : témoignage involontaire, mais certain, que l'esprit de système a pour les bonnes têtes un attrait presque irrésistible, & conséquemment qu'il n'est pas sans utilité. Voici donc comment continue le grammairien philosophe. *Ibid.*]

« Toutes les fois qu'il y a de la différence dans le rapport naturel qui donne lieu à la signification empruntée, on peut dire que l'expression qui est fondée sur ce rapport appartient à un *trope* particulier.

» C'est le rapport de ressemblance qui est le fondement de la catachrèse & de la métaphore ; on dit au propre *une feuille d'arbre*, & par catachrèse *une feuille de papier*, parce qu'une feuille de papier est à-peu-près aussi mince qu'une feuille d'arbre. La catachrèse est la première espece de métaphore. [Cependant M. du Marfais, en traitant de la catachrèse, *part. I. art. j.* dit que la *langue*, qui est le principal organe de la parole, a donné son nom par métonymie au mot générique dont on se sert pour marquer les idiomes, le langage des différentes nations, *langue latine, langue françoise* ; & il donne cet usage du mot *langue*, comme un exemple de la catachrèse.

Voilà donc une catachrèse qui n'est point une espece de métaphore, mais une métonymie. Cette confusion des termes prouve mieux que toute autre chose la nécessité de bien établir le système des *tropes*.] « On a recours à la catachrèse par nécessité, quand on ne trouve point de mot propre pour exprimer ce qu'on veut dire ». [Voilà, si je ne me trompe, le véritable caractère distinctif de la catachrèse : une métaphore, une métonymie, une synecdoque, &c. devient catachrèse, quand elle est employée par nécessité pour tenir lieu d'un mot propre qui manque dans la langue. D'où je conclus que la catachrèse est moins un *trope* particulier, qu'un aspect sous lequel tout autre *trope* peut être envisagé.] « Les autres especes de métaphores se font par d'autres mouvemens de l'imagination, qui ont toujours la ressemblance pour fondement.

» L'ironie au contraire est fondée sur un rapport d'opposition, de contrariété, de différence, & pour ainsi dire, sur le contraste qu'il y a ou que nous imaginons entre un objet & un autre ; c'est ainsi que Boileau a dit (*sat. ix.*) *Quinault est un Virgile*. [Il me semble avoir prouvé, *article IRONIE*, que cette figure n'est point un *trope*, mais une figure de pensée.]

» La métonymie & la synecdoque, aussi-bien que les figures qui ne sont que des especes de l'une ou de l'autre, sont fondées sur quelque autre sorte de rapport, qui n'est ni un rapport de ressemblance, ni un rapport du contraire. Tel est, par exemple, le rapport de la cause à l'effet ; ainsi dans la métonymie & dans la synecdoque, les objets ne sont considérés ni comme semblables ni comme contraires ; on les regarde seulement comme ayant entr'eux quelque relation, quelque liaison, quelque sorte d'union : mais il y a cette différence, que dans la métonymie, l'union n'empêche pas qu'une chose ne subsiste indépendamment d'une autre ; au lieu que, dans la synecdoque, les objets dont l'un est dit pour l'autre ont une liaison plus dépendante ; l'un est compris sous le nom de l'autre ; ils forment un ensemble, un tout... »

[Je crois que voilà les principaux caractères généraux auxquels on peut rapporter les *tropes*. Les uns sont fondés sur une sorte de similitude : c'est la métaphore, quand la figure ne tombe que sur un mot ou deux ; & l'allégorie, quand elle regne dans toute l'étendue du discours. Les autres sont fondés sur un rapport de correspondance : c'est la métonymie, à laquelle il faut encore rapporter ce que l'on désigne par la dénomination superflue de métalepse. Les autres enfin sont fondés sur un rapport de connexion : c'est la synecdoque avec ses dépendances ; & l'antonomase n'en est qu'une espece, désignée en pure perte par une dénomination différente.

Qu'on y prenne garde ; tout ce qui est véritablement *trope* est compris sous l'une de ces trois idées générales ; ce qui ne peut pas y entrer n'est point *trope*, comme la périphrase, l'euphémisme, l'allusion, la litote, l'hyperbole, l'hypotypose, &c. J'ai dit ailleurs à quoi se réduisoit l'hypallage, & ce qu'il faut penser de la syllepse.

La métaphore, la métonymie, la synecdoque, gardent ces noms généraux, quand elles ne sont dans le discours que par ornement ou par énergie ; elles sont toutes les trois du domaine de la catachrèse, quand la disette de la langue s'en fait une ressource inévitable : mais, sous cet aspect, la catachrèse doit être placée à côté de l'onomatopée ; & ce sont deux principes d'étymologie, peut-être les deux sources qui ont fourni le plus de mots aux langues : ni l'un ni l'autre ne sont des *tropes*.]

II. De l'utilité des TROPES. C'est M. du Marfais qui va parler. *Part. I. art. vij. §. 2.*



1°. « Un des plus fréquens usages des *tropes*, c'est de réveiller une idée principale, par le moyen de quelque idée accessoire : c'est ainsi qu'on dit, *cent voiles pour cent vaisseaux, cent feux pour cent maisons, il aime la bouteille pour il aime le vin, le fer pour l'épée, la plume ou le style pour la manière d'écrire, &c.*

2°. « Les *tropes* donnent plus d'énergie à nos expressions. Quand nous sommes vivement frappés de quelque pensée, nous nous exprimons rarement avec simplicité; l'objet qui nous occupe se présente à nous avec les idées accessoires qui l'accompagnent; nous prononçons les noms de ces images qui nous frappent : ainsi nous avons naturellement recours aux *tropes*, d'où il arrive que nous faisons mieux sentir aux autres ce que nous sentons nous-mêmes. De-là viennent ces façons de parler, *il est enflammé de colere, il est tombé dans une erreur grossiere, flétrir la réputation, s'enivrer de plaisir, &c.*

[Les *tropes*, dit le p. Lamy (*rhét. liv. II. ch. vj.*) font une peinture sensible de la chose dont on parle. Quand on appelle un grand capitaine un *foudre de guerre*, l'image du foudre représente sensiblement la force avec laquelle ce capitaine subjugué des provinces entières, la vitesse de ses conquêtes & le bruit de sa réputation & de ses armes. Les hommes, pour l'ordinaire, ne sont capables de comprendre que les choses qui entrent dans l'esprit par les sens : pour leur faire concevoir ce qui est spirituel, il se faut servir de comparaisons sensibles, qui sont agréables, parce qu'elles soulagent l'esprit, & l'exemptent de l'application qu'il faut avoir pour découvrir ce qui ne tombe pas sous les sens. C'est pourquoi les expressions métaphoriques prises des choses sensibles, sont très-fréquentes dans les saintes Ecritures. Lorsque les prophètes parlent de Dieu, ils se servent continuellement de métaphores tirées de choses exposées à nos sens.... ils donnent à Dieu des bras, des mains, des yeux; ils l'arment de traits, de carreaux, de foudres; pour faire comprendre au peuple sa puissance invisible & spirituelle, par des choses sensibles & corporelles. S. Augustin dit pour cette raison... *Sapientia Dei, quæ cum infantia nostrâ parabolis & similitudinibus quodammodo ludere non dedignata est, prophetas voluit humano more de divinis loqui; ut hebetes hominum animi divina & cælestia, terrestrium similitudine, intelligerent.*]

3°. « Les *tropes* ornent le discours. M. Fléchier voulant parler de l'instruction qui disposa M. le duc de Montausier à faire abjuration de l'hérésie, au lieu de dire simplement qu'il se fit instruire, que les ministres de J. C. lui apprirent les dogmes de la religion catholique, & lui découvrirent les erreurs de l'hérésie, s'exprime en ces termes : *tombez, tombez, voiles importuns qui lui couvrez la vérité de nos mystères : & vous, prêtres de J. C. prenez le glaive de la parole, & coupez sagement jusqu'aux racines de l'erreur, que la naissance & l'éducation avoient fait croître dans son ame. Mais par combien de liens étoit-il retenu ?*

« Outre l'apostrophe, figure de pensée, qui se trouve dans ces paroles, les *tropes* en font le principal ornement : *tombez voiles, couvrez, prenez le glaive, coupez jusqu'aux racines, croître, liens, retenu*; toutes ces expressions sont autant de *tropes* qui forment des images, dont l'imagination est agréablement occupée.

[Par le moyen des *tropes*, dit encore le p. Lamy (*loc. cit.*) on peut diversifier le discours. Parlant long-tems sur un même sujet, pour ne pas ennuyer par une répétition trop fréquente des mêmes mots, il est bon d'emprunter les noms des choses qui ont de la liaison avec celles qu'on traite, & de les signifier ainsi

par des *tropes* qui fournissent le moyen de dire une même chose en mille manières différentes. La plupart de ce qu'on appelle *expressions choisies, tours élégans*, ne sont que des métaphores, des *tropes*, mais si naturels & si clairs, que les mots propres ne le feroient pas davantage. Aussi notre langue, qui aime la clarté & la naïveté, donne toute liberté de s'en servir; & on y est tellement accoutumé, qu'à peine les distingue-t-on des expressions propres, comme il paroît dans celles-ci qu'on donne pour des expressions choisies : *Il faut que la complaisance ôte à la sévérité ce qu'elle a d'amer, & que la sévérité donne quelque chose de piquant à la complaisance, &c. La sagesse la plus austère ne tient pas long-tems contre les grandes largesses, & les ames vénales se laissent éblouir par l'éclat de l'or....* Ces métaphores sont un grand ornement dans le discours.]

4°. « Les *tropes* rendent le discours plus noble : les idées communes, auxquelles nous sommes accoutumés, n'excitent point en nous ce sentiment d'admiration & de surprise qui élève l'ame : en ces occasions on a recours aux idées accessoires, qui présentent, pour ainsi dire, des habits plus nobles à ces idées communes. *Tous les hommes meurent également*; voilà une pensée commune : Horace a dit (*1. od. 4.*) : *Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas regumque turres.* On fait la paraphrase simple & naturelle que Malherbe a fait de ces vers :

« La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;  
« On a beau la prier,  
« La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles  
« Et nous laisse crier.  
« Le pauvre en sa cabanne, où le chaume le couvre;  
« Est sujet à ses lois;  
« Et la garde qui veille aux barrières du louvre,  
« N'en défend pas nos rois.

« Au lieu de dire que c'est un phénicien qui inventé les caractères de l'écriture, ce qui seroit une expression trop simple pour la poésie, Brébeuf a dit : *Pharsale, l. III.*

« C'est de lui que nous vient cet art ingénieux,  
« De peindre la parole & de parler aux yeux,  
« Et par les traits divers des figures tracées  
« Donner de la couleur & du corps aux pensées.

[Ces quatre vers sont fort estimés; dit M. le cardinal de Bernis; (*disc. à la tête de ses poésies diverses.*) cependant, ajoute M. l'abbé Fromant (*suppl. de la gramm. gén. part. II. ch. j.*) le troisième est très-foible, & les règles exactes de la langue ne sont point observées dans le quatrième : il faudroit dire, *de donner de la couleur*, & non pas *donner*. Cette correction est très-exacte; & l'on auroit encore pu censurer dans le troisième vers, *les traits divers des figures*, ainsi qu'on le trouve dans la plupart des leçons de ce passage : j'ai sous les yeux une édition de la *Pharsale*, faite à Rouen en 1663, qui porte, comme je l'ai déjà transcrit, *par les traits divers des figures*; ce que je crois plus régulier. Cependant M. l'abbé d'Olivet a conservé de dans la correction qu'il a faite des deux derniers vers, en cette manière.

*Qui par les traits divers de figures tracées;  
Donne de la couleur & du corps aux pensées.*

Lucain avoit ennoblé à sa manière la pensée simple dont il s'agit, & l'avoit fait avec encore plus de précision : *lib. III. 220.*

*Phœnices primi, famæ si creditur, ausi  
Mansuram rudibus vocem signare figuris.*

5°. « Les *tropes* sont d'un grand usage pour déguiser les idées dures, désagréables, tristes, ou contraires à la modestie ».



60. « Enfin les tropes enrichissent une langue, en multipliant l'usage d'un même mot; ils donnent à un mot une signification nouvelle, soit parce qu'on l'unit avec d'autres mots auxquels souvent il ne se peut joindre dans le sens propre, soit parce qu'on s'en sert par extension & par ressemblance, pour suppléer aux termes qui manquent dans la langue. [ On peut donc dire des tropes en général, ce que dit Quintilien de la métaphore en particulier: (*Inst. VIII. vj.*) *Copiam quoque sermonis auget, permutando aut mutuando quod non habet: quodque difficillimum est, præstat ne ulli rei nomen deesse videatur* ].

« Mais il ne faut pas croire avec quelques savans, (M. Rollin, *traité des études, tom. II. pag. 426.* Cicéron, *de oratore, n°. 155. alit. xxxviii.* Voffius, *Inst. orat. lib. IV. cap. vj. n. 14* ). que les tropes n'aient d'abord été inventés que par nécessité, à cause du défaut & de la disette des mots propres, & qu'ils aient contribué depuis à la beauté & à l'ornement du discours, de même à-peu-près que les vêtements ont été employés dans le commencement pour couvrir le corps & le défendre contre le froid, & ensuite ont servi à l'embellir & à l'orner. Je ne crois pas qu'il y ait un assez grand nombre de mots qui suppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire que tel ait été le premier & le principal usage des tropes. D'ailleurs ce n'est point là, ce me semble, la marche, pour ainsi dire, de la nature; l'imagination a trop de part dans le langage & dans la conduite des hommes, pour avoir été précédée en ce point par la nécessité.

Je pense bien autrement que M. du Marfais à cet égard; ce n'est point là, dit-il, la marche de la nature: c'est elle même; la nécessité est la mere des arts, & elle les a tous précédés. Il n'y a pas, dit-on, un assez grand nombre de mots qui suppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire que le premier & le principal usage des tropes ait été de compléter la nomenclature des langues. Cette assertion est hasardée, ou bien l'auteur n'entendoit pas assez ce qu'il faut entendre ici par la disette des mots propres.

Rien ne peut, dit Loke, nous approcher mieux de l'origine de toutes nos notions & connoissances, que d'observer combien les mots dont nous nous servons dépendent des idées sensibles, & comment ceux qu'on emploie pour signifier des actions & des notions tout-à-fait éloignées des sens, tirent leur origine de ces mêmes idées sensibles, d'où ils sont transférés à des significations plus abstruses pour exprimer des idées qui ne tombent point sous les sens. Ainsi les mots suivans, *imaginer, comprendre, s'attacher, concevoir, &c.* sont tous empruntés des opérations des choses sensibles, & appliqués à certains modes de penser. Le mot *esprit*, dans sa première signification, c'est le *souffle*; celui d'*ange* signifie *messager*; & je ne doute point que si nous pouvions conduire tous les mots jusqu'à leur source, nous ne trouvassions que, dans toutes les langues, les mots qu'on emploie pour signifier des choses qui ne tombent pas sous les sens, ont tiré leur première origine d'idées sensibles.

Aux exemples cités par M. Loke, M. le président de Brosses en ajoute une infinité d'autres, qui marquent encore plus précisément comment les hommes se forment des termes abstraits sur des idées particulières, & donnent aux êtres moraux des noms tirés des objets physiques: ce qui supposant analogie & comparaison entre les objets des deux genres, démontre l'ancienneté & la nécessité des tropes dans la nomenclature des langues.

« En langue latine, dit ce savant magistrat, *calamitas* & *arumna* signifient un malheur, une infortune: mais dans son origine, le premier a signifié la disette des grains, & le second, la disette de

« *Pargent. Calamitas*, de *calamus*, grêle, tempête qui rompt les tiges du blé. *Arumna*, de *ars, aris*. Nous appellons en françois, *terre en chaume*, une terre qui n'est point enfemencée, qu'on laisse reposer, & dans laquelle, après qu'on a coupé l'épi, il ne reste plus que le tuyau (*calamus*) attaché à sa racine: de-là vient qu'on a dit *chommer* une fête, pour la célébrer, ne pas travailler ce jour-là, se reposer; (*chaumer* un champ, veut dire en arracher le chaume, & c'est pour différencier ces deux sens, que l'on écrit *chommer* une fête.) » de-là vient le mot *calme* pour *repos, tranquillité*; mais combien la signification du mot *calme* n'est-elle pas différente du mot *calamité*, & quel étrange chemin n'ont pas fait ici les expressions & les idées des hommes!

« En la même langue *incolumis*, sain & sauf, (*qui est sine columnâ*); expression tirée de la comparaison d'un bâtiment qui, étant en bon état, n'a pas besoin d'étaie.

« *Diviser* (*dividere*), vient de la racine celtique *div* (*riviere*): le terme relatif *diviser* a été formé sur un objet physique, à la vue des rivières qui séparent naturellement les terres: de même de *rivales*, qui se dit dans le sens propre, des bestiaux qui s'abreuvent à une même rivière, ou à un même gué, on en fait au figuré *rivaux, rivalité*, pour signifier la jalousie entre plusieurs prétendants à une même chose.

« *Considérer*, c'est regarder un astre; de *fidus, sideris. Réfléchir*, c'est plier en deux, comme si l'on plioit ses pensées les unes sur les autres, pour les rassembler & les combiner. *Remarquer*, c'est distinguer un objet, le particulariser, le circonscrivre en le séparant des autres, de la racine allemande *mark* (*borne, confin, limite*) ».

J'omets, pour abrégé, quantité d'autres exemples cités par le même académicien, & j'en viens à une observation qu'il établit lui-même sur ces exemples. « Remarquez en général, dit-il, qu'il n'est pas possible, dans aucune langue, de citer aucun terme moral dont la racine ne soit physique. J'appelle *termes physiques* les noms de tous les individus qui existent réellement dans la nature: j'appelle *termes moraux* les noms des choses qui, n'ayant pas une existence réelle & sensible dans la nature, n'existent que par l'entendement humain qui en a produit les archétypes ou originaux. Peut-être pourroit-on dire à la rigueur, que les mots *pli* & *marque* ne sont pas des noms de substance physique & réelle, mais de mode & de relation; mais il ne faut pas presser ceci selon une métaphysique trop rigoureuse: les qualités & les substances réelles peuvent bien être rangées ici dans la classe du physique, à laquelle elles appartiennent bien plus qu'à celle des purs êtres moraux.

« Citons encore un exemple tiré de la racine *fidus*, propre à montrer que les termes qui n'appartiennent qu'au sentiment de l'âme, sont tous tirés des objets corporels; c'est le mot *desir*, syncopé du latin *desiderium*, qui, signifiant dans cette langue plus encore le regret de la perte que le souhait de la possession, s'est particulièrement étendu dans la nôtre au dernier sentiment de l'âme: la particule privative *de* précédant le verbe *siderare*, nous montre que *desiderare*, dans sa signification purement littérale, ne vouloit dire autre chose qu'*être privé* de la vue des astres ou du soleil; le terme qui exprimoit la perte d'une chose si souhaitable, pour l'homme, s'est généralisé [ par une syncdoque de la partie pour le tout ], pour tous les sentimens de regret; & ensuite [ par une autre syncdoque de l'espèce pour le genre ] pour tous les sentimens de desir qui sont encore plus généraux: car le re-



» gret n'est que le souhait de ce que l'on a perdu ; &  
 » le desir regarde aussi-bien ce que l'on voudroit ob-  
 » tenir , que ce que l'on ne possède plus. Ces deux  
 » exemples sont d'autant plus frappans que les deux  
 » expressions *considerare* & *desiderare* n'ayant rien de  
 » commun dans l'idée qu'ils présentent , ni dans l'af-  
 » fection de l'ame , & se trouvant chacun précédé  
 » d'une particule qui les caractérise , on ne pour-  
 » roit les tirer ainsi tous deux de *siderare* , si le dévé-  
 » loppement de l'opération de l'esprit , dans la for-  
 » mation des mots , n'avoit été tel qu'on vient de le  
 » décrire ».

Il seroit aisé de multiplier ces exemples en très-grand nombre : [ & j'en supprime effectivement une quantité considérable dont M. le président de Broffes a enrichi ses mémoires ] « ceux-ci doivent suffire aux personnes intelligentes pour les mettre sur les voies de la maniere dont procede la formation de ces sortes de termes qui expriment des idées relatives ou intellectuelles. Pour leur démontrer qu'il n'y en a point de cette espece qui ne viennent d'une image d'un objet extérieur , physique & sensible ; c'est qu'étant difficile de démêler le fil de ces sortes de dérivations , où souvent la racine n'est plus connue , où l'opération de l'homme est toujours vague , arbitraire , & fort compliquée ; on doit , en bonne logique , juger des choses que l'on ne peut connoître , par celles de même espece qui sont si bien connues , en les ramenant à un principe dont l'évidence se fait appercevoir par-tout où la vue peut s'étendre. Quelque langue que l'on veuille parcourir , on y trouvera dans la formation de leurs mots , le même procédé dont je viens de donner des exemples pris de la langue françoise ».

Qu'est-ce autre chose que des *tropes* & des métaphores continuelles , qui favorisent cette formation des termes intellectuels ? la comparaison & la similitude y sont sensibles : or il est constant que les hommes ont eu besoin de très-bonne heure de cette espece de termes ; & il n'y a presque pas à douter que l'expédient de les prendre par analogie dans l'ordre physique , ne soit aussi ancien & ne vienne de la même source que le langage même. Voyez LANGUE. Nous pouvons donc croire que les *tropes* doivent leur première origine à la nécessité , & que ce que dit Quintilien de la métaphore , est vrai de tous les *tropes* , savoir que *præstat ne ulli rei nomen deesse videatur*.

« La vivacité avec laquelle nous ressentons ce que nous voulons exprimer , dit avec raison M. du Marçais (*loc. cit.*) , excite en nous ces images ; nous en sommes occupés les premiers , & nous nous en servons ensuite pour mettre en quelque sorte devant les yeux des autres , ce que nous voulons leur faire entendre... les rhéteurs ont ensuite remarqué que telle expression étoit plus noble , telle autre plus énergique , celle-là plus agréable , celle-ci moins dure ; en un mot ils ont fait leurs observations sur le langage des hommes » [ & l'art s'est établi sur les procédés nécessaires de la nature : les différens degrés de succès des moyens suggérés par le besoin , ont servi de fondement aux règles fixées ensuite par l'art , pour ajouter l'agréable à l'utile ] .

« Pour faire voir que l'on substitue quelquefois des termes figurés à la place des mots propres qui manquent , ce qui est très-véritable , Cicéron , de oratore , lib. III. n. 155. aliter xxxviiij. Quintilien , Instit. VIII. vj. & M. Rollin , tom. II. pag. 246. qui pense & qui parle comme ces grands hommes , disent que c'est par emprunt & par métaphore qu'on a appelé *gemma* le bourgeon de la vigne , parce , disent-ils , qu'il n'y avoit point de mot propre pour l'exprimer. Mais si nous en croyons les étymologistes , *gemma* est le mot propre pour signifier le bour-

» geon de la vigne , & c'a été ensuite par figure que les  
 » Latins ont donné ce nom aux perles , & aux pierres  
 » précieuses. *Gemma est id quod in arboribus tumescit  
 » cum parere incipiunt* , à geno , id est , gigno : hinc  
 » margarita & deinceps omnis lapis pretiosus dicitur  
 » gemma. . . quod habet quoque Perottus , cujus hæc  
 » sunt verba » : *lapillos gemmas vocaverit à similitudi-  
 » ne gemmarum quas in vitibus sive arboribus cernimus ;  
 » gemmæ enim propriè sunt populi quos primò vites emit-  
 » tunt ; & gemmare vites dicuntur , dum gemmas emit-  
 » tunt* ( Martinii , lexic. voce gemma ). « *gemma oculus  
 » vitis propriè*. 2. *gemma deinde generale nomen est la-  
 » pidum pretiosorum* ( Bas. Fabri , thesaur. voce gem-  
 » ma ). En effet , c'est toujours le plus commun & le  
 » plus connu qui est le propre , & qui se prête en-  
 » suite au sens figuré. Les laboureurs du pays latin  
 » connoissoient les bourgeons des vignes & des ar-  
 » bres , & leur avoient donné un nom avant que  
 » d'avoir vu des perles & des pierres précieuses ;  
 » mais comme on donna ensuite par figure & par  
 » imitation ce même nom aux perles & aux pierres  
 » précieuses , & qu'apparemment Cicéron , Quinti-  
 » lien , & M. Rollin ont vu plus de perles que de  
 » bourgeons de vignes , ils ont cru que le nom de  
 » ce qui leur étoit plus connu , étoit le nom propre ,  
 » & que le figuré étoit celui de ce qu'ils connois-  
 » soient moins ».

III. De la maniere de faire usage des *tropes*. C'est particulièrement dans les *tropes* , dit le p. Lamy , (*rhét. l. II. c. iv.*) que consistent les richesses du langage ; aussi comme le mauvais usage des grandes richesses cause le dérèglement des états , le mauvais usage des *tropes* est la source de quantité de fautes que l'on commet dans le discours : c'est pourquoi il est important de le bien régler , & pour cela les *tropes* doivent surtout avoir deux qualités ; en premier lieu , qu'ils soient clairs , & fassent entendre ce qu'on veut dire , puisque l'on ne s'en sert que pour rendre le discours plus expressif : la seconde qualité , c'est qu'ils soient proportionnés à l'idée qu'ils doivent réveiller.

I. Trois choses empêchent les *tropes* d'être clairs : 1<sup>o</sup>. S'ils sont tirés de trop loin , & pris de choses qui ne donnent pas occasion à l'ame de penser d'abord à ce qu'il faut qu'elle se représente pour découvrir la pensée de celui qui parle. Pour éviter ce défaut , on doit tirer les métaphores & autres *tropes* de choses sensibles & qui soient sous les yeux , dont l'image par conséquent se présente d'elle-même sans qu'on la cherche. La sagesse divine , qui s'accommode à la capacité des hommes , nous donne , dans les saintes Ecritures , un exemple du soin qu'on doit avoir de se servir des choses connues à ceux qu'on instruit , lorsqu'il est question de leur faire comprendre quelque chose de difficile. Ceux qui ont l'esprit petit , & qui cependant osent critiquer l'Ecriture , y condamnent les métaphores & les allégories qui y sont prises des champs , des pâturages , des brebis , des chaudières ; ils ne prennent pas garde que les Israélites étoient tous bergers , & qu'ainsi il n'y avoit rien qui leur fût plus connu que le ménage de la campagne. Les prêtres , à qui l'Ecriture s'adressoit particulièrement , étoient perpétuellement occupés à tuer des bêtes dans le temple , à les écorcher , & à les faire cuire dans les grandes cuisines qui étoient autour du temple. Les écrivains sacrés ne pouvoient donc pas choisir des choses dont les images se présentassent plus facilement à l'esprit des Israélites.

2<sup>o</sup>. L'idée du *trope* doit être tellement liée avec celle du mot propre , qu'elles se suivent , & qu'en excitant l'une des deux , l'autre soit renouvelée. Le défaut de cette liaison est la seconde chose qui rend les *tropes* obscurs.

3<sup>o</sup>. L'usage trop fréquent des *tropes* est une autre cause d'obscurité. Les *tropes* les plus clairs ne signi-



fient les choses qu'indirectement ; l'idée naturelle de ce que l'on n'exprime que sous le voile des *tropes*, ne se présente à l'esprit qu'après quelques réflexions ; on s'ennuie de toutes ces réflexions, & de la peine de deviner toujours les pensées de celui qui parle. On ne condamne pourtant ici que le trop fréquent usage des *tropes* extraordinaires : il y en a qui ne sont pas moins usités que les termes naturels ; & ils ne peuvent jamais obscurcir le discours.

II. Si je veux donner l'idée d'un rocher dont la hauteur est extraordinaire, ces termes *grand*, *haut*, *élevé*, qui se disent des rochers d'une hauteur commune, n'en feront qu'une peinture imparfaite ; mais si je dis que ce rocher *semble menacer le ciel*, l'idée du *ciel*, qui est la chose la plus élevée de toute la nature, l'idée de ce mot *menacer*, qui convient à un homme qui est au-dessus des autres, forment l'idée de la hauteur extraordinaire que je ne pouvois exprimer d'une autre manière ; mais l'image auroit été excessive, si je ne disois que le rocher *semble menacer le ciel* : & c'est ainsi qu'il faut prendre garde qu'il y ait toujours quelque proportion entre l'idée naturelle du *trope* & celle que l'on veut rendre sensible.

« Il n'y a rien de plus ridicule en tout genre, dit M. du Marfais, *Trop. part. I. art. 7. §. 3.* que l'affectation & le défaut de convenance. Molière, dans ses *précieuses*, nous fournit un grand nombre d'exemples de ces expressions recherchées & déplacées. La convenance demande qu'on dise simplement à un laquais, *donnez des sièges*, sans aller chercher le détour de lui dire, *voiturez-nous ici les commodités de la conversation*, (*sq. ix.*) De plus les idées accessoires ne jouent point, si j'ose parler ainsi, dans le langage des *précieuses* de Molière, ou ne jouent point comme elles jouent dans l'imagination d'un homme sensé, [parce que les idées comparées n'ont entr'elles aucune liaison naturelle] : *le conseiller des grâces* (*sq. vj.*), pour dire, *le miroir* : *contentez l'envie qu'a ce fauteur de vous embrasser* (*sq. ix.*) pour dire, *asseyez-vous*.

« Toutes ces expressions tirées de loin & hors de leur place marquent une trop grande contention d'esprit, & font sentir toute la peine qu'on a eue à les rechercher : elles ne sont pas, s'il est permis de parler ainsi, à l'unisson du bon sens, je veux dire qu'elles sont trop éloignées de la manière de penser de ceux qui ont l'esprit droit & juste, & qui sentent les convenances. Ceux qui cherchent trop l'ornement dans le discours, tombent souvent dans ce défaut s'en s'apercevoir ; ils se savent bon gré d'une expression qui leur paroît brillante & qui leur a coûté, & se persuadent que les autres doivent être aussi satisfaits qu'ils le sont eux-mêmes.

« On ne doit donc se servir de *tropes* que lorsqu'ils se présentent naturellement à l'esprit ; qu'ils sont tirés du sujet ; que les idées accessoires les font naître, ou que les bienséances les inspirent : ils plaisent alors ; mais il ne faut point les aller chercher dans la vue de plaire.

« Il est difficile, dit ailleurs notre grammairien philosophe, *part. III. art. 23.* en parlant & en écrivant, d'apporter toujours l'attention & le discernement nécessaires pour rejeter les idées accessoires qui ne conviennent point au sujet, aux circonstances & aux idées principales que l'on met en œuvre : de-là il est arrivé dans tous les tems que les écrivains se sont quelquefois servis d'expressions figurées qui ne doivent pas être prises pour modèles.

« Les règles ne doivent point être faites sur l'ouvrage d'aucun particulier ; elles doivent être puisées dans le bon sens & dans la nature ; & alors quiconque s'en éloigne, ne doit point être imité

» en ce point. Si l'on veut former le goût des jeunes gens, on doit leur faire remarquer les défauts aussi-bien que les beautés des auteurs qu'on leur fait lire. Il est plus facile d'admirer, j'en conviens ; mais une critique sage, éclairée, exempte de passions & de fanatisme, est bien plus utile.

« Ainsi l'on peut dire que chaque siècle a pu avoir ses critiques & son *dictionnaire néologique*. Si quelques personnes disent aujourd'hui avec raison ou sans fondement, (*dict. néol.*) qu'il *regne dans le langage une affectation puérile ; que le style frivole & recherché passe jusqu'aux tribunaux les plus graves ;* Cicéron a fait la même plainte de son tems, (*Orat. n. 96. aliter xxvij.*) *est enim quoddam etiam insigne & florens orationis, pictum & expoliturum genus, in quo omnes verborum, omnes sententiarum illigantur lepores. Hoc totum à sophistarum fontibus defluxit in forum*, &c.

« Au plus beau siècle de Rome, selon le p. Sardan, (*Poés. d'Horace, tome II. p. 254.*) c'est-à-dire au siècle de Jules-César & d'Auguste, un auteur a dit *infantes statuas*, pour dire *des statues nouvellement faites* : un autre, que Jupiter *crachoit la neige sur les Alpes ; Jupiter hibernas canâ nive conspuat Alpes*. Horace se moque de l'un & de l'autre de ces auteurs, *II. sat. vers. 40.* mais il n'a pas été exempt lui-même des fautes qu'il a reprochées à ses contemporains. [Je dois remarquer qu'Horace ne dit pas *Jupiter*, mais *Furius* (qui est le nom du poète qu'il censure) *hibernas canâ nive conspuat Alpes*.]

« Quintilien, après avoir repris dans les anciens quelques métaphores défectueuses, dit que ceux qui sont instruits du bon & du mauvais usage des figures ne trouveront que trop d'exemples à reprendre : *Quorum exempla nimium frequenter reprehendet, qui sciverit hæc vitia.* (*Instit. viij. 6.*)

« Au reste, les fautes qui regardent les mots, ne sont pas celles que l'on doit regarder avec le plus de soin : il est bien plus utile d'observer celles qui pechent contre la conduite, contre la justice du raisonnement, contre la probité, la droiture & les bonnes mœurs. Il seroit à souhaiter que les exemples de ces dernières sortes de fautes fussent plus rares, ou plutôt qu'ils fussent inconnus. (*B. E. R. M.*)

TROPEA, (*Géog. mod.*) en latin *Tropæa*, ad *Tropæa*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur le sommet d'un rocher, à 12 milles de Mileto, 40 de Messine, & 45 de Reggio. Son évêché est suffragant de Reggio. *Long. 33. 40. latit. 38. 40.* (*D. J.*)

TROPES, SAINT-, (*Géog. mod.*) ville de France, en Provence, au diocèse de Fréjus, sur la Méditerranée, où elle a un port, à 24 lieues au levant de Marseille, & à 6 au sud-ouest de Fréjus. *Long. 24. 20. latit. 43. 17.* (*D. J.*)

TROPHEE, f. m. (*Archit.*) c'étoit chez les anciens un amas d'armes & de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur dans le champ de bataille, & qu'on a ensuite représenté en pierre ou en marbre, comme les *trophées* de Marius & de Sylla au capitolé, & dont on fait usage en architecture, pour décorer un bâtiment avec des attributs militaires.

Les *trophées* antiques sont formés d'armes grecques & romaines ; ceux qu'on emploie aujourd'hui sont composés d'armes de diverses nations de notre tems. On voit de ces *trophées* isolés à l'arc de triomphe du fauxbourg S. Antoine, & sur la balustrade du château de Versailles. On en fait aussi en bas-relief, comme à la colonne trajane, & à l'attique de la cour du Louvre. La beauté des uns & des autres consiste principalement dans le choix, la disposition & le rapport qu'ils doivent avoir au dessein général de l'édifice. Il y en a de différentes espèces. Nous allons



définir dans les articles suivans les principaux.

*Trophée de Marine.* Trophée composé de poupes & proues de vaisseaux, de becs & éperons de galères, d'ancre, de rames, de flammes, pavillons, &c.

*Trophée de musique.* Trophée composé de livres & d'instrumens de musique.

*Trophée des Sciences.* C'est un trophée formé de livres de science, de sphaères, de globes, & d'instrumens à observer les astres.

*Trophée rustique.* Trophée composé d'instrumens servant au labourage & au ménage rustique.

Le mot *trophée* vient du latin *trophæum*, qui vient, selon Vossius, du grec *trope*, fuite de l'ennemi. *Daviler.* (D. J.)

TROPHÉE, s. m. (*Antiq. grec. & rom.*) *trophæum*, en grec *τροπαιδιον* de *τρόπων*, fuite. Un trophée n'étoit dans son origine qu'un tronc de chêne dressé, & revêtu des dépouilles ou armes des ennemis vaincus, comme d'une cuirasse, de boucliers, de javelots & d'un casque. De-là vient le nom de *trunci*, que Virgile donne à ces trophées, dans la description qu'il en fait, *inductosque jubet truncos hostilibus armis*; & selon que la forme s'en voit assez souvent dans les médailles.

C'est d'où l'on recueille que ce n'étoit pas seulement une coutume romaine, comme quelques favans le prétendent, mais c'étoit aussi un usage grec de faire les trophées d'un tronc de chêne revêtu des armes des ennemis. On peut le voir entr'autres au revers de la médaille d'Agathocles, roi de Sicile; & dans deux autres médailles, l'une d'Alexandre, l'autre de son pere Philippe, qui ont chacune au revers la figure d'un homme nud devant un trophée, de la façon de ceux dont je viens de parler, c'est-à-dire non d'une colonne de pierre ou de marbre, mais d'un chêne paré des dépouilles des vaincus; que si Philippe & Alexandre ne se sont point fait dresser eux-mêmes des trophées, parce que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens, comme Pausanias le prétend dans ses *béotiques*, néanmoins les villes de Grece ou d'autres n'ont pas laissé d'en élever à leur honneur, & de les faire graver dans leurs médailles. Ce n'est pas cependant que les Grecs n'ayent fait aussi des trophées d'autre sorte, & quelquefois d'airain pour plus de durée, selon le même Pausanias. Quant aux ornemens ajoutés quelquefois à ces trophées, & qu'on remarque aussi sur les médailles, nous en dirons un mot dans la suite.

Les trophées portoient d'ordinaire les noms des ennemis ou peuples vaincus, *inimicæque nomina figi*, comme dit Virgile, & les exemples en sont fréquens dans les historiens, les poètes & les anciennes médailles.

Ces trophées mêmes se multiplioient selon le nombre des peuples vaincus par le général, suivant l'exemple de Pompée, que Dion rapporte en parlant d'un magnifique trophée de ce conquérant qui portoit la fastueuse inscription, non d'un peuple vaincu, mais de *orbe terrarum*, ou du monde subjugué.

Pausanias, l. IV. parle d'un trophée qu'Epaminondas, par ordre de l'oracle, fit dresser avant la journée de Leuctres, c'est-à-dire avant les Lacédémoniens vaincus & à leur vue.

Le nom grec *τροπαιδίζης*, ou qui porte des trophées donnés en premier lieu aux dieux, comme on peut voir dans Pollux, fut dans la suite des tems consacré entre les autres titres des empereurs, ce qui paroît en particulier par la médaille de Pessennius Niger avec l'inscription, *invicto imp. trophæa*; cette coutume de dresser des trophées passa des Grecs aux Romains, & même y fut d'abord introduite par Romulus, comme les historiens de sa vie le remarquent.

Les vainqueurs dressoient à leur gloire un trophée

des vaincus. Les Grecs montrèrent l'exemple, & ils avoient coutume de le faire après la victoire au lieu même de la bataille & de la défaite des ennemis. L'histoire de Thucydide en fournit plusieurs exemples.

Pour les Romains, ils ne se contenterent pas de cet honneur, ils firent porter ces trophées en triomphe, comme Dion entr'autres le remarque de Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate. C'est ce qui se voit encore à l'œil des deux médaillons; l'un du cabinet du roi, qui représente le triomphe de Marc-Aurele & de L. Verus, après les exploits de ce dernier dans l'Arménie & contre les Parthes, où on voit un trophée porté devant le char des triomphans. L'autre médaillon est de Caracalla, où non-seulement il y a un trophée avec deux captifs attachés, porté dans une espece de char avant celui du triomphant, mais de plus on voit un soldat qui marche au-devant, portant un autre trophée sur l'épaule, à l'exemple de Mars ou de Romulus.

On peut y ajouter l'usage de dresser ces trophées en des places publiques & sur le capitol, de les consacrer à leurs dieux, & entr'autres à Jupiter Férétrius, ou à Mars, témoin Virgile, *tibi rex grædive trophæum*; pour ne pas parler de la coutume d'orner les vestibules ou portiques de leurs maisons, des armes ou autres dépouilles des ennemis vaincus, c'est ce qui donna lieu à cette harangue de Caton l'ancien, citée par Festus, qui avoit pour titre, *de spoliis, ne figerentur, nisi quæ de hostibus capta essent*; la chose est connue; en cela même les Romains ne firent que suivre l'exemple d'autres peuples, & en particulier de leurs premiers fondateurs, témoin Virgile, parlant du palais du roi Priam, *barbarici postes auro spoliisque superbi*.

Nous avons une médaille de Romulus à pié, portant son trophée sur l'épaule, ce qui arriva aussi à Cornelius Cossus & à Claudius Marcellus, qui portèrent eux-mêmes leurs trophées, d'où vient que Virgile dit:

*Inductosque jubet truncos hostilibus armis  
Ipsos ferre duces.*

Mars & la Victoire sont encore représentés avec un trophée sur l'épaule, & les autres dieux sont chargés pareillement sur l'épaule des marques de leurs dignités ou de leur distinction, comme Diane d'un carquois, Apollon d'une lyre ou d'un arc, Hercule de sa massue, Jupiter de la foudre, Bacchus d'un thyrs, & Vulcain d'un marteau qu'il tient levé au-dessus de l'épaule, & qui est prêt à battre l'enclume. On en voit plusieurs échantillons dans les médailles. Il y en a aussi de Trajan, qui le représentent tenant sur les épaules les trophées des victoires qu'il avoit remportées sur les Getes & les Parthes.

J'ai dit ci-dessus qu'un trophée n'étoit ordinairement qu'un tronc de chêne; de-là viennent les mots de *quercus* ou *truncus*, dont les poètes latins se servent d'ordinaire pour désigner des trophées. Ainsi les trophées n'étoient quelquefois qu'un tronc de chêne avec un bouclier au dessus, ou un tronc revêtu d'une cuirasse, au-haut d'un casque & aux deux côtés d'un bouclier, comme sont d'ordinaire les trophées que Mars-Gradius porte sur l'épaule, ou qui se voient dans les médailles de Trajan, ou même avec une cuirasse sans bouclier.

Les trophées sont aussi souvent accompagnés de javelots, outre les boucliers, le casque & la cuirasse.

Enfin l'on voit dans les anciens monumens des trophées ornés & embellis d'un amas de toutes sortes d'armes ou de dépouilles des ennemis vaincus, comme de cuirasses, de boucliers de différentes façons, d'épées, de javelots, de dragons ou enseignes militaires,



taires, de maillets, de carquois, avec des fleches; c'est ce qui est sculpté dans des *trophées* de la colonne de Trajan & de Marc-Aurele.

M. Spanheim, dans son bel ouvrage des Césars, de l'empereur Julien, nous donne la représentation gravée par Picard, d'un de ces magnifiques *trophées*, qui se voit encore aujourd'hui à Rome au capitolé, & qu'on attribue à Trajan, attendu le lieu d'où il a été tiré. C'est-là que l'on voit ce tronc, ce *trophée* superbe, ou ces *intestina trophæorum*, comme parle Tertullien, tout couvert d'un casque ouvragé, & d'ailleurs revêtu d'une veste ou *chlamys*, avec quantité d'ornemens, de carquois, de fleches, de boucliers soutenus par des figures ailées, & autres embellissemens de sphinx, de tritons, de centaures, &c. on en a gravé des estampes.

Le but des *trophées* étoit de les dresser comme des monumens durables des victoires remportées sur les ennemis. Il étoit si peu permis de les arracher, que les Athéniens crurent avoir un sujet suffisant de renouveler la guerre aux Corinthiens, sur ce que ceux-ci avoient enlevé un de leurs *trophées*, comme Aristide le remarque dans son oraison à la louange d'Athènes, in *Panathén.* p. 209. c'est encore ce qui nous est spécifié bien clairement dans une médaille romaine, qui nous représente Mars portant un *trophée*, avec l'inscription remarquable, *æternitas*.

Les soldats romains avoient aussi le pouvoir & la coutume d'étaler dans la partie de leurs maisons la plus remarquable, les dépouilles qu'ils avoient prises sur les ennemis, comme Polybe le remarque.

Enfin les *trophées* devinrent des types de monnoies ou de bas-reliefs, tels qu'on en voit encore plusieurs sur l'escalier du capitolé; c'étoient aussi des figures de métal ou de marbre isolées & posées sur une base, & l'on fait qu'un grand nombre de cette espece faisoient un des ornemens de la ville de Rome. Tels furent les changemens qu'on fit aux *trophées*.

Dans les siècles héroïques & chez les Grecs, les *trophées*, comme nous l'avons dit, n'étoient qu'un tronc d'arbre revêtu des armes des vaincus. Enée, après sa première bataille où il avoit tué Mezenice, élève un *trophée*, *Æneid. l. XI. vers. 5.*

*Ingentem quercum, decisis undique ramis,  
Constituit tumulo, fulgentiaque induit arma,  
Mezenti ducis exuvias; tibi, magne, trophæum,  
Belli potens: aptat rorantes sanguine cristas  
Telaque trunca viri, & bis sex thoraca petiitum  
Perfossamque locis; clypeumque ex ære sinistra  
Subligat, atque ense collo suspendit eburnum.*

On les dressoit sur le champ de bataille aussi-tôt après la victoire; il étoit d'abord défendu de les faire d'aucune matiere durable, comme de bronze ou de pierre; ce fut sans doute par privilege qu'on permit à Pollux, après la victoire qu'il remporta sur Lyncée, d'en ériger un de cette espece, & ce *trophée* se voyoit encore à Lacédémone du tems de Pausanias.

L'inscription des *trophées* étoit simple, noble & modeste, ainsi que toutes les inscriptions des beaux siècles de la Grece; il n'y avoit que deux mots, le nom des vainqueurs & celui des vaincus. Othryadès resté seul après la fuite des Argiens, se traîne percé de coups sur le champ de bataille, recueille les armes, dresse un *trophée* avant de mourir, & écrit de son sang sur son bouclier: *J'ai vaincu.*

Ces monumens exposés à toutes les injures de l'air périssoient bientôt, & on s'étoit fait une loi de les laisser tomber d'eux-mêmes sans les réparer. Plutarque, dans ses questions romaines, *quest. xxxvj.* demande pourquoi entre toutes les choses consacrées aux dieux, il n'y a que les *trophées* qu'il soit d'usage de laisser dépérir: « Est-ce, dit-il, afin que les hommes voyant leur gloire passée s'anéantir avec ces

» monumens, s'évertuent sans cesse à en acquérir  
» une nouvelle? ou plutôt parce que le tems effa-  
» çant ces signes de discorde & de haine, ce seroit  
» une opiniâtreté odieuse de vouloir, malgré lui, en  
» perpétuer le souvenir. Aussi, ajoute-t-il, n'a-t-on  
» pas approuvé la vanité de ceux qui, les premiers  
» entre les Grecs, se sont avisés de dresser des *tro-*  
» *phées* de pierre & de bronze ». Peut-être ces peuples qui méritent la censure de cette nation douce & polie, sont les Eléens; du-moins je trouve dans Pausanias qu'il y avoit à Olympie un *trophée* d'airain, dont l'inscription portoit que les Eléens l'avoient érigé après une victoire gagnée sur Lacédémone.

Le même auteur nous apprend encore, que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens d'ériger des *trophées* après leur victoire. Caranus fondateur de leur monarchie, ayant vaincu Cissée prince voisin, avoit dressé un *trophée*: un lion sortant du mont Olympe renversa ce monument, & le détruisit; le roi de Macédoine tira une leçon de cet événement; il fit réflexion qu'il avoit eu tort d'insulter aux vaincus, & de se priver lui-même de l'espérance d'une réconciliation; aussi, ajoute Pausanias, dans la suite ni ce prince, ni aucun de ses successeurs, ne dressa jamais de *trophée*, pas même Alexandre, après ses éclatantes victoires sur les Perses & sur les Indiens.

Les Romains, dont la politique se proposoit d'accoutumer au joug les peuples vaincus, & d'en faire des sujets fideles, furent long-tems sans reprocher aux ennemis leur défaite par des *trophées*, & Florus ne manque pas de leur faire honneur de cette modération. *Domitius Ænobarbus & Fabius maximus ipsis quibus dimicaverant in locis, saxeas erexere & turres, & desuper exornata armis hostilibus trophæa fixere; quum hic mos inusitatus fuerit nostris: nunquam enim populus romanus hostibus domitis, victoriam suam exprobravit.*

Le premier dont l'histoire romaine fasse mention (car on ne doit pas regarder comme de vrais *trophées*, ni les dépouilles opimes, ni celles des Curia-ces que le vainqueur fit porter devant lui) le premier *trophée*, dis-je, fut celui que dressa C. Flaminius en l'honneur de Jupiter, après avoir vaincu les Insubriens l'an de Rome 530. il étoit d'or & placé dans le capitolé. Cent ans après C. Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maximus Allobrogicus, dresserent sur les bords de l'Ifere ceux dont il est parlé dans le passage de Florus que nous venons de citer. Après la prise de Jugurtha, Bocchus étant venu à Rome, érigea dans le capitolé des *trophées* en l'honneur de Sylla; ce qui piqua vivement Marius, & alluma de plus en plus dans son cœur cette jalousie meurtrière qui fit couler tant de sang. Sylla en dressa deux lui-même dans les plaines de Chéronée, après la défaite de Taxile, lieutenant de Mithridate.

Pompée ayant terminé la guerre contre Sertorius, dressa des *trophées* sur les Pyrénées avec des inscriptions fastueuses. Cette vanité déplut aux Romains; & ce fut pour y opposer une apparence de modestie, que César traversant les Pyrénées après la guerre d'Afranius, se contenta de construire un autel auprès des *trophées* de Pompée.

Un passage de Xiphilin, dans la vie de Néron, nous fait connoître que les *trophées* dont nous venons de parler, ne sont pas les seuls qui aient été élevés à Rome sous les consuls. Lorsque cet auteur représente le ridicule infamant dont Néron chargeoit les sénateurs mêmes, en les forçant de faire le rôle de comédiens, ou de combattre contre les bêtes; il donnoit, dit-il, en spectacle sur le théâtre & dans l'arène, les Furius, les Fabius, les Porcius, les Valériens, ces illustres familles dont le peuple voyoit encore les *trophées*.



Mais les plus célèbres qu'il y ait eu à Rome du tems de la république, sont les deux *trophées* de Marius, en mémoire de ses deux victoires; l'une remportée sur Jugurtha, l'autre sur les Cimbres & les Teutons; ils étoient de marbre dans la cinquième région, dite *Esquiline*, élevés sur deux arcs de brique qui posoient sur un réservoir de l'*aqua marcia*; Properce les appelle *les armes de Marius*.

*Jura dare statuas inter & arma Marii.*

Sylla les renversa contre l'ancien usage, qui ne permettoit pas de détruire, ni même de déplacer les *trophées*. César dans son édilité, les releva; le quartier de Rome où ils étoient, en conserve la mémoire; on l'appelle encore aujourd'hui *il Cimbrico*, entre l'église de saint Eusebe & de saint Julien, sur le mont Esquilin; cette tradition n'a pas été interrompue.

Pétrarque, dans la seconde épître de son sixième livre, parlant de ce lieu dit, *hoc Marii cimbrum fuit*. Nardini pense que ces *trophées* furent depuis transportés dans le capitol, & il censure Ligorius qui croit mal-à-propos que les *trophées* du capitol sont de Domitien. Les monumens de ce prince furent, selon Suétone & Xiphilin, abatus par ordre du sénat aussitôt après sa mort. D'autres antiquaires prétendent cependant que les *trophées* de marbre qui se voyent au capitol, ne sont pas ceux de Marius, mais qu'ils appartiennent à Trajan; cette question nous importe fort peu.

Après la destruction de la liberté publique, à proportion que la vertu diminua, les récompenses de la vertu & les marques d'honneur, se multiplièrent dans la personne des empereurs. Auguste en donna comme le signal par le *trophée* qu'il fit ériger à sa gloire sur les Alpes, & dont l'inscription se lit dans Plin, *l. III. c. xxiv*. Ce ne fut plus en Italie & dans les provinces, que *trophées* de pierre, de marbre, de bronze; les colonnes trajane & antonine, qui sont des tours rondes avec un escalier pratiqué en-dedans, sont de vrais *trophées*; Xiphilin raconte que Néron ayant ôté la vie à Domitia sa tante paternelle, employa une partie des biens de cette dame, à dresser de magnifiques *trophées*, qui subsistoient encore du tems de Dion, c'est-à-dire, sous Alexandre Sévere. Xiphilin dit qu'après la prise de Jérusalem, on décerna à Vespasien & à Titus des arcs de triomphes chargés de *trophées*. Comme le tems & les accidens endommageoient sans cesse ces sortes de monumens, quelques-uns furent réparés, & c'est ce qu'on voit par des médailles.

Quant aux *trophées* élevés par les modernes en l'honneur des rois conquérans, ils me paroissent assez semblables à ceux des empereurs dont je viens de parler; ce sont autant de monumens de desolations, de défâtres, & de vaine gloire. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**TROPHÉES D'EMILIEN**, (*Géogr. anc.*) en latin *trophæum Q. Fabii Maximi Æmiliani*; Strabon, *lib. IV.* nous apprend que près du lieu où l'Isère se jette dans le Rhône, Q. Fabius Maximus Æmilien, dont l'armée n'étoit pas de trente mille hommes, défit deux cens mille gaulois, & éleva sur le champ de bataille un *trophée* de pierre blanche. (*D. J.*)

**TROPHÉES DE POLLUX**, (*Géogr. anc.*) ces *trophées* étoient dans la ville de Sparte; quand on a passé le temple d'Esculape, dit Pausanias, on voit les *trophées* que Pollux, à ce qu'on croit, érigea lui-même après la victoire qu'il remporta sur Lyncée. (*D. J.*)

**TROPHÉES des Romains & de Sylla**, (*Geog. anc.*) on voit, dit Pausanias, *l. IX. c. xxxix.* dans la plaine de Chéronée en Béotie, deux *trophées* qui ont été érigés par les Romains & par Sylla, pour une victoire remportée sur Taxile, général de l'armée de Mithridate. (*D. J.*)

**TROPHÉE**, en *Peinture & Sculpture*, étoit anciennement l'imitation des *trophées* que les anciens élevoient des dépouilles de leurs ennemis vaincus; ce n'étoit qu'un amas d'armes & d'armures, ou autre attirail de guerre. Maintenant l'on fait des *trophées* généralement de tous les instrumens qui servent aux sciences, aux arts, & au luxe, & chacun de ces *trophées* porte le nom de la science ou de l'art auquel les instrumens qui le composent sont utiles; *trophée* d'Astronomie, de Musique, de Jardinage, &c. On fait des *trophées* bacchiques qui représentent des treilles, des pots, des verres, des bouteilles, &c. on en fait de bal, où l'on représente des masques, des castagnettes, des tambours de basques, des habits de caractère ou de fantaisie. Il y a des *trophées* de modes qui réunissent tous les ajustemens d'hommes & de femmes que le caprice peut suggérer. On fait des *trophées* de folie, composés de marottes, de sonnettes, de grelots, de papillons, de fumée, ou brouillards, &c. Enfin, on fait des *trophées* de tous les êtres physiques ou moraux qui sont susceptibles de signes qui les caractérisent.

**TROPHÉE**, *argent de*, (*Jurisp.*) est un droit que paient tous les ans les locataires des maisons dans les provinces d'Angleterre, pour fournir à la milice, des harnois, tambours, drapeaux, &c.

**TROPHONIENS, JEUX**, (*Littérat.*) jeux publics qui se donnoient un jour de l'année, en l'honneur de Trophonius, & dans lesquels la jeunesse de la Grece venoit étaler son adresse. Il est vrai qu'aucun auteur peut-être, ne parle de ces jeux, outre Julius Pollux; encore ne dit-il point en quelle ville on les célébroit. Mais on l'apprend d'un marbre qui est à Mégare, & qui porte qu'on les faisoit à Lebadée; cette ville de Grece en Béotie, étoit d'ailleurs très-célèbre par l'oracle même de Trophonius. (*D. J.*)

**TROPHONIUS**, (*Mythol.*) fils d'Erginus roi des Orchoméniens, est bien célèbre dans l'histoire par son oracle en Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonies que ceux d'aucun dieu, & qui subsista même assez longtems après que tous ceux de la Grece eurent cessé. Voyez donc ORACLE DE TROPHONIUS.

**TROPHONIUS**, *bois sacré de*, (*Géog. anc.*) le bois sacré de Trophonius étoit dans la Béotie, à une petite distance de la ville de Lebadée. On disoit, selon Pausanias, *l. IX. c. xxxix.* qu'un jour Hercine jouant en ce lieu avec la fille de Cérés, laissa échapper une oie qui faisoit tout son amusement; Proserpine ayant couru après, attrapa cette oie qui s'étoit allé cacher dans un antre sous une grosse pierre, de dessous laquelle on vit aussitôt couler une source d'eau, d'où se forma un fleuve qui, à cause de cette aventure, eut aussi nom Hercine. On voyoit encore du tems de Pausanias, sur le bord de ce fleuve, un temple dédié à Hercine, & dans ce temple la statue d'une jeune fille, qui tenoit une oie avec ses deux mains. L'antre où ce fleuve avoit sa source, étoit orné de deux statues qui étoient debout, & qui tenoient une espee de sceptre, avec des serpens entortillés à l'entour, de sorte qu'on les auroit pris pour Esculape & Hygéia. Mais peut-être que c'étoit Trophonius & Hercine, car les serpens ne sont pas moins consacrés à Trophonius qu'à Esculape. On voyoit aussi sur le bord du fleuve le tombeau d'Arcésilas, dont on disoit que les cendres avoient été apportées de Troie par Léitus.

Dans le bois sacré de Trophonius voici ce qu'il y avoit de plus curieux à voir; premierement le temple de Trophonius, avec sa statue qui étoit de Praxitele. Cette statue, aussi-bien que la première dont il a été parlé, ressembloit à celle d'Esculape; en second lieu, le temple de Cérés surnommée Europe, & une statue de Jupiter le pluvieux, qui étoit exposée aux in-



pires du tems. En descendant, & sur le chemin qui conduisoit à l'oracle, on trouvoit deux temples; l'un de Proserpine conservatrice, l'autre de Jupiter roi: ce dernier étoit demeuré imparfait, soit à cause de son excessive grandeur, soit à cause des guerres qui étoient survenues, & qui n'avoient pas permis de l'achever; dans l'autre on voyoit un Saturne, un Jupiter & une Junon; Apollon avoit aussi son temple dans ce bois.

Quant à l'oracle de *Trophonius*, on en trouvera l'article à-part, au mot ORACLE. (D. J.)

*TROPHONIUS*, oracle de, (*Hist. des oracles.*) oracle fameux dans la Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonie que ceux d'aucun dieu, & subsista même assez long-tems après que tous ceux de la Grece eurent cessé.

*Trophonius* d'ont l'oracle portoit le nom, n'étoit cependant qu'un héros, & même suivant quelques auteurs, un brigand & un scélérat. Il étoit fils ainfi qu'Agamede, d'Erginus roi des Orchoméniens: ces deux freres devinrent de grands architectes. Ce furent eux qui bâtirent le temple d'Apollon à Delphes, & un édifice pour les trésors d'Hyriéus. En construisant ce dernier bâtiment, ils y avoient pratiqué un secret, dont eux seuls avoient connoissance: une pierre qu'ils savoient ôter & remettre sans qu'il y parût, leur donnoit moyen de voler chaque nuit l'argent d'Hyriéus, lequel le voyant diminuer sans qu'on eût ouvert les portes, s'avisa de tendre un piège au-tour des vases qui renfermoient son trésor, & Agamede y fut pris. *Trophonius* ne sachant comment le dégager, & craignant que s'il étoit mis le lendemain à la question, il ne découvrit le mystère, lui coupa la tête.

Sans entrer dans la critique de cette histoire, qui semble être une copie de celle qu'Hérodote raconte au long d'un roi d'Egypte, & de deux freres qui lui voloient son trésor par un semblable stratagème, je dois observer que Pausanias ne nous apprend rien de la vie de *Trophonius*, & qu'il dit seulement que la terre s'étant entr'ouverte sous ses piés, il fut englouti tout vivant dans cette fosse, que l'on nomma *la fosse d'Agamede*, & qui se voyoit dans un bois sacré de Lébadée, avec une colonne que l'on avoit élevée au-dessus.

Son tombeau demeura quelque tems dans l'oubli, lorsqu'une grande sécheresse affligeant la Béotie, on eut recours à l'oracle de Delphes; mais Apollon qui vouloit reconnoître le service que lui avoit rendu *Trophonius* en bâtissant son temple, répondit par sa Pythie que c'étoit à *Trophonius* qu'il falloit avoir recours, & l'aller chercher à Lébadée. Les députés s'y rendirent en effet, & en obtinrent une réponse qui indiqua les moyens de faire cesser la stérilité. Depuis ce tems on consacra à *Trophonius* le bois dans lequel il étoit enterré, & au milieu de ce bois on lui éleva un temple où il recevoit des sacrifices, & rendoit des oracles. Pausanias qui avoit été lui-même consulter l'oracle de *Trophonius*, nous en a laissé une description fort ample, dont voici l'abrégé.

Lébadée, dit cet historien, est une ville de Béotie au-dessus de Delphes, & aussi ornée qu'il y en ait dans toute la Grece: le bois sacré de *Trophonius* n'en est que fort peu éloigné, & c'est dans ce bois qu'est le temple de *Trophonius*, avec sa statue de la main de Praxitele.

Lorsqu'on vient consulter son oracle, il faut pratiquer certaines cérémonies. Avant que de descendre dans l'ancre où l'on reçoit la réponse, il faut passer quelques jours dans une chapelle dédiée au bon Génie & à la Fortune. Ce tems est employé à se purifier par l'abstinence de toutes les choses illicites, & à faire usage du bain froid, car les bains chauds sont défendus; ainsi on ne peut se laver que dans l'eau du

fleuve Hercine. On sacrifie à *Trophonius* & à toute sa famille, à Jupiter surnommé *Roi*, à Saturne, à une Cérés Europe, qu'on croyoit avoir été nourrice de *Trophonius*; & on ne vit que de chairs sacrifiées.

Il falloit encore consulter les entrailles de toutes les victimes, pour savoir si *Trophonius* trouvoit bon qu'on descendît dans son antre; sur-tout celles du bœuf, qu'on immoloit en dernier lieu. Si les auspices étoient favorables, on menoit le consultant la nuit au fleuve Hercine, où deux enfans de douze ou treize ans lui frotoient tout le corps d'huile. Ensuite on le conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on l'y faisoit boire de deux sortes d'eau; celle de Léthé qui effaçoit de l'esprit toutes les pensées profanes, & celle de Mnémofyne qui avoit la vertu de faire retenir tout ce qu'on devoit voir dans l'ancre sacré. Après tous ces préparatifs, on faisoit voir la statue de *Trophonius*, à qui il falloit adresser une priere: on étoit revêtu d'une tunique de lin, ornée de bandellettes sacrées; ensuite de quoi on étoit conduit à l'oracle.

Cet oracle étoit sur une montagne, dans une enceinte de pierres blanches, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou assez étroit, où l'on ne descendoit point par des degrés, mais avec de petites échelles. Lorsqu'on y étoit descendu, on trouvoit encore une petite caverne, dont l'entrée étoit assez étroite: on se couchoit à terre; on prenoit dans chaque main certaines compositions de miel, qu'il falloit nécessairement porter: on passoit les piés dans l'ouverture de cette seconde caverne, & aussi-tôt on se sentoit entraîné au-dedans avec beaucoup de force & de vitesse.

C'étoit-là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous de la même manière; les uns voyoient, les autres entendoient. On sortoit de l'ancre couché à terre, comme on y étoit entré; & les piés les premiers. Aussi-tôt on étoit mis dans la chaise de Mnémofyne, où l'on demandoit au consultant ce qu'il avoit vu ou entendu: de-là on le ramenoit, encore tout étourdi, dans la chapelle du bon génie, & on lui faisoit le tems de reprendre ses sens; enfin il étoit obligé d'écrire sur un tableau, tout ce qu'il avoit vu ou entendu, ce que les prêtres apparemment interprétoient à leur manière.

Ce pauvre malheureux ne pouvoit fortir de l'ancre qu'après avoir été extrêmement effrayé; aussi les anciens tiroient de la caverne de *Trophonius*, la comparaison d'une extrême frayeur, comme il paroît par plusieurs passages des Poëtes, & entr'autres d'Aristophane. Ce qui augmentoit encore l'horreur de la caverne, c'est qu'il y avoit peine de mort pour ceux qui osoient interroger le dieu sans les préparatifs nécessaires.

Cependant Pausanias assure qu'il n'y avoit jamais eu qu'un homme qui fût entré dans l'ancre de *Trophonius*, & qui n'en fût pas sorti. C'étoit un espion que Démétrius y avoit envoyé, pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bon à piller. Son corps fut trouvé loin de-là, & il y a apparence que son dessein étant découvert, les prêtres le massacrèrent dans l'ancre même, & le firent sortir par quelque issue, par laquelle ils entroient eux-mêmes dans la caverne sans qu'on s'en aperçût. Pausanias ajoute à la fin: « ce que j'écris » ici, n'est pas fondé sur un oui-dire; je rapporte ce » que j'ai vu arriver aux autres, & ce qui m'est arrivé à moi-même; car pour m'assurer de la vérité, » j'ai voulu descendre dans l'ancre, & consulter l'oracle ».

Il faut terminer ce récit par les réflexions dont M. de Fontenelle l'accompagne dans son *Histoire des ora-*



cles. Quel loisir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tous ces différens sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'ancre? Car assurément *Trophonius* choisissoit ses gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, ces expiations, ces voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes étroites & obscures, remplissoient-elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte? Combien de machines pouvoient jouer dans ces ténèbres? L'histoire de l'espion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de fureté dans l'ancre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions; & de plus qu'outre l'ouverture sacrée, qui étoit connue de tout le monde, l'ancre en avoit une secrète qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y sentoient entraîné par les piés, on étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y portant les mains, puisqu'elles étoient embarrassées de ces compositions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau; ces eaux de Léthé & de Mnémofyne pouvoient aussi être préparées pour le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté; & quand on sortoit de-là tout hors de soi, on disoit ce qu'on avoit vu ou entendu à des gens qui profitant de ce désordre, le recueilloient comme il leur plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interpretes. (*Le Chevalier DE JAV-COURT.*)

**TROPÉIQUES**, f. m. *terme d'Astronomie*, ce sont deux petits cercles de la sphere, paralleles à l'équateur, & passant par les points solsticiaux, c'est-à-dire par des points éloignés de l'équateur de 23 degrés  $\frac{1}{2}$  environ. *ME* & *NL* représentent ces cercles dans les *Planches d'Astronomie*, fig. 52.

Les *tropiques* sont les cercles paralleles à l'équateur, que le soleil atteint lorsqu'il est dans sa plus grande déclinaison, soit septentrionale, soit méridionale. *Voyez ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ, &c.*

Celui de ces deux cercles qui passe par le premier point de cancer s'appelle *tropique du cancer*. Celui qui passe par le premier point du capricorne est le *tropique du capricorne*. *Voyez CANCER & CAPRICORNE.*

*Tropique* vient de *τροπή* qui signifie *tour*; on l'a nommé ainsi à cause que le soleil, après s'être écarté continuellement de l'équateur, se rapproche de ce cercle lorsqu'il a atteint le *tropique*.

Si *ND* exprime l'obliquité de l'écliptique, *EN* fera la distance des deux *tropiques*, laquelle est double de la plus grande déclinaison, ainsi la distance des deux *tropiques* est d'environ 47 degrés, & c'est aussi la largeur de la zone torride ou brûlante, que ces deux *tropiques* renferment.

Le soleil est vertical aux habitans du *tropique du cancer* le jour du solstice d'été, & le jour du solstice d'hiver, aux habitans du *tropique du capricorne*.

Les *tropiques* ont divers usages considérables; ils renferment la route du mouvement du soleil dans l'écliptique; ce sont comme deux barrières que cet astre ne passe jamais. C'est dans les mêmes cercles que le soleil fait le plus long & le plus court jour de l'année, de même que la plus longue & la plus courte nuit. Ils marquent les lieux de l'écliptique où se font les solstices, & auxquels le soleil a sa plus grande déclinaison, sa plus grande & sa plus petite hauteur méridienne. Ils montrent dans l'horizon les plus grandes amplitudes orientales & occidentales du soleil, & dans le méridien sa plus grande & sa plus petite distance du zénith pour les habitans de la sphere oblique. Ils renferment l'espace de la terre, que l'on nomme *zone torride* ou *brûlée*, parce que les rayons

du soleil tombant à plomb sur cette zone, y causent d'excessives chaleurs. Ils marquent sur l'horizon quatre points collatéraux, l'orient & l'occident d'été, l'orient & l'occident d'hiver; & la distance de ces mêmes points au lever & au coucher équinoxial, montre les plus grandes amplitudes du soleil, dont on vient de parler. Enfin, ils déterminent les limites de la zone torride & des zones tempérées: suivant les observations, toute la variation de l'obliquité de l'écliptique ne va pas au-delà de 24 min. Copernic l'a observé de 23 deg. 28 min. Tycho Brahé, de 23 deg. 31 min. & elle est à présent moindre que 23 deg. 29 min. *M. Formey.*

On a cette distance par observation, en retranchant la hauteur méridienne du soleil dans le solstice d'hiver, de sa hauteur méridienne dans le solstice d'été. *Voyez ECLIPTIQUE, SOLSTICE, &c.*

*Tropique* est aussi adjectif. *Année tropique. Voyez ANNÉE.*

**TROPÉIQUE**, oiseau du, (*Hist. nat. Ornithol.*) c'est un oiseau que l'on ne trouve, soit en mer, soit vers les côtes, que vers les *tropiques*. Il est de la grosseur d'un pigeon, il a la forme d'une perdrix. Son plumage est tout blanc, à l'exception de quelques plumes des ailes qui sont d'un gris clair; son bec qui est court est d'une couleur jaune; il a sur le croupion une longue plume ou un tuyau d'environ 7 à 8 pouces de long, qui lui tient lieu de queue. Telle est la description qu'on donne de cet oiseau dans la nouvelle Espagne; mais il y a apparence que l'on en trouve de différentes especes, ils sont connus sous les noms de *paille-en-cu* ou *fétu-en-cu*. *Voyez PAILLE-EN-CU.*

**TROPÉIQUES**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom d'une secte ancienne d'hérétiques.

S. Athanase dans sa lettre à Serapion, appelle ainsi les Macédoniens qu'on appelloit autrement dans l'orient *pneumatomaches*, & il leur donne ce titre, parce qu'ils expliquoient par *tropes* & dans un sens figuré les passages de l'Écriture, où il est fait mention du S. Esprit, pour prouver, comme ils le prétendoient, qu'il n'étoit qu'une vertu divine, & non pas une personne. *Voyez MACÉDONIENS.*

Quelques controversistes catholiques ont aussi donné le nom de *Tropiques* ou de *Tropistes* aux sacramentaires qui expliquent les paroles de l'institution de l'Eucharistie, dans un sens de trope ou de figure. *Voyez EUCHARISTIE.*

**TROPITES**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) sectes d'hérétiques, qui, selon Philastre, soutenoient que le Verbe avoit été converti en chair ou en homme, & par conséquent qu'il avoit cessé d'être Dieu en s'incarnant. *Voyez INCARNATION.*

Ils fondoient leur opinion sur ce passage de S. Jean, le *Verbe a été fait chair*, qu'ils entendoient mal, comme si ces paroles signifioient, que le Verbe avoit été converti en chair, & non pas que le Verbe se fût revêtu de la chair & de la nature humaine.

**TROPÆA**, (*Mythol.*) surnom donné à Junon, parce qu'elle étoit censée présider aux triomphes; & que dans ces sortes de cérémonies, on lui offroit toujours des sacrifices. (*D. J.*)

**TROPÆOLUM**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est dans le système de Linnæus le nom du genre de plante appelée par Tournefort, *cardaminum*; & par Bauhin, *nasturtium indicum*. En voici les caractères: le calice est formé d'une seule feuille, divisée en cinq segmens, droits, déployés, pointus, colorés, & dont les deux inférieurs sont plus étroits que les autres; ce calice tombe. La fleur est à cinq pétales arrondis, insérés dans les divisions du calice; les deux pétales supérieurs sont fendus aux bords, les trois autres sont velus & très-alongés; les étamines sont huit filets courts, inégaux, finissant en pointe aiguë; les bos-



fettes des étamines sont droites, oblongues & à quatre loges; le germe est arrondi, fillonné & formé de trois lobes; le style est simple, droit, & de la longueur des étamines; le stigma est aigu & fendu en trois; le fruit est composé de trois capsules convexes, fillonnées d'un côté, & angulaires de l'autre; les graines au nombre de trois, sont aussi bosselées d'un côté, & angulaires de l'autre; mais cependant en quelque maniere arrondies sur le tout, & profondément fillonnées. Linnæi, *gen. plant. pag. 158.* (D. J.)

**TROPÆUS**, (*Mythol.*) surnom donné à Jupiter, par la même raison que celui de *Tropæa* à Junon; il y a des auteurs qui font venir ce mot du grec *τρέπω*, je change, comme qui diroit, Jupiter qui change, qui renverse les états à sa fantaisie. (D. J.)

**TROPPEAU**, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *Oppavia*, ville d'Allemagne, dans la Silésie, capitale du duché de même nom, sur la riviere d'Oppa, & sur celle de Mohr, dans une agréable plaine, à 30 lieues au sud-est de Breslau. Les Danois prirent cette ville en 1626; les Impériaux, en 1627; les Suédois, en 1642. *Long. 35. 44. lat. 50. 6.* (D. J.)

**TROQUE**, s. f. (*Gram. & Comm.*) terme de commerce, qui n'est guere en usage que dans les colonies françoises du Canada, où il signifie la même chose que *troc* ou *échange*. Aller faire la *troque* avec les habitans de Quebec, de Mont-Real, &c. c'est porter des marchandises d'Europe pour échanger avec les pelleteries & autres choses, qu'on tire de cette partie de l'Amérique septentrionale. *Dict. de Comm.*

**TROQUER**, faire un troc, échanger une chose contre une autre. Dans la nouvelle France, on dit faire la *troque*. Voyez **TROC** & **TROQUE**. *Id. ibid.*

**TROQUER les aiguilles**, terme d'*Epinglier*; c'est les faire passer les unes après les autres sur un morceau de plomb, pour faire sortir avec un poinçon un petit morceau d'acier qui est resté dans la tête après qu'elles ont été percées. *Savary.* (D. J.)

**TROQUEUR**, celui qui est dans l'habitude de troquer. Voyez **TROQUER**.

**TROQUEUR**, s. m. en terme de *Cloutier*, faiseur d'aiguilles courbes; c'est une espece de poinçon, dont on se sert pour faire le trou de l'aiguille qui n'étoit que marqué & pour le rendre carré, en frappant l'aiguille des deux côtés sur le *troqueur*.

**TROSCULUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, dans l'Etrurie, au voisinage du pays des Volques. Un corps de cavalerie romaine s'étant emparé de cette ville, on donna aux cavaliers le nom de *Trossuli*; mais selon Plin, *liv. XXXIII. ch. ij.* qui rapporte la même chose, ce titre d'honneur devint bien-tôt un titre d'ignominie, dont les cavaliers eurent honte à cause de l'équivoque du mot; car dans ce tems-là *trossulus* signifioit un homme délicat & effeminé; le nom moderne est *Trossulo*, selon Léandre. (D. J.)

**TROSLY**, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Trosleium* & *Drosleium*, village de France, au diocèse de Soissons. Je ne parle de ce village, que parce qu'il s'y est tenu des conciles en 909, 921, 924, & 927. Comme on connoît aujourd'hui deux *Trosly* dans le diocèse de Soissons, l'un sur la rive gauche de la riviere d'Aisne, en allant de Soissons à Compiègne; l'autre voisin de Couci, & à l'extrémité du diocèse de Soissons, en allant à Biérancourt; on ignore lequel des deux *Trosly* a été celui de la tenue des conciles, dont nous venons d'indiquer les époques. M. de Valois, est pour le premier *Trosly*; dom Mabillon & dom Germain tiennent pour le second. Dans le dernier *Trosly*, il y a encore deux églises paroissiales, & entre ces églises, on voit les vestiges d'un ancien château; c'est à-peu-près toutes les conjectures que l'on peut apporter en faveur du sentiment de dom Mabillon & Dom Germain. (D. J.)

**TROSSE DE RACAGE**, terme de *Marine*; c'est un palanquin formé de deux poulies, une double & l'autre simple.

**TROT**, s. m. en terme de *Manege*, est un des pas naturels du cheval, qu'il forme en élevant deux jambes en l'air, & en posant les deux autres à terre dans le même tems, & en forme de la croix de S. André, de sorte qu'en marchant il leve alternativement la jambe de derriere d'un côté, & en même tems la jambe de devant de l'autre côté, en laissant l'autre jambe de derriere & l'autre jambe de devant à terre jusqu'à ce qu'il ait posé les deux premières.

Moins un cheval leve ses piés de terre, plus il a le trot franc, court & égal; quand il leve les jambes lentement, c'est un signe qu'il bronche ou qu'il est estropié; quand il ferre ou qu'il croise le pas, cela marque qu'il est fautif ou qu'il s'entre-heurte les jambes, & qu'il est sujet à se donner des atteintes; s'il alonge le pas, c'est un signe de nerf-ferrure; & lorsqu'il a le pas inégal, c'est une marque de fatigue & de lassitude.

**TROTTER**, v. n. (*Maréchal.*) c'est aller le trot; *trotter des épaules*, se dit d'un cheval qui *trote* pesamment. *Trotter légèrement*, c'est le contraire. *Trotter autour du pilier*, c'est un exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débourrer.

**TROTTER**, terme d'*Oisellerie*, il se dit du marcher des oiseaux de marécages, lequel est différent des autres, qui ne vont qu'en sautant. *Trévoux.* (D. J.)

**TROTEUR** ou **TROTEUX**, en terme d'*Académie*, signifie un cheval qui ne peut aller que le trot. Voyez **TROT**.

**TROTOIR**, s. m. (*Gram.*) chemin élevé, qu'on pratique le long des quais & des ponts, pour la commodité de ceux qui vont à pié.

**TROU**, s. m. (*Gram.*) c'est en général toute ouverture pratiquée naturellement ou par art à quelque chose que ce soit.

**TROU**, (*Architect.*) nom général qu'on donne à toute cavité en pierre & en plâtre, creusée carrément, dans laquelle on scelle des pattes, gonds, barreaux de fer, &c. & que les tailleurs de pierre & les maçons marchandent par nombre à chaque croisée, porte, vitrail, &c. Les trous se font en menuiserie avec des instrumens pointus, comme poinçons, forêts, vrilles, &c. En maçonnerie avec des tarières, des pinces, des marteaux, des pics, &c. (D. J.)

**TROU**, en *Anatomie*, est un nom qui se donne à des cavités qui percent d'outre en outre; on s'en sert aussi quelquefois pour exprimer l'orifice d'un canal. Voyez **CANAL**.

*Le trou de la membrane du tympan.* C'est une fente qui se trouve à la membrane du tympan ou du tambour de l'oreille, qui permet à l'air, à la fumée, &c. de passer de dedans la bouche dans le tambour par la trompe d'Eustache. Voyez **OREILLE**.

Cette fente est très-petite; elle part obliquement de la partie supérieure de la membrane du tympan, proche l'apophyse du marteau. On prouve mieux l'existence de ce trou quand il y a quelque ulcere au palais & que le malade se bouche le nez & la bouche, & qu'il oblige ainsi l'air de se porter dans les oreilles & de sortir par la fente du tympan, que par aucun examen anatomique. Voyez **TYMPAN**.

*Trou ovale ou trou botal, ou trou qui se trouve dans le cœur du fœtus, & qui se ferme après sa naissance.* Voyez nos *Planches anat. & leur explic.* Voyez **FŒTUS**. Il naît au-dessus de la veine coronaire, proche de l'oreillette droite, & passe directement dans l'oreillette gauche du cœur. Voyez **CŒUR**.

*Le trou ovale* est une des choses particulières au fœtus, & par où il differe de l'adulte; il sert à la circulation du sang du fœtus jusqu'à ce qu'il puisse res-



pirer & que les poumons soient dilatés. *Voyez* RESPIRATION.

Leon Botal, d'Asti en Piémont, a le premier décrit exactement, en 1562, l'usage de ce *trou*. Lorsqu'il décrit la circulation du sang, il assure que le *trou ovale* est une des voies par où le sang, dans le fœtus, est porté du ventricule droit dans le ventricule gauche.

Les anatomistes modernes approuvent cette découverte, & regardent tous le *trou ovale* comme absolument nécessaire pour la circulation du sang dans le fœtus. *Voyez* CIRCULATION.

À l'ouverture du *trou* il y a une espèce de membrane flottante qui ressemble à une valvule, mais elle n'en fait point l'office, car elle ne peut point empêcher le sang de passer d'une oreillette dans l'autre. Suivant M. Winslow cette membrane ne sert qu'à fermer le *trou* lorsque le fœtus est né.

C'est un sentiment unanimement reçu, que le *trou ovale* peut quelquefois rester ouvert, même dans les adultes; nous en avons beaucoup d'exemples rapportés par différens auteurs.

Le docteur Connor assure qu'il a trouvé un *trou botal* à demi-ouvert dans une fille âgée de quatre ou cinq ans, & il le trouva assez grand dans une fille qu'il ouvrit à Oxford pour laisser passer une tente. *Dissert. médic. & physf. de Stap. off. coat.*

L'exact M. Cowper ajoute, qu'il a souvent trouvé le *trou botal* ouvert dans les adultes. *Anat. app. f. 3.*

Des anatomistes de Paris observent, que le *trou ovale* reste toujours ouvert dans le veau marin, c'est pour cela qu'il peut rester pendant si long-tems sous l'eau.

Ceux qui ont été rappelés à la vie après avoir resté long-tems sous les eaux, ou après avoir été pendus, étoient peut-être dans ce cas. *Voyez* NOYÉ. mais M. Cheselden rejette sans hésiter toutes ces autorités, & il soutient que ni dans les animaux adultes, soit terrestres, soit amphibies, ce *trou* n'est jamais ouvert.

Il dit que quand il commença à disséquer qu'il pensoit comme les autres auteurs au sujet du *trou botal*, mais qu'il s'aperçut par la suite qu'il avoit pris l'office de la veine coronaire pour le *trou ovale*, & il pense que les autres auteurs qui assurent qu'il est toujours ouvert dans les amphibies, ont donné dans la même méprise que lui, parce qu'après nombre de recherches faites avec exactitude, il n'a jamais trouvé ce *trou* ouvert dans ces animaux. *Voyez* AMPHIBIES.

Et il ne peut pas croire que l'ouverture de ce *trou* pût mettre ces animaux en état de vivre sous l'eau comme le fœtus vit dans la matrice, à moins que le canal artériel ne fût aussi ouvert. Cheseld. *Ap. physf. thesl. l. IV. c. vij.*

On vient de voir que le *trou ovale* a une valvule, qui dans le fœtus laisse passer le sang d'une oreillette du cœur dans l'autre, & qu'après la naissance de l'enfant elle se colle peu-à-peu à la circonférence de ce *trou*, & ne permet plus cette communication qui étoit entre les deux oreilles; cependant M. Hunauld a fait voir à l'académie le cœur d'un sujet de 50 ans, où cette valvule collée exactement comme elle devoit être, à la circonférence du *trou ovale*, étoit percée dans son milieu d'une ouverture d'environ trois lignes de diamètre, & par conséquent donnoit au sang un passage d'une oreillette dans l'autre, aussi libre qu'avant la naissance, si elle avoit toujours été collée, & presque aussi libre, si elle ne l'avoit pas toujours été. L'ouverture de la valvule n'avoit été produite ni par un déchirement, ni par une suppuration, & cela se reconnoissoit facilement à son rebord. Il est nécessaire que le *trou ovale* soit ouvert dans le fœtus qui ne respire pas, mais il n'est peut-être pas également nécessaire qu'il soit fermé quand on

respire. En 1740 M. Duhamel a lû à l'académie une seconde observation de M. Aubert, médecin de la marine à Brest, qui confirme exactement celle de M. Hunauld; toute la différence est que le sujet de M. Hunauld avoit cinquante ans, & celui de M. Aubert trente.

La valvule que nous avons dit se coller quelque tems après la naissance au bord du *trou ovale*, paroît une partie bien nécessaire à la circulation du sang dans le fœtus; cependant M. Lieutaud dit l'avoir vu manquer entierement dans un fœtus de neuf mois. (*D. J.*)

TROUS DU CRANE, (*Anatomic.*) comme dans une grande ville il y a différentes portes, au moyen desquelles les habitans de la campagne communiquent avec ceux de la ville pour les besoins réciproques; de même dans le crâne il se rencontre différens *trous*, au moyen desquels il entre, par divers canaux, la nourriture pour le cerveau, & il en sort par d'autres les esprits préparés dans cet organe, & qui sont nécessaires pour exécuter les mouvemens du corps; Keill a fait l'énumération de tous ces *trous*, mais il importe encore plus de savoir qu'ils offrent, comme les autres parties du corps, des jeux & des variétés de la nature; j'en citerai seulement deux ou trois exemples.

On rencontre quelquefois, contre l'ordinaire, un *trou* ou canal à la partie inférieure & antérieure des os pariétaux, par lequel passe une branche de la carotide externe, qui va distribuer ses rameaux à la dure-mere.

Les temporaux ont communément cinq *trous* extérieurs; l'un d'eux est situé de chaque côté derrière l'apophyse mastoïde; ce *trou*, quoique considérable, ne se rencontre dans quelque sujet que d'un côté, & d'autres fois point-du-tout.

L'occipital a d'ordinaire sept *trous*, au nombre desquels il y en a deux considérables qui répondent aux fosses jugulaires, & cependant ils ne se trouvent quelquefois que d'un côté; M. Hunaud, *Mém. de l'acad. 1730*, a remarqué au sujet de ces deux *trous*, que celui du côté droit est ordinairement bien plus grand que celui du côté gauche; & comme le diamètre du sinus latéral droit est aussi d'ordinaire à proportion plus grand que celui du gauche, cet académicien en conclut que la saignée de la jugulaire du côté droit est différente par son effet de celle du côté gauche; mais il falloit conclure seulement, qu'en ce cas le sang s'évacuoit plus promptement du côté droit dans le même tems donné. (*D. J.*)

TROUS D'AMURES, (*Marine.*) voyez AMURES.

TROUS D'ECOUTES, (*Marine.*) trous ronds percés en biais dans un bout de bois, en maniere de dalots, par où passent les grandes écoutes.

TROU, (*Horlogerie.*) outil à rapporter des trous: c'est un instrument représenté dans nos Planches de l'Horlogerie, dont les Horlogers se servent lorsqu'ils ont besoin de refaire un trou dans une platine (ou comme ils disent de le reboucher), dans le même endroit précisément où il étoit avant. Ce qu'il y a d'essentiel dans cette opération, c'est de déterminer deux points fixes sur la platine dont on connoisse la distance au centre du trou. Voici comment on les détermine avec cet outil. La piece *mo* mobile sur les deux pivots *TT* est continuellement poussée à-travers le trou *V* de *m* vers *o*, au moyen du ressort *r* qui appuie dessus en *m*, de façon que la pointe *o* de cette piece débordé toujours les autres *PP*; ainsi faisant entrer cette pointe dans le trou que l'on veut reboucher, on abaisse ensuite les deux autres *PP*, & on les presse un peu contre la platine, au moyen de quoi elles marquent deux points; le trou étant rebouché, on représente l'outil sur la platine en élevant la pointe *o*, de façon qu'il n'y ait que les deux autres qui



portent dessus cette platine, & on les fait rentrer bien précisément dans les mêmes points ou petits trous qu'elles avoient marqués ci-devant; cela étant fait, on lâche la pointe *o* dont l'extrémité fort aiguë marque un petit point dans le même endroit précisément où étoit le centre du trou avant de l'avoir bouché, puisque la distance entre ce centre & ces points a été prise d'une manière invariable par ces trois pointes *O* & *PP*. Dans cet outil la pointe *O* communément n'est ni mobile, comme elle est ici, ni dans une même ligne; elle est seulement un peu plus longue que les deux autres, & forme avec elles une espèce de triangle. Cette disposition lui donne un grand défaut, parce que les trous que l'on rebouche, étant plus ou moins grands, la pointe *o* y entre plus ou moins avant; d'où il arrive que le point que cet outil donne (en s'en servant de la même manière approchant que du précédent), n'est point au centre du trou que l'on a bouché, mais dans l'arc du cercle décrit par la pointe *O* dans ces différentes situations; pour peu qu'on y fasse attention, on en concevra la raison facilement, & pourquoi on a donné à cet outil la disposition représentée dans la figure; cet instrument est en général fort utile en ce qu'il épargne beaucoup de peine à l'ouvrier.

**TROU DU TAMPON**, les *Fondeurs* appellent ainsi le trou par lequel le métal sort du fourneau pour entrer dans l'écheno. Il est fait en forme de deux entonnoirs joints l'un contre l'autre par leurs bouts les plus étroits. On bouche celui qui est du côté du fourneau, avec un tampon de fer de la figure de l'ouverture qu'il doit remplir, & que l'on met par le dedans du fourneau avec de la terre qui en bouche les joints; de sorte que le tampon étant en forme de cône, le métal ne peut le pousser dehors. *Voyez FONDERIE & les Planches de la fonderie des figures équestres.*

**TROU**, (*Jardinage.*) est l'ouverture que l'on creuse pour planter les arbres proportionnellement à leur force; on les fait de six piés en carré pour les plus grands arbres; ordinairement ils ne sont que de trois ou quatre piés en carré, & leur profondeur se règle suivant la qualité de la terre. *Voyez PLANTER.*

**TROU**, *terme de jeu de Paume*, c'est un petit trou d'environ un pié en carré, pratiqué au-bas d'un des murs du bout d'un jeu de paume au niveau du pavé. Lorsqu'une balle entre dans le trou de volée ou du premier bond, le joueur qui l'a poussée, gagne quinze.

**TROU-MADAME**, *f. f. (Jeux.)* espèce de jeu où l'on joue avec des petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tache de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différens chiffres. Jouer au *trou-madame*, c'est, dit Richelet, jouer à une sorte de jeu composé de treize portes & d'autant de galeries, auquel on joue avec treize petites boules. On appelle du même nom l'espèce de machine ouverte en forme d'arcades, dans lesquelles on pousse les boules.

**TROUBADOURS** ou **TROMBADOURS**, *f. m. (Littérat.)* qu'on trouve aussi écrit *trouveors*, *trouveors*, *trouverses* & *trouveurs*, nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aujourd'hui aux anciens poètes de Provence. *Voyez POÉSIE.*

Quelques-uns prétendent qu'on les a appellés *trombadours*, parce qu'ils se servoient d'une trompe ou d'une trompette dont ils s'accompagnoient en chantant leurs vers.

D'autres préfèrent le mot de *troubadours* qu'ils font venir du mot *trouver*, inventer, parce que ces poètes avoient beaucoup d'invention, & c'est le sentiment le plus suivi.

Les poésies des *troubadours* consistoient en sonnets, pastorales, chants, satyres, pour lesquelles ils avoient le plus de goût, & en *tensons* ou *plaidoyers* qui étoient des disputes d'amour.

Jean de Notre-Dame ou Nostradamus qui étoit procureur au parlement de Provence, est entré dans un grand détail sur ce qui concerne ces poètes.

Pasquier dit qu'il avoit entre les mains l'extrait d'un ancien livre qui appartenoit au cardinal Bembo, & qui avoit pour titre: *les noms d'aquels firent temons & syrventes*. Ils étoient au nombre de 96, & il y avoit parmi eux un empereur, savoir Frédéric I. deux rois, Richard I. roi d'Angleterre, & un roi d'Arragon, un dauphin de Viennois & plusieurs comtes, &c. non pas que tous ces personnages eussent composé des ouvrages entiers en provençal, mais pour quelques épigrammes de leur façon faites dans le goût de ces poètes. Les pièces mentionnées dans ce titre & nommées *syrventes*, étoient des espèces de poèmes mêlés de louanges & de satyres, dans lesquels les *troubadours* célébroient les victoires que les princes chrétiens avoient remportées sur les infidèles dans les guerres d'outre-mer.

Pétrarque au iv. chapitre du triomphe de l'amour, parle avec éloge de plusieurs *troubadours*. On dit que les poètes italiens ont formé leurs meilleures pièces sur le modèle de ces poètes provençaux, & Pasquier avance positivement que le Dante & Pétrarque sont les vraies fontaines de la poésie italienne, mais que ces fontaines ont leur source dans la poésie provençale.

Boucher, dans son histoire de Provence, raconte que vers le milieu du douzième siècle les *troubadours* commencèrent à se faire estimer en Europe, & que la réputation de leur poésie fut au plus haut degré vers le milieu du xiv. siècle. Il ajoute que ce fut en Provence que Pétrarque apprit l'art de rimer, qu'il pratiqua & qu'il enseigna ensuite en Italie.

En effet outre les différentes sortes de poésies que composèrent les *troubadours*, même dès la fin du xj. siècle, ils eurent la gloire d'avoir les premiers fait sentir à l'oreille les véritables agrémens de la rime. Jusqu'à eux elle étoit indifféremment placée au commencement, au repos ou à la fin du vers; ils la fixèrent où elle est maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les princes de ce tems-là en attirèrent plusieurs à leurs cours, & les honorèrent de leurs bienfaits. Au reste ces *troubadours* étoient différens des conteurs, chanteurs & jongleurs qui parurent dans le même tems. Les conteurs composoient les proses historiques & romanesques; car il y avoit des romans rimés & sans rimes; les premiers étoient l'ouvrage des *troubadours*, & les autres ceux des conteurs. Les chanteurs chantoient les productions des poètes, & les jongleurs les exécutoient sur différens instrumens. *Voyez JONGLEURS.*

« Les premiers poètes, dit M. l'abbé Maffieu dans son histoire de la poésie françoise, menaient une vie errante, & ressembloient du-moins par-là aux poètes grecs. Lorsqu'ils avoient famille, ils menaient avec eux leurs femmes & leurs enfans qui se mêloient aussi quelquefois de faire des vers; car assez souvent toute la maison rimoit bien ou mal à l'exemple du maître. Ils avoient soin encore de prendre à leur suite des gens qui eussent de la voix pour chanter leurs compositions, & d'autres qui fussent jouer des instrumens pour accompagner. Ecoutés de la sorte ils étoient bien venus dans les châteaux & dans les palais. Ils égayoient les repas; ils faisoient honneur aux assemblées, mais surtout ils favoient donner des louanges, appât auquel les grands se sont presque toujours laissés prendre ». *Hist. de la poésie françoise, pag. 96.*

« Quelquefois, dit M. de Fontenelle, durant le repas d'un prince on voyoit arriver un trouveuse inconnu avec ses menestrels ou jongleurs, & il leur faisoit chanter sur leurs harpes ou vielles les vers qu'il avoit composés. Ceux qui faisoient les sons, aussi bien que les mots, étoient les plus esti-



» més. On les payoit en armes, draps & chevaux,  
 » & pour ne rien déguiser, on leur donnoit aussi de  
 » l'argent; mais pour rendre les récompenses des  
 » gens de qualité plus honnêtes & plus dignes d'eux,  
 » les princesses & les plus grandes dames y joi-  
 » gnoient souvent leurs faveurs. Elles étoient fort  
 » foibles contre les beaux esprits ». *Hist. du théâtre*  
*frang. pag. 5 & 6, œuv. de M. de Fontenelle, tom. III.*

Les plus célèbres *troubadours* sont *Arnaud Daniel*, né dans le xij. siècle à Tarascon ou à Beaucaire ou à Montpellier, d'une famille noble, mais pauvre, auteur de plusieurs tragédies & comédies, & entr'autres d'un poème intitulé, *les illusions du paganisme*, des poésies duquel Pétrarque a bien su profiter. *Anselme Faydit*, *Hugues Brunet*, *Pierre de Saint-Remi*, *Perdrigon*, *Richard de Noues*, *Luco*, *Parafols*, *Pierre Roger*, *Giraud de Bournel*, *Remond le Proux*, *Rutheboëuf*, *Hebers*, *Chrétien de Troies*, *Eustace li peintre*, &c.

Ces *troubadours* brillèrent en Europe environ 250 ans, c'est-à-dire, depuis 1120 ou 1130, jusqu'à la fin du regne de Jeanne I. du nom, reine de Naples & de Sicile, & comtesse de Provence, qui mourut en 1382. Alors défailirent les *Mécènes*, & défailirent aussi les poètes, dit *Nostradamus*. D'autres voulurent suivre les traces des premiers *troubadours*, mais n'en ayant pas la capacité, ils se firent mépriser; de sorte que tous ceux de cette profession se séparèrent en deux différentes especes d'acteurs; les uns sous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux instrumens le chant ou le récit des vers, & les autres prirent simplement le nom de joueurs, *joculatores*, ainsi qu'ils sont nommés dans les anciennes ordonnances.

M. l'abbé *Goujet* de qui nous empruntons ceci, remarque que parmi ces poètes il y en eut qu'on nomma *comiques*, c'est-à-dire *comédiens*, parce qu'en effet ils jouoient eux-mêmes dans les pièces qu'ils composoient, & peut-être dans celles qu'ils débitoient à la cour des rois & des princes où ils étoient admis. *Suppl. de Morey.*

**TROUBLE**, f. m. (*Gram.*) état contraire à celui de paix, de tranquillité, de repos. On dit le *trouble* de l'air, le *trouble* des eaux, le *trouble* des provinces, les *troubles* d'une maison, le *trouble* des passions, de la conscience, du cœur, de l'esprit. Il y avoit dans toutes ses actions ce *trouble* que cause toujours l'amour vrai dans l'innocence de la première jeunesse: les discours de celui qui aime, sont accompagnés d'un *trouble* plus séducteur que tout ce qu'il dit.

**TROUBLE**, (*Jurisprud.*) est l'interruption qui est faite à quelqu'un dans sa possession.

Pour acquérir la prescription il faut entr'autres choses avoir joui sans *trouble* pendant le tems fixé par la loi.

Le *trouble* est de fait ou de droit.

On entend par *trouble* de fait celui qui se commet par quelque action qui nuit au possesseur, comme quand un autre vient prendre possession du même héritage, qu'il le fait labourer ou ensemer, qu'il en fait recueillir les fruits, ou lorsqu'il empêche le premier possesseur de le faire.

Le *trouble* de droit est celui qui sans faire obstacle à la possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur pour interrompre sa possession.

Celui qui prétend avoir la possession d'an & jour, & qui intente complainte, déclare qu'il prend pour *trouble* en sa possession d'an & jour l'acte qui lui a été signifié, ou l'entreprise faite par son adversaire, il demande d'être maintenu dans sa possession; & pour réparation du *trouble*, des dommages & intérêts. *Voyez COMPLAINTÉ, POSSESSION, PRESCRIPTION. (A)*

**TROUBLE**, (*Pêcherie.*) filet de pêcheurs dont on ne se sert guere qu'en hiver, pour aller pêcher le long des rivages en l'enfonçant sous les bordages, ce qui ne pouvant s'exécuter sans troubler l'eau, a donné le nom au filet. Il est fait en demi-rond, que forme un morceau d'orme autour duquel le filet de la *trouble* est attaché; une fourchette de bois à deux ou trois fourchons soutient le morceau d'orme & sert de manche: on ne s'en sert que de dessus le bateau. Ce filet a ordinairement huit à neuf piés de hauteur. *Savary. (D. J.)*

**TROUBLÉE**, adj. (*Mathémat.*) on dit que des grandeurs sont en raison *troublée*, quand étant proportionnelles, elles ne le sont pas dans le même ordre où elles sont écrites. Supposons les trois nombres 2, 3, 9, dans un rang, & trois autres 8, 24, 36, dans un autre rang proportionnel aux trois précédents, mais dans un ordre différent; en sorte que 2 soit à 3 :: 24 est à 36, & 3 est à 9 comme 8 est à 24, on dit en ce cas que ces grandeurs sont en raison *troublée*. *Voyez RAISON. Chambers. (E)*

**TROUCHET**, (*instrument de Tonnelier.*) c'est une espece de gros billot de bois construit comme le moyeu d'une roue; il est plat par en-haut, & porté par en-bas sur trois piés. Les tonneliers s'en servent pour doler leurs douves, c'est-à-dire pour les dégrossir.

**TROUETTE**, *voyez GARDON.*

**TROUPE, BANDE, COMPAGNIE**, (*synon.*) plusieurs personnes jointes pour aller ensemble font la *troupe*. Plusieurs personnes séparées des autres pour se suivre & ne se point quitter, font la *bande*. Plusieurs personnes réunies par l'occupation, l'emploi ou l'intérêt, font la *compagnie*.

On dit une *troupe* de comédiens, une *bande* de violons, & la *compagnie* des Indes.

Il n'est pas honnête de se séparer de sa *troupe* pour faire *bande* à part; & il convient ordinairement de prendre le parti de la *compagnie* où l'on se trouve engagé. *Girard. (D. J.)*

**TROUPES**, (*Art. milit.*) on appelle du nom général de *troupes* toutes sortes de gens armés & assemblés pour combattre.

Les *troupes* sont composées principalement de deux sortes de personnes; savoir de simples combattans & d'officiers.

Les simples combattans sont ceux qui ne sont chargés d'aucune autre chose que d'employer leur personne & leur force dans les fonctions de la guerre.

Les officiers sont ceux qui outre l'obligation de simples combattans, doivent encore être employés à la conduite des troupes, & à y maintenir l'ordre & la règle.

Les *troupes* sont formées de gens destinés à combattre à pié, & d'autres à combattre à cheval. On ne mêle pas confusément ces deux especes de combattans. On fait combattre ensemble les gens de pié, de même que ceux de cheval; on les partage en différens corps, appelés *bataillons* pour les premiers, & *escadrons* pour les seconds. Il y a des *troupes* qui combattent à pié & à cheval, suivant l'occasion; *voyez INFANTRIE, CAVALERIE, DRAGONS, ESCADRON, BATAILLON & EVOLUTION.*

Outre les *troupes* de cavalerie & d'infanterie dont on vient de parler, il y a des *troupes* légères composées de l'une & l'autre espece, dont l'objet est d'aller à la découverte, de roder continuellement autour de l'ennemi pour épier ses démarches, le harceler, &c. Ces *troupes* diffèrent des autres en ce qu'elles ne sont pas, comme celles-ci, destinées à combattre en ligne.

Les *troupes* d'un état sont nationales ou étrangères. Il y a plusieurs inconveniens à en avoir un trop grand



grand nombre d'étrangères ou d'auxiliaires dans les armées ; car outre qu'elles coûtent plus que les nationales, elles sont plus difficiles à conduire, & bien plus difficiles à ramener lorsque l'esprit de sédition & de mutinerie s'y introduit. « Les premiers Romains, dit un auteur célèbre, ne mettoient point dans leurs armées un plus grand nombre de troupes auxiliaires que de romaines ; & quoique leurs alliés fussent proprement des sujets, ils ne vouloient point avoir pour sujets des peuples plus belliqueux qu'eux-mêmes. Mais dans les derniers tems non-seulement ils n'observerent pas cette proportion des troupes auxiliaires, mais même ils remplirent de soldats barbares les corps des troupes nationales, ce qui contribua beaucoup à leur décadence. » Voyez sur cette matière le commentaire sur Polybe de M. le chevalier Folard, tom. II. pag. 379. les réflexions militaires de M. le marquis de Santa-Cruz. tom. I. ch. xj. & suiv. &c.

Les troupes que chaque état entretient doivent être proportionnées à sa richesse & au nombre d'habitans qu'il contient, autrement il est difficile de les entretenir long-tems.

Suivant M. le président de Montesquieu, « une expérience continuelle a pu faire connoître en Europe, qu'un prince qui a un million de sujets, ne peut, sans se détruire lui-même, entretenir plus de dix mille hommes.

» On doit, dit M. de Beaufovre sur ce même sujet, établir une proportion entre la quantité de troupes à entretenir, & celle des citoyens que l'on a. Quoiqu'un prince puisse en ménager une partie par un supplément de troupes étrangères, ce supplément casuel ne doit pas le dispenser d'observer cette proportion dans son état : il doit regarder comme un gain de soulager les nationaux d'une partie des occasions qui peuvent en diminuer le nombre, sans cependant laisser perdre le goût des armes, & le point d'honneur de la nation. Les Carthaginois périrent pour avoir outré ce ménagement, & rendu leurs citoyens paresseux. Jusqu'à Auguste les Romains observèrent très-exactement la proportion entre les légions des citoyens & celles des alliés. Les empereurs ayant négligé cette proportion, elle fut perdue de vue & s'évanouit avec l'empire.

» Un état, continue le même auteur, qui auroit de grandes villes dont les terres devroient être nécessairement cultivées, où il y auroit beaucoup d'employés, d'artisans, de célibataires, de magistrats, d'ecclésiastiques, de fabriquans, de litérateurs, & qui contiendroit vingt millions d'ames, ne pourroit pas entretenir plus de deux cens mille hommes sous les armes, c'est-à-dire en arracher un plus grand nombre à la culture des terres, aux arts & aux professions nécessaires à l'intérieur de l'état; encore faudroit-il que cet état n'essuyât pas de longues guerres, & fût fondé sur des lois qui encourageassent la population. Sans ces deux conditions on auroit peine à en entretenir cent mille.

» Il faut considérer les hommes qui composent la milice, comme vivant beaucoup moins que les autres, comme célibataires, & les plus vigoureux d'entr'eux comme incapables de faire la guerre avec l'activité requise dès qu'ils ont fait vingt campagnes. Otez de ces vingt millions d'ames les femmes, les vieillards, les enfans, les hommes hors d'état de servir par leurs infirmités & leur défaut de force ou de courage; ceux qui sont mal conformés; les gens exempts du service par leur aifance, les charges & les emplois; les ecclésiastiques, les magistrats & gens de lois, & les hommes en état de travailler dont les provinces ont besoin, & vous verrez qu'il ne vous en restera pas davantage

» pour porter la guerre au-dehors & pour l'entretenir. Plus un état est étendu, moins il est peuplé à proportion d'un petit; plus il est urbanisé, & moins il contient de soldats.

» Rome ne renfermoit aucun cultivateur. Les esclaves y composoient la classe des domestiques & celle des artisans. Le célibat y étoit regardé avec ignominie; les citoyens, à l'exception d'un très-petit nombre de prêtres & d'augures, n'étoient destinés qu'aux armes, & elles étoient unies aux charges du gouvernement. Sur la fin du regne d'Auguste cette capitale contenoit quatre millions cent trente-sept mille citoyens inscrits dans le dénombrement, & d'âge à être admis aux charges ou dans la milice; le total du peuple de tout âge & de tout sexe étoit de treize millions cinquante-un mille cent soixante-dix-huit ames. La milice composée de citoyens n'étoit que de cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante, tant infanterie que cavalerie, en sorte que le nombre des ames étoit à celui des soldats, comme 75 ou 76 est à 1; il auroit été au-moins de 150 à 1, si l'ancienne Rome eût eu en citoyens le nombre de domestiques & de célibataires de toute condition qu'on trouve dans les villes modernes. Tableau militaire des Grecs imprimé à la suite du commentaire sur Enée le tacticien.

Ce n'est pas tant le grand nombre de troupes qui fait la sûreté des états, que des troupes bien disciplinées, & commandées par des chefs consommés dans l'art de la guerre. Les Romains firent toutes leurs conquêtes avec de petites armées, mais bien exercées dans toutes les manœuvres militaires. « Car une armée formée & disciplinée de longue main, dit un grand capitaine, quoique petite, est plus capable de se défendre & même d'acquiescer, que ces armées qui ne s'assurent que sur leur grand nombre. Les grandes conquêtes se font presque toujours faites par les armées médiocres, comme les grands empires se sont toujours perdus avec leurs peuples innombrables; & cela parce que ceux qui avoient à combattre ces armées si nombreuses, ont voulu leur opposer une exacte discipline & un bon ordre, & les autres ayant négligé toute bonne discipline & ordre, ont voulu récompenser ce défaut par le grand nombre d'hommes, qui leur a causé toute confusion, & n'a servi qu'à les faire perdre plus honteusement. » Traité de la guerre par M. le duc de Rohan.

Que l'exacte discipline puisse suppléer avantageusement au nombre des troupes, c'est ce que les Grecs & ensuite les Romains ont fait voir dans le degré le plus évident. Les premiers avec leurs petites armées furent vaincre celles de Xercès & de Darius infiniment plus nombreuses; & les autres celles de Mithridate & des autres princes de l'Asie qui avoient armé des peuples entiers contre eux. Les anciens bien persuadés que le nombre de troupes sans une bonne discipline ne fait rien à la guerre, ne négligeoient rien pour mettre les leurs en état de ne rien trouver d'impossible, & quels que fussent leurs soldats, ils savoient en faire de bonnes troupes. Lorsque Scipion eut le commandement de l'armée romaine en Espagne, les troupes étoient mauvaises & découragées, parce qu'elles avoient souvent été battues sous les autres généraux. Ce grand homme s'appliqua d'abord à les remettre sous les lois de la discipline, & il trouva bientôt ensuite le moyen de prendre Numance, qui jusque-là avoit été l'écueil de la valeur romaine. C'est par-là que Belisaire se distingua sous Justinien, & qu'il fut le boulevard de l'empire. Avec un général qui avoit toutes les maximes des premiers Romains, il se forma, dit l'illustre auteur de l'esprit des lois, une armée telle que les anciennes armées ro-



maines. Voyez DISCIPLINE MILITAIRE & EXERCICE. (Q)

**TROUPEAUX** des bêtes à laine, (*Econon. rustiq.*) la conservation, la multiplication & la beauté des troupeaux dépend presque toujours des agneaux qui en naissent. S'ils sont bien allaités & nourris, ils sont gras, vigoureux & de durée; ils périssent ordinairement par une vie différente: ceux qui résistent en sont petits, maigres & languissans. Cette sorte de loi naturelle est commune à beaucoup d'espèces d'animaux; il faut donc s'attacher à avoir des troupeaux bien conformés, ou, ne pouvant changer ceux que nous avons lorsqu'ils ne le sont pas, faire en sorte que leurs descendans ne leur ressemblent pas au moyen des soins & des précautions qui dépendent de nous. Nous allons suivre les différens états par où passent les agneaux avant qu'ils parviennent à cet état de vigueur qui les met ordinairement à l'abri des maux du bas âge, pendant lequel ils sont si délicats & périssent aisément, en parcourant en même tems ce qui concerne les brebis & les moutons à mesure que cela s'enchaînera.

Il en est de la manière d'élever ces animaux en différens climats, comme de la culture des plantes pour lesquelles chaque climat a ses pratiques différentes; en sorte que ce qu'on pratique pour les troupeaux dans un pays ne doit pas être suivi dans les autres. Ceux des pays méridionaux, par exemple, ne doivent pas être traités comme ceux des septentrionaux. En ceux-ci les troupeaux restent pendant tout l'hiver sans sortir des bergeries. Dans les autres il est assez rare qu'ils restent enfermés pendant quelques jours de suite. Il pleut, il neige, &c. souvent ou pendant long-tems dans les septentrionaux; il est rare qu'il pleuve long-tems de suite dans les méridionaux; il est plus rare encore qu'il y neige, & que la neige couvre long-tems de suite la surface de la terre. D'un autre côté les pays méridionaux sont ordinairement exposés à la sécheresse vers le printems & l'été, tandis que les septentrionaux jouissent alors d'un tems favorable aux productions de la terre. D'où s'ensuit en général que les troupeaux des pays froids ont besoin pour l'hiver d'une abondante provision de nourriture dans les bergeries, & que ceux des pays chauds en demandent beaucoup moins, puisque ceux-ci ont l'avantage de manger alors une nourriture plus succulente & de leur goût, la prenant eux-mêmes sur les plantes; au lieu que ceux des pays froids vivant enfermés, ne peuvent se nourrir que des plantes qui ont perdu une partie de leurs sucs par le dessèchement qu'exige le moyen de les conserver. Au contraire les troupeaux des pays méridionaux trouvant vers la fin du printems, & plus encore vers l'été les arbuttes durcis & les herbes desséchées par les ardeurs du soleil, & par conséquent sans cette fraîcheur salutaire à leur embonpoint, dépérissent, tandis que ceux des septentrionaux jouissent alors de la fraîcheur des plantes, de leur abondance, & sont à l'abri des ardeurs du soleil. Par où l'on voit que les soins & les précautions doivent être différens dans ces différens climats, & que les climats intermédiaires exigent des soins qui participent de ces deux extrêmes, ce qu'il n'est possible de fixer que par des observations faites en chacun d'eux par des personnes intelligentes, & non par des bergers, dont la plupart ne suivent que la routine. C'est pourquoi n'ayant été à portée d'observer que les usages de mon climat, je me renfermerai à ne parler que de ce coin de la terre si privilégié par la nature à cet égard, selon de très-anciennes observations, pour donner quelques réflexions qui peuvent être de quelque utilité, parce que peu de chose en cette matière peut produire des grands biens à l'état, les laines du Roussillon & du diocèse de Narbonne, sur-tout celles de la montagne de la Clape,

étant les seules, de l'aveu des fabricans & de l'inspecteur général des manufactures de la province de Languedoc, propres à remplacer celles d'Espagne dans la fabrique des Londrins pour les échelles du Levant.

Les plus grands troupeaux de ce climat sont partagés en trois parties. Dans l'une sont les brebis; dans l'autre les moutons, & la troisième n'a que les agneaux lorsqu'ils sont sévrés. L'on y réserve du terroir destiné à ces troupeaux la partie la plus fertile en pâturages & la moins pénible pour les brebis, sur-tout quand elles sont avancées dans la grosseur, ou qu'elles allaitent, ou quand elles approchent du tems d'entrer en chaleur. La partie la plus rude est destinée pour les moutons. Les agneaux sévrés participent souvent aux avantages des brebis, & de moins en moins à mesure qu'ils deviennent forts, pour prendre le supplément de leur nourriture sur ce qui est le moins rude qu'on destine aux moutons.

On mêle les béliers avec les brebis dès les premiers jours du mois d'Août, & nous voyons ordinairement que les premiers agneaux naissent au commencement du mois de Janvier suivant, & qu'il en naît plusieurs encore dans le mois d'Avril. Voici ce qui s'ensuit.

Quand l'automne & l'hiver sont doux, & les plantes humectées de tems-en-tems, les arbres, les arbrisseaux, & les aromates en sont plus touffus; les brebis se portent bien, & les agneaux naissent avec de l'embonpoint; ils sont allaités tendrement & abondamment; ils croissent vite: on les voit caracoler & bondir en troupes dans les bergeries, peu de jours après leur naissance; dès que leurs meres sont aux champs, où elles restent chaque jour huit, neuf, dix, jusqu'à douze heures de suite; les agneaux enfermés pendant la foiblesse de leur âge, mangent alors des provisions délicates; ils préfèrent avec avidité des feuilles d'olivier, de l'yeuse, qu'on leur coupe à mesure; ils ne passent guère au-delà d'un mois à vivre de cette façon; ils suivent ensuite leurs meres pour commencer à paître avec elles. Ils sont disposés ainsi à soutenir les épreuves de la sécheresse quand le printems & l'été en affecte les plantes.

Les choses changent quand l'automne & l'hiver sont rudes, parce que les plantes étant alors dans une espèce d'engourdissement, les brebis n'y trouvent qu'une foible nourriture; elles perdent peu-à-peu l'embonpoint que la transmigration, dans des pays gras pendant l'été, leur avoit donné; certaines avortent, & les agneaux qui naissent des autres sont la plupart maigres, les meres les rejettent (il n'y a que la violence qui les fait accueillir), le lait leur manque, malgré les secours artificiels des provisions qu'on leur donne; enfin les agneaux souffrent, ils en deviennent plus foibles & languissans; il est rare de les voir jamais, à quelques-uns près, dans un état heureux, & il en est peu de ceux qui naissant les derniers, & trop avant dans le printems, résistent à la sécheresse de cette saison; le lait leur manque alors, ils ne trouvent pas, quand ils peuvent manger, de quoi brouter sur nos plantes déjà desséchées, de sorte que la chaleur venant les assaillir, & étant sévrés en même-tems que les premiers nés, ils ne peuvent les suivre qu'avec peine dans les campagnes, ils s'épuisent & périssent avant que d'arriver à l'automne prochaine.

Nous venons de dire que les brebis rejettent leur agneaux: on les contraint de les accueillir en les enfermant dans une petite case faite exprès avec des claies, & en les y attachant avec une corde qui les embrasse au milieu du corps: on y met l'agneau qu'elle reçoit enfin, ni l'un ni l'autre ne pouvant s'échapper. C'est là où il faudroit soulager la misère & exciter la tendresse par des avoines, des orges, des herbes succulentes, &c. c'est-là aussi où les bergers infi-



deles contraignent de même les beaux agneaux de leurs maîtres à prendre leurs brebis qui en ont eu de misérables, ou qui les ont perdus.

Tout ce qui précède, nous prescrit qu'il faut que les brebis se portent bien, autant que cela dépendra de nous, eu égard à leurs descendans, indépendamment de tous les autres avantages, & que cet état est à rechercher, sur-tout dans le tems de leurs penchans à la génération, parce qu'il amène vite à celui de s'accoupler, & fait devancer par conséquent dans l'arrière-saison pour mettre bas leur fruit; de cette façon les premiers nés se fortifient mieux, & les derniers ne périssent pas.

Quels sont les moyens qu'on emploie pour se procurer cet état favorable des brebis? les uns ont accoutumé ou de faire passer leurs troupeaux dans les montagnes verdoyantes en tout tems, & la plupart pendant l'été, dans les plaines fertiles pour y faire manger les herbes qui naissent dans les champs, les épis échappés aux glaneuses, & le chaume. Voici les effets funestes & ordinaires, quand les bergers sans la moindre prudence, & sous le prétexte d'engraisser vite leurs troupeaux, les laissent paître à leur gré. Ces animaux venant de souffrir la faim & souvent la soif dans les lieux de leur demeure ordinaire, à cause de la sécheresse qui y dessèche les herbes & les autres plantes dont ils font leur nourriture, & n'ayant pu quitter des lieux si incompatibles alors avec leurs besoins, parce que les moissons sont encore répandues dans les champs où ils doivent se réparer: ces animaux, dis-je, se jettent avec avidité sur cette espèce d'abondance, & s'en remplissent; un grand nombre creve d'indigestion, sur-tout là où les épis n'ont pas été bien ramassés, parce que le grain, en s'enflant dans l'estomac, leur cause sans doute une espèce de suffocation d'autant plus prompte, que la soif, suite ordinaire, en les faisant boire immodérément sans opposition des bergers, augmente l'enflure des grains. Il est encore un autre danger dont la mort est aussi la suite, mais dont les effets sont plus lents. Les pâturages gras sont souvent sujets à l'humidité, elle s'y conserve plus avant dans le jour, selon qu'ils sont enfoncés & privés des rayons du soleil; de manière que si nos troupeaux y paissent avant l'évaporation de l'humidité qui affecte les plantes, ils en contractent une maladie qui semble tenir de la pulmonie, qu'on appelle dans le pays *le gam*, & dont ils meurent après avoir langué pendant plusieurs mois. Tous ces endroits seroient bien moins dangereux aux troupeaux sous des bergers sages & vigilans; mais presque tous paresseux, ne comptant pour rien le danger, & aussi avides de les engraisser que ces animaux sont voraces, s'y laissent tromper. Il faut donc se garantir de ces lieux dangereux; étant plus raisonnable de se retirer sans perte, & avec moins d'embonpoint, que de périr en l'acquérant.

Revenons à la naissance des agneaux. Mêler trop-tôt les brebis avec les beliers, c'est hâter la conception des plus vigoureuses, tandis que celles d'un tempérament foible, quoique également ou plus empreintes, ne conçoivent que trois ou quatre mois plus tard; de sorte que les agneaux premiers nés ont déjà profité des fourrages ensemencés, & de l'étalage des feuilles des plantes de nos guérets & de nos montagnes, quand les autres naissent: il ne reste presque aux derniers nés, pour être nourris, que le lait de leurs meres toujours insuffisant alors: on les livre à suivre bientôt leurs meres pour aller paître ensemble comme les autres suivent les leurs; il faut parcourir beaucoup d'étendue, à cause des consommations antérieures, pour fournir à la nourriture de tous; les plus jeunes manquent de force & restent les derniers du troupeau; les premiers nés en profitent, ils mangent, ils dévorent presque tout, & ne laissant cha-

que jour aux traîneurs que les parties les plus grossières, ceux-ci ne pouvant fournir à ces marches trop longues pour eux, s'épuisent pour attraper une foible subsistance; ils succombent enfin.

On vit dans cette espèce d'indifférence pour ces animaux, & l'on n'a d'autre ressource que celle de les hasarder, quand on ne veut ou l'on ne peut pas les vendre. Il y a cependant un moyen bien simple d'éviter ou du moins de diminuer cette perte: séparons ces derniers nés & leurs meres du troupeau, pour les faire paître sans partage dans la meilleure partie & la moins éloignée de nos pâturages; nous devons même leur ménager, s'il est possible, des fourrages tendres, leur donner des provisions enfermées, soit des foin plus fins, des luzernes, des esparfets, soit des avoines ou des orges, afin de hâter leur bonne constitution; la réussite dédommagera de ces frais. Il seroit peut-être plus avantageux d'avoir des moyens de les allaiter abondamment; je me suis bien trouvé plusieurs fois d'avoir des chevres pour suppléer à la disette de lait des brebis, mes agneaux les plus foibles ayant résisté, tandis que la plupart de leurs contemporains, manquant de cette ressource, ont péri: on ne peut être détourné de cette pratique, que par la vue d'économie & pour éviter les ravages des chevres par-tout où elles broutent.

On trouve un autre moyen pour n'avoir pas des foibles agneaux, ou d'en avoir beaucoup moins; en mêlant plus tard les beliers avec les brebis, les plus ardentes conserveront leur penchant, quoique satisfait plus tard, & celles à qui le leur aura fait porter le plus loin la conception, acheveront de rendre plus court l'intervalle des premiers nés aux derniers; de cette manière les premiers nés étant plus jeunes, & ayant moins de consistance, auront moins dévoré la nourriture destinée pour les uns & les autres; cette nourriture d'ailleurs sera plus abondante, parce qu'elle commencera à être dévorée plus tard; les plus jeunes en trouveront encore assez, que les premiers nés n'auront pas eu le tems de manger, & nos campagnes moins dévorées causeront moins de fatigues aux derniers nés pour trouver leur subsistance.

Ces précautions cependant peuvent bien ne pas suffire, en suivant la pratique ordinaire de sevrer en même-tems tous les agneaux malades comme les sains, les derniers nés comme les premiers: on manque ainsi contre la pratique la plus naturelle: on devroit par analogie faire pour ces animaux qui méritent nos soins à tant d'égards, comme nous faisons pour nos enfans: on les allaite pendant un tems assez limité pour ceux d'un bon tempérament; mais on le prolonge selon les circonstances, quand les enfans sont valétudinaires. N'auroit-on pas raison de blâmer une mere qui faisant deux enfans de neuf à dix mois de terme l'un de l'autre, s'aviserait de les sevrer tous deux le même jour, dans les climats même où l'on allaite jusqu'à l'âge de deux ans les enfans bien constitués? & si ce procédé est blâmable, combien ne l'est pas celui des bergers qui ayant des agneaux nés au commencement du mois de Mai, les sevrer le même jour que ceux du mois de Janvier, vers le commencement du mois de Juillet? (car il faut que les brebis commencent dès-lors à s'engraisser pour accueillir les beliers dans le mois d'Août suivant): on a par-là des agneaux, les uns âgés de six mois, les autres seulement d'environ deux, quand on les sevre. En quel tems d'ailleurs se fait cette cruelle séparation d'avec leurs meres? pendant les grandes chaleurs si propres à causer des épuisemens mortels aux plus foibles, & lorsque les subsistances diminuent chaque jour.

Il faudroit donc se garder de priver de leur mere ces derniers nés & réserver, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, un coin de gras pâturage à ces meres & à leurs petits.



Nous avons une ressource plus sûre, & dont il faut tâcher d'accompagner les autres, pour n'avoir pas de ces derniers nés trop tard; ne gardons pas des vieilles brebis; la nature en elles, quoique bien déchue de sa vigueur, ne leur ôte pas le penchant à la génération, elles le satisfont en même-tems que les autres, mais elles engendrent plus tard, quoiqu'on leur ait départi avec abondance pendant l'hiver & le printems précédent, de cette nourriture réservée pour toutes les brebis: on en perd beaucoup malgré ces graces particulieres.

Suivons maintenant les agneaux fevrés, jusqu'à ce que ceux de l'année suivante prennent leur place; c'est une année bien dangereuse pour eux; il en périt souvent, & la perte s'étend jusque aux vigoureux; ce n'est que par des soins assidus & des secours de nourriture artificielle, & des pâturages choisis, que nous pouvons diminuer leurs dangers. Préservons les du froid & des pluies, ménageons leur, contre les tems rudes, des pâturages où ils soient abriés; ne les fatiguons pas; donnons leur quelque brebis vigoureuse pour leur servir de guide dans leur marche; leur stupidité en a besoin pour aider la voix du berger qui les mene; elle seule ne pouvant réussir, il y joint les mauvais traitemens toujours dangereux; ayant ménagé ainsi leur foiblesse jusqu'à la saison prochaine des nouveaux agneaux qu'on va fevrer, on sépare alors les mâles des femelles, pour remettre celles-ci au berger des anciennes brebis, & les mâles en passant au troupeau des moutons, subissent bien-tôt le même état de mouton; on ne réserve pour rester belier pour toute leur vie, que quelques-uns des mieux faits & des plus vigoureux, de laine fine & blanche, ayant des oreilles longues, en vue d'en avoir des pareils pour y pouvoir avec un emporte-piece, y imprimer le sceau du maître. S'il en est parmi les uns & les autres, certains dont l'état soit valétudinaire, on les associe aux nouveaux venus ou aux brebis, pour vivre mieux à leur aise & se fortifier. Le tems de renouveler les galanteries de nos troupeaux étant arrivé, on voit quelquefois des jeunes brebis que nous avons incorporées avec les anciennes, certaines dont le tempérament vigoureux & comme anticipé leur permet d'accueillir les beliers; la prudence & l'expérience condamnent cet usage, parce que devenant pleines, elles affoiblissent leur tempérament, & la plupart durent peu. Il est des bergers qui par cette raison, séparent toutes les jeunes brebis d'avec les vieilles, lorsqu'on veut meler les beliers avec les anciennes, pour ne les livrer toutes ensemble que quand elles ont atteint l'âge de trois ans.

Toutes les brebis, même les jeunes, ne donnent pas des agneaux tous les ans; certaines sont stériles pour une ou deux années, & d'autres pour toujours; elles aideroient, restant mêlées avec les fécondes, à consommer les bonnes nourritures destinées à celles-ci: on les sépare chaque année, à mesure qu'on les reconnoît, pour les réunir au troupeau de moutons destinés à se nourrir des autres pâturages.

Les pâturages où se trouvent nos plus grands troupeaux sont dans les campagnes entremêlées de terres pour le labourage, de terres incultes, & de montagnes; en celles-ci croissent des arbrisseaux, à l'ombre & autour desquels végètent des herbes douces, assez verdoyantes pendant l'hiver & une bonne partie du printems, se desséchant pendant le reste de l'année plus ou moins, selon la qualité du terroir & le degré de sécheresse.

Les champs, après la moisson, poussent aussi des herbes dès que la pluie y tombe; ils peuvent quelquefois suffire à nourrir les troupeaux, avec le foible secours des arbrustes qu'elle fait revivre, & que les chaleurs avoient épuisés. Quand ces pluies nous manquent avant ou peu après la recolte, il faut (on le

fait par précaution pendant les étés) faire transmigrer nos troupeaux dans les montagnes éloignées, où l'humidité & le tems frais entretiennent des pâturages toujours verdoyans, ou bien se contenter, sans les changer de climat, de les faire descendre dans les plaines fertiles, pour les y nourrir pendant l'été: on conserve ainsi pour leur retour à la demeure ordinaire, des herbages propres à leur conserver l'embonpoint acquis dans ces plaines; les pluies d'automne survenant, elles augmentent ces pâturages des champs & des montagnes, & faisant développer de nouvelles graines, nos guérets donnent ainsi des herbages pour l'hiver, servant comme de régal chaque jour, partie par partie pendant quelques heures, aux brebis & aux agneaux, tour-à-tour jusqu'à la fin du premier labour de ces guérets: on réserve pour une partie du printems quelque coin de terre le plus herbu, pour subvenir à l'entretien des meres & de leurs descendans, quand les fourrages entremêlés pour les nouveaux agneaux ou pour les bêtes malades, sont mangés. Les terres incultes & les montagnes suppléent à tout le reste pendant certaines années; au lieu qu'il se consume beaucoup de provisions quand elles sont rudes.

Nous avons des terres, des montagnes dont la qualité & l'exposition produisent des arbrisseaux & des aromates toujours verdoyans, faisant le fond principal de la nourriture des troupeaux; tels sont le kermès, appelé vulgairement *garrouille*, dont ils mangent les feuilles quoique hérissées de pointes sur leur contour, & les glands qu'ils aiment beaucoup; tels sont aussi les romarins, dont les feuilles & les fleurs leur sont si agréables, & dont la conservation contribue par leurs parties dont ils se dépouillent annuellement comme le kermès, à fortifier, en se réduisant en terreau, toutes les herbes qui les environnent. Il est d'un dommage infini pour nos troupeaux, que certains seigneurs de la montagne de la Clape, permettent à tous les habitans de plusieurs villages de détruire à grand force ces arbrustes indispensables & presque l'unique ressource pendant l'hiver pour la nourriture de ces animaux; l'objet de ces permissions est de retirer la plus foible des retributions des paysans qui transportent sans cesse à Narbonne ces plantes, pour entretenir le feu des pauvres familles; feu qui aussi peu utile que celui de la paille, & aussi facile à s'enflammer, augmente leur pauvreté en la soulageant dans le moment par la modicité du prix: on travailleroit pour leur intérêt, & en même tems pour la conservation & l'augmentation des troupeaux, si l'on interdisoit ces permissions qu'un foible intérêt a introduites depuis peu, & qui frappe directement contre la partie la plus précieuse des manufactures de Languedoc, & en même tems contre l'agriculture. Il est aisé de voir que cela diminue les engrais nécessaires aux terres cultivées de ces montagnes qui, toutes légères, ne donnent que des pauvres récoltes & peu d'herbes dans les guérets, si indispensables dans l'hiver pour fournir, comme nous venons de l'expliquer, des nourritures aux brebis & à leurs agneaux.

C'est ici le lieu de parler des abeilles. La fleur des romarins dure, en se renouvelant, pendant huit à neuf mois de l'année. C'est celle que les abeilles recherchent par préférence à toutes les autres; c'est aussi celle qui donne le miel le plus parfait; c'est perdre tous ces avantages en arrachant ces plantes, comme c'est détruire visiblement les troupeaux, au lieu de faire les derniers efforts pour les conserver. L'exposition des bergeries n'est pas indifférente pour y concourir; on cherche pour leur emplacement des monticules qui ne soient pas dominées de trop près par d'autres hauteurs pour en détourner apparemment l'humidité qui y seroit produite par les trans-



pirations, & pour y conserver un air sain; on paroît d'ailleurs assez indifférent à l'exposition quant au soleil. J'ai remarqué cependant que les agneaux qu'on tient enfermés pendant que leurs meres sont aux champs, vont toujours se placer vis-à-vis les ouvertures par lesquelles le soleil échauffe les bergeries, cherchant le plus grand jour, & surtout une chaleur bienfaisante propre à les défendre des rigueurs du froid qui les tient engourdis, couchés & immobiles. Cela nous indique l'exposition à donner aux bergeries. Il faut tourner les longues faces au midi, y pratiquer les portes & les fenêtres, les abajours, & n'en faire aux autres faces que les indispensables, surtout en celles qui sont tournées aux vents, dont il faut tâcher de se garantir, soit par-là, soit en plaçant les bergeries de façon à en être à l'abri. Il vaut mieux faire les bergeries longues & étroites pour remplir ces deux conditions à l'avantage des troupeaux, & on diminuera ainsi la hauteur des pignons, & par conséquent la grandeur sans diminuer l'étendue du sol; la transpiration, les excréments & le souffle des animaux échauffera mieux les bergeries. On fera bien, quand ces pignons seront trop hauts, de les retrancher par un plancher qui sera propre à y déposer des fourrages en provision, & à intercepter les frimats qui se font sentir à-travers les toits.

Il est donc nécessaire de procurer la chaleur à nos bergeries pendant l'hiver, au lieu qu'elle est dangereuse pendant le tems chaud. On y respire alors un air échauffé, piquant & mauvais, toujours nuisible aux troupeaux qu'on y enferme pendant la nuit: ce qui nous doit porter à les faire parquer, indépendamment des avantages résultans pour nos terres; il est fâcheux que la paresse de nos bergers l'emporte sur une raison aussi forte. Les moins indolens se contentent de parquer vers le mois de Mai, au lieu de commencer vers le mois de Mars, & souvent plutôt, selon la constitution favorable de l'année. On se fonde sur ce délai à parquer, en ce que l'on craint que la pluie survenant dans la nuit, il faudroit que les troupeaux, quelque grande qu'elle fût, la supportassent, & qu'il en périroit beaucoup; on en est si prévenu, que nos bergers la redoutent pendant le jour en toute saison, au point qu'ils se rapprochent des bergeries dès que le tems leur paroît un peu menaçant. Il est pourtant vrai que les troupeaux des environs de Montpellier où la température de l'air diffère peu de celle du climat dont il est question, parquent presque toute l'année sans qu'on en ressentie de plus grands inconvéniens. Les qualités des laines rendroient-elles différens les effets de cette bonne pratique, & seroit-elle seulement pernicieuse pour les troupeaux à laine fine? Il est du-moins certain que l'humidité qui les imbibe, y dure plus long-tems, parce que les poils en sont plus fins & plus serrés, donnant par-là plus de difficulté à l'air de pénétrer dans l'épaisseur de la toison, & à l'eau de s'en écouler.

Il s'ensuit cependant, en ne parquant que tard, un autre désavantage. Les sols des bergeries deviennent humides, à mesure qu'on avance dans la belle saison, parce que les troupeaux se nourrissant beaucoup des herbes fraîches, font des excréments & rendent des urines à proportion: cela produit comme une espece de glu qui s'attache à la laine des flancs, & plus encore à celle des fesses sur laquelle ils se couchent. On voit alors du crotin arrondi pendre au derriere & grossir comme des noix jusqu'au tems de la toison, matiere nuisible sans doute aux parties qui en sont affectées, rendant la laine plus courte & d'une couleur brûlée, au point qu'on la met à part, & qu'on ne la vend guere au-delà de la dixieme partie du prix de celle du reste de l'animal. La plus belle est celle qui se trouve vers le milieu des flancs; elle diminue

de beauté à mesure qu'elle se trouve à la partie que les excréments atteignent; celle qui couvre le dos, vaut moins que celle des flancs, soit à cause que le suint y abonde moins, soit parce que la poussiere qu'élevent les troupeaux en marchant, y tombant, se mêle à demeure avec elle en descendant jusque sur la peau, & cause beaucoup de peine aux tondeurs, quand les ciseaux parviennent à ces endroits. La laine des flancs n'est pas sujette à retenir cette poussiere à cause de la direction des poils de la laine en ces parties qui est de haut vers le bas, au lieu qu'ils vont presque verticalement en remontant vers l'échine.

Cette poussiere qu'on ne peut empêcher de s'élever sous les troupeaux, d'autant plus abondamment que la terre est sèche, a fait naître à certains bergers l'envie d'en augmenter le volume sur leurs troupeaux au tems de la toison, afin que pesant davantage & la vendant en suint, ils ayent plus d'argent. Ils cherchent pour cela un champ labouré dont la terre soit légère, sèche & d'un sable extrêmement fin; ils y resserrent leurs troupeaux, & les forçant de courir ou marcher vite en cet état, il s'éleve un tourbillon de poussiere qui les couvre & se dépose dessus d'autant plus abondamment, qu'un vent arriere favorise leur course.

Il est encore une autre malversation moins connoissable & bien souvent pernicieuse au maître du troupeau: elle consiste à l'enfermer la veille du jour qu'on veut les tondre, dans la bergerie où l'on le contraint d'occuper beaucoup moins de place qu'à l'ordinaire, afin que suant avec abondance pendant la nuit, le suint remplisse mieux les vuides des fils de la laine & la rende plus pesante. Cette transpiration est si abondante quelquefois, qu'il périt plusieurs de ces pauvres bêtes sur la place. Il est pourtant essentiel d'enfermer les troupeaux pendant cette nuit-là, parce que s'ils parquoient, la fraîcheur empêcheroit la transpiration suffisante, & les tondeurs le lendemain matin ne trouvant pas la laine assez humide pour la tondre légèrement, la besogne seroit mal faite, plus difficile, & souvent les animaux blessés avec les ciseaux; on verroit sur la peau comme des sillons de laine trop éminens en pure perte; il faut donc enfermer les troupeaux, mais les laisser dans la bergerie avec la même aisance qu'auparavant. La transpiration qui en résulte, est reconnue si nécessaire, qu'on préfère de les laisser enfermés & à jeun pendant tout le jour de la toison, pour la conserver ou la produire, afin qu'ils ne sentent pas l'air extérieur avant que d'être tondus. Le jeûne cruel ne finit cependant que vers le coucher du soleil, tems auquel la journée des ouvriers finissant aussi, laisse encore un tems suffisant pour faire paître frugalement ces animaux; s'il étoit plus long, le jeûne causeroit l'indigestion. Cette pratique est une espece d'épreuve dont les effets peuvent nuire. Les bêtes moins vigoureuses devroient être tondues les premières, afin de les faire paître en troupeau d'abord après.

Je finis en expliquant comment on peut connoître la qualité de nos laines en les voyant sur l'animal. Elle y est crevasée sur tous, y formant sur le dos des bandes distinctes dans le sens de la tête à la queue, & des especes de zones ceignant les flancs & le cou dans une direction verticale ou à-peu-près, séparées entr'elles par des sillons ou crevasses ouvertes à la surface de la laine se réduisant à rien sur la peau. Chaque zone est entrecoupée de-près-en-près par des petits sillons en tous les autres sens. Tous ces sillons sont plus ou moins ouverts, selon la posture de l'animal; ils sont plus grands quand il marche ou qu'il est couché, que quand il est debout en repos, ou qu'il regarde. Ils sont plus étroits & plus nombreux sur l'animal à laine fine que sur celui qui l'a moins fine & plus grossiere, parce qu'en celui-là la laine y



est plus courte. Il en est de ces différentes largeurs des sillons comme de la grandeur des degrés de deux différens cercles, les plus grands degrés se trouvant dans celui dont le rayon est plus grand. Ils sont plus nombreux, parce que les fils en sont plus fins, & qu'il y en a un plus grand nombre à étendues égales de la peau de l'un & de l'autre, ensorte qu'ayant moins de vuide sur l'animal à laine fine entre les fils pour se rapprocher & s'unir, il faut nécessairement qu'ils se mettent, pour ainsi dire, en plus petits flocons qu'en l'animal qui les a plus gros & plus distans entr'eux. Le plus de finesse des fils & leur plus grande proximité étant plus propre à arrêter la transpiration appelée le *suint*; la laine en est plus pesante, quoique moins longue. Ce *suint* est si abondant, surtout dans le printems, qu'il se distingue singulièrement sur l'animal à laine fine vers la jointure de ses épaules; on le voit alors comme couler le long de la laine qu'il réduit là en une forme appelée par les bergers des *aiguillettes*, ressemblante assez à la frisure que les Perruquiers appellent *en béquille*. Article de M. BARTHÉS le pere, de la société royale des Sciences de Montpellier.

TROUSSE, f. f. (*Art milit.*) espece de carquois où les arbalétriers & les archers mettoient leurs fleches. Le pere Daniel rapporte, dans l'histoire de la milice françoise, un mémoire du tems de Louis XI. concernant l'armure des francs archers, par lequel on voit que leurs *trousses* devoient être garnies au moins de dix-huit traits. Voyez CARQUOIS. (Q)

TROUSSE, (*Art milit.*) grosse & longue botte de fourrage verd du poids de cinq à six cens livres, qu'on fait dans les fourrages en campagne pour la nourriture des chevaux dans le camp.

Chaque cheval qui revient du fourrage, est chargé d'une *trouffe* & du cavalier qui le mene, qui est assis ou achevalé dessus. Voyez FOURRAGE. (Q)

TROUSSES DE QUEUES DE CHEVAL, en terme d'*Aiguilletier*, est un ruban de laine fendu en deux, dont chaque partie se termine par une touffe de laine éfilée & d'une autre couleur, qui est attachée au ruban par un fer à embrasser. Voyez FER A EMBRESSER.

TROUSSE, f. f. (*terme de Barbier.*) espece d'étui de cuir ou d'étoffe à deux, à trois ou à quatre divisions, dans l'une desquelles on met les rasoirs, dans une autre les peignes, dans une autre les ciseaux, &c. (D. J.)

TROUSSES, f. f. pl. (*Charpent.*) ce sont des cordages de moyenne grosseur dont on se sert pour lever de petites pieces de bois & autres médiocres fardeaux. (D. J.)

TROUSSE, f. f. (*Fendrie.*) c'est ainsi qu'on appelle chaque assemblage de taillans ou de couteaux de la machine à fendre le fer.

TROUSSES, f. f. (*terme de mode.*) espece de haut-de-chausses qui ne pend point en-bas, & qui ferre les fesses & les cuisses; elles font partie de l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre; c'étoit-là le haut-de-chausse qu'on portoit au seizieme siecle. (D. J.)

TROUSSEAU, f. m. (*Gram.*) nippes qu'une mere donne à sa fille, quand elle la marie, au-delà de sa dot. On en use de même avec celles qui entrent en religion.

On dit un *troufféau* de clés, pour un paquet de clés enfilées dans une corde ou un anneau qu'on appelle *clavier*.

TROUSSEAU, f. m. (*terme de Fondeur.*) longue piece de bois taillée en cône, c'est-à-dire, plus menue par un bout que par l'autre, sur laquelle on forme les moules des pieces de canon. (D. J.)

TROUSSEAU, (*terme d'ancien monnoyage.*) signifioit, lorsque l'on monnoyoit au marteau, le coin où étoit l'empreinte de l'effigie, laquelle fut longtems précédée par une croix.

Le *troufféau* étoit long d'environ sept à huit pouces; après avoir posé le flanc sur la pile avec la main gauche, on posoit le *troufféau* sur le flanc à plomb des empreintes, & le tenant perpendiculairement de la main droite, on donnoit plusieurs coups sur ce *troufféau* avec une espece de marteau ou maillet de fer; en conséquence le flanc se trouvoit monnoyé des deux côtés; mais si quelque endroit étoit mal empreint, on réitéroit les coups de marteaux jusqu'à ce que le flanc fût monnoyé, autant bien que cette mauvaise manutention le pouvoit permettre. Voyez PILE.

TROUSSE-QUEUE, f. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi une espece de sac ou d'enveloppe dans laquelle on enferme la queue des chevaux de carrosse qui ont tous leurs crins, pour que la queue ne se crotte ni ne se salisse point. On met aussi un *trouffé-queue* aux chevaux sauteurs pour la tenir en état, & empêcher qu'ils n'en jouent. Il est aussi long que le tronçon de la queue, & s'attache par des contrefanglots au culeron de la croupiere & à des courroies qui passent entre les cuisses du cheval & le long des flancs jusqu'aux contrefanglots de la selle.

TROUSSEQUIN, f. m. (*terme de Sellier.*) piece de bois cintré qui s'éleve sur l'arçon du derriere d'une selle, & qui sert à en affermir les bartes. (D. J.)

TROUSSER, v. act. (*Gram.*) relever, replier, remonter plus haut. On *trouffe* ou mieux *retrouffe* un habit trop long; une femme *trouffée* est plus immodeste qu'une femme nue.

TROUSSER, *terme de galere*, (*Marine.*) c'est se courber en-dedans.

TROUSSER, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval qui a des éparvins secs qui lui font trop lever les jarrets, à quelque allure que ce soit.

TROUSSER, en terme de *Cuisine*, c'est appliquer les pates d'un animal sur sa cuisse, ou les passer dans un trou qu'on fait près de chacune d'elles, & amener le bout des ailes sur son dos en les retournant.

TROUTE, voyez TRUITE.

TROUVAILLE, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*) dans l'ancienne coutume d'Orléans signifie épave. Voyez ÉPAVE.

*Droit de trouvaille*, dans les coutumes de la mer, est la part qui appartient à ceux qui ont trouvé ou sauvé des marchandises perdues. (A)

TROUVER, RENCONTRER, (*Synon.*) nous *trouvons*, dit l'abbé Girard, les choses inconnues, ou celles que nous cherchons. Nous *rencontrons* les choses qui sont à notre chemin, ou qui se présentent à nous, & que nous ne cherchons point.

Les plus infortunés *trouvent* toujours quelques ressources dans leurs disgraces. Les gens qui se lient aisément avec tout le monde, sont sujets à *rencontrer* mauvaise compagnie.

*Trouver* se dit dans un sens très-étendu au figuré; il signifie quelquefois *inventer*. Newton a *trouvé* le calcul des fluxions; d'autrefois il signifie *donner son jugement* sur quelque chose. MM. de Port-Royal *trouvent* que Montagne est plein de vanité. (D. J.)

TROUVERE, f. m. (*Poés. prov.*) vieux mot françois, synonyme de *troubadour*. Voyez TROUBADOUR.

C'est le nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aux premiers poètes provençaux, inventeurs des syrventes, satyres & chansons, que les menétriers alloient chanter chez les grands. On appelloit aussi les *trouveres* *trouvours* & *trouveurs*.

Le président Fauchet nous apprend qu'il y avoit autrefois en France des personnes qui divertissoient le public sous les noms de *trouveres*, *chanteres*, *conteurs*, *jougleurs* ou *jugleurs*, c'est-à-dire *menestriers* chantant avec la viole. Les *trouveres* composoient les chansons, & les autres les chantoient; ils s'affem-



bloient & alloient dans les châteaux. Ils venoient, dit Fauchet, aux grandes assemblées & festins donner plaisir aux princes, comme il est expliqué dans ces vers tirés du *tournoiement* de l'antéchrist, composé au commencement du regne de S. Louis, par Huon de Mery.

*Quand les tables oitées furent,  
Cil jogleur enprès esturent;  
Sont vielles & harpes prises  
Chançons, lais, vers & reprises;  
Et de geste chanté nos ont.  
Et escuyer, antéchrist font  
Rebarder par grand deducit.*

Ils ne chantoient pas toujours; souvent ils récitoient des contes qu'ils avoient composés, & qu'ils appelloient *fabliaux*. Voyez *FABLIAU*. (D. J.)

TROYE, (*Géogr. anc.*) Troja, Ilium, voyez TROIE.

TROYE-GEWICHT, f. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Hollande ce qu'on appelle en France poids de marc. Voyez *POIDS & MARC*. *Dictionnaire de Commerce.*

TROYES, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, dont elle est capitale, sur la Seine, à 26 lieues au midi de Rheims, & à 35 au sud-est de Paris.

Troyes a quatorze paroisses, deux abbayes d'hommes & une de filles, un séminaire gouverné par les prêtres de la mission, & dont le revenu est de quarante-cinq mille livres. Il y a dans cette ville élection, maréchaussée & siege préfidial. Il y a aussi une commanderie de Malte, dont le revenu est de douze mille livres; enfin on y voit plusieurs couvens de religieux & de religieuses. Son commerce a été autrefois très-florissant. Il consiste aujourd'hui en toiles, en blanchissage de cire, en chandelle & en vin. Les statuts des communautés de cette ville doivent être rectifiés à plusieurs égards, sur-tout en fait de maîtrise & de reglemens impossibles dans l'exécution.

Troyes manque de bonne eau à boire, & auroit besoin de fontaines publiques tirées de sources d'eaux vives. Son terroir produit des grains, des vins & des fruits en abondance.

Son premier évêque, S. Amatre, vivoit l'an 340. L'évêché est composé de 372 paroisses & de 98 annexes, divisées en huit doyennés sous cinq archidiares. Cet évêché vaut vingt à vingt-quatre mille livres de rente. *Long.* suivant Cassini, 21. 31'. 30". *latit.* 48. 15'.

Troyes a pris son nom des peuples Celtes, *Tricassés* ou *Trecassés*, que César n'a point connus, mais qu'Auguste a dû établir en corps de peuple ou de cité, puisqu'il est le fondateur de leur ville principale, qu'il appella *Augustobona* ou *Augustomana*, nom qui a été en usage jusqu'au cinquième siècle. Plin fait mention des *Tricaves* parmi les Celtes, sans nommer leur ville *Augustobona*; mais Ptolomée la nomme. Ensuite le nom du peuple a prévalu, & *Tricassés* a été corrompu en *Trecæ*, en sorte que les écrivains qui sont venus depuis Grégoire de Tours appellent toujours Troyes, *Trecæ*.

Après la chute de l'empire romain, cette ville passa au pouvoir des Francs; & après la division de la France en Austrasie & Neustrie, Troyes fut de la Neustrie, en sorte que les rois de la Neustrie en ont toujours eu la propriété ou la souveraineté. Lorsqu'on institua une quatrième lyonnaise sur le déclin de l'empire romain, la ville de Troyes fut mise sous cette province, voilà pourquoi les évêques de Troyes ont toujours jusqu'à présent reconnu celui de Sens pour leur métropolitain.

Jarchi ou Jarhi (Salomon), autrement nommé *Isaacites*, rabbin célèbre du xij. siècle, étoit de Troyes, selon R. Ghédalia & la plupart des autres chronolo-

gistes juifs. Il commença à voyager à l'âge de trente ans. Il vit l'Italie, ensuite la Grece, Jérusalem & toute la Palestine; puis il alla en Egypte, & s'aboucha avec le rabbin Maimonides. Il passa en Perse, en Tartarie, en Moscovie, en d'autres pays septentrionaux, & enfin en Allemagne, d'où il revint dans sa patrie, ayant employé six années à ce grand voyage. Il se maria, & eut trois filles, qui épousèrent de savans rabbins.

Les commentaires de Jarchi sur l'écriture sont fort estimés des juifs, & quelques-uns ont été traduits en latin par des chrétiens. Genebrard a publié à Paris en 1563 la version du commentaire sur Joël, & en 1570 celle du commentaire sur le cantique des cantiques. Arnaud de Pontac est l'auteur de la traduction latine des commentaires de Jarchi sur Abdias, sur Jonas & sur Sophonie, qui ont été imprimés à Paris l'an 1566, in-4°. Henri d'Aquin publia dans la même ville en 1522 le commentaire de Jarchi sur Esther, avec des notes. On a inféré finalement tous les commentaires de ce rabbin sur l'écriture dans les bibles de Venise & de Bâle. Enfin on a imprimé, avec le corps du thalmud, ses glosses sur ce grand livre. On met sa mort l'an 1173. Il est bon de remarquer que le rabbin Jarchi, Jarhi, Isaaki, Isaacites & Rasci sont le seul & même homme.

Parlons à présent de quelques-uns de nos savans chrétiens nés à Troyes.

*Caussin* (Nicolas), jésuite & confesseur de Louis XIII. s'est fait de la réputation par un ouvrage qu'il intitula, *la cour sainte*, imprimé en 1625, in-8°. ensuite en 1664 en deux volumes in-4°. enfin en 1680 en deux volumes in-fol. On a traduit cet ouvrage en latin, en italien, en espagnol, en portugais, en allemand & en anglois. Le p. Caussin favorisa la liaison du roi pour mademoiselle de la Fayette, liaison qui pouvoit servir à faire rappeler la reine-mère, & disgracier le cardinal de Richelieu; mais le ministre l'emporta sur la maîtresse & sur le confesseur. Mademoiselle de la Fayette fut obligée de se retirer dans un couvent, & bientôt après en 1637 le p. Caussin fut arrêté, privé de son emploi, & relégué en basse Bretagne. Il ne revint à Paris qu'après la mort de son éminence, & mourut dans la maison-professe en 1651, âgé de 71 ans.

*Cointe* (Charles le), prêtre de l'oratoire, naquit en 1611, & mourut en 1681, à 70 ans, après avoir publié en latin les annales ecclésiastiques de France, en huit volumes in-fol. imprimés au Louvre par ordre du roi. Ces annales commencent à l'an 235, & finissent à l'an 835. Elles contiennent les decrets des conciles de France, avec des explications, le catalogue des évêques & leurs vies, les fondateurs, les privileges des monasteres, les vies des saints, les questions de doctrine & de discipline. C'est un ouvrage d'un prodigieux travail, d'une recherche singulière, mais dénué de tout ornement, & qui ne se fait point lire avec plaisir. Le premier volume parut en 1666, & M. Colbert protégea l'auteur tant qu'il vécut.

*Henrion* (Nicolas), né en 1663, mort en 1720, s'attacha à l'étude des médailles, & à la connoissance des langues orientales. Il fut agrégé en 1701 à l'académie des Inscriptions; cependant il n'y a rien sous son nom dans les mémoires de cette académie, & fort peu de choses dans son histoire.

*Noble* (Eustache le) naquit en 1643, & fit quantité de petits ouvrages en prose & en vers, qui eurent un grand cours. Il devint procureur général au parlement de Metz, où sa mauvaise conduite lui ayant attiré des affaires fâcheuses, il fut détenu plusieurs années en prison, & perdit sa charge. Il mourut à Paris en 1711, à 68 ans, si pauvre, que la charité de la paroisse de S. Severin fut obligée de le faire enter-



rer. Brunet, libraire, a recueilli ses œuvres, & les a imprimées en vingt volumes *in-12*. c'est un mélange d'écrits sacrés & profanes, d'historiettes & de pièces graves, de fables, de contes, & de traductions en vers des pseaumes, de fatyres de Perse, de comédies, & d'épîtres morales.

*Passerat* (Jean), né en 1534, se rendit très habile dans les Belles-Lettres, & joignit une rare politesse à beaucoup d'érudition. Il succéda à Pierre Ramus dans la chaire d'éloquence, & mourut en 1602, à 68 ans. On a de lui des commentaires sur Catulle, Tibulle & Propertius, un livre de *cognitione litterarum*, des notes sur Pétrone, & des poésies latines, dont les vers marquent beaucoup de pureté de style.

On ne fait pas le même cas de ceux de l'abbé Boutard, compatriote de Passerat, né un siècle après, & mort à Paris en 1729, âgé de 75 ans. Cet abbé ayant composé en vers latins l'éloge de M. Bossuet, ce prélat lui conseilla d'en composer une autre à la gloire de Louis XIV. & se chargea de le présenter lui-même. Le roi récompensa l'auteur par une pension de mille livres, & M. Bossuet lui procura des bénéfices qui le mirent fort à son aise. L'abbé Boutard se trouvant riche, imagina avoir des talens extraordinaires pour la poésie. Il ornoit de ses vers tous les monumens érigés en l'honneur de sa majesté, & se croyoit obligé par état de ne laisser passer aucun événement remarquable du regne de ce prince, sans le célébrer; cependant le public méprisa le poète, sa versification commune, ses expressions impropres, & ses pensées obscures.

Mais MM. Pithou freres ont fait un honneur immortel à la ville de Troyes leur patrie. *Pithou* (Pierre), célèbre jurisconsulte & l'un des plus savans hommes du xvj. siècle, naquit en 1539, & mourut à Nogent-sur-Seine en 1596, à 57 ans.

Personne, dit M. de Thou, n'a jamais mieux su ses affaires domestiques, qu'il savoit l'histoire de France & des étrangers. La mort de cet homme incomparable, ajoute-t-il, avec lequel je partageois mes soins, & à qui je communiquois mes études, mes desseins, & les affaires d'état, me fut si sensible, que je cessai entièrement l'histoire que j'avois commencée; & j'eusse tout-à-fait abandonné cet ouvrage, si je n'avois pas cru devoir cette marque de respect à sa mémoire, que d'achever ce que j'avois entrepris par ses conseils.

Dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a composé ou qui sont sortis de sa bibliothèque, on estime singulièrement son traité des libertés de l'Eglise gallicane, qui sert de fondement à tout ce que les autres en ont écrit depuis. La première édition de cet ouvrage conçu en 83 articles, parut à Paris en 1594, avec privilege. Les maximes qui y sont détachées & suivies par articles, ont en quelque sorte force de lois, quoiqu'elles n'en ayent pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par son édit de 1719, où l'article 50. est rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos libertés dans leurs certificats. Comme M. Pithou avoit lu les anciens écrivains grecs & latins, & qu'il les avoit conférés avec les vieux exemplaires, il en a mis plusieurs au jour, & y a joint ses savantes notes. On lui doit encore des éditions de plusieurs monumens sacrés & profanes, des *miscellanea ecclesiastica*, quantité de collections historiques, le canon des écritures de Nicéphore, des fragmens de S. Hilaire, les coutumes du bailliage de Troyes, avec des annotations, &c.

*Pithou* (François), avocat au parlement de Paris, frere du précédent, fut comme lui, un homme d'une vertu rare, d'une modestie exemplaire, extrêmement habile dans les Belles-Lettres, dans le Droit, & pour couper court, l'un des plus savans hommes de son tems. Il ne voulut jamais que l'on mît son nom à au-

cun de ses ouvrages. Ce fut lui qui découvrit le manuscrit des fables de Phedre, & il le publia conjointement avec son frere pour la première fois. Ces deux illustres savans, les Varrons de la France, travaillèrent toujours ensemble. François Pithou donna tous ses soins à restituer & à éclaircir le corps du droit canonique, ouvrage qui parut en 1687, & c'est la meilleure édition. Le *Pithœana* est aussi de lui. Il est encore l'auteur de la comparaison de lois romaines avec celles de Moïse, & de l'édition de la loi salique, avec des notes. Il fut du nombre des commissaires qui réglerent les limites entre la France & les Pays-Bas. Il étoit né en 1544, & mourut en 1621, âgé de 77 ans. Le lecteur peut voir le catalogue des ouvrages de MM. Pithou, à la tête de leurs œuvres imprimées en 1715 en latin.

Leur famille originaire de Vire en basse Normandie remontoit jusqu'à un Guillaume Pithou, qui est nommé entre ceux qui se croiserent pour la Terre-sainte en 1190; mais indépendamment de la noblesse le nom de cette famille fleurira dans la littérature, tant que les lettres subsisteront dans le monde. On peut dire de chacun des deux freres que j'ai nommés, un seul d'eux contenoit plusieurs savans, & ce qui est plus estimable que le savoir, chacun portoit également un attachement religieux à l'amour de la vérité. Pierre Pithou a eu plus d'historiens que n'en ont eu la plupart des souverains. On en compte jusqu'à sept qui se sont fait un honneur de célébrer sa gloire, en écrivant sa vie; mais M. Boivin le cadet a remporté le prix dans cette carrière. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TROYES, *blanc de*, *blanc d'Orléans*, *blanc d'Espagne*, &c. on appelle ainsi une préparation de craie que l'on divise en molécules fort fines, qu'on met en différentes formes de pains, & qu'on emploie dans les arts: nous croyons devoir entrer dans quelques détails instructifs sur la nature, la préparation, & les usages du blanc, & sur-tout de celui qui se fait à Troyes, & de celui qu'on prépare à Leveveau, village à neuf lieues d'Orléans, que nous comparerons ensemble.

La matiere du *blanc de Troyes* se trouve en grande abondance dans un village nommé *Villeloup*, distant de Troyes d'environ 4 lieues du côté de l'ouest; le sol dans les environs est une terre très-maigre & peu profonde, qui peut à-peine porter du seigle. Sous cette couche légère regne un gros massif de craie plein de fentes & de gerçures si fréquentes qu'on n'en peut tirer aucune pierre qui ait de la consistance & de la solidité, mais cette craie qui n'est point propre à bâtir devient une matiere infiniment précieuse par l'emploi que l'on en fait à Troyes pour la fabrique du blanc.

Les habitans de Villeloup commencent par tirer cette matiere en petits moëllons, & après l'avoir laissé essuyer à l'air, ils la battent avec des maillets armés de clous, & la réduisent en une poudre grossiere qu'ils passent au crible; le blanc brute est ensuite voituré à Troyes, où les ouvriers qui l'achètent exigent, comme une condition très-essentielle, qu'il leur soit livré parfaitement sec, & dégagé de toute cette humidité dont il peut être imprégné dans la carrière. Il paroît que dans cet état requis de parfaite siccité, la matiere brute a plus de facilité à se laisser pénétrer plus intimement de l'eau dont on l'arrose, qu'elle se divise en molécules plus fines par l'action d'un fluide qu'elle boit avec plus d'avidité, & qu'en conséquence elle se réduit plus facilement en bouillie.

Les ouvriers emploient pour détremper leur craie l'eau blanche qui a déjà servi, & qu'on a tiré des opérations précédentes. Après qu'on a réduit la craie en bouillie, ce qui n'est pas long, vû l'extrême facilité avec laquelle la craie seche s'imbibe d'eau, on

passé



passé au moulin la bouillie après l'avoir long-tems brassée. Cette nouvelle manipulation a pour but de suppléer à ce que l'eau n'a pu faire par rapport à la division de la craie, de la réduire en une pâte composée de molécules très-fines, & capables de former des couches plus uniformes & plus brillantes lorsqu'on l'étend sur des surfaces unies, en un mot, de favoriser tous les effets du blanc.

Le moulin qui sert à cet usage est assez semblable à celui avec lequel on broye la moutarde, & on le fait jouer de la même manière; il est composé de deux meules de seize à dix-sept pouces de diamètre, qui sont des fragmens des vieilles meules de moulins à blé. La meule supérieure qui a environ deux pouces & demi d'épaisseur, a au centre une ouverture d'un demi-pouce de diamètre, à laquelle est adaptée une écuelle percée, où l'ouvrier jette de tems-entems sa bouillie de craie; la matière descend peu-à-peu entre les meules, & s'écoule après la trituration en formant un filet continu par une ouverture latérale pratiquée dans la cage qui renferme le tout. Plus la matière est fondue & réduite & les meules ferrées, plus le blanc qui passe est affiné. Les différens degrés d'attention que les ouvriers apportent à toutes ces préparations décident de la finesse du blanc; un ouvrier peut en faire passer au moulin jusqu'à six cens livres par jour, mais il en fait passer un tiers moins de celui qui a acquis la dernière perfection.

Les peintres de bâtimens ou autres ouvriers qui veulent ménager la dépense de blanc de céruse, & qui n'ont pas besoin de préparations à l'huile, demandent quelquefois du blanc de la plus grande finesse, afin d'avoir moins de peine à le broyer sur le marbre, & qu'il fasse un meilleur effet. Lorsqu'il sera employé dans ces cas, l'ouvrier prévenu pour répondre aux intentions du peintre, ou plutôt du barbouilleur, est obligé de passer trois fois la matière du blanc par le moulin.

On verse dans des tonneaux la bouillie de craie qui a éprouvé la trituration du moulin, & on la laisse reposer pendant sept ou huit jours; la matière craieuse se précipite insensiblement au fond du tonneau, & l'eau qui s'en défait par le farnage, de sorte qu'on peut l'épuiser à mesure avec une écuelle; c'est cette eau que l'on emploie à détremper la matière brute comme nous l'avons observé plus haut.

Le sédiment craieux qui se dépose au fond des tonneaux ne parvient pas de lui-même à un état de consistance assez considérable pour qu'on puisse le manier aisément & le réduire en pain, quand même on voudroit former la craie en cet état dans des moules, les pains qui en résulteroient seroient exposés à se gercer en séchant; la consistance de la craie est alors telle à-peu-près que celle de la chaux lorsqu'elle est universellement fondue. Pour parvenir donc à donner à la craie le degré de consistance & de dessèchement convenable, l'ouvrier étend sa matière, qui est fort molasse, sur des treillis qu'il place au-dessus d'un lit de blanc brut. C'est ici le point le plus délicat de sa manipulation & d'un procédé qui suppose une sagacité bien digne de l'attention des Physiciens & des Philosophes, pour le dire en passant, c'est cette physique usuelle qui mérite le plus notre étude sur-tout lorsqu'elle présente le résultat des essais journaliers & traditionnels appliqués aux arts; je dis donc que la poussière de la craie brute qui est fort sèche attire puissamment & boit l'humidité surabondante du sédiment craieux, en sorte que celui-ci parvient en vingt-quatre heures à une consistance de pâte très-maniabale. L'ouvrier n'a besoin pendant tout ce tems que de remuer une fois seulement sa matière, afin que toutes ses parties soient exposées également à l'action de la terre absorbante, & que la pâte s'affine également dans toute sa masse. Je ferai remarquer

ici une vérité assez importante, prouvée par tous ces essais multipliés, qui est que l'air agit moins efficacement & moins promptement que la matière brute & sèche pour dégager l'eau de la craie imbibée.

Enfin l'ouvrier forme avec les mains seules des pains de sa pâte de craie, dont la figure est celle d'un parallépipède émoussé par les côtés ou arrêtes, les plus gros n'excedent pas trois livres; pour le débit en détail on en fait des pains arrondis en forme de mamelle.

Il ne reste plus maintenant qu'à exposer la manière dont on fait sécher les pains nouvellement formés, & il y a encore une petite manipulation fort fine & fort physique. Comme les pains ont six faces, il n'y en a que cinq qui puissent être exposées à l'air, le pain étant posé sur la sixième; si celle-ci ne séchoit pas dans la même progression que les autres, peut-être y auroit-il à craindre des gerçures, ou au-moins on seroit dans la nécessité de retourner souvent les pains. Mais par une suite de procédés & de réflexions l'ouvrier a senti qu'il éviteroit tous ces inconvéniens & ces embarras en posant ces pains nouvellement formés sur des moëllons secs de la craie de Villeloup de trois ou quatre pouces d'épaisseur. Le moëllon sèche l'humidité & en enlève autant que l'air, ils en prennent une si grande quantité qu'il leur faut un beau jour d'été pour se sécher & être en état de recevoir de nouveaux pains. C'est dans l'endroit le plus élevé des maisons & le plus exposé à l'action de l'air, que les vinaigriers (car ce sont eux qui à Troyes sont attachés à cette besogne) préparent le blanc, & qu'ils conservent la vieille eau blanchie qui doit détremper le blanc brute; ils ne travaillent à cette fabrique que depuis le mois d'Avril jusqu'à la fin du mois d'Octobre; la moindre gelée dérangeroit tout le travail, & dissoudroit même les pains nouvellement formés.

Les pains une fois séchés sont extrêmement fragiles; les molécules qui les forment n'ayant point naturellement de viscosités qui puissent les lier entre elles, & les ouvriers ne faisant entrer aucune espèce de colle dans leur préparation, il est nécessaire que les parties craieuses soient unies seulement par une juxte position qui est l'ouvrage de l'eau, cette non-viscosité paroît même un point important par rapport à la bonté du blanc. De toutes les différentes carrières de craie qui se trouvent aux environs de Troyes, & qui fournissent des matériaux propres pour les édifices, il n'y a que celle de Villeloup dont la craie ait été jusqu'à présent accueillie par les ouvriers, comme ayant toutes les qualités requises pour se prêter à toutes leurs opérations. Quelques-uns ayant voulu épargner les frais de voiture, avoient tenté de préparer la craie tirée des carrières plus voisines de Troyes; mais ils ont trouvé plus de difficulté à la façonner que la matière de Villeloup, & moins de blancheur dans les pains qui en provenoient. Quelques cantons de Villeloup fournissent même de la craie dans laquelle les ouvriers rencontrent des marques de viscosité sensibles, qui l'empêche de passer facilement au moulin, & qui en général la rend peu susceptible de se prêter à toutes leurs manipulations.

Il paroît donc que toutes les qualités requises par nos ouvriers pour la matière du blanc sont; 1<sup>o</sup>. qu'elle soit très-blanche; 2<sup>o</sup>. qu'elle soit tendre & friable; 3<sup>o</sup>. qu'elle ne soit point visqueuse; 4<sup>o</sup>. qu'elle soit exempte de toute terre ou pierre étrangère, tels que les petits graviers ou molécules ferrugineuses; les ouvriers prétendent qu'il ne faudroit qu'un grain de gravier gros comme une tête d'épingle pour arrêter l'ouvrage du moulin & les obliger à le démonter; la craie de Villeloup réunit toutes ces qualités;



elle donne le plus beau blanc, elle est sans aucun mélange, & se prête à tous les procédés essentiels dont nous venons de donner les détails.

Ces considérations nous conduisent naturellement à faire mention du blanc qui se façonne au Cavereau, village à 9 lieues au-dessous d'Orléans, sur la Loire, & dont M. Salerne, médecin à Orléans, & correspondant de l'académie des Sciences parle, dans un discours inséré, *tom. II. p. 5.* des mémoires présentés à cette académie; il nous apprend que cette craie de Cavereau est grasse & liée, propre à se détacher en masse comme la marne, & que les habitans de Cavereau la mêlent par petits tas, qu'ils pétrissent à piés nuds en ôtant toutes les petites pierres & en y jettant de l'eau à différentes reprises. Après cette première préparation ils en forment des rouleaux gros comme le bras, puis ils les coupent au couteau par morceaux de la longueur d'environ quatre à cinq pouces, pour les mouler quarrément & uniment en les tapant sur une petite planche. Tel est, ajoute-t-il, le blanc d'Espagne qu'ils nomment *grand blanc* ou *blanc quarré*, à la différence d'une autre sorte qu'ils appellent *petit blanc* ou *blanc rond*; le dernier est effectivement arrondi en forme de mamelle, il est plus fin & plus parfait que le précédent, parce qu'étant façonné à la main, il contient moins de gravier ou de pierrettes. Ce travail dure jusqu'à la vendange, ou jusqu'au commencement des froids & des mauvais tems, alors ils le cessent, parce qu'il faut un beau soleil pour sécher le blanc.

Après ces détails de la préparation du blanc au Cavereau, on peut se convaincre aisément que les différences sont à l'avantage du blanc façonné à Troyes; il paroît d'abord que la viscosité est très-marquée dans la craie de Cavereau, ainsi que le gravier & autres pierres dures, & grumeaux terreux, ochreux, &c. J'ai vu moi-même dans ce village la matière du blanc, c'est une marne blanche, douce au toucher, qui boit l'eau avec avidité, & se résout en pâte qui se paitrit aisément; je l'ai trouvé mêlée pour-lors de petits débris de cos & de filix qui coupent quelquefois les doigts des ouvriers qui la paitrissent; cette propriété qu'elle a de se paitrir & de se réduire en une pâte molle qui s'allonge sous les piés, semble indiquer une qualité argilleuse qui lie les parties, & permet de sécher les pains au soleil sans qu'ils se gercent; en un mot elle a tous les caractères de la marne, les pains d'ailleurs se séchent très-aisément, parce que la marne quitte l'eau plus facilement que la craie; en conséquence de ces imperfections dans la matière première, les manipulations ne s'y exécutent pas avec les attentions scrupuleuses dont on use à Troyes; on voit bien que le mélange des petites pierres ne permettrait pas de faire usage du moulin; les différentes qualités du blanc d'Orléans dépendent, à ce qu'il paroît, du plus ou moins de gravier qui s'y trouve mêlé; au lieu qu'à Troyes tout est égal, à la trituration près; enfin les ouvriers de Troyes évitent le soleil, & y suppléent par un procédé très-ingénieux, qui n'est peut-être pas nécessaire au Cavereau, vu la viscosité de la craie, car l'action du soleil qui sèche les pains du Cavereau, feroit gercer ceux de Troyes.

Je soupçonne que le nommé *Vignereux*, qui le premier a façonné le blanc au Cavereau, & qui y a laissé beaucoup de ses descendans, comme le rapporte M. Salerne, est un homme sorti de Troyes, car il y a encore dans un fauxbourg de Troyes une famille de ce nom; cet homme aura reconnu une certaine analogie entre la matière marneuse du Cavereau & le blanc de Troyes, mais ou il n'étoit pas instruit du procédé des artisans de Troyes, ou plutôt il aura trouvé une matière peu susceptible de leurs préparations par les raisons que nous avons détaillées.

Instruit de tous ces faits, j'ai été curieux de comparer ensemble les effets du blanc de Troyes avec ceux du blanc d'Orléans, & d'après la plus légère inspection & les usages les plus communs, il n'y a pas lieu d'hésiter à donner la préférence à celui de Troyes, les couches du blanc de Troyes sont plus uniformes, plus brillantes, plus blanches, parce que les molécules en sont plus fines & sans aucun mélange de grumeaux pierreux, tels qu'on les découvre aisément à l'œil dans les pains d'Orléans; enfin si l'on emploie le blanc de Troyes comme terre absorbante, il y a tout lieu de croire que la matière n'ayant aucune viscosité, & étant d'ailleurs réduite en molécules plus fines que celles du blanc d'Orléans, doit avoir des effets beaucoup plus complets & beaucoup plus prompts, car les terres absorbantes agissent en proportion de la division de leurs parties; d'ailleurs les petites pierres & filix du blanc d'Orléans peuvent déchirer les étoffes & les parties ochreuses, les tacher, lorsqu'on emploie le blanc pour les dégraisser.

Depuis quelque tems on débite à Paris des pains de blanc encore plus grossier que celui d'Orléans, sous le nom abusif de blanc d'Espagne; la matière de ce blanc se tire proche de Marly & au-dessous de Meudon, on la détrempe dans des tonneaux; on la brasse, & l'on tire l'eau chargée des molécules craieuses qu'on laisse reposer ensuite, & on forme les pains du sédiment qu'on fait sécher comme ceux du Cavereau, la craie paroît fort grasse au toucher, mêlée de matière ochreuse.

L'usage du blanc est assez connu, on en blanchit les appartemens; il sert, comme nous l'avons dit, de terre absorbante pour dégraisser les serges, les draps, les couvertures, au lieu de les blanchir au soufre; on en met aussi une première couche avec de la colle sur les moulures qu'on se propose de dorer; il sert aussi de base pour étendre certaine préparation terreuse colorée.

La matière brute voiturée à Troyes vaut 4 à 5 sols le boisseau du pays; les ouvriers prétendent qu'il en faut trois boisseaux pour un cent pesant, mais on en peut douter, si l'on considère que le boisseau de Troyes contient 20 pintes du pays, qui correspondent à 24 pintes de Paris; & comme on mesure comble la matière brute du blanc, il est à présumer que le boisseau contient alors 26 pintes de Paris; il ne paroît pas vraisemblable qu'ils emploient 78 pintes de blanc pour un cent pesant; quoi qu'il en soit, le blanc d'une médiocre qualité se vend actuellement 25 à 30 sols le cent; & le plus parfait quelquefois jusqu'à 40 & 45 sols le cent pesant pris en gros. Cette marchandise est plus chère en tems de paix. Le blanc brut augmente aussi de prix à proportion. Les vinaigriers de Troyes en font des envois dans tout le royaume, & même en Allemagne. Voyez Mémoires de l'académie des Sciences, année 1754, & les Ephémérides troyennes, année 1759. Article de M. DESMARAIS.

TRUAGE, (*Jurisp.*) Voyez ci-devant TREU.

TRUAND, *s. m.* (*Langue franç.*) *truand*, *truande*, *truander*, *truandaille*, sont de vieux mots qui étoient autrefois fort en usage, comme il paroît par le roman de la Rose, Villon, l'auteur de la comédie de Pathelin, & autres.

*Truand* signifioit un mendiant valide qui fait métier de gueuser; *truander*, demander l'aumône par fainéantise, par libertinage; *truandaille*, nom collectif pour dire de la gueuserie, des gueux, des vauriens: ce mot se trouve dans la vieille bible des noëls.

*Vous n'êtes que truandaille,*

*Vous ne logerez point céans.*

*Truande* s'est dit encore dans le dernier siècle au figuré, pour une *salope*.



Ah! truande, as-tu bien le courage  
De me faire cocu à la fleur de mon âge. Mol.

Ces mots pourroient donc bien venir de *truillon*, qui en langage celtique ou bas-breton, signifie *gue-nille*. Nicod prend aussi le mot de *truand* pour un ba-teleur.

Borel a dit *truauté* pour *gueuserie*. Il ajoute que *truand*, *truande*, *truandaille*, se prennent pour des souillons, des souillones, & comme qui diroit, tripiers, tripie-res, *triperia*, d'où vient la rue de la *Truanderie*, qu'on appelloit anciennement par cette raison, *vicus Tru-tenaria*, selon le chartulaire de S. Lazare. (D. J.)

TRUAU, f. m. (*Mesure de coninence.*) cette me-sure tient un boisseau & demi; elle est d'usage en cer-tains cantons du royaume. *Dictionnaire des arts.* (D. J.)

TRUBICE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere de Polo-gne, au palatinat de Kiovie. Elle se jette dans le Bo-rysthène, à deux milles germaniques au-dessous de Péreslaw. (D. J.)

TRUBLE, Voyez PALETTE.

TRUBLE ou TROUBLE, qu'on appelle en quel-ques endroits *étiquette*, (*Pêche.*) c'est un petit filet de pêcheur, qui a à-peu-près la figure d'un grand capuchon à pointe ronde, dont l'ouverture est atta-chée à un cerceau, ou à quatre bâtons suspendus au bout d'une perche: on s'en sert pour pêcher les écrevisses, & aussi pour d'autres poissons. On amorce la *truble* avec une poignée de vers de terre, qu'on enfle par le milieu du corps, & qu'on lie pour pen-dre au haut de ce filet, de sorte qu'ils soient à demi-pié du fond du filet quand on le plonge dans l'eau.

TRUBRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Wiltshire. Il est renommé par ses ouvrages de laine. (D. J.)

TRUCHEMENT, f. m. (*Gramm.*) interpète com-mun entre deux personnes qui parlent des langues différentes.

TRUCHEMENT, (*Hist. rom.*) en latin *interpretes*. Quoique presque tous les Romains entendissent & parlissent le grec, cependant les gouverneurs de pro-vince avoient toujours avec eux un *truchement*, mê-me dans les provinces où on parloit grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie mineure, dans la Macédoi-ne, parce qu'il leur étoit défendu de parler une au-tre langue que la latine, lorsqu'ils étoient en fonc-tion. On peut citer pour preuve Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé grec dans le sénat de Syracu-se, pendant qu'il étoit questeur en Sicile. La répu-blique entretenoit aussi des *truchemens* dans les villes de commerce, & sur-tout dans les ports de mer, pour la commodité des étrangers de différentes na-tions qui y abordoient. (D. J.)

TRUCHEMENT, (*Hist. mod.*) dans les contrées du Levant signifie un *interprete*; ce sont ordinairement des Grecs ou des Arméniens qui remplissent cette fonction à la cour du grand-seigneur. Voyez DROG-MAN.

TRUHSES, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'une des qua-tre anciennes & principales charges de l'empire de Constantinople, & de celui d'Allemagne. On appel-loit autrefois celui qui en étoit revêtu, *propositus mensæ regie*: on l'a nommé ensuite *archi-dapifer*. La fonction de l'*archi-truchses* en Allemagne, au cou-ronnement de l'empereur, consiste aujourd'hui à porter sur la table de ce prince, entre deux plats d'ar-gent, une piece du bœuf qu'on rôtit tout entier à cette solemnité. Autrefois les empereurs donnoient cet emploi, selon leur choix, à quelque prince de l'empire, jusqu'à ce que cette charge fût attachée à la maison Palatine, qui la perdit ainsi que l'électorat en 1623; mais elle lui fut rendue en 1708, & de-puis elle repassa à la maison de Baviere en 1714. La

charge de *truchses* héréditaire de l'Empire sous l'ar-chi-truchses, appartient aux comtes de Waldebourg. Voyez ARCHI-DAPIFER. Codin, de *offic. aulae Constan-tinopol.* Fauchet, de l'*orig. des dignités. Supplém. de Moreri, tome II.*

TRUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, au diocèse de Liege, entre Tongres & Tirlémont. L'évêque de Liege en est co-seigneur avec l'abbaye des Bénédictins, que S. Trudo fonda dans cette place, l'an 647.

TRUEC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Truccia*; bourg de l'île de France. Landry maire du palais, gagna à *Truec* en 593, la bataille donnée en-tre l'armée de Clotaire II. roi de France, & l'armée de Childebart roi d'Austrasie. Mais quel est l'endroit où s'est donnée cette bataille, & où par conséquent doit-on placer le bourg de *Truccia*? La plupart des modernes, entr'autres M<sup>rs</sup>. de Valois, de Cordemoi, & le P. Daniel, croient que *Truccia* est Trouci ou Droissi, sur la Demete; cependant Trouci est dans le Laônois, & l'histoire dit que *Truccia* étoit dans le Soissonnois, au royaume de Neustrie. M. Robbe a assez bien prouvé dans une dissertation sur ce sujet, que *Truec* étoit dans le Soissonnois, sur la rive gauche de l'Aisne, & qu'il se nomme aujourd'hui *Presle le commun.* (D. J.)

TRUELLE, f. f. (*Maçon.*) outil de fer poli, ou de cuivre, emmanché dans une poignée de bois, qui sert à un maçon pour rendre unis les enduits de plâ-tre frais, & à prendre le mortier dans le baquet. Il y a des *truellen* triangulaires, dont deux côtés sont tran-chans pour grater & nettoyer les enduits de plâtre au fas, & dont l'autre côté est breté ou brétélé, c'est-à-dire a de petites hoches en maniere de scie, pour faire des brétures, gravures, ou raies qui imitent cel-les de la pierre de taille en badigeonnant. (D. J.)

TRUELLE BRETÉE, f. f. *terme de Maçon*, sorte de *truelle* particuliere qui a des dents, & qui sert aux maçons pour nettoyer le plâtre, lorsque le mur est enduit. (D. J.)

TRUELLE, en *terme de Raffinerie de sucre*, est un outil semblable à celui des maçons, excepté que ce-lui-ci a le coude bien plus long. On s'en sert pour faire les fonds, Voyez FONCER; pour ramasser dans les poëlettes ce qui se répand par-dessus les bords des chaudières. Voyez POËLETTES, & les sirops qu'on renverse souvent par accident. Voyez les Pl. de *Raffinerie du sucre.*

TRUENTUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, dans le Picenum. La ville *Asculum-Picenum* (Ascoli), ca-pitale du pays, étoit bâtie sur ses bords, dans l'en-droit où elle reçoit le fleuve Castellatum. A son em-bouchure étoit un lieu fortifié nommé *castrum Truen-tinum*. Pline, l. III. c. xiiij. qui nomme le château *Truentum*, parle aussi de la riviere qui lui donnoit son nom. Strabon, l. V. p. 241. fait mention de la riviere sous le nom de *ΤΡΕΝΤΙΝΟΣ ΠΟΤΑΜΟΣ, Truentinus amnis*, & y met une ville de même nom. Le nom moderne de cette riviere est *Trono*. (D. J.)

TRUFFE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *tuber*; genre de plante qui ne fort pas hors de terre, & qui n'a ni racines, ni tiges, ni feuilles. La *truffe* est ordinairement arrondie, & couverte d'une écorce inégale, raboteuse & hérissée de tubercules en pointes de diamant. Sa substance est dure, calleuse & interrompue par un grand nombre de fentes sinueuses, de sorte qu'elle paroît divisée en plusieurs parties, comme la noix muscade; elle est remplie de capsules molles, en forme de vessies, arrondies & très-petites, qui renferment chacune deux, trois ou quatre semences ron-des ou arrondies, & dont la surface est inégale. *Michelli nova plant. amer. genera.* Voyez PLANTE.

TRUFFE, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres connus; les *truffes* sont d'une substance



charnue, fongueuse, de forme irrégulière, croissant en terre; elles sont quelquefois séparées, & quelquefois réunies ensemble.

S'il y a des animaux, qui ont peu l'air d'animaux, il ne faut pas être surpris qu'il y ait aussi des plantes qui n'en ont pas la mine. Les truffes sont de ce nombre; elles n'ont ni racines, ni filamens qui en tiennent lieu, ni tiges, ni feuilles, ni fleurs apparentes, & nulle apparence de graine. Il faut pourtant qu'elles jettent des semences pour se multiplier. En un mot, il faut que ce soit des plantes. Elles méritent bien par leur singularité, qu'on recueille ici ce qu'en ont écrit quelques physiciens, & M. Geoffroy entr'autres, qui a fait un mémoire sur leur nature.

Tous les corps qui paroissent végéter, se peuvent partager généralement en deux classes. La première, de ceux à qui il ne manque rien de tous les caractères des plantes. La seconde, de ceux à qui il en manque quelques-uns. Parmi ces derniers, les uns manquent de fleurs apparentes, comme le figuier dont on croit la fleur renfermée au-dedans du fruit. D'autres manquent de fleurs & de graines apparentes, comme la plupart des plantes marines dont on soupçonne les semences renfermées dans des vésicules particulières. D'autres n'ont que des feuilles sans tige, comme le lichen, le *lactuca marina*, & le nostoch. D'autres ont des tiges sans feuilles, comme les euphorbes, la presse, le litophyton, &c. D'autres enfin, n'ont pour ainsi dire, aucune apparence de plantes, puisqu'on n'y distingue ni feuilles, ni fleurs, ni graines. De ce genre sont la plupart des champignons, les éponges, les morilles & sur-tout les truffes, qui de plus n'ont point de racines. Les Botanistes les ont rangées dans l'ordre des plantes, parce qu'on les voit croître & multiplier; ils ne doutent point qu'elles n'aient du moins les parties essentielles des plantes, si elles n'ont pas les apparentes, de même que les insectes ont la partie essentielle à l'animal, quoique la structure apparente en soit différente.

Cette sorte de plante est une espèce de tubercule charnu, couvert d'une enveloppe ou croûte dure, raboteuse, chagrinée, & gercée à sa superficie, avec quelque régularité, telle à-peu-près qu'on l'aperçoit dans la noix de cyprès. Elle ne sort point de terre; elle y est cachée à environ un demi-pié de profondeur. On en trouve plusieurs ensemble dans le même endroit, qui sont de différentes grosseurs. Il s'en voit quelquefois d'assez grosses pour être du poids d'une livre; & ces dernières sont rares.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu notre truffe, car ils décrivent la leur de couleur rougeâtre, & d'une surface lisse; espèce de truffe qui est encore commune en Italie, & qu'on appelle truffe sauvage, mais dont on ne fait aucun cas. Il est vrai cependant que les Romains recevoient quelquefois une truffe blanche d'Afrique, qu'ils estimoient singulièrement pour son odeur; ils la nommoient truffe de Lybie, & les Grecs fort peu au fait de toutes les productions africaines, appelloient celle-ci *misy cyrénaique*.

Avicenne met au rang des meilleures truffes, celles qui sont en-dedans de couleur blanchâtre, ou pour mieux traduire le terme qu'il emploie, de couleur de sable, faisant allusion au sable grisâtre qui étoit en usage de son tems. Pline dit avec peu d'exactitude, que les truffes de Lybie étoient plus charnues que les autres. Theophraste s'exprime bien mieux, en disant que leur chair étoit d'un excellent parfum, pour les distinguer des truffes de la Grece qui étoient insipides. Comme les truffes de Lybie venoient dans les sables brûlans de cette région, on les appelloit truffes sablonneuses; & Martial y fait allusion, lorsqu'il décrit les meilleures truffes, comme faisant des crevasses sur la surface du terrain. Il est vrai, que nous ne voyons point que la terre se fende dans les

endroits où elle porte des truffes; & Pline lui-même assure que les truffes sont enfouies en terre, sans donner aucune indication de leur place; il a sans doute raison pour les truffes romaines, & le fait est également vrai pour les nôtres; mais puisque Martial parle des truffes de Lybie, il faudroit avant que de le censurer, savoir si les truffes d'Afrique fendent ou non, le terrain des endroits où elles se trouvent; & c'est surquoi nous avons par hazard le témoignage de Léon l'Africain. Cet auteur qui est fort exact dans son détail des truffes de Lybie, rapporte qu'on reconnoît les endroits qui produisent des truffes, par la surface de la terre, élevée en petites mottes, & fendue en un grand nombre de crevasses; mais laissons les truffes d'Afrique, pour parler de celles de l'Europe qui sont sous nos yeux, & de caractère bien différent.

Les bonnes sont communes en Italie, en Provence, en Dauphiné, dans le Languedoc, l'Angoumois, & le Périgord, où elles sont les meilleures. Il en croît aussi en Bourgogne & aux environs de Paris. Il en vient dans le Brandebourg, & en d'autres endroits d'Allemagne; M. Hatton a le premier découvert les truffes de Northampton, province d'Angleterre, & Morton les a décrites dans son histoire naturelle du pays.

On remarque que les truffes viennent plus ordinairement dans des terres incultes, de couleur rougeâtre & sablonneuse, quoi qu'un peu grasses. On les trouve au pié & à l'ombre des arbres; on les trouve aussi quelquefois entre des racines, des pierres, & quelquefois en pleine terre. Leur arbre favori est le chêne ou le chêne-vert, ou le chêne blanc, comme l'orme est celui de la morille.

On commence à voir des truffes au premier beaux tems qui suit les froids, plutôt ou plus tard, suivant que le tems est doux, mais à la suite du grand hiver, elles ont été très-rares. Elles ne paroissent dans leur naissance, que comme de petits pois ronds, rouges au-dehors, & blancs en-dedans; ces pois grossissent peu-à-peu. C'est depuis ce tems-là, qu'on commence à tirer de la terre celles qu'on nomme truffes blanches. Elles sont insipides d'elles-mêmes, & on les fait sécher pour entrer dans les ragouts, parce qu'elles se gardent mieux séchées que les marbrées.

C'est l'opinion commune, que les truffes qui ont été une fois déplacées ne prennent plus de nourriture, quand même on les remettrait dans la même terre d'où on les a tirées; mais si on les y laisse jusqu'à un certain point sans les déranger, elles grossissent insensiblement; leur écorce devient noire, chagrinée, ou inégale, quoiqu'elles conservent toujours leur blancheur au-dedans; jusqu'à ce point, elles ont très-peu d'odeur & de faveur, & ne peuvent encore s'employer qu'en ragoût; & c'est toujours ce qu'on appelle premières truffes blanches, dont il ne faut point faire une espèce différente des marbrées & des noires, que l'on recueille depuis l'automne jusque en hiver après les premières gelées, car ce ne sont que les mêmes à différens points de maturité.

La truffe blanche est dans son premier état, comme une plante qui est tout-à-la-fois racine, tige & fruit, dont le parenchime se gonfle de toutes parts, & dont les parties se développent insensiblement. A mesure que la truffe se gonfle, l'écorce se durcit, se gerce, en différens endroits pour donner plus de nourriture à la masse qui est plus grosse; alors la truffe change de couleur, & de blanche qu'elle étoit, on la voit insensiblement se marbrer de gris, & on n'aperçoit plus le blanc que comme un tissu de canaux qui se répandent dans le cœur de la truffe, & qui viennent tendre aux gerces de l'écorce.

La matière grise qui est renfermée entre ces canaux, étant considérée au microscope, paroît être un



parenchime transparent, composé de vésicules. Au milieu de ce parenchime, on voit des points noirs, ronds, séparés les uns des autres, qui ont tout l'air d'être des graines nourries dans ce parenchime dont elles ont obscurci la couleur, & où il n'y a que les vaisseaux & quelques cloisons qui sont restées blanches.

Lorsque les truffes sont venues à ce point de maturité, elles ont une très-bonne odeur & un très-bon goût. La chaleur & les pluies du mois d'Août les font mûrir plus promptement; c'est ce qui peut avoir donné lieu à quelques auteurs de dire que les orages & les tonnerres les enfantent. En effet, on ne commence à fouiller les bonnes truffes, que depuis le mois d'Octobre jusqu'à la fin de Décembre, & quelquefois jusqu'au mois de Février, où pour lors elles sont marbrées; au lieu que celles que l'on ramasse depuis le mois d'Avril, jusqu'au mois de Juillet & d'Août, ne sont encore que blanches. Si on manque à ramasser les truffes lorsqu'elles sont à leur point de maturité, elles se pourrissent: c'est alors que l'on peut observer la reproduction de la truffe, parce qu'au bout de quelques tems, on trouve plusieurs amas d'autres petites truffes qui occupent la place de celles qui sont pourries. Ces jeunes truffes prennent nourriture jusqu'aux premiers froids. Si la gelée n'est pas forte, elles passent l'hiver, & forment de bonne heure les truffes blanches du printemps.

Le grand froid de 1709 est encore une preuve de ce qu'on vient d'avancer, puisqu'on n'a vu des truffes que dans l'automne de la même année; les plus avancées qui auroient dû paroître au printemps, ayant péri par la rigueur de la saison, au lieu que l'année précédente, elles avoient été très-communes.

On ne remarque ni chevelu, ni filaments de racines aux truffes qu'on tire de terre. Elles en sont enveloppées de manière, qu'elles y impriment les traces de leur écorce, sans y paroître autrement attachées. Elles sont sujettes comme les autres racines, à être percées de vers; celui qui s'attache à la truffe est un ver blanc assez menu, & différent de ceux qui naissent de leur pourriture: par la suite, il forme une fève renfermée dans un nid tissu d'une soie blanche fort délicate. Il en sort quelque tems après une mouche bleue, tirant sur le violet, qui s'échappe de la truffière, par des gercures qu'on y observe. Dès qu'on aperçoit de ces sortes de mouches, on les regarde comme un indice certain qu'il y a des truffes dans l'endroit autour duquel on les voit voltiger; mais nous ferons un article à part du ver de truffe.

Quand une truffe cuite a été piquée du ver, on s'en aperçoit à l'amertume qu'elle a au goût; & en y faisant un peu d'attention, on reconnoît que l'endroit de la piquure est plus noir que le reste, & que c'est de-là que vient cette amertume, le reste de la truffe ayant un bon goût. Si on l'ouvre crue à l'endroit de la piquure, on y découvre aisément le nid du ver, & un espace autour sans marbrure, d'une couleur différente du reste de la truffe, & qui approche de celle du bois pourri.

On a observé avec le microscope la superficie des truffes, & on a remarqué que certains points blancs qui s'y trouvent, étoient autant de petits insectes qui les rongent. Ils suivent les sillons de l'écorce pour pouvoir tirer plus de nourriture; ces insectes sont blancs & transparents, de figure ronde à-peu-près comme les mites. Ils n'ont que quatre pattes & une fort petite tête, ils marchent même assez promptement.

Ces insectes se nourrissent du suc nourricier de la truffe; la preuve est qu'on en a trouvé qui s'étoient retirés dans le canton qu'avoit habité un ver, ils étoient devenus quoique transparents, d'une couleur de café, telle que celle de l'endroit où le ver avoit

niché. Il est à remarquer que la terre qui produit la truffe ne porte point d'autres plantes au-dessus de la truffière; la truffe en soustrait le suc nourricier, ou peut-être par son odeur fait périr, & empêche les herbes d'y pousser. Cette dernière raison paroît assez probable, d'autant que la terre qui porte la truffe sent la truffe. Les paysans en certains endroits font un tel profit sur le débit des truffes, que cela les rend soigneux de découvrir les truffières; enforte qu'ils deviennent très-habiles en ce métier.

Ils connoissent l'étendue d'une truffière à ce qu'il n'y croît rien, & que la terre est nette de toute herbe. En second lieu, suivant la qualité de la terre, lorsque la truffière est abondante, elle se gerce en différens endroits. Ils la reconnoissent encore, à ce qu'elle est plus légère; ils la reconnoissent enfin, à ces petites mouches bleues & violettes dont j'ai parlé, & à une autre espèce de grosses mouches noires, longues, différentes des premières, qui sortent des vers qui s'engendrent de la pourriture de la truffe, & tout semblables à ceux qui naissent de toute autre matière pourrie.

Il y a une habileté à fouiller les truffes, sans les couper, sur-tout lorsqu'elles sont grosses. Pour les tirer, les paysans ont une espèce de houlette; dans d'autres endroits, ils ne s'en rapportent point à eux-mêmes pour cette recherche, mais ils ont recours à un moyen dont parle Plin & d'autres auteurs. Il faut savoir, que les pores sont fort friands de truffes; on se sert donc d'un de ces animaux qu'on dresse à les chercher, & à les tirer. Il faut être prompt à leur ôter les truffes qu'ils découvrent, & leur donner quelque chose à la place pour les récompenser, sans quoi ils se rebuteroient, & laisseroient-là une chasse qui leur seroit infructueuse. Dans le Montferat, ils ont des chiens dressés à cette chasse; il en est de même en Angleterre, & cette dernière méthode a ses avantages.

Voilà en général les observations de M. Geoffroi sur la truffe. Je vais présentement en déterminer les espèces d'après Tournefort; il en compte deux, qu'il distingue par leur figure. La première, est la ronde, dont on voit la figure dans ses élémens de Botanique, la même que celle qui est dans Mathiole & dans les autres Botanistes. Cette espèce est celle que l'on mange en ce pays, & qui est connue de tout le monde. La seconde espèce est celle que Mentzelius nomme dans son *pugillus rariorum plantarum*, truffes d'Allemagne, *tubera subterranea testicularum formâ*. Cette truffe est différente des autres par sa figure, & par sa couleur interne, qui, au rapport de cet auteur, est d'un roux tirant sur le verdâtre, semblable à la couleur interne des vesses de loup de nos bois: peut-être que s'il les eût ouvertes en d'autres tems, il les eût trouvées d'une autre couleur. Il les compare même à une matière qui change de couleur comme elles. Mentzelius découvrit cette espèce dans les mois d'Août & de Septembre, qui est le tems où elles ne sont pas encore mûres, & en un certain canton de la marche de Brandebourg.

Sur ce pié là, nous n'avons encore en Europe que deux espèces de truffes qui diffèrent par le port extérieur, & nous ne devons point prendre les variétés de couleurs internes, ni les différentes grosseurs pour des caractères de différentes espèces, puisque les racines ou les pierres qu'elles rencontrent en grossissant, leur peuvent donner différentes formes. La truffe est donc une plante & non point une matière conglomérée, ou un excrément de la terre, comme Plin l'a pensé, en rapportant pour preuve une histoire d'un gouverneur de Carthage, qui en mordant une truffe, trouva sous ses dents un denier. Cette preuve n'est point suffisante, puisque le hasard peut avoir fait que la truffe en grossissant, ait enve-



loppé ce denier, comme on voit arriver pareilles choses à certains arbres, de la végétation desquels on est persuadé. Il me paroît même que Plin ne savoit à quoi s'en tenir, puisqu'il rapporte ensuite, que l'on observoit que les truffes ne venoient auprès de Mételin dans l'île de Lesbos, que quand le débordement des rivières en apportoit les semences d'un endroit nommé *Tiars*, dans la terre ferme d'Asie, où il y avoit des truffes en quantité.

Peut-être que l'on pourroit multiplier les truffes en tentant différens moyens, puisque nous les voyons multiplier dans la terre. Cette reproduction nous confirmeroit l'opinion que les graines sont renfermées dans l'intérieur de la truffe, & que ce sont ces graines & ces points ronds qui forment le parenchime de la truffe. Ce parenchime est soutenu par des fibres qui vont irrégulièrement de la circonférence au centre, & tout traversé par des canaux blancs qui forment la marbrure de la truffe. Quelquefois ces canaux s'étendent en formant des plaques blanches, composées de vésicules transparentes plus déliées que les autres; en sorte que vues de côté, elles forment une surface unie, blanche; considérées perpendiculairement, elles laissent discerner à-travers elles, des points noirs; si ces points sont les graines de la truffe, il est probable que les plaques blanches en sont comme les fleurs, y ayant toute apparence que les fleurs doivent être renfermées dans la truffe avec les graines.

Quoique les fibres de la truffe soient fort déliées, elles ne laissent pas toutes ensemble, d'avoir assez de force pour résister quelque tems à l'effort que l'on fait en les tirant en long. On les observe mieux dans une truffe passée que dans une autre, parce que le tissu charnu étant flétri, laisse appercevoir les locules qu'elles occupoient, & qui rend en les exprimant, le suc dont elles étoient chargées. Si au contraire on tire ces fibres de côté, elles se déchirent en se séparant en plusieurs lames dans le sens des fibres. Une preuve que ce sont des fibres, c'est que l'endroit qui a été gâté par le ver, étant vu au microscope, paroît être semblable à du bois pourri; en sorte que ce ne sont plus que des fibres ou des lames sans suc, sans vésicules, & sans les points qui sont peut-être les graines. On les trouve comme criblées aux endroits où ces matières auroient dû être; d'où l'on peut conjecturer que les vers ou les insectes ont soustrait le suc nourricier, puisque les insectes de la truffe ont la même couleur que la truffe dans l'endroit qu'ils ont piqué.

Au reste, tout ceci n'est que pure conjecture; car nos phyficiens étant rarement à portée d'une truffière, n'ont point encore cherché, comme il convient, à approfondir tout ce qui concerne la végétation de la truffe. Ce ne sont pas les payfans qui découvriront ce mystère, moins encore ces personnes voluptueuses qui sont leurs délices de ces mets, & qui, comme disoit Juvenal de leurs semblables,

*Libidinis alimenta per omnia quærunt.*

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

TRUFFE, (*Diete.*) quoique la truffe contienne une assez bonne quantité de matière alimentaire, cependant son goût très-relevé est cause qu'on l'emploie principalement à titre d'affaïsonnement ou d'*irritamentum gulæ*.

La consistance naturelle de la truffe qui est d'un tissu dur & ferré, n'empêche point qu'elle ne soit de facile digestion. On n'observe point dans les pays où elles croissent abondamment, & où on en mange beaucoup, qu'elle cause des indigestions, ni même qu'elle fatigue l'estomac. Le véritable inconvénient de leur usage est d'échauffer considérablement, mais cependant sans exciter la soif qui est le plus impor-

tun de tous les accidens de l'échauffement proprement dit.

La vertu d'exciter l'appétit vénérien qu'on leur attribue est très-réelle; elle s'y trouve même en un degré fort énergique. Ainsi elles ne conviennent certainement point aux tempéramens sanguins, vifs, bouillans, portés à l'amour, ni à ceux qui sont obligés par état à s'abstenir de l'acte vénérien.

Une observation rapportée à l'article POULE D'INDE (*diete*), voyez cet article, semble prouver que le principe aromatique de la truffe est anti-sceptique ou affaïsonnant. (b)

TRUFFE DE CERF, (*Botan.*) espèce de champignon nommé *tuber cervinum*, ou *cervi boletus*, par J. B. 111. 831. *Lycoperdastrum tuberosum*, *arrhizon*, *fulvum*, *cortice duriore*, *crasso*, & *granulato*; *medullâ ex albo purpurascens*; *semine nigro*, *crassiore*, Mich. nov. gen. plant. 220. n°. 10. tab. 99. fig. 4. Cette espèce de champignon ou de truffe, est de la grosseur d'une noix, quelquefois d'une noisette, & même plus petite, arrondie, raboteuse, inégale; d'une substance qui n'est ni dure, ni molle, & d'un noir pourpre; elle est couverte d'une écorce semblable à du cuir, grise, rousse, semée de petits grains par-dessus, renfermant en-dedans une substance fongueuse, d'un blanc tirant sur le pourpre, subdivisée & distribuée en des cellules cotonneuses & molles, remplies de très-petites graines, qui sont une masse, & qui sont attachées par des filamens. Cette même substance ayant donné sa graine mûre, se resserre, & forme un petit globule.

Lorsque cette truffe est récente, elle a un goût & une odeur forte & muriatique; mais lorsqu'elle est sèche & gardée depuis quelque tems, elle n'en a presque point de sensible. Elle naît sous la terre comme les autres truffes, sans racines, au-moins visibles. On la trouve dans les forêts épaisses & les montagnes escarpées d'Allemagne & de Hongrie; les cerfs en sont friands; étant attirés par son odeur, ils grattent la terre où elle est cachée pour la découvrir & la manger. (D. J.)

TRUFFE vers des, (*Hist. nat.*) espèce de vers qui se transforment en mouches, & qui avant leur métamorphose, vivent dans les truffes, & s'en nourrissent. Ces sortes de vers qui vivent dans les truffes, sont souvent cause qu'elles nous arrivent à Paris très-corrompues; car ils logent dans la truffe comme d'autres vers dans la viande. S'ils ne donnent pas toujours à la truffe le premier degré de corruption, au-moins en accélèrent-ils les progrès. Lorsqu'on en presse quelque une entre les doigts, qui est trop avancée, on y sent des endroits qui cedent, qui se sont ramollis; qu'on ouvre ces endroits, ordinairement on y trouvera des vers. Ils sont assez petits, & de ceux dont le bout postérieur est plan comme celui d'un cylindre. Ce bout a deux tubercules bruns, placés sur la même ligne, plus près de la partie supérieure que de l'inférieure, qui sont les deux stigmates postérieurs. Ces vers sont blancs & transparents; aussi lorsqu'on regarde le dessus de leur partie antérieure, on voit distinctement les deux tiges noires des deux crochets noirs dont ils sont armés.

Ils piochent la truffe avec ces crochets, comme d'autres vers piochent la viande avec les leurs; leur anus qui est aisé à trouver, est en-dessous du ventre, près du bout postérieur; il jette une matière blanche & gluante, qui aide peut-être à faire corrompre la truffe; chaque ver est toujours entouré de cette liqueur épaisse. Quand ils ont pris tout leur accroissement, & ils l'ont pris en peu de jours, ils quittent la truffe comme les autres quittent la viande, & pour la même fin; je veux dire pour chercher un lieu propre à leur transformation; ils entrent en terre, & au bout de douze heures, ils sont transformés dans



leur coque, qui est de couleur de marron.

La coque du ver des truffes, comme celle de tous les vers de leur classe, est faite de leur peau, & a de même, à-peu-près la forme d'un œuf. Ce qu'elle a de particulier, c'est que son bout antérieur est un peu applati; il a moins de diametre de dessus en-dessous, que d'un côté à l'autre. Dans l'étendue de cette portion aplatie, chaque côté est bordé par une espece de cordon, analogue à celui des coques des vers de la viande, mais qui dans celle-ci, va jusqu'au bout. Le cordon finit pourtant à un des stigmates antérieurs; mais ces stigmates sont sur la ligne droite par laquelle le bout plat est terminé. Au milieu de ce bout, paroissent des plis disposés comme ceux d'une bourse, qui entourent l'ouverture par laquelle le premier anneau est rentré en-dedans.

L'espece de ver dont nous venons de parler, n'est pas la seule qui mange les truffes; elle donne encore de la nourriture à d'autres vers semblables à ceux qui mangent les champignons; ce sont des vers sans jambes, qui ont le corps jaune, & la tête noire & écailleuse. Reaumur, *Hist. des insectes*, tome IV. page 374. (D. J.)

TRUFFETTE, f. f. (Toilerie.) nom que l'on donne à certaines toiles blanches faites de lin, qui approchent assez de la qualité de celles qu'on nomme toiles demi-Hollande. (D. J.)

TRUFFIERE, f. f. (Agriculture.) c'est ainsi qu'on nomme dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, en Périgord, un terrain particulier où viennent les truffes; on connoît ce terrain par expérience, & parce qu'il n'y croît dessus presque point d'herbe. (D. J.)

TRUGUE ou TUGUE, f. f. (Marine.) espece de faux tillac ou de couverture, qu'on fait de caillebotis, & que l'on élève sur quatre ou six piliers au-devant de la dunette, pour se garantir du soleil ou de la pluie. Il est défendu de faire cette couverture de planches, & le roi veut qu'elle soit faite avec des tentes soutenues par des cordages.

TRUIE, (Mythol.) cet animal étoit la victime la plus ordinaire de Cérès & de la déesse Tellus. On sacrifioit à Cybelle une truiie pleine. Lorsqu'on juroit quelque alliance, ou qu'on faisoit la paix, elles étoient confirmées par le sang d'une truiie; c'est ainsi que Virgile représente Romulus & Tatius, se jurant une alliance éternelle devant l'autel de Jupiter, en immolant une truiie, *caesà porcà*. (D. J.)

TRUIE, TRUITTE, TRUIE DE RIVIERE, TROUTTE, f. f. (Hist. nat. Ichtiol.) *trutta*, poisson d'eau douce que l'on pêche dans les étangs, les rivières, les ruisseaux, &c. & qui varie un peu pour la couleur, selon les différens pays.

La truite en général ressemble beaucoup au faumon; elle a la tête courte & arrondie, l'ouverture de la bouche grande, & le bec obtus; le corps est épais & terminé par une queue large, les mâchoires n'ont qu'un simple rang de dents, mais il y en a sur le palais. Les côtés du corps ont des taches d'un très-beau rouge, le dos est brun & marqué de taches noires, parmi lesquelles il s'en trouve quelquefois de rouges. Ce poisson se plaît dans les petites rivières où il y a beaucoup de pierres, & dont les eaux sont claires & froides; il se nourrit de poissons & de vers; sa chair est ferme, un peu dure & excellente. Rai, *synop. meth. piscium*. Rondelet, *des poissons de riviere*, chap. ij. Voyez POISSON.

TRUIE SAUMONÉE, poisson d'eau douce, qui ne differe du faumon qu'en ce qu'il est plus petit, & qu'il n'a pas la queue fourchue. Voyez SAUMON.

La truite saumonée a rarement plus de 20 pouces de longueur, sa chair n'est pas rouge comme celle du faumon, & elle a un goût désagréable. Gesner & Aldrovande font mention sous le nom de *trutta la-*

*custris*, d'une espece de truite saumonée bien différente de la précédente; ces auteurs disent qu'on en pêche dans le lac de Genève, qui pèsent trente-cinq à quarante livres, & même qu'on en trouve dans le lac de Lago de l'état de Milan, qui pèsent jusqu'à cent livres. Le dos de ces truites saumonées est d'un beau verd bleuâtre; la nageoire du dos a beaucoup de taches noires, & la queue est fourchue; leur chair est rouge & de bon goût. Rai, *synop. meth. piscium*. Voyez POISSON.

TRUIE, (Diete.) la chair de ce poisson est d'un goût exquis, délicieux, & fort nourrissante, elle est meilleure en été qu'en toute autre saison.

La graisse est adoucissante, dissolvante, résolutive, bonne pour les taches, les rousseurs du visage, pour les taches de petite verole, pour la surdité, les bruissements d'oreille, pour les taches & les cataractes des yeux; elle soulage dans les hémorrhoides, les ragades, les gerçures de l'anüs, dans les ulcères du sein & les fissures du mamelon. Lemeris, *dict. des drogues*.

TRUIE, (Pêche.) on la pêche avec une seine qui traverse la riviere: on halle ce filet d'un bord & d'autre; il n'y a que trois hommes employés à cette manœuvre; un homme de chaque côté, & un dans un bateau pour mieux gouverner le filet, qui a deux brasses de hauteur, & environ 40 de long. Voyez SEINE.

TRUIE, (Brass.) est une espece de cage carrée, placée sur la cheminée du fourneau de la touraille; elle est à carneaux tout-au-tour, & couverte en comble; elle sert à recevoir la fumée qui sort par les carneaux & se répand dans toute la touraille. Il y en a qui sont faites de fer & d'autres de brique.

TRUIE, adj. terme de Manege; épithete du cheval, qui sur un poil blanc a des marques de poil noir, bai ou alezan, particulièrement à la tête & à l'encolure. (D. J.)

TRUITÉE, PIERRE, (Hist. nat.) nom donné par quelques naturalistes allemands à une espece de pierre semblable à de l'albâtre, remplie de taches noirâtres & luisantes, qui font que cette pierre ressemble à la peau d'une truite saumonée. C'est la même pierre que d'autres ont nommé pierre tigrée. Voyez Bruckmann, *epistol. itinerarie centuria I*.

TRULLE, f. f. terme de Pêche; sorte de grand havenet dont on se sert dans le Garonne; cet instrument est assez semblable aux grands bouts de quievres; il est monté de même sur deux longues perches croisées, tenues ouvertes au moyen d'une petite traverse de bois; le sac est amarré aux deux côtés des perches, & à une traverse de corde qui est à l'extrémité de ces perches; il forme une espece de poche dans le fond; les mailles de l'entrée peuvent avoir environ 15 lignes; on ne se sert de cet instrument que durant le printemps, & de marée montante; les pêcheurs les traînent, & poussent devant eux à peu près de la même maniere que ceux qui se servent de bouteux & de bout de quievres, pour faire la pêche des chevrettes.

Avec des mailles aussi ferrées, & la manœuvre que font ceux qui pêchent avec cet instrument, rien ne peut être plus abusif; puisque tout ce qui monte avec la marée est arrêté & pris, à cause de la petitesse des mailles de la trulle, dont rien ne peut éva-

der.

TRULLE, la, (Géog. mod.) ou la Trouille, petite riviere des Pays-bas, dans le Hainaut. Elle traverse Mons, & se jette bientôt après dans la Haisne, au-dessus de S. Guillaïn. (D. J.)

TRULLIZATION, f. f. (Archit.) Vitruve, l. VII. c. iij. appelle ainsi toute sorte de mortier travaillé avec la truelle au-dedans des voûtes ou des hachures



qu'on fait sur la couche de mortier pour retenir l'enduit du stuc. (D. J.)

TRULLOTTE, f. f. *verme de Pêche*; forte de chaudière ou d'engin avec lequel on prend du poisson; les pêcheurs qui se servent de cet instrument font la pêche de la même manière que les pêcheurs de l'amirauté de Caux la font avec leurs petites chaudières; mais leurs *trullottes* ont différemment construites; ce sont deux petits bâtons de 18 à 20 pouces de long, passés au-travers d'un morceau de bois carré, sur 2 pouces de large & un pié de haut; le petit sac de ret qui forme cet instrument est amarré aux bouts de la petite croisière; on met des appâts dans le fond pour y attirer les chevrettes, avec une pierre qui y est amarrée, pour faire caler la *trullotte*, que l'on relève de tems-en-tems au moyen d'une corde d'une brassée environ, frappée sur le bout du morceau de bois au-travers duquel passe la croisée; le bout de la corde qui y est amarrée est soutenue à fleur d'eau par une petite bouée de liege, par laquelle, au moyen d'une petite fourche, on relève la *trullotte* de tems-en-tems; cet instrument ressemble assez à une espèce de croc où l'on pend la viande pour la conserver au frais, les pêcheurs font cette petite pêche à pié à la basse-eau, n'ayant aucun bateau.

TRULLUM, f. m. (*Hist. ecclésiastique.*) mot barbare qui signifie *dôme*; on s'en sert principalement dans cette phrase usitée parmi les théologiens, *le concile in trullo*.

On donne proprement ce nom, non pas au sixième concile général assemblé à Constantinople en 680, quoiqu'il fût tenu dans le *trullum* ou dôme du palais des empereurs, mais au concile tenu en 692 dans le même lieu dont ce concile a retenu le nom, on l'appelle aussi *concilium quini-sextum*, parce qu'il est une suite des cinquième & sixième conciles généraux. Voyez QUINI-SEXTA.

Le *trullum*, ou comme l'appelle M. Fleury, le *trullus*, étoit proprement un vaste salon où se tenoit ordinairement le conseil d'état des empereurs de Constantinople. On peut juger de son étendue par le nombre des évêques qui assistèrent aux conciles, qui y assistèrent au premier; il s'y trouva l'empereur en personne & plus de 160 évêques; au second on comptoit 211 évêques.

On croit que ce nom *trullus* ou *trullum* vient du latin *trulla*, coupole, & qu'on avoit appelé ainsi la salle en question, parce qu'elle étoit voutée en coupole. Voyez COUPOLE.

TRUMEAU ou TREMEAU, f. m. (*Archit.*) partie du mur de face entre deux croisées, qui porte le fond des sommiers des plate-bandes. Les moindres *trumeaux* sont érigés d'une seule pierre à chaque assise. (D. J.)

TRUMEAU, *terme de Miroitier*; il se dit des glaces qui se placent dans l'entre-deux des croisées que les architectes nomment *trumeaux*, d'où ces miroirs ont pris leur nom.

TRUS, (*Glossaire françois.*) *trus* ou *trut* veut dire en françois *impôt*, *tribut*. Selon M. de Boulainvilliers, Charles le Chauve mit un *impôt* sous ce nom, par lequel chaque maison devoit payer une certaine somme, lorsqu'on apprenoit la nouvelle de quelque descente des Normands. De ce mot *trus*, dit Paquier, vint celui de *truander*, pour dire *gourmander* & *fouler*; parce que ceux qui sont destinés à exiger les tributs, sont ordinairement gens fâcheux, qui ont peu de pitié des pauvres, sur lesquels ils exercent les mandemens du roi. Il y a quelque apparence qu'on donna le nom de *truanderie* aux rues où les bureaux de ces fermiers & receveurs étoient établis. (D. J.)

TRUSION, f. f. (*Médec.*) c'est ainsi qu'on nomme le mouvement du sang du cœur au corps par les

arteres; & son retour du corps au cœur par les veines s'appelle *mouvement progressif & circulaire*.

TRUSQUIN, f. m. (*outil d'Arquebuser.*) ce *trusquin* est une targe de bois longue d'un pié & large & épaisse d'un pouce, qui est percée à deux pouces du haut d'un petit trou carré, dans lequel passe en croix une petite targe de fer du calibre du trou; cette targe est un peu recourbée d'un bout & un peu aiguë; cet outil sert aux Arquebusers pour marquer des raies droites sur des bois de fusil & des plaques de fer.

TRUSQUIN, est un instrument ou outil dont se servent les Charpentiers à mettre les bois d'épaisseur. Voyez *Pl. du Menuisier*, & l'article MENUISERIE.

TRUSQUIN D'ASSEMBLAGE, f. m. (*Menuiserie.*) outil dont les Menuisiers se servent pour marquer l'épaisseur des tenons & la largeur des mortaises qu'ils veulent faire pour assembler leurs bois, afin que les uns répondent aux autres. Cet outil est de bois composé de deux pièces; l'une est une espèce de règle d'un pouce d'équarrissage & de dix ou douze de longueur, qu'on appelle la *tige*; l'autre est une très-petite planche ou morceau de bois plat, peu épais, d'environ quatre pouces en carré, à-travers lequel passe la règle, en sorte néanmoins qu'on puisse l'avancer ou le reculer à volonté; c'est sur la tige qu'est la pointe à tracer. On appelle *trusquin à longue pointe* un *trusquin* qui n'a qu'une pointe, mais très-longue; il sert à courroyer du bois, & à pouvoir atteindre dans les fentes ou flèches que le bois peut avoir. (D. J.)

TRUSTÉE, f. f. (*Mesure de continence.*) on s'en sert en quelques lieux de Bretagne, particulièrement dans toute l'étendue de la prévôté de Nantes, pour le commerce des sels qui s'y vendent ordinairement au cent des *trustées*. Vingt-cinq *trustées* font environ un muid, mesure nantoise. Savary. (D. J.)

TRUTE ou TRUTTE, voyez TRUITE.

TRUTINA HERMETIS, (*Divin.*) terme familier aux astrologues, & qui signifie une méthode artificielle d'examiner & de rectifier la nativité ou l'horoscope pris du moment de la naissance d'une personne en remontant au moment de sa conception, & déterminant quel étoit alors l'état des cieux. On sent que par-là ces imposteurs ont voulu se ménager une ressource, mais aussi fautive que leur première méthode. Voyez HOROSCOPE.

TRUTULENSIS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Grande-Bretagne. Tacite en fait mention dans la vie d'Agricola. Comme on ne fait point la situation de ce port, il y a des auteurs qui veulent au lieu de *Trutulensis*, lire *Rhutupensis*, & ils prétendent que c'est *Richborough* dans la province de Kent. (D. J.)

TRUXILLO, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans l'Estramadoure, dans les montagnes, à dix lieues de Mérida, à 25 lieues au sud-ouest de Tolède, avec une citadelle. Jean II. roi de Castille a érigé *Truxillo* en ville en 1431. Elle a six paroisses & plusieurs monastères. Son terroir nourrit des brebis dont la laine est très-précieuse. Long. 12. 38. latit. 39. 10. (D. J.)

TRUXILLO, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Lima, proche la mer du Sud, avec un pont qui en est à deux lieues, & où l'encrage n'est pas bon. François Pizarro fonda cette ville l'an 1553. Son terroir abonde en figues, pommes, grenades, oranges & vignes. Long. 298. latit. mérid. 7. 30. (D. J.)

TRUXILLO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement d'Honduras, sur la côte du golphe du même nom; son port est au fond de la baie. Son terroir est fertile en fruits excellents, & en vins qu'on recueille deux fois l'année. Long. 292. 16. latit. 15. 38. (D. J.)

TRYCHNUS;



TRYCHNUS, f. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) c'est la même plante que le *strychnus*, nom du solanum ou morelle. Les Grecs l'ont appelé *στροχνος*, & les Latins semblablement ont abandonné à leur exemple le *s* initial, comme ils ont fait dans plusieurs autres mots; c'est ainsi qu'ils ont écrit *milax* pour *smilax*, *maragdus* pour *smaragdus*, &c.

Dioscoride voulant distinguer le solanum qui rend furieux, du solanum qui cause l'assoupissement, & qui sont, comme on fait, deux plantes vénéneuses, appelle l'une *trychnos*, & l'autre *strychnos*; mais c'est là un mauvais jeu de mots inconnu même dans la langue grecque.

Théophraste parle aussi du *trychnus*, mais il entend par ce mot une plante qui porte un fruit mangeable, & une plante différente des deux solanum vénéneux; car c'est notre lycopersicon ou pomme d'amour, que la plupart des botanistes ont effectivement placée, jusqu'à Tournefort, entre les especes de solanum.

Théophraste distingue aussi trois especes de *trychnus*, & dit que la troisième donne un fruit bon à manger. Aujourd'hui encore les juifs, les Italiens, les Espagnols & les Portugais mangent tous la pomme d'amour, ou le fruit du lycopersicon, & ils en font grand cas en salade, avec du sel & du poivre. Les derniers écrivains grecs ont abandonné le mot *strychnus* & *trychnus*, en leur substituant le terme *melintzanion*, qui est peut-être emprunté de l'italien *melanzana*. (*D. J.*)

TRYM ou TRYME, (*Géogr. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté d'Est-Meath dont elle est la capitale, à six milles de la Boyne. Elle a le droit de tenir marché public, & envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TRYPHERA, f. f. en Pharmacie, est un nom qui a été donné à différens remèdes, surtout du genre narcotique. La grande *tryphere* est composée d'opium, de canelle, de cloux de girofles & de plusieurs autres ingrédients. On l'emploie pour fortifier l'estomac, pour arrêter les cours de ventre, & pour certaines maladies de la matrice. Ce mot est formé du grec *τρυφερος*, délicat, parce que ces sortes de remèdes agissent doucement & agréablement, ou selon d'autres, parce qu'ils procurent du repos à ceux qui en usent.

La *tryphere* saracénique & la *tryphere* persienne ainsi nommées parce qu'elles furent premièrement introduites, l'une par les Sarrasins, & l'autre par les Persans, sont toutes deux de doux purgatifs.

## T S

TSANGOU-MANGHITS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar, qui est une espece de scolopendre; ses feuilles sont longues & étroites, rangées de côté & d'autres; elles répandent une odeur très-aromatique.

TSAPHARI, f. m. (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par quelques-uns à la cadmie que Dioscoride appelle *placitis*, c'est-à-dire *crouteuse*, parce qu'elle forme une espece de croute aux côtés des fourneaux. Sérapion s'est bien trompé quand il a dit que la cadmie étoit une production naturelle. (*D. J.*)

TSAR, (*Hist. de Russie.*) ce mot signifie roi dans toute la bible en langue sclave, & les étrangers lui ont substitué le mot *czar*, qui est une corruption de celui de *tsar*. Dans la bible sclave traduite du grec, il y a sept cens ans, longtems avant que les ducs de Russie prissent le titre de *tsar*, les rois Pharaon, Saül, David, &c. sont appelés *tsar*; il n'y a point dans cette langue de différence entre roi & empereur.

Le premier qui prit le titre de *tsar*, fut Iwan Wa-

siéléwitz, aïeul de Ivan Basilowitz, qui reprit le titre qu'avoit porté son grand-pere, se qualifiant *czar* de Casan, d'Astracan & de Sibérie, comme aussi *powelitel* & *samoderfchetz* de toutes les Russies. Le premier de ces deux derniers mots signifie *imperator* ou *général*, & le dernier veut dire *souverain*. Ces titres ont été donnés à tous les successeurs de Basilowitz jusqu'en l'année 1721, que l'archevêque de Novogrod persuada au czar Pierre I. de changer le titre russe de *powelitel* en latin, & de se qualifier *empereur*; & quoique toutes les puissances lui eussent toujours donné ce titre en langue russe, il causa dès le moment qu'il fut latinisé, de grandes contestations en Europe; mais le vainqueur de Charles XII. les fit cesser par sa puissance. (*D. J.*)

TSCHAROS LES, (*Géog. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale, au Paraguai. Les détails que le p. Sepp jésuite, donne de ce peuple dans les lettres édifiantes, ne sont pas assez vraisemblables pour y ajouter foi; ce qu'il y a de sûr, c'est que les missionnaires n'ont encore rien opéré sur la conversion des *Tscharos*, mais ils vivent avec eux sans les troubler ni les persécuter, & c'est quelque chose. (*D. J.*)

TSE-KIN, f. m. (*Porcelaine de la Chine.*) espece de vernis qu'on met à la Chine sur la porcelaine pour lui donner une couleur de café ou de feuilles mortes.

Pour faire ce vernis, on prend de la terre jaune commune, on lui donne la même façon qu'au *pétunse*; & quand cette terre est préparée, on n'en emploie que la matière la plus déliée qu'on jette dans de l'eau, dont on forme une espece de colle aussi liquide que le vernis ordinaire appelé *péyéon*, qui se fait de quartiers de roches. Ces deux vernis, le *tsé-kin* & le *péyéon* se mêlent ensemble, & pour cela ils doivent être également liquides. On en fait l'épreuve en plongeant le *pétunse* dans l'un & dans l'autre vernis. Si chacun de ces vernis pénètre son *pétunse*, on les juge propres à s'incorporer ensemble.

On fait aussi entrer dans le *tsékin* du vernis ou de l'huile de chaux & de cendres de fougères préparées, de la même liquidité que le *péyéon*; mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le *tsékin*, selon que l'on veut que le *tsékin* soit plus clair ou plus foncé: c'est ce qu'on peut connoître par divers essais; par exemple, on mêlera deux tasses de la liqueur *tsékin* avec huit tasses du *péyéon*, puis sur quatre tasses de cette mixtion de *tsékin* & de *péyéon*, on mettra une tasse de vernis fait de chaux & de fougère. *Coutume d'Asie.* (*D. J.*)

TSE SONG, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un arbre qui tient du cyprès & du genievre. Le tronc qui a environ un pié & demi de circuit, pousse des branches qui se partagent en une infinité d'autres, & forment un buisson verd, épais & touffu; ses feuilles sont longues, étroites, piquantes, disposées le long des rameaux par files, tantôt au nombre de cinq, & tantôt au nombre de six. Les rameaux qui sont couverts de ces feuilles longues, se trouvent principalement en-dessous & au-bas des branches, tout le haut & le dessus n'étant que cyprès.

L'écorce de cet arbre est un peu raboteuse, d'un gris-brun tirant sur le rouge en certains endroits; le bois est d'un blanc rougeâtre, semblable à celui de genievre, ayant quelque chose de résineux; ses feuilles, outre l'odeur d'un cyprès, sont d'un goût fort amer mêlé de quelque âcreté.

Ses fruits sont verts, ronds & un peu plus gros que les baies de genievre, d'un verd olivâtre & d'une odeur forte; ils sont attachés aux branches par de longs pédicules; ils contiennent deux grains roussâtres en forme de petits cœurs, & durs comme les grains de raisin. (*D. J.*)



TSHINCA, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) espece de giroflier des Moluques, *caryophyllus ramosus vel dentatus*. Joh. Bod. à Stapel. D'autres auteurs hollandois appellent cette plante *caryophyllus regius*, parce que les petits princes & les nobles des îles moluques en font une estime qui va jusqu'à la superstition pour sa forme singuliere & sa rareté; ils prétendent qu'il n'y a que deux especes de *tshinca* dans le monde; ils font tous deux caryophyllifères, & ne diffèrent des arbres de ce genre que par la grandeur; leur fruit n'est cependant autre chose que le caryophyllus ou girofle aromatique ordinaire divisé en plusieurs cornes qui croissent par degrés, mais qui n'ont point de calices ronds, & qui portent des fleurs. Il n'est pas étonnant que ces sortes de végétaux monstrueux soient fort rares. (D. J.)

TSJASKELA, f. m. (*Hist. nat. botan.*) arbre des Indes orientales qui est une espece de figuier; son écorce sert en quelques endroits à faire des cordes d'arcs. On en tire aussi une couleur rouge propre à la teinture.

TSI-CHU, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est ainsi que les Chinois nomment l'arbre qui leur fournit la liqueur dont ils font les vernis si estimés par les Européens. Ce mot en chinois signifie l'arbre à l'huile, nom qui lui a été donné à cause de la liqueur semblable à de l'huile, qui en découle par les incisions qu'on lui fait; elle tombe peu-à-peu comme la térébenthine des pins; mais l'arbre en donne une plus grande quantité quand on y fait des incisions; cependant elles le font mourir en peu de tems. On fait bouillir cette liqueur pour lui donner de la consistance. Les émanations qui partent de cette liqueur, qui est le vernis de la Chine, sont très-dangereuses; les hommes qui s'occupent à la recueillir, prennent les plus grandes précautions pour s'empêcher de les recevoir, soit par la respiration, soit dans les yeux, ils prennent des précautions même pour que la liqueur ne tombe point sur leurs mains, malgré cela ils sont sujets à des inflammations des yeux, à des ulcères & quelquefois à des maladies funestes. Voyez VERNIS.

TSJELA, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbre du Malabar qui s'éleve fort haut; son tronc pousse un grand nombre de branches qui s'étendent au loin circulairement. Son fruit n'a point d'odeur ni de goût; il croît sur les branches, entre les feuilles, sans pédicule, il est de la forme & de la grosseur de la groseille, & contient quantité de petits grains rougeâtres. Les auteurs de l'*hort. malab.* en font une espece de figuier qu'ils nomment *ficus malabarica, fructu ribesii formâ & magnitudine*. (D. J.)

TSIEM-TANI, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *mixa pyriformis, officulo trispermo*. Raii. C'est un très-grand arbre qui croît au Malabar; son écorce est échauffante, incise les humeurs visqueuses & pituiteuses, les atténue, & évacue les eaux dans l'hydropisie; si on la réduit en poudre avec la pulpe de son fruit, elle produit la guérison des fièvres intermittentes qui viennent d'humeurs viciées & tenues surabondantes. (D. J.)

TSJERIAM-COTTAM, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *fructus indicus, baccifera, fructu racemoso, cuspidato, riberiûm simili monopyreno*. Hort. malab. C'est un arbrisseau toujours verd qui croît au Malabar, & dont le fruit ressemble assez à notre groseille. Ses feuilles bouillies dans l'eau donnent un gargarisme qui dissipe le gonflement des gencives & les raffermi. On prépare de son écorce bouillie dans du petit lait avec de la graine de cumin, un autre gargarisme qu'on dit être un lent remede contre les aphtes. Ray. (D. J.)

TSJEROE-KATOU, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand & bel arbre du Malabar; son tronc est fort gros, ses branches sont nombreuses, & s'éten-

dent très-loin; son bois est blanchâtre, compacte; couvert d'une écorce brune & lanugineuse; il rend par des incisions une larme rougeâtre, glutineuse, odoriférante, très âcre, & que la chaleur du soleil noircit. Sa racine est couverte d'une écorce obscure, sans odeur, d'un goût onctueux, acrimonieux & caustique. On exprime aussi de ses feuilles un suc rougeâtre, âcre, brûlant, & qui ulcere la peau.

Ses fleurs sont pentapétales, blanches, tendres, odoriférantes, âcres, chaudes au goût; elles sont suivies d'un petit fruit rond & oblong, qui est d'abord verd, ensuite bleu, & cotonneux à mesure qu'il mûrit. Il est d'un bleu noir dans sa maturité, & plein d'une pulpe brunâtre, succulente, glutineuse, âcre & caustique. Au milieu de cette pulpe est un noyau qui contient une amande blanchâtre, onctueuse, âcre & fort amere.

Cet arbre croît dans toutes les contrées du Malabar. M. Commelin l'appelle *prunifera malabarica, fructu racemoso, parvo, acri, succo tinctorio*. Hort. malab. On le cultive dans les champs semés de riz pour en écarter les oiseaux, à cause de ses qualités pernicieuses. Les teinturiers se servent du suc de son fruit avec de la chaux, pour teindre leur coton mêlé. (D. J.)

TSJEROE-POEAM, f. m. (*Hist. natur. Botan. exot.*) *arbor baccifera malabarensibus, racemosa, tripetala, fructu oblongo, tricocco, calice excepto*. Hort. malab. C'est un petit arbre fort bas, dont le tronc est vert en-dedans, blanchâtre en-dehors, & revêtu d'une écorce noirâtre; il jette un grand nombre de branches nouvelles. Sa racine est jaunâtre, couverte d'écorce rougeâtre, d'une odeur & d'un goût defagréable; ses feuilles sont pointues, oblongues, unies, d'un verd obscur, luisantes en-dessus, verdâtres & cotonneuses en-dessous. Ses fleurs sont à trois pétales. Il s'éleve du milieu d'elles un pistil oblong & d'un verd tirant sur le jaune. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des baies rondelettes à trois panneaux, vertes, placées dans des calices, pleines de semences, d'un verd cendré, & dont les cellules sont séparées par des pellicules membraneuses. (D. J.)

TSJEROM-CARA, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de Malabar, qui s'éleve à la hauteur de sept à huit piés; son tronc pousse un grand nombre de petites branches armées d'épines droites, & rangées circulairement; sa racine est rougeâtre, odoriférante & amere; ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles; elles sont verdâtres, sans odeur, & placées dans un petit calice verd divisé en cinq lobes pointus; elles sont suivies de baies applaties, rondes, à deux panneaux, couronnées d'un ombilic, pleines d'une pulpe verte & amere. Ces baies contiennent deux semences oblongues, placées à quelque distance l'une de l'autre. Cet arbrisseau est nommé dans le jardin de Malabar, *fructu baccifera indica, flosculis ad foliorum exortum confertis, fructu dicocco*. (D. J.)

TSIKUDSEN, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'ouest. Cette province est divisée en vingt-quatre districts, & a quatre journées de longueur du sud au nord; c'est un pays médiocrement bon, & qui a plusieurs manufactures de porcelaine. (D. J.)

TSIKUNGO, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'ouest. Cette province a cinq journées de longueur du sud au nord, & est partagée en dix districts. Son pays produit en abondance du blé, du ris & des pois. Les côtes lui donnent du poisson, des écrevisses, & du coquillage. On y fait beaucoup de confitures, qui sont estimées dans les autres provinces. (D. J.)



**TSIMADAN**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, dont la feuille a des propriétés qu'on vante contre les maux de cœur, la peste & toutes les maladies contagieuses.

**TSIMANDATS**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, sinon que les nègres s'en servent pour guérir la maladie vénérienne. Il seroit à souhaiter que ceux qui nous ont transmis les noms des plantes exotiques, nous eussent en même tems donné la manière de s'en servir.

**TSIN**, f. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Chinois à une substance minérale d'un bleu foncé, assez semblable à du vitriol bleu, qui se trouve dans quelques mines de plomb, & que l'on croit contenir quelques portions de ce métal. Les Chinois s'en servent pour peindre en bleu leur porcelaine, & ils l'emploient comme un fondant, qui fait pénétrer les autres couleurs dans la pâte de la porcelaine. Cette substance se trouve, dit-on, aux environs de Canton & de Pékin. Les peintres en émail se servent aussi de cette matière dans leurs émaux, & l'on en applique sur de l'argent, mais elle s'en détache aisément. Quand on en met sur la porcelaine, il faut qu'elle soit ensuite remise au feu pour recuire.

Avant d'employer le *tsin*, on ne fait que le pulvériser sans la calciner, comme cela se pratique d'ordinaire; on le bat ensuite dans beaucoup d'eau pour en séparer la terre & les parties étrangères, après quoi on laisse la poudre tomber au fond de l'eau qui n'en est point colorée; quant à la poudre, elle n'est plus bleue, comme avant que d'avoir été pulvérisée, mais elle est d'un gris cendré; mais après avoir été recuite, elle redevient d'un très-beau bleu. La matière qui s'est précipitée au fond de l'eau se sèche & se conserve; pour en faire usage, on ne fait que la mêler avec de l'eau gommée, & on l'applique avec un pinceau sur la porcelaine qu'on veut peindre. Voyez le recueil des observations sur les coutumes de l'Asie.

**TSINGALAHA**, f. m. (*Hist. nat.*) espèce de scorpion fort dangereux qui se trouve dans l'île de Madagascar. Il habite toujours dans les marais & les eaux dormantes; il s'attache aux bestiaux & aux chiens qu'il tue, & dont il suce le sang.

**TSIN-SE**, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la Chine les lettrés du troisième ordre; grande qui répond au docteur de nos universités; on n'y parvient qu'après un examen qui se fait à Pékin, dans le palais de l'empereur, qui préside en personne à l'assemblée, & qui donne souvent lui-même le sujet sur lequel les candidats doivent composer. Cet examen ne se fait que tous les trois ans, & l'on n'admet au doctorat qu'un petit nombre de *kiu-gins*, ou lettrés du second ordre. La réception se fait avec une pompe extraordinaire; chacun de ceux qui ont été reçus docteurs, reçoit de l'empereur une coupe d'argent, un parasol de soie bleue, & une chaise très-ornée pour se faire porter. Les noms des nouveaux docteurs sont inscrits sur de grands tableaux qu'on expose dans la place publique. Dès qu'ils sont admis, on s'empresse d'aller instruire leurs familles de l'honneur qu'elles ont reçu; ces couriers sont très-bien récompensés; les villes où les docteurs sont nés, prennent part à la gloire de leurs citoyens, & célèbrent cet événement par de très-grandes réjouissances. Les noms des docteurs s'inscrivent dans un registre particulier, & c'est parmi eux que l'on choisit les personnes qui doivent occuper les premières charges de l'empire; il n'est point surprenant qu'un état administré par des hommes qui ont consacré leur tems à l'étude de la morale, des lois & de la philo-

sophie, surpassé tous les autres par la sagesse de son gouvernement.

**TSIO**, f. m. (*Mesur.*) c'est chez les Japonais un espace de 60 brasses.

**TSJOCATTI**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre nommé dans l'Hort. malab. *frutex baccifera, malabarensis, fructu calyculato, tetracocco, umbellato*; cet arbre ne s'élève qu'à 12 piés de hauteur; son tronc pousse un grand nombre de petites branches ligneuses; son bois est blanchâtre, revêtu d'une écorce rougeâtre; sa racine est blanche, amère & aromatique. Ses feuilles sont rondes, oblongues, pointues, légèrement dentelées, épaisses, fortes, unies, d'un verd noirâtre en-dessus, & verdâtre en-dessous. Ses fleurs sont jaunâtres, sans odeur, & placées au sommet des branches, en forme d'ombelles. Ses baies sont à trois panneaux, & quelquefois davantage, d'abord verdâtres, mais rouges lorsqu'elles sont mûres, fixées dans un calice rouge & noirâtre; d'un goût acide; elles contiennent ordinairement quatre semences blanchâtres en forme de rein, & d'une amertume qui n'est pas désagréable. On emploie dans le pays la décoction des fleurs & des baies pour raffermir les gencives. (*D. J.*)

**TSIOMPA**, ou **CIAMPA**, ou **CHIAMPA**, (*Géog. mod.*) petit royaume d'Asie. Il est borné au levant & au midi par la mer, au couchant par le royaume de Camboge, & au nord par le désert de la Cochinchine.

Nous ne connoissons de ce royaume ni les villes, ni les rivières, ni les montagnes. Nous savons seulement que son roi est tributaire de celui de Cochinchine. Ses sujets sont idolâtres, & vivent dans de misérables cabanes de bois. (*D. J.*)

**TSIO-TEI**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un mirthe du Japon qui est sauvage; il a de longues feuilles; le même, suivant Kämpfer, que le mirthe commun d'Italie de Gaspard Bauhin.

**TSITSIH**, f. m. (*Hist. nat.*) espèce d'écureuil d'une couleur grise, qui se trouve dans l'île de Madagascar. Ils demeurent dans les creux des arbres, & jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiser.

**TSONG-MING**, (*Géog. mod.*) île de la Chine, dans la province de Kiangnan, dont elle n'est séparée à l'ouest que par un bras de mer, qui n'a que 5 à 6 lieues.

Cette île n'étoit anciennement qu'un pays sauvage & désert, tout couvert de roseaux. On y reléguoit les bandits & les scélérats, dont on vouloit purger l'empire. Les premiers qu'on y débarqua se trouverent dans la nécessité, ou de périr par la faim, ou de tirer leurs alimens du sein de la terre. L'envie de vivre les rendit actifs. Ils défrichèrent cette terre inculte: ils en arrachèrent les plantes inutiles; ils semèrent le peu de grains qu'ils avoient apporté; & ils ne furent pas long-tems sans recueillir le fruit de leurs travaux. Au bout de quelques années une partie du terroir qu'ils avoient cultivé, devint si fertile, qu'elle leur fournit abondamment de quoi vivre.

Dans la suite des tems, plusieurs familles chinoises, qui avoient de la peine à subsister dans le continent, se transporterent dans l'île, & sortirent de l'indigence.

L'air du pays est assez tempéré, parce que sa chaleur excessive est modérée par des pluies qui tombent en abondance, surtout au milieu de l'été. Toute la campagne est aujourd'hui semée de villages & de maisons. La volaille y abonde, ainsi que le riz, malgré la difficulté de sa culture. On donne à cette île 20 lieues de long, & 5 à 6 de large. Elle est située sous le 33 degré de latitude nord. (*D. J.*)

**TSONG-TU**, f. m. (*Hist. mod.*) ce mot est chinois, on le donne aux vice-rois qui commandent à deux ou



trois provinces, au-lieu que les vice-rois ordinaires, qui n'ont qu'une seule province dans leur district, se nomment *Tu-yen*. Les Européens disent *som-tout* ou *som-tok* par corruption.

TSUSSIMA, (*Géog. mod.*) île appartenante à l'empereur du Japon, & qui l'a réunie à sa couronne, après l'avoir conquise dans la guerre du dernier siècle contre les habitans de Corée; c'est une petite île qui n'a qu'une journée & demie de longueur, & qui d'ailleurs n'est pas fertile; mais elle est fameuse par le grand nombre d'idoles qu'on y adore. (*D. J.*)

## T U

TU, VOUS, (*Synonymes.*) nous ne nous servons aujourd'hui qu'en poésie du mot *tu*, ou quelquefois dans le style soutenu, ou en faisant parler des barbares.

Plusieurs personnes trouvent que ce singulier avoit plus de grace dans la bouche des anciens que le mot *vous*, que la politesse a introduit, & qu'ils n'ont jamais connu; mais le meilleur est de les adopter tous les deux. Comme il y a des occasions où le mot *tu* choque réellement, il en est d'autres, où il fait un meilleur effet que le mot *vous*; c'est une richesse dans nos langues modernes, dont les anciens étoient privés, car étant toujours forcés de se servir de ce singulier *tu*, ils ne pouvoient faire sentir ni les mœurs, ni les passions, ni les caractères, au-lieu que c'est un avantage que fournissent ce singulier & ce pluriel, employés à-propos avec discernement, & lorsque les occasions demandent l'un préférablement à l'autre. Voici donc le parti que prennent les bons traducteurs; partout où il faut faire sentir de la fierté, de l'audace, du mépris, de la colère, ou un caractère étranger, ils emploient le mot *tu*; mais dans tous les autres cas, comme quand un sujet parle à son roi qui lui est supérieur, ils se servent du mot *vous*, pour s'accommoder à notre politesse qui le demande nécessairement, & qui est toujours blessée de ce singulier *tu*, comme d'une familiarité trop grande.

Par exemple, dans la vie de Romulus par Plutarque, quand on mène Rémus à Numitor, Rémus dit à ce prince: « Je ne te cacherai rien de tout ce que *tu* » me demandes, car *tu* me paroiss plus digne d'être » roi que ton frere: ce singulier *tu* a plus de grace que le *vous*, à cause du caractère de Rémus, qui a été élevé parmi des pères, qui est vaillant & fougueux, & qui doit témoigner de l'impétuosité & de l'audace.

Lorsque Caton dit à César, *tiens ivrogne*, en lui rendant la lettre de sa sœur, il n'y auroit rien de plus froid que de lui faire dire, *prenez ivrogne*. Quand Léonidas parle à Alexandre, & qu'il lui dit: « lorsqu' » que *vous* aurez conquis la région qui porte » ces aromates: *vous* est là bien meilleur que *tu*; mais quand Alexandre, après avoir conquis l'Arabie, écrit à Léonidas, « je t'envoie une bonne provision d'encens & de myrrhe »; je t'envoie, vaut mieux que je vous envoie. De même quand le prophète de Jupiter Ammon dit à Alexandre, « ne blasphème pas, *tu* n'as point de pere mortel »; le mot *vous* rendroit la réponse foible & languissante. C'est un prophète qui parle, & il parle avec autorité.

Vaugelas, dans sa tradition de Quinte-Curce, a toujours observé ces différences avec beaucoup de raison & de jugement: Alexandre dit *vous*, en parlant à la reine Sifigambis; & la reine Sifigambis dit *tu* en parlant à Alexandre; & cela est nécessaire, pour conserver le caractère étranger; cette différence de *tu* à *vous*, donne à la traduction de Lucien, par M. d'Ablancourt, une grace que l'original ne peut avoir; car que le philosophe cynique dise *tu* à Jupiter, & que tous ceux de la même secte se tutoient, cela peint

leur caractère, ce que le grec ne peut faire. Qu'on mette *vous* au-lieu de *tu* chez des cyniques, toute la gentillesse sera perdue. (*D. J.*)

TUAL, f. m. (*Diete & Hist. nat.*) c'est le nom que les habitans des îles Moluques donnent à une liqueur blanche comme du lait, qui découle du palmier sagoutier, par les incisions que l'on fait à ses branches. Les Indiens boivent cette liqueur; elle est très-douce lorsqu'elle est récente; si on la fait bouillir, elle donne par la fermentation une liqueur semblable à de la bière; on peut aussi lui faire prendre le goût du vin & du vinaigre.

TUBAN ou TUBAON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java, sur la côte septentrionale, près de Bantam; c'est la plus belle & la plus forte place de toute l'île. Ses habitans trafiquent en soie, en toiles de coton, en camelots, &c. mais ils vont tout nus de la ceinture en haut, & portent un poignard à leur ceinture. Long. 130. latit. mérid. 5. 30. (*D. J.*)

TUBANTES, (*Géog. anc.*) peuples de la basse-Germanie au-delà du Rhin, connu de Strabon, l. VII. sous le nom de *Tubantli*, & de Ptolomée, l. II. c. xj. sous celui de *Tubanti*. Alting croit que le nom Germanique étoit *Tho-Benthen*, & qu'il leur avoit été donné, parce que c'étoit une troupe de gens qui changeoient souvent de demeure, ce qu'on appelle encore aujourd'hui *bende* ou *bande*.

Cluvier, géogr. ant. l. III. c. xij. a prouvé que les *Tubantes* avoient d'abord habité dans les pays appelés aujourd'hui les comtés de *Ravensberg* & de *Lippe*, & le village de *Bent-dorp* pourroit bien retenir le nom de ces anciens habitans. De ce pays-là ils passèrent dans les terres qui sont entre le Rhin & la Saale, & que les Romains, avec le secours des *Tencteri* & des *Usipii*, enleverent aux *Ménapiens*, & abandonnerent à leurs soldats.

Il est à croire qu'après la défaite des *Marfes* & des *Bructeres*, les *Tubantes* allèrent occuper une partie de leur pays, sur les deux bords de la rivière de *Wecht*, avant que les *Chamaves* & les *Ampsiariens* s'y fussent établis. Trop de lieux portent dans ce quartier là le nom de ces peuples, pour qu'on puisse douter qu'ils y aient fait quelque demeure. On y voit *Bentlagen*, qui signifie le camp des *Tubantes*, outre *Bentlo*, *Beutinge*, *Bente*, & peut-être encore quelques autres. Tout cela porte Alting à conclure que les *Tubantes* ont habité tout le pays qui est entre l'Ems & le comté de *Bentheim*, y compris ce comté & la seconde *Salique* (*Solland*), ou cette partie de l'*Over-Iffel*, appelée aujourd'hui *Twente*, du nom de ces peuples.

C'est peut-être la raison pourquoi dans la notice des dignités de l'empire, les *Tubantes* sont joints avec les *Saliens*. Du reste, on ne trouve point que les *Tubantes* se soient depuis transportés ailleurs, à moins qu'ils ne soient entrés dans l'alliance des *Francs*, alliance qui a pu faire perdre leur nom, comme elle a fait perdre ceux de tant d'autres peuples. M. d'Audifret a cru sur les anciens itinéraires que *Zwol* devoit être leur demeure; & sur ce qu'*Ap-pien* en dit, Cluvier a cru que c'étoit *Doesbourg*. (*D. J.*)

TUBE, f. m. (*Phys.*) tuyau, conduit ou canal, est un cylindre creux en-dedans, fait de plomb, de fer, de bois, de verre, ou d'autre matière, qui sert à donner passage à l'air ou à quelqu'autre fluide.

Ce terme s'applique ordinairement à ceux dont on se sert en Physique, Astronomie, Anatomie, &c. Dans les autres cas ordinaires, on se sert plus ordinairement du mot *tuyau*. Voyez TUYAU.

M. Varignon a donné, dans les *mémoires de l'Académie des Sciences*, un essai sur les proportions nécessaires des diamètres des tubes, pour donner précé-



sement une quantité déterminée d'eau. Le résultat de ce mémoire revient à ces deux analogies ; que les diminutions de vitesse de l'eau, occasionnées par ses frottemens contre les parois des *tubes*, sont comme les diametres, les *tubes* étant supposés également longs ; & que la quantité d'eau qui sort des *tubes*, est, comme la racine, quarrée de leurs diametres ; mais cette regle doit être regardée comme beaucoup plus mathématique que physique. Car on ne connoît point exactement à beaucoup-près la quantité de frottement que l'eau souffre contre les parois d'un vase dans lequel elle coule. Il est même fort difficile de déterminer le mouvement d'un fluide qui coule dans un *tube* non-cylindrique, abstraction faite des frottemens, & ce ne fera tout-au-plus qu'après bien du tems & des expériences réitérées qu'on viendra à bout de donner sur cette matiere des regles précises, & de déterminer les lois du mouvement d'un fluide dans un *tube* de figure quelconque, & ayant égard à toutes les causes qui altèrent son mouvement, comme l'adhérence de ses parties, le frottement de ces parties contre le vase, &c. Voyez FLUIDE, FONTAINE, FROTTEMENT, &c.

Pour ce qui regarde les *tubes* des barometres & des thermometres, voyez BAROMETRE & THERMOMETRE. A l'égard de l'ascension des liqueurs dans des *tubes* capillaires, voyez ASCENSION & CAPILLAIRE.

TUBE DE TORRICELLI, voyez TORRICELLI. (O)

TUBE, en Astronomie, se dit quelquefois au lieu de *telescope* ; mais plus proprement de cette partie du *telescope*, dans laquelle on met les verres lenticulaires, & par laquelle on les dirige & on les met en œuvre. Voyez TELESCOPE.

La bonté d'un *tube* étant de grande importance pour la bonté d'un *telescope*, nous donnerons ici la maniere de le construire.

Construction d'un *tube* pour un *telescope*. Les principaux points auxquels il faut avoir égard, sont, que le *tube* ne soit point incommode par sa pesanteur, ni sujet à se déjetter & à déranger la position des verres ; d'où il s'enfuit qu'aucune espece de *tube* ne peut servir dans tous les cas.

1°. Si le *tube* est petit, il vaut mieux qu'il soit fait de plaques de cuivre, minces, couvertes d'étain, & formées en tuyaux propres à entrer les uns dans les autres.

2°. Pour les longs *tubes*, le fer seroit trop pesant : c'est pourquoi on aime mieux les faire de papier. Ainsi on tourne un cylindre de bois de la longueur du papier qu'on veut employer, & d'un diametre égal à celui du plus petit tuyau ; on roule le papier autour de ce cylindre jusqu'à ce qu'il soit d'une épaisseur suffisante. Quand un tuyau est sec, on en fait d'autres de la même maniere, observant toujours que le dernier serve d'étui à son plus proche voisin, jusqu'à ce qu'on en ait assez pour la longueur du *tube* qu'on veut faire. Enfin aux extrémités des tuyaux, on doit coller des anneaux de bois, afin de pouvoir les tirer plus facilement.

3°. Comme les rouleaux de papier sont sujets à renfler à l'humidité, de façon à ne pouvoir pas être tirés, & à se relâcher dans le tems sec, ce qui les fait vaciller, & que dans l'un & l'autre cas il est fort aisé que la situation des verres se trouve dérangée ; voici la meilleure maniere de fabriquer ces *tubes*. Collez un parchemin autour d'un cylindre de bois, & ayez soin que le parchemin du côté où il est appliqué sur le cylindre soit peint en noir, pour empêcher les rayons réfléchis de faire aucune confusion. Prenez de petites lames de bois de hêtre bien fines, & les tournant au tour en cylindre, collez-les avec soin au parchemin, couvrez cet étui de bois avec du parchemin blanc, & faites un petit anneau ou rebord à son extrémité en-dehors ; faites ensuite un autre

tuyau par-dessus le premier, & ensuite un autre jusqu'à ce que vous en ayez assez pour la longueur du *tube*.

Aux extrémités intérieures de chaque morceau du *tube*, placez une virole de bois, afin que les rayons superflus frappent sur les côtés & se perdent. Il sera à propos de garnir les viroles d'une vis dans les endroits où on doit placer les verres. Ayez un étui de bois pour couvrir le verre objectif, & le garantir des saletés ; & plaçant l'objectif dans sa virole, appliquez-le avec une vis au *tube*. Enfin ayez un étui de bois d'une longueur égale à la distance à laquelle l'oculaire est de la prunelle, & placez-le à l'autre extrémité du *tube*.

On a dit plus haut, à l'article second, que les longs *tubes* devoient se faire de papier ; mais depuis plus de trente ans, on en a fait de fort longs de laiton bien écroui, comme de 4, 5, 6, 8 piés &c. de long, tant pour des *telescopes* ordinaires, que pour des *telescopes* de réflexion, & on doit toujours préférer les *tubes* de laiton bien écroui aux autres, lorsqu'ils ne sont pas d'une grandeur extraordinaire, & qu'on veut avoir un *tube* qui ne se déjette point, & qui reste constamment le même. Voyez SECTEUR. (T)

TUBE, terme d'Émailleur, c'est un tuyau de verre gros & long à volonté, dont les Émailleurs se servent pour aviver le feu de leur lampe, en le soufflant à la bouche, lorsqu'ils travaillent à des ouvrages qui ne sont pas de longue haleine, & qu'ils ne veulent point se servir du soufflet à émailleur.

Les Émailleurs ont encore plusieurs autres *tubes* pour souffler & enfler l'émail ; ce sont des especes de sarbacanes dont ils se servent, à proportion comme les Verriers se servent de la felle pour souffler le verre.

TUBE, en terme de Lunettier, c'est le tuyau qui sert pour les verres des lunettes de longue vue. On le partage ordinairement en plusieurs morceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. On en fait de carton, de fer-blanc & de légers copeaux de bois. Voyez LUNETTE, LUNETTIER & MOULE.

TUBES, (Lutherie.) dans les grands tuyaux d'anches des orgues, sont des tuyaux de même forme & étoffe que le tuyau à la partie inférieure, dès qu'ils sont soudés, la noix, la bague ; & comme si le tuyau d'anche ne devoit pas avoir plus de longueur, on place le corps du tuyau dans la table dans laquelle, à cause de la forme conique de ces deux pieces, il s'ajuste exactement, en sorte que le vent qui vient par l'anche dans la table passe dans le corps du tuyau, comme s'il étoit d'une seule piece. Voyez la fig. 53. Pl. d'Orgue, qui représente un *tube* coupé par la moitié par un plan qui passe par son axe.

TUBÉRAIRE, s. f. (Hist. nat. Botan.) *tuberaria*, par J. B. & par Tournefort, *helianthemum, plantaginifolio perenne*. C'est en effet une espece d'héliantheme. Elle pousse une tige à la hauteur de plus d'un pié, ronde, environnée en sa partie d'en-bas d'un coton blanc, & garnie de feuilles nerveuses, opposées l'une à l'autre, semblables à celles du plantin, mais couvertes dessus & dessous d'un laine blanche ; sa fommité se divise en petites branches qui soutiennent des fleurs à plusieurs pétales jaunes, auxquelles il succede un fruit presque rond, contenant des semences rondelettes. Cette plante croît aux lieux montagneux & chauds : elle passe pour être astringente. (D. J.)

TUBERCULE, en Anatomie, nom dont on se sert pour caractériser quelques éminences. Voyez ÉMINENCE.

On remarque à la partie moyenne de la face interne de l'occipital un *tubercule*. Voyez OCCIPITAL.

TUBERCULES QUADRIJUMEAUX, en Anatomie, nom particulier de quatre petites éminences qui se



tiennent toutes ensemble, comme n'étant qu'un seul corps, situé derrière l'union des couches des nerfs optiques. Les *antérieurs* sont un peu plus arrondis & un peu plus larges, & on les appelle *nates*, & les postérieurs *testes*.

**TUBERCULE**, (*Médecine.*) ce terme employé quelquefois pour exprimer des petites tumeurs qui paroissent sur la surface du corps, a été plus particulièrement consacré dans le langage de la Médecine interne, pour désigner des concrétions lymphatiques qu'on a souvent observées dans les poumons des personnes mortes de phthisie; voyez ce mot. Morton, auteur d'une excellente phthisiologie, fondé sur un grand nombre d'observations cadavériques, & appuyé de raisons assez plausibles, pense que ces concrétions ou *tubercules* sont la cause la plus ordinaire de la phthisie, sur-tout de celle qu'on apporte en naissant, héritage funeste transmis par des parens malfains, & qui se perpétue de génération en génération jusqu'à la postérité la plus reculée.

Les *tubercules* ne se manifestent par aucun signe exactement caractéristique, & qui ne puisse convenir à d'autres affections. Les moins équivoques & qui servent communément à juger de leur présence, sont 1°. une toux sèche qui persiste pendant très-long-tems, & qu'accompagnent souvent le dégoût, perte d'appétit, & vomissement après le repas. 2°. La difficulté de respirer, qui augmente par le mouvement, la course, au point que ces malades sont prêts à suffoquer après qu'ils ont marché un peu vite, ou monté des endroits fort élevés. 3°. Le changement de la voix qui devient plus grêle, plus aiguë, rauque & *clangens*, c'est-à-dire semblable à celle des grues. 4°. La gêne, l'oppression, le sentiment d'ardeur que ces malades sentent dans la poitrine, ou entre les deux épaules, souvent un poids plus sensible d'un côté que de l'autre. 5°. Enfin un commencement de fièvre lente. On pourroit aussi tirer des lumières pour confirmer le diagnostic des *tubercules* de l'état du malade & de ses parens; cette disposition phthisique est marquée par un col grêle, allongé, par des rougeurs au visage, par une poitrine étroite & resserrée, par une maigreur constante, & par des constipations opiniâtres; si le malade est né de parens phthisiques, s'il a eu des frères ou des sœurs, dans lesquels on ait reconnu sûrement une phthisie *tuberculeuse*, tous ces signes ramassés décideront assez sûrement le genre de sa maladie, ou la présence des *tubercules*; mais il est rare que l'on puisse rassembler tous ces signes, il est aussi très-difficile de bien connoître cette maladie, & il est très-ordinaire de la voir confondre par des médecins qui jugent avec trop de précipitation, avec le catarrhe ou les dérangemens du foie; aussi a-t-on souvent déclaré phthisiques, poulmoniques des gens qui avoient le poumon très-sain, & chez qui le foie seul étoit altéré: cette erreur est d'une très-grande conséquence dans la pratique, car les remèdes indiqués dans ces deux cas sont tout-à-fait différens; elle est cependant très-commune, j'y ai vu tomber, il n'y a pas long-tems, des praticiens d'une très-grande réputation, qui, sur ces signes trompeurs de *tubercules*, avoient décidé la phthisie & la mort prochaines dans un malade, & par les remèdes peu convenables ordonnés sur cette fautive indication, rendoient tous les jours la maladie plus grave & plus opiniâtre, & l'auroient enfin, justifiant leur pronostic, rendu mortelle, si un nouveau médecin n'avoit mieux connu la source & le siège du mal qui étoit dans le foie, & administré des remèdes opposés qui eurent le succès le plus prompt & le plus heureux.

On distingue trois états ou périodes dans les *tubercules*; savoir, 1°. lorsqu'ils se forment & qu'ils ne sont que des concrétions indolentes plus ou moins dures; 2°. lorsqu'ils s'enflamment, deviennent dou-

loueux, & excitent de l'ardeur; 3°. enfin lorsqu'ils s'ulcerent, que la suppuration s'établit & fournit la matière des crachats purulens. Ces trois états sont démontrés par l'ouverture des cadavres, on voit les *tubercules* dispersés dans le parenchyme des poumons, parcourir successivement ces périodes, & dans des tems différens; les uns seront encore durs, tandis que d'autres seront enflammés, & il s'en présentera ailleurs déjà détruits par la suppuration; on a tiré de cette suppuration la distinction de la phthisie commençante, confirmée & désespérée. Voyez PHTHISIE.

La cause la plus commune des *tubercules* est une disposition héréditaire qui affecte également les tumeurs & le tissu des poumons; il peut se faire aussi que les rhumes négligés, les catarrhes, les autres affections de poitrine, les virus vénériens & scrophuleux, leur donnent naissance; ceux qui sont produits par ces causes accidentelles sont bien moins dangereux & plus faciles à guérir, que ceux qui dépendent d'un vice des solides & des fluides né avec le malade que l'âge n'a fait que développer, & que les excès dans différens genres, l'usage immodéré du vin & des liqueurs fortes, & sur-tout les débauches, augmentent considérablement.

C'est un préjugé reçu chez presque tous les praticiens, qu'il ne faut attaquer ces *tubercules* que par des adoucissans, des laitages, des mucilagineux, &c. & qu'il faut s'abstenir avec soin des apéritifs; il faut, disent-ils, envelopper, invisquer, engainer la lymphe âcre, & prendre garde de ne pas en augmenter par des médicamens chauds le mouvement & l'activité; mais ils ne font pas attention que par cette méthode, loin de détruire ces concrétions, ils ne font que les augmenter, qu'ils dérangent en même tems l'estomac, donnent lieu à des mauvaises digestions; nouvel obstacle à la guérison, & enfin qu'aucun malade traité par cette méthode n'en rechappe. C'est pourquoi il faut, laissant à part toutes ces idées ridicules & dangereuses de théorie boerhaavienne, consulter l'observation, la seule maîtresse dans la pratique; elle nous apprendra qu'on peut sans crainte avoir recours à des remèdes un peu énergiques, incisifs, sur-tout à des stomachiques amers & même à des légers martiaux; les sudorifiques doux ou diaphorétiques paroissent très-bien indiqués par cette observation lumineuse, qui nous apprend que le défaut de transpiration est une cause fréquente des *tubercules*, ou du-moins un symptôme qui l'accompagne assez constamment, & que son rétablissement est un des signes les plus assurés de guérison; c'est à produire cet effet que réussissent admirablement les eaux minérales sulphureuses de Baresges, de Cauterets, de S. Laurent, les eaux bonnes, &c. l'antimoine diaphorétique, l'antihectique de Poterius, & autres préparations de cette classe si célébrée par leurs auteurs, & par le vulgaire des médecins crédules, sont des remèdes absolument inefficaces dans le cas présent; peut-être auroient-ils quelque effet, s'il s'agissoit de détruire les acides dans les premières voies; enfin on doit beaucoup compter pour dissiper cette maladie & prévenir la phthisie, ou l'étouffer dans le berceau, sur la promenade, l'exercice, les voyages, les changemens d'air, l'équitation; sans doute les eaux minérales qu'on va prendre sur les lieux & les pèlerinages, doivent à ces secours beaucoup de leur vertu. Lorsque les *tubercules* sont enflammés, il est à propos de modérer un peu l'activité des remèdes, & d'insister sur les délayans; le petit-lait, le lait d'ânesse, celui de vache coupé avec des plantes béchiques, diaphorétiques, avec le lierre terrestre, la squine, le capillaire, &c. sont assez appropriés. Lorsque la suppuration est formée, il faut mêler à ces remèdes l'usage des baumes, on peut encore tenter les eaux



minérales sulphureuses, mais il y a peu d'espérance. Si quelque virus a produit & entretient les *tubercules*, il faut recourir au spécifique, & ne pas s'épouvanter dans les *tubercules* vénériens de la qualité échauffante du mercure; il peut seul guérir la maladie, on aura seulement la précaution de le donner à moindre dose, & à de plus grande distance. Le traitement qui convient aux deux derniers états des *tubercules* qui constituent proprement la phthisie, doit se trouver exposé plus au long à cet article, nous y renvoyons le lecteur muni de ces principes. (m)

TUBERCULE, f. m. (Conchyl.) en latin *tuberculum*; les *tubercules* chez les conchyliologistes désignent des boutons, des tubérosités, des éminences régulières & rondes, plus grandes que les verrues, & qui se distinguent sur la robe des coquilles. (D. J.)

TUBERCULE, f. m. terme de Jardinier, les Jardiniers nomment ainsi une racine qui vient en forme de navet, & que les Botanistes appellent *racine tubéreuse*. (D. J.)

TUBÉREUSE, f. f. (Hist. nat. Bot.) nom donné à la plante entière & à sa fleur; nous en parlerons, comme fleuriste, dans un article à part, & comme botaniste, nous observerons que c'est l'espèce du genre des hyacinthes, que Tournefort appelle *hyacinthus orientalis, indicus, tuberosa radice*.

La tige de cette belle plante s'éleve à la hauteur de trois ou quatre piés; elle est grosse comme le petit doigt, droite, ronde, ferme, nue, lisse, creuse en-dedans; ses feuilles sont au-bas de sa tige, longue d'environ six pouces, étroites, épaisses, charnues, vertes, luisantes, se répandant au large; ses fleurs naissent au sommet formées en tuyau long qui s'évase en haut, & se découpe en six parties, leur couleur est un blanc de lait; leur odeur suave parfume les appartemens où l'on met cette fleur; sa racine est *tubéreuse*, & toute la plante est remplie d'un suc visqueux.

C'est M. de Peyrefc qui a eu le premier des *tubéreuse*s en France. Un p. minime qu'il avoit envoyé à ses frais en Perse, lui apporta en Provence la première plante de *tubéreuse* qu'on ait vu dans ce royaume. M. Robin la fit connoître à Paris, en en élevant des oignons au jardin royal. (D. J.)

TUBÉREUSE, (Jard. fleuriste.) le bouquet de cette belle fleur ne se déploie pas tout-à-la-fois: mais comme les choses les plus belles veulent être vues long-tems, elle n'ouvre d'abord que quelques-uns de ses pétales qui sont d'une blancheur éclatante. Les dernières fleurs ne sont pas moins belles que les premières, en sorte qu'on jouit encore des *tubéreuse*s durant tout l'automne.

Quand la fleur des *tubéreuse*s est passée, on renverse le pot qu'on met dans un lieu sec pour en tirer l'oignon, & le garder pendant l'hiver à l'abri de la gelée, pour le replanter au commencement du printemps. Cette plante se multiplie d'oignons bien choisis qu'on met dans des pots de moyenne grandeur, remplis d'une terre composée de deux tiers de terreau, & un tiers de terre à potager bien fine, le tout mêlé ensemble. On plante les oignons un doigt avant dans cette terre, laissant l'autre partie de l'oignon pour être couvert de terreau pur. On met ces pots dans une couche chaude, & on les couvre de cloches jusqu'à ce que l'air soit adouci, en arrosant la plante de-tems-en-tems.

Après que les *tubéreuse*s ont poussé & qu'on les a ôtées de dessus la couche, il faut placer les pots à une bonne exposition, car les *tubéreuse*s aiment le soleil. A mesure qu'elles poussent leurs montans, on y fiche aux piés de petites baguettes pour les y attacher avec du jonc, & éviter que la charge de ces fleurs qui naissent au sommet des tiges ne les rompe en les faisant plier.

On plante les *tubéreuse*s en Février pour avoir de leurs fleurs en Mai, & on en plante au mois de Mai pour en avoir en fleur pendant l'automne. Les Parfumeurs font un grand usage de ces belles fleurs; & les dames délicates ont bien de la peine à supporter l'excellente odeur qu'elles répandent dans leurs petits appartemens. (D. J.)

TUBÉREUSE, racine, (Botan.) les Botanistes nomment *racines tubéreuse*s celles qui sont grosses, charnues, plus épaisses que les tiges de la plante, de figure irrégulière, & qui n'ont aucun des caractères de bulbeuses. (D. J.)

TUBÉROIDES, f. f. (Hist. nat. Botan.) nom donné par M. du Hamel à une plante parasite, qui tire sa nourriture de l'oignon du safran, s'attache à sa substance, & la fait périr. Cette plante végète à la manière de la truffe, c'est-à-dire qu'elle ne paroît point au-dehors, mais naît, croît & se multiplie dans l'intérieur de la terre, & cela par des racines qui poussent de nouveaux tubercules. M. du Hamel n'a pu découvrir ni fleurs, ni graines à cette plante; elle pousse de longs filets en terre avec de petits tubercules lanugineux; la couleur intérieure de sa chair est en été d'un rouge brun, & en hiver d'un noir légèrement marbré de rouge; enfin elle renferme quelquefois dans sa substance des corps étrangers, comme du gravier, ou de petites mottes de terre endurcie. *Mém. de l'acad. des Sciences, an. 1728.* (D. J.)

TUBILUSTRE, f. m. (Antiq. rom.) *tubilustrum festus*, ou *tubilustrum sacrorum*; fête qu'on célébroit chez les Romains; la tradition mythologique étoit que Minerve vint au monde le dix-neuf de Mars, & ce jour là lui fut consacré par cette raison; quatre jours après, c'est-à-dire le vingt-trois, on faisoit la fête dont il s'agit ici, *tubilustrum sacrorum*, parce qu'on y purifioit les instrumens de musique, & les trompettes qui servoient aux sacrifices. Dans la suite on réunit ces deux fêtes, en y enfermant les trois jours qui les séparoient, & l'on appella tout ce tems-là *quinquatria*, soit parce que cette fête commençoit le cinquième jour inclusivement après les ides, soit à cause de la cérémonie *tubilustrale* qui se faisoit le dernier jour, car les anciens Latins disoient *quinquennare*, pour *lustrare*, purifier. (D. J.)

TUBINGEN, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, en Suabe, dans le duché de Wirtemberg, sur le Neckar, à quatre milles de Stutgard au sud-ouest, & à douze au couchant d'Ulm. On croit que cette ville a été bâtie au commencement du sixième siècle, mais elle a été agrandie en 1482, par le duc de Wirtemberg, Eberard le barbu, qui y avoit établi en 1477 une université à laquelle il accorda de grands privilèges. Le territoire de cette ville est diversifié par quelques vignobles, des prés, des terres labourables, des collines & des vallées. Long. suivant Cassini, 26. 56. 15. latit. 48. 34. Long. suivant Sickard, 26. 46. 30. latit. 48. 34. (D. J.)

TUBULAIRE, f. f. (Hist. nat. Bot.) Tournefort fait un genre de plante de cette espèce de madrepore, qui croît sous l'eau, imitant le corail par sa dureté, & qui est composée d'un grand nombre de petits tubes placés à côté les uns des autres. Boerhaave caractérise ce corps maritime, *corallus affinis, alcyonium fistulosum, rubrum*; c'est d'après J. B. 3. 808. (D. J.)

TUBULAIRE, f. f. (Hist. nat. Lithol.) *tubularia*; nom qu'on donne à une espèce de lithophyte ou de corps marin cannelé & celluleux, qui forme comme un amas de paille d'avoine & rempli d'articulations ou de jointures. Voyez TUBULITE.

TUBULITE, f. f. (Hist. nat. Lithol.) espèce de lithophyte ou de corps marin, qui n'est qu'un amas de tuyaux qui sont ou droits ou entortillés comme des vers, & que pour cette raison on nomme aussi *tuyaux*



*vermiculaires*. On entrouve dans le fein de la terre qui font pétrifiés ; on en rencontre auffi dans la mer , ce font des loges d'animaux. Les *tubulites* font composées de tuyaux qui font ou placés régulièrement les uns à côté des autres , comme des tuyaux d'orgue , ou arrangés confusément ; ces tuyaux font ou cylindriques , ou hexagones , ou pentagones , ou quadrangulaires , ou en chaînette & par articulation.

**TUBURBIUM**, (*Géog. du moyen âge.*) ville d'Afrique. Il y avoit en Afrique deux villes appellées *Tuburbium*, l'une surnommée *la grande Tuburbe*, & l'autre *la petite* ; toutes deux voisines , & toutes deux de la province proconsulaire ; mais la notice des évêchés d'Afrique n'en connoît qu'une épiscopale , dont elle nomme l'évêque *Benenatus tuburbitenfis*. (*D. J.*)

**TUCCI**, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique. Ptolomée, *l. II. c. iv.* la donne aux Turdules. Pline, *l. III. c. j.* la surnomme *Augusta-gemella*. Strabon, *l. III. p. 141.* nomme simplement cette ville *Tucis*. (*D. J.*)

**TUCHÉ**, (*Mythol.*) *Τύχην* est le nom qu'Homere a donné à la Fortune , & dont les Grecs se font toujours servi depuis ; cependant bien-loin d'en créer une déesse toute puissante , qui exerce son empire sur les choses humaines & les fait réussir à son gré , il ne lui attribue aucune autorité , aucune fonction ; tandis qu'il déclare que Pallas & Enyo présidoient aux combats , Vénus aux noces , & Diane aux accouchemens. Mais Bupalus , grand architecte & grand sculpteur , ayant fait le premier une statue de *Tuché* , pour la ville de Smyrne , s'avisa de la représenter avec une étoile polaire sur la tête , & tenant de la main gauche la corne d'abondance , comme des symboles de son pouvoir. A Egine on représenta cette déesse ayant à ses côtés l'Amour avec des ailes. Sa statue à Athènes tenoit entre ses bras le dieu Plutus , sous la forme d'un enfant ; idée ingénieuse de mettre le dieu des richesses entre les bras de la Fortune , comme si elle étoit sa mere & sa nourrice ! enfin les Romains , à l'exemple des Grecs , révérent cette divinité sous quantité d'épithètes magnifiques. Voyez FORTUNE.

**TUCKÉA**, *f. m.* (*Poids de Turquie*) on s'en sert à Mocha , ville d'Arabie. Quarante *tuckéa* font un maun , dix mauns font le tresell , & quinze tresells font le habars qui est un poids de 420 livres. (*D. J.*)

**TUCUMAN**, **LE**, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle est bornée à l'orient par la province de Chaco , & celle de Rio-de-la-Plata ; au couchant par les montagnes du Pérou & du Chili ; au nord par la province de Santa-Cruce de la Sierra ; au midi par les pays de Cuyo-Chimito & des Pampas. Cette contrée est habitée par trois nations de sauvages ; les Espagnols y ont plusieurs bourgades , comme Saint-Salvador , Saint-Muguel , Saint-Jago ou Estero. Le pays abonde en cire , en miel , en coton & en pastel. (*D. J.*)

**TUCUYO**, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique , dans la terre ferme , au gouvernement de Vénézuëla , & dans la vallée de même nom. Sa richesse consiste en troupeaux , en coton , & en cannes de sucre. *Long. 311. 30. latit. 7. 32.* (*D. J.*)

**TUDELA**, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Navarre , capitale d'une merindade , à la droite de l'Ebre qu'on y passe sur un pont , à 4 lieues de Taragone , à 15 au midi de Pampelune , & à 60 au nord-est de Madrid. On y compte dix paroisses , mais dépeuplées , & plusieurs couvens. Alphonse I. roi de Navarre & d'Arragon , la prit sur les Maures & lui accorda des privileges. Son terroir est fertile & produit d'excellent vin. *Long. 16. 20. latit. 42. 6.*

Benjamin de *Tudelle* , ainsi nommé de *Tudela* , lieu de sa naissance , étoit un célèbre rabbin du douzième siècle , qui voyagea d'imagination dans la plupart des pays du monde , pour y visiter les synagogues des

juifs , & connoître à fond leurs rits & leurs coutumes. On a publié sous son nom ce voyage fabuleux , imprimé d'abord à Anvers en 1575. *in-8°.* mais il faut lire ce même ouvrage traduit en françois , avec des éclaircissemens curieux , par M. Baratier , *Amst. 1734. en 2 vol. in-8°.* (*D. J.*)

**TUDER**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie citérieure , selon Strabon , *l. V. p. 227.* Pline , *l. III. c. xiv.* & Silius Italicus , *l. VI. v. 645.* Paul Diacre , *l. IV. c. viij.* & quelques autres auteurs du moyen âge , écrivent *Tudertum*. Ses habitans sont appellés *Tudertes* par Pline , *l. II. c. lvij.* & *Tudertini* dans une ancienne inscription rapportée par M. Spon , *p. 183.* Le nom moderne de cette ville est *Todi*. Frontin lui donne le titre de *fida colonia Tudertina*. (*D. J.*)

**TUDESQUE LANGUE**, (*Hist. des langues mod.*) langue que l'on parloit à la cour après l'établissement des Francs dans les Gaules. Elle se nommoit aussi *Francheuch*, *Théotiste*, *Théotique* ou *Thivil*. Mais quoiqu'elle fût en regne sous les deux premières races , elle prenoit de jour en jour quelque chose du latin & du roman , en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens même firent sentir aux Francs la rudesse & la difette de leur langue ; leurs rois entreprirent de la polir , ils l'enrichirent de termes nouveaux ; ils s'apperçurent aussi qu'ils manquoient de caractères pour écrire leur langue naturelle , & pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisoient. Grégoire de Tours & Aimoin parlent de plusieurs ordonnances de Chilperic , touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques O. P. Z. N. c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoient O, P, X, N. & Fauchet prétend sur la foi de Pithou , & sur celle d'un manuscrit qui avoit alors plus de cinq cens ans , que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet , étoient l'Ω des Grecs , le 7, le 8, & le 9 des Hébreux ; c'est ce qui pourroit faire penser que ces caractères furent introduits dans le *Francheuch* pour des sons qui lui étoient particuliers , & non pas pour le latin à qui ses caractères suffisoient. Il ne seroit pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caractères hébreux , si l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de Juifs à sa cour , & entre autres un nommé Prisc qui jouissoit de la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet , il étoit nécessaire que les Francs en enrichissant leur langue de termes & de sons nouveaux , empruntassent aussi les caractères qui en étoient les signes , ou qui manquoient à leur langue propre , dans quelque alphabet qu'ils se trouvaient. Il seroit à désirer , aujourd'hui que notre langue est étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres , que nous eussions enrichi notre alphabet des caractères qui nous manquent , sur-tout lorsque nous en conservons de superflus , ce qui fait que notre alphabet peche à la fois par les deux contraires , la difette & la surabondance ; ce seroit peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts & aux bifarreries de notre orthographe , si chaque son avoit son caractère propre & particulier , & qu'il ne fût jamais possible de l'employer pour exprimer un autre son que celui auquel il auroit été destiné.

Les guerres continuelles dans lesquelles les rois furent engagés , suspendirent les soins qu'ils auroient pu donner aux lettres , & à polir la langue. D'ailleurs les Francs ayant trouvé les lois , & tous les actes publics écrits en latin , & que les mystères de la religion se célébroient dans cette langue , ils la conservèrent pour les mêmes usages , sans l'étendre à celui de la vie commune ; elle perdoit au-contraire tous les jours , & les ecclésiastiques furent bientôt les seuls qui l'entendirent ; les langues romane & *tudesque* , toutes imparfaites qu'elles étoient , l'emportèrent , & fu-



rent les seules en usage jusqu'au regne de Charlemagne. La langue *tudesque* subsista même encore plus long-tems à la cour, puisque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Rheims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotisque, afin qu'elles fussent entendues par Othon roi de Germanie, & par Louis d'Outremer, roi de France, qui se trouverent à ce concile. Mais enfin la langue romane qui sembloit d'abord devoir céder à la *tudesque*, l'emporta insensiblement, & sous la troisième race elle fut bientôt la seule & donna naissance à la langue françoise. Voyez ROMANE. *Mémoire des Inscriptions*, tom. XV. (D. J.)

TUE-CHIEN, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire de la plante nommée par Tournefort *apocynum aegyptiacum*, *floribus spicatis*, & en françois *apocyn*. Voyez APOCYN. (D. J.)

TUE-LOUP, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est la plante nommée par Tournefort, *aconitum foliis platani*, *flore luteo pallecente*, en françois *aconit*. (D. J.)

TUER, v. act. (*Gram.*) faire mourir de mort violente; les soldats *tuent* justement dans une guerre juste ou injuste; c'est le souverain qui emploie leur bras, qui est un meurtrier: on dit que le grand froid a *tué* les insectes, que l'on se *tue* à travailler, que les péchés *tuent* l'âme, qu'une couleur en *tue* une autre, qu'une liqueur se passe ou se *tue*, &c. qu'on *tue* le tems.

TUER, DÉTRUIRE, (*Peinture.*) lorsque dans un tableau il y a divers objets de même couleur, & frappés de lumières également vives, ces objets se *tuent* & se *détruisent*, en s'empêchant réciproquement de briller & de concourir à l'effet total qui doit résulter de leur union. Voyez TOUT-ENSEMBLE. On dit encore que les couleurs d'un tableau sont *tuées*, lorsque l'impression de la toile sur laquelle on les a mises, les a fait changer, ou lorsque changeant la disposition d'un tableau, on place des parties lumineuses sur celles qui étoient ombrées, les dessous *tuent* ou *détruisent* les dessus.

TUERE, DUCHÉ DE, (*Géogr. mod.*) province de l'empire russe. Elle est bornée au nord & au couchant par le duché de Novogorod; au levant par le duché de Rostow, & au midi par le duché de Moscovie, & par la province de Rzeva. Elle a eu long-tems ses princes particuliers; mais le czar Jean-Basile la réunit à ses états en 1486.

TUERE, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire russe, capitale du duché de même nom, au confluent du Wolga & de la Tuertza. Long. 53. 50. lat. 56. 15.

TUERJOCK, ou TERSOK, (*Géogr. mod.*) ville de Moscovie, dans le duché de Tuere, près de la rivière de Tuertza, à 10 milles polonois de la ville de Tuere.

TUEROBIUS, ou TUEROBIS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne. Ptolomée, liv. II. c. iij. marque son embouchure sur la côte occidentale, entre celle du fleuve Stuccia & le promontoire Octapitarum. Le nom moderne de ce fleuve est *Tivy*, selon Cambden. (D. J.)

TUERTA, LA, (*Géogr. mod.*) rivière d'Espagne, au royaume de Léon. Elle a sa source dans les montagnes des Asturies, & va se perdre dans le Duero au-dessous de Zamora.

TUERTZA, LA, (*Géogr. mod.*) rivière de Russie. Elle a sa source dans le duché de Novogorod, & se jette dans le Wolga, près de la ville de Tuere, à laquelle elle donne son nom.

TUESIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, selon Ptolomée, liv. II. c. iij. qui la donne aux Vocomagi. On croit que c'est aujourd'hui Barwick, dans le Northumberland.

TUE-VENTS, (*terme de Tailleur d'ardoise.*) petites

cabanes mobiles faites en forme de guérites, sous lesquelles les fendeurs & tailleurs d'ardoise se mettent à couvert. (D. J.)

TUF, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) *tophus*, *lapis tophaceus*; c'est ainsi qu'on nomme une pierre légère, spongieuse, & communément remplie de trous, dont la couleur varie ainsi que la consistance par les parties étrangères qui s'y trouvent mêlées. Ces pierres sont formées par le limon entraîné par le courant des eaux, qui s'est déposé lorsque les eaux sont devenues plus tranquilles, & qui après qu'elles se sont retirées tout-à-fait, a pris une consistance dure comme celle d'une pierre.

On sent aisément que le *tuf* doit être très-varié, ainsi que le limon dont il est formé, voyez l'article LIMON; tantôt il est fistuleux, spongieux & poreux comme de la pierre ponce; tantôt il est compacte comme de la pierre à bâtir; quelquefois il est épais, d'autresfois il est très-mince; il est tantôt plus, tantôt moins mêlé de cailloux, de sable & de gravier; souvent il est coloré par l'ochre & par des parties ferrugineuses; tantôt il est calcaire, tantôt il est argilleux; il varie aussi pour la figure & pour le tissu; souvent on y remarque des empreintes de plantes qui ont été détruites, & qui n'ont laissé dans la pierre ou dans le *tuf* que les trous dans lesquels elles se sont moulées; c'est ce qui se voit sur-tout dans le *tuf* de Langensaltza, décrit par M. Schober, dont il parle dans l'article TOURBE, auquel on renvoie le lecteur.

Comme c'est sur-tout aux débordemens des rivières que le *tuf* doit son origine, on voit que cette pierre doit former des couches qui s'étendent sous terre dans les endroits qui ont été autrefois inondés. Il y a quelquefois plusieurs couches de *tuf* les unes au-dessus des autres; les intervalles qui sont entre elles sont remplis de terre ou de pierres d'une nature différente de la leur; cela vient de ce que les débordemens qui les ont produits se sont quelquefois succédés à des intervalles de tems très considérables. D'autresfois les *tufs* ou dépôts se touchent immédiatement, & se distinguent par leurs différentes couleurs, parce que les rivières ont en différens tems charrié des terres ou un limon diversément coloré.

Les endroits anciennement inondés par les rivières, & où le *tuf* s'est formé, se sont recouverts de terre par la suite des tems, & l'on en a fait des terres labourables; mais pour qu'elles rapportent, on est obligé de briser le *tuf*, parce qu'il empêcheroit la croissance des racines, sur-tout lorsqu'il est proche de la surface; mais lorsqu'il est profondément en terre, ou lorsque la couche de terre qui est par-dessus est fort épaisse, on est dispensé de ce travail.

On voit par ce qui précède, que le *tuf* se forme de la même manière que les incrustations, c'est-à-dire par un dépôt des particules terreuses, sablonneuses & grossières que les eaux avoient détrempées & entraînées avec elles. Voyez INCRUSTATION.

Le *tuf* quand il est solide, est une pierre très-bonne pour bâtir, sur-tout pour les voûtes, parce qu'elle est fort légère; comme elle est raboteuse & poreuse elle prend très-bien le mortier. (—)

TUF, (*Draperie.*) grosse étoffe de très-bas prix, qui a environ demi-aune de large, & dont la chaîne est de fil d'étope de chanvre, & la trème de ploc ou poil de bœuf filé. Cette étoffe sert ordinairement aux tondeurs de drap à garnir les tables à tondre. *Dict. du Comm.* (D. J.)

TU-FAN, (*Géogr. mod.*) vaste pays de la Tartarie chinoise. Voyez SI-FAN.

TUFFO, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une plante de leur pays, dont ils se servent en décoction pour se laver les yeux enflammés; c'est une espèce de *corona solis*, ou fleur de soleil, nommée par Petiver, *flos solis guin-*



*neensis, folio glabro, flore minore.* Elle ressemble beaucoup à quelques fleurs du soleil d'Amérique, dont les sauvages mangent les graines, & tirent une huile propre à différens usages. *Philosop. transact. n.º. 232. (D. J.)*

**TUGIA**, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne, entre Castulo & Traxinum. Elle donne son nom à la montagne que Plin nomme *Tugiensis saltus*, & qu'on appelle présentement *Sierra-di-Alcaraz*.

**TUGMA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. II. c. vij.* qui lui donne le titre de métropole, la place près du Gange.

**TUGUC**, ou **TEUGUC**, *f. f. (Marine.)* c'est une espece d'avent placé au - devant de la chambre de poupe ou de la dunette d'un vaisseau.

On appelle encore de ce nom une sorte d'impériale supportée par six ou bien huit fourchettes de fer placées sur la partie de derriere des canots passagers qui sont communément le trajet du fort Saint-Pierre de la Martinique au fort Royal de la même île. Ces *tugucs* sont construites d'un chassis de menuiserie un peu cintré dans sa largeur, & couvert d'une grosse toile gaudronnée; elles sont si basses qu'elles ne permettent pas à ceux qui sont dessous de se tenir autrement qu'assis ou couchés.

**TUGUS**, *f. m. (Hist. nat. Botan. exot.)* plante d'un doux aromate, fort estimé en Orient, & que le pere Camelli croit être le véritable amomum des anciens. Le fruit de cette plante qui vient en bouquet, sa forme oblongue & le goût aromatique de ses graines, semblent appuyer fortement l'opinion du savant botaniste d'Italie.

Le *tugus* s'éleve à la hauteur de huit ou neuf coudées. Ses feuilles répandent une odeur aromatique des plus suaves; elles sont de forme oblongue, traversées de nervures & de grosses veines, & couvertes en-dessous d'un fin duvet blanc. Les fleurs croissent en bouquets rouges de la largeur de la main, ayant quelque chose de plus en longueur, & sortent de la racine, ou de la principale tige de la plante. Le fruit qui succede aux fleurs n'est autre chose que leur calice grossi, & contenant les semences. Comme ce calice ne forme qu'une couverture très-tendre & très-mince, & que les semences qu'il renferme sont délicieuses, les insectes & les oiseaux les dévorent avant leur maturité, en sorte qu'on n'en peut cueillir que très-peu sur les lieux mêmes. Chaque fruit du *tugus* contient six ou sept graines, qui sont de forme oblongue, rougeâtres, & d'une saveur aromatique également douce & flatteuse.

Les naturels du pays sont aussi fous de ces graines, que les anciens l'étoient de l'amomum; & les jeunes dames les enfilent & les portent en bracelets; quelquefois elles mêlent les graines alternativement avec des perles, ou des grains de corail rouge; elles nomment ces bracelets *caropi*. Elles croient qu'un collier de ces graines est un préservatif contre le mauvais air, & contre la morsure des serpens; mais dans ce dernier cas, elles défont leur collier, & mangent les graines du *tugus* qui le formoient.

Le bouquet du fruit du *tugus* ressemble beaucoup avant sa maturité au faux amomum de Garcias, ressemblance qui s'évanouit quand le fruit est entièrement mûr.

Le pere Camelli a joint à ce détail dans les *transactions philosophiques*, la figure de la plante tirée dans le pays. Du premier coup d'œil elle ne paroît point être l'amomum des anciens; car Dioscoride & Plin nous disent que les feuilles de la plante amomum sont semblables à celles de la grenade, & la figure du P. Camelli les représente beaucoup plus larges & beaucoup plus grandes. Mais cette difficulté paroît bien foible si l'on considère que Dioscoride, Plin & les autres anciens auteurs s'intéressoient fort peu à la

plante qui donnoit ce fruit précieux, & que d'ailleurs ils ne l'ont jamais vue; les feuilles dont ils parlent ne sont point les grandes & belles feuilles de la plante même, ce sont de petites & courtes feuilles assez semblables en réalité à celles de la grenade, mais qui sont toujours adhérentes aux bouquets des fruits, que l'on envoyoit de cette maniere à Rome. *Philos. transact. n.º. 248. p. 2. (Le chevalier DE JAU-COURT.)*

**TUIAPUTEJUBA**, *f. m. (Hist. nat. Ornithol.)* espece de perroquet du Brésil, tout verd, mais de nuances différentes; son verd est foncé sur les ailes, pâle-jaunissant sur le ventre, & clair sur le reste du corps. Il est de la grosseur d'une hirondelle; sa queue est très-longue; ses yeux sont gros, noirs, & ont tout-au-tour ainsi que le bec, un cercle d'un verd jaunâtre; son bec est noir & crochu; sa tête est marquée d'une tache de plumes d'un jaune doré. *Margravii hist. Brasil. (D. J.)*

**TUIÉTÉ**, *f. m. (Hist. nat. Ornithol.)* nom d'une espece de perroquet du Brésil de la grosseur d'une alouette, & qui est d'un verd-pâle mêlé de bleu; le commencement & le bout de ses ailes est bleu; son croupion est aussi marbré d'une tache bleue; sa queue est fort courte; son bec est petit, crochu & d'un rouge pâle; ses jambes & ses piés sont gris. *Margravii hist. Brasil. (D. J.)*

**TUILAGE**, *f. m. (terme de Tondeur de draps.)* c'est la dernière façon que les tondeurs donnent aux draps après qu'ils ont fait passer le cardinal & la brosse par-dessus l'étoffe. Ils appellent le *tuilage*, le définitif de leur ouvrage. *(D. J.)*

**TUILE**, *f. f. (Art méchanique.)* matière à bâtiment; c'est une sorte de pierre mince, artificielle & laminée, dont on se sert pour couvrir les toits des maisons; ou pour parler plus proprement, c'est une sorte de terre glaise, pétrie & moulée dans une juste épaisseur, séchée & cuite dans un four, comme la brique, destinée à couvrir les maisons. *Voyez BRIQUE, COUVERTURE.*

Ce mot est françois, & dérive du latin *tegula*, qui signifie la même chose.

M. Leybourn dit que les *tuiles* se font d'une terre qui vaut mieux que celle de la brique, & qui approche davantage de la terre des Potiers.

Suivant l'ordonnance dix-sept d'Edouard IV. la terre à *tuiles* doit être bécée, ou tirée avant le premier de Novembre, taillée, moulée & retournée avant le premier Février; & on ne peut en faire des *tuiles*, ou leur donner la dernière façon, avant le premier de Mars. Il faut aussi l'épurer & en ôter les pierres, la marne & la chaux. Pour ce qui est de la maniere de cuire les *tuiles*, voyez l'article **BRIQUE**.

A l'égard de l'usage qu'on fait des *tuiles* après la cuisson, quelques-uns les mettent sécher en sortant du four, sans les couvrir de mortier, ni d'autre chose. D'autres les mettent dans une espece de mortier, fait de torchis & de fiente de cheval. Il y a des endroits où on les met dans la mouffe, comme dans le comté de Kent.

Il y a des *tuiles* de différentes façons, suivant les différentes manieres de bâtir. Savoir, les *tuiles plates* ou à *crochet*, *saïtieres*, *cornieres*, de *gouttieres*, *courbes* ou *flamandes*, *lucarnieres*, *astragales*, *traversieres* & *hollandoises*.

Les *tuiles plates* ou à *crochet*, sont celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les maisons, & qui pendant qu'elles étoient encore molles, ont été jetées dans un moule. Elles sont de figure oblongue, & suivant l'ordonnance dix-sept d'Edouard IV. *chap. iv.* elles doivent avoir dix pouces & demi de long, six pouces & un quart de large, un demi-pouce & un demi-quart d'épais. Mais ces dimensions ne s'observent point à la rigueur dans toutes les *tuileries*.



Les *tuiles faitières*, de *toît* ou *courbes*, servent à couvrir les faitages des maisons; leur forme est circulaire, & large comme un demi-cylindre. Pline les appelle *laterculi*, & suivant l'ordonnance elles doivent avoir treize pouces de long, & leur épaisseur doit être la même que celle des *tuiles* pleines ou unies.

Les *tuiles cornières* ou *gironnées* se mettent sur les angles, arrêtes ou encoignures des toîts. A l'égard de leur formation, on les façonne d'abord pendant qu'elles sont molles, comme les *tuiles* plates; mais on leur donne une figure quadrangulaire, dont les deux côtés sont des lignes droites, & les deux extrémités des arcs circulaires, l'une des extrémités étant un peu concave, & l'autre un peu convexe; de sorte que si l'on en ôtoit un angle, elles deviendroient triangulaires. Mais avant de les faire cuire, on les plie sur un moule en large, comme les *tuiles* faitières. On leur fait un trou à l'extrémité étroite, pour y passer le clou en les attachant, & on les pose de façon que leur extrémité étroite se trouve attachée par le haut. Suivant l'ordonnance elles doivent avoir dix pouces & demi de long, avec une largeur & une épaisseur proportionnée.

Les *tuiles de gouttières* ou *creusées* se mettent dans les gouttières ou descentes des toîts. On les fait comme les *tuiles* angulaires, si ce n'est que les angles de l'extrémité large se retournent en forme de deux aîles. On ne leur fait point de trou, mais on les pose l'extrémité large en-haut, sans les attacher avec des clous. Elles se font sur le même moule que les *tuiles* angulaires, & elles ont les mêmes dimensions de leur côté convexe: chacune de leurs aîles ont quatre pouces de larges, sur huit pouces de long.

Les *tuiles courbes* ou de *Flandres*, servent à couvrir les angars, appentis & toutes sortes de bâtimens plats. Elles ont la forme d'un parallélograme oblong, comme les *tuiles* plates. Mais elles sont pliées par leur largeur en avant & en arrière, en forme d'une S, & l'une de ses deux arches a pour le moins trois fois l'épaisseur de l'autre. Cette arche épaisse se pose toujours par-dessus, & l'arche mince d'une autre *tuile* couvre la carne de l'arche épaisse de la première. Elles ne sont point percées pour des clous, mais elles sont pendues aux lattes par un bouton de leur propre terre. Elles ont pour l'ordinaire quatorze pouces & demi de long, & dix pouces & demi de large.

Quand elles sont cuites, elles ne peuvent avoir moins de treize pouces & demi de long, sur neuf & demi de large, & un demi-pouce d'épais.

Les *tuiles lucarnières* consistent dans une *tuile* plate, & une pièce triangulaire d'une même *tuile*, dressée en rectangle sur un côté de la *tuile* plate, & couronnée en arche d'un autre côté qui se termine en pointe. Ces *tuiles* sont de deux sortes; dans l'une la pièce triangulaire se leve du côté droit, & dans l'autre du côté gauche de la *tuile* plate. Ces deux sortes ont chacune deux especes, quelques-unes ayant une *tuile* plate en entier, & d'autres n'ayant qu'une demi-*tuile* plate. Mais dans toutes ces especes la *tuile* plate a deux trous pour des clous, du côté où est le large bout de la pièce triangulaire.

On les met dans les gouttières, entre le toît & les côtés des lucarnes, la partie plate étant posée sur le toît, & la partie triangulaire étant dressée perpendiculairement aux côtés de la lucarne. Elles sont excellentes pour garantir les chambres de l'humidité, & cependant l'usage n'en est peut-être connu que dans le comté de Suffex. Les dimensions de la partie plate sont les mêmes que celles de la *tuile* plate; la partie triangulaire est de la même longueur; une de ses extrémités a six pouces de large, & l'autre n'a point de largeur, étant terminée en pointe.

Les *tuiles astragales* ressemblent à tous égards, aux *tuiles* plates, si ce n'est que leurs parties inférieures sont en forme d'astragale, c'est-à-dire en demi-cercle, avec un quarré de chaque côté.

Les *tuiles traversières* sont des especes de *tuiles* irrégulières, dont on a rompu les trous, ou l'un des bas angles. On les pose par le bout rompu, en-haut, sur les solives auxquelles on ne sauroit pendre des *tuiles*.

Les *tuiles hollandoises* ou *flamandes* sont anciennes ou modernes; les premières servoient à garnir ou paver les âtres, estrades & coins des cheminées: elles étoient peintes, & représentoient des figures antiques, & le plus souvent des soldats. Quelques-unes étoient en compartimens, & quelquefois avec des devises morelques; mais leurs desseins & leurs couleurs n'approchent point de la beauté des modernes.

En Angleterre les âtres sont élevés d'un, deux ou trois piés, sur-tout dans les cuisines; & la plupart des cheminées des chambres n'ont point de manteau ou chambranle: ces sortes de *tuiles* s'appellent à Paris des *carreaux de faïance*.

Celles-ci se maçonnet communément dans les jambages des cheminées, au-lieu d'y mettre des pierres angulaires. Elles sont bien vernies, quelques-unes sont toutes blanches; mais celles qui sont peintes sont infiniment mieux dessinées & colorées que les anciennes. L'une & l'autre especes semblent être faites de la même argille que notre poterie de terre blanche & vernie. Quelques-unes des anciennes ont quatre pouces & un quart en quarré, & plus de trois quarts d'un pouce d'épais; quelques-unes des modernes ont six pouces & demi en quarré, & trois quarts d'un pouce d'épais.

TUILE, terme de *Tondeur*, les *Tondeurs* de draps appellent ainsi une sorte de petite planche ordinairement de bois de sapin, d'environ deux piés & demi de long, & large de quatre pouces, sur un côté de laquelle est étendue & appliquée une especie de mastic, composé de résine, de grès & de limaille de fer passée au fas. (D. J.)

TUILE, en terme d'*Orfèvre en grosserie*, c'est une especie de lingotiere composée de deux plaques de fer, montées sur un chassis de même, environnées d'un lien d'une seule pièce, dans lequel on les presse plus ou moins avec des coins, selon que l'on a plus de matière à y jeter. Cette machine paroît d'abord plus commode qu'une lingotiere, parce qu'elle rend la matière, d'une forme qui approche plus de celle qu'on veut lui donner; mais elle la rend venteuse. Voyez les Pl. & les fig.

TUILE dont les *Façeurs d'orgue* se servent pour poser la soudure & la poix-résine avec lesquelles ils soudent les tuyaux d'étain & de plomb, est une de ces *tuiles* communes dont on couvre les maisons. On étend les fers à souder en les frottant plusieurs fois sur la soudure qui est sur la *tuile*, lorsqu'ils sont chauds & non ardents. Voyez SOUDURE & FERS A SOUDER.

TUILEAU, f. m. pl. (*Tuilerie*.) les *tuileaux* sont des morceaux de *tuiles* cassées, dont on fait les voûtes des fours, & les contre-cœurs des âtres de cheminée. On s'en sert aussi pour sceller en plâtre des corbeaux, des gonds & autres pièces de fer: on en fait encore du ciment.

TUILÉE, COQUILLE, (*Conchyliol.*) *concha imbricata*; coquille dont les cavités sont faites en forme de *tuiles* creuses, en latin *imbrices*. (D. J.)

TUILER, c'est parmi les *Tondeurs*, polir & lustrer l'étoffe quand elle a été tondue, couchée & broffée, pour en ôter le duvet s'il y en avoit encore par hasard.

TUILERIE, f. f. (*Architect. rustiq.*) grand bâtiment accompagné de fours, & d'un hâle où l'on fait la *tuile*. Le hâle est un lieu couvert & percé de tous côtés de plusieurs embrasures par où le vent passe



pour donner du hâle, & faire sécher à l'ombre la tuile, la brique & le carreau, avant que de les mettre au four. On ne peut point se servir pour cela des rayons du soleil, parce qu'il les gerce & les gauchit. On donne aussi à la *tuilerie* le nom de *briqueterie*. (D. J.)

TUILERIES, (*Hist. mod.*) le jardin du Louvre porte le nom de *jardin des Tuileries*, parce que c'étoit autrefois une place où l'on faisoit des tuiles. Cependant sous le nom de *Tuileries* on n'entend pas seulement ce jardin, mais aussi un palais superbe dont la façade répond à toute la largeur du jardin. Ainsi l'on a dit pendant la minorité du roi régnant, que sa majesté logeoit aux *Tuileries*.

Le palais des *Tuileries* est joint au Louvre par une longue & large galerie qui regne le long du bord septentrional de la Seine, & qui a vûe sur cette rivière.

Ce magnifique édifice fut commencé en 1564, par Catherine de Médicis veuve d'Henri II. & du tems de sa régence pendant la minorité de Charles IX. Il fut fini par Henri IV. & orné par Louis XIV. Louis XIII. avoit aussi beaucoup embelli le jardin des *Tuileries*; mais ce fut sous Louis XIV. que le fameux le Nôtre en dirigea les nouvelles plantations, & qu'on y plaça la plupart des groupes & des statues qu'on y voit aujourd'hui.

TUILIER, f. m. un artisan qui façonne & cuit les tuiles: chez les Anglois on appelle *tulier*, l'artisan qui les emploie, ou le couvreur en tuiles.

Les *tuliers* & *briquetiers*, ou poseurs de tuiles & de briques, se formerent en corps la dixième année de la reine Elisabeth, sous le nom de *maîtres & gardes de la société d'hommes libres du secret & de l'art de tuilerie & de briqueterie*. Voyez BRIQUE.

TUISTON, f. m. (*Mytholog.*) les anciens germains le regardoient comme l'auteur de leur nation, & disoient qu'il étoit fils de la Terre, c'est-à-dire qu'on ignoroit son origine. Il donna des lois aux Germains, les policâ, établit des cérémonies religieuses parmi eux, & il s'acquît de la part de son peuple, tant de vénération, qu'après sa mort il fut mis au rang des dieux. Une des principales cérémonies de son culte étoit de chanter ses louanges qu'on avoit mises en vers. César croit que c'étoit Pluton qu'on honoroit sous le nom de *Tuisson*. (D. J.)

TUITIRICA, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) perroquet du Brésil, un peu plus gros que l'espece ordinaire. Il est par-tout d'un très-beau verd, seulement plus foncé sur le dos & sur les ailes qu'il n'est ailleurs. Son bec est extrêmement crochu, & d'un rouge-pâle; ses yeux sont noirs; ses jambes sont bleues; sa queue n'est qu'un peu plus longue que les ailes fermées. Cette espece de perroquet est fort recherchée au Brésil, parce qu'il apprend aisément à parler, qu'on les apprivoise jusqu'à manger dans la bouche. Marggraviû, *Hist. brasl.* (D. J.)

TULBENTOGLAN, f. m. *terme de relation*, nom que porte celui d'entre les pages du grand-seigneur qui a soin de son turban; cet honneur appartient au cinquième page de la cinquième chambre. *Du Loir*.

TULIPE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *tulipa*; genre de plante à fleur liliacée, composée de six pétales disposés de façon qu'elle ressemble à un vase par sa forme. Le pistil occupe le milieu des pétales, & devient dans la suite un fruit oblong qui s'ouvre en trois parties, & qui est divisé en trois loges. Ce fruit renferme deux rangées de semences plates, & placées les unes sur les autres. Ajoutez aux caractères de ce genre, que la racine est composée de plusieurs tuniques, & qu'elle est fibreuse à sa partie inférieure. Tournefort. *I. R. H.* Voyez PLANTE.

Personne n'ignore que le nom de *tulipe* se donne également à la plante & à sa fleur; mais les Botanistes, laissant aux curieux le plaisir de cultiver la fleur,

s'attachent à caractériser la plante entière, & ils ont bien su le faire d'une manière aussi nette que solide.

La *tulipe*, disent-ils, est un genre de plante bulbeuse, qui pousse une seule tige à la hauteur d'environ un pié, ronde, moëlleuse, accompagnée de deux ou trois feuilles longues, assez larges, épaisses, dures, ondoyées à leurs bords, terminées en pointe. Cette tige porte en son sommet une seule fleur, grande, belle, à six pétales, peu évalés, formant souvent un ventre plus large que l'ouverture, ornée de couleurs magnifiques, jaune, ou blanche, ou purpurine, ou rouge, ou variée. Lorsque cette fleur est passée il paroît un fruit oblong & triangulaire, divisé en trois loges, remplies de semences orbiculaires, rougeâtres, fort applaties. La racine de la *tulipe* est une grosse bulbe jaunâtre ou noirâtre, composée de plusieurs tuniques qui s'emboîtent les unes dans les autres, & cette bulbe est garnie de fibres en sa partie inférieure.

On voit clairement par cette description les caractères de la *tulipe*; sa fleur est en forme de lis exapétale, en godet, nue, seule au sommet de la tige, droite, garnie de six étamines; elle embrasse l'ovaire qui dégénère en un fruit oblong, chargé de semences applaties, couchées les unes sur les autres, formant un double rang; ce fruit est garni d'un tube sensiblement velu; la tige de la plante est environnée de feuilles larges; sa racine est bulbeuse, & revêtue d'une tunique; sa partie fibreuse se divise en filets.

Ce genre de plante est des plus étendus en especes. Tournefort en compte quatre-vingt-treize, qui produisent tous les jours quelques nouvelles variétés de couleur. Gefner a décrit la première *tulipe* qui fut apportée de Constantinople en Europe en 1590. Aussi le nom *tulipe* paroît turc. Ménage dit que cette plante s'appelle en Turquie *tulibent*, à cause de la ressemblance qu'elle a avec la figure du turban, que nous appellons ici *turban*; mais une remarque plus curieuse, c'est qu'on observe dans le mois d'Octobre au fond de l'oignon des *tulipes*, une *tulipe* entière; sur la tige de cette *tulipe* qui n'a pas encore trois lignes de haut, on découvre déjà la fleur qui ne doit paroître que dans le mois d'Avril suivant: on compte les six pétales de cette fleur, les étamines, les sommets, le pistil ou le jeune fruit, les capsules, & les semences qu'elles renferment. Qui ne croiroit après tout cela, que toutes ces parties étoient renfermées dans un espace encore plus petit, qui n'a pu se rendre visible qu'à mesure que le suc nourricier en a dilaté les moindres parties? (D. J.)

TULIPE, (*Jardin des Fleuristes.*) les curieux ne considèrent la *tulipe* que comme fleur, & disent qu'il ne lui manque qu'une odeur agréable pour en faire la plus belle fleur du monde, qui en déployant ses variétés infinies, efface toutes les autres depuis le mois de Mars jusqu'à la fin de Mai.

Les caractères des bonnes *tulipes* consistent selon les Fleuristes, dans leur nouveauté, la beauté de leurs couleurs, la force & la hauteur de leur tige, la forme de leur fleur qui doit être ovoïde, sans finir en pointe; une belle *tulipe* doit donc avoir:

1°. Une forte tige, qui ne soit ni trop haute ni trop basse; la portée ordinaire du plus grand nombre des belles *tulipes* règle la taille de sa tige, elle doit être assez forte dans sa hauteur, & cependant n'être pas trop grosse.

2°. La fleur doit être composée de six pétales, trois dedans & trois dehors; les pétales de dedans doivent être plus larges que ceux de dehors, autrement ce seroit un défaut.

3°. Le fond de la fleur doit être proportionné au sommet, & les bords des pétales doivent être arrondis & non pointus.



4°. On n'estime point la *tulipe* dont la forme est belle en entrant en fleur, mais qui deux ou trois jours après s'allonge & se gâte.

5°. On dédaigne celles qui étant fleuries renversent leurs feuilles par-dedans ou par-dehors, qui se gaudronnent ou confinent.

6°. Le pétale de la fleur doit être épais & étoffé pour durer long-tems en fleur; une *tulipe* qui dure peu n'est point considérée, quelque beauté qu'elle ait; & les *tulipes* dont les pétales sont minces, grillent par l'ardeur du soleil avant que d'être fleuries.

7°. Quoique toutes les *tulipes* aient du dos, celles qui en ont le moins sont le plus estimées.

8°. Les couleurs bizarres passent pour les plus belles; les plus nuancées sont les plus beaux panaches. Plus leurs couleurs s'éloignent du rouge, plus elles sont à priser, parce que les fleurs sont de plus beaux effets, avec cette exception néanmoins que les rouges à fond blanc ont leur mérite. Parmi les rouges, les couleurs de feu & de grenade sont les plus belles. Les sortes bizarres à fond tout blanc, & les grises à fond tout jaune sont fort recherchées. Plus le coloris est satiné, plus il est estimé; s'il est terne, c'est un très-grand défaut. Les *tulipes* qui étant fleuries ne conservent point leurs belles couleurs pendant dix ou douze jours, ne doivent guere être prisées; celles qui les gardent jusqu'à la fin de la fleur le sont beaucoup.

9°. Les plus petits fonds sont les meilleurs pour faire de beaux panaches. Les fonds qui panachent le mieux sont d'une même couleur, tant dedans que dehors. Il faut bien comprendre cette règle; c'est tout le fin de la connoissance pour le jugement le moins incertain de ce que doivent faire les couleurs.

Le dehors du fond sont les plaques cerclées ou étoilées, qui sont au-bas des feuilles dans le vase; le dedans du fond, c'est l'épaisseur même du bas des feuilles qui est couverte par la plupart, de sorte que si les plaques sont blanches, & qu'en les levant avec l'ongle, ce dedans qu'elles couvrent soit jaune, ce jaune en montant dans le panache, s'éteint en passant par le blanc de la plaque.

10. Les étamines doivent être brunes & non pas jaunes, mais il importe peu de quelle couleur sont les pivots.

On divise généralement les *tulipes* en deux classes, prises du tems qu'elles fleurissent. La première classe est composée des *tulipes* printanières, & la seconde des *tulipes* tardives. Il se trouve d'autres *tulipes* qu'on appelle *méridionales*, parce qu'elles fleurissent entre les printanières & les tardives, mais il n'est pas besoin d'en faire une classe séparée.

Les *tulipes* printanières ne sont ni si belles, ni si hautes, ni aussi diversifiées que les tardives, car les fleuristes qui les élèvent d'oignons de Flandre & de Hollande, les bornent à quarante & une, qui sont connues chacune par un nom du pays.

La classe des *tulipes* tardives est si nombreuse, qu'il n'est pas possible d'en faire une liste; il s'en trouve de si diversément colorées, qu'il est impossible aux Peintres d'en imiter la variété; & quoique leur couleur, comme couleur, soit des moindres en beauté, néanmoins ce sont les plus estimées, comme seules capables de se changer en mieux, & comme les meilleures pour cueillir les graines.

On distingue aussi diverses sortes de *tulipes* panachées, auxquelles on a donné les noms de *paltodi*, *morillon*, *agate*, *marquetrine*, &c. cette dernière emporte le prix sur les autres, sur-tout quand ses panaches détachés sans aucune diminution, naissent en leurs couleurs, & sont arrêtés par un petit bord, comme un filet de soie.

Il se trouve aussi des *tulipes* jaspées, c'est-à-dire dont les diverses couleurs sont mélangées ensemble,

comme dans le jaspe. Il se voit des *tulipes* que l'on peut dire *doubles*, parce qu'elles portent jusqu'à plus de vingt pétales. Il s'en voit qui ont les pétales de la fleur de deux couleurs. Les parangonnées sont celles qui reviennent tous les ans nettement panachées.

Les *tulipes* panachées doivent avoir les mêmes qualités que les simples couleurs, quant au verd, à la tige, à la forme, & au fond. Le premier panache est celui qui vient par grands traits, de différentes figures, bien coupées, & séparées de leurs couleurs, & qui ne prend point de fond. Le second est le panache qu'on nomme *à yeux*, qui est par de grandes pièces emportées nettement, & qui ne vient point du fond. Le troisième est celui qui vient en grande broderie bien détachée de ses couleurs, & qui ne prend point du fond. Il est parfaitement beau quand il vient sur des bizarres bien nuancés. Le quatrième est celui de petite broderie; quand il est net & qu'il perce bien ses couleurs, il est agréable; mais il ne l'est que sur les bizarres qui ont plusieurs nuances, quand il vient sur les autres couleurs il ressemble trop au drap d'or ou au drap d'argent. Les autres panachées, dont le panache prend du fond, ne laissent pas d'être quelquefois assez belles, quand elles sont bien nettes, & partagées de leurs couleurs. Toutes les panachées qui sont également partagées & entrecoupées de panaches & de couleurs sont les plus agréables, chacune en son espèce.

Je n'entrerais point dans la culture des *tulipes*, ce détail me meneroit trop loin, & d'ailleurs il a été épuisé par Miller dans son *Dictionnaire du jardinage*, & par Morin dans son livre de la culture des fleurs, imprimés à la fin des ouvrages de la Quintinie. Je ne parle point des traités publiés en flamand & en hollandois, les deux peuples du monde les plus curieux en ce genre.

On fait en particulier avec quel amour les Hollandois ont autrefois cultivé les *tulipes*, avant leur goût pour les œillets & les oreilles d'ours. Dans l'année 1634, & les cinq suivantes, on vit en Hollande, & particulièrement à Harlem, un trafic de *tulipes* si singulier, qu'il ressembloit assez à celui qu'eurent les actions en 1719 & en 1720. On fit monter le prix de ces fleurs à des sommes si exorbitantes, que s'il n'en restoit des monumens indubitables, la postérité auroit peine à croire une pareille extravagance. Plusieurs bourgeois quitterent leur boutique & leur commerce pour la culture des *tulipes*. Munting nous a laissé les détails d'un marché fait par un particulier pour une seule *tulipe* nommée le *vice-roi*; l'acheteur n'ayant point d'argent, donna pour cette rare *tulipe* deux lasts de froment (trente-six septiers mesure de Paris), quatre lasts de riz, quatre bœufs gras, douze brebis grasses, huit cochons engraisés, deux muids de vin, quatre tonneaux de bière, deux tonneaux de beurre, mille livres pesant de fromage, un lit, des habits, & une grande tasse d'argent, le tout estimé à deux mille cinq cents florins, c'est-à-dire à plus de cinq mille livres de notre monnaie.

Dans le même tems, un autre particulier offrit 12 arpens de bonnes terres pour un oignon de *tulipe*, qu'on ne voulut pas lui céder. On fit dans une vente publique neuf mille florins d'une collection de *tulipes* d'un fleuriste. Un habitant de Bruxelles avoit un petit jardin, dans lequel, par une vertu singulière (apparemment celle de gravats bien pilés) les *tulipes* simples se changeoient en belles *tulipes* panachées; on apporta à cet homme des racines de toutes parts en pension à un très-haut prix, pour être élevées chez lui. Enfin la folie des *tulipes* fut si grande, que les Etats-généraux prirent cette affaire en considération, & ayant trouvé qu'elle étoit également nuisible aux particuliers & au commerce engé-



néral, ils arrêterent cette folie par des lois expressees des plus sérieuses. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TULIPIER, i. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses fleurs sont composées de plusieurs feuilles, rangées, à ce que quelques auteurs disent, comme dans la tulipe; son pistil part du centre; il est environné d'un grand nombre d'étamines, & il dégénere en un fruit écaillé, ou en cône droit. On peut ajouter à ces caracteres, que ses feuilles sont pour la plupart angulaires, concaves dans la partie supérieure, & terminées par deux pointes, comme si l'extrémité avoit été divisée avec des ciseaux. Miller en nomme deux especes; 1°. *tulipifera arbor virginiana*, H. L. tulipier de Virginie; 2°. *tulipifera virginiana, laurinis foliis aversa parte rore cœruleo tinctis, coudi baccifera*, Pluk. Phyt. tulipier à feuilles de laurier.

La premiere espece est fort commune en Amérique, où elle s'éleve à une grande hauteur; mais de tous ceux qu'on cultive en Angleterre, il y en a très-peu qui aient pris quelque force; on le tient dans des caisses, & on ferre les caisses avec beaucoup de foin pendant l'hiver: malgré tous ces soins il profite peu, & ne produit point de fleurs. Il y a une cinquantaine d'années qu'on en planta un dans un lieu champêtre, au milieu des jardins du comte Peterborough, à Parsons-Green, proche Fulham; les progrès prodigieux qu'il fit en quelques années, détromperent les curieux sur la maniere dont ils cultivoient cet arbre; il ne tarda pas à produire des fleurs; il subsiste encore, & produit tous les ans en grande quantité. Si quelques-unes de ces branches commencent à se sécher, il y a tout lieu de croire que cela provient de ce qu'il est trop ferré par d'autres arbres qui l'environnent, dont les racines s'entrelacent avec les siennes, & qui le privent d'une partie de sa nourriture. Il donne aussi des cônes, mais qui ne sont pas assez parfaits pour que les semences qui y sont contenues soient fécondes.

Il y a encore quelques autres *tulipiers* qui ont produit des fleurs pendant plusieurs années, mais ils ne sont pas devenus fort gros; le plus haut de tous ceux que j'ai vus, excepté à Parsons-Green, n'avoit pas plus de vingt-cinq piés; au-lieu que celui de milord Peterborough s'est élevé à cinquante piés, & a le tronc d'une grosseur proportionnée à sa hauteur. Ce tronc est nud; ce n'est qu'au-dessus de quarante piés qu'il commence à pousser, ce qu'il faut peut-être attribuer, ainsi que je l'ai dit, au voisinage des autres arbres dont il est trop ferré; car j'ai remarqué que par-tout où le *tulipier* avoit la liberté de s'étendre, il pouvoit promptement des branches, & s'élevoit moins. Il en est de cet arbre, ainsi que du plane, il part de son milieu un rejetton droit, qui croît à-peu-près de la même maniere dans l'un & l'autre de ces arbres.

Il ne faut pas s'imaginer que ces fleurs soient fort semblables à la tulipe, comme ont fait quelques personnes peu attentives, & sur-tout les habitans de l'Amérique, qui ont nommé cet arbre, auquel les Européens ont conservé le nom qu'ils lui ont trouvé. Je n'ai point entendu dire que le *tulipier* fleurisse en aucune contrée de l'Europe qu'en Angleterre.

M. Catesby dit dans son histoire naturelle de la Caroline, qu'il y a des *tulipiers* en Amérique, qui ont jusqu'à trente piés de tour; que leurs branches sont inégales, irrégulieres, & font un grand nombre de coudes; ce qui rend cet arbre reconnoissable à une grande distance, même lorsqu'il est dépouillé de ses feuilles. On le trouve dans la plupart des contrées de l'Amérique méridionale, depuis le cap de Florida, jusqu'à la nouvelle Angleterre, où son bois est d'un grand usage.

Le *tulipier* à feuilles de laurier est maintenant très-

rare en Angleterre; il y avoit jadis plusieurs de ces arbres dans les jardins de l'évêque de Londres à Fulham, & dans ceux de la duchesse de Beaufort à Chelsea; mais ils sont tous péris; en sorte qu'il n'en reste plus qu'un dans les jardins de M. Pierre Collinson à Peckam; il a donné les trois dernières années un grand nombre de fleurs.

On trouvera une fort bonne figure de la plante du *tulipier*, qui avoit ce nom lorsqu'on l'apporta en Angleterre, dans la troisième partie de l'histoire naturelle de la Caroline de M. Catesby, sous le nom de *magnolia, lauri folio, subtus albicante*. Il dit que c'est un petit arbre qui s'éleve rarement à plus de seize piés de haut; que son bois est blanc, spongieux, & couvert d'une écorce blanche; que ses feuilles ressemblent à celles du laurier commun; qu'elles sont d'un verd pâle en-dessus, & blanches en-dessous; que ses fleurs commencent à paroître en Mai; qu'elles sont blanches & odoriférantes; qu'elles durent pendant la plus grande partie de l'été, & remplissent les bois de leur odeur; qu'après la chute des fleurs, leur pistil dégénere en un fruit conique, de la grosseur d'une bonne noix, tout couvert d'éminences, & plein de semences grosses comme des feves françaises, qui ont une amande couverte d'une peau mince & rouge; que ces semences sortent de leurs cellules, sans tomber à terre; qu'elles demeurent suspendues par de petits filamens blancs, d'environ deux pouces de long. Ce qui forme un fort beau spectacle, c'est que son fruit qui est verd d'abord, devient rouge en mûrissant, & finit par être brun; que cet arbre naît dans des lieux humides, & des terres bourbeuses; mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que si on le transplante dans des lieux secs, il devient plus beau, plus régulier, & donne plus de fleurs & de fruits; qu'il se dépouille ordinairement de ses feuilles en hiver, à-moins qu'il ne soit fort doux.

On en a découvert une autre espece, nommée par le pere Plumier, *magnolia amplissima, flore albo, fructu cœruleo*. C'est un des plus beaux arbres qu'il y ait en Amérique, où il croît dans les lieux humides & marécageux: il s'éleve quelquefois à la hauteur de soixante piés & davantage; ses feuilles sont beaucoup plus larges que celles du laurier commun; elles sont d'un verd léger, fort larges, blanchâtres, & odoriférantes. Son fruit ressemble à la premiere espece de *tulipier*, mais il est plus grand; il porte ses semences de la même maniere; en sorte que cet arbre n'est jamais plus beau à voir, que depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Décembre. Cependant comme il est toujours verd, il forme un assez bel aspect, même en hiver; ses feuilles croissent promptement, & sont placées sur des pédicules droits; ce qui les fait paroître avec avantage, notre climat n'étant pas trop froid pour lui; je ne doute point que dans quelques années on ne le voye avec plaisir chargé de fleurs dans les jardins de quelques curieux, où on le cultive, où il a supporté le froid des trois derniers hivers, & où il profite admirablement tous les ans. (*D. J.*)

TUIN, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, d'entre Sambre & Meuse, au bord méridional de la Sambre. Quoique cette petite ville ou bourg soit située dans le Hainaut, elle appartient au diocèse de Liège. (*D. J.*)

TULINGIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Tulingi*, peuples de l'ancienne Gaule. César, *l. I. c. v.* les met dans le voisinage des Helvétiens; ils habitoient, selon quelques-uns, le pays nommé aujourd'hui la Lorraine; & selon d'autres, c'étoient les habitans des comtés de Stulingen & de Nellenburg. (*D. J.*)

TULLE, s. f. (*Commerce.*) espece de dentelle commune qui sert à faire des manchettes, mais plus communément ce qu'on appelle *entoilage*. Il y en a



en foie & en fil; celle en foie a le même emploi que celle en fil.

TULLE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tuzela*, ville de France, capitale du bas Limoufin, au confluent des rivières de Corrése & de Solan, à 15 lieues au sud-est de Limoges, & à 118 au midi de Paris, dans un pays rempli de montagnes & de précipices.

C'est aussi par cette raison, que d'anciens moines s'y établirent, pour y former dans le x. siècle un monastère qui procura la fondation de la ville de Tulle. Les princes qui ont possédé le Limoufin, s'attribuèrent le haut domaine de cette ville, & les rois de France leur ont succédé.

Tulle est aujourd'hui décorée d'un évêché, d'un préfidal, & d'une élection: l'évêché fut érigé par le pape Jean XXII. en 1317; il n'a que huit lieues d'étendue, & le revenu est de douze à quatorze mille livres; l'évêque est aussi seigneur de la ville, qui porte le titre de vicomté. *Long. 19. 20. latit. 45. 15.*

Cette ville a été fort illustrée par M. Baluze (Etienne) qui y naquit en 1630. C'est un des plus savans hommes du xvij. siècle, & un des auteurs qui a rendu le plus de services à l'Eglise & à la république des Lettres, par les soins qu'il prit de rechercher de tous côtés les anciens manuscrits, de les conférer avec les éditions, & de les donner ensuite au public avec des notes pleines d'érudition. On lui doit le recueil du capitulaire de nos rois, les œuvres de S. Cyprien, les conciles de la Gaule narbonnoise, la concorde du sacerdoce & de l'empire de M. de Marca, l'édition des épîtres d'Innocent III. en 2. vol. *in-fol.* qui parurent en 1682. Outre cela, il a mis au jour six volumes *in-8°.* de différentes pièces, intitulées *Miscellanea*. C'est encore lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliothèque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de 88 ans, qu'il termina par sa mort à Paris, en 1718.

M. Baluze écrivoit bien en latin, & étoit très-versé dans l'histoire ecclésiastique & profane. Il donna en 1708, l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne, & fut exilé pendant quelque tems, pour avoir soutenu dans cet ouvrage les prétentions du cardinal de Bouillon, qui se croyoit indépendant du roi, & qui fondoit son droit sur ce qu'il étoit né d'un prince souverain, dans le tems que Sedan appartenoit encore à ce prince.

Le jésuite Jarrige (Pierre) n'a pas fait beaucoup d'honneur à la ville de Tulle sa patrie. Il étoit un des fameux prédicateurs de son ordre, mais un mal-honnête homme, qui pour se venger de ne pas obtenir les emplois dont il se croyoit digne, vint en Hollande, abjura sa religion, & mit au jour un livre qu'il intitula, *les jésuites mis sur l'échaffaud*, livre dans lequel il les traita d'une manière si outrageante, que jamais il n'étoit arrivé à leur société rien de si mortifiant, dit un auteur calviniste. Le pere Ponthelier ramena cet esprit fougueux; il rentra en 1650 dans la communion romaine, s'établit chez les jésuites d'Anvers, & publia sa rétractation.

M. Melon (N.) mort à Paris en 1738, étoit natif de Tulle; la cour l'employa dans des affaires très-importantes; son principal ouvrage est un *Essai politique sur le Commerce*, dont la seconde édition est meilleure que la première. (*D. J.*)

TULLUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'illyrie, selon Strabon, *l. IV. p. 207.* Lazius dit que le nom moderne est Delez, & que les habitans du pays la nomment *Telez*. (*D. J.*)

TULN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche la rivière de même nom, à quatre milles de Vienne; son terroir produit du blé & du vin. *Long. 34. 6. latit. 48. 22.*

C'est à Tuln que fut inhumé le comte de Habs-

bourg, devenu empereur sous le nom de Rodolphe I. pour avoir, dit-on, prêté son cheval à un curé. Sa fortune étoit singulière par plus d'un endroit; il avoit été grand-maître-d'hôtel d'Ottocare roi de Bohême; dès qu'il fut sur le trône impérial, il pressa ce roi de lui rendre hommage: le roi répondit qu'il ne lui devoit rien, qu'il lui avoit payé ses gages. (*D. J.*)

TULN LA, (*Géog. mod.*) rivière d'Allemagne, dans la basse Autriche; elle a sa source au quartier du bas Viener-Wald, arrose la ville de Tuln, & se jette dans le Danube. (*D. J.*)

TULONIUM, ou TULLONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise; Ptolomée qui la marque dans les terres, la donne aux *Varduli*. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de l'Espagne dans l'Aquitaine ou d'Asturica à Bordeaux, entre *Suiffatium* & *Alba*, à sept milles du premier de ces lieux, & à douze milles du second. (*D. J.*)

TULSK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Roscomon; elle est environ à trois milles au sud-ouest d'Elphin, & à treize milles au sud de Roscomon. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

TUMBE, voyez VIVE.

TUMBEZ, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le gouvernement de Quito. Quoique cette vallée soit traversée par une rivière qui lui donne son nom, son terroir est très-peu fertile, parce qu'il n'y pleut jamais. (*D. J.*)

TUMEFACIION, *s. f.* est l'action de s'enfler, ou de s'élever en tumeur. Voyez TUMEUR.

Il arrive souvent dans la gonorrhée des inflammations & des *tumefactions* des testicules, soit par la foiblesse des vaisseaux, les mouvemens violens, l'usage indiscret des astringens, le défaut de purgation, soit par quelque autre cause semblable. Voyez GONORRHÉE.

TUMEN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russe, dans la Sibérie, sur la rivière de Tuca, à 50 lieues au sud-ouest de Tobolskoi. Ses habitans sont presque tous tartares, & payent leur tribut au czar en pelletteries. (*D. J.*)

TUMEUR, *tumor, oris, s. f. terme de Chirurgie*, c'est une élévation contre nature qui survient à quelque partie du corps. Ce mot vient du latin *tumere*, s'enfler, se gonfler.

Les tumeurs sont formées 1°. par l'accumulation & le séjour de quelque humeur; ce sont alors des tumeurs humorales, nommées *apostèmes*, lorsqu'elles attaquent les parties molles, voyez APOSTÈME; & EXOSTOSE, lorsqu'elles affectent les parties dures, voyez EXOSTOSE. Il y a des tumeurs qui sont causées par le déplacement de quelques parties organiques. Ce sont des *hernies* lorsque la tumeur est faite par des parties molles, voyez HERNIES; & des luxations, lorsque les parties dures ont souffert quelque dérangement. Voyez LUXATION.

La troisième classe de tumeurs reconnoît pour cause la présence de quelque corps étranger. On entend par *corps étrangers* toutes les choses qui n'entrent point actuellement dans la composition de notre corps. Les uns sont formés au-dedans de nous, les autres viennent du dehors; les uns & les autres peuvent être animés ou inanimés.

Ceux qui sont formés chez nous sont de deux espèces. Les uns se sont formés d'eux-mêmes: telles sont la pierre dans les reins, dans les ureteres, dans la vessie, dans la vessicule du fiel, ou dans toute autre partie du corps; la molle dans la matrice, les vers & autres insectes dans les intestins, ou dans quelque autre partie. Les autres sont devenus corps étrangers, parce qu'ils ont séjourné trop long-tems dans le corps: tel est un enfant mort dans la matrice; ou



parce qu'ils se font séparés du tout, telles sont les esquilles des os, une écharre, &c.

Les corps étrangers venus de dehors, sont entrés dans le corps en faisant une division, ou sans faire de division. Un dard, une balle de fusil, un éclat de bombe, & tous les corps portés avec violence sont dans le premier cas. Ceux qui entrent sans division, sont les corps de toute espèce qui s'introduisent dans les ouvertures naturelles; telles que le nez, les yeux, le gosier, les oreilles, l'anus, le vagin, l'uretere, la vessie.

Quelques-uns mettent au rang des corps étrangers l'air qui, en s'infiltrant dans l'interstice des parties, forme des *tumeurs* qui tirent différens noms, suivant les différentes parties qu'il occupe. Voyez EMPHY-SÈME.

Tous les corps étrangers doivent être tirés dès qu'il est possible de le faire, de crainte que ceux qui sont engendrés dans le corps, tels que les pierres de la vessie, n'augmentent en volume, ou que ceux qui sont venus de dehors n'occasionnent, par leur pression, des accidens qui empêchent leur extraction, ou qui la rende difficile.

Il y a différentes manières d'extraire les corps étrangers. On ne peut tirer les uns que par une ouverture qu'on est obligé de faire, comme la lithotomie, pour l'extraction de la pierre urinaire. Voyez TAILLE. On peut tirer les autres sans faire aucune division.

Si on tire un corps étranger par l'endroit par lequel il est entré, cette manière s'appelle *attraction* ou *expulsion*. Si au contraire on le fait sortir par une ouverture opposée à celle où il est entré, cette manière s'appelle *impulsion*.

La diversité des corps étrangers qui peuvent entrer les différens endroits où ils se placent, les moyens singuliers qu'il faut quelquefois inventer pour en faire l'extraction, enfin les accidens que ces corps étrangers occasionnent, demandent quelquefois de la part des chirurgiens beaucoup de génie & d'adresse. On trouve, dans le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, un grand mémoire très-intéressant sur les différens moyens de procurer la sortie des corps étrangers de l'œsophage, par M. Hevin, secrétaire de cette académie pour les correspondances, & premier chirurgien de madame la dauphine.

Avant que de faire l'extraction d'un corps étranger de quelque espèce qu'il soit, on doit se rappeler la structure de la partie où il est placé; s'informer & s'assurer, s'il est possible, de la grosseur, de la grandeur, de la figure, de la matière, de la quantité, de la situation du corps étranger, & de la force avec laquelle il a été poussé dans le corps, s'il est venu de dehors: il faut outre cela mettre le malade & la partie dans une situation commode, & telle que les muscles soient dans un état de relâchement, & enfin faire choix des instrumens les plus convenables pour en faire l'extraction.

Les corps étrangers entrés & engagés dans quelque ouverture naturelle, doivent être tirés promptement. On doit auparavant faire des injections d'huile d'amande-douce pour lubrifier le passage, & faciliter par ce moyen la sortie du corps. Quant aux corps étrangers qu'on ne peut tirer sans faire de division, ou sans agrandir l'ouverture déjà faite par le corps, voyez INCISION, CONTRE-OUVERTURE & PLAIE avec corps étranger.

Les instrumens dont on se sert pour faire l'extraction des corps étrangers sont les curettes, pour tirer ceux qui sont engagés dans l'oreille ou dans l'urethre; les différentes espèces de repoussoir & de pincettes pour tirer ceux qui sont engagés dans le gosier; les tenettes, les pinces de différentes espèces pour tirer les pierres, les balles, & autres corps semblables. Voyez

TIRÉ-BALLE. Lorsque le corps étranger peut être saisi avec les doigts, ils sont préférables à tout autre instrument. Voyez CORPS ÉTRANGERS, & sur ceux qui sont dans la trachée artère, l'article TRACHÉOTOMIE. (Y)

TUMULTUAIRE, TUMULTUEUX, (Synon.) il semble qu'il y ait au propre quelque différence entre ces deux mots, le premier signifiant ce qui se fait à la hâte, avec trouble, sans ordre; *tumultueux* désignant plus ce qui se fait avec sédition; une assemblée *tumultuaire*, une assemblée *tumultueuse*, ne disent donc pas précisément la même chose. Les mutins sortirent *tumultuairement* du camp; les rebelles s'assemblerent *tumultueusement*. Mais *tumultueux* au figuré veut dire *confus*, *ému*, *en desordre*, & il s'emploie mieux que *tumultuaire*. Il est difficile d'appaier une passion aussi *tumultueuse* que la vengeance. Si la naissance de l'amour est *tumultueuse*, ses progrès le sont encore davantage. (D. J.)

TUMULTUS, (Langue latine.) les Romains donnoient le nom de *tumulte* aux guerres les plus dangereuses, & qui mettoient la république en péril. Dans la révolte des alliés, le péril parut si grand aux Romains, qu'il fut déclaré qu'il y avoit *tumulte*. On publia que la guerre des Gaulois étoit *tumulte*, *tumultus*. (D. J.)

TUNBRIDGE, (Géograph. mod.) bourg d'Angleterre, dans le comté de Kent, à quinze milles de Rochester, & à vingt-cinq milles de Londres, sur la Medway. Il y a un château qui fut bâti par Richard de Clare, qui avoit eu *Tunbridge* par échange pour Brion en Normandie. Ce bourg est fort renommé par ses eaux minérales, & par l'affluence de gens de qualité qui viennent les boire, s'amuser, & y prendre de l'exercice dans une saison convenable.

C'est un plaisir, dit Pavillon dans une lettre à madame Péliissari, que d'être malade dans ce pays, car sitôt qu'on l'est, ou qu'on croit l'être, ou qu'on veut l'être, on vous envoie aux eaux de *Tunbridge*; or ce *Tunbridge* est la plus charmante médecine que l'on puisse prendre; c'est une fontaine au bout d'une foire aussi magnifique que celle de S. Germain. Il faut avoir la complaisance de croire que ceux qui y vont boivent de ces eaux, & qu'ils en ont besoin.

*Ce qui m'en fait douter, c'est que ceux qui les prennent,*

*Sont à jouer assiduellement;*

*Caquetent sans cesse, ou toujours se promènent,*

*Et ne pissent que rarement.*

*Mille fraîches beautés parent la promenade,*

*Et l'on trouveroit en ce lieu*

*Plus malaisément un malade*

*Qu'un homme sain à l'Hôtel-dieu.*

Comme j'étois surpris de voir tous ces prétendus malades en si bonne santé, je demandai avec empressement, continue Pavillon, de quel mal cette fontaine guériffoit; mais je n'en pus être éclairci. Pour toute réponse, les uns haussioient les épaules, les autres me rioient au nez, &c. Il finit en disant à madame Péliissari: « Enfin, madame, ce pays est si beau & si bon, que si par hasard quelque magicien, selon l'ancienne coutume, me détient ici enchanté durant deux ou trois mille ans, je vous prie de ne me plaindre point, & d'attendre patiemment mon retour ».

*Ces lieux sont pour moi pleins d'appas,*

*Je n'y vois ni procès, ni moine, ni misère,*

*On y sonne très-peu; l'on n'y travaille guère,*

*Et l'on y fait de longs repas.*

(D. J.)

TUNDES, s. m. (Hist. mod. superstit.) les Japonais désignent sous ce nom des prêtres revêtus d'une dignité ecclésiastique de la religion de Budsdo, qui ré-

pond



pond à celle de nos évêques. Ils tiennent leurs pouvoirs & leur consécration du souverain pontife de leur religion appelé *fiaka*, voyez cet article; c'est l'empereur séculier du Japon qui nomme ces *tundes*, le *fiaka* confirme son choix, & leur accorde le droit de dispenser dans les cas ordinaires, & d'appliquer aux vivans & aux morts les mérites des dieux & des saints.

Les *tundes* ne communiquent point sans restrictions, un pouvoir si étendu aux prêtres ordinaires. Ils ont communément la direction de quelque riche monastere de bonzes, qui leur fournissent les moyens de soutenir avec splendeur la dignité de leur état. Voyez *SIAGA*.

**TUNEERIUM**, (Géog. anc.) promontoire d'Espagne, dans le royaume de Valence, entre les villes *Altea* & *Denia*. Les anciens l'appelloient *Artemisium*, du nom de la ville la plus célèbre du voisinage, & *Ferraria*, à cause des mines de fer qui s'y trouvoient. On lui donne aujourd'hui le nom de *capo Martino* ou *punta de l'Emperador*. (D. J.)

**TUNER**, **TUNAGE**, **TUNES**, (Hydraulique.) ce sont des harts, composés de trois brins ou verges de 15 piés de long, pour ferrer les tiers de fascines qui se posent les uns sur les autres, de maniere qu'ils forment un lit de 18 à 20 pouces d'épaisseur. Ces *tunes* s'attachent autour des piquets de 12 piés de long verticalement, & enfoncés à coup de maillet pour les ferrer les uns contre les autres, afin d'affaiblir le fascinage, on remplit l'intervalle que les *tunes* laissent entr'elles de pierres plates & dures posées de champ. (K)

**TUNG**, f. m. (Hist. des insectes.) nom qu'on donne chez les Guaranis, peuples de l'Amérique méridionale, à un petit insecte qui les désole, & qui s'insinue peu-à-peu entre cuir & chair, principalement sous les ongles; là il fait son nid & dépose ses œufs, qui venant à éclore, rongent toutes les parties voisines, & produisent de fâcheux ulcères. On est averti de l'endroit où ils sont nichés, par une violente démangeaison qu'on y sent. Le meilleur remède, est d'ouvrir la partie avec la pointe d'une lancette, d'en tirer la vermine, de dessécher ensuite la plaie, & la cicatrifier; c'est le même insecte que les Espagnols nomment *pico*, & les François, *chique*. Voyez *CHIQUE*. (D. J.)

**TUNGRI**, (Géog. anc.) peuples de la Gaule belgique, selon Ptolomée, liv. II. ch. ix. qui leur donne *Atuacutum* pour capitale. Tacite, hist. liv. IV. & V. fait aussi mention de ces peuples. Ce sont les mêmes que les *Eburones*, ce qui fait que César ne fait point mention des Tongres, parce qu'il ne les connoit que sous le nom d'*Eburons*; & Pline, liv. IV. c. xvij. au contraire, nomme les *Eburons Tongres*.

Ils sont communément appelés *Germaines* par les Gaulois, des mots *gera*, guerre, & de *man*, homme, c'est comme qui diroit *homme de guerre*.

Les *Tungri* habitoient les pays de Liège, de Cologne, de Juliers, de Limbourg, de Namur, & partie du Luxembourg. Du tems de César, ces pays étoient occupés par les *Condrusiens* & les *Segniens* auprès du Rhein. Les *Carésiens* & les *Pœmanes* étoient à l'occident: les *Eburons* étoient entre les *Segniens* & la Meuse. Dans la suite les *Ubiens*, *Ubi*, les *Suniques* *Sunici*, les *Aduaticiens* *Aduatici*, posséderent entr'eux toute cette étendue de pays.

Les *Ubi* occuperent le territoire de Cologne, & partie de Juliers. Leurs villes étoient *Agrippina Col.* aujourd'hui Cologne; *Ara ubiorum*, aujourd'hui Bonn; *Novesium*, Nuys; & *Gelduba*, Geldub, village qui a retenu l'ancien nom.

Les *Sunici* habitoient Limbourg, & partie de Juliers, ils avoient deux villes. *Theuderium*, à présent *Tudder*, & *Coriovalum* qu'on nomme maintenant *Valgenbourg*.

Les *Aduatici* tenoient le comté de Namur, & partie du Brabant. Ils avoient pour villes principales *Geminiacum*, aujourd'hui Gemblours, & *Perviacum*, village qu'on nomme à présent *Pervis*. (D. J.)

**TUNGRIENS**, f. m. pl. (Hist. anc.) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems de César, habitoit la partie du pays de Liège où est la ville de Tongres.

**TUNGROURUM FONTS**, (Géog. anc.) eaux minérales dans la Gaule belgique, au pays des Tongres, selon Pline, l. XXXI. c. ij. qui en parle en ces termes: *Tungri civitas Gallia, fontem habet insignem plurimis bullis stillantem, ferrugini saporis; quod ipsum non nisi in fine potus intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres discutit, calculorumque vitia. Eadem aqua igni admota, turbida fit, ac postremo rubescit*. Personne ne doute que Pline ne parle de la fontaine si connue aujourd'hui sous le nom d'eaux de *Spa*, & qui se trouve dans le diocèse de Liège, pays qu'habitoient les anciens Tongres. (D. J.)

**TUNGSTEEN**, f. m. (Hist. nat. Minéral.) les Suédois donnent ce nom à une pierre ferrugineuse ou mine de fer, qui ressemble à la mine d'étain en cristaux de la forme du grenat. Cette substance est très-pesante & très-difficile à réduire, cependant on en a tiré jusqu'à trente livres de fer par quintal: on a de la peine à la faire entrer en fusion, en y joignant du borax ou du sel alkali fixe; mais le sel fusible de l'urine la fait fondre très-prompement, alors on obtient une scorie noire. On trouve différentes variétés de cette substance, il y en a de rougeâtre ou couleur de chair, de jaune, & de couleur de perle; elle varie aussi pour le tissu, on en trouve qui est très-compacte & d'un grain très-fin, il y en a d'autre qui ressemble à du spath & qui a un coup d'œil gras à sa surface. Voyez l'Essai d'une nouvelle minéralogie, publiée en Suédois en 1758. (—)

**TUNJA**, (Géog. mod.) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, capitale de la province de même nom, sur le haut d'une montagne, à 20 lieues de Santa-Fé. Latit. 5. (D. J.)

**TUNICATUS POPELLUS**, (Litt.) c'est le peuple & les esclaves, qui ne portoient que la tunique sans robe: car la robe étoit l'habit des hommes libres, un homme de condition n'auroit osé paroître en tunique sans robe; d'où vient que César punit un officier qui avoit manqué à son devoir, en le faisant tenir debout tout le jour en tunique & sans ceinture, devant la tente du général. (D. J.)

**TUNIQUE**, f. f. (Botan.) les Botanistes appellent *tuniques*, les différentes peaux de certaines plantes, telles, par exemple, que celles d'un oignon, qui sont emboîtées les unes dans les autres; ils se servent aussi quelquefois du mot de *tunique*, pour signifier simplement une enveloppe. (D. J.)

**TUNIQUE**, en Anatomie, est un nom qui se donne aux membranes, qui enveloppent les vaisseaux & différentes autres parties des moins solides du corps. Voyez les *Planches d'Anatomie*.

Les yeux sont principalement composés d'un certain nombre d'humeurs qui sont contenues dans des *tuniques*, rangées l'une sur l'autre, comme la *tunique albuginée*, la *cornée*, la *réine*, &c. Voyez *ŒIL*, *ALBUGINÉE*, &c.

**TUNIQUE VAGINALE**, voyez *VAGINALE*.

**TUNIQUE ACINIFORME**, est la même que la membrane uvée de l'œil. Voyez *UVÉE*.

**TUNIQUE VITRÉE**, (Anatom.) c'est la même que la *tunique arachnoïde* ou *crystalloïde*, ou capsule du cristallin. Voyez *ARACHNOÏDE*.

M. Petit s'est fort étendu sur cette *tunique*, à laquelle il a donné un mémoire entier, dont voici le précis.

C'est une membrane qui enveloppe tout le crys-



tallin, mais une membrane si déliée, que d'habiles anatomistes en ont nié l'existence, ou du moins en ont douté. Elle n'est effectivement guere moins fine dans l'homme qu'une toile d'arignée; aussi quelques-uns l'appellent-ils *arachnoïde*. Elle est une fois plus épaisse dans le bœuf que dans l'homme, & encore plus dans le cheval. Elle seroit par conséquent moins difficile à démontrer dans ces animaux, & ce seroit une assez forte présomption qu'elle devroit se trouver dans l'homme; mais on l'y démontre aussi, & même sans injection, quoique ce fût d'ailleurs une chose assez surprenante, qu'une membrane si fine pût être injectée. Elle peut l'être cependant, & Ruysch y est parvenu; elle reçoit quelquefois une injection naturelle, c'est-à-dire qu'il s'y fait une inflammation, que ces vaisseaux plus remplis de sang ou de la liqueur qu'ils portent, deviennent visibles, & qu'on apperçoit leur distribution & leurs ramifications.

Le crystillin de l'homme, revêtu de sa membrane ou capsule, paroît moins transparent à sa partie antérieure qu'à la postérieure; mais s'il en est dépouillé, sa transparence est égale des deux côtés.

Le ligament ciliaire se termine & s'attache à la partie antérieure de la capsule par des fibres qu'il y jette, & par les vaisseaux qu'il y fournit, ces vaisseaux ne sont que des lymphatiques. Quand il paroît du sang dans cette membrane, c'est par quelque accident particulier, comme lorsque dans un accouchement difficile, la tête de l'enfant a été violemment comprimée au passage, & que le sang a été obligé de s'insinuer dans des canaux qui ne lui étoient pas destinés.

La *tunique vitrée* se nourrit donc de cette lympe, qui lui est apportée par les vaisseaux qu'elle reçoit du ligament ciliaire. On voit qu'il s'est épanché une partie dans la cavité de la capsule, entre cette membrane & le crystillin.

M. Petit l'a toujours trouvée transparente, tant dans l'homme que dans les animaux, même dans les sujets qui avoient des cataractes. La cornée & la membrane hyaloïde trempées dans l'eau bouillante, dans les esprits acides, &c. y perdent leur transparence, la membrane vitrée y conserve la sienne, elle ne la perd que dans l'esprit de-nitre, encore s'y dissout-elle le plus souvent, plutôt que de la perdre. *Hist. & mém. de l'acad. 1730. (D. J.)*

TUNIQUE, s. f. (*Antiq. rom.*) especes de chemise des hommes & des femmes romaines.

La *tunique* étoit un habillement commun aux hommes & aux femmes, mais la forme en étoit différente. Les femmes avoient accoutumé de les porter beaucoup plus longues que les hommes, & lorsqu'elles ne leur donnoient pas toute la longueur ordinaire, c'étoit sortir de la modestie de leur sexe, & prendre un air trop cavalier; *infra mulierum, supra centurionum.*

Juvenal, en parlant d'une femme qui se pique à tort & à-travers de bel esprit, qui au commencement du repas se jette sur les louanges de Virgile, pese dans la balance le mérite de ce poète & la gloire d'Homere, trouve des excuses pour Didon lorsqu'elle se poignarde, décide la question du souverain bien: Juvenal, dis-je, ajoute que puisqu'elle affecte ainsi de paroître savante, il seroit juste qu'elle retroussât sa *tunique* jusqu'à demi-jambe, c'est-à-dire, qu'elle ne se montrât alors que dans l'équipage d'un homme.

*Crure tenis medio tunicas succingere debet.*

Non-seulement les *tuniques* des dames étoient distinguées par la grandeur, elles étoient aussi par des manches, qu'il n'étoit permis qu'à elles de porter. C'étoit parmi les hommes une marque de mollesse dont les tems de la république n'avoient point montré d'exemple. César ne put pas même sur cela se

mettre à l'abri des reproches; mais ses mœurs étoient aussi efféminées que son courage étoit élevé; & nous ne devons point tirer à conséquence l'exemple d'un homme, que Curion le pere dans une de ses harangues avoit non-seulement nommé le *mari de toutes les femmes*, mais aussi la *femme de tous les maris*.

La *tunique* prenoit si juste au cou, & descendoit si bas dans les femmes pleines de retenue, qu'on ne leur voyoit que le visage. Catia n'étoit point du nombre de ces fortes de femmes, à ce que dit Horace:

*Matrona præter faciem nil cernere possis,  
Cætera, ni Catia est, demissa veste tegentis.*

Elle laissoit à découvert cette partie des épaules qui est jointe au bras; Ovide disoit que cet étalage sévoit aux femmes blanches, & qu'il autorisoit les émancipations.

*Hoc ubi vidi,*

*Oscula ferre humero, quâ patet usque libet.*

Lorsque le luxe eut amené l'usage de l'or & des pierreries, on commença impunément à montrer encore la gorge; la vanité gagna du terrain, & les *tuniques* s'échancrerent davantage; souvent les manches, au rapport d'Elie, n'en étoient point cousues, & du haut de l'épaule jusqu'au poignet, elles s'attachoient avec des agraffes d'or ou d'argent, de telle sorte qu'un côté de la *tunique* posant à demeure sur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment sur la partie supérieure du bras droit; ainsi les *tuniques* étoient ouvertes par les côtés, à-peu-près comme nos chemises d'hommes.

Leur nombre s'augmenta chez les Romains, d'abord parmi les hommes dont les femmes suivirent l'exemple; mais le goût en forma la différence; la première étoit une simple chemise, la seconde une espece de rochet, & la troisième, c'est-à-dire celle qui se mettoit par-dessus, se nommoit *stole*. Voyez *STOLE*.

Du tems de Sénèque la *tunique* des dames romaines étoit très-fine. Voyez-vous, dit-il, ces habillemens de soie que portent nos dames; qu'y découvrez-vous qui puisse défendre ou le corps ou la pudeur? Celle qui peut les revêtir, osera-t-elle jurer qu'elle ne soit pas nue? On fait venir à grands frais de pareilles étoffes d'un pays où le commerce n'a jamais été ouvert, & tout cela pour avoir droit d'étaler en public des objets qu'en particulier on n'ose montrer à ses amans qu'avec quelque réserve.

Il ne manquoit plus à Sénèque qu'à nous instruire de la couleur de la *tunique* des dames romaines, selon ce même esprit de galanterie & de volupté qui corrompoit les mœurs de son siècle, & dans lequel Ovide ne recomandoit que la convenance avec le teint. La *tunique* noire, dit-il, sied bien aux blanches, & la blanche sied bien aux brunes. Nous ne marions pas volontiers de même ces deux dernières couleurs. Est-ce que la fantaisie régloit le goût des Romains, ou qu'elle détermine le nôtre? C'est tous les deux; car en tout tems la fantaisie a décidé des goûts, des modes & de la beauté. (*D. J.*)

TUNIQUE, s. f. (*terme de Chasublier.*) vêtement dont les diacres & soûdiacres se servent en officiant. La *tunique* ne diffère de la dalmatique que par les manches qui sont plus longues. La *tunique* est aussi une sorte de veste dont les rois de France sont revêtus à leur sacré sous leur manteau royal. (*D. J.*)

TUNIQUE, surtout, ou cote d'armes pour être portée sur l'armure du corps. Voyez *COTE D'ARMES*.

La *tunique* est proprement un petit surtout de tafetas, court & fort large, sur lequel on a peint ou brodé des armes, comme en portent les hérauts d'armes; autrefois les officiers généraux militaires en portoient aussi sur leurs armures pour se distinguer de leurs subalternes. Voyez *ARMES*,



**TUNIS ÉTAT DE**, (*Géog. mod.*) état d'Afrique, dans la Barbarie, sur la côte de la mer Méditerranée, qui le baigne au nord & à l'orient. Il a au midi divers peuples arabes, & au couchant le royaume d'Alger & le pays d'Essab. Cet état répond à-peu-près à l'ancien état de Carthage, tel qu'il étoit avant les grandes conquêtes qu'il fit dans la suite; mais il s'en faut bien que les Tunisiens ne soient les mêmes que les Carthaginois.

On divise aujourd'hui cet état en huit contrées, qui comprennent chacune diverses bourgades; qui pour la plupart ont été ruinées par les Arabes. De ces bourgades les unes sont sur la côte, & les autres dans les terres.

Le terroir de l'état de *Tunis* est un peu plus fertile que celui de Tripoli; mais son gouvernement est à-peu-près le même. Il est avantageux à la régence de *Tunis* d'être toujours en bonne intelligence avec la régence d'Alger, qui manque rarement de profiter de tous les troubles qui arrivent dans la régence de *Tunis*. Il semble que les Maures soient un ennemi aussi dangereux; mais ces peuples partagés entre divers souverains ne songent qu'à jouir en paix de leurs pays, & ne remuent que quand on les chagrine par les impôts & autres vexations. La régence de Tripoli ne s'avisera point d'attaquer celle de *Tunis*; les forces sont trop inégales en pareil cas; mais si *Tunis* vouloit se ressaisir de l'ancienne domination qu'elle a eue sur Tripoli, il seroit difficile qu'elle réussit, parce qu'alors elle ne seroit pas plutôt embarrassée dans cette guerre, que ses voisins fondroient sur elle.

A parler généralement, l'état de *Tunis* n'est nullement propre à faire de grandes conquêtes. Les dignités de dey, de bey & de bacha partagent trop l'autorité quand elles sont divisées; & si quelqu'un les réunit, il peut compter d'attirer sur lui l'envie de tous ses sujets. Le gouvernement tel qu'il est établi, est exposé à un flux & reflux perpétuel, & à des orages qui renversent les plus hautes fortunes. Sinan bacha après avoir fait la conquête de l'état de *Tunis*, le mit sous la protection du grand-seigneur, & y établit un nouveau gouvernement, avec une milice de cinq mille turcs divisés en plusieurs compagnies; mais le gouvernement fondé par Sinan bacha a aussi éprouvé un grand nombre de vicissitudes. (*D. J.*)

**TUNIS royaume de**, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, dont il étoit le quatrième, & le dernier du côté de l'orient. Il comprenoit autrefois les provinces de Constantine, de Buglie, de *Tunis*, de Tripoli & d'Essab, & avoit plus de six vingt lieues de longueur le long de la mer; mais Essab n'est plus aujourd'hui de ses dépendances; Tripoli fait un royaume à part; & Buglie & Constantine sont incorporées au royaume d'Alger; ainsi *Tunis* a conservé seulement les villes du ressort de son état. Voyez **TUNIS état de**, & **TUNIS ville de**. (*D. J.*)

**TUNIS, ville de**, (*Géog. mod.*) anciennement *Tunnes*, ville d'Afrique en Barbarie, capitale du royaume du même nom, dans une plaine, sur le lac de la Goulette, à 4 lieues de la mer, & à 145 au nord-est d'Alger.

Les rues & les places de cette ville sont fort bien ordonnées; mais sa plus grande force consiste dans le nombre de ses habitans, pour la plupart artisans, entre lesquels se distinguent les tisserans, qui font la meilleure toile d'Afrique. Il n'y a dans cette ville aucun moulin à vent ni à eau, point de fontaines, point de ruisseaux, point de puits, mais seulement de grandes citernes où se rendent les eaux de pluie, tant pour boire que pour le service de chaque maison.

Il ne manque pas de mosquées dans *Tunis*; les anciens colleges qui y étoient, sont la plupart ruinés.

Les maisons n'ont qu'un étage, & sont toutes en terrasse, afin de faire mieux écouler l'eau de pluie dans les citernes. Les vestibules sont frais & propres, parce que les hommes y demeurent la plupart du tems à faire leur négoce, pour empêcher leurs amis ou leurs gens d'entrer dans l'appartement de leurs femmes. Les faubourgs, au nombre de trois, sont extrêmement peuplés, & renferment deux à trois mille maisons.

Les dehors de la ville contiennent d'amples jardins ou vergers remplis de citronniers, d'orangers & d'oliviers, qui sont soigneusement cultivés. Près du lac est un arsenal, avec un chantier pour la construction des galères. De l'autre côté du lac, sur le bord de la mer, est la forteresse de la Goulette, & le canal par où l'eau entre dans le lac. *Longit.* 28. 25. *latit.* 36. 42.

*Tunis* est ancienne, & le pays qui en dépend, répond à l'Afrique proconsulaire des Romains. Elle fut possédée par les Carthaginois, par les Romains, ensuite par les Vandales qui la saccagerent du tems de S. Augustin. Les Arabes mahométans releverent cette ville, & l'embellirent de plusieurs édifices, quoiqu'ils aient été depuis fixer leur demeure trente lieues plus loin dans le pays, où ils bâtirent Carvan.

Les Almohades devinrent alors maîtres de *Tunis*, dont ils furent dépossédés par Abu Férez, qui par ses conquêtes prit le titre glorieux de roi d'Afrique & de *Tunis*. Après la mort de son fils, les rois de Fez se rendirent si puissans, qu'ils se firent reconnoître pour souverains par tous les mahométans d'Afrique; cependant les rois de *Tunis* se maintinrent dans leurs états jusqu'à Muley Hascen, qui en fut chassé par Barberousse II. lorsqu'il reprit cette ville sur les Espagnols en 1535.

Barberousse étoit un homme étonnant; il mourut chargé d'années en 1547, après avoir ravagé à plusieurs reprises toutes les côtes d'Italie. A l'âge de 80 ans il s'occupoit encore à Constantinople à mettre sa flotte en mer, sans que son âge, la grosseur & la pesanteur de son corps eussent pu le guérir de l'amour des femmes.

En 1570, Aluch Ali, gouverneur d'Alger, s'empara de *Tunis* au nom du grand-seigneur; mais quelque tems après dom Juan d'Autriche débusqua les turcs de cette place, & établit pour gouverneur de la ville Gabriel Villon, & Petro Carrero eut le commandement de la Goulette. Enfin le sultan Amurat que l'agrandissement des Espagnols inquiétoit, équipa une flotte des plus formidables sous la conduite de l'amiral Ochiali, & leva une puissante armée de terre sous les ordres du bacha Sinan. Les Turcs emportèrent de vive force la Goulette & la citadelle de la ville dont ils sont demeurés en possession depuis ce tems: ce qui mit fin au royaume de *Tunis* qui avoit duré trois cens soixante-dix ans.

C'est devant *Tunis* que S. Louis finit ses jours en 1270, à 56 ans. Aucun roi de France ne fit paroître plus de valeur, plus de justice & plus d'amour pour son peuple. Les statuts de ce prince pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, sa pragmatique sanction qui assura la discipline de l'église gallicane, l'érection de ses quatre grands bailliages auxquels ressortissoient les jugemens de ses vassaux, & qui paroissent être l'origine du parlement de Paris, ses réglemens & sa fidélité sur les monnoies; tout indique que la France eût été florissante sous ce monarque, sans le funeste préjugé des croisades qui causa ses malheurs, & qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. Voyez sa vie & son caractère au *moi POISSY*, *Géog. mod.* (*D. J.*)

**TUNNOCELUM**, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il en est parlé dans la notice des dignités de l'empire, *scil.* 63, où on lit, *tribunus cohortis primæ*



*Aelia classica* Tunnocele. Cambdem dit que c'est présentement *Tinnmouth*. (D. J.)

TUNQUIN LE, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes. Il est borné au nord & au levant par la Chine, au midi par le golfe & le royaume de la Cochinchine, au couchant par le royaume de Laos.

*Tunquin* est un des plus considérables royaumes de l'Orient, par son étendue, par sa population, par sa fertilité & par les richesses du monarque qui le gouverne. On lui donne trois cens lieues de longueur, & cent cinquante de largeur. La plus grande partie de ce pays consiste en de spacieuses plaines, entourées de montagnes qui produisent de l'eau, des lacs, des étangs & des rivières en abondance; de-là vient qu'on y fait de grandes récoltes de riz, qui ne croît & ne parvient à sa maturité qu'à force d'eau.

Les Tunquinois sont en général de moyenne taille; ils ont le teint basané comme les Indiens, mais avec cela la peau si belle & si unie, qu'on peut s'apercevoir du moindre changement qui arrive sur leur visage lorsqu'ils pâlisent ou qu'ils rougissent: ce qu'on ne peut pas reconnoître sur le visage des autres indiens. Ils ont communément le visage plat & ovale, le nez & les lèvres assez bien proportionnés, les cheveux noirs, longs & fort épais; ils se rendent les dents aussi noires qu'il leur est possible. La chevelure noire, déliée & négligée est celle qu'ils estiment davantage; mais leurs bonzes, qui sont leurs prêtres, se rasant la tête.

Le peuple va presque nud la plus grande partie de l'année. Les plus riches portent au lieu de chemise, une soutanelle de soie qui leur pend jusqu'aux genoux, & par-dessus une longue robe légère. Les bonzes portent par magnificence une sorte de pourpoint à rézeaux, & leurs femmes, au lieu de bonnet, ont une demi-mitre ornée tout-au-tour d'un rang de grains de verre ou de crystal, de différentes couleurs, enfilés avec quelque symétrie.

Les maisons des Tunquinois sont toutes de bois & de chaume; les cloisons sont de roseaux nommés *bambu*, goudronnés ensemble; le plancher est de terre bien battue, & le toit est couvert de paille.

Tout est réglé chez les Tunquinois, comme chez les Chinois, jusqu'aux civilités qu'ils se doivent les uns aux autres; il n'est pas permis de se présenter chaussé chez le roi; il faut y aller pieds nus sans souliers; lui seul se sert de pantoufles; & son fils même, quand il va lui rendre visite, se déchausse à la porte, où il trouve un page avec de l'eau qui lui lave les pieds. Il est encore défendu à qui que ce soit de se servir de son éventail en présence du roi; & quoique la chaleur soit extrême, tout le monde met son éventail dans la manche, tenant ses mains en repos dans une des manches de sa robe, toutes deux couvertes & appliquées sur la poitrine.

Lorsqu'on entre dans la salle d'audience, avant que de joindre le roi pour le saluer, on est obligé de faire quatre genuflexions, les deux genoux en terre; après la quatrième on se leve, & joignant les mains avec les doigts entrelacés l'un dans l'autre, & couvertes des manches de la robe de dessus, on les porte en cette posture jusque sur la tête; alors après une petite inclination qui est la dernière, on salue le monarque, en disant « vive le roi l'espace de deux mille ans ».

Lorsque les grands mandarins, après avoir eu audience, prennent congé de ce prince, ils sortent avec empressement de sa chambre, & s'en retournent chez eux en courant; s'ils en usoient autrement, ce seroit une incivilité inexcusable. Au *Tunquin*, tous les mandarins civils & militaires sont eunuques, & c'étoit autrefois la même chose à la Chine pour les gouverneurs des villes.

On ne se sert point de sièges dans le *Tunquin* pour

la conversation; on s'y contente d'une natte que l'on étend sur la terre. Les personnes distinguées s'entretiennent sur une espede d'estrade élevée d'un pié & couverte d'une belle natte au lieu de tapis. Si quelqu'un de leur même condition leur rend visite, ils lui donnent place sur la même estrade, & s'il est inférieur, ils le font asseoir plus bas sur une natte double, la donnant simple aux personnes de médiocre condition, & ne laissant que la terre sans natte à ceux qui sont de la populace. Ils ne traitent jamais d'affaires en se promenant, mais toujours assis ou debout, sans remuer les mains. Si un tunquois rencontre un autre qui lui soit égal, il le salue, en disant: je me réjouis avec vous; & s'il le regarde comme étant d'un rang au-dessus de lui, il lui donne la main gauche par honneur, pour lui témoigner que s'il se conserve la liberté de la droite, c'est pour le défendre contre ceux qui le voudroient insulter.

Leurs festins sont sur des tables rondes comme un tambour pour les gens de qualité, mais si basses que pour y manger commodément il faut être assis à terre, & avoir les jambes croisées. La chair de cheval ne leur déplaît pas, non plus que celle du tigre, du chien, du chat, de la taupe, de la couleuvre, de la chauve-souris, de la civette & autres. Ils mangent indifféremment les œufs des cannes, d'oies, de poules, sans s'embarrasser s'ils sont couvés ou frais. Ils sont fort sales dans leurs repas, & ne se lavent jamais les mains devant ni après, à cause que tout ce qu'on sert sur leurs tables, est coupé par morceaux, & que pour les prendre, ils ont deux petites baguettes d'ivoire ou de quelque espede de bois solide, de la longueur d'un demi-pié; ils s'en servent au lieu de cuillères & de fourchettes. C'est pour cela que l'on n'y voit ni serviettes, ni nappes, & qu'il leur suffit que leurs tables rondes soient peintes de ces beaux vernis rouges & noirs, que l'on tâche inutilement d'imiter ailleurs. Ils boivent beaucoup; & quoique leur vin ne se fasse ordinairement que de riz, il est aussi violent que l'eau-de-vie.

Les procès sont examinés, comme à la Chine, dans différens tribunaux de mandarins; mais les mandarins lettrés ont le pas sur ceux d'épée; ils deviennent conseillers d'état, gouverneurs de province & ambassadeurs. Quoique l'on puisse appeler des grands tribunaux au tribunal de la cour, on en exclut ceux que des crimes énormes, comme l'assassinat, font condamner tout de suite à mort. La maison du mandarin supplée aux prisons publiques dans les provinces; il s'y trouve des chaînes, des menottes, & d'autres semblables instrumens de fer.

Tous les supplices sont dans le *Tunquin* d'une barbarie recherchée, excepté pour les nobles qu'on se contente d'étrangler, parce que c'est dans ce pays là le genre de mort le moins infame. On assomme les princes du sang d'un coup de massue de bois de fantal qu'on leur décharge sur la tête.

Dans les maladies où le mal augmente malgré les remèdes, on a recours au magicien qui invoque le secours du démon, en obligeant le malade de lui offrir des sacrifices, dont lui magicien prend toujours la première part. Lorsqu'il abandonne le malade, on s'adresse à quelque forcier pour en avoir soin. Le malade étant mort, les parens approchent de son lit, une table chargée de viandes suivant leurs facultés, & l'invitent à en manger avec eux. Ensuite les prêtres des idoles viennent réciter leurs prières d'un ton si languissant & si rude, qu'on croiroit entendre des chiens qui hurlent. Enfin les devins indiquent l'heure & le lieu de l'ensevelissement.

La dépense en est incroyable pour les grands; mais rien n'est au-dessus de la magnificence avec laquelle se font les obseques du roi de *Tunquin*; tous les vassaux du royaume sont obligés de porter le



deuil vingt-sept jours, avec défense de plaider, de faire des noces & des festins pendant tout le tems du deuil. Il est défendu de même pendant trois ans d'accompagner aucune fête même les plus solennelles, d'instrumens, de chansons, de danses & de toutes marques de réjouissance.

Il y a dans ce royaume des mines d'or, d'argent & d'autres métaux; mais le roi ne permet pas qu'on ouvre celles d'or. On tire du pays des soies, du musc, des bois de fantal, d'aloës, &c. Les Hollandois y portent en échange de ces marchandises, des épiceries, des draps & d'autres étoffes.

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails sur ce royaume; on peut consulter, mais avec une foi réservée, les lettres édifiantes & la relation du royaume de *Tunquin* donnée par le p. Marigni. (*Le chevalier DE JAVCOURT.*)

**TUNTOBRIGÁ**, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. c. vj.* la donne aux Callaiques bracariens, & l'on croit que c'est aujourd'hui le village de Barga de Regoa, dans la province de Tra-los-montes en Portugal.

**TUNÚPOLON**, f. m. (*Hist. nat. Ophiolog.*) nom d'une petite espèce de vipère des Indes orientales, connue principalement dans l'île de Ceylan; sa peau imite le satin fin lustré, & richement ombré de brun. Rai, *synops. animal.*

**TUNZA**, (*Géog. mod.*) petite rivière de la Turquie dans la Romanie. Elle se décharge dans l'Archipel près de la ville d'Eno, du côté de l'orient. *Tunza* est le nom moderne du fleuve *Tanarum* des anciens.

**TUOLA**, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée, *liv. III. c. ij.* marque son embouchure sur la côte orientale de l'île, entre Tutela-Ara & la ville Mariana. C'est aujourd'hui le *Golo*. (*D. J.*)

**TUPINAMBAS**, LES, (*Géogr. mod.*) nation de l'Amérique méridionale, autrefois dominante dans une partie du Brésil, aujourd'hui réduite à une poignée d'hommes, sous le nom de *Topayos*, sur le bord d'une grande rivière qui vient du Brésil, & se décharge dans l'Amazone.

**TUPUTA**, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau d'Amérique de la grosseur du faisan, & qui vit dans les broussailles. Le pere Nieremberg dit absurdement de cet oiseau, qu'il n'a point de chair, & que tout son corps n'est qu'un assemblage de vers vivans entre sa peau & ses os; ce bon pere aura pris l'état maladif d'un de ces oiseaux pour être son état naturel, & en suite il a exagéré cet état. (*D. J.*)

**TURA, LA**, (*Géog. mod.*) rivière de Sibérie dans l'empire russe. Elle a sa source dans cette partie du mont Caucase qui sépare la Sibérie de la Russie, à 59 degrés 30 minutes de latitude, au nord du royaume de Casan, & courant de-là à l'est-sud-est, elle va se joindre à la rivière de Tobol, à 57. 40. de latitude. Cette rivière est fort poissonneuse, & ses rives abondent en toutes sortes de gibier.

**TURANO, LE**, (*Géog. mod.*) rivière d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a sa source près de Tagliacozzo, & va se jeter dans le Velino, un peu au-dessous de Rieti. On prend cette rivière pour le *Telonus* des anciens.

**TURBA**, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne, selon Tite-Live, *l. XXXIII. c. lxjv.* Ce pourroit bien être, dit la Martinière, la même ville que Ptolomée, *liv. II. c. vj.* nomme *Turbula*, & qu'il donne aux Bastitans. (*D. J.*)

**TURBAN**, f. m. (*Hist. mod.*) c'est la coiffure de la plupart des orientaux & des nations mahométanes. Il consiste en deux parties, savoir le bonnet & le bourlet ou la bande qui est de linge fin, ou de taffetas artificiellement plié & entortillé au-tour de la partie inférieure du bonnet.

Ce mot vient de l'arabe *dar* ou *dur*, *dal* ou *dul*, qui signifie entourer, & de *bond* ou *bend*, qui veut dire bande, bourelet, ou écharpe; de sorte que *durband* ou *turband* ou *tulbend*, ne signifie autre chose qu'une écharpe, ou bande liée en rond, & c'est ce bourlet qui donne la dénomination à tout le *turban*.

Le bonnet est rouge ou verd, sans bord, tout uni, & plat par dessus, mais arrondi par les côtés, & piqué ou fourré de coton, mais il ne couvre point les oreilles, une longue pièce de linge ou de coton très-fin l'enveloppe depuis le milieu de sa hauteur jusqu'à sa naissance sur le front, & forme une infinité de plis sur le bourlet.

Il y a beaucoup d'art à donner bon air au *turban*, & parmi les orientaux c'est un commerce ou une profession particulière, comme est parmi nous la fabrique des chapeaux, ou plutôt le métier de coiffeuses.

Les émirs qui se prétendent de la race de Mahomet, portent leurs *turbans* tout-à-fait verds, & eux seuls parmi les turcs ont le privilège de l'avoir entièrement de cette couleur, qui est celle du prophète. Ceux des autres turcs sont ordinairement rouges avec un bourlet blanc. Les gens de qualité, & ceux qui aiment la propreté sont obligés de changer souvent de *turban*.

M. de Tournefort remarque que le *turban* est à tous égards une coiffure très-commode, elle est même plus avantageuse à la guerre que nos chapeaux, parce qu'elle tombe moins facilement, & peut plus aisément parer un coup de tranchant.

Le *turban* du grand-seigneur est aussi gros qu'un boisseau, & les Turcs l'ont en si grande vénération qu'à peine osent-ils y toucher. Il est orné de trois aigrettes, enrichi de diamans & de pierres précieuses. Il y a un officier appelé *tulbent-oglan*, chargé expressément de le garder & d'en avoir soin. Le *turban* du grand-vizir n'a que deux aigrettes, aussi-bien que ceux de plusieurs officiers qui les portent plus petits les uns que les autres. Quelques-uns ne portent qu'une aigrette, d'autres n'en ont point du tout.

Le *turban* des officiers du divan est d'une forme particulière, & on l'appelle *mugenezek*. Nous avons observé que le bourlet du *turban* des Turcs est de toile blanche, celui des Persans est de laine rouge & de taffetas blanc rayé de rouge, & ce sont-là les marques distinctives de la religion différente entre ces deux peuples. Voyez MANDIL.

Sophi roi de Perse, qui étoit de la secte d'Ali, fut le premier qui adopta cette couleur, pour se distinguer des turcs qui sont de la secte d'Omar, & que les Persans regardent comme des hérétiques. Voyez KINIBASCH.

**TURBAN**, (*toilerie de coton.*) les turbans sont des toiles de coton rayées, bleues & blanches, qui se fabriquent en divers endroits des Indes orientales; on leur donne ce nom parce qu'elles servent à couvrir ou faire l'habillement de tête qu'on nomme un *turban*. Elles sont propres pour le commerce de Guinée; leur longueur n'est que des deux aunes sur une demi-aune de large. Leur véritable nom est des *brauls*. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

**TURBE**, f. f. (*Gramm. & Jurisp.*) du latin *turba*, qui signifie troupe ou attroupement de personnes, d'où l'on a fait en françois *turbe*, & quelquefois *tourbe*, *tourbiers*.

La *turbe*, ou enquête par *turbe*, étoit une enquête que l'on faisoit anciennement pour constater quelque fait ou quelque usage; on convoquoit les habitans d'un lieu, ou autres personnes, que l'on entendoit pour avoir leur avis ou témoignage sur ce qui faisoit l'objet de l'enquête, & leur avis ou déposition étoit rédigé collectivement, à la différence des enquêtes ordinaires où les témoins sont entendus séparément;



& leur déposition rédigée de même. La confusion qui s'élevait ordinairement dans l'assemblée des *turbiers* & les autres inconvénients que l'on y a reconnus, ont fait que l'usage de ces sortes d'enquêtes a été abrogé par l'ordonnance de 1667.

A ces enquêtes ont succédé des actes de notoriété que l'on demande aux officiers d'un siège, aux avocats, procureurs ou autres personnes, selon la nature de l'affaire. Voyez ACTE DE NOTORIÉTÉ, ENQUÊTE, NOTORIÉTÉ. (A)

TURBE, f. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment une espèce de tour ou de colonne qu'ils élèvent sur les tombeaux. On les laisse communément ouvertes par le haut; cette ouverture sert à recevoir la pluie qui arrose les fleurs & les plantes odoriférantes dont ces tombeaux sont ornés, & l'on y met une grille de fer ou de cuivre pour empêcher les oiseaux d'y faire leurs nids ou de s'y loger. Voyez Cantemir, *Hist. ottomane*.

TURBIER, f. m. (*Gramm. & Jurisp.*) étoit celui qui donnoit son avis ou déclaration dans une enquête par turbe. Voyez ci-devant ENQUÊTE & le mot TURBE. (A)

TURBINE, f. f. (*terme de Menuisier.*) espèce de jubé qui est élevé dans les églises, & où se placent pour chanter quelques religieux. On le dit aussi des lieux destinés pour les orgues & pour des chœurs de musiciens. (D. J.)

TURBINÉE COQUILLE, (*Conchyliol.*) on appelle ainsi toute coquille dont la figure tourne au moins une fois dans son étendue, & s'élève en spirale.

Les *turbinées* ne sont point si pointues que les vis; ils ont le corps gros, la bouche large, & souvent très-allongée. De plus les coquillages *turbinés* ont cela de particulier, que les parties basses de leurs coquilles prennent le contour de la tête, & qu'elles remuent leurs couvertures, en-dedans très-égales & très-polies, en-dehors souvent très-raboteuses; leur chair est moins attachée à la coquille que celle de tous les autres poissons; elle n'y tient que par un point au sommet.

Les parties extérieures sont ordinairement composées d'une tête & de deux cornes qui se couchent & s'étendent seulement le long du museau. Ils portent par le même mouvement la nourriture en-dedans. Deux trompes semblables à celles des mouches leur tiennent lieu de langue; ces trompes en ont la figure, & sont si fermes qu'elles percent de même que l'aiguillon des mouches, ce qu'il y a de plus dur. Leurs yeux sont de petits globes charnus placés à chaque côté de la tête; mais qui n'ont pas plus d'effet que les yeux cachés de la taupe.

Il faut encore remarquer que les *turbinées* suivent assez le contour & les régularités de leurs couvertures; leur corps devient raboteux, strié, cannelé sur l'extrémité du contour; il n'atteint jamais le sommet intérieur de leur vis; quand ils sont âgés, cette partie se remplit d'une manière pierreuse, pareille à celle qui a formé la coquille; leurs muscles leur tiennent lieu d'ossements, & au lieu de sang ils ont une humeur baveuse. (D. J.)

TURBINITES, (*Hist. nat.*) ce sont des coquilles univalves, longues & en volute, que l'on nomme aussi quelquefois *strombites*. Elles sont très-communes. On les appelle aussi *volutites*.

TURBITH, f. m. (*Botan. exot.*) *turbedh* par les Arabes, & *ἄρπιθ* par les Grecs modernes; c'est une racine des Indes orientales, ou l'écorce d'une racine séparée de sa moëlle ligneuse, desséchée, coupée en morceaux oblongs, de la grosseur du doigt, résineux, bruns ou gris en-dehors, blanchâtres en-dedans, d'un goût un peu âcre & qui cause des nausées.

On doit choisir celle qui est un peu résineuse, nouvelle, grise en-dehors, unie, non ridée, blanche

en-dedans, non cariée, & qui n'est pas trop couverte en-dehors de gomme ou de résine; car les imposteurs ont coutume de frotter à l'extérieur avec de la gomme ou de la résine, les morceaux de cette racine, afin qu'elle paroisse plus gommeuse.

La plante s'appelle *convolvulus indicus, alatus, maximus, foliis ibisco non nihil similibus, angulosis, turbith officinarum*, Hort. Lugd. Bat. *turpethum repens, indicum, foliis althææ*, C. B. P.

Cette racine qui a plus d'un pouce d'épaisseur, se plonge dans la terre à trois ou quatre coudées en serpentant beaucoup: elle est ligneuse, partagée en quelques branches, couverte d'une écorce épaisse & brune; cette écorce étant rompue, laisse échapper un suc laiteux, gluant, qui desséché devient une résine d'un jaune pâle, d'un goût douçâtre d'abord, ensuite piquant, & excitant des envies de vomir. Du collet de cette racine partent des tiges sarmenteuses, branchues, garnies de quatre feuilles membraneuses, différemment entortillés, ligneuses à leur origine, de la grosseur du doigt, rouffâtres, longues de six ou sept aunes; quelques-unes sont couchées sur terre, & d'autres en s'élevant se lient par différentes circonvolutions aux arbres & aux arbrisseaux voisins.

Ces tiges portent des feuilles qui ont chacune une queue ailée, & creusée en gouttière; elles sont assez semblables à celles de la guimauve, molles, couvertes d'un peu de duvet court & blanchâtre, anguleuses, crenelées sur leurs bords, & un peu pointues. De l'aisselle des feuilles qui se trouvent près de l'extrémité des rameaux, naissent des pédicules plus longs que les queues des feuilles, plus fermes, qui ne sont point ailés, ni creusés en gouttière, & qui portent trois ou quatre têtes oblongues & pointues.

Chaque tête est un bouton de fleur dont le calice est composé de cinq petites feuilles vertes, panachées de rouge, duquel sort une fleur d'une seule pièce, blanche, semblable pour la figure & la grandeur à celle du grand liferon ordinaire. L'intérieur de cette fleur est rempli de cinq étamines pâles, & d'un stile porté sur la tête de l'embryon. La fleur étant passée, l'embryon grossit, devient une capsule à trois loges, séparées par des cloisons membraneuses & remplies de graines noirâtres, arrondies sur le dos, anguleuses d'un autre côté, & de la grosseur d'un grain de poivre.

Cette plante pullule dans les lieux couverts, humides, sur le bord des fossés, derrière les buissons, & dans les autres endroits champêtres loin de la mer, dans l'île de Ceylan & le Malabar.

Pour en faire usage en médecine, on recueille les grosses racines pleines de lait & de beaucoup de résine; les racines qu'on nous envoie sont tirées de Gazarate où il y en a une grande abondance.

Ce puissant hydragogue paroît avoir été inconnu à Dioscoride & aux anciens Grecs. Les Arabes sont les premiers qui en aient fait mention, quoiqu'ils semblent fort incertains sur son origine. Serapion a tellement ignoré cette origine, qu'il transféra mot-pour-mot l'histoire du *tripolium* donnée par Dioscoride, à laquelle il joint ensuite celle qu'il a tirée des Arabes, qui ont décrit le vrai *turbith*. Il est cependant évident que le *turbith* des boutiques & des Arabes, n'est pas le *tripolium* de Dioscoride, parce que le *turbith* dont on use communément, n'a aucune odeur, & qu'il ne laisse pas une si grande âcreté après qu'on l'a goûté.

Avicenne, selon l'interprétation de Saumaïse, écrit qu'on trouve dans les boutiques, sous le nom de *turbith*, des morceaux de bois, plus ou moins gros, apportés des Indes, gris, blancs, longs, unis en-dehors, creux en-dedans, comme des morceaux de roseau, faciles à broyer, & qui étant écrasés, ne



laissent aucune nervure ; il est assez vraisemblable ; par cette description , qu'Avicenne connoissoit le *turbith* des Indes , mais il ne dit rien de son origine. Selon Mésué , le *turbith* est la racine d'une plante qui a les feuilles de la férule , & qui est pleine de lait. Il établit deux *turbiths* , l'un sauvage , l'autre cultivé ; & parmi ces deux especes , il distingue le grand , le petit , le blanc , le jaune & le noir ; mais nous ne connoissons point toutes ces différentes especes de *turbith*. Mésué confond le *turbith* indien avec les autres racines des plantes férulacées.

Actuarius nomme deux sortes de *turbith* , l'un noir , & l'autre blanc , que quelques-uns croient être l'alypum de Dioscoride ; quelques modernes ont prétendu que le tithymale myriéniste est le *turbith* des Arabes ; d'autres la scammonée d'Antioche ; d'autres les différentes especes de thapsie. Enfin Garzias a trouvé dans l'orient la racine qu'on emploie tous les jours dans les boutiques pour le véritable *turbith* , & il en a découvert l'origine ; ensuite le fameux Herman , qui a rendu des grands services à la Botanique , a décrit très-exactement cette plante dans son catalogue des simples du jardin de Leyde ; c'est aussi sa description que nous avons empruntée.

Le *turbith* est regardé comme un cathartique efficace dans la paralysie , l'hydropisie & autres maladies chroniques qui dépendent d'une surabondance d'humeurs épaisses & gluantes ; on le donne alors en substance depuis quinze grains jusqu'à une drachme , & en infusion depuis une drachme jusqu'à trois. Cependant c'est un remède suspect , parce qu'il excite des coliques , qu'il agite l'estomac , & qu'il atténue le corps par son action ; on tâche en vain d'y remédier par des aromatiques & des stomachiques , on diminue par-là la force du remède , sans corriger ses effets ; on n'est guere plus avancé en le mêlant avec d'autres purgatifs ; mais ceux-la sont encore moins sages qui l'ont banni de la pratique médicinale , pour lui substituer les racines de certaines plantes dangereuses , telles que sont le *laserpitium foliis ovatis* de Morison , qui est le *thapsia offic. apium pyrenaicum thapsia facie* , I. R. H. *thapsia* , sive *turbith garganicum* , semine latissimo , J. B. & semblables. Il est fou d'employer ces sortes de racines qui enflamment par leur acreté la gorge , l'estomac , les intestins , & qui sont des purgatifs beaucoup plus violens que le *turbith* dont on peut du-moins tempérer l'action avec sûreté. (D. J.)

TURBITH bâtard , ( Botan. ) c'est la même plante que la thapsie. Voyez THAPSIE. (D. J.)

TURBITH minéral , ( Chimie & Mat. méd. ) cette préparation chimique destinée à l'usage médicinal , est aussi connue sous le nom de précipité jaune , & elle est un sel neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & du mercure , vraisemblablement au point de saturation. Voyez MERCURE Chimie , & MERCURE Mat. méd. (b)

TURBOT , RHOMBE , ROMBO , BERTONEAU , f. m. ( Hist. nat. Ichthiolog. ) *rhombus* ; poisson de mer plat , dont Rondelet décrit deux especes ; il nomme la première *turbot piquant* , parce qu'il a des aiguillons ; & la seconde *turbot sans piquans* , parce qu'il est lisse.

Le *turbot piquant* a la figure d'un losange ; il est plat , il reste sur les côtés , il a des aiguillons sur toute la face supérieure du corps , & principalement sur la tête ; cette face entière est brune & a une ligne noire qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue ; la face inférieure est blanche ; les nageoires sont noires en-dessus & blanches en-dessous ; la bouche est grande & dépourvue de dents ; il y a deux barbillons à la mâchoire inférieure ; le corps est bordé de chaque côté par une nageoire qui s'étend jusqu'à la queue ; elle a plus de hauteur au milieu de sa longueur qu'aux

extrémités. Ce poisson est fort goulé , il se nourrit d'autres poissons & principalement de crabes ; sa chair est un peu dure & cassante , c'est un mets très-délicat. Les *turbots* de l'Océan sont plus grands que ceux de la Méditerranée ; on en pêche qui ont jusqu'à cinq coudées de longueur , quatre de largeur , & un pié d'épaisseur.

Le *turbot sans piquans* ne differe du précédent qu'en ce qu'il n'a point du tout d'aiguillons , & qu'il est plus large & plus mince : on lui a donné le nom de *barbut* , dans plusieurs provinces de France , & celui de *panfar* en Languedoc. Voyez BARBUT. Rondelet , *hist. nat. des poissons* , première partie , liv. XI. c. j. & xj. Voyez POISSON.

TURBOT , ( Littérat. ) Juvenal , *sat. 4.* nous a laissé la description très-vive & très-satyrique d'une séance de conseil , qui fut tenue dans le château d'Albe , au sujet d'un *turbot* monstrueux , dont on avoit fait présent à Domitien. Falloit-il couper ce poisson , ou le faire cuire tout entier ? c'est le sujet de la délibération ; il fut conclu que l'on feroit sur le champ un vase de terre assez grand pour le contenir , & qu'il y auroit désormais des potiers à la suite de la cour. Heureux les Romains , si dans le conseil de l'empereur on n'eût décidé que des questions de cette espece ! mais on y condamnoit à mort les plus illustres citoyens , ou l'on y prenoit la résolution de les faire condamner par le sénat. Le château d'Albe , dit Tacite , étoit regardé comme la citadelle du tyran ( Domitien ) La Bleterie , sur Tacite. (D. J.)

TURCÆ , ( Géog. anc. ) peuples qui habitoient aux environs des Palus Méotides , selon Pomponius Méla , l. I. c. xix. & Pline , l. VI. c. vij. Dans l'histoire Miscellanée , ils sont placés au voisinage des portes caspiennes. Les Huns , dit Eustathe , sont appelés *Turca* par les Perses. Il y en a qui veulent que ces peuples soient les *Cyrtii* de Strabon. On convient assez généralement qu'ils tiroient leur origine des Scythes qui habitoient les monts Caucase , entre le pont-Euxin & la mer Caspienne. Si nous nous en rapportons à Chalcondyle , leur nom signifie *des hommes qui mènent une vie champêtre*. Ainsi ce pourroit être là l'origine du nom des Turcs & des Turckmans. (D. J.)

TURCIE , f. f. ( Archit. hydraul. ) espece de digue ou de levée en forme de quai , pour résister aux inondations. On disoit autrefois *turgie* , du latin *turgere* , enfler , parce que l'effet de la *turcie* est d'empêcher le débordement des eaux enflées. (D. J.)

TURCKHEIM , ( Géog. mod. ) petite ville de France , dans la haute Alsace , près de Colmar. Elle étoit libre dans son origine. L'électeur palatin l'a possédée par engagement , ensuite les archiducs d'Autriche ; enfin elle fut cédée à la France en 1648 , & M. de Turenne remporta sous ses murs une grande victoire sur les impériaux , en 1675. (D. J.)

TURCKMANNs , LES , ( Géog. mod. ) peuple d'Asie , issus des anciens habitans du pays de Turquestan , qui quitterent leur pays natal vers le onzieme siecle , dans l'intention de chercher fortune ailleurs. Ils se partagerent en deux branches ; les uns passerent au nord de la mer Caspienne , & vinrent occuper la partie occidentale de l'Arménie , qu'on appelle encore présentement *le pays des Turcomans* , & les peuples qui l'habitent *Turckmanns occidentaux*. Les autres tournerent tout droit au sud , & vinrent s'établir vers les bords de la riviere d'Amu , & vers le rivage de la mer Caspienne , où ils occupent encore un grand nombre de bourgades & de villages dans le pays d'Altrabath , & dans celui de Charasm. Ce sont là les *Turckmanns orientaux*.

Les descendans des *Turckmanns occidentaux* se rendirent fort puissans dans les siecles passés , & furent même pendant quelque tems les maîtres de la Perse , mais depuis que les sophis se sont emparés de



ce trône, & que les Turcs se sont rendus maîtres de tout le pays qui est à l'occident du Tigre, les *Turckmanns* occidentaux ont perdu leur puissance, & une partie de leur liberté; ils occupent encore à l'heure qu'il est les plus belles campagnes aux environs de l'Euphrate.

Ils n'ont aucune demeure fixe, vivent sous des tentes d'un gros feutre, & ne subsistent absolument que de leur bétail, dont ils ont des troupeaux sans nombre; ils sont d'une taille haute, ont le teint basané; mais le sexe chez eux a le sang assez beau. En hiver ils portent de longues robes de peaux de brebis, & dans l'été des vestes de toile de coton, à la façon des castans des Turcs. Ils professent grossièrement le mahométisme, & ont leurs chefs particuliers auxquels ils obéissent. Ils sont souvent aux prises avec les Curdes, leurs voisins à l'orient, & avec les Arabes qui confinent avec eux au sud, parce que ces deux nations voisines viennent fréquemment écorner leurs troupeaux, & enlever leurs femmes & leurs filles.

Les *Turckmanns* orientaux sont plus basanés que les occidentaux, & ressemblent davantage aux Tartares. Ceux d'entre eux qui sont établis dans le pays d'Astrabath, suivent pour la plupart la secte d'Ali, & ceux qui habitent dans le pays de Charas'm, se conforment aux pratiques des Tartares Osbeck, sur la religion; cependant les uns & les autres s'en mettent fort peu en peine, outre qu'ils sont braves & remuans. Le chef de chaque tribu jouit chez eux des mêmes prérogatives que chez les autres Tartares. Les *Turckmanns* tant occidentaux qu'orientaux, peuvent armer quarante à quarante-cinq mille hommes.

TURCOCHORI, (*Géog. mod.*) lieu de la Livadie, au nord du mont Parnasse, & où il y a un kan. Avant que d'arriver à *Turcochori*, en venant de Livadia, on passe trois rivières qui se joignent & se rendent dans le marais Copaide, appelé présentement *étang de Livadia*, ou de *Topoglia*. Une de ces rivières est le Cephissus qui prenoit sa source vers Lilæa; ces rivières arrosoient le territoire d'Elatée, dont il ne reste pas même le nom. *Turcochori* paroît néanmoins avoir été anciennement quelque chose d'assez considérable: car on y voit beaucoup de fragmens, de colonnes, & de marbres antiques. Ce lieu n'est presque habité que par des Turcs qui y ont une mosquée, & il y a hors du village une chapelle pour les Grecs. (*D. J.*)

TURCOPOLIER, s. m. (*Hist. de Malte.*) dignité dans l'ordre de Malte, qui ne subsiste plus depuis que l'Angleterre a secoué le joug de Rome. Avant ce tems-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* signifioit anciennement dans le levant un *cheval-léger*; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* sont déferées en partie au sénéchal du grand-maître. (*D. J.*)

TURCS MOIS DES (*Calendrier des Turcs.*) l'année des Turcs (car on a oublié d'en parler ailleurs), est de trois cens cinquante-quatre jours, partagés en douze lunes ou mois, lesquels ne commencent qu'à la nouvelle lune; ces mois sont alternativement l'un de trente jours & l'autre de vingt-neuf. Le premier qui est de trente jours, s'appelle *muharrem*; le second *sefer*, & n'est que de vingt-neuf jours; le troisième *rebiulleuvel*; le quatrième *rebiul-ahhir*; le cinquième *giama-zillemul*; le sixième *giamazil-ahhir*; le septième *regeb*; le huitième *chaban*; le neuvième *ramazan* ou *ramadan*; le dixième *chaval*; le onzième *zoulcadé*; le douzième *zoulhigé*. Ces mois ne suivent pas le cours des saisons, parce qu'ils ne s'accordent pas avec le cours du soleil, & les années turques sont plus courtes de onze jours que les nôtres: ainsi leur ramazan ou carême, qui prend le nom du mois où il se trouve,

remonte tous les ans de pareil nombre de jours; de là vient qu'il parcourt à la longue toutes les saisons. Voyez RAMAZAN. (*D. J.*)

TURDÉTAINS LES, (*Géogr. anc.*) *Turdetani*, peuples d'Espagne. Leur pays, selon Strabon, l. III. p. 139. s'appelloit *Bétique*, du nom du fleuve Bétis qui l'arrosait, & on le nommoit aussi *Turdétanie*, du nom des peuples qui l'habitoient. Strabon dit encore que les habitans s'appelloient *Turdetani* & *Turduli*, dont quelques-uns ne faisoient qu'un seul peuple; mais que d'autres distinguoient les *Turdetani* des *Turduli*, & que Polybe entre autres mettoit les *Turdetani* au nord des *Turduli*. Du tems de Strabon les *Turdétains* & les *Turdules*, étoient regardés comme le même peuple, & il ne paroissoit aucune distinction entre eux.

Les *Turdétains* étoient regardés pour être les plus savans & les plus éclairés d'entre les Espagnols; ils avoient dans leur langue d'anciennes histoires & des lois écrites en vers; aussi passoit-ils pour les plus polis de toute la contrée, à cause du commerce qu'ils avoient avec les étrangers, & particulièrement avec les Phéniciens. Ceux-ci, lorsqu'il y aborderent la première fois, trouverent l'argent si commun parmi les *Turdétains*, que tous les ustensiles de ce peuple étoient de ce métal. Les Phéniciens leur donnerent de petites bagatelles de clinquaille contre leurs métaux, & ils faisoient dans cet échange un gain prodigieux.

On dit que cette abondance d'argent si surprenante de la Bétique, venoit d'un embrasement des Pyrénées, arrivé un peu avant que les Phéniciens connussent l'Espagne. Des bergers avoient mis le feu à une forêt des montagnes, qui s'étoit répandu partout avec une si grande force, qu'il avoit consumé les arbres jusqu'à la racine, & fondu les minieres qui étoient cachées dans la terre.

On croit que les Phéniciens ayant fait alliance avec les Hébreux, du tems d'Hiram, roi de Tyr, ami de David & de Salomon, leur découvrirent les richesses de l'Espagne, & que dans la suite les rois d'Israël & de Juda y envoioient de tems-en-tems des flottes. L'écriture appelle ce pays *Tharçis*, du nom de l'une de ses principales villes qui étoit près de la mer & entre les deux bras du Bœtis, ou du Guadalquivir. C'est là où se faisoit le plus grand commerce.

Les *Turdétains*, dit Strabon, l. III. c. cxxxix. & suiv. étoient civilisés, & quand ils furent sous l'obéissance des Romains, ils prirent les mœurs de leurs vainqueurs, & oublièrent leur propre langage, tant ils aimèrent celui des Romains. Leur province surpassoit les autres, non-seulement en richesses, mais en honnêteté. On portoit de leur pays dans le reste de l'Espagne, quantité de froment, de vin & d'huile, des pois, du miel, de la cire, du safran, & même on emportoit de-là à Rome une grande quantité de vermillon & de laines très-fines. (*D. J.*)

TURDÉTANIENS ou TURDULIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui du tems des Romains habitoient en Espagne, la Bétique ou Andaloufie, & une partie de la Lusitanie ou du Portugal.

TURDULES, LES, (*Géogr. anc.*) *Turduli*. Il y a eu anciennement plusieurs peuples de ce nom en Espagne. Plin, l. III. c. j. dans un endroit, dit que les *Turdules* habitoient la Lusitanie, & l'Espagne taragonoise; & dans un autre endroit il les met seulement dans la Lusitanie. Selon Strabon, liv. III. c. cxxxix. les *Turdules* étoient les mêmes que les *Turdétains*, & habitoient la Bétique. Ptolomée fait deux peuples des *Turdétains* & des *Turdules*, & il indique comment se divisoit leur pays. (*D. J.*)

TURENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Bas-Limoufin, à deux lieues de Brive, & à quatre de Tulle, avec titre de vicomté & un château.

Cette



Cette vicomté, qui a huit lieues de long sur sept de large, a long-tems appartenu en toute souveraineté à la maison de Bouillon, & finalement a été vendue en 1738 au roi, qui l'a réunie à la couronne. *Long.* 19. 17. *latit.* 45. 10. (D. J.)

**TURFAN**, (*Géog. mod.*) ville de la grande Tartarie, au royaume de Cialis sur la route de Casgar à la grande muraille de la Chine, entre Cialis & Camul. *Long.* 113. 7. *latit.* 39. 43. (D. J.)

**TURLA**, (*Géog. anc.*) 1°. riviere d'Espagne, selon Salluste, qui dit qu'elle arrosoit la ville de Valence. C'est par conséquent aujourd'hui le Guadalaviar & non le Guadalquivir, comme le veut M. Cornille.

2°. *Turia*, riviere ou ruisseau d'Italie. Ce ruisseau n'est guere connu que de Silius Italicus, l. XIII. v. 5. qui en parle ainsi :

*Nulla tædens ubi gramina ripæ  
Turia deducit tenuem sine nomine rivum,  
Et tacitè Tuscis inglorius affluit undis.*

On croit cependant que c'est la même riviere que Tite-Live, l. XXVI. c. xj. met à six milles de Rome; mais Sigonius & Gronovius, au lieu de *ad Turiam fluvium*, lisent *ad Tutiam fluvium*. (D. J.)

**TURIASO**, (*Géog. anc.*) & **TURIANO**, selon Pline ville de l'Espagne - tarragonnoise. Ptolomée, l. II. c. vj. la donne aux Celtibères. C'est aujourd'hui *Taragona* ou *Tarazona*. (D. J.)

**TURIN**, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Piémont, dans une agréable plaine au confluent du Pô & de la Doria-Riparia, à 36 lieues au sud-est de Chamberi, à 27 au nord-est de Gènes, à 30 au sud-est de Milan, & à 157 au sud-est de Paris. On compte dans *Turin* dix églises paroissiales, & un grand nombre de couvens de l'un & de l'autre sexe. L'église du couvent des capucins est peut-être la plus magnifique que ces religieux aient en Europe.

Cette ville étoit évêché dès l'an 380, & fut érigée en métropole par Sixte IV, ce qui fut confirmé par Léon X. l'an 1215. Ses suffragans sont, Yvrée, Saluses, Trossano & Mondovi; le chapitre est composé de vingt-cinq chanoines, dont cinq sont les premières dignités.

L'académie de *Turin* a été fondée en 1505. On y enseigne la Théologie, le Droit, les Mathématiques & la Médecine. Les jésuites y ont un college, mais ils ne peuvent enseigner publiquement. *Long.* suivant Cassini, 25. 11. 30. *latit.* 44. 50.

*Turin* prit le nom de ses peuples appelés *Taurini* par Pline, l. III. c. 17. Ils descendoient des Liguriens, & pouvoient avoir tiré eux-mêmes leur nom du taureau qui étoit dans leurs enseignes. Annibal ruina cette ville parce qu'elle avoit refusé de s'allier avec lui; & comme c'étoit la place la plus forte de ce quartier, sa ruine jeta une telle crainte dans l'esprit des peuples voisins, qu'ils se soumirent d'abord que ce général parut. Jules-César y établit une colonie romaine, & l'appella *Colonia Julia*. Auguste par vanité changea ce nom en celui de *Taurinorum Augusta*, nom sous lequel Ptolomée, Pline & autres l'ont connue. On a d'anciennes inscriptions où il est parlé de cette ville sous deux noms: *Julia Augusta Taurinorum*. *Jupiter custos Augustæ Taurinorum*. *P. Rutilius Aug. Taurinorum proconsul*. On peut consulter sur les antiquités de *Turin* *Marmora taurinentia*, *taurini* 2 vol. in-4°.

Après que *Turin* eut été long-tems soumise aux Romains, elle tomba dans la décadence de l'empire sous la puissance des Barbares, qui ravagèrent l'Italie. Les Goths, les Huns, les Erules & les Bourguignons, la posséderent successivement. Elle appartient aux Lombards, lorsque ceux-ci s'emparèrent de la Gaule-cisalpine; & elle fut la capitale d'un des qua-

tre duchés qui composèrent le royaume de Lombardie. Quelques-uns de ces ducs devinrent rois d'Italie, entre autres le duc Agilulphe, qui conjointement avec sa femme Théodélinde, fit bâtir l'église cathédrale sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, & la dota richement.

Lorsque Charlemagne eut détruit le royaume des Lombards en Italie, il paroît qu'il établit le marquis de Suze à *Turin*, pour y garder le passage des Alpes, & pour contenir les peuples voisins dans l'obéissance. Les successeurs de Charlemagne leur ayant continué la même charge, les marquis de Suze se la rendirent héréditaire, & devinrent maîtres dans *Turin*, en qualité de feudataires de l'Empire. Ce pouvoir subsista jusqu'à ce que Ulric Mainfroi, le dernier des marquis de Suze, étant mort vers l'an 1032, la ville de *Turin* passa sous la puissance des comtes de Savoie, par le mariage d'Adélaïde, fille d'Ulric Mainfroi, avec Oddon, comte de Maurienne & de Savoie: leurs descendans en ont toujours joui depuis, excepté durant quelques tems de troubles.

Les François prirent *Turin* en 1536, sous Charles-le-Bon, & ne la rendirent qu'à la paix de 1562, au duc Philibert, qui la choisit pour sa résidence, & qui en fit la capitale de ses états. Le comte d'Harcourt la prit encore en 1640; on vit à ce siège une chose fort extraordinaire, favoir la citadelle assiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville assiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Leganez. Dans la guerre du commencement de ce siècle, le duc de la Feuillade ouvrit la tranchée devant cette ville le 3 Juin 1706; mais le prince Eugene, après une longue & pénible marche, força les lignes des François, s'empara de leur artillerie, & fit lever le siège.

Le duc Philibert avoit fortifié *Turin*; mais le duc Charles Emanuel I. rendit sa capitale digne du nom d'Auguste qu'elle porte; il en agrandit l'enceinte, & prit soin de l'ornier au-dedans d'édifices magnifiques, & d'ouvrages au-dehors propres à sa défense: le palais ayant été brûlé en grande partie l'an 1659, Charles Emanuel II. le répara, l'embellit, & l'augmenta considérablement.

Rien n'est plus riant que les avenues & la situation de *Turin*. Elle l'emporte à ces deux égards sur presque toutes les villes d'Italie, aussi bien que par la beauté de ses bâtimens uniformes, de ses places, & de ses rues tirées au cordeau; il est vrai que son pavé est mauvais, mais par le moyen d'une riviere qui coule dans le plus haut quartier de la ville, on peut jeter un petit ruisseau dans toutes les rues, & balayer toutes les ordures: le directeur ouvre l'écluse toutes les nuits, & distribue l'eau à volonté dans tous les quartiers de la ville. (D. J.)

**TURIN**, province de, (*Géog. mod.*) en latin *Taurinensis ager*; province particulière du Piémont; c'étoit un duché du tems des Lombards, qui avoit son duc particulier qui résidoit à *Turin*, selon Paul Diacre. (D. J.)

**TURIVA**, (*Géog. anc.*) satrapie des Bactriens. Les Grecs, dit Strabon, l. XI. p. 117. s'étant rendus maîtres de la Bactriane, la divisèrent en satrapies, du nombre desquelles l'Asponie & la *Turive* leur furent enlevées par les parthes eucratides. (D. J.)

**TURLOTTE**, s. f. (*Pêche.*) est le nom que l'on donne à une sorte de pêche, qui est la même que la pêche à la ligne. Pour faire cette pêche, il est essentiel de savoir la maniere d'enfiler l'hameçon dont on veut se servir, & d'attacher l'amorce. Pour cela, il faut avoir un hameçon & un bout de fil-d'archal jaune, de la grosseur d'une fine épingle, qu'on plie en deux, & qu'on tortille de maniere qu'il fasse un petit chaînon, au bout duquel on laissera un petit an-



neau. A l'égard des deux bouts du fil d'archal qui resteront du chaînon, on doit les attacher à la queue de l'hameçon avec de la soie ou du fil, en sorte que ce qui sera attaché ne descende pas plus bas que l'endroit vis-à-vis le crochet de l'hameçon. Cela fait, il faut faire un cornet d'un gros carton, ou si l'on veut de terre à potier, dont le dedans ne soit pas plus large que la grosseur d'un tuyau d'une grosse plume à écrire, & de la longueur environ d'un petit doigt; ensuite passer à-travers du cornet l'hameçon attaché au fil d'archal, puis faire en sorte que toute la queue de l'hameçon depuis l'endroit vis-à-vis le crochet, & environ la longueur d'un travers de doigt du chaînon, soit cachée dans le cornet, & emplir ledit cornet de plomb fondu, en tenant l'hameçon par le bout du chaînon, afin que ce qui doit être enchassé se trouve dans le milieu, & enveloppé également partout, après quoi on arrondit les deux extrémités du plomb. L'hameçon ainsi accommodé, il faut avoir un fer de la longueur de quatre pouces ou environ, qui soit fait de manière qu'on puisse faire entrer dans la queue le bout d'un bâton de la longueur d'une canne, & qu'il y ait au bout un petit anneau par lequel il soit aisé de faire passer la ficelle, & la ligne sera faite. Pour pêcher on prend un petit poisson, on lui passe le chaînon dans la gueule & dans le corps, par l'anneau qui ressortira par l'endroit par lequel le poisson rend son excrément, & on fait en sorte que ce poisson avale tout ce qui est couvert de plomb; ensuite on tourne la pointe de l'hameçon du côté de l'ouïe, & on attache le poisson avec du fil en trois endroits, savoir au-dessus des ouïes, au milieu du corps, & au-dessus de la queue. L'amorce ainsi disposée, on passe par l'anneau de fer le bout de la ficelle dont il faut avoir dix ou douze brasses entortillées autour d'un morceau de bois, & on attache cette ficelle à l'anneau du chaînon, ce qui achève la ligne dont on doit se servir: en voici l'usage.

On tient de la main droite le bâton, & de la main gauche le paquet de ficelle qu'on détortille autant qu'il est nécessaire pour jeter dans la rivière l'amorce, qu'il faut laisser aller à fond, & la faire sautiller en secouant la ligne par sauts; & lorsque le brochet donne sur l'amorce, on doit la lui laisser prendre & emporter, & lui fournir de la ficelle jusqu'à ce qu'il soit arrêté. Il faut lui donner le tems d'avaler le goujon, & ensuite le sonder doucement en retirant la ligne; & si l'on sent de la résistance, c'est signe que le brochet n'a pas abandonné l'appât: alors on retire en donnant un petit saut à la ligne par le mouvement du bâton, pour enlever le brochet que l'on ramène ensuite aisément à bord, en retirant la ligne peu-à-peu: cette façon de ligne est excellente pour pêcher le brochet.

**TURLUPINS**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte d'hérétiques ou plutôt de libertins, qui faisoient publiquement profession d'impudence, soutenant qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui est naturel, & par conséquent l'ouvrage de Dieu; aussi ils alloient nus par les rues, & avoient commerce avec les femmes publiquement, comme les anciens cyniques.

Ils se nommoient *la société des pauvres*, & se répandirent en Angleterre & en France sur la fin du xiv. siècle. Quelques-uns disent qu'on leur avoit donné le nom de *turlupins*, parce qu'ils n'habitoient d'autres lieux que ceux qui pouvoient être également habités par des loups. Voyez **ADAMITES**.

Cependant ils osèrent s'établir à Paris, & y dogmatiser sous le regne de Charles V. On y en brûla plusieurs avec leurs livres, ainsi que le rapportent Guaguin dans la vie de ce prince, & du Tillet dans sa chronique de France sous Charles V.

**TURLUPINADE**, f. f. (*Abus des langues.*) une *tur-*

*lupinade* est une équivoque insipide, une mauvaise pointe, une plaisanterie basse & fade prise de l'abus des mots. Voyez **JEU DE MOTS**, **EQUIVOQUE**, **POINTE**, **QUOLIBET**.

Malgré notre juste mépris des *turlupinades*, je n'approuverois pas ces esprits précieux que ces sortes de pointes dans la société irritent sans cesse, lors même qu'on les dit par hasard, & qu'on les donne pour ce qu'elles sont. Il ne faut pastoujours vouloir referrer la joie de ses amis dans les bornes d'un raisonnement sévère; mais je ne saurois blâmer un homme d'esprit qui relève finement la sottise de ces turlupins, dont tous les discours ne sont qu'une enchaînée de pointes triviales, & de vaines subtilités. On se trompe fort de croire qu'on ne sauroit éviter les quolibets & les fades plaisanteries, sans une grande attention à tout ce que l'on dit. Quand, dès sa jeunesse, on a tâché de donner un bon tour à son esprit, on contracte une aussi grande facilité à badiner judicieusement, que ceux qui se sont habitués aux plaisanteries insipides, en ont à railler sans délicatesse & sans bon sens. (*D. J.*)

**TURME**, f. f. (*Art milit.*) c'étoit chez les Romains, un petit corps de cavalerie, de trente jusqu'à trente-deux maîtres, rangés sur quatre de hauteur. (*Q*)

**TURNERE**, *turnera*, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée; le calice de cette fleur a deux cornes: le pistil sort de ce calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de cette fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond, ou en forme de toupie, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des semences arrondies, & attachées à de petits filamens ou à un placenta. Plumier, *nova plant. amer. genera*. Voyez **PLANTE**.

Miller en compte deux especes; la première, *turnera frutescens ulmifolia*; la seconde, *turnera frutescens folio longiore & mucronato*.

Ces plantes sont toutes deux originaires des contrées chaudes de l'Amérique. La première espece a été trouvée par le P. Plumier à la Martinique, & a pris son nom de *turnera*, de celui du docteur Turner, médecin anglois qui vivoit sous le regne de la reine Elisabeth, & qui a mis au jour un herbier, où il décrit sur-tout les plantes d'usage.

L'autre espece a été découverte par M. Hans-Sloane, chevalier baronet, qui l'a dessinée dans son histoire naturelle de la Jamaïque, sous le nom de *cistus urtica folio, flore luteo, vasculis trigonis*. Mais ces deux sortes ont été observées par le docteur Guillaume Houffoun, dans plusieurs parties de l'Amérique. (*D. J.*)

**TURNHOUT**, (*Géog. mod.*) ou **TOURHOUT**, petite ville des Pays-bas, dans la Campine, avec seigneurie & une collégiale, dont le chapitre fut fondé en 1398, par Marie de Brabant, duchesse de Gueldres. *Turnhout* a été bâtie par Henri IV. duc de Brabant, vers l'an 1212. Les Espagnols furent taillés en pieces près de cette ville en 1596, par le prince Maurice de Nassau. Le quartier de *Turnhout* est de la dépendance de la ville d'Anvers, & comprend quinze villages. *Long. 22. 37. lat. 51. 14. 30.*

**Dridoens** (Jean), en latin *Driedus*, théologien du xvj. siècle, étoit natif de *Turnhout*, & mourut dans sa patrie en 1535. Ses ouvrages théologiques, écrits en latin, ont été imprimés plusieurs fois à Louvain, en 4 vol. *in-fol.* & *in-4°*. mais on ne les recherche plus aujourd'hui. (*D. J.*)

**TUROBRICA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique, selon Pline, *l. III. c. 1.* on croit qu'elle étoit au voisinage d'Alcantara.

**TURONES**, (*Géog. anc.*) ou **TURONI**, anciens peuples de la Gaule, sur le bord de la Loire. César,



*l. VIII. c. xlvj.* dit qu'il mit deux légions in *Treveris, ad fines Carnutum, ut omnem regionem conjunctam Oceano continerent.* Il faut lire, comme lisent effectivement les meilleures éditions, *Turonis*, c'est-à-dire dans le pays des *Turoni*, voisins des Chartrains d'un côté, & de l'autre voisins des cités Armoriques ou maritimes. *Lucain, l. I. v. 437.* leur donne l'épithète d'*instabiles* :

*Instabiles Turonos circumfita castra coercent.*

Ils avoient une ville que Ptolomée appelle *Cæsarodunum*, mais qui prit dans la suite le nom du peuple; car Sulpice Sévere, *dialog. III. c. viij.* & Grégoire de Tours, *l. X. c. xxix.* la nomment *Turoni*. Les *Turoni* sont les peuples du diocèse de Tours. Voyez TOURS. (D. J.)

TURQUESTAN, (*Géog. mod.*) ou TURKESTAN, grand pays d'Asie. Il est borné au nord par la rivière de Jemba; à l'est par les états du Contaisch, grand chan des Callmoucks; au sud par le pays de Charafs'm, & la grande Boucharie; à l'ouest par la mer Caspienne. Il peut avoir environ 70 lieues d'Allemagne de longueur; & un peu moins en largeur; mais ses limites étoient beaucoup plus étendues avant que Gingis-chan se fût rendu le maître de toute la grande Tartarie. Le *Turquestan* dans son état actuel, est partagé entre deux chans de Tartares, tous deux mahométans ainsi que leurs sujets. Le fleuve Sihon traverse tout le pays du sud-ouest au nord-ouest. La capitale se nomme aussi *Turquestan*. *Long. 72-77. lat. 42. 46.* (D. J.)

TURQUESTAN ou TURKESTAN, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, capitale du pays de même nom, sur le fleuve SIRR. Elle a la résidence d'un chan des Tartares pendant l'hiver, quoique ce ne soit qu'un méchant trou. *Long. 74. 25. latit. 45. 30.* (D. J.)

TURQUETTE, (*Botan.*) c'est le nom vulgaire de la plante que les botanistes appellent *herniaria*. Voyez HERNIAIRE ou HERNIOLE, *Botan.* (D. J.)

TURQUIE TERRE DE, (*Hist. nat.*) *turcica terra*, terre bolaire qui se trouve près d'Andrinople, dont les Turcs se servent comme d'un remède sudorifique & astringent. Elle est pesante, d'un gris rougeâtre, douce au toucher, friable, fondante dans la bouche, ne fait point effervescence avec les acides, & est d'un goût astringent. Voyez *Hill's natural history of fossils.*

TURQUIE pierre de, (*Hist. nat.*) *cos turcica*, nom donné par quelques naturalistes à une pierre à aiguiser, d'un blanc grisâtre, dont les parties sont d'une grande finesse; on y met de l'huile quand on veut s'en servir pour affiler des couteaux ou d'autres instrumens tranchans. Son nom lui a été donné, parce qu'on l'apporte de *Turquie*.

TURQUIE, (*Géog. mod.*) vaste empire, un des plus grands de l'univers, qui s'étend en Europe, en Asie, & en Afrique. On lui donne ordinairement huit cens lieues d'orient en occident, & environ sept cens du septentrion au midi.

Les premiers turcs qui habiterent la Turcomanie aux environs de l'Arménie inférieure, étoient des tartares turcomans dont le morzar ou chef, Ordogrul, mourut l'an de l'hégire 687, & de Jésus-Christ 1288. Il eut pour fils Osman ou Othman, homme plein d'ambition & de bravoure, qui jeta les fondemens de l'empire que nous appellons par corruption *l'empire ottoman*. Il fit de grandes conquêtes tant en Asie qu'en Europe, profitant des querelles qui regnoient entre les soudans de Perse & les Sarrazins. Il fut encore se servir à-propos de la désunion de tous les petits souverains qui s'étoient appropriés de grandes provinces, & qui en qualité de membre de l'empire grec, usurpoient le titre de duc, de despote & de roi. Ces petits souverains n'eurent point d'autre

ressource dans leur desespoir, que de se jeter entre les bras des Turcs, de s'accommoder à leurs lois, à leurs rits & à leurs principes.

Enfin Osman porta ses vues sur la ville de Burse, capitale de la Bithynie, pour y établir son nouvel empire. Charmé de cette ville située proche de la mer Marmara, au pié de l'Olympe, dans une agréable plaine arrosée d'eaux minérales, froides & chaudes, en un mot, une des plus belles contrées du monde; il y fixa sa résidence, & y bâtit un palais qui justifie par sa structure que le luxe dans ce tems-là n'excédoit point les revenus. Il fit aussi construire plusieurs mosquées, dans une desquelles est son tombeau.

L'empire ottoman s'est prodigieusement augmenté sous le regne de dix-neuf empereurs, depuis Osman jusqu'à Mahomet IV. & sous le gouvernement de 115 premiers vizirs jusqu'à la mort de Cara Mustapha, qui fut l'auteur du siège de Vienne. Mahomet IV. fit la conquête de Naïfel, de Candie, de Camieth & de Zegrin, en sorte que le circuit de l'empire ottoman en 1680 s'étendoit à l'occident des deux côtés du Danube, jusqu'à 16 lieues de la capitale de l'Autriche.

Si l'on compare l'empire turc avec l'ancien empire romain, on sera surpris de voir l'espace qu'il occupe sur la carte; mais qu'on examine ensuite les états qui composent ce dernier empire, on en connoitra toute la foiblesse. On verra que le sultan n'est point maître absolu d'une partie: qu'une autre est stérile & inhabitée: que d'autres provinces sont plutôt sujettes de nom que de fait; telles sont la Mecque & le pays d'Iémen; ainsi tout le vaste terrain de l'Arabie déserte & de l'Arabie heureuse ne sert qu'à diminuer les forces du grand-seigneur.

Les trois républiques de Tripoli, de Tunis & d'Alger se disent pour la forme dépendantes du sultan; mais quand elles envoient leurs vaisseaux pour grossir la flotte ottomane, ils sont bien payés; encore arrive-t-il qu'ayant reçu l'argent, leurs escadres ne forment point de la Méditerranée.

Tout le pays qui est au bord de la mer Noire, depuis Azac jusqu'à Trébifonde, ne procure d'autres avantages à sa Hauteffe que celui d'avoir quelques havres dont elle ne profite point. Le chan de la Crimée n'enrôle des tartares qu'avec l'argent de la Porte. De plus, la contrée d'Azac jusqu'au fort du Boristhène, est un véritable désert, entre la Moscovie & la Tartarie Crimée. Les tartares de ces contrées, loin de fournir aucun tribut au grand-seigneur, reçoivent de l'argent de lui, lorsqu'il leur demande des troupes; il est même obligé de payer des garnisons en plusieurs places pour tenir ces mêmes tartares en respect.

Les pays de l'Ukraine & la Podolie jusqu'à la rivière de Bog, sont totalement ruinés. Les provinces tributaires de la Moldavie & de la Valachie sont gouvernées par des sujets du rit grec. Les tributs qu'on y perçoit, tombent plus au profit des ministres que du trésor public; outre cela la Porte est obligée d'y foudoyer des garnisons onéreuses pour contenir tant de peuples.

C'est un grand embarras dans l'empire ottoman que de pouvoir gouverner en sûreté un état composé de nations si éloignées de la capitale, & si différentes par rapport au langage & par rapport à la religion. On peut facilement comprendre que de ce grand nombre de nations différentes, on ne sauroit tirer des milices pour défendre solidement l'empire, à moins qu'à chaque fois les bachas n'enrôlent à bas prix la plus vile populace, & des chrétiens même, faite d'autres sujets. Pour ce qui est des troupes de la Moldavie & de la Valachie, les Turcs ne s'en servent qu'à grossir leur armée, à dispenser les braves



soldats de certains emplois desagréables, & conserver l'usage d'avoir ces troupes infideles hors de leur pays sous les yeux d'une armée, lorsque la Porte est en guerre avec les puissances chrétiennes.

La souveraineté du grand-seigneur est à la vérité despotique, & ce prince n'en est que plus malheureux; car lorsque tout le corps de la milice de Constantinople se trouve réuni sous les ordres de l'ulama, ce monarque despotique passe du trône au fond d'un cachot, si on ne l'étrangle pas tout-de-suite lui & son vizir. Venons à d'autres détails.

L'exercice des lois & de la justice est confié dans ce grand empire à des juges de différens ordres. Les moins considérables de tous sont les cadis, ensuite les mallas, & puis les cadileskers, dont les sentences sont portées devant le mufti en dernière instance. Ces juges sont distribués dans tout l'empire par départemens; & la dignité de cadilesker est partagée en deux: l'une pour l'Europe, & l'autre pour l'Asie. Ce corps de juges qui a le mufti pour président, est nommé *ulama*; & les affaires considérables qui regardent la religion & l'état, sont de son ressort.

On parvient au grade de cadilesker après avoir passé par les offices subalternes de la judicature. Le mufti est choisi du nombre des cadileskers par la faveur du sultan, & encore plus par celle du vizir; & lorsque ces deux grands officiers sont unis, ils peuvent faire la loi au grand-seigneur même.

L'ordre qui concerne le manient des finances, est si bien établi dans cet empire, soit pour les charges, soit pour les registres, que quelque puissance chrétienne que ce soit trouveroit de quoi s'instruire, en retranchant quantité d'abus qui s'y glissent.

Le gouvernement militaire politique est divisé en deux parties principales, savoir l'Europe & l'Asie, sous le nom de *Romélie* & d'*Anatolie*. On a conservé dans chacune de ces deux parties du monde, les mêmes divisions qu'elles avoient lorsque la Porte les conquit. Ce qui étoit royaume, l'est encore; ce qui n'étoit que province, ce qui n'étoit que département, est encore aujourd'hui sur le même pié. Ces grands gouvernemens ont le titre de bachas, dont quelques-uns portent le caractère de vizir; d'autres sont de simples bachas qui peuvent quelquefois être du rang des vizirs ou des beglerbegs; & tant qu'ils sont en charge, ils prennent le nom de la capitale où est leur résidence.

Les provinces sont partagées en plusieurs départemens gouvernés par un officier qu'on nomme *sangiac*; & ceux-ci ont sous eux un certain nombre de *zaims* & de *timariots*. Ils sont tous également subordonnés au bacha de la province ou aux vizirs des royaumes, qui donnent audience publique une fois la semaine, accompagnés des premiers officiers de la judicature, des finances & de la milice, pour entendre les plaintes des *zaims* & des *timariots*, des sujets chrétiens, qu'on nomme indifféremment *raja*, c'est-à-dire *sujets*, & des juifs qu'on appelle *girit*.

La sévérité des lois est une suite d'un gouvernement arbitraire, où tout dépend de la volonté de ceux qui commandent. De-là résulte en *Turquie* l'oppression des peuples & leur servitude. Tout dans ce royaume appartient en propre au grand-seigneur. Il est le maître absolu des terres, des maisons, des châteaux & des armes, de sorte qu'il en peut disposer comme il lui plaît. Les terres appartenant ainsi de droit au sultan, il en fait le partage entre les soldats, pour les récompenser de leurs travaux; ces récompenses s'appellent *timars*, & ceux qui les obtiennent, sont obligés à proportion du revenu, d'entretenir des hommes & des chevaux pour le service du grand-seigneur à la guerre. Il n'y a que les terres destinées à des usages religieux, qui n'appartiennent point au sultan; en sorte qu'un bacha peut en mourant (mê-

me comme criminel de lèse-majesté) donner valablement ses biens à une mosquée.

Toutes les fois qu'il y a un nouvel empereur, on le conduit avec pompe dans un endroit des faubourgs de Constantinople, où le mufti lui donne sa bénédiction, & le grand-seigneur promet de défendre la religion musulmane & les lois de Mahomet. Aussitôt le premier vizir, les vizirs du banc & les bachas font une profonde inclination, baissent le bas de la veste de sa hauteffe avec un respect extraordinaire, & le reconnoissent ainsi pour leur véritable empereur.

Les grands officiers de l'empire sont le premier vizir ou vizir-azem, entre les mains duquel est toute l'autorité; les vizirs du banc au nombre de six, siègent avec le grand-vizir dans le divan, mais ils n'ont aucune voix délibérative; aussi ne sont-ils pas sujets aux révolutions de la fortune, parce que leurs richesses sont médiocres, & que leurs charges ne les obligent point de se mêler des affaires dangereuses de l'état.

Les beglerbegs ou bachas ont sous leur juridiction divers gouvernemens, des agas & plusieurs autres officiers. Le sultan donne pour marque d'honneur à chacun de ces beglerbegs trois enseignes que les Turcs appellent *ug*; ce sont des bâtons au haut desquels il y a une queue de cheval attachée, & un bouton d'or par-dessus. Cette marque les distingue d'avec les bachas qui n'ont que deux de ces enseignes, & d'avec les sangiacs qui portent aussi le nom de *bachas*, mais qui n'en ont qu'une. Les gouvernemens de beglerbegs, qui ont sous eux diverses provinces nommées *sangiacs*, sont de deux sortes; les uns ont un revenu assigné sur leurs propres gouvernemens, & qui se leve par leurs propres officiers; les autres sont payés du trésor du grand-seigneur. On compte vingt-deux beglerbegs de la première sorte, & six de la seconde.

Il y a cinq beglerbegs de la première sorte qui portent le titre de vizirs, c'est à-dire *conseillers*. Ce sont le bacha d'Anatolie, celui de Babylone, celui du Caire, celui de Romanie & celui de Bude, qui sont les gouvernemens les plus riches & les plus considérables de l'empire; les autres ont leur rang selon la date de l'érection de leurs gouvernemens; car la possession la plus ancienne constitue le plus honorable gouvernement.

Le capoutan est l'amiral de la flotte du grand-seigneur; il commande par-tout où le pouvoir du turc s'étend par mer. Il réside à Gallipoli, & a sous lui treize sangiacs.

Le mufti ou grand pontife, le reis-effendi ou chef des dépêches, & le desterdar ou grand-trésorier sont trois autres grands officiers de l'empire ottoman. Le grand-seigneur consulte le mufti par forme & pour s'accommoder à la coutume; mais lorsque les sentences de ce pontife ne s'accordent pas avec le dessein du prince, il le prive de son pontificat, & donne cette charge à un autre, qui fait mieux faire répondre ses oracles aux intentions de son maître.

Le reis-effendi est toujours auprès du premier vizir, pour expédier les ordres, les arrêts, les lettres patentes & les commissions dans tous les différens endroits de l'empire. On ne sauroit croire combien il se fait dans son bureau de dépêches chaque jour, parce que le gouvernement des Turcs étant arbitraire, chaque affaire demande un ordre exprès à part, & même la plupart des cours de justice ne se conduisent que par des ordres qu'elles reçoivent d'en haut. Cette multitude d'affaires oblige le reis-effendi d'employer un grand nombre d'écrivains, & elle remplit les coffres d'or & d'argent.

Le desterdar reçoit le revenu du grand-seigneur, paie les soldats, & fournit l'argent nécessaire pour



les affaires publiques. Cette charge est différente de celle de trésorier du ferral ; car ce dernier ne pourvoit qu'à la dépense de la cour ; il reçoit les profits casuels, ainsi que les présens qu'on fait au grand-seigneur, présens qui sont aussi nombreux que considérables.

La milice de l'empire turc est prodigieuse, & constitue toute sa force. Elle est composée de zaims qui sont comme des barons en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appellent *decumani*. Entre les gens qui composent toute la milice turque, les uns sont entretenus du revenu de certaines terres & de certaines fermes que le grand-seigneur leur donne ; les autres sont payés en argent, comme les spahis, les janissaires, les armuriers, les canonniers & les soldats de mer appelés *léventis*.

Jabrege toutes ces choses ; le lecteur peut consulter les mots VIZIR, BACHA, DEFTERTAR, AGA, SANGIAC, CADI, REIS-EFFENDI, LIAMET, TIMAR, &c.

Les lois civiles font partie de la religion chez les Turcs, & ne composent qu'un corps avec elle, parce que les Turcs se persuadent que les unes & les autres leur ont également été données par Mahomet. Les cérémonies, la doctrine & les lois de la religion turque sont renfermées dans trois livres qu'on peut appeler proprement le *code* & les *pandoctes de la religion des mahométans*. Le premier est l'alcoran, le second l'*assonah* ou la tradition, avec les sentimens des sages ; le troisième comprend les conséquences que l'on en tire. Mahomet a écrit l'alcoran, & a fait quelques lois pour le gouvernement civil ; le reste a été composé par ses quatre premiers successeurs, Abubeker, Omar, Osman & Aly. Les califes de Babylone & d'Egypte ont aussi été des interpretes de la loi de Mahomet, & leurs décisions étoient autrefois regardées comme d'autorité divine ; mais l'opinion que l'on avoit de leur autorité infaillible, s'étant perdue avec leur puissance temporelle, elle a été transportée au musti.

Cependant quoiqu'il y ait une grande diversité entre les docteurs dans l'explication de leur loi, quiconque observe les cinq articles fondamentaux de leur religion, est réputé comme véritable fidele. Le premier de ces articles regarde la pureté extérieure de leurs corps & de leurs habits. Le second consiste à faire leurs prieres cinq fois le jour. Le troisième oblige à jeûner le mois de Ramazan. Le quatrième prescrit de donner la zécat, c'est-à-dire l'aumône. Le cinquième recommande le voyage de la Meque quand la chose est possible ; mais ils n'ont qu'un seul article de foi, savoir, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & que Mahomet est son prophete. Les autres cérémonies, comme la circoncision, l'observation du vendredi pour un jour de dévotion, l'abstinence de la chair de pourceau & du sang des animaux n'ont été recommandées que pour marques de l'obéissance d'un musulman.

Le musti, dont j'ai déjà dit un mot, est le chef principal de la religion des Turcs, & l'oracle de toutes les difficultés qui peuvent naître sur l'explication de leur loi. Le grand-seigneur le nomme, & dans les causes civiles & criminelles, il donne, quand il est consulté, son avis par écrit du oui ou du non, à quoi il ajoute ces mots bien sages, Dieu fait ce qui est meilleur. Lorsque ce papier est porté au cadi ou juge, il y conforme toujours son jugement, & la sentence s'exécute sans délai & sans appel. Aujourd'hui, on ne consulte guère le musti que pour la forme ; le grand-vizir décide par lui-même & exécute ce qu'il a résolu, après quoi il demande l'approbation du musti & le sens de la loi ; alors le musti a un vaste champ pour trouver des interprétations, d'autant

plus que c'est une maxime reçue, que la loi mahométane s'accommode aux tems & aux conjonctures.

Après la charge de musti, celle de cadi-les-ker est la plus considérable. Le cadi-les-ker est non-seulement juge de la milice, mais il peut connoître de toutes sortes de causes & de procès entre toutes sortes de personnes.

Les mollas exercent la juridiction de juges, les uns sur une province entiere de beglerbegs, & les autres sur de petites provinces ; ces deux sortes de mollas commandent aux cadis de leur dépendance.

Les imams sont des prêtres de paroisses ; leur fonction consiste à appeler le peuple aux prieres, & à lui servir de guide dans les mosquées aux heures prescrites. Ils sont aussi obligés de lire tous les vendredis des sentences ou des versets de l'alcoran. Il y en a peu qui osent entreprendre de prêcher, à moins qu'ils n'aient bien de la vanité, ou qu'ils ne croient avoir bien du talent ; ils laissent ce soin aux scheichs, & à ceux qui font profession de prêcher, & qui passent ordinairement leur vie dans les monasteres. Le musti n'a point de juridiction sur les imams, pour ce qui regarde le gouvernement de leurs paroisses, car il n'y a à cet égard-là nulle supériorité, nulle hiérarchie entr'eux, chacun étant indépendant dans sa paroisse, mais ils sont sujets aux magistrats dans les causes civiles & criminelles.

On peut mettre les émirs au nombre des ecclésiastiques, parce qu'ils sont de la race de Mahomet. Pour marque de cette illustre origine, ils portent le turban vert, & jouissent de grands privileges. Ils ont deux officiers supérieurs, l'un se nomme *nakth-esche-ref* ; l'autre s'appelle *alemдар*, & porte l'enseigne verte de Mahomet, lorsque le grand-seigneur se montre en public. Voyez MUFTI, CADILESKER, MOLLA, IMAM, SCHEICH, EMIR, &c.

Les Turcs ont dans leur religion un grand nombre de sectes particulieres, mais il y en a deux générales qui divisent les mahométans ; savoir, celle qui est suivie par les Turcs, & celle qui est reçue par les Persans. L'intérêt des princes qui gouvernent ces deux peuples, & leur différente éducation, contribuent beaucoup à entretenir la haine que la diversité de leurs opinions a fait naître. La secte des Turcs tient Mahomet pour le plus considérable des prophetes, & celle des Perses estime qu'Aly lui doit être préféré.

Les Turcs vivent en général fort sobrement, & divisent le peu de nourriture qu'ils prennent en plusieurs repas. Le mouton est leur viande ordinaire la plus exquise ; ils mangent beaucoup de fruits, de légumes, de riz, de froment mondé, de miel & de sucre. Leur riz & leur froment mondé, sont une nourriture légère, facile à digérer, & fort aisée à apprêter. Leurs tables sont bientôt dressées, tout le monde fait qu'ils mangent à terre.

Ils usent de différentes boissons pour compenser le vin qui leur est défendu par l'alcoran. Ces boissons sont ou purement naturelles, comme l'eau de puits, de riviere & de fontaine ; ou artificielles, qui consistent dans le laitage de plusieurs animaux, & dans les liqueurs froides & chaudes ; les plus ordinaires de celles-ci, sont le café & le salep qu'ils font avec de la racine de satirion. Leur plus exquise boisson est le sorbet, composé du suc de cerises & d'autres fruits. Ils boivent toujours assis, à moins que la nécessité ne les oblige à se tenir de bout. Ils mettent en été l'eau commune à la glace, lorsqu'ils peuvent en avoir, on en jettent dans les vases de verre & de porcelaine dans lesquels ils boivent.

Les Turcs sont dans le fond plus portés au repos qu'à l'activité ; cependant ce naturel fait plus ou moins d'impression sur eux à mesure qu'ils habitent sous différens climats. Les Turcs asiatiques aiment beaucoup



leur tranquillité ; au contraire , ceux de l'Albanie & de quelqu'autres parties de l'Illyrie, trouvent une vie active & laborieuse plus à leur goût. Ceux de Constantinople languissent dans une molle oisiveté , suivant l'usage des habitans des capitales ; les fatigues & les travaux sont pour les esclaves , & pour les gens réduits à une extrême pauvreté , comme sont les payfans grecs & arméniens.

Le sommeil est réglé chez les Turcs , de même que le sont les veilles par la distribution des heures pour les prières. Quoiqu'ils cherchent toutes leurs commodités pour dormir , ils ne se déshabillent que rarement tout-à-fait ; ils gardent au lit leur habillement de dessous , & se couvrent la tête avec une écharpe plus grosse que celle qu'ils portent le jour. Ils font excès des bains sudorifiques , qu'ils répètent plusieurs fois la semaine , & joignent dans cet usage le motif de leur santé à celui de la préparation qu'exige la prière , comme si cette préparation requéroit de se procurer une sueur violente , qui ne tend qu'à les affoiblir. Il y a dans Constantinople seule , trente-trois bains chauds somptueusement bâtis , & qui pendant le jour ont des heures marquées pour les hommes , & d'autres pour les femmes. Ils affoiblissent encore leur constitution par des remèdes violens qu'ils prennent pour s'exciter à l'amour , & qui ne font que nuire à leur santé , & les rendre incapables de soutenir les fatigues de la guerre.

Pour peu qu'ils aient de fortune , ils l'emploient volontiers à élever des mosquées , des fontaines sur le grand chemin , des ponts , & des hôtelleries publiques qu'on nomme *caravenserais* ; mais ils tâchent de faire ces établissemens de manière qu'ils puissent apporter un certain revenu à leurs descendans. Un grand motif , outre celui de la religion , les détermine à ces sortes de fondations ; c'est que si le capital qu'ils y emploient restoit entre leurs mains , il seroit confisqué au plus tard après leur mort ; au lieu que dès qu'il est consacré à Dieu , aucune loi , ni même tout le pouvoir du sultan ne sauroient l'aliéner.

Dans Constantinople , il y a pour la prière du vendredi quatre cens quatre-vingt-cinq mosquées , dont sept sont nommées *impériales* , parce qu'elles ont été bâties par des empereurs turcs à grands frais. Toutes ces mosquées ont des revenus considérables. Il y a de plus dans chaque quartier , des endroits particuliers appellés *meschites* , ou mosquées ordinaires pour la prière. On en compte quatre mille quatre cens quatre-vingt-quinze , fréquentées uniquement par les Turcs.

Les inarets , especes d'hôpitaux où l'on donne à manger aux pauvres , selon l'ordre prescrit par les fondateurs , sont au nombre de cent , & il y a cinq cens quinze écoles publiques. Il arrive de-là qu'on ne voit point de mendiens chez les Turcs , & que leurs fondations pieuses sont innombrables. Ils sont par principe de religion , hospitaliers , même envers les ennemis de leur culte. Ils vont se promener sur les grands chemins , avant midi & vers le soir , pour découvrir les passagers , & les inviter à loger chez eux.

Les chrétiens ont tort de les accuser de ne favoir pas lire , & d'entendre à peine l'alcoran , puisqu'ils n'ont tant d'écoles publiques que pour l'instruction. Ils n'ont point chez eux de savans qui ne sache à fond le turc , le persan & l'arabe. Ils s'appliquent beaucoup à la médecine , à la géométrie , à la géographie & à la morale. S'ils font imprimer peu d'ouvrages , c'est pour ne point empêcher leurs copistes qui sont en très-grand nombre de gagner leur vie.

La monnoie particulière de l'empire commença de paroître l'an de l'hégire 65. Abdilmelik , roi de Damas , fut le premier de tous les mahométans qui fit battre monnoie ; on ne se servoit auparavant que

de monnoies étrangères. La monnoie turque est de trois sortes de métaux , d'or , d'argent & de cuivre. Elle n'a point d'autre marque , que certains caractères qui désignent le nom du sultan régnant , de son pere , & quelques mots à sa louange , ou un passage de l'alcoran. La grande vénération que les Turcs ont pour le sultan , est cause qu'on ne met point son effigie sur la monnoie , parce qu'elle passe par les mains de tout le monde ; cependant cette vénération ne les a point empêché quelquefois de faire étrangler ce même sultan , pour le portrait duquel ils ont un si profond respect.

Le gouvernement turc facilite , protège le commerce dans l'empire , & ne charge point les marchandises de droits exorbitans. La *Turquie* fournit quantité de soie , de laine , de poil de chevre & de chameau , de coton brut & filé , de lin , de cire , d'huile , de bétail , de cendres , & de bois. La situation de l'empire , qui du côté de l'Asie , confine avec la Perse & l'Arabie-heureuse , est fort avantageuse au commerce. Les Turcs tirent de ces pays-là beaucoup de marchandises , qui se transportent dans les ports de l'Archipel , & se distribuent ensuite aux autres nations de l'Europe. Ces marchandises sont d'un côté des soies , des toiles de Perse & des Indes , des draps d'or , des pierreries , & des drogues médicinales ; de l'autre , ce sont des parfums , des baumes & du café qui viennent de l'Arabie-heureuse par la mer Rouge.

Leurs manufactures sont les tanneries , les pelleteries pour toutes sortes d'usages , & les chagrins. La teinture des soies , des laines & des peaux y est dans la dernière perfection pour l'éclat & la durée des couleurs. C'est de ces laines dont ils font leurs tapisseries ; & s'ils avoient des desseins bien entendus , on ne pourroit rien voir au monde de plus beau que leurs ouvrages en ce genre.

Les marchandises que les nations européennes fournissent aux Turcs , ne sont point d'un assez grand prix pour pouvoir être échangées avec les leurs , sans un retour considérable en argent comptant. Les Anglois , les François & les Vénitiens sont obligés de fournir beaucoup de comptant pour la balance.

La Porte ayant reconnu l'avantage qu'elle retiroit de son commerce avec les nations de l'Europe , a tâché de le faciliter. Dans cette vue , elle a accordé des privilèges par les traités qu'elle a faits avec leurs souverains , qui depuis tiennent des ambassadeurs à Constantinople , pour veiller à l'observation de leur contenu. Ces ambassadeurs ont sous eux des consuls de leur nation dans les échelles principalement de l'Asie , & depuis le Caire jusqu'à Alep , aussi-bien que dans les villes méditerranées & dans les ports de mer , comme à Smyrne , à Tripoli de Sourie , à Saïde , à Alexandrie , & autres.

On ne leve en *Turquie* qu'un seul droit d'entrée fort modique , après quoi tout le pays est ouvert aux marchandises. Les déclarations fausses n'emportent même ni confiscation ni augmentation de droits. Tout le contraire se pratique en Europe ; les peines fiscales y sont très-sévères. C'est qu'en Europe le marchand a des juges qui peuvent le garantir de l'oppression ; en *Turquie* les juges seroient eux-mêmes les oppresseurs ; & le trésor de Constantinople ne retireroit rien. Que fera le marchand contre un bacha despote , qui confisqueroit ses marchandises ?

Le tribut naturel au gouvernement modéré est l'impôt sur les marchandises dont le commerçant fait les avances. En Angleterre il en fait de prodigieuses pour un seul tonneau de vin ; mais quel est le marchand qui oseroit faire des avances sur les marchandises dans un pays gouverné comme la *Turquie* ? & quand il l'oseroit , comment le pourroit-il avec une fortune suspecte , incertaine , ruinée ?



Pour que tout ne soit pas perdu dans un état despotique, il faut au-moins que l'avidité du prince soit modérée par quelque coutume. Ainsi, en *Turquie*, le prince se contente ordinairement de prendre trois pour cent sur les successions des gens du peuple. Mais comme le grand-seigneur donne la plupart des terres à sa milice, & en dispose à sa fantaisie, comme il se saisit de toutes les successions des officiers de l'empire, comme lorsqu'un homme meurt sans enfants mâles, le grand-seigneur a la propriété, & que les filles n'ont que l'usufruit, il arrive que la plupart des biens de l'état sont possédés d'une manière précaire.

Comme en *Turquie* l'on fait très-peu d'attention à la fortune, à la vie, à l'honneur des sujets, on termine promptement d'une façon ou d'une autre toutes les disputes. La manière de les finir est indifférente, pourvu qu'on finisse. Le bacha d'abord éclairci, fait distribuer, à sa fantaisie, des coups de bâton sur la plante des pieds des plaideurs, & les renvoie chez eux. Ce n'est pas là la formalité de justice qui convient dans les états modérés, où l'on ne peut ôter l'honneur & les biens à aucun citoyen, qu'après l'examen le plus long & le plus réfléchi.

Un des fléaux de la *Turquie* qui dépend uniquement du climat, est la peste, dont le siege principal est en Egypte. On a imaginé dans les états de l'Europe un moyen admirable pour arrêter les progrès du mal; on forme une ligne de troupes autour du pays infecté, pour empêcher toute communication; on fait faire une quarantaine aux vaisseaux suspects; on parfume les hardes, les papiers, les lettres qui viennent du lieu pestiféré. Les Turcs n'ont, à cet égard, aucune police; ils voient les Chrétiens dans la même ville échapper au danger, dont ils sont eux seuls la victime. La doctrine d'un destin rigide qui règle tout, fait en *Turquie* du magistrat un spectateur tranquille: il pense mal-à-propos que Dieu a déjà tout fait, & que lui n'a rien à faire.

Il faut lire sur l'empire ottoman l'histoire admirable qu'en a donné le chevalier anglois Paul Ricaut, & qui forme trois volumes *in-folio*. On peut y ajouter pour les tems plus modernes l'*histoire des Turcs*, publiée par le prince Cantemire. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TURQUOISE, *s. f.* *turcoïdes*, *turchesia*, *calais*, *jaspis aerizusa*, (*Hist. nat.*) pierre précieuse bleue & opaque, ainsi nommée, parce qu'elle vient de *Turquie*.

Les Lapidaires distinguent les *turquoises* en orientales & en occidentales; les premières se trouvent, suivant Tavernier, en Perse près d'une ville appelée *Necabour*, à trois journées de Méched; ce sont celles qu'on appelle *turquoises de la vieille roche*: il s'en trouve aussi, selon le même auteur, à cinq journées de chemin du premier endroit, elles ne sont point si estimées; ce sont celles qu'on nomme *turquoises de la nouvelle roche*. Ainsi les orientales viennent de la Perse, des Indes & de la *Turquie*: les occidentales viennent de plusieurs endroits de l'Europe, d'Allemagne, de Bohême, d'Hongrie, de Silésie.

Les *turquoises* varient pour la couleur; les plus belles & les plus estimées sont d'un bleu céleste, les autres sont d'un bleu plus clair, il y en a qui sont d'un bleu verdâtre ou tirant un peu sur le jaune.

M. de Réaumur, dans un mémoire inséré dans les *mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1715*, a voulu prouver que les *turquoises* ne sont autre chose que des os d'animaux enfouis en terre, & qui ont été colorés par une dissolution de cuivre. Ce savant naturaliste appuie son sentiment par des os & des dents trouvés près de Simore, dans le bas Languedoc, qui n'ont point naturellement une couleur bleue, comme la *turquoise*, mais qui acquièrent cette

couleur; lorsqu'après les avoir fait sécher à l'air, on les met sous une moufle pour les chauffer dans un fourneau. Par ce moyen on développe la couleur de ces os, mais il faut les chauffer avec précaution, parce que sans cela un feu trop violent & trop subit les feroit exfolier.

On assure qu'un chimiste, nommé *Jean Cassianus*, avoit le secret de colorer artificiellement les os de mammoth qui se trouvent en Russie, & le célèbre Henckel paroît avoir possédé le même secret. L'on voit en effet que le tissu d'un grand nombre de prétendues *turquoises* est le même que celui d'un os ou d'une dent, étant composé, comme eux, de lames appliquées les unes sur les autres. M. Hill dit aussi avoir fait des *turquoises* artificielles, qui ont trompé les Lapidaires. *Voyez* ses notes sur *Théophraste*.

De toutes ces expériences, on en a conclu très-précipitamment que toutes les *turquoises* n'étoient que des dents & des os d'animaux, mais il semble que l'on s'est trompé pour avoir voulu trop généraliser cette assertion, & nous allons faire voir que les vraies *turquoises* ne sont nullement des os, mais doivent être regardées comme de vraies pierres. En effet, M. Mortimer, secrétaire de la société royale de Londres, a fait voir à cette académie un morceau de *turquoise*, dans laquelle on ne remarquoit nullement le tissu osseux des prétendues *turquoises* de Languedoc; c'étoit une vraie pierre, en forme de mamelon, semblable aux mamelons de l'espece d'hématite que l'on nomme pour cette raison hématite en grappe de raisin, *hamatites botryites*; M. Mortimer dit avec raison que c'est cette pierre qui mérite à juste titre d'être appelée la *turquoise*, & que l'on devroit la distinguer des os ou de l'ivoire coloré, qui ne peut être regardé que comme une *turquoise bâtarde*.

Le même auteur a trouvé que la vraie *turquoise*, dont il a montré un échantillon à la société royale, étoit très-chargée de cuivre; cette pierre pulvérisée & trempée dans de l'esprit volatil de corne de cerf, a coloré cette liqueur d'un bleu foncé; mise dans de l'eau-forte, ce dissolvant est devenu d'un beau verd, & en y trempant un fil de fer, ce fil devint de la couleur de cuivre. Quelques *turquoises* de cette nature mises dans un creuset, sont entrées en fusion sans qu'on leur eût joint d'addition, & se sont changées en une scorie vitreuse, tandis qu'à ce degré de chaleur les os ou l'ivoire eussent dû se calciner, vu que M. Mortimer avoit donné un feu très-violent. L'action du feu n'en rendoit pas la couleur plus belle; & lorsqu'elle avoit été rougie, la pierre devenoit cassante.

L'échantillon que M. Mortimer montra à la société royale avoit 12 pouces de longueur, & 53 de largeur, & en quelques endroits 23 d'épaisseur; cette pierre étoit inégale & rude par le côté par où elle avoit été attachée au rocher, mais la partie supérieure étoit remplie de mamelons lisses & unis.

Le chevalier Hans Sloane avoit dans sa collection différens morceaux semblables de *turquoises*, dont un entr'autres qui venoit de la Chine, avoit 3 pouces de long, 23 pouces de large, & près de 13 d'épaisseur. Il possédoit outre cela des prétendues *turquoises*, ou plutôt de l'ivoire coloré en bleu, qui venoient de Languedoc & d'Espagne. *Voyez* les *Transactions philosophiques*, n<sup>o</sup>. 482. art. 17.

Ces faits prouvent clairement qu'on risque toujours de se tromper en voulant trop généraliser les choses dans l'histoire naturelle; il faut en conclure qu'il y a deux especes de *turquoises*, les véritables sont des pierres, de la nature d'un grand nombre d'agates, de jaspes & de cailloux, que l'on trouve souvent en mamelons; celles-là ne sont point sujettes à perdre leur couleur ou en changer, ce qui arrive aux *turquoises* bâtardes, ou à celles qui sont des dents



ou des os pénétrés d'une dissolution cuivreuse. La vraie *turquoise* paroît, à la couleur près, être de la même nature que la malachite, qui est une pierre verte. Voyez l'article MALACHITE.

La pierre que nous nommons *turquoise*, étoit connue des anciens sous le nom de *calais* ou *callais*. Quelques-uns croient que Plinè a voulu la désigner sous le nom de *boreas*, dont il dit que la couleur étoit semblable à celle du ciel du matin en automne; les Grecs l'ont appelé *ιασμις ἀπὸ ζούρα*. (—)

La *turquoise* n'étoit point dans le rational du grand-prêtre des juifs, quoique la paraphrase chaldaique ait rendu le terme hébreu de l'Écriture par celui de *turkaia*, qui approche fort de notre mot françois.

Cette pierre est regardée comme la première des pierres opaques; sa couleur est bleue, mais d'un bleu qui tire sur le verd-de-gris en masse, & qui ne doit pas ressembler au bleu d'empois, comme disent les Jouaillers. Sa dureté égale à peine celle des cristaux ou celle des cailloux transparens; mais il y en a de bien plus tendres les unes que les autres; les plus dures, toutes choses d'ailleurs égales, sont les plus belles, & cela parce que la vivacité du poli est dans toutes les pierres proportionnée à la dureté.

Cependant celles d'une belle couleur, d'un poli vif, qui n'ont sur leur surface ni filets, ni raies, ni inégalités, & qui pèsent plusieurs karats, sont très-cheres. Rosnel, jouaillier, auteur d'un traité sur les pierres précieuses, à présent assez rare, apprécie les *turquoises* (qui rassemblent les qualités que nous venons de rapporter) sur le pié des émeraudes, c'est-à-dire presque autant que le diamant. Il est vrai qu'il est rare de trouver de ces pierres d'une grosseur un peu considérable sans défauts, & les défauts diminuent bien leur valeur; le même Rosnel, qui a mis les parfaites à un si haut prix, n'estime qu'un écu (c'est-à-dire environ 6 liv. 12 sols de notre monnaie d'aujourd'hui) le karat de celles qui pèsent peu, & qui pèchent encore par quelqu'autre endroit.

Il n'est pas trop aisé de décider sous quel nom les anciens ont parlé de la *turquoise*; ils ont caractérisé la plupart des pierres d'une façon qu'il n'est pas possible de les reconnoître. Plusieurs modernes ne travaillent pas mieux pour la postérité: ne seroit-elle pas embarrassée de savoir quelle est la pierre que nous appellons aujourd'hui *turquoise*, quand elle trouvera dans Berqueu, jouaillier de profession, qui par conséquent devoit avoir manié bien des *turquoises* en sa vie, que cette pierre est transparente, & qu'elle ne tient son opacité que du chaton dans lequel elle est sertie? Cependant si quelque pierre est opaque, celle-ci l'est assurément: les morceaux les plus minces qui sont à peine d'une demi-ligne d'épaisseur, considérés vis-à-vis le grand jour, n'ont aucune transparence. Je ne sai s'il est vrai que la *turquoise* des modernes soit la *calais* des anciens, cela me paroît fort douteux, parce que Plinè dit expressément que la *calais* étoit verte.

Tavernier nous assure qu'il n'y a d'autres *turquoises* orientales que celles de Perse, dont il distingue deux mines, l'une appelée la *vieille roche*, près du bourg qu'il nomme *Nécabourg*; l'autre que l'on distingue par le nom de *nouvelle roche*, en est à cinq journées, & ces dernières sont peu estimées. Le chevalier Chardin qui a fait un long séjour en Perse, confirme la relation du baron d'Aubonne, & distingue, comme lui, les deux sortes de *turquoises* persanes de la *vieille roche* & la *nouvelle*; il ajoute que la *vieille* se tire des mines de Nicapour (que Tavernier nomme mal *Nécabourg*) & de Carafion, dans une montagne entre l'Hyrcanie & la Parthide, à quatre journées de la mer Caspienne. La *nouvelle roche* qui n'a été découverte que bien des siècles après la *vieille*,

n'est point estimée des Persans, à cause que la couleur de la pierre n'est pas durable.

Toute la *vieille roche* se réserve pour le roi qui garde les plus belles, & vend ou échange les moindres. Cependant il n'est pas si difficile d'en avoir, parce que les ouvriers qui travaillent aux mines & les officiers qui y commandent pour le prince, en détournent souvent des plus belles, que, pour n'être pas découverts, ils ne vendent guère qu'aux marchands étrangers.

Il est cependant fort rare que nous voyions de vraies *turquoises* persanes un peu grosses; de-là vient qu'on regarde comme une chose très-singulière dans son genre celle qui étoit exposée dans la galerie du grand-duc de Toscane, & dont un ancien graveur fit un buste; elle avoit près de trois pouces de haut; tous les auteurs qui ont traité des pierres précieuses en ont parlé, & M. Mariette en a donné une description très-détaillée. Ainsi je crois que la *topase* de M. Mortimer n'étoit point une *topase* persane de la *vieille roche*.

Quoi qu'il en soit, la *turquoise* sort d'entre les mains de la nature, à-peu-près comme l'opale; mais elle est tout-à-fait opaque, & il faut qu'elle soit taillée & polie par l'art, si on veut qu'elle soit également luisante dans toute sa superficie, & qu'elle acquière une forme régulière; la plus naturelle, & celle qu'on lui donne, est la forme ronde ou ovale, en cabochon.

Les plus belles *turquoises* sont les plus saillantes, & celles qui étant les mieux conformées sont en même tems teintes d'un beau bleu céleste, sans aucun mélange de blanc. Les *turquoises* européennes, & en particulier celles qu'on trouve en France, dans le Belay & autres endroits du Languedoc, sont blanchâtres, & d'ordinaire traversées par des veines comme l'ivoire; aussi nos *turquoises* ne sont d'aucun prix, & M. de Réaumur ne les a pas remises en valeur, malgré tous les efforts qu'il a faits pour y parvenir; les *turquoises* de Perse ne sont point des os d'animaux auxquelles le feu donne la couleur bleue, ce sont des vraies pierres précieuses d'une nature très-différente & d'une toute autre origine.

On dit qu'avec le tems la *turquoise* perd sa couleur, & l'on marque outre cela certaines circonstances, dans lesquelles on a vu des *turquoises* changer subitement de couleur. On assure encore qu'elles verdissent en vieillissant: cette opinion passe pour constante dans l'esprit de beaucoup de personnes, & M. de Réaumur lui-même s'en est déclaré le défenseur; mais d'autres physiciens moins faciles à persuader regardent cette idée comme une fable, d'autant plus que ce changement de couleur seroit une singularité unique, puisque les autres pierres précieuses sont d'une couleur inaltérable. Selon ce dernier système, les *turquoises* qui sont verdâtres n'ont jamais cessé de l'être, c'étoit une imperfection de la pierre.

Il est certain que le merveilleux, dont on a chargé les récits des transmutations de couleurs de la *turquoise*, a dû véritablement choquer les amateurs de la vérité; mais d'un autre côté, ils auroient tort de douter qu'il n'y ait des *turquoises* qui changent de couleur, & ce sont les *turquoises* européennes. On ne peut nier qu'il n'y ait des *turquoises* qui naissent verdâtres, mais toutes celles qui ont actuellement cette couleur ne l'ont pas toujours eue; c'est une maladie qui attaque tantôt plutôt, tantôt plus tard, nos *turquoises* occidentales; on en voit assez fréquemment, qui, après avoir conservé pendant assez long-tems leur couleur bleue, commencent insensiblement à tirer au verd: presque toujours le mal se manifeste par un point qui se fait appercevoir, ou dans la partie la plus éminente de la pierre, ou sur un des bords; cet endroit affecté devient terne & pâlit, peu-à-peu



le verd se montre, s'étend, &, comme une gangrene, il gagne toute la capacité de la *turquoise*; si dans les commencemens on abat la tache en retaillant la pierre, on arrête le progrès du mal, mais il est rare qu'il ne fasse bientôt de nouveaux ravages. Il y a toute apparence qu'une *turquoise* qui se gâte ainsi, porte dans elle-même quelque partie métallique, quelque particule de cuivre qui se dissout, & qui se chargeant de verd-de-gris corrompt la couleur de la pierre. (D. J.)

**TURREBA**, f. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée & d'autres parties de l'Afrique à une espèce d'excellente truffe, qu'ils trouvent en abondance dans leurs déserts stériles, à cinq ou six pouces sous le sable. (D. J.)

**TURRIS-FERRATA**, (*Géog. anc.*) lieu de la Pannonie, aux environs de Sirmium. Aurelius Victor nous apprend que c'est l'endroit où l'empereur Probus fut assassiné. (D. J.)

**TURRITIS**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne diffère de la julienne qu'en ce que ses filiques sont applaties, & du geroffier qu'en ce que ses semences ne sont pas bordées; enfin on le distingue du chou par le port de la plante & par ses filiques applaties. Voyez JULIENNE, GEROFFIER & CHOU. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort distingue sept espèces de ce genre de plante. La plus commune nommée *turritis vulgaris*, en anglois *the large tower-mustard*, a la racine blanche, fibrée comme celle du plantain; elle pousse de cette même racine des feuilles oblongues; velues, sinueuses en leurs bords, s'épandant çà & là par terre; il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur de deux piés, ronde, ferme, solide, revêtue de petites feuilles pointues comme celles de la petite oseille, sans queues; ses sommités ressemblent à celles de la julienne; elles soutiennent de petites fleurs blanches à quatre pétales, disposées en croix: quand ces fleurs sont passées, il leur succède des gouffes fort applaties qui renferment des semences menues, rougeâtres, âcres au goût. Cette plante croît aux lieux montagneux, pierreux, sablonneux, fleurit en Juin, & passe pour être incisive & apéritive. (D. J.)

**TURSAN**, LE, (*Géog. mod.*) pays de France dans la Gascogne. Il est borné au nord par les landes, au midi par le Béarn, au levant par le bas Armagnac, & au couchant par la Chalosse. Il comprend la petite ville d'Aire & celle de S. Sever, qu'on surnomme capitale de Gascogne. On appelle en latin le Turfan, *Turfanum*, & il a toujours eu les mêmes vicomtes que ceux de Marfan. Il vint au pouvoir des seigneurs de Béarn, comme plusieurs autres vicomtés du voisinage. (D. J.)

**TURSI**, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Tursta*; petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Basilicate, entre les rivières d'Agri & de Sino, avec un évêché qui étoit auparavant à Anglona. Son terroir produit de l'huile, de l'anis, du safran & du coton. Long. 34. 8. lat. 40. 20.

**TURTRELLE**, voyez TOURTERELLE.

**TURULIS**, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* marque son embouchure dans le pays des Hédétains, entre l'embouchure du *Pallantia* & la ville *Dianium*. (D. J.)

**TURUNTUS**, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, *liv. III. chap. v.* qui marque son embouchure entre celle du Rubon & celle du Chersinus. Cellarius, *geogr. antiq. l. II. c. vj.* croit que c'est aujourd'hui la rivière de Néva, appelée *Weliko* par les Moscovites.

**TURZO**, ou **TURZA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, au midi d'Adrumete, selon Ptolomée, *liv. IV. c. iij.*

**TUSCA**, (*Géog. anc.*) fleuve d'Afrique aux con-

fins de la Numidie, selon Pline, *l. V. c. iij.* Le nom moderne est *Guav-il-barbar*, selon Jean Léon. Ce fleuve séparoit la Numidie de l'Afrique propre, où commence aujourd'hui l'état de Tunis. (D. J.)

**TUSCULANE**, f. f. (*Littérat.*) c'est le titre que Cicéron a donné à un de ses ouvrages qu'il a nommé *questions tusculanes*, qui sont des disputes sur divers lieux communs de la philosophie morale. Comme la maison de campagne où l'on suppose que cet ouvrage fut composé, ou qu'on regarde comme la scène des disputes qu'il contient, se nommoit *Tusculum*, l'auteur en a pris occasion d'appeler ce recueil *questions tusculanes*. C'est ainsi que M. Huet, alors abbé d'Aulnay, & depuis évêque d'Avranches, a donné à un de ses livres qu'il avoit composé dans cette abbaye, le nom de *quaestiones alnetanae*. Au reste, les *tusculanes* de Cicéron forment cinq livres, dont le premier est sur le mépris de la mort, le second sur la patience ou la force d'esprit pour supporter les afflictions, le troisième sur l'adoucissement des peines, le quatrième sur les autres passions de l'ame, & le cinquième enseigne que la vertu suffit pour rendre l'homme heureux. M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoise, a donné une fort belle traduction des *tusculanes*.

**TUSCULUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, au nord de la ville d'Albe, à douze lieues de Rome, bâtie au haut d'une colline fort élevée par Télégone fils d'Ulysse & de Circé, dit Silius Italicus. Sa situation sur une colline lui a fait donner par Horace le surnom de *supernum*:

*Superni villa candens Tusculi.*

Strabon & Plutarque font le nom de cette ville de deux syllabes, & écrivent *Τῦκλον*; Ptolomée écrit *Τῦσκυλλον*, & tous les Latins *Tusculum*; c'étoit un municipe auquel Cicéron donne l'épithète de *clarissimum*.

Marcus Porcius, l'un des plus grands hommes de l'antiquité, naquit l'an de Rome 519 à *Tusculum*. Il commença à porter les armes à l'âge de 17 ans, & il fit paroître non-seulement beaucoup de courage, mais le mépris des voluptés, & même de ce qu'on nomme les commodités de la vie. Il étoit d'une sobriété extraordinaire, & il n'y avoit point d'exercice corporel qu'il regardât au-dessous de lui. Au retour de ses campagnes, il s'occupoit quelquefois à labourer ses terres, équipé comme ses esclaves, se mettant à table avec eux, mangeant du même pain, & buvant du même vin qu'il leur donnoit. Mais en même tems il ne négligeoit pas la culture de l'esprit, & sur-tout l'art de la parole. Il vint à Rome, fut choisi tribun militaire par les suffrages du peuple, ensuite on le fit questeur, & de degré en degré il parvint au consulat & à la censure.

Sa sagesse lui fit donner le surnom de *Caton*, qui passa à ses descendans. Pour le distinguer des autres du même nom, on l'appelle tantôt *priscus*, l'ancien, parce qu'il fut le chef de la famille Porcia, & tantôt *censorius*, censeur, à cause qu'il exerça la censure avec une grande réputation de vertu & de sévérité: Horace l'appelle *intonfus*, parce que les anciens Romains ne se faisoient couper ni les cheveux, ni la barbe avant l'an de Rome 454, comme il paroît par les médailles consulaires qui précèdent ce tems-là.

De ses deux femmes, Licinie & Salonie, il eut deux fils qui firent les branches des Liciniens & des Saloniens. Caton d'Utique étoit de la seconde branche, & l'arrière-petit-fils de Caton le censeur. Ce censeur n'avoit qu'un petit héritage dans le pays des Sabins; mais dans ce tems-là, dit Valere Maxime, chacun se hâtoit d'augmenter le bien de sa patrie, & non pas le sien, & on aimoit mieux être pauvre dans un empire riche, que d'être riche dans un empire pauvre.



Il harangua très-souvent, & il inféra dans son histoire romaine quelques-unes de ses harangues. Cette histoire, son ouvrage sur l'art militaire, & celui qu'il fit sur la Rhétorique ne nous sont point parvenus, mais ses livres d'agriculture se sont conservés. Au reste, il fut tout ensemble & grand orateur & profond jurisconsulte, deux qualités qui ne vont guère de compagnie. Cicéron dit de ce grand homme, *l. III. de oratore: Nihil in hac civitate, temporibus illis sciri discive potuit, quod ille non tum investigavit, & scierit, tum etiam conscripserit.* On se formeroit de lui une fautive idée si l'on prétendoit que l'austérité seule se faisoit sentir dans ses harangues & dans ses conversations; il savoit y mêler les agréments & le badinage, mais il étoit bien-aise que l'on parlât souvent dans les entretiens ordinaires du mérite des hommes illustres.

Il fut accusé plusieurs fois en justice, & se défendit toujours avec une extrême force. « Comme il travailloit bien les autres, dit Plutarque, s'il donnoit la moindre prise du monde sur lui, il étoit incontinent mis en justice par ses malveillans, de manière qu'il fut accusé 44 fois, à la dernière desquelles il étoit âgé d'environ quatre-vingt ans; & ce fut là où il dit une parole qui depuis a été bien recueillie: *qu'il étoit mal aisé de rendre compte de sa vie devant des hommes d'un autre siècle que de celui auquel on avoit vécu.* Cependant il fut toujours absous, comme Pline nous l'apprend, *liv. VII. ch. xxvij. Itaque sit proprium Catonis quater & quadragies causam dixisse, nec quemquam sæpius postulatam, & semper absolutum.*

Il vécut 85 ans, & conserva jusqu'à la fin de sa vie une grande force de corps & d'esprit. Son tempérament robuste fit qu'il eut besoin de femme dans sa vieillesse; & parce que son concubinage avec une jeune fille ne put demeurer caché autant qu'il vouloit, il se remarria & épousa la fille de Salonius, qui avoit autrefois été son greffier; il faut lire cette anecdote dans Plutarque. Il fut bon mari & bon père, & aussi exact à entretenir la discipline dans sa maison, qu'à réformer les désordres de la ville.

« Pendant qu'il étoit préteur en Sardaigne, dit Plutarque (je me sers toujours de la version d'Amyot), au lieu que les autres préteurs avant lui mettoient le pays en grands frais, à les fournir de pavillons, de lits, de robes & autres meubles, & chargeoient les habitans d'une grande suite de serviteurs, & grand nombre de leurs amis qu'ils traînoient toujours quant & eux, & d'une grosse dépense qu'ils faisoient ordinairement en banquets & festoyemens; lui au contraire y fit un changement de superfluité excessive en simplicité incroyable: car il ne leur fit pas coûter pour lui un tout seul denier, pour ce qu'il alloit faisant sa visitation par les villes à pié, sans monter quelconque, & le suivoit seulement un officier de la chose publique, qui lui portoit une robe & un vase à offrir du vin aux dieux es sacrifices ».

L'inscription de la statue que le peuple romain lui érigea après sa censure, rendoit un témoignage bien glorieux à sa vertu réformatrice; l'inscription étoit telle: *A l'honneur de Marcus Cato censeur, qui par bonnes mœurs, saintes ordonnances & sages réglemens, redressa la discipline de la république romaine, qui commençoit déjà à décliner & à se détruire.* On fait bien cependant qu'insensible aux louanges & aux érections de statues, il répondit un jour à quelques-uns qui s'émerveilloient de ce qu'on dressoit ainsi des images à plusieurs petits & inconnus personnages, & à lui non: J'aime mieux, dit-il, qu'on demande pourquoi l'on n'a point dressé des statues à Caton, que pourquoi on lui en a dressé. Mais le lecteur aimera mieux lire cette belle réponse dans le latin d'Ammien Marcellin: *Censorius Cato . . . . . interrogatus quamobrem*

*inter multos nobiles statuam non haberet: malo, inquit, ambigere bonos quamobrem id non meruerim, quam quod est gravius, cur impetraverim necessitate.* Amm. Marcell. *lib. XI. cap. vj.* Enfin, le lecteur trouvera l'éloge complet de Caton dans le meilleur des historiens latins, Tite-Live, *liv. XXXIX. ch. lx & lxj.* Sa vie a été donnée par Plutarque, & son article dans Bayle est extrêmement curieux. Je reviens à *Tusculum.*

Cette ville est encore célèbre par les palais que plusieurs grands de Rome y éleverent à l'envi, mais surtout parce que Cicéron avoit dans son voisinage sa principale maison de plaisance. C'est dans cette aimable solitude que l'orateur de Rome oubloit ses triomphes & sa dignité. Tantôt il y assembloit une troupe d'amis choisis pour lire avec eux les écrits les plus rares & les plus intéressans; tantôt il fendoit seul les secrets de la philosophie, & travailloit à enrichir son pays des lumières des sages de la Grece. Rousseau le dit en de très-beaux vers:

*C'est-là que ce romain, dont l'éloquente voix  
D'un joug presque certain sauva la république,  
Fortifioit son cœur dans l'étude des lois  
Ou du Licée, ou du Portique;  
Libre des soins publics qui le faisoient rêver;  
Sa main du consulat laissoit flotter les rênes,  
Et courant à Tuscule, il alloit cultiver  
Les fruits de l'école d'Athenes.*

*Tusculum* fut ruiné par l'empereur Henri; c'est sur ses ruines que l'on a bâti le bourg de Frascati à une lieue de l'ancien *Tusculum* dans la campagne de Rome; & c'est sur les ruines de la maison de plaisance de Cicéron qu'on a élevé l'abbaye de Grotta-Ferrata. Voyez *FRASCATI & GROTTA-FERRATA.* ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

**TUSIN L'ORDRE DE,** (*Hist. des ordres.*) ordre d'Allemagne, dont l'abbé Justiniani attribue la fondation aux archiducs d'Autriche vers l'an 1562; il dit que ces chevaliers faisoient vœu de chasteté & d'obéissance au saint siège & à leur souverain. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que cet ordre n'a pas fait grande figure; car non-seulement on ignore son origine & celle de son nom, mais même si un tel ordre a jamais existé. (*D. J.*)

**TUSSILAGE,** f. f. (*Hist. nat. Botan.*) il n'y a dans le système de Tournefort qu'une seule espèce de ce genre de plante, *tussilago vulgaris, l. R. H. 487.* en anglois, *the common cooltis-foot.* Sa racine est longue, menue, blanchâtre, tendre, rampante; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, creuses en-dedans, cotonnées, rougeâtres, revêtues de petites feuilles sans queue, pointues, placées alternativement; elles soutiennent chacune en leur sommet une fleur, belle, ronde, radiée, jaune, ressemblante à celle de l'aster, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à sommets cylindriques; à quoi succèdent plusieurs semences oblongues, applaties, garnies chacune d'une aigrette. Après les fleurs naissent les feuilles, & ces feuilles sont grandes, larges, anguleuses, & presque rondes.

Cette plante croît aux lieux humides, comme aux bords des rivières, des ruisseaux, des fontaines, des fossés, dans les terres grasses & un peu aquatiques. Elle fleurit au commencement de Mars, & sa fleur ne dure pas long-tems; elle trace, & multiplie beaucoup dans les jardins. (*D. J.*)

**TUSSILAGE, ou PAS D'ANE,** (*Mat. méd.*) ce sont principalement les fleurs de *tussilage* qui sont d'usage en Médecine; on se sert pourtant aussi quelquefois de ses feuilles, de ses racines, & de ses diverses parties, tant intérieurement qu'extérieurement.

Ces remèdes tiennent un rang distingué parmi les béchiques ou pectoraux; on les prescrit en infusion



ou en décoction à la dose de trois ou quatre pincées pour chaque pinte de liqueur, soit seules, soit mêlées à d'autres remèdes pectoraux. Voyez PECTORAL.

Cette tisane soit simple, soit composée, est un remède populaire contre le rhume.

On trouve dans les boutiques un sirop de *tussilage* simple, un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & une conserve faite avec les fleurs. On retire aussi de ses fleurs une eau distillée qui ne participe certainement point de leur qualité adoucissante; car elles doivent cette qualité à une substance mucilagineuse, qui n'est rien moins que volatile. Le sirop de *tussilage* simple se prépare avec l'infusion ou la décoction des fleurs non mondées de leurs pédicules. Il possède toute la qualité adoucissante du *tussilage*, que le sucre augmente encore plutôt qu'il ne l'affoiblit; on doit avoir précisément la même idée de la conserve. Le sirop de *tussilage* composé se prépare de la manière suivante, selon Lémery, (*Pharmac. univers.*) prenez racine de *tussilage* demi-livre, feuilles & fleurs de la même plante quatre poignées, capillaire de Montpellier deux poignées, réglisse une once; faites cuire dans huit livres d'eau commune jusqu'à la dissipation du tiers; clarifiez la colature avec cinq livres de beau sucre, & cuisez en consistance de sirop selon l'art, toutes les matières employées dans ce sirop sont douées de vertus fort analogues; par conséquent le sirop de *tussilage* composé a les mêmes propriétés que le sirop de *tussilage* simple.

La racine de *tussilage* entre d'ailleurs dans le sirop de velar, les fleurs dans le sirop de grande consoude, dans celui de rossolis, & dans la décoction pectorale de la pharmacopée de Paris; les fleurs & les racines dans les trochisques noirs de la même pharmacopée, &c.

Quant à l'usage extérieur de cette plante, on applique quelquefois ses feuilles pilées en forme de cataplasme sur les tumeurs inflammatoires, pour les relâcher & en diminuer la douleur. (b)

TUTANUS, s. m. (*Mytholog.*) Varron met *Tutanus* au rang des dieux tutélaires; mais il ne paroît pas que cette divinité ait fait fortune. (D. J.)

TUTELA, s. f. (*Antiq. rom.*) on a découvert à Bordeaux les restes d'un ancien temple avec une inscription à la déesse *Tutela*; que l'on croit avoir été la patronne de cette ville, plus particulièrement des négocians qui commerçoient sur les rivières. Ce temple qu'on nomme aujourd'hui les piliers de *Tutela*, étoit un pérystyle oblong, dont huit colonnes soutenoient chaque face, & fix les deux extrémités: chacune de ces deux colonnes étoit si haute, qu'elle s'élevoit au-dessus des plus hauts édifices de la ville. Louis XIV. fit abattre les voûtes de ce temple que le tems avoit déjà fort endommagées, pour former l'esplanade qui est devant le château-Trompette. (D. J.)

TUTÉLAIRE, adj. (*Gram. & Littér.*) du latin *tutela*, protection, défense, sûreté, est celui qui a pris quelque personne ou quelque bien en sa sauvegarde ou protection. Voyez GARDIEN & PROTECTION.

Les anciens tant grecs que romains, pensoient avoir des divinités tutélaires pour les empires, les villes, les familles. A Troie c'étoit le palladium; à Athènes, Minerve; à Rome, les boucliers sacrés de Numa, & dans chaque famille ses dieux lares ou pénates. Voyez LARES & PÉNATES.

C'est une opinion ancienne dans le Christianisme & fondée sur l'Écriture; qu'il y a des anges tutélaires des royaumes, des villes, & même des personnes. Les Catholiques croient que chaque fidele a depuis le moment de sa naissance un de ces anges tutélaires attaché à sa personne pour le défendre des

tentations, le préserver des périls, & l'exciter à l'observation de la loi, & cette créance est un des motifs du culte religieux qu'ils rendent aux anges. Voyez ANGE, DÉMON, GÉNIE, GARDIEN.

Le p. Antoine Macedo, jésuite portugais de Coimbre, a publié un grand ouvrage *in-folio*. sur tous les saints tutélaires de tous les royaumes, provinces, & grandes villes du monde chrétien, intitulé, *Divi tutelares orbis christiani*, & imprimé à Lisbonne en 1687. Voyez PATRON, SAINT, &c.

TUTELE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) *tutela*, du latin *tueri*, est la puissance que quelqu'un a sur la personne & les biens d'un pupille mineur ou autre, qui par rapport à la foiblesse de son âge, ou à quelque autre infirmité ou empêchement, comme le furieux & le prodigue, n'est pas en état de veiller par lui-même à la conservation de ses droits.

La *tutela* des impuberes & singulièrement celle des pupilles orphelins, dérive du droit naturel, qui veut que l'on pourvoie à la conservation de la personne & des biens de ceux qui ne sont pas en état de défendre leurs droits; la *tutela* des mineurs puberes, & celle des autres personnes qui ont quelquefois besoin de tuteur, dérive du droit civil.

L'institution des tuteurs est fort ancienne, puisque nous voyons dans Tite-Live qu'Ancus Marcius, l'un des premiers rois de Rome, voulut que Tarquin l'ancien fût tuteur de ses enfans; il est à présumer que cette *tutela* fut déferée par testament, & conséquemment que la *tutela* testamentaire est la plus ancienne de toutes.

Elle fut en effet autorisée par la loi des 12. tables; *patris familias qui legasset super pecuniâ tutelâve rei suæ ita jus esto*; ce qui fait croire que la *tutela* testamentaire se pratiquoit chez les Grecs; la loi des 12. tables ayant été formée par les décemvirs de ce qu'ils trouverent de meilleur dans les lois de ces peuples.

Le tuteur est donné à la personne & biens du pupille, ou autre personne soumise à la *tutela*, à la différence du curateur, qui n'est que pour les biens; c'est pourquoi il importe beaucoup que le tuteur soit de bonnes mœurs, afin qu'il élève son pupille dans les sentimens d'honneur & de vertu.

La *tutela* étant une charge publique, on contraint celui qu'elle regarde naturellement, de l'accepter.

On oblige aussi le pupille ou mineur d'avoir un tuteur, au lieu que dans les pays de droit écrit, on ne force point les mineurs puberes de prendre de curateur.

Le mineur peut seul & sans l'autorité & le consentement de son tuteur, faire sa condition meilleure; mais il ne peut s'obliger seul, il faut que ce soit son tuteur qui le fasse pour lui.

On distingue en Droit trois sortes de *tutela*; la testamentaire, la légitime, & la dative; la première est celle qui est de force par le testament du pere ou de la mere; la *tutela* légitime, celle qui est déferée par la loi au plus proche parent, ou à son défaut, au plus proche voisin; la dative, celle qui est donnée par le juge, après avoir pris l'avis des parons.

Les *tuteles* testamentaire & légitime ont encore lieu dans quelques pays; mais elles ont besoin d'être confirmées par le juge; c'est pourquoi l'on dit communément qu'en France toutes les *tuteles* sont datives.

Le pere & la mere sont cependant tuteurs naturels de leurs enfans, & peuvent gérer sans être nommés par le juge.

On peut nommer un ou plusieurs tuteurs à une même personne, lui donner des tuteurs honoraires, & des tuteurs onéraires, donner au tuteur un conseil sans l'avis duquel il ne puisse rien faire, exiger du tuteur caution, s'il n'est pas solvable.

La fonction de tuteur étant un office public & ex



vil, on ne peut pas y nommer une femme, à-moins que ce ne soit la mere ou l'ayeule; on présume que dans ces personnes la tendresse supplée ce qui pourroit leur manquer d'ailleurs; mais on ne peut pas les contraindre d'accepter la *tutele*.

Tout tuteur nommé ou confirmé par le juge, doit prêter serment de bien administrer avant de s'immiscer dans l'administration.

Celui que l'on veut nommer tuteur, peut se faire décharger de la *tutele* s'il a quelque excuse légitime; ces causes sont le grand nombre d'enfans; il en falloit trois à Rome, quatre en Italie, & cinq dans les provinces; l'âge de 70 ans; la grande pauvreté; l'exercice de quelque magistrature, même municipale; un procès avec le mineur; le défaut de savoir lire & écrire; l'inimitié capitale; une infirmité ordinaire; l'absence pour le service public; la profession des armes ou des arts libéraux.

Il y a des excuses qui ne sont que pour un tems, comme la charge de deux *tuteles*, la minorité de 25 ans, la recette des deniers publics, une maladie actuelle.

Son premier soin doit être de veiller à l'éducation du pupille ou mineur.

Il doit aussi administrer fidelement & diligemment les biens, & pour cet effet commencer par faire faire inventaire, faire vendre les meubles, placer les deniers oisifs, & faute de le faire dans un délai compétent, il en doit les intérêts, & même les intérêts des intérêts; il doit écrire jour par jour sa recette & sa dépense, & la *tutele* finie, en rendre compte.

Dans quelques pays, comme en Normandie, les nominateurs du tuteur sont responsables de sa solvabilité; ailleurs ils n'en sont point garands, à-moins qu'il n'y ait eu du dol de leur part.

En pays de droit écrit la *tutele* finit à la puberté; en pays coutumier, à la majorité seulement, à-moins que le mineur ne soit plutôt émancipé.

La *tutele* finit aussi par la mort du mineur, & par celle du tuteur, & par la mort civile de l'un ou de l'autre.

Elle finit encore, lorsque le tuteur est déchargé de la *tutele* à cause de quelque excuse légitime qu'il a, ou lorsqu'il est destitué comme suspect, soit pour ses mauvaises mœurs, soit pour malversation.

Pour les différentes sortes de *tuteles* & de tuteurs, voyez les subdivisions suivantes.

Voyez aussi au digeste les titres de *administr. & peric. tut.* & au code de *administr. tut.* & celui de *peric. tut.* & aux instit. de *tutelis*, & les autres titres suivants, Brillon, au mot *tutele*, le *Tr. des minorités* de Meillé. (A)

**TUTELE à l'accroissement ou augment.** Voyez **TUTEUR à l'augment.**

**TUTELE actionnaire.** Voyez **TUTEUR actionnaire.**

**TUTELE aux actions immobilières.** Voyez **TUTEUR aux actions immobilières.**

**TUTELE des agnats**, étoit chez les Romains une *tutele* légitime ou légale, qui étoit déferée au plus proche des parens paternels du mineur, qu'on appelloit *agnati*, agnat; mais Justinien ayant par sa nouvelle 118. abrogé le droit d'agnation, la *tutele* légitime fut depuis ce tems déferée au plus proche parent paternel ou maternel. Voyez le *chap. v.* de la *novelle 118.* & ci-après l'article **TUTELE légitime.**

**TUTELE attilienne.** Voyez **TUTEUR attilien.**

**TUTELE à l'augment.** Voyez **TUTEUR à l'augment.**

**TUTELE comptable.** Voyez **TUTEUR comptable.**

**TUTELE consulaire.** Voyez **TUTEUR consulaire.**

**TUTELE dative**, selon le droit romain, étoit celle qui au défaut de la testamentaire & de la légitime étoit déferée par le magistrat en vertu de la loi attilia, pour ceux qui demeuroient dans la ville, & en

vertu de la loi julia & titia pour ceux qui demeuroient dans les provinces. Voyez **TUTEUR attilien**, & **TUTEUR** suivant la loi julia & titia.

La même gradation est encore observée pour les *tuteles* en pays de droit écrit.

Mais dans la France coutumière, toutes les *tuteles* sont datives, si ce n'est dans quelques coutumes particulières qui admettent la *tutele* testamentaire.

Cependant si le pere ou la mere ont nommé un tuteur par testament à leurs enfans, il est ordinairement confirmé par le juge, & quand le pere ou la mere qui survit veut bien accepter la *tutele* de ses enfans, le juge lui donne ordinairement la préférence. Voyez **TUTELE légitime**, & **TUTELE testamentaire.**

**TUTELE aux enfans à naître.** Voyez **TUTEUR aux enfans à naître.**

**TUTELE fiduciaire** étoit celle qui après le décès du pere tuteur légitime, qui avoit émancipé ses enfans impuberes, étoit déferée aux enfans majeurs qui étoient demeurés dans la famille, c'est-à-dire non-émancipés.

Mais cette sorte de *tutele* qui avoit encore lieu par le droit des institutes, fut supprimée par Justinien, lors de la dernière édition de son code, par lequel il ordonne que le droit d'agnation demeureroit entre les freres émancipés.

La *tutele* des peres n'étoit aussi au commencement que fiduciaire. Voyez **TUTELE des patrons.**

**TUTELE ad hoc.** Voyez **TUTEUR ad hoc.**

**TUTELE honoraire.** Voyez **TUTEUR honoraire.**

**TUTELE pour l'instruction.** Voyez **TUTEUR pour l'instruction.**

**TUTELE légitime**, signifie en général celle qui est déferée par la loi au plus proche parent du mineur, il y en avoit de quatre sortes chez les Romains, savoir celle des agnats, celle des patrons, celle des peres, *parentum*, & la *tutele* fiduciaire. Voyez **TUTELE des agnats**, **des patrons**, **des peres**, & **fiduciaire.**

Les *tuteles* légitimes des agnats ou parens paternels furent établies par la loi des douze tables, elles furent ensuite réglées par les lois de Justinien que l'on suit encore à cet égard en pays de droit écrit, du moins pour la *tutele* des peres & meres, à leur défaut au plus proche parent paternel ou maternel.

Quelques coutumes admettent la *tutele* légitime, telle que celle de Poitou, en faveur de la mere; celle de Bourbonnois l'admet pour la mere, & à son défaut pour l'ayeul ou ayeule paternels & maternels, les paternels néanmoins préférés aux autres; la coutume d'Auvergne y appelle la mere, mais elle lui préfère l'ayeul paternel, & même le frere des mineurs qui est majeur de vingt-cinq ans.

Quoique la loi appelle quelqu'un à la *tutele*, il doit néanmoins être confirmé par le juge, ainsi qu'il est dit dans la coutume d'Auvergne. Voyez ci-après **TUTELE naturelle.**

**TUTELE suivant la loi julia**, &c. Voyez **TUTEUR suivant la loi julia**, & **TUTELE dative.**

**TUTELE mixte** est celle qui dérive du testament du pere, & qui est confirmée par le juge: on l'appelle *mixte* parce qu'elle est tout-à-la-fois testamentaire & dative. Voyez *Grégor. Tolos. tit. de tutelis.*

**TUTELE naturelle** est celle qui appartient à quelqu'un, *jure natura*, comme au pere & à la mere, par une suite de la puissance & autorité qu'ils ont sur leurs enfans; c'est la première dans l'ordre des *tuteles* légitimes; il en est parlé dans les coutumes de Bretagne, Tours, Poitou, Loudun. Voyez **TUTELE LÉGITIME**, **PUISSANCE PATERNELLE**, **GARDE.**

**TUTELE onéraire.** Voyez **TUTEUR onéraire.**

**TUTELE des patrons** étoit chez les Romains une *tutele* légitime, établie par une interprétation de la loi des douze tables, qui étoit déferée au patron sur



la personne de son affranchi, par la raison qu'il en étoit l'héritier légitime. Voyez aux *institutes* le tit. de *legitimâ patron. tut.*

**TUTELE du pere**, appelée en droit *legitima parentum tutela*, est celle qui à l'exemple du patron, étoit déferée au pere qui avoit émancipé ses enfans impuberes.

Elle a lieu en vertu d'une constitution de l'empereur Justinien.

Au commencement elle étoit seulement fiduciaire & n'étoit déferée au pere sur leurs enfans impuberes émancipés, qu'au moyen d'une convention en la formule appelée *fiducia*.

Mais depuis elle fut rendue légitime, c'est-à-dire, de droit, en vertu de la constitution de Justinien, qui ordonna que de quelque maniere que les peres eussent émancipé leurs enfans, ils conserveroient toujours sur leurs personnes & leurs biens, tous les droits légaux, & qu'ainsi ils seroient vraiment tuteurs légitimes. Voyez *instit. de legit. parent. tutelâ.*

**TUTELE permise ou permissive**, *permissiva*: on donnoit quelquefois en droit ce nom à la *tutelle* testamentaire, parce qu'il étoit permis au testateur de nommer le tuteur. Voyez Grégor. *tolos.*

**TUTELE perpétuelle**, c'étoit chez les Romains, celle où étoient autrefois les femmes mêmes puberes & majeures.

Suivant la loi des douze tables, les femmes orphelines non-mariées, demeuroient perpétuellement sous la *tutelle* soit de leur frere soit de leur plus proche parent paternel.

La loi *atilia* ordonna que le préteur & la plus grande partie des tribuns donnassent des tuteurs aux femmes & aux pupilles qui n'en avoient pas.

Il y avoit néanmoins cette différence entre les tuteurs des pupilles & ceux des femmes puberes, que les premiers avoient la gestion des biens de leurs mineurs, au lieu que les tuteurs des femmes interposaient seulement leur autorité.

Quand la femme se marioit, elle passoit de la main ou puissance de son tuteur, en celle de son mari, ainsi elle étoit dans une *tutelle perpétuelle*.

Mais la loi *claudia* ôta les *tutelles* légitimes des femmes, & ne soumit à la *tutelle* que celles qui étoient pupilles & impuberes, & à l'égard des femmes mariées les droits du mari furent restreints; il lui fut défendu d'aliéner la dot, sans le consentement de sa femme, & l'on permit à celle-ci de disposer de ses paraphernaux. Voyez le traité des *minorités* de Méslé, ch. iij. (A)

**TUTELINA**, f. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui veilloit à la conservation des moissons & des fruits de la terre déjà recueillis: on lui avoit érigé des statues, des autels, & un temple qui étoit sur le mont Aventin. (D. J.)

**TUTEUR**, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *tutor, quasi tutor ac defensor*, est celui qui est chargé de la *tutelle* de quelqu'un, c'est-à-dire de veiller à l'administration de sa personne & de ses biens. Voyez ci-devant le mot **TUTELE**, & les subdivisions suivant es du mot **TUTEUR**.

**TUTEUR à l'accroissement**. Voyez ci-après **TUTEUR à l'augment**.

**TUTEUR actionnaire**, en Normandie, est le tuteur onéraire qui gere les affaires de la *tutelle*, à la différence du tuteur honoraire qu'on appelle dans cette province tuteur consulaire, lequel n'est que pour le conseil. Voyez l'article 37. du reglement du parlement de Rouen sur les *tutelles*.

**TUTEUR aux actions immobilières**, est celui que l'on donne à un mineur émancipé, pour stipuler pour lui, tant en jugement que dehors, lorsqu'il s'agit de ses droits immobiliers.

**TUTEUR attilien**, *atilianus tutor*, étoit chez les

Romains un tuteur datif, qui étoit établi au défaut de tuteur testamentaire & légitime, par la disposition du magistrat, en vertu de la loi *atilia*, pour les personnes demeurantes à Rome, de même qu'on en donnoit à ceux qui demeuroient dans les provinces, en vertu de la loi *julia & titia*.

Au commencement les tuteurs, en vertu de la loi *atilia*, étoient donnés dans la ville par le préteur appelé *urbanus*, & par la plus grande partie des tribuns du peuple.

Depuis, l'empereur Claude ordonna que les tuteurs seroient donnés extraordinairement par les consuls sur information.

Dans la suite, Marc-Antonin établit le préteur pour donner ces tuteurs, de maniere qu'il pouvoit les contraindre à gérer, & qu'il exigeoit d'eux qu'ils donnassent caution.

Enfin l'usage introduisit que le prefet de la ville & le préteur appelé *urbanus*, donnerent ces tuteurs, chacun dans leur district, savoir le prefet aux personnes qui avoient le titre de *clarissimes*, & le préteur aux autres. Voyez aux *instit.* le titre de *atiliano tutore*, &c.

**TUTEUR à l'augment**, *augmento*, on entend par-là non pas un tuteur nommé pour veiller à la conservation de l'augment de dot, mais celui qui étoit nommé en particulier pour gérer les biens échus au mineur depuis la premiere *tutelle* déferée; celui qui étoit ainsi nommé n'étoit pas tenu de veiller aux biens échus précédemment; mais si l'on ne nommoit pas de nouveau tuteur, l'ancien étoit obligé de veiller à tout. Voyez la loi 9. ff. de *administ. & peric. tut.* §. 8. & 9.

**TUTEUR comptable** est celui qui touche les deniers du mineur, & qui doit en rendre compte; tous les tuteurs onéraires sont comptables, les tuteurs honoraires ne le sont pas, parce qu'ils ne sont que pour le conseil.

**TUTEUR consulaire**, on appelle ainsi en Normandie le tuteur honoraire: parce qu'il n'est que pour le conseil. Voyez l'article 37. du reglement du parlement de Normandie sur les *tutelles*.

**CO-TUTEUR**, est celui qui est tuteur conjointement avec un autre.

**TUTEUR datif**. Voyez ci-devant **TUTELE dative**.

**TUTEUR aux enfans à naître**, est celui qui est nommé pour prendre les intérêts d'enfans qui ne sont pas encore nés, & pour lesquels cependant il y a des droits à conserver. Voyez **TUTEUR à la substitution**.

**TUTEUR excusé** est celui qui pour quelque cause légitime a obtenu d'être déchargé de la *tutelle* qu'on vouloit lui déferer. Voyez aux *instit.* le tit. de *excus. tut. vel curat.*

**TUTEUR fiduciaire**. Voyez ci-devant **TUTELE fiduciaire**.

**TUTEUR ad hoc** est celui qui est nommé spécialement pour une certaine affaire, comme pour entendre un compte, faire un partage, intenter une telle action contre le tuteur ordinaire; le pouvoir de ce tuteur est borné à ce qui fait l'objet de sa commission, & finit lorsqu'elle est remplie.

**TUTEUR honoraire**, est celui qui est nommé par honneur seulement, pour assister de ses conseils le mineur & son tuteur onéraire. Ces tuteurs honoraires ne sont pas obligés de se mêler de l'administration des biens du mineur, & quand ils ne l'ont pas fait, ils ne sont pas comptables; cependant ils peuvent aussi gérer, à moins que cela ne leur ait été défendu expressément, & quand ils l'ont fait, ils sont comptables comme les autres.

**TUTEUR pour l'instruction**, *notitiâ causâ datus*, c'étoit chez les Romains un affranchi que le pere nommoit pour instruire les tuteurs qui devoient gérer, la gestion ne lui étant pas déferée à cause de son



peu de bien. Ce tuteur étoit néanmoins garant, si le mineur souffroit quelque préjudice, faute par lui d'avoir instruit les tuteurs onéraires, ou de les avoir déferés comme suspects. Voyez la loi 32. §. 1. de testam. tut. la loi 14. §. 6. de solut. & la loi 1. cod. de peric. tut. Parmi nous, on ne connoît point ces sortes de tuteurs, il y a seulement quelquefois des agens de la tutelle, comme chez les Romains, ce qu'ils appelloient *adjutores tutelæ*, comme qui diroit *aides de tutelle*.

**TUTEUR légitime.** Voyez ci-devant TUTELE légitime.

**TUTEUR suivant la loi julia & titia**, étoit chez les Romains celui qui étoit donné en vertu de ces lois, dans les provinces, à ceux qui n'avoient ni tuteur testamentaire, ni tuteur légitime. Le gouverneur étoit d'abord le seul qui conférât ces tuteles; dans la suite ce droit fut communiqué aux officiers municipaux, au cas que la fortune du pupille fût modique, de manière néanmoins qu'ils ne se faisoient point sans l'ordre du gouverneur; que s'il s'agissoit de nommer un tuteur qui demeurât hors de leur ressort, ils ne le donnoient pas eux-mêmes, ils nommoient seulement au président quelques sujets idoines, entre lesquels il en choisissoit un. Enfin Justinien les dispensa d'attendre l'ordre du gouverneur, à condition néanmoins que si les facultés du mineur excédoient cinq cens écus, l'évêque de la ville, ou les autres personnes publiques seroient adjointes aux officiers municipaux pour la nomination du tuteur. Voyez aux *instit.* le tit. de *atiliano tutore*, & ci-devant TUTELE dativæ, & TUTEUR attilien.

**TUTEUR naturel.** Voyez ci-devant TUTELE naturelle.

**TUTEUR né** est celui qui est de droit tuteur naturel, comme les peres & meres le sont de leurs enfans.

**TUTEUR notitiæ causâ.** Voyez ci-devant TUTEUR pour l'instruction.

**TUTEUR onéraire** est celui qui est véritablement chargé de la gestion de la tutelle, à la différence du tuteur honoraire, lequel ordinairement ne gere point & ne fait que donner ses conseils. Voyez TUTEUR consulaire, & TUTEUR honoraire.

**TUTEUR au posthume**, est celui qui est nommé pour veiller aux intérêts d'un enfant conçu, mais qui n'est pas encore né & dont le pere est mort.

**PRO-TUTEUR** est celui qui sans avoir été nommé tuteur, cependant en tient lieu & devient comptable comme s'il étoit véritablement tuteur; tel est le second mari d'une femme qui étoit tutrice de ses enfans.

**SUBROGÉ-TUTEUR**: on entend par-là celui qui est nommé, à l'effet d'assister à la levée du scellé, à l'inventaire & à la vente des meubles; lorsque le conjoint survivant est tuteur de ses enfans, on nomme en ce cas un *subrogé-tuteur* pour servir de contradicteur vis-à-vis du pere ou de la mere dont les intérêts peuvent être différens de celui des enfans.

**TUTEUR à la substitution**, est celui qui est nommé pour veiller aux droits d'une substitution qui n'est pas encore ouverte, ou pour veiller aux intérêts de ceux qui sont appelés au défaut du premier appelé, ou après lui.

**TUTEUR suspect** est celui qui gere frauduleusement ou négligemment la tutelle, ou qui est de mauvaises mœurs. Il doit être destitué de la tutelle, *Instit. de suspectis tutor.*

**TUTEUR testamentaire.** Voyez ci-devant TUTELE testamentaire. (A)

**TUTEUR**, (terme de Jardin.) les jardiniers nomment assez bien tuteur un gros pilier de bois ou appui qu'ils attachent au tronc d'un arbre pour le soutenir, & pour le faire monter plus droit. (D. J.)

**TUTHIE**, f. f. (*Mat. médic. des anc.*) *cadmia fornacum*; Dioscoride & Pline, surtout le premier, se font fort étendus sur la tuthie, & s'accordent ensemble à la définir un récrément de métaux qui s'attache aux parois & à la voute des fourneaux, où l'on fond le métal; ils regardent l'un & l'autre la cadmie comme un remède astringent, propre à déterger les ulcères fanieux, à les dessécher & à les cicatrifer. Mais ils diffèrent dans l'énumération des especes de cadmie. Pline dit que la cadmie botryitis rouge, étoit la meilleure de toutes les cadmies. Dioscoride ne fait aucune mention de cadmie rouge, & nomme une cadmie bleue dont Pline ne dit mot, comme la plus excellente de toutes. Il se peut bien néanmoins que la cadmie rouge de Pline, & la bleue de Dioscoride soient une seule & même substance. Les Grecs avoient coutume de nommer tout ce qui étoit bleu du mot *cyanizufa*, c'est-à-dire, *ressemblant au cyanus* (bleuet des prés) en couleur; ce mot *κυανίζουσα*, un peu mal écrit, pourroit être celui que Pline ou son secrétaire aura trouvé dans quelques auteur grec ou dans Dioscoride, & *φουρισσούσα* pour *κυανίζουσα*, il a traduit rouge, au lieu de bleu. Comme nous avons plusieurs inexactitudes de cette espece dans Pline, à l'égard des drogues mentionnés dans les autres naturalistes grecs, il me semble qu'il vaut encore mieux concilier ainsi son récit de la cadmie, que de supposer qu'il en connoissoit une espece particuliere, dont aucun autre écrivain n'a parlé. (D. J.)

**TUTHIE**, f. f. (*Préparat. métallurg.*) *tuthia vulgaris*, offic. *cadmia fornacum*, *Agricol.* C'est une crasse de la pierre calaminaire fondue avec le cuivre, au lieu que la cadmie des anciens ne venoit que du cuivre seulement. Ainsi la tuthie des boutiques est la pierre calaminaire, qui dans la fusion du cuivre se sublime à la partie supérieure du fourneau, où elle s'attache à des piques de fer, & forme une croute dure compacte, que l'on fait tomber en morceaux, semblables à des morceaux d'écorces d'arbres, sonores, polis intérieurement, d'une couleur tirant sur le jaune, parfemés extérieurement de beaucoup de petits grains, & de couleur de cendre, qui tire un peu vers le bleu.

Cette tuthie dont nous nous servons, est peut-être la même que celle des Arabes, puisque Serapion décrit une sorte de tuthie qui se fait & qui se ramasse dans des fourneaux, dans lesquels on jaunit le cuivre. Peut-être aussi que par le mot de tuthie, ils entendent la pierre calaminaire elle-même; tout cela n'est pas trop clair dans leurs livres.

On place la tuthie parmi les plus excellens remèdes ophthalmiques; car elle déterge, & dessèche sans mordre. C'est pourquoi on la prescrit heureusement dans les ulcères de la cornée & des paupieres, dans la demangeaison des yeux, dans les ophthalmies invétérées, & pour guérir les yeux larmoyans.

On emploie rarement la tuthie sans être préparée. On la prépare en la mettant au feu, en l'éteignant trois ou quatre fois dans de l'eau rose, & en la pulvérisant sur le marbre, selon l'art. On en fait une collyre avec de l'eau-rose; ce collyre est beaucoup meilleur que d'employer cette drogue dans les onguens qu'on nomme ophthalmiques. (D. J.)

**TUTHOA**, (*Geog. anc.*) riviere du Péloponnèse, dans l'Arcadie. Le Ladon, dit Pausanias, liv. VIII. chap. xxv. reçoit la riviere de Tuthoa, auprès d'Hérée sur les confins des Thelphusiens; & la campagne voisine du confluent des deux rivieres, s'appelle par excellence la plaine. (D. J.)

**TUTIA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne citérieure. Ce fut selon Florus, liv. III. cap. xxij, une des villes que les Romains reprirent, après que Sertorius eut été assassiné, & que Perpenna eut été vaincu, & livré à Pompée. (D. J.)



**TUTICUM**, (*Geog. anc.*) ville d'Italie, dans le pays des Salmites, selon Ptolomée, *liv. III. cap. j.* c'est l'*Aquas Tuticus* de l'itinéraire d'Antonin.

**TUTINGEN**, (*Geog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, proche le Danube, & dans le domaine du duché de Wirtemberg. (*D. J.*)

**TUTOYMENT**, f. m. (*Poésie drag.*) le *tutoyement* qui rend le discours plus ferré, plus vif, a souvent de la noblesse & de la force dans la tragédie; on aime à voir Rodrigue & Chimene l'employer. Remarquez cependant que l'élégant Racine ne se permet gueres le *tutoyement*, que quand un pere irrité parle à son fils, ou un maître à son confident, ou quand une amante emportée se plaint à son amant.

*Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait ?*

Hermione dit :

*Ne devois-tu pas lire au fond de ma pensée ?*

Phèdre dit :

*Eh bien, connois donc Phèdre & toute sa fureur.*

Mais jamais Achille, Oreste, Britannicus, &c. ne tutoyent leurs maitresses. A plus forte raison, cette maniere de s'exprimer doit-elle être bannie de la comédie qui est la peinture de nos mœurs. Moliere en a fait usage dans le dépit amoureux, mais il s'est ensuite corrigé lui-même. *Voltaire.* (*D. J.*)

**TUTRICE**, f. f. (*Gram. Juris.*) est celle qui a la tutelle de ses enfans ou petits-enfans; les femmes en général ne peuvent être *tutrices* à cause de la foiblesse de leur sexe, on excepte seulement la mere, & à son défaut l'ayeule, lesquelles peuvent & ont droit d'être *tutrices* de leurs enfans & petits-enfans, par ce que l'on présume que la tendresse maternelle supplée ce qui peut leur manquer d'ailleurs. *Voyez FEMME, TUTELE, TUTEUR.* (*A*)

**TUTTI**, (*Musiq. Italienne.*) terme italien employé dans la Musique, & qu'on marque par abréviation d'un *T* seulement; ce terme est pour avertir que toutes les parties du grand chœur doivent chanter. *Boissard.* (*D. J.*)

**TUTUCURIN, TUTOCORIN, TUTUCORY**, (*Geog. mod.*) ville de la presqu'île occidentale de l'Inde, sur la côte de la pescherie, entre le cap de Comorin, & le passage de Ramanor. Elle est très-peuplée, & c'est le seul endroit de la côte où les vaisseaux européens puissent aborder, cette rade étant couverte par deux isles qui en font la sûreté. Les Hollandois y ont une forteresse, qui leur sert à faire un grand commerce sur toute cette côte. *latit.* suivant le pere Noel, 8, 52. (*D. J.*)

**TUTULUS**, f. m. (*Litterat.*) touffe de cheveux élevée au haut de la tête, & lié avec un ruban pourpre; ce fut une mode de coëffer qui régna pendant quelque tems chez les hommes & les dames Romaines; elle consista, en se perfectionnant, à arranger avec art ses cheveux sur la tête en forme de tour; nous avons des médailles qui nous en donnent la représentation. (*D. J.*)

**TUYAU**, f. m. (*Invention de Mécanique.*) canal ou conduit qui sert à faire entrer l'air, le vent, l'eau, & autres choses liquides dans quelques endroits, ou à les faire sortir. On fait des *tuyaux* d'étain, de plomb, de laiton, pour monter les orgues; ces derniers sont en maniere de caisses quarrées, les autres sont ronds.

Les *tuyaux* pour la conduite & décharge des eaux & pour les machines hydrauliques, se font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, & de bois. On emploie communément pour ceux-ci du bois de chêne ou d'aune. Les *tuyaux de fer* se fondent dans les fonderies & forges de fer; leur diametre est sui-

vant la volonté de celui qui les ordonne, leur épaisseur proportionnée à leur diametre, & leur longueur comme de deux piés & demi à trois piés; on les joint les uns aux autres par le moyen de quatre vis & de quatre écrous à chaque bout, en mettant entre deux pour étancher l'eau, du cuir ou du feutre d'un vieux chapeau.

Les *tuyaux de terre* se font par les potiers de terre; ils s'emboîtent les uns dans les autres, ayant tous un bout plus large que l'autre. Pour les mieux unir & empêcher l'eau de s'échapper, on les couvre de mastic & de poix avec des étoupes ou de la filasse. Ils portent à-peu-près la même longueur que ceux de fer; le diametre est à discrétion, l'épaisseur suivant le diametre.

Les *tuyaux de bois* se percent par des charpentiers-fontainiers, avec de grandes tarières de fer de différentes grosseurs & figures qui se succèdent les unes aux autres; les premières sont pointues & en forme de pique, comme les amorçoirs des charpentiers; les autres ont une forme de cuiller par le bout, bien acérée & bien tranchante, & augmentent de diametre depuis un pouce jusqu'à six pouces & plus; toutes se tournent avec une forte piece de bois semblable aux bois d'une tarière ordinaire; ces *tuyaux* s'emboîtent les uns dans les autres; ils se vendent à la toise.

L'on fait de deux sortes de *tuyaux de plomb*, les uns soudés & les autres sans soudure. Lorsque chaque table de plomb a été fondue de largeur, épaisseur & longueur convenables à l'usage qu'on en veut faire, & qu'elles ont été bien débordées, on les arrondit sur des rondins de bois avec des bourseaux & des maillets plats; ces rondins sont des rouleaux de grosseur & longueur à discrétion, qui servent comme d'ame & de noyau aux *tuyaux*, & que l'on en tire lorsque l'ouvrage est arrondi. Les deux bords bien revenus l'un contre l'autre & se joignant parfaitement, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-résine ce qu'on a gratté, on y jette dessus la soudure fondue dans une cuiller, que l'on applatit avec le fer à souder, & que l'on rape avec la rape, s'il est nécessaire. Pour les petits *tuyaux* où la soudure ne s'emploie pas fort épaisse, on la fait fondre avec le fer à souder à mesure qu'on l'applique; s'il y a des endroits où l'on ne veut pas que la soudure s'attache, on les blanchit de craie.

Comme il y a des *tuyaux* d'un si grand diametre & d'une épaisseur si considérable, qu'il seroit difficile de les souder sans les chauffer en-dedans; les Plombiers ont pour cela des poëles, c'est-à-dire des especes de poëles quarrées, faites de cuivre fort mince, de deux ou trois piés de long sur quatre ou cinq de large & autant de haut, dont le fond est en rond. Ces poëles s'emplissent de braïse, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, se coulent dans la cavité du *tuyau*, & s'arrêtent aux endroits que l'on veut chauffer pour les souder.

Il se fait aussi des *tuyaux de cuivre* par les fondeurs en sable & en terre; ils servent particulièrement aux corps des pompes pour l'élevation des eaux, & aux endroits des conduites où il y a des regards, & où l'on pose des robinets. (*D. J.*)

**TUYAU AÉRIQUE**, (*Hist. des invent. modernes.*) plusieurs expériences réitérées ont prouvé que de longs *tuyaux aériques*, conduits à-travers les voutes ou plafonds des prisons, & hors de leurs toits, pour en faire continuellement sortir les mauvaises vapeurs qui s'exhalent des prisonniers, en empêchent effectivement la putréfaction, qui sans cela ne manqueroit pas d'avoir lieu, & même souvent de devenir contagieuse. C'est par cet heureux moyen qu'on a conservé à Londres la vie à quantité de prisonniers françois, & que l'on a sauvé de même un grand nom-



bre de prisonniers anglois en France; & je ne doute pas que si cette méthode, facile & peu couteuse, étoit employée dans toutes les prisons d'Angleterre, on ne conservât la vie à une infinité de prisonniers, & que l'on ne prévînt par-là l'infection qu'ils apportent avec eux, lorsqu'ils comparoissent aux assises pour y être jugés annuellement, & qui ont souvent été fatales à leurs juges & aux assistans; les habitans mêmes des villes où il y a des prisons, seroient par ce moyen à l'abri de la contagion qui en pourroit provenir.

On a d'ailleurs éprouvé l'utilité de ces tuyaux à l'égard des hôpitaux & des maisons de charité, où ils ont servi à augmenter le nombre des convalescens & à en accélérer la guérison, avantage non-seulement considérable pour les malades, mais encore pour le public, puisque de cette manière un plus grand nombre de personnes peut y être admis, parce que la convalescence de ceux qui occupent les places y est plus prompte: c'est-là, ce me semble, pratiquer efficacement le précepte du Sauveur, qui ordonne d'avoir soin des malades & des prisonniers.

On a encore étendu l'usage de ces mêmes tuyaux jusqu'aux appartemens qui sont ordinairement remplis de monde, les salles d'assemblée, les maisons des spectacles, &c. en faisant évaporer par leur moyen, le mauvais air que l'on y respire, & en y introduisant sans cesse un air plus pur & plus frais; le même succès s'est aussi fait sentir dans les fonderies des métaux, dont les exhalaisons sont si nuisibles.

L'ingénieur M. Yeoman est le premier qui en ait fait l'essai à la chambre des communes, & il a donné à ces tuyaux neuf pouces de diamètre; mais il n'en a donné que six à ceux qu'il a placés au-dessus de la prison du banc du roi dans Westminster-Hall: on les fait quelquefois plus larges & quelquefois plus étroits; mais plus ils ont de largeur, & plus doivent-ils être longs pour faire sortir d'autant plus promptement les exhalaisons corrompues qui s'y élèvent.

On a remarqué qu'en tenant au-dessus d'un tuyau placé sur la chambre des communes, l'un des bassins d'une balance, lequel n'avoit que deux pouces de diamètre, la force de l'air qui en sortoit le faisoit élever de quatre grains au-dessus de son équilibre, lorsqu'il n'y avoit personne dans cette chambre; mais quand il y avoit beaucoup de monde, ce bassin s'élevoit de plus de douze grains au-dessus de son équilibre, & toujours davantage à proportion du nombre de gens qui s'y trouvoient. Il paroît par-là combien ces tuyaux sont rafraîchissans & salutaires, puisqu'ils ne cessent d'emporter les vapeurs continues qui s'exhalent d'un grand nombre de corps différens & resserrés; ces exhalaisons se montant pour chaque homme en Angleterre au poids de 36 onces en vingt-quatre heures, selon l'estimation qu'en a faite le docteur Keil de Northampton.

M. Yeoman a fait l'épreuve de ces tuyaux dans plusieurs hôpitaux, maisons de correction, prisons, & lieux d'assemblées publiques, & il a trouvé qu'on en a retiré de très-grands soulagemens; c'est pour en rendre témoignage, & pour l'intérêt du public, que je crois devoir transcrire ces divers faits du *Journal encyclopédique*, Février 1761. (D. J.)

TUYAUX, (*Hydraul.*) les tuyaux sont des canaux ou conduites qui peuvent seuls servir aux eaux forcées & les conduire où l'on en a besoin; ils se font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, de bois, & de cuivre.

Les tuyaux de fer se fondent dans les fonderies & forges de fer; il y en a à manchons & à brides, ces derniers sont les meilleurs. Leur épaisseur est proportionnée à leur diamètre, qui ne passe pas dix-huit pouces ou deux piés, leur longueur est de trois piés & demi, ayant à chaque bout des brides avec qua-

tre vis & quatre écrous où l'on met des rondelles de cuir entre deux & du mastic à froid; ces tuyaux résistent à des élévations de 150 piés, & se cassent dans les rues d'une ville à cause du fardeau des voitures.

Les tuyaux de grès, de terre, ou de poterie sont bons pour les eaux à boire; leurs tronçons sont de deux piés de long qui s'emboîtent par leurs virets avec du mastic chaud & de la filasse à leurs jointures sur l'ourlet; on en fait de six pouces de diamètre, & quand ils servent aux eaux jaillissantes on les entoure d'une chemise de chaux & ciment de six à sept pouces d'épaisseur.

Les tuyaux de bois se font de chêne, d'orme, & d'aulne, percés avec de grandes tarières de différentes grosseurs & figures, qui se succèdent les unes aux autres; les premières tarières sont pointues en fer de pique, les autres sont faites en cuiller, augmentant de diamètre depuis un pouce jusqu'à six; toutes ces tarières se tournent avec une forte pièce de bois semblable aux bras des tarières ordinaires. Les plus gros tuyaux de bois ne passent pas huit pouces de diamètre; on les frette de fer par un bout & on les affute par l'autre pour les emboîter, & ces joints sont recouverts de poix ou de mastic à froid; ces sortes de tuyaux ne résistent long-tems que dans les pays marécageux.

Les tuyaux de plomb sont les plus commodes de tous, pouvant descendre, monter, & se couder sans être endommagés; ils sont ou moulés ou soudés. Les soudés sont des tables de plomb pliées & dont les bords revenant l'un sur l'autre se joignent parfaitement; on les arrondit sur des rondins ou rouleaux de bois de la grosseur & longueur à discrétion qui servent comme d'ame ou de noyaux aux tuyaux, & que l'on en tire lorsqu'ils sont bien arrondis. On répand ensuite sur leur joint de la soudure que l'on applatit avec le fer chaud; ces tuyaux se font si grands & si gros que l'on veut; les tuyaux moulés sont jetés dans un moule de la longueur de deux à trois piés qui pourroient en avoir douze si l'on vouloit en faire la dépense; on les fait plus épais que les soudés à cause des soufflures; ils sont meilleurs, mais ils coûtent davantage; les moulés ne passent pas ordinairement six pouces de diamètre, cependant on en fait de dix-huit pouces, ils s'emboîtent & se joignent l'un à l'autre par des nœuds de soudure.

Les tuyaux de cuivre ou de chaudronnerie dont la composition s'appelle *potin*, qui n'est autre que des lavures qui sortent de la fabrique du laiton, auquel on mêle du plomb ou de l'étain pour le rendre plus doux au travail, environ sept livres de plomb pour cent; les ouvriers l'appellent *potin gris* ou *arcol*, il coûte moins que le *potin jaune*; on y emploie souvent du cuivre rouge qui est le meilleur. Ces tuyaux sont des tables de cuivre étamées & bien battues que l'on plie en rond & dont on soude les morceaux emboîtés l'un dans l'autre par des nœuds de soudure plus fine que celle qui sert à joindre le plomb; une crasse verte semblable au verd-de-gris les ronge, si l'on n'a soin de les nettoyer; ils sont d'une longue durée, mais ils coûtent plus que tous les autres.

On dit encore un tuyau montent & descendant, qui sont ceux que l'on emploie pour conduire l'eau dans un réservoir & l'en faire descendre pour les jardins, ce qui se pratique dans les machines hydrauliques, ainsi que les tuyaux d'aspiration. Voyez MACHINE HYDRAULIQUE. (K)

TUYAU, (*Hydr.*) Proportion des tuyaux. C'est de la proportion des tuyaux avec les réservoirs & les ajutages que dépend la beauté des eaux jaillissantes; il convient encore de régler cette proportion, & la grosseur que doivent avoir les tuyaux ou conduites par rapport à la quantité de fontaines qu'on a dessein de construire dans un jardin.



Plus les conduites sont grosses, & plus les jets d'eau s'élevent; une autre maxime certaine est que les circonferences des cercles sont entr'elles en même raison que les quarrés de leurs diametres: ces regles servent infiniment dans toutes les formules hydrauliques.

Cette proportion dépend de la hauteur des réservoirs & de la sortie des ajutages, afin que la colonne d'eau puisse mieux surmonter la colonne d'air qui lui résiste avec tant de violence; le trop de frottement dans les conduites menues par rapport aux gros ajutages, & aux bords des petits ajutages par rapport aux grosses conduites, a fait tenter des expériences sur lesquelles on a établi les deux formules suivantes.

*Première formule: connoître le diametre d'une conduite proportionnée à la hauteur du réservoir & à la sortie de l'ajutage, pour que le jet monte à la hauteur qu'il doit avoir.* L'expérience que l'on a faite, qu'un jet venant d'un réservoir de 52 piés de haut demandoit une conduite de 3 pouces de diametre & un ajutage de 6 lignes, a servi de regle à cette formule.

On veut savoir quel diametre aura la conduite d'un jet venant d'un réservoir de 20 piés de haut, & dont l'ajutage aura 12 lignes de diametre. Cherchez 1<sup>o</sup>. une moyenne proportionnelle entre le nombre 52, hauteur du réservoir donné par l'expérience, & le nombre 20 hauteur du réservoir dont on cherche le diametre de la conduite, vous trouverez par le calcul 32 environ; mettez 52 au premier terme de la regle, 32 au second en négligeant le reste de la racine, puis prenez le quarré des 3 pouces de la conduite de l'expérience qui est 9 que vous mettez au troisieme terme, & la regle faite, il viendra au quatrieme terme  $5\frac{2}{3}$ , qui sont  $5\frac{1}{2}$  environ, ce qui s'écrit ainsi 52, 32 :: 9,  $5\frac{1}{2}$ .

2<sup>o</sup>. Les ajutages étant connus l'un de 6 lignes venant de 52 piés de haut, l'autre de 12 lignes, venant de 20 piés de haut, on prendra leurs quarrés, qui seront 36 & 144, que vous mettez aux deux premiers termes de la seconde regle, & au troisieme  $5\frac{1}{2}$  trouvé dans la premiere regle, écrivez 36, 144 ::  $5\frac{1}{2}$ , x; multipliez  $5\frac{1}{2}$  par 144, vous aurez pour produit 792, qui, divisé par 36, vous donnera au quotient 22 pouces quarrés dont vous tirerez la racine, & par la plus grande approximation vous aurez 34, en négligeant un reste de 71, & vous direz, le plus grand quarré contenu dans 34 est 25, dont la racine est 5; ainsi vous aurez 5 pouces pour le diametre de la conduite du jet proposé de 12 lignes d'ajutage venant d'un réservoir de 20 piés de haut.

*Seconde formule.* Quand on veut tirer plusieurs jets d'un même réservoir, il n'est pas nécessaire de faire autant de conduites que de jets; une ou deux suffiront, pourvu qu'elles soient assez grosses pour fournir à toutes les branches de ces jets, de maniere qu'ils jouent tous ensemble à leur hauteur, sans faire baisser les autres.

Plusieurs branches ou tuyaux étant déterminés pour leur diametre, trouver celui de la maîtresse conduite où ils doivent être soudés, en sorte qu'il passe la même quantité d'eau dans les uns que dans les autres.

Si quatre conduites de 3 pouces de diametre sont nécessaires pour distribuer l'eau aux fontaines d'un jardin, sans être obligé de tirer du réservoir quatre tuyaux séparés, on réunira l'eau qui doit passer dans les quatre en une principale conduite, & on ne fera que souder dessus des branches ou fourches vis-à-vis des bassins qui doivent être fournis; il s'agit de savoir quel diametre on donnera à cette maîtresse conduite.

Supposé que vous ayez quatre fourches de 3 pouces chacune, quarrez les diametres qui sont 9 pouces

en superficie, ajoutez la somme des quatre superficies, qui sont 36, il faut en extraire la racine quarrée qui est 6, ce fera le diametre de la maîtresse conduite sur laquelle seront soudées les quatre fourches de 3 pouces chacune, & il passera autant d'eau dans la grosse que dans les quatre autres. On peut encore diminuer la grosse conduite proportionnellement après chaque fourche, ce qui épargnera la dépense.

Si on avoit à fournir un rang de jets, que l'on appelle *grilles d'eau*, on laisseroit la grosse conduite dans toute sa longueur sans la diminuer, afin que les jets montent à la même hauteur: on ne cherche dans ces sortes de fontaines qu'à former de gros bouillons peu élevés. (A)

*TUYAU de cheminée, (Architect.)* c'est le conduit par où passe la fumée depuis le dessus du manteau d'une cheminée, jusque hors du comble. On appelle *tuyau* apparent le tuyau qui est pris hors d'un mur, & dont la faillie paroît de son épaisseur dans une piece d'appartement; *tuyau* dans œuvre, le tuyau qui est dans le corps d'un mur; *tuyau adossé*, un tuyau qui est doublé sur un autre, comme on le pratiquoit anciennement; & *tuyau dévoyé*, un tuyau qui est détourné de son à-plomb, & à côté d'un autre.

Les tuyaux de cheminée se font de plâtre pur, de brique ou de pierre de taille. Lorsqu'ils sont joints contre les murs, on y pratique des tranchées, & on y met des fentons de fer de pié-en-pié, & des équerres de fer, pour lier les tuyaux ensemble. *Daviler.*

*TUYAU*, se dit aussi, dans l'écriture, de la partie inférieure de la plume faite en forme de tube.

Il en est de trois sortes, les gros, les moyens & les petits.

Les gros ne sont pas ordinairement bons, les petits sont les meilleurs, mais leur forme irréguliere, jointe à leur petitesse, les font manier avec peine, de-là la nécessité de se servir des moyens plus maniables, & plus propres à répondre à l'action des doigts sur eux.

*TUYAU, (Jardinage.)* c'est ainsi que l'on nomme la tige d'une plante légumineuse. Ces tuyaux n'ont pas la consistance aussi forte que le tronc des arbres, ce qui fait que la nature leur a donné fort peu de grosseur pour se soutenir, mais les a fortifiés d'espace en espace par des nœuds appelés *genoux*. Voyez GENOUX.

*TUYAU, terme d'Organiste*, il se dit des canaux dans lesquels entre le vent, qui produit le son & l'harmonie de l'orgue. On les fait la plupart d'étain, tels que sont ceux de la montre, quelques-uns de plomb, comme le nazard, quelques-uns de laiton comme ceux à anches, & plusieurs de bois, comme ceux du bourdon & des pédales.

Le tuyau est composé de quatre parties. La premiere est son porte-vent, fait en forme de cône renversé & tronqué, dont la base est le corps, & l'ouverture du tuyau & de la languette; & le sommet est ce qui entre dans le trou du sommier par où le vent du soufflet se communique jusqu'à la languette. La seconde partie est le corps du tuyau. La troisieme est la languette, qui est cette partie qui est taillée en biseau ou en talus, qui s'incline du quart d'un angle droit vers le corps du tuyau. C'est elle qui coupe & fend le vent, & elle est ainsi nommée, parce qu'elle sert de langue à la bouche des tuyaux pour les faire parler. Elle doit avoir le tiers de la hauteur de la bouche.

La languette qui couvre le concave du demi-cylindre des tuyaux à anche s'appelle *échalote*. L'ouverture du tuyau qui donne libre entrée au vent, s'appelle la *bouche* ou la *lumiere*. Elle doit avoir le quart de la largeur du tuyau, & aux tuyaux ouverts la cinquieme partie. Le morceau de bois qui bouche le tuyau, s'appelle *tampon*.



On appelle *oreille* de petites lames de plomb qu'on fonde aux côtés des *tuyaux* bouchés, afin de les abaisser, ou de les relever, pour ouvrir ou ombrager leur bouche, & pour rendre les sons plus graves, ou plus aigus. On les appelle ainsi, parce qu'il semble qu'elles écoutent si les *tuyaux* sont d'accord.

Il y a des *tuyaux* de quatre sortes; les uns sont ouverts, les autres sont bouchés. Ceux-ci rendent les sons deux fois plus graves, ou plus bas. Les *tuyaux* à anche sont de laiton avec une anche au milieu. Les *tuyaux* à cheminée sont des *tuyaux* bouchés, sur lesquels on applique un petit cylindre dont la circonférence est la quatrième partie du *tuyau*. La hauteur d'un *tuyau* doit être quadruple de sa largeur ou circonférence.

Quand les *tuyaux* sont longs sans s'élargir en haut, on les appelle *cromornes*, & quand ils s'élargissent, on les nomme *trompettes* ou *clairons*.

On appelle la partie du *tuyau*, *noyau* d'orgue, celle où l'on fait rentrer l'anche avec son échalote, ou bien l'endroit où il change de grosseur, comme il arrive au *cromorne*.

Les plus grands *tuyaux* parlent plus aisément & avec moins de vent que les petits, parce que leurs bouches sont plus basses & plus étroites, & les trous de leurs piés, beaucoup moindres à proportion. *Traité de l'orgue. (D. J.)*

TUYAU, (*Plombier.*) canal ou conduit qui sert à faire entrer dans quelqu'endroit ou à en faire sortir l'air, le vent, l'eau, & autres choses liquides.

Il y a des *tuyaux* d'étain, de plomb, de bois pour monter les orgues.

Les *tuyaux* qui servent pour la conduite & pour la décharge des eaux se font de fer, de plomb, de terre, ou de bois.

Les *tuyaux* de plomb sont de deux sortes, il y en a de soudés, & d'autres sans soudure. On ne parle ici que des *tuyaux* soudés, parce que on a expliqué ailleurs la fabrique des *tuyaux* de plomb sans soudure. *Voyez PLOMBIER.*

On prend une table de plomb de la largeur, épaisseur & longueur convenable aux *tuyaux* qu'on veut faire, & après l'avoir bien débordée, on l'arrondit sur un rondin de bois, avec des bourseaux & des maillets plats. Quand les deux bords sont approchés l'un contre l'autre & bien joints, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-résine la partie qu'on a grattée, on y jette par-dessus la soudure fondue, & on l'applatit ensuite avec le fer à souder.

Pour les petits *tuyaux* où la soudure ne s'emploie pas fort épaisse, on la fait fondre avec le fer à souder à mesure qu'on l'applique.

Comme il y a des *tuyaux* qui ont tant de diamètre & d'épaisseur, qu'il ne seroit pas facile de les souder sans les échauffer en-dedans, les plombiers ont pour cela des polastres, qu'on emplit de braise, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, on les insinue dans la cavité du *tuyau* aux endroits qu'on veut chauffer pour les souder.

TUYAU, (*Soierie.*) ce sont des roseaux pour les étoffes unies, & de petits canaux de buis pour les étoffes façonnées. C'est là-dessus qu'on met la dorure ou la soie à employer dans l'étoffe.

TUYAU de mer, (*Conchyliolog.*) genre de coquille univalve dont voici les caractères. Elle est de figure oblongue, terminée en pointe, & creusée en-dedans comme une corne. On nomme en latin cette coquille *tubulus marinus*, *canalis marinus*, parce qu'elle ressemble à un *tuyau*. On l'appelle encore *dentale*, à cause de sa prétendue ressemblance à la dent d'un chien, & *antale*, par rapport à la courbure en forme de croissant qu'a quelquefois cette coquille; cependant pour plus de convenance, nous réserverons ces deux noms au coquillage.

Dans la famille générale des *tuyaux de mer*, on y met quatre classes; 1°. les *tuyaux* rayés; 2°. les *tuyaux* polis; 3°. les *tuyaux* droits; 4°. les *tuyaux* semblables à une corne peu courbée; 5°. les *tuyaux* petits, polis sur la surface, & faits en croissant: quelques auteurs nomment ces derniers *antales*.

Nous ne connoissons qu'une seule espèce de *tuyaux* rayés; mais comme cette espèce varie beaucoup en grosseur & en couleur, on l'a multipliée en plusieurs espèces, qui ne sont que des variétés. D'ailleurs cette espèce de *tuyau* prend une forme différente dans les cabinets des curieux, ce qui vient du poli qu'on lui donne, lequel en élevant ces raies & ces canelures, fait paroître cette coquille totalement différente de ce qu'elle est naturellement.

Nous ne connoissons aussi qu'une seule espèce de *tuyaux* droits, quoique variés par différens accidens.

Mais il y a plusieurs espèces de *tuyaux* ou de dentales courbés; on distingue dans ce nombre, 1°. le *tuyau* cornu, il prend exactement la forme d'une corne modérément courbée; 2°. le *tuyau* fait en forme de racine; 3°. le *tuyau* qui a la figure d'une racine de bistorte; 4°. le *tuyau* en forme de rave; 5°. le *tuyau* appelé communément *dent de chien*; 6°. le *tuyau* nommé *dent d'éléphant*; 7°. le *tuyau* courbé de couleur blanchâtre; 8°. le *tuyau* courbé verdâtre; 9°. le purpurin; 10°. le noirâtre.

On ne connoît que deux espèces de *tuyaux* de la classe de ceux qu'on appelle *antales*; savoir, 1°. l'*antale* blanc, & 2°. l'*antale* jaune: l'*antale* est plus petit que le *dentale*, & ses canelures sont moins profondes; les plus estimés viennent des Indes orientales.

L'arrosoir ou le pinceau de mer est de tous les *tuyaux* le plus distingué: on doit le regarder comme ayant un caractère spécifique, non pas seulement à cause de sa forme toute droite, mais par la singularité de sa tête percée en arrosoir. C'est cette espèce de *tuyau* que quelques auteurs appellent *phallus*.

Il ne faut pas confondre les *tuyaux* de mer avec les vermissaux de mer, qui sont si intimement joints ensemble, qu'ils ne paroissent qu'une masse confuse. *Voyez VERMISSEAUX de mer.*

Il me reste à parler de l'animal habitant de la coquille, que je nommerai *dentale* & *antale*, pour plus grande commodité.

Ces animaux sont toujours solitaires, & on ne les voit jamais adhérens & collés les uns contre les autres. Ils peuvent faire sortir de leur étui une partie de leur corps qui ne tient à rien, & même sortir entièrement eux-mêmes, ainsi ils ont certainement un mouvement progressif. Le vermissau solitaire est de même. Ceux qui sont en masse toujours adhérens & collés ensemble, ou attachés à quelque corps étranger, ne sortent jamais de la place, où le hazard qui a porté leur frai les fait naître, à moins qu'on ne les détache. Ces animaux font sortir de leur *tuyau* une partie supérieure, & ensuite ils la retirent d'environ 5 à 6 lignes.

Le *tuyau de mer* nommé le pinceau, l'arrosoir, le *phallus*, a la tête garnie d'une fraise & d'un gland percé de petits trous remplis d'une infinité de filets, qui ressemblent assez aux poils d'un pinceau. Sitôt que ce poisson est hors de l'eau, tous les filets tombent; & vous voyez alors un *tuyau* blanc, mince & creux, qui va en diminuant jusqu'à l'autre extrémité, formant quelques replis d'espace en espace. Comme il est percé dans le gros bout d'une infinité de trous, il peut fort bien s'appeler l'arrosoir, mieux du moins que le *brandon d'amour*, qui est d'ailleurs un terme impropre & obscène.

Aucuns testacés ne se détachent plus facilement de leur coquille, quand ils le veulent, que ces animaux qui y sont flottans: cela est si vrai, qu'en introdui-



fait une file par un des bouts des tubulaires, on les fait sortir par l'autre. Peut-être que dans cette opération le ligament qui les retient est si fragile qu'on n'y apperçoit aucune rupture. Leur forme tortueuse fait assez soupçonner qu'ils sont libres entièrement dans leur étui, & qu'à l'exemple de la teigne, ils forment leur fourreau indépendant de leurs corps.

La plus grande partie du corps du dentale est couverte d'une teinte blanche, au-travers de laquelle percent plusieurs petits vaisseaux intestinaux d'un jaune foncé. Lorsque ce testacé est caché dans son étui, il se ramasse du côté de la tête; mais lorsqu'il s'allonge, cette masse se développe: alors il se forme un bouton pyramidal qui se trouve enveloppé d'un capuchon; à l'extrémité du bouton est une très-petite ouverture par où le dentale prend la nourriture.

Comme le dentale reste presque toujours ensablé dans une attitude verticale ou perpendiculaire, il s'allonge de côté & d'autre jusqu'à la surface du terrain, sans que les flots de la mer puissent l'ébranler.

Lorsqu'il est à sec sur la greve, & qu'il craint de succomber à ses efforts, il fait sortir de la pointe tronquée de sa coquille (j'entends de celle opposée à la tête) une espèce de filament ou jambe, dont l'étendue n'a que 5 à 6 lignes, & qui va un peu en serpentant, souvent en forme d'une petite poire. Il enfonce cette jambe dans le terrain, ce qui affermit sa coquille: il la termine dans une plaque ronde, dont les rebords présentent le calice d'une fleur à 5 pans. Cette partie, qui peut avoir un demi-pouce, & par laquelle il est à croire que passent les alimens, est très-blanche, & ne paroît en-dehors dans toute son étendue, qu'autant que la tête ne jouit pas de toute sa liberté.

Le dentale n'a point d'opercule, & pour se soustraire à ce qui pourroit extérieurement le blesser, il s'avance si avant dans un étui, qu'il n'est guere possible de le pouvoir atteindre.

L'antale qu'on ne trouve que rarement dans la plupart des ports de mer, est présumé avoir la même construction & les mêmes habitudes; l'analogie l'enseigne ainsi: on a déjà dit qu'il étoit moins gros que le dentale; & c'est la seule différence qu'on y peut trouver. Voyez Aldrovand, Jonston, *mém. de l'académie des Sciences*, & surtout la *conchyliologie* de M. Dargenville. (D. J.)

TUYAUX D'ORGUE, voyez ORGUE DE MER.

TUYAU CHAMBRÉ ou CLOISONNÉ, (*Hist. nat.*) *tubulus concameratus*, *polythalamium*, *orthoceratites*, c'est une coquille de forme conique, dont l'intérieur est séparé par des cloisons comme la corne d'amon. Cette coquille ne se trouve que pétrifiée. Voyez l'article ORTHOCERATITE.

TUYERE, f. f. (*Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les fonderies, une espèce de tuyau de cuivre, de fer fondu ou de tôle, dans lequel on ajuste le bec des soufflets qui doivent faire aller le feu dans les fourneaux où l'on traite les mines & les métaux. La tuyere se place à la partie postérieure du fourneau dans un trou carré pratiqué pour la recevoir; on lui donne toujours un peu d'inclinaison de haut-en-bas, afin qu'elle dirige le vent des soufflets sur la mine en fusion; cette disposition est une chose essentielle pour que la fusion se fasse convenablement. Lorsqu'on se sert de deux soufflets à la fois, il faut aussi que la tuyere soit double.

TWEDE, LA, (*Géog. mod.*) rivière qui sépare l'Angleterre de l'Ecosse. Elle se jette dans la mer auprès de Berwick, sur les frontières d'Ecosse. (D. J.)

TWENTE, (*Géog. mod.*) canton des Pays-bas, dans la province d'Overissel, sur les confins de la Westphalie. Oldensel en est le chef-lieu. (D. J.)

TWESDALE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse méridionale, qui prend son nom de la rivière de Twede qui la traverse. Elle a environ 28 milles de longueur sur 18 de largeur. Ses montagnes sont couvertes de pâturages, où l'on nourrit de nombreux troupeaux; ses rivières & ses lacs abondent en poisson. Peebles est la capitale. (D. J.)

TUXIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, & la capitale des Samnites, selon Plutarque, *parall. p. 315*. Il dit que Fabius Fabricianus en pillant cette ville, enleva la Vénus victorieuse qui y étoit adorée, & la fit porter à Rome. (D. J.)

TUY, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Galice, sur une montagne, au pied de laquelle coule le Minho, vis-à-vis & tout proche de Valence, à 24 lieues au midi de Compostel, & à 100 au nord-ouest de Madrid. Elle a titre de *cité*, avec un évêché suffragant de Compostelle, & son évêque jouit de quatre milles ducats de revenu. Comme c'est une place frontière, on y tient toujours bonne garnison. Son territoire est très-agréable & très-fertile, outre que l'air y est tempéré. *Long. 8. 55. latit. 41. 54.* (D. J.)

## T Y

TYAHILLAUD, *cri de chasse*, d'usage lorsque le cerf commence à dresser par les faites, & que le veneur en est certain; c'est ainsi qu'il crie jusqu'à ce que les chiens soient arrivés à lui, & c'est ainsi que crient les piqueurs lorsqu'ils voyent ce cerf.

TYAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté d'Armagh, sur les frontières du comté de Tyrone & de Monaghan. (D. J.)

TYANE, (*Géog. anc.*) *Tyana*, ville de la Cappadoce, dans la préfecture tyanitide, selon Ptolomée, *l. V. c. vj.* Strabon, *l. XII. p. 537*, en fait la seule ville de cette préfecture. Plin, *l. VI. c. iij.* & Arrien, *l. Periplus* connoissent aussi cette ville. Ce dernier dit qu'on la nommoit *Thyana* pour *Thoana*, nom qui lui avoit été donné par Thoas, roi de Chersonèse taurique.

Cette ville est principalement connue pour avoir donné la naissance à Apollonius, surnommé par cette raison, de *Tyane*, l'un des hommes du monde dont on a dit les choses les plus étranges; & en effet il mena une vie fort extraordinaire. Il naquit vers le commencement du premier siècle, & dès l'âge de seize ans il se montra un observateur rigide de la règle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, ne portant point de souliers, laissant croître ses cheveux, & ne s'habillant que de toile. Il fit élection de domicile dans un temple d'Esculape, où bien des malades alloient lui demander leur guérison. Il passa cinq ans sans parler, & ensuite après avoir donné une partie de son bien à un frere aîné & à des parens pauvres, il se mit à voyager presque dans toutes les parties du monde, condamnant dans sa route le luxe & les plaisirs, & recommandant les œuvres de charité.

Il avoit coutume de dire qu'il étoit convenable de bien parler de tous les dieux quels qu'ils fussent, & il répétoit cette maxime principalement à Athènes, où plusieurs autels étoient dédiés à des dieux même inconnus. S'étant présenté à Eleusis pour être initié dans les mystères, l'hyérophante le refusa d'abord, sous prétexte qu'il étoit magicien, & qu'il se vantoit de connoître les pensées des hommes. Vaincu néanmoins par le mécontentement général que son refus excitoit, il offrit de l'initier. Je le ferai, lui répondit Apollonius, mais ce sera par un autre que vous: ce qui arriva, selon Philostrate, au bout de quatre ans. Il mourut fort âgé, sans qu'on ait pu savoir ni où ni de quelle manière.



Sa vie a été amplement décrite par Philostrate; Pédiction que Morel en a donnée, est recherchée; Vigenere en a fait une traduction françoise. Quoique cette vie contienne mille choses fabuleuses, on ne peut nier qu'Apollonius n'ait reçu de très-grands honneurs, & que sa réputation n'ait duré autant que le paganisme. Titus eut grande envie de s'entretenir avec ce philosophe; car ayant pris Jérusalem l'an de Rome 823, & la 70<sup>e</sup>. année de l'ère chrétienne, il passa en Grece, & donna rendez-vous dans Argos à Apollonius de Tyane. Ses compatriotes lui bâtirent un temple après sa mort. Antonin Caracalla lui rendit le même honneur. Enfin Aurélien résolu de saccager Tyane, ne le fit pas, à cause qu'Apollonius lui apparut, & lui défendit de causer le moindre dommage à sa patrie. L'empereur non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, dit Vopiscus, lui voua une image, un temple & des statues. (*Le chevalier DE JAV-COURT.*)

TYANITIDE, (*Géog. anc.*) Tyaniis, préfecture d'Asie, dans la Cappadoce. Strabon, l. XII. p. 537, qui la place au pié du mont Taurus, près des portes ciliciennes, dit qu'on la nommoit aussi *Eusebia ad Taurum*, qu'elle étoit fertile, & consistoit en plaines pour la plus grande partie. Tyane étoit sa capitale. (*D. J.*)

TYBI, f. m. (*Calend. égypt.*) nom du cinquième mois de l'année égyptienne; il commence le 27 Décembre du calendrier julien. (*D. J.*)

TYCHO, SYSTÈME DE, (*Astron.*) c'est une supposition particulière sur la disposition & le mouvement des corps célestes, qui tient un milieu entre le système de Copernic & celui de Ptolomée.

L'inventeur de ce système est Ticho Brahé, feigneur danois, dont nous parlerons ci-après à l'article URANIBOURG.

Dans ce système, ainsi que dans celui de Ptolomée, la terre est supposée au centre & fixe, le soleil & la lune tournent autour de la terre chacun dans leur orbite; mais les cinq autres planetes sont supposées tourner autour du soleil. Par ce moyen les trois orbites des planetes supérieures renferment celles de la terre, au lieu qu'il n'en est pas de même des deux inférieures dont les distances au soleil sont moindres que celle du soleil à la terre. Ce système suppose les cieus fluides & composés de trois différentes spheres; la première est mobile, & fait sa révolution en vingt-quatre heures; la seconde est la sphere des planetes; la troisième est le firmament ou la région des étoiles fixes. Voyez la disposition des corps célestes dans cette hypothèse à la fig. 45 de la Planche de l'Astronomie.

Quelques astronomes modernes n'osant pas supposer de mouvement à la terre, trouvant d'ailleurs que le système de Ptolomée ne s'accorde point avec les phénomènes, & ne pouvant pas goûter cependant la supposition de Ticho des deux centres, ont imaginé un système qui tient en partie du système de Ptolomée, & en partie de celui de Ticho, non-seulement ils ont imaginé que le soleil & la lune se mouvoient autour de la terre, mais encore Saturne, Jupiter & Mars, en leur faisant parcourir à la vérité des épicycles. Quant aux planetes inférieures, ils les ont toujours supposées tourner autour du soleil, à cause que leurs phases & leurs phénomènes ne permettent point du-tout de les rapporter à la terre; mais on voit assez que cette correction au système de Ticho suppose toujours deux centres; & dès qu'on en admet deux, peu importe de faire tourner toutes les planetes autour du soleil, ou deux seulement; cette supposition des deux centres est une des principales difficultés qu'on puisse faire contre le système de Ticho, rien n'étant plus contraire à l'harmonie générale qu'on observe dans les corps célestes, & à la

loi de Kepler. Voyez SYSTÈME, SOLEIL, LUNE, PLANETE, &c. Chambers. (*D. J.*)

TYCOKSIN, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans la Poldalquie, sur la riviere de Narew, avec un château fortifié & environné de marais. Long. 41. 24. latit. 52. 47. (*D. J.*)

TYDÉE LE TOMBEAU DE, (*Géog. anc. & Littér.*) ce tombeau étoit dans la Béotie, entre Thèbes & Chalcis. Près du tombeau de Mélanippus, dit Pausanias, l. IX. c. xviii. on voit trois grosses pierres. Ceux qui croyent connoître les antiquités du pays, disent que c'est le lieu de la sépulture de Tydée, qui fut inhumé dans ce lieu par Méon, & ils se fondent sur un vers de l'Iliade d'Homere, qui dit que ce guerrier trouva sa sépulture dans les campagnes de Thèbes. Tydée fut tué de la main de Mélanippus, quand les Argiens assiégeoient la ville de Thèbes. (*D. J.*)

TYKIRAT, f. m. (*Calend. des Mores.*) nom que les Mores donnoient au deuxième mois de l'année. Il commençoit le 28 Septembre de l'année julienne.

TYLANGIUM, (*Géog. anc.*) ville de Péloponèse, dans la Tryphilie, selon Polybe, l. IV. qui dans le même endroit appelle cette ville *Στυλαγγίον*, *Stylangium*, qui est selon les apparences, la véritable orthographe. (*D. J.*)

TYLEHURST, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, en Berckshire, où naquit en 1627 (Guillaume) Lloyd, très-savant écrivain, qui de degré en degré devint évêque de S. Asaph, ensuite de Lichtfield & Coventry en 1692, & finalement de Worcester en 1699. C'est en occupant ce siege qu'il est mort en 1717, dans la 91<sup>e</sup> année de son âge. C'étoit un grand critique des auteurs grecs & latins, mais plus encore de nos livres sacrés. Profondément versé dans l'histoire & dans la chronologie, il a trouvé peu de maîtres à ces deux égards. Les matériaux qu'il avoit recueillis sur toutes sortes de sujets, avec un discernement délicat, remplissoient plusieurs volumes, où tout étoit disposé avec tant de méthode, qu'il en auroit peu coûté d'en faire des livres intéressans.

Il seroit trop long de donner ici le catalogue de ses ouvrages, c'est assez de dire que la plupart roulent sur des matieres théologiques, qu'il a traité d'ordinaire en sermons peu connus des étrangers. Son essai sur les soixante-douze semaines de Daniel, est un livre très-curieux, quoiqu'il ne mérite pas, ce me semble, l'éloge qu'en a fait M. Marshal, en disant qu'il lui paroît infiniment meilleur qu'aucun autre qu'on ait jamais donné; c'est pourquoi je me flatte qu'on sera bien aise de trouver ici les observations du chevalier Newton sur l'ouvrage de l'évêque de Worcester.

« J'ai lu, dit ce grand homme, l'écrivain que mylord, évêque de Worcester, a envoyé au docteur Pri- deaux, & je l'ai trouvé plein d'excellentes remarques sur l'ancienne année; mais il ne prouve pas qu'aucune nation ancienne se soit servie de l'année de douze mois & de trois cens soixante jours, sans la corriger de tems en tems sur le cours des astres, pour faire correspondre les mois au cours de la lune, & l'année à celui du soleil, & pour régler le retour des saisons & le tems des fruits de la terre.

« Les premiers peuples, avant qu'ils se servissent de cycles artificiels, régloient leurs calculs du tems par le cours du soleil & de la lune, *Genes. c. xiv.* & pour savoir quels jours de chaque mois de l'année ils devoient célébrer leurs fêtes, & à quelle divinité, ils avoient besoin d'un calendrier; & il étoit le plus naturel de donner dans ce calendrier trente jours à chaque mois lunaire, & douze mois lunaires à l'année solaire, parce que ce sont là les nombres ronds, qui approchent le plus du cours du soleil & de la lune. C'est ce qui fit que les anciens comptoient que les années luni-solaires étoient de



» douze mois, ou de 360 jours, & qu'ils diviserent  
 » l'écliptique en douze signes, & en 360 parties éga-  
 » les, qui correspondoient aux douze mois & aux  
 » 360 jours qu'ils croyoient que le soleil employoit  
 » à faire son tour dans le ciel.

» Mais je ne trouve point, que par rapport aux  
 » affaires civiles, aucuns peuples aient suivi ce calen-  
 » drier luni-solaire; lorsqu'ils trouvoient qu'il diffé-  
 » roit du cours du soleil & de la lune, ils le corri-  
 » geoient de tems en tems, retranchant un jour ou  
 » deux du mois toutes les fois qu'ils le trouvoient  
 » plus long que le tems de la révolution de la lune,  
 » & ajoutant un mois à l'année aussi souvent qu'ils  
 » s'appercevoient que douze mois n'atteignoient pas  
 » le tems du retour des quatre saisons & des fruits  
 » de la terre. Ainsi la correction du calendrier luni-  
 » solaire étoit l'affaire des prêtres. C'est à cette ré-  
 » forme du calendrier primitif, & pour le mettre de  
 » plus en plus d'accord avec les révolutions du soleil  
 » & de la lune, & n'être pas obligés d'y revenir si sou-  
 » vent, que tous les différens cycles d'année inventés  
 » depuis, doivent leur origine.

» Après qu'ils eurent remarqué que douze mois  
 » lunaires ne suffisoient pas pour atteindre le point  
 » du retour du soleil & des saisons, ils ajouterent un  
 » mois à chaque seconde année, & formerent leur  
 » triétéride, nommée plus proprement *diétéride*. Et  
 » quand ils trouverent le cycle biennal trop long,  
 » & qu'il avoit besoin de correction une fois en huit  
 » ans, ils retrancherent un mois intercalaire une fois  
 » tous les huit ans, & formerent l'octoétéride dont  
 » la moitié étoit leur tétraétéride. Ces cycles étoient  
 » aussi anciens chez les Grecs que le tems de Cad-  
 » mus, de Minos, d'Hercule idéen, & du grand Bac-  
 » chus ou Osiris, ce qui semble indiquer qu'ils  
 » avoient été apportés en Grece par les colonies des  
 » Egyptiens & des Phéniciens, & par l'armée de  
 » Bacchus.

» Dans la suite, quelques grecs changerent la ma-  
 » niere de placer les mois intercalaires, ayant dé-  
 » couvert à la longue, que l'octoétéride n'atteignoit  
 » pas le point du retour des saisons, & ne répondoit  
 » pas exactement au cours du soleil & de la lune,  
 » mais qu'elle avoit besoin d'être corrigée de tems  
 » en tems sur le cours du soleil, pour conserver la  
 » régularité des saisons.

» Méton inventa le cycle de dix-neuf ans, dans  
 » lequel on ajoutoit sept mois en dix-neuf ans, &  
 » c'est ce cycle qui est encore en usage. A l'égard de  
 » la longueur des mois, quelques uns des grecs les  
 » faisoient alternativement de 29 & de 30 jours, &  
 » par le moyen de ce cycle ils étoient en état de  
 » compter exactement, sans avoir besoin de le cor-  
 » riger qu'une seule fois dans l'espace d'un an ou  
 » deux.

» Les Chaldéens réduisoient l'année luni-solaire à  
 » un cycle de douze ans; ainsi ils semblent avoir  
 » ajouté un mois à la fin de chaque troisième année,  
 » & avoir à la fin de chaque révolution de douze  
 » ans, corrigé leur cycle sur le cours du soleil & de  
 » la lune: car tous les cycles d'année servoient à ré-  
 » gler l'intercalation des mois.

» L'année luni-solaire étant d'une longueur incer-  
 » taine, & par cette raison peu propre aux usages  
 » astronomiques, les Egyptiens, lorsqu'ils s'appli-  
 » quèrent à observer les étoiles par rapport à la na-  
 » vigation, mesurèrent la juste longueur de l'année  
 » solaire par le lever héliaque & le coucher des étoi-  
 » les, & abandonnant l'année du calendrier, ils  
 » adopterent l'année solaire, qu'ils firent de 365  
 » jours. Cette année fut reçue des astronomes de Ba-  
 » bylone, par les mages de Perse, & par les Grecs  
 » dans leur ere de Philippe; & elle devint l'année  
 » des Romains après la correction de Jules-César,  
 » qui ajouta un jour intercalaire tous les quatre ans,

» Enfin le pape Grégoire XIII. y a fait une nouvelle  
 » correction.

» Mais les habitans de l'Arabie heureuse, se servant  
 » de l'ancienne année de douze mois lunaires, sans la  
 » corriger sur le cours du soleil, ont transmis aux na-  
 » tions mahamétanes, une année proprement lunai-  
 » re, en réglant leurs mois sur le cours de la lune.

» Vous voyez donc que toutes les nations ont tâ-  
 » ché de régler leur année sur le cours du soleil & de  
 » la lune, ou de l'un des deux; par conséquent on  
 » ne peut admettre sans bonne preuve, qu'il y ait eu  
 » quelque peuple qui se soit servi d'une année de 360  
 » jours, sans égard au cours d'aucun de ces deux lu-  
 » minaires. Simplicius dit dans son commentaire sur  
 » le premier livre d'Aristote intitulé, *Physica Acroa-  
 » sis*, apud Theodorum Gazam de mensibus: nous met-  
 » tons le commencement de l'année ou au solstice  
 » d'été, comme le peuple de l'Attique; ou à l'équi-  
 » noxe de l'automne, comme les habitans de l'Asie;  
 » ou au solstice d'hiver, comme les Romains; ou à  
 » l'équinoxe du printems, comme les Arabes & ceux  
 » qui habitent du côté de Damas; & nous mettons  
 » le commencement du mois ou à la pleine-lune, ou  
 » à la nouvelle lune. Il nous dit que l'ancienne année  
 » des Romains, des Grecs, des Asiatiques, des Sy-  
 » riens & des Arabes étoit luni-solaire, & s'accor-  
 » doit avec le cours du soleil & de la lune.

» C'est ainsi que l'année que les Israélites appor-  
 » tèrent d'Egypte étoit luni-solaire, & commençoit  
 » en automne. Moïse en mit le commencement au  
 » printems, & le premier mois fut nommé *abib*, par-  
 » ce que le blé se formoit en épi dans ce mois là. Dio-  
 » dore de Sicile nous dit aussi qu'Uranus, ancien roi  
 » d'Egypte & de Libye, se servoit de l'année luni-  
 » solaire. De même encore l'année que les Samari-  
 » tains apportèrent des provinces de l'empire assy-  
 » rien, & les Juifs de Babylone, étoit luni-solaire,  
 » & commençoit au printems. Les Chaldéens étoient  
 » un peuple arabe, & les années arabiques étoient  
 » luni-solaires. Scaliger & d'autres nous apprennent  
 » que l'année ancienne, en usage en Perse, aux In-  
 » des, à la Chine & dans les îles voisines, étoit l'an-  
 » née luni-solaire. L'essence de cette espece d'année,  
 » est d'être composée de mois lunaires, & de péri-  
 » des solaires.

» Géminus nous dit que tous les anciens grecs,  
 » suivant l'autorité de leurs lois, & les décisions de  
 » leurs oracles, faisoient accorder leur année avec  
 » le cours du soleil, & leurs mois & les jours du  
 » mois avec le cours de la lune; afin que les mêmes  
 » sacrifices tombassent toujours dans les mêmes sai-  
 » sons de l'année, & sur les mêmes jours du mois lu-  
 » naire; & qu'ils prétendoient que cela étoit agréa-  
 » ble aux dieux, & conforme aux institutions & aux  
 » coutumes de leur pays.

» Cicéron assure que les Siciliens & les autres  
 » grecs retranchent quelquefois un jour ou deux du  
 » mois (c'est-à-dire au mois du calendrier de 30  
 » jours), & quelquefois l'allongent d'un jour ou  
 » deux, pour faire correspondre leurs jours & leurs  
 » mois avec le cours du soleil & de la lune. Censorin  
 » dit que les anciens peuples d'Italie avoient tous  
 » leurs différentes années, mais toutes corrigées sur  
 » l'année naturelle, par l'intercalation de leurs mois  
 » qui se faisoit différemment.

» Par ce moyen, les anciennes fêtes & les solem-  
 » nités des peuples de la Grece, de la Sicile & de l'I-  
 » talie, qui se célébroient à de certains jours de cer-  
 » tains mois (telles que les jeux olympiques & py-  
 » thiques, les bacchanales, les cérémonies, &c.), tom-  
 » boient toujours dans la même saison de l'année; &  
 » l'année d'Hésiode commençoit dans l'été après le  
 » lever des Pléiades, & son mois *lénæon* étoit un  
 » mois d'hiver, à en juger par la maniere dont il le  
 » représente. De la même façon, les mois des Asiati-



» ques tomboient aussi dans les mêmes saisons; car  
 » Galien dit : *Quod tempus Romæ est Septembris, Per-*  
 » *gami apud nos Hyperheretæus, Athenis vero mysteria,*  
 » *ca namque erant Boëdromione.* La même chose avoit  
 » lieu par rapport aux jours & aux mois des Juifs.

» Le sanhédrin publioit les nouvelles lunes, dès  
 » que la nouvelle lune paroissoit; & lorsque le blé se  
 » trouvoit assez mûr pour en offrir les premiers fruits  
 » au milieu du 13<sup>e</sup> mois, ils ajoutoient ce mois à la  
 » vieille année, & commençoient la nouvelle au 14<sup>e</sup>  
 » mois. C'étoit par quelque arrangement pareil que  
 » les mois des années des Chaldéens tomboient aussi  
 » toujours dans les mêmes saisons; car comme la  
 » diétéride, la tétraétéride & l'octoétéride des Grecs  
 » tiroient leur origine de l'intercalation des mois, la  
 » dodécaétéride des Babyloniens venoit du même  
 » principe; & le but de ces intercalations étoit d'a-  
 » juster l'année au cours du soleil, & d'empêcher les  
 » mois de s'éloigner de leur saison propre.

» Suidas nous dit que 120 feres font 2220 ans;  
 » selon les Chaldéens, le fere contenant 222 mois  
 » lunaires, qui font 18 ans & six mois. Dans ce cal-  
 » cul, douze mois lunaires font l'année des Chal-  
 » déens, & 18 de ces années & six mois (je crois  
 » qu'il parle de mois intercalaires), font le fere.  
 » Athénée, *lib. XIV.* nous dit d'après Bérofe, que  
 » les Babyloniens célébroient annuellement la fête  
 » nommée *sacæa*, le seizième jour du mois de loüs,  
 » c'est-à-dire le 16 du mois lunaire appelé *loüs* par  
 » les Macédoniens. Cette fête tomboit donc toujours  
 » dans la même saison de l'année, de même que le  
 » mois babylonien où elle se célébroit.

» Lors donc que Cléobule, un des sept sages,  
 » Hippocrate, Hérodote, Aristote, Plutarque,  
 » Manethon, représentent l'ancienne année des  
 » Grecs, des Romains ou des Egyptiens, comme  
 » composée de douze mois égaux, ou de 360 jours;  
 » que Cyrus par allusion à ce nombre de jours, fit  
 » couper la rivière de Gyndes en 360 canaux, &  
 » que les Athéniens ayant égard à ce même nombre  
 » de jours, dressèrent 360 statues à Démétrius; tout  
 » cela doit s'entendre de l'année du calendrier des  
 » anciens, avant qu'elle fût corrigée sur le cours du  
 » soleil & de la lune. Et lorsqu'ils avoient à Athènes  
 » quatre *φύλας*, désignant les quatre saisons de l'an-  
 » née; douze *φαιρίαι καὶ τριτῆρος*, selon le nombre  
 » des mois; & chaque *φαιρία*, trente *χρη*; ils corri-  
 » geoient de tems en tems l'année sur le cours des  
 » astres, pour tenir les saisons dans leur ordre na-  
 » turel.

» Quand Hérodote intercale un mois de 30 jours  
 » tous les deux ans, cela doit être entendu de la dié-  
 » térie des anciens continuée pendant 70 ans, sans  
 » correction sur le cours de la lune. Et quand Moïse  
 » calcule la durée du déluge par des mois de 30  
 » jours, cela doit s'entendre de mois vulgaires, non  
 » rectifiés sur le cours de la lune, à cause de la pluie  
 » continuelle qui l'empêchoit de se montrer.

» Quand David établit douze départemens de  
 » gardes, un pour chaque mois de l'année, il n'eut  
 » égard qu'aux mois vulgaires de l'année mosaïque,  
 » sans pourvoir aux mois intercalaires, parce qu'ils  
 » étoient incertains, & qu'ils pouvoient être rem-  
 » plis par les douze départemens; celui qui auroit  
 » dû être de service le premier mois de l'année sui-  
 » vante, entroit en fonction dans le mois interca-  
 » laire quand il arrivoit, & le second département  
 » servoit alors le premier mois de l'année suivante.

» Quand les Babyloniens disoient, au rapport de  
 » Diodore de Sicile, qu'il y avoit douze dieux prin-  
 » cipaux, assignant à chacun d'eux un mois & un  
 » signe dans le zodiaque, & que le soleil parcouroit  
 » ces douze signes chaque année, & la lune tous les  
 » mois, ils font connoître que l'année chaldéenne  
 » étoit solaire, qu'elle étoit composée de douze mois

» lunaires égaux, correspondans aux douze signes &  
 » à leurs degrés, & ils parlent des mois & des jours  
 » de l'année du calendrier, n'étant point corrigée  
 » par le cours du soleil & de la lune; en faisant cor-  
 » répondre ces mois aux douze signes, ils les fixe-  
 » rent aux saisons de l'année, au moyen des correc-  
 » tions inventées pour cet usage.

» les Juifs, pendant leur séjour à Babylone, se fer-  
 » virent de cette année dans leurs contrats & dans  
 » leurs affaires civiles, & ils en rapportèrent l'usage  
 » avec eux à leur retour de Babylone à Jérusalem,  
 » ayant toujours depuis donné à leurs mois les noms  
 » babyloniens, ce qu'ils n'auroient pas fait si leurs  
 » mois lunaires n'avoient pas été les mêmes que ceux  
 » des Babyloniens.

» Il est donc évident que l'année luni-solaire avec  
 » son calendrier étoit fort ancienne & d'un usage  
 » universel; Noé s'en étoit servi; elle avoit passé de  
 » lui à sa postérité, & avoit donné lieu à la divi-  
 » sion du zodiaque en douze signes, & à l'invention  
 » de la diétéride, tétraétéride & des autres anciens  
 » cycles, pour éviter la peine de la corriger tous les  
 » mois sur la lune, & chaque année sur le soleil;  
 » cette année a continué à être en usage en Egypte,  
 » jusqu'à l'établissement de leur année solaire de 365  
 » jours; en Chaldée & chez les nations voisines,  
 » jusqu'à l'expédition de Cyrus au-delà du Gyndes,  
 » & jusqu'à la prise de Babylone par ce prince; en  
 » Grece jusqu'au tems des sept sages & de l'empire  
 » des Grecs & des Perses; en Italie jusqu'au regne  
 » des Latins, & jusqu'à ce qu'enfin les Arabes en ont  
 » formé leurs années lunaires.

» Je ne trouve point, conclut Newton, chez les  
 » anciens, d'année qui ne fût luni-solaire, ou solai-  
 » re, ou lunaire, non plus que d'autre calendrier  
 » que ceux de ces années-là. Une de 360 jours n'est  
 » aucune de celles-là. Le commencement de cette  
 » année auroit parcouru toutes les saisons dans l'es-  
 » pace de 70 ans. Une révolution si remarquable au-  
 » roit été marquée dans l'histoire, & ne doit pas être  
 » supposée sans en donner de bonnes preuves. (*Le*  
*Chevalier DE JAUCOURT.*)

TYLLINUS, *f. m.* (*Mythol.*) dieu des Bressans en  
 Italie, & dont la figure a été déterrée dans le dernier  
 siècle près de Bresse. Le Rossi qui l'a fait graver dans  
 ses *mémoires brassiane*, dit que la statue de cette divinité  
 fut mise en pièces l'an 840, par Rampat évêque de  
 Bresse, & qu'elle n'avoit pour inscription que le  
 nom du dieu à qui elle étoit consacrée.

Cette statue étoit de fer, la tête couronnée de lau-  
 rier, appuyant le pié droit sur le crâne d'un mort, &  
 tenant de la main gauche une pique de fer, termi-  
 née en haut par une main ouverte, sur laquelle on  
 voyoit entre l'indice & le pouce un œuf qu'un ser-  
 pent entortillé dans la main venoit mordre: ce sont-  
 là des symboles aussi obscurs que mystérieux. Ce  
 pié appuyé sur une tête de mort & de laurier, mar-  
 quoient-ils, comme le conjecture le pere Montfau-  
 con, que *Tillynus* triomphoit de la mort? Mais qui  
 fera l'antiquaire, ou le mythologiste assez hardi pour  
 expliquer ce que signifie le serpent qui se jette sur  
 l'œuf que tient la main qui est au haut de la pique?  
 Avouons que principalement parmi les dieux topi-  
 ques qui n'étoient guere connus que dans quelques  
 villes particulières qui les avoient choisis pour leurs  
 patrons, il se trouve toujours des symboles inexpli-  
 cables. (*D. J.*)

TYLOSIS, *f. f.* (*Médec.*) *τύλοσις*, callosité, dar-  
 tre calleuse des paupières, en latin *callositas palpe-  
 bræ*; espece de dartre des paupières dans laquelle  
 leur partie intérieure est ulcérée, avec des fentes &  
 des duretés calleuses.

Cette maladie commence rarement par le bord des  
 paupières, quoique dans la suite ce bord vienne à  
 s'ulcerer; mais elle commence d'ordinaire par une



chaleur & un prurit qui augmenté de jour à autre, jusqu'à les rendre inégales & après, & finit enfin par y causer des ficosités, fentes, duretés & petits ulcères; c'est alors une maladie très-opiniâtre & très-difficile à guérir. Sa cure demande les remèdes généraux, un régime de vivre doux & rafraîchissant, la saignée, s'il y a pléthore, ainsi que la purgation, quand le mal est habituel. Pour ce qui est des remèdes topiques, on usera d'abord de ceux qui humectent, amolliissent & temperent l'acrimonie de l'humeur contenue dans les paupières; on vient ensuite à ceux qui détergent & dessèchent les ulcères. *Voyez Maître-Jan. (D. J.)*

**TYLUS**, (*Géog. anc.*) les géographes connoissent une ville & deux îles de ce nom, savoir:

1°. *Tylus*, ville du Péloponnèse sur le golfe de Messénie, entre les îles Tyrides & la ville de Leuctrum, selon Strabon, *l. VIII. p. 350.* qui dit que quelques-uns la nomment *Ætilus*. Pausanias, *l. III. c. xxv.* est de ce nombre.

2°. *Tylus*, île du golfe Persique. Arrien la place à deux jours de navigation de l'embouchure de l'Euphrate; son nom moderne est *Queximi* ou *Quixome*.

3°. *Tylus minor*, île du golfe Persique, selon Plin, *l. XII. c. x.* qui la met à 10 milles de la grande *Tylus*; cette île est nommée *Arados* par Strabon, & *Arathos* par Ptolomée. (*D. J.*)

**TYMBALE LA**, *f. f. (Art. milit.)* est une espèce de tambour dont le cuir est tendu sur une caisse d'airain. Il étoit autrefois en usage à la guerre chez les Sarrasins; il passa ensuite chez les François & chez les Anglois.

Il n'y a pas long-tems que cet instrument militaire est en usage dans nos armées, au-moins le pere Daniel prétend qu'on ne le trouve point dans nos histoires sous le regne de Henri IV. & sous celui de Louis XIII.

La *tymbale* nous est venue d'Allemagne. Juste Lipse qui est mort en 1606, dit dans son traité de la *milice romaine*, que les Allemands s'en servoient de son tems. On en prit dans le combat aux Allemands en quelque occasion; & il ne fut permis d'abord à aucun régiment françois de cavalerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris sur l'ennemi. Depuis on en a mis dans les compagnies de la maison du roi; il n'y a que les mousquetaires qui n'en ayent point. La gendarmerie & les régimens de cavalerie légère en ont aussi dans la compagnie du mestre-de-camp, & dans les autres compagnies qui en ont enlevé aux ennemis.

Les *tymbales* sont deux espèces de grands bassins de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond & couverts par-dessus d'une peau de bouc qu'on fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & plusieurs écrous attachés au corps de la *tymbale*, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clé. Les *tymbales* se tiennent ensemble par le moyen d'une courroie que l'on fait passer par deux anneaux qui sont attachés l'un devant & l'autre derrière le pommeau de la selle du tymbalier.

Les *tymbales* sont garnies de deux tabliers de damas ou de satin, aux armes du colonel, du prince, ou du mestre-de-camp à qui elles appartiennent. Quand il fait mauvais tems, on les couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le tymbalier bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de 8 à 9 pouces. Elles ont chacune au bout une petite rosette de la grandeur d'un écu. C'est de l'extrémité de ces petites rosettes que l'on frappe la *tymballe*, ce qui lui fait rendre un son plus agréable que si elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le tymbalier, aussi-bien que le trompette, dans les marches & dans les routes, est à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas devant le commandant;

mais dans les combats ils sont sur les aîles dans les intervalles des escadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le tymbalier doit être un homme de cœur qui doit défendre ses *tymbales* au péril de sa vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leur drapeau. *Histoire de la milice françoise.*

**TYMBALE**, (*terme de Paumier.*) espèce de raquette de bois couverte de parchemin des deux côtés, dont on se sert pour jouer au volant.

**TYMBALIER**, *f. m. (Art milit.)* le tymbalier bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces; elles ont chacune au bout une petite rosette de la grandeur d'un écu; c'est de l'extrémité de ces petites rosettes que l'on frappe la tymbale, ce qui lui fait rendre un son plus agréable, que si elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le tymbalier, aussi-bien que le trompette, dans les marches & dans les revues, est à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas devant le commandant. Dans les combats, les tymbaliers sont sur les aîles dans les intervalles des escadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le tymbalier doit être un homme de cœur, qui doit défendre les tymbales au péril de sa vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leurs drapeaux. (*D. J.*)

**TYMBRE**, *f. m. en Musique*, on appelle ainsi cette qualité du son par laquelle il est aigre ou doux, sourd ou éclatant.

Les sons doux ont ordinairement peu d'éclat comme ceux de la flûte; les sons éclatans sont sujets à l'aigreur, comme les sons de la vielle ou du hautbois. Il y a même des instrumens, tels que le clavecin, qui sont à-la-fois sourds & aigres, & c'est le plus mauvais tymbre. Le beau tymbre est celui qui réunit la douceur à l'éclat de son; on en peut donner le violon pour exemple. *Voyez SON. (S)*

**TYMBRE**, *en termes de Blason*, signifie la crête ou le cimier d'un écusson, ou tout ce qui se met au-dessus des armoiries, pour distinguer les degrés de noblesse ou de dignité ecclésiastique ou séculière. *Voyez CRETE & CIMIER.*

Telle est la tiare papale, le chapeau de cardinal, la crosse, la mitre, la croix, les couronnes, les mortiers, & sur-tout les casques & héaumes, que les anciens appelloient plus particulièrement tymbres, parce qu'ils ressembloient à une espèce de cloche sans battant, qui en françois s'appelle un tymbre, ou parce qu'ils raisonnaient comme les tymbres quand on les frappoit; du-moins c'est-là l'opinion de Loiseau, qui dérive ce mot de *tinnabulum*. *Voyez CASQUE & HÉAUME.*

**TYMBRÉ**, on appelle dans le Blason, armestymbres, celles qui n'appartiennent qu'aux nobles; & l'écu tymbre, celui qui est couvert d'un casque ou d'un tymbre. *Voyez TYMBRE.*

**TYMPAN**, *f. m. en Anatomie*, la membrane du tympan est une peau mince & délicate, entière, sèche, transparente, qui ferme l'extrémité du canal auditif, descend en-devant de la partie supérieure vers l'inférieure, de façon qu'elle fait un angle obtus avec l'une, & aigu avec l'autre, sur-tout dans l'adulte; car dans le fœtus elle est presque horizontale. Sa figure est elliptique, mais elle envoie une appendice obtuse supérieurement dans la fissure de l'anneau. Elle n'est donc ni ovale, comme l'ont voulu Casserius & Valsalva, & encore moins circulaire, comme le prétend Vieussens & Duvernny. Son milieu avance comme un bouclier, est tiré tellement au-dedans, qu'il est cave du côté du canal, & conique vers la cavité du tympan. La peau & l'épiderme se séparent sans peine l'une de l'autre même dans l'adulte par la macération; après quoi on trouve cette



membrane sèche, extérieurement couverte d'une lame fournie par le périoste du *tympan*, comme le démontre évidemment l'adhésion du manche du marteau; ce périoste est au milieu de cette sèche membrane, & cela paroît plus manifestement dans le fœtus, Vieussens qui exclut cette tunique, & n'en admet que deux, n'a donc pas raison, non plus que Valsalva, de rejeter le périoste auditif. Morgagni foutient ces trois lames; Winslow prétend qu'on en peut distinguer quatre ou cinq. Les vaisseaux de cette partie injectés ressemblent à des branches d'arbres, & il n'est pas difficile de les injecter à la faveur de leur tronc qui vient par le canal auditif, & avec le muscle externe de Fabricius, comme le pensent Ruysch & Cassebohmius. On le voit en effet souvent venir des vaisseaux du périoste du *tympan* & de l'adhésion du manche du marteau, se reprendre de toutes parts; il est probable qu'il y a deux couches de vaisseaux dont l'une appartient à la peau extérieurement collée à la membrane du *tympan*, & l'autre sert au périoste du *tympan* rampant intérieurement sur la même membrane.

Puisque la membrane du *tympan* est cave en son milieu, & qu'ainsi le sac borgne du canal de l'ouïe se termine enfin en un tube conique, il ne peut aucunement être douteux qu'il se fasse de nouvelles réflexions dans la pointe même du cône.

Les ondulations de l'air externe doivent se communiquer, & au périoste de la cavité du *tympan* & au marteau, & à l'air interne, le périoste & le marteau étant continus à la membrane du *tympan* que cet air touche de près.

Le *tympan*, appelé vulgairement le *tambour*, est situé obliquement eu égard à la posture droite du corps, & regarde en-bas: de-là vient que nous entendons mieux les sons qui viennent d'en-bas, que ceux qui viennent d'en-haut. Voyez TAMBOUR.

La face externe du *tympan* est un peu enfoncée dans le milieu; il est composé de deux ou trois lames. Il a un trou, ou du-moins une portion qui n'est pas attachée au cercle osseux, & qui laisse passer l'air, & dans quelques sujets la fumée du dedans de la bouche en-dehors. Voyez TROU.

Derrière la membrure du *tympan* est une cavité dans l'os pierreux, appelée *caisse du tympan*, & quelquefois simplement *tympan*. On y remarque quatre petits os; savoir, le marteau, l'enclume, l'étrier & l'os orbiculaire. Voyez - les chacun sous son article particulier MARTEAU.

Au-dedans de la caisse du *tympan*, Vieussens a découvert une membrane très-mince, qui sert à former la porte du labyrinthe, & à empêcher toute communication entre l'air interne & l'air externe. La membrane du *tympan* a une branche considérable de nerfs, qui passe sur la face interne entre le marteau & l'enclume, & qui est appelée *corde du tympan*. Voyez CORDE.

Willis regarde la membrane du *tympan* comme une espèce d'instrument préparatoire de l'ouïe; & il croit que sa fonction est de recevoir les premières impressions des sons, & de les transmettre au cerveau duement modifiées & proportionnées à sa disposition. Voyez SONS, SENSATION, &c.

En effet, la fonction de la membrane du *tympan* par rapport à l'ouïe, semble être la même que celle de la prunelle de l'œil par rapport à la vue. La prunelle empêche qu'il n'entre dans l'œil une trop grande quantité de rayons de lumière; elle les tempère, les adoucit, & les proportionne, pour ainsi dire, au *sensorium*, auquel elle les transmet. La membrane du *tympan* fait la même chose à l'égard des rayons sonores; car si les uns & les autres toiboient immédiatement sur le *sensorium*, ils pourroient aisément blesser sa délicatesse. Voyez PRUNELLE.

La membrane du *tympan* à la vérité n'est pas l'organe propre de l'ouïe; mais elle fait que l'on entend mieux. Pour cela il est nécessaire qu'elle se tende ou se relâche dans le besoin, comme la prunelle; & c'est à quoi servent les quatre osselets dont nous avons parlé ci-dessus, qui ont le même usage pour tendre ou relâcher la membrane du *tympan*, que les cordages d'un tambour à l'égard de cet instrument. Par le moyen de cette tension & de ce relâchement, la membrane du *tympan* s'accommode à tous les sons, violens ou foibles, de même que la prunelle à tous les degrés de lumière. Voyez OUIE.

L'ingénieur docteur Holder a perfectionné cette théorie. Il conçoit que l'action du muscle qui tend ou relâche la membrane du *tympan*, le tient toujours dans un état de tension modérée. Mais lorsqu'il s'agit d'écouter, & de faire une attention particulière à quelque son, alors l'action de ce muscle est plus forte, & la membrane du *tympan* plus tendue qu'à l'ordinaire, afin de faciliter le passage du son. Voyez ATTENTION.

Sur ce fondement le même auteur ayant entre ses mains un jeune homme sourd de naissance, & remarquant que son mal venoit d'un défaut de tension dans la membrane du *tympan*, il dit à sa mere de consulter les médecins pour savoir s'il n'y auroit pas moyen par quelques fumées astringentes ou autrement, de rendre à cette membrane sa tension nécessaire.

En attendant, il s'avisa d'un moyen passager, qui fut d'employer quelque son violent, comme de battre du tambour auprès du malade. Un pareil son tant qu'il continue, doit nécessairement distendre la membrane du *tympan*, en le poussant & le faisant enfler en-dehors, comme un vent frais enfle les voiles d'un vaisseau. L'expérience réussit selon l'espérance du docteur; car tandis qu'on battoit fortement du tambour près du jeune homme, celui-ci entendoit les gens qui étoient près de lui, & qui l'appelloient doucement par son nom; mais lorsqu'on cessoit de battre du tambour, il n'entendoit plus les mêmes personnes, quoiqu'elles l'appellassent à haute voix. Voyez SURDITÉ.

Ce qui montre néanmoins que la membrane du *tympan* n'est pas si nécessaire, c'est qu'il y a des exemples de gens qui entendoient parfaitement sans le secours de cette membrane. M. Chefelden rapporte qu'il rompit la membrane du *tympan* des deux oreilles d'un chien, qui ne laissa pas d'entendre. Il est vrai que quelque tems après les sons violens lui faisoient beaucoup de peine. Le même auteur ajoute que M. S. André l'avoit assuré qu'un de ses malades ayant eu cette membrane détruite par un ulcère qui avoit même fait sortir les osselets, ne laissa pas néanmoins de conserver l'ouïe.

*Corde du TYMPAN*, voyez CORDE.

TYMPAN, f. m. (*Architect.*) mot dérivé du grec *tympanon*, tambour. C'est la partie qui reste entre les trois corniches d'un fronton triangulaire, ou les deux d'un fronton ceintre. Elle est quelquefois lisse, & quelquefois ornée de sculpture en bas-relief, comme au temple de Castor & de Pollux, à Naples, & au portail de l'église des peres Minimes, à Paris.

*Tympan d'arcades*, table triangulaire, placée dans les encoignures d'une arcade. Les plus simples *tympan*s de cette espèce n'ont qu'une table renfoncée, ornée quelquefois de branches de laurier, d'olivier, de chêne, &c. ou de trophées, festons, &c. comme au château de Trianon; & ils conviennent aux ordres dorique & ionique. Les *tympan*s les plus riches sont décorés de figures volantes, comme des renommées, ainsi qu'on en voit aux arcs de triomphe antiques; ou de figures assises, telles que sont des vertus, comme dans l'église du Val-de-Grace; ou des béatitudes, comme



comme dans celle du collège Mazarin, à Paris. *Daviler. (D. J.)*

**TYMPAN de machine**, (*Mécan.*) roue creuse qu'on nomme aussi *roue à tambour*, dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner, & qui sert aux grues, aux calandres, & à certains moulins. (*D. J.*)

**TYMPAN**, (*Imprimerie.*) grand & petit *tympan*, pièces d'une presse d'imprimerie; le premier est fait d'une feuille de parchemin collée sur le châssis de bois, attaché au bout du coffre par deux couplets; c'est sur ce *tympan* après qu'il a été ramoiti avec une éponge trempée dans l'eau, que se marge ou se pointe la feuille de papier prête à passer sous presse: le petit *tympan* est aussi une feuille de parchemin collée sur un plus petit châssis, de bois ou de fer, qui s'enclave au revers du premier; entre ces deux peaux ou *tympan*s se mettent les blanchets, & le carton. *Voyez POINTURES, BLANCHETS, CARTON, & les fig. & Pl. d'Imprimerie.*

**TYMPAN de menuiserie.** (*Menuis.*) panneau dans l'assemblage du dormant d'une baie de porte ou de croisée, qui est quelquefois évidé, & garni d'un treillis de fer, pour donner du jour. Cela se pratique aussi dans les *tympan*s de pierre. (*D. J.*)

**TYMPAN de l'oreille**, (*Anatom.*) *Voyez membrane du tambour*, au mot **TAMBOUR**. (*D. J.*)

**TYMPANA**, (*Hist. des suppl. des Grecs.*) *τομπάνα* supplice chez les Athéniens, par lequel un criminel étoit condamné à être attaché à un poteau pour y recevoir la bastonnade jusqu'à ce qu'il expirât. *Potter. Archaeol. Græc. liv. I. c. xxv. tom. I. pag. 134. (D. J.)*

**TYMPANIA**, (*Geog. anc.*) ville du Péloponnèse, en Elide: *Ptolomée, l. III. c. xvj.* la marque dans les terres. Les habitans de cette ville sont appelés *typanici* par *Pline, liv. IV. cap. vj.* mais il les place dans l'Achaïe. Ce pourroit être la même ville que *Polybe, liv. IV.* nomme *typanæa*, & qu'il met dans la Triphylie; & il y a apparence aussi que c'est la ville *typanæa* d'Etienne le géographe, qui la met pareillement dans la Triphylie. (*D. J.*)

**TYMPANITE**, f. f. (*Médec.*) c'est ainsi que l'on appelle une maladie où le bas-ventre est considérablement enflé & résonne comme un ballon, lorsqu'on le frappe; on l'appelle aussi *hydropisie sèche*, mais fort mal-à-propos, car cette *hydropisie* est sans eau; s'il est permis de parler ainsi; c'est ce que confirme l'ouverture des cadavres en qui on ne trouve pas une seule goutte d'eau dans la cavité du bas-ventre, ni dans le canal intestinal: bien des gens attribuent cette affection à la tension spasmodique du genre nerveux dans cette cavité, à l'accumulation du suc nerveux dans les nerfs de ses viscères qui distendent les membranes, y fait amasser l'air dans certains endroits, & l'empêche de circuler par les étranglemens qu'il cause dans certains endroits du canal; mais cette idée est bien systématique, l'esprit animal y joue un trop grand rôle, pour qu'on la croie. Nous ne nions cependant pas que les spasmes convulsifs des nerfs ne concourent à cette maladie, & il est vraisemblable qu'elle dépend de la tension de ses parties, soit par l'obstruction du foie & de la rate qui retient le sang dans le bas-ventre, soit par les crispations des nerfs qui causent des étranglemens dans différens points du canal intestinal: mais la tension seule ne suffit pas; l'air y entre pour quelque chose, le résonnement, le bruit que rend la cavité du bas ventre quand on le frappe, sont des preuves palpables de ce que nous avançons.

L'air fera différentes explosions, il sera produit par les humeurs qui sont en stagnation dans les vaisseaux obstrués, il s'échappera des alimens, il distendra les parois de l'estomac, il roulera dans le canal intes-

tinal, par l'étroitesse que produit dans les différens replis du canal la constriction ou la tension des membranes. Ainsi l'air s'amassant de plus en plus distendra les cavités, & augmentera la capacité du bas-ventre, jusqu'à lui donner une élévation énorme. Les cadavres morts de cette maladie ont les cavités remplies d'air, les vaisseaux obstrués chargés d'un sang noirâtre.

Cette maladie arrive dans tous les âges, elle est commune aux femmes après l'accouchement; elle attaque les jeunes gens, les vieillards, les convalescens & sur-tout les hypochondriaques, tous ceux qui mangent beaucoup & qui digèrent peu, sur tout après de grandes évacuations, comme il arrive aux femmes en couches, & aux convalescens, tous ceux en qui les resserremens convulsifs des viscères retiennent l'air exprimé des alimens dans les cavités des intestins, ce qui arrive aux gens vaporeux, à ceux que l'application continuelle de l'esprit & le chagrin empêchent de digérer comme il faut.

Pour peu que l'on considère encore la situation des malades à qui la *tympanite* survient; on verra qu'elle est la suite de beaucoup de maladies aiguës & chroniques, elle succède aux vieilles obstructions du mesentère, elle accompagne le carreau ou l'état skirrheux du mesentère dans les enfans qui sont à la mamelle, elle suit les devoymens opiniâtres, les disenteries ulcéreuses, elle est l'effet de l'affection hypochondriaque invétérée, elle finit les maladies de consomption; il est notoire que dans ces malades les humeurs sont en dissolution, les solides à demi putréfiés, & l'air échappé des molécules des uns & des autres occupe les cavités.

Les signes de cette maladie, sont les suivans: il survient une tension dans la région des lombes & une constipation opiniâtre, ensuite de laquelle le bas ventre est considérablement distendu, le malade est sujet aux rapports, le pouls est inégal, l'appetit languissant & la soif excessive; l'on sent dans les hypochondres & dans la région du nombril, une douleur poignante, mordicante, & une tension accompagnée de chaleur, on ne peut demeurer couché sur les côtés & la tumeur ne diminue point, lorsqu'on est couché sur le dos.

La *tympanite* fait une maladie dangereuse; elle est absolument incurable, lorsqu'elle accompagne ou qu'elle suit l'*hydropisie*, à cause que la distention violente des intestins & des muscles épigastriques, en comprimant les veines retarde la circulation du sang, produit la constipation, supprime la transpiration; la *tympanite* simple, lorsqu'elle est invétérée, & qu'on n'a pas soin d'y remédier sur le champ, dégénère dans les femmes & dans les enfans en une maladie chronique opiniâtre dont la mort est toujours la suite.

Le traitement s'exécute en employant les remèdes cardiaques & stomachiques de même que les amers de tous genres; après avoir fait précéder la saignée & les autres évacuans préliminaires, on peut employer les remèdes aromatiques.

**TYMPANO**, f. m. (*Musiq. ital.*) les Italiens se servent de ce terme pour désigner une paire de *tymbales* d'une grandeur inégale, & accordées à la quarte juste. La plus petite exprime le son de *c-sol-ut*, & la plus grande celui de *g-re-sol*, une quarte au-dessous. C'est instrument sert ordinairement de basse aux trompettes. *Dict. des B. A. (D. J.)*

**TYMPANOTRIBA**, f. m. (*Littérat.*) *τυμπανοτριβης*, un joueur de *tympanum*; mais ce terme désignoit au figuré chez les anciens une personne efféminée, plongée dans la mollesse. (*D. J.*)

**TYMPANUM des Hébreux**, (*Musiq. des Hébreux.*) cet instrument de musique est désigné en hébreu sous le nom général de *toph*, qui comprenoit diverses for-



res de tambours. Celui-ci ressembloit à un crible entouré de sonnettes, à-peu-près comme aux tambours de basque. On s'en servoit dans les occasions de réjouissance, après une victoire, dans les festins, les noces, & pour célébrer les louanges de Dieu.

Le *tympanum* des Romains étoit un cuir mince, étendu sur un cercle de bois ou de fer, que l'on frappoit à-peu-près de la même manière que font encore à présent nos bohémiennes. Quelques auteurs dérivent ce mot de *τυπανον*, *frapper*; Vossius le tire de l'hébreu *toph*. Il est du-moins certain que l'invention des *tympanum* vient de la Syrie, selon la remarque de Juvenal.

*Jampridem Syrus in Tyberim defluxit orontes  
Et linguam & mores & cum tibicine chordas  
Obliquas, nec non gentilia tympana secum  
Vexit.*

Ils étoient fort en usage dans les fêtes de Bacchus & de Cybele, comme on voit par ces vers de Catulle.

*Cybeles Phrygiæ ad nemora deæ,  
Ubi cymbalum sonat, ubi tympana roboant.*

Hérodien, parlant d'Héliogabale, dit qu'il lui prenoit souvent des fantaisies de faire jouer des flûtes, & de faire frapper des *tympanum*, comme s'il avoit célébré les bacchanales.

Le lecteur trouvera la représentation de divers *tympanum* & cymbales des anciens dans le *Museum romanum* de Spon, l. II. sect. 4. tab. 7. & 8. & dans *Agostini Gemme Antiche*, part. I. p. 30. (D. J.)

**TYMPHÆA**, (Géog. anc.) ville de la Thesprotie, selon Etienne le géographe. Strabon, l. VII. pages 326 & 327, ne connoît que les peuples qu'il nomme *Tymphæi*, & qu'il place vers les sources du Pénée. Selon Pliné, l. IV. c. ij. les peuples *Tymphæi* étoient du nombre de ceux qui habitoient l'Étolie; mais, l. IV. c. x. il met encore des *Tymphæi* dans la Bisaltie, ou du-moins entre le Strimon & l'Anius; ce qui oblige d'en faire deux peuples différens. (D. J.)

**TYMPHÉE**, GYPSE DE, *tymphaicum gypsum*, (Hist. nat.) nom donné par les anciens naturalistes à une terre qui, sans avoir été calcinée, prenoit corps avec l'eau, comme fait le plâtre ou le gypse calciné. Ils l'appelloient aussi *terra tymphaica*. Pliné dit: *Cognata calci res gypsum est; plura ejus genera; nam à lapide coquitur, ut in Syria ac Thuriis: & à terra foditur, ut in cypro & perhibæis; à summâ tellure & tymphaicum est; lib. XXXVI. c. xxxij.*

**TYMPHREŒTUS**, (Géog. anc.) montagne de la Thessalie. Strabon, l. IX. p. 433. la met au voisinage du pays des Dolopes. (D. J.)

**TYNDARIDES**, s. f. (Mythol.) on nommoit ainsi Castor & Pollux, enfans de Léda & de Tyndare, roi de Laconie. Castor se distingua dans la course & dans l'art de dresser les chevaux, Pollux dans l'exercice de la lutte. Aux jeux funebres de Pélops, la tradition des Eléens, suivie par Pausanias, fait remporter le prix de la course à pié à Castor, & celui du pugilat à Pollux. Jupiter, selon quelques poètes, donna l'immortalité à Pollux qui la partagea avec Castor, en sorte qu'ils vivoient & mouraient alternativement.

*Couplé de déités bisarre,  
Tantôt habitans du Ténare  
Et tantôt citoyens des cieux.*

Selon d'autres, il furent placés au ciel, sous le signe des Gemeaux, dont la découverte se fit peut-être environ ce tems-là; ce qui a donné lieu à la première fable de la mort & de la résurrection alternative de Castor & de Pollux, c'est que ces deux étoiles ne se montrent jamais ensemble. (D. J.)

**TYNDARARIUM**, (Géog. anc.) ville de Sicile, sur la côte septentrionale. Ptolomée, l. III. c. iv. la marque entre les embouchures des fleuves Hélicon & Tyméthus. Elle est nommée *Tyndaris* par Strabon, l. VI. p. 266. & par Pliné, l. III. c. viij. qui lui donne le titre de *colonie*.

Dans une ancienne inscription, ses habitans sont nommés *Tyndariens*, *Tyndarienses*, & dans plus d'un endroit des *verrines* de Cicéron, *Tyndaritani*.

Diodore de Sicile, *except. leg. ex. lib. XXII.* dit que Denys le tyran donna ce terrain aux Messéniens, qui y bâtirent la ville de *Tyndaris*. Cicéron, *verr. 3.* l'appelle *nobilissima civitas*: il la met au nombre des plus considérables de la Sicile, & il ajoute: ses habitans étoient les amis & les alliés du peuple romain. Pliné, l. II. c. xcij. nous apprend que la mer avoit englouti la moitié de cette ville. Le reste est aujourd'hui détruit: on n'y voit plus qu'une église, appelée *Sancta Maria in Tyndaro*. (D. J.)

**TYNDARARIUM PROMONTORIUM**, (Géog. anc.) promontoire de l'île de Sicile, sur la côte septentrionale. Il tiroit son nom de la ville de *Tyndaris*. (D. J.)

**TYNNA**, (Géog. anc.) 1°. ville d'Asie, dans la petite Arménie. Ptolomée, l. V. c. vij. la marque parmi les villes de la préfecture de Cataonie.

2°. Fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, l. VII. c. j. met son embouchure dans le pays des Arvares. (D. J.)

**TYPE**, s. m. (Gramm. & Théolog.) c'est la copie, l'image, ou la ressemblance de quelques modèles. Voyez **MODELE**, **IMAGE**.

Ce mot est formé du grec, *τυπος*, *forme*, *figure*.

Le terme *type* est moins en usage que ses composés *prototype* & *archétype*, qui signifient les *originaux* qui n'ont été faits d'après aucun modèle. Voyez **ARCHÉTYPE**, **PROTOTYPE**, **ECTYPE**.

**TYPE** est aussi un terme scholastique, dont les Théologiens se servent souvent pour signifier un *symbole*, un *signe* ou une *figure* d'une chose à venir.

Dans ce sens, on emploie ordinairement le mot *type* relativement au mot *antitype*, *αντιτυπος*, qui est la chose même dont une autre chose est le *type* ou la *figure*. Voyez **ANTITYPE**.

C'est ainsi que le sacrifice d'Abraham, l'agneau paschal, &c. étoient les *types* ou figures de notre rédemption. Le serpent d'airain étoit le *type* de la croix, &c.

Les *types* ne sont pas de simples conformités ou analogies que la nature fait naître entre deux choses d'ailleurs différentes, ni des images arbitraires, qui n'ont d'autre fondement que la ressemblance casuelle d'une chose à une autre. Il faut outre cela que Dieu ait eu une intention particulière de faire un *type*, & qu'il ait déclaré expressément que ce *type* en est un; ou que l'autorité de Jésus-Christ & des apôtres, ou celle d'une tradition constante aient décidé que telle ou telle chose est *type* par rapport à telle ou telle autre, autrement, & s'il étoit libre à chaque particulier de mettre des *types* où il veut & où il juge à propos, l'Écriture deviendroit un livre où l'on trouveroit tout ce qu'on voudroit.

M. Gale distingue les *types* en historiques & en prophétiques. Les derniers sont ceux dont les anciens prophètes se sont servis dans leurs inspirations. Les premiers sont ceux dans lesquels des choses arrivées ou des cérémonies instituées sous l'ancien Testament ont figuré d'avance, pronostiqué ou annoncé Jésus-Christ, ou des choses qui ont rapport à lui dans le nouveau Testament.

Les anciens pères de l'Église, aussi-bien que les critiques modernes, sont extrêmement partagés sur la nature & l'usage des *types*, & sur les représentations typiques qui se trouvent dans l'ancien Testa-



ment ; & c'est ce qui fait une des grandes difficultés que l'on a à entendre les anciennes prophéties , & à concilier l'ancien Testament avec le nouveau. Voyez PROPHÉTIE.

On ne peut disconvenir en effet qu'il n'y ait eû des *types* institués par la sagesse divine , pour être les ombres & les figures des choses à venir ; & quoique les hommes soient tombés , à cet égard , dans bien des excès , & que plusieurs se soient imaginés voir des *types* par-tout , comme Origene , qui trouvoit des mysteres jusque dans les chaudrons du tabernacle , on doit se contenter des plus sensibles & des plus frappans , ou de ceux dont l'application a déjà été faite par une autorité supérieure en fait de religion. Mais il n'en faut point proposer sans les prouver autant qu'il est possible , & sans faire voir que ce sont en effet des *types* , afin de justifier la solidité du raisonnement des apôtres qui en ont tiré des argumens.

Un auteur moderne soutient que non-seulement les peres de l'Eglise , mais aussi S. Paul lui-même , étoient d'opinion que toute la religion chrétienne étoit contenue dans l'ancien Testament , & accomplie dans l'histoire & dans la loi des juifs , & que ce testament & cette loi ne devoient être regardés que comme les *types* & les ombres du Christianisme. Dans cette vue il cite l'épître aux Hébreux , chap. viij. 5. chap. x. 1. & celle aux Colossiens , chap. j. vers. 16. & 17. il ajoute que les lois rituelles de Moïse n'étant que des *types* & des ombres des choses réelles à venir , doivent être considérées comme des prophéties accomplies. C'est aussi le sentiment de M. Whiston & d'autres. Et le premier auteur , pour appuyer davantage son raisonnement , cite Jesus-Christ lui-même qui , en S. Matthieu , chap. xj. vers. 13. confirme les prophéties légales , en disant qu'il est venu accomplir la loi. Mais c'est abuser visiblement de l'écriture que d'employer ces passages à prouver que tout y est *type* & figure ; car lorsque S. Paul dit que Jesus-Christ est la fin de la loi , *finis legis Christus* , il ne s'agit pas de savoir si Jesus-Christ y est figuré & prédit ; il est simplement question de montrer qu'il est le seul auteur de la justice que la loi ne pouvoit donner. Quand il dit aux Colossiens , que tout ce qui a été fait , n'a été fait que pour Jesus-Christ , *omnia in ipso constant* , & ne subsiste qu'en lui , il établit la divinité de Jesus-Christ , & il en donne pour preuve que tout ce qui existe , n'existe que par l'opération de sa toute-puissance. De même quand Jesus-Christ dit qu'il est venu accomplir la loi , cela s'entend des vérités de pratique qu'il venoit confirmer par ses exemples & par sa doctrine , & non simplement des figures qu'il venoit accomplir , comme si tout eût été *type* sous l'ancienne loi.

Cette affectation des figuristes a donné lieu à quelques écrivains peu favorables à la religion , d'observer que si les anciens & les modernes partisans du sens typique eussent formé le dessein de décrier le Christianisme , ils n'auroient pû mieux y réussir qu'en travestissant ainsi toutes choses en *types* & en prophéties. Il ne faut pas s'étonner , ajoutent-ils , que les athées & les déistes insultent à la crédulité des chrétiens , & qu'il rejettent des preuves fondées sur de pareilles absurdités.

Mais on peut répondre à ces écrivains , que l'exemple des figuristes ne peut tirer à conséquence contre la solidité des véritables preuves de la religion. Car il n'est pas difficile de reconnoître , à-moins qu'on ne veuille s'aveugler soi-même , la réalité de ce qu'on appelle *types*. Il est évident qu'il y en avoit beaucoup sous l'ancien Testament. Tels étoient les sacrifices , la personne du grand-prêtre , l'arche de Noé , &c. tels étoient les deux verges ou bâtons , dont il est parlé dans Zacharie , c. xj. vers. 7. 10. & 14. telle étoit

la femme adultere d'Osée , c. j. vers. 2. ses enfans , vers. 46. Par ces *types* & par d'autres semblables , Dieu & le prophete ont dessein d'annoncer des événemens futurs , mais il faut observer ou que le prophete avertit en même tems le lecteur de prendre ces choses pour *types* , qu'il le met en état de les entendre de cette maniere , qu'il ne l'abandonne pas à ses propres conjectures après l'événement ou l'accomplissement de ces prophéties ; ou que les apôtres ont expliqué ces *types* conformément à la tradition des juifs ; & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jesus-Christ , ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les apôtres ont cité , en parlant de Jesus-Christ & des mysteres de la loi nouvelle , un grand nombre de passages de l'ancien Testament dans leurs écrits , mais ils ne les ont pas tous cités dans le même sens. Ils en ont cité quelques-uns dans le sens que la sagesse divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres-saints , mais ils en ont cité aussi , sans qu'ils parussent avoir une destination particuliere & directe de Dieu , pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve plusieurs qu'ils n'ont appliqués à Jesus-Christ qu'à cause des traits de convenance & de ressemblance qui en autorisoient l'allusion & l'application , & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Messie : c'est le sentiment de plusieurs peres , & entr'autres de S. Cyrille contre Julien : *Paulus autem* , dit ce pere , *valde sapiens artifex ad introducendum divina , etiam illa quæ de aliquibus aliis in scripturis dicta sunt , aliquoties ad manifestandum Christi sacramentum inducit. Verumtamen non illa separat ab iis personis in quas dicta esse cognovimus , sed neque omnia illorum ad Christum redigit , verum aliquam partem minimam aliquoties suscipit quam ipse possit sine ullo periculo artificiosè ad suum referre propositum.*

Le sçavant Maldonat admet le même principe , & s'explique ainsi très-nettement sur ce point. « Quand les apôtres , dit-il , remarquent que quelque prophétie de l'ancien testament s'est trouvée accomplie par ce qu'ils rapportent , ils ne l'entendent pas toujours de la même maniere ; cette expression peut être prise en quatre sens différens.

» Le premier , qui est l'immédiat & le plus prochain , a lieu lorsque la chose s'accomplit proprement & à la lettre , selon qu'elle est prédite , comme quand S. Mathieu remarque , ch. j. que cette prophétie d'Isaïe , ch. vij. *une vierge enfantera* , &c. a été accomplie dans la Vierge Marie.

» Le second qui est quelquefois plus éloigné , mais qui n'est pas moins direct & moins absolu dans l'intention du S. Esprit , a lieu lorsque la chose s'accomplit dans la chose figurée par le *type* , comme quand S. Paul applique à Jesus-Christ , Hébr. ch. j. vers. vj. ces paroles du premier livre des rois , ch. vij. dites immédiatement de Salomon , *je lui tiendrai lieu de pere* , & *je le traiterai comme mon fils* , parce que Salomon étoit la figure du Messie ; ou quand S. Jean observe , ch. xix. qu'on ne rompit point les os de Jesus-Christ à la passion , pour accomplir ce qui étoit dit de l'agneau paschal , Exod. XII. *vous n'en briserez aucun os.*

» Le troisieme qui n'est qu'un sens accommodative , a lieu lorsqu'on applique une prophétie à ce qui n'est ni l'objet immédiat de la prophétie , ni le *type* figuré par la prophétie , mais à une chose indifférente , parce qu'elle quadre aussi bien à cette chose , que si elle avoit été faite pour elle , & qu'il y eût des preuves que le S. Esprit l'eût dirigée à signifier cette chose. Isaïe , par exemple , ch. xxix. semble borner le reproche que Dieu fait aux Juifs , de l'honorer du bout des levres , à ceux qui vivoient de son tems ; mais Jesus-Christ l'applique , Matth. xv. à ceux qui vivoient du



» sien , parce qu'ils ne valoient pas mieux que leurs  
» peres.

» Le quatrieme sens dans lequel les apôtres disent  
» qu'une chose s'accomplit , c'est lorsque une chose  
» étant déjà faite en partie , elle s'acheve tout-à-fait ,  
» de sorte qu'il n'y a plus rien à desirer pour son ac-  
» complissement ». Maldonat , in *ŷ. 15. cap. ij. S. Matthai.*

Ainsi il est certain que plusieurs des interprétations typiques & allégoriques de la loi , de l'histoire , & des cérémonies des Juifs , peuvent être rejetées sans donner aucun tour forcé , ni aucune atteinte au texte sacré de l'Écriture , qui peut être expliqué par des principes plus naturels , plus intelligibles , & plus conformes aux regles de la grammaire , que ceux des figuristes modernes.

Le mot *τυπος* , comme nous l'avons observé , ne signifie autre chose qu'une copie ou une impression de quelque chose. Les Anglois dans leur version de la bible , l'ont rendu tantôt par le terme d'*impression* ou *estampe* , tantôt par celui de *figure* , quelquefois par le mot de *forme* , & quelquefois par celui de *façon* ou *maniere*.

C'est de-là aussi que le même terme s'emploie au figuré , pour signifier un *modele moral* , & dans ce sens-là il ne signifie autre chose qu'un *exemple* ou une *similitude*. De même le mot *αντιτυπος* dans l'Écriture signifie une chose faite d'après un modele , & c'est ainsi que dans l'épître aux Hébreux , le tabernacle & le Saint des saints ayant été faits après le modele que Dieu avoit montré à Moïse , ils sont appellés *antitypes* , ou *figure des vrais lieux saints*. C'est encore dans le même sens que S. Pierre , en parlant du déluge & de l'arche de Noé , qui sauva huit personnes , appelle le baptême un *antitype* de cette arche , & par-là il n'exprime autre chose qu'une similitude de circonstances.

Les autres termes dont l'Écriture se sert quelquefois pour marquer qu'un événement a été figuré d'avance par quelque chose qui a précédé , sont *μοδειγμα* que l'on rend par *imitation* & *exemple* , & *σκια* , *ombre*. S. Paul se sert souvent de ce dernier mot , & l'applique aux lois & aux cérémonies des Juifs , qu'il représente comme de simples ombres des choses à venir , ou des choses spirituelles & célestes. Ces expressions générales ont induit des auteurs à prêter à S. Paul un dessein qu'il n'avoit point en faisant ces comparaisons , & à conclure de-là que tous les rites de la loi de Moïse étoient autant de *types* , ou de choses destinées à signifier des événemens futurs , & que l'on doit trouver l'Évangile dans le pentateuque , tandis que S. Paul ne paroît avoir eu d'autre intention que de faire connoître les grands avantages que l'Évangile a sur la loi ancienne à différens égards , où l'un a autant de prééminence sur l'autre , que le corps ou la substance en a sur l'ombre. Voyez ACCOMMODATION.

Si l'ombre des choses à venir est la figure ou le *type* des événemens futurs , quels sont les événemens auxquels puissent avoir aucun rapport , les nouvelles lunes , ou le boire & le manger des Juifs ? ou comment la loi de Moïse composée de commandemens pour des personnes , tems , lieux , sacrifices , &c. pouvoit-elle signifier une dispense des mêmes choses sous l'Évangile , où ces mêmes choses , loin d'avoir été enjointes , ont été déclarées au contraire inutiles & superflues ? Voilà toutes les observations que l'on peut faire sur toutes les significations des termes dont se servent les auteurs du nouveau Testament , & par lesquels ils semblent avoir voulu exprimer quelque figure ou *type* d'événemens futurs , sous l'Évangile : d'où nous pouvons conclure 1°. que d'argumenter des *types* , c'est argumenter très-souvent d'exemples ou de similitudes ; le but des similitudes

ou des comparaisons est simplement d'aider & de rendre quelques idées plus claires & plus fortes , de sorte qu'il est absurde de tirer des conséquences d'une similitude , ou d'inférer de quelque partie d'une similitude , autre chose que ce qui est absolument semblable. 2°. Que l'on ne sauroit prouver que toutes les cérémonies de la loi mosaïque aient jamais été destinées à signifier des événemens futurs sous le regne du Messie. Les auteurs de l'ancien Testament n'en font aucune mention , quelques notions que puissent avoir eû là-dessus les écrivains qui les ont suivis immédiatement : on convient que les apôtres ont argumenté des rites de l'institution mosaïque , mais il paroît que souvent ils ne l'ont fait que par forme d'illustration & d'analogie.

Affurément il y a une similitude générale dans toutes les opérations ou distributions de la Providence , & une analogie des choses dans le monde naturel , aussi-bien que dans le monde moral ; d'où il est aisé d'argumenter par forme de parité , & même il est très-juste & très-commun de le faire ; mais de dire qu'une de ces opérations ou distributions ait toujours été faite pour en marquer ou signifier une autre qui devoit avoir lieu dans la suite , c'est ce qu'on ne pourra jamais prouver , à moins que Dieu ne l'ait révélé.

Nous savons que la terre promise étoit un lieu où les Juifs devoient jouir d'un doux repos , après toutes leurs peines & fatigues. Dieu se reposa lui-même le septieme jour après l'ouvrage de la création ; cependant quelqu'un a-t-il jamais imaginé de prétendre que le repos de Dieu après la création , signifie le repos des Juifs dans la terre promise ? & n'est-il pas aussi sensé de dire que le repos que Dieu prit le septieme jour , signifie l'entrée des Juifs dans la terre de Canaan , que de dire que le repos des Juifs dans cette terre , signifie le repos dont David fait mention dans ses psaumes ? On ne prouvera pas non plus que tous ces événemens qui se succèdent dans l'ordre de la providence , & qui ressemblent à quelques événemens qui ont précédé , soient destinés à être figurés d'avance. Si on peut le prouver , on fera bientôt d'accord que le repos des Juifs étoit le *type* du repos des chrétiens. C'est de la même maniere que nous devons entendre S. Paul , lorsqu'il dit , *Jesus-Christ notre pâque a été immolé pour nous* , & S. Jean Baptiste , lorsqu'il appelle notre Sauveur l'*agneau de Dieu*. Il y avoit là cette similitude de circonstances que Jesus-Christ fut immolé le même jour qu'on immoloit & qu'on mangeoit l'agneau pascal , qu'il mourut à-peu-près à la même heure du jour où les prêtres commençoient leurs sacrifices , & qu'on ne brisa aucun des os ni de l'un ni de l'autre ; & comme l'agneau pascal devoit être sans tache , de même Jesus-Christ étoit sans souillure. C'est par rapport à ces circonstances , & d'autres semblables , que S. Paul applique à Jesus-Christ le nom de *Pâque*.

C'est encore ainsi qu'on explique ce que S. Paul appelle le baptême des enfans d'Israël , dans la nue & dans la mer , & la comparaison qu'il fait du grand prêtre qui entroit tous les ans dans le lieu saint , avec Jesus-Christ qui est entré dans le ciel. Il est donc certain qu'il y a des *types* dans l'ancien Testament , mais il l'est également que tout n'y est pas *type* , & que plusieurs de ces *types* ne sont que des similitudes ou des allusions , & n'ont été employés que dans ce sens par les apôtres.

TYPE , s. m. (*Théolog.*) est aussi le nom que l'on a donné à un édit de l'empereur Constans II. publié en 648. pour imposer un silence général aux orthodoxes , aussi-bien qu'aux Monothélites , sur la question qu'on agitoit alors , s'il falloit reconnoître en Jesus-Christ deux opérations ou volontés , comme le soutenoient les Catholiques , ou s'il falloit n'y en



admettre qu'une seule, comme le vouloient les Monothélites. *Voyez MONOTHÉLITES.*

On l'appella *type* parce que c'étoit une espece de formulaire de foi, ou plutôt un reglement auquel tout le monde devoit conformer sa conduite, en s'abstenant de parler des matieres controversées.

Le véritable auteur du *type* étoit Paul, patriarche de Constantinople, & monothélite, qui crut assez servir son parti en forçant par autorité les catholiques à n'oser publier leur foi, espérant que l'erreur feroit assez de progrès, tant qu'on ne la combattroit pas. En conséquence, il insinua à l'empereur Constans de supprimer l'écèse d'Héraclius, & de publier un édit pour imposer silence aux orthodoxes & aux monothélites; mais sur-tout aux premiers qui se plaignoient vivement de l'écèse, comme favorable au monothélisme; mais on sent que cette prétendue voie de pacification étoit injuste, & qu'elle opprimoit la vérité, sous prétexte d'éteindre les disputes: on croit cependant que Constans avoit donné cette loi à bonne intention, puisque dans le *type* même, après avoir ordonné le silence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux saintes Ecritures, aux cinq conciles œcuméniques, & aux simples passages des peres, dont la doctrine est la regle de l'Eglise, sans y ajouter, en ôter, ni les expliquer selon des sentimens particuliers. Mais quelles que fussent les intentions de l'empereur, il est certain que celles des monothélites étoient d'en abuser & de s'en prévaloir contre les catholiques. Aussi le pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la sentence de déposition contre le patriarche Paul. Le *type* fut examiné dans le concile de Latran, tenu en 649, & l'on y prononça anathème contre tous ceux qui admettoient l'impunité du *type* & de l'écèse. *Voyez ECÈSE.*

**TYPE**, f. m. (*Art numismatique.*) terme générique par lequel les médailistes entendent l'empreinte qui est marquée sur la tête & le revers des médailles, comme symboles, figures de divinités, de génies, d'hommes, de femmes, d'animaux, & de choses insensibles. On explique toutes ces choses en détail au mot TÊTE & SYMBOLE, *art numismat.* (D. J.)

**TYPÉE**, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans l'Elide. En allant de Scillunte à Olympie, dit Pausanias, l. V. c. vj. avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouve un rocher fort haut, qu'on appelle le *mont typée*. Les Eléens, ajoute-t-il, ont une loi par laquelle il est ordonné de précipiter du haut de ce rocher, toute femme qui seroit surprise assister aux jeux olympiques, ou qui même auroit passé l'Alphée les jours défendus; ce qui n'étoit jamais arrivé qu'à une seule femme nommée Callipaire, selon quelques-uns, & Phérénice, selon d'autres. Cette femme étant devenue veuve, s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduisit elle-même son fils Pisidore à Olympie. Il arriva que le jeune homme fut déclaré vainqueur: aussi-tôt sa mere transportée de joie, jette son habit d'homme, & saute par dessus la barriere qui la tenoit enfermée avec les autres maîtres. Elle fut connue pour ce qu'elle étoit, mais on ne laissa pas de l'absoudre en considération de son pere, de ses freres, & de son fils, qui tous avoient été couronnés aux jeux olympiques. Depuis cette aventure, il fut défendu aux maîtres d'exercice, de paroître autrement que nuds à ces spectacles. (D. J.)

**TYPHO**, sorte d'ouragan. *Voyez OURAGAN.*

**TYPHOÉE**, f. m. (*Mytholog.*) monstre né de l'alliance de la Terre avec le Tartare. Il avoit cent têtes de serpent; ses langues étoient noires; un feu ardent partoît de tous ses yeux, & de toutes ses bouches sortoient des sons infâbles, tantôt intelligibles pour les Dieux, & tantôt semblables aux mugisse-

mens des taureaux, ou aux rugissemens des lions, & qui faisoient retentir les montagnes de siffemens effroyables.

Il ne naquit qu'après la défaite des Titans, & seroit le maître des dieux, si Jupiter honoré par l'Olympe de la souveraineté, n'eût prévenu ce terrible monstre. Armé de son tonnerre, ce dieu, dit Hésiode, fait retentir la terre & les cieus; la mer s'agit, & les flots se pouffant impétueusement les uns les autres, viennent se briser contre les côtes; la terre gémit, le ciel s'enflamme; Pluton est troublé dans les enfers, & le bruit des carreaux de Jupiter va porter la terreur jusque sous le tartare, dans la ténébreuse demeure des Titans; il s'élançe de l'Olympe, & brûle toutes les têtes du monstre qui tombant sous ses coups redoublés, est sur le champ précipité jusqu'au fond du tartare; le feu dont ses têtes sont embrasées, se communique à la terre, qui fond comme de l'étain dans les fourneaux.

De *Typhoée* sont nés les vents nuisibles aux mortels, & différens de Notus, de Borée, & de Zéphire. L'origine de ceux-ci est divine, & leur utilité répond à l'excellence de cette origine; mais les autres, soufflant sur la face de la mer, y font périr navires & nautoniers; rien ne peut garantir de leur rage ceux qui ont le malheur d'en être surpris; ils se répandent avec une égale fureur sur la terre, & leurs tourbillons impétueux renversent & détruisent tous les ouvrages des mortels. *Voyez TYPHON.* (D. J.)

**TYPHOMANIE**, f. f. *en Médecine*, est une maladie du cerveau, dans laquelle ceux qui en sont atteints ne peuvent dormir, quoiqu'ils en aient grande envie; ils sont couchés ayant les yeux fermés, disent des choses absurdes, & jettent les membres de côté & d'autre; si on les touche, ils ouvrent d'abord les yeux, regardent de travers, & retombent dans une espece d'assoupissement, qui est interrompu par une foule d'idées fâcheuses.

La *typhomanie* est une espece de frenésie & de léthargie compliquée, on l'appelle aussi *coma vigil.* *Voyez COMA, FRENÉSIE & LÉTHARGIE.*

Le mot est formé du grec *typhos*, fumée, & *mania*, folie.

**TYPHON**, (*Physiq. générale.*) un *typhon* est un vent vif, fort, qui souffle de tous les points, varie de tous les côtés, & communément vient d'en-haut.

Il est fréquent dans la mer orientale, sur-tout dans celle de Siam, de la Chine, du Japon, & entre Malacca & le Japon. Il fort avec violence le plus souvent du point de l'ouest, & parcourant tout l'horison avec beaucoup de rapidité, il fait le tour en vingt heures; il accroît de force de plus en plus; il élève la mer à une grande hauteur avec ses tournans, & chaque dixieme vague s'élevant plus que les autres, fait perdre aux gens de mer tout espoir de se sauver; c'est pourquoi la navigation de l'Inde au Japon est fort dangereuse, de sorte que si de trois vaisseaux il en arrive un à bon port, on regarde cet événement comme un voyage heureux.

Le *typhon* régné le plus ordinairement en été, & il est plus terrible, qu'on ne peut imaginer sans l'avoir vû; de sorte qu'il n'est pas étonnant, que les côtes des vaisseaux les plus forts & les plus gros n'y résistent pas; on croiroit que le ciel & la terre vont se replonger dans leur ancien cahos.

Il exerce sa furie sur terre comme sur mer, renverse les maisons, déracine les arbres, & emporte de gros vaisseaux jusqu'à un mille de la mer.

Il dure rarement plus de six heures; dans l'Océan Indien, la mer est d'abord unie, mais il s'y élève ensuite des vagues terribles. Ainsi près de la ville d'Arbeil en Perse, ce *typhon* élève tous les jours à midi, dans les mois de Juin & de Juillet, une grande quantité de poussiere, & dure une heure.



La cause de ce *typhon* vient peut-être de ce que le vent soufflant vers un certain point, est arrêté & revient sur lui-même, & qu'ainsi il tourne en rond, comme nous voyons que l'eau forme un tourbillon, quand elle rencontre un obstacle; ou bien cela peut venir des vents furieux qui se rencontrent l'un l'autre, qui rendent la mer unie, & cependant s'élancent contre les vaisseaux qui se trouvent entr'eux. Quand ce vent vient d'en-haut, on l'appelle *catagis*.

Le *typhon*, dit le peintre des saisons, tournoie d'un tropique à l'autre, épuise la fureur de tout le firmament, & le terrible étreplica regne. Au milieu des cieus faussement sereins, un puissant orage se prépare; comprimé dans une petite tache de nuée, que l'œil connoisseur peut seul appercevoir: le fatal & imperceptible présage plein de feu & de malignes influences, est suspendu sur le sommet du promontoire, & rassemble ses forces. Le démon de ces mers le fait précéder d'un calme trompeur, propre à engager le matelot à confier ses voiles au zéphir qui l'accompagne. Tout-à-coup des vents rugissans, des flammes & des flots combattans, se précipitent & se confondent en masse. Le matelot demeure immobile; son vaisseau, dont les voiles sont déployées, boit la vague, s'enfonce & se cache dans le sein du sombre abîme. Le redoutable Gama combattit contre un semblable *typhon*, pendant plusieurs jours & plusieurs nuits terribles, voguant sans cesse autour du cap orangeux, conduit par une ambition hardie, & par la soif de l'or encore plus hardie. (D. J.)

*TYPHONIS INSULA*, (Géogr. anc.) île de la Méditerranée, aux environs de la Troade; quelques-uns l'ont nommé *Calydna*. (D. J.)

*TYPHOS*, (Médéc. anc.) τυφός; maladie décrite par Hippocrate, & dont il distingue cinq especes différentes.

La première est une fièvre continue, qui affoiblit les forces, & qui est accompagnée de tranchées, d'une chaleur extraordinaire dans les yeux, & de la difficulté de parler.

La seconde espece de *typhos*, commence par une fièvre tierce ou quarte, qui est suivie de maux de tête, de sputations, & de déjections de vers; le visage est pâle, les piés, & quelquefois tout le corps s'enflent; le malade sent de la douleur, tantôt dans la poitrine, & tantôt dans le dos; il a des boborygmes, les yeux hagards, la voix foible & tremblante.

La troisième espece de *typhos*, se montre par des douleurs aiguës dans les articulations, souvent même dans toutes les parties du corps, & ces douleurs produisent quelquefois l'immobilité des membres.

La quatrième espece de *typhos*, est accompagnée de tension, d'enflure, & d'ardeur extraordinaire dans le bas ventre, laquelle est suivie d'une diarrhée qui dégénere en hydropisie.

La cinquième espece de *typhos*, se manifeste par une extrême pâleur sans aucune enflure. Au contraire, le corps est exténué, sec & affoibli. Le malade a les yeux creux, arrache le duvet qui tient à sa couverture, & est sujet, soit qu'il veille ou qu'il dorme, à des pollutions fréquentes; ces symptomes réunis sont fort extraordinaires; nous ne connoissons point ce dernier genre de *typhos*, & nous douterions beaucoup de l'exactitude du récit, si nous ne le tenions d'Hippocrate. (D. J.)

*TYPHIQUE*, (Liturg. grecq.) τυπικόν de τυπος, forme, règle; livre ecclésiastique des Grecs, qui contient la forme de réciter l'office pendant toute l'année; mais comme les Eglises ont beaucoup varié sur ce point, les *typiques* sont fort différens les uns des autres; on peut consulter Allatius dans sa première dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs. (D. J.)

*TYPHIQUE*, fièvre, (Médéc.) febris typica; on appelle *fièvres typiques*, celles qui sont bien caractérisées

par la régularité de leurs accès, de leur accroissement, de leur rémission & de leur période; on les nomme ainsi, par opposition aux fièvres erratiques, qui ne suivent point de règle dans leurs cours; τυπος est l'ordre que tient une maladie. (D. J.)

*TYPOGRAPHE*, f. m. (Gram.) Imprimeur. Voyez ce mot.

*TYPOGRAPHIE*, f. f. (Gram.) art de l'imprimerie. Voyez IMPRIMERIE.

*TYPOLITES* ou *PIERRES A EMPREINTES*, (Hist. nat. Minéral.) *impressa lapidea*, *typolitus*, c'est ainsi que quelques naturalistes nomment des pierres sur lesquelles on voit des empreintes de substances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans plusieurs pays des pierres sur lesquelles on remarque distinctement des empreintes de plantes; c'est ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoises ou pierres schisteuses qui accompagnent communément les mines de charbon de terre, sont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & surtout de celles qui croissent dans les forêts, telles que les fougères, les capillaires, les roseaux, la prêle que l'on y distingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturalistes nous ont fait de longues énumérations des plantes qui se trouvent de cette manière. Mais une observation très-digne de réflexion, c'est que les plantes dont on trouve les empreintes sur des pierres de nos contrées, sont souvent tout-à-fait étrangères à nos climats, & leurs analogues vivans ne se rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Jussieu ayant eu occasion d'observer des pierres empreintes qui se trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnais, trouva que les plantes qu'il y voyoit, ressembloient si peu à toutes celles qui croissent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriser dans un monde tout nouveau. Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1718.

Les naturalistes qui attribuent au déluge universel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le sein de la terre. Scheuchzer a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux semblables à des épis de blé dans l'état où ils sont au printems, il a cru devoir en conclure que le déluge étoit arrivé dans cette saison; mais il sera très-difficile d'expliquer par le déluge la raison pourquoi la plupart des plantes que l'on trouve empreintes, sont exotiques ou étrangères au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela supposer que les climats ont changé, ainsi que les plantes qu'ils produisoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet point de croire que les eaux aient apporté ces plantes d'Asie ou d'Amérique, vû qu'elles n'auroient point eu le tems de faire un aussi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, sont ordinairement détruites & décomposées, & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & à qui elles ont servi de moules. La plupart de ces feuilles empreintes sont étendues; il est rare d'en voir qui soient roulées ou pliées, d'où quelques naturalistes n'ont pas manqué de conclure qu'elles avoient dû nager sur l'eau; mais cette raison n'est rien moins que décisive, vû qu'une eau agitée peut aisément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les *typolites* ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui se trouvent dans le tuf, & qui ne sont produites que par incrustation, c'est-à-dire, par le dépôt qui s'est fait des parties terreuses contenues dans des



eaux qui sont tombées sur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des *typolites*, ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires sont celles sur lesquelles on voit des poissons, telles que celles qui se trouvent sur une pierre feuilletée blanchâtre à Papeheim. Voyez PAPANHEIM *Pierre de*. On doit aussi placer dans ce nombre la pierre schisteuse chargée d'empreintes de poissons, qui se trouve près d'Eisleben, dans le comté de Mansfeld, qui est une vraie mine de cuivre. Voyez MANSFELD, *Pierre de*.

(-)

TYR, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, dans la Phénicie, sur le bord de la mer, au midi de Sidon. Cette ville aussi célèbre dans l'histoire sacrée, que dans l'histoire profane, est des plus anciennes, soit qu'elle ait la même ancienneté que Sidon, comme le prétend Quint-Curce, soit qu'elle ait été bâtie depuis Sidon, comme le pense Justin, *l. XVIII. c. iij.*

Quelques critiques prétendent qu'il y avoit deux villes de Tyr, l'une plus ancienne connue sous le nom de *Palæ-Tyros*, & l'autre plus nouvelle nommée simplement *Zor* ou *Tyr*. La première étoit bâtie sur le continent, à trente stades de la seconde, selon Strabon, *l. XVI.* C'est dans la première qu'étoit le temple d'Hercule, dont les prêtres de Tyr vantoient avec exagération l'antiquité à Hérodote; & c'est dans ce temple que les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvoit venir sacrifier, lorsqu'il leur fit dire qu'il souhaitoit se rendre dans leur ville pour y offrir des sacrifices à Hercule. L'autre Tyr étoit dans une île vis-à-vis de l'ancienne, dont elle n'étoit séparée que par un bras de mer assez étroit. Plin, *l. V. c. xix.* dit qu'il n'y avoit que sept cens pas de distance de l'île à la terre ferme. Alexandre le grand combla tout cet espace pour prendre la ville, & l'île étoit encore jointe à la terre ferme du tems de Plin. Dans le même chapitre cet auteur donne dix-neuf mille pas de circuit au territoire de Tyr, & il y renferme la vieille Tyr.

Le nom de cette ville en hébreu est *Zor* ou *Sor*; suivant une autre dialecte, c'est *Syr* ou *Sar*; les Araméens qui ont coutume de changer la lettre *s* en *t*, disent *Tor*, *Tur* ou *Tyr*, & en ajoutant la terminaison grecque, on a fait *τύρος*, *Tyros*. De *Sar* a été formé le nom national *sarranus*, qui dans les poètes signifie la même chose que *tyrius*. Virgile, *l. II. Georg. v. 506*, s'en est servi dans ce sens:

*Ut gemma bibat, & sarrano dormiat ostro.*

Les Tyriens passaient pour être les inventeurs du commerce & de la navigation, & ils l'étoient en effet. Pendant que dans les autres empires il se faisoit un commerce de luxe, les Tyriens faisoient par toute la terre un commerce d'économie. Bochart a employé le premier livre de son *Chanaan* à l'énumération des colonies qu'ils envoyèrent dans tous les pays qui sont près de la mer; ils passèrent les colonnes d'Hercule, & firent des établissemens sur les côtes de l'Océan.

Dans ces tems-là, les navigateurs étoient obligés de suivre les côtes, qui étoient, pour ainsi dire, leur bouffole. Les voyages étoient longs & pénibles. Les travaux de la navigation d'Ulysse ont été un sujet fertile pour le plus beau poème du monde, après celui qui est le premier de tous.

Le peu de connoissance que la plupart des peuples avoient de ceux qui étoient éloignés d'eux, favorisoit les nations qui faisoient le commerce d'économie. Elles mettoient dans leur négoce les obscurités qu'elles vouloient; elles avoient tous les avantages que les nations intelligentes prennent sur les peuples ignorans.

L'Egypte éloignée par la religion & par les mœurs, de toute communication avec les étrangers, ne fai-

soit guere de commerce au-dehors; elle jouissoit d'un terrain fertile & d'une extrême abondance. C'étoit le Japon de ce tems-là; elle se suffisoit à elle-même.

Les Egyptiens furent si peu jaloux du commerce du dehors, qu'ils laisserent celui de la mer Rouge à toutes les petites nations qui y eurent quelque part. Ils souffrirent que les Juifs & les Syriens y eussent des flottes. Salomon employa à cette navigation des tyriens qui connoissoient ces mers.

Joseph dit que sa nation uniquement occupée de l'agriculture connoissoit peu la mer; aussi ne fut-ce que par occasion que les Juifs négocierent dans la mer Rouge. Ils conquièrent sur les Iduméens Elath & Afiongaber, qui leur donnerent ce commerce; ils perdirent ces deux villes, & perdirent ce commerce aussi.

Il n'en fut pas de même des Phéniciens ou des Tyriens; ils ne négocioient point par la conquête; leur frugalité, leur habileté, leur industrie, leurs périls, leurs fatigues les rendoient nécessaires à toutes les nations du monde. Ce sont les excellentes réflexions de l'auteur de l'esprit des lois.

Les Tyriens vendoient à tous les peuples de la terre les étoffes teintes en pourpre & en écarlate, dont ils avoient le secret; & cette seule branche de commerce leur valoit un gain immense. Ulpian, fameux jurisconsulte, & né lui-même à Tyr, nous apprend que l'empereur Sévère accorda aux Tyriens de grands privilèges qui contribuèrent encore à leur agrandissement. Ils peuplèrent les villes de Biserte, de Tripoli de Barbarie & de Carthage. Ils fondèrent Tartèse, & s'établirent à Cadix.

Mais pour parler de plus loin, l'Écriture appelle Tyr dans son style oriental, une *ville couronnée de gloire & de majesté*, remplie de princes & de nobles qui avoient tant d'or & d'argent, que ces métaux y étoient aussi communs que la terre. Elle y est dite parfaite en beauté, & elle est comparée à un navire royal qui a été construit pour être un chef-d'œuvre digne d'admiration.

La religion chrétienne y fit de grands progrès du tems des empereurs romains; cette ville a eu le titre de métropole, & celui du premier siège archiepiscopal sous le patriarcat d'Antioche: ce qui fait qu'on l'a nommé *Protothronos*, ou *premier siège*.

Tyr est aujourd'hui entièrement ruinée, au point même qu'on trouve à peine dans ses ruines de faibles traces de son ancienne splendeur, dans un si grand nombre de ses palais abattus, de ses pyramides renversées & de ses colonnes de jaspe & de porphyre rompues. Ses fortes murailles sont détruites, ses boulevards aplanis, & les débris qui en restent, ne servent plus qu'à étendre & à sécher les filets de quelques pauvres pêcheurs. Enfin on ne trouve plus dans les masures de l'ancienne capitale de Phénicie, qu'une douzaine de maisons habitées par quelques turcs ou quelques arabes.

Cette ville a été assiégée deux fois par les chrétiens; la première en 1112, par Baudouin I. sans succès, & la seconde en 1124; cette dernière fois les Chrétiens la prirent, & en demeurèrent maîtres jusqu'en 1188, que Saladin l'attaqua, s'en empara, & la démolit de fond-en-comble. Le port de Tyr est fort vaste & à l'abri des vents du midi. Il reste ouvert à la tramontane; mais sa tenue est bonne & son fond net.

Recapitulons en peu de mots les vicissitudes de Tyr. Bâtie sur les côtes de la Phénicie, dans une île éloignée de quatre stades du bord de la mer, peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité. Reine des mers, suivant l'expression des écrivains sacrés, peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des princes, elle sembloit embrasser l'univers par l'étendue de son commerce; ses vaisseaux par-



couroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer Rouge & du golfe Persique. Par terre, ses négocians trafiquoient au-delà de l'Euphrate, qui fut longtems le terme des connoissances géographiques des anciens. Le nombre de ses colonies l'a mise au rang des métropoles les plus illustres. Plusieurs, comme Utique & Carthage, ont joué de grands rôles; d'autres, comme Cadix, subsistent encore avec éclat.

*Tyr* n'étoit pas moins guerrière que commerçante; cet immense négoce qui fit sa gloire, & dont l'ingénieux auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit soutenu par des troupes nombreuses de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent succéder plus d'une fois à ses prospérités les plus affreux malheurs. Salmanasar l'humilia, Nabuchodonosor la détruisit presque. Rétablie sous Cyrus, & plus brillante que jamais sous les rois de Perse, elle paya chèrement l'honneur d'arrêter Alexandre dans sa course; un siege meurtrier en fit un monceau de ruines.

De la domination des rois de Syrie, successeurs de ce conquérant, elle passa sous celle des Romains. Leur empire doux & tranquille favorisoit le commerce; *Tyr* en profita pour se relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les siècles suivans elle éprouva sous les Sarrasins & les princes chrétiens, la même alternative de revers & de succès.

Enfin aujourd'hui elle a le sort de toutes les villes anciennes tombées au pouvoir des Turcs. Teucer de Cyzique avoit poussé l'histoire de cette ville jusqu'à son tems; nous avons perdu son ouvrage, & personne ne l'a ni recommencé ni continué. Le chevalier Newton, Marsham & Perizonius ont établi la fondation de *Tyr* sous le regne de David ou de Nabuchodonosor; & il faut avouer qu'il est bien difficile de renverser leur système.

*Porphyre*, célèbre philosophe platonicien, naquit à *Tyr* dans le troisieme siècle, & mourut sous le regne de Dioclétien. Disciple de Longin, il fut l'ornement de son école à Athènes; de-là il passa à Rome, & s'attacha au célèbre Plotin, dont il écrivit la vie, & auprès duquel il demeura six ans. Après la mort de Plotin, il enseigna la philosophie à Rome avec une grande réputation; il se montra très-habile dans les belles-lettres, dans la géographie, dans l'astronomie & dans la musique. Il nous reste de lui un livre en grec sur l'abstinence des viandes, & quelques autres écrits. Son traité contre la religion chrétienne fut réfuté par Méthodius, évêque de *Tyr*, par Eusebe, par Apollinaire, par S. Augustin, par S. Jérôme, par S. Cyrille & par Théodoret. Voilà bien des réfutatateurs; mais l'ouvrage même n'est pas parvenu jusqu'à nous; Pempereur Théodose le fit brûler en 388, avec quelques autres livres du même philosophe. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

**T Y R**, (*Calend. éthyopien.*) nom du cinquieme mois de l'année éthyopienne. Il commence le 25 Décembre de l'année julienne.

**T Y R**, (*Mythol.*) nom d'une divinité invoquée par les Celtes qui habitoient les royaumes du nord. C'étoit un dieu guerrier qui protégeoit les hommes vaillans & les athletes, & dispensoit les victoires. Le troisieme jour de la semaine lui étoit consacré, & il s'appelle encore aujourd'hui *tyrs-dag*, le jour de *Tyr*, ce qui répond au mardi, qui chez les Romains étoit consacré au dieu Mars. Il ne faut point confondre le dieu dont nous parlons avec celui que les peuples du nord appelloient *Thor*. Voyez son article.

**T Y R** marbre de, (*Hist. nat.*) *tyrium marmor*, marbre blanc, fort estimé des anciens, & qui n'étoit point inférieur au marbre de Paros lorsqu'il étoit parfaitement pur. Quelquefois il avoit des veines d'un gris noirâtre.

**TYRAN**, f. m. (*Politique & Morale.*) par le mot *τυραννος*, les Grecs désignoient un citoyen qui s'étoit emparé de l'autorité souveraine dans un état libre, lors même qu'il le gouvernoit suivant les lois de la justice & de l'équité; aujourd'hui par *tyran* l'on entend, non-seulement un usurpateur du pouvoir souverain, mais même un souverain légitime, qui abuse de son pouvoir pour violer les lois, pour opprimer ses peuples, & pour faire de ses sujets les victimes de ses passions & de ses volontés injustes, qu'il substitue aux lois.

De tous les fléaux qui affligent l'humanité, il n'en est point de plus funeste qu'un *tyran*; uniquement occupé du soin de satisfaire ses passions, & celles des indignes ministres de son pouvoir, il ne regarde ses sujets que comme de vils esclaves, comme des êtres d'une espece inférieure, uniquement destinés à assouvir ses caprices, & contre lesquels tout lui semble permis; lorsque l'orgueil & la flatterie l'ont rempli de ces idées, il ne connoît de lois que celles qu'il impose; ces lois bizarres dictées par son intérêt & ses fantaisies, sont injustes, & varient suivant les mouvemens de son cœur. Dans l'impossibilité d'exercer tout seul sa tyrannie, & de faire plier les peuples sous le joug de ses volontés déréglées, il est forcé de s'affocier des ministres corrompus; son choix ne tombe que sur des hommes pervers qui ne connoissent la justice que pour la violer, la vertu que pour l'outrager, les lois, que pour les éluder. *Boni quam mali suspectiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est.* La guerre étant, pour ainsi dire, déclarée entre le *tyran* & ses sujets, il est obligé de veiller sans cesse à sa propre conservation, il ne la trouve que dans la violence, il la confie à des satellites, il leur abandonne ses sujets & leurs possessions pour assouvir leur avarice & leurs cruautés, & pour immoler à sa sûreté les vertus qui lui font ombrage. *Cuncta ferit, dum cuncta timet.* Les ministres de ses passions deviennent eux-mêmes les objets de ses craintes, il n'ignore pas que l'on ne peut se fier à des hommes corrompus. Les soupçons, les remords, les terreurs l'assiègent de toutes parts; il ne connoît personne digne de sa confiance, il n'a que des complices, il n'a point d'amis. Les peuples épuisés, dégradés, avilis par le *tyran*, sont insensibles à ses revers, les lois qu'il a violées ne peuvent lui prêter leur secours; en vain réclame-t-il la patrie, en est-il une où regne un *tyran*?

Si l'univers a vu quelques *tyrans* heureux jouir paisiblement du fruit de leurs crimes, ces exemples sont rares, & rien n'est plus étonnant dans l'histoire qu'un *tyran* qui meurt dans son lit. Tibere après avoir inondé Rome du sang des citoyens vertueux, devient odieux à lui-même; il n'ose plus contempler les murs témoins de ses proscriptions, il se bannit de la société dont il a rompu les liens, il n'a pour compagnie que la terreur, la honte & les remors. Tel est le triomphe qu'il remporte sur les lois! Tel est le bonheur que lui procure sa politique barbare! Il mène une vie cent fois plus affreuse que la mort la plus cruelle. Caligula, Néron, Domitien ont fini par grossir eux-mêmes les flots de sang que leur cruauté avoit répandus; la couronne du *tyran* est à celui qui veut la prendre. Pline disoit à Trajan, « que par le » fort de ses prédécesseurs, les dieux avoient fait » connoître qu'ils ne favorisoient que les princes » aimés des hommes ».

**TYRANS, LES TRENTÉ**, (*Hist. grec.*) on appelloit ainsi les trente hommes que les Lacédémoniens établirent dans Athènes pour la tenir en servitude; mais Thrasibule forma le généreux dessein de les chasser d'Athènes, & y réussit. C'est là-dessus que Cornelius Nepos a dit ce beau mot de ce grand homme: « Plu- » sieurs ont désiré, peu ont eu le bonheur de déli- » vrer ».



» vrer leur patrie d'un seul tyran, Thrasibule déli-  
» vra la fiemme de trente ». (D. J.)

TYRANNICIDE, f. m. (Lang. franç.) *tyrannici-  
da*, dans les auteurs latins, signifie le meurtrier d'un  
tyran. M. d'Ablancourt a dit le premier *tyrannicide*  
dans sa belle traduction de Lucien, & il doit être  
approuvé par tous ceux qui ont du goût. (D. J.)

TYRANNIE, f. f. (Gouvern. politiq.) tout gouver-  
nement injustement exercé sans le frein des lois.

Les Grecs & les Romains nommoient *tyrannie* le  
dessein de renverser le pouvoir fondé par les lois, &  
sur-tout la démocratie: il paroît cependant qu'ils dis-  
tinguoient deux sortes de *tyrannie*; une réelle, qui  
consiste dans la violence du gouvernement; & une  
d'opinion, lorsque ceux qui gouvernent établissent  
des choses qui choquent la maniere de penser d'une  
nation.

Dion dit qu'Auguste voulut se faire appeller Ro-  
mulus; mais qu'ayant appris que le peuple craignoit  
qu'il ne voulût se faire roi, Auguste changea de des-  
sein.

Les premiers romains ne vouloient point de roi,  
parce qu'ils n'en pouvoient souffrir la puissance: les  
Romains d'alors ne vouloient point de roi, pour n'en  
point souffrir les manieres; car quoique César, les  
triumvirs, Auguste, fussent des véritables rois, ils  
avoient gardé tout l'extérieur de l'égalité, & leur vie  
privée contenoit une espece d'opposition avec le faste  
des rois d'alors; & quand les Romains ne vouloient  
point de rois, cela signifioit qu'ils vouloient garder  
leurs manieres, & ne pas prendre celles des peuples  
d'Afrique & d'Orient.

Dion ajoute que le même peuple romain étoit in-  
digné contre Auguste, à cause de certaines lois trop  
dures qu'il avoit données; mais que sitôt qu'il eut  
rappelé le comédien Pylade, chassé par les factions  
de la ville, le mécontentement cessa; un pareil peu-  
ple sentoit plus vivement la *tyrannie* lorsqu'on chas-  
soit un baladin, que lorsqu'on lui ôtoit toutes les  
lois; il falloit bien qu'il tombât sous l'empire de la  
*tyrannie* réelle, & cet événement ne tarda pas.

Comme l'usurpation est l'exercice d'un pouvoir  
auquel d'autres ont droit, nous définissons la *tyrannie*  
l'exercice d'un pouvoir également injuste & outré, au-  
quel qui que ce soit n'a aucun droit dans la nature: ou  
bien la *tyrannie* est l'usage d'un pouvoir qu'on exerce  
contre les lois au détriment public, pour satisfaire son  
ambition particulière, sa vengeance, son avarice, &  
autres passions déréglées, nuisibles à l'état. Elle réunit  
les extrêmes; & sur la tête d'un million d'hommes  
qu'elle écrase, elle élève le colosse monstrueux de  
quelques indignes favoris qui la servent.

Cette dégénération des gouvernemens est d'autant  
plus à craindre, qu'elle est lente & foible dans ses  
commencemens, prompte & vive dans la fin. Elle  
ne montre d'abord qu'une main pour secourir, &  
opprime ensuite avec une infinité de bras.

Je dis cette dégénération, cette corruption des  
gouvernemens, & non pas comme Puffendorf de la  
simple monarchie, parce que toutes les formes de  
gouvernement sont sujettes à la *tyrannie*. Partout où  
les personnes qui sont élevées à la suprême puissance  
pour la conduite du peuple, & la conservation de  
ce qui lui appartient en propre, emploient leur pou-  
voir pour d'autres fins, & foulent des gens qu'ils  
sont obligés de traiter d'une toute autre maniere, là  
certainement est la *tyrannie*; soit qu'un seul homme  
revêtu du pouvoir agisse de la sorte, soit qu'il y en  
ait plusieurs qui violent les droits de la nation. Ainsi  
l'histoire nous parle de trente tyrans d'Athènes, aussi-  
bien que d'un à Syracuse; & chacun fait que la domi-  
nation des décemvirs de Rome, n'étoit qu'une vérita-  
ble *tyrannie*.

Partout où les lois cessent, ou sont violées par le

brigandage, la *tyrannie* exerce son empire; quicon-  
que revêtu de la puissance suprême, se sert de la force  
qu'il a en main, sans avoir aucun égard pour les lois  
divines & humaines, est un véritable tyran. Il ne  
faut point d'art ni de science pour manier la *tyran-  
nie*. Elle est l'ouvrage de la force, & c'est tout en-  
semble la maniere la plus grossière, & la plus horri-  
ble de gouverner. *Oderint dum metuant*; c'est la de-  
vise du tyran; mais cette exécration n'étoit  
pas celle de Minos, ou de Rhadamante.

Plutarque rapporte que Caton d'Utique étant en-  
core enfant & sous la férule, alloit souvent, mais  
toujours accompagné de son maître, chez Sylla le di-  
ctateur, à cause du voisinage & de la parenté qui  
étoit entr'eux. Il vit un jour que dans cet hôtel de  
Sylla, en sa présence, ou par son ordre, on empri-  
sonnoit les uns, on condamnoit les autres à diverses  
peines: celui-ci étoit banni, celui-là dépouillé de  
ses biens, un troisième étranglé. Pour couper court,  
tout s'y passoit, non comme chez un magistrat, mais  
comme chez un tyran du peuple; ce n'étoit pas un  
tribunal de justice, c'étoit une caverne de *tyrannie*.  
Ce noble enfant indigné se tourne avec vivacité  
vers son précepteur. « Donnez-moi, dit-il, un poi-  
gnard; je le cacherai sous ma robe; j'entre souvent  
dans la chambre de ce tyran avant qu'il se leve;  
je le plongerai dans son sein, & je délivrerai ma  
patrie de ce monstre exécration. Telle fut l'enfance  
de ce grand personnage, dont la mort couronna la  
vertu.

Thalès interrogé quelle chose lui paroissoit la plus  
surprenante, c'est, dit-il, un vieux tyran, parce que  
les tyrans ont autant d'ennemis qu'ils ont d'hommes  
sous leur domination.

Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu de peuple,  
qui ait été assez barbare & assez imbécille pour se sou-  
mettre à la *tyrannie* par un contrat originel; je fai  
bien néanmoins qu'il y a des nations sur lesquelles la  
*tyrannie* s'est introduite ou imperceptiblement, ou  
par violence, ou par prescription. Je ne m'érigerai  
pas en casuiste politique sur les droits de tels souve-  
rains, & sur les obligations de tels peuples. Les hom-  
mes doivent peut-être se contenter de leur sort; souf-  
frir les inconvéniens des gouvernemens, comme  
ceux des climats, & supporter ce qu'ils ne peuvent  
pas changer.

Mais si l'on me parloit en particulier d'un peuple  
qui a été assez sage & assez heureux, pour fonder &  
pour conserver une libre constitution de gouverne-  
ment, comme ont fait par exemple les peuples de la  
grande-Bretagne; c'est à eux que je dirois librement  
que leurs rois sont obligés par les devoirs les plus  
sacrés que les lois humaines puissent créer, & que  
les lois divines puissent autoriser, de défendre & de  
maintenir préférablement à toute considération la li-  
berté de la constitution, à la tête de laquelle ils sont  
placés. C'étoit-là l'avis non-seulement de la reine  
Elisabeth, qui n'a jamais tenu d'autre langage, mais  
du roi Jacques lui-même. Voici de quelle maniere il  
s'énonça dans le discours qu'il fit au parlement en  
1603. « Je préférerai toujours en publiant de bonnes  
lois & des constitutions utiles le bien public & l'a-  
vantage de tout l'état, à mes avantages propres,  
& à mes intérêts particuliers, persuadé que je suis  
que le bien de l'état est ma félicité temporelle, &  
que c'est en ce point qu'un véritable roi differe  
d'un tyran.

On demande si le peuple, c'est-à-dire, non pas la  
canaille, mais la plus saine partie des sujets de tous  
les ordres d'un état, peut se soustraire à l'autorité  
d'un tyran qui maltraiteroit ses sujets, les épuseroit  
par des impôts excessifs, négligeroit les intérêts du  
gouvernement, & renverseroit les lois fondamen-  
tales.



Je réponds d'abord à cette question, qu'il faut bien distinguer entre un abus extrême de la souveraineté, qui dégénère manifestement & ouvertement en *tyrannie*, & qui tend à la ruine des sujets; & un abus médiocre tel qu'on peut l'attribuer à la foiblesse humaine.

Au premier cas, il paroît que les peuples ont tout droit de reprendre la souveraineté qu'ils ont confiée à leurs conducteurs, & dont ils abusent excessivement.

Dans le second cas, il est absolument du devoir des peuples de souffrir quelque chose, plutôt que de s'élever par la force contre son souverain.

Cette distinction est fondée sur la nature de l'homme & du gouvernement. Il est juste de souffrir patiemment les fautes supportables des souverains, & leurs légères injustices, parce que c'est-là un juste support qu'on doit à l'humanité; mais dès que la *tyrannie* est extrême, on est en droit d'arracher au tyran le dépôt sacré de la souveraineté.

C'est une opinion qu'on peut prouver 1°. par la nature de la *tyrannie* qui d'elle-même dégrade le souverain de sa qualité qui doit être bienfaisante. 2°. Les hommes ont établi les gouvernemens pour leur plus grand bien; or il est évident que s'ils étoient obligés de tout souffrir de leurs gouverneurs, ils se trouveroient réduits dans un état beaucoup plus fâcheux, que n'étoit celui dont ils ont voulu se mettre à couvert sous les ailes des lois. 3°. Un peuple même qui s'est soumis à une souveraineté absolue, n'a pas pour cela perdu le droit de songer à sa conservation, lorsqu'il se trouve réduit à la dernière misère. La souveraineté absolue en elle-même, n'est autre chose que le pouvoir absolu de faire du bien; ce qui est fort contraire au pouvoir absolu de faire du mal, que jamais aucun peuple, suivant toute apparence, n'a eu intention de conférer à aucun mortel. Supposé, dit Grotius, qu'on eût demandé à ceux qui les premiers ont donné des lois civiles, s'ils prétendoient imposer aux citoyens la dure nécessité de mourir, plutôt que de prendre les armes pour se défendre contre l'injuste violence de leur souverain; auroient-ils répondu qu'oui? Il y a tout lieu de croire qu'ils auroient décidé qu'on ne doit pas tout souffrir; si ce n'est peut-être, quand les choses se trouvent tellement disposées, que la résistance causeroit infailliblement les plus grands troubles dans l'état, ou tourneroit à la ruine d'un très-grand nombre d'innocens.

En effet, il est indubitable que personne ne peut renoncer à sa liberté jusque-là; ce seroit vendre sa propre vie, celle de ses enfans, sa religion; en un mot tous ses avantages, ce qui certainement n'est pas au pouvoir de l'homme.

Ajoutons même qu'à parler à la rigueur, les peuples ne sont pas obligés d'attendre que leurs souverains aient entièrement forgé les fers de la *tyrannie*, & qu'ils les aient mis dans l'impuissance de leur résister. Il suffit pour qu'ils soient en droit de penser à leur conservation, que toutes les démarches de leurs conducteurs tendent manifestement à les opprimer, & qu'ils marchent, pour ainsi dire, enseignes déployées à l'attentat de la *tyrannie*.

Les objections qu'on fait contre cette opinion ont été si souvent résolues par tant de beaux génies; Bacon, Sydney, Grotius, Puffendorf, Locke & Barbeyrac, qu'il seroit superflu d'y répondre encore; cependant les vérités qu'on vient d'établir sont de la dernière importance. Il est à-propos qu'on les connoisse pour le bonheur des nations, & pour l'avantage des souverains qui abhorrent de gouverner contre les lois. Il est très-bon de lire les ouvrages qui nous instruisent des principes de la *tyrannie*, & des horreurs qui en résultent. Apollonius de Thyane se

rendit à Rome du tems de Néron pour voir une fois; disoit-il, quel animal c'étoit qu'un tyran. Il ne pouvoit pas mieux tomber. Le nom de Néron a passé en proverbe, pour désigner un monstre dans le gouvernement; mais par malheur Rome n'avoit plus sous lui, qu'un foible reste de vertu; & comme elle en eut toujours moins, elle devint toujours plus esclave; tous les coups portèrent sur les tyrans; aucun ne porta sur la *tyrannie*. (*Le Chevalier DE JAU-COURT.*)

**TYRAS**, (*Géog. mod.*) fleuve de la Sarmatie européenne. Hérodote, *l. IV. c. lj.* met sept fleuves entre le Danube & le Tanais. Le premier est le *Tyrés*; car c'est ainsi qu'il écrit. Pomponius Mela, Ptolomée, Scymnus de Chio, & Ovide, *l. IV. ex. Ponto, epist. 10. v. 50.* disent *Tyras*:

. . . . . *Nulla tardior amne Tyras.*

Selon Strabon, du fleuve *Tyras* à la dernière embouchure du Danube, il y avoit environ trois cens stades; ce qui fait conclure que c'est aujourd'hui le *Niester* ou *Dniester*, nom qui paroît avoir été formé de celui de *Danaster*, dont se sert Jornandès, *de reb. getic. c. v.* Ptolomée, *l. III. c. x.* nous apprend que le fleuve *Tyras* servit de bornes entre la Dace & la Sarmatie. Sur le bord de ce fleuve, il y avoit une ville de même nom, appelée auparavant *Ophiusa*, selon Plin, *liv. IV. ch. xij.* ce qui est confirmé par le témoignage d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

**TYRBE**, (*Ant. grec.*) *τυρβη*; fête que célébroient les peuples d'Achaïe en l'honneur de Bacchus. Le mot *τυρβη*, *trouble*, *confusion*, indique assez que l'ordre ne regnoit pas beaucoup dans cette fête. Potter, *archeol. grec. l. II. c. x. t. I. p. 434.* (*D. J.*)

**TYREDIZA**, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Etienne le géographe. Hérodote, *l. VII.* écrit *Tyrodiça*, & la place sur la côte des Périnthiens. (*D. J.*)

**TYRIMNUS**, *f. m.* (*Mythol.*) divinité de Thyratie, ville de Lydie. Il avoit son temple devant la ville pour la garder; on faisoit des jeux publics en son honneur, mais c'est tout ce que nous apprend de ce dieu une inscription rapportée par M. Spon. (*D. J.*)

**TYRISSA**, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. Ptolomée, *liv. III. chap. xij.* la marque dans l'Emathie; le nom moderne est *Ceresi*, selon Mercator. Les peuples sont appelés *Tyrisæi* par Plin, *l. IV. c. x.* (*D. J.*)

**TYRISTASE**, (*Géog. anc.*) *Tyristasis* ou *Tiristasis*, ville du Cherfonnése de Thrace, vers la Propontide, au voisinage de la ville Crobyle, selon Plin, *l. IV. c. ij.* (*D. J.*)

**TYRMIDÆ**, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe & Suidas donnent ce nom à une partie de la tribu Oéneïde; & la liste de l'Attique publiée par M. Spon en fait un bourg de cette même tribu. Il en est fait mention dans une ancienne inscription, avec cette différence qu'il y a un *e* à la seconde syllabe; aussi ce nom s'écrivoit-il de plus d'une manière, puisque Harpocracion l'écrit avec un *ei*. L'inscription dont il vient d'être parlé se trouvoit à Florence chez le marquis Richardi: voici ce qu'elle porte.

Ἰσίδι Χρῆστῃ Ἐπιμωῖ  
Σελευκος Σοκρατοτευκην  
Ἐπι Ἱερῶς Διοκλεους  
Του Διοκλεου Τυρμεδοῦ.

C'est-à-dire, *Isidi concidenti, obsequenti, Seleucus Socratis filius, votum posuit, sub pontifice Diocle, Dioclis filio Turmedo.* (*D. J.*)

**TYROMORPHITE**, *f. m.* (*Hist. nat. Litholog.*) nom que quelques naturalistes ont donné à une pierre semblable à du fromage pourri.



TYRONE ou TYR-OWEN, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province d'Ulster. Ce comté a Lough-Neagh & Armagh à l'est; Londonderry au nord & nord-ouest; Monaghan & Fremanagh au sud & sud-ouest: on donne à ce comté quarante-sept milles de longitude, sur trente-trois de large; c'est un pays montagneux; il n'a point de ville qui ait droit de tenir un marché public, mais il en a quatre qui envoient leurs députés au parlement de Dublin; ce sont Straban, Omagh, Dungannon, & Agher. (*D. J.*)

TYROSIS, en Médecine, est une coagulation de lait caillé dans l'estomac, en forme de fromage. Voyez COAGULATION, CAILLÉ; ce mot est formé du grec τυρος, caseus, fromage. Voyez FROMAGE.

TYROTARICHUS, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un mets fort grossier dont se nourrissoient les gens de la campagne, & qui étoit composé de fromage & de drogues salées, l'étymologie l'indique. Cicéron, dans ses lettres à Atticus, emploie plusieurs fois ce mot pour désigner une table frugale. Ainsi, liv. XIV. épit. xvj. il dit à son ami: « Je vais aujourd'hui souper frugalement chez Pœtus ». *Ipse autem eo die in Pœti nostri tyrotarichum imminebam.* Voyez aussi *Epist. xvj. xvij. & xx. l. IX. fam.* (*D. J.*)

TYRRHÈNES, (*Géog. anc.*) *Tyrrheni*; le nom de *Tyrrhènes* ou de *Tyrrhéniens*, paroît dans l'origine avoir été celui des habitans d'une partie de la Macédoine, qui s'étendoit jusqu'au Strymon, & qu'Hérodote appelle *Crestonie*, à cause de sa capitale *Crestona*. Insensiblement il reçut cette acception plus générale, il devint synonyme du nom *Pélasge*; Thucydide les confondoit ensemble, & quelques vers de Sophocle cités par Denis d'Halicarnasse, nous donnent lieu de penser que cette confusion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélasges de la Grèce il passa bien-tôt à ceux d'Italie, c'est-à-dire aux peuples d'origine grecque, plus anciens que les colonies helléniques; on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt *Tyrrhènes*, & c'est ce qu'on peut remarquer dans Denis d'Halicarnasse, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point Barbares, attribue sans réserve aux Pélasges d'Italie tout ce que les anciens ont débité sur ceux de la Grèce. Par une suite de ce système, qui le jette quelquefois dans de fausses interprétations, il a changé le nom de *Crestona* en celui de *Cortona*, & confond les *Tyrrhènes* de la *Crestonie* avec ceux de la Toscane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de désigner ces derniers par leur voisinage avec l'Ombrie.

Cette erreur de Denis d'Halicarnasse a fait illusion à tous les critiques, & produit des faux systèmes sur l'origine des Toscans. Comme par une suite de la première méprise on avoit donné le nom de *Tyrrhéniens* à tous les Pélasges répandus en Italie, & qu'il se trouvoit sur les côtes de Toscane plusieurs de ces cités pélasgiques, entre autres celle des Agylliens, très-connu des Grecs; les Grecs peu-à-peu s'accoutumèrent à désigner tous les Toscans sous le même nom. Ils les regarderent comme des *Tyrrhéniens*, & par conséquent comme des Pélasges; parce que ne les connoissant pas eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondissent avec des peuples enclavés dans leur territoire, & qui ne cessent d'entretenir quelque relation avec la Grèce. Mais ni les Toscans, ni même les Romains n'ont jamais connu ces dénominations: si quelques poètes latins s'en servent, ce n'est que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'*Ausonie* & d'*Hespérie* communs dans nos poètes françois.

Les Agylliens sont souvent appelés *Tyrrhènes* par les écrivains grecs. Hérodote leur donne indifféremment ces deux noms. Pindare en parlant des pirates qui troubloient le commerce de l'Italie & de la Si-

cile, désigne aussi sous ce nom de *Tyrrhènes* les Argylliens qu'il associe aux Carthaginois. L'auteur des hymnes attribués à Homère dit la même chose, & Thucydide parle du secours qu'ils envoyèrent aux Athéniens dans la guerre de Sicile, la dix-neuvième année de celle du Péloponnèse, un peu avant la ruine de Veies par les Romains. (*D. J.*)

TYRRHENICA STAGNA, (*Géogr. anc.*) on trouve ce nom sur une ancienne inscription, & on croit qu'il est question de la partie de la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Ebre. Ausone, *ad Paulin. epist. xxij.* appuie ce sentiment, car il donne à la ville de Tarragone le surnom de *Tyrrhenica*:

..... Tyrrhenica propter  
Tarraco & ostrifero super addita Barcino ponto.

(*D. J.*)

TYRUS, (*Géog. anc.*) île que Strabon, liv. VI. pag. 776. met dans le golfe Persique. Eustathe & Etienne le géographe connoissent cette île, & le dernier dit qu'Artémidore la nomme *Tylos*. Plutarque fait mention dans plusieurs endroits d'une île nommée *Tylus*, & qu'il place dans la mer Rouge, qui s'étendoit jusque dans le golfe Persique; de cette façon *Tyrus*, *Tylus*, ou *Tylos* sont la même île.

*Tyrus* est encore le nom d'une île sur la côte de la Syrie, tout près du continent, selon Ptolomée, l. V. c. xv.

Etienne le géographe met une ville nommée *Tyrus* dans la Laconie, une autre dans la Lydie, & une troisième dans la Pisidie. (*D. J.*)

TYSHAS, f. m. (*Calend. éthyop.*) c'est chez les Ethiopiens le quatrième mois de l'année; il commence le 27 Novembre de l'année Julienne. (*D. J.*)

TYSON, GLANDE DE, (*Anatom.*) *Tyson*, membre de la société royale d'Angleterre, médecin de l'hôpital de Bethléem, & professeur d'Anatomie, a publié & nous a laissé différens petits traités; il y a des glandes auxquelles on a donné son nom. Voyez GLANDE.

TYSTED, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, au diocèse d'Alborg, dans le Hundborg, à trois lieues de la mer, sur le bord du Lymfiord. (*D. J.*)

## T Z

TZANATL, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) nom d'un oiseau d'Amérique décrit par le père Nieremberg. Il dit que cet oiseau est couvert de grandes & belles plumes d'un verd admirable, & aussi lustré que dans le paon; le dessus de ses ailes est noir, le dessous est d'un verd opaque; sa tête est ornée d'une très-belle crête; son gosier & sa gorge sont d'un rouge écarlate; les grosses plumes des ailes sont fort longues, & brillantes par l'agréable variété de leurs couleurs. Les Indiens emploient ces grosses plumes à décorer les statues de leurs dieux. Ray, *Ornithol. pag. 303.*

TZANGÆ, (*Littérat.*) nom donné par les anciens à des fouliers faits en forme d'aigle, enrichis de pierres précieuses, & destinés à l'usage des seuls empereurs. (*D. J.*)

TZANIENS, (*Géog. anc.*) *Tzani*, peuples voisins de l'Arménie. Procop. *adif. l. III. c. vj.* dit que ces peuples étoient autrefois indépendans, qu'ils mennoient une vie farouche, & adoroient des animaux. Ils habitoient dans des montagnes, voloient au lieu de travailler, & n'étoient point accoutumés à l'agriculture. Il ne faut pas s'en étonner, leur terroir étoit stérile, toujours couvert de neige, & comme condamné à un hiver éternel. (*D. J.*)

TZANPAU, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom d'un oiseau d'Amérique, que les Espagnols tiennent en cage à cause de la beauté de son chant; il est de la



grosseur d'un étourneau; sa poitrine & son ventre sont diaprés de blanc, de noir, & de gris; son dos est bigarré de blanc, de noir, & de brun. Ray, *Ornithologie*. (D. J.)

**TZAULE**, f. m. (*Hist. du bas empire*.) nom d'office à la cour des empereurs de Constantinople. Le grand *tzau* étoit l'officier que l'on appelloit auparavant le *grand-courier*, le *premier courrier*, parce qu'il portoit les ordres de l'empereur dans les provinces, & remplissoit alors quelquefois la charge de commissaire impérial. (D. J.)

**TZCHALATZKI LES**, & **LES TZUKTZCHI**, (*Géog. mod.*) nom de deux peuples barbares & alliés qui habitent la Sibérie, à la pointe du nord-est de l'Asie, & vers le cap Suétoi-Nos; ils sont les plus féroces de tout le nord de l'Asie. (D. J.)

**TZCHOPPAU**, ou **ZSCHOPPA**, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Misnie, sur la rivière de même nom, proche d'Anneberg, dans une contrée fertile. (D. J.)

**TZÉLAFÉE**, (*Calendr. persan.*) ère ou époque des Persans; elle commença le 14<sup>e</sup> jour de l'année 1079, & fut substituée par l'ordre d'Alba-Artalan, sarrasin, roi de Perse, à l'ère de Jezdégerdique, dont ce peuple s'étoit servi depuis l'an 632, que commença le règne d'Isdégérde III. le dernier de ses rois de la race des Saffanides. Le mot de *tzélafée* signifioit ère *auguste*; mais aujourd'hui cette époque ne subsiste plus, & les Persans se servent du calendrier arabe. (D. J.)

**TZÉNOGAR**, ou **TZORNOGAR**, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire russe, dans le royaume d'Astracan, à trois werstes de la ville d'Astracan, à la droite du Wolga, sur une montagne. Elle fut bâtie en 1627, & on y tient garnison, pour s'opposer aux courses des Tartares. (D. J.)

**TZERKA LA**, ou **TZIRCHO**, (*Géog. mod.*) rivière de l'empire russe en Jugorie; elle prend sa source d'un lac voisin de Plavonicka, reçoit la Norbiga, & ensuite la Szilma, dans laquelle elle se perd pour aller grossir la Petzora. (D. J.)

**TZETLAN**, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) petite île de

la mer Caspienne, à huit lieues de Terki. C'est une île stérile pour la plus grande partie, marécageuse, & seulement couverte de coquilles sur le rivage. *Latit.* 43. 5. (D. J.)

**TZICATLIN**, f. m. (*Ophiologie*.) nom d'un très-beau serpent de l'Amérique méridionale; selon le récit du pere Nieremberg, l. II. c. vij. il est long de neuf à dix pouces, gros comme le petit doigt, marqué alternativement de bandes rouges & blanches qui se croisent; ce serpent ne fait de mal à personne; son nom signifie le *serpent des fourmis*, parce qu'il vit avec les fourmis, & peut-être en vit-il. (D. J.)

**TZINITZIAN**, f. m. (*Hist. nat. Ornithologie*.) nom d'un oiseau d'Amérique, superbe par la variété & la richesse de ses couleurs. Il est de la grosseur d'un petit pigeon, dont il a la tête & le cou; son bec est court, crochu, & d'une couleur pâle; sa gorge & une partie du ventre, sont rouges; mais le bas du dos près de la queue, étale un mélange éclatant d'un beau bleu d'azur, & d'un blanc de satin; la queue est verte en-dessus, & noire en-dessous; ses ailes sont nuées de noir & de blanc; ses épaules sont d'un verd admirable; ses jambes & ses piés sont gris. Cet oiseau est fort commun sur les bords de la mer du Sud; il vit de végétaux, ne chante jamais; mais sa beauté fait qu'on veut en avoir en cage: les Indiens se servent de ses plumes à diverses sortes d'ouvrages, dont ils se parent. Ray, *Ornithol.* (D. J.)

**TZTACTZON**, f. m. (*Hist. nat. Ornithologie*.) nom d'une espèce de canard d'Amérique, remarquable par le beau mélange des couleurs de sa tête, qui offre aux yeux le pourpre, le bleu, le verd, & le blanc, d'un lustre de satin; son corps est peint de blanc, de noir, & de gris; ses jambes sont rouges; ses piés sont plutôt faits pour nager que pour marcher; aussi se trouve-t-il communément sur les lacs du Mexique. (D. J.)

**TZURULUM**, ou **ZURULUM**, (*Géog. anc.*) ville, ou plutôt, comme dit Zonare, château de Thrace, à moitié chemin, entre Constantinople & Andrinople; les savans croyent que le nom moderne est *Ziorlo*, ou *Zorli*. (D. J.)



## U



Subst. masc. (*Gram.*) c'est la vingtième lettre de l'alphabet latin; elle avoit chez les Romains deux différentes significations, & étoit quelquefois voyelle, & quelquefois consonne.

I. La lettre *U* étoit voyelle, & alors elle représentoit le son *ou*, tel que nous le faisons entendre dans *fou*, *loup*, *nous*, *vous*, qui est un son simple, & qui, dans notre alphabet devoit avoir un caractère propre, plutôt que d'être représenté par la fausse diphtongue *ou*.

De-là vient que nous avons changé en *ou* la voyelle *u* de plusieurs mots que nous avons empruntés des Latins, peignant à la françoise la prononciation latine que nous avons conservée: *sourd*, de *surdus*; *court*, de *curtus*; *couteau*, de *culter*; *four*, de *furnus*; *doux*, de *dulcis*; *bouche*, de *bucca*; *sous*, & anciennement *soub*, de *sub*; *genou*, de *genu*; *bouillir*, & anciennement *boullir*, de *bullire*, &c.

II. La même lettre étoit encore consonne chez les Latins, & elle représentoit l'articulation fénilabiale foible, dont la forte est *F*; le digamma *J*, que l'empereur Claude voulut introduire dans l'alphabet romain, pour être le signe non équivoque de cette articulation, est une preuve de l'analogie qu'il y avoit entre celle-là & celle qui est représentée par *F*. (*Voyez I.*) Une autre preuve que cette articulation est en effet de l'ordre des labiales, c'est que l'on trouve quelquefois *V* pour *B*; *velli* pour *belli*; *Danuivius*, pour *Danubius*.

En prenant l'alphabet latin, nos peres n'y trouverent que la lettre *U* pour voyelle & pour consonne; & cette équivoque a subsisté long-tems dans notre écriture: la révolution qui a amené la distinction entre la voyelle *U* ou *u*, & la consonne *V* ou *v*, est si peu ancienne, que nos dictionnaires mettent encore ensemble les mots qui commencent par *U* & par *V*, ou dont la différence commence par l'une de ces deux lettres; ainsi l'on trouve de suite dans nos vocabulaires, *utilité*, *vue*, *uvée*, *vuide*, ou bien *augment* avant le mot *avide*; celui-ci avant *aulique*, *aulique* avant le mot *avocat*, &c. C'est un reste d'abus dont je me suis déjà plaint en parlant de la lettre *I*, & contre lequel je me déclare ici, autant qu'il est possible, en traitant séparément de la voyelle *U*, & de la consonne *V*.

*U*, f. m. c'est la vingt-unième lettre de l'alphabet françois, & la cinquième voyelle. La valeur propre de ce caractère est de représenter ce son sourd & constant qui exige le rapprochement des lèvres & leur projection en-dehors, & que les Grecs appelloient *upsilon*.

Communément nous ne représentons en françois le son *u* que par cette voyelle, excepté dans quelques mots, comme j'ai eu, tu eus, que vous eussiez, ils eurent, *Eustache*: *heureux* se prononçoit *hureux* il n'y a pas long-tems, puisque l'abbé Régnier & le pere Buffier le disent expressément dans leurs grammaires françoises; & le dictionnaire de l'académie françoise l'a indiqué de même dans ses premières éditions: l'usage présent est de prononcer le même son dans les deux syllabes *heu-reux*.

Nous employons quelquefois *u* sans le prononcer après les consonnes *c* & *g*, quand nous voulons leur donner une valeur gutturale; comme dans *cucullir*, que plusieurs écrivent *cuillir*, & que tout le monde prononce *keuillir*; *figue*, *prodigue*, qui se prononcent

## V A

bien autrement que *fige*, *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui du reste est absolument muet.

Il est aussi presque toujours muet après la lettre *q*; comme dans *qualité*, *querelle*, *marqué*, *marquis*, *quolibet*, *queue*, &c. que l'on prononce *kalité*, *kerelle*; *marké*, *markis*, *kolibet*, *keue*.

Dans quelques mots qui nous viennent du latin, *u* est le signe du son que nous représentons ailleurs par *ou*; comme dans *équateur*, *aquatique*, *quadrature*, *quadragesime*, que l'on prononce *ékouateur*, *akouatike*; *kouadrature*, *kouadragesime*, conformément à la prononciation que nous donnons aux mots latins *aquator*, *aqua*, *quadrum*, *quadragesimus*. Cependant lorsque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend sa valeur naturelle dans les mots de pareille origine, & nous disons, par exemple, *kuinkouagesime* pour *quinquagesime*, de même que nous disons *kuinkouagesimus* pour *quinquagesimus*.

La lettre *u* est encore muette dans *vuide* & ses composés, où l'on prononce *vide*: hors ces mots, elle fait diphtongue avec l'*i* qui suit, comme dans *lui*, *cuit*, *muid*, &c.

*V*, f. m. c'est la vingt-deuxième lettre, & la dix-septième consonne de notre alphabet. Elle représente, comme je l'ai déjà dit, l'articulation fénilabiale foible, dont la forte est *F*; (*voyez F.*) & de-là vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre: *neuf* devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv*, & l'on dit *neuv hommes*, *neuv articles*, pour *neuf hommes*, *neuf articles*: les adjectifs terminés par *f*, changent *f* en *ve* pour le féminin; *bref*, m. *breve*, f. *vif*, m. *vive*, f. *veuf*, m. *veuve*, f.

Déjà avertis par la *Grammaire générale* de P. R. de nommer les consonnes par l'e muet, nos peres n'en ont rien fait à l'égard de celle-ci quand l'usage s'en introduisit; & on l'appelle plus communément *vé*, que *ve*.

Il paroît que c'étoit le principal caractère ancien pour représenter la voyelle & la consonne. Il servoit à la numération romaine, où *V*. vaut *cinq*; *IV*. vaut *cinq moins un*, ou *quatre*; *VI*, *VII*, *VIII*, valent *cinq plus un*, *plus deux*, *plus trois*, ou *six*, *sept*, *huit*:  $\overline{V} = 5000$ .

Celles de nos monnoies qui portent la lettre *V* simple, ont été frappées à Troyes: celles qui sont marquées du double *W*, viennent de Lille.

(*B. E. R. M.*)

*V*, en *Musique*. Cette lettre majuscule sert à indiquer les parties de violons; & quand elle est double *V V*, elle marque que le premier & le second dessus de symphonie sont à l'unisson. (*S*)

*v*, dans le *commerce*. Cette lettre suivie d'un petit *o* & ainsi figurée *v<sup>o</sup>*. signifie *verso*. Cette même voyelle ou simple *V* ou *W* double barré par le haut; comme dans ces caractères  $\overline{V}$  ou  $\overline{W}$ , signifie *écu ou écus de soixante sols ou trois livres tournois*. *Dict. de commerce*. *Voyez ABRÉVIATION*.

*v*, *v*, *v*, (*Ecriture*.) ces trois *v* dans leur figure sont composés d'une ligne mixte, & de la 5, 6, 7 & 8 partie d'*o*. Ils se forme du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le vol. des Pl. à la table de l'Ecriture*.

*U*, *u*, *u*, quant à leur figure, sont deux *i* sans point liés ensemble, ils se forment du mouvement mixte des doigts & du poignet dans leurs parties inférieures & du simple mouvement des doigts dans leur premières parties. *Voyez le vol. des Pl. à la table de l'Ecriture*.

*VA*, f. m. (*Jeu*.) abréviation de *vade*; ainsi on

H H h h h



dit sept & le va , pour le vade , où la première mise & sept fois autant.

VA HORS DE JOUR , ou VA A DIEU , ( *Jurisprudence.* ) en Angleterre sont les termes dans lesquels les juges prononcent ce que nous appelons ici un hors de cours. Voyez HORS DE COUR.

VAALI , f. m. ( *Hist. mod.* ) ce sont des princes fortis des maisons royales , dont les rois de Perse ont conquis les états. Ils sont demeurés vice-rois , gouverneurs , ou rois tributaires des états de leurs ancêtres.

VAATRIMON , f. m. ( *Hist. nat. Botan.* ) espèce de citron de l'isle de Madagascar , qui vient de la grosseur de la tête d'un enfant & dont l'écorce confite dans le sucre est un manger excellent.

VABAR , ( *Géog. anc.* ) ville de la Mauritanie , césarienne , selon Ptolomée , l. IV. c. ij. Castald dit que c'est aujourd'hui Bismeo. ( *D. J.* )

VABRES , ( *Géog. mod.* ) en latin du moyen âge , *Vabrinum* , & *vabrense castrum* ; elle a dans nos géographes le titre de petite ville de France , dans le Rouergue , à 10 lieues de Rhodès , à 11 d'Alby , & au confluent de deux petites rivières , qui se jettent un peu plus bas dans le Tarn. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins , fondée par Raimond I , comte de Toulouse , & elle fut érigée en 1317 , par le pape Jean XXII , en évêché aujourd'hui suffragant d'Alby. Cet évêché vaut environ vingt mille livres de revenu , & n'a que soixante & neuf paroisses ; mais *Vabres* ne doit qu'au siège épiscopal le nom de ville , car ce n'est qu'un vrai village dépeuplé. *Longit.* 20. 30. *latit.* 42. 53. ( *D. J.* )

VACANCE , f. f. ( *Gram. & Juris.* ) est l'état d'une chose qui n'est point remplie ou occupée.

La *vacance* du siège d'un prélat , ou d'un juge ou d'un office en général , c'est lorsque personne n'est pourvu du bénéfice , office ou autre place.

On entend quelquefois par *vacance* le cas qui a fait vaquer l'office ou le bénéfice , comme la *vacance* par mort. Voyez les articles ci-après.

VACANCE PAR APOSTASIE , Voyez APOSTAT , APOSTASIE , RELIGIEUX.

VACANCE se prend aussi quelquefois pour la cessation de certains exercices , comme dans les collèges , les *vacances* données aux professeurs & étudiants , les *vacances* que prennent les chanoines selon les statuts de leur chapitre , & les *vacances* ou *vacations* des tribunaux. Voyez VACATIONS. ( *A* )

VACANCE PAR DÉMISSION. Voyez DÉMISSION.

VACANCE PAR DÉVOLUT. Voyez DÉVOLUT.

VACANCE PAR INCAPACITÉ. Voyez INCAPACITÉ.

VACANCE PAR INCOMPATIBILITÉ. Voyez BÉNÉFICE & INCOMPATIBILITÉ.

VACANCE PAR INTRUSION. Voyez INTRUSION.

VACANCE PAR IRRÉGULARITÉ. Voyez IRRÉGULARITÉ.

VACANCE PAR MORT ou *per obitum* est la *vacance* d'un office ou d'un bénéfice , par le décès du titulaire.

VACANCE PAR PERMUTATION. Voyez PERMUTATION.

VACANCE PAR RÉSIGNATION. Voyez RÉSIGNATION , BÉNÉFICE , OFFICE.

VACANCE PAR SIMONIE. Voyez SIMONIE.

VACANCE *in curiâ* , on sous-entend *romanâ* , c'est la *vacance* d'un bénéfice , dont le titulaire meurt dans le lieu où le pape tient sa cour , ou à deux journées aux environs ; les papes se sont réservés la collation de ces bénéfices. Voyez BÉNÉFICES VACANS *in curiâ*.

VACANCES , ( *Jurisprudence.* ) Voyez VACATIONS.

VACANT , adj. ( *Gram. & Juris.* ) se dit de ce qui n'est point rempli ou occupé.

Le saint siège est *vacant* , lorsqu'il n'y a point de pape ; on dit de même que le siège épiscopal ou abbatial est *vacant* , lorsqu'il n'y a point d'évêque ou d'abbé.

La chancellerie est *vacante* lorsqu'il n'y a point de chancelier ; en général un office est *vacant* lorsque personne n'en est pourvu.

Un bien *vacant* , est celui qui n'est occupé par personne.

Une succession *vacante* , est celle qui est abandonnée , & pour laquelle il ne se présente point d'héritier. Voyez BIEN , CHANCELLERIE , HÉRITIER , OFFICE , SIEGE , SUCCESSION. ( *A* )

VACANT le , ( *Hist. de Malte.* ) on appelle le *vacant* dans l'ordre de Malte , le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur , c'est-à-dire l'année qui suit le mortuaire. Le *vacant* appartient au trésor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie , est obligé de l'y faire tenir.

VACARME , TUMULTE , f. m. ( *Synon.* ) *vacarme* emporte par sa valeur l'idée d'un plus grand bruit , & *tumulte* celle d'un plus grand desordre.

Une seule personne fait quelquefois du *vacarme* ; mais le *tumulte* suppose toujours qu'il y a un grand nombre de gens.

Les maisons de débauche sont sujettes aux *vacarmes*. Il arrive souvent du *tumulte* dans les villes mal policées.

*Vacarme* ne se dit qu'au propre ; *tumulte* se dit au figuré du trouble & de l'agitation de l'ame. C'est pour cela qu'on tient mal une résolution qu'on a prise dans le *tumulte* des passions. ( *D. J.* )

VACATION , f. f. ( *Gram. & Jurisprud.* ) est lorsqu'une chose vient à vaquer , comme quand il arrive *vacation* d'un bénéfice , ou office par le décès du titulaire. Voyez VACANCE.

*Vacations* au pluriel se prend pour le tems où une juridiction vaque , c'est-à-dire , où la justice n'y est point exercée ; il y a dans le cours de l'année différents jours auxquels les tribunaux vaquent ; mais on n'entend ordinairement par les *vacations* ou *vacances* qu'un certain espace de tems qui est donné aux officiers pendant l'automne pour vaquer à leurs affaires rurales ; il y a des tribunaux dont le tems des *vacations* est réglé autrement ; quelques-uns ont deux différentes *vacances* dans l'année. Voyez VACANCES.

*Vacation* dans un sens tout opposé , se prend pour l'action de vaquer à quelque chose , c'est-à-dire , de s'y employer de s'en occuper.

On appelle première , seconde , ou autre *vacation* d'un inventaire ou d'un procès-verbal les différentes séances où l'on a travaillé à ces actes. Voyez INVENTAIRES , PROCÈS-VERBAL , SÉANCE , JOURNÉE.

On entend quelquefois par *vacation* le droit qui est dû à un officier pour avoir vaqué à quelque chose. Les juges ont des épices & *vacations*. Les *vacations* sont pour ceux qui ont vu le procès de grand ou de petit commissaire , au-lieu que les pièces sont pour ceux qui ont assisté au jugement.

L'écu de *vacation* est ce que l'on paie à chaque commissaire pour une vacation. Voyez ÉCU QUART. ( *A* )

VACATION , ( *Antiq. rom.* ) suspension des affaires au barreau. Il y avoit de deux sortes de *vacations* chez les Romains , l'ordinaire & l'extraordinaire. L'ordinaire avoit lieu un certain nombre de jours de l'année , qui étoient connus de tout le monde. L'extraordinaire n'arrivoit que quand , dans des tems de tumulte & de guerres civiles , le sénat statuoit que toutes les affaires cessassent , & qu'on ne rendit point



la justice, jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. C'est ainsi que le sénat l'ordonna, lorsqu'il apprit que César étoit entré avec son armée en Italie. Cette suspension des affaires s'appelloit *rerum prolatio* ou *judiciorum indicio*, & c'est ce qu'on ne pratiquoit que dans les grandes extrémités. (D. J.)

VACCA, (Géog. anc.) ville de la Numidie, l'entrepôt des états de Jugurtha; mais cette ville ne fut heureuse ni dans son zèle pour son prince, puisque ce zèle la fit périr sous Métellus, ni dans son infidélité pour son roi, car ayant voulu se donner à César, dans le tems qu'il faisoit la guerre en Afrique, Juba qui en fut averti s'en rendit maître, & la ruina de fond en comble. (D. J.)

VACCA ou VAGIA, (Géog. anc.) fleuve de la Lusitanie, selon Pline, l. IV. c. xxj. c'est aujourd'hui le Vouga, qui se jette dans l'Océan près d' Aveiro.

VACCA, île, (Géog. mod.) ou île *Buccina*; île de la Méditerranée, sur la côte méridionale de la Sardaigne, à deux milles, & vis-à-vis de la pointe Béta, en tirant vers le nord oriental de l'île Toro. (D. J.)

VACCÆI, (Géog. anc.) peuple de l'Espagne taragonoise, que Tite-Live met au nombre de ceux que L. Lucullus & Cl. Marcellus subjuguèrent.

VACERRES, s. m. pl. (Hist. des Gaulois.) nom d'une des classes de druides. Les *vacerrés* étoient les prêtres, comme les *eubages* étoient les augures, les *bardes* les poètes, les *chantres* les sarronides, les *juges* les théologiens & professeurs de la religion. (D. J.)

VACHE, s. f. (Hist. nat.) *vacca*, c'est la femelle d'un taureau. Voyez TAUREAU.

VACHE, (Diete & Mat. méd.) il n'y a que les paysans & les gens du peuple qui mangent la chair de la *vache* au lieu de celle du bœuf: la première est communément plus dure, plus maigre, & par conséquent plus sèche; cependant les bouchers en vendent quelquefois pour du bœuf, même à Paris; & comme ils ont soin de choisir des *vaches* jeunes & grasses, peu de personnes s'aperçoivent de la fraude qui dès-lors devient indifférente. Voyez BŒUF.

La *vache* est proprement un objet médicinal en ce qu'elle fournit un aliment médicamenteux qui tient un rang distingué parmi les secours médicinaux; savoir, son lait qui a aussi mérité à ce titre un article particulier. Voyez LAIT, Chimie, Diète & Mat. méd. Secondement, par un remède assez bizarre qu'on retire de sa fiente en la distillant au bain-marie, & qui est connu sous le nom d'*eau de mille fleurs*, qui passe dans l'usage intérieur pour un antipleurétique excellent, & pour un bon diurétique, & même litontripétique, & dans l'usage extérieur pour un excellent cosmétique: au reste, c'est-là un remède fort propre & fort élégant en comparaison du suc même de la fiente de *vache* récente, que les paysans avalent dans quelques contrées pour se guerir des fièvres, & qu'Ettmuller recommande non-seulement pour cet usage, mais même contre la pleurésie, appliquée extérieurement en guise de cataplasme: elle passe pour un très-bon remède contre les brûlures, contre les douleurs des membres, les tumeurs œdémateuses, &c.

L'urine de *vache* récente & fournie surtout par une *vache* noire, a été aussi un remède interne contre l'hydropisie, la goutte & la paralysie, qui a été connue aussi sous le nom d'*eau de mille fleurs*; Jean Becler observe dans sa continuation de la cynosure d'Herman, que la manie pour ce remède ridicule qu'il avoit vu très en vogue dans son pays, ne dura pas long-tems, parce que ce remède purgeoit jusqu'au sang, & abattoit considérablement les forces, ce que la plupart des sujets ne pouvoient supporter. (b)

Tome XVI,

VACHE ROUSSE, (Critiq. sacrée.) la *vache rousse*, ou la *génisse rousse*, étoit la victime d'expiation pour les impuretés que les Juifs contractoient par la présence ou l'attouchement d'un mort. On prenoit une *génisse* sans défaut, & qui n'avoit point porté le joug. On la livroit au grand-prêtre, qui l'immoloit hors du camp en présence de tout le peuple. Il trempoit son doigt dans le sang de l'animal, & en faisoit sept fois l'aspersion contre le devant du tabernacle; ensuite on brûloit la *génisse* toute entière. Le grand-prêtre jettoit dans le feu du bois de cedre, de l'hyssope, & de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la *génisse*, & les portoit dans un lieu pur hors du camp; ensuite on les mettoit en réserve pour l'assemblée des enfans d'Israël, afin qu'ils en fissent de l'eau d'expiation pour se purifier des impuretés légales: tout cela fut ordonné par Moïse, & est détaillé dans le livre des nombres, xix. vers. 2. 6. & 9.

Il n'y avoit que le grand-prêtre qui eût droit d'offrir le sacrifice de la *vache rousse*; mais tout israélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire les aspersions de la cendre mêlée avec de l'eau, parce qu'il auroit été trop incommode de venir au temple, pour expier une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente. (D. J.)

VACHE, (Corroyeur.) de tous les animaux qui sont sur la terre, il n'y en a guere dont les hommes tirent plus d'utilité que de la *vache*; car indépendamment des veaux qu'elle produit, sa chair, son lait, ses cornes, ses os, sa graisse, son poil & sa peau, sont d'usage soit pour la nourriture de l'homme, soit pour le commerce.

Les peaux de *vache* qu'on appelle *cuirs*, se vendent en poil, vertes, salées ou seches, & sans poil, tannées, passées en coudrement ou en croutes, courroyées ou apprêtées de diverses façons qu'on trouvera expliquées dans les article CUIR, PEAU, TANNER & COURROYEUR.

Le long poil de la queue des *vaches* fournit aux selliers une partie du crin qu'ils emploient, & le poil court dont toute la peau de la *vache* est couverte, sert à rembourer les selles des chevaux, les bâts des mulets, &c.

VACHE-DURE, (Corroyerie.) c'est une peau de *vache* où le corroyeur n'a mis du suif que du côté de la fleur, & n'a mis ni suif, ni huile du côté de la chair. (D. J.)

VACHE DE RUSSIE, (Corroyerie.) sorte de cuir, ou peau de *vache* qui vient toute apprêtée de Moscovie, où elle se prépare d'une manière toute particulière, qui n'est guere connue que de ceux qui s'en mêlent dans le pays. Savary.

VACHE EN GRAIN, (Tanterie.) peau ou cuir de *vache*, dont la superficie est devenue grenue par les différens apprêts qu'on lui a donnés, & dont on fait les empeignes des fouliers. (D. J.)

VACHE DE SEL, (Saline.) on appelle *vache de sel* en Poitou, ces monceaux de plusieurs milliers de muids de sel, qu'on élève en forme de meule de foin, pour achever de le sécher, en attendant la vente.

VACHES, terme d'Imprimerie; ce sont les cordes qui tiennent au berceau & au train de derrière d'une presse: elles assurent l'endroit jusqu'où doit aller le coffre sur le derrière, & empêchent qu'il ne recule plus qu'il ne faut. Voyez les Pl. & les fig. de l'Imprimerie.

VACHE ARTIFICIELLE, (Chasse.) c'est la toile faite en forme de *vache*, dont on se sert pour approcher les canards, & dont se servent aussi ceux qui chassent à la tonnelle.

VACHE DE BARBARIÉ, (Hist. nat. Ichthiolog.) on a donné ce nom dans les mémoires pour servir à l'hist.

H H h h h ij



*nat. des anim. dressés* par M. Perrault, à un animal à-peu-près de la grandeur d'une vache, & d'un poil roux, un peu plus court que celui des vaches, presque aussi gros vers la pointe que vers la racine, & de couleur plus foncée vers la racine que vers la pointe. Cette vache de Barbarie ressemble plus au cerf qu'à la vache par l'habitude du corps, par les jambes & par l'encolure. Les cornes sont de même nature que celles de la vache, mais elles en diffèrent par plusieurs caractères; elles prennent leur naissance fort près l'une de l'autre; elles sont longues d'un pié, fort grosses, recourbées en arrière, noires & torfes, comme une vis. La queue est courte & terminée par un bouquet de crins longs de trois pouces; les yeux sont placés si près des cornes, que la tête paroît n'avoir presque point de front. Cet animal n'a que deux mamellons. Les épaules sont fort élevées, & forment une bosse entre l'extrémité du col & le commencement du dos: il y a une callosité au bas du sternum. On a présumé que cette vache de Barbarie a plus de rapport au bubale des anciens, qu'au petit bœuf d'Afrique. *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux.*

VACHE MARINE ou BÊTE A LA GRAND-DENT, *odobenus*, animal amphibie qui a beaucoup de rapport au lamantin & au veau-de-mer, sur-tout pour la forme du corps & des piés, &c. Voyez LAMANTIN. La vache-marine a la tête grosse & écrasée sur le devant, le museau entouré de gros poils, & la peau épaisse de près d'un pouce, & couverte d'un poil court, ferme, & de couleur brune-jaunâtre. Les oreilles ne sont apparentes à l'extérieur que par un orifice qui se trouve de chaque côté de la tête. Il y a huit dents molaires à chaque mâchoire, & deux grandes dents canines à la mâchoire supérieure, recourbées en-bas, & longues de deux piés: l'animal s'en sert pour sa défense, & pour traîner différentes choses sur la glace & sur les rivages, car il ne peut pas rester long-tems dans l'eau. La vache-marine est un animal du Nord, elle a jusqu'à seize piés de longueur, & huit piés de circonférence. Voyez Brisson, *reg. anim. p. 48.*

VACHER, f. m. VACHERIE, f. f. (*Econ. rustiq.*) le vacher est un garçon qui garde les vaches; la vachère est une fille qui a la même occupation.

VACHERIE, f. f. (*Econ. rust.*) partie de la basse-cour dans les grandes fermes; c'est l'étable où l'on tient les vaches, & le lieu où on les traite.

VACILLANT, VACILLATION, VACILLER, (*Gram.*) termes corrélatifs, & opposés de ferme, fixe, stable, assuré, constant. On les prend au simple & au figuré; on dit le trouble lui rendoit la voix embarrassée & la prononciation vacillante; c'est un esprit vacillant; ce juge étoit vacillant. La vacillation d'un vaisseau sur les eaux, des réponses d'un criminel. Cette machine est mal assemblée; la plupart des piéces qui devoient être fixes vacillent. Il vacille dans son opinion, dans ses projets, ses résolutions. L'impulsion la plus légère suffit pour jeter un homme incertain & vacillant dans le parti le plus contraire à ses intérêts, & il est rare qu'il ne trouve quelque méchant attentif à lui donner cette impulsion.

VACOMAGI, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne, selon Ptolomée, l. II. c. iij. qui les place au midi des Calédoniens. Il y en a qui croient qu'ils habitoient la province de Sterling en Ecosse. (*D. J.*)

VACORIUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, suivant Ptolomée, l. II. c. xiiij. selon les uns, c'est aujourd'hui Villac, dans la Carinthie sur la Drave; & selon Lazius, c'est Straesburg sur le Gurck. (*D. J.*)

VACOS, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que les habitans de l'île de Ceylan nomment des fourmis blanches. Elles sont d'une grandeur médiocre; leur corps est

blanc, & leur tête est rouge. Ces insectes dévorent tout ce qu'ils rencontrent, sans épargner même le bois des maisons. Ils se forment le long des murs une espèce de chemin couvert, en faisant comme une voûte avec de la terre; lorsqu'elle s'est rompue en quelque endroit, ces animaux ont grand soin de la réparer. Ces fourmis, dans les champs, forment de petits monticules avec une terre très-fine; ces buttes ont cinq ou six piés de hauteur, & sont d'une grande solidité. Lorsque les ailes sont venues à ces fourmis, elles s'envolent en si grand nombre, que le ciel en est quelquefois obscurci; alors elles s'élevèrent à perte de vue, & continuent à voler jusqu'à ce qu'elles soient entièrement épuisées; elles finissent par tomber mortes, & servent de nourriture aux oiseaux, & sur-tout aux poules qui en sont très-friandes.

VACUAC, (*Géog. mod.*) nom d'un pays qui confine avec celui qui se nomme *Sofalaïrh*, la campagne & vallée de la poudre d'or. Il y a dans ce pays deux villes, Daduah & Jananah. (*D. J.*)

VACUNE, f. f. *vacuna*, (*Mythologie.*) divinité des Romains, déesse des vacations; elle étoit particulièrement honorée par les gens de la campagne, & présidoit sur ceux qui étoient, pour ainsi dire, en vacances, & qui se reposoient de leurs travaux. Les Latins formerent son nom du verbe *vacare*, qui signifie *se reposer, être de loisir*. Sa fête se célébroit au mois de Décembre. Les laboureurs lui adressoient leurs prières pendant qu'ils cultivoient leurs terres; & lorsque la saison de l'hiver venoit à leur donner du repos, ils s'acquittoient de leurs vœux par les sacrifices que leur permettoit leur état. Cet usage n'étoit point encore aboli du tems d'Ovide qui en fait mention dans le VI. liv. de ses fastes.

*Nam quoque cum fiunt antiquæ sacra vacunæ,  
Ante vacunales stantque, sedentque focos.*

Aujourd'hui même, dit-il, quand on célèbre la fête de l'ancienne vacune, les villageois sont assis devant le foyer de cette déesse.

Le culte de *vacuna* étoit très-ancien dans l'Italie, & s'y étoit établi chez les Sabins long-tems avant la fondation de Rome. Elle avoit un temple sur le mont Ficellus, aux confins de Picenum, vers les sources du Nar. Elle en avoit une autre entre Caspérie & Ocricule, avec un bois & une ville du même nom, qui subsiste encore en partie. Plin., liv. III. c. xij. nous parle des bois magnifiques qu'on lui avoit consacrés dans le territoire de Rieti.

Les uns prennent la *vacuna* des Sabins pour Diane, Vénus ou Cérés, d'autres pour Bellone ou la Victoire. Varron prétend que c'étoit Minerve, parce que l'étude de la sagesse demande un grand loisir; mais cette idée n'est qu'un jeu d'esprit. (*D. J.*)

VADAVERO, (*Géog. anc.*) montagne d'Espagne, dans la Celtibérie. Martial, l. I. *epigr. 50. ad Licinianum*, est le seul des anciens qui en fasse mention:

*Sterilemque cannum nivibus, & fractis sacrum  
Vadaveronem montibus.*

Jérôme Paul de Barcelone, dans son livre des fleurs & des montagnes d'Espagne, dit, en parlant de la montagne de *Vadavero*, que plusieurs croient avec assez de fondement que c'est une montagne de la Celtibérie; qu'elle est séparée des autres, dont on diroit qu'elle a été arrachée; qu'elle forme comme une île, & qu'on la nomme présentement par corruption *Vadaticore*. (*D. J.*)

VADE, f. f. (*Commerce de Mer.*) ce mot signifie l'intérêt que chacun a dans un vaisseau à proportion de l'argent qu'il y a mis. Je suis pour un sixième de vade dans l'armement de l'amphitrite, c'est-à-dire, j'ai un sixième. Il se prend dans le même sens au jeu où la vade est ce qu'on a mis d'abord. *Dict. du Comm.*



**VADÉ-MECUM** ou **VENI-MECUM**, f. m. (*Gram.*) phrase latine & familière, pour exprimer une chose que l'on a toujours à la main, & que l'on porte ordinairement sur soi : on l'applique le plus souvent à quelque livre favori ; quelques-uns font leur *vadé-mecum* de Virgile, d'autres d'Horace, d'Épictète, de Thomas à Kempis, &c. c'est ce que les Grecs appelloient *επιχειριδιον*, & que nous appellons autrement *manuel*. Les Arabes ont une phrase pour dire la même chose, savoir *habib al feir*, compagnon de voyage.

**VADIARE DUELLUM**, (*Hist. mod.*) espece de cartel ou de défi pour s'engager dans un combat, qui devoit se donner à jour nommé, c'est-à-dire lorsqu'une personne provoquoit quelqu'un pour décider une dispute par un combat ou duel, & qu'il jettoit à bas son gantelet, ou faisoit quelque signe semblable de défi ; si alors l'autre ramassoit le gantelet ou acceptoit la provocation, on appelloit cette action *vadiare duellum*, donner & prendre un gage mutuel du combat.

Dans l'affaire des templiers, le grand-maître Jacques de Molai ayant comparu devant l'archevêque de Narbonne & d'autres commissaires ecclésiastiques, leur dit que s'il avoit affaire à des juges laïcs, les choses ne se passeroient pas comme on les traitoit, donnant à entendre qu'il provoqueroit au combat & les accusateurs & les juges, pour soutenir son innocence & celle de ses chevaliers. L'archevêque lui répondit : *Nous ne sommes pas gens à recevoir un gage de bataille*. Et en effet les ecclésiastiques étoient dispensés de cette sorte d'épreuve. Voyez **ÉPREUVE**, **COMBAT**, **CHAMPION**, &c.

**VADICASSII**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique ou lyonnaise, selon Ptolomée, *l. II. c. viij.* Ce sont les *Vadicasses* de Pline, *l. IV. c. xvij.* Le p. Briet, p. 355. sans appuyer son sentiment par aucune preuve, dit que ces peuples faisoient partie des *Ædui*, & il leur donne pour ville *Noviodunum Æduorum*, ou *Nivernium*, aujourd'hui *Nevers*. (*D. J.*)

**VADI-GAMUS**, (*Géog. anc.*) vallée d'Égypte. C'est une vallée étroite entre deux montagnes, qui sont aussi hautes l'une que l'autre & plates au sommet. Cette vallée ressemble à un busle, & le mot de *vadi-gamus* veut dire *la vallée du busle*. Elle s'étend vers le sud-est jusqu'à une demi-heure de chemin, puis elle s'élève peu-à-peu entre les deux montagnes jusqu'à leur sommet.

Il y a à chaque côté de ces deux montagnes qui s'entre-regardent, deux rangs de carrieres, dont quelques-unes sont fort hautes, vastes, & irrégulières en-dedans ; ce sont ces carrieres que plusieurs voyageurs ont prises pour des grottes. Voyez **THÉBAÏDE**, *grottes de la*. (*D. J.*)

**VADIMONIS-LACUS**, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans l'Hébrurie, au voisinage d'*Améria*, & près de la maison de plaisance de Calpurnius Fabatus, appelée *Amerina-Prædia*, Pline le jeune, *l. VIII. epist. 20.* nous a donné la description de ce lac. Il est, dit-il, dans un fond, & sa figure est celle d'une roue couchée. Il est par-tout égal, sans aucun recoin, sans aucun angle ; tout y est uni, compassé, & comme tiré au cordeau. Sa couleur approche du bleu, mais tire plus sur le blanc & sur le verd. Ses eaux sentent le soufre ; elles ont un goût d'eaux minérales, & sont propres à consolider les fractures.

Ce lac n'est pas fort grand, continue Pline, mais il l'est assez pour être agité de vagues quand les vents soufflent. On n'y trouve point de bateaux, parce qu'il est consacré : mais au-lieu de bateaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau plusieurs îlots chargés d'herbages, couvertes de joncs, & de tout ce qu'on a coutume de trouver dans les meilleurs marais & aux extrémités d'un lac. Chaque île a sa figure & sa grandeur particulière ; chacune a ses bords absolument

secs & dégarnis, parce que souvent elles se heurtent l'une l'autre, & heurtent le rivage. Elles ont toutes une égale légereté, une égale profondeur ; car elles sont taillées par-dessous, à-peu-près comme la quille d'un vaisseau. Quelquefois détachées, elles se montrent également de tous côtés, & sortent autant hors de l'eau qu'elles y entrent. Quelquefois elles se rassemblent, se joignent, & forment une espece de continent. Tantôt le vent les écarte ; tantôt elles flottent séparément dans le lieu où le calme les a surprises ; souvent les plus petites suivent les plus grandes, & s'y attachent comme de petites barques aux vaisseaux de charge. Quelquefois vous diriez que les grandes & les petites luttent ensemble, & se livrent combat. Une autre fois poussées au même rivage, elles se réunissent & s'accroissent : tantôt elles chassent le lac d'un endroit, tantôt elles l'y ramènent, sans lui rien ôter quand elles reviennent au milieu. Il est certain que les bestiaux, suivant le pâturage, entrent dans ces îles comme si elles faisoient partie de la rive, & qu'ils ne s'aperçoivent que le terrain est mouvant que lorsque le rivage s'éloignant d'eux, la frayeur de se voir comme emportés & enlevés dans l'eau qu'ils voient autour d'eux les saisit. Peu après ils abordent où il plaît au vent de les porter, & ne sentent pas plus qu'ils reprennent terre, qu'ils avoient senti qu'ils la quittoient.

Ce même lac, ajoute Pline, se décharge dans un fleuve, qui, après s'être montré quelque tems, se précipite dans un profond abîme. Il continue son cours sous terre, mais avec tant de liberté, que si, avant qu'il y entre, on y jette quelque chose, il la conserve & la rend quand il sort.

Divers autres auteurs ont parlé de ce lac, entr'autres Polybe, *l. II. c. xx.* qui le nomme *Οαδμονα*. Tite-Live, *l. IX. c. xxxix.* Florus, *l. I. c. xiiij.* & Pline, *l. II. c. xxv.* On l'appelle aujourd'hui *Lagodi Bessanello*, selon le p. Hardouin, qui le met dans le patrimoine de S. Pierre environ à trois milles du Tibre. (*D. J.*)

**VADIMONIUM**, f. m. (*Jurisprud. rom.*) ce mot signifie *ajournement*, obligation de comparoître en justice au jour assigné ; il faut donc savoir que dans les affaires d'injures le demandeur demandoit contre sa partie l'action ou le jugement au préteur, c'est-à-dire qu'il le prioit de poursuivre sa partie, & le défendeur de son côté demandoit un avocat. Après ces préliminaires, le demandeur exigeoit par une formule prescrite que le défendeur s'engageât sous caution à se représenter en justice un certain jour, qui, pour l'ordinaire, étoit le sur-lendemain ; c'est ce qu'on appelloit de la part du demandeur *reum vadari*, demander une caution, un répondant ; & de la part du défendeur *vadimonium promittere*, promettre de comparoître en justice : s'il ne paroissoit pas, on disoit qu'il avoit manqué à l'assignation, qu'il avoit fait défaut, ce qui s'exprimoit par les deux mots latins, *vadimonium deserere*. Trois jours après, si les parties n'avoient point transigé, le préteur les faisoit appeler, & pour-lors le demandeur ayant proposé son action dans la formule réglée, le préteur lui donnoit un tribunal ou un arbitre. S'il lui donnoit un tribunal, c'étoit celui des commissaires, qu'on appelloit *recuperatores*, ou celui des centumvirs.

Les mots *vadimonium* & *vadari* se trouvent si fréquemment dans Cicéron, Horace, Plaute, & les historiens, qu'on ne sauroit trop les expliquer pour pouvoir entendre leurs écrits, & les allusions qu'ils y font. Ainsi dans Cicéron *vadimonia constituta* signifient les jours assignés pour comparoître ; *actio vadimonii deserti*, est le défaut qu'on accordoit pour avoir manqué à l'ajournement ; *obire vadimonium*, *sistere vadimonium*, veut dire, se présenter au jour & lieu marqués ; *debere vadimonium cuipiam*, signifie être tenu par promesse de se trouver à l'assignation prise



avec quelqu'un ; *differre vadimonium cum aliquo*, donner délai à sa partie ; *vadimonium promittere pro aliquo*, dans Varron, promettre de comparoître en justice pour un autre ; *missum facere vadimonium*, décharger sa partie de l'ajournement donné.

On ne trouve pas moins souvent le verbe *vadari*, dans ses lectures des auteurs romains. *Vadari reum tot vadibus*, signifie dans Tite-Live, obliger un accusé à donner un certain nombre de répondans. *Vadari quempiam ex aliquo loco ad locum aliquem*, c'est tirer quelqu'un de sa juridiction pour venir donner caution en un lieu où il ne ressort point. Ce même mot se trouve employé au figuré dans les poètes comiques ; on lit dans Plaute, *qui abire nullo pacto possim, si velim, ita me vadatum & vincum attines*. « Je ne puis m'échapper quand je le voudrois, étant engagé, lié & garotté comme je le suis avec vous ». Horace a dit, *sat. IX. l. I. vers. 36. & casu tunc respondere vadato debebat* : « & heureusement pour moi, c'étoit le tems où mon homme devoit comparoître en qualité de caution pour un ami ». Horace a jugé à propos de mettre ici *vades* pour *prædes*, car *vades* étoit pour le criminel, & *prædes* pour le civil. (D. J.)

VADO, ou VADI, petit port d'Italie, sur la côte de Gènes, à trois milles de Savonne, du côté de l'occident méridional, & à cinq milles au nord oriental de Noli. (D. J.)

VADROUILLE, f. m. (Marine.) c'est la même chose que guispont. Voyez GUISPON.

VAFERINÉ LA, ou LA VAUFERAU, (Géog. mod.) rivière qui sépare la Savoie d'avec le pays de Michaille. Elle sort de la vallée Chafire dans le Bugey, & va se jeter dans le Rhône. (D. J.)

VAG, LE, (Géog. mod.) rivière de la haute Hongrie. Elle a sa source dans le mont Rabahora, aux confins de la Pologne, & après avoir traversé les comtés d'Arava, de Tauroez, de Tranczin, de Néitra, & de Comore ; elle tombe dans le Danube, au-dessous de la ville de Comore. (D. J.)

VAG, pays de, (Géog. mod.) nom d'un pays que les géographes orientaux comprennent dans l'Égypte ; c'est cependant une contrée qui en est entièrement séparée, & qui s'étend entre l'Égypte & le pays de Barca en Afrique. En un mot, c'est la *Pentapolis* des anciens, ainsi nommée, parce qu'elle renfermoit cinq villes, savoir Barca, Faran, Cairouan ou Cyrène, Tripoli de Barbarie, & Afrikiah, ville qui a donné le nom à la province d'Afrique proprement dite, d'où l'Afrique a tiré le sien. (D. J.)

VAGA, (Géog. anc.) ville d'Afrique. Ptolomée, l. IV. c. iij. séparant de sa nouvelle Numidie le pays voisin de la ville Cirta, & lui donnant le nom de contrée des Cirtéfiens, y met entre autres la ville *Vaga*, située dans les terres, à l'orient de Cirta. C'est de cette ville dont parle Silius Italicus, l. III. v. 259. dans ce vers :

*Tum Vaga, & antiquis dilectus regibus Hippo.*

Ptolomée écrit *Ὀυαγα* ; & Plutarque, in *Mario*, *Βαγα*, *Baga*. Ce que ce dernier en dit, fait voir que c'est la même ville que Salluste nomme *Vacca*, au lieu de *Vaga*, Pline, l. V. c. iv. dit *Vagense oppidum*. (D. J.)

VAGA, (Géog. mod.) province de l'empire russe, qui fait aujourd'hui la partie méridionale de celle d'Archangel. Elle est toute couverte de forêts : on lui donne 150 werstes d'étendue du midi au nord, & 120 du levant au couchant. La rivière de *Vaga* ou *Wara*, la traverse du midi au nord. (D. J.)

VAGABOND, adj. (Gram. & Jurisprud.) qui erre çà & là, & qui n'a aucune demeure fixe. Sous ce nom sont compris, suivant les déclarations du roi, tous ceux qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour subsister, & qui d'ail-

leurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonne vie & mœurs, par personnes dignes de foi ; comme aussi les mendiants valides qui sont pareillement sans aveu ; ces *vagabonds* doivent être arrêtés & punis suivant les reglemens faits contre les mendiants. Voy. MENDIANS & PAUVRES.

On repute aussi *vagabond* ceux des sujets du roi qui vont en pèlerinage à S. Jacques, à notre-dame de Lorette, & autres lieux hors du royaume, sans une permission expresse de sa majesté, signée par un secrétaire d'état, & sur l'approbation de l'évêque diocésain. La déclaration de 1738. enjoint aux magistrats, prévôts des marchands, exempts, maires, syndics des villes, de les arrêter sur les frontières, & veut qu'ils soient condamnés par les juges des lieux en première instance, & par appel aux cours de parlement : savoir les hommes à la peine des galères à perpétuité, les femmes à telle peine afflictive qui sera estimée convenable par les juges.

L'ordonnance des eaux & forêts enjoint à tous les *vagabonds* & gens inutiles de se retirer à deux lieues des forêts, & en cas qu'ils reparoissent, les officiers des maîtrises ont droit de les faire arrêter & de prononcer contre eux la peine des galères. Voyez le tit. 27. de l'ordonnance de 1669. art. 35. & suiv. (A)

VAGENI, (Géog. anc.) peuples de la Ligurie, vers la source du Pô. Pline les nomme *Vagienni ligures*, & les surnomme *Montani*. Leur capitale s'appelloit *augusta vagiennorum*. C'est de ce peuple que parle Silius Italicus dans ces vers, l. VIII. v. 607.

*Tunc pennix ligus, & sparsi per saxa Vageni  
In decus Annibalis duros misere nepotes.*

Selon Cluvier, *Ital. ant. l. I. c. ix.* Les *Vageni* habitoient à la source du Pô, entre la rive droite de ce fleuve, & la rivière Stura. (D. J.)

VAGIN, f. m. (Anat. & Chirurg.) le *vagin* est un canal ample, qui n'est pas fort différent d'un intestin grêle ; il est plus fort, marche entre la vessie & le rectum, & s'étend de l'orifice externe jusqu'à la matrice ; il faut y remarquer :

- 1°. La longueur qui est de six ou sept doigts.
- 2°. La capacité, qui est comme celle d'un intestin grêle, mais qui change en divers cas, comme dans l'accouchement ; son orifice est plus étroit que le reste.
- 3°. La substance qui est membranuse, ridée en dedans, couverte de houppes ou mammellons, suivant l'observation de M. Ruysch, de-là vient qu'elle est fort sensible.

4°. Les rides qui ne sont pas circulaires, mais qui se trouvent comme dans le jéjunum ; elles sont fort grandes dans les vierges, sur-tout à la partie antérieure ; dans les femmes qui approchent souvent des hommes, elles sont petites & usées, pour ainsi dire, elles s'effacent presque entièrement après plusieurs couches.

5°. Les lacunes qui se trouvent repandues partout au *vagin*, & au col de la matrice, de même qu'autour de l'urethre ; on peut quelquefois y introduire des foies ; les glandes avec lesquelles communiquent ces lacunes, filtrent une humeur muqueuse.

6°. Le muscle constricteur du *vagin*, est un assemblage de fibres musculieuses, qui embrassent en partie le *vagin*, & qui s'y insèrent dans le clitoris ; il y a au même endroit un corps celluleux, & un lacis de vaisseaux qui environnent l'orifice du *vagin*.

Mais il est à propos de passer à la description suivie de ce canal membraneux qui s'étend depuis l'orifice interne de la matrice jusqu'à la vulve.

Il est situé dans le bassin de l'hypogastre, au-dessous des os pubis, entre la vessie & l'intestin droit. Il est si étroitement attaché à cette dernière partie, qu'il semble que leurs membranes soient confondues ;



de sorte que si l'un d'eux vient à être percé ou déchiré dans un accouchement laborieux, dans l'opération que l'on fait à la fistule de l'anus, ou par l'érosion de quelque ulcère, les excréments passent facilement du rectum au *vagin*, & la femme ne peut plus les retenir. C'est dans ce cas qu'il faut se servir d'un pessaire en forme de globe, ovale, percé de deux trous opposés, que l'on introduit dans le *vagin*, & qui bouche si bien l'ouverture de communication, que l'on remédie par-là, avec assez de succès, à cet inconvenient si désagréable.

La figure du *vagin* est ronde & longitudinale: il peut se resserrer de toutes parts; il peut aussi beaucoup s'étendre & se dilater au tems de l'accouchement; ses parois s'affaiblissent, & il ressemble à un boyau lâche dans les filles qui vivent chastement.

Dans les femmes qui n'ont pas encore eû d'enfants, ce conduit est à-peu-près de la longueur de six à sept travers de doigt, & de la largeur d'un travers & demi; mais dans celles qui ont eu des enfans, on ne peut pas trop bien déterminer sa grandeur; sa longueur & sa largeur varient selon l'âge, selon les sujets & leur tempérament.

Vers le dernier mois de la grossesse, le *vagin* surchargé du poids du fœtus, s'accourcit tellement, qu'en y introduisant le doigt, on peut toucher l'orifice interne de la matrice.

La substance intérieure du *vagin* paroît être toute nerveuse; M. Ruysch y a découvert plusieurs papilles qui nous apprennent d'où vient que le *vagin* est très-sensible. Il est extérieurement revêtu d'une membrane assez épaisse, sous laquelle se trouvent, dans toute sa longueur, des fibres charnues, par le moyen desquelles il s'attache aux autres parties voisines.

La membrane interne du *vagin* est quelquefois tellement relâchée par des humeurs superflues qui l'abreuvent, qu'elle descend plus bas que le conduit de la pudeur, & qu'elle se montre au-dehors; c'est-là ce que les anciens ont pris pour une descente de matrice. On peut voir à ce sujet les observations chirurgicales de Roonhuyse, & celle de van-Meckeren, qui ont fait l'amputation de ces excroissances.

L'entrée du *vagin* est située presqu'au milieu de la vulve, tirant néanmoins un peu plus vers l'anus. Cet orifice, avant l'âge de puberté, est beaucoup plus étroit que le *vagin* même; & c'est, selon de Graaf, la marque la plus certaine que l'on puisse avoir de la virginité.

Il y a sur la face intérieure du *vagin*, des rides circulaires, plus marquées à sa partie antérieure, du côté du canal de l'urine, que vers la partie postérieure; elles sont assez semblables à celles que l'on voit au palais d'un bœuf, hormis que ces rides n'y sont pas disposées sur une ligne aussi régulière: aux vierges, à la partie antérieure du *vagin*, on rencontre quantité de ces rides; mais dans les femmes qui ont eu plusieurs enfans, ou qui se livrent au libertinage, ces rides s'évanouissent promptement, de sorte que la face interne de leur *vagin*, devient lisse & polie.

Le tissu de la membrane interne du *vagin*, est parsemé de petites glandes, & les embouchures de leurs conduits excréteurs, s'aperçoivent tout le long de ce canal; mais elles sont en plus grand nombre près de l'entrée de l'urethre, & à la partie antérieure du *vagin*. Tous les conduits excréteurs fournissent par leurs embouchures, plus ou moins grandes, une liqueur séreuse qui humecte ce canal; cette liqueur coule en abondance dans le tems de l'amour. Lorsque cette liqueur s'augmente excessivement, elle cause l'écoulement qu'on nomme *fleurs-blanches*, état très-difficile à guérir. Etmuller a nommé cet écoulement *catharre uterin*.

On remarque au *vagin* un sphincter situé sur le clitoris, qui a trois travers de doigt de largeur, & qui

partant de celui de l'anus, monte latéralement autour du *vagin*, l'embrasse & sert à le fermer, afin d'empêcher l'air extérieur d'y entrer. Jules-César Aranthius a fait le premier mention de ce muscle orbiculaire.

La constriction de l'orifice du *vagin* est aidée par des corps que l'on apperçoit à sa partie inférieure, aux deux côtés de la vulve. Leur substance extérieure est composée d'une membrane très-déliée; & l'intérieure, que l'abondance du sang coagulé rend noirâtre, est tissue de plusieurs petits vaisseaux, & de fibres entrelassées; ce qui a porté de Graaf, qui a le premier reconnu ces corps, à les nommer *plexus rétififormes*: ils servent à retrécir l'entrée du *vagin*.

On trouve quelquefois à cet orifice, dans les jeunes filles, une espece de membrane, tantôt sémilunaire, tantôt circulaire, nommée par les anatomistes *hymen*. Voyez HYMEN.

Les caroncules dites *myrtiformes*, sont des restes de cet hymen déchiré, qui après s'être cicatrisés, forment de petits corps charnus & membraneux; elles ne sont point la marque du pucelage, elles le seroient plutôt de la défloration. Voyez CARONCULES MYRTIFORMES.

Il y a des femmes qui ont, dès la première conformation, l'orifice du *vagin* plus dilaté que beaucoup d'autres, & plus disposé à se dilater à mesure qu'elles avancent en âge: de sorte qu'étant nubiles, elles souffrent moins de l'usage du mariage, que celles qui sont naturellement fort étroites; sur-tout bientôt après l'écoulement de leurs menstrues, dont la seule acrimonie, dans les filles qui ne jouissent pas d'une bonne santé, peut ronger les fibrilles ou les membranes déliées qui unissent les caroncules; outre que le flux menstruel, en humectant cet orifice, le rend beaucoup plus susceptible de dilatation.

De Graaf dit qu'il ne connoit point d'autre marques de la virginité, que cette étroitesse de l'orifice du *vagin*, où l'on observe plus ou moins de rugosités ou caroncules qui se manifestent depuis le premier âge jusqu'à environ vingt ans, dans toutes les femmes qui sont encore vierges: cet auteur ajoute que l'absence de ces caroncules n'est point un signe certain pour convaincre une fille d'impudicité; d'autant que par une infinité d'accidens qui n'ont donné aucune atteinte à la virginité de la nouvelle épouse, cet orifice peut se trouver assez large pour souffrir la consommation du mariage sans effusion de sang.

L'orifice du *vagin* est quelquefois si fort retréci par une membrane qui le bouche presque totalement, qu'il n'y reste qu'un petit trou par où les regles s'écoulent; cet obstacle empêche la consommation du mariage, quand l'orifice est fermé par une membrane; l'on ne peut remédier à ces deux inconveniens qu'en incisant & retranchant cette membrane.

Dans le premier cas, il faut avec un bistouri droit, faire quatre petites incisions en forme de la lettre X; & dans le second, avec une lancete montée, l'on fait une seule ouverture longitudinale à cette membrane, telle que la fit Fabrice d'Aquapendente à une fille qui n'étoit point percée, pour donner issue aux menstrues retenues par cette membrane.

Les ulcérations qui succèdent à un accouchement laborieux, sont quelquefois cause qu'il se fait une cohérence entre les parois du *vagin*; cet accident arrive aussi quelquefois par la faute du chirurgien, qui néglige dans les pansemens d'interposer quelque chose qui tienne les parois du canal séparés; de sorte que l'on est obligé de séparer de nouveau cette cohérence, & d'en empêcher la réunion par des soins plus attentifs. (D. J.)

V A G I N, (*Maladies particulieres du vagin.*) ce conduit est sujet à des maladies qui lui sont propres, telles sont les hémorrhagies, la chute ou descente,



qui n'est autre chose que la prolongation de la membrane interne du *vagin*; les excroissances, qu'on distingue en sarcomes, fungus ou champignons, & la clôture par vice de conformation ou par accident.

I. Les veines du *vagin* sont sujettes à la dilatation variqueuse, comme les veines du fondement: les femmes grosses, & les filles nubiles, en qui les vaisseaux de la matrice ne se sont pas encore ouverts sont particulièrement attaquées de cette maladie, ainsi que les femmes qui ont le corps de la matrice obstrué; parce que dans toutes ces circonstances, le sang qui doit servir à la menstruation, ne pouvant s'amasser dans les vaisseaux propres à cette fonction, engorge ceux du *vagin* avec lesquels ils communiquent. Lorsque ces vaisseaux excessivement distendus par la plénitude viennent à se crever, il en résulte un flux hémorrhoidal, distingué du menstruel, en ce que l'effusion du sang ne se fait pas en tems marqué, mais par intervalle sans règle & sans ordre. La dilatation des veines du *vagin* est aussi fort souvent une suite des maladies propres de cet organe, telles que les inflammations, rhagades ou excroissances.

Les auteurs qui disent généralement & vaguement que le traitement des hémorrhoides du *vagin* est le même que de celles du siège, n'ont pas assez consulté les différentes causes de ces maladies. Les fomentations faites avec la décoction de graines de lin, des racines d'althéa, de feuilles de bouillon, peuvent bien calmer dans l'un & l'autre cas la tension inflammatoire; on peut être soulagé par l'usage des linimens prescrits contre le gonflement des hémorrhoides, tels que l'onguent populeum, les huiles de pavot, de nénuphar, d'amandes douces battues longtemps en un mortier de plomb, avec l'addition d'un jaune d'œuf & d'un peu d'opium. Mais on ne parviendra jamais à la guérison radicale du mal secondaire qu'après avoir détruit le primitif: ainsi il faudra, dans le cas d'obstruction de la matrice, obtenir la désopilation de ce viscère, avant que de pouvoir employer efficacement des remèdes contre les hémorrhoides de *vagin* qui feroient l'effet de cette obstruction. Nous en disons autant des autres causes.

II. La descente du *vagin* n'est jamais une chute ou relaxation de la totalité de ce conduit: la tumeur à laquelle on donne ce nom, est simplement un allongement d'une portion de la tunique intérieure du *vagin*. Ces prolongations viennent le plus souvent après des accouchemens laborieux, difficiles ou trop fréquens, sur-tout dans les femmes d'une constitution délicate, & sont l'effet de la trop grande distension que le *vagin* a soufferte. La tunique externe reprend son ressort, & l'intérieure qui est naturellement ridée ne se rétablit pas si aisément; & s'il y a quelque pli trop allongé, il forme une expansion qui sort de la vulve, comme on voit la tunique intérieure du rectum former la chute de cet intestin, maladie assez fréquente aux enfans. Voyez CHUTE DU FONDAMENT.

Il n'est pas difficile de distinguer la chute du *vagin* de la descente de matrice; pour peu qu'on connoisse par l'anatomie la disposition naturelle des parties, on ne pourra tomber en aucune méprise sur ce point; l'introduction du doigt suffira pour s'en assurer. La descente de matrice présente un corps d'un certain volume, ferme, lisse, & où l'on peut aisément reconnoître l'ouverture transversale de son orifice qui s'avance antérieurement, & qui est la partie la plus étroite; dans la prolongation de la tunique intérieure du *vagin*, le doigt se porte plus haut que la tumeur, qu'on fait n'être qu'un corps flexible formé par un pli membraneux.

Cette maladie est plus incommode que douloureuse; elle cause une malpropreté qui exige des soins habituels, faute desquels il résulteroit des inconvéniens; les malades sont aussi moins capables de rem-

plir les devoirs du mariage. D'ailleurs par la négligence des moyens curatifs, ces allongemens peuvent devenir skirrheux, & former des tumeurs spongieuses, qui donnent lieu à l'engorgement variqueux des vaisseaux, d'où résultent des écoulemens sanguinolens, & quelquefois des pertes de sang.

L'indication curative est de fortifier la partie relâchée par l'usage des astringens, capables par leur effet de la réduire à son état naturel. On se sert avec succès d'une éponge fine, ou d'un pessaire fait avec du linge roulé & trempé dans une décoction de fleurs de fumach, de balauftes, de noix de galle faite avec du gros vin, ou de l'eau de forge de maréchal, ou rendue styptique par l'addition d'un peu d'alun. On peut aussi recevoir avec succès sur une chaise percée, & par le moyen d'un entonnoir, la fumigation des roses de provins seches, d'encens, de mastic, de laudanum en poudre, &c.

III. Les excroissances ont aussi leur siège dans la tunique interne du *vagin*; il y en a de molles, de dures; les unes sont flasques & spongieuses, les autres pleines de vaisseaux variqueux: les excroissances qui sont sans ulcération sont des especes de sarcomes; si elles sont produites par une végétation charnue à l'occasion d'un ulcère fongueux, on les nomme *cham-pignons*. Voyez HYPERSARCOSE.

Parmi les excroissances il y en a à base large, d'autres qui ont une racine ou pédicule grêle; les unes sont bénignes, c'est-à-dire qu'elles dépendent d'un vice purement local; les autres sont malignes, & viennent ordinairement du vice vénérien: celles-ci demandent d'abord le traitement qui convient à la cause qui les a produites. La cure locale consiste dans la destruction des excroissances: tous les auteurs ont prescrit avec raison de ne pas irriter par des médicamens âcres & caustiques, les excroissances skirrheuses & douloureuses, de crainte qu'elles ne dégénèrent plus promptement en cancer. La ligature, si elle est possible, est préférable, ou l'extirpation par l'usage des ciseaux est le moyen le plus sûr. On arrête facilement le sang avec de la charpie trempée dans de l'eau alumineuse. Ambroise Paré conseilloit l'usage d'une eau cathérétique pour consumer les racines des excroissances du *vagin*, & empêcher leur reproduction. Elle aura lieu principalement pour les excroissances charnues, suites de l'ulcération. Prenez eau de plantain, six onces; verd-de-gris & alun de roche de chacun, deux gros; sel commun, deux onces; vitriol romain & sublimé, de chacun demi-gros: mêlez le tout pour s'en servir au besoin. On se servira ensuite d'injections avec le vin blanc miellé, & de médicamens dessicatifs. Quelques auteurs prescrivent le jus de pourpier avec un peu de poudre de fabine, comme un remède excellent pour faire tomber les verrues du *vagin*.

IV. La clôture du *vagin* se borne ou à la simple imperforation de la vulve, voyez IMPERFORATION, où le *vagin* est fermé dans une grande étendue, par des brides & cicatrices qui sont des suites des ulcères de cette partie. Le *vagin* fermé contre l'ordre naturel peut nuire à quatre fonctions ensemble, ou séparément; ce sont la menstruation, l'usage du mariage, la conception & l'accouchement; il n'y a de ressource que dans l'opération pour détruire ces obstacles. Paul d'Ægine & Fabrice d'Aquapendente ont conseillé cette opération, que M. Astruc a décrite plus amplement dans son *traité des maladies des femmes*, tome I. (Y)

VAGINALE TUNIQUE, en Anatomie, est la même que celle qu'on appelle autrement *clytroïde*. Voyez CLYTROÏDE.

VAGISSEMENT, f. m. (*Gramm.*) mot que nous avons emprunté des Latins, qui avoient *vagitus* pour désigner le cri des enfans nouveaux-nés, & dont nous avons



avons fait *vagissement*, qui signifie la même chose. Il ne s'emploie guere que dans les traités de science.

*VAGNIACÆ*, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Vallum à Portus - Riupis, entre Novimagum & Durobrivæ, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à huit milles du second. Plusieurs mettent ce lieu à *Maidstone*, d'autres à *Wrotham*, & d'autres à *Northfleet*. (*D. J.*)

*VAGORITUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnaise. Ptolomée, *liv. II. ch. viij.* la donne aux peuples *Aravii*; Ortelius croit que c'est *Vaugiron*.

*VAGUES*, f. f. effet du mouvement imprimé à la surface des eaux, ou sur la mer, ou sur les rivières. Voyez *LAMES*.

*VAGUES*, f. f. pl. (*terme de Brasseur.*) autrement *brassoirs*; ce sont des especes de longs rabots de bois assez semblables à ceux avec lesquels les Limousins courroyent leur mortier. Les brasseurs de biere s'en fervent pour remuer & brasser leur biere, soit dans les cuves à matiere où ils la préparent, soit dans les chaudieres où ils la font cuire. (*D. J.*)

*VAGUE*, adj. (*Gramm.*) qui n'est pas limité, circonscrit, déterminé. On dit le *vague* de l'air, le *vague* d'une idée, d'un discours, d'une proposition, d'un dessein.

*VAGUE*, en Anatomie, nom de la huitieme paire de nerfs qu'on appelle aussi *sympathiques moyens*.

On lui a donné ce nom parce qu'elle se distribue à différentes parties du corps.

La huitieme paire de nerfs naît de la partie postérieure de la moëlle alongée de la protubérance annulaire, & de la partie antérieure des éminences olivaires par plusieurs filets, qui en s'unissant, forment du crâne par le trou déchiré postérieur; le nerf accessoire de la huitieme paire, ou nerf spinal s'y unit avant sa sortie. Voyez *ACCESSOIRE*.

Cette paire de nerfs se divise ensuite en deux parties principales, dont la plus petite se distribue aux muscles voisins de la langue, à ceux du pharynx, &c. & va ensuite se perdre dans la langue en communiquant avec le grand & le petit hypoglosse. Voyez *HYPOGLOSSE*.

La grande portion de la huitieme paire après avoir communiqué avec la neuvieme paire & le nerf intercostal, paroît former une espece de ganglion, d'où il se détache un filet qui se distribue au larynx, à la glande thyroïde, &c. qui communique avec le nerf récurrent; elle descend ensuite avec la veine jugulaire interne, l'artere carotide, en leur donnant des rameaux & à l'ésophage; en entrant dans la poitrine, elle produit le nerf récurrent qui embrasse à droite l'artere sous-claviere, & à gauche l'aorte, & envoie des branches à l'ésophage, à la trachée, artere & au larynx. Les différens filets que la huitieme paire jette de chaque côté, forment par leur rencontre mutuelle & leur communication avec les filets du nerf intercostal, différens plexus, dont les principaux sont le plexus pulmonaire, & le plexus cardiaque.

Le plexus cardiaque produit quantité de filets qui vont se distribuer au cœur; le plexus pulmonaire en produit de même qui se distribuent au poumon. Voyez *CŒUR & POUMON*.

La huitieme paire gagne peu-à-peu l'estomac, & jette chemin faisant différens rameaux à l'ésophage, après cela tous les autres filets forment par leur entrelacement le plexus coronaire stomachique, duquel naissent plusieurs filets de nerfs qui se distribuent à l'estomac. Voyez *ESTOMAC*.

Le plexus coronaire produit dès sa naissance deux cordons particuliers, qui en s'unissant avec le nerf intercostal, forment le plexus hépatique, le plexus splénique, les plexus mésentériques & les plexus reinaux qui distribuent des filets au foie, à la rate au

mésentere & aux reins. Voyez *FOIE*, *RATE*, &c.

On a remarqué dans l'ouverture d'un cadavre mort paralytique dans l'hôpital de la Charité de Paris, une tumeur gangliô-forme de la grosseur du doigt dans la huitieme paire un peu avant qu'elle produise le nerf récurrent.

*VAGUE année*, (*calend. de Cappadoce.*) année des Cappadociens un peu plus courte que l'année julienne; en voici l'histoire, & les raisons peu connues.

Les Cappadociens avoient une année qui leur étoit propre, & qui différoit absolument de l'année solaire des Romains, ainsi que de l'année luni-solaire des Grecs de l'Asie mineure & de la Syrie, soit pour la grandeur, soit pour les noms des mois, pour leur durée, & pour le lieu de l'année solaire auquel ils répondoient.

Cette année cappadocienne étoit composée de 12 mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutoit cinq épagomenes; ainsi c'étoit une *année vague*, plus courte d'un quart de jour que l'année julienne, dont le *nourous* ou le premier jour remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année solaire, & ne revenoit au même jour qu'au bout de 1460 ans.

Nous ne connoissons que deux nations chez lesquelles l'année vague ait été employée dans l'usage civil, les Egyptiens & les Perses. La Cappadoce n'a jamais rien eu à démêler avec les Egyptiens, si ce n'est peut-être au tems de l'expédition de Sésostris; & d'ailleurs les noms des mois cappadociens n'ont aucun rapport avec ceux des mois égyptiens: mais voici une raison plus forte. L'année fixe ou julienne n'a été établie dans la Cappadoce que quand le *nourous* ou premier jour de l'année vague répondoit au 12 Décembre; or le premier jour de l'année vague égyptienne, celui qui suit les épagomenes, a répondu au 12 Décembre depuis l'an 304, jusqu'à l'an 307 avant Jesus-Christ, & long-tems avant que l'on eût pensé à établir l'usage d'une année solaire fixe, qui ajoutoit un 366<sup>e</sup> jour tous les quatre ans; car Jules-César en est le premier auteur.

De-plus, les noms cappadociens de la plupart des mois sont formés sur ceux des Persans, & non sur ceux des Egyptiens. Ce pays a été long-tems soumis aux Medes & aux Perses, qui avoient à-peu-près la même religion, & qui l'avoient portée dans la Cappadoce; de-là il faut conclure que c'étoit aussi d'eux que les Cappadociens avoient emprunté leur *année vague* de 365 jours.

Les Arméniens se servent aujourd'hui d'une année composée comme celle des anciens persans, de douze mois de trente jours chacun, & de cinq épagomenes; cette *année* est absolument *vague*, sans aucune intercalation, & elle remonte tous les quatre ans d'un jour dans l'année julienne. Elle sert dans le pays pour les actes & pour la date des lettres; mais en même tems elle emploie une autre année, qui est proprement l'année ecclésiastique, & qui sert dans la liturgie pour régler la célébration de la pâque & des fêtes, le tems des jeûnes, & tout ce qui a rapport à la religion; cette année est fixe au moyen d'un sixieme épagomene qu'on ajoute tous les quatre ans. Les noms des mois sont les mêmes que ceux de l'année vague; mais le *nourous*, ou premier jour de l'année qui commence avec le mois de navazardi, est fixé depuis long-tems au onzieme du mois d'Août de l'année julienne, & il ne s'en écarte plus.

Le premier du mois navazardi, ou le *nourous* de l'année vague, répondoit en 1710 au 27 Septembre julien, c'est le 8 Octobre grégorien, & par conséquent il précédoit de 318 jours le *nourous* de l'année fixe suivante, ou le onzieme d'Août 1711. Ce précès de 318 jours n'a pu se faire qu'en 1278 ans vagues égaux à 1277 juliens & 47 jours; ôtant ce dernier nombre de 1709 ans complets, plus 270 jours,



il restera 432 ans 223 jours après l'ère chrétienne, ou le onzième d'Août de l'an 433 de Jésus-Christ. Ce fut sans doute alors qu'on établit en Arménie l'usage d'une année fixe, semblable à l'année julienne.

Les Arméniens avoient cessé en 428 ou 429 d'avoir des rois, & ils étoient gouvernés par des sâtrapes persans. Comme les rois de Perse leur défendoient d'avoir aucun commerce avec les grecs, & même d'en garder les livres, & qu'ils n'en avoient aucuns écrits dans leur propre langue, pour laquelle ils n'avoient pas même de caractères, ils se proposèrent d'en inventer un qui en exprimât les sons, & dans lequel ils pussent écrire une traduction de la bible, des sermons, &c. Moïse de Khorene fut employé à cet ouvrage avec d'autres savans, & ce fut alors qu'on pensa à établir une liturgie propre aux églises arméniennes; mais comme il étoit très-difficile d'avoir un calendrier qui donnât dans l'année vague le jour de Pâques, & la célébration des fêtes aux mêmes jours que les autres églises chrétiennes qui se régloient sur l'année julienne, ce fut sans doute par cette raison qu'on établit l'usage d'une année liturgique fixe.

Dans la suite, lorsque les Arméniens se réconcilièrent avec l'Eglise latine, & qu'une partie d'entre eux reconnut les papes de Rome, dans une espèce de concile tenu à Kerna, au xij. siècle, ils admirent la forme de l'année julienne, que le commerce avec les Francs avoit rendue nécessaire depuis les croisades. Les actes du concile des Sis joignent l'an 756 de l'ère arménienne avec l'an 1307 de l'ère vulgaire, & datent dans l'une & l'autre année par le 19 de Mars. Dans le concile d'Adena, tenu en 1316, où il fut question du calendrier, on ne se sert que des mois juliens & de l'ère vulgaire, & encore aujourd'hui lorsque les arméniens traitent avec les occidentaux, ils emploient les mois juliens. Une lettre ou bulle du patriarche arménien de Valarschapad, publiée par Schroder, porte la date du premier Décembre 1153 de l'ère arménienne, c'est l'an 1702.

Le dictionnaire arménien de Riucola donne le nom de plusieurs mois rapportés aux mois juliens; mais ce rapport est très-différent de celui qui se trouve dans les liturgies & dans les calendriers entre l'année julienne & l'année arménienne fixe. Riucola avoit sans doute copié des calendriers réglés au xiv. siècle, pour donner le rapport qu'avoit alors l'année vague avec l'année julienne. *Mém. de l'acad. des Insc. tome XIX. (D. J.)*

**VAGUE MESTRE GÉNÉRAL, LE,** (*Fortific.*) est dans une armée un officier qui a soin de faire charger, atteler & défilé les bagages d'une armée. Il va tous les soirs prendre l'ordre du maréchal des logis de l'armée, pour savoir la route que les équipages doivent tenir, & ensuite se pourvoir de bons guides. Il fait avertir les bagages de chaque brigade, de se trouver dans un endroit marqué pour les faire défilé, selon le rang des brigades. Elles avoient autrefois chacune un étendard de serge qu'on appelloit *fanion*, mais il n'est plus d'usage.

Il y a plusieurs autres *vague-mestres* qui sont subordonnés au *vague-mestre général*, & qui prennent l'ordre de lui. Ils sont choisis dans les brigades de cavalerie & d'infanterie, & ils ont des aides: ils marchent à la tête des colonnes & des brigades. (Q)

**VAGUER, v. neut. (Brasserie.)** c'est remuer l'eau & la farine, ou le grain brufliné.

**VAGUM,** (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Corse. Ptolomée, l. III. c. ij. le marque sur la côte orientale de l'île, entre *Mariana-civitas* & *Mantinum-civitas*. Cluvier dit, que c'est le promontoire qui est à l'entrée de l'étang de Brigaglia. (D. J.)

**VAHALAI,** f. m. (*Hist. nat. Botan.*) racine de l'île de Madagascar; elle vient de la grosseur de la tête

d'un homme; son goût approche de celui d'une poire; on la mange ou crue, ou cuite. Elle fait la nourriture la plus ordinaire des habitans.

**VAHALIS,** (*Géog. anc.*) Tacite écrit *Vahalis*, & César *Valis*; fleuve du pays des Bataves. Le Rhein étant arrivé à l'entrée de leur pays, se partagea de tous tems en deux bras, dont le gauche coula vers la Gaule, & le droit après avoir servi de bornes entre les Bataves & les Germains, se rendit dans l'Océan. Le bras gauche fut appelé *Vahalis*. La Meuse, dit César, l. IV. c. x. prend sa source au mont Vogesus, aux confins des Lingones; & après avoir reçu une certaine partie du Rhein nommé le *Vahal*, elle forme l'île des Bataves. On croit que le nom de ce fleuve venoit du mot germanique *waalen*, qui signifie *détourner*, & qu'on l'aura appelé *waal*, parce que cette branche du Rhein se détournoit vers la Gaule.

**VAHATS,** f. m. (*Teinture.*) le *vahats* est un arbrisseau de l'île de Madagascar, dont la racine est propre pour la teinture. Lorsqu'on veut se servir de cette racine, on enlève l'écorce qui peut seule donner de la couleur; & après en avoir réduit une partie en cendres, dont on fait une espèce de lessive, on met bouillir dans cette lessive avec l'autre partie d'écorce qu'on a réservée, les matières qu'on veut teindre, auxquelles il faut prendre garde de ne pas donner un feu trop vif. La couleur que produit cette teinture, est un rouge couleur de feu, ou un jaune éclatant, si l'on y ajoute un peu de jus de citron. (D. J.)

**VAHIA,** f. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar. Elle rampe comme le lierre terrestre, & répand une odeur très-aromatique.

**VAHON-RANO,** f. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar; elle vient d'un gros oignon; sa racine est très-forte, on en mêle dans les alimens des enfans, afin de chasser les vers. Cette plante croît sur le bord des étangs, sa fleur est fort belle. Ses feuilles broyées & battues avec de l'eau la font écumer comme du savon, aussi s'en sert-on pour se nettoyer le visage.

**VAJAROU,** (*Géog. mod.*) rivière des Indes; elle a sa source au royaume de Maduré, & tombe dans la Marava. Les gens du pays la saignent tant qu'ils peuvent, pour la culture de leur riz, qui veut toujours avoir le pié dans l'eau, jusqu'à ce qu'il ait acquis sa parfaite maturité. (D. J.)

**VAIGRES ou SERRES,** f. f. pl. *terme de Marine;* ce sont des planches qui font le bordage intérieur du vaisseau, & qui forment le ferrage; c'est-à-dire la liaison. Voyez encore les articles suivans.

*Vaigres de fond.* *Vaigres* les plus proches de la quille, elles n'en sont éloignées que de 5 à 6 pouces; on ne les joint pas entièrement à la quille, afin de laisser un espace pour l'écoulement des eaux, jusqu'à l'archipompe; cet espace est fermé par une planche qui se leve selon le besoin.

*Vaigres d'empature.* Ce sont les *vaigres* qui sont au-dessus de celles du fond, voyez **VAIGRES DE FOND**, & qui forment le commencement de la rondeur des côtes.

*Vaigres de pont.* Ce sont des *vaigres* qui font le tour du vaisseau, & sur lesquels sont posés les bouts des baux du second pont.

*Vaigres de fleurs.* *Vaigres* qui montent au-dessus de celles d'empature, & qui achevent la rondeur des côtes. Voyez **FLEURS**.

**VAIGRER,** v. neut. *terme de Marine;* c'est poser en place les planches qui font le revêtement intérieure du vaisseau. Voyez **VAIGRES**.

**VAILA,** *terme de Chasse;* c'est le terme dont un valet de limier doit user, quand il arrête son limier qui est sur les voies d'une bête, pour connoître s'il est dans la voie.



**VAILLANCE**, f. f. (*Morale.*) voyez VALEUR. Il ne faut pas néanmoins renvoyer séchement au mot synonyme, quand on peut faire quelque chose de plus. Je définis donc la *vaiillance*, l'effet d'une force naturelle de l'homme qui ne dépend point de la volonté, mais du mécanisme des organes, lesquels sont extrêmement variables; ainsi l'on peut dire seulement de l'homme *vaiillant*, qu'il fut brave un tel jour, mais celui qui se le promet comme une chose certaine, ne fait pas ce qu'il fera demain; & tenant pour sienne une *vaiillance* qui dépend du moment, il lui arrive de la perdre dans ce moment même où il le pensoit le moins. Notre histoire m'en fournit un exemple bien frappant dans la personne de M. Pierre d'Offun, officier général, dont la *vaiillance* reconnue dans les guerres de Piémont, étoit passée en proverbe; mais cette *vaiillance* l'abandonna à la bataille de Dreux, donnée en 1562, entre l'armée royale & celle des protestans; ce brave officier manqua de courage à cette action, & pour la première & la seule fois de sa vie, il prit la fuite. Il est vrai qu'il en fut si honteux, si surpris & si affligé, qu'il se laissa mourir de faim, & que toutes les consolations des autres officiers généraux, ses amis, & du duc de Guise en particulier, ne firent aucune impression sur son esprit; mais ce fait prouve toujours que la *vaiillance* est momentanée, & que la disposition de nos organes corporels la produisent ou l'anéantissent dans un moment. Nous renvoyons les autres réflexions qu'offre ce sujet aux mots COURAGE, FERMETÉ, INTRÉPIDITÉ, BRAVOURE, VALEUR, &c. (*D. J.*)

**VAILLANT**, adj. qui a de la *vaiillance*. Voyez VAILLANCE.

**VAILLANT**, terme de *Maréchal*, cheval *vaiillant*. On appelle ainsi un cheval courageux & vigoureux.

**VAIN**, adj. (*Gram.*) ce mot a plusieurs acceptions fort différentes. On dit d'un homme qu'il est *vain*, c'est-à-dire qu'il s'estime lui-même, aux yeux des autres, & plus qu'il n'est permis, de quelque qualité qu'il a ou qu'il croit avoir. Voyez l'article VANITÉ. On dit d'une science que ses principes sont *vains*, lorsqu'ils n'ont aucune solidité. On dit de la gloire & des plaisirs de ce monde qu'ils sont *vains*, parce qu'ils passent: de la plupart de nos espérances qu'elles sont *vaines*, parce qu'elles nous trompent. On dit encore de presque toutes les choses qui ne produisent pas l'effet qu'on en attend, qu'elles sont *vaines*; des prétentions *vaines*, une parure *vaine*, la pompe *vaine* d'un mausolée, d'un tombeau. Un tems *vain* est celui d'un jour de chaleur qui accable, étouffe, résout les forces, & rend incapable d'occupation.

**VAIN PATURAGE**, (*Jurisprud.*) est celui qui se trouve sur les terres & près après la dépouille, sur les terres en gueret ou en friche, dans les bruyeres, haies, buissons & bois non défensables. Voyez PRÉS & PATURAGES, PATURE. (*A*)

**VAIN**, (*Maréchal.*) cheval *vain*, c'est celui qui est foible par trop de chaleur, ou pour avoir pris quelques remèdes, ou pour avoir été mis à l'herbe, enforte qu'il n'est plus guere en état de travailler.

**VAIN PATURE**, (*Jurisprud.*) est la même chose que *vain* pâturage. Voyez ci-devant VAIN PATURAGE & les mots PATURAGE, PATURE & PRÉS. (*A*)

**VAINES**, (*Véner.*) il se dit des fumées légères & mal pressées des bêtes fauves.

**VAINCRE**, SURMONTER, (*Synon.*) vaincre suppose un combat contre un ennemi qu'on attaque & qui se défend. Surmonter suppose seulement des efforts contre quelque obstacle qu'on rencontre, & qui fait de la résistance.

On a vaincu ses ennemis, quand on les a si bien battus, qu'ils sont hors d'état de nuire. On a surmon-

té ses adversaires quand on est venu à bout de ses défenses, malgré leur opposition.

Il faut du courage & de la valeur pour vaincre, de la patience & de la force pour surmonter.

On se sert du mot de vaincre à l'égard des passions, & de celui de surmonter pour les difficultés.

De toutes les passions l'avarice est la plus difficile à vaincre, parce qu'on ne trouve point de secours contre elle, ni dans l'âge, ni dans la foiblesse du tempérament, comme on en trouve contre les autres; & que d'ailleurs étant plus resserrée qu'entrepreneante, les choses extérieures ne lui opposent aucune difficulté à surmonter. *Synonym.* de l'abbé Girard.

**VAINQUEUR**, f. m. (*Gram.*) homme signalé par une victoire. Il se prend au simple & au figuré: il fut moins difficile à Alexandre de vaincre les Perses & les Asiatiques, que ses passions.

**VAIR**, f. m. (*terme de Blason.*) c'est une fourrure faite de plusieurs petites pieces d'argent & d'azur à-peu-près comme un U voyelle, ou comme une cloche de melon. Les *vairs* ont la pointe d'azur opposée à la pointe d'argent, & la base d'argent à celle d'azur.

On appelle *vair affronté*, lorsque les *vairs* ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & *vair appointé* ou *vair en pal*, quand la pointe d'un *vair* est opposée à la base de l'autre.

On appelle *vair contre vair*, lorsque les *vairs* ont le métal opposé au métal, & la couleur opposée à la couleur: ce qui est contraire à la disposition ordinaire du *vair*.

*Vairé* se dit de l'écu, ou des pieces de l'écu chargées de *vairs*: quand la fourrure est d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit *vairé* de telle couleur ou métal. Senecé porte *vairé* d'or & de gueules. On appelle aussi des pieces honorables de l'écu *vairées*, quand elles sont chargées de *vair*. (*D. J.*)

**VAIRON**, f. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *varius*, seu *phoxinus levis*, poisson de riviere du double plus petit que le goujon; il a le corps un peu mince & long d'environ trois pouces; il est couvert de si petites écailles qu'on les distingue à peine, & il n'a point de barbillons. Il y a sur les côtés du corps une ligne de couleur d'or, qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue; la couleur qui est au-dessous de cette ligne, varie dans différens individus; car quelques-uns ont le ventre rouge, d'autres blanc ou bleu; enfin il y en a qui ont sur les côtés du corps du bleu & de la couleur d'or. Ce poisson se plaît dans les eaux peu profondes & qui coulent rapidement. On le trouve ordinairement dans les gués couverts de pierres ou de sable. Ray, *synop. meth. piscium*. Voyez POISSON.

**VAIRON**, (*Maréchal.*) se dit de l'œil du cheval dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou qui a un œil d'une façon, & l'autre d'une autre. Il se dit aussi d'un cheval de plusieurs couleurs, & dont les poils sont tellement mêlés, qu'il est difficile de distinguer les blancs d'avec les noirs, & les roux d'avec les bais. On l'appelloit autrefois *vair*.

**VAISON**, (*Géog. mod.*) petite ville, ou bicoque de France, en Provence, au comtat Venaissin, proche la riviere d'Ouvèse, à douze lieues au nord-est d'Avignon, dont son évêché est suffragant. Long. 22. 47. latit. 44. 17.

Le nom latin de *Vaison* est *Vasco*, ou plutôt *Vasio*, *Vasiorum civitas*, *Vasio Vocontiorum*, autrefois la capitale des Vocontiens, l'une des grandes villes des Gaules, & du nombre de celles qu'on appelloit *fœderatae*, c'est-à-dire alliées des Romains, comme nous l'apprenons de Pline. Elle étoit dans la plaine, ainsi qu'on le voit par ses ruines. Elle reçut de bonne heure le christianisme; car un de ses évêques nommé *Daphnus*, *episcopus vasionensis*, envoya un député au concile d'Arles tenu l'an 314.



Cette ville fut ruinée sur la fin du sixième siècle, soit par les Sarrasins, soit par les Lombards d'Italie, qui ayant passé les monts, ravagèrent les pays qui sont entre le Rhône & les Alpes. A la place de cette ancienne ville de *Vaison*, on a bâti sur une montagne la nouvelle ville, qui n'est, à proprement parler, qu'une méchante bicoque dépeuplée, de la dépendance du pape, sans fortifications, & dont l'évêque a moins de revenu que plusieurs curés ordinaires. (D. J.)

**VAISSEAU**, f. m. (*Gram.*) il se dit en général de tout ustensile propre à contenir quelque chose de fluide ou de solide. La capacité du *vaisseau* est indéterminée; il y en a de grands, de petits, de toutes sortes de formes, & pour toutes sortes d'usage; le tonneau, la caraffe, le verre, la tasse, le calice, &c. sont des *vaisseaux*.

**VAISSEAU SANGUIN**, (*Physiol.*) Les *vaisseaux sanguins* sont distingués en artères & en veines. On nomme *artères* les *vaisseaux* qui reçoivent le sang du cœur, pour le distribuer dans toutes les parties du corps. On appelle *veines* les *vaisseaux* qui rapportent de toutes les parties au cœur une portion de sang qui avoit été distribué dans ces mêmes parties par les artères.

Ces sortes de *vaisseaux* se distinguent aisément dans le corps vivant; les premiers, c'est-à-dire les artères, ayant deux mouvemens que les veines n'ont pas, ou du moins qui ne s'y montrent pas d'une manière aussi sensible. Dans l'un de ces mouvemens les artères sont dilatées, & dans l'autre elles se resserrent. On nomme le premier *diastole*, & le second *systole*.

Les anatomistes sont partagés sur le nombre des tuniques des artères; les uns les ont multipliées, les autres les ont diminuées. D'autres ont disputé sur leur nature. Sans entrer dans cette discussion, nous en reconnoissons trois avec la plupart des écrivains. La plus extérieure *vasculaire*, la seconde *musculaire*, dont les fibres sont annulaires, & la troisième *nerveuse*. Ruysch en ajoute une quatrième qu'il nomme *cellulaire*.

Toutes les artères commencent par deux troncs principaux, dont l'un sort du ventricule droit du cœur pour aller se distribuer aux poumons; on le nomme *artère pulmonaire*: le second qui est appelé *aorte*, prend naissance du ventricule gauche, pour aller se distribuer généralement à toutes les parties, sans en excepter même les poumons ni le cœur.

Les veines commencent où les artères finissent, de sorte qu'on les considère comme des artères continuées. Elles ne sont dans leur origine que des enduits d'une petiteesse indéfinie, & de l'union de plusieurs rameaux les uns avec les autres, il se forme des troncs d'une grosseur plus considérable, laquelle augmente d'autant plus qu'ils s'éloignent de leurs origines, & qu'ils approchent du cœur.

Les veines n'ont point de mouvement apparent; il se rencontre dans leur cavité des membranes divisées en soupapes ou valvules, qui facilitent le cours du sang vers le cœur, & empêchent son retour vers les extrémités. Voyez **VALVULE**.

Les veines ont moins d'épaisseur que les artères: ce qui a donné lieu aux anciens de croire que les veines n'étoient formées que d'une seule membrane ou tunique, & que les artères en avoient deux; mais les modernes ont découvert que les veines sont composées à-peu-près des mêmes tuniques que les artères, avec cette différence néanmoins qu'elles y sont plus minces, & n'ont point le même arrangement. La première de ces tuniques est membraneuse, n'étant faite que de plusieurs filets, qui s'étendent pour la plupart suivant la longueur de la veine; la seconde est vasculaire; la troisième glanduleuse, & la quatrième est faite de plusieurs fibres annulai-

res, que quelques-uns disent *musculeuses*; car il regne la même variété d'avis sur la tunique des veines que sur celle des artères.

On doit observer en général que toutes les artères sont accompagnées dans leurs distributions d'autant de veines, & qu'il se trouve le plus souvent deux veines pour une seule artère. Il n'en est pas ainsi des veines; car on en rencontre plusieurs qui ne sont accompagnées d'aucune artère; telles sont pour l'ordinaire les veines extérieures des bras & des jambes, &c. On juge de-là que les ramifications des veines sont plus nombreuses que celles des artères.

On observe aussi que les troncs & les principales branches tant des artères que des veines, conservent ordinairement la même situation dans tous les sujets, mais qu'il n'en est pas ainsi de leur ramification, principalement à l'égard des veines; car leur situation varie beaucoup, non-seulement dans plusieurs sujets, mais même à l'égard des membres d'un même sujet; les jeux de la nature sont très-fréquens sur cet article. Voyez **VAISSEAU sanguin**, (*Angiol.*) (D. J.)

**VAISSEAU SANGUIN**, (*Angiolog.*) Les *vaisseaux sanguins* sont de deux sortes, nommés *artères* & *veines*. L'origine, le décours & les ramifications de ces deux genres de *vaisseaux*, offrent des variétés sans nombre; nous exposerons seulement les principales.

1°. *Jeux de la nature sur les artères*. Chaque ventricule du cœur produit une maîtresse artère; l'antérieur jette la pulmonaire; le postérieur donne naissance à l'aorte.

L'artère bronchiale, devenue fameuse par la description de Ruysch, & par les injections de ses ramifications que j'ai vu souvent dans son cabinet, a une naissance fort incertaine; tantôt elle vient de la crosse de l'aorte, ou des environs de cette courbure; quelquefois d'une intercostale, & quelquefois quoique plus rarement, d'un tronc commun avec l'œsophagienne. M. Winslow a vu une communication de l'artère bronchiale gauche, avec la veine azygos; & il l'a vu une autre fois s'anastomoser dans le corps de cette veine.

L'aorte jette comme on fait, les deux coronaires du cœur, les intercostales & les œsophagiennes. Cependant quelquefois les coronaires sont triples; les intercostales au nombre de dix de chaque côté, au lieu de sept ou huit qui est le nombre ordinaire; & on ne rencontre quelquefois qu'une artère œsophagienne, au lieu de deux. De plus, les œsophagiennes naissent très-souvent des intercostales.

La laryngée est assez souvent double.

Les musculaires du cou varient beaucoup en nombre.

La stylo-mastoïdienne vient souvent du tronc de l'occipitale.

L'artère orbitaire qui naît de la maxillaire, est le plus ordinairement double.

Les sous-clavières & les carotides ont quelquefois deux troncs communs.

Les trachéales, les médiastines & la thymique, ont leur nombre & leur origine incertaine, & qui varie dans tous les sujets. Les trachéales viennent tantôt de la thymique, tantôt de la sous-clavière, tantôt de la carotide, &c. Les médiastines & les péricardines viennent de plusieurs endroits; la thymique, la mammaire interne, les diaphragmatiques, l'aorte & les intercostales les produisent. La thymique est quelquefois double, & naît quelquefois du tronc commun de la sous-clavière & de la carotide. Les médiastines manquent assez souvent.

La mammaire externe donne des rameaux dont le décours & la distribution varient dans divers sujets.

Les artères cervicales sortent souvent de la partie supérieure de la sous-clavière; mais souvent les ver-



tébrales & les carotides les produisent : quelquefois elles viennent d'un seul tronc.

L'artere basilaire se divise quelquefois de nouveau vers l'extrémité de l'apophyse basilaire, en deux branches latérales.

L'artere intercostale supérieure a une origine très-incertaine ; quelquefois elle naît de l'aorte, d'autres fois de la sous-clavière, & d'autres fois de la cervicale.

La mammaire interne est souvent double ; & les thorachiques inférieures naissent souvent d'un seul tronc.

L'artere brachiale se divise quelquefois au milieu du bras, & quelquefois plus haut ; & sa distribution présente divers jeux de la nature en divers sujets.

L'artere cubitale se termine dans la paume de la main, par une arcade qu'on nomme *palmaire*, qui n'est pas également bien formée dans tous les sujets.

Passons à la distribution de l'aorte dans le bas-ventre.

L'artere cœliaque se divise quelquefois tout-à-coup près de son origine, en trois branches, à-peu-près en manière de trépié ; ensuite elle offre plusieurs variétés dans les ramifications de ses branches. Elle fournit dans son cours l'artere gastrique ; mais celle-ci fort quelquefois de même que l'hépatique, de la mésentérique supérieure ; & quelquefois elle est double.

L'artere mésentérique supérieure, que produit l'aorte dans le bas-ventre, n'est pas moins considérable que la cœliaque, & a de même ses variétés dans ses anastomoses.

Les artères rénales ou émulgentes sont quelquefois doubles de chaque côté ; mais leur grosseur est alors proportionnée à leur nombre.

Les capulaires viennent tantôt du tronc de l'aorte, tantôt des artères rénales, souvent des diaphragmatiques, & quelquefois de la cœliaque.

Les artères spermaticques, qui sont les deux plus petites que produise l'aorte, varient beaucoup dans leur origine & leur décours ; quelquefois l'artere droite passe sur la veine-cave, & quelquefois derrière ; variété qui trouble ceux qui dissèquent. Les mêmes artères se divisent avant que d'arriver aux testicules, tantôt en trois, tantôt en quatre, & tantôt en cinq branches : rien n'est moins fixe.

Les artères lombaires sortent quelquefois par paires, & non pas séparément, d'un petit tronc commun.

Les artères sacrées sont quelquefois solitaires, quelquefois au nombre de trois & de quatre. Elles naissent tantôt de l'aorte, tantôt des iliaques, plus rarement des lombaires.

L'artere hypogastrique, qui paroît dans le fœtus aussi considérable que le tronc de l'iliaque qui la produit, n'en est qu'une branche dans l'adulte ; sa division varie si fort qu'on n'en sauroit donner une description qui puisse convenir à un nombre même médiocre de sujets.

L'artere honteuse interne est beaucoup plus considérable dans le sexe, à cause de la matrice & du vagin qu'elle arrose. Elle est quelquefois double dans l'un & l'autre sexe, mais plus souvent dans les femmes ; c'est peut-être de-là que dépend dans quelques-unes, l'abondance de leurs règles. D'ailleurs l'artere honteuse interne communique tant avec la honteuse externe, qu'avec la moyenne ; & leur réunion porte par conséquent dans les parties de la génération, la force & la chaleur du tempérament.

Voilà les jeux des principales artères. Un détail poussé plus loin des petits rameaux artériels, n'offrirait que semblables jeux, dont il seroit difficile de tirer quelque usage ; quoique ces variations aient leur utilité particulière, en offrant au sang de nouvelles

routes, lorsque quelques artères cessent de faire leurs fonctions.

2°. *Jeux de la nature sur les veines.* Le cœur ne produit que deux artères ; mais il reçoit plusieurs grosses veines pulmonaires.

La veine bronchiale varie non-seulement dans son origine, mais quelquefois même elle manque, au lieu qu'ordinairement elle est double.

La veine azygos est très-considérable, & double dans quelques sujets ; quand elle est fort grosse, alors la veine-cave inférieure est très-étroite ; elle se termine par anastomose, tantôt avec la veine émulgente, tantôt avec une veine lombaire, tantôt immédiatement avec le tronc de la veine-cave inférieure, & tantôt autrement ; car il se trouve ici cent jeux de la nature. Elle reçoit communément les intercostales inférieure, supérieure, les œsophagiennes, souvent les lombaires, & les diaphragmatiques. Mais quelquefois les intercostales inférieures naissent de deux petits troncs communs, & quelquefois d'un seul.

Les veines péricardines, droites & gauches, ont semblablement beaucoup de variations dans leur origine.

Les veines jugulaires externes naissent quelquefois de l'axillaire, & quelquefois de l'union de la sous-clavière & de l'axillaire. Elles sont quelquefois en plus grand nombre que deux de chaque côté. Toutes les branches des jugulaires externes communiquent non-seulement ensemble, mais encore avec les branches de la jugulaire interne. De-là vient la difficulté que les Chirurgiens rencontrent souvent dans la saignée du col ; les ligatures ordinaires ne faisant point gonfler les *vaisseaux* qu'on doit ouvrir, à cause de l'issue que le sang trouve vers la jugulaire interne.

La veine vertébrale est quelquefois double dans sa partie inférieure ; la veine occipitale en vient quelquefois, & d'autres fois de l'axillaire.

La veine gutturale gauche fort quelquefois de la veine axillaire, comme M. Winslow l'a vu.

La veine axillaire jette quelquefois une branche de communication à la basilique.

La veine porte & la splénique reçoivent un grand nombre de *vaisseaux* qui viennent du ventricule, du duodénum, de la vésicule du fiel, du pancréas, & de l'épiploon ; mais ces veines varient infiniment dans chaque sujet, pour leur nombre & leur distribution.

La naissance des veines lombaires se trouve dans divers sujets, varier de différentes manières.

La veine sacrée est quelquefois double, & ensuite se réunit en un seul tronc ; elle est encore quelquefois une branche de l'hypogastrique.

Ce court détail des jeux de la nature sur les *vaisseaux sanguins* de notre machine, doit suffire. Ceux qui examineront ces *vaisseaux* dans un grand nombre de cadavres, seront peut-être surpris d'y rencontrer des jeux infinis ; chaque sujet présente un arrangement nouveau. Quand on n'a pas eu l'occasion, ou l'habitude des nombreuses dissections, on croit assez souvent faire des découvertes importantes, lorsqu'il arrive d'observer quelques variétés en ce genre, tandis que les grands anatomistes, à qui ces variétés sont familières, en gardent le silence dans leurs écrits, ou se contentent d'en avertir une fois pour toutes.

3°. *Observation générale sur les jeux des vaisseaux sanguins.* Comme entre les exemples de ces jeux, on parle principalement de ceux qui concernent l'aorte & les artères émulgentes, on pourroit peut-être proposer une conjecture, qui serviroit à expliquer pourquoi il se trouve quelquefois plusieurs artères émulgentes.



Supposons que dans un embryon qui commence à se développer, un seul petit tronc d'artere forte de l'aorte, & qu'avant d'arriver au rein, il se divise en plusieurs branches, ainsi qu'on le voit dans la plupart des cadavres. Dans cet embryon, le petit tronc de l'artere émulgente n'est pour ainsi dire qu'un point; si les branches croissent, tandis que le petit tronc ne croît pas, & si en même tems les petites parties qui sont dans l'angle d'où partent les branches, vont à augmenter, voilà le petit tronc partagé en deux ou trois petits troncs, qui auront chacun leur ouverture particuliere dans l'aorte. Avec le tems ces deux ou trois petits troncs, pourront devenir fort éloignés les uns des autres, parce que l'espace qui est entr'eux, croîtra à proportion que l'accroissement de l'aorte augmentera.

On peut aussi comprendre comment un de ces troncs, ou une branche de l'artere émulgente, n'entre pas dans le rein à l'endroit de la sinuosité, & qu'il perce ailleurs la substance du rein. Il se peut faire que la substance du rein se développe sur le chemin par où cette artere doit entrer; alors cette artere aura dans le rein une entrée plus haute ou plus basse que de coutume.

Ordinairement l'aorte fournit un tronc commun pour la sous-claviere & la carotide droite; elle donne ensuite la carotide gauche, & enfin la sous-claviere gauche. Quelquefois la carotide & la sous-claviere du côté droit, ont chacune une origine distinguée.

La conjecture que l'on vient de proposer, peut encore ici être appliquée; & elle fourniroit la raison de cette variété.

En effet, il est aisé de concevoir que si dans l'embryon, le tronc commun de la carotide & de la sous-claviere droite manque à se développer, tandis que l'une & l'autre de ces arteres prennent leur accroissement, elles paroîtront par la suite partir immédiatement, & chacune séparément, de la courbure de l'aorte. Si la petite portion de l'aorte qui est entre la carotide gauche & le tronc commun de la carotide & de la sous-claviere droite, ne croît pas, il n'y aura qu'un tronc pour la sous-claviere droite & les deux carotides; c'est ce qu'on trouve aussi quelquefois.

On peut faire l'application du même principe, à l'égard des petits troncs qui sortent de l'artere iliaque interne, dans lesquels on rencontre beaucoup de variétés. On verra facilement qu'il peut y en avoir, car ce sont cinq ou six petits troncs naissans de l'iliaque interne, dans un espace qui dans l'adulte n'a qu'environ un pouce d'étendue; ainsi ces petits troncs étant placés, pour ainsi dire l'un sur l'autre dans l'embryon, la moindre variété dans le développement, peut produire de la variété dans leur arrangement & leur distribution. *Voyez les Mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1740. (D. J.)*

**VAISSEAUX DU CORPS HUMAIN, (Physiologie.)** l'exilite, la mollesse, & la délicatesse de plusieurs vaisseaux du corps humain, surpasse l'idée que l'imagination s'en forme, & leur dernière division se perd dans la nuit de la nature.

La plus petite artere, rouge ou sanguine, qui est le plus grand de tous les petits vaisseaux, ne paroît pas surpasser en épaisseur un dixieme de fil d'araignée, & c'est une grosse artere comme l'aorte, relativement à une autre pareille artériolle de la substance corticale du cerveau. Les vaisseaux de cette partie sont, suivant Leuwenhoeck, cinq cens douze fois plus fins qu'un globule rouge, qu'il prétend n'être pas plus épais qu'un centieme de fil d'araignée; c'est donc un prodige continuel que des vaisseaux, dont l'exiguité & la finesse sont immenses, puissent résister aux seuls mouvemens, qui sont absolument nécessaires à la vie & à la santé.

Que dis-je! ils résistent aux fievres les plus terribles; mais les tuyaux par lesquels commence la filtration des esprits sont infiniment plus fins, jamais l'art de Ruysch n'a pû y pénétrer. Quelle prodigieuse petitesse! l'imagination se perd dans l'infini que la nature offre par-tout.

Ces mêmes vaisseaux, qui sont l'objet de notre étonnement dans l'adulte, étoient autant de fois plus petits dans le fœtus, que l'adulte est plus grand que le fœtus, & le nombre en étoit par conséquent autant de fois plus considérable; car bien-loin qu'un nouveau-né manque d'aucun vaisseau qui se trouve dans les adolescens, il en a d'autant plus, qu'il est plus près de son origine, comme Ruysch l'a remarqué, en injectant de jeunes sujets de différens âges, & comme la raison le démontre; c'est l'effet de la continuation de la vie de racourcir, de boucher, d'officier, de détruire tous les vaisseaux de notre machine. (D. J.)

**VAISSEAUX, (Botan.)** il y en a de capillaires; ce sont les plus petits vaisseaux des plantes; ils changent & varient les combinaisons des premiers principes auxquels il n'est pas aisé de remonter, malgré l'analyse des Chimistes. Les vaisseaux capillaires sont la partie la plus déliée qui compose le dessus des feuilles; ils succent & attirent la pluie, la rosée, l'air, & les atômes aériens dont les plantes ont besoin pour leur conservation.

*Des excrétoires;* les canaux qui vuident les suc qui ne sont pas propres à la nourriture des plantes, & qui ont été filtrés dans leurs viscères, se nomment excrétoires; les poils même qui couvrent les feuilles des arbres, sont autant de vaisseaux excrétoires qui rejettent le fluide superflu.

*Des longitudinaux;* ce sont les canaux perpendiculaires qui montent le long de la tige d'un arbre, & qui portent le suc dans les parties les plus élevées, en-torte que ces deux termes deviennent synonymes, & expriment dans un végétal les tuyaux qui montent le plus droit.

*Des latéraux;* ce sont les vaisseaux séveux, qui au sortir des vaisseaux perpendiculaires s'étendent horizontalement dans les branches des végétaux pour les nourrir en partie, le reste étant réservé aux feuilles dont les véhicules & les vaisseaux capillaires imbibent l'humidité de l'air.

**VAISSEAUX DE CHIMIE;** ces vaisseaux sont la partie des meubles chimiques, *supellectilis chimica*, qui servent à contenir certains sujets de l'art; non pas pour les conserver, pour en approvisionner le chimiste, mais pour qu'il puisse les exposer par leur moyen aux divers agens chimiques, & principalement au feu, ou diriger, ramasser, retenir les produits de diverses opérations; car les vaisseaux que les Chimistes emploient aux usages les plus communs, favoir à ferrer, à conserver diverses matieres, tels que les bouteilles, les pots, les poudriers, les boîtes, &c. ne sont pas proprement des vaisseaux de chimie, & l'attention scrupuleuse que les Chimistes doivent avoir à ce que la matiere du vaisseau dans lequel ils enferment chaque substance ne puisse point être attaquée par cette matiere, n'a rien de particulier lorsqu'ils l'appliquent à cette dernière espece; on a cette attention à propos de l'usage économique des vaisseaux, & de celui auquel on les emploie dans tous les arts. Il faut convenir cependant que cet objet mérite une circonspection particuliere lorsqu'il s'agit de matieres chimiques destinées à des procédés de chimie philosophique, ou à des préparations pharmaceutiques. Au reste, cette considération regarde de la même maniere les instrumens (*voyez INSTRUMENS DE CHIMIE*), mais le choix de la matiere des vaisseaux chimiques proprement dits est bien d'une autre conséquence, & n'est point inspiré com-



me le précédent, par une prudence & par une expérience vulgaire; car il ne suffit pas que l'artiste connoisse l'énergie d'une seule substance, qu'il a actuellement sous les sens, il faut qu'il prévoye tous les produits & les événemens divers de l'opération qu'il va exécuter, & qu'il emploie des *vaisseaux* tellement constitués, s'il est permis de s'exprimer ainsi, & tellement appareillés, qu'ils reçoivent & retiennent ces produits, qu'ils supportent & qu'ils modèrent même ces événemens de la manière la plus avantageuse qu'il est possible. Au reste, il y a sur ceci une espèce de tradition dans l'art, & même des lois écrites qui laissent rarement l'artiste dans le cas de méditer ou de tenter beaucoup pour imaginer ou pour choisir la meilleure matière des *vaisseaux* & le meilleur appareil. Ce n'est que dans les expériences nouvelles où il pourra avoir ce soin, dont il fera exempt encore, moyennant l'habitude des travaux chimiques & un peu de sagacité de talent, par la considération des travaux analogues sur des sujets analogues; & il n'arrivera point à un chimiste de distiller, comme M. Hales, du vitriol dans un canon de fusil, sur-tout pour estimer l'air qui se dégorgera de ce corps par ce moyen, parce qu'il se souviendra que l'acide vitriolique, qui s'échappe dans cette opération, attaque le fer avec effervescence, c'est-à-dire émission d'air, & par conséquent porte nécessairement de l'erreur dans l'estimation de l'air réputé entièrement fourni par la substance distillée. On trouvera dans différens articles de ce Dictionnaire, & nommément dans les articles particuliers destinés aux diverses opérations chimiques, les principales connoissances de détail nécessaires pour diriger convenablement cette partie de la pratique ou du manuel chimique. Il seroit inutile de répéter ici l'énumération de tous ces différens *vaisseaux*, dont on trouvera d'ailleurs un tableau, une distribution régulière dans les planches de chimie. Voyez les *Planches* avec leur explication: on trouvera encore un article particulier pour chaque *vaisseau*.

Les Chimistes se font des *vaisseaux* de terre cuite de poterie, comme les creusets, les têts à rôtir, des cornues, des cucurbites, &c. de verre, tels que des cornues, des alembics, toutes les espèces de récipients les plus employés, &c. de fer fondu, savoir des bassines & des cornues de diverses espèces; de cuivre, comme grands alembics les plus ordinaires, des bassines, des réfrigérants, &c. de plomb, qui fournit les tuyaux des serpentins; d'étain, savoir les cucurbites pour le bain-marie avec leur chapiteau, &c. d'argent, des cucurbites, des bassines, &c. qu'on substitue avec avantage aux *vaisseaux* de cuivre qui sont beaucoup plus exposés que ceux d'argent à être entamés par divers sujets chimiques qu'on traite dans ces *vaisseaux*. Il y a telle opération pour laquelle les *vaisseaux* d'or seroient très-commodes, par exemple, une cloche à retenir l'acide du soufre, un serpentín pour la distillation des acides minéraux, &c. mais j'ai observé déjà dans quelque autre endroit de ce Dictionnaire, que la pauvreté chimique ne permettoit pas qu'on employât au-moins une fois ce précieux métal à un usage déduit de ses propriétés réelles; enfin les *vaisseaux* de bois peuvent servir à traiter les sujets chimiques même par l'application du feu; le tonneau distillatoire représenté dans les tables de chimie, & dont il est fait mention à l'article DISTILLATION, en est l'exemple & la preuve.

Outre la considération principale qui détermine le choix de la matière des *vaisseaux*, & dont nous avons parlé plus haut, savoir leur insolubilité par les matières à l'action desquelles ils sont exposés dans chaque opération; outre cette considération, dis-je, il y en a deux autres très-générales pour les opérations qui s'exécutent par le moyen du feu, savoir que

le *vaisseau* résiste au feu, qu'il ne s'y fonde ni éclate, ni se fêle, &c. & 2°. qu'il puisse supporter l'alternative du chaud & du froid qu'occasionnent l'abord libre de l'air, ou l'application faite à dessein d'un corps froid; voyez RÉFRIGÉRANT & DISTILLATION. Les *vaisseaux* de bonne terre sont ceux qui résistent le mieux au feu, & sur-tout lorsqu'ils sont lutés; voyez LUT. Le célèbre M. Potte a donné sur cette partie importante de manuel chimique, une dissertation dont tous les objets de détail sont trop intéressans pour qu'elle soit susceptible d'extrait. Les artistes ne peuvent se dispenser de la connoître toute entière; elle se trouve dans le quatrième volume de la collection françoise de ses dissertations, sous ce titre: *Essai sur la manière de préparer des vaisseaux plus solides qui puissent soutenir le feu le plus violent, & qui soient les plus propres à contenir les corps en fusion.*

Les *vaisseaux* de métal sont éminemment propres à supporter le rafraîchissement. Les *vaisseaux* de fer fondu supportent quelquefois le plus grand feu. Les *vaisseaux* de verre ont besoin d'être lutés pour résister au grand feu, & ils doivent être rafraîchis avec beaucoup de circonspection; enfin il y a encore une considération particulière déduite de l'effort que des matières très-élastiques, l'eau & l'air principalement, font quelquefois au-dedans des *vaisseaux*, qu'elles peuvent briser, faire sauter en éclat. Pour prévenir cet inconvénient on donne issue à cette matière expansive, comme on le pratique dans les distillations, au moyen du petit trou du balon; voyez DISTILLATION. Ou on emploie des *vaisseaux* capables de résister aux efforts de la vapeur engendrée au-dedans d'eux, comme lorsqu'on emploie un matras vigoureusement cuirassé, à la préparation de l'éther nitreux (voyez ÉTHER NITREUX); ou un *vaisseau* d'un métal fort épais, comme la machine ou digesteur de Papin. Voyez DIGESTEUR. (b)

VAISSEAUX, (*Marine.*) c'est un bâtiment de charpente construit d'une manière propre à flotter & à être conduit sur l'eau.

On distingue *vaisseaux* de guerre & *vaisseaux* marchands; la force & la grosseur des *vaisseaux*, & le nombre de canons qu'ils portent, distinguent les *vaisseaux* de guerre, des *vaisseaux* marchands.

Pour connoître l'ensemble & les principales parties d'un *vaisseau*, il faut voir la pl. I. de la *Marine*; fig. 1. & fig. 2. qui sont suffisantes, pour toutes les parties antérieures, & la Pl. IV. fig. 1. pour les parties intérieures. Voyez aussi les mots CONSTRUCTION & RANG. On ajoutera cependant ici quelques remarques particulières sur la construction des *vaisseaux* en général.

*Méthode générale des constructeurs.* L'expérience est la base de toute les règles des constructeurs. Cette expérience consiste à comparer la bonté de différens bâtimens de divers gabarits, & à choisir une moyenne forme qui réunisse les diverses qualités de ces bâtimens. Ils se reglent encore sur les poissons, & ils s'imaginent que de tous les poissons, celui qui va le mieux, doit avoir la forme convenable à un parfait *vaisseau*. Ce poisson est selon eux le maquereau: ce sont les portions de cet animal que l'on doit suivre. Ainsi l'a du-moins fait un des plus fameux constructeurs françois: c'est M. Hendrick; & tel est son raisonnement. Le maquereau est cinq fois plus long que large, & sa partie la plus grosse est aux deux premières parties de sa longueur, & les trois autres vont en diminuant jusqu'à la queue, d'où il conclut que les *vaisseaux* ayant cette proportion, doivent avoir la même légèreté. Comme ce poisson est rond & assez épais, il veut qu'on n'épargne pas les façons aux *vaisseaux*; qu'on tiennne son effime ronde, & qu'on lui donne beaucoup de hauteur. L'avantage qu'on retire de-là, selon lui,



est que le fillage en est plus grand, parce que l'eau passe au-dessous des façons, & ne les choque pas. Outre cela, le plat & la rondeur des étains empêche un grand tangage ou roulis; ce qui est une qualité essentielle à la bonté d'un bâtiment. Ceux qui font les façons de derrière en poire, n'ont point, dit encore ce constructeur, ces précieux avantages.

D'après ces principes, M. Hendrick a établi ces proportions pour trouver la hauteur de l'étrave; partagez la quille en cinq parties égales; prenez-en une; joignez-là à la hauteur de la quille; ce sera la hauteur de l'étrave.

Pour déterminer sa quête il faut partager la quille en douze parties égales, & en prendre une pour la quête.

Pour déterminer la hauteur de l'étambord, partagez la quille en neuf parties égales; deux de ces parties donneront cette hauteur sur la quille, en y comprenant celle de la mortaise faite sur cette quille, pour ce même étambord. La quête de cette partie du *vaisseau* doit être la huitième partie de sa propre hauteur.

On trouve la largeur du maître couple de dehors en-dehors, en partageant la longueur du *vaisseau* de dedans en-dedans, par le haut en sept parties égales, dont deux donneront la largeur du maître couple, de dehors en-dehors.

Pour avoir la hauteur du fond de cale, partagez le maître couple, de dehors en-dehors, en cinq parties égales.

Deux de ces parties donneront cette hauteur depuis la quille jusqu'au-dessus des baux, en ligne droite.

La hauteur du fond de cale, à prendre dessous la quille, donne la hauteur des façons.

Enfin, pour avoir la longueur de la lisse de hourdi, partagez le maître couple, de dehors en-dehors en trois parties égales, & prenez deux de ces parties.

L'auteur de ces règles a aussi prescrit les dimensions des principales pièces d'un *vaisseau*; savoir la quille, l'étambord, l'étrave, les varangues de fond, & les baux du premier pont.

La quille aura autant de pouces en largeur, qu'elle aura de fois sept piés & demi dans sa longueur; & sa hauteur en avant sera égale à une fois & demie sa largeur. A l'égard de sa hauteur en arrière, on la détermine en partageant sa hauteur en avant en quatre parties égales, & on en prend trois.

L'épaisseur de l'étrave est égale à la largeur de la quille; sa largeur a deux fois son épaisseur, & on augmente le haut d'un  $\frac{1}{4}$  de sa largeur d'en-bas.

On donnera à l'épaisseur de l'étambord la largeur de la quille à son ordinaire; sa largeur d'en-bas aura trois fois son épaisseur, & sa largeur d'en-haut sera la moitié de celle d'en-bas.

La varangue de fond aura autant de largeur & d'épaisseur que la quille.

Et les baux du premier pont auront autant de quarré, que la varangue du fond a d'épaisseur.

Voici un exemple pour rendre sensible l'application de ces règles; je suppose qu'on veut bâtir un *vaisseau* de soixante pièces de canon.

La quille sera de 125 piés portant sur terre; sa largeur sera de 16 pouces  $\frac{1}{2}$ , & sa hauteur de 24 pouces  $\frac{1}{2}$  en-avant, & de 18  $\frac{1}{2}$  en-arrière.

L'étrave aura 25 piés 3 pouces de hauteur, & 18 piés  $\frac{1}{2}$  de quête.

L'étambord aura 27 piés trois pouces de hauteur, & 3 piés 3 pouces de quête.

La longueur de l'étrave à l'étambord par haut de dedans en-dedans sera de 133 piés.

La largeur du maître couple de-dehors en-dehors, sera de 38 piés 4 pouces.

La longueur de la lisse de hourdi sera de 25 piés & quelques lignes.

Quinze piés quatre pouces font la hauteur du fond de cale.

La varangue de fond aura de hauteur 16 pouces  $\frac{1}{2}$  2 piés 8 pouces d'acculement, jusqu'à la première lisse, & 12 pouces & quelques lignes d'épaisseur.

Et le ban du premier pont sera de 16 pouces  $\frac{1}{2}$  en quarré.

Comme tout l'art de la construction proprement dite consiste à bien placer la première lisse, M. Hendrick donne une règle particulière à cet égard; c'est de partager la longueur de l'étrave en-dedans en trois parties égales, dont il prend la première, où il cloue la lisse qu'il conduit jusqu'au bout de la maîtresse varangue, & qu'il fait suivre jusqu'au bas de l'estive.

Ce constructeur ne manque pas de raisons pour appuyer ces règles; il prétend que les *vaisseaux* ainsi proportionnés, portent bien la voile; qu'ils fillent bien; qu'ils ont un grand fond de cale, capable de contenir beaucoup de vivres, & par-là propres aux voyages de long cours; que les batteries étant fort élevées au-dessus de l'eau, rendent le tangage plus doux, enfin qu'ils ne craignent point tant l'échouement que les autres *vaisseaux*.

Ces qualités sont sans doute excellentes; mais pour savoir si elles sont réunies par les règles ci-dessus prescrites, il faut lire les *articles CONSTRUCTION & TANGAGE*.

Mais quelle est la grandeur que doit avoir un *vaisseau*? C'est sur quoi M. Hendrick n'a pas jugé à-propos de s'expliquer.

La proportion que j'ai suivie dans cet ouvrage, est celle que les constructeurs ont adoptée d'après l'expérience qui est la moins susceptible des fautes qu'on peut faire dans la construction. Un grand bâtiment a pourtant des avantages dont ne jouit pas un *vaisseau* médiocre. Premièrement, il porte une grande charge, & ce qu'on y met est plus assuré que ce qu'on embarque dans un *vaisseau* médiocre. En second lieu, il résiste mieux à la tempête; & par ces deux raisons, il est très-utile pour les voyages de long cours. Enfin, dans un combat il peut, & par son équipage, & par son artillerie, qui sont nombreux, écarter aisément l'ennemi. Ainsi il est en état de se défendre quand un gros tems l'a séparé des autres *vaisseaux*, avec lesquels il formoit une flotte.

Voilà son beau côté: ses inconvénients sont, 1°. d'être difficile à loger, parce qu'il y a peu de havre où il puisse entrer & y demeurer à l'abri des vents, & hors de l'insulte & des ennemis; 2°. d'être plus sensible à une mauvaise construction, les fautes augmentant à proportion de la grandeur du bâtiment; 3°. de tirer une grande quantité d'eau; de sorte qu'il est dangereux de filler la nuit près des côtes ou dans des lieux inconnus. Aussi les Anglois, les Hollandois, &c. qui estiment les grands *vaisseaux*, ne les ramènent jamais chez eux qu'en été, tems où les nuits sont courtes, & où l'on peut par conséquent reconnoître de loin les terres. A tout prendre, je ne serois pas partisan des grands *vaisseaux*: quelques avantages qu'ils ayent, l'architecture navale est encore trop imparfaite, pour s'exposer aux périls d'une mauvaise construction, qui est inévitable, comme on l'a éprouvé dans l'usage qu'on a fait de ces *vaisseaux*.

*Des rangs des vaisseaux.* On distingue les *vaisseaux* suivant leur grandeur, le nombre de leurs ponts, leur port, & la quantité de canons dont ils sont montés, & on les divise par rangs. Il y en a cinq en France: par deux ordonnances du roi de 1670 & de 1688, ces *vaisseaux* sont caractérisés de la manière suivante.

*Vaisseaux du premier rang.* Ils ont depuis 130 jusqu'à 163 piés de long, 44 piés de large, & 20 piés



4 pouces de creux. Ils ont trois ponts entiers, dont le troisieme est coupé, avec deux chambres l'une sur l'autre; favoir celle des volontaires ou du conseil, & celle du capitaine, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 1500 tonneaux, & ils sont montés depuis 70 jusqu'à 120 pieces de canon.

*Vaisseaux du second rang.* Ces *vaisseaux* ont depuis 110 jusqu'à 120 piés de quille, trois ponts entiers, dont le troisieme est quelquefois coupé, avec deux chambres dans leur château de poupe, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 11 à 1200 tonneaux, & ils sont montés depuis 50 jusqu'à 70 pieces de canon.

*Vaisseaux du troisieme rang.* Ils ont 110 piés de quille, deux ponts, & n'ont dans leur château de poupe que la sainte-barbe, la chambre du capitaine & la dunette; mais ils ont un château sur l'avant du second pont, sous lequel sont les cuisines. Leur port est de 8 à 900 tonneaux, & ils sont montés de 40 à 50 pieces de canon.

*Vaisseaux du quatrieme rang.* La longueur de la quille de ces *vaisseaux* est de 100 piés; ils ont deux ponts courant devant arriere, avec leurs châteaux de proue & de poupe, comme les *vaisseaux* du troisieme rang. Leur port est de 5 à 600 tonneaux, & ils sont montés de 30 à 40 canons.

*Vaisseaux du cinquieme rang.* Ces *vaisseaux* ont 80 piés de quille & même moins, & deux ponts courant devant arriere, sans aucun château sur l'avant. Les cuisines sont entre deux ponts dans le lieu le plus commode; le port est de 300 tonneaux, & ils sont montés de 18 à 20 pieces de canon.

On appelle ces *vaisseaux*, *vaisseaux de ligne*, parce que quoique plus petits que les autres, ils sont encore assez forts pour servir dans un corps d'armée.

*VAISSEAUX des anciens*, (*Archit. navale des anc.*) tous les *vaisseaux* armés en guerre chez les anciens, alloient à la voile & à la rame; mais dans les combats, on abattoit le mât, on plioit les voiles, & on ne se servoit que des rames: les *vaisseaux* guerroyoient alors comme les oiseaux avec leur bec; leurs rames leur tenoient lieu d'ailes, & ils tâchoient réciproquement de briser les ailes du vaisseau ennemi; c'étoit donc dans la rame que consistoit toute la force d'un navire, aussi tiroit-il sa dénomination du nombre des rames.

Les *vaisseaux* de charge n'alloient qu'à la voile, sans rames, pour épargner les frais de transport. La largeur des *vaisseaux* de charge étoit ordinairement le quart de la longueur, c'est pour cela qu'on les appelloit *ρογγυλωνες*, *rotunda navos*; les *vaisseaux* de guerre au contraire se nommoient *μακραι νηες*, *longæ naves*, ils étoient au moins huit fois plus longs que larges. Hiéron, roi de Sicile, fit construire des *vaisseaux* de transport d'une grandeur extraordinaire, dont le plus considérable pouvoit porter 2000 tonneaux, chaque tonneau pesant 4000 livres.

Au reste, on doit à M. Witsen (Nicolas) un des plus célèbres magistrats d'Amsterdam, dans le dernier siecle, un traité curieux de l'architecture navale des anciens, & c'est sans contredit ce que nous avons de meilleur en ce genre; le lecteur y trouvera les lumieres d'un homme de l'art sur les *vaisseaux* de guerre des anciens, tant à la voile qu'à la rame, leurs *vaisseaux* de charge, & leurs *vaisseaux* de transport; mais les modernes ont bien renchéri dans cette tactique; César seroit bien surpris s'il revenoit à Londres, qu'il vît l'architecture navale des Anglois, & les bateaux de Civita-Vecchia. (*D. J.*)

Lilia Gerardi a donné d'après Maxime de Tyr, la description d'un *vaisseau* d'un roi phénicien, qui s'en servoit pour faire un voyage à Troye; c'étoit un palais flottant, divisé en plusieurs appartemens richement meublés. Il renfermoit des vergers assez spa-

cieux, remplis d'orangers, de poiriers, de pommiers, de vignes & d'autres arbres fruitiers. Le corps du bâtiment étoit peint de diverses couleurs, & l'or & l'argent y brilloient de toutes parts.

Les *vaisseaux* de Caligula étoient encore plus magnifiques que celui-ci. L'or & les pierreries enrichissoient leurs poupes. Des cordes de soie de différentes couleurs en formoient les cordages; & la grandeur de ces bâtimens étoit telle, qu'elle renfermoit des salles & des jardins remplis de fleurs, des vergers & des arbres. Caligula montoit quelquefois ces *vaisseaux*; & au son d'une symphonie formée de toutes sortes d'instrumens; il parcouroit les côtes de l'Italie. Suétone, *in Cali.*

Cet empereur a encore fait construire des bâtimens qui ont été célèbres dans l'antiquité par leur énorme grandeur; tel a été celui dont il se servoit pour faire venir d'Egypte l'obélisque qui fut posé dans le cirque du vatican, & que Suétone appelle le *grand obélisque*; ç'a été le plus grand *vaisseau* qu'on ait vû sur mer jusqu'au tems de Pline. On dit que quatre hommes pouvoient à peine embrasser le sapin qui lui servoit de mât. Depuis ce naturaliste, on a essayé de construire de pareils bâtimens; & ceux qu'on compte sont le grand yave, qui parut au siege de Din, lequel avoit son château de poupe plus haut que la hune des meilleurs *vaisseaux* de Portugal; le caraquon de François I; le grand jacques & le souverain d'Angleterre, du port de 1637 tonneaux, & dont la quille ne pouvoit être tirée que par vingt-huit bœufs & quatre chevaux; la fortune de Danemarck & la nonpareille de Suède, portant deux cens pieces de canon; enfin, la cordeliere & la couronne. La longueur de ce dernier étoit de 200 piés; sa largeur de 46; sa hauteur de 75; & toute la mâture de son grand mât, en y comprenant le bâton de pavillon, étoit de 216 pieces. On peut voir la description de ces deux derniers *vaisseaux* dans l'hydrographie du p. Fournier, pag. 45. & suiv.

*VAISSEAUX CHINOIS*, (*Marine de la Chine.*) les *vaisseaux chinois* pour naviger sur mer, & qui diffèrent de leurs bateaux & de leurs barques, sont appelés *soma* ou *sommes* par les Portugais.

Ces *vaisseaux* ne peuvent pas se comparer aux nôtres; les plus gros ne sont que de 250 à 300 tonneaux de port; ce ne sont, à proprement parler, que des barques plates à deux mâts; ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur. La proue coupée & sans épéron, est relevée en-haut de deux especes d'ailerons en forme de corne, qui font une figure assez bizarre; la poupe est ouverte en-dehors par le milieu, afin que le gouvernail y soit à couvert des coups de mer. Ce gouvernail qui est large de cinq à six piés, peut s'élever & s'abaisser par le moyen d'un cable qui le soutient sur la poupe.

Ces *vaisseaux* n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mât de hune. Toute leur mâture consiste dans le grand mât & mâts de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'est pas d'un grand secours. Le grand mât est placé assez près du mât de misaine, qui est fort sur l'avant. La proportion de l'une à l'autre est communément comme 2 à 3, & celle du grand mât au *vaisseau* ne va jamais au-dessous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du *vaisseau*.

Leurs voiles sont faites de nattes de bambou, ou d'une espece de cannes communes à la Chine, lesquelles se divisent par feuilles en forme de tablettes, arrêtées dans chaque jointure par des perches qui sont aussi de bambou. En-haut & en-bas sont deux pieces de bois: celle d'en-haut sert de vergue: celle d'en-bas faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, sur cinq à six pouces d'épaisseur, re-



tient la voile lorsqu'on veut la hisser, ou qu'on veut la ramasser.

Ces sortes de bâtimens ne sont nullement bons voiliers ; ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres : ce qui vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent ; mais aussi comme la construction n'en est pas avantageuse, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont sur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *vaisseaux* avec du gaudron, comme on fait en Europe. Leur calfat est fait d'une espece de gomme particuliere, & il est si bon qu'un seul puits ou deux à fond de cale du *vaisseau* suffit pour le tenir sec. Jusqu'ici ils n'ont eu aucune connoissance de la pompe.

Leurs ancres ne sont point de fer comme les nôtres ; elles sont d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent *bois de fer*. Ils prétendent que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, disent-ils, celles-ci sont sujettes à se fausser : ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient ; cependant pour l'ordinaire elles sont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont sur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre ; ce sont les seuls timonniers qui conduisent le *vaisseau*, & qui commandent la manœuvre ; ils sont néanmoins assez bons manœuvriers, mais très-mauvais pilotes en haute mer. Ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croient devoir faire, & sans se mettre en peine des élans du *vaisseau*, ils courent ainsi comme ils le jugent à-propos. Cette négligence vient en partie de ce qu'ils ne font pas de voyages de long cours.

Mais le lecteur fera bien aise de trouver ici la description détaillée d'un grand *navire chinois*, faite par cinq missionnaires jésuites pendant leur traversée de Siam à Canton en 1687.

*Sa mâture*. Cette somme qu'ils monterent suivant la maniere de compter, qui a cours parmi les portugais des Indes, étoit du port de 1900 pics : ce qui à raison de 100 catis ou 125 livres par pic, revient à près de 120 tonneaux ; la pesanteur d'un tonneau est évaluée à deux mille livres. Le gabarit en étoit assez beau, à la réserve de la proue qui étoit coupée, plate & sans éperon. Sa mâture étoit différente de celle de nos *vaisseaux*, par la disposition, par le nombre & par la force des mâts ; son grand mât étoit placé, ou peu s'en falloit, au lieu où nous plaçons notre mât de misaine, de sorte que ces deux mâts étoient assez proche l'un de l'autre. Ils avoient pour étai & pour haubans un simple cordage, qui se transportoit de bas-bord à tribord, pour être toujours amarré au-dessus du vent. Elle avoit un beaupré & un artimon qui étoient rangés à bas-bord. Au reste ces trois derniers mâts étoient fort petits, & méritoient à peine ce nom. Mais en récompense le grand mât étoit extrêmement gros par rapport à la somme, & pour le fortifier encore davantage, il étoit saisi par deux jumelles qui le prenoient depuis la carlingue jusqu'au-dessus du second pont. Deux pieces de bois plates fortement chevillées à la tête du grand mât, & dont les extrémités alloient se réunir sept ou huit piés au-dessus de cette tête, tenoient lieu de mât de hune.

*Sa voilure*. Pour ce qui est de la voilure, elle consistoit en deux voiles carrées faites de nattes, savoir la grande voile & la misaine. La premiere avoit plus de 45 piés de hauteur sur 28 ou 30 de largeur ; la seconde étoit proportionnée au mât qui la portoit. Elles étoient garnies des deux côtés de plusieurs rangs de bambous, couchés sur la largeur de la voile, à un pié près les uns des autres en-dehors, & beaucoup moins ferrés du côté des mâts dans lesquels elles étoient enfilées par le moyen de plusieurs chapelets, qui prenoient environ le quart de la largeur de la voile, en commençant au côté qui étoit sans écoute, de sorte que les mâts les coupoient en deux

parties fort inégales, laissant plus des trois quarts de la voile du côté de l'écoute, ce qui lui donnoit le moyen de tourner sur son mât comme sur un pivot, sur lequel elle pouvoit parcourir sans obstacle du côté de la poupe au moins 26 rumb, quand il falloit revirer de bord, portant ainsi tantôt sur le mât, & tantôt y étant seulement attachée par les chapelets. Les vergues y servoient de ralingue par le haut ; un gros rouleau de bois égal en grosseur à la vergue, faisoit le même office par le bas ; ce rouleau servoit à tenir la voile tendue ; & afin qu'il ne la déchirât pas, il étoit soutenu en deux endroits par deux ais, qui étoient suspendus chacun par deux amarres, lesquels descendoient du haut du mât à cet effet. Chacune de ces voiles n'avoit qu'une écoute, un couet, & ce que les Portugais nomment *aragnée*, qui est une longue suite de petites manœuvres qui prennent le bord de la voile depuis le haut jusqu'au bas, à un ou deux piés de distance les unes des autres, & dont toutes les extrémités s'amarroient sur l'écoute, où elles faisoient un gros nœud.

*Sa manœuvre*. Ces sortes de voiles se plient & se déplient comme nos paravents. Quand on vouloit hisser la grande voile, on se servoit de deux virevaux & de trois driffes, qui passaient sur trois rouets de poulies enchâssées dans la tête du grand mât. Quand il est question de l'amener, ils y enfonçoient deux crocs de fer, & après avoir largué les driffes, ils en ferroient les différens pans à diverses reprises, enhalant avec force sur les crocs.

*Inconvénient de cette manœuvre*. Ces manœuvres sont rudes, & emportent beaucoup de tems. Aussi les Chinois, pour s'en épargner la peine, laissoient battre leur voile durant le calme. Il est aisé de voir que le poids énorme de cette voile joint à celui du vent qui agissoit sur le mât, comme sur un levier, eût dû faire plonger dans la mer toute la proue, si les Chinois n'avoient prévenu dans l'arrimage cet inconvénient en chargeant beaucoup plus l'arrière que l'avant, pour contrebalancer la force du vent. De-là vient que quand on étoit à l'ancre, la proue étoit toute hors de l'eau, tandis que la poupe y paroissoit fort enfoncée. Ils tirent cet avantage de la grandeur de cette voile & de la situation sur l'avant, qu'ils font un grand chemin de vent arrière ; mais en échange, de vent large & de bouline, ils ne peuvent tenir, & ne font que dériver, sans parler du danger où ils sont de virer, quand ils se laissent surprendre d'un coup de vent.

Dans le beau tems, on portoit outre une civadiere, un hunier, un grand coutelas qui se mettoit au côté de la voile, laquelle étoit sans écoute, des bonnettes & une voile carrée à l'artimon. Toutes ces voiles étoient de toiles de coton.

*Disposition de la poupe*. La poupe étoit fendue par le milieu, pour faire place au gouvernail dans une espece de chambre qui le mettoit à couvert des coups de mer dans le gros tems. Cette chambre étoit formée par les deux côtés de la poupe, qui laissant une large ouverture en-dehors, se rapprochoient peu-à-peu en-dedans, où ils faisoient un angle rentrant dont la pointe étoit coupée, pour donner au jeu du gouvernail toute la liberté.

*Du gouvernail*. Ce gouvernail étoit suspendu par deux cables, dont les extrémités étoient roulées sur un vireveau placé sur la dunete, afin de le baisser & de le lever à-propos. Deux autres cables, qui après avoir passé par-dessous le *vaisseau*, venoient remonter par la proue à l'avant, où on les bandoit à l'aide d'un vireveau, quand ils étoient relâchés, tenoient la place des gonds qui attachent les nôtres à l'estambort. Il y avoit une barre de sept à huit piés de long sans manivelle & sans poulie, pour augmenter la force du timonier. Quatre manœuvres attachées deux



à chaque bord du *vaisseau*, & dont une de chaque côté faisoit quelques tours sur le bout de la barre, servoient au timonnier à le tenir en état.

*Inconvénient de ce gouvernail.* Un gouvernail de cette maniere ne se peut faire sentir que foiblement à un *vaisseau*, non-seulement parce que les cables, par le moyen desquels il lui communique son mouvement, prêtent beaucoup & s'allongent aisément, mais principalement à cause des élans continuels qu'ils lui donnent par le trémouffement où il est sans cesse; d'où naît un autre inconvénient, qui est qu'on a toutes les peines du monde à tenir constamment le même rumb dans cette agitation continuelle.

*De la bouffole.* Le pilote ne se servoit point de compas de marine; il régloit sa route avec de simples bouffoles, dont le limbe extérieur de la boîte étoit partagé en vingt-quatre parties égales, qui marquoient les rumb de vent; elles étoient placées sur une couche de sable, qui servoit bien moins à les affermir mollement & à les garantir des secouffes du *vaisseau* (dont l'agitation ne laissoit pas de faire perdre à tout moment l'équilibre aux aiguilles), qu'à porter les bâtons des pastilles dont on les parfumoit sans cesse. Ce n'étoit pas le seul régal que la superstition chinoise faisoit à ces bouffoles, qu'ils regardoient comme les guides assurés de leur voyage, ils en venoient jusqu'à ce point d'aveuglement, que de leur offrir des viandes en sacrifice.

Le pilote avoit grand soin sur-tout de bien garnir son habitacle de clous: ce qui fait connoître combien cette nation est peu entendue en fait de marine. Les Chinois, dit-on, ont été les premiers inventeurs de la bouffole; mais si cela est, comme on l'assure, il faut qu'ils aient bien peu profité de leur invention. Ils mettoient le cap au rumb où ils vouloient porter, par le moyen d'un filet de soie, qui coupoit la surface extérieure de la bouffole en deux parties égales du nord au sud: ce qu'ils pratiquoient en deux manieres différentes; par exemple pour porter au nord-est, ils mettoient ce rumb parallele à la quille du *vaisseau*, & détournoient ensuite le *vaisseau* jusqu'à ce que l'aiguille fût parallele au filet, ou bien, ce qui revient au même, mettant le filet parallele à la quille, ils faisoient porter l'aiguille sur le nord-ouest. L'aiguille de la plus grande de ces bouffoles n'avoit pas plus de trois pouces de longueur. Elles avoient toutes été faites à Nangazaqui: un bout étoit terminé par une espece de fleur de lys, & l'autre par un trident.

*Du fond de cale.* Le fond de cale étoit partagé en cinq ou six grandes soutes séparées les unes des autres par de fortes cloisons de bois. Pour toute pompe, il y avoit un puits au pié du grand mât, d'où sans autre artifice, on tiroit l'eau avec des seaux. Quoique les mers fussent extrêmement hautes & la somme excessivement chargée, cependant par la force de ses membrures & la bonté de son calfat, elle ne fit presque point d'eau.

*Composition du calfat.* Ce calfat est une espece de composition de chaux, d'une espece de résine qui découle d'un arbre nommé *long-yeon*, & de filasse de bambous. La chaux en est la base; & quand tout est sec, on diroit que ce n'est que de la chaux pure & sans aucun mélange. Outre que le bâtiment en est beaucoup plus propre, on ne sent point, comme dans nos *vaisseaux*, cette odeur de gaudron insupportable à quiconque n'y est point accoutumé; mais il y a encore en cela un avantage plus considérable, c'est que par-là ils se garantissent des accidens du feu, auquel notre brai de gaudron expose nos *vaisseaux*.

*Descript. de la Chine par le p. du Halde. (D. J.)*

VAISSEAUX JAPONOIS, (*Marine du Japon.*) tous les *vaisseaux* japoinois qu'on voit sur mer, sont faits de bois de sapin ou de cedre, qu'on trouve en abondance dans le pays. Ils sont construits différemment,

suivant le but qu'on se propose, & les lieux pour lesquels on les destine.

Les bateaux de plaisir, qui font une espece à part, & dont on se sert seulement pour remonter & descendre les rivières, ou pour traverser de petites baies, different encore beaucoup dans leur structure, selon la fantaisie de ceux à qui ils appartiennent. Ordinairement ils sont faits pour aller à la rame; le premier pont est plus bas; sur celui-là on en construit un autre, qui a des fenêtres ouvertes, & qu'on peut avec des paravents, diviser comme l'on veut, en plusieurs petites chambres ou loges. Le dessus & plusieurs autres parties de ces bateaux sont artistement ornées de diverses banderolles, & d'autres embellissemens.

Les plus grands bâtimens que l'on ait au Japon, sont les *vaisseaux* marchands, qui s'exposent aux dangers de la mer (quoiqu'ils ne s'éloignent jamais beaucoup des côtes), & qui servent à transporter d'une île ou d'une province à l'autre. Ils méritent une description particuliere, puisque c'est par leur moyen que le commerce s'étend dans toutes les parties de l'empire.

Ils ont pour l'ordinaire quatorze toises de longueur sur quatre de largeur, & ils sont faits pour aller à voiles & à rame. Ils vont en pointe depuis le milieu jusqu'à l'éperon; les deux bouts de la quille s'élevent considerablement au-dessus de l'eau; le corps du *vaisseau* n'est pas convexe, comme celui de nos *vaisseaux* européens; mais la partie qui est sous l'eau s'étend presque en droite ligne du côté de la quille. La poupe est large & plate, ayant une grande ouverture dans le milieu, qui va presque jusqu'à fond de cale, & laisse voir tout l'intérieur du bâtiment. On avoit d'abord inventé cette ouverture, pour conduire plus aisément le gouvernail: depuis que l'empereur a fermé l'entrée de ses états à tous les étrangers, il a ordonné expressément qu'on ne bâtît point de *vaisseau* sans y faire une pareille ouverture; & cela pour empêcher ses sujets d'aller en haute-mer à quelque dessein que ce soit.

Le tillac s'éleve un peu vers la poupe; il est plus large sur les côtés, & dans cet endroit il est plat & uni: il est fait seulement de planches de sapin, qui ne sont point fermes, ni attachées ensemble; il est fort peu au-dessus de la surface de l'eau, quand le *vaisseau* a toute sa charge. Une espece de cabane de la hauteur d'un homme la couvre presque tout-à-fait: il y a seulement un petit espace vers l'éperon qu'on laisse vuide, pour y ferrer les ancres & les cordages; cette cabane avance hors du *vaisseau* environ deux piés de chaque côté, & tout-au-tour il y a des fenêtres qui se brisent, & qu'on peut ouvrir ou fermer comme l'on veut.

Dans le fond il y a de petites chambres pour les passagers, séparées les unes des autres par des paravents & des portes, & dont les planchers sont couverts de nattes artistement travaillées; la plus reculée de ces chambres passe toujours pour la meilleure, & par cette raison elle est destinée au plus apparent des passagers.

Le dessus ou le pont le plus élevé est un peu plat, & fait de planches fort propres & parfaitement bien jointes: quand il pleut on amene le mât, & on le met sur ce pont, & par-dessus on étend la voile, afin que les matelots puissent y être à couvert, & y passer la nuit.

Quelquefois pour le garantir encore mieux de la pluie, on le couvre de nattes de paille, qu'on a toutes prêtes pour cet usage.

Le *vaisseau* n'a qu'une voile faite de chanvre, & fort ample, & n'a qu'un mât placé environ une toise plus avant que le milieu, du côté de la poupe. On éleve ce mât, qui est aussi long que le *vaisseau*, avec



des poulies, & on l'amène de même sur le pont quand on vient à mouiller.

Les ancres sont de fer, & les cables de paille cordonnée sont plus forts qu'on ne s'imagineroit.

Ces *vaisseaux* ont communément 30 ou 50 rameurs pour tirer à la rame, lorsque le vent tombe : ces rameurs s'assient sur des bancs qui sont placés du côté de la poupe ; ils rament en cadence sur l'air d'une chanson, ou sur le ton de quelques paroles, ou sur un son qui sert en même tems à régler leur manœuvre, & à les animer.

Ils n'étendent pas leurs rames à la manière des Européens, droit en avant, & fendant justement la surface de l'eau ; mais ils les laissent tomber presque perpendiculairement, & puis ils les relevent : cette manière de ramer a non-seulement tous les avantages de la nôtre, mais elle donne moins de peine, & paroît beaucoup meilleure, si on considère que les *vaisseaux* n'ont quelquefois que très-peu d'espace, comme lorsqu'ils passent par des détroits, ou à côté les uns des autres ; & que les bancs des rameurs sont fort élevés au-dessus de l'eau : d'ailleurs leurs rames sont faites précisément pour cet usage, car elles ne sont pas toutes droites comme les nôtres, mais un peu recourbées, avec un joint mobile dans le milieu, lequel cédant à la violente pression de l'eau, fait qu'on peut les relever plus aisément.

Les diverses pièces de la charpente de ces bâtimens, & les planches sont attachées ensemble dans les joints & dans les extrémités avec des crampons & des bandes de cuivre. L'éperon est orné d'un nœud de franges fait de petits cordons noirs & longs. Les personnes de qualité, dans leurs voyages, sont tendre leurs cabanes de drap, auquel leurs armes sont cousues ; & ils mettent leur pique, qui est une marque de leur autorité sur l'arrière du vaisseau, à l'un des côtés du gouvernail ; de l'autre côté il y a une girouette pour l'usage du pilote.

Dans les petits bâtimens, aussi-tôt qu'on a jetté l'ancre, on ôte le gouvernail, & on le met à terre ; en sorte qu'on peut passer au-travers de l'ouverture de la poupe, comme par une porte de derrière, & marchant sur le gouvernail, comme sur un pont, aller à terre. Kämpfer, *hist. du Japon.* (D. J.)

VAISSEAU SACRÉ, (*Antiq. grec.*) on appelloit ainsi le *vaisseau* que les Athéniens envoioient tous les ans à Délos, pour faire des sacrifices à Apollon, & l'on prétend que c'étoit le même sur lequel Thésée avoit mené en Crete les quatorze jeunes enfans que les Athéniens payoient de tribut à Minos. Voyez NAVIRE sacré. (D. J.)

Voici l'explication de quelques façons de parler à l'égard des *vaisseaux*.

*Vaisseau à la bande* ; c'est un *vaisseau* qui cargue, & qui se couche sur le côté, lorsqu'il est sous les voiles, & qu'il fait beaucoup de vent. Voyez encore BANDE.

*Vaisseau à l'ancre* ; c'est un *vaisseau* qui a jetté l'ancre à la mer.

*Vaisseau à son poste* ; c'est un *vaisseau* qui se tient au lieu qui lui est marqué par son commandant.

*Vaisseau beau de combat*, ou *qui est de beau combat* ; *vaisseau* qui a sa première batterie haute, & ses ponts assez élevés, ce qui est un avantage pour bien manier le canon.

*Vaisseau corsaire* ; voyez CORSAIRE.

*Vaisseau démarré* ; c'est un *vaisseau* qui a levé exprès les amarres qui le tenoient, ou dont les amarres ont rompu.

*Vaisseau gondolé* ; *vaisseau* qui est enflé, ou qui est relevé de l'avant & de l'arrière ; en sorte que ses préceintes paroissent plus arquées que celles d'un autre *vaisseau*.

*Vaisseau qui a le côté droit comme un mur* ; cela veut

dire que le côté du *vaisseau* n'est pas assez renflé, ou qu'il n'y a pas assez de rondeur dans son fort.

*Vaisseau qui a le côté faible* ; c'est un *vaisseau* dont le côté est droit, & qui n'est pas bien garni de bois.

*Vaisseau qui a le côté fort* ; *vaisseau* dont le côté a de la rondeur.

*Vaisseau qui cargue* ; *vaisseau* qui se couche lorsqu'il est sous les voiles.

*Vaisseau qui charge à fret* ; *vaisseau* qui est à louage. Voyez FRET.

*Vaisseau qui se manie bien* ; c'est un *vaisseau* qui gouverne bien.

*Vaisseau qui se porte bien à la mer* ; *vaisseau* qui a les qualités nécessaire pour bien siller, & pour être doux au tangage.

*Vaisseau ralongé* ; c'est un *vaisseau* qui avoit été construit trop court, & qu'on a ralongé pour remédier à ce défaut.

*Vaisseaux de bas bord* ; ce sont des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galères, les brigantins, &c. ils ne sont presque en usage que sur la Méditerranée.

*Vaisseaux de haut bord* ; *vaisseaux* qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers.

VAISSEAUX, (*Mytholog.*) l'usage très-ancien de donner aux *vaisseaux* le nom des animaux qui étoient représentés sur la proue, a enrichi la mythologie. Elle ne dit point que Persée voyageoit sur un *vaisseau*, mais qu'il étoit monté sur un cheval ailé. Dédale s'enfuit de Crete sur un *vaisseau* à voiles, qui alloit plus vite que le *vaisseau* à rames qui le poursuivoit : voilà les ailes avec lesquelles il s'envola. Minerve en construisant le *vaisseau* des Argonautes avoit employé au gouvernail un des chênes de la forêt de Dodone qui rendoit des oracles ; & cette fable n'est fondée que sur un mot phénicien qui est équivoque, & qui signifie également la parole ou un gouvernail. Virgile n'a garde de dire grossièrement que Turnus brûla la flotte de son héros dans le port. Il transforme les *vaisseaux* d'Enée en des déesses immortelles ; on voyoit déjà, nous dit-il, voler les tisons ardens & les torches enflammées de Turnus ; déjà une épaisse fumée s'élevoit jusqu'aux astres, lorsqu'une voix redoutable se fit entendre : Troyens, dit-elle, ne vous armez point pour la défense de mes *vaisseaux* ; Turnus embrasera plutôt les mers, que cette flotte sacrée : galères, nagez & devenez déesses de l'Océan, c'est la mere des dieux qui l'ordonne. Aussitôt chaque galère brise ses cables, & comme des dauphins se plongeant dans le sein de l'onde, elles reparoissent à l'instant, & offrent aux yeux autant d'océanides. Ces nouvelles déesses se souvenant des dangers qu'elles avoient couru, prêtent depuis lors une main secourable à tous les *vaisseaux* menacés du naufrage, excepté aux *vaisseaux* des Grecs... Que d'idées ingénieuses & brillantes dans ce seul endroit de l'Enéide. (D. J.)

VAISSEAUX A FOULER, *instrument de Manufacture*, autrement *pilles* ou *pots*, ce sont, pour l'ordinaire, particulièrement du côté d'Amiens, de gros troncs d'arbres que l'on a creusés en façon d'anges ou mangeoires d'écuries, où l'on a eu soin de laisser des séparations de distance en distance. C'est dans ces *vaisseaux* que l'on met les étoffes que l'on veut fouler ou dégorger, ce que l'on appelle *reviquer* dans les manufactures d'Amiens.

A chaque *vaisseau* il y a deux pilons ou maillets qui battent alternativement sur les étoffes, & par le moyen desquels elles se tournent comme d'elles-mêmes dans les piles quand on les foule ou qu'on les revique. Comme les pilons ont leur mouvement par le moyen d'un moulin à eau, ceux qui conduisent ces moulins se nomment *meuniers-foulons*. (D. J.)

VAISSELLE, f. f. (*Gram.*) terme collectif ; on



comprend sous ce nom tous les vaisseaux destinés au service de la table, pots, plats, assiettes, salières, &c. en argent, en or, en terre, en fayance, en porcelaine. Pour désigner les assiettes & les plats, on ajoute le mot de *plate*.

**VAISSELLE d'argent d'Amérique**, (*Orfèvrerie d'Amérique*.) il se fabrique dans l'Amérique espagnole quantité de *vaisselle* d'argent, qui fait une partie du commerce de contrebande, que les vaisseaux des autres nations de l'Europe ont coutume de faire, soit sur les côtes de la mer du nord, soit sur celles de la mer du sud. Les profits sur cette marchandise sont très-grands; mais pour n'y être pas trompé, il faut être instruit de la différence qu'il y a entre la *vaisselle* qui est fabriquée au Pérou, & celle qu'on fait au Mexique.

En général il n'y a rien de fixe ni de positif sur le titre de cette *vaisselle*, le prix n'en étant pas réglé, & les orfèvres travaillant comme il leur plaît. Celle du Mexique est la meilleure, quoique pourtant elle diffère de quatre à cinq pour cent du titre des piastres, suivant qu'il y a plus ou moins de soudure.

La *vaisselle* qui vient du Pérou est encore plus sujette aux alliages forts, car il y en a qui ne rend pas neuf deniers & demi de fin, quoique ce soit de la *vaisselle* plate; en sorte qu'il n'en faut acheter qu'à un bas prix. Elle ne vaut ordinairement que 7 piastres & demi le marc. *Savary*. (*D. J.*)

**VAISSELLE d'étain**, (*Potier d'étain*.) c'est ce qui est compris sous le nom d'*assiettes*, *plats*, *jattes* ou *bassins*, *écuelles*, &c. ce qui n'est composé que d'une seule pièce jetée dans un seul moule; chacun fait que la forme en est ordinairement ronde; les parties sont le fond, les côtés du fond, qu'on nomme le *bouge*, & le bord à l'extrémité duquel est une moulure qu'on appelle *filet*, & le dessous du filet, *plate-bande*. Anciennement le bord de la *vaisselle* étoit tout plat sans filet, & le fond très-petit. On a donné à la mode d'à présent le nom de *marly*, parce qu'on en présenta le premier service au roi Louis le Grand à Marly, environ l'an 1690 ou 92.

On a inventé depuis d'autres modes de *vaisselle*, dont les bords sont octogones, avec des gaudrons sur la moulure, & enfin la *vaisselle* à contour, qui est la dernière mode, & de la même façon que la *vaisselle* d'argent, & qui se plane de même. *Voyez FORGER l'étain*.

Il faut pour faire la *vaisselle* la jeter en moule, épiller, revercher, paillonner; si c'est de l'étain fin, tourner, & forger ou planer. *Voyez ces mots*,

**VAISSELLÉE**, f. f. (*Manufacture de lainage*.) ce mot se dit de la quantité d'étoffes de laine, qui est contenue dans chaque vaisseau d'un moulin à foulon; quelques-uns disent aussi *pillée*. *Trévoux*. (*D. J.*)

**VAIVODE**, f. m. (*Hist. mod.*) est proprement un titre qu'on donne aux gouverneurs des principales places de l'empire de Russie.

Les palatins ou gouverneurs des provinces de Pologne prennent aussi la qualité de *vaivotes*. *Voyez PALATINS*.

Les Polonois ont aussi donné le nom de *vaivotes* aux princes de Valachie & de Moldavie, parce qu'ils ne les regardent que comme des gouverneurs, prétendant que la Valachie & la Moldavie sont des provinces que leurs gouverneurs ont soustraites à l'obéissance de la république de Pologne, à qui elles étoient autrefois soumises; partout ailleurs on appelle ces princes *hospodar*. *Voyez HOSPODAR*.

Ducange prétend que le nom de *vaivote* ne signifie autre chose dans la Dalmatie, la Croatie & la Hongrie, qu'un général d'armée. Léunclavius dans son livre intitulé *pandectes des Turcs*, dit que ce nom signifie communément un capitaine ou commandant. M. l'abbé Fourmont dans la relation de son voyage de

Grece, en 1730, appelle *voivode* l'officier turc qui commandoit dans Athènes, & qui étoit le gouverneur de la ville, qu'il distingue expressément du *disdar* ou gouverneur de la forteresse.

**VAIVRE ou VOIVRE**, (*Géog. mod.*) petit pays de France, au duché de Bar, entre la Meuse & la Moselle. Le principal lieu est le bourg nommé *Haton-le-châtel*. (*D. J.*)

**VAKEBARO**, (*Géog. mod.*) vallée du royaume d'Espagne dans l'Asturie. C'est une des cinq vallées qui composent la petite province de Liebana. Elle est fertile en froment, en vin, en bétail, & elle est misérable avec tous ces avantages.

**VAKHSCHAR, LE**, (*Géog. mod.*) rivière de la province de Transoxane, qui donne son nom à la ville de Vakhshah qu'elle traverse. (*D. J.*)

**VAKIÉ**, f. m. (*Comm.*) poids qui revient à une once, poids de marc. *Voyez BATMAN, Diction. du commerce*.

**V A L**, (*Gram.*) espace ou terrain bas, renfermé entre des montagnes, ce que nous entendons aujourd'hui par *vallée*; car *val* n'est plus d'usage.

**VAL**, f. m. (*Poids étranger*.) petits poids, dont on se sert dans les Indes orientales pour peser les piastres ou réales de huit. Chaque réale doit être du poids de 73 *vals*; autrement celui qui les vend, doit en suppléer le prix. (*D. J.*)

**VAL-AVERSA**, (*Géog. mod.*) juridiction du pays des Grisons, dans la ligne de la Maison-Dieu, & l'une des dépendances de la communauté de Stallen. Cette vallée est située au pied du mont Septimer, dans un lieu rude & sauvage. On y compte sept paroisses. Les habitans ont eu des seigneurs particuliers, vassaux de l'évêque de Goire; mais ils ont acheté leur liberté depuis long-tems; & c'est une acquisition qu'on ne peut trop payer.

**VAL-BREGNA, ou VAL-BREUNA**, (*Géog. mod.*) bailliage d'Italie, dans la dépendance des petits cantons de la Suisse; ce bailliage n'est qu'une vallée qui contient un petit nombre de villages & quelques mines de cuivre & de plomb. Le nom de *Val-Breuna*, en allemand *Breuner-Thal*, lui vient des Breunes, ancien peuple dont Pline fait mention entre les Alpes; ce nom vient de la rivière Breuna qui arrose la vallée. (*D. J.*)

**VAL DE GRACE**, (*Hist. ecclési.*) abbaye de bénédictines, au faubourg S. Jacques, fondée au viij. siècle, réformée en 1618, & transférée en 1621 de la paroisse de Biron-le-châtel, située à trois lieues de Paris, dans la capitale par Anne d'Autriche. L'église qui est belle est de Gabriel Leduc; elle est remarquable par son dôme & par le baldaquin élégant du maître autel. Mignard a peint le dôme; Molière a chanté ce morceau de peinture. Le morceau de peinture & le poème sont des ouvrages médiocres, l'un d'un grand poète, l'autre d'un peintre ordinaire.

**VAL-DES-CHOUX**, (*Théol.*) prieuré dans le diocèse de Langres, à 4 lieues de Chatillon, situé dans une affreuse solitude. C'est un chef-d'ordre, mais peu considérable, & qui n'est qu'une branche de celui de S. Benoît. On dit dans le pays qu'il doit son origine à un certain frère Wiart ou Viard, convers de la chartreuse de Lugny, qui ne trouvant pas l'ordre des chartreux assez austère, se retira dans cette solitude, & y assembla des disciples. Ce qui peut confirmer cette tradition, c'est que les religieux du *Val-des-choux* avoient l'habit des chartreux dans le commencement de leur institut, & qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc: mais ils y ont changé quelque chose. Ils prennent un chaperon, au lieu du capuchon, qui tenoit autrefois à la cucule ou scapulaire.

L'auteur du supplément de Morery, de qui nous empruntons cet article, remarque que cette tradition



est infoutenable, & il le prouve entr'autres raisons: 1°. parce que Jacques de Vitri, auteur contemporain, dit que les moines du *Val-des-choux* fuivoient les usages de cîteaux & non ceux des chartreux: 2°. parce que le premier prieur du *Val-des-choux* ne fut point le frere Wiard, mais un nommé *Gui*, qui eut pour successeur Humbert, ainsi que le porte cette inscription de leur tombeau qu'on voit encore dans l'église de ce monastere.

*Hic duo sunt fratres, caput ordinis, & prothopartes,*

*Guido & Humbertus: sit Christus utrisque misertus.*

3°. parce qu'une autre inscription qu'on lit dans la même église, montre que le frere Wiard ne se retira au *Val-des-choux* qu'environ 100 ans après la fondation du monastere l'an 1293, *anno Domini M. CC. XCIII. quarto nonas Novembris intravit frater Wiardus in chorum Vallis-caulium.* On convient cependant que le premier prieur du *Val-des-choux* est venu de la chartreuse de Lugny: les constitutions le disent positivement. Voyez le *supplément au diction. de Morery.*

VAL-DES-ÉCOLIERS, (*Théol.*) abbaye dans le diocèse de Langres, & autrefois chef-d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers sous la regle de S. Augustin vers l'an 1212. Guillaume Richard & quelques autres docteurs de Paris, persuadés de la vanité des choses du monde, se retirèrent dans cette solitude avec permission de l'évêque diocésain, ils y furent bientôt suivis de grand nombre d'écoliers de la même université; & c'est de-là que leur solitude prit le nom de *Val-des-écoliers*. Leur établissement s'augmenta avec tant de succès, que, suivant la chronique d'Alberic, en moins de vingt ans, ils eurent seize maisons. Saint Louis fonda celle de Ste Catherine à Paris, & en établit d'autres en France & dans les Pays-bas. Clément Cornuot, prieur général de cette congrégation, obtint du pape Paul III. la dignité d'abbé pour lui & pour ses successeurs. Depuis l'an 1653, cet institut a été uni à la congrégation des chanoines réguliers de Ste Genevieve de France. Alberic, *in chron. Ste Marthe, t. IV. Gall. Christ. Du Molinet, description des habits des chanoines réguliers.*

Le continuateur de Morery dit que le premier endroit que les fondateurs du *Val-des-écoliers* choisirent pour leur demeure, étoit si inaccessible par les bois & les rochers qui l'environnoient, qu'on fut obligé, trente ans après, de transporter l'habitation à une demi-lieue du premier monastere, dans un lieu encore fort solitaire, mais moins desagréable. On y transféra les ossemens de ceux qui étoient déjà morts, & sur-tout des quatre fondateurs, qui sont sous une belle tombe au milieu du chœur, sur laquelle on lit ces quatre vers:

*Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit*

*Hospitio presul, pavit eremus inops.*

*Iusta pius solvit Christo, quem ereximus ordo,*

*Ossa que jam Vallis nostra scholaris habet.*

Les pp. dd. Martenne & Durand, bénédictins, ont fait imprimer les premières constitutions de ce monastere, qui sont également instructives & édifiantes, dans leur *voyage littéraire, tome I. part. I. & supplém. de Morery.*

VAL-MADIA ou VAL-MAGIA, (*Géog. mod.*) par les Allemands *Mayn-Thal*; petit bailliage d'Italie, dans la dépendance des douze anciens cantons suisses. Ce bailliage n'est qu'une longue vallée étroite, fermée entre de hautes montagnes, & arrosée dans sa longueur par une riviere de même nom, & qui de-là coule à Locarno. (*D. J.*)

VAL-OMBROSA, (*Géog. mod.*) monastere, chef-

d'ordre d'Italie, dans la Toscane, aux montagnes de l'Apennin, fondée dans le xj. siecle par S. Gualbert. (*D. J.*)

VAL-TELLINE, (*Géog. mod.*) les écrivains latins du moyen âge l'appellent *Vallis-Telina*, & nomment les habitans *Voltureni*. Les Allemands ont corrompu le nom de *Vallis-Telina* en celui de *Veltlyn*.

Seigneurie des Grisons, à l'entrée de l'Italie, au pié des Alpes, près du comté de Bormio. La vallée qui compose cette seigneurie est fort longue, mais d'une largeur très-inégale. L'Adda la traverse & la partage en deux parties. Elle est divisée en trois tiers, qui forment cinq petits bailliages. Le premier tiers a Tirano pour capitale; le second tiers a Sondrio; & le troisieme qui est partagé en deux gouvernemens, a Trahona & Morbegno. Le territoire de Teglio fait un gouvernement à part.

Les cinq gouvernemens de cette vallée ont chacun leur conseil & leurs chefs, qui sont élus par toute la communauté. Ils ont aussi leurs officiers militaires, leurs syndics qui veillent à l'observation des lois, & leurs consuls de justice qui ont soin des orphelins. On fait des assemblées générales pour les affaires qui regardent tous les habitans; ces assemblées se tiennent à Sondrio.

Plusieurs puissances ont tenté tour-à-tour de s'emparer de cette petite province au commencement du dernier siecle, lorsqu'elle appartenoit aux ligues Grises réformées. On vit en 1620 éclorre le projet de massacrer tous les protestans du pays. On en égorga environ cinq cens, & ce fut le fruit des intrigues de la maison d'Autriche. Elle s'empara des comtés de Bormio & de Chiavenna, d'où elle chassa les protestans. Les Espagnols vouloient joindre la *Val-Telline* aux Milanez. Le pape Urbain VIII. avoit obtenu qu'on la séquestrât entre ses mains, & ne desespéroit pas de la garder. La France jalouse affranchit ce pays de l'invasion autrichienne; mais les ministres autrichiens engagerent finalement les Grisons à s'allier avec l'empereur sous des conditions favorables. La capitulation fut conclue à Milan en 1639, & la religion protestante a été bannie du pays.

François I. roi de France, s'étant mis en possession du duché de Milan en 1516, céda aux Grisons la conquête qu'ils avoient faite de la *Val-Telline*, & des comtés de Chiavenna & de Bormio; cependant quoique ce pays soit beaucoup meilleur que celui qu'ils habitent, ils n'ont point voulu s'y établir. Ils préférèrent le séjour de leur première patrie aux beautés d'une terre étrangere, & l'amour de la liberté les porte à croire qu'ils sont plus en sûreté dans leurs montagnes, dont aucune puissance ne tentera jamais de les débusquer. (*D. J.*)

VAL-VERD, (*Hist. ecclésiast.*) monastere de chanoines réguliers. Ce ne fut d'abord qu'un hermitage, où Jean de Bosco, descendu des anciens ducs de Brabant, se retira au commencement du xiv. siecle. L'hermitage fut successivement habité par deux ou trois hermites, & continua d'être pauvre jusqu'à ce qu'il eut une chapelle, une maison, des revenus, un habit, une regle, & devint chef de maison. Alors il s'unit avec d'autres, & perdit son nom.

VALABLE, adj. (*Gram.*) qu'on peut faire valoir devant les tribunaux, au jugement des hommes; ainsi on dit, ce titre est *valable*; ce testament est *valable*; c'est un contrat très-*valable*; c'est un excuse *valable*. On dit aussi en deniers comptans & *valables*. Alors il s'oppose à de mauvais aloi, manquant de cours, &c.

VALACHIE ou VALAQUIE, (*Géog. mod.*) principauté de l'Europe, possédée pour la meilleure partie par le Turc, & pour le reste par l'empereur. Elle a environ 80 lieues du levant au couchant, & 40 du midi au septentrion. Elle est bornée au nord partie



par la Moldavie, partie par la Transilvanie; au midi, par le Danube; au levant, par ce même fleuve; & au couchant, par la Transilvanie. La partie de cette province qui dépend de l'empire turc, est gouvernée par un hospodar ou vaïvode.

Cette province fut anciennement nommée *Flaccie*, du nom de *Flaccus*, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, qui fournit à l'armée romaine une bonne partie des vivres pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. La *Valachie* & la Moldavie ne composoient autrefois qu'une seule province des Daces, nommée simplement *Valachie*; mais ayant ensuite été divisée en haute & basse, à cause de la rivière qui la partageoit, la dernière a toujours retenu le nom de *Valachie*, & l'autre a pris celui de *Moldavie*. Elle avoit autrefois ses princes particuliers, dépendans & tributaires des rois d'Hongrie; mais tout a changé depuis que Selim II. s'est emparé de cette province en 1574.

Elle est divisée en treize comtés, qui sont habités indifféremment par les Saxons, par les Hongrois & par les naturels du pays. L'hospodar qui la gouverne tire une grosse somme de la dixme de la cire & du miel, dont les peuples font leur principal trafic, ainsi que du blé & du vin qu'on porte en Russie. L'hospodar paye de son côté un argent considérable à la Porte, pour être maintenu dans son gouvernement.

Il n'y a que trois villes dans la *Valachie*, savoir Tergovitz, où demeure l'hospodar, Briël & Treffort. Le terroir seroit fertile, si les habitans le cultivoient; mais la plus grande partie est en friche, & les terres sont au premier qui veut les labourer & ensemer. Cette province est en quelques endroits traversée d'épaisses forêts, & dans d'autres elle manque totalement de bois. On en tire des chevaux, des bœufs & des bêtes à laine. Les maisons des habitans ne sont bâties qu'en terre grasse, & couvertes de roseaux. La langue du pays a un grand rapport avec la latine; mais dans les cérémonies de la religion qui est celle des Grecs, on se sert de la langue franque. (D. J.)

VALANEINE, (*Marine.*) voyez BALANEINE.

VALANTIA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont les fleurs sont des bassins partagés ordinairement en quatre parties, quelquefois en trois. Le calice devient un fruit membraneux, semblable en quelque manière au pié d'un oiseau qui tient dans ses serres une graine de la forme d'un petit rein. Tournefort, *Mém. de l'acad. roy. des Sciences*, an. 1706. Voyez PLANTE.

VALCUM, (*Géogr. anc.*) lieu de la basse Pannonie, entre *Silacensis* & *Mogetiana*, à 28 milles de l'un, & à 30 milles de l'autre. Ce lieu n'est pas Wolcowar sur le Danube, comme le pensoit Lazius; ce seroit plutôt Veltz, bourgade de Hongrie, dans l'Esclavonie. (D. J.)

VALDANUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Pannonie, selon Pline, l. III. c. xxv. qui met son embouchure dans le Danube, au-dessus de la Save: on l'appelle présentement *Valpo* ou *Walpo*. Cette rivière a sa source dans l'Esclavonie; & après avoir arrosé la ville de Valpo, elle se rend à Wolcowar où elle se jette dans le Danube un peu au-dessous de l'embouchure de la Drave. (D. J.)

VALDEPEGNAS, (*Géogr. mod.*) village d'Espagne, dans le diocèse de Tolède. Il a donné la naissance en 1560 à Balbuena (Bernardo de), l'un des meilleurs poètes espagnols, qui devint évêque de Puerto-Rico en Amérique. On a de lui 1°. des bucoliques intitulées, *le siècle d'or dans les bois d'Eriphile*; 2°. un poème héroïque sous le titre de *el Bernardo*; 3°. la *grandeur du Mexique*. Il mourut en 1627. (D. J.)

VALDERAS, (*Géogr. mod.*) vallée de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer du sud, au fond d'une profonde baie. Cette vallée a au-tour de trois lieues de largeur. On y trouve des guaves, des orangers, des limons en abondance; les pacages gras sont pleins de bœufs & de vaches; ce sont-là les seuls habitans de ce beau valon où personne ne s'est encore établi.

VALDELVANGE, (*Géogr. mod.*) en allemand *Valderfringen*; les François craignant de s'écorder la langue, écrivent & prononcent *Vaudevrange*; ville ruinée de France, en Lorraine dans le bailliage allemand, sur la rive gauche de la Saare. Louis XIV. a détruit cette ville, & a fait construire au-dessus une forteresse qu'on a nommée *Saar-Louis*, & qui est de ce côté-là le boulevard de la France. (D. J.)

VALDIC, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *valdia*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & découpée le plus souvent en trois parties; cette fleur a deux calices, elle est enveloppée par l'un de ces calices & soutenue par l'autre; celui-ci devient dans la suite un fruit rond & mou, qui contient pour l'ordinaire deux semences oblongues. Plumier, *nov. plant. amer. genera*. Voyez PLANTE.

VALDIVIA, ou BALDIVIA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Amérique méridionale, au Chili, sur la côte de la mer du sud, avec un port de même nom, lequel port est le plus beau & le plus fort de toute la côte de la mer du Sud.

VALENA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, liv. II. ch. xv. la met au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Cependant Villeneuve & Mollet veulent que ce soit aujourd'hui la ville de *Gran*, & selon Lazius c'est *Valbach*.

VALENÇA, (*Géogr. mod.*) par les François *Valence*, petite ville d'Italie, dans le Milanais, capitale de la Laumeline, sur la rive droite du Pô, près de sa jonction avec le Tanaro. Long. 26. 17. lat. 44. 55. (D. J.)

VALENÇA D'ALCANTARA, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, dans l'Estremadure, sur les frontières de Portugal, à 7 lieues au sud-ouest d'Alcantara. Elle est bâtie sur un roc avec un vieux château. Long. 11. 30. lat. 39. 10.

VALENÇA DO MINHO, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, sur les frontières de la Galice, au bord du Minho, vis-à-vis de Tuy. Long. 8. 56. lat. 41. 54. (D. J.)

VALENCE, (*Géogr. mod.*) province d'Espagne, avec titre de royaume. Elle est bornée au nord par l'Aragon & la Catalogne; au midi & au levant par la mer Méditerranée; au couchant par la nouvelle Castille, & par le royaume de Murcie. Elle tire son nom de sa capitale, & s'étend du nord au sud de la longueur d'environ 66 lieues sur 25 dans sa plus grande largeur.

Elle est arrosée d'un grand nombre de rivières, dont les principales sont la Segura, le Xucar, le Guadalaviar, le Morviedro & le Millas ou Millares.

Cette province est une des plus peuplées de l'Espagne. On y compte 7 cités, 64 villes ou bourgs, & 4 ports de mer, entre lesquels est Alicante. *Valence* est aussi l'un des plus agréables pays de la monarchie. On y jouit d'un printemps presque continu. Les côtes abondent en excellens vins; les vallées & les plaines sont couvertes d'arbres fruitiers chargés de fruits ou parés de fleurs dans toutes les saisons de l'année; on y recueille du riz, du lin précieux, du chanvre, de la soie, de l'huile, du miel & du sucre. La mer y fournit abondamment de poissons, particulièrement des aloses & du thon; les montagnes, quoique rudes & stériles pour la plupart, y cachent dans leurs entrailles des mines fécondes en alun & en



fer, ainsi que des carrieres d'albâtre, de chaux, de plâtre & de calamine.

C'est le pays qu'habitoient anciennement les Celtibériens, les Contestains & les Lusons. Il fut érigé en royaume l'an 788 par Abdalla qui en étoit le gouverneur. Dans le x. siècle, sous le regne de Ferdinand, fils de Sanche roi de Navarre & d'Aragon, le cid don Rodrigue, à la tête de sa chevalerie, subjuga le royaume de *Valence*. Sans être roi, & sans en prendre le titre, soit qu'il lui préférât celui de cid, soit que l'esprit de chevalerie le rendît fidele au roi Alphonse son maître, il gouverna néanmoins le royaume de *Valence* avec l'autorité d'un souverain, recevant des ambassadeurs, & se faisant respecter de toutes les nations. Corneille a trouvé l'art de nous intéresser pour lui, & il est vrai qu'il épousa depuis Chimene dont il avoit tué le pere.

Après sa mort arrivée l'an 1096, les Maures reprirent le royaume de *Valence*, & l'Espagne se trouva toujours partagée entre plusieurs dominations; mais Jacques, le premier des rois d'Aragon à qui les états ayent prêté le serment de fidélité, reprit sur les Maures en 1238, le beau royaume de *Valence*. Ils se soumirent à lui, & continuerent de le rendre florissant. C'étoit encore dans ce pays favorisé de la nature qu'habitoit la plus grande partie des Maures qui furent chassés de l'Espagne pour toujours en 1610. Leurs descendans qu'on appelle *Mauriques*, sont bons laboureurs, robustes, sobres & laborieux.

Le royaume de *Valence* avoit ci-devant de grands privileges, dont Philippe V. le dépouilla en 1705, pour avoir embrassé le parti de l'archiduc, & en même tems il réunit ce royaume à celui de Castille, pour en être désormais une province. (D. J.)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, capitale de la province de même nom, à 65 lieues au sud-ouest de Barcelone, à 45 de Murcie, & à 67 de Madrid.

Cette ville est située à 3 milles de la mer, au bord du Guadalaviar, dans une campagne admirable, où la nature semble avoir répandu tous ses dons à pleines mains, pour servir aux besoins & aux délices de la vie. Indépendamment de la beauté du lieu, des agrémens de sa situation, de la douceur de l'air, de la fertilité du terroir, la mer y forme dans le voisinage un lac de trois lieues d'étendue & d'une lieue de largeur; c'est ce lac que les Romains nommoient *amœnum stagnum*, & qui produit divers poissons des plus délicats.

La ville est grande, & contient environ douze mille feux dans son enceinte; les habitans y sont égayés par la température de l'air, & les femmes y passent pour être les plus belles du royaume. Entre les édifices publics se distingue par sa beauté l'église cathédrale, dont le trésor est très-riche; le grand-autel de cette église est tout couvert d'argent, & éclairé de quatorze candélabres de même métal, suspendus au-devant. On vante aussi en fait de bâtimens profanes les palais du vice-roi, de la ciuta & de la députation, l'arsenal, la bourse & l'hôtel-de-ville.

On compte à *Valence* douze portes, dix mille puits ou fontaines d'eau vive, & cinq ponts sur le Guadalaviar; ils ont quinze pas de largeur, & environ trois cens de longueur. L'incommodité de cette ville est de n'être point pavée, ce qui la rend fort sale en hiver, & remplie de poussiere en été.

Elle est le siege d'une université & d'un archevêché, qui y fut fondé en 1492 par le pape Innocent VIII. L'archevêque jouit de trente à quarante mille ducats de rente, & revêt l'habit de cardinal dans les cérémonies de l'église. Les canonicats de la cathédrale valent chacun trois mille écus de revenu.

Cette ville est habitée par une grande partie de la noblesse du royaume, ainsi que par un grand nom-

bre de négocians, qui profitent de la quantité de mûriers du territoire pour y fabriquer toutes sortes de soiries, & en faire fleurir le commerce. Il y a dans *Valence* un gouverneur qui se nomme *corregidor*. La noblesse fait un corps à part, & a une chambre particuliere qu'on nomme la *casa de la députation*. Long. suivant Cassini, 10. 46. 15. lat. 39. 30.

Je ne dois pas oublier de dire, à la gloire de *Valence*, qu'on y trouve divers monumens d'antiquité, parce que c'est en effet une ancienne ville. Elle fut donnée l'an de Rome 616, près de deux cens quarante ans avant Jesus-Christ, à de vieux soldats qui avoient servi sous le fameux Viriatus, de-là vient que les habitans prenoient le nom de *veteres*, ou de *veterani*, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on a trouvée: *C. Valenti hostiliano. Mejtio. Quintio. nobilissimo. Cæs. principi juventutis Valentini. vetera. & veteres*. Pompée détruisit cette ville dans le tems de la guerre de Sertorius; mais elle fut rétablie dans la suite. Les Maures qui s'en étoient saisis, la perdirent dans le xj. siècle, par la valeur de Rodrigue dias de Bivar, surnommé le *cid*. Ils la reprirent après sa mort, arrivée l'an 1096, & s'y maintinrent jusqu'en 1238, que Jacques I. roi d'Aragon, la leur enleva pour toujours.

C'est dans cette ville que naquit le pape Alexandre VI. mort à Rome en 1503, à l'âge de 72 ans, laissant en Europe, dit M. de Voltaire, une mémoire plus odieuse que celle des Nérons & des Caligula, parce que la sainteté de son ministere le rendoit plus coupable. Cependant c'est à lui que Rome dut sa grandeur temporelle, & ce fut lui qui mit ses successeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie.

*Furius*, (Fridéric) surnommé *Seriolanus*, à cause qu'il étoit né à *Valence*, dont les habitans étoient appelés vulgairement *Seriols*, mourut à Valladolid l'an 1592. Son traité du conseiller, *del conceio y consieiro*, a été fort estimé, il y en a une traduction latine imprimée à Bâle, in-8°. en 1563, & ensuite à Strasbourg, in-12. On lui fit des affaires pour avoir mis au jour en latin un fort bon traité intitulé *Bononia*, dans lequel il soutenoit qu'il falloit traduire l'écriture-sainte en langue vulgaire. Il ne fallut pas moins que la protection de Charles-quin pour préserver l'auteur de l'orage qu'on éleva contre lui, mais la lecture de son livre a été défendue par l'index du concile de Trente.

*Miniana*, (Joseph-Emmanuel) naquit à *Valence* en 1572, entra dans l'ordre des religieux de la rédemption des captifs, & mourut en 1630. Il est auteur de la continuation de l'histoire d'Espagne de Mariana, & il y travailla douze ans. Quoiqu'il promette dans sa préface la plus grande impartialité, personne n'a espéré de la trouver dans une histoire écrite par un religieux espagnol, qui doit raconter tant de choses concernant des troubles de religion arrivés sous Charles-quin & sous Philippe II. aussi n'a-t-il puisé tout ce qu'il dit sur cette matiere, que dans des auteurs remplis des mêmes préjugés que lui; & pour ce qui regarde les troubles des Pays-bas, il n'a fait qu'abréger le jésuite Strada. En parlant de la mort tragique du prince d'Orange Guillaume I. il loue extrêmement, liv. VIII. ch. xiiij. p. 341. col. 1. la constance avec laquelle l'assassin Balthazar Gérard souffrit la mort; & loin d'insinuer que ce parricide la méritoit, il remarque que la tête de Gérard exposée au bout d'une pique, parut beaucoup plus belle qu'elle n'étoit quand il vivoit. Il traite en même tems de monstres & d'hommes détestables, des gens illustres qui n'ont eu d'autres défauts que de ne pas penser comme l'Eglise romaine. Le pere Miniana auroit dû se souvenir de la disposition où il dit lui-même que doit être un bon historien: « de se regarder comme ci- »  
» toyen



« toyen du monde, de tout peser à la balance de Thémis avec la dernière exactitude, & sur-tout avec un amour dominant de la vérité ». Au reste, son style n'est point aussi net & aussi dégagé que celui de son modèle. Il s'est proposé mal-à-propos d'imiter Plaute, & quelquefois ses phrases par leur construction sont obscures & embarrassées.

*Vives* (Jean-Louis) naquit à *Valence* en 1492, & mourut à Bruges en 1540, à 48 ans. Il a beaucoup écrit, & avec peu d'utilité pour le public; cependant ses ouvrages recueillis & imprimés à Bâle en 1555 en deux vol. in-fol. ont été recherchés dans le xvj. siècle.

N'oublions pas *Ferrier* (Vincent) dominicain, qui fleurissoit vers le milieu du xvj. siècle. Bénédict XIII. le choisit pour son confesseur; & comme il avoit un talent peu commun pour la prédication, il se rendit bien-tôt fameux. Il fit aussi des miracles en nombre, & fut canonisé. Ce saint thaumaturge, dit le pere d'Orléans, n'avoit pourtant rien de farouche & d'embarrassé lorsque son ministère le mettoit dans le commerce du monde & à la cour des princes. On tâcha de l'attirer dans l'assemblée du concile de Constance, par deux raisons, l'une pour qu'il aidât par son crédit à terminer les affaires épineuses qui occupoient les peres, & l'autre pour l'empêcher d'autoriser les Flagellans, dont la secte avoit fait de grands progrès malgré les édits des empereurs & les bulles des papes.

Vincent Ferrier les favorisoit extrêmement par ses manières & par ses actions qui ressembloient beaucoup le fanatisme: il marchoit souvent à la tête d'une foule prodigieuse de pénitens, qui se fouettoient jusqu'au sang, & qui couroient par-tout après lui pour l'entendre prêcher. On peut juger que le saint voyoit sans chagrin les fruits de sa prédication, & que si les Flagellans aimoient à l'entendre, il n'étoit pas fâché d'en être suivi. Le concile de Constance eut beau s'y prendre avec dextérité pour ramener le dominicain; il ne voulut point se rendre à l'assemblée, malgré les sollicitations empesées du roi d'Aragon même. Il mourut à Vannes en Bretagne le 5 d'Avril 1419, jour auquel on célèbre sa fête dans l'Eglise romaine depuis sa canonisation. On a de lui quelques ouvrages dont on ne fait aucun cas, ou plutôt qu'on méprise beaucoup aujourd'hui. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Dauphiné, capitale du Valentinois, sur la rive gauche du Rhône, à 7 lieues au nord-ouest de Die, à 9 lieues de Viviers, à 12 au midi de Vienne, & à 120 de Paris.

Les maisons de *Valence* sont fort vilaines; mais le palais épiscopal est bien bâti. L'évêché établi dès le iij. siècle est suffragant de Vienne. Cet évêché vaut environ 16000 liv. de revenu, & a dans son diocèse une centaine de paroisses, deux abbayes d'hommes, & deux de filles.

L'université avoit d'abord été fondée à Grenoble par le Dauphin Humbert II. & fut transférée à *Valence* par Louis XI. l'an 1454. Elle est composée de trois facultés, & n'a pas soutenu sa première réputation. *Long. 22. 28. latit. 44. 55.*

*Valence* est une des plus anciennes villes des Gaules; car elle étoit déjà colonie romaine du tems de Pline le naturaliste. Après l'institution des nouvelles provinces, elle demeura sous la première viennoise; & après la ruine de l'empire romain, elle fut soumise aux Bourguignons, & ensuite aux François Mérovingiens; sous les Carlovingiens elle fut du royaume de Bourgogne & d'Arles, & reconnut ceux qui n'étant pas de la race de Charlemagne, jouirent de ce royaume.

*Baro* (Balthazar) né à *Valence* en 1600, & reçu à l'académie françoise en 1633, fut gentilhomme de mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans,

Tome XVI.

filles de Gaston. Il mourut en 1650. L'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, est le cinquième tome d'*Astrée*, qui en formoit la conclusion, & qui ne fut guère moins bien reçu que les quatre autres volumes donnés par M. d'Urfé, dont Baro avoit été secrétaire. Le grand succès de ce roman produisit ceux de Gomberville, de la Calprenède, de des-Mairis, & de Scudéry. Que de différence entre les romans de ce tems-là, & ceux de Richardson! Baro fit aussi neuf piéces de théâtre imprimées, dont la moins mauvaise est *Parthénie* tragédie.

*Joubert* (Laurent), médecin ordinaire du roi, naquit à *Valence* en 1530, & se rendit célèbre par ses leçons. On étoit si prévenu de ses lumières, qu'Henri III. souhaitant avec passion d'avoir des enfans, le fit venir à Paris, dans l'espérance que l'habileté de ce médecin leveroit tous les obstacles qui rendoient son mariage stérile; mais son espérance fut trompée. Joubert avoit cependant traité cette matière dans ses erreurs populaires, & même il l'avoit fait avec une indécence inexcusable; cet ouvrage devoit contenir six parties, divisées chacune en cinq livres; mais le public n'en a vu que la première, & quelque chose de la seconde; les ouvrages latins forment deux volumes in-fol. dans les éditions de Francfort, 1582, 1599, & 1645. Il mourut à Lombez en 1582, à 52 ans.

*Sautel* (Pierre-Juste), jésuite, né en 1613, à *Valence*, s'est distingué par ses petites piéces en vers latins, lesquelles sont délicates & ingénieuses. On estime son élégie sur une mouche tombée dans une terrine de lait; son essai d'abeilles distillant du miel dans le carquois de l'Amour; sa querelle des mouches; son oiseau mis en cage; son perroquet qui parle, &c. Il mourut à Tournon, en 1662, âgé de 50 ans. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géograph. mod.*) petite ville, disons mieux, bourg de France dans l'Agénois, sur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis d'Aurignac. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) nos géographes disent petite ville de France dans l'Armagnac, à six lieues au nord d'Auch, sur la Blaise; cette place ne vaut pas un bourg. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèse d'Alby, & l'une des douze principales préfectures de ce diocèse.

VALENCE, golphe de, (*Géog. mod.*) golphe formé par la partie de la mer Méditerranée qui baigne les côtes du royaume de *Valence*. Il s'étend depuis l'embouchure de l'Ebre, jusqu'au cap nommé la *punta del Emporador*. (*D. J.*)

VALENCE, douane de, (*Finance.*) la douane de *Valence* est un droit local destructif du commerce, & qui fatigue à la fois six ou sept provinces, dont il anéantit les communications.

Cette douane fut établie en 1625. par bail, pour la somme de quatre cens mille livres, à des traitans, pendant trois ans; son étendue, quant à la perception des droits, est excessive; la manière de les percevoir n'est pas moins onéreuse, son effet est de détruire le commerce des bestiaux, autrefois si considérable en Dauphiné, d'occasionner des tours & détours aux marchandises des provinces limitrophes, de diminuer les consommations intérieures & extérieures. La forme du tarif de cette douane est contre toute bonne politique, en ce qu'elle est susceptible d'une infinité de surprises; enfin elle a acquis entre les mains industrieuses des régisseurs, une propriété singulière, c'est celle de pouvoir être perçue deux fois sur la même marchandise. *Confid. sur les finances.* (*D. J.*)

VALENCE ou VALENCEY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, sur la rive gauche du Nahon, au midi de Selles, avec un château

LLIII



qui n'est point achevé, & qui cependant a autrefois mérité d'être regardé comme une des belles maisons de France. *Long. 19. 16. latit. 47. 7. (D. J.)*

VALENCIENNES, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le Hainaut, sur le bord de l'Escaut, entre Condé & Bouchain, à huit lieues au nord-est de Cambrai, à six au sud ouest de Mons, & à cinquante de Paris.

Les rois de France avoient un palais à Valenciennes, sous Clovis III. qui y tint une assemblée des grands du royaume, *valentinianis in palatio nostro*, dit la patente de ce prince; cependant Valenciennes n'étoit encore qu'une bourgade; mais sa situation avantageuse la rendit avec le tems une bonne ville. L'Escaut qui la coupe par le milieu, & où il y a de belles écluses, y porte bateau. Comme cette rivière la divise en deux, la ville est aussi de deux diocèses, de Cambrai & d'Arras; c'est ce qui fait qu'elle a été attribuée par divers auteurs au Hainaut, & par d'autres à la Flandre. Les empereurs de qui Cambrai & le Hainaut relevoient, prétendoient avoir la souveraineté de toute la ville; mais cette prétention leur étoit disputée par les comtes de Flandre, & par les rois de France de qui ces comtes relevoient. Louis XIV. prit Valenciennes en 1677. & elle lui fut cédée l'année suivante par le traité de Nimegue.

Cette ville, dont Henri Oultreman a donné l'histoire imprimée à Anvers, en 1590. *in-4°.* contient à-peu-près quatre mille maisons, & environ vingt mille habitans; les rues sont étroites, mal percées, & toutes tortues; ses fortifications & la citadelle ont été réparées, & construites en partie par le maréchal de Vauban; la citadelle est une des plus irrégulières qu'on puisse voir, mais les redoutes sont belles & bien revêtues.

Il y a dans cette ville un gouverneur, un lieutenant de roi, & bonne garnison; la citadelle a son gouverneur particulier; les membres de la magistrature sont nommés tous les ans par le gouverneur de la ville, & par l'intendant de la province. La justice royale qu'on appelle la *prévôté-le-comte*, s'étend sur les vingt-quatre villages de la prévôté, & connoît des cas royaux dans la ville; l'appel des jugemens est porté au parlement de Douay. Le commerce de Valenciennes consiste en camelots, bouracans, toiles fines appelées *batistes*, & belles dentelles. *Long. 21. 45. latit. 50. 22.*

Froissard (Jean), prêtre, historien & poète, naquit à Valenciennes vers l'an 1337. & montra dès sa jeunesse un fond de dissipation naturelle, qui exerça souvent la patience de ses maîtres. Il aimoit la chasse, les assemblées, les danses, la bonne chère, le vin, & les femmes. Tout cela paroît par un morceau de ses poésies, où il se dépeint ainsi lui-même :

*Et si destoupe mes oreilles,  
Quand j'oi vin verser de bouteilles,  
Car au boire prens grant plaisir,  
Aussi fais en beaux draps vestir,  
En viande fresche & nouvelle.  
Violettes en leur saisons,  
Et roses blanches & vermeilles  
Voi volontiers, car c'est raisons,  
Et chambres plaines de candelles,  
Jus & dances, & longues veilles,  
Et beaux lis pour li rafraeschir,  
Et au couchier pour mieulx dormir  
Espèces, (épices) claires, & rocelle:  
En toutes ces choses veir  
Mon esperit se renouvelle.*

Le goût pour l'histoire remplit un peu le vuide que l'amour des plaisirs laissoit dans son esprit & dans son cœur. Il avoit à peine vingt ans lorsqu'il entreprit d'écrire l'histoire des guerres de son tems, par-

ticulièrement de celles qui suivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, en 1356, étant allé en Angleterre, il en présenta une partie à la reine Philippe de Haynaut, femme d'Édouard III. Quelque jeune qu'il fût alors, il avoit déjà parcouru toutes les provinces de la France.

L'objet de son voyage en Angleterre étoit de s'arracher au trouble d'une passion qui le tourmentoit depuis long tems; mais malgré les amusemens qu'on lui procura, & les caresses dont on l'accabla, rien ne put charmer l'ennui qui le dévorait; il résolut de se rapprocher; cependant ses assiduités & ses soins auprès de sa maîtresse ayant été encore sans succès, il s'éloigna d'elle une seconde fois; il retourna en Angleterre, & fut nommé clerc, c'est-à-dire secrétaire ou écrivain de la chambre de la reine. Elle prenoit souvent plaisir à lui faire composer des poésies amoureuses; mais ce n'étoit là qu'un amusement qui ne préjudicoit point à des travaux plus sérieux, puisqu'il fit aux frais de cette princesse, pendant les cinq années qu'il passa à son service, plusieurs voyages dont l'objet paroît avoir été de rechercher tout ce qui devoit servir à enrichir son ouvrage.

Après la mort de cette reine, qui l'avoit comblé de biens, il s'attacha à Vinceslas de Luxembourg, duc de Brabant, ensuite à Gui, comte de Blois. Ce dernier prince lui donna des lettres de recommandation pour Gaston Phœbus, comte de Béarn, ce qui lui procura le moyen de s'instruire à fonds des provinces du royaume les plus éloignées, où il faisoit qu'un grand nombre de guerriers se signaloient tous les jours par de merveilleux faits d'armes. En 1395, il fit une course en Angleterre, où il n'avoit pas été depuis vingt ans; le roi le gracia beaucoup, & le gratifia à son départ de cent nobles dans un gobelet d'argent doré, pesant deux marcs. Il mourut six ans après, âgé d'environ 64 ans.

Son histoire est un ouvrage précieux. Elle comprend tout ce qui s'est passé en France, en Espagne, & en Angleterre, depuis 1326, jusqu'en 1400. Enguerrand de Monstrelet continua cette besogne jusqu'en 1467. On a plusieurs éditions de la chronique de Froissard; les premières sont à Paris, chez Jean Petit, & chez Antoine Vérard, en caractères gothiques. Denys Sauvage la réimprima à Lyon en 1559. la quatrième édition parut à Paris en 1574; mais comme les François accusent Froissard de partialité pour la nation angloise, ils ont par-ci par-là, tronqué son histoire dans toutes leurs éditions.

On dit qu'on garde dans la Bibliothèque de Breslaw, un manuscrit complet de la chronique de Froissard; c'est sur ce manuscrit qu'elle mériteroit d'être réimprimée. Il faudroit y joindre dans ce cas le mémoire sur la vie de l'historien, par M. de Sainte-Palaye, inséré dans le recueil de l'académie des Inscriptions, *tom. X. in-4°.* p. 364. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

VALENGIN, (*Géog. mod.*) comté joint à celui de Neuf-Châtel, & compris parmi les alliés de la Suisse, dont ces deux comtés occupent une partie des quartiers occidentaux. Le comté de Valengin a eu divers seigneurs. Il tire son nom d'une bourgade contenant à peine vingt maisons, & dans laquelle étoit autrefois un château bâti sur un rocher. Les états de Neuf-Châtel investirent en 1707, le roi de Prusse de leur comté & de celui de Valengin; cette possession lui fut confirmée par le traité d'Utrecht. (*D. J.*)

VALENTIA, (*Géogr. anc.*) 1°. contrée de la grande-Bretagne, selon Ammien Marcellin, qui en fait le détail suivant.

Les Pictes, dit-il, les Scots, & quelques autres peuples du pays, s'étant jetés sur la province romaine, sous l'empire de Valentinien I. ce prince envoya contre eux Théodose l'ancien, qui repoussa ces



peuples, s'empara d'une partie de leurs terres, & fit construire deux forts sur l'isthme qui sépare les deux mers, afin de les tenir plus éloignés. Par-là, les terres des Romains se trouverent augmentées d'un grand pays, dont Théodose fit une cinquième province, à laquelle il donna le nom de *Valentia*, pour faire honneur à Valentinien.

Ce pays faisoit partie du royaume des Pictes, qui par ce moyen se trouva considérablement diminué. Cette province comprenoit la meilleure partie de l'Ecosse; aussi cette invasion nouvelle irrita tellement les Calédoniens, que jamais ils ne cessèrent depuis de harceler les Romains & les Bretons leurs sujets. Tant que l'empire romain eut assez de force pour se soutenir, leurs efforts furent inutiles; mais d'abord qu'il vint à chanceler, c'est-à-dire dès le commencement du cinquième siècle, les Calédoniens revenant à la charge avec une nouvelle fureur, franchirent toutes les barrières qu'on leur avoit opposées, & firent de grands ravages dans la province des Romains: ceux-ci les repoussèrent quelquefois, mais ayant assez à faire chez eux, ils se retirèrent de la province de *Valentia*, & bâtirent de grosses pierres la muraille que l'empereur Sévère avoit élevée deux cents trente ans auparavant, entre l'embouchure de la Tyne & celle de l'Eden.

2°. *Valentia*, ville & colonie de la Gaule narbonnoise. Ptolomée, *l. II. c. x.* la donne aux peuples *Segalauni*. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville sur la route de Milan à Lyon, entre *Augusta* & *Ursola*; c'est aujourd'hui la ville de Valence.

3°. *Valentia*, ville de l'Espagne tarragonoise. Plin, *l. III. c. iij.* la met dans le pays des Edétains, à trois milles de la mer, & lui donne le titre de colonie. C'est aujourd'hui Valence, capitale d'un royaume de même nom.

4°. *Valentia*, autre ville d'Espagne. Le consul Junius donna cette ville avec des terres, aux soldats qui avoient combattu sous Viriat. Cette ville, selon Mariana, étoit sur le Minho, & son nom s'est conservé jusqu'à présent. C'est aujourd'hui Valença, bourg de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, sur la rive gauche du Minho, vis-à-vis de Tuy.

5°. *Valentia*, ville d'Italie dans la Messapie ou la Calabre; c'est apparemment le *Valerium* de Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui étoit à l'embouchure du fleuve Pactius.

6°. *Valentia*, ville de l'île de Sardaigne, dont les habitans sont nommés *Valentini* par Plin, *liv. III. c. vij.* (D. J.)

*VALENTIANÆ*, (Géog. du moyen âge.) nom de la ville de Valenciennes, dans le Hainaut, sur le bord de l'Escaut. Eginhard, *ad annum 771*, dit que le roi Charles tint une assemblée générale *in villa Valentianâ*. M. de Longuerue prétend que le fondateur de Valenciennes fut Valentinien I. ou son plus jeune fils; & que le nom de *Valentianæ* est corrompu de *Valentiniana*: mais Cellarius regarde l'origine de Valenciennes comme fort incertaine, & pense qu'elle a pris le nom *Valentianæ* de son fondateur nommé *Valens*. (D. J.)

*VALENTIN*, (Géog. mod.) maison de plaisance du roi de Sardaigne, dans le Piémont, sur le bord du Pô, au-dessus de Turin. Elle est enrichie de belles peintures, & ornée de beaux jardins. (D. J.)

*VALENTINE*, (Géog. mod.) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèse de Comminges, proche la rive droite de la Garonne, vis-à-vis Saint-Gaudens; on attribue la fondation de cette place, entièrement dépeuplée, à Philippe-le-Bel; c'est un grand passage pour entrer en Catalogne & en Aragon. (D. J.)

*VALENTINIENS*, f. m. pl. (Hist. ecclési.) ancienne & fameuse secte de Gnostiques, ainsi appelés de

Phérésarque Valentin leur chef, qui vivoit dans le onzième siècle. Voyez Gnostiques.

Le fonds du système des *Valentiniens* étoit de vouloir expliquer l'Evangile par les principes du platonisme; c'est pourquoi ils avoient imaginé une généalogie d'éons ou d'éones au nombre de trente, mâles & femelles qui composoient le pléroma ou la divinité. Voyez l'exposition de ce système sous le mot EONS.

Outre cela Valentin & ses sectateurs disoient que les Catholiques, qu'ils appelloient *Psychiques*, étant incapables d'arriver à la science parfaite, ne pouvoient se sauver que par la foi simple & les œuvres; que c'étoit à eux que convenoit la continence & le martyre, mais que les spirituels (c'est le nom que se donnoient les *Valentiniens*), n'avoient pas besoin de bonnes œuvres, parce qu'ils étoient bons par nature & propriétaires de la grace qui ne pouvoit leur être ôtée. Ils se comparoient à l'or qui ne se gâte point dans la boue; c'est pourquoi ils mangeoient indifféremment des viandes immolées aux idoles, & prenoient part aux fêtes des payens & aux spectacles mêmes des gladiateurs. Quelques-uns s'abandonnoient sans mesures aux plaisirs les plus infâmes, disant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, & à l'esprit ce qui appartient à l'esprit. Ils se moquoient des Catholiques qui craignoient les péchés de parole & même de pensée, les traitant de simples & d'ignorans, sur-tout ils condamnoient le martyre, & disoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu.

Pour initier à leurs mystères il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, & avec de certaines paroles célébroient un mariage spirituel, à l'imitation de l'union des éones; d'autres amenoient leurs disciples à l'eau & les baptisoient au nom de l'inconnu père de tout, en la vérité mère de tout, & en celui qui est descendu, en Jésus, en l'union, la rédemption, & la communauté des puissances; d'autres disoient que le baptême d'eau étoit superflu, & se contentoient de jeter sur la tête de l'huile & de l'eau mêlée & d'oindre de baume; d'autres rejettoient toutes les cérémonies extérieures, disant que le mystère de la vertu invisible & ineffable ne pouvoit s'accomplir par des créatures sensibles & corruptibles; que la rédemption étoit toute spirituelle, & s'accomplissoit intérieurement par la connoissance parfaite. Les *Valentiniens* se divisèrent en plusieurs branches connues sous les noms de *Cairites*; d'*Ophites*, & de *Sethiens*. Voyez CAIRITES, OPHITES, & SETHIENS. Fleury, *Hist. ecclési. tom. I. l. III. n°. 29. & 30.*

*VALENTINOIS*, (Géog. mod.) pays de France, dans le Dauphiné. Il est borné au nord par le Viennois, au midi par le Tricastinois, au levant par le Diois, & au couchant par le Rhône, qui le sépare du Languedoc, comme l'Isère le sépare du Viennois.

Les peuples du *Valentinois* sont nommés par Plin *Segovellauni*, par Ptolomée *Segalauni*, & dans la notice de l'empire *Segaulauni*.

On ignore les noms des premiers comtes de *Valentinois*; on fait seulement que vers la fin du xij. siècle, Raymond, comte de Toulouse, donna le Diois & le *Valentinois* à Aymar de Poitiers. En 1446, ces deux comtés furent incorporés au Dauphiné. Louis XII. en fit un duché en 1498. Henri II. gratifia Diane de Poitiers, sa maîtresse, de l'usufruit de ce duché. Louis XIII. l'érigea en duché-pairie, dont il fit la donation à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, qui avoit reçu dans sa ville garnison françoise, Valence est la capitale de ce duché. (D. J.)

*VALERIA*, (Géog. anc.) 1°. contrée de la Germanie, & qui comprenoit une portion de la Pannonie. Elle est appelée en conséquence *Valeria Pannonia*, par Ammien Marcellin. Selon cet auteur,



Galere Maximien ayant abattu des forêts immenses & fait écouler le lac Peizon dans le Danube, donna à cette province le nom de sa femme Valérie, fille de l'empereur Dioclétien. La Valérie de Pannonie étoit renfermée entre le Danube & la Drave.

2°. *Valeria*, province d'Italie, selon Paul, diacre, qui dit que la Nurcie lui étoit annexée, & qu'elle étoit entre l'Ombrie, la Campanie, & le Picenum.

3°. *Valeria*, ville d'Italie, selon Strabon qui, l. V. p. 238. la place dans le Latium, sur la voie Valérienne.

4°. *Valeria*, ville de l'Espagne tarragonoise; c'étoit, selon Ptolomée, l. II. c. vj. une des villes des Celtibères. Ses habitans sont nommés *Valerianenses* par Plin, l. III. c. iij. qui les met au nombre des colonies. Cette ville étoit bâtie sur une colline; les Maures la ruinerent, & selon Vaseus, Cuença sur le Xucar dans la nouvelle Castille, s'est élevée des débris de *Valeria*. (D. J.)

VALÉRIANE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *valeriana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite une semence, le plus souvent oblongue, presque plate, & garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

VALÉRIANE, (*Bot.*) dans le système de Linnæus, le calice de ce genre de plante n'est qu'une espece de bordure feuillée qui entoure le germe; la fleur est d'un seul pétale en tuyau, contenant un suc mielleux, & se divisant dans les bords en cinq segmens obtus; les étamines sont des filets droits, pointus, de la même longueur que la fleur; leurs bossettes sont arrondies; le pistil a son germe au-dessous du réceptacle; le style fin comme un cheveu est aussi long que les étamines; le fruit est une capsule qui s'ouvre & tombe; les graines sont oblongues; les especes de ce genre de plante offrent de grandes variétés, & presque toutes, cultivées, sauvages, aquatiques, sont employées en maladies.

La grande *valériane* des jardins, *valeriana hortensis*, l. R. H. 132, a la racine grosse comme le pouce, ridée, située transversalement & à fleur de terre, fibreuse en dessous, de couleur jaunâtre ou brune en dessus, d'une odeur à-peu-près comme celle de la racine du cabaret, sur-tout quand elle est sèche, & d'un goût aromatique.

Elle pousse des tiges hautes d'environ trois piés, grêles, rondes, lisses, creuses, rameuses, garnies d'espace en espace de deux feuilles opposées, lisses, les unes entières, les autres découpées profondément de chaque côté, comme celles de la scabieuse.

Ses fleurs naissent en ombelles aux sommités des tiges & des rameaux, formant une espece de girandole, petites, de couleur blanche, tirant sur le purpurin, d'une odeur suave, qui approche un peu de celle du jasmin. Chacune de ces fleurs est un tuyau évasé en rosette, taillée en cinq parties avec quelques étamines à sommets arrondis. Quand la fleur est passée, il lui succede une semence applatie, oblongue, couronnée d'une aigrette.

Cette plante se multiplie aisément; elle fleurit en Mai & Juin.

VALÉRIANE, (*Mat. médic.*) grande *valériane*, & petite ou *valériane* sauvage, c'est la racine de ces plantes qui est d'usage en Médecine.

La grande *valériane* & la *valériane* sauvage different beaucoup entre elles quant au degré d'activité. La dernière est beaucoup plus efficace que la première, quoique plusieurs médecins aient recommandé l'une ou l'autre presque indistinctement; ce n'est presque plus que la *valériane* sauvage qui est usuelle aujourd'hui. La racine de cette plante a, lorsqu'elle est sèche (état dans lequel on a coutume de l'employer), une odeur forte, pénétrante, defa-

gréable, & une saveur amere, acerbe, dégoûtante. Elle tient un rang distingué, peut-être le premier rang parmi les remèdes anti-épileptiques tirés du regne végétal. Plusieurs auteurs dont le témoignage est très-grave, rapportent des observations d'épilepsie guérie par l'usage de cette racine, à plus forte raison est-elle recommandée & employée avec succès contre les autres maladies convulsives, & principalement dans l'asthme convulsif & la passion hystérique. Cette racine est aussi un emmenagogue éprouvé; on l'ordonne en substance à la dose d'un gros jusqu'à deux dans une liqueur appropriée, & à celle de demi-once jusqu'à une once en décoction.

Ce remède donné à haute dose, & continué pendant quelques jours, a coutume de produire des sueurs abondantes; on pourroit par conséquent l'employer avec succès toutes les fois que cette évacuation est indiquée, & sur-tout dans les maladies chroniques, telles que le rhumatisme, certaines maladies de la peau, l'asthme humide, &c.

La racine de la grande *valériane* entre dans la thériaque, le mithridate, l'orviétan, & les trochisques hedichroi; & celle de la petite *valériane* dans l'eau thériaque, l'eau épileptique, l'*orvietanum præstantius*, la poudre anti-spasmodique & les trochisques de myrrhe de la pharmacopée de Paris, l'onguent *martiatum*, &c. La racine & les feuilles entrent dans l'emplâtre *diabotanium*, l'extrait dans la thériaque céleste. (b)

VALÉRIANE GREQUE, *polemonium*, genre de plante décrit sous le nom de *polemonium*. Voyez POLEMONIUM.

VALÉRIANELLE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort compte dix especes de *valérianelle*, du nombre desquelles la principale a été décrite sous le nom vulgaire de *mâche* qu'on lui donne en françois. Voyez MACHE. (D. J.)

VALÉRIANELLOIDE, f. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caractères: la racine est fibreuse, vivace, & le produit d'une semence de couleur cendrée oblongue, pointue, petite, semblable à celle du petit cumin. Sa tige est rameuse, cendrée, couverte d'un petit duvet, & fertile. Ses feuilles sont conjuguées, arrondies, inégales, dentelées, soutenues par un pédicule long & sillonné. Il sort d'entre leurs aisselles, d'autres feuilles conjuguées, semblables aux précédentes, & au nombre de quatre. Les sommets des tiges & des branches sont terminés par un épi long & mince, entouré de calices d'une seule piece, découpés en cinq parties, & fortement attachés aux côtés de l'épi. Ces calices soutiennent une fleur d'une seule piece, faite en forme d'entonnoir, divisée en cinq quartiers, & d'un bleu pâle, du dedans du pistil de laquelle s'élevent deux étamines. L'ovaire est au centre du calice, & contient une semence cylindrique, d'où sort un tuyau qui soutient un sommet demi-sphérique. Boërhaave. (D. J.)

VALÉRY, SAINT, (*Géog. mod.*) ville de France en Picardie, dans le Vimeux, à l'embouchure de la Somme, à 4 lieues d'Abbeville. Elle est divisée en haute & basse; il y a une abbaye de bénédictins & un port. Les habitans sont presque tous commerçans. Long. 19. 30. lat. 50. 9. (D. J.)

VALÉRY EN CAUX, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Normandie, au pays de Caux, à 7 lieues de Dieppe, & à 15 de Rouen, avec un petit port. Long. 19. 20. lat. 49. 48.

VALESIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) ancienne secte d'hérétiques, ainsi nommés d'un certain Valésius leur chef, inconnu à S. Epiphane, qui faisant mention de cette secte, *hérés. 58.* avoue que l'on en savoit peu de particularités, si ce n'est que ces hérétiques n'admettoient dans leur société que des eunu-



gtes; ou s'ils recevoient quelqu'un qui ne le fût pas, ils l'empêchoient de manger de la viande, jusqu'à ce qu'il se fût conformé à leur volonté, & alors ils lui en permettoient l'usage, parce qu'il n'étoit plus, disoient-ils, sujet aux mouvemens déréglés de la chair. S. Epiphane place cette hérésie entre celle des Noctiens & celle des Novatiens, ce qui fait conjecturer qu'elle est du troisieme siecle. On ajoute que les *Valesiens* étoient dans les principes des Gnostiques touchant les anges, & qu'ils rejettoient la loi & les prophetes. Baronius, *ad ann. chr. 249.* Dupin, *bibliot. des aut. ecclési. des trois prem. siecles.*

VALET, f. m. (*Lang. franç.*) le terme de *valet* a été autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étoient appelés *varlets* ou *valets*; Villehardouin s'en sert en plusieurs endroits de son histoire de Constantinople. Fauchet & Pasquier nous apprennent, que les écuyers tranchans étoient appelés *varlets*. Duchène dans l'histoire de la maison de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201. dans lequel Guillaume Dupleffis se qualifie de *valet*, qui signifie, dit l'historien, *écuyer* ou *damoisel*; & il ajoute cette particularité, que les nobles qui s'intituloient *valets*, donnoient à connoître par-là, qu'étant issus de chevaliers, ils prétendoient à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs peres. Il cite ensuite plusieurs titres anciens, où un particulier qualifié *valet*, se dit fils d'un chevalier. Gasse, ancien poëte, parlant du jeune Richard, duc de Normandie, dit:

*Ni ere mie chevalier, encor ere valeton,  
N'avoir encor envis ne barbe, ne guernon, &c.*

Le *valet* au jeu de cartes, signifie le fils du roi & de la reine. Voyez M. du Cange sur Villehardouin, pag. 162. (*D. J.*)

VALET, LAQUAIS, (*Synon.*) le mot de *valet* a un sens général, qu'on applique à tous ceux qui servent. Celui de *laquais* a un sens particulier, qui ne convient qu'à une sorte de domestiques. Le premier désigne proprement une personne de service; & le second un homme de suite. L'un emporte une idée d'utilité, l'autre une idée d'ostentation. Voilà pourquoi il est plus honorable d'avoir un *laquais* que d'avoir un *valet*, & qu'on dit que le *laquais* ne déroge point à sa noblesse, au lieu que le *valet-de-chambre* y déroge, quoique la qualité & l'office de celui-ci soient au-dessus de l'autre.

Les princes & les gens de basse condition n'ont point de *laquais*; mais les premiers ont des *valets* de pié, qui en font la fonction & qui en portoient même autrefois le nom; & les seconds ont des *valets* de labour.

Le mot *laquais* est moderne, & veut dire un homme servant à pié; le mot *valet* est ancien, & se donna d'abord à des officiers honorables, comme *valets* tranchans, *valets* échançons: les écuyers portoient ce nom. Voyez-en l'article. (*D. J.*)

VALETS D'ARTILLERIE, (*Art milit.*) ce sont des garçons qui servent les canoniers, chargent le canon, y mettent le feu, le nettoient, & apportent aux canoniers tout ce qui leur est nécessaire.

VALET, f. m. *terme de Marine*, peloton fait de fil de carret sur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge. (*D. J.*)

VALET, *terme de Maréchal*, voyez POINÇON. *Valet d'écurie*, est celui qui a soin de panser, de nourrir & d'accommoder les chevaux.

VALETS DE CHIENS, *terme de Venerie*, ce sont ceux qui ont soin des chiens.

*Valets de limiers*, ce sont ceux qui vont au bois pour détourner les bêtes avec leurs limiers, & qui doivent en avoir soin & les dresser.

*Valets de levriers*, ce sont ceux qui ont le soin des levriers, qui les tiennent & les lâchent à la course.

VALET ou VARLET, f. m. (*Outil d'ouvriers.*) il y a plusieurs ouvriers qui se servent d'outils & d'instrumens qui ont ce nom, quoiqu'ils ne se ressemblent point. Ils sont tous néanmoins appelés de cette sorte, parce qu'ils tiennent lieu de *valets* ou *serviteurs*, pour tenir les ouvrages fermes, & dans la situation qui convient pour y travailler. (*D. J.*)

VALET, f. m. *terme d'Artificier*; c'est un cylindre de bois solide, chargé de poudre & percé en plusieurs endroits, où l'on met des pétards. (*D. J.*)

VALET, *terme de Corroyeur*; c'est ainsi qu'on appelle un instrument de fer avec lequel on attache le cuir sur la table, quand on veut l'étirer ou lui donner quelque autre façon. Voyez CORROYER, & la fig. Planche du Corroyeur.

VALET, *en terme de Doreur*, est un morceau de fer courbé à un bout presqu'en maniere d'S, dont on se sert pour contenir l'ouvrage sur l'établi. Voyez ÉTABLI; voyez la figure & ces outils en particulier, Pl. du Menuisier.

VALET ou SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*; c'est une petite piece d'acier, qui dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient l'étoile & par conséquent le limaçon des heures dans une situation fixe. Cette piece est mobile sur une tige qui entre dans un canon, situé vers son extrémité E. Elle porte deux talus formant entr'eux un angle que le petit ressort pousse toujours entre les rayons de l'étoile. Voyez E t a, fig. & Pl. de l'Horlogerie.

*Effet du valet.* Lorsque par l'action du rouage le bouton S de la surprise qui fait son tour en une heure, rencontre un des rayons de l'étoile, il la fait tourner, & la pointe S bande le petit ressort k, au moyen du talus t. Cette pointe en tournant toujours, parvient enfin au-delà de l'angle formé par les deux talus; pour lors le *valet* agissant avec toute la force qui lui est communiquée par le ressort, pousse la pointe par l'autre talus u, jusqu'à ce que les rayons 5 & 6 de l'étoile, se trouvent dans la situation où étoient avant les rayons 6 & 7; il en est de même des autres rayons de l'étoile. Voyez ÉTOILE, QUADRATURE, RÉPÉTITION, &c.

VALET, f. m. *terme de Manege*, bâton qui à l'un de ses bouts a une pointe de fer émouffée; on s'en sert pour aider & pincer un cheval sauteur. (*D. J.*)

VALET, (*Outil de Menuisier.*) c'est une forte piece de fer, ronde, de plus d'un pouce de diametre, & en tout à-peu-près de trois piés de longueur. Cette piece est pliée par un bout en forme d'équerre, non pas à angles droits, mais un peu aigus. (*D. J.*)

VALET, les *Miroitiers* appellent ainsi ce morceau de bois qui est attaché derriere un miroir de toilette, & qui sert à le soutenir quand on le pose sur la table.

VALET, (*Serrur.*) barre de fer qui sert à appuyer le battant d'une porte. Quand une porte a deux battans, il faut que l'un d'eux soit assuré par un *valet*, si l'on veut qu'elle ferme bien. (*D. J.*)

VALET, (*Soierie.*) espece de liteau, garni d'une cheville pour arrêter le battant en arriere quand on broche, & faciliter le passage des espolins. Il y a encore le *valet* de l'arbalette du battant; c'est un morceau de bois servant à tordre la corde qui forme l'arbalette; & le *valet* de derriere qui sert à soutenir le poids, ou la bascule qui tient la chaine tendue.

VALET A PATIN, (*Instrument de Chirurgie.*) pinces dont le bec allongé ressemble à celui d'une canne, qui servoient aux anciens pour faire la ligature des vaisseaux après l'amputation.

Cet instrument est composé principalement de deux branches; l'une mâle & l'autre femelle. On peut diviser chaque branche en trois parties, qui sont le corps, l'extrémité antérieure & la postérieure.

Le corps de la branche mâle a en-dedans une avance plate, arrondie dans son contour, de quatre lignes



de faille, large d'un demi-pouce, & épaisse d'une ligne & demie. Cette éminence est percée dans son milieu, & on remarque à chaque côté de sa base, une échancrure fémi-lunaire ou ceintrée, creusée sur le ventre de la branche.

Le corps de la branche femelle porte intérieurement deux avances, dont les dimensions sont les mêmes que celles de la branche mâle; elles sont percées dans leur milieu; elles sont sur les côtés & laissent entre elles une cavité ou mortaise, qui reçoit l'avance de la branche mâle, pour composer une charnière. La jonction des deux pièces est fixée par un clou rivé sur les éminences de la branche femelle.

L'extrémité antérieure de l'instrument, est la continuation des branches; elles se jettent légèrement en-dehors de la longueur d'un pouce quatre lignes, puis formant un coude très-moufle, elles diminuent considérablement d'épaisseur pour former le bec, qui a près d'un pouce de long, & qui est garni intérieurement de petites rainures & éminences transversales, qui se reçoivent mutuellement. *V. la fig. 4. Pl. XVII.*

L'extrémité postérieure est la continuation des branches qui se jettent beaucoup en-dehors; ces branches diminuent d'épaisseur & augmentent en largeur, depuis le corps jusqu'à l'extrémité, afin de présenter une surface plus étendue, & d'être empoignée avec plus d'aisance: l'extrémité est un peu recourbée en-dedans.

Enfin il y a un double ressort, formé par un morceau d'acier plié en deux, dont la base est arrêtée par une vis sur la branche femelle, tout auprès de la charnière, & dont l'usage est d'écarter avec force les branches postérieures de l'instrument, pour que le bec pince sans risque de manquer prise.

On recommandoit de saisir avec le *valet à patin*, l'extrémité du vaisseau qu'on vouloit lier; de laisser ensuite pendre l'instrument, & de faire la ligature avec le fil & l'aiguille, comme nous l'avons dit à l'article AMPUTATION. *Voyez aussi* LIGATURE.

On ne se sert plus de cet instrument, du moins pour le cas en question. J'en ai donné la description, parce que je crois que cette espèce de pinces n'est point inutile en Chirurgie. L'avantage qu'elle a sur toutes nos pincettes, c'est qu'au moyen de son ressort, on est dispensé du soin de ferrer, & que l'on peut être assuré que ce qui a été bien saisi avec le *valet à patin*, n'échappera pas. (Y)

VALETTE, la cité de la, (*Géog. mod.*) c'est la plus grande des trois parties, qu'on entend communément sous le nom général de ville de Malte.

Les Italiens l'appellent *Terra-nuova*, & les François *Villeneuve*. Elle tient son nom de son fondateur Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre de Malte.

La cité de la Valette est située sur une péninsule, battue des flots de la mer par trois endroits; c'est une forte place, entourée de fossés taillés dans le roc, & défendue par de bons bastions, & autres ouvrages à la moderne. Le dedans est orné de rues longues & droites.

Il y a sept églises, & sept palais qu'on nomme *auberges*, & où peuvent manger tous les religieux, soit chevaliers ou frères servans, tant les profès que les novices des sept langues. Les commandeurs qu'on suppose assez riches pour subsister des revenus de leurs commanderies, ne s'y présentent guère; chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un appartement. Le trésor de l'ordre lui fournit une somme, soit en argent, soit en grains, ou en huile, pour les alimens des religieux de son auberge. Sa table particulière est servie avec abondance, qui se répand sur les tables voisines; mais avec tout cela, les religieux feroient souvent mauvaise chère, si le pilier de l'auberge ne suppléoit de ses propres fonds à ce qu'il tire du trésor. Comme ceux qui tiennent l'auberge

ont droit à la première dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ses épargnes, ou dans la bourse de ses amis, de quoi soutenir avec honneur cette dépense.

L'arsenal n'est pas éloigné du palais du grand-maître, & est sous l'inspection d'un des chevaliers de l'ordre. Le château S. Elm est bâti sur la pointe de la cité de la Valette, dont il n'est séparé que par un fossé taillé dans le roc. Entre ce château & la cité il y a des magasins à blé, qui sont aussi taillés dans le roc.

VALETTE, LA, (*Géog. mod.*) anciennement *Villebois*; petite ville de France dans l'Angoumois, à quatre lieues au midi d'Angoulême, érigée en duché-pairie en 1622. *Long. 17. 46. lat. 45. 41. (D. J.)*

VALETUDINAIRE, f. m. (*Médecine.*) ce terme est plus en usage parmi les gens qui ne font pas profession de médecine, que parmi les Médecins même; cependant il a rapport à la Médecine, & est employé pour signifier une personne dont la santé est ou chancelante, ou délicate, ou souvent altérée par différentes maladies qui lui arrivent par intervalles.

En général les femmes, les enfans, les vieillards, & parmi les adultes les pléthoriques, les mélancoliques, les hypocondriaques, & enfin les phthisiques sont généralement *valétudinaires*; de sorte que *valétudinaire* peut s'appliquer à tous ceux qui ont quelque maladie chronique, ou qui sont fort sujets aux maladies chroniques.

Le régime des *valétudinaires* doit être fort différent de celui que l'on prescrit, ou que l'on permet aux gens qui jouissent d'une santé égale & constante; on doit employer toutes les précautions imaginables pour soutenir leur délicatesse & leur foiblesse contre toutes les maladies qui les menacent.

1°. Les alimens doivent être eupeptiques, aisés à digérer, pris en petite quantité, suivis d'un exercice modéré; la boisson sera différente selon les circonstances: mais on évitera l'usage des liqueurs, & encore plus leur abus.

2°. Les passions seront tranquilles & calmes; le chagrin & les autres excès de l'ame seront défendus.

3°. Le sommeil sera prolongé, & on défendra l'usage de tout ce qui pourra le troubler.

Les remèdes seront appropriés, mais on se gardera d'en faire une habitude & une coutume; & comme les remèdes demandent un régime convenable, on aura soin de régler le régime pendant leur usage.

VALEUR, PRIX, (*Synonym.*) le mérite des choses en elles-mêmes en fait la *valeur*, & l'estimation en fait le *prix*.

La *valeur* est la règle du *prix*, mais une règle assez incertaine, & qu'on ne suit pas toujours.

De deux choses celle qui est d'une plus grande *valeur*, vaut mieux, & celle qui est d'un plus grand *prix*, vaut plus.

Il semble que le mot de *prix* suppose quelque rapport à l'achat ou à la vente: ce qui ne se trouve pas dans le mot de *valeur*. Ainsi l'on dit que ce n'est pas être connoisseur que de ne juger de la *valeur* des choses que par le *prix* qu'elles coûtent. *Girard. (D. J.)*

VALEUR DES NOTES, en Musique, outre la position des notes qui en marque le ton, elles ont toutes quelque figure déterminée qui en marque la durée ou le tems, c'est-à-dire qui détermine la *valeur* de la note.

C'est à Jean de Muris qu'on attribue l'invention de ces diverses figures, vers l'an 1330. Cependant le pere Mersene, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, assure n'y avoir rien vu qui pût appuyer cette opinion. De plus, l'examen des manuscrits de musique du quatorzième siècle qui sont à la bibliothèque du roi, ne portent point à juger que les diverses figures de notes qu'on y voit, fussent de si nouvelle invention. Enfin c'est une chose qui me paroît difficile à croire que durant trois cens ans & plus qu'il se font



écoulés entre Gui Aretin & Jean de Muris, la musique ait été entièrement privée du rythme & de la mesure, qui en font l'ame & le principal agrément.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les différentes valeurs des notes sont de fort ancienne invention. J'en trouve dès les premiers tems de cinq sortes de figures, sans compter la ligature & le point. Ces cinq sont la maxime, la longue, la breve, la semi-breve & la minime. Toutes ces différentes notes sont noires dans les manuscrits de Guillaume de Machaut; ce n'est que depuis l'invention de l'Imprimerie qu'on s'est avisé de les faire blanches, & ajoutant de nouvelles notes, de distinguer les valeurs par la couleur, aussi bien que par la figure.

Les notes, quoique figurées de même, n'avoient pas toujours une même valeur. Quelquefois la maxime valoit deux longues, ou la longue deux breves; quelquefois elle en valoit trois, cela dépendoit du mode. Voyez MODE. Il en étoit de même de la breve par rapport à la semi-breve, & cela dépendoit du tems. Voyez TEMS; & de même enfin de la semi-breve par rapport à la minime, & cela dépendoit de la prolotion. Voyez PROLOTION.

Il y avoit encore beaucoup d'autres manieres de modifier les différentes valeurs de ces notes par le point, par la ligature & par la position de la queue. Voyez LIGATURE, POINT, QUEUE.

Les figures qu'on ajouta dans la suite à ces cinq premières, furent la noire, la croche, la double-croche, la triple & même la quadruple croche; ce qui feroit dix figures en tout: mais dès qu'on eut pris la coutume de séparer les mesures par des barres, on abandonna toutes les figures de notes qui valoient plusieurs mesures, comme la maxime qui en valoit huit, la longue qui en valoit quatre, & la breve ou quarrée qui en valoit deux; la semi-breve ou ronde, qui valoit une mesure entiere, fut la plus longue valeur de note qui demeura en usage, & sur laquelle on détermina les valeurs de toutes les autres notes; & comme la mesure binaire qui avoit passé longtems pour moins parfaite que la mesure à trois tems, prit enfin le dessus, & servit de base à toutes les autres mesures, de même la division soûdouble l'emporta sur la division soûtriple qui avoit aussi passé pour la plus parfaite; la ronde ne valut plus que quelquefois trois blanches, mais toujours deux seulement; la blanche deux noires, la noire deux croches, & ainsi toujours dans la même proportion jusqu'à la quadruple croche, si ce n'est dans quelques cas d'exception où la division soûtriple fut conservée & indiquée par le chiffre 3 placé au-dessus ou au-dessous des notes. Voyez Planches & fig. les figures & les valeurs de toutes ces différentes especes de notes.

Les ligatures furent en même tems abolies, du moins quant aux changemens qu'elles produisoient dans les valeurs des notes. Les queues, de quelque maniere qu'elles fussent placées, n'eurent plus qu'un sens fixe & toujours le même; & enfin la signification du point fut aussi bornée à valoir exactement la moitié de la note qui est immédiatement avant lui. Tel est l'état où les figures des notes ont été mises par rapport à la valeur, & où elles sont actuellement.

L'auteur de la dissertation sur la musique moderne trouve tout cela fort mal imaginé; nous avons exposé au mot NOTE quelques-unes de ses raisons. (S)

VALEUR, f. f. (terme de lettre-de-change.) ce mot signifie proprement la nature de la chose, comme deniers comptans, marchandises, lettres-de-change, dettes, &c. qui est donnée, pour ainsi dire, en échange de la somme portée par la lettre dont on a besoin. Ricard. (D. J.)

VALEUR INTRINSEQUE, (Monnoie.) ce mot se dit des monnoies qui peuvent bien augmenter ou baisser suivant la volonté du prince, mais dont la vé-

ritable valeur ne dépend que de leur poids & du titre du métal. C'est toujours sur cette valeur intrinseque des especes qu'elles sont reçues dans les pays étrangers, bien que dans les lieux où elles ont été fabriquées, & où l'autorité souveraine leur donne cours, elles soient portées dans le commerce sur un pié bien plus fort; mais c'est un mal de plus dans l'état. (D. J.)

VALEUR, f. f. (Hydr.) la valeur des eaux est l'estimation de ce qu'elles peuvent produire en un certain tems. L'expérience y est plus nécessaire que la démonstration; c'est elle qui a fait connoître ce que fournit par minute un ruisseau, une riviere, un pouce d'eau, une ligne; c'est par son moyen qu'on sait qu'un muid d'eau contient 288 pintes mesure de Paris, & qu'on peut l'évaluer à 8 piés cubes valant chacun 36 pintes 8<sup>e</sup> de 288. (K)

VALEUR, (Morale.) la valeur est ce sentiment que l'enthousiasme de la gloire & la soif de la renommée enfantent, qui non content de faire affronter le danger sans le craindre, le fait même chérir & chercher.

C'est ce délire de l'héroïsme qui dans les derniers siècles forma ces preux chevaliers, héros chers à l'humanité, qui sembloient s'être approprié la cause de tous les foibles de l'univers.

C'est cette délicatesse généreuse que l'ombre d'un outrage enflamme, & dont rien ne peut défarmer la vengeance que l'idée d'une vengeance trop facile.

Bien différente de cette susceptibilité pointilleuse, trouvant l'insulte dans un mot à double sens, quand la peur ou la foiblesse le prononce, mais dont un regard fixe abaisse en terre la vue arrongante, semblable à l'épervier qui déchire la colombe, & que l'aigle fait fuir.

La valeur n'est pas cette intrépidité aveugle & momentanée que produit le desespoir de la passion, valeur qu'un poltron peut avoir, & qui par conséquent n'en est pas une; tels sont ces corps infirmes à qui le transport de la fièvre donne seul de la vivacité, & qui n'ont jamais de force sans convulsions.

La valeur n'est pas ce flegme inaltérable, cette espece d'insensibilité, d'oubli courageux de son existence, à qui la douleur la plus aiguë & la plus soudaine ne peut arracher un cri, ni causer une émotion sensible: triomphe rare & sublime que l'habitude de la plus longue, la plus réfléchie & la mieux secondée par une ame vigoureuse, remporte difficilement sur la nature.

La valeur est encore moins cette force extraordinaire que donne la vue d'un danger inévitable, dernier effort d'un être qui défend sa vie; sentiment inséparable de l'existence, commun, comme elle, à la foiblesse, à la force, à la femme, à l'enfant, seul courage vraiment naturel à l'homme né timide. A votre aspect, que fait le sauvage votre frere? il fuit. Osez le poursuivre & l'attaquer dans sa grotte, vous apprendrez ce que fait faire l'amour de la vie.

Sans spectateurs pour l'applaudir, ou au moins sans espoir d'être applaudi un jour, il n'y a point de valeur. De toutes les vertus factices c'est sans doute la plus noble & la plus brillante qu'ait jamais pu créer l'amour propre; mais enfin c'est une vertu factice.

C'est un germe heureux que la nature met en nous, mais qui ne peut éclore, si l'éducation & les mœurs du pays ne le fécondent.

Voulez-vous rendre une nation valeureuse, que toute action de valeur y soit récompensée. Mais quelle doit être cette récompense? L'éloge & la célébrité. Faites construire des chars de triomphe pour ceux qui auront triomphé, un grand cirque pour que les spectateurs, les rivaux & les applaudissemens soient nombreux; gardez-vous sur-tout de payer avec de l'or ce que l'honneur seul peut & doit acquitter. Celui qui songe à être riche, n'est ni ne sera jamais va-



leureux. Qu'avez-vous besoin d'or ? Un laurier récompense un héros.

Il s'agissoit au siège de \* \* \* de reconnoître un point d'attaque ; le péril étoit presque inévitable ; cent louis étoient assurés à celui qui pourroit en revenir ; plusieurs braves y étoient déjà restés ; un jeune homme se présente ; on le voit partir à regret ; il reste longtems ; on le croit tué ; mais il revient , & fait également admirer l'exactitude & le sang froid de son récit. Les cent louis lui sont offerts ; vous vous moquez de moi , mon général , répond-il alors , va-t-on là pour de l'argent ? Le bel exemple !

Que l'on parcourre dans les fastes de l'histoire , les siècles de l'ancienne chevalerie , où tout jusqu'aux jeux de l'amour avoit un air martial ; où les couleurs & les chiffres de la maîtresse ornoient toujours le bouclier de l'amant ; où la barrière des tournois ouvroit un nouveau chemin à la gloire ; où le vainqueur aux yeux de la nation entière recevoit la couronne des mains de la beauté ; qu'à ces jours d'honneur l'on compare ces tems d'apathie & d'indolence ; où nos guerriers ne souleveroient pas les lances que manioient leurs peres , on verra à quel point les mœurs & l'éducation influent sur la *valeur*.

La *valeur* aime autant la gloire qu'elle déteste le carnage ; cede-t-on à ses armes , ses armes cessent de frapper ; ce n'est point du sang qu'elle demande , c'est de l'honneur ; & toujours son vaincu lui devient cher , sur-tout s'il a été difficile à vaincre.

Du tems du paganisme elle fit les dieux , depuis elle créa les premiers nobles.

C'est à elle seule que semblera appartenir la pompe fastueuse des armoiries , ces casques panachés qui les couronnent , ces faisceaux d'armes qui servent de support aux écussons , ces livrées qui distinguoient les chefs dans la mêlée , & toutes ces décorations guerrières qu'elle seule ne dépare pas.

Ces superbes privilèges , aujourd'hui si prisés & si confondus , ne sont pas le seul appanage de la *valeur* ; elle possède un droit plus doux & plus flatteur encore , le droit de plaire. Le valeureux fut toujours le héros de l'amour ; c'est à lui que la nature a particulièrement accordé des forces pour la défense de ce sexe adoré , qui trouve les siennes dans sa foiblesse ; c'est lui que ce sexe charmant aime sur-tout à couronner comme son vainqueur.

Non contente d'annoblir toutes les idées & tous les penchans , la *valeur* étend également ses bienfaits sur le moral & sur le physique de ses héros ; c'est d'elle sur-tout que l'on tient cette démarche importante & facile ; cette aisance qui pare la beauté ou prête à la disgrâce un charme qui la fait oublier ; cette sécurité qui peint l'assurance intérieure ; ce regard ferme sans rudesse que rien n'abaisse que ce qu'il est honnête de redouter ; & la grandeur d'ame , & la sensibilité que toujours elle annonce , est encore un attrait de plus dont toute autre ame sensible peut malaisément se défendre.

Il seroit impossible de définir tous les caractères de la *valeur* selon ceux des êtres divers que peut échauffer cette vertu ; mais de même que l'on peut donner un sens définitif au mot *physionomie* , malgré la variété des physionomies , de même peut-on fixer le sens du mot *valeur* , malgré toutes ces modifications.

Pour y parvenir encore mieux , l'on va comparer les mots *bravoure* , *courage* , & *valeur* , que l'on a toujours tort de confondre.

Le mot *vaillance* paroît d'abord devoir être compris dans ce parallèle ; mais dans le fait c'est un mot qui a vieilli , & que *valeur* a remplacé ; son harmonie & son nombre le fait cependant employer encore dans la poésie.

Le *courage* est dans tous les événemens de la vie ;

la *bravoure* n'est qu'à la guerre ; la *valeur* par-tout où il y a un péril à affronter , & de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'assaut , le brave peut trembler dans une forêt battue de l'orage , fuir à la vue d'un phosphore enflammé , ou craindre les esprits ; le courage ne croit point à ces rêves de la superstition & de l'ignorance ; la *valeur* peut croire aux revenans , mais alors elle se bat contre le phantome.

La *bravoure* se contente de vaincre l'obstacle qui lui est offert ; le *courage* raisonne les moyens de le détruire ; la *valeur* le cherche , & son élan le brise , s'il est possible.

La *bravoure* veut être guidée ; le *courage* fait commander , & même obéir ; la *valeur* fait combattre.

Le brave blessé s'enorgueillit de l'être ; le *courageux* rassemble les forces que lui laisse encore sa blessure pour servir sa patrie ; le *valeureux* songe moins à la vie qu'il va perdre , qu'à la gloire qui lui échappe.

La *bravoure* victorieuse fait retentir l'arène de ses cris guerriers ; le *courage* triomphant oublie son succès , pour profiter de ses avantages ; la *valeur* couronnée soupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure* ; le *courage* fait vaincre & être vaincu sans être défait ; un échec désole la *valeur* sans la décourager.

L'exemple influe sur la *bravoure* ; ( plus d'un soldat n'est devenu brave qu'en prenant le nom de *grenadier* ; l'exemple ne rend point *valeureux* quand on ne l'est pas ) mais les témoins doublent la *valeur* ; le *courage* n'a besoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie & la santé rendent *braves* ; les réflexions , les connoissances , la Philosophie , le malheur , & plus encore la voix d'une conscience pure , rendent *courageux* ; la vanité noble , & l'espoir de la gloire , produisent la *valeur*.

Les trois cens Lacédémoniens des Termopiles ; ( celui qui échappa même ) furent *braves* : Socrate buvant la ciguë , Regulus retournant à Carthage , Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs , ou pardonnant à Sextus , furent *courageux* : Hercule terrassant les monstres ; Persée délivrant Andromède ; Achille courant aux remparts de Troie sûr d'y périr , étonnerent les siècles passés par leur *valeur*.

De nos jours , que l'on parcourre les fastes trop mal conservés , & cent fois trop peu publiés de nos régimens , l'on trouvera de dignes rivaux des braves de Lacédémone ; Turenne & Catina furent *courageux* ; Condé fut *valeureux* & l'est encore.

Le parallèle de la *bravoure* avec le *courage* & la *valeur* , doit finir en quittant le champ de bataille. Comparons à présent le *courage* & la *valeur* dans d'autres circonstances de la vie.

Le *valeureux* peut manquer de courage ; le *courageux* est toujours maître d'avoir de la *valeur*.

La *valeur* fert au guerrier qui va combattre ; le *courage* à tous les êtres qui jouissant de l'existence , sont sujets à toutes les calamités qui l'accompagnent.

Que vous serviroit la *valeur* , amant que l'on a trahi ; pere exploré que le sort prive d'un fils ; pere plus à plaindre , dont le fils n'est pas vertueux ? ô fils défolé qui allez être sans pere & sans mere ; ami dont l'ami craint la vérité ; ô vieillards qui allez mourir , infortunés , c'est du *courage* que vous avez besoin !

Contre les passions que peut la *valeur* sans *courage* ? Elle est leur esclave , & le *courage* est leur maître.

La *valeur* outragée se venge avec éclat , tandis que le *courage* pardonne en silence.

Près d'une maîtresse perfide le *courage* combat l'amour , tandis que la *valeur* combat le rival.



La valeur brave les horreurs de la mort ; le courage plus grand brave la mort & la vie.

Enfin, l'on peut conclure que la bravoure est le devoir du soldat ; le courage, la vertu du sage & du héros ; la valeur, celle du vrai chevalier. *Article de M. DE PEZAY, capitaine au régiment de Chabot, dragons.*

VALHALLA, f. m. (*Mythologie.*) c'est le nom que la Mythologie des anciens Celtes, Scandinaves ou Goths, donne à un séjour de délices, destiné pour ceux qui périroient dans les combats ; *valhalla* étoit le palais du dieu Odin ; les plaisirs dont on y jouissoit étoient conformes aux idées guerrières de ces peuples avides de combats. Ils supposoient donc que ceux qui étoient admis dans le *valhalla*, avoient tous les jours le plaisir de s'armer, de passer en revue, de se ranger en ordre de bataille, & de se tailler en pièces les uns les autres ; mais dès que l'heure du festin étoit venue, les héros retournoient dans la salle d'Odin, parfaitement guéris de leurs blessures ; là ils se mettoient à boire & à manger ; leur boisson étoit de la bière & de l'hydromel, qu'ils buvoient dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués, & qui leur étoit versée par des nymphes appellées *valkyries*. On voit combien une pareille doctrine étoit propre à inspirer le courage & le désir d'une mort glorieuse dans les combats, à ces peuples qui ont conquis la plus grande partie de l'Europe.

L'entrée du *valhalla* n'étoit promise qu'à ceux qui périroient dans les combats, toute autre mort étoit regardée comme ignominieuse ; & ceux qui mourroient de maladie ou de vieillesse, alloient dans le *niflheim* ou dans l'enfer destiné aux lâches & aux scélérats. *Voyez l'Introduction à l'histoire de Danemarck, par M. Mallet, & voyez NIFLHEIM.*

VALI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donnoit en Perse avant les dernières révolutions, à des vice-rois ou gouverneurs établis par la cour d'Is-pahan, pour gouverner en son nom des pays dont leurs ancêtres étoient les souverains avant que d'être soumis aux Persans. La Géorgie étoit dans ce cas, ainsi qu'une partie de l'Arabie ; les vice-rois de ces pays s'appelloient *vali* de Géorgie, *vali* d'Arabie, &c.

VALIDATION, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est l'action de faire valoir quelque chose qui sans cela ne seroit pas valable.

*Validation de criées* ; ce sont des lettres accordées en chancellerie, pour confirmer les criées, lorsqu'il y manque quelque défaut de formalité. Dans les coutumes de Vitry, Château-Thierry, & quelques autres, les Praticiens sont dans l'usage lorsqu'il est question de certifier des criées, d'observer si toutes les significations ont été faites parlant à la partie saisie ; cette formalité y est tellement de rigueur, que pour en couvrir le défaut, on a recours à des lettres de *validation de criées* ; l'adresse de ces lettres se fait au juge devant lequel les criées sont pendantes. *Voyez le style des lettres de chancellerie, par M. de Pimont.*

*Validation de mariage* ; on trouve dans le style de la chancellerie de Dufault, la formule de lettres de *validation de mariage* pour des gens de la religion prétendue réformée, qui s'étoient mariés, quoique il y eût parenté au degré de l'ordonnance, entre la première femme & la seconde, à l'effet d'assurer l'état des conjoints & celui de leurs enfans nés & à naître.

*Validation de paiement* ; sont des lettres que le roi accorde à un comptable pour qu'on lui alloue à la chambre des comptes un paiement sur lequel elle pourroit faire quelque difficulté. *Voyez le style de chancellerie de Dufault, page 79.*

VALIDE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie ce qui est valable selon les lois ; un acte est *valide* en la forme, lorsqu'il est revêtu de toutes les formalités né-

cessaires, & il est *valide* au fond lorsque les dispositions qu'il renferme n'ont rien de prohibé. *Voyez ACTE, FORMALITÉ, FORME, VALABLE, VALIDITÉ. (A)*

VALIDÉ, (*Hist. mod.*) nom que l'on donne chez les Turcs à la sultane mere de l'empereur qui est sur le trône. La *sultane validé* est toujours très-respectée par son fils, & prend part aux affaires de l'état, suivant le plus ou le moins d'ascendant qu'elle fait prendre sur son esprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres sultanes qui sont dans le ferrail, & peuvent y changer & y introduire ce que la fantaisie leur suggere. La loi veut que le sultan obtienne le consentement de sa mere pour coucher avec quelqu'une des femmes qui y sont renfermées ; ainsi la *validé* lui amene une fille choisie pour attirer ses regards ; elle trouveroit très-mauvais & se croiroit déshonorée, si son fils ne s'en rapportoit à son choix. Son médecin nommé *hekifis effendi*, lorsqu'elle tombe malade, est introduit dans son appartement, mais ils ne lui parle qu'au-travers d'un voile dont son lit est environné, & ne lui tâte le pouls qu'au-travers d'un linge fin, qu'on met sur le bras de la *sultane validé*. Elle a un revenu particulier, que l'on nomme *Paschmalyk* ; il est de mille bourses ou d'environ quinze cent mille francs, dont elle dispose à sa volonté.

VALISE, f. f. (*terme de Coffretier.*) ustensile de cuir uni ou à poil, servant à mettre des hardes & autres choses, pour porter en voyage sur la croupe d'un cheval, ou autrement. (*D. J.*)

VALKYRIES, f. f. pl. (*Mythologie.*) C'est le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à des Nymphes, qui habitoient le *valhalla*, c'est-à-dire paradis des héros, ou la demeure d'Odin ; ce dieu les emploie par choisir ceux qui doivent être tués dans les combats. Une de leurs fonctions étoit de verser à boire aux héros qui avoient été admis dans le palais d'Odin ; c'étoient aussi elles qui présentoient à ce dieu ceux qui mourroient dans les batailles. *Voyez l'EDDA des Irlandois.*

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) en latin *Pincium*, ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur la riviere de Pisuerga, près de son embouchure dans le Duero, à 20 lieues au sud-ouest de Burgos, à 25 au nord-est de Salamanque, & à 35 au nord de Madrid.

*Valladolid* est une des plus grandes villes d'Espagne. Elle contient soixante & dix couvens de l'un & de l'autre sexe, & des églises à proportion ; d'ailleurs l'étendue de ses places publiques y est très-considérable. On donne sept cens pas de circuit à la seule place du marché nommée *el campo* ; les maisons de cette place sont égales, & à quatre étages. L'université n'est composée que de quelques colleges. On a fondé dans cette ville en 1752, une académie des sciences & des arts ; mais cette académie ne se presse pas de répandre ses lumières, car elle n'a point encore publié d'ouvrages. L'évêché de cette cité est suffragant de Toledé, & a été fondé en 1595. Son revenu est évalué à quinze mille ducats. Cette ville a été la résidence des rois de Castille jusqu'à Charles-quin. Les dehors en sont très-agréables ; c'est une belle plaine couverte de jardins, de vergers, de prés & de champs. *Long. 13. 35. lat. 41. 43.*

*Valladolid* est la patrie de quatre ou cinq jésuites, dont les noms ne sont connus qu'en Espagne ; mais il n'en est pas de même de Mercado (Louis de) en latin *Mercatus*, un des favans médecins du xvj. siècle ; toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées *Francofurti 1634, cinq vol. in-fol.* Il mourut en 1593, à 53 ans.

*Nuñez* (Ferdinand), surnommé *Pincianus*, du nom latin de sa patrie, a eu la gloire d'apporter le premier l'usage de la langue greque en Espagne. La



noblesse de son extraction lui procura l'honneur d'être fait chevalier de S. Jacques ; mais quoiqu'il fût en même tems intendant des finances de Ferdinand le catholique, il n'employa sa fortune qu'à devenir le propagateur des belles-lettres dans sa patrie ; sourd aux promesses les plus magnifiques, & insensible aux espérances de la cour les plus flatteuses, il consacra son loisir studieux à communiquer aux autres les lumières qu'il possédoit. Il fit pour la plus grande partie la version latine des septante, imprimée dans la polyglotte du cardinal Ximenes. Emule d'Hermolaüs Barbaro, il publia des commentaires sur Plin, Pomponius Méla & Sénèque, tous trois ses compatriotes ; enfin, il mérita les éloges des plus savans hommes, de juste-Lipse, d'Isaac Vossius & d'autres critiques. Il mourut en 1553, âgé de plus de 80 ans. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

VALLADOLID, (Géog. mod.) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, entre Loxa au nord, & Loyola au midi, sur la riviere de Chinchipé. Cette ville autrefois opulente, n'est plus qu'un petit hameau habité par quelques indiens ou métifs. Long. 301. 40. lat. mérid. 4. 31. (D. J.)

VALLADOLID ou VALLISOLETO, (Géog. mod.) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Méchoacan, proche d'un grand lac, avec un évêché suffragant de Mexico. Latit. 11. 19. (D. J.)

VALLADOLID, (Géogr. mod.) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle-Espagne, au Yucatan, environ à 30 lieues au midi oriental de Mérida, près de la côte du golfe de Honduras. Latitude 19.

VALLADOLID, (Géogr. mod.) ville de l'Amérique septentrionale, dans le gouvernement de Honduras, sur les confins de l'audience de Nicaragua, dans une belle plaine. Il y a des peres de la Merci, & un évêché.

VALLAGE, LE, (Géog. mod.) petit pays de France, qui fait partie du gouvernement de Champagne. Il est borné au nord par le Châlonois & le Pertois, au midi par le Bassigni, au levant par le Barrois, & au couchant par la Champagne propre. Il est arrosé par l'Aube & la Marne. Vaussy est la capitale ; ses autres villes sont Joinville & Bar-sur-Aube. (D. J.)

VALLAIRE, adj. (Hist. nat.) nom que donnoient les Romains à la couronne que l'état ou le général décernoit à tout officier ou soldat qui dans l'attaque d'un camp avoit le premier franchi les palissades & pénétré dans les lignes ou retranchemens des ennemis. Ce mot est dérivé de *vallum*, pieu garni de quelques branches qu'on plantoit sur la crête du retranchement, pour former l'enceinte du camp que les anciens nommoient *lorica*. Ils donnoient aussi à cette couronne le nom de *castrensis*, du mot *castra*, camp.

Aulugelle assure que cette couronne étoit d'or, & néanmoins, au rapport de Plin, l. XXII. c. iij. elle n'étoit pas tant estimée que la couronne obsidionale qui n'étoit que d'herbe ou de gâson. Les Romains pensoient & avec raison qu'il étoit plus glorieux & plus utile à l'état de délivrer & de conserver des citoyens, que de vaincre des ennemis. Voyez COURONNE.

VALLAIS, LE, (Géog. mod.) en allemand *Waliserland* ; pays voisin & allié des Suisses. Il est borné au nord par le canton de Berne, au midi par le val d'Aoste, au levant par le canton d'Uri, & au couchant par la république de Genève ; de ce dernier côté, il fait face à la Savoie. Ce pays est une vallée étroite, dont la longueur est d'environ 34 lieues ; sa largeur est fort inégale. Le Rhône traverse le Vallais dans toute sa longueur, du levant au couchant. On le divise en haut & bas Vallais, qui sont l'un & l'autre très-peuplés. Le haut Vallais est partagé en sept communautés, départemens ou juridictions, que l'on nomme *dixaines* en français, & *zehnden* en

allemand. Le bas Vallais est divisé en six gouvernemens ou bannieres.

Il n'y a peut-être point dans la Suisse de contrée si bien entourée de montagnes que le Vallais, ni si bien fortifiée par la nature ; mais quoique ce pays soit une vallée environnée de hautes montagnes couvertes de neiges, c'est cependant le quartier le plus chaud de la Suisse. Il produit de très-bons vins, dont les vignes sont sur des rochers ; le terroir rapporte aussi suffisamment de blé, de seigle & d'orge pour la nourriture des habitans : ils sont accoutumés à la fatigue, endurcis au travail ; & comme ils vivent frugalement, & respirent un air pur ; ils parviennent sans maladies à une vieillesse vigoureuse ; ils paroissent n'être exposés qu'à la difformité du goitre, qui peut venir de la mauvaise qualité des eaux ; mais ce mal même n'est pas universel ; tout le pays est cultivé & planté d'arbres fruitiers.

Le haut Vallais, où est la source du Rhône, étoit autrefois occupé par les *Seduni* qui ont laissé leur nom à la ville de Sion, appelée en latin *Seduni*, & le bas Vallais par les *Veragri*, dont la situation a été exactement marquée par César dans le liv. III. de ses commentaires, où il nomme par ordre les *Nantuates*, les *Veragri*, & les *Seduni*, qui occupoient le pays depuis les Allobroges, le lac Léman & le Rhône jusqu'aux hautes Alpes, *usque ad summas Alpes*, où est la source du Rhône.

Le Vallais fit partie du royaume de Bourgogne sous les Mérovingiens & les Carlovingiens. Les successeurs de Rodolphe, élu l'an 888 roi de la Bourgogne transjurane & septentrionale, jouirent paisiblement de ce même pays jusqu'à Rodolphe III. sous lequel les officiers nommés *comies*, s'érigerent en princes, & les évêques aussi, ce qu'ils avoient commencé à faire dès le tems du roi Conrad le Pacifique, pere & prédécesseur de Rodolphe, nommé le *lâche*, parce qu'il souffrit & autorisa ces usurpations. Les empereurs allemands, qui succéderent à Rodolphe, mirent le gouvernement de la Bourgogne transjurane entre les mains des ducs de Zéringue, qui attaquèrent les Vallaisans, mais avec divers succès, & ils furent obligés enfin de les laisser vivre dans leurs montagnes en liberté.

La plus ancienne alliance que les Vallaisans aient faite avec quelques cantons de la Suisse, est celle qu'ils contractèrent pour dix ans avec les Bernois l'an 1250, qu'ils renouvelèrent en 1448, & qu'ils déclarèrent stable & éternelle en 1475. Ils avoient fait une pareille alliance en 1473 avec les cantons de Lucerne, d'Ury & d'Underwald ; & en 1529, ils furent admis par tous les cantons dans l'alliance helvétique. Il fut cependant ajouté dans l'acte une clause, qui portoit que cette alliance seroit renouvelée tous les 25 ans.

Enfin en 1533, l'évêque & la république de Vallais renouvelèrent leur alliance avec les trois cantons catholiques, Lucerne, Ury & Underwald ; & les quatre autres ; savoir, Schwitz, Zoug, Fribourg & Soleure y acquiescerent.

Ce renouvellement fut en quelque maniere une nouvelle alliance ; car du côté des Suisses tous les cantons catholiques y stipulèrent, & du côté des Vallaisans, qui sont fort attachés à l'église romaine, tout l'état y entra pareillement.

Les Vallaisans voulant conserver leur liberté intérieure, pratiquent depuis long-tems un usage singulier pour réprimer les grands qui tenteroient de la leur ravir par leur crédit & leur puissance. C'est ce qu'ils appellent la *masse*, en allemand *matzen*, & qui tient quelque chose de l'ostracisme des Athéniens. Le peuple prend un tronc d'arbre ou de vigne, sur lequel il pose une figure de tête d'homme, semblable à une tête de Méduse ; chaque mecontent fiche un clou à cette



masse; & quand elle est chargée de clous, on porte la masse dans l'assemblée des juridictions avec le nom de l'homme qu'on redoute, & l'on demande son bannissement. Cette maniere extraordinaire d'obtenir justice dans ce pays-là, y produit beaucoup de bien & peu de mal. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

VALLATUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie. L'itinéraire d'Antonin le place entre Abafina & Summemtorium. On croit communément que le nom moderne est Willenbach. (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Istrie, à 7 milles de la mer, & à 14 au nord de Pola; elle est ceinte de murailles, & soumise aux Vénitiens.

VALLÉE, VALLON, (*Synonyme.*) vallée semble signifier une espace plus étendu; vallon semble en marquer un plus resserré.

Les poètes ont rendu le mot de vallon plus usité; parce qu'ils ont ajouté à la force de ce mot une idée de quelque chose d'agréable ou de champêtre, tandis que celui de vallée n'a retenu que l'idée d'un lieu bas, & situé entre d'autres lieux plus élevés.

On dit la vallée de Josaphat, où le vulgaire pense que se doit faire le jugement universel; & l'on dit souvent en poésie le sacré vallon, où la fable établit une demeure des muses. A entendre nos aimables décider d'un ton léger du mérite des poètes anciens & modernes,

*On diroit qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon,  
Qu'ils disposent de tout dans le sacré vallon.*

(*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. sacrée.*) il est parlé dans l'Écriture de plusieurs vallées de la Judée; nous n'en citerons ici que quelques-unes, dont les noms se lisent le plus souvent: telles sont la vallée des artisans, sur les confins des tribus de Juda & de Benjamin; la vallée des bois, dans laquelle étoient bâties Sodome & Gomorre; la vallée de Save ou Royale, ainsi dite parce que Melchisédech y rencontra Abraham; la vallée de bénédiction, près de Jérusalem, ainsi nommée, parce que les Juifs y remerciaient Dieu de la victoire qu'il avoit accordée à Josaphat, *II. Paral. xx. 26.* la vallée de Gad, située au-delà du Jourdain, le long de l'Arnon, *II. rois, xxiv. 5.* la vallée de vision, signifie Jérusalem dans le style prophétique, & par antiphrase, parce qu'elle est située sur une montagne; la vallée grassée, étoit aux environs de Samarie qui la dominoit; sa fertilité lui fit donner ce nom; la vallée des passans marque le grand chemin qui étoit au pié du mont-Carmel, pour aller du levant vers la mer. *Ezech. xxxix. 11.* la vallée des montagnes, désigne les vallées qui étoient autour de Jérusalem, où les habitans de cette ville se sauverent, lorsqu'elle fut assiégée par les Romains; la vallée du carnage fut ainsi nommée, parce que Josaphat y défit un grand nombre d'ennemis; c'est la même que la vallée de Josaphat ou du jugement, dont parle Joël, *ijj. 14.* (*D. J.*)

VALLÉE, (*Géog. mod.*) mot françois qui signifie la descente d'une montagne rude, escarpée, roide; il signifie aussi un espace de terre ou de pays, situé au pié de quelque montagne ou côte. On disoit autrefois val; mais il n'est plus en usage que dans les noms propres: le val de Galice, le val des Choux, le val Suzon. L'un & l'autre mot est formé du latin *vallis*, dont les Italiens ont fait leur mot *val* ou *valle*, & les Espagnols leur mot *valle*.

On entend ordinairement par une vallée une espèce de plaine, le plus souvent traversée par une rivière, bornée à ses côtés par des collines ou des montagnes, & qui a une longueur plus ou moins grande, sans largeur considérable. Il y a des pays fort vastes nommés vallées, comme dans la Sicile, qui est divisée en trois vallées, valle di Mazzara, valle di Demo-

Tome XVI.

na, & valle di Noto. Comme, selon le proverbe, il n'y a point de montagnes sans vallées, le mot de *vallée* est commun dans les montagnes, par exemple, dans la Suisse, chez les Grisons, dans une partie de la Lombardie & dans les Pyrénées. (*D. J.*)

VALLÉE DE VISION, la, (*Critique sacrée.*) la vallée de vision dans le style figuré, signifie Jérusalem. Elle est nommée vallée par antiphrase, parce qu'elle est située sur une montagne; & on lui donne le surnom de *vision*, parce qu'elle est le sujet de la prophétie d'Isaïe, ou parce que le temple de Jérusalem fut bâti sur le mont Moria, qui est la montagne de vision.

VALLÉE DE CLUYD, (*Géog. mod.*) vallée d'Angleterre, dans le comté de Denbig. Elle s'étend du sud-est au nord-ouest jusqu'à l'Océan, de la longueur de 17 milles, sur 5 de largeur. Elle est de toutes parts environnée de hautes montagnes, excepté le long des côtés, où elle est toute ouverte. La rivière de la Cluyd la traverse par le milieu, depuis sa source jusqu'à son embouchure.

VALLÉES, pays des quatre, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la Gascogne, sur la gauche de la Garonne, partie dans le diocèse d'Auch, & partie dans celui de Comminge. Il renferme les vallées de la Barthe ou Nestes, Aure, Magnoac & Barouffe. (*D. J.*)

VALLI, (*Botan. exot.*) arbrisseau des Indes que M. Commelin nomme *frutex siliquosa, indica, flore papilionacea, siliquis planis, brevibus, duo aut tria semina isthmia continentibus.* Hort. Malab.

Cet arbrisseau s'attache à toutes les plantes de son voisinage. Ses feuilles ressemblent à celles du frêne, & ont quelque âcrimonie. Ses fleurs sont papilionacées & sans odeur. Ses gouffes ont un pouce de long, sur un pouce de circonférence; elles sont plates, & contiennent deux ou trois semences séparées par une cloison étroite; ses fèves sont d'un goût extrêmement désagréable. Cette plante fleurit au mois d'août, & son fruit est mûr dans ceux de Décembre & de Janvier. (*D. J.*)

VALLUM, AGGER, VINEÆ, TURRES, (*Art. milit. des Romains.*) vallum étoit un retranchement que l'on faisoit avec des pieux, une palissade. Agger, élévation pour dominer la ville, que l'on faisoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. Vineæ, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la sappe du mur. Turres, les tours, étoient de bois, & l'on y mettoit des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifices, &c. (*D. J.*)

VALLUM ADRIANI, (*Géog. anc.*) dans la 124<sup>e</sup> année de J. C. l'empereur Adrien passa dans la grande-Bretagne pour y appaiser un soulèvement, & après avoir battu les rebelles, il fit tirer pour la première fois, dit Spartian *in Hadriani vitâ, c. xj.* une muraille de 80 milles de longueur, pour empêcher les peuples sauvages du nord, de se jeter sur les sujets des Romains.

Cette muraille, ou ce retranchement, tenoit toute la largeur de l'île, depuis une mer jusqu'à l'autre; c'est-à-dire, depuis le bord de la Tyne, au voisinage de New-Castle, jusqu'au bord de l'Éden, près de Carlisle, dans le Cumberland, & de Carlisle jusqu'à la mer.

L'auteur des délices de la grande-Bretagne, page 1140, dit: « L'historien qui nous apprend cette circonstance, ne marque pas en quel endroit étoit cette muraille: mais les Ecoffois ne doutent nullement, que ce ne fût entre les golfes de Glotta & de Bodotria, dans les mêmes endroits où Agricola avoit mis des garnisons 40 ans auparavant; & ils sont persuadés que c'est la même muraille dont il reste des vestiges assez considérables, entre les golfes dont il vient d'être parlé, qui sont ceux de la Cluyd & du Forth.

M M m m m ij



Mais il paroîtroit plutôt que c'est le *Vallum* de Sévere, dont nous ferons l'article, qui doit être placé entre ces deux golfes, & non celui d'Hadrien: car Spartian, in *Hadriani vitâ*, c. xj. dit positivement que le *Vallum* de Sévere fut bâti bien loin au-delà de celui d'Hadrien. D'ailleurs, si le mur de ce dernier avoit été entre les golfes de Cluyd & de Forth, il n'auroit pas eu 80 mille pas de longueur, mais seulement 32 mille pas, mesure qu'Aurelius Victor. *Epitom. hist. Augustæ*, & Eutrope, in *Severo*, l. VII. c. xix. donnent au *Vallum* de Sévere.

Quoi qu'il en soit, les restes de ce grand & merveilleux ouvrage font voir qu'il étoit digne de la puissance des Romains. D'abord Hadrien ne le fit faire que de gazon; mais dans la suite on l'a bâti de gros quartiers de pierre. Cette muraille étoit haute de 15 piés, & en quelques endroits large de 9, comme on le peut encore voir par les débris qui en restent. Elle comprenoit un espace d'environ cent milles de longueur à-travers des plaines, des vallées, des montagnes & des forêts: de-sorte qu'elle devoit avoir coûté des peines & des dépenses infinies. Elle étoit flanquée de tours, à la distance de mille pas les unes des autres: & tout du long, on avoit bâti une infinité de bourgs & de châteaux. Les Anglois l'appellent *the Picts wall*, c'est-à-dire, *la muraille des Pictes*; parce que les incursions des Pictes furent la cause qui fit que les Romains pensèrent à un ouvrage de cette nature.

A Walvich, que l'on croit être l'ancienne *Gallana*, on voit des vestiges d'anciennes fortifications, & particulièrement les ruines d'une grande forteresse. Près de cet endroit, la Tyne coupe la muraille, passant par une voute qu'on eut soin d'y construire; & à quelque distance de la muraille, les deux Tynes se joignent, pour ne faire plus qu'une seule riviere. (D. J.)

*VALLUM ANTONII PII*, (Géog. anc.) retranchement ou muraille élevée par l'empereur Antonin Pie, dans la grande-Bretagne, pour arrêter les incursions des Calédoniens. On n'est pas d'accord sur l'endroit où fut fait ce retranchement. Camden prétend qu'il passoit par la ville de *Brumeria*, aujourd'hui *Brampton*; & selon la carte du pere Briet, il commençoit auprès de Berwick, à l'embouchure de la Twede, & entroit dans les terres vers le sud-ouest, en suivant à-peu-près les mêmes limites qui séparent l'Ecosse de l'Angleterre. (D. J.)

*VALLUM SEVERI*, (Géog. anc.) l'empereur Sévere étant passé dans la grande Bretagne avec ses deux fils, environ l'an 207 de Jésus-Christ, repoussa les Calédoniens; & pour les empêcher de revenir dans la province des Romains, il fit élever une muraille qui tenoit toute la largeur de l'île d'une mer à l'autre, entre les golfes de Glotta & de Bodotria, aujourd'hui les golfes de Cluyd & de Forth.

Cette muraille, ou plutôt ce retranchement, puisque Spartien & les autres auteurs anciens lui donnent le nom de *vallum*, fut apparemment forcé par les Calédoniens: car, sous l'empire de Dioclétien, Carausius, qui dans la suite eut la présomption de prendre la pourpre impériale, dépouilla les Calédoniens de leurs terres, & alla rétablir les bornes de l'empire romain entre les golfes de la Cluyd & du Forth: & soixante ans après ou environ, Théodose, pere de l'empereur Théodose le grand, marchant sur les brisées de Carausius, réduisit en forme de province tout le pays qui est entre l'Angleterre & les deux golfes en question. Il l'appella *Valentia*, du nom de l'empereur; & pour en assurer la possession aux Romains, il rétablit la muraille de Sévere entre les mêmes golfes. Voyez *VALENTIA*, Géog. anc. (D. J.)

*VALLUM-STILICONIS* ou *MURUS-STILICONIS*, (Géog. anc.) nom d'une muraille ou d'un re-

tranchement, qu'on croit que Stilicon fit tirer dans la grande Bretagne le long du rivage, dans un espace d'environ quatre milles, depuis l'embouchure du Darwent jusqu'à celle de l'Elne, afin de défendre ces côtes contre l'irruption des *Scoti*, qui sortoient de l'Irlande pour se jeter sur ce pays-là. (D. J.)

*VALNA*, (Géog. mod.) petite méchante ville ou bicoque d'Espagne, dans l'Andalousie, sur une montagne, au midi du Guadalquivir.

*VALOGNE* ou *VALOGNES*, (Géog. mod.) en latin moderne *Valoniæ*; ville de France, dans la basse Normandie, au diocèse de Coutances, sur un petit ruisseau, à 3 lieues de la mer. Il y a un bailliage, une sénéchaussée, une maîtrise des eaux & forêts, une collégiale, & quelques couvens. Long. 16. 15. latit. 49. 27.

C'est au village de Valdésie, près de *Valogne*, qu'est né, au commencement du dernier siècle, Jean de Launoi, en latin *Launoius*, prêtre & célèbre docteur en Théologie dans l'université de Paris, savant d'un ordre supérieur, infatigable dans le travail, & critique intrépide. Homme d'un desintéressement à toute épreuve, insensible à toute ambition, il refusa tous les bénéfices qu'on lui offrit, content de ses livres & de sa fortune qui étoit très-médiocre. Sa vie fut simple, & son ame toujours bienfaisante.

La préface de son testament est remarquable. Après les paroles ordinaires, au nom du Pere, &c. il y avoit: « J'aurai bientôt fait, car je n'ai pas beaucoup de biens, ayant détourné mon esprit de leur recherche par de plus nobles soins, & m'étant convaincu de bonne heure qu'un chrétien a beaucoup plus de peine à faire un bon usage des richesses qu'à s'en passer ». On peut dire qu'il est mort la plume à la main: car non-seulement il avoit un livre sous la presse (défense des intérêts du roi), pendant sa dernière maladie, mais même il en corrigea les épreuves un jour avant son décès.

Il mourut à l'hôtel d'Etrée l'an 1678, âgé de plus de 77 ans. Le cardinal d'Etrée n'étant encore qu'évêque de Laon, s'étoit en quelque maniere approprié M. de Launoi. « Et certes ayant un tel personnage auprès de lui, il ne le pouvoit conserver ni chérir avec trop de soins », dit M. de Marolles. Il fut enterré aux minimes, comme il l'avoit ordonné par son testament; mais on n'eut pas la liberté de mettre sur son tombeau l'épithaphe qu'on lui avoit préparée, parce que cette épithaphe attribuoit au défunt la louange d'avoir soutenu l'orthodoxie; & quelque tems après, les minimes déclarèrent que les deux puissances, la royale & l'ecclésiastique, leur avoient enjoint de ne souffrir aucune inscription à la gloire de M. de Launoi.

Ses œuvres ont été recueillies par l'abbé Granet, & imprimées à Genève en 1731, en dix volumes in-folio. Ses lettres, qui en font la partie principale, avoient déjà paru à Cambridge en 1689, in-fol. Tous les ouvrages de ce savant sont remplis de lecture & de science ecclésiastique. Il y défend avec force les droits du roi, les libertés de l'église gallicane, & la juste autorité des évêques. Son style n'est pas assez orné, & ses raisonnemens ne sont peut-être pas toujours justes; mais on est amplement dédommagé en le lisant, par la variété des sujets qu'il traite, l'étendue de son érudition, & quantité de traits ingénieux.

Le public lui a certainement de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre de *autoritate negantis argumenti*, il auroit rendu service à la république des lettres; car il a donné, par cet ouvrage, de belles ouvertures, pour discerner le vrai & le faux dans les matieres historiques.

Il attaqua, dans ses écrits, plusieurs fausses traditions, entr'autres l'arrivée de Lazare & de Magde-



leine en Provence ; l'apostolat des Gaules de Denys l'aréopagite ; la cause de la retraite de S. Bruno , fondateur des chartreux ; la vision de Simon Stoch ; les privileges de la bulle sabbatine , &c. Il crut aussi devoir démontrer la fausseté des prétendus privileges des moines , en vertu desquels ils ne vouloient pas reconnoître la juridiction des évêques ; & il réfuta les raisons qu'ils alléguoient pour s'attribuer l'administration du sacrement de pénitence. « Ceux qui aiment la vérité , dit M. de Marolles , lui furent autant de gré de ses belles recherches , que les gens qui sont incapables d'honorer la raison , crurent avoir de sujet de se plaindre de ce savant pour avoir fait de telles conquêtes ; & si la superstition s'en afflige , l'Eglise pure doit s'en glorifier ».

M. de Launoi étendit encore sa critique sur le trop grand nombre de saints canonisés dans le calendrier , & les abus qui en résultent. Vigneul Marville rapporte que le curé de S. Eustache de Paris disoit : « Quand je rencontre le docteur de Launoi , je le salue jusqu'à terre , & ne lui parle que le chapeau à la main , & avec bien de l'humilité , tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon S. Eustache qui ne tient à rien ». Il avoit raison , dit M. de Valois , car la vie de S. Eustache est un tissu de fables entassées les unes sur les autres ; & je suis fort surpris , continue-t-il , que la plus grosse paroisse de Paris ait quitté le nom d'une des plus célèbres & illustres martyres que nous ayons pour prendre celui d'un saint inconnu & fort suspect.

Godefroi l'historiographe étant sorti de son logis de grand matin le premier jour de l'an , rencontra dans la rue de la Harpe M. de Launoi qui s'en alloit en Sorbonne. Il l'aborda , & lui dit en l'embrassant : « Bon jour & bon an , monsieur ; quel saint dénicheriez-vous du ciel cette année ? » M. de Launoi , surpris de la demande , lui répondit : « Je ne dénicher point du ciel les véritables saints que Dieu & leur mérite y ont placés , mais bien ceux que l'ignorance & la superstition des peuples y ont fait glisser sans qu'ils le méritassent , & sans l'aveu de Dieu & des savans ».

C'est là-dessus que Ménage fit une bonne épigramme grecque , dans laquelle il compare M. de Launoi au Jupiter d'Homère , qui chassa du ciel toute la racaille des faux dieux qui s'y étoit glissée parmi les véritables , & qui leur donnant du pié au cul , les fit tomber du haut de son trône & des étoiles en terre.

Τὸν Λαυνοῖον ὄρας , ὃς ἀρρέλον Οὐρανόων  
ρίψε , ποδὸς τελαγῶν ἀπὸ βηλοῦ Θεσπεσίτου.

Rome cria contre l'entreprise de M. de Launoi , comme contre un horrible sacrilege ; elle le déclara un destructeur de la religion , & mit tous ses livres à l'inquisition , ne pouvant y faire traîner l'auteur ; mais l'histoire de l'Eglise de Balnage , publiée l'an 1699 , en deux volumes in-fol. a bien dû autrement émouvoir la bile des inquisiteurs. C'est-là qu'on trouve la destruction de tant de faux saints & de tant de faux martyrs , qu'en comparaison de cet océan l'entreprise de M. de Launoi n'est qu'un petit ruisseau.

Il étoit cependant difficile que ce docte théologien de Sorbonne écrivît beaucoup de choses contre les maximes des flatteurs du pape , contre les superstitions & contre les prétendues exemptions des moines , sans s'attirer beaucoup d'ennemis. Il éprouva sur ses vieux jours qu'il avoit choqué un parti fort redoutable. On lui défendit de tenir des assemblées dans sa chambre , quoiqu'elles fussent très-innocentes , puisqu'il n'y recevoit que des amis , & qu'on n'y conyeroit que de sciences ; enfin on fit des affaires à son libraire qui imprimoit son livre de la simonie , où entr'autres choses il attaque les annates & réfute le jésuite Azorius.

M. de Launoi supporta patiemment cette espece de persécution , & se trouvant d'ailleurs protégé par des gens du premier mérite , il continua de travailler pour l'Eglise , pour son prince & pour le plus grand bien de la religion. Il a éclairé l'esprit d'une infinité de gens , sans que tous les abus ayent été corrigés ; c'est parce que trop de personnes sont intéressées à les maintenir. Il y a bien de la différence entre les particuliers & le public. Il vient des tems où la plupart des particuliers se trouvent désabusés , & néanmoins la pratique du public demeure la même. Enfin il semble que la cour de Rome ait adopté la religion du dieu *Termus* de la république romaine. Ce dieu ne cédoit à rien , non pas même à Jupiter. ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

VALOIR , v. act. ( *Gram.* ) avoir une valeur , un certain prix , soit intrinseque , soit arbitraire : une marchandise doit valoir moins quand elle est commune , que quand elle est rare. Voyez VALEUR.

On dit aussi dans le commerce faire valoir son argent , pour dire en tirer du profit , le mettre à intérêt. Voyez INTÉRÊT.

VALOIS , ( *Géog. mod.* ) pays de France , dans le gouvernement de l'île de France. Il est borné au nord par le Soissonnois ; au midi , par la Brie ; au levant , par la Champagne ; & au couchant , par le Beauvoisis. Il prend son nom d'un vieux chapitre appelé *Vadum* en latin , & *Vé* en françois. Ce n'étoit autrefois qu'un comté , que Philippe-Auguste réunit à la couronne ; c'est à-présent un duché qui fut donné en apanage au frere de Louis XIV. & que la maison d'Orléans possède. C'est un pays de plaine abondant en blé. Crépi est la capitale. ( *D. J.* )

VALOISE ou LUQUOISE , f. f. ( *Manuf. en soie.* ) étoffe montée à huit lisses , autant de lisses pour rabattre que pour lever ; à chaque coup de la tire , on baisse une lisse de rabat , & l'on passe la navette de la même couleur ; ce qui produit un diminutif de la lustrine. La chaîne & la trame sont très-minces.

VALON , ( *Géog. anc.* ) fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée , l. III. c. j. place son embouchure entre les villes *Tingis* & *Exiliffa* , c'est-à-dire environ au milieu de la côte du détroit de Gibraltar. ( *D. J.* )

VALONE , ( *Géogr. mod.* ) ville de l'empire turc , dans l'Albanie , sur le bord de la mer , près des montagnes de la Chimere , à 70 milles d'Otrante , avec un port & un archevêché grec. Les Vénitiens la prirent en 1690 , & l'abandonnerent quelque tems après , en ayant ruiné les fortifications.

VALOUVERS , f. m. ( *Hist. mod.* ) c'est ainsi que l'on nomme les idolâtres de l'Indostan , les prêtres de la dernière des tribus , appelée *parreas* ou *poulias* , qui est l'objet du mépris de peuple. Il y a parmi une famille sacerdotale , appelée des *valouvers* , qui prétendent avoir occupé anciennement dans les Indes un rang aussi distingué que les bramines ou prêtres actuels. Les *valouvers* s'appliquent à l'Astronomie & l'Astrologie ; ils ont des livres qui contiennent des préceptes de morale très-estimés. On dit qu'ils portent un filet de pêcheur autour du col lorsqu'ils font leurs sacrifices.

VALPARAISO ou VALPARISSO , ( *Géog. mod.* ) bourgade de l'Amérique méridionale , au Chili , sur la côte de la mer du sud , dans un vallon , avec un port défendu par une citadelle. Cette bourgade est composée d'une centaine de pauvres maisons , dont la plus grande partie n'est habitée que des noirs , de mulâtres & de métifs , qui sont des matelots & gens de cet ordre ; cependant cette bourgade a pour sa défense deux forteresses ; l'une commande l'entrée du port avec des batteries rasantes ; l'autre a une batterie de vingt pieces de canon de bronze. Quoique



*Valparaiso* soit le principal port du Chili, il n'y entre guere néanmoins que vingt-cinq bâtimens par an. C'est dans ce port que François Drake enleva en 1579 un gros navire espagnol chargé de marchandises précieuses, & entr'autres de douze mille cinq cens livres d'or de Baldivia, le plus pur des Indes occidentales. *Long.* suivant le p. Feuillé, 305. 19. 30. *latit.* 33. 2. (D. J.)

VALRÉAS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le comtat Venaissin, & l'une des dépendances du pape; cette petite ville toute dépeuplée est la plus considérable partie du comtat qui confine avec le Dauphiné; jugez par-là du reste. (D. J.)

VALROMEY, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Bugey, entre les mandemens de Seyffel & de Michaille. C'est un de ceux qui furent cédés à la France en échange de Saluces, par le traité de Lyon de l'an 1601. Il n'a pas vingt paroisses, dont Château-neuf est la principale. Louis XIII. érigea l'an 1612 la seigneurie de *Valromey* en marquisat en faveur d'Honoré d'Urfé. (D. J.)

VALS, EAUX DE, (*Hist. nat. des eaux minérales.*) eaux minérales de France en Languedoc. On les va prendre dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, & la mode capricieuse est aujourd'hui venue de les prescrire fréquemment, & d'en transporter à Paris & ailleurs.

Le petit bourg qui donne son nom à ces eaux minérales est dans le Vivarais, à 5 lieues du Rhône, & près du torrent de la Volane, au fond d'un vallon. Ce bourg est environné de côteaues fertiles en blé & en vignes.

Les fontaines minérales sont à deux portées de mousquet du bourg près du torrent. L'une de ces sources, appelée la *Marie*, est du côté du bourg. Les autres, appelées la *Marquise*, la *S. Jean*, la *Camuse* & la *Dominique*, sont de l'autre côté du ruisseau.

L'eau de la Marie est froide, limpide, aigrette & diurétique. Elle donne une teinture orangée à la noix-de-galle, & une couleur de vin rouge à la teinture de tournesol. Le sel qu'on en retire par évaporation à la quantité d'environ une drachme sur douze onces d'eau, est nitreux & fermente avec les acides.

L'eau de la Marquise est plutôt salée qu'aigrette. La teinture qu'elle fournit à la noix-de-galle, approche assez de celle que lui donne la Marie, mais elle donne la teinture de vin plus paillet à l'eau colorée par le tournesol. Le résidu est de même nature que celui de la Marie, seulement en plus grande quantité. La source de cette eau sort entre des fentes de rocher, & est peu considérable.

L'eau de la fontaine S. Jean ne differe de la précédente que par un goût un peu plus stiptique.

La source Camuse, découverte par un médecin nommé le *Camus*, semble avoir encore moins d'acidité & plus de salure. La rouille qui est dans son canal d'écoulement est aussi plus rougeâtre, du reste elle fait les mêmes changemens avec la noix-de-galle & la teinture de tournesol.

Les fels de ces quatre fontaines, soit le naturel qui se trouve sur les rochers, soit l'artificiel qui se tire par l'évaporation, étant dissous dans un peu d'eau, font une grande effervescence avec l'esprit de vitriol. Ils ne pétillent point sur les charbons allumés, & ne changent point de couleur; mais ces fels jetés dans le sirop violat, le rendent aussi verd que fait le sel de tartre.

La source Dominique, ainsi nommée d'un jacobin qui l'a découverte, est la moins abondante de toutes. Elle est âpre, vitriolique & désagréable à l'estomac. Le résidu qu'on en tire est en petite quantité; une livre d'eau ne produisant que huit ou dix grains d'un sel

grisâtre, & qui semble un vitriol légèrement calciné. La noix-de-galle procure à cette eau une couleur bien différente de celle que lui donnent les eaux des autres fontaines, savoir une couleur bleuâtre & fort peu foncée. Elle rougit aussi la teinture du tournesol d'un rouge beaucoup plus opaque, & le sel de tartre a de la peine à faire revenir cette teinture dans sa couleur de pourpre. Cette eau opere par les vomissemens. (D. J.)

VALSARA, MUSCLE DE, (*Anatom.*) Valsara d'Imola, docteur en médecine & en philosophie, professa l'anatomie dans l'université de Boulogne, & fut chirurgien de l'hôpital des Incurables. Il nous a laissé un traité sur l'oreille qui renferme plusieurs choses neuves. Il y a un muscle de l'oreille qui porte son nom, qu'on appelle aussi le muscle antérieur.

VALTELINE, (*Géogr. mod.*) voyez après le mot VAL, l'article VAL-TELLINE.

VALVERDE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, dont elle est à 35 lieues. Ses habitans qui sont espagnols, sont riches; son port qui en est à 6 lieues, se nomme *Puerto quemado*. *Lat. mérid.* 14. (D. J.)

VALVÆ, (*Archit. anc.*) *valvæ*, genit. *valvarum*, f. f. pl. indique, dans Vitruve, une porte simple, & qui n'a qu'un battant, puisque dans les auteurs elle est opposée à celle qui a deux battans, que les Romains appelloient *bifores*. Quoique *valvæ* désigne communément les deux battans d'une porte, il est sûr que ce mot n'a cette signification qu'à cause qu'il est au pluriel; & encore n'a-t-il pas semblé à Ovide que le pluriel fût suffisant pour cela quand il dit, *argenti bifores radiabant lumine valvæ*, car il a jugé que *valvæ* sans *bifores* n'auroit pu signifier une porte à deux battans. (D. J.)

VALUE, f. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est la même chose que valeur; mais ce terme n'est usité que quand on dit plus value, la moins value; la plus value est ce que la chose vaut de plus que ce qu'elle a été estimée ou vendue; la moins value est ce qu'elle vaut de moins. La crue a été introduite pour tenir lieu de la plus value des meubles. Voyez CRUE, ESTIMATION, PRISÉE, VENTE. (A)

VALVE, (*Conchyl.*) en latin *valva*, c'est l'écaille ou l'une des pieces de la coquille.

VALVULE, f. f. (*Méchan.*) est la même chose que soupape. Voyez SOUPAPE. Ce mot vient du mot latin *valvæ*, porte à deux battans, parce que les *valvules* s'ouvrent & se ferment à-peu-près comme ces sortes de portes.

VALVULE, (*Physiologie.*) petite membrane attachée à la paroi intérieure des veines, pour faciliter le cours du sang vers le cœur, & empêcher son retour vers les extrémités.

La structure des *valvules* est une mécanique fort considérable entre les organes qui servent à la distribution des humeurs. Exposons cette mécanique.

Les *valvules* font le même office à l'égard des humeurs contenues dans le corps des animaux, que font dans les machines hydrauliques, les soupapes, ou les autres machines équipollentes à des soupapes, que l'on emploie pour laisser couler l'eau d'un sens, & lui fermer le passage, en l'empêchant de retourner d'où elle est venue. Or comme on se sert de trois sortes de soupapes, il y a aussi de trois sortes de *valvules* qui empêchent que les humeurs qu'elles ont laissé passer dans les canaux ne puissent retourner.

Les trois especes de soupapes sont la soupape à clapet, la soupape en cône & la soupape en maniere de porte à deux battans. La soupape à clapet est une lame plate & quarrée, qui étant attachée par un de ses côtés, peut, étant abattue & appliquée sur un trou, le boucher ou le déboucher lorsqu'elle est levée.

L'espece de *valvule* qui a rapport à ce clapet, est



la moins ordinaire; on en trouve à l'embouchure des ureteres dans la vessie, où la tunique interne de la vessie couvre le trou par où l'aretere, après s'être coulé entre les deux membranes dont la vessie est composée, fait passer l'urine dans la capacité de la vessie; car cette membrane que l'urine leve pour entrer, est rabattue par la même urine, qui la colle contre les bords du trou après qu'elle est passée.

On a trouvé une pareille *valvule* dans la vésicule du foie d'un bœuf au milieu de la partie de son fond, où elle est attachée au foie. Cette *valvule* étoit une membrane qui couvroit un trou faisant l'embouchure d'un rameau de la bile, qui ayant plusieurs racines répandues dans tout le foie, apportoit cette humeur dans la vésicule.

La seconde espece de soupape qui est en cône, agit d'une autre maniere; car la partie faite en cône laisse passer l'eau qui vient du côté de la pointe du cône, parce qu'elle est poussée par l'eau & levée, en sorte qu'elle ouvre en partie le trou rond du cercle, qu'elle fermoit entierement lorsqu'elle étoit abaissée; mais elle empêche que l'eau ne retourne, parce que venant vers la base du cône, la pesanteur fait rentrer le cône dans le trou du cercle qu'elle bouche fort exactement, n'y ayant rien qui bouche si bien un trou, qu'un cône ou foret.

L'espece de *valvule* qui répond à cette sorte de soupape est appelée *sigmoïde*, parce que le bord de la membrane qui la compose représente un C, qui est un sigma des anciens caracteres grecs. Cette membrane, qui est comme un sac ou capuchon, fait un cône, lorsqu'étant remplie elle est dilatée; car la moitié du bord de cette membrane étant attachée à la tunique de la veine, il arrive nécessairement que lorsque le sang monte dans la veine, il pousse la partie détachée, & la collant contre la tunique de la veine, il se fait passage; au contraire, lorsque le sang vient à descendre, il sépare la partie détachée d'avec la tunique de la veine contre laquelle elle étoit collée, & emplissant le sac, l'arrondit, & lui donne la figure conique dont la base emplit toute la rondeur du conduit de la veine, de même que la base du cône de la soupape remplit la rondeur du cercle qui la soutient.

Il se trouve dans quelques poissons, comme dans la raie, que ces *valvules*, au lieu d'être des sacs composés de membranes, sont des chairs solides qui doivent apparemment en se gonflant & en se rétrécissant, faire l'effet que la *valvule* sigmoïde fait en s'emplissant & en se vidant de sang. Et il faut supposer que ces chairs ont des pores ouverts vers le côté où le sang doit couler, & qu'ils sont fermés vers celui d'où il vient; en sorte que lorsque le sang fait effort pour passer, il comprime ces chairs, & en exprime le sang; & lorsqu'il fait effort pour retourner, il les remplit, & les faisant gonfler, il bouche le passage, y ayant apparence que ces *valvules* charnues ne sont effectivement autre chose qu'un amas d'une infinité de petits sacs remplis de sang.

Ces *valvules* sigmoïdes se trouvent presque dans tous les vaisseaux; il y en a dans les veines & dans les canaux lymphatiques, pour empêcher le retour des humeurs que ces vaisseaux contiennent, & pour aider au cours qu'elles doivent avoir: car les humeurs ne pouvant retourner lorsqu'elles ont passé au-dessus des *valvules*, la moindre compression que les veines ou vaisseaux lymphatiques souffrent par le mouvement de la respiration & des muscles de tout le corps, leur fait pousser le sang & la lymphe vers les endroits où les *valvules* leur donnent le passage libre.

Cela se fait par la même raison qui fait monter un épi de blé le long du bras, quand il est mis entre le bras & la manche de la chemise la queue en haut, &

les barbes de l'épi en en-bas, quoique la structure de cette machine soit différente de celle des *valvules*; car l'épi monte lorsqu'on remue le bras, parce qu'il ne peut aller en en-bas, & qu'il va aisément en en-haut; attendu que rien ne l'en empêche, & que le mouvement du bras agissant sur l'épi, l'oblige à ne pas demeurer en une place.

Il y a aussi de ces *valvules* dans le cœur; savoir trois qui ferment l'aorte à la sortie du ventricule gauche, & empêchent que le sang n'y rentre; & trois qui de la même maniere forment la veine artérielle, & qui empêchent que le sang, qui pour passer dans le poumon est sorti du cœur, n'y rentre. Les gros rameaux de veines ont ordinairement deux *valvules* vis-à-vis l'une de l'autre, & les petits n'en ont qu'une: quand les *valvules* doubles sont enflées par le sang qui les emplit, elles ont la figure d'un demi-cône, & celle du tiers d'un cône quand elles sont triples.

La troisieme espece de soupape n'a point encore le nom, mais M. Perrault a cru qu'il lui en étoit dû un à cause qu'elle agit de même que les soupapes. Ces soupapes de la troisieme espece sont ordinairement sans comparaison plus grandes que les autres; qui ne passent guere quatre ou cinq pouces de diametre; au lieu que celles-là ont jusqu'à deux ou trois toises; on s'en sert pour les écluses. Ce sont deux battans de portè que l'eau ferme en les poussant & en les faisant approcher l'un de l'autre; & elles demeurent en cet état, tant à cause qu'elles sont retenues par des chaînes, que parce qu'elles se soutiennent d'elles-mêmes, étant appuyées l'une contre l'autre, & faisant un angle opposé au cours de l'eau.

Il y a dans le cœur des *valvules* qui agissent par une même raison: on les appelle *tricuspidales* ou *tricuspidales*, parce qu'elles ont trois pointes étant de forme triangulaire: car quoique ces petites portes du cœur ne soient pas carrées, elles sont néanmoins le même effet que les portes des écluses qui le sont en ce que s'approchant & se joignant par leurs côtés elles ferment le passage au sang, & l'empêchent de sortir des ventricules du cœur, quand il y est entré par la veine cave ou par l'artere veineuse. Et de même que les *valvules* tricuspidales se touchent par deux côtés étant attachées au cœur par le troisieme, les portes des écluses se touchent aussi par un côté, & touchent au fond de l'écluse par un autre, le troisieme étant attaché à la muraille.

Or parce que ces *valvules* ne sont pas d'une matiere ferme, comme les portes qui résistent à l'impulsion de l'eau lorsqu'elles sont jointes l'une contre l'autre, la nature leur a donné un autre moyen de résister à l'impulsion du sang, & cela se fait par un grand nombre de ligamens, qui sont comme autant de petites cordes attachées aux deux bords de chaque *valvule*, de même que les portes des écluses sont retenues par des chaînes: car ces ligamens empêchent que lorsque le sang a fait approcher les membranes qui font le corps de la *valvule*, elles ne soient pas poussées plus avant; si cela arrivoit, elles ne pourroient empêcher le sang de passer & de retourner d'où il est venu.

Il y a de cette espece de *valvules* dans le cœur à l'extrémité des vaisseaux qui apportent le sang dans chaque ventricule, savoir la veine cave, qui le rapporte de tout le corps dans le ventricule droit, & l'artere veineuse qui est proprement une veine qui rapporte dans le ventricule gauche le sang que la veine artérielle a répandu dans le poumon. La veine cave a trois de ces *valvules*; mais l'artere veineuse n'en a que deux, parce qu'elle ne rapporte pas tant de sang dans le ventricule gauche, que la veine cave en rapporte dans le droit; une partie du sang que la veine cave rapporte dans le cœur, & que la veine artérielle distribue dans le poumon, étant consumée pour nour-



riture de cette partie, qui en dissipe beaucoup.

Toutes ces *valvules*, tant les sigmoïdes, que les tricuspides, se trouvent dans le cœur de presque tous les animaux terrestres qui sont un peu grands: dans les oiseaux elles sont autrement, & les anfractuosités des ventricules sont aussi différentes; les ventricules même ne sont pas en même nombre; ceux d'entre les poissons qui ne respirent point, n'ont qu'un ventricule dans le cœur; mais ce ventricule a deux sacs, qui sont comme ses oreilles: dans l'un de ses sacs, que j'appelle *l'oreille droite*, la veine cave porte le sang par deux troncs: de l'autre sac, qui est comme *l'oreille gauche*, l'aorte sort faisant un seul tronc. Les *valvules* sont dans le cœur à l'entrée de chaque sac; elles sont sigmoïdes, deux à chaque entrée. Celles qui empêchent que le sang ne retourne dans la veine cave sont mieux fermées, & doivent avoir plus de force pour le retenir, que celles qui l'empêchent de retourner de l'aorte dans le cœur.

Jacques Sylvius, le grand admirateur de Galien, & l'ennemi juré de Vesale, a le premier découvert les *valvules* qui sont à l'orifice de la veine azigos, de la jugulaire, de la brachiale, de la crurale, & du tronc de la veine cave qui part du foie. Il les nomma *epiphyses membraneuses*; Fabricius *ab Aquapendente* revendique à tort l'honneur de cette découverte; il n'a que celui d'en avoir donné une plus exacte description, & de leur avoir imposé le nom de *valvules*, qu'elles retiennent encore aujourd'hui; nom qui leur convient en effet, tant par rapport à leurs usages, qu'à l'égard de leur structure. Eustachius apperçut le premier la *valvule* placée à l'orifice de la veine coronaire dans le cœur. Il prétend encore avoir découvert la *valvule* que quelques auteurs appellent *valvula nobilis*, placée dans la veine cave, tout proche de l'oreillette droite du cœur. Cependant Jacques Sylvius paroît avoir remarqué cette *valvule* avant Eustachius; mais ce dernier l'a bien mieux décrite. (D. J.)

*VALVULES du cœur*, (Anatom.) especes de soupapes qui sont aux orifices des ventricules du cœur.

Ces *valvules* ou soupapes sont de deux sortes; les unes permettent au sang d'entrer dans le cœur, & l'empêchent d'en sortir par le même chemin; les autres le laissent sortir du cœur, & s'opposent à son retour. Celles de la première espece terminent les oreillettes, & celles de la seconde occupent les embouchures des grosses arteres. On a donné à celles-ci le nom de *valvules semi-lunaires* ou *valvules sigmoïdes*, & aux autres celui de *triglochinés* ou *tricuspides* ou *mitrales*.

Les *valvules* triglochinés ou tricuspides du ventricule droit sont attachées à l'orifice auriculaire du ventricule, & s'avancent dans la même cavité de ce ventricule. Elles sont comme trois languettes fort polies du côté qui regarde l'embouchure de l'oreillette, garnies de plusieurs expansions membraneuses & tendineuses du côté de la cavité ou surface interne du ventricule, & elles sont comme découpées ou dentelées par leurs bords. Les *valvules* de l'orifice auriculaire du ventricule gauche sont de même forme & structure; mais il n'y en a que deux, & on les a nommées *valvules mitrales* à cause de quelque ressemblance à une mitre qu'elles représentent assez grossièrement.

Ces cinq *valvules* sont très-minces, & elles sont attachées par plusieurs cordes tendineuses aux colonnes charnues des ventricules. Les cordages de chaque *valvule* sont attachées à deux colonnes. Il y a entre ces *valvules* d'autres petites de la même figure. On peut aussi appeler toutes ces *valvules* tricuspides en général *valvules auriculaires* ou *valvules veineuses du cœur*.

Les *valvules* semi-lunaires ou *valvules* sigmoïdes

sont au nombre de six, trois à chaque ventricule, & à l'embouchure des grosses arteres. Le nom de *valvules arterielles* leur convient assez. Elles sont faites à-peu-près comme des paniers de pigeon. Leurs concavités regardent la paroi ou concavité de l'artere, & leurs convexités s'approchent mutuellement. En examinant ces *valvules* avec le microscope, on trouve des fibres charnues dans la duplicature des membranes dont elles sont composées.

Elles sont vraiment semi-lunaires, c'est-à-dire en forme de croissant, par les attaches de leurs fonds; mais elles ne le sont pas par leurs bords flottans; car ces bords représentent chacun deux petits croissans, dont deux extrémités se rencontrent au milieu du bord, & y forment une espece de petit mamelon. Winslow. (D. J.)

*VALVULES des intestins*; « dans le jejunum & l'ileum, la tunique interne ayant plus d'étendue que l'externe, est fort ridée. On a cru que les plis tachés qu'elle forme, faisoient en quelque maniere la fonction des *valvules*; c'est pourquoi ils ont été nommés *valvules conniventes*, en latin *valvula conniventes*.

*VALVULES des vaisseaux lactés*; « les vaisseaux lactés qui s'ouvrent dans les intestins, reçoivent la partie du chyle qui est préparée & fluide, & paroissent par intervalles comme s'ils étoient liés & ferrés. Quand on les comprime, ils ne laissent pas refluer la liqueur vers les intestins, quoiqu'elle soit aisément poussée vers les glandes: ce qui montre qu'il y a des *valvules* dans les vaisseaux lactés, mais qui sont trop petites pour être visibles. Id. ibid. p. 56.

*VALVULE du colon*, le colon a une grande *valvule* pour empêcher les excréments de rentrer dans l'ileon; il a aussi plusieurs autres *valvules* pour retarder la descente des matieres. Voyez COLON & EXCRÉMENT.

Constantin Varole, bouloinois, médecin du pape Grégoire XIII. & qui mourut en 1570, fut le premier qui observa les *valvules* du colon. Bart. Eustachius, natif de San-Severino en Italie, découvrit vers ce même tems la *valvule* qui est à l'orifice de la veine coronaire, & cette *valvule* remarquable qui est à l'orifice du tronc inférieur de la veine cave, près de l'oreillette droite du cœur. Il est vrai qu'il ne la prit pas pour une *valvule*, mais seulement pour une membrane.

Lancisi, médecin du pape Clément XI. & qui a publié le premier les œuvres d'Eustachius, croit que l'usage de cette *valvule* est d'empêcher le sang de la veine cave supérieure de frapper avec trop de violence contre celui de l'inférieure. M. Winslow qui a examiné cela avec beaucoup de soin, est à-peu-près de même sentiment. Mém. de l'acad. des Sciences.

Mais comme cette *valvule* diminue peu-à-peu dans les enfans, de même que le trou ovale, & qu'à la fin elle disparoit entierement dans les adultes, il semble qu'elle a quelque autre usage qui regarde principalement la circulation du sang dans le fœtus.

En effet, par le moyen de cette *valvule*, M. Winslow concilie les deux systèmes opposés de la circulation du sang dans le fœtus, qui sont expliqués dans l'article CIRCULATION. Voyez CIRCULATION du sang, & FŒTUS.

VAMPIRE, f. m. (Hist. des superst.) c'est le nom qu'on a donné à de prétendus démons qui tirent pendant la nuit le sang des corps vivans, & le portent dans ces cadavres dont l'on voit sortir le sang par la bouche, le nez & les oreilles. Le p. Calmet a fait sur ce sujet un ouvrage absurde dont on ne l'auroit pas cru capable, mais qui sert à prouver combien l'esprit humain est porté à la superstition. (D. J.)

VAN, f. m. (Littérat.) on connoit cet instrument à deux anses, courbé en rond par-derriere, & dont le



le creux diminue insensiblement sur le devant : ce qui lui donne la forme d'une coquille ; voilà la conque célèbre des Egyptiens, des Grecs & des Romains ; nous allons dire pourquoi.

L'enfant chéri d'Osiris & d'Isis, & le serpent qu'on y joignoit, passerent d'Egypte à Athènes, qui étoit une colonie venue de Saïs, & de-là furent portés bien loin ailleurs. Telle est visiblement l'origine de l'usage qu'avoient les Athéniens de placer les enfans dans un *van* aussitôt après la naissance, & de les y coucher sur un serpent d'or. Cette pratique étoit fondée sur la tradition, que la nourrice de Jupiter l'avoit fait pour le dieu, & Minerve pour Eriachonius.

De si grands exemples ne pouvoient qu'accréditer dans la Grece l'usage de mettre sur un *van* les enfans nouvellement nés. C'est pourquoi Callimaque nous dit que Némésis attentive à toutes les bonnes pratiques, posa le petit Jupiter sur un *van* d'or ; c'étoit en même tems une cérémonie fort ordinaire chez les Athéniens, sur-tout dans les familles distinguées, d'étendre les petits enfans sur des serpens d'or.

Tout le monde fait encore que le *van* étoit consacré au dieu du vin ; & *mystica vannus Iacchi*, dit Virgile. Les commentateurs apportent deux raisons de cette consécration du *van mystérieux* voué à Bacchus, qui sont toutes deux plausibles : l'une, parce qu'Isis avoit ramassé dans un *van* les membres épars d'Osiris, qui est le même que Bacchus, & que Tiphon avoit mis en pieces. L'autre raison est prise de ce que les vigneronns offroient à Bacchus dans un *van* les prémices de la vendange. (D. J.)

VAN, f. m. (terme de Vanniers.) instrument d'osier à deux anses, courbé en rond par derrière qu'il a un peu relevé, dont le creux diminue insensiblement jusque sur le devant. Les *vans* servent à vanner les grains pour en séparer la menue paille & la poussière. Ils sont le principal objet du métier des vanniers-cloturiers. (D. J.)

VAN, (Géog. mod.) ville & château de la grande Arménie, vers les sources de l'Euphrate, sur les confins des deux empires turc & persan, à 70 lieues au sud-ouest d'Erzeron. *Van* est aujourd'hui sous la domination du grand-seigneur, & a son château ou sa forteresse sur une montagne voisine ; les habitans sont pour la plupart arméniens. Tout près de la ville, est un lac du même nom, l'un des plus grands de l'Asie, & qui peut avoir 50 lieues de circuit. C'est le *Mantiana palus* de Strabon, l. XI. p. 529. Ce lac de *Van* est aussi nommé *lac d'Asamar* ; on n'y trouve qu'une sorte de poisson qui est un peu plus gros que nos sardines, & dont il se fait tous les ans un grand débit en Perse & en Arménie. (D. J.)

VANANTE, adj. (terme de Papeterie.) la pâte de moyenne qualité, ou celle qui est faite avec des vieux chiffons & drapeaux de toile de chanvre ou de lin, qui ne sont pas de la plus belle qualité, se nomme *pâte vanante*. C'est avec cette pâte qu'on fabrique le papier de la seconde sorte. Voyez PAPIER.

VANAS, (Commerce.) terme corrompu du latin, que quelques teneurs de livres mettent d'espace en espace à la marge de leurs écritures, pour marquer qu'ils annullent les articles qui sont vis-à-vis de ce mot, & qu'ils ont mal portés, soit dans le journal, soit dans le grand livre. Voyez ANNULER. Dictionn. de Commerce.

VANCOHO, f. m. (Hist. nat.) espece de scorpion fort dangereux qui se trouve dans l'île de Madagascar ; il ressemble à quelques égards à une araignée. Il a le corps ou le ventre noir, rond & fort gros ; sa piquure est extrêmement dangereuse ; elle cause un évanouissement soudain qui dure quelquefois deux jours, pendant lesquels on a tout le corps froid comme de la glace. On donne dans ce cas au malade les mêmes remèdes que contre les poisons,

& on le tient le plus chaudement qu'il est possible.

VANDABANDA, (Géog. anc.) contrée de la Sogdiane. Elle est placée par Ptolomée, l. VI. c. xij. entre le mont Caucafé & le mont Imaüs. (D. J.)

VANDALES, f. m. pl. (Hist. ancienne.) nation barbare faisant partie de celle des Goths, & qui, comme cette dernière, étoit venue de Scandinavie. Le nom des *Vandales* vient, dit-on, du mot gothique *vandelen* qui signifie encore aujourd'hui en allemand *errer*, parce que ce peuple changea très-souvent de demeure. Au sortir du nord les *Vandales* s'établirent dans les pays connus aujourd'hui sous le nom du Brandebourg & du duché de Meklenbourg. Sous l'empire d'Auguste, une partie de ces barbares vinrent s'établir sur les bords du Rhin ; chassés par Tibère ils allèrent s'établir vers l'Orient entre le bosphore cimmérien & le Tanais, d'où ils chassèrent les Sclaves, dont ils prirent le pays & le nom ; une partie alla s'établir sur les bords du Danube, & occupèrent les pays connus aujourd'hui sous le nom de *Transylvanie*, de *Moldavie* & de *Valachie* ; ils se rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chassés par l'empereur Marc-Aurèle en 170. Ils firent en 271 de nouvelles irruptions sur les terres de l'empire romain, & furent défaits par Aurélien, par Probus. L'an 409, les *Vandales* accompagnés des Sueves & des Alains se rendirent maîtres d'une partie de l'Espagne qu'ils partagèrent avec ces barbares ; de-là sous la conduite de leur roi Genferic, ils passèrent en Afrique en 428. Après plusieurs victoires remportées sur les Romains, ils les forcèrent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'empire possédoit dans cette partie du monde. En 455, Genferic vint en Italie où il prit & pilla la ville de Rome ; il infesta les côtes de Sicile & de Grece, & continua à harasser les Romains jusqu'à ce qu'il força l'empereur Zénon à lui céder tous ses droits sur l'Afrique, qui resta aux *Vandales* jusqu'au regne de Justinien, qui réunit de nouveau à son empire les provinces dont ces barbares s'étoient emparés.

VANDALICI MONTES, (Géog. anc.) Dion Cassius l. LV. donne ce nom aux montagnes dans lesquelles l'Elbe prend sa source. Par conséquent ce sont les montagnes qui séparent la Bohême de la Lusace & de la Silésie. (D. J.)

VANDALIE, (Géogr. mod.) plusieurs géographes ont donné ce nom à une partie de la Poméranie ducale & du duché de Mecklenbourg en basse Saxe.

La *Vandalie* prise pour une contrée de la Poméranie ducale, est bornée par la mer Baltique au nord, le desert de Waldow au midi, les seigneuries de Butow & de Louwenborck au levant, & par la Cassabie au couchant. On lui donne environ quatorze lieues de longueur & autant de largeur. Sa capitale est Stolpe.

La *Vandalie* regardée comme une contrée du duché de Mecklenbourg en basse Saxe, est entre l'évêché & le duché de Swerin, la seigneurie de Rostock & celle de Stutgard, la Poméranie royale & le marquisat de Brandebourg. Ce pays peut avoir environ trente lieues du couchant au levant, & dix du nord au sud. On y voit plusieurs petits lacs. Sa capitale est Gustrow. (D. J.)

VAND'ŒUVRE, (Géogr. mod.) petite ville de France, dans la Champagne, sur la rivière de Barfe, à six lieues au levant de Troyes. Longit. 22. 4. latit. 48. 12.

Cette petite ville est la patrie de Nicolas Bourbon, poète latin qui vivoit sous le regne de François I. Marguerite de Valois le donna pour précepteur à Jeanne d'Albret de Navarre sa fille, & mere d'Henri IV. Il mourut à Condé, vers l'an 1550. Il a laissé huit livres d'épigrammes, sous le titre de *nugæ*, baga-



telles, au sujet duquel du Bellai fit ces deux jolis vers :

*Paule, tuum inscribis, Nugarum nomine librum,  
In toto libro nil melius titulo.*

C'est un bon mot, mais qui ne doit point détruire le mérite de l'ouvrage même, dont Erasme faisoit grand cas. Bourbon étoit fils d'un riche maître des forges, ce qui lui donna lieu de publier son poëme de la forge en latin *ferraria*. Il décrit dans cet ouvrage tout le travail de la forge, & de l'occupation des ouvriers qui coupoient le bois, qui faisoient le charbon, qui fouilloient la mine, qui la nettoyoient, qui la voituloient au fourneau pour le fondeur, & pour les forgerons; il les met tous en action, & il ne laisse à son père que le soin de les payer & de veiller sur le produit.

Il eut un petit neveu, nommé comme lui Nicolas Bourbon, & comme lui très-bon poëte latin. Ce neveu fut de l'académie françoise, & mourut comblé de pensions en 1644. âgé d'environ 70 ans. Ses poësies parurent à Paris l'an 1630. in-12. On fait grand cas dans ce recueil de la piece intitulée : *imprecation contre le parricide d'Henri IV.* Les deux beaux vers en l'honneur de ce prince, qui sont à la porte de l'arsenal de Paris, sont encore du même poëte; les voici, quoique tout le monde les fache par cœur, ou si vous voulez, par cette même raison :

*Ethna hæc Henrico vulcania tela ministrat,  
Tela gigantæos debellatura furores.*

(D. J.)

VANDOISE, f. m. (*Hist. nat. Ichtholog.*) poisson de riviere, qui est une espece de muge que l'on nomme *suisse* à Lyon, & *dard* en Saintonge & en Poitou, parce qu'il s'élançe avec une vitesse semblable à celle d'un dard; il a le corps moins large que le gardon, & le museau plus pointu; il est couvert d'écailles de moyenne grandeur, & il a plusieurs petites lignes longitudinales sur la partie supérieure des côtés du corps; sa couleur est mêlée de brun, de verd, & de jaune; ce poisson devient fort gras, il a la chair molle & d'un assez bon goût. Rondelet, *hist. des poissons de riviere*, chap. xiv.

VANG, f. m. (*Hist. mod.*) ce mot signifie *petit roi* ou *roitelet*: l'empereur de la Chine le confere aux chefs ou kans des Tartares monguls qui sont soumis à son obéissance, & à qui il ne permet point de prendre le titre de kan, qu'il se réserve; ces *vangs* ont sous eux des *peit-se* & des *kong*, dont les titres répondent à ceux de ducs & de comtes parmi nous.

VANGERON, f. m. (*Hist. nat. Ichth.*) poisson qui se trouve dans le lac de Laufane; il ressemble aux muges par le museau, & à la carpe par la forme du corps & par la qualité de la chair; il a deux nageoires de couleur d'or près des ouies, deux jaunes sous le ventre, une au-delà de l'anus, & une sur le dos; la queue est fourchue & revêtue à son origine, par des écailles peu adhérentes. Rondelet, *hist. des poissons des lacs*, chap. ix. Voyez POISSON.

VANGIONS, LES, (*Géog. anc.*) *Vangiones*; peuples de la Gaule belgique, & originaires de la Germanie. César, dans ses commentaires, *bel. Gall. l. I.* dit qu'ils étoient dans l'armée d'Arioviste, avec les *Tribocci* & les *Nemetes*; & Pline, *l. IV. c. xvj.* nous apprend qu'ils s'emparerent de la partie du pays des *Médiomatrices*, le long du rivage du Rhin.

Cluvier, *Germ. ant. l. II. c. x.* croit que ces peuples étoient établis dans les Gaules avant la guerre d'Arioviste, parce que les Marcomans, les Sédufiens, les Harudes, & les Sueves, que ce prince avoit amenés avec lui, ou qui l'avoient joint depuis son arrivée, furent tous chassés de la Gaule, après que César les eut battus; au-lieu que les Nemetes,

les *Vangions*, & les *Tribocci* demeurèrent toujours dans leurs terres, sur la rive gauche du Rhin.

Il paroît que ces trois nations n'étoient point soumises à Arioviste, puisqu'elles demouroient dans la Gaule belgique. Elles pouvoient être seulement en alliance avec lui, ou peut-être même sous sa protection; ce qui les engagea à lui donner du secours contre les Romains.

On ne fait point en quel tems les *Vangions* passerent le Rhin pour s'établir dans les Gaules. Ils occuperent une partie des terres de Mayence & du Palatinat. *Borbetomagus*, ou *Borgetomagus*, aujourd'hui *Worms*, étoit leur ville capitale. (D. J.)

VANILLE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *vanilla*, genre de plante à fleur polypétale, anormale & composée de six pétales, dont cinq sont semblables & disposés presque en rond; le sixieme occupe le milieu de la fleur, & il est roulé en forme d'aiguier; le calice devient dans la suite un fruit en forme de corne molle & charnue, qui renferme de très-petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE.

VANILLE, f. f. (*Botan. exot.*) gouffe américaine qui donne la force, l'odeur, & le goût au chocolat; cette boisson dont les Espagnols font leurs délices, & qu'ils n'aiment pas moins que l'oïfiveté. Quoiqu'ils tirent ce fruit depuis près de deux siècles, des pays qu'ils ont si cruellement ravagés, ils ne savent pas même aussi-bien que nous, ce qui concerne les especes, la culture, la multiplication, & les propriétés de la *vanille*. Nous ne leur devons point le peu de lumieres que nous en avons, & sur tout le reste, ils nous ont bien dégagés de la reconnoissance.

La *vanille* est du nombre de ces drogues dont on use beaucoup, & que l'on ne connoit qu'imparfaitement. On ne peut pas douter que ce ne soit une gouffe, ou filique, qui renferme la graine d'une plante, & de là lui vient le nom espagnol de *vaynilla*, qui signifie *petite guaine*; mais on ne connoit ni le nombre des especes, ni quelles sont les especes les plus estimables de ce genre de plante, en quel terroir elles viennent le mieux, comment on les cultive, de quelle maniere on les multiplie, &c. on n'a sur tout cela que des détails peu sûrs & peu exacts. Messieurs les académiciens qui ont été au Pérou, ne nous ont point fourni les instructions qui nous manquent sur cette plante.

Les Américains sont seuls en possession de la *vanille*, qu'ils vendent aux Espagnols, & ils conservent soigneusement ce trésor qui leur est du moins resté, apparemment parce que leurs maîtres n'ont pas su le leur ôter. On dit qu'ils ont fait serment entr'eux de ne révéler jamais rien aux Espagnols, fût-ce la plus grande de toutes les bagatelles; c'est en ce cas une convention tacite dont ils ne rendroient que de trop bonnes raisons; & souvent ils ont souffert les plus cruels tourmens, plutôt que d'y manquer.

D'un autre côté, les Espagnols contents des richesses qu'ils leur ont enlevées, de plus accoutumés à une vie paresseuse, & à une douce ignorance, méprisent les curiosités d'histoire naturelle, & ceux qui les étudient; en un mot, si l'on en excepte les seuls Hernandez, & le pere Ignatio, espagnols, c'est aux curieux des autres nations, aux voyageurs, aux négocians, & aux consuls établis à Cadix, que nous sommes redevables du petit nombre de particularités que nous avons sur cette drogue précieuse, & qui formeront cet article.

*Noms & descriptions de la vanille.* Elle est nommée des Indiens *mecasubil*, & par nos botanistes *vanilla*, *vaniglia*, *vayniglia*, *vanillias*, *piperis arbori jamaïcensis innascens*, Pluk. *almaq.* 301.

C'est une petite gouffe presque ronde, un peu aplatie, longue d'environ six pouces, large de quatre lignes, ridée, rouffâtre, mollasse, huileuse, grasse,



cependant cassante, & comme coriace à l'extérieur. La pulpe qui est en dedans, est rousâtre, remplie d'une infinité de petits grains, noirs, luisans; elle est un peu âcre, grasse, aromatique, ayant l'odeur agréable du baume du Pérou: on nous l'apporte du Pérou & du Mexique; elle vient dans les pays les plus chauds de l'Amérique, & principalement dans la nouvelle Espagne; on la prend sur des montagnes accessibles aux seuls Indiens, dans les lieux où il se trouve quelque humidité.

*Ses especes.* On distingue trois sortes principales de vanilles; la première est appelée par les Espagnols, *pompona* ou *bova*, c'est-à-dire enflée ou bouffie; celle de *leq*, la marchande ou de bon aloi; la *simarona* ou bâtarde; les gouffes de la *pompona* sont grosses & courtes; celles de la vanille de *leq*, sont plus déliées & plus longues; celles de la *simarona* sont les petites en toute façon.

La seule vanille de *leq* est la bonne; elle doit être d'un rouge brun foncé, ni trop noire, ni trop rousse, ni trop gluante, ni trop desséchée; il faut que ses gouffes quoique ridées, paroissent pleines, & qu'un paquet de cinquante pese plus de cinq onces; celles qui en pese huit est la *sobrebuena*, l'excellente. L'odeur en doit être pénétrante & agréable; quand on ouvre une de ces gouffes bien conditionnée & fraîche, on la trouve remplie d'une liqueur noire, huileuse & balsamique, où nagent une infinité de petits grains noirs, presque absolument imperceptibles, & il en sort une odeur si vive, qu'elle assouplit, & cause une sorte d'ivresse. La *pompona* a l'odeur plus forte, mais moins agréable; elle donne des maux de tête, des vapeurs, & des suffocations. La liqueur de la *pompona* est plus fluide, & ses grains plus gros, ils égalent presque ceux de la moutarde. La *simarona* a peu d'odeur, de liqueur & de grains.

On ne vend point la *pompona*, & encore moins la *simarona*, si ce n'est que les Indiens en glissent adroitement quelques gouffes parmi la vanille de *leq*. On doute si les trois sortes de vanilles en question, sont trois especes, ou si ce n'en est qu'une seule, qui varie selon le terroir, la culture & la saison où elle a été cueillie.

Dans toute la nouvelle Espagne, on ne met point de vanille au chocolat; elle le rendroit mal sain, & même insupportable; ce n'est plus la même chose quand elle a été transportée en Europe. On a envoyé à nos curieux des échantillons d'une vanille de Caraca & de Maracaybo, villes de l'Amérique méridionale; elle est plus courte que celle de *leq*, moins grosse que la *pompona*, & paroît de bonne qualité; c'est apparemment une espece différente: on parle aussi d'une vanille du Pérou, dont les gouffes séchées sont larges de deux doigts, & longues de plus d'un pié; mais dont l'odeur n'approche pas de celles des autres, & qui ne se conserve point.

Lorsque les vanilles sont mûres, les Mexicains les cueillent, les lient par les bouts, & les mettent à l'ombre pour les faire sécher; lorsqu'elles sont séchées & en état d'être gardées, ils les oignent extérieurement avec un peu d'huile pour les rendre souples, les mieux conserver, empêcher qu'elles ne se séchent trop, & qu'elles ne se brisent. Ensuite ils les mettent par paquets de cinquante, de cent, ou de cent cinquante, pour nous les envoyer.

*Prix & choix de la vanille.* Le paquet de vanille composé de cinquante gouffes, se vend à Amsterdam depuis dix jusqu'à vingt florins, c'est-à-dire depuis vingt & une jusqu'à quarante-deux livres de notre monnaie, suivant la rareté, la qualité, ou la bonté: on donne un pour cent de déduction pour le prompt paiement. On choisit les vanilles bien nourries, grosses, longues, nouvelles, odorantes, pesantes, un peu molles, non trop ridées ni trop huileuses à l'ex-

térieur; il ne faut pas qu'elles ayent été mises dans un lieu humide, car alors elles tendroient à se moisir, ou le seroient déjà; elles doivent non-seulement être exemptes du moisi, mais être d'une agréable odeur, grasses & souples. Il faut encore prendre garde qu'elles soient égales, parce que souvent le milieu des paquets n'est rempli que de petites vanilles seches & de nulle odeur; la graine du dedans qui est extrêmement petite, doit être noire & luisante: on ne doit pas rejeter la vanille qui se trouve couverte d'une fleur saline, ou de pointes salines très-fines; entièrement semblables aux fleurs de benjoin: cette fleur n'est autre chose qu'un sel essentiel dont ce fruit est rempli, qui sort au-dehors quand on l'apporte dans un tems trop chaud.

Quand on laisse la vanille mure trop long-tems sur la plante sans la cueillir, elle creve, & il en distille une petite quantité de liqueur balsamique, noire & odorante, qui se condense en baume: on a soin de la ramasser dans de petits vases de terre, qu'on place sous les gouffes: nous ne voyons point en Europe de ce baume, soit parce qu'il ne se conserve pas dans le transport, soit parce que les gens du pays le retiennent pour eux, soit parce que les Espagnols se le réservent.

*Falsification de la vanille.* Dès qu'il n'en sort plus de liqueur balsamique, il y a des Mexicains qui connoissant le prix qu'on donne en Europe à la vanille, ont soin, après avoir cueilli ces sortes de gouffes, de les remplir de paillettes & d'autres petits corps étrangers, & d'en boucher les ouvertures avec un peu de colle, ou de les coudre adroitement; ensuite ils les font sécher, & les entremêlent avec la bonne vanille. Les gouffes ainsi falsifiées, n'ont ni bonté ni vertu, & nous ne manquons pas d'en rencontrer quelquefois de telles, avec les autres bonnes siliques.

*Noms botaniques de la plante à vanille.* Cette plante a les noms suivans dans les livres de botanique.

*Volubilis, siliquosa, mexicana, foliis plantaginis;* Raii, hist. 1330.

*Aracus aromaticus.*.. Tlixochitl, seu flos niger, mexicanis dictus, Hermand 38.

*Lathyrus mexicanus, siliquis longissimis, moschatis, nigris,* Ammon. char. plant. 436.

*Lobus oblongus, aromaticus.* Cat. jam. 70.

*Lobus aromaticus, subfuscus, terebenthi corniculis similis.* C. B. P. 404.

*Lobus oblongus, aromaticus, odore ferè belzuni;* J. B. I. 428.

*Descriptions de cette plante.* Nous n'avons point encore de description exacte de la plante qui fournit la vanille du Mexique, de ses caractères, & de ses especes.

Les uns la rangent parmi les lierres; selon eux, sa tige a trois ou quatre lignes de diametre, & n'est pas tout-à fait ronde. Elle est assez dure, sans être pour cela moins liante & moins souple; l'écorce qui la couvre est fort mince, fort adhérente, & fort verte; la tige est partagée par des nœuds éloignés les uns des autres de six à sept pouces; c'est de ces nœuds que sortent les feuilles toujours couplées; elles ressemblent beaucoup pour la figure à celles du laurier, mais elles sont bien plus longues, plus larges, plus épaisses, & plus charnues; leur longueur ordinaire est de cinq à six pouces, sur deux & demi de large; elles sont fortes & pliantes comme un cuir, d'un beau verd vif, & comme vernissées par-dessus, & un peu plus pâles par-dessous.

Hermandez, dont le témoignage paroît être ici d'un grand poids, prétend que cette herbe est une sorte de liferon, qui grimpe le long des arbres, & qui les embrasse; ses feuilles ont, suivant lui, onze pouces de longueur ou de largeur, sont de la figure



des feuilles de plantin, mais plus grosses, plus longues, & d'un verd plus foncé; elles naissent de chaque côté de la ligne alternativement; ses fleurs sont noirâtres.

Plusieurs autres botanistes soutiennent que la plante de la *vanille* ressemble plus à la vigne qu'à aucune autre; du moins, c'est ce qui a été certifié par le pere Fray Ignatio de sancta Theresia de Jesus, carme déchauffé, qui ayant long-tems résidé dans la nouvelle Espagne, arriva à Cadix en 1721, pour passer à Rome; ce religieux plus éclairé & plus curieux en physique que ses compatriotes, se fit apporter par quelques valets indiens un grand sep de la plante où croit la *vanille*.

Comme il avoit déjà quelques connoissances sur cette plante, il appliqua son sep à un grand arbre, & entrelaçâ dans les branches de cet arbre tous les rejettons ou pampres du sep. Il en avoit laissé le bout inférieur élevé de 4 ou 5 doigts de terre, & l'avoit couvert d'un petit paquet de mousse seche pour le défendre de l'air. En peu de tems la seve de l'arbre pénétra le sep, & le fit reverdir; au bout d'environ deux mois il sortit à travers le paquet de mousse, 5 ou 6 filamens qui se jetterent en terre: c'étoient des racines qui devinrent grosses comme des tuyaux de plumes au plus. Au bout de deux ans le sep produisit des fleurs, & puis des *vanilles* qui mûrirent.

Les feuilles sont longues d'un demi-pié, larges de trois doigts, obtuses, d'un verd assez obscur; les fleurs sont simples, blanches, marquetées de rouge & de jaune.

Quand elles tombent, les petites gouffes ou *vanilles*, commencent à pousser; elles sont vertes d'abord, & quand elles jaunissent on les cueille. Il faut que la plante ait trois ou quatre ans pour produire du fruit.

Les sarmens de la plante rampent sur la terre comme ceux de la vigne, s'accrochent de même, s'entortillent aux arbres qu'ils rencontrent, & s'élèvent par leurs secours. Le tronc avec le tems devient aussi dur que celui de la vigne; les racines s'étendent & traquent au loin dans la terre; elles poussent des rejettons qu'on transplante de bouture au pié de quelque arbre, & dans un lieu convenable: cette plantation se fait à la fin de l'hiver, & au commencement du printemps.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que, comme on a déjà vu que le pratiqua le P. Ignatio, on ne met pas le bout du sarment en terre, il s'y pourriroit. La plante reçoit assez de nourriture de l'arbre auquel elle est attachée, & n'a pas besoin des sucs que la terre fourniroit. La seve des arbres dans ces pays chauds de l'Amérique, est si forte & si abondante, qu'une branche rompue par le vent & jetée sur un arbre d'espece toute différente, s'y collera & s'y entera elle-même comme si elle l'avoit été par tout l'art de nos jardiniers; ce phénomène y est commun.

C'en est un autre commun aussi, que de gros arbres qui de leurs plus hautes branches, jettent de longs filamens jusqu'à terre, se multiplient par le moyen de ces nouvelles racines, & font autour d'eux une petite forêt, où le premier arbre, pere ou aïeul de tous les autres, ne se reconnoît plus; ces sortes de générations répétées, rendent souvent les bois impraticables aux chasseurs.

*Description de la plante de vanille de S. Domingue.* Cependant la plante de la *vanille* qui croît dans l'île de S. Domingue, que le R. P. Plumier décrit dans sa *Botanique M. S. C. d'Amérique*, n'est pas différente de celle dont Hernandez fait la description; mais celle du botaniste françois est aussi bien détaillée que l'autre l'est mal.

Ce pere l'appelle *vanilla flore viridi & albo, fructu nigrescente*, Plum. nov. plant. amer. 25. Les raci-

nes de cette plante sont presque de la grosseur du petit doigt, longues d'environ deux piés, plongées dans la terre au loin & au large; d'un roux-pâle; tendres & succulentes; jettant le plus souvent une seule tige menue, qui comme la clématite, monte fort haut sur les grands arbres, & s'étend même au-dessus. Cette tige est de la grosseur du doigt, cylindrique, verte, & remplie intérieurement d'une humeur visqueuse; elle est noueuse, & chacun de ses nœuds donne naissance à une feuille.

Ces feuilles sont molles, un peu âcres, disposées alternativement, & pointues en forme de lance; longues de neuf ou dix pouces, larges de trois, lisses, d'un verd-gai, creusées en gouttiere dans leur milieu, & garnies de nervures courbées en arc. Lorsque cette plante est déjà fort avancée, des aisselles des feuilles supérieures il sort de longs rameaux garnis de feuilles alternes; lesquels rameaux donnent naissance à d'autres feuilles beaucoup plus petites.

De chaque aisselle des feuilles qui sont vers l'extrémité, il sort un petit rameau différemment genouillé; & à chaque genouillure se trouve une très-belle fleur, polypétale, irrégulière; composée de six feuilles, dont cinq sont semblables & disposées presque en rose. Ces feuilles de la fleur sont oblongues, étroites, tortillées, blanches en dedans, verdâtres en dehors. La sixième feuille, ou le *nectarium*, qui occupe le centre, est roulée en maniere d'aiguierre, & portée sur un embryon charnu, un peu tors, semblable à une trompe. Les autres feuilles de la fleur sont aussi posées sur le même embryon, qui est long, verd, cylindrique, charnu. Il se change ensuite en fruit, ou espece de petite corne molle, charnue, presque de la grosseur du petit doigt; d'un peu plus d'un demi-pié de longueur; noirâtre lorsqu'il est mûr, & enfin rempli d'une infinité de très-petites graines noires. Les fleurs & les fruits de cette plante sont sans odeur.

On la trouve dans plusieurs endroits de l'île de S. Domingue: elle fleurit au mois de Mai. Cette *vanille* de S. Domingue ne paroît différer de celle du Mexique, dont Hernandez a fait la description, que par la couleur des fleurs, & par l'odeur des gouffes: car la fleur de celle-là est blanche & un peu verte, & la gouffe est sans odeur; mais la fleur de celle du Mexique, suivant la description d'Hernandez, est noire, & la gouffe d'une odeur agréable.

*Description de la plante de vanille de la Martinique.* Le P. Labat assure dans ses voyages d'Amérique, qu'il a trouvé à la Martinique une autre espece de *vanille*, qu'il décrit ainsi. La fleur qu'elle produit est presque jaune, partagée en cinq feuilles, plus longues que larges, ondées & un peu découpées dans leur milieu. Il s'élève du centre un petit pistil rond & assez pointu, qui s'allonge & se change en fruit. Cette fleur est à-peu-près de la grandeur & de la consistance de celle des pois; elle dure tout au plus cinq ou six jours, après lesquels elle se fane, se seche, tombe & laisse le pistil tout nud, qui devient peu-à-peu une silique de cinq, six & sept pouces de long, plus plate que ronde, d'environ cinq lignes de large, & deux lignes d'épaisseur, de la figure à-peu-près de nos coffes d'haricots.

Cette silique est au commencement d'un beau verd; elle jaunit à mesure qu'elle mûrit, & devient tout-à-fait brune lorsqu'elle est seche; le dedans est rempli de petites graines rondes, presque imperceptibles & impalpables, qui sont rouges avant d'être mûres, & toutes noires dans leur maturité. Avant ce tems-là elles n'ont aucune odeur fort sensible, que celle de sentir le verd; mais quand elles sont mûres & qu'on les froisse entre les mains, elles rendent une petite odeur aromatique fort agréable.

Le même fait a été mandé à l'académie des Scien-



ces en 1724, par un des correspondans de cette académie demeurant à la Martinique, qui ajoute qu'il en avoit trois piés venus de bouture, qu'il avoit tirés de la nouvelle Espagne, & qui réussissoient parfaitement.

*Lieux où croît la bonne vanille.* Malgré ces fortes d'attestations, la vanille de la Martinique n'a point pris faveur sur les lieux, ni dans le commerce; on continue toujours de la tirer de la nouvelle Espagne & du Pérou.

Les endroits où l'on trouve la vanille en plus grande quantité, sont la côte de Caraque & de Carthagène, l'isthme de Darion, & toute l'étendue qui est depuis cet isthme & le golfe de S. Michel, jusqu'à Panama, le Jucatan & les Honduras. On en trouve aussi en quelques autres lieux, mais elle n'est ni si bonne, ni en si grande quantité qu'au Mexique. On dit encore qu'il y en a beaucoup & de belle, dans la terre ferme de Cayenne. Comme cette plante aime les endroits frais & ombragés, on ne la rencontre guere qu'auprès des rivieres, & dans les lieux où la hauteur & l'épaisseur des bois la mettent à couvert des trop vives ardeurs du soleil.

*Sa récolte, sa culture & ses vertus.* La récolte commence vers la fin de Septembre; elle est dans sa force à la Toussaint, & dure jusqu'à la fin de Décembre. On ignore si les Indiens cultivent cette plante, & comment ils la cultivent; mais l'on croit que toute la cérémonie qu'ils font pour la préparation du fruit, ne consiste qu'à le cueillir à tems; qu'ensuite ils le mettent sécher 15 à 20 jours pour en dissiper l'humidité superflue, ou plutôt dangereuse, car elle le feroit pourrir; qu'ils aident même à cette évaporation, en pressant la vanille entre les mains, & l'applatissant doucement, après quoi ils finissent par la frotter d'huile de coco ou de calba, & la mettent en paquets qu'ils couvrent de feuilles de balifier ou de cachibou.

La vanille contient une certaine humeur huileuse, résineuse, subtile & odorante, que l'on extrait facilement par le moyen de l'esprit de vin. Après avoir tiré la teinture, la gouffe reste sans odeur & sans suc. Dans l'analyse chimique elle donne beaucoup d'huile essentielle, aromatique, une assez grande portion de liqueur acide, & peu de liqueur urineuse & de sel fixe.

Hernandez lui attribue des vertus admirables, mais Hernandez est un mauvais juge; cependant les auteurs de matiere médicale n'ont presque fait que le copier. Ils prétendent qu'elle fortifie l'estomac, qu'elle aide la digestion, qu'elle dissipe les vents, qu'elle cuit les humeurs crues, qu'elle est utile pour les maladies froides du cerveau, & pour les catharres; ils ajoutent qu'elle provoque les regles, qu'elle facilite l'accouchement, qu'elle chasse l'arrière-faix: tout cela est exagéré. La vanille peut par son aromate chaud, être un bon stomachique dans les occasions où il s'agit de ranimer les fibres de l'estomac affoibli; elle deviendra quelquefois par la même raison emménagogue & apéritive; son huile balsamique, subtile & odorante, la rend souvent recommandable dans les maladies nerveuses, hystériques & hypochondriaques; c'est pourquoi quelques anglois l'ont regardée avec trop de précipitation, comme un spécifique dans ce genre de maladies.

On la donne en substance jusqu'à une drachme; & en infusion dans du vin, de l'eau, ou quelqu'autre liqueur convenable, jusqu'à deux drachmes. Il faut considérer qu'elle échauffe beaucoup quand on en prend une trop grande dose, ou qu'on en fait un usage immodéré; & cette considération doit servir pour indiquer les cas où il ne faut point la mettre en usage. Nos médecins françois l'emploient rarement, la laissent seulement en valeur dans la composition, ou

chocolat dont elle fait l'agrément principal. On s'en fervoit autrefois pour parfumer le tabac; mais les parfums ont passé de mode, ils ne causent à-présent que des vapeurs. Je ne connois aucun traité particulier sur la vanille. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

VANITÉ, f. f. (*Morale.*) le terme de vanité est consacré par l'usage, à représenter également la disposition d'un homme qui s'attribue des qualités qu'il a, & celle d'un homme qui tâche de se faire honneur par de faux avantages: mais ici nous le restignons à cette dernière signification, qui est celle qui a le plus de rapport avec l'origine de l'expression.

Il semble que l'homme soit devenu vain, depuis qu'il a perdu les sources de sa véritable gloire, en perdant cet état de sainteté & de bonheur où Dieu l'avoit placé. Car ne pouvant renoncer au desir de se faire estimer, & ne trouvant rien d'estimable en lui depuis le péché; ou plutôt n'osant plus jeter une vue fixe & des regards assurés sur lui-même, depuis qu'il se trouve coupable de tant de crimes, & l'objet de la vengeance de Dieu; il faut bien qu'il se répande au-dehors, & qu'il cherche à se faire honneur en se revêtant des choses extérieures: & en cela les hommes conviennent d'autant plus volontiers qu'ils se trouvent naturellement aussi nuds & aussi pauvres les uns que les autres.

C'est ce qui nous paroît, si nous considérons que les sources de la gloire parmi les hommes se réduisent, ou à des choses indifférentes à cet égard, ou si vous voulez, qui ne sont susceptibles ni de blâme, ni de louange, ou à des choses ridicules, & qui bien loin de nous faire véritablement honneur, sont très-propres à marquer notre abaissement, ou à des choses criminelles, & qui par conséquent ne peuvent être que honteuses en elles-mêmes, ou enfin à des choses qui tirent toute leur perfection & leur gloire du rapport qu'elles ont avec nos foiblesses & nos défauts.

Je mets au premier rang les richesses, quoiqu'elles n'aient rien de méprisable, elles n'ont aussi rien de glorieux en elles-mêmes. Notre cupidité avide & intéressée ne s'informe jamais de la source, ni de l'usage des richesses, qu'elle voit entre les mains des autres, il lui suffit qu'ils sont riches pour avoir ses premiers hommages. Mais, s'il plaisoit à notre cœur de passer de l'idée distincte à l'idée confuse, il seroit surpris assez souvent de l'extravagance de ces sentimens; car comme il n'est point essentiel à un homme d'être riche, il trouveroit souvent qu'il estime un homme, parce que son pere a été un scélérat, ou parce qu'il a été lui-même un fripon; & que lorsqu'il rend ses hommages extérieurs à la richesse, il salue le larcin, ou encense l'infidélité & l'injustice.

Il est vrai, que ce n'est point-là son intention, il suit sa cupidité plutôt que sa raison: mais un homme à qui vous faites la cour est-il obligé de corriger par toutes ces distinctions la bassesse de votre procédé? Non, il reçoit vos respects extérieurs comme un tribut que vous rendez à son excellence. Comme votre avidité vous a trompé, son orgueil aussi ne manque point de lui faire illusion; si ses richesses n'augmentent point son mérite, elles augmentent l'opinion qu'il en a, en augmentant votre complaisance. Il prend tout au pié de la lettre, & ne manque point de s'aggrandir intérieurement de ce que vous lui donnez, pendant que vous ne vous enrichissez guere de ce qu'il vous donne.

J'ai dit en second lieu, que l'homme se fait fort souvent valoir, par des endroits qui le rendent ridicule. En effet, qu'y a-t-il, par exemple, de plus ridicule que la vanité qui a pour objet le luxe des habits? Et n'est-ce pas quelque chose de plus ridicule que tout ce qui fait rire les hommes, que la dorure & la broderie entrent dans la raison formelle de l'estime, qu'un homme bien vêtu soit moins contre-



dit qu'un autre ; qu'une ame immortelle donne son estime & la considération à des chevaux , à des équipages , &c. Je fais que ce ridicule ne paroît point , parce qu'il est trop général ; les hommes ne rient jamais d'eux-mêmes , & par conséquent ils sont peu frappés de ce ridicule universel , qu'on peut reprocher à tous , ou du moins au plus grand nombre ; mais leur préjugé ne change point la nature des choses , & le mauvais assortiment de leurs actions avec leur dignité naturelle , pour être caché à leur imagination , n'en est pas moins véritable.

Ce qu'il y a de plus fâcheux , c'est que les hommes ne se font pas seulement valoir par des endroits qui les rendroient ridicules , s'ils pouvoient les considérer comme il faut , mais qu'ils cherchent à se faire estimer par des crimes. On a attaché de l'opprobre aux crimes malheureux , & de l'estime aux crimes qui réussissent. On méprise dans un particulier le larcin & le brigandage qui le conduisent à la potence ; mais on aime dans un potentat les grands larcins & les injustices éclatantes qui le conduisent à l'empire du monde.

La vieille Rome est un exemple fameux de cette vérité. Elle fut dans sa naissance une colonie de voleurs , qui y chercherent l'impunité de leurs crimes. Elle fut dans la suite une république de brigands , qui étendirent leurs injustices par toute la terre. Tandis que ces voleurs ne font que détrousser les passans , bannir d'un petit coin de la terre la paix & la sûreté publique , & s'enrichir aux dépens de quelques personnes ; on ne leur donne point des noms fort honorables , & ils ne prétendent pas même à la gloire , mais seulement à l'impunité. Mais aussi-tôt qu'à la faveur d'une prospérité éclatante , ils se voient en état de dépouiller des nations entières , & d'illustrer leurs injustices & leur fureur , en traînant à leur char des princes & des souverains ; il n'est plus question d'impunité , ils prétendent à la gloire , ils osent non-seulement justifier leurs fameux larcins , mais ils les consacrent. Ils assemblent , pour ainsi dire , l'univers dans la pompe de leurs triomphes pour étaler le succès de leurs crimes ; & ils ouvrent leurs temples , comme s'ils vouloient rendre le ciel complice de leurs brigandages & de leur fureur.

Il y a d'ailleurs un nombre infini de choses que les hommes n'estiment , que par le rapport qu'elles ont avec quelque-une de leurs foiblesses. La volupté leur fait quelquefois trouver de l'honneur dans la débauche : les riches sont redevables à la cupidité des pauvres , de la considération qu'ils trouvent dans le monde. La puissance tire son prix en partie d'un certain pouvoir de faire ce qu'on veut , qui est le plus dangereux présent qui puisse jamais être fait aux hommes. Les honneurs & les dignités tirent leur principal éclat de notre ambition ; ainsi on peut dire à coup sûr que la plupart des choses ne sont glorieuses , que parce que nous sommes déréglés.

VANITÉ, VAIN, (*Critiq. sacrée.*) ces mots dans l'Écriture signifient ce qui n'a rien de solide , *Eccles. j. 2. la fausse gloire , 2. Pier. ij. 18. le mensonge , Ps. xxxvij. 13. les idoles , Jérém. viij. 19. (D. J.)*

VANNE, f. f. (*Hydr.*) ce sont de gros vantaux de bois de chêne , que l'on hausse ou que l'on baisse dans des coulisses , pour lâcher ou retenir les eaux d'une écluse , d'un étang , d'un canal ; on appelle encore *vannes* les deux cloisons d'ais , soutenus d'un fil de pieux dans un batardeau. (*K*)

VANNES, terme de *Rivieres* ; ce sont encore les dos dont on se sert pour arrêter les terres à un batardeau , derrière la culée d'un pont de bois.

VANNES, en *Fauconnerie* , ce sont les grandes plumes des ailes des oiseaux de proie.

VANNEAU, f. m. (*Hist. nat.*) c'est un oiseau gros à-peu-près comme un pigeon ; il a sur la tête une es-

pece de crête , oblongue & noire , le col verd & le reste du corps de différentes couleurs , où on remarque du verd , du bleu & du blanc ; son cri a quelque rapport à celui d'une chevre , il se jette sur les mouches en l'air , il est presque toujours en mouvement , vole rapidement , on diroit que son cri exprime dix-huit. Il habite ordinairement les lieux marécageux ; on le chasse depuis la Toussaint jusqu'à la sainte Catherine ; ils vont seuls l'été , & par bande l'hiver ; on en prend jusqu'à soixante d'un coup de filet ; lorsqu'on tire aux *vanneaux* & aux étourneaux , il est bon d'avoir deux fusils chargés , car si l'on en tue quelqu'un du premier coup & que les autres le voient , ils y volent tous & tout-autour de la tête du chasseur , ce qui fait qu'on y a ordinairement bonne chasse , surtout en les tirant en l'air , plutôt qu'à terre. On mange les *vanneaux* sans les vider , comme la grive , la bécasse , le pluvier & l'alouette.

VANNEAU, (*Diete.*) tout le monde connoit ce proverbe populaire , *qui n'a pas mangé d'un vanneau n'a pas mangé d'un bon morceau* : mais ce proverbe n'est vrai que du *vanneau* gras , car les *vanneaux* sont ordinairement maigres , secs , durs , & par conséquent fort mauvais , ce qui n'empêche point que lorsqu'on en rencontre de gras ils ne soient tendres , succulents , & d'un goût que beaucoup de personnes trouvent exquis. Cependant on peut observer de cet oiseau comme de la bécasse , de la bécassine , du pluvier , &c. qu'il faut que leur suc alimentaire ne soit pas très-accommodé à notre nature , car beaucoup de personnes , & sur-tout celles qui n'y sont point accoutumées , ont un certain dégoût pour cette viande , à laquelle ils trouvent une faveur sauvage & tendante à la corruption , à l'état que Boerhaave appelle *alkalescence*. Si cette observation est vraie , savoir que les animaux carnivores ne se nourrissent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent eux-mêmes de matières animales , on trouveroit dans ce principe la raison du fait que nous avons avancé ; car le *vanneau* se nourrit de vers & de différentes autres espèces d'insectes. Il faut avouer cependant , que les vers & les insectes sont de toutes les substances animales les moins animalisées , s'il est permis de s'exprimer ainsi. Voyez SUBSTANCE ANIMALE, *Chim.* Mais aussi on n'a pas naturellement tant de dégoût pour un *vanneau* ou pour un pluvier que pour la chair d'un animal véritablement carnivore. Voyez VIANDE, *Diete.* (*b*)

VANNER, v. act. (*Gram.*) c'est en général agiter dans un van la graine pour la nettoyer. Voyez VAN.

VANNER LES AIGUILLES, (*Aiguillier.*) c'est les faire ressuyer dans du son chaud un peu mouillé , après qu'elles ont été lessivées ou lavées dans de l'eau avec du savon : voici comme on vanner les aiguilles. On les enferme avec du son dans une boîte ronde de bois qui est suspendue en l'air avec une corde , & on agite cette boîte jusqu'à ce que le son soit entièrement sec , & les aiguilles sans aucune humidité. Voyez AIGUILLE , & la machine à vanner les aiguilles , *fig. & Pl. de l'Aiguillier.*

VANNER, en terme d'*Epinglier* , c'est séparer le son d'avec les épingles en les remuant sur un plat de bois , comme on remue le froment dans un van , excepté que l'un se fait aux genoux , & l'autre avec les mains seulement.

VANNERIE, f. f. (*Art méchan.*) l'art de faire des vans , des paniers , des hottes à jour ou pleins , en clôture , mandrierie ou lasserie , de toutes grandeurs & à toutes sortes d'ouvrages.

Cet art est fort ancien & fort utile. Les peres du désert & les pieux solitaires l'exerçoient dans leurs retraites , & en tiroient la plus grande partie de leur subsistance ; il fournissoit autrefois des ouvrages très-fins pour servir sur la table des grands où l'on n'en



voit plus guere, les vases de crystal ayant pris leurs place.

La *vannerie* se divise en quatre sortes d'ouvrages principaux ; la mandrierie, la closerie ou clôtüre, la faïsserie, & la lefferie ; on verra ces termes à leur article.

VANNES, (*Géog. mod.*) ville de France dans la Bretagne, à deux lieues de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan, à 20 lieues de Nantes, à 22 de Quimper, à 23 de Rennes, & à une centaine de Paris.

Cette ville est arrosée par deux petites rivières qui rendent son port capable de contenir plusieurs vaisseaux. Le faubourg de *Vannes* surpasse la ville en étendue ; il en est séparé par des murailles & par un large fossé ; il a ses paroisses, ses couvens, ses places, & un hôpital.

Saint Paterne est le premier évêque de *Vannes* qui nous soit connu ; cet évêché vaut environ 25000 livres de revenu, & l'évêque est en partie seigneur de *Vannes*. On ne compte dans son diocèse que 168 paroisses.

Le principal commerce de *Vannes* est en blé & en seigle pour l'Espagne. On y trafique aussi en fardines & en congres. Les marchands achètent les fardines au bord de la mer, les salent & les arrangent dans des barriques, où on les presse pour en tirer l'huile, qui sans cela les feroit corrompre. *Long.* suivant *Cassini*, 14. 35. *lat.* 47. 40.

*Vannes*, aujourd'hui le chef-lieu d'une recette, d'un présidial, & d'une juridiction de juges-consuls, tire son nom des anciens peuples *Veneti*, qui étoient des plus célèbres des Gaules du tems de Jules César. Ptolomée la nomma *civitas Duriorigum*.

Lorsque les Bretons s'établirent dans l'Armorique, ils n'occupèrent pas cette ville qui demeura à ses anciens habitans romains ou gaulois. Elle vint ensuite au pouvoir des Francs, lorsqu'ils se rendirent les maîtres de cette partie des Gaules. L'an 577 Varor, prince des Bretons, s'en empara sur Gontran, l'un des rois françois. Pepin s'en rendit maître l'an 553 ; mais Numénoius, prince des Bretons, la reprit ensuite ; enfin elle a passé à la couronne avec le reste de la Bretagne. Cette ville avoit été érigée en comté par ses anciens souverains, & réunie à leur domaine par Alain surnommé *le Grand*. (*D. J.*)

VANNES, LA, (*Géog. mod.*) petite rivière de France dans le Sénonois. Elle prend sa source à trois lieues de Troyes, & se jette dans l'Yonne au faubourg de Sens. (*D. J.*)

VANNETS, f. m. pl. (*Pêche.*) ce sont des rets qu'on tend en différentes manieres sur la grève que le flux de la mer couvre ; ils doivent avoir leurs mailles de la grandeur marquée par les ordonnances de 1681 & 1684.

VANNETS, (*Blason.*) on appelle ainsi en termes de Blason, les coquilles dont on voit le creux, à cause qu'elles ressemblent à un van à vanner.

VANNETTE, f. f. en *Vannerie*, est une espece de corbeille ronde & à bord, faite de clôtüre ; on s'en sert sur-tout pour épouster l'avoine qu'on donne aux chevaux.

VANNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Bechuni ; quelques-uns croient que c'est aujourd'hui *Franna*, bourg de l'état de Venise ; d'autres prétendent que c'est *Lovino*, & le pere Briet dit que c'est *Civedo* ou *Cividdo*. (*D. J.*)

VANNIANUM REGNUM, (*Géog. anc.*) royaume de la Sarmatie européenne, dont Pline, *liv. IV. ch. xij.* fait mention ; c'est le royaume de *Vannius*, que Drusus César avoit donné aux Suèves, non à toute la nation des Suèves, mais à ceux que Drusus avoit envoyés fixer leur demeure au-delà du Danu-

be, entre le Marus & le Cufus. Ce royaume ne fut pas de longue durée, Vannius lui-même fut chassé de ses états par Jubilius, roi des Hermunduriens, & par Vangion & Sidon, fils de sa sœur. Ces deux derniers partagerent entre eux le royaume de leur oncle qui alla s'établir dans la Pannonie avec ceux de ses sujets qui lui étoient demeurés fideles. Tacite, *Ann. liv. XII. (D. J.)*

VANNIER, f. m. (*Corps de Jurande.*) celui qui fait ou qui vend des vans, ou tous autres ouvrages d'osier, comme paniers, hottes, clayes, cages, corbeilles, charrieres, verrieres, &c. pelles, boisseaux, soufflets, fabots, échelles, &c.

Il y a à Paris une communauté de maîtres *vanniers*-quinquaiillers, dont les statuts sont de 1467, confirmés par lettres-patentes de Louis XI. & réformés sous le regne de Charles IX. par arrêt du conseil du mois de Septembre 1561, enregistrés au parlement la même année.

Les différens ouvrages qui distinguent les *vanniers*, sont ceux de la mandrierie, de la clôtüre ou closerie, & de la faïsserie. La mandrierie dont les maîtres sont appellés *vanniers-mandriers*, comprend tous les ouvrages d'osier blanc & d'osier verd qui ne sont point à claire-voie, à la réserve des vans à vanner les grains, & des hottes à vin qui sont réservés à la clôtüre, dont les maîtres se nomment *vanniers-cloturiers*.

À l'égard de la faïsserie, qui est la vannerie proprement dite, son partage consiste dans tout ce qui se fait d'ouvrages à jour de quelque sorte d'osier que ce soit. Cette partie du métier des *vanniers* donne à ceux qui s'y occupent le nom de *vanniers-faïssiers*. Malgré cette espece de distinction d'ouvrages & de métier, les maîtres *vanniers* ne s'y assujettissent pourtant pas tellement, qu'il ne s'en trouve qui travaillent tout-à-la-fois aux uns & aux autres.

Comme les ouvrages de clôtüre sont les plus difficiles & demandent les plus habiles ouvriers, & qu'il faut d'ailleurs des outils à part, les cloturiers s'occupent rarement à la mandrierie & à la faïsserie ; mais au-contraire les mandriers & les faïssiers, convenant en quantité de choses, & se servant des mêmes outils, il est rare que ceux qui exercent la faïsserie, ne travaillent pas aussi à la mandrierie.

Les outils & instrumens communs aux trois sortes de *vanniers*, sont la scie montée & la scie à main, le couteau à travailler, divers villebrequins, entre autres le villebrequin à hottriau, l'épluchoir, le poinçon de fer, les fers à clore, le maillet, le chevallet, l'établi, la sellette, les moules, & le faudoir. Outre ces outils, les cloturiers ont encore la batte de fer, le villebrequin à menuissier, la bécaffé, le crochet, & la trétoire. (*D. J.*)

VAN-RHECDE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *van-rheedia*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond : le pistil sort du milieu de cette fleur & devient dans la suite un fruit qui a la forme d'un citron ; ce fruit est membraneux ou charnu, & il renferme deux ou trois semences ovoïdes & charnues. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez PLANTE.*

VANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le bas Languedoc, diocèse d'Uzès.

VANTAIL, f. m. (*Menuiserie.*) manteau ou battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. Il y a aussi des *vantaux* de fenêtres, ou des volets qui ferment une fenêtre du haut en bas ; on appelloit autrefois de ce nom la patrie de l'habillement de tête par laquelle le chevalier respiroit.

VANTER, LOUER, (*Synonymes.*) on *vante* une personne pour lui procurer l'estime des autres, ou pour lui donner de la réputation ; on la *loue* pour témoigner l'estime qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir.



*Vanter*, c'est dire beaucoup de bien des gens, & leur attribuer de grandes qualités, soit qu'ils les ayent ou qu'ils ne les ayent pas; *louer*, c'est approuver avec une forte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, soit que cela le mérite ou ne le mérite point.

On *vante* les forces d'un homme, on *loue* sa conduite. Le mot de *vanter* suppose que la personne dont on parle, est différente de celle à qui la parole s'adresse, ce que le mot de *louer* ne suppose point.

Les charlatans ne manquent jamais de se *vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou se font honneur d'une estime qui ne leur a pas été accordée. Les personnes pleines d'amour propre se donnent souvent des *louanges*; elles sont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes.

Il est plus difficile, selon mon sens, de se *louer* soi-même que de se *vanter*, car on se *vante* par un grand desir d'être estimé, c'est une vanité qu'on pardonne, mais on se *loue* par une grande estime qu'on a de soi, c'est un orgueil dont on se moque. *Girard. (D. J.)*

VANTILLER, v. act. (*Charpent.*) c'est mettre des dosses ou bonnes planches de deux pouces d'épaisseur pour retenir l'eau. *Diction. de Charpent. (D. J.)*

VA-OUTRE, (*Chasse.*) c'est le terme dont use le valet de limier lorsqu'il est au bois & qu'il alonge le trait à son limier, & le met devant lui pour le faire quêter.

VAPEURS, f. f. (*Physiq.*) c'est l'assemblage d'une infinité de petites bulles d'eau ou d'autre matière liquide, remplies d'air raréfié par la chaleur & élevés par leur légèreté jusqu'à une certaine hauteur dans l'atmosphère; après quoi elles retombent, soit en pluie, soit en rosée, soit en neige, &c.

Les masses formées de cet assemblage, qui flottent dans l'air, sont ce qu'on appelle *nuages*. *Voyez NUAGE.*

Quelques personnes se servent indifféremment du mot de *vapeur* pour exprimer les fumées qu'envoient les corps humides & les corps secs, comme le soufre, &c. mais M. Newton avec plusieurs autres auteurs, appellent ces dernières *exhalaisons* & non *vapeurs*.

Sur la manière dont les *vapeurs* sont élevées & ensuite précipitées vers la terre, *voyez* EVAPORATION, ROSÉE, PLUIE, &c.

Sur la formation des sources par le moyen des *vapeurs*, *voyez* FONTAINE, &c.

La quantité de *vapeurs* que le soleil fait élever de dessus la surface de la mer, est inconcevable. M. Halley a fait une tentative pour la déterminer. Par une expérience faite dans cette vue & décrite dans les *Transactions philosophiques*, il a trouvé que de l'eau dont la chaleur est égale à celle de l'air en été, perdoit en *vapeurs* dans l'espace de deux heures la quantité que demande un abaissement dans la surface de la cinquante-troisième partie d'un pouce; d'où on peut conclure que dans un jour où le soleil chauffe la mer pendant douze heures, l'eau qui s'évapore, monte à un dixième de pouce sur toute la surface de la mer.

Dans cette supposition, dix pouces carrés en surface donnent d'évaporation environ un pouce cubique d'eau par jour, & chaque pié carré par conséquent environ une demi-pinte; chaque espace de quatre piés carrés donnera deux pintes; chaque mille carré 6914 tonneaux; chaque degré carré supposé de 69 milles d'Angleterre, donne 33 millions de tonneaux. Or si on suppose la Méditerranée d'environ 40 degrés de long & de 4 de large, en prenant un milieu entre les endroits où elle est le plus large, & ceux où elle l'est le moins, ce qui donne 160 degrés pour l'espace qu'occupe cette mer, on trouvera

par le calcul qu'elle peut fournir en évaporations dans un jour d'été 5280 millions de tonneaux.

Mais cette quantité de *vapeurs* quoique très-grande, n'est qu'une partie de ce que produit une autre cause bien plus éloignée de pouvoir être calculée, qui est celle de l'évaporation produite par le vent, & que tous ceux qui ont examiné la promptitude avec laquelle les vents dessèchent, savent être extrêmement considérable. *Chambers.*

De plus, la partie solide de la terre est presque par-tout couverte de plantes, & les plantes envoient une grande quantité de *vapeurs*; car suivant les observations de M. Hales, dans la statique des végétaux, un tournesol haut de 3 piés  $\frac{1}{2}$  transpire du moins de 1 livre  $\frac{1}{4}$  dans l'espace de 12 heures, ce qui est presque autant que ce qui s'évapore en un jour d'un bac d'eau exposé au soleil, & qui auroit trois piés carrés de diamètre. Par conséquent si on supposoit que toutes les plantes transpirassent également, il ne s'éleveroit pas moins de *vapeurs* des parties solides de la terre qu'il s'en élève de la mer.

D'ailleurs il sort aussi du corps des hommes & des animaux une grande quantité de *vapeurs*, & suivant les observations de M. Hales, ce qui s'évapore du corps d'un homme, est à ce qui s'évapore du tournesol comme 141 à 100; si nous joignons à cela les exhalaisons des plantes qui se sechent ou qui se pourrissent, celles qui proviennent de la fumée de toutes les matières qu'on brûle, enfin les exhalaisons qui s'élevent du sein de la terre même, nous concluons que l'air est rempli d'une prodigieuse quantité de *vapeurs*, & que sa substance doit en être comme pénétrée.

A l'égard du mécanisme de l'élévation des *vapeurs*, ceux qui désireront un plus grand détail sur ce sujet, peuvent avoir recours aux articles cités ci-dessus, & à l'*essai de physique* de M. Musschenbroeck, article des *météores*, d'où nous avons tiré en partie ce qui précède.

VAPÉUR, VAPOREUX, se dit en *Peinture*, lorsque la perspective aérienne est bien entendue dans un tableau, & qu'il y regne un très-léger brouillard qui rend les objets tendres & flous. On dit il regne une belle *vapeur* dans ce tableau: ces objets sont tendres & *vaporeux*. *Vauvermans* & *Claude Lorrain* excelloient en cette partie.

VAPEURS, en *Médecine*, est une maladie appelée autrement *mal hypochondriaque* & *mal de rate*. Elle est commune aux deux sexes, & reconnoit deux différentes causes.

On croit qu'elle provient d'une *vapeur* subtile qui s'éleve des parties inférieures de l'abdomen, surtout des hypocondres, & de la matrice au cerveau, qu'elle trouble & qu'elle remplit d'idées étranges & extravagantes, mais ordinairement désagréables. Cette maladie se nomme dans les hommes *affection hypochondriaque*. *Voyez* AFFECTION HYPOCHONDRIQUE.

Les *vapeurs* des femmes que l'on croit venir de la matrice, sont ce qu'on appelle autrement *affection* ou *suffocation hystérique* ou *mal de mere*.

Cette maladie provient également des hypocondres, comme de la matrice. L'idée du public ou du vulgaire sur la fumée qui s'éleve du bas-ventre au cerveau, paroît d'abord vraisemblable, mais elle est fautive & combattue par la théorie & l'anatomie. Cette prétendue fumée n'est rien autre chose que l'irritation des fibres nerveuses des viscères contenus dans le bas-ventre, tels que le foie, la rate, l'estomac & la matrice, qui affecte sympathiquement le cerveau par la communication de la huitième paire de nerfs avec le grand nerf intercostal; cette communication qui est étendue dans toutes les cavités, est la cause prochaine & unique de ces maladies & des étranges &



& bizarres symptômes qui l'accompagnent ; une preuve de ceci est que les remèdes qui peuvent détourner les esprits animaux ailleurs, ou causer une irritation différente, en produisant une sensation désagréable, sont excellens dans ces maladies ; or d'où peut provenir un tel prodige, sinon que les esprits sont déterminés ailleurs ? Mais on doit remarquer que les *vapeurs* attaquent sur-tout les gens oisifs de corps, qui fatiguent peu par le travail manuel, mais qui pensent & rêvent beaucoup : les gens ambitieux qui ont l'esprit vif, entreprenans, & fort amateurs des biens & des aises de la vie, les gens de lettres, les personnes de qualité, les ecclésiastiques, les dévots, les gens épuisés par la débauche ou le trop d'application, les femmes oisives & qui mangent beaucoup, sont autant de personnes sujettes aux *vapeurs*, parce qu'il y a peu de ces gens en qui l'exercice & un travail pénible du corps empêche le suc nerveux d'être maléficié. Bien des gens pensent que cette maladie attaque l'esprit plutôt que le corps, & que le mal gît dans l'imagination. Il faut avouer en effet que sa première cause est l'ennui & une folle passion, mais qui a force de tourmenter l'esprit oblige le corps à se mettre de la partie ; soit imagination, soit réalité, le corps en est réellement affligé. Ce mal est plus commun aujourd'hui qu'il ne fut jamais, parce que l'éducation vicieuse du sexe y dispose beaucoup, & que les jeunes gens se livrent ou à la passion de l'étude, ou à toute autre avec une égale fureur, sans mesure & sans discernement ; l'esprit s'affoiblit avant d'être formé, & à peine est-il né, qu'il devient languissant. La gourmandise, la vie oisive, les plaisirs habituels entretiennent cette malheureuse passion de passer pour bel esprit ; & les *vapeurs* attaquent le corps, le ruinent & le font tomber en consommation. Voici les remèdes les plus efficaces pour ce mal qui devient contagieux, & qui est l'opprobre de la médecine.

1°. Un régime exact, ne manger qu'avec faim & manger peu, éviter les alimens de haut goût, les liqueurs, les passions violentes, les veilles, les jeux & les pertes que l'on y fait, la débauche de toute espèce ; désirer peu, ou des choses justes & possibles, travailler beaucoup & plus qu'on ne mange, sont des moyens plus sûrs que toutes les potions cordiales.

2°. Se former une idée véritable de son peu de savoir & de son petit mérite, se croire toujours favorisé, soit de la fortune, soit du prince, soit de la nature, au-delà de ses talens, écouter la raison & se faire de bonnes mœurs, sont des préservatifs contre les *vapeurs*.

Cependant comme ces remèdes ne plairont pas à ceux qui flattés de leurs faux talens, se croiront réellement malades, & avoir besoin de la médecine qui ne peut guère les soulager, nous les renvoyons aux articles du *spasme*, des *convulsions*, de la *tension*, de l'*épilepsie*, du *vertige*, de la *fureur utérine*, de l'*affection hyponcondriaque & hystérique*, & nous leur enjoignons d'user des remèdes purgatifs, des amers, des apéritifs combinés avec les toniques : la teinture de castor, le sirop de karabé, les pilules de cachou, de Wildegansius & la liqueur minérale d'Hoffman sont leur ressource.

**VAPINCUM** ou **VAPINGUM**, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoise, sur la route de Mediolanum à Arles, entre Caturigæ & Alabonte, selon l'itinéraire d'Antonin. C'est la ville de Gap. (*D. J.*)

**VAQUER**, v. neut. (*Gram.*) être vuide, non occupé. Cet appartement est *vacant* ; il *vaque* dans cette maison un corps-de-logis en entier ; si ce bénéfice vient à *vaquer*, tâchez de l'obtenir. Mais voici une acception de ce verbe très-différente de la précédente : il *vaque* à la prédication ; il *vaque* à la conversion des hérétiques ; il *vaque* à deux ou trois fonctions à la

fois ; il signifie alors *saisir, remplir, exercer*. *Vaquier* se prend aussi pour *cesser ses fonctions* : le parlement *vaque* certains jours ; les collèges *vaquent* lorsqu'il y a procession du recteur.

**VAQUETTES**, f. f. pl. (*Commerce.*) peaux de petites vaches, dont il se fait un assez grand commerce à Smirne. *Savary. (D. J.)*

**VAR, LE**, (*Géog. mod.*) en latin *Varus* ; rivière qui fait la séparation entre l'Italie & la France. Elle est aussi marquée par tous les anciens géographes, pour une des limites qui séparent la Gaule narbonnoise de l'Italie. Cette rivière prend sa source dans le mont Cema ou Acema, qui fait partie des Alpes maritimes près du château de S. Etienne. Cette montagne s'appelle aussi *Cémélien* ; c'étoit le nom d'une ancienne ville bâtie au-dessus, dont il ne reste aujourd'hui que des masures, & qui étoit de la Gaule narbonnoise. Du mont Cema, le *Var* vient arroser le territoire de Glandeve & celui de Nice, où il se décharge dans la mer Méditerranée, à une demi-lieue à l'occident de Nice. Ce n'est point cependant la rivière du *Var* toute entière qui formoit la séparation de la Gaule d'avec l'Italie, c'en est seulement la source placée dans les Alpes maritimes ; le comté de Nice qu'elle traverse, faisoit partie de la Gaule narbonnoise, comme il le fit ensuite de la Provence. (*D. J.*)

**VAR**, voyez LOUP MARIN.

**VARA**, (*Géog. des Arabes.*) ce mot est arabe, & signifie dans cette langue *derrière & au-delà*. Ainsi *Vara-Gihoun*, dans la géographie des Arabes, désigne la *Transoxane* (en arabe *Maouaralnahar*), qui est au-delà du fleuve, car ils qualifient du nom de *fleuve* par excellence le Gihon, que les Persans nomment en leur langue *Roud. Vara-Sihoun*, c'est-à-dire ce qui est au-delà de Sihon ou Jaxartes. C'est le Turquestan, appelé aussi des Arabes par la même raison *Vara-Khogend*, à cause qu'il s'étend au-delà de la ville de Khogend, qui est bâtie sur le fleuve Sihon. (*D. J.*)

**VARAHANGA**, f. f. (*Hist. nat.*) résine qui se trouve dans l'île de Madagascar, & qui a l'odeur de l'encens.

**VARAIGNE**, f. f. (*Saline.*) on appelle *varaigne* dans les marais salins l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réservoir de ces marais, qui s'appelle *jas*. La *varaigne* s'ouvre & se ferme à-peu-près comme on fait avec la bonde des étangs : on ouvre la *varaigne* dans les grandes marées de Mars, puis on la referme quand la mer vient à baisser, afin de tenir les *jas* pleins d'eau.

**VARALLO**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Milan, dans le val de Sessia, sur la rivière qui donne son nom à cette vallée. A demi-lieue de cette ville, sur une montagne délicieuse, qu'on nomme la *montagne de Varallo*, est un lieu d'une grande & ridicule dévotion, appelé la *nouvelle Jérusalem*. (*D. J.*)

**VARAMBON**, (*Géog. mod.*) voyez VAREMBON.

**VARAMUS**, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Vénètes. Pline dit, l. III. c. xviiij. qu'il se jettoit dans l'Arassus. Léander prétend que son nom moderne est le Caloro. (*D. J.*)

**VARANGUAIS**, f. f. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on appelle les marticles dans le levant. Voyez MARTICLES.

**VARANGUES**, f. f. (*Marine.*) ce sont des chevrons de bois, entés & rangés de distance en distance, à angles droits & de travers, entre la quille & la carlingue, afin de former le fond du vaisseau. Voyez CONSTRUCTION.

On appelle *maîtresse varangue* la *varangue* qui se pose sous le maître ban. On lui donne aussi le nom



de premier gabarit. Les maîtresses *varangues* de l'avant & de l'arrière sont celles qui font partie des deux grands gabarits. Voyez GABARIT, voyez Pl. I. fig. 1. les *varangues*, n<sup>o</sup>. 13. 14. & 15.

*Varangues acculées.* *Varangues* rondes en-dedans, qui se posent en allant vers les extrémités de la quille, proche les fourçats, & au-devant & au derrière des *varangues* plates. Voyez CONSTRUCTION, voyez Pl. IV. fig. 1. les *varangues acculées cotées* 14.

*Varangues demi-acculées.* *Varangues* qui ont moins de concavité que les *varangues* acculées, & qui se posent vers les *varangues* plates, de sorte que les *varangues* plates sont au milieu; les *varangues* demi-acculées viennent ensuite, & les *varangues* acculées sont les bouts. Voyez Pl. IV. fig. 1. n<sup>o</sup>. 15.

*Varangues plates ou varangues de fond.* Ce sont les *varangues* qui sont placées vers le milieu de la quille, & qui ont moins de rondeur que les *varangues* acculées. Voyez CONSTRUCTION.

On dit qu'un vaisseau est à plates *varangues*, lorsqu'il a beaucoup de *varangues* qui ont peu de rondeur dans le milieu, & par conséquent qu'il a le fond plat. Voyez Pl. IV. fig. 1. les *varangues de fond*, cotées 13.

VARANO, LAC, (Géogr. mod.) lac d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, près de la côte septentrionale. Son circuit est de cinq lieues, & il se décharge par un petit canal dans le golfe de Rodia; à deux lieues à l'occident de la petite ville Rodia.

VARAR, (Géog. anc.) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, l. II. c. iij. le marque sur la côte orientale, entre l'embouchure du fleuve Loxa & le golfe Tuæsis. Au lieu de *Varar*, le grec porte *Vara*. C'est aujourd'hui le golfe de Murray en Ecosse, *Murray-Furth*. Buchanan croit que la province de Murray, qui est baignée par ce golfe, a été aussi autrefois appelée *Varar*, nom que la rivière de Farray, qui se jette dans ce golfe, a en quelque sorte retenu. (D. J.)

VARASAYN, (Géog. mod.) ville ou, pour mieux dire, bourg du royaume de Navarre, à peu de distance de Pampelune.

C'est dans ce bourg qu'est né en 1491 *Aspicueta* (Martin), que l'on appelle communément le docteur *Navarre*, *Navarrus*, grand sectateur de Pierre Lombard, nommé le maître des sentences. Il enseigna seize ans à Conimbre, & reçut beaucoup d'honneur à la cour de Rome, lorsqu'il s'y rendit, à l'âge de 80 ans, pour défendre Carauza son ami, archevêque de Tolède, accusé d'hérésie devant le tribunal de l'inquisition; la cause fut plaidée & le procès perdu. Il n'aurait pas été difficile à *Aspicueta* d'obtenir les plus hautes dignités, tant civiles qu'ecclésiastiques, mais il leur préféra l'étude & le repos. Il mourut en 1586, âgé de 94 ans & 6 mois. Sa vie a été faite par plusieurs écrivains, mais la meilleure a été donnée par son neveu, à la tête des œuvres de son oncle, imprimées à Rome en 1590, en trois volumes in-fol. Lyon 1591, & Venise 1602; on ne lit plus aujourd'hui les ouvrages de ce fameux casuiste, excepté peut-être en Espagne. (D. J.)

VARAUCOCO, f. m. (Hist. nat. Botan.) arbrisseau qui s'attache aux grands arbres. Il produit un fruit violet, de la grosseur d'une pêche, & qui renferme quatre noyaux; sa chair est pâteuse, mais douce & agréable. L'écorce de l'arbrisseau fournit une matière résineuse rouge; la seconde peau brûlée à une chandelle se fond comme la gomme-laque, dont elle a l'odeur.

VARCIA, (Géog. anc.) ville de la Gaule Belgique. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'*Andrematumum* à *Cambate*. Alting croit que c'est *Varcar*, village sur la Sône. (D. J.)

VARDARI, LE, (Géog. mod.) rivière de l'empire turc, dans la Macédoine. Elle a sa source dans les montagnes qui sont aux confins de la Serbie, de la Bulgarie & de la Macédoine, & finit par se jeter dans le golfe de Salonique. Le *Vardari* est l'*Axius* des anciens. (D. J.)

VARDING, (Commerce.) petite monnaie, ayant cours en Livonie, dont il faut 60 pour faire un écu d'Allemagne, c'est à 3 liv. 15 sols de France, ainsi le *varding* vaut environ cinq liards de notre monnaie.

VARDULES, LES, *Varduli*, (Géog. anc.) peuples de l'Espagne tarragonoise, sur l'Océan cantabrique. Ptolomée, l. II. c. vj. leur donne une ville nommée *Menosca*. Pomponius Méla, l. III. c. j. & Plin, l. II. c. iij. parlent aussi de ces peuples. Ce dernier, l. IV. c. xx. nomme leurs villes *Morosgi*, *Menosca*, *Vesperies* & *Amanus-Portus*, où étoit *Flaviobriga colonia*. On convient que le pays des *Vardules* est aujourd'hui le Guipuscoa. (D. J.)

VARECH, f. m. (Botan.) plante maritime, nommée par Tournefort, *fucus maritimus vesiculas habens*, J. R. H. Cette herbe se nomme en Bretagne *gouémon*; sur les côtes du pays d'Aunis, *far*; & sur les côtes de Normandie, *varech*, nom qui s'étend même sur tout ce que la mer jette sur ses bords; d'où vient le droit de *varech* que dans cette province les seigneurs de fiefs voisins de la mer prétendent avoir sur les effets qu'elle jette sur le rivage; il est vraisemblable que ce mot dérive de l'anglois *wrack* ou *wreck*, qui signifie *nauffrage*, vieux mot normand que ce peuple a porté en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le *varech* est une espèce de *fucus* des botanistes; c'est une plante maritime qui pousse plusieurs petites tiges plates, étroites, mais qui s'élargissent peu-à-peu en croissant, & qui se divisent en petits rameaux, portant des feuilles larges, oblongues, ayant quelque ressemblance à celles du chêne, cependant plus petites, attachées avec leurs tiges par une substance tenace, pliante, membraneuse, ordinairement lisses, quelquefois velues ou couvertes d'un poil blanc; c'est peut-être la fleur de la plante qui est suivie de graines rondes; il s'y élève aussi des tubercules vides, en forme de vessies, tantôt oblongues, tantôt rondes, tantôt plus grosses, tantôt plus petites. Cette plante est souvent basse, & quelquefois elle croît jusqu'à la hauteur d'un pié & demi: pendant qu'elle est récemment cueillie, elle a une vilaine couleur jaune-verdâtre; mais si on la fait sécher, elle devient noire, principalement celle qu'on a tirée des rivages sablonneux de la mer.

On se servoit autrefois en Crete de cette plante au rapport de Plin, l. XXVI. c. x. pour teindre en pourpre. Horace, ode V. l. III. le confirme, en disant:

*Neque amissos colores  
Sana refert medicata fucos.*

« La laine une fois teinte de pourpre, ne reprend jamais sa première couleur ». Nous avons perdu ce secret, & nous ne connoissons point d'espèce de *fucus* qu'on emploie à aucune teinture. Son seul usage en quelques endroits est à fumer les terres; & en Normandie, à brûler, pour faire cette sorte de soude, qu'on nomme *soude de varech*, qui se consume en quantité à Cherbourg pour fondre le verre, soit en table, soit en plat.

Lorsque les pêcheurs ou les riverains qui n'ont pas de bateaux ou gabarres, trouvent à la basse eau une grande quantité de *gouémon*, ou qu'ils en font la récolte dans le tems permis & réglé par l'ordonnance, ils ramassent les herbes marines, en font de gros tas ou meulons, qu'ils lient comme ils peuvent avec de mauvais cordages souvent seulement avec du chan-



vre retors & mal fabriqué ; plusieurs personnes se mettent sur ce gouémon avec des perches, & attendent que le flot fouleve leur meulon pour le conduire à la côte au-dessus du plain, & pouvoir ensuite plus aisément l'emporter en haut sur les terres ; si la marée est tranquille & la mer étalle, ils y abordent aisément ; mais pour peu qu'il fasse de moture, & que le vent soit contraire, ils ont peine à gagner le bord ; & si les vagues s'augmentent, comme il arrive souvent sur le coup de la pleine mer, & qu'elles entament tant-soit-peu ces meulons, ils se dissipent & s'éboulent aussitôt ; & pour lors, les hommes & les femmes qui s'y sont exposés, tombent à la mer, & sont souvent noyés, sans qu'on puisse leur donner aucun secours, & il n'est que trop ordinaire dans les paroisses où ces fortes de meulons sont en usage, de voir périr quantité de personnes, & même des familles entières ; c'est le sujet des remontrances des recteurs des paroisses riveraines, le motif que le seigneur évêque diocésain a eu d'en faire un cas réservé ; ainsi ces meulons doivent être défendus, à peine de punition corporelle ; & les syndics ou gardes jurés des pêcheurs doivent être chargés, lorsqu'ils seront établis le long des côtes de cette province, d'y tenir la main, & de dénoncer aux officiers du ressort les riverains qui auront contrevenu à la défense.

Les laboureurs emploient le gouémon de différentes manières ; les uns le répandent sur les terres lorsqu'ils l'ont recueilli à la côte, ou qu'il a été nouvellement coupé ; mais la plupart en font des fumiers qu'ils nomment *mains*, qu'ils composent de gouémon, des fumiers de bestiaux & de terres franches, qu'ils laissent consommer ensemble, & qu'ils répandent ensuite sur leurs terres ; un laboureur est estimé d'autant plus à son aise, qu'il a nombre ou quantité de ces mains.

Il y a le long de ces côtes grand nombre de gabarres gouémonnières qui sont pendant tout le cours de l'année uniquement le commerce du gouémon qu'ils ne discontinuent que durant la saison de la pêche du maquereau, où elles sont alors destinées, & dont les équipages sont composés de ces riverains hommes & femmes.

Le grand nombre d'îles désertes & de rochers qui sont couvertes de gouémon, facilite aux maîtres de ces gabarres le commerce qu'ils en font ; mais ils chargent souvent leurs gabarres avec tant d'imprudence, que plusieurs y périssent ; d'autres qui n'ont point de gabarres pour aller en mer, s'attroupent à la côte lors des motures & des tempêtes qui rejettent ordinairement grande quantité de gouémon au bord des greves qu'ils ramassent de basse-mer, & dont ils font des meulons liés, des mauvaises cordes, & sur lesquels ils se risquent de marée montante pour conduire leur gouémon au haut de la pleine mer, la violence des vagues éboule souvent ces meulons, & fait périr ceux qui ont été assez téméraires de s'y exposer ; d'autres enfin se mettent à l'eau avec de longues perches, pour attirer à terre le gouémon qui flotte, & sont quelquefois emportées par le reflux de la lame.

L'ordonnance n'ayant pas pourvu une pareille témérité, sa majesté intéressée à la conservation de ses sujets, n'a pas mis une police pour contenir ces malheureux riverains : les évêques avertis des malheurs qui arrivent à cette occasion par les recteurs qui les en ont informés, ont fait un cas réservé de cette récolte à eux seuls, pour contenir ceux qui s'exposeroient à périr en se mettant sur ces meulons, c'est tout ce que le juge ecclésiastique a pu de sa part.

VARECH, de la fabrique de la soude. Pour faire la soude, les pêcheurs ramassent tout le *varech* de flot & de rapport qui vient à la côte quand ils ont amassé une quantité de ces herbes, ils les sechent & les brû-

lent ensuite dans des trous ou espèces de fourneaux qu'ils font au pié des falaises.

Voici la manière de brûler le *varech*, telle qu'elle se pratique dans le ressort de l'amirauté de Cherbourg.

On construit une fosse longue de 7 à 8 piés, large de 3 à 4, & profonde au-dessus de l'atre de 18 à 20 pouces ; on sépare cette fosse en trois ou quatre au moyen de deux pierres plates, qui en traversent la largeur ; au fond sont des pierres brutes & plates, comme des gros carreaux, & que les riverains trouvent aisément le long de cette côte. Quand les fosses sont faites, on les remplit de *varech* sec ; on y met le feu, & l'on fournit des plantes toujours jusqu'à ce que les cendres aient rempli une partie des fosses dont on casse la soude qui s'y est formée pour l'en retirer : ce petit commerce est de conséquence pour les riverains de cette amirauté.

On ne doit brûler les *varechs* que lorsque le vent chasse à la mer, à cause que la fumée de ces herbes fait du tort aux arbres. Voyez la figure 2. Pl. XVII. de Pêche.

Le commerce de la soude est très-avantageux aux marchands ; car les pêcheurs la leur vendent 30 livres le cent, & ils la revendent au moins le double.

Le *varech* sert aussi à fumer les terres.

Dans certains lieux on halle le *varech* au haut de la côte, par le moyen d'un cheval qui tire une corde passée sur une poulie.

VARECH, (*Jurisprudence*.) l'ancienne coutume de Normandie dit que tout ce que l'eau de la mer aura jetté à terre est *varech* : la nouvelle coutume comprend sous ce terme tout ce que l'eau jette à terre par la tourmente & fortune de mer, ou qui arrive si près de terre, qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa lance.

Le droit que certains seigneurs prétendent sur les effets que la mer a jettés à bord, s'appelle *droit de varech*.

La garde du *varech* appartient au seigneur dans le fief duquel il est trouvé.

S'il y a des choses périssables, elles doivent être vendues par autorité de justice.

Si le propriétaire réclame les effets dans l'an & jour, ils lui sont rendus ; mais après l'an & jour, ils appartiennent au seigneur féodal & au roi.

L'article 602 de la coutume de Normandie adjuge au roi l'or & l'argent, lorsqu'il vaut plus de 20 livres, les chevaux de service, francs-chiens, oiseaux, ivoire, corail, pierres, écarlate, le vair, le gris, les peaux zibelines non encore appropriées à usage d'homme, les pièces de draps & de soie, le poisson royal. Tous les autres effets appartiennent au seigneur.

Ce droit est confirmé en faveur des seigneurs de Normandie par l'ordonnance de la marine, l. IV. tit. ix. art. 3. & suiv.

Elle leur défend seulement de faire transporter les choses échouées dans leurs maisons, avant qu'elles aient été visitées par les officiers de l'amirauté.

Elle leur défend aussi d'empêcher les maîtres de se servir de leur équipage pour alléger leurs bâtimens échoués, & les remettre à flot, ni de les forcer de se servir de leurs valets & vassaux, sous peine de 1500 liv. d'amende, & de perte de leur droit.

L'ordonnance ne veut pas non-plus, que sous prétexte du droit de *varech*, les riverains prennent aucune part aux effets trouvés sur les flots, ou pêchés en pleine mer, & amenés sur les greves en l'endroit de leurs seigneuries, ni sur les poissons gras, & autres qui y sont conduits & chassés par l'industrie des pêcheurs.

Enfin, elle ordonne de punir de mort les seigneurs de fiefs voisins de la mer, & tous autres qui auroient



forcé les pilotes ou locmans de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter, sous prétexte du droit de *varech* ou autre.

Le titre suivant de la même ordonnance traite de la coupe du *varech*. Voyez les commentateurs de la coutume de Normandie, *tit. de varech*, & le commentaire de M. Valin, sur le *tit. 9.* de l'ordonnance de la marine. (A)

VARECH, (*Marine.*) nom qu'on donne à un vaisseau qui est au fond de l'eau, & hors de service.

VAREMBON ou VARAMBON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Bresse, près la rivière d'Ain. Elle est de l'élection de Bourg, & députée aux assemblées de la Bresse. Elle a un hôpital, & une église collégiale, soumise immédiatement au saint siège. Au milieu de cette église est le tombeau de son fondateur, le cardinal la Palue, mort l'an 1451. (D. J.)

VARENNE, f. f. (*Gram.*) fond plat & marécageux, entre des côtes; terrain considérable qui ne se fauche, ni se cultive. Il y a des *varenes* où le pâturage est bon, & où les paysans mènent leurs troupeaux. On appelle *jurisdiction de la varenne* un tribunal établi au louvre, pour la conservation de la chasse dans les plaines situées à six lieues à la ronde de Paris.

VARENNE, (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert en quelques endroits de la Savoie, particulièrement à la Rochelle; la *varenne* pèse trente-une livres poids de Genève. *Diction. de Comm.*

VARENNES, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville de France, en Bourbonnois, élection de Moulins, près de l'Allier, aux frontières de la basse Auvergne.

Cette place ne forme plus à présent qu'un village qui n'a pas cent habitans. (D. J.)

VARESSE, f. f. (*Hist. nat.*) animal quadrupède, carnassier, de l'île de Madagascar. Il est de la taille d'un renard; il a la queue longue & très-fournie, son poil ressemble à celui d'un loup.

VARGIONES, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* on croit qu'ils habitoient vers les sources du Danube, dans le comté de Barr, en allemand *bar-landgrafschaft*. (D. J.)

VARI, f. m. (*Commerce.*) petit poids en usage parmi les anciens habitans de Madagascar, ou île Dauphine, comme l'appellent les François.

Le *vari* pèse environ un demi-gros poids de marc. Il y a au-dessus le *sompi*, qui est le poids le plus fort dont ces barbares aient connoissance, & au-dessous le *facare*, puis le *nanqui*, & enfin le *nanque*: le *vari*, non plus que ces autres poids, ne servent qu'à peser l'or & l'argent. Voyez *SOMPI*, *Dictionn. de Commerce.*

VARIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonnoise, selon Strabon, *l. III. p. 162.* & Ptolomée, *l. II. c. vj.* Ce dernier la donne aux Berones. Pline, *l. III. c. iij.* dit qu'elle étoit sur le bord de l'Ebre, dans l'endroit où ce fleuve commence à être navigable. On croit que la ville de Logorono s'est élevée de ses ruines. (D. J.)

VARIABLE, adj. (*Alg. & Géom.*) on appelle *quantités variables* en Géométrie, les quantités qui varient suivant une loi quelconque. Telles sont les abscisses & les ordonnées des courbes, leurs rayons osculateurs, &c.

On les appelle ainsi par opposition aux quantités constantes, qui sont celles qui ne changent point, comme le diamètre d'un cercle, le paramètre d'une parabole, &c.

On exprime communément les variables par les dernières lettres de l'alphabet *x, y, z.*

Quelques auteurs au lieu de se servir de l'expression de *quantités variables*, disent des *fluentes*. Voyez *FLUENTE & FLUXION.*

La quantité infiniment petite, dont une *variable* quelconque augmente ou diminue continuellement, est appelée par les uns sa *différence* ou *différentielle*, & par les autres, sa *fluxion*. Le calcul de ces sortes de quantités est ce qu'on appelle le *calcul différentiel* ou le *calcul des fluxions*. Voyez *DIFFÉRENTIEL & FLUXION.* Chambers. (O)

VARIABLE, *vent variable*, est le nom qu'on donne aux vents qui ne paroissent point réglés, mais qui soufflent tantôt dans un tems, tantôt dans un autre, sans paroître observer aucune loi dans leur cours. Tels sont la plupart des vents qui soufflent sur le continent, sur-tout dans nos climats, & dans les lieux éloignés de la mer. Voyez *VENT.*

VARIANA, (*Géog. anc.*) ville de la basse-Moesie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Veminaeum à Nicomédie. L'empereur Justinien releva cette ville qui étoit tombée en ruine. Son nom moderne, selon Lazius, est *Varaden*.

VARIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Hemona à Sirmium, entre Sescia & Memneance, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du second. Le nom moderne, selon Ortelin, est *Wara* sur la Drave. (D. J.)

VARIATION, f. f. (*en Algèbre.*) est la même chose que *permutation*, ou en général *combinaison*. Voyez *PERMUTATION & COMBINAISON.*

VARIATION, *en terme d'Astronomie.* La *variation* de la lune, que Bouillaud appelle *reflexio luminis*, est la troisième inégalité du mouvement de la lune, celle par laquelle le vrai lieu de cette planète, excepté dans les quadratures, diffère de celui qu'on a trouvé par les deux premières équations. Voyez *LIEU, EQUATION, &c.*

M. Newton fait dépendre la *variation* en partie de la forme de l'orbite lunaire qu'il suppose elliptique, & en partie de l'inégalité des espaces ou aires que la lune décrit en tems égaux dans la supposition que ces espaces ou aires soient terminés par des rayons tirés à la terre. Voyez *LUNE.*

Pour avoir la plus grande *variation* de la lune, il faut observer cet astre dans ses octants, & calculer le lieu de la lune pour cet instant. La différence entre le lieu vrai trouvé par l'observation, & celui que donne le calcul, est la plus grande *variation*. Tycho fait la plus grande *variation* de 40' 30"; Kepler, de 51' 49". M. Newton suppose cette plus grande *variation* à la moyenne distance entre le soleil & la terre de 35' 9". Pour les autres distances, la plus grande *variation* est en raison composée de la raison doublée directe des tems de la révolution synodique de la lune, & de la raison triplée inverse des distances du soleil à la terre. *Phil. nat. princ. mat. prop. xxix. lib. III.* Ce grand philosophe est le premier qui ait expliqué la vraie cause de la *variation* de la lune. Il a démontré par le calcul qu'elle venoit de l'action du soleil sur cette planète; que cette action, en dérangeant le mouvement de la lune dans son orbite, devoit tantôt accélérer le mouvement, tantôt le retarder, de manière que la lune ne peut décrire autour de la terre des secteurs elliptiques exactement proportionnels aux tems correspondans, comme elle feroit suivant les lois de la gravitation, si elle étoit simplement attirée vers la terre. Voyez *LUNE.* Chambers.

VARIATION, *en termes de Navigation*, se dit de la déviation de l'aiguille aimantée par rapport à la vraie direction au nord, soit que cette déviation se fasse vers l'ouest, soit qu'elle se fasse vers l'est. On l'appelle aussi *déclinaison*, voyez *DÉCLINAISON.*

La *variation* ou la *déclinaison* de l'aiguille est proprement l'angle que l'aiguille magnétique suspendue librement fait avec la ligne méridienne dans le plan



de l'horison ; ou ce qui revient au même , c'est un arc de l'horison compris entre le vrai méridien & le méridien magnétique. Voyez AIGUILLE.

Tous les corps magnétiques se rangent d'eux-mêmes à-peu près dans le méridien ; mais il est rare qu'ils s'y placent exactement. Dans un lieu ils déclineront du nord à l'est & du sud à l'ouest ; dans un autre ce sera du nord à l'ouest & du sud à l'est , & cette variation sera aussi différente en différens tems. Voyez MAGNÉTISME.

On a imaginé différentes hypothèses pour expliquer ce phénomène si extraordinaire : nous n'en rapporterons que quelques-unes.

La première est celle de Gilbert , qui a été suivie par Cabeus , &c.

Ces auteurs pensoient que les terres attiroient l'aiguille , & le détournoient de sa vraie situation méridienne , & ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins grande , suivant qu'elle étoit plus ou moins éloignée de quelque grand continent ; en sorte que si on étoit sur mer , dans un lieu également distant de toutes les terres , l'aiguille n'auroit aucune déclinaison.

Suivant ce système , dans les îles Açores , qui sont également distantes de l'Afrique à l'est , & de l'Amérique à l'ouest , l'aiguille ne doit point avoir de déclinaison. Si de ces îles on va vers l'Afrique , l'aiguille doit commencer à décliner du nord à l'est , & cela d'autant plus qu'on approche plus de la côte. Et continuant ensuite d'aller vers l'est , en s'avancant par terre dans le cœur de l'Afrique , ou en allant vers le cap de Bonne-Espérance , la déclinaison doit diminuer continuellement , à cause que la partie occidentale & orientale de l'Afrique attirent l'aiguille en sens contraires , & diminuent par ce moyen l'action l'une de l'autre. Et enfin si l'on arrive à un lieu où les espaces de terre des deux côtés soient les mêmes , la déclinaison doit encore devenir nulle comme auparavant.

Les observations faites pendant les voyages des Indes orientales sembloient confirmer ce système , car aux Açores la déclinaison étoit en effet nulle , ensuite

allant vers le cap de Bonne-Espérance , la variation étoit toujours à l'est ; mais lorsqu'on étoit au cap des Aiguilles qui sépare l'Afrique en deux parties égales , on ne trouvoit aucune variation , jusqu'à ce qu'en avançant après pour laisser les côtes de l'Afrique à l'ouest , la déclinaison devenoit occidentale.

Mais cette loi n'a point lieu généralement , & le grand nombre d'observations faites de tous les côtés , & rassemblées par le docteur Halley , renversent entièrement cette théorie.

D'autres physiciens ont recours à la contexture de l'intérieur de la terre , qui étant pleine de mines , rochers , &c. placés en plus grand nombre vers les poles qu'ailleurs , mais rarement dans la direction du méridien , obligent l'aiguille à tendre en général vers les poles , mais avec des variations.

Quelques-uns veulent que les différentes parties de la terre ayent différens degrés de vertu magnétique , à raison de ce que ces parties contiennent plus ou moins de matière hétérogène , & propre à diminuer l'effet de celles qui ont la vertu magnétique.

Plusieurs attribuent toute la déclinaison aux mines d'aimant & de fer , qui ayant plus de vertu magnétique que le reste de la terre , attirent l'aiguille avec plus de force.

Enfin il y a des physiciens qui ont imaginé que les tremblemens de terre , ou les grandes marées ont pu déranger plusieurs parties considérables de la terre , & en changer l'axe magnétique qui étoit originairement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypothèses sont détruites par la variation de la variation , c'est-à-dire par le changement continuel de la déclinaison dans le même lieu , phénomène si singulier & cependant démontré par toutes les observations modernes.

C'est ce qui a engagé M. Halley à donner un nouveau système qui est le résultat d'une infinité d'observations , & de plusieurs grands voyages ordonnés à ce sujet par la nation angloise. Cette théorie demande donc un détail plus ample. Les observations sur lesquelles elle est fondée , se trouvent dans les *Transactions philosophiques* de la manière suivante.



Observations des variations de l'aiguille, faites en divers lieux & en divers tems.

Noms des lieux.	Longitudes depuis Londres.	Latitudes.	Année de l'observation.	Variation observée.
Londres, . . . . .	0 0	51 <sup>d</sup> 32' N	1580 1622 1634 1672 1683	11 <sup>d</sup> 15' E 6 0 E 4 5 E 2 30 O 4 30 O
Paris, . . . . .	2 25 E	41 51 N	1640 1666 1681	3 0 E 0 0 2 30 O
Uranibourg, . . . . .	13 0 E	55 54 N	1672	2 35 O
Copenhague, . . . . .	12 53 E	55 41 N	1649	1 30 E
Dantzick, . . . . .	19 0 E	54 23 N	1679	7 0 O
Montpellier, . . . . .	4 0 E	43 37 N	1674	1 10 O
Brest, . . . . .	4 25 O	48 23 N	1680	1 45 O
Rome, . . . . .	13 0 E	41 50 N	1681	5 0 O
Bayonne, . . . . .	1 20 O	43 30 N	1680	1 20 O
Baie d'Hudson, . . . . .	79 40 O	51 0 N	1668	19 15 O
Détroit d'Hudson, . . . . .	57 0 O	61 0 N	1668	29 30 O
Baie de Baffins au détroit de Tho. Smith.	80 0 O	78 0 N	1616	57 0 O
En mer, . . . . .	50 0 O	38 40 N	1682	7 30 O
En mer, . . . . .	31 30 O	43 50 N	1682	5 30 O
En mer, . . . . .	42 0 O	21 0 N	1678	0 40 E
Cap Saint-Augustin, . . . . .	35 30 O	8 0 S	1670	5 10 E
En mer, à l'embouchure de la Plata, . . . . .	53 0 O	39 30 S	1670	20 30 E
Cap Frio, . . . . .	41 10 O	22 40 S	1670	12 10 E
Entrée orientale du détroit de Magellan, . . . . .	68 0 O	52 30 S	1670	17 0 E
Entrée occidentale, . . . . .	75 0 O	53 0 S	1670	14 10 E
Baldivia, . . . . .	73 0 O	40 0 S	1670	8 10 E
Cap des Aiguilles, . . . . .	16 30 E	34 50 S	1622 1675	2 0 O 8 0 O
En mer, . . . . .	1 0 E	34 34 S	1675	0 0
En mer, . . . . .	20 0 O	34 0 S	1675	10 30 E
En mer, . . . . .	32 0 O	24 0 S	1675	10 30 E
Sainte-Hélène, . . . . .	6 30 O	16 0 S	1677	0 40 E
L'Ascension, . . . . .	14 30 O	7 50 S	1678	1 0 E
Anjouan (Johanna chez les Anglois, & Amzuan, chez les Hollandois), . . . . .	44 0 E	12 15 S	1675	19 30 O
Monbasa, . . . . .	40 0 E	4 0 S	1675	16 0 O
Zocatra, . . . . .	56 0 E	12 30 N	1674	17 0 O
Aden, à l'entrée de la mer Rouge, . . . . .	47 30 E	13 0 N	1674	15 0 O
Diego Roiz, . . . . .	61 0 E	20 0 S	1676	20 30 O
En mer, . . . . .	64 30 E	0 0	1676	15 30 O
En mer, . . . . .	55 0 E	27 0 S	1676	14 0 O
Bombay, . . . . .	72 30 E	19 0 N	1676	12 0 O
Cap Comorin, . . . . .	76 0 E	8 15 N	1680	8 48 O
Ballafore, . . . . .	87 0 E	21 30 N	1680	8 20 O
Fort Saint-Georges, . . . . .	80 0 E	13 15 N	1680	8 10 O
Pointe occidentale de Java, . . . . .	104 0 E	6 40 S	1676	8 10 O
En mer, . . . . .	58 0 E	39 0 S	1677	27 30 O
Ile Saint-Paul, . . . . .	72 0 E	28 0 S	1677	23 30 O
A la terre de Van Diemens, . . . . .	142 0 E	43 25 S	1642	0 0
A la nouvelle Zélande, . . . . .	170 0 E	40 50 S	1642	9 0 E
A l'île des Trois-Rois, dans la Nouvelle Zélande, . . . . .	169 30 E	34 35 S	1642	8 40 E
Ile de Rotterdam, dans la mer du Sud, . . . . .	184 0 E	20 15 S	1642	6 20 E
A la côte de la Nouvelle Guinée, . . . . .	149 0 E	5 30 S	1643	8 45 E
A la pointe occidentale de la Nouvelle Guinée, . . . . .	126 0 E	0 26 S	1643	5 30 E

De toutes ces observations notre savant auteur conclut 1°. que par toute l'Europe la *variation* pour le présent est occidentale, & qu'elle l'est davantage dans les lieux orientaux que dans les occidentaux, son augmentation se faisant du côté de l'orient.

2°. Que sur les côtes de l'Amérique la *variation* est occidentale & augmente à mesure que l'on va au nord le long des côtes.

Dans la Terre-neuve à environ 30 degrés du détroit

d'Hudson, cette *variation* est de plus de 20 degrés, & n'est pas moindre que 57 dans la baie de Baffins; mais lorsque l'on cingle à l'est de cette côte, la *variation* diminue. D'où il s'ensuit, suivant lui, qu'entre l'Europe & le nord de l'Amérique, il doit y avoir une *variation* à l'est, ou au moins une *variation* nulle.

3°. Que sur la côte du Brésil la *variation* est à l'est, en augmentant à mesure qu'on va vers le sud; au cap Trio elle est d'environ 12 degrés. De 20  $\frac{1}{2}$  degrés à



L'embouchure de la riviere de la Plata ; de-là en cinglant au sud-ouest , vers le détroit de Magellan , elle n'est plus que de 17 degrés à son entrée orientale , & de 14 à son entrée occidentale.

4°. Qu'à l'est du Brésil cette *variation* à l'est diminue , en sorte qu'elle est très-peu de chose à l'île Sainte-Helene , & à celle de l'Ascension , & qu'elle est tout-à-fait nulle à environ 18 degrés de longitude du cap de Bonne-Espérance.

5°. Qu'à l'est de ces mêmes lieux commence la *variation* à l'ouest , qui s'étend dans toute la mer des Indes ; cette *variation* est d'environ 18 degrés sous l'équateur , dans le méridien de la partie septentrionale de Madagascar , & de 27 $\frac{1}{2}$  degrés au 29 degré de latitude méridionale proche le même méridien ; & elle va ensuite en décroissant en allant vers l'est , en sorte qu'elle n'est plus que d'environ 8 degrés au cap Comorin , d'environ 3 degrés à la côte de Java , & entièrement nulle vers les îles Moluques , aussi-bien qu'un peu à l'ouest de la terre de Van Diemen.

6°. Qu'à l'est des îles Moluques & de la terre de Van Diemen par des latitudes méridionales , commence une autre *variation* orientale qui ne paroît pas si forte que la première , & qui ne semble pas non plus s'étendre si loin ; car celle qu'on observe à l'île de Rotterdam , est sensiblement moindre que celle qui est à la côte orientale de la nouvelle Guinée ; & en la regardant comme décroissante , on peut bien supposer qu'à environ 20 degrés plus à l'est , c'est-à-dire à 225 degrés de Londres , & à 20 degrés de latitude au sud , commence alors la *variation* occidentale.

7°. Que la *variation* observée à Baldina & à l'entrée occidentale du détroit de Magellan , fait voir que la *variation* orientale remarquée dans la troisième observation , décroît très-prompement , & qu'elle ne s'étend guere qu'à quelques degrés dans la mer du Sud en s'éloignant des côtes du Pérou & du Chili , étant suivie d'une petite *variation* occidentale dans cette plage inconnue , qui est entre le Chili & la nouvelle Zélande , entre l'île de Hound & le Pérou.

8°. Qu'en allant au nord-ouest de Sainte-Helene jusqu'à l'équateur , la *variation* continue toujours à l'est , & très-petite , étant , pour ainsi dire , presque toujours la même ; en sorte que dans cette partie du monde , la ligne qui est sans *variation* n'est point du tout un méridien , mais plutôt une ligne nord-ouest.

9°. Qu'à l'entrée du détroit d'Hudson & à l'embouchure de la riviere de la Plata qui sont à peu-près sous le même méridien , l'aiguille varie dans l'un des lieux de 29 $\frac{1}{2}$  degrés à l'ouest , & à l'autre 20 $\frac{1}{2}$  degrés à l'est.

*Théorie de la variation de l'aiguille aimantée donnée par M. Halley.* Par le moyen de toutes les circonstances que nous venons de rapporter , M. Halley a imaginé cette hypothèse , que tout le globe entier de la terre est un grand aimant , ayant quatre poles magnétiques ou points d'attractions , deux voisins du pole arctique du monde , deux voisins du pole antarctique , & que l'aiguille en quelque lieu qu'elle soit , éprouve l'action de chacun de ces quatre poles , mais toujours une action plus forte du pole dont elle est voisine que des autres.

M. Halley conjecture que le pole magnétique le plus voisin de nous , est placé sur le méridien qui passe par Landfend , & est à environ 7 degrés de distance du pole arctique. C'est ce pole principalement qui régit toute la *variation* en Europe & en Tartarie , & dans la mer du Nord , quoiqu'à la vérité son action doive être combinée avec celle de l'autre pole septentrional , qui est dans le méridien du milieu de la Californie , & à environ 15 degrés du pole arctique ; cet autre pole régit à son tour la plus grande partie de la *variation* dans le nord de l'Amérique , les deux Océans qui l'environnent depuis les Açores à l'ouest jusqu'au Japon , & par-delà.

Les deux poles du sud , dans la même hypothèse , sont un peu plus distans du pole antarctique , que les deux du nord ne le sont du pole arctique. Le premier de ces deux poles est à environ 16 degrés du pole antarctique dans le méridien qui passe à 20 degrés à l'ouest du détroit de Magellan , c'est-à-dire à 95 degrés à l'ouest de Londres ; & la puissance de ce pole s'étend dans toute l'Amérique méridionale , dans la mer Pacifique & dans la plus grande partie de la mer d'Ethiopie ; l'autre pole méridional semble être le plus puissant de tous , & il est en même tems le plus éloigné du pole antarctique , étant à environ 20 degrés de ce pole dans le méridien qui passe par la nouvelle Hollande à l'île de Celebes , à environ 120 degrés à l'est de Londres. La puissance de ce pole s'étend sur toute la partie méridionale de l'Afrique , sur l'Arabie , la mer Rouge , la Perse , les Indes & toutes leurs îles , toute la mer des Indes depuis le cap de Bonne-Espérance en allant à l'est jusqu'au milieu de la grande mer du Sud qui sépare l'Asie de l'Amérique.

Tel paroît l'état actuel des forces magnétiques sur la terre. Il reste à faire voir comment cette hypothèse explique toutes les *variations* qui ont été observées , & comment elle répond aux différentes remarques faites sur la table de ces observations.

1°. Il est clair que notre pole magnétique d'Europe étant dans le méridien qui passe par Landfend , tous les lieux qui sont plus orientaux que ce méridien , doivent l'avoir à l'ouest de leur méridien , & que par conséquent l'aiguille attirée par ce pole aura alors une déclinaison occidentale , qui augmentera à mesure qu'on ira plus à l'est , jusqu'à ce qu'ayant passé le méridien où cette déclinaison est dans son *maximum* , elle aille ensuite en décroissant ; aussi trouve-t-on , conformément à ce principe , qu'à Brest la *variation* est de 1 $\frac{1}{4}$  , à Londres 4 $\frac{1}{2}$  degrés , à Dantzick de 7 degrés à l'ouest ( en 1683 ).

Plus à l'ouest du méridien qui passe par ce même pole magnétique , l'aiguille devrait avoir , en vertu de l'attraction de ce pole , une *variation* orientale ; mais à cause qu'on approche alors du pole de l'Amérique , qui est à l'ouest du premier , & paroît avoir une force plus considérable , l'aiguille est attirée par ce pole à l'ouest assez sensiblement pour contrebalancer la tendance à l'est causée par le premier pole , & pour en causer même une petite à l'orient dans le méridien de ce premier pole. Cependant à l'île de Tercere on suppose que le pole d'Europe l'emporte assez sur l'autre pour donner à l'aiguille une *variation* à l'est , quoiqu'à la vérité pendant un très-petit espace , le contrebalancement des deux poles ne permettant pas une *variation* considérable dans toute la partie orientale de l'Océan atlantique , ni sur les côtes occidentales de l'Angleterre , de l'Irlande , de la France , de l'Espagne & de la Barbarie. Mais à l'ouest des Açores , où la puissance du pole de l'Amérique surpasse celle du pole d'Europe , l'aiguille est plus fournie pour la plus grande partie par le pole de l'Amérique , & se dirige de plus en plus vers ce pole à mesure qu'on en approche ; en sorte que lorsqu'on est à la côte de la Virginie , de la nouvelle Angleterre & du détroit d'Hudson , la *variation* est à l'ouest , & augmente à mesure qu'on s'éloigne d'Europe , c'est-à-dire qu'elle est moindre dans la Virginie & dans la nouvelle Angleterre , que dans la Terre neuve & dans le détroit d'Hudson.

2°. Cette *variation* occidentale décroît ensuite à mesure qu'on va dans le nord de l'Amérique ; vers le méridien du milieu de la Californie l'aiguille est dirigée exactement au nord , & en allant plus à l'ouest , comme à Yeço & au Japon , la *variation* redevient orientale. Vers le milieu du trajet , qui est entre l'Amérique & l'Asie , cette déclinaison n'est guere



moindre que de 15 degrés. Cette variation orientale s'étend sur le Japon, la terre de Yeço, une partie de la Chine, la Tartarie orientale, enfin jusqu'au point où la *variation* redevient occidentale par l'approche du pôle d'Europe.

3°. Dans le sud les effets sont entièrement les mêmes, à cela près que c'est le bout méridional de l'aiguille qui est attiré par les pôles méridionaux; en sorte que la *variation* sur les côtes du Brésil, à la rivière de la Plata & au détroit de Magellan, sera orientale, si on suppose un pôle magnétique à environ 20 degrés plus à l'ouest que le détroit de Magellan. Et cette *variation* orientale s'étendra sur la plus grande partie de la mer d'Ethiopie, jusqu'à ce qu'elle se trouve contrebalancée par la puissance de l'autre pôle du sud, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du trajet qui est entre le cap de Bonne-Espérance & les îles de Tristan d'Acunha.

4°. De-là vers l'est, le pôle méridional d'Asie reprend le dessus, & attirant le bout méridional de l'aiguille, il arrive une *variation* occidentale qui est très-considérable, & qui s'étend fort loin à cause de la grande distance entre ce pôle & le pôle antarctique du monde. C'est ce qui fait que vers la mer des Indes, aux environs de la nouvelle Hollande & plus loin, il y a constamment une *variation* occidentale sous l'équateur même; elle ne va pas moins qu'à 18 degrés dans les endroits où elle est la plus forte. De plus, vers le méridien de l'île de Celebes, en vertu du pôle qui y est supposé, la *variation* occidentale cesse, & il en naît une orientale qui s'étend jusqu'au milieu de la mer du Sud, entre le milieu de la nouvelle Zélande & du Chili, & laisse ensuite une plage où il se trouve une petite *variation* occidentale dépendante du pôle méridional de l'Amérique.

5°. De tout cela il suit que la direction de l'aiguille dans les zones froides & dans les zones tempérées, dépend principalement du contrebalancement des forces des deux pôles magnétiques du même hémisphère, forces qui peuvent aller jusqu'à produire dans le méridien une *variation* occidentale de  $29\frac{1}{2}$  degrés en un endroit, & une *variation* orientale de  $20\frac{1}{2}$  dans un autre.

6°. Dans la zone torride, & particulièrement sous l'équateur, il faut avoir égard aux quatre pôles à-la-fois, & à leur position par rapport au lieu où l'on est, sans quoi l'on ne pourroit pas déterminer aisément la quantité dont la *variation* doit être; parce que le pôle le plus proche, quoique le plus fort, ne l'est pas toujours assez pour contrebalancer l'effet des deux pôles les plus éloignés concourant ensemble. Par exemple, en cinglant de Sainte-Helene à l'équateur dans une course au nord-ouest, la *variation* est tant-soit-peu orientale, & toujours de même dans tout ce trajet, parce que le pôle méridional de l'Amérique, qui est considérablement le plus proche de ces lieux-là, & qui demanderoit une grande variation à l'est, est contrebalancé par les actions réunies du pôle du nord de l'Amérique & du pôle méridional de l'Asie, & que dans la route nord-ouest la distance au pôle méridional de l'Amérique variant très-peu, ce que l'on perd en s'éloignant du pôle méridional de l'Asie, on le gagne en s'approchant du pôle septentrional de l'Amérique.

On trouveroit de la même manière la *variation* dans les autres lieux voisins de l'équateur, & l'on trouveroit toujours que ce système s'accorde avec les *variations* observées. Voyez plus bas VARIATION DE VARIATION.

Manière d'observer la variation ou déclinaison de l'aiguille aimantée. Tirez une méridienne par la méthode enseignée à l'article qui en traite, plaçant ensuite votre boussole, en sorte que le pivot de l'aiguille soit au milieu de la méridienne, l'angle que

fera l'aiguille avec cette même méridienne, fera la déclinaison cherchée. Voyez BOUSSOLE.

Comme cette méthode ne sauroit être pratiquée sur mer, on a imaginé différentes manières d'y suppléer: voici la principale. Suspendez un fil à plomb au-dessus de la boussole, en sorte que l'ombre passe par le centre de cette boussole; observez le rumb ou le point de la boussole lorsque l'ombre est la plus courte, & vous aurez aussi-tôt la déclinaison cherchée, puisque l'ombre est dans ce cas la méridienne.

On peut s'y prendre aussi de cette manière. Observez le rumb où le soleil se couche & se leve, ou bien celui du lever & du coucher de quelque étoile, divisez en deux l'axe compris entre ces deux points, ce qui donnera le méridien, & par conséquent la déclinaison. On la trouveroit de même en prenant deux hauteurs égales de la même étoile, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

On y pourroit encore parvenir ainsi. Observez le rumb où le soleil ou quelque étoile se couche ou se leve; par le moyen de la latitude & de la déclinaison trouvez l'amplitude orientale ou occidentale, cela fait la différence entre l'amplitude; & la distance du rumb observé au point d'est de la boussole, fera la *variation* cherchée.

Ou bien encore. Observez la hauteur *SI* du soleil ou de quelque étoile (*Pl. navigat. fig. 20.*) dont la déclinaison est connue, & marquez le rumb de la boussole lequel répond à l'astre observé dans cette hauteur. Ayant alors dans le triangle *ZPS* les trois côtés, *PZ* complément de la latitude *PR*, *SP* complément de la déclinaison *DS*, & *ZS* complément de la hauteur *SI*; vous aurez l'angle *PZS* par la trigonométrie sphérique (*voyez TRIANGLE*); & par conséquent aussi l'angle *AZS* qui mesure l'azimuth *HI*; cela fait, la distance entre l'azimuth & la distance du rumb observé au point du sud, fera la *variation* cherchée.

Remarquez que pour avoir l'amplitude orientale ou occidentale avec exactitude il faut avoir égard à la réfraction, dont les lois sont expliquées à l'article RÉFRACTION.

Afin d'observer plus commodément dans quel rumb on voit un astre, il est bon de se servir d'un instrument garni d'alidades ou de pinnules, ou de quelque chose d'équivalent, au moyen de quoi on déterminera avec plus de précision la position du vertical dans lequel l'astre est placé. Voyez COMPAS AZIMUTHAL.

VARIATION DE LA VARIATION. *Variation de variation*, c'est le changement qu'on observe dans la déclinaison de l'aiguille dans un même lieu. Cette *variation* a été premièrement remarquée par Gassendi. Suivant M. Halley elle dépend du mouvement des parties intérieures du globe.

*Théorie de la variation de la variation.* De toutes les observations ci-dessus rapportées sous l'article VARIATION. Il semble suivre que tous les pôles magnétiques ont un mouvement vers l'ouest, mais un mouvement qui ne sauroit se faire autour de l'axe de la terre; car alors la *variation* continueroit d'être la même dans tous les lieux placés sous le même parallèle, & les pôles magnétiques seroient toujours à la même distance des pôles du monde. L'expérience prouve le contraire, puisqu'il n'y a aucun lieu entre l'Amérique & l'Angleterre à la latitude de  $51\frac{1}{2}$  degrés où la *variation* soit de 11 degrés à l'est comme elle a été à Londres: il semble donc que le pôle d'Europe s'est plus approché du pôle arctique qu'il n'étoit, ou qu'il a perdu une partie de sa force.

Mais ce mouvement des pôles magnétiques est-il commun à tous les quatre à-la-fois, ou sont-ce des mouvemens séparés? ces mouvemens sont-ils uniformes ou inégaux? la révolution est-elle en aire ou est-ce



est-ce simplement une vibration autour duquel centre se fait ce mouvement ? ou de quelle manière se fait cette vibration ? c'est ce qui est entièrement inconnu.

Et toute cette théorie semble avoir quelque chose d'obscur & de défectueux ; car de supposer quatre poles à un même globe magnétique afin d'expliquer la *variation*, c'est déjà une hypothèse qui n'est pas fort naturelle ; mais de vouloir de plus que ces poles se meuvent de manière à donner la *variation de la variation*, c'est une supposition véritablement étrange ; en effet, donner une telle solution, ce seroit laisser le problème tout aussi embarrassé qu'auparavant.

Le savant auteur de cette théorie a senti cet inconvénient & y a remédié de la manière suivante.

Il regarde l'extérieur de la terre comme une croûte laquelle renferme au-dedans un globe qui en fait le noyau, & il suppose un fluide qui remplit l'espace compris entre ces deux corps ; il suppose de plus que ce globe intérieur a le même centre que la croûte extérieure, & qu'il tourne aussi autour de son axe en vingt-quatre heures, à une très-petite différence près, laquelle étant répétée par un grand nombre de révolutions, devient assez forte pour empêcher les parties du noyau de répondre aux mêmes parties de la croûte, & pour donner à ce noyau à l'égard de la croûte un mouvement ou à l'est ou à l'ouest.

Or par le moyen de cette sphere intérieure & de son mouvement particulier, on peut résoudre aisément les deux grandes difficultés faites contre la première hypothèse ; car si la croûte extérieure de la terre est un aimant dont les poles soient à une certaine distance de ceux du monde, & que le noyau soit de même un autre aimant ayant les poles placés aussi à une certaine distance de ceux du monde, & différemment des poles de la croûte ; par le mouvement de ce globe la distance entre ses poles & ceux de l'extérieur variera, & l'on aura facilement l'explication des phénomènes ci-dessus rapportés. Comme la période de ce mouvement doit être d'une très-longue durée, & que les observations sur lesquelles on peut compter donnent à peine un intervalle de cent ans, il paroît jusqu'à présent presque impossible de fonder aucun calcul sur cette hypothèse, & surtout depuis qu'on a remarqué que quoique les *variations* croissent ou décroissent régulièrement dans le même lieu, elles ont cependant des différences sensibles dans des lieux voisins, qu'on ne sauroit réduire à aucun système régulier & qui semblent dépendre de quelque matière distribuée irrégulièrement dans la croûte extérieure de la terre, laquelle matière en agissant sur l'aiguille, la détourne de la déclinaison qu'elle auroit en vertu du magnétisme général du système entier de la terre. Les *variations* observées à Londres & à Paris donnent un exemple bien sensible de ces exceptions, car l'aiguille a été constamment de  $1\frac{1}{2}$  degrés plus oriental à Paris qu'à Londres, quoiqu'il dût résulter des effets généraux, que cette différence de déclinaison eût dû arriver dans un sens contraire, cependant les *variations* dans les deux lieux suivent la même marche.

Les deux poles fixes, comme nous l'avons déjà dit, sont supposés ceux du globe extérieur ou croûte, & les deux mobiles ceux du globe intérieur ou noyau. Le mouvement de ces poles se fait à l'ouest, ou ce qui revient au même, le mouvement du noyau n'est pas absolument le même que celui de la croûte, mais il en diffère si peu, qu'en 365 révolutions la différence est à peine sensible. La différence de ces deux révolutions viendra vraisemblablement de ce que la première impulsion du mouvement de la terre aura été donnée à la croûte, & qu'en se communiquant de-là à l'intérieur, elle n'aura pas donné exactement le même mouvement au noyau.

Quant à la durée de la période, on n'a pas un nombre suffisant d'observations pour les déterminer, quoique M. Halley conjecture avec quelque vraisemblance que le pole de l'Amérique a fait 96 degrés en quarante ans, & qu'il emploie environ sept cents ans à sa révolution entière.

M. Whiston dans son traité intitulé, *New Laws of magnetism*, nouvelles lois du magnétisme, a fait plusieurs objections contre la théorie de M. Halley qu'on vient d'exposer. En effet, on ne sauroit disconvenir qu'il n'y ait encore du vague & de l'obscur dans toute cette théorie, & nous croyons avec M. Muffchenbroeck, qu'on n'est point encore parvenu à une explication suffisante & bien démontrée de ce phénomène singulier, le plus extraordinaire peut-être de tous ceux que la nature nous offre en si grande abondance. *Chambers.*

De-là & de quelques autres observations de même nature, il paroît clair que les deux poles du globe extérieur sont fixés à la terre, & que si l'aiguille n'étoit soumise qu'à ces poles, les *variations* seroient toujours les mêmes, à certaines irrégularités près, qui seroient de la même espèce que celles dont nous venons de parler. Mais la sphere intérieure ayant un mouvement qui change graduellement la situation de ses poles à l'égard des premiers, elle doit agir aussi sur l'aiguille, & produire une déclinaison différente de la première, qui dépend de la révolution intérieure, & qui ne se rétablit qu'après que les deux corps se retrouvent dans la même position l'un à l'égard de l'autre. Si par la suite les observations apprennent qu'il en est autrement, on en pourra conclure qu'il y a plus d'une sphere intérieure & plus de quatre poles ; ce qui jusqu'à présent ne sauroit être déterminé par les observations dont on a un trop petit nombre, sur-tout dans cette vaste mer du Sud qui occupe la plus grande partie de la terre.

Dans la supposition de quatre poles, dont deux sont fixes & deux variables, on peut aisément reconnoître quels sont ceux qui doivent être fixés. M. Halley pense qu'il est suffisamment prouvé que notre pole d'Europe est celui des deux poles du nord qui se meut, & que c'est-là principalement la cause des changemens qu'éprouve la déclinaison de l'aiguille dans nos contrées ; car dans la baie d'Hudson, qui est sous la direction du pole d'Amérique, le changement de *variation*, suivant qu'on l'a observé, ne va pas, à beaucoup près, aussi loin que dans les parties de l'Europe où nous sommes, quoique ce pole de l'Amérique soit beaucoup plus éloigné de l'axe. Quant aux poles du sud, M. Halley regarde celui d'Asie comme fixe, & conséquemment celui d'Amérique comme mobile.

VARIATION, (*Marine.*) c'est un mouvement inconstant de l'aiguille, qui la dérange de sa direction au nord. Voyez DÉCLINAISON.

On dit que la *variation* vaut la route, lorsque la *variation* & le vent sont du même côté ; de sorte que l'un corrige la perte que l'autre cause.

VARIATIONS, *en Musique*, sont différentes manières de jouer ou de chanter un même air, en y ajoutant plusieurs notes pour orner ou figurer le chant. De quelque manière qu'on puisse charger les *variations*, il faut toujours qu'au-travers de toutes ces broderies on reconnoisse le fond de l'air, qu'on appelle le *simple* ; & il faut en même tems, que le caractère de chaque couplet soit marqué par des différences qui soutiennent l'attention, & préviennent l'ennui.

Les divers couplets des folies d'Espagne sont autant de *variations* ; il y en a souvent dans les chaconnes ; l'on en trouve plusieurs sur des *arie* italiennes ; & tout Paris est allé admirer au concert spirituel les *variations* des sieurs Guignon & Mondon.



ville, & plus récemment des sieurs Guignon & Gavinié sur des airs du Pont-neuf, qui n'avoient guere d'autre mérite, que d'être ainsi variés par les plus habiles violons de France. (S)

VARIATION, CHANGEMENT, (*Synonym.*) la *variation* consiste à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre; le *changement* consiste seulement à cesser d'être le même.

C'est *varier* dans ses sentimens, que de les abandonner & les reprendre successivement. C'est *changer* d'opinion, que de rejeter celle qu'on avoit embrassée pour en suivre une nouvelle.

Les *variations* sont ordinaires aux personnes qui n'ont point de volonté déterminée; le *changement* est le propre des inconstans.

Qui n'a point de principes certains est sujet à *varier*; qui est plus attaché à la vérité, n'a pas de peine à *changer* de doctrine. *Girard.* (D. J.)

VARICE, f. f. (*Chirurgie.*) *varix*; les Médecins donnent le nom de *varice*, à ces tubercules inégaux, noueux, & noirâtres des veines, qui ont coutume de se former en différentes parties de l'habitude du corps, mais le plus souvent autour des chevilles, & quelquefois plus haut, comme aux jambes, aux cuisses, au scrotum, & même à la tête & au bas-ventre, ainsi que Celse l'observe, *lib. VII. cap. xxxj.*

Cette maladie affecte ordinairement les femmes grosses, aussi bien que les personnes qui ont le sang épais, ou qui sont affligées de douleurs dans les hypocondres, d'une obstruction au foie, ou d'un skirrhé.

Plus les *varices* augmentent, plus elles deviennent douloureuses & incommodes, par la tension que les membranes souffrent; elles s'ouvrent même quelquefois, & rendent beaucoup de sang, ou bien elles dégèrent en des ulcères extrêmement malins. Les petites *varices* sont rarement incommodes; aussi n'employe-t-on guere les secours de la Chirurgie pour y remédier.

Pour empêcher cependant qu'un mal aussi peu considérable en apparence n'augmente, & ne nuise à la fin au malade, il convient de lui ouvrir la veine sans délai, de lui tirer une bonne quantité de sang, & de lui prescrire ensuite un régime convenable. Cela fait, on assurera le pié malade, le mieux qu'il sera possible, avec un bandage expulsif, en le referrant à mesure qu'il se lâchera, & se donnant bien de garde de l'ôter, tant qu'on aura lieu de craindre que la maladie augmente.

Cela nous apprend que les anciens délivroient leurs malades des *varices* dont ils étoient affligés, par le cautere ou l'incision: mais les modernes se servent d'une méthode beaucoup moins cruelle. Lorsque les *varices* sont devenues d'une grosseur considérable, on se sert du bandage, dont on vient de parler, pour comprimer & fortifier les veines qui sont dilatées au-delà de leur juste mesure; on a pris soin de tremper auparavant le bandage dans du vin rouge chaud, dans une décoction astringente, ou dans du vinaigre & de l'alun, & l'on applique par-dessus une plaque de plomb fort mince, en l'assurant de façon qu'elle ne puisse point tomber.

Dionis assure qu'il ne connoît point de meilleur moyen pour comprimer les *varices*, qu'une bottine de peau de chien, ou d'autre peau semblable, que l'on taille & proportionne à la grosseur de la jambe, en y pratiquant des œillets pour la lâcher en-dehors, à l'aide d'un cordon, & la serrer autant que le malade peut le souffrir; au moyen de quoi la jambe éprouve une compression égale, sans qu'on soit obligé de l'ôter la nuit: on peut faire aussi ces sortes de bottines avec du gros linge.

Le remède le plus efficace contre les *varices*, si l'on en croit Harris, *Dissert. chirurg. viij.* est de frot-

ter la partie affectée le plus souvent qu'on peut, avec de la teinture de myrrhe, & de la couvrir ensuite avec l'emplâtre de soufre de Ruland. Ce remède produit beaucoup plus d'effet, lorsqu'on a soin de comprimer la partie avec un bandage, ou avec les bottines dont on vient de parler.

Les chirurgiens de l'antiquité guérissent les *varices* par le cautere ou l'excision; cette dernière opération consistoit à couper la peau qui couvre la *varice*, à saisir la partie viciée de la veine avec un crochet, à la retrancher entièrement, & à panser ensuite la plaie avec une emplâtre. Gouey dans sa *chirurgie*, prétend que la manière la plus prompte, & en même tems la plus sûre de guérir les *varices*, est de passer une aiguille courbe enfilée de deux fils cirés au-dessous du vaisseau variqueux, de les couper près de l'aiguille, & d'en couler un au-dessus de la *varice*; de lier ces deux fils à un bon pouce l'un de l'autre; de couper la veine entre deux, & de laisser sortir une quantité suffisante de sang; après quoi l'on pansé la plaie avec quelque digestif, & l'on fait garder le lit au malade jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait consolidée; mais cette méthode n'a point eu de partisans, & avec raison.

L'opération des anciens par le cautere, consistoit à couper la peau, à découvrir la veine, & à la cautériser avec un fer rouge, en écartant les lèvres de la plaie avec des crochets pour ne point les brûler; cela fait, on pansoit la plaie avec des remèdes propres pour les brûlures. Harris regarde ces méthodes comme insensées & cruelles: il faut avouer cependant que les *varices* causent quelquefois des douleurs si violentes, qu'il est à craindre qu'il n'en résulte quelque rupture durant la nuit, avec danger de mort; pour lors l'on est obligé d'avoir recours au bistouri, & à l'aiguille.

De quelque façon que l'on remédie aux *varices*, il faut pour empêcher qu'elles ne reviennent, s'abstenir de tout aliment grossier, manger peu, & n'user que de liqueurs légères; telles que l'eau, le gruau à l'angloise, & autres infusions faites avec des plantes convenables. On doit aussi faire beaucoup d'exercice, se frotter tous les jours les piés, & se faire saigner deux fois par an, dans le printems, & dans l'automne.

Ces précautions sont également nécessaires à ceux dont les *varices* ne font que commencer, & qui veulent se mettre à couvert des accidens qui demandent le fer & le feu. Muys parle d'une *varice* compliquée, dont il tiroit tous les ans une livre de sang, à dessein de prévenir l'éruption des ulcères. *Heister.* (D. J.)

VARICE, (*Maréchal.*) on appelle ainsi dans le cheval une grosseur au-dedans du jarret près de l'endroit où est située la courbe. C'est la veine crurale qui se dégorge en cet endroit, & y fait une tumeur molle & indolente.

VARICOCELE, f. m. (*Maladie chirurgicale.*) tumeur contre nature des testicules ou du cordon spermatique, occasionnée par l'engorgement des veines de ces parties: les causes de cette maladie sont les mêmes que celles des *varices*. *Voyez* VARICES.

Dans cette maladie on sent le testicule ou le corps pampiniforme composé de gros nœuds: si l'on n'y remédie pas d'abord, la dilatation occasionnée par le sang engorgé, fera suivie de douleur & de gonflement à l'épididyme & au testicule; elle pourra aussi donner lieu par la suite à une hydrocele. *Voyez* HYDROCELE.

La situation horizontale du corps est très-avantageuse dans cette maladie, parce que dans cette position le retour du sang devient plus libre.

Quand le malade est debout, il faut qu'il porte un suspensoir, afin de prévenir le tiraillement & la douleur que pourroit causer le poids du scrotum, en lais-



tant les bourfes libres & pendantes. Ce bandage doit être par cette raison d'un usage constant dans toutes les tumeurs de cette partie. *Voyez* SUSPENSOIR.

Si le *varicocele* a fait beaucoup de progrès, & que les vaisseaux se trouvent généralement engorgés, il faut avoir recours aux saignées & aux autres évacuations générales, pour tâcher de les vuider un peu; & on employera les topiques astringens pour en rétablir le ressort.

Si la douleur étoit considérable, & si la tumeur menaçoit de quelque autre fâcheux accident, il faudroit inciser les tégumens, découvrir les veines variqueuses, les inciser pour en procurer le dégorgement, & en faire ensuite la ligature; on observera de ne pas comprendre toutes les ramifications dans la ligature, afin d'en conserver pour le retour du sang.

On trouvera des observations très-intéressantes sur cette maladie, & sur l'opération dont nous venons de parler, dans le traité d'opérations que feu M. Petit avoit promis, & dont les héritiers de ce grand chirurgien ne doivent pas priver le public. (Y)

VARIÉ, adj. (*Méch.*) on appelle en général mouvement *varié* celui qui n'est pas uniforme, suivant quelque loi que se fasse d'ailleurs ce mouvement. *Voyez* MOUVEMENT & UNIFORME.

VARIÉTÉ, f. f. (*Gram.*) c'est la multitude de choses diverses. On dit la *variété* des objets rend le spectacle de la nature toujours intéressant; il amuse par la *variété* des idées; la *variété* des opinions étonne; pour plaire long-tems, il faut savoir introduire de la *variété* dans ses ouvrages; la *variété*, sur-tout dans les grandes productions, est un des principaux caractères de la beauté.

VARIÉTÉ, (*Botan.*) les botanistes appellent *variétés* des différences entre des plantes de même nom, mais des différences inconstantes, passagères, qui tantôt paroissent, & tantôt ne paroissent pas, qui ne se perpétuent point, & semblent ne venir que de quelques accidens. Ainsi les tulipes ont beaucoup de *variétés*; car toutes les plantes n'y sont point également sujettes. Ce n'est pas là ce qui fait les différentes especes de fruits; il faut des différences stables & durables, telles qu'il s'en trouve entre des prunes & des cerises de différens noms. Comme il paroît qu'un grand nombre de ces *variétés* sont uniquement dûes à la culture, il faudroit trouver par où précisément la culture les produit, & on l'ignore; on fait seulement en général qu'un terroir plus ou moins convenable à l'arbre, une exposition plus ou moins favorable, & une infinité de petits soins du jardinage font naître des *variétés*; mais pour les especes, il semble que la greffe y doive être plus propre que tout autre moyen. (D. J.)

VARINI, (*Geog. anc.*) peuples de la Germanie, qui, selon Plin, l. IV. c. xiv. faisoient partie des Vandales. Spener, *not. germ. ant. l. V. c. iv.* remarque que ces peuples sont appellés *Varni* par quelques-uns, *Varri* par d'autres, *Viruni* par Ptolomée. Il n'y a point de difficulté à croire qu'ils avoient pris leur nom de la riviere *Varna*, sur les bords de laquelle ils avoient leur demeure; & il est probable que ce sont ces mêmes peuples qu'on trouve nommés avec les Anglii dans une ancienne loi des Germains.

Peut-être, dit Splener, qu'une partie de ces peuples vint s'établir en-deçà de l'Elbe, & entra dans l'alliance des Thuringiens; car dans la loi dont il vient d'être parlé, ils sont nommés immédiatement avant les Thuringiens. Il se pourroit faire aussi que le nouveau nom de *Werini* auroit été occasionné par celui de la riviere, sur le bord de laquelle ils fixerent leur nouvelle demeure, & que comme le nom de la *Varna* leur avoit fait donner le nom de *Varini*; celui de

la riviere *Werra* les fit appeller *Werini*. Ce n'est pourtant là qu'une conjecture, & il ne seroit pas impossible que deux rivieres eussent chacune donné le nom à un peuple différent. (D. J.)

VARIOLITE, ou PIERRE DE PETITE VEROLE, (*Hist. nat. Lithol.*) *variolithus*, *lapis variolarum*, nom donné par les naturalistes à des pierres de différentes couleurs, remplies de taches ou de petits tubercules d'une couleur différente de celle du fond de la pierre. Quelques-uns donnent ce nom à une espece de granite ou des fragmens de granite qui ont été roulés & arrondis comme des gallets.

VARIOMPHALE, f. m. *terme de Chirurgie*, tumeur du nombril formée par des vaisseaux veineux dilatés. Elle est bleuâtre ou d'un brun livide, avec ou sans douleur, suivant le degré de plénitude des vaisseaux engorgés, & la disposition inflammatoire accidentelle. La tumeur variqueuse est quelquefois une complication de la hernie intestinale ou épiploïde. *Voyez* EXOMPHALE. La cure des varices de l'ombilic doit être tentée par l'usage des remèdes généraux & l'application locale des remèdes astringens aidés d'une compression méthodique. Si ces secours sont sans effet, il faut en venir à l'opération, qui consiste à vuider le sang au moyen d'une incision par la lancette; lorsque le dégagement est fait, on applique des plumaceaux & des compresses trempées dans une eau astringente & dessicative que l'on continue jusqu'à la guérison, s'il est possible de l'obtenir. (Y)

VARIORUM, LES, (*Littérat. mod.*) c'est le nom qu'on donne aux éditions des auteurs classiques, qu'on a faites en Hollande, avec les notes & extraits de divers auteurs. C'est dommage que ces extraits ne soient pas ordinairement bien travaillés, & qu'au lieu de bonnes remarques qui se trouvent dans les excellens commentateurs, & les meilleurs critiques, on se soit contenté de petites observations littérales, de diverses leçons, & d'autres semblables minuties, qui ne contribuent ni à l'avancement des lettres, ni à donner l'intelligence du génie des auteurs. C'est manquer de jugement dans le triage, & gâter le goût. Il faut cependant excepter du nombre des mauvais rhapsodistes dont nous parlons, Grævius, Gronovius, Thysius, Schildius, & peu d'autres, dont les extraits sont bien faits, & dont les notes sont utiles. (D. J.)

VARIQUEUX, CORPS *variqueux*, en Anatomie, est le même que le corps pyramidal. *Voyez* PYRAMIDAL.

VARIQUEUX, EUSE, qui tient des varices, nom qu'on donne aux tumeurs écrasées par des varices, & aux vaisseaux veineux trop dilatés. *Voyez* VARIQUES.

Il y a des ulcères *variqueux*. *Voyez* ULCERE. Le cancer à la mammelle est ordinairement accompagné de l'engorgement *variqueux* des veines qui l'avoisinent. *Voyez* CANCER. (Y)

VARIS, f. m. (*Hist. nat.*) espece de singe qui se trouve dans l'île de Madagascar. Il est d'une couleur grise; son museau est fort long, & sa queue est aussi longue & aussi fournie que celle d'un renard.

VARIS, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Segonicium à Deva, entre Cornovium & Deva, à dix-neuf milles du premier de ces lieux, & à trente-deux milles du second. *Varis* étoit près de la Cluyd. Le lieu s'appelle encore aujourd'hui *Bod-Vari*, & ses ruines se voient sur une hauteur nommée dans le pays *Moyly-Caer*, c'est-à-dire, la montagne de la ville. (D. J.)

VARLET, f. m. (*terme de Jurande.*) ce mot signifie dans plusieurs des anciens statuts des communautés des arts & métiers, ce que dans d'autres on nomme *serviteur*, & que présentement on ne connoit plus



guère que sous le nom de *compagnon*. (D. J.)

**VARLET**, f. m. (*Hydr.*) est une espece de balancier de bois équarri, gros dans son milieu, & se terminant en deux cônes tronqués, fretés & boullonnés, pour recevoir dans son milieu les queues de fer des pieces que le *varlet* met en mouvement. (K)

**VARLOPE**, f. f. (*Menuiserie.*) est un outil qui sert aux Menuisiers & aux Charpentiers, pour corroyer les bois, c'est-à-dire les dresser. Elle est composée de trois pieces, savoir, le fût & le coin qui sont de bois, & d'un fer tranchant. Le fût est un morceau de bois de 26 pouces de long sur deux pouces & demi de large & trois de haut. Sur le bout de devant est une poignée; au milieu est la lumiere où est le fer tranchant & le coin, & à l'extrémité sur le derriere est une poignée ouverte dans laquelle passe la main. *Voyez les Planches de Menuiserie.*

*Demi-varlope*, est un outil de menuisier, dont les Charpentiers se servent aussi pour dégrossir leur bois. Elle est semblable à la *varlope*, à l'exception qu'elle est plus courte & plus étroite, & que le tranchant du fer ne s'affute pas si quarrément que celui de la *varlope*. *Voyez les Planches de Menuiserie.*

*Varlope à onglet*, est une espece de rabot; elle est seulement une fois plus longue, mais le fer toujours au milieu comme au rabot.

**VARMO, LE**, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans l'état de Venise. Elle a sa source dans le Frioul, près de Codropio, & se jette dans le Tadjamento. (D. J.)

**VARNA ou VARNE**, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, & la capitale de la Drobugie, sur la riviere de Varne, près de son embouchure dans la mer Noire, à seize milles de Rosito du côté du nord. *Long. 51. 28. latit. 40. 6.*

Quelques géographes prennent *Varne* pour la *Tiberiopolis* de Cuiropalate; & d'autres veulent que ce soit l'ancienne *Odessus* de Strabon, entre Calatis & Apollonie. Quoi qu'il en soit, c'est près de cette ville que se donna en 1444 une célèbre bataille entre Uladislas VI. roi de Pologne, & le sultan Amurath II. après avoir conclu tout récemment ensemble; sans aucun combat, la paix la plus solennelle que les Chrétiens & les Musulmans eussent jamais contractée. Amurath jura cette paix sur l'alcoran, & Uladislas sur l'évangile.

Cependant à peine cette paix fut jurée, que le cardinal Julien Césarini persuada à Uladislas, aux chefs hongrois & aux polonois qu'on pouvoit violer ces sermens, parce que cette paix avoit été faite malgré l'inclination du pape. Uladislas séduit par cette raison entra dans les terres du sultan & les ravagea.

Les janissaires vinrent en foule prier Amurath de quitter sa solitude pour se mettre à leur tête. Il y consentit; les deux armées se rencontrèrent près de la ville de *Varne*, où se donna la bataille. Amurath portoit dans son sein le traité de paix qu'on venoit de conclure; il le tira au milieu de la mêlée, & pria Dieu qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Les Chrétiens furent vaincus; le roi Uladislas fut percé de coups, & périt à l'âge de vingt ans, n'ayant été parjure qu'à l'instigation du légat. Sa tête coupée par un janissaire fut portée en triomphe de rang-en-rang dans l'armée turque, & ce spectacle acheva la déroute. Le cardinal Julien périt aussi dans cette journée; quelques-uns disent qu'il se noya, & d'autres que les Hongrois mêmes le tuèrent.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ajoute M. de Voltaire, c'est qu'Amurath après cette victoire retourna dans sa solitude, qu'il abdiqua une seconde fois la couronne, qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople en 1451, & laissa l'empire à

son fils Mahomet II. qui songea plus à imiter la valeur de son père que sa philosophie. (D. J.)

**VARNA**, la, (*Géog. mod.*) riviere des états du turc, en Europe; elle a sa source aux montagnes qui sont vers la Romanie, & se jette dans la mer Noire, près du lac de Dwina. C'est le *Zirus* des anciens. (D. J.)

**VARNAVAL**, (*Géog. mod.*) ville d'Egypte, sur le bord du Nil, vers le levant, selon Marmol, qui dit que son territoire produit abondamment du blé & du riz. (D. J.)

**VARNDORP**, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Westphalie, à cinq lieues de Munster, sur l'Éms. Elle appartient à l'évêque de Munster, qui y tient garnison, parce que c'est une clé de ses états. (D. J.)

**VARNETON**, (*Géog. mod.*) *voyez* WARNETON.

**VAROLE**, PONT DE, (*Anat.*) *Varole* naquit à Boulogne, où il exerça la chirurgie; il fut ensuite nommé premier médecin du pape Grégoire XIII. & professeur en anatomie dans le principal college de Rome, où il mourut en 1575, à l'âge de 32 ans. Il a découvert le premier l'origine des nerfs optiques; & l'on donne encore aujourd'hui le nom de *pont de Varole* à cette éminence du cerveau, qui se nomme aussi *protuberance annulaire*. *Voyez* PROTUBERANCE.

Il publia en 1570 une nouvelle manière de disséquer le cerveau, qu'on appelle encore aujourd'hui *la méthode de Varole*.

**VARRE**, f. f. (*Mesure espagnole.*) c'est la mesure des longueurs dont on se sert en Espagne, particulièrement dans le royaume d'Arragon, pour mesurer les étoffes. Sa longueur est semblable à celle de la canne de Toulouse, qui est de cinq piés cinq pouces six lignes, ce qui revient à une aune & demie de Paris, ou trois aunes de Paris font deux *varres* d'Espagne. (D. J.)

**VARRE**, f. f. (*Pêche.*) instrument des pêcheurs de l'Amérique, servant à prendre les gros poissons, surtout les tortues. Il est composé de deux pieces principales; savoir d'une forte hampe de bois, d'environ sept à huit piés de longueur; & d'une pointe de fer quarrée, qui se place à chaque fois qu'on veut s'en servir dans un trou quarré, percé exprès au bout le plus menu de la hampe, lequel dans cette partie est garni d'une virole.

La pointe de fer qui doit sortir d'environ quatre pouces, est percée auprès de la douille d'un trou assez large pour y passer une longue & forte corde, que l'on arrête au moyen d'un nœud; & l'on attache aussi une grosse ficelle à la hampe, afin de pouvoir la retirer à soi lorsqu'elle se sépare de la pointe qui reste fichée dans le corps de l'animal, ainsi qu'on le dira.

Cet instrument, de dedans les barques ou canots, se lance avec roideur sur le dos des tortues, qui pendant la nuit dorment à la surface de l'eau, ou s'élevent de tems en tems pour respirer. La pointe de fer pénétrant l'écaille, y demeure fortement attachée, & par les efforts que fait la tortue pour se débarrasser la hampe se détache, flotte sur l'eau, & peut être facilement retirée par le varreur qui n'abandonne point la ficelle dont on a parlé, tandis que ceux qui l'accompagnent filent la corde attachée par une de ses extrémités à la pointe de fer, & par l'autre au devant du canot, que la tortue entraîne avec une extrême rapidité, jusqu'à ce que ses forces étant affoiblies, elle se laisse tirer à bord.

Les tortues varrées ne vivent pas long-tems, on est obligé de les assommer tout de suite, & d'en saler la chair si l'on se trouve fort éloigné des lieux où l'on veut les transporter.

**VARRER**, v. neut. & act. *terme de relation*, *varrer*, c'est prendre à la varre des tortues, quand elles viennent de tems en tems sur l'eau pour respirer.



Lorsqu'on veut *varrer*, ou prendre les tortues à la varre, on va la nuit avec un canot dans les endroits où l'on a remarqué beaucoup d'herbes coupées sur la surface de l'eau; car c'est une marque certaine qu'il y a des tortues en cet endroit, qui coupant l'herbe en paissant, en laissent toujours échapper quelque partie, qui monte & surnage sur l'eau: celui qui tient la varre est sur le bout ou la proue du canot.

Le mot de *varre* est espagnol, il signifie une *gaule* ou *perche*; celle dont on se sert en cette pêche, est de sept à huit piés de longueur, & d'un bon pouce de diametre, à-peu-près comme la hampe d'une halberde. On fait entrer dans un des bouts un clou quarré, de sept à huit pouces de long y compris la douille dont il fait partie; cette douille a une boucle ou anneau de fer, ou simplement un trou, où est attachée une longue corde proprement roulée sur l'avant du canot, où un des bouts est aussi attaché, & la hampe est aussi attachée à une autre petite corde dont le varreur tient un bout.

Le varreur donc étant debout sur l'avant du canot, la varre à la main droite, examine tout autour de lui s'il voit paroître quelque tortue, ce qui est assez aisé durant la nuit, parce qu'on voit bouillonner la surface de l'eau à l'endroit où la tortue veut lever la tête pour souffler; ou si la tortue dort sur l'eau, ou qu'un mâle soit avec une femelle, ce qu'on appelle un *cavalage*, l'écaïlle qui reluit & qui réfléchit la lumière de la lune ou des étoiles, la lui fait appercevoir aussi-tôt; à quoi l'on doit ajouter que dans les nuits obscures il reste toujours sur la surface de la terre & des eaux un peu de lumière, qui est suffisante à ceux qui se couchent sur le ventre pour voir à une distance assez considérable autour d'eux.

Dès qu'il apperçoit la tortue, il marque avec le bout de sa varre à celui qui conduit le canot, le lieu où il faut aller; & quand il est à portée de la tortue il la *varre*, c'est-à-dire il la frappe & la perce avec le clou qui est enté dans la hampe. Aussi-tôt que la tortue se sent blessée, elle fuit de toutes ses forces, & elle entraîne le canot avec une très-grande violence; le clou qui est entré dans son écaïlle ne la quitte pas, & le varreur qui a retiré sa hampe s'en sert pour enseigner à celui qui est à l'arrière, où il doit gouverner.

Après qu'elle a bien couru les forces lui manquent, souvent même elle étouffe faute de venir sur l'eau pour respirer. Quand le varreur sent que la corde mollit, il la retire peu-à-peu dans le canot, & s'approchant ainsi de la tortue qu'il a fait revenir sur l'eau, morte ou extrêmement affoiblie, il la prend par une patte & son compagnon par l'autre, & ils la mettent dans le canot, & en vont chercher une seconde.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des arpillons au fer de la varre, ni que le varreur fasse entrer le fer guere plus avant que l'épaisseur de l'écaïlle, parce que aussi-tôt que la tortue sent la douleur que le clou lui fait en perçant son écaïlle, elle se resserre de telle façon qu'on a bien plus de peine à retirer le clou, qu'on en avoit eu à le faire entrer.

On sera peut-être surpris de ce qui a été dit ci-dessus, que la tortue entraîne le canot avec une grande violence; mais il sera aisé de se le persuader quand on fera réflexion à la force & à la grandeur qu'ont ces animaux dans l'Amérique, où communément on les trouve de trois piés & demi à quatre piés de long, sur deux piés & demi de large, pesant jusqu'à trois cent livres, & souvent davantage. Labat, *Voyage d'Amérique*. (D. J.)

VARREUR, s. m. (*Pêche.*) celui qui fait la pêche de la varre.

VARSAR-ILI, (*Géog. mod.*) petit pays de la Ci-

licie, appelé aujourd'hui *Caramanie*. Mahomet I. en fit la conquête l'an 816 de l'hégire. (D. J.)

VARSOVIE, (*Géog. mod.*) en polonois *Warsaw*; ville du royaume de Pologne, la capitale de la Mazovie, & en quelque manière celle du royaume. Elle est située sur la Vistule, à 24 milles de Lublin & de Sandomir; à 29 de Thorn; à 33 de Gnesne; à 40 de Cracovie; à 50 de Dantzik & de Breslaw; à 70 de Vilna & de Berlin; à 80 de Kamienieck, & à 100 de Kiow, dans une vaste & agréable campagne. Long. suivant Cassini, 39. 6. 30. latit. 52. 14. La différence des méridiens entre Paris & Varsovie, est de 18. 48. 45. dont Paris est plus occidental que Varsovie.

Non-seulement les rois de Pologne ont long-tems résidé à *Varsovie*, mais la république en a fait le lieu de la convocation des dietes & de l'élection de ses rois. On l'a choisie parce qu'elle est sous une bonne température d'air, au centre du pays, & à portée de recevoir les denrées de toutes parts par le secours de la Vistule.

Le palais de la république, où elle loge les rois & où se tiennent les conférences avec les ambassadeurs, n'est qu'un château de brique, de médiocre architecture.

La situation de cette ville au bout de vastes plaines, qui regnent en terrasse le long de la Vistule, fait son plus beau coup-d'œil. Elle est entourée en croissant, de fauxbourgs où les seigneurs ont leur palais, & les moines leurs couvens. Les rues de ces fauxbourgs sont larges, alignées; mais ce sont en hiver des abymes de boue faite de pavé. La ville n'est qu'un trou, habité par des marchands & des artisans. Quoique capitale, elle n'a pas même d'évêché; mais elle a une starostie considérable, tant par son revenu, que par la juridiction. On compte dans cette ville & ses fauxbourgs 50000 ames.

Le lieu nommé *Kolo*, est fameux par l'élection qu'on y fait des rois de Pologne. Il est à un mille de la ville, & présente un quarré long, partagé en deux ouvertures qui se communiquent. Il a un toit au milieu, comme le couvert d'une halle. Le mot *kolo* veut dire *rond* en polonois; & ce lieu est ainsi nommé, parce que la noblesse est disposée en rond tout-autour: c'est le lieu de la diete de l'élection des rois. Cette élection qui se tient à cheval, se décide à la pluralité des voix; souvent à coups de sabre; & toujours par les suffrages des plus forts, soit que le candidat à la couronne ait la majorité des suffrages en sa faveur, ou que n'ayant qu'un petit nombre de voix, il se trouve à portée de se faire reconnoître par la force. (D. J.)

VARTIAS, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont des bramines ou prêtres indiens, qui ont embrassé la vie monastique ou cénobitique. Ils vivent en communauté sous un général, un provincial & sous d'autres supérieurs choisis d'entre eux.

Ils font vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; & ils l'observent avec la dernière rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les plus jeunes d'entre eux, & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvent tous les trois mois. Ils passent par un noviciat plus ou moins long, suivant la volonté des supérieurs. Leur regle leur interdit la vengeance; & ils poussent la patience jusqu'à se laisser battre sans marquer de ressentiment. Il ne leur est point permis d'envisager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par-dessus la tête. Ils ne peuvent réserver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvents, de peur de détruire quelque insecte. Ils couchent à terre tous ensemble dans un même lieu. Il ne leur est point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux;



mais on les en chasse lorsqu'ils ont violé celui de chasteté. Les *varias*, suivant Thevenot, ont plus de dix mille couvens dans l'Indostan, dont quelques-uns surpassent les autres en austérités. Quelques-uns de ces cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il suffit d'adorer l'être suprême en esprit, & ils sont exempts de toutes les superstitions indiennes.

Il y a aussi des religieuses dans les Indes, qui ne le cedent point aux *varias* pour les austérités. Voyez Thevenot, *Voyage des Indes*.

**VARVATES**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) espece de plante de l'île de Madagascar, qui ressemble à l'arbre qui produit des capres. Chaque filique contient un pois fort petit, très-bon à manger; cette plante s'éleve aussi haut qu'un cerisier.

**VARUS**, (*Géog. anc.*) fleuve des Alpes, aux confins de la Ligurie & de la Gaule. Son nom lui vient de son cours oblique & serpentant. Ce fleuve, dit Pomponius-Mela, l. II. c. iv. est fort connu, parce qu'il termine l'Italie du côté de la Gaule. La province de Narbonne, dit Pline, l. III. c. iv. est séparée de l'Italie par le fleuve *Varus*; & on lit dans Lucain, l. I. vers. 404.

*Finis & hesperia promotio limite Varus.*

Outre les auteurs déjà cités, Strabon, Ptolomée, & divers autres, s'accordent à dire que le *Varus* séparoit la Gaule narbonnoise de l'Italie. On l'appelle présentement le *Varo*. (D. J.)

**VARZY**, (*Géog. mod.*) nom de deux gros bourgs de France, & que l'on qualifie de petites villes; l'un est à 5 lieues d'Auxerre, & a un chapitre; l'autre est dans le Nivernois, recette de Clamecy. (D. J.)

**VAS BREVE**, vaisseau court, en Anatomie, est un vaisseau au fond de l'estomac, ainsi appelé à cause de sa brieveté. Voyez ESTOMAC. Il envoie plusieurs petites branches du fond de l'estomac à la rate; ou de la rate à l'estomac, suivant l'usage que les anciens lui ont attribué: car ils croyoient que par le moyen de ce vaisseau, la rate fournissoit à l'estomac un suc acide, qui agissant sur les tuniques internes & nerveuses de ce viscere, causoit le sentiment de la faim, & qui se mêlant en même tems avec les alimens contenus dans l'estomac, aidoit par son acidité à leur dissolution. Voyez RATE, FAIM, &c.

Mais en examinant avec plus d'attention les petites branches de ce vaisseau, on trouve qu'elle ne pénètrent pas jusqu'au-dedans de l'estomac, & qu'elles ne sont autre chose que des branches de veines, qui servent à reporter le sang dans la veine splénique, d'où il va dans la veine porte. Voyez SPLENIQUE & PORTE.

**VASA DEFERENTIA**, (*Anat.*) ce sont les vaisseaux dans lesquels la semence est conduite des testicules aux *vesiculae seminales*.

**VASA VERTICOSA**, en Anatomie, est le nom latin que Stenon a donné à quantité de lignes plates arrangées en maniere de tourbillon sur la surface interne de la membrane choroïde de l'œil; ces lignes sont autant de vaisseaux. Voyez CHOROÏDE & VAISSEAU.

**VASARII**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique. Ptolomée, l. II. c. vij. les place au midi des itiobrigés, c'est-à-dire qu'ils devoient habiter les confins de l'Armagnac. Scaliger les met dans les landes. (D. J.)

**VASARIUM**, f. m. (*Antiq. rom.*) grande chambre des thermes des anciens, située proche des étuves & des bains chauds, ce qu'on échauffoit par le fourneau nommé *hypocauste*. (D. J.)

**VASCHGERD**, (*Géog. mod.*) ville du Turquestan, dans le territoire de Saganian, sur les confins de Tarmed. Long. 92. sa latitude est inconnue. (D. J.)

**VASCONES**, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne tarragonnoise. Ptolomée les borne au nord, partie par l'Océan cantabrique, partie par les Pyrénées: à l'orient, par le pays des Sueffitani: au midi, par le fleuve Ibérius; & à l'occident, par le pays des *Vardules*. Pline, l. III. c. iij. les met auprès des *Cerretani*; ils habitoient la Navarre. Lorsqu'ils eurent passé les Pyrénées pour s'établir dans la Gaule, ils furent appelés *gascons*. (D. J.)

**VASCONUM SALTUS**, (*Géog. anc.*) selon Pline, l. IV. c. xx. & *vasconia saltus*, selon Aufone, *epist.* 15. contrée de l'Espagne tarragonnoise, entre les Pyrénées & l'Océan cantabrique. Ce doit être quelque canton de la basse-Navarre, ou du Guipuscoa. (D. J.)

**VASCULAIRE**, adj. en Anatomie, se dit de tout ce qui est composé de différens vaisseaux, veines, artères, &c.

Ainsi on dit, le tissu *vasculaire* des poumons. Toute la chair d'un corps animal est *vasculaire*, & n'a aucun parenchyme, comme les anciens ont cru. Voyez CHAIR, PARENCHYME, &c.

**VASCULAIRES, GLANDES**, voyez l'article GLANDE.

**VASCULARIUS**, f. m. (*Hist. anc.*) faiseur de vases; c'étoit le nom d'une sorte d'ouvriers ou d'artisans parmi les Romains, dont le métier consistoit à faire des vases d'or ou d'argent, unis & sans figures en relief.

C'est pour cela, selon Saumaïse, que Cicéron dans la sixieme verrine distingue l'ouvrier nommé *vascularius*, de celui qu'on appelloit *calator*, ciseleur ou graveur.

Dans l'art que les Grecs nommoient *εμπασιση*, & qui consistoit à ajouter des ornemens de pierres précieuses ou de riches métaux à des vases d'une matiere différente; les faiseurs de vases étoient proprement des orfèvres, & ceux qui travailloient aux ornemens, des graveurs ou sculpteurs en métaux. Mais dans l'art nommé *τορευτικη*, ou l'art de faire des bas-reliefs & des figures en bosse qui ne sont point surajoutées, mais qui naissent du fonds même du métal, le métier de faiseur de vases ou orfèvre, & celui de ciseleur ou graveur n'étoient qu'une seule & même profession. Voyez SCULPTURE.

**VASCULIFERES**, plantes VASCULIFERES, adj. plur. (*Botan.*) chez les Botanistes sont celles qui ont un vaisseau particulier ou loge pour contenir la graine, lequel vaisseau est quelquefois partagé en plusieurs cellules. Voyez PLANTE.

Ces plantes ont toujours une fleur monopétale, soit égale, soit inégale.

Celles de la premiere sorte ont leurs graines contenues, ou en deux cellules, comme la jusquiame, le tabac, le priapée, la gentiane; ou en trois cellules, comme le *convolvulus*, le *speculum veneris*, le *trachelium*, le *repunculus* ou *campanula*, le *repunculus corcimulatus*, &c. ou en quatre cellules, comme le *stramonium*.

Les plantes de la seconde sorte, c'est-à-dire qui ont une fleur monopétale, sont comme la linare, le *pinguicula*, l'*antirrhinum*, l'*aristoloche*, la scrophulaire, la digitale, la pédiculaire, le *melampyrum*, l'euphrase, &c.

**VASE**, f. m. (*Archit.*) c'est le corps du chapiteau corinthien & du chapiteau composite.

**Vase d'amortissement**. Vase qui termine la décoration des façades, & qui est ordinairement isolé, orné de guirlandes & couronné de flammes. Cet ornement s'emploie encore au-dedans des bâtimens, au-dessus des portes, cheminées, &c.

**Vase d'ensâitement**. On nomme ainsi les vases qu'on met sur les poinçons des combles, & qui sont ordinairement de plomb, quelquefois doré, comme au château de Versailles, par exemple. (D. J.)



VASE, f. f. (*Archit. hydraul.*) terrain marécageux & sans consistance. On ne peut fonder sur la vase sans pilotage ni grille.

VASE, (*Orfèvrerie.*) les Orfèvres travaillent à toutes sortes de vases, soit pour les églises, soit pour les particuliers; il faut ici leur faire connoître le livre d'un italien fort curieux sur leur art, c'est celui de Jean Giadini; il a publié à Rome en 1750, *in-folio*, des modeles de pieces d'orfèvrerie propres à fournir des idées pour inventer, & faire toutes sortes de vases élégans, d'or, d'argent ou autre métal. Cet ouvrage contient cent planches gravées sur cuivre, & qui sont d'un fort beau dessein. (*D. J.*)

VASE, f. m. (*Sculpt.*) ornement de sculpture, isolé & creux, qui, posé sur un socle ou piédestal, sert pour décorer les bâtimens & les jardins. Il y en a de pierre, de fer, de plomb, de marbre, de bronze, &c. Les premiers servent d'amortissement. Les vases de fer sont employés pour décorer les jardins, de même que les vases de fayence. On peint les premiers d'une couleur à l'huile. On orne les parcs avec des vases de marbre, placés dans les endroits les plus apparens, & on réserve les vases de marbre précieux, tels que ceux de porphyre, d'agate, d'albâtre, &c. pour la décoration du-dedans. Enfin l'usage des vases de bronze, qui sont toujours de moyenne grandeur, est d'embellir les tablettes des terrasses.

Une figure gracieuse & variée, constitue la beauté des vases. On en trouvera des modeles dans l'essai d'Architecture historique de Fischer, l. IV. (*D. J.*)

VASE D'ALBÂTRE, (*Critique sacrée.*) il est dit dans l'Évangile, *Matth. xxvj. vers. 6. & 7.* que Jésus-Christ étant à table à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, Marie, sœur de Marthe & de Lazare, y oignit & répandit sur les pieds du Sauveur un vase d'albâtre, plein d'un nard d'épic très-précieux. Ce vase d'albâtre étoit d'une sorte de marbre blanc, dans lequel on conservoit les essences. Pline, l. XXXVI. c. viij. dit que l'on trouvoit ces especes de pierres ou de marbres dans des carrieres aux environs de Thèbes, d'Égypte & de Damas, de Syrie; on les faisoit autour avec assez de facilité, parce que cette pierre n'étoit ni dure, ni cassante. On donna néanmoins le nom d'albâtre en général à tous les vases propres à contenir des liqueurs, de quelque matiere que ces vases fussent composés.

Quelques savans croient que le vase dont il est question dans l'Évangile, étoit de verre, parce que S. Marc dit que la femme qui répandit le parfum sur le Sauveur, brisa ce vase d'albâtre; mais cela ne prouve rien, parce qu'on peut casser un vase de pierre, comme un vase de verre: enfin, selon d'autres critiques, le mot *alabastrum* marque plutôt la forme que la matiere du vase, car souvent ce mot signifie un vase qui n'a point d'anse. (*D. J.*)

VASE de treillage, (*Décorat. de jardin.*) ornement à jour fait de verges de fer & de bois de boisseau, contourné selon un profil qui sert d'amortissement sur les portiques & cabinets de treillage. Les vases de cette espece les plus riches sont remplis de fleurs & de fruits qui imitent le naturel, & ont des ornemens pareils à ceux de sculpture. (*D. J.*)

VASES ANTIQUES, (*Arts, Littérat. antiq.*) les vases antiques peuvent se diviser en vases de sacrifices, vases funéraires, vases d'ornemens, d'architecture, vases de buffets & coupes, ou vases à boire: nous avons parlé de presque tous ces vases en particulier.

On commença par les faire de corne, de bois, de terre cuite, de pierre, de marbre, d'ivoire; enfin on les fit de pierres précieuses, d'agate, de crystal, de porcelaine, on les incrusta d'or & d'argent, on y représenta toutes sortes de figures, & la beauté de l'exécution surpassa le prix de la matiere; on en changea les formes à l'infini, & leurs formes se per-

fectionnerent au point que ces monumens nous donnent aujourd'hui la plus grande idée du travail des anciens.

Athénée parle d'un vase sur lequel la prise de Troie étoit gravée, c'est-à-dire formoit un ornement en relief. On y lisoit le nom de l'artiste, il se nommoit *Mus*; le nom de *Parhastus*, auteur de l'inscription qui s'y lisoit aussi, prouve que ce Parhastus comptoit vivre dans les tems à venir, en s'associant à un ouvrage estimé. Cicéron, dans la sixième harangue contre Verrès, dit qu'un des fils d'Antiochus, dixième roi de Syrie, aborda en Sicile, & que Verrès, qui en étoit préteur, trouva moyen de lui dérober plusieurs vases d'or enrichis de pierres précieuses, dont les rois, & principalement ceux de Syrie, étoient dans l'habitude de se servir; mais, selon le même auteur, on en distinguoit un qui étoit d'une seule pierre, & qui avoit une anse d'or.

Un fragment d'Athénée nous apprend que Parménion mandoit à Alexandre, qu'il s'étoit trouvé parmi les dépouilles de Darius pour soixante-treize talens babyloniens & douze mines de vases d'or, & pour cinquante-six talens trente-six mines de vases enrichis de pierreries.

On fait que les poids babyloniens étoient d'un cinquième plus forts que ceux de l'Attique; ainsi en évaluant le talent attique à 4500 liv. de notre monnoie ou environ, le talent babylonien reviendroit à 5400 livres. Quelqu'étonnant que soit une pareille somme, qui doit monter à un peu plus de sept cents mille francs de notre monnoie, on ne seroit point étonné que cette somme fût peu forte, avec les idées que l'on a des richesses & du luxe des rois de Perse. Mais il en résulte toujours une preuve de la considération que l'on avoit pour ce genre d'ouvrage; car il n'est pas douteux que les princes n'ont jamais rassemblé que les choses qui peuvent flatter leur vanité, & faire impression tout-à-la-fois sur leurs peuples & sur leurs voisins.

Quand Pline ne nous apprendroit pas en quel tems le goût des vases s'accrédita dans Rome, je ne crois pas qu'on eût été feuilleter les auteurs pour trouver de curiosités de ce genre dans le tems de la république. Entre le nombre des richesses dont Pompée embellit son troisième triomphe, on voyoit des vases d'or en assez grande quantité pour en garnir neuf buffets. Je ne parlerai point ici des vases myrrhins qui ornoient le triomphe du même Pompée, & qu'il consacra à Jupiter capitolin, je réserve à ces vases un petit article à part.

M. de la Chauffe, Pietro Santo-Bartoli, & autres antiquaires nous ont donné le dessein d'un grand nombre de vases, qui ont échappé aux outrages des tems. Le trésor de l'abbaye de S. Denis conserve en particulier trois vases antiques d'agate orientale, qui sont dignes de notre attention.

Le premier est une coupe ronde en forme de goblet, évidée avec la plus grande exactitude, mais dont la cannelure qui fait l'ornement extérieur est exactement partagée & travaillée avec un soin qui fait admirer, malgré son apparente simplicité, la justesse & la précision de l'ouvrier.

Le second forme une coupe ovale, dont les bords sont très-peu relevés, & qui peut avoir sept à huit pouces dans sa longueur; elle est admirable par le rapport que les cannelures tenues fort larges & d'un bon goût, dans leur proportion, ont de l'extérieur à l'intérieur: la dureté de la matiere, les outils que l'on peut employer, enfin la difficulté du travail donnent un grand prix à de pareils morceaux.

Mais le plus beau de tous, & peut-être un des plus singuliers qu'il y ait en Europe, est une coupe remarquable, sur-tout par le tems qu'il a fallu pour exécuter ses ances, & la quantité de ses ornemens en



relief ; car la matiere est plus recommandable pour son volume que pour sa beauté. Les pampres & les seps de vigne qui renferment tout l'ouvrage, ne laissent rien à desirer. Ce beau morceau est fidelement représenté dans l'histoire de S. Denis, par dom Félibien.

Personne n'ignore que le roi de France a une des plus superbes collections qui puisse se voir en fait de *vases*. Cette collection en contient plus de huit cens qui sont de pierres précieuses ou de crystal de roche, tous richement montés en or, le plus souvent émailés avec une grande intelligence. Le plus grand nombre de ces *vases* a été rassemblé par monseigneur grand-pere du roi ; quelques-uns sont décrits ou indiqués dans la description de Paris, de Piganiol de la Force.

Il est vrai cependant que tout n'est pas antique ; car lors du renouvellement des arts, les princes de l'Europe placerent une partie de leur luxe à faire décorer les *vases* échappés à la fureur des tems & des barbares, ou bien à en travailler d'autres de nouveaux. Aussi les Graveurs en pierres fines, tant françois qu'italiens, en ont-ils exécuté & restauré un très-grand nombre pendant le cours des deux derniers siècles. Les habiles orfèvres de ce tems-là les ont montés avec tant d'élégance, que la plus grande partie fait admirer leur goût, leur adresse & leur savoir.

Le roi possède encore un autre trésor ; c'est un grand *in-fol.* de 220 pages, qu'on garde dans le cabinet de ses estampes ; c'est dommage que ce beau recueil ne se trouve accompagné d'aucune sorte d'explications.

On y voit d'abord douze *vases* de marbre dessinés d'après l'antique par Errard, peintre du roi, & qui ont été gravés sur ces desseins par Tournier. On y trouve ensuite les desseins de plusieurs autres monumens antiques, principalement des *vases* de métal de formes singulieres, qui paroissent avoir servi dans les sacrifices, & qui sont en général dessinés avec une telle intelligence & une telle vérité, qu'il n'est pas possible de mieux rendre un objet en faisant même sentir à l'œil la matiere dont il est formé.

Pour donner une plus juste idée de la forme & des ornemens de ces morceaux rares, on les a non-seulement représentés dans plusieurs aspects différens, mais les figures ou les ornemens qui en font la richesse sont les plus souvent dessinés séparément, & plus en grand ; & quant aux *vases* qui se trouvent d'agate ou d'autres matieres précieuses, on les a coloriées avec une grande précision, pour en donner une idée plus exacte. De ce nombre sont plusieurs *vases* qui se conservent au trésor S. Denis : le fameux monument d'agate dont j'ai parlé, s'y trouve beaucoup mieux rendu de toutes les façons que dans les auteurs qui l'ont donné au public ; & la comparaison de ces copies avec leurs originaux, augmente & confirme la confiance que la vérité de la touche & l'exécution peuvent donner à un connoisseur sur les morceaux qu'il ne connoît pas, ou qui n'existent plus.

Ces desseins sont entremêlés d'autres desseins faits par d'excellens artistes du seizieme siècle, la plus grande partie faite pour des ouvrages d'orfèvrerie, que l'on exécutoit alors avec autant de goût & de finesse, que de magnificence, pour la décoration des tables & des buffets ; aussi l'on avoit grand soin de choisir pour les exécuter, les hommes les plus habiles & les plus célèbres dans l'orfèvrerie : ainsi l'on peut assurer qu'elle nous a conservé & ramené le dessein & la sculpture.

Quelques-uns de ces desseins sont d'après Polidor ; mais il ne faut pas passer sous silence ceux d'un orfèvre françois, nommé maître Etienne de l'Aulne ; ils

sont d'une fermeté de touche merveilleuse.

M. de Caylus parle aussi des études qui ont été faites par un autre habile homme, lequel a fait des recherches fort utiles d'après les monumens antiques, & découvert différens *vases* & différens instrumens en usage chez les anciens ; toutes ces choses peuvent beaucoup servir à ceux qui font leur étude de l'antique, & l'on doit par conséquent les indiquer, pour recourir dans le besoin à une source aussi exacte qu'abondante.

Ce recueil est encore enrichi de plusieurs *vases* étrusques, de pateres d'argent, dont les ornemens sont rendus avec la plus grande précision, & dans lesquels on trouve des masques scéniques, disposés de la même maniere & dans la même proportion que sur la belle coupe de saint Denys.

Tout prouve la magnificence des anciens en fait de *vases*, & les grandes dépenses qu'ils ont faits avec profusion en ce genre. Le luxe, cet ennemi de la durée des empires, & qui n'a pour excuse que la perfection des arts, dont il est un abus ; le luxe, dis-je, ne s'étend que par la séduction qu'il cause dans l'esprit des particuliers, & par l'imitation des princes & des gens riches à laquelle il les engage. Cette imitation, quoiqu'en petit, va presque toujours par-delà leurs fortunes ; malheureusement encore l'engagement que l'usage leur fait prendre, devient successivement général, & par conséquent nécessaire : enfin cette nécessité conduit au dérangement des fortunes, en faisant préférer des choses frivoles qui flattent la vanité, à de plus essentielles qui demeurent cachées. Ainsi pour satisfaire ces prétendus besoins, l'art a cherché les moyens d'imiter la nature, afin de remplacer avec une moindre dépense, ce qu'elle ne pouvoit fournir aux desirs trop étendus des peuples policés. Les anciens n'ont pas été plus sages que nous ; les hommes ont fait & feront toujours les mêmes folies. Extrait d'un mémoire de M. de Caylus, qui est dans le *recueil des inscr. tom. XXIII. Voyez* aussi son *ouvrage des antiquités.* (D. J.)

VASES de sacrifice, f. m. pl. (*Sculpt. antiq.*) *vases* qui servoient aux anciens pour les sacrifices, & qui étoient souvent employés dans les bas-reliefs de leurs temples, tels que les *vases* par exemple, nommés *præfericulum*, *simpulum*, &c. Le premier étoit une sorte de grande burette, ornée de sculpture ; on en voit encore un de cette façon à la frise corinthienne du temple de Jupiter tonnante, & rapporté dans les édifices antiques de Rome, de M. Desgodets, un plus petit *vas*, en maniere de lampe, qui servoit aux libations des augures, formoit le second, c'est-à-dire le *simpule*.

On a introduit ces *vases* dans quelques bâtimens modernes ; mais comme on ne les employe que dans les édifices sacrés, nos calices, burettes, benitiers, &c. conviennent mieux à la décoration de l'architecture de nos églises. (D. J.)

VASES à boire, (*Arts & Littérat.*) Les hommes commencerent à faire usage des cornes de certains animaux, pour leur tenir lieu de *vases à boire*, ou de coupe, dont le nom étoit aussi général que celui de verre peut l'être parmi nous. Du tems de Jules César, les Germains & les Gaulois buvoient dans des cornes de bœuf. Nous voyons que cette espece de *vas* étoit encore en usage sous Trajan, puisque la corne qu'il trouva dans les dépouilles de Décébale, à la vérité roi d'un peuple barbare, fut consacrée par ce grand prince à Jupiter Césius, lorsqu'il alloit combattre les Parthes, & qu'il traversa la Syrie. Cet usage de coupes de corne régnoit aussi parmi les Juifs, car Samuel prit une corne remplie d'huile, pour sacrer David, & vraissemblablement il ne la versa pas toute entiere sur sa tête : on ne peut douter du long & du grand usage que les hommes, dans tout pays, ont



ont fait des cornes d'animaux, par la façon dont on voit qu'ils les ont employées, soit entières, soit coupées, & parce qu'ils les ont données pour attribut à un grand nombre de figures seules ou groupées avec plusieurs autres.

Athénée qui avoit examiné cette matiere à fond, dit que les *vases à boire*, qu'on appelloit *ἀλμοί*, avoient une coudée de haut, & qu'ils étoient faits en forme de corne. Le même Athénée rapporte encore, & dans le même endroit, que le *ρυσὸν* étoit une sorte de vase semblable à une corne, mais percé par le bas; apparemment que la main ou le doigt retenant la liqueur, obligeoit le convive à ne rien laisser dedans. Cette invention a été attribuée à Ptoloméé Philadelphe: ce prince paroît en avoir été infiniment flatté; ainsi nous voyons clairement que ces mêmes anciens conservèrent cette forme, lors même qu'ils commencèrent à employer d'autres matieres à ce même usage. Nous allons voir qu'ils l'ont ensuite altérée, mais sans la rendre méconnoissable: c'est la voie générale de la nature; les idées des hommes ne vont jamais que de proche en proche, sur-tout dans les arts.

Le tems de ce changement ne peut être fixé ni calculé, d'autant que ces différentes pratiques se sont perpétuées plus ou moins, selon le degré de culture des arts chez les différens peuples. Les deux *vases* de marbre qui sont placés sur le perron de la vigne Borghese à Rome, sont des imitations de coupes dont les anciens se servoient pour boire: ce sont des cornes terminées par des têtes de bœufs; leur grandeur & la beauté du travail, semblent persuader qu'ils ont été consacrés à quelque ancien temple de Bacchus.

Quoiqu'on ne puisse déterminer combien de tems les hommes se sont servi de cornes d'animaux en guise de coupes, il est constant que ces premiers *vases*, donnés par la nature, aussi-bien que ceux qui furent formés à leur imitation, furent dans la suite remplacés par d'autres, dont les formes nous sont rapportées avec une grande variété; il suffit de lire le livre onzième d'Athénée, pour en être convaincu.

Les anciens ne négligerent rien encore pour l'élégance du trait, la beauté du travail, & la recherche des matieres des *vases* destinés à leur table & à l'ornement de leur buffet; ce luxe a été un de ceux auxquels ils ont été le plus constamment attachés; & c'est peut-être à ce même luxe qu'ils ont été redevables d'un grand nombre de découvertes dans les arts, & de la recherche des belles matieres que la nature pouvoit leur fournir; il est prouvé que leur curiosité a été aussi grande en ce genre, que leur attention à les faire valoir par le travail le plus exact, le plus coûteux, & le plus difficile à exécuter.

On voit que l'ancienne forme des *vases à boire* changea de très-bonne heure dans la Grece, puisque Homere parle de deux coupes dans son *Iliade*, très-éloignées de cette forme; l'une de ces coupes est celle que Vulcain présente aux dieux pour les reconcilier, & l'autre est celle que le poète, *l. II.* donne à Nestor. Cette dernière coupe étoit piquée de clous d'or, avec quatre anses, accompagnées chacune de deux colombes; cette même coupe étoit à deux fonds & fort pesante lorsqu'elle étoit remplie: tout autre que Nestor, un jeune homme même, l'eût difficilement levée de dessus la table; mais le bon vieillard la levoit encore, & la vuidoit sans peine. Qu'Homere n'ait point décrit d'après nature la coupe qu'il donna à Nestor, ou qu'il l'ait rapportée d'imagination, cette imagination a toujours eu pour fondement des objets réels, & reçus de son tems pour usage en ce genre; mais Athénée prouve que ces coupes existoient réellement du tems d'Homere & dans le sien. L'on se vançoit de conserver à Capoue la coupe de Nestor; jactance qui montre que non-seulement des particuliers, mais des villes & des peuples

Tome XVI.

entiers ont toujours attaché de l'opinion aux choses antiques, & que cette opinion a constamment ajouté au mérite réel. La raison de ce préjugé ne viendrait-elle pas de ce que l'esprit, flatté d'embrasser plusieurs idées, se trouve non-seulement touché de l'objet en lui-même, mais qu'il aime à se trouver étendu par les idées des hommes & des tems qui l'ont précédé?

Anacréon, ce poète délicieux à qui sa coupe a le plus souvent servi de lyre, nous prouve par ses *Odes XVII. & XVIII.* que de son tems on faisoit représenter tout ce que l'on vouloit sur les coupes des festins, & que les artistes étoient en état de satisfaire la volonté des particuliers, quant aux compositions & à la dépense. Hérodote parle aussi quelquefois des *vases* de festin; & c'en est assez pour prouver l'estime qu'on en faisoit.

Suétone, dans la vie de Néron, *c. xlvij.* dit que ce prince renversa la table sur laquelle il mangeoit, lorsqu'il apprit la révolte de ses armées, & qu'il brisa deux belles coupes sur lesquelles on avoit gravé des vers d'Homere. Pline dit que ces deux coupes étoient de crystal. Si les hommes n'eussent point été frappés du mérite de ces coupes, un historien n'auroit pas cité leur perte comme une preuve de l'impression que ce prince, tout insensé qu'il étoit, reçut d'une nouvelle qui lui annonçoit ses malheurs.

Les Romains abuserent des formes qu'ils donnerent à leurs *vases*. Je me contenterai de renvoyer au vers 95. de la seconde satyre de Juvénal. Pline, dans le *liv. XIV. c. xxij.* ainsi que dans l'avant-propos du *liv. XXIII.* s'éleve vivement contre l'usage où l'on étoit de son tems, d'employer ces *vases* obscènes, ce qu'il appelle *per obscenitates bibere. Mém. des Inscriptions, tom. XXIII. (D. J.)*

VASE *myrrhin.* (*Littér.*) Parmi les riches dépouilles que Pompée, vainqueur de Mithridate, & maître d'une partie de l'Asie, fit voir à Rome, lorsqu'il obtint le triomphe, entre une infinité de bijoux de toute espee, de pierres précieuses, & d'ouvrages ineffimables où l'art le disputoit avec la nature, on admira pour la première fois plusieurs de ces beaux *vases* appelés *vasa murrhina*. C'étoit une nouveauté pour les Romains, une nouveauté de matiere fragile, & qu'on leur présentoit comme une chose aussi rare qu'elle étoit parfaite: on en voulut à tout prix.

On vit un ancien consul y consumer tout son patrimoine; acheter un seul de ces *vases* 70 talens, qui font plus de 150 mille livres de notre monnoie, & boire, tout brisé qu'il étoit, sur ses bords avec la même satisfaction, & peut-être encore avec plus de délices, que quand il étoit entier. Mais Néron, & Pétrone le ministre de ses plaisirs, allerent encore bien au-delà, & je n'ose écrire les sommes qu'ils y dépenserent, on ne me croiroit point. Une pareille folie étoit digne d'un empereur, qui, après avoir rassemblé autant qu'il avoit pu de *vases* de cette espee, & en avoir enrichi le théâtre sur lequel il osoit faire, à la vue de tout un public, le personnage d'acteur, ne rougissoit point de recueillir jusqu'aux débris de ces *vases*, de leur préparer un tombeau, & de les y placer à la honte du siècle, avec le même appareil que s'il se fût agi de rendre un honneur semblable aux cendres d'Alexandre.

Il en coûta à Pétrone pour acquérir un bassin, *trullum murrhinum*, 300 talens, qui réduits à leur moindre valeur, font la somme de 720 mille livres; & Néron en dépensa autant pour un *vase* à deux anses de la même matiere.

Pline, qui s'est attaché à nous décrire l'auguste cérémonie du triomphe de Pompée d'après les actes mêmes qu'il avoit eus en communication, nous parle de *vases* faits avec de l'or & avec les pierres les plus précieuses qui ornerent ce triomphe, & qui étoient en si grande abondance, c'étoient les *vases* de Mithridate.

QQQQ



date; mais le même Plin ne tarde pas à nous avertir que ce fut en cette occasion qu'on vit paroître les premiers *vases myrrhins*: vases qui furent reçus avec une admiration mêlée, si on peut le dire, de respect, jusque-là que Pompée crut qu'il étoit de son devoir d'en consacrer au moins six dans le temple de Jupiter capitolin.

Ces *vases* précieux par leur belle forme, leur éclat, leur transparence en plusieurs endroits, nous ignorons quelle en étoit la matière; mais on conçoit bien qu'elle n'étoit pas de myrrhe, cette idée seroit ridicule.

Plusieurs sçavans ont jugé que ces *vases* étoient d'une sorte d'agate, comme par exemple de celle que Plin nomme *antachates*; mais cette conjecture souffre aussi de fortes difficultés. Ces *vases myrrhins* étoient d'une grandeur considérable, ayant une même disposition de figures, avec des ornemens de couleur différente du fonds; or la nature produit rarement des morceaux d'agate d'une certaine étendue; on n'y trouve jamais les mêmes dispositions de figures; il est contre le caractère de l'agate d'être litée en sens contraire comme il le faudroit pour rencontrer dans le même morceau des ornemens d'une couleur différente du fonds.

Ces raisons ont déterminé quelques savans à penser que les *vases myrrhins* étoient des procédés de l'art, & c'est peut-être le seul sujet sur lequel Jules-César Scaliger & Jérôme Cardan se soient accordés. Ils ont avancé tous les deux que les *vases myrrhins* venoient de l'Inde, & qu'ils étoient de porcelaine. M. Mariette a adopté dernièrement la même opinion, & s'est si bien attaché à la faire valoir dans son traité des pierres gravées, que M. de Caylus avoue que ces preuves l'ont convaincu. Elles me paroissent en particulier d'autant plus vraisemblables, que Properce dit positivement que les *vases myrrhins* se faisoient au moyen du feu.

*Myrrhaeque in carthis poscula cocta focis.*

(D. J.)

VASES de théâtre. (*Antiq. grec. & rom.*) C'étoient, selon Vitruve, certains vaisseaux d'airain ou de poterie qu'il appelle *echeia*, qui se mettoient en des endroits cachés sous les degrés de l'amphithéâtre, & qui servoient pour la repercussion de la voix.

Lorsque les Grecs eurent bâti des théâtres solides & d'une vaste étendue, ils s'aperçurent que la voix de leurs acteurs ne pouvoit plus porter jusqu'au bout, ils résolurent d'y suppléer par quelque moyen qui en pût augmenter la force, & en rendre les articulations plus distinctes. Pour cela, ils s'aviserent de placer dans de petites chambres pratiquées sous les degrés du théâtre, des *vases* d'airain de tous les tons de la voix humaine, & même de toute l'étendue de leurs instrumens, afin que tous les sons qui partoient de la scène pussent ébranler quelqu'un de ces *vases*, suivant le rapport qui étoit entr'eux, & profiter de leur consonance pour frapper l'oreille d'une manière plus forte & plus distincte.

Ces *vases* étoient faits dans des proportions géométriques, & leurs dimensions devoient être tellement compassées, qu'ils sonnassent à la quarte, à la quinte les uns des autres, & formassent ainsi tous les autres accords jusqu'à la double octave. Il faut entendre par leurs dimensions leur hauteur, leur largeur, leurs différens degrés, & la courbure de leur évafement. On les arrangeoit ensuite sous les gradins du théâtre dans des proportions harmoniques, & il falloit qu'ils fussent placés dans leurs chambres de manière qu'ils ne touchassent point aux murailles, & qu'ils eussent tout-au-tour, & par dessus, une espece de vuide.

Vitruve ne nous apprend point quelle figure ils avoient; mais comme il ajoute qu'ils étoient renver-

versés & soutenus du côté de la scène par des coins de demi-pié de haut, il y a bien de l'apparence qu'ils avoient à-peu-près la forme d'une cloche ou d'un timbre de pendule, car c'est la plus propre au retentissement dont il s'agit.

Pour les chambres où ils étoient placés, il y en avoit treize sous chaque étage de degrés, & comme elles devoient être disposées de manière qu'il y eût entre-elles douze espaces égaux, il falloit qu'elles fussent situées dans le milieu de ces étages, & non pas au bas comme le marque M. Perrault, à cause des portes & des escaliers qui se trouvoient au-dessous. Aussi Vitruve dit expressément que si le théâtre n'a qu'un étage de degrés, ces chambres doivent être placées dans le milieu de sa hauteur, & qu'il faut les disposer de même dans les autres étages, si le théâtre en a plusieurs; car il y en avoit jusqu'à trois rangs dans les grands théâtres, dont l'un étoit pour le genre enharmonique, l'autre pour le chromatique, & le troisième pour le diatonique, & dont les *vases* étoient par conséquent arrangés suivant les différentes proportions de ces trois genres de musique.

Toutes ces chambres au reste devoient avoir par en bas des ouvertures longues de deux piés, & larges d'un demi-pié, pour donner passage à la voix, & il falloit que leurs voutes eussent à-peu-près la même courbure que les *vases*, pour n'en point empêcher le retentissement. Par ce moyen, dit Vitruve, la voix s'étendant du centre à la circonférence, ira frapper dans la cavité de ces *vases*, & les ébranlant suivant leur consonance, en sera non-seulement rendue plus forte & plus claire, mais encore plus douce & plus agréable.

On prétend qu'il y a des *vases* de l'espece de ceux des anciens dans l'église cathédrale de Milan, qui est très-propre à l'harmonie; mais on prétend communément des choses, qui bien examinées, ne se trouvent pas vraies. (D. J.)

VASGAU, (*Géog. mod.*) Voyez WASGAW.

VASIERE, f. f. (*Saline.*) grand bassin dans les salines, où on fait venir & où on laisse chauffer l'eau pour la faire couler dans les villers par l'arene & les canaux. (D. J.)

VASILICA, (*Géog. mod.*) ou BASILICO, selon M. de Lisle, lieu de la Morée, aux environs du golfe de Lépante, à l'occident de Corinthe, anciennement Sicyon.

VASILICA, du tems que les Vénitiens possédoient le pays, étoit une petite ville; aujourd'hui c'est un petit hameau à trois ou quatre milles de la mer. Il n'y a pas douze maisons dans ce hameau. (D. J.)

VASILIPOTAMOS ou BASILIPOTAMO, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le fleuve Royal, rivière de Grece dans la Morée. Elle coule en serpentant du nord au midi, dans la province de Brazzo di Maina, baigne Mifitra, & va se jeter dans le golfe de Colochine, entre Paléopoli & Castro-Rampano.

Cette rivière est l'Eurotas des anciens, si célèbre chez les poètes qui nous peignent ces bords plantés de myrtes, de lauriers & d'oliviers. C'est près de ces mêmes bords que Castor & Pollux avoient coutume de s'exercer, qu'Helene fut enlevée deux fois, & que Diane se plaisoit à chasser. Ce petit fleuve étoit honoré chez les Lacédémoniens par une loi expresse. Voyez donc EUROTAS. (D. J.)

VASIZA, LA (*Géog. mod.*) rivière de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. Elle se jette dans le golfe du Mexique, après un cours d'environ trente lieues. (D. J.)

VASSAL, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) en latin *vassallus*, & autrefois *vassus* & *vassor*, signifie présentement celui qui tient en propriété un fief de quelque seigneur à la charge de la foi & hommage.

On appelle aussi le *vassal* seigneur utile, parce que



c'est lui principalement qui retire l'utilité du fief servant.

Les *vassaux* sont aussi appelés *hommes du seigneur*, à cause de l'hommage qu'ils lui doivent.

En quelques endroits on les appelle *hommes de fief*, *pairs de fief*, ou *pairs du seigneur*.

Il n'y a guere de terme dans la jurisprudence dont l'étymologie ait plus exercé les favans que celui-ci.

Boschornius prétend que *vassus*, vassal, vient du celtique *gwos* ou *goas*, qui signifie *servus*, *famulus*, lesquels termes latins signifioient chez les anciens un jeune homme, un adolescent.

Goldast veut que *vassus* soit venu de *vade*, *vadimonium*, gage, parce que le *vassal* donnoit, dit-il, un gage à son seigneur pour le bénéfice qu'il recevoit de lui.

Turnebus croit que l'on a dit *vassos quasi vasarios*, parce que les *vassaux* étoient des cliens qui étoient préposés sur la vaisselle & meubles des nobles.

Frédéric Bandius fait dériver *vassus* de l'allemand *vassen*, qui signifie obliger, lier, *vincire*, parce que les *vassaux* étoient attachés à un seigneur.

Pithou, en ses notes sur les capitulaires, tient que le terme vassal, *vassus*, est françois, & que *vassus* signifie *servilis*; il cite aussi plusieurs auteurs saxons, suivant lesquels *vassus* chez les Saxons signifie *servilis*; entr'autres Truchaldes, abbé d'Elne, en la vie de S. Lebyin, lequel dit que la nation des Saxons étoit partagée en trois ordres; favoir, les nobles, les ingénus, & ceux qu'on appelloit *lassi*, ce qu'il traduit par *serviles*.

L'opinion de Bandius, qui fait venir *vassus* de l'allemand *vassen*, est celle qui nous paroît la plus vraisemblable.

Il est certain en effet qu'anciennement par le terme de *vassus*, vassal, on entendoit un familier ou domestique du roi, ou de quelqu'autre prince ou seigneur, & qu'il étoit obligé de lui rendre quelque service.

Ce terme de *vassus* étoit usité dès le commencement de la monarchie, & bien avant l'institution des fiefs; il est parlé des *vassaux* du roi & des autres princes dans nos plus anciennes lois, telles que les lois saliques, la loi des Allemands dans les capitulaires, dans les conciles de ce tems, & dans les plus anciens auteurs, tels que Grégoire de Tours, Marculphe, &c.

Quelques-uns ont prétendu que *vassus* & *vassallus* n'étoient pas la même chose, que *vassallus* étoit le client de celui qu'on appelloit *vassus*; mais il paroît que *vassus* est le nom primitif, & que l'on a ensuite appelé indifféremment les personnes de cette condition *vassi seu vassali*; & en quelques endroits *vassallitii* ou *vassalubi*, à moins qu'on ne veuille dire que *vassali* étoit un diminutif de *vassi*, & que par le terme de *vassali* ou *vassalubi* on entendoit les enfans des *vassaux*. Je croirois néanmoins plutôt que *vassalubi* étoient non pas des arriere-*vassaux*; mais des *vassaux* ou domestiques d'un ordre inférieur.

Les *vassaux* qui étoient du nombre des familiers ou domestiques du roi ou de l'empereur, étoient appelés *vassi regales seu dominici*.

Il ne faut pas croire que ces *vassaux* royaux ne fussent que des gens de condition servile: ils étoient au-contraire si considérables, qu'ils sont nommés les premiers après les comtes; on comprenoit sous ce titre de *vassaux*, tous ceux qui étoient liés envers le roi par la religion du serment.

Ils avoient aussi un privilège singulier; favoir, que quand ils étoient accusés de quelque crime, & qu'ils étoient obligés de s'en purger par serment, ils n'étoient pas obligés de le faire en personne; ils faisoient jurer pour eux celui de leurs hommes qui étoit le plus

considérable, & qui méritoit le plus de créance.

Ces *vassaux* royaux étoient quelquefois envoyés par le prince dans les provinces, pour assister les comtes dans l'administration de la justice, & autres affaires publiques; on trouve nombre de jugemens rendus par les comtes avec les *vassaux*; c'est pour-quoi ces *vassaux* étoient quelquefois appelés les *vassaux* des comtes, quoique dans le vrai ils fussent les *vassaux* du roi, qui les donnoit pour collegues aux comtes; ils étoient, comme on voit, à l'égard des comtes, ce que sont encore dans certaines coutumes les hommes de fief ou pairs à l'égard du seigneur.

On envoyoit aussi quelquefois ces *vassaux* royaux sur les marches & frontieres du royaume pour les garder & défendre.

D'autres étoient envoyés dans les domaines du roi pour les exploiter, & l'on trouve des preuves que ceux qu'on appelloit *villici vel prepositi* avoient été anciennement *vassali*.

Lorsque les *vassaux* royaux alloient au lieu de leur commission, ou qu'ils y étoient résidens, ils recevoient des contributions de même que ces commissaires du roi, qu'on appelloit *missi dominici*; ils étoient subordonnés aux comtes, & soumis à leur juridiction.

Le prince donnoit à ses *vassaux* des terres dans les provinces pour en jouir à titre de bénéfice civil, *jure beneficii*; concession dont le premier usage étoit venu des Romains, & dont, par succession de tems, se formerent les fiefs.

Ces concessions de bénéfices qui étoient faites aux *vassaux* n'étoient pas perpétuelles; elles n'étoient qu'à vie, & même amovibles; mais elles ne pouvoient être ôtées sans cause légitime. Odon, abbé de Cluny, en la vie de S. Gerand, dit qu'il ne souffroit point qu'aucun seigneur, *senior*, ôtât par caprice à son *vassal* les bénéfices qu'il tenoit. C'est un des plus anciens exemples que l'on ait trouvé de la subordination du *vassal* à son seigneur à raison de son bénéfice ou fief: le même Odon dit que l'ordre de l'état étoit tellement troublé, que les marquis ou gouverneurs des frontieres avoient poussé l'insolence jusqu'à se soumettre les *vassaux* du roi.

Les bénéfices obligeoient les *vassaux* non-seulement à rendre la justice, mais aussi à percevoir au nom du seigneur les droits qui en dépendoient pour raison de quoi ils lui payerent une redevance annuelle.

Ils étoient aussi obligés au service militaire, & c'est de-là que dans le dixieme siecle tout possesseur de fief prit le titre de *miles*, au lieu de celui de *vassus*.

On distinguoit, comme encore à présent, deux sortes de *vassaux*; favoir, les grands, *maiores*, & les petits, *minores*.

Les princes s'étant créés des *vassaux* immédiats, par la concession des bénéfices civils, se firent aussi des *vassaux* médiats, en permettant aux nobles de se créer de même des *vassaux*, ce qui est l'origine des sous-inféodations, & des arriere-fiefs & arriere-*vassaux*.

Les *vassaux* des princes signoient autrefois en cette qualité leurs chartres après les grands officiers, comme ils firent encore pendant quelque tems, avec cette différence, qu'au-lieu d'ajouter à leur nom la qualité de *vassallus*, ils mettoient celle de *miles*, ou-bien leur nom simplement sans aucune qualité.

On trouve une chartre de Guillaume, comte de Provence, qui est dite avoir été faite en présence des *vassaux* royaux, *dominici*, tant romains que saliens, *tam romanis quam salicis*, ce qui fait connoître que les *vassaux* étoient quelquefois distingués par la nature de leurs bénéfices, dont les uns tiroient leur origine des Romains, les autres de la loi salique.

Après avoir ainsi expliqué tout ce qui concerne



L'origine du terme *vassal*, il faut venir à ce qui s'est observé par rapport aux *vassaux* depuis l'institution des fiefs.

Depuis ce tems, on a entendu par le terme de *vassal*, celui qui tient un fief mouvant d'un autre seigneur à la charge de l'hommage.

Le seigneur est celui qui possède le fief dominant; le *vassal*, celui qui tient le fief servant.

Le *vassal* & le seigneur ont des devoirs réciproques à remplir l'un envers l'autre; le *vassal* doit honneur & fidélité à son seigneur; celui-ci doit protection à son *vassal*.

Anciennement le *vassal* étoit obligé d'assister aux audiences du bailli de son seigneur, & de lui donner conseil, ce qui ne s'observe plus que dans quelques coutumes, comme Artois & autres coutumes voisines.

On appelloit les *vassaux pairs* & *compagnons*, parce qu'ils étoient égaux en fonctions.

Quand ils avoient quelque procès ou différend entre eux, ils avoient droit d'être jugés par leurs pairs, le seigneur du fief dominant y présidoit. Cet usage s'observe encore pour les pairs de France, qui sont les grands *vassaux* de la couronne, lesquels ne peuvent être jugés dans les causes qui intéressent leur personne & leur état qu'au parlement, *la cour suffisamment garnie de pairs*.

Le *vassal* payoit une redevance annuelle à son seigneur; il pouvoit même y être contraint par la saisie de son fief, ou par la vente de ses effets mobiliers. Si les effets n'étoient pas encore vendus, il pouvoit en avoir main-levée, en offrant d'acquitter la redevance, & de payer la redevance.

Si la saisie du fief étoit faite pour droits extraordinaires, elle n'emportoit pas perte de fruits.

Le *vassal* faisoit la foi pour son fief, mais il n'étoit pas d'usage d'en donner un aveu & dénombrement: lorsque le seigneur craignoit que le *vassal* ne diminuât son fief, il pouvoit obliger le *vassal* de lui en faire montrée, & pour engager celui-ci à ne rien cacher, il perdoit tout ce qu'il n'avoit pas montré, quand il n'y auroit manqué que par ignorance.

S'il étoit convaincu d'avoir donné de fausses mesures, il perdoit ses meubles.

Il perdoit son fief pour différentes causes; savoir, lorsqu'il mettoit le premier la main sur son seigneur, lorsqu'il ne le secouroit pas en guerre, après en avoir été requis, ou lorsqu'il marchoit contre son seigneur, accompagné d'autres que de ses parens, lorsqu'il persistoit dans quelque usurpation par lui faite sur son seigneur, ou s'il défavoit son seigneur.

Il ne lui étoit pas permis de demander l'amendement du jugement de son seigneur, mais il pouvoit fausser le jugement.

S'il étoit condamné, il perdoit son fief; mais il étoit mis hors de l'obéissance de son seigneur, si le jugement étoit faux; il devenoit alors *vassal* immédiat du seigneur suzerain.

Tant que le procès étoit indéci, il ne pouvoit être contraint de payer l'amende au seigneur.

Le *vassal*, c'est-à-dire, le *vasselage* pouvoit être partagé entre freres & sœurs. Mais le seigneur ne pouvoit le partager avec un étranger sans son consentement, & sans celui du seigneur dominant.

S'il étoit partagé entre le baron & le vavasseur ou seigneur de simple fief, la moitié appartenante au vavasseur, étoit dévolue au seigneur immédiat du baron.

Il pouvoit être donné en entier à un étranger par son seigneur. Le baron pouvoit aussi le donner au vavasseur; mais en ce dernier cas, le *vassal* étoit dévolu au seigneur immédiat du baron.

Lorsque les seigneurs se faisoient entr'eux la guerre, leurs *vassaux* étoient obligés de les accompagner,

& de mener avec eux leurs arriere-*vassaux*.

Présentement il n'y a plus que le roi qui puisse faire marcher ses *vassaux* & arriere-*vassaux* à la guerre, ce qu'il fait quelquefois par la convocation du ban & de l'arriere-ban.

Les devoirs du *vassal* se réduisent présentement à quatre choses.

1°. Faire la foi & hommage à son seigneur dominant, à toutes les mutations de seigneur & de *vassal*.

2°. Payer les droits qui sont dûs au seigneur pour les mutations de *vassal*, tels que le quint pour les mutations par vente, ou autre contrat équipollent, & le relief pour les autres mutations, autres néanmoins que celles qui arrivent par succession & ligne directe.

3°. Fournir au seigneur un aveu & dénombrement de son fief.

4°. Comparoître aux plaids du seigneur, & par-devant ses officiers, quand il est assigné à cette fin.

Le *vassal* doit faire la foi & hommage en personne, & dans ce moment mettre un genou en terre, étant nue tête, sans épée ni éperons; autrefois il joignoit ses mains dans celles de son seigneur, lequel le baisoit en la bouche; c'est pourquoi quelques coutumes disent que le *vassal* ne doit au seigneur que la bouché & les mains dans les cas où il ne doit que la foi & hommage.

La confiscation du fief a lieu contre le *vassal* en deux cas; savoir, pour défaveu formel, lorsque le défaveu se trouve mal fondé, & pour crime de félonie; c'est-à-dire, lorsque le *vassal* offense grièvement son seigneur. Voyez le *code des lois antiques*, le *recueil des ordonnances*, le *glossaire* de Ducange, & celui de Lauriere, les auteurs qui ont traité des fiefs, & ci-devant les mots AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, FOI, HOMMAGE, MUTATION, QUINT, REQUINT, RELIEF, SEIGNEURIE, (A)

VASSART, (*Marine.*) qualité particulière du fond de la mer. Voyez FOND.

VASSELAGE, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est l'état de vassal, la dépendance dans laquelle il est à l'égard du seigneur dont il relève.

*Vasselage* signifie aussi quelquefois le fief mouvant d'un seigneur, & quelquefois aussi l'on entend par ce terme l'hommage qui est dû au seigneur par le vassal.

On appelloit en Italie *vasselage*, ce qu'en France on appelloit *hommage*. Voyez le *glossaire* de Ducange, au mot *vassalaticum*.

*Vasselage actif*, c'est le droit de féodalité qui appartient à un seigneur sur l'héritage mouvant de lui en fief. Voyez *Vasselage passif*, voyez la coutume de Berry, tit. xij. art. 4.

*Vasselage*, est l'hommage lige, lequel ne peut plus être dû qu'au roi. Voyez HOMMAGE LIGE.

*Vasselage passif*, c'est l'état du vassal qui tient un fief de quelque seigneur. Voyez *Vasselage actif*.

*Vasselage simple*, est l'état d'un fief qui ne doit que la foi & l'hommage ordinaire & non hommage lige. (A)

VASSETH ou VASSITH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Iraque babylonienne, sur le Tigre, entre Confah & Bassorah. C'est une ville moderne, bâtie l'an 83 de l'hégire par Hégiah, gouverneur de l'Irac, sous le regne de Abdal-Maleck, cinquième calife de la race des Omniades. Long. 81. 30. latit. septentrionale 32. 20. (D. J.)

VASSI, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vassiacus* ou *Vasiacus*, ville de France, en Champagne, la principale place du pays de Vallage, au milieu duquel elle est située, sur une petite rivière appelée la *Blaise*. C'est un lieu fort ancien, & qui étoit déjà un domaine royal, *fiscus regius*, dès le milieu du septième



me siècle, sous le règne de Clovis II. Elle fleurissoit beaucoup avant le massacre des réformés, qu'on eut lieu d'attribuer principalement au duc de Guise, & par lequel commencèrent les affreuses guerres civiles en France pour la religion. *Long. 19. 23. latit. 47. 4.*

*Jaquetot* (Isaac), célèbre théologien calviniste, naquit dans cette ville en 1647, & se vit obligé de sortir de France par la révocation de l'édit de Nantes. Le corps des nobles lui donna une église à la Haye, & le roi de Prusse le nomma son prédicateur à Berlin, où il mourut en 1708, âgé de 61 ans. Il a publié des ouvrages estimés, entr'autres des sermons, un traité de l'existence de Dieu, des dissertations sur le Messie, & finalement un traité de la vérité des livres du vieux & du nouveau Testament, imprimé à Rotterdam 1715, in-8°. (*D. J.*)

**VASSOLES**, f. f. (*Marine.*) pièces de bois que l'on met entre chaque panneau de caillebotis.

**VASTAN**, (*Géog. mod.*) ville de la basse-Arménie, au sud-est de Van, sur le bord du lac de ce nom. *Long. 77. 50. latit. 37. 50.* (*D. J.*)

**VASTE**, adj. (*Langue françoise.*) M. de Saint-Evremond a fait une dissertation pour prouver que cette épithète désigne toujours un défaut : voici comment il se trouva engagé à écrire sur ce sujet en 1667. Quelqu'un ayant dit en louant le cardinal de Richelieu, qu'il avoit l'esprit *vaste*, sans y ajouter d'autre épithète, M. de Saint-Evremond soutint que cette expression n'étoit pas juste ; qu'esprit *vaste* se prenoit en bonne ou en mauvaise part, selon les choses qui s'y trouvoient jointes ; qu'un esprit *vaste*, merveilleux, pénétrant, marquoit une capacité admirable, & qu'au contraire un esprit *vaste* & demesuré étoit un esprit qui se perdoit en des pensées vagues, en de vaines idées, en des desseins trop grands, & peu proportionnés aux moyens qui nous peuvent faire réussir. Madame de Mazarin, la belle Hortense prit parti contre M. de Saint-Evremond, & après avoir long-tems disputé, ils convinrent de s'en rapporter à MM. de l'académie.

M. l'abbé de Saint-Réal se chargea de faire la consultation, & l'académie polie décida en faveur de madame de Mazarin. M. de Saint-Evremond s'étoit déjà condamné lui-même avant que cette décision arrivât ; mais quand il l'eût vue, il déclara que son défaveu n'étoit point sincère : que c'étoit un pur effet de docilité, & un assujettissement volontaire de ses sentimens à ceux de madame de Mazarin ; mais que vis-à-vis de l'académie, il ne lui devoit de la soumission que pour la vérité. Là-dessus il reprit non-seulement l'opinion qu'il avoit d'abord défendue ; mais il nia absolument que *vaste* seul pût jamais être une louange vraie ; il soutint que le grand étoit une perfection dans les esprits, le *vaste* un vice ; que l'étendue juste & réglée faisoit le grand, & que la grandeur demesurée faisoit le *vaste* ; qu'enfin la signification la plus ordinaire du *vastus* des latins, c'est trop spacieux, trop étendu, demesuré, & je crois pour moi qu'il avoit à-peu-près raison en tous points. Je vois du-moins que *vastus homo* dans Cicéron, est un colosse, un homme d'une taille trop grande, & dans Salluste *vastus animus*, est un esprit immodéré, qui porte trop loin ses vues & ses espérances. (*D. J.*)

**VASTE**, en Anatomie, est un nom commun à deux muscles de la jambe, dont l'un est interne, & l'autre externe. Ils sont appelés *vastes* à cause de leur grosseur, & ils servent tous deux à étendre la jambe.

**VASTE externe**, est un muscle qui vient de la racine du grand trochanter, & de la ligne osseuse, étant tendineux en-dehors, & charnu en-dedans ; ensuite descendant obliquement, il devient au contraire tendineux en-dedans, & charnu en-dehors, jusqu'à ce que rencontrant le tendon du muscle droit, il devient

entièrement tendineux, & se termine conjointement avec lui. *Voyez les Planches d'Anatom.*

**VASTE interne** est un muscle qui vient de même par un principe moitié tendineux & moitié charnu de la ligne osseuse, immédiatement au-dessous du petit trochanter. Il se porte ensuite à la partie antérieure du fémur, & se continue presque jusqu'au condyle interne ; de-là il descend obliquement, & devenant tendineux, se termine avec le vaste externe. *Voyez les Pl. anat.*

**VASTELLUM**, f. m. (*Hist. mod.*) grande coupe ou gobelet d'argent ou de bois, dans laquelle les anciens Saxons avoient coutume de boire à la santé dans leurs festins. Matthieu Paris, dans la vie des abbés de S. Alban, dit : *Abbas solus prendebat supremus in refectorio, habens vastellum.* « Il avoit auprès de lui la » coupe de la charité pour boire à la santé des frères.

C'est ce qu'on appelle en Allemagne le *vidricum* ou *Willekom*, qui signifie le bien-venu, vase d'une capacité quelquefois très-énorme qu'il faut vider à l'exemple des Allemands pour en être bien venu.

On croit que c'est de là que vient la coutume qui regne encore dans le comté de Suffex, & dans quelques autres endroits, d'*aller*, comme ils disent, à *Wasseling* au festin où l'on boit copieusement.

**VAS-TU - VIENS-TU**, f. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bayeux.

Les pêcheurs du Port, lieu dans ladite amirauté, se servent d'une espèce particulière de filet pour faire la pêche du poisson rond à leur côte.

Ils nomment ce filet ou ret *vas-tu-viens-tu*, & est de la même espèce que celui dont se servent les pêcheurs de l'amirauté de Quimper, à la différence que le filet de ces derniers est flottant comme les manets, & qu'il ne forme point d'enceinte. Cette pêche se fait à pié sans bateau ; ceux qui la veulent pratiquer portent tout le plus long qu'ils peuvent à la basse eau, une poulie qu'ils frappent sur une petite ancre, quand le fond est du sable, ou qu'ils amarrent à une roche, s'ils en trouvent. On passe dans la poulie un cordage qui vient doublé jusqu'à terre, on y attache un filet de l'espèce des seines à hareng, de la hauteur environ d'une brassée & demie, flotté & pierré par le bas ; le filet à la marée ne s'élève du fond qu'à sa hauteur ; quand il y a de l'eau suffisamment pour le soutenir de bout, on l'amarre au cordage dont on hale à mesure l'autre côté pour le faire aller sur la poulie, & en s'écartant du lieu où elle est arrêtée ; on forme par cette manœuvre une espèce d'enceinte avec l'autre bout du filet qui est resté à terre, & celui que le cordage de la poulie a tiré au large.

On prend de cette manière toutes sortes d'espèces de poissons ronds, bars, mulots, colins & truites faumonées, qui se trouvent enclavés dans le circuit du filet.

Quoiqu'on doive regarder ce ret comme une espèce de seine particulière, cependant eu égard à cette côte qui est dure & ferrée, elle se pourroit faire sans inconvénient si les mailles du ret avoient dix-huit à vingt lignes en carré pour laisser évader les petits poissons, & qu'elle ne fût pratiquée seulement que pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars seulement, à cause du frai qui n'est point alors à la côte.

Cette pêche se pratique dans la fosse de Port, dans celle nommée le Goulet du Vary ; elle commence ordinairement dans le mois de Décembre, & se continue jusqu'à la fin de Mai ; la pêche des maquereaux que les pêcheurs font alors, la leur fait cesser, & celle du hareng qui lui succède, empêche les pêcheurs de la continuer pendant toute l'année, lorsqu'ils verroient à la côte du poisson pour faire cette pêche avec succès.

Cette pêche se fait également de jour comme de



nuit, & avec d'autant plus de succès, lorsque les marfouins qui rangent ordinairement la côte, y chassent le poisson qui donne de lui-même dans le filet pour éviter d'être dévoré. *Voyez la fig. 1. Pl. XVII. de Pêche.*

VATAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, à 3 lieues d'Issoudun, entre Bourges au levant, & Loches au couchant, avec une collégiale. *Long. 19. 23. latit. 47. 4.*

Méry (Jean), naquit à Vatan en 1645, & mourut à Paris, premier chirurgien de l'Hôtel-dieu, en 1722, à 77 ans. Son mérite lui valut une place à l'académie des Sciences, & l'on a de lui dans les mémoires de cette académie, plusieurs dissertations sur les parties les plus délicates de l'anatomie, comme sur l'iris de l'œil, la choroïde, le nerf optique, l'usage du trou ovalaire, &c. (*D. J.*)

VATERIA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont le calice est petit, aigu & permanent; il est composé d'une seule feuille découpée en cinq segments; la fleur est formée de cinq pétales déployés & ovoïdes; les étamines sont une grande quantité de filets plus courts que la fleur; les bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le style est court; le stigma est gros au sommet; le fruit est turbiné & a trois côtes; les graines sont simples & ovales. Linnœi, *gen. plant. p. 235. Hort. malab. t. IV. p. 15. (D. J.)*

VATES, f. f. (*Mytholog.*) c'étoit chez les Gaulois une classe de druides, qui étoient chargés d'offrir les sacrifices, & s'appliquoient à connoître & à expliquer les choses naturelles, au rapport de Strabon; je soupçonne qu'ils y étoient fort mal-habiles. (*D. J.*)

VATIAN, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) est le nom que les habitans de l'île de Bornéo donnent à une espèce de poivre, dont on vante beaucoup les vertus médicinales.

VATICA, (*Géog. mod.*) grande baie de la Morée, sur la côte de Brazzo-di-Maina, entre le cap S. Ange & l'île de Cervi. Cette baie qui a 40 brasses d'eau à son entrée, pourroit contenir 200 vaisseaux; mais par malheur dans le passage qui est entre l'île & le continent, il n'y a tout au plus que trois piés d'eau. (*D. J.*)

VATICA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, auprès du cap Malée, vis-à-vis de l'île de Cérigo, au lieu où étoit l'ancienne Boja, selon Niger.

VATICAN, LE, (*Architect. gothiq.*) ce palais des pontifes de Rome, est un vaste édifice des plus irréguliers. Le pape Symmaque le commença; plusieurs de ses successeurs y mirent la main; & Sixte V. y fit les travaux les plus considérables. Ce bâtiment est contigu à l'église de S. Pierre, & la masque entièrement d'un côté.

Ce qu'il y a de plus curieux au vatican, pour les amateurs des beaux-arts, ce sont les tableaux & les peintures à fresque. La salle d'audience pour les ambassadeurs est peinte de cette manière par Perrin del Vaga. C'est dans cette même salle qu'on voit toujours avec surprise, des tableaux de l'horrible massacre de la S. Barthelemi. Jamais dans le palais des empereurs romains, on ne s'avisait de mettre sous les yeux aucun tableau des proscriptions du triumvirat. La chapelle Sixte est décorée de la représentation du jugement dernier par Michel-Ange; la chapelle Pauline offre à la vûe entr'autres ouvrages de ce grand maître, le crucifiement de S. Pierre, & la conversion de S. Paul. Les frises & les voûtes sont de la main de Zucchero. Enfin on ne se lasse pas de considérer au vatican, les batailles de Constantin par Jules Romain; l'histoire d'Attila par Raphaël; l'incendie du bourg S. Pierre par le Perrugin; une Notre-Dame de pitié par Pierre Cortone, & combien d'autres morceaux des premiers peintres d'Italie. (*D. J.*)

Le vatican est proprement le nom d'une des sept collines sur lesquelles l'ancienne Rome a été bâtie. Au pié de cette colline est la fameuse église de saint Pierre, & le palais magnifique dont nous venons de parler. C'est delà aussi que viennent diverses phrases figurées, comme les foudres du vatican, c'est-à-dire les anathèmes & les excommunications de la cour de Rome.

Selon Aulugelle le mot vatican est dérivé de *vaticinium*, prophétie, parce que c'étoit sur cette colline que se rendoient les oracles & les prédictions qu'inspiroit un dieu des anciens latins, nommé *Vaticanus*.

On croyoit que cette divinité délioit les organes des enfans nouveau-nés; & quelques-uns veulent que ce fût Jupiter lui-même, en tant qu'on lui attribuoit cette faculté.

La bibliothèque du vatican est une des plus célèbres de l'univers, & des plus riches en manuscrits. Vers le commencement du dernier siècle elle fut considérablement augmentée par l'addition de celle des électeurs Palatins. Elle est ouverte pour tout le monde, trois ou quatre jours de la semaine. On y montre un Virgile, un TERENCE & divers autres anciens auteurs qui ont plus de mille ans; le manuscrit sur lequel on a fait l'édition des septante, & une grande quantité de manuscrits rabbiniques. *Voyez BIBLIOTHEQUE.*

VATRENUS, (*Géog. anc.*) rivière d'Italie, dans la Gaule cispadane, où selon Pline, elle arrosoit la ville appelée *Forum Cornelii*. Au lieu de *Vatrenus*, quelques exemplaires de Martial, *l. III. c. lxxij.* lisent *Vatrenus*.

#### Vaterno Eridanoque pigriores.

Ce fleuve, selon Léander & Cluvier, se nomme aujourd'hui *Saterno* ou *Santerno*, & il coule lentement au-dessous de la ville d'Imola, pour aller se perdre dans le Pô. (*D. J.*)

VAVASSEUR, f. m. (*Hist. mod. & Jurif.*) dans les anciennes coutumes d'Angleterre, est un diminutif de *vasseur* ou *vassal*, & signifie le vassal d'un autre vassal, ou celui qui tient un fief d'un vassal qui relève lui-même d'un seigneur. *Voyez VASSAL.*

Cependant Camden & d'autres prétendent que *vavasseur* est une dignité immédiatement au-dessous de celle de *baron*. Il ajoute que ce mot est formé de *vas sortitum ad valetudinem*, vase élu pour le salut ou la santé; mais nous avouons que nous n'apercevons pas le rapport de cette étymologie. Celle qu'en donnent d'autres auteurs n'est guère plus heureuse, en disant que *vavasseur* vient de *valva*, quasi *obligatus sit ad stare ad valvas domini, vel dignus sit eas intrare*, c'est-à-dire que le *vavasseur* est une personne obligée d'attendre à la porte de son seigneur, ou qu'on juge digne d'entrer par cette porte: apparemment comme étoient autrefois les chiens chez les Romains.

Ducange distingue deux sortes de *vavasseurs*; savoir les grands *vavasseurs*, nommés en latin *valvasores*, qui ne relevoient que du roi; & les petits *vavasseurs* qui relevoient des premiers: comme on distinguoit en France grands & petits vassaux.

VAVASSORIE, f. f. (*Hist. mod. Jurif.*) c'est le nom qu'on donnoit à la terre tenue en fief par un vavasseur.

« Ce qui est dit de la baronie ne doit point avoir lieu pour la *vavassorie*, ni pour d'autres fiefs au-dessous de la baronie, parce que ces fiefs inférieurs n'ont point de chef comme la baronie ». *Bract. l. II. c. xxxix.*

Il y a des *vavassories* basses ou roturieres, & des *vavassories* libres ou nobles, conformément à la qualité qu'il a plu au seigneur de donner à son vavasseur.



Les basses *vavassories* sont celles qui doivent au seigneur féodal des voitures, chevaux de main, rentes & autres services. Les *vavassories* libres ou franches, sont celles qui sont exemptes de ces servitudes.

VAUCELETS, (*Vener.*) cri qui marque qu'on voit la voie de la bête que l'on chasse, ou que l'on en revoit les fumées.

VAUCLUSE, FONTAINE DE, (*Géog. mod.*) fontaine de France, dans le comtat Venaissin, assez près de la ville d'Apt.

Cette fontaine sort d'un antre très-vaste, au pied d'un rocher d'une grande hauteur, coupé à-plomb comme un mur. Cet antre, où la main de l'homme n'a point été employée, paroît avoir cent piés de large sur environ autant de profondeur. On peut dire que c'est une double caverne, dont l'extérieure a plus de soixante piés d'élévation sous l'arc qui en forme l'entrée, & l'intérieure en a presque la moitié.

C'est de cette seconde caverne que sort la fontaine de *Vaucluse*, avec une telle abondance, que dès sa source elle porte le nom de rivière, & est assez près de là navigable pour de petits bateaux. Elle fournit sans s'épuiser une grande quantité d'eau claire, nette, pure, qui ne teint point les rochers entre lesquels elle passe, & n'y produit ni mousse, ni rouille. Si la superficie de cette eau paroît noire, cela vient de sa grande profondeur, de la couleur de la voûte qui la couvre, & de l'obscurité qui regne dans ce lieu.

On ne voit point d'agitation, de jet, de bouillon, à l'origine de cette source ou nappe liquide; mais bientôt après l'eau trouvant une pente considérable, se précipite avec force entre des rochers, écume & fait du bruit, jusqu'à ce qu'étant arrivée à un endroit plus uni, elle coule tranquillement, & forme une rivière qui s'accroît par divers ruisseaux, & va se jeter dans le Rhône, environ à deux lieues au-dessus d'Avignon, sous le nom de rivière de *Sorgue*, qu'elle portoit déjà dès sa naissance dans l'antre que nous avons décrit.

Pétrarque né à Arezzo en 1304, & mort à Arquà l'an 1374, avoit sa maison sur la pointe d'un rocher, à quelques cent pas au-dessous de la caverne de *Vaucluse*. La belle Laure avoit la sienne sur une autre pointe de rocher, assez près de celle de son amant, mais séparée par un vallon. On voyoit encore dans le dernier siècle les mafures de ces deux édifices, qu'on appelloit par magnificence les *châteaux des deux amans*. Leur position alluma les feux de Pétrarque à la première vue de sa belle maîtresse, & sa passion nous a valu des chefs-d'œuvres. Ses *canzoni* n'exhalent que douceur, tendresse, louanges délicates de l'amante qu'il adore. Eh combien sont-elles diversifiées ces louanges qu'il lui donne? Combien la langue italienne leur prête-t-elle de grâces? Enfin inspiré par l'amour & par son génie, il immortalisa *Vaucluse*, les lieux voisins, Laure & lui-même. Voyez comme il s'exprime dans sa *canzone xiv*.

*Chiare fresche, e dolci acque,  
Ove le belle membra  
Pose colei, che sola à me par donna;  
Gentil Ramo, ove piacque  
(Con sospir mi rimembra)  
A' lei di fare al ben fianco colonna;  
Herba, e fior, che la gonna  
Leggiadra ricoverse  
Con l'Angelico seno;  
Aer sacro sereno,  
Ou' amor co begli occhi il cor m'aperse;  
Date udienza insieme  
Alle dolenti mie parole estreme.*

On connoit sans doute l'imitation libre & pleine de grâces que M. de Voltaire a faite de cette strophe:

*Claire fontaine, onde aimable, onde pure,*

*Où la beauté qui consume mon cœur,  
Seule beauté qui soit dans la nature,  
Des feux du jour évitoit la chaleur;  
Arbre heureux, dont le feuillage  
Agité par les zéphirs,  
La couvrit de son ombrage,  
Qui rappelez mes soupirs,  
En rappelant son image!  
Ornemens de ces bords, & filles du matin,  
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,  
Fleurs qu'elle embellissoit, quand vous touchiez son sein!  
Rossignols dont la voix est moins douce & moins belle,  
Air devenu plus pur! Adorable séjour,  
Immortalisé par ses charmes!  
Lieux dangereux & chers, où de ses tendres armes  
L'amour a blessé tous mes sens;  
Ecoutez mes derniers accens;  
Recevez mes dernières larmes.*

Le reste de l'ode de Pétrarque est également agréable; mais quoique charmante, je ne trouve point qu'elle surpasse en coloris cette tendresse languoureuse, cette mélancolie d'amour, & cette vivacité de sentimens qui regnent avec tant d'art, de finesse & de naïveté, dans la description poétique de la même fontaine par madame Deshoulières. Que j'aie tort ou raison, je vais transcrire ici cette description sans aucun retranchement. Ce ne sont que les choses ennuyeuses qu'il faut élaguer dans un ouvrage.  
« Quand vous me pressez de chanter une fameuse  
» fontaine, dit notre muse françoise à mademoiselle  
» de la Charce son amie,

*Peut-être croyez-vous que toujours insensible,  
Je vous décrirai dans mes vers,  
Entre de hauts rochers dont l'aspect est terrible,  
Des prés toujours fleuris, des arbres toujours verts;  
Une source orgueilleuse & pure,  
Dont l'eau sur cent rochers divers  
D'une mousse verte couverts,  
S'épanche, bouillonne, murmure;  
Des agneaux bondissans sur la tendre verdure,  
Et de leurs conducteurs les rustiques concerts.  
De ce fameux desert la beauté surprenante,  
Que la nature a pris soin de former,  
Amusoit autrefois mon ame indifférente.  
Combien de fois, hélas, m'a-t-elle su charmer!  
Cet heureux tems n'est plus: languissante, attendrie;  
Je regarde indifféremment  
Les plus brillantes eaux, la plus verte prairie;  
Et du soin de ma bergerie  
Je ne fais même plus mon divertissement;  
Je passe tout le jour dans une rêverie  
Qu'on dit qui m'empoisonnera:  
A tout autre plaisir mon esprit se refuse,  
Et si vous me forcez à parler de Vaucluse,  
Mon cœur tout seul en parlera.*

*Je laisserai conter de sa source inconnue  
Ce qu'elle a de prodigieux;  
Sa fuite, son retour, & la vaste étendue  
Qu'arrose son cours furieux.  
Je suivrai le penchant de mon ame enflammée;  
Je ne vous ferai voir dans ces aimables lieux,  
Que Laure tendrement aimée,  
Et Pétrarque victorieux.*

*Aussi bien de Vaucluse ils font encore la gloire;  
Le tems qui détruit tout, respecte leurs plaisirs;  
Les ruisseaux, les rochers, les oiseaux, les zéphirs,  
Font tous les jours leur tendre histoire.  
Oui, cette vive source en roulant sur ces bords,  
Semble nous raconter les tourmens, les transports,  
Que Pétrarque sentoît pour la divine Laure:  
Il exprima si bien sa peine, son ardeur,  
Que Laure malgré sa rigueur*



*L'écoula, plaignit sa langueur,  
Et fit peut-être plus encore.*

*Dans cet antre profond, où sans autres témoins  
Que la nayade & le zéphire,  
Laure fut par de tendres soins,  
De l'amoureux Pétrarque adoucir le martyre ;  
Dans cet antre où l'amour tant de fois fut vainqueur,  
Quelque fierté dont on se pique,  
On sent élever dans son cœur  
Ce trouble dangereux par qui l'amour s'explique,  
Quand il allarme la pudeur.*

*Ce n'est pas seulement dans cet antre écarté  
Qu'il reste de leurs feux une marque immortelle :  
Ce fertile vallon dont on a tant varié  
La solitude & la beauté,  
Voit mille fois le jour dans la saison nouvelle,  
Les rossignols, les serins, les pinçons,  
Répéter sous un verd ombrage,  
Je ne sais quel doux badinage,  
Dont ces heureux amans leur donnoient des leçons.*

*Leurs noms sur ces rochers peuvent encore se lire,  
L'un avec l'autre est confondu ;  
Et l'ame à peine peut suffire  
Aux tendres mouvemens que leur mélange inspire.  
Quel charme est ici répandu !  
A nous faire imiter ces amans tout conspire.  
Par les soins de l'amour leurs soupirs conservés  
Enflamment l'air qu'on y respire ;  
Et les cœurs qui se sont sauvés  
De son impitoyable empire,  
A ces déserts sont réservés.*

*Tout ce qu'a de charmant leur beauté naturelle,  
Ne peut m'occuper un moment.  
Les restes précieux d'une flamme si belle  
Font de mon jeune cœur le seul amusement.  
Ah ! qu'il m'entretient tendrement  
Du bonheur de la belle Laure !  
Et qu'à parler sincèrement,  
Il seroit doux d'aimer, si l'on trouvoit encore  
Un cœur comme le cœur de son illustre amant !*

( Le chevalier DE JAUCOURT. )

VAUCOULEURS, (Géog. mod.) petite ville de France, dans la Champagne, au Bassigny, sur le bord de la Meuse, à 5 lieues au couchant de Toul, à 8 au sud-ouest de Nancy, & à 65 au levant de Paris.

Comme la vue de ce lieu est belle, & qu'elle donne sur une vallée ornée de fleurs naturelles de toutes sortes de couleurs, la ville en a pris le nom de *vallée des couleurs* ou *Vaucouleurs*. Elle faisoit autrefois une petite souveraineté possédée par les princes de la maison de Lorraine; mais à cause de l'importance de son passage, Philippe de Valois en fit l'acquisition de Jean de Joinville en 1335. On y voit une collégiale, un couvent de religieux, un monastère d'Annonciades & un prieuré.

*Vaucouleurs* est le siège d'une prévôté composée de vingt-deux paroisses qui sont du diocèse de Toul. Long. 23. 18. latit. 48. 31.

Le pays de *Vaucouleurs* est connu pour avoir donné la naissance dans le village de Domrémy, à cette fameuse fille appelée *Jeanne d'Arc* & surnommée *la pucelle d'Orléans*. C'étoit une servante d'hôtellerie, née au commencement du xv. siècle, « robuste, » montant chevaux à poil, comme dit Monstrelet, « & faisant autres apertises que filles n'ont point accoutumé de faire ». On la fit passer pour une bergère de 18 ans en 1429, & cependant par sa propre confession elle avoit alors 27 ans. On la mena à Chinon auprès de Charles VII. dont les affaires étoient réduites à un état déplorable, outre que les Anglois assiégeoient alors la ville d'Orléans. Jeanne dit au roi

qu'elle est envoyée de Dieu pour faire lever le siège de cette ville, & ensuite le faire sacrer à Rheims. Un gentil-homme nommé *Baudricourt* avoit proposé au duc de Dunois d'employer cet expédient pour relever le courage de Charles VII. & Jeanne d'Arc se chargea de bien jouer son rôle de guerrière & d'inspirée.

Elle fut examinée par des femmes qui la trouverent vierge & sans tache.

Les docteurs de l'université & quelques conseillers du parlement ne balancerent pas à déclarer qu'elle avoit toutes les qualités qu'elle se donnoit; soit qu'elle les trompât, soit qu'ils crussent eux-mêmes devoir entrer dans cet artifice politique: quoi qu'il en soit, cette fille guerrière conduite par des capitaines qui ont l'air d'être à ses ordres, parle aux soldats de la part de Dieu, se met à leur tête, leur inspire son courage, & bientôt après entre dans Orléans, dont elle fait lever le siège.

Les affaires de Charles VII. commencerent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défit les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut prisonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par sa valeur & par les inconstances de la fortune pour la maison d'Anjou, vint se joindre au roi son beau-frère. Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiègne, &c. se rendirent à Charles VII. Rheims lui ouvrit ses portes; il est sacré, la pucelle assistant au sacre, en tenant l'étendart avec lequel elle avoit combattu.

L'année suivante elle se jette dans Compiègne que les Anglois assiégeoient; elle est prise dans une sortie, & conduite à Rouen. Le duc de Bedford crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses Anglois. Elle avoit feint un miracle, le régent feignit de la croire forcère; on l'accusa d'hérésie, de magie, & on condamna en 1431 à périr par le feu, celle qui ayant sauvé son roi, auroit eu des autels dans les tems héroïques. Charles VII. en 1454 réhabilita sa mémoire assez honorée par son supplice même.

On fait qu'étant en prison elle fit à ses juges une réponse admirable. Interrogée pourquoi elle avoit osé assister au sacre de Charles avec son étendart, elle répondit: « il est juste que qui a eu part au travail, » en ait à l'honneur ». Les magistrats n'étoient pas en droit de la juger, puisqu'elle étoit prisonnière de guerre; mais en la condamnant à être brûlée comme hérétique & forcère, ils commettoient une horrible barbarie, & étoient coupables de fanatisme, de superstition & d'ignorance. D'autres magistrats du dernier siècle ne furent pas moins coupables en condamnant en 1617 Léonora Galligai, maréchale d'Ancre, à être décapitée & brûlée comme magicienne & forcère, & elle fit à ses juges une aussi bonne réponse que Jeanne d'Arc.

On peut lire ici les mémoires de du Bellay, l'abbé Langlet, *hist. de la pucelle d'Orléans*, & la dissertation de M. Rapin dans le iv. volume de son histoire. Au reste Monstrelet est le seul auteur qui ait été contemporain de Jeanne d'Arc.

*Delisle* (Claude) naquit à *Vaucouleurs* en 1644, & mourut à Paris en 1720, à 76 ans. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres une relation du voyage de Siam, & un abrégé de l'histoire universelle en sept vol. in-12; mais sa principale gloire est d'être le père de Guillaume Delisle, un des plus grands géographes de l'Europe. ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

VAUCOUR, s. m. terme de Poterie; les potiers de terre nomment *vaucour*, une espèce de table ou de large planche, soutenue sur deux piliers, placés devant la roue dont ces ouvriers se servent pour tourner leurs ouvrages de poterie; c'est sur le *vaucour* qu'on prépare & qu'on arrange les morceaux de terre glaise. ( *D. J.* )



**VAUD, PAYS DE,** (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *comitatus Waldensis*; & en Almand, *Wath*; contrée de la Suisse, dépendante du canton de Berne. Ce pays où le peuple parle le françois ou le roman, & non pas l'Allemand, s'étend depuis le lac de Genève, jusqu'à ceux d'Yverdun & de Morat. Il touche à l'orient au pays de Cex, & le mont-Jura le sépare de la Franche-Comté vers l'occident. Il est assez probable, que ce pays a à-peu-près les mêmes bornes que le *pagus Urbigenus* de César, dont la ville d'Orbe, en latin *Urba*, retient le nom.

Quoi qu'il en soit, le pays de *Vaud* fit partie de la province nommée *maxima sequanorum*; & sous les Bourguignons & les Francs, après la ruine de l'empire Romain, il fut de la Bourgogne tranjurane. Les empereurs allemands ayant succédé aux rois de Bourgogne, donnerent le pays de *Vaud* aux princes de Zéringen. Dans la suite des tems, il fut partagé entre trois seigneurs; savoir, l'évêque de Lausanne, le duc de Savoie, & les deux cantons de Berne & de Fribourg comptés pour un seigneur.

Le premier étoit seigneur de la ville de Lausanne, des quatre paroisses de la Vaux, d'Avenche & de Vevay. Les cantons de Berne & de Fribourg possédoient en commun les trois bailliages d'Orbe, de Grançon & de Morat. Le duc de Savoie possédoit tout le reste, qu'il gouvernoit par un grand-bailli joint aux états du pays qui s'assembloient à Moudon. Ces états contenoient quatorze villes ou bourgs, dont les principaux étoient Moudon, Yverdun, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Estavayer & Cofonay. Mais tout le pays de *Vaud* passa sous la puissance de Berne dans le tems de la réformation.

Le duc de Savoie s'avisa pour son malheur, de commencer par chagriner les Genevois, au sujet de leur changement de religion. La ville de Berne lui envoya des députés pour le prier de laisser à Genève, le libre exercice de la religion qu'elle avoit choisie. Les députés n'ayant rien pû obtenir, les Bernois leverent des troupes, entrèrent en armes sur les terres du duc, & dans moins de cinq semaines, ils s'emparèrent, non-seulement de ce qu'il possédoit dans le pays de *Vaud*, mais pénétrèrent encore dans l'intérieur de la Savoie. Cette conquête se fit en 1536 sur Charles, duc de Savoie, qui avoit été dépouillé de ses états par François I. Enfin par la médiation des autres cantons Suisses, les Bernois remirent au duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac de Genève, à condition qu'ils demeureroient à perpétuité possesseurs du reste, dont ils sont encore aujourd'hui souverains. Comme ils s'étoient aussi emparés de la ville & de l'évêché de Lausanne, ils en gardèrent la possession, & abolirent généralement le culte de l'Eglise romaine dans toutes leurs conquêtes.

Rien de plus agréable que les deux quartiers du pays de *Vaud*, qui sont à droite & à gauche du lac de Zurich, ainsi que la partie qui est située proche du lac de Genève. « On admire ses riches & char-  
» mantes rives où la quantité de villes, le peuple  
» nombreux qui les habite, les côteaui verdoyans  
» & parés de toutes parts forment un tableau ravif-  
» sant, terminé par une plaine liquide d'une eau pu-  
» re comme le cristal; pays où la terre par-tout cul-  
» tivée, & par-tout féconde, offre aux laboureurs,  
» aux pâtres, aux vigneron, le fruit assuré de leurs  
» peines, que ne dévore point l'avidité publicain. On  
» voit le Chablais sur la côte opposée, pays non-  
» moins favorisé de la nature, & qui cependant n'of-  
» fre aux regards qu'un spectacle de misère. On dis-  
» tingue sensiblement les différens effets de deux  
» gouvernemens pour la richesse, le nombre & le  
» bonheur des hommes. C'est ainsi que la terre ou-  
» vre son sein fertile, & prodigue ses trésors aux  
» heureux peuples qui la cultivent pour eux-mêmes.

Tome XVI,

» Elle semble sourire & s'animer au doux spectacle  
» de la liberté; elle aime à nourrir des hommes. Au  
» contraire, les tristes mafures, la bruyere, les ron-  
» ces & les chardons qui couvrent une terre à de-  
» mi-ferte, annoncent de loin qu'un maître absent y  
» domine, & qu'elle donne à regret à des esclaves,  
» quelques maigres productions, dont ils ne profi-  
» tent pas.

On connoît à cette peinture, brillante & vraie, l'Auteur d'Emile, d'Héloïse, & de l'Egalité des conditions. (*D. J.*)

**VAUDEMONT,** (*Géog. mod.*) en latin *Vadani mons*, bourg du duché de Lorraine, au département du Barrois. Il a été long-tems le chef-lieu du comté de *Vaudemont*, mais il a depuis cédé cet honneur à la petite ville de Vezelize. (*D. J.*)

**VAUDEVILLE,** f. m. (*Poësie.*) le *vaudeville* est une sorte de chanson, faite sur des airs connus, auxquels on passe les négligences, pourvû que les vers en soient chantans, & qu'il y ait du naturel & de la faillie.

Despréaux dans son art Poétique, a consacré plusieurs beaux vers à rechercher l'origine, & à exprimer le caractère libre, enjoué & badin, de ce petit poëme, enfant de la joie & de la gayeté.

Si on l'en croit, le *vaudeville* a été en quelque sorte démembré de la satyre; c'est un trait mordant & malin, plaisamment enveloppé dans un certain nombre de petits vers coupés, & irréguliers, plein d'agrément & de vivacité: Voici comme il en parle, après avoir peint l'esprit du poëme satyrique.

*D'un trait de ce poëme, en bons mots si fertile  
Le François né malin, forma le vaudeville  
Agréable, indiscret, qui conduit par le chant  
Passe de bouche en bouche, & s'accroît en marchant.  
La liberté françoise en ces vers se déploie;  
Cet enfant de plaisir veut naître dans la joie.*

Cependant le *vaudeville* ne s'abandonne pas toujours à une joie bouffonne, il a quelquefois autant de délicatesse qu'une chanson tendre, témoin le *vaudeville* suivant qui fut tant chanté à la cour de Louis XIV, & dont Anacréon pourroit s'avouer l'auteur.

*Si j'avois la vivacité  
Qui fit briller Coulange;  
Si j'avois la beauté  
Qui fit régner Fontange;  
Ou si j'étois comme Conti  
Des grâces le modèle;  
Tout cela seroit pour Crequi,  
Dût-il m'être infidèle!*

On dit qu'un Foulon de Vire, petite ville de Normandie, inventa les *vaudevilles*, qui furent d'abord nommés *vaudevires*, parce qu'on commença à les chanter au Vau de Vire.

André du Chesne, après avoir parlé de ce pays, dans ses antiquités des villes de France, dit que « d'i-  
» celui ont pris leur origine ces anciennes chansons  
» qu'on appelle communément *vaudevilles* pour *vau-  
» devires*, desquels, ajoute-t-il, fut auteur un Oli-  
» vier Basselin, ainsi que l'a remarqué Belleforest.

M. Ménage, qui a cité ces paroles, cite aussi celles de Belleforest, qui se trouvent au II. Vol. de sa cosmographie; & il conclut de ce passage, & de quelques autres qu'il rapporte, que ceux-là se sont trompés, qui ont cru que ces chansons sont appellées *vaudevilles*, parce que ce sont des voix de ville, ou qu'elles vont de ville en ville. De ce premier sentiment ont été Jean Chardavoine, de Beaufort, en Anjou, dans un livre intitulé: *Recueil des plus belles & des plus excellentes Chansons*, en forme de voix de ville; & Pierre de Saint-Julien, dans ses mélanges historiques, M. de Callieret est pour le second senti-

R R r r r



ment, car il fait dire à son commandeur dans ses mots à la mode, que les Espagnols appellent *passaille*, une composition en musique, qui veut dire *passer-rue*, comme, dit-il, nous appellons en France des *vaudevilles*, certaines chansons qui courent dans le public.

M. d'Hamilton, si connu par les mémoires du comte de Grammont, s'est amusé à quelques *vaudevilles*, dans lesquels régrent le sel, l'agrément, & la vivacité. Haguenier (Jean) bourguignon, mort en 1738 en a répandu dans le public qui sont gais & amusans; mais Ferrand (Antoine) mort en 1719, âgé de quarante-deux ans, a particulièrement réussi à faire des *vaudevilles* spirituels, & pleins de la plus fine galanterie. La plupart ont été mis sur les airs de clavecin de la composition de Couperin. On trouve dans les *vaudevilles* de M. de Chaulieu, comme dans ses autres poésies négligées, des couplets hardis & voluptueux; tous ces poètes aimables n'ont point eu de successeurs en ce genre.

Je crois cependant que notre nation l'emporte sur les autres dans le goût & dans le nombre des *vaudevilles*; la pente des François au plaisir, à la satire, & souvent même à une gaieté hors de saison, leur a fait quelquefois terminer par un *vaudeville* les affaires les plus sérieuses, qui commençoient à les lasser; & cette niaiserie les a quelquefois consolés de leurs malheurs réels.

Au reste, dit l'auteur ingénieux de la nouvelle Héloïse; quand les François vantent leurs *vaudevilles* pour le goût & la musique, ils ont raison; cependant à d'autres égards, c'est leur condamnation qu'ils prononcent; s'ils favoient chanter des sentimens, ils ne chanteroient pas de l'esprit; mais comme leur musique n'est pas expressive, elle est plus propre aux *vaudevilles* qu'aux opéra; & comme l'italienne est toute passionnée, elle est plus propre aux opéra qu'aux *vaudevilles*. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

VAUDEVANGE, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine, dans le baillage allemand, sur la Saare. Voyez VALDERVANGE. (*D. J.*)

VAUDOIS, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) sectaires qui parurent dans le christianisme au commencement du douzième siècle; nous ne pouvons mieux tracer en peu de mots leur origine, leurs sentimens, & leurs persécutions, que d'après l'auteur philosophe de l'essai sur l'histoire générale.

Les horreurs, dit-il, qui se commirent dans les croisades; les dissensions des papes & des empereurs, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques faisoient de leur puissance temporelle, révolterent les esprits, & leur inspirèrent dès le commencement du douzième siècle, une secrète indépendance, & l'affranchissement de tant d'abus. Il se trouva donc des hommes dans toute l'Europe, qui ne voulurent d'autres lois que l'Évangile, & qui prêchèrent à-peu-près les mêmes dogmes que les Protestans embrassèrent dans la suite. On les nommoit *Vaudois*, parce qu'il y en avoit beaucoup dans les vallées de Piémont; *Albigéois*, à cause de la ville d'Albi; *Bons-hommes*, par la régularité & la simplicité de leur conduite; enfin *Manichéens*, nom odieux qu'on donnoit alors en général à toutes sortes d'hérétiques. On fut étonné vers la fin de ce même siècle, que le Languedoc fût tout rempli de *Vaudois*.

Leur secte étoit en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence, tant par le long esclavage dont on sortoit à peine, que par les croisades en terre sainte. Le pape Innocent III. délégua en 1198. deux moines de Cîteaux pour juger les hérétiques, & nomma un abbé du même ordre pour faire à Toulouse les fonctions de l'évêque. Ce procédé indigna le comte de Foix & tous les seigneurs du pays, qui avoient déjà goûté les opinions des réformateurs,

& qui étoient également irrités contre la cour de Rome. L'abbé de Cîteaux parut avec l'équipage d'un prince; ce qui ne contribua que davantage à soulever les esprits. Pierre de Castelnau, autre inquisiteur, fut accusé de se servir des armes qui lui étoient propres, en soulevant secrètement quelques voisins contre le comte de Toulouse, & en suscitant une guerre civile; cet inquisiteur fut assassiné en 1207, & le soupçon tomba sur le comte.

Le pape forma pour lors la croisade contre les *Vaudois* ou *Albigéois*; on en fait les événemens. Les croisés égorgerent les habitans de la ville de Béziers, réfugiés dans une église; on poursuivit par le fer & le feu les *Vaudois* qui osèrent se défendre; au siège de Lavaur on fit prisonniers quatre-vingt gentils-hommes que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna les captifs aux croisés qui les massacrèrent; on jeta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, & on brula autour du puits trois cens habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions. Les évêques de Paris, de Lizieux, de Bayeux, étoient accouru au siège de Lavaur pour gagner des indulgences.

Rien n'est si connu des amateurs de recherches, que les vers provençaux sur les *Vaudois* de ce tems-là.

*Que non volia maudir, ne jurar, ne mentir,  
N'occir, ne avourar, ne prendre de altrui,  
Ne stavengar de li suo ennemi,  
Los dizons qu'és Vaudez, & los fezons morir.*

Ces vers sont d'autant plus curieux, qu'ils nous apprennent les sentimens des *Vaudois*. Enfin la fureur de la croisade s'éteignit, mais la secte subsista toujours, foible, peu nombreuse, & cachée dans l'obscurité, pour renaître quelques siècles après, avec plus de force & d'avantage.

Ceux qui restèrent ignorés dans les vallées incultes qui sont entre la Provence & le Dauphiné, défrichèrent ces terres stériles, & par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain & au pâturage. Ils prirent à cens les héritages des environs, & enrichirent leurs seigneurs. Ils furent pendant deux siècles dans une paix tranquille, qu'il faut attribuer uniquement à la lassitude de l'esprit humain, après qu'il s'est long-tems emporté au zèle affreux de la persécution.

Les *Vaudois* jouissoient de ce calme, quand les réformateurs de Suisse & d'Allemagne apprirent qu'ils avoient des frères en Languedoc, en Dauphiné, & dans les vallées de Piémont; aussitôt ils leur envoyèrent des ministres, on appelloit de ce nom les desservans des églises protestantes: alors ces *Vaudois* furent trop connus, & de nouveau cruellement persécutés, malgré leur confession de foi qu'ils dédièrent au roi de France.

Cette confession de foi portoit qu'ils se croyoient obligés de rejeter le baptême des petits-enfans, parce qu'ils n'ont pas la foi; de penser qu'il ne faut point adorer la croix, puisqu'elle avoit été l'instrument de la passion de Jésus-Christ; que dans l'eucharistie le pain demuroit pain après la consécration, & que l'on fait tort à Dieu quand l'on dit que le pain est changé au corps de Christ; qu'ils ne reconnoissoient que deux sacremens, savoir le baptême & la cène; qu'ils ne prioient point pour les morts; que le pape ni les prêtres n'ont point la puissance de lier & de délier; qu'il n'y a d'autre chef de la foi que notre Sauveur; qu'il est impie à tout homme sur la terre de s'attribuer ce privilège; enfin qu'aucune église n'a le droit de maîtriser les autres.

La réponse qu'on fit à cette confession de foi fut d'en traiter les sectateurs d'hérétiques obstinés, & de les condamner au feu. En 1540, le parlement de



Provence décerna cette peine contre dix-neuf des principaux habitans du bourg de Mérindol, & ordonna que leurs bois feroient coupés, & leurs maisons démolies.

Les *Vaudois* effrayés députerent vers le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, qui étoit alors dans son évêché. Cet illustre favant, vrai philosophe puisqu'il étoit humain, les reçut avec bonté & intercédâ pour eux; Langeai, commandant en Piémont, fit surseoir l'exécution; François I. leur pardonna à condition qu'ils abjureroient; on n'abjure guere une religion sucée avec le lait, & à laquelle on sacrifie les biens de ce monde; leur résolution d'y persister irrita le parlement provençal, composé d'esprits ardens. Jean Meynier d'Oppede, alors premier président, le plus emporté de tous, continua la procédure.

Les *Vaudois* enfin s'attrouperent; d'Oppede aggrava leurs fautes auprès du roi, & obtint permission d'exécuter l'arrêt; il falloit des troupes pour cette exécution; d'Oppede, & l'avocat général Guerin, en prirent. Il paroît évident que ces malheureux *Vaudois*, appelés par le déclamateur Maimbourg, une canaille revoltée, n'étoient point du tout disposés à la révolte, puisqu'ils ne se défendirent pas, & qu'ils se sauverent de tous côtés, en demandant miséricorde; mais le soldat égorgea les femmes, les vieillards, & les enfans qui ne purent fuir assez tot. On compta vingt-deux bourgs mis en cendres; & lorsque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant florissante, fut un desert aride. Ces exécutions barbares donnerent de nouveaux progrès au calvinisme; le tiers de la France en embrassa les sentimens. *Essai sur l'hist. génér. tom. II. III. & IV. (D. J.)*

**VAUTOUR, VAUTOUR CENDRÉ, GRAND VAUTOUR**, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *vultur cinereus*, Wil. oiseau de proie plus gros que l'aigle; il a trois piés six pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés deux pouces & demi jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de quatre pouces trois lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; & la queue a un peu plus d'un pié; l'envergure est de sept piés neuf pouces; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue; la tête, la gorge, & le haut du cou, sont couverts d'un duvet brun; il y a de plus sur la gorge plusieurs longues plumes minces qui ressemblent à des poils; le bas du cou, le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites plumes de la face inférieure & de la face supérieure des ailes, les plumes du dessus & du dessous de la queue, celles de la poitrine, du ventre, des jambes & des côtés du corps, sont d'un brun noirâtre; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ont la même couleur mêlée de cendré; les piés sont couverts de plumes brunes jusqu'à l'origine des doigts dont la couleur est jaune: les ongles sont noirs: on trouve cet oiseau en Europe; il reste sur les hautes montagnes, & il se nourrit par préférence de corps morts. *Ornit. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR DES ALPES**, *vultur alpinus*, oiseau de proie de la grandeur de l'aigle; il a la tête & le cou dégarnis de plumes & couverts d'un duvet blanc; la peau qui est de chaque côté de la tête, entre l'œil & le bec, n'a point de duvet, elle est d'un cendré bleuâtre; il y a au-dessous du cou de longues plumes blanches qui forment une espece de collier; les plumes du dos, des épaules, du croupion, du dessus de la queue, de la face supérieure des ailes, ont une couleur de rouille claire; celles de la poitrine, du ventre, des jambes, & du dessous de la queue, sont d'un gris sale, & ont quelques taches de couleur de rouille; la face intérieure des jambes est blanche;

*Tome XVI,*

les grandes plumes des ailes & celles de la queue sont noires; l'iris des yeux a une couleur de noisette qui tire sur le rouge; la peau qui couvre la base du bec est noire; le bec a la même couleur noire, à l'exception de la pointe qui est blanchâtre; les piés sont de couleur livide ou plombée, & les ongles noirs: on trouve cet oiseau sur les Alpes, & sur les autres montagnes élevées. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR A TÊTE BLANCHE**, *vultur albus*, Wil. oiseau de proie de la grosseur d'un coq; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de deux pouces depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche, & l'envergure a cinq piés neuf pouces; la tête & le cou sont d'un très-beau blanc & ont des taches ou de petites lignes longitudinales brunes; les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue & de la face supérieure des ailes, sont d'un noir couleur de suie, & ont des taches de couleur de marron, sur-tout celles du dessus des ailes; il y a sur la poitrine une très-grande tache en forme de bouclier, de couleur de marron rougeâtre, qui s'étend jusqu'aux ailes; les plumes du ventre, des côtés du corps & du dessous de la queue, sont d'un blanc mêlé d'une teinte de rouge obscur, & elles ont quelques taches de couleur de marron; les jambes & les piés sont couverts jusqu'à l'origine des doigts de duvet & de très-petites plumes d'un jaune obscur, avec des taches longitudinales; les plumes de la face inférieure des ailes, ont une très-belle couleur blanche; les grandes plumes des ailes sont blanches depuis leur origine jusque vers la moitié de leur longueur, le reste est noirâtre; les plumes de la queue sont blanches à leur origine, ensuite brunes, & elles ont l'extrémité blanche; la peau qui couvre la base du bec est d'un jaune couleur de safran; le bec a une couleur bleuâtre, à l'exception de la pointe qui est noirâtre: on trouve cet oiseau en Europe sur les montagnes; il se nourrit de petits oiseaux & de rats. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR DU BRÉSIL**, *vultur brasiliensis*, oiseau de proie, à-peu-près de la grosseur du milan royal; son bec a deux pouces & demi de longueur, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche, & les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du bout de la queue. La tête & le cou sont couverts d'une peau, dont la surface est inégale, & qui a plusieurs couleurs mêlées ensemble, du bleu, du jaune couleur de safran, du blanchâtre & du brun rouffâtre: cette peau est nue, il y a seulement quelques poils noirs. Les plumes des ailes, de la queue & de toutes les autres parties du corps sont d'un beau noir, qui change à certains aspects, qui paroît d'une belle couleur pourprée ou d'un beau verd. L'iris des yeux est rougeâtre, & les paupieres sont d'un jaune de safran; la peau nue qui couvre la base du bec, a une couleur jaune mêlée d'une teinte de bleu, & le bec est blanc; les piés sont de couleur de chair & les ongles noirs. Cet oiseau se nourrit de corps morts; il mange aussi des serpens; il passe la nuit sur des arbres ou sur des rochers. On le trouve à la Jamaïque, au Mexique, à S. Domingue, au Brésil, dans toute la Guiane & au Pérou. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR BRUN**, *vultur fuscus*, oiseau de proie, qui tient le milieu entre le faisan & le paon pour la grosseur; il a un peu plus de deux piés de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié dix pouces jusqu'au bout des ongles. La longueur du bec est de deux pouces & demi, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est

R R r r ij



couvert d'un duvet brun, & le cou a des plumes étroites d'un brun foncé ou noirâtre. Les plumes du dos, du croupion, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du dessus & du dessous de la queue sont brunes; les petites plumes des ailes ont une couleur brune plus foncée, avec quelques taches blanches; les grandes plumes des ailes sont d'un brun noirâtre, à l'exception de l'extrémité des deux ou trois premières qui est blanche & qui a quelques taches brunes: les plumes de la queue ont une couleur grise brune. Le bec est noir; les piés sont jaunâtres, & les ongles noirâtres. On trouve cet oiseau à Malte. *Ornit. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR DORÉ**, *vultur baticus*, Wil. oiseau de proie, plus grand & plus gros que l'aigle; il a environ quatre piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement trois piés sept pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est à-peu-près de sept pouces, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche: les plus longues plumes des ailes ont près de trois piés de longueur. La tête, la gorge, & le haut du cou sont couverts de duvet d'un blanc rouffâtre; le bas de la face supérieure du cou & la partie antérieure du dos ont des plumes entièrement noires, à l'exception du tuyau qui est blanc; les plumes de la partie postérieure du dos, celles du croupion & du dessus de la queue sont noirâtres. Les plumes du bas de la face inférieure du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, du dessous de la queue & celles de la face inférieure des ailes sont d'un doux plus foncé vers la tête, & plus clair vers la queue; les petites & les moyennes plumes des ailes ont une couleur noire, & il y a quelques taches sur l'extrémité des plumes moyennes, & des taches blanchâtres sur les petites; la couleur des grandes plumes des ailes & de celles de la queue est brune. Les piés sont couverts jusqu'à l'origine des doigts de plumes d'un roux clair, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cet oiseau sur les Alpes. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR D'EGYPTE**, *vultur aegyptius*, oiseau de proie, de la grosseur du milan royal, il est en entier d'un roux qui tire sur le cendré, avec des taches brunes. Il y a beaucoup de ces oiseaux en Egypte, & on en trouve aussi en Syrie & en Caramanie. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR FAUVE**, *vultur fulvus*, oiseau de proie, plus grand qu'un aigle; il a trois piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés sept pouces & demi jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de quatre pouces trois lignes, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & l'envergure est de huit piés: les ailes étant pliées, s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête, la gorge & le cou sont couverts d'un duvet blanc qui est très-court, & rare sur le cou, de sorte que le cou paroît être d'un gris-brun & bleuâtre qui est la couleur de la peau. Il y a au bas du cou une espèce de collier composé de plumes longues de trois pouces fort étroites, & d'un très-beau blanc; les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue, & les petites de la face supérieure & de la face inférieure des ailes sont d'un gris rouffâtre: il y a quelques plumes blanches parmi celles des ailes. Les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles du dessous de la queue sont d'un blanc mêlé de gris-rouffâtre; la face extérieure des jambes est de même couleur que le dos; la face intérieure & la partie supérieure des piés sont couverts d'un duvet blanc. Les grandes plumes des ailes & celles de la queue ont une couleur noire. Il y a au milieu de la poitrine une cavité assez grande, & garnie de lon-

gues plumes épaisses, & couchées sur la peau & dirigées vers le milieu de la cavité; ces plumes sont un peu plus brunes que celles du dos. Le bec est noir à sa racine & à son extrémité, le milieu a une couleur grise-bleuâtre; les piés sont cendrés & les ongles noirs. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR HUPÉ**, *vultur leporarius germanis*, Wil. il est plus petit que le *vautour doré*, & il a plus de six piés d'envergure; il est d'un roux noirâtre, à l'exception de la poitrine qui n'a presque pas de noirâtre. Ce *vautour* a une hupe qui ressemble assez bien à des cornes lorsqu'il la dresse; elle n'est pas apparente quand il vole; il a le bec & les ongles noirs, & les piés jaunes. Il marche très-vîte, chacun de ses pas a deux palmes de longueur; il attaque & mange toutes sortes d'oiseaux, & même des lievres, des lapins, des renards & des faons; il se nourrit aussi de poisson & de cadavres. Il poursuit sa proie non-seulement au vol, mais aussi à la course. Il fait son nid sur les arbres les plus élevés des forêts. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR DES INDES**, voyez **ROI DES VAUTOURS**.

**VAUTOUR NOIR**, *vultur niger*, Wil. oiseau de proie, plus grand & plus gros que le *vautour doré*; il est entièrement noir, à l'exception des plumes des ailes & de la queue qui sont brunes; les piés ont des plumes jusqu'à l'origine des doigts. On trouve cet oiseau en Egypte. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR**, (*Mat. méd.*) beaucoup de matières retirées de cet oiseau ont été mises au rang des remèdes comme bien d'autres, & principalement sa fiente. Mais nous ne rappelons tant de fois ce vain fatras des anciens pharmacologistes, que pour donner une étendue convenable au tableau des fausses richesses, que les modernes ont sagement abandonnées. (*b*)

**VAUTRAIT**, *f. m. (Vénerie.)* c'est la chasse qui se fait aux bêtes noires; les grands seigneurs entretiennent pour courre les bêtes noires un équipage complet, qui se nomme *vautrait*; il est composé de lévriers d'attache & de meutes de chiens courans. La chasse du *vautrait* doit commencer au mois de Septembre, lorsque les bêtes noires sont en bon corps.

**VAUVERT**, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment *petite ville de France*, dans le bas Languedoc, diocèse de Nîmes. Ce bourg n'a pas mille habitans. (*D. J.*)

**VAUX, LA**, (*Géog. mod.*) pays de Suisse, dans le canton de Berne. C'est le quartier de pays qui se trouve entre Lausanne & Vevay. Il a trois lieues de longueur, & une lieue de largeur. Ce pays est fort raboteux. C'est proprement une chaîne de collines, dont la pente est rude, & qui s'élève dès le bord du lac de Geneve l'espace d'une lieue de largeur. Au-dessus de ces collines, on se trouve dans un pays solitaire, entrecoupé de bois, de champs & de prés. C'est l'extrémité du Jurat, qui est une forêt de 3 à 4 lieues de longueur, & de deux lieues de largeur, sur une montagne, entre Lausanne & Moudon; on la traverse dans sa largeur, quand on va de l'une de ces deux villes à l'autre. C'est-là la grande route de France en Allemagne.

Le pays de la *Vaux* n'est, pour ainsi dire, qu'un seul vignoble, qui porte le meilleur vin que produise le canton de Berne. Il est partagé en quatre paroisses, nommées *Lutry, Cully, S. Saphorin & Corsier*. On voit dans le temple de S. Saphorin une colonne antique, avec l'inscription suivante, faite à l'honneur de l'empereur Claude l'an 46 de Jesus-Christ. *Tit. Claudius Drusi F. Cas. Aug. Germ. Pont. Max. Trib. Pot. VII. Imp. XII. P. P. Cos. IIII. F. A. XXXVII.* (*D. J.*)



VAXEL, f. m. (*Saline.*) espece de boisseau dont on se fert dans les salines de Lorraine pour mesurer les fels. Le *vaxel* pese trente-quatre à trente-cinq livres. Il faut seize *vaxels* pour le muid. Voyez MUID & SEL. *Dict. de Commerce.*

VAX-HOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Suede, à trois lieues du port de Stockholm. Il y a dans cette île un fort avec une garnison, pour visiter tous les vaisseaux qui veulent entrer à Stockholm, ou qui en sortent.

VAX-VILLA-REPENTINA, (*Géog. anc.*) lieu de l'Afrique propre, sur la route de Carthage à Alexandrie. On trouve dans le trésor de Gruter, p. 390. n°. 2. l'inscription suivante : *P. Claudii. Palantii. Honorat. Repentini. Lec. Pr. Pr. Provinciae Africae.* Peut-être que le *Repentinus* de cette inscription étoit le fondateur du lieu. (*D. J.*)

VAYE LA RADE DE, (*Géog. mod.*) rade d'Italie, sur la côte de Gènes. C'est une grande anse de sable formée au moyen d'une grosse pointe qu'on appelle le *cap de Vaye*, qui s'avance en mer, paroissant de loin blanchâtre, & sur le sommet de laquelle il y a quelques vieilles ruines de fortifications.

VAYVODES, ou WOYVODES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en langue esclavone aux gouverneurs des provinces de Valachie & de Moldavie. *Woyna* dans cette langue signifie guerre, & *woda*, conducteur, *dux bellicus*. Les Polonois désignent aussi sous le nom de *woywodes* ou *vayvodes*, les gouverneurs des provinces appellés plus communément *palatins*. Ce titre est pareillement connu dans l'empire russe; on le donne aux gouverneurs des provinces dont le pouvoir est très-étendu. La Porte ottomane n'accorde que le titre de *vayvodes* ou de *gouverneurs* aux souverains chrétiens de Moldavie, de Valachie qui sont établis par elle, qui sont ses tributaires, & qu'elle dépose à volonté.

VAZUA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique propre. Ptolomée, l. IV. c. iij. la marque au nombre des villes situées entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas.

U B

UBAYEL L', (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans la Provence: elle prend sa source près de l'Arche & de l'Argentiere, traverse la vallée de Barcelonnette, & se rend dans la Durance. (*D. J.*)

UBEDA, (*Géog. mod.*) cité d'Espagne, au royaume de Jaën, dans l'Andalousie, à une lieue au nord-est de Bacça, dans une campagne fertile en vin, en blé & en fruits. *Long. 15. 4. latit. 37. 46.*

UBERLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur une partie du lac de Constance, à cinq lieues au nord-ouest de Lindaw. Elle est libre & impériale. Il s'y fait un bon commerce de blé. *Long. 28. 50. lat. 47. 35.*

UBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Ubi*; peuples de la Germanie, compris originairement sous le nom général des *Stavones*. Ils habitoient premierement au-delà du Rhin. Leur pays étoit d'une grande étendue. Il confinoit du côté du nord au pays des Sicambres, ce qui est prouvé par la premiere expédition de César dans la Germanie transrhénane; car lorsqu'il fut arrivé aux confins des *Ubiens*, il entra dans le pays des Sicambres; & le Segus pouvoit servir de bornes entre ces deux peuples.

Du côté de l'orient, les *Ubiens* touchoient au pays des Cattes, comme le prouvent encore les expéditions que César, l. IV. c. xvj. & xjx. l. VI. c. jx & x. fit au-delà du Rhein, & il est à croire que les sources de l'Adrana & de la Longana, étoient aux confins des deux peuples.

Au midi ils étoient limités par le Mein, qui les séparoit des Helvétiens, des Marcomans & des Sédu-

fiens. Enfin on ne peut point douter que les *Ubiens* du côté du couchant ne fussent bornés par le Rhein; car aux deux fois que César passa le Rhein, il entra d'abord dans le pays des *Ubiens*: outre que le pont qu'il fit à la seconde expédition, joignoit le pays de ces peuples à celui des Treviri. Spener, *notit. Germ. ant. l. IV. c. j. & l. IV. c. iij.*

Les *Ubiens* vivoient dans une perpétuelle inimitié avec les Cattes, dont ils devinrent même tributaires; ce qui fit que les *Ubiens* furent les premiers des peuples au-delà du Rhein qui rechercherent l'alliance & la protection des Romains. Mais ils ne trouverent pas dans cette alliance & dans cette protection tout le secours dont ils avoient besoin pour se défendre contre des peuples à qui cette démarche les rendit odieux; & ils couroient risque d'être entièrement exterminés, si le consul M. Vipsanius Agrippa ne les eût transférés sur la rive gauche du Rhein, où ils prirent le nom du fondateur de leur colonie, qui l'an 716 de Rome, & 35 ans avant Jesus-Christ, leur bâtit une ville qui fut appelée *colonia Agrippina*, & Tacite donne le nom d'*Agrippinenses* à toute la nation.

Il ne paroît pas que les *Ubiens* eussent des chefs, *duces*, ou des rois pour les commander. Le commerce qu'ils avoient avec les Gaulois leur en avoient fait prendre quelques manieres; & à l'exemple de ces peuples, ils avoient un sénat qui géroit les affaires générales; aussi voyons-nous que les ambassadeurs des Teneteres s'adresserent au sénat de la colonie pour exposer la commission dont ils étoient chargés, & non à aucun prince ni chef. Lorsqu'ils eurent passé le Rhein, ils ne changerent point la forme de leur gouvernement, du-moins n'en a-t-on aucune preuve.

Quant aux bornes du pays qu'ils occuperent en-deçà du Rhein, aucun ancien ne les a déterminées. Clavier prétend qu'ils avoient le Rhein à l'orient; du côté du nord ils étoient bornés par une ligne tirée depuis l'embouchure du Roer dans la Meuse, jusqu'à l'endroit où une autre riviere appelée aussi *Roer*, se jette dans le Rhein, ils confinoient de ce côté-là au pays des *Menapii* & des *Gugerni*; le Roer, qui se jette dans la Meuse, les bornoit au couchant, & les séparoit du pays des Tongres; & du côté du midi, l'Aar faisoit la borne entre leur pays & celui des Treviri. (*D. J.*)

UBIQUISTES, ou UBIQUITAIRES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte de Luthériens qui s'éleva & se répandit en Allemagne dans le xvj. siecle, & qu'on nomma ainsi, parce que pour défendre la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, sans soutenir la transsubstantiation, ils imaginerent que le corps de J. C. est par-tout, *ubique*, aussi-bien que sa divinité.

On dit que Brentius, un des premiers réformateurs, fit éclore cette hérésie en 1560, qu'immédiatement après Mélancthon s'éleva contre cette erreur, disant que c'étoit introduire, à l'exemple des Eutychiens, une espece de confusion dans les deux natures en Jesus-Christ; & en effet il la combattit jusqu'à sa mort.

D'un autre côté, Andrew, Flaccius Illyricus, Osiander, &c. épouserent la querelle de Brentius, & soutinrent que le corps de J. C. étoit par-tout.

Les universités de Leipzig & de Virtemberg & plusieurs protestans s'opposerent en vain à cette nouvelle doctrine. Le nombre des *Ubiquistes* augmenta. Six de leurs chefs, savoir Schmidelin, Selneur, Musculus, Chemnitz, Chytræus & Cornerus s'étant assemblés en 1577 dans le monastere de Berg, ils y composerent une espece de formulaire où l'ubiquité fut établie comme un article de foi.

Cependant tous les *Ubiquistes* ne sont point d'accord. Les Suédois, par exemple, pensent que le corps de Jesus-Christ pendant le cours de sa vie mor-



telle étoit présent par-tout; d'autres soutiennent que ce n'est que depuis son ascension qu'il a cette propriété.

Hornius n'attribue à Brentius que la propagation de l'ubiquisme, & il en rapporte l'invention à Jean de Westphalie, qu'on nomme autrement *Westphale*, ministre de Hambourg en 1552.

UBIQUISTE, s. m. dans l'université de Paris, signifie un docteur en Théologie, qui n'est attaché à aucune maison particulière; c'est-à-dire, qui n'est ni de la maison de Sorbonne, ni de celle de Navarre. On appelle simplement les *ubiquistes*, docteurs en Théologie, ou docteurs de Sorbonne, au lieu que les autres se nomment *docteurs de la maison & société de Sorbonne*, *docteurs de la maison & société royale de Navarre*. Voyez *SORBONNE*, *DOCTEUR*, &c.

UBITRE, s. m. (*Hist. nat.*) poisson qui se trouve dans les mers du Brésil; il a, dit-on, la queue fort longue, & semblable à celle d'une vache, & il la relève de même.

## U C

UCCELLO, (*Géog. mod.*) montagne des Alpes, l'une des croupes du mont Saint-Godard. On l'appelle autrement *Vogelsberg*, c'est-à-dire, *la montagne de l'oiseau*. Voyez *VOGELSBERG*.

## U D

UDENHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Spire, à la droite du Rhin. Elle a été fortifiée dans le dernier siècle, & a pris depuis ce tems-là le nom de *Philisbourg*. Voyez *PHILISBOURG*.

UDESSE, (*Géog. mod.*) province des Indes, au royaume de Bengale, à l'orient de Dacca, sur les frontières du royaume de Tipra. (*D. J.*)

UDINE, (*Géog. mod.*) en latin *Udina*, *Udinum*, ville d'Italie, dans l'état de Venise, capitale du Frioul, entre le Tadjamento & le Lifouzo, à 8 milles au sud-ouest de Cividad di Friuli, & à 20 milles au couchant de Garitz. L'air y est tempéré, & le terroir fertile en grains, en vin & fruits délicieux. *Long. 30. 45. lat. 46. 10.*

Leonard de Udino, ainsi nommé parce qu'il étoit né à Udine, entra dans l'ordre de S. Dominique, & fut un des plus célèbres prédicateurs de son tems. Ses sermons écrits en latin, ont eu un débit prodigieux dans le xv. siècle; cependant quelques éloges qu'on en ait fait, ils tenoient beaucoup du caractère de ceux de Barlette, de Maillard & de Menot; & si l'on n'y trouve pas desturlupinades semblables aux leurs, du moins y rencontre-t-on des plaisanteries peu dignes de la gravité de la chaire; telle est celle-ci tirée du sermon xliij.

*Fœmina corpus, animam, vim, lumina, vocem, Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat.*

On a publié les sermons de ce dominicain sous le titre de *sermones aurei*, & Bayle dit qu'ils furent imprimés pour la première fois l'an 1446. A la vérité il produit ses garans, mais il devoit au contraire censurer une semblable erreur, puisque l'imprimerie n'a point été connue, ni pratiquée dans aucun pays du monde, avant l'an 1450. La première édition des sermons d'or du dominicain d'Udine est de l'an 1473, sans nom de ville, ni d'imprimeur, en 2. vol. in-fol.

Amaseus (Romulus), un des savans de Rome qui brillèrent le plus sous le pontificat de Jules III. étoit natif d'Udine. Il a fait paroître son intelligence de la langue grecque par la traduction de Pausanias, & par celle de l'ouvrage de Xénophon, qui concerne l'expédition du jeune Cyrus. Il naquit en 1489, & mourut vers l'an 1550.

Robortello (François), autre critique du xvj. siècle, naquit à Udine, & mourut à Padoue en 1567 à 51 ans. On a de lui un traité de l'histoire, des com-

mentaires sur plusieurs des poètes grecs & latins, & des ouvrages polémiques pleins d'aigreur & de violence, en particulier contre Alciat, Sigonius & Baptiste Egnatius, qui lui répondit finalement l'épée à la main, ce qui termina la dispute. (*D. J.*)

UDINI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scythie. Pline, *l. VI. ch. xij.* qui en parle, le met à la droite, à l'entrée du détroit, par lequel on croyoit anciennement que la mer Caspienne communiquoit avec la mer Chronienne.

UDNON, s. m. (*Bot. exot.*) nom donné par Théophraste & Dioscoride, à la truffe qu'on mangeoit communément à la table de leur tems. Dioscoride dit qu'elle étoit lisse en-dehors, rougeâtre en-dedans, qu'on la tiroit de terre, où elle étoit enfouie à une légère profondeur, & qu'elle n'avoit ni tige, ni fleurs, ni feuilles. Cette même truffe se trouve encore de nos jours en Italie. Les Grecs connoissoient une autre espèce de truffe d'Afrique, & qu'ils nommoient *cyrénaïque*; cette dernière truffe étoit blanche en-dehors, d'un excellent goût, & d'une odeur charmante. (*D. J.*)

UDON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique. Son embouchure dans la mer Caspienne, est marquée par Ptolomée, *l. V. c. ix.* entre les embouchures de l'*Alonias* & du *Rha*. (*D. J.*)

UDSTET ou YSTED, (*Géog. mod.*) ville de Suède, dans la Scanie, sur la côte méridionale de cette province, à neuf lieues de Lunden, à deux de Malmoë, & à trois de Christiamstad. (*D. J.*)

## V E

VÉ ou VAY, (*Géog. mod.*) en latin *Vadum*, nom qu'on donne en Normandie à des gués qui sont à l'embouchure des rivières de Vire, d'Oure, & de Tante dans la Manche. (*D. J.*)

VEADAR, s. m. (*Calend. judaïque.*) nom du treizième mois dans le calendrier judaïque, dont les Juifs font l'intercalation entre le sixième & le septième mois, sept fois dans dix-neuf ans; savoir à la troisième, à la sixième, à la huitième, à la onzième, à la quatorzième, à la dix-septième, & à la dix-neuvième année. (*D. J.*)

VEAMINI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* les met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste; leur nom se trouve dans l'inscription du trophée des Alpes. Selon le P. Hardouin, les *Veamini* occupoient le pays qui forme aujourd'hui le diocèse de Sénez. (*D. J.*)

VEASCIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, selon Diodore de Sicile, *liv. XIV. ch. cxvij.* qui dit que les Gaulois, après être sortis de Rome, attaquèrent cette ville, qui étoit alliée des Romains; mais que Camille étant survenu, les desfit entièrement. Ortelius, qui prétend mal-à-propos que cette ville fut pillée par les Gaulois, n'est pas mieux fondé à croire qu'elle étoit dans l'Etrurie. Plutarque, *in Camillo*, nous apprend que les Gaulois avoient pris une route toute opposée, puisqu'ils avoient été camper à huit milles de Rome, sur le chemin de Gabies, par conséquent dans le Latium, & à l'orient de Rome. Cela donne lieu de soupçonner que la ville *Veascium* de Diodore de Sicile, pourroit bien être la ville de Gabies, *Gabii*. (*D. J.*)

VEAU, s. m. (*Économ. rust.*) le petit de la vache.

VEAU, (*Diète & Mat. méd.*) la chair du veau très-jeune est médiocrement nourrissante. Elle est regardée comme humectante & rafraîchissante; & c'est à cause de ces deux dernières qualités qu'on en emploie la décoction ou le bouillon à demi-fait pour tisane ou boisson ordinaire dans les maladies inflammatoires: cette boisson est connue sous le nom d'*eau de veau*, elle est très-analogue à l'eau de poulet.



La chair du *veau*, & sur-tout du jeune *veau* qui tete encore, a le défaut de la plupart des chairs des autres animaux très-jeunes, elle lâche le ventre, & purge même quelques sujets. On corrige ces qualités par divers assaisonnemens, soit acides, soit aromatiques & piquans, comme l'oseille, le vinaigre, le poivre, &c. Mais comme ces assaisonnemens sont défendus par eux-mêmes aux sujets délicats & aux convalescens, ce n'est pas une ressource pour eux, & comme d'ailleurs le *veau* ne sauroit être regardé comme une viande absolument saine, le mieux est de la leur refuser; quant aux usages diététiques des piés de *veau*, du foie de *veau*, &c. voyez ce qui est dit du pié, du foie, &c. des animaux à l'article général VIANDE. (b)

VEAU, (*Corroyerie.*) on tire du *veau* deux sortes de marchandises pour le négoce, savoir la peau & le poil. Les peaux de *veau* se préparent par les Tanneurs, Mégissiers, Corroyeurs & Hongrieurs, qui les vendent aux Cordonniers, Selliers, Bourreliers, Relieurs de livres, & autres semblables artisans qui les mettent en œuvre; les peaux de *veau* corroyées qui se tirent d'Angleterre sont les plus estimées.

Le vélin, qui est une espèce de parchemin, se fait de la peau d'un *veau* mort-né, ou de celle du petit *veau* de lait: c'est le mégissier qui commence à le préparer, & le parcheminier qui l'acheve.

Le poil des *veaux* se mêle avec celui des bœufs & des vaches, pour faire la bourre qui sert à rembourrer les selles des chevaux, les bâts des mulets, & les meubles de peu de valeur. Les marchands Libraires, les Relieurs de livres, disent qu'un livre est relié en *veau-fauve*, pour faire entendre que la peau de *veau* qui le couvre est blanchâtre & toute unie, sans avoir été marbrée, ni rougie, ni noircie. (D. J.)

VEAU PASSÉ EN SUMAC, (*Corroyerie.*) c'est du *veau* corroyé en noir du côté de la fleur, auquel on donne avec le sumac une couleur orangée du côté de la chair; ce sont les maîtres ceinturiers qui emploient cette sorte de cuir. (D. J.)

VEAU-FAUVE; les Relieurs appellent une relieure en *veau-fauve* celle dont la peau n'est point jaspée, & dont on a conservé la couleur naturelle qui est blanche en son entier. Pour relire en *veau-fauve*, il faut que les peaux soient belles, sans taches ni autres défauts; il est fâcheux que la délicatesse de ces peaux en ôte promptement la propreté; au-reste, cette reliure se fait tout-comme les autres. Voyez RELIURE.

VEAU, (*Charpent.*) les Charpentiers appellent ainsi le morceau de bois qu'ils ôtent avec la scie du dedans d'une courbe droite ou rampante, pour la tailler. (D. J.)

VEAU, (*Critique sacrée.*) cet animal a servi dans l'Écriture à plusieurs métaphores, où il s'emploie dans des sens différens. Il se prend pour un ennemi en fureur dans le ps. xxj. 13. plusieurs ennemis furieux, *vituli multi* m'ont environné; ailleurs des personnes simples & douces sont désignées sous le nom de ces animaux, comme dans Is. xj. 7. l'ours & le *veau* paîtront ensemble, c'est-à-dire que des gens foibles & simples ne craindront plus ceux qui leur paroissent si redoutables. Ailleurs encore, comme dans Malach. iv. 2. des personnes qui sont dans la joie sont comparés à des *veaux* qui bondissent dans la prairie; mais les *veaux des levres* dans Osée, xiv. 3. *reddemus vitulos labiorum nostrorum*, est une expression métaphorique bien bisarre pour marquer les louanges, les hymnes, les prières que les captifs de Babylone adressoient au Seigneur, parce qu'ils n'étoient plus à portée de lui offrir des sacrifices dans son temple. (D. J.)

VEAU D'OR, (*Critiq. sacrée.*) idole que les Israélites adoroient au pié du mont Sinai; l'histoire en est rapportée dans l'Exode chap. xxxij. Ce fut à l'imitation

des Egyptiens qu'Aaron fit le *veau d'or* dans le désert, & Jéroboam ceux qu'il dressa à Dan & à Béthel pour y être adorés des enfans d'Israël, comme les dieux qui les avoient tirés du pays d'Égypte. Les Israélites se familiarisèrent peu-à-peu avec la nouvelle religion de Jéroboam. Ils furent enchantés de l'aisance de ce culte, & l'exercerent jusqu'à la ruine de Samarie & la dispersion des dix tribus; mais pour ce qui regarde le *veau d'or* d'Aaron, Moïse outré de voir le peuple danser tout-autour, brisa les tables de la loi, prit le *veau d'or*, le fit fondre, & le réduisit en poudre d'or, par une manipulation qui n'est point décrite, mais qu'il est fort singulier qu'on connût déjà; il jeta cette poudre dans le torrent, pour anéantir à jamais ce monument de l'idolâtrie des Hébreux. (D. J.)

VEAU MARIN, (*Hist. nat.*) *phoca*, animal amphibie, qui a beaucoup de rapport à la vache marine & au lamantin pour la forme du corps & des piés, &c. Sa longueur est d'environ quatre piés depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui n'est longue que de trois pouces; il a les yeux grands & enfoncés dans les orbites, le cou oblong, & la poitrine large; on ne voit qu'un trou à l'endroit de chacune des oreilles. Le poil de cet animal est court, ferme, & de couleur grise luisante, avec des taches noires sur le dessus du corps; le dessous est d'un blanc sale & jaunâtre; il y a des chiens de mer qui sont noirs en entier. *Regn. anim. pag. 230. Voyez QUADRUPÈDE.*

Si les *veaux marins* peuvent rester long-tems sous l'eau par le secours du trou ovale dont on a parlé, ils sont aussi un furieux vacarme quand ils sortent de la mer pour se retirer dans des cavernes, & se livrer à l'amour; c'est alors, dit M. de Tournefort, qu'ils font des cris si épouvantables pendant la nuit, que l'on ne fait si ce sont des animaux d'un autre monde. Quelques commentateurs de Plin sont partagés si ces animaux crient en veillant ou en dormant; on voit bien que ces gens-là ne sont pas sortis de leur cabinet; nos matelots qui vont dans le Levant sont bien mieux instruits, pour avoir vû les *veaux marins* dans le tems de leur rut, & en avoir tué dans leurs réduits.

VEBEHASOU, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil, dont les feuilles ressemblent à celles du chou. Son fruit est d'une grande douceur, qui fait que les abeilles en sont très-friandes.

VECCHIADOS, terme de Relation, c'est ainsi que les Grecs d'Athènes moderne nomment les vingt-quatre vieillards qu'ils choisissent dans les meilleures familles chrétiennes, pour régler les affaires qui surviennent de chrétien à chrétien.

VECNT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Westphalie, dans l'évêché de Munster, sur la rivière de son nom.

VECHT, le, (*Géog. mod.*) 1°. rivière d'Allemagne, en Westphalie; elle prend sa source dans l'évêché de Munster, à cinq milles de la ville de ce nom; elle entre dans l'Over-Yssel, & se perd dans le Zuyderzée. 2°. On nomme *Vecht*, la partie du Rhein, qui sortant d'Utrecht, arrose plusieurs lieux, comme Marsen, Breukelen, Nieuwersluis, Weson, Muyden, & se perd enfin dans le Zuiderzée.

VECTEUR, RAYON, adj. en Astronomie, est une ligne qu'on suppose tirée d'une planète qui se meut autour d'un centre ou du foyer d'une ellipse, à ce centre ou à ce foyer; ce mot vient du latin *vehere*, porter. Voyez PLANÈTE, &c. Chambers.

On appelle ainsi cette ligne, parce que c'est celle par laquelle la planète paroît être portée, & au moyen de laquelle elle décrit des aires proportionnelles au tems autour du foyer de son orbite que le soleil occupe.



**VECTIS**, (Géog. anc.) île de la mer Britannique. Ptolomée; liv. II. c. ij. la marque au midi du grand port; mais quelques exemplaires, au-lieu de *Vectis*, lisent *Vichestis*, *u vicetis*. Pline, l. IV. c. xvj. la connoit sous le nom de *Vectis*; & Eutrope, aussi-bien que le panégyriste de Maximilien, écrivent *Vecta*. Je jugerois, dit Ortélius, que ce seroit l'*Ida* de Diodore de Sicile; mais je n'adopterois pas les fables qu'il débite par rapport au reflux de la mer; le nom moderne de cette île est *Wight*. (D. J.)

**VEDAM**, f. m. (Hist. superst.) c'est un livre pour qui les Brammes ou nations idolâtres de l'Indostan ont la plus grande vénération, dans la persuasion où ils sont que Brama leur législateur l'a reçu des mains de Dieu même. Cet ouvrage est divisé en quatre parties à qui l'on donne des noms différens. La première que l'on nomme *rogo*, *roukou* ou *ouroukou*. *Vedam* traite de la première cause & de la matière première; des anges; de l'âme; des récompenses destinées aux bons, des peines réservées aux méchants; de la production des êtres & de leur destruction; des péchés, & de ce qu'il faut faire pour en obtenir le pardon, &c. La seconde partie se nomme *jadara* ou *issurevedam*, c'est un traité du gouvernement ou du pouvoir des souverains. La troisième partie se nomme *sama-vedam*, c'est un traité de morale fait pour inspirer l'amour de la vertu & la haine du vice. Enfin la quatrième partie appelée *addera-vedam*, *brama-vedam*, ou *latharvana-vedam*, a pour objet le culte extérieur, les sacrifices, les cérémonies qui doivent s'observer dans les temples, les fêtes qu'il faut célébrer, &c. On assure que cette dernière partie s'est perdue depuis long-tems, au grand regret des bramines ou prêtres, qui se plaignent d'avoir perdu par là une grande partie de leur considération, vû que si elle existoit, ils auroient plus de pouvoir que les rois mêmes; peut-être font-ce ces derniers qui, jaloux de leur autorité, ont eu soin de soustraire les titres sacrés sur lesquels celle des prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le *vedam* est le fondement de la théologie des Brammes, le recueil de leurs opinions sur Dieu, l'âme & le monde; on ajoute qu'il contient les pratiques superstitieuses des anciens pénitens & anachoretés de l'Inde. Quoi qu'il en soit, la lecture du *vedam* n'est permise qu'aux bramines ou prêtres & aux rajahs ou nobles, le peuple ne peut pas même le nommer ni faire usage des prières qui y sont contenues, non-seulement parce que ce livre contient des mystères incompréhensibles pour le vulgaire, mais encore parce qu'il est écrit dans une langue qui n'est entendue que des prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'est tout ce que peuvent faire les plus habiles docteurs d'entre eux. En effet, on assure que le *vedam* est écrit dans une langue beaucoup plus ancienne que le *sanskrit* qui est la langue savante connue des bramines. Le mot *vedam* signifie science. Les Indiens idolâtres ont encore d'autres livres sur qui la religion est fondée; tels sont le *shaster* & le *pouran*. Voyez ces deux articles. Le respect que les bramines ont pour le *vedam* est cause qu'ils n'en veulent communiquer des copies à personne; malgré ces obstacles les jésuites missionnaires sont parvenus à obtenir une copie du *vedam* par le moyen d'un bramine converti; le célèbre dom Calmet en a enrichi la bibliothèque du Roi en 1733. Voyez l'*Histoire universelle d'une société de savans d'Angleterre*, hist. mod. tom. VI. in-8°.

**VEDE**, LA, (Géog. mod.) petite rivière de France, dans la Touraine. Elle passe à Richelieu, & se jette dans la Vienne, près de Chinon. (D. J.)

**VEDETTE**, f. f. (Art milit.) c'est dans le service de la cavalerie ce qu'on appelle *sentinelle* dans celui de l'infanterie. Les *vedettes* se placent dans les lieux les

plus favorables, pour découvrir le plus d'étendue de terrain qu'il est possible dans les environs du camp; elles sont tirées des grand-gardes ou gardes ordinaires. Voyez GARDE ORDINAIRE. (Q)

**VEDIANTH**, (Géog. anc.) peuples d'Italie, dans les Alpes, selon Pline, liv. III. c. v. qui nomme leur ville *Cemelum Vedantium civitas*. Ces peuples, dit le P. Hardouin, faisoient partie des Liguriens *Capillati*. Ptolomée, l. III. c. nomme leur ville *Cemelenum vendiontiorum*, & la place dans les Alpes maritimes; c'est aujourd'hui Cimiez, près de Nice. (D. J.)

**VEDRA**, (Géog. anc.) fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, l. II. c. ij. marque l'embouchure de ce fleuve, entre celle de l'*Alanus* & *Dunum sinus*, sur la côte orientale de l'île; cette rivière se nomme présentement *Weere*. (D. J.)

**VEDRO**, f. m. (Commerce.) mesure de liquides usitée en Russie, qui contient environ 25 pintes.

**VEERE**, (Géog. mod.) Voyez WEERE.

**VEHEUR**, f. m. (Jurisprud.) vieux terme de pratique, qui n'est usité qu'en Normandie, où il se dit des témoins qui assistent à la vue ou visite d'un héritage. Voyez VISITE.

**VEGA-RÉAL**, (Géog. mod.) grande plaine de l'île Hispagnola. Cette plaine a environ soixante-dix lieues de long du nord au sud, & dix dans sa plus grande largeur. Elle est arrosée de quelques grandes rivières aussi larges que l'Ebre ou le Guadalquivir, & d'un nombre prodigieux de petits ruisseaux, d'une eau pure & fraîche. La plus grande partie de cette plaine formoit autrefois un royaume, dont la capitale étoit au même lieu, où les Espagnols bârent depuis la ville de la Conception de la *Vega*. (D. J.)

**VEGEL**, **VEGER**, & **BEGE** ou **BEGER**, (Géog. mod.) dans quelques cartes; petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, à l'entrée du détroit de Gibraltar, sur une colline, près du rivage de l'Océan, à 7 lieues au midi de Cadix, dans un terroir sec & aride. Long. 11. 30. latit. 36. (D. J.)

**VEGESELA**, (Géog. anc.) itinéraire d'Antonin marque deux villes de ce nom en Afrique, l'une dans la Numidie, & l'autre dans la Byzazene; la dernière étoit un siège épiscopal. (D. J.)

**VEGETABLE**, adj. en Physiologie, est un terme qu'on applique à toutes les plantes, entant qu'elles sont capables de croître, c'est-à-dire à tous les corps naturels qui ont les parties organisées pour la génération & pour l'accroissement, mais non pas pour la sensation. Voyez PLANTE.

On suppose que dans les végétaux il y a un principe de vie, que l'on appelle communément l'*âme végétative*. Voyez VÉGÉTATIF & VÉGÉTATION.

Boerhaave définit savamment le corps végétal, un corps engendré de la terre, à laquelle il adhère ou tient par des parties, nommées *racines*, par le canal desquelles il reçoit la matière de sa nourriture & de son accroissement, & formé de sucs & de vaisseaux distingués sensiblement les uns des autres; ou bien, c'est un corps organisé, composé de sucs & de vaisseaux que l'on peut toujours distinguer les uns des autres, & auquel croissent des racines ou des parties, par lesquelles il adhère à quelqu'autre corps dont il tire la matière de sa vie & de son accroissement.

Cette définition nous donne une idée juste & parfaite du corps végétal; car en disant qu'il consiste en sucs & en vaisseaux, on le discerne du fossile; & en disant qu'il adhère à quelqu'autre corps & qu'il en tire sa nourriture, on le distingue parfaitement d'un animal. Voyez FOSSILE, ANIMAL.

On le définit un corps organisé, parce qu'il est formé de différentes parties, lesquelles concourent ensemble à l'exercice des mêmes fonctions. Voyez ORGANISÉ.

Il adhère par quelques-unes de ses parties à un autre corps; puisque nous ne connoissons point de plante



plante sur la terre si vague & si flottante qui ne soit toujours adhérente à un corps tel qu'il soit, quoique ce corps soit de différente nature, comme est la terre à l'égard de nos plantes communes, la pierre à l'égard des plantes de roche, comme l'eau à l'égard des plantes de mer, & enfin comme l'air à l'égard de quelques mucilages.

Pour ce qui est d'un petit nombre de plantes qui semblent flotter sur l'eau, leur maniere de croître est un peu anomale ou irréguliere. M. de Tournefort a fait voir que toutes les plantes ne naissent point absolument des semences, mais il y en a qui, au lieu de jeter de la semence, déposent ou font tomber une petite goutte de seve, laquelle, en s'enfonçant dans l'eau, atteint par sa pesanteur naturelle jusqu'au fond de la mer, ou rencontre en chemin quelque rocher où elle s'attache, prend racine & jette des branches: telle est, par exemple, l'origine du corail.

Ajoutez à cela qu'il est indifférent de quelle maniere une plante jette sa racine, soit en haut, soit en-bas; par exemple, l'aloès, le corail, la mouffe & les champignons ont souvent la racine en-haut & croissent vers la terre.

La structure vasculaire des végétales a été rendue fort sensible par une expérience de M. Willugby: on coupe quelques branches des plus épaisses de bouleau, on applique à leurs extrémités une espece de bassin ou réservoir de cire molle; on l'emplit d'eau, & on tient les branches droites: dans cet état, l'eau descend en peu de minutes dans les vaisseaux de bois, & s'écoule entierement à-travers la longueur des branches en tombant goutte-à-goutte & très-prompement, ce qu'elle continue de faire tant que l'on verse de l'eau dans le bassin. La même expérience réussit dans le scycomore & le noyer, mais l'écoulement n'est pas si copieux. Voyez les *Transactions philosophiques*, n°. 70.

Il y a des secrets pour hâter l'accroissement des végétales d'une maniere surprenante. M. Boyle fait mention d'un savant qui, à la fin du repas, régala ses amis d'une salade de laitue qu'il avoit semée en leur présence immédiatement avant de se mettre à table.

Les Chimistes nous fournissent aussi une sorte de végétaux fort extraordinaires, comme l'*arbre de Diane*, l'*arbre de Mars*, &c. En effet de l'or, de l'argent, du fer & du cuivre ayant été préparés dans de l'eau-forte, il s'en élève une espece d'arbre qui végète & croît à vue-d'œil, & étend ses branches & ses feuilles de toute la hauteur de l'eau jusqu'à ce qu'il ait épuisé & dépensé toute la matiere qui est au fond. Voyez *ARBRE DE DIANE*, &c.

Cette eau est appellée par les Chimistes *flem water*, & c'est Rhodocanasses, chimiste grec, qui en a communiqué le secret.

*Huile végétale*, voyez *HUILE*.

**VÉGÉTAL**, adj. & subst. (*Gram.*) c'est le terme le plus étendu de la Botanique. Il se dit de toute plante & de tout ce qui croît par la végétation, ou à la maniere des plantes. Voyez *VÉGÉTAUX*.

**VÉGÉTAL**, (*Chimie ou analyse végétale.*) une substance végétale, une matiere végétale est pour le chimiste un corps quelconque provenu du regne végétal, soit que ce corps soit organisé, tel que les végétaux entiers, ou leurs différentes parties, tiges, racines, fleurs, &c. ou qu'il soit non-organisé, comme divers fucs concrets ou liquides, tels que les baumes, les résines, la gomme, &c. & enfin les produits quelconques des travaux chimiques sur les substances végétales, tels que l'esprit-de-vin, l'alkali fixe, diverses huiles, &c. sont encore des substances végétales.

Les matieres végétales organisées, ou tissues, *texta*, (voyez *TISSU*, *Chimie.*) ne different chimiquement des matieres végétales non organisées, que par

leur ordre respectif de composition; elles sont entre elles comme le composé est à ses principes; car le tissu végétal est chimiquement formé par le concours de plusieurs de ces matieres végétales non organisées, soutenues par une charpente terreuse plus ou moins renforcée, & dans laquelle réside principalement l'organisation, dont les Chimistes ne se mettent point en peine, ou ce qui est la même chose, qui n'est point un objet chimique.

Les substances végétales de la premiere espece, les végétaux proprement dits, sont offerts immédiatement par la nature; les substances végétales non organisées qui sont, comme nous venons de l'observer, les principes communs des végétaux, se présentent aussi quelquefois d'eux-mêmes, comme la gomme vulgaire, les baumes, les bitumes, que les Chimistes regardent avec beaucoup de probabilité, comme ayant une origine végétale. (Voyez *CHARBON DE TERRE*, &c.) Mais plus souvent ils ne sont manifestés que par l'art qui les a successivement tirés des végétaux pour divers usages. Il est clair par le simple énoncé que les substances végétales de la troisieme espece, savoir les produits des opérations chimiques, sont toujours des présens de l'art.

L'énumération des différentes substances organisées, sur lesquelles les Chimistes se sont exercés, est assez connue; elle renferme les tiges soit ligneuses, soit herbacées, les racines ligneuses, charnues, bulbeuses, &c. les écorces, les feuilles, les calices des fleurs, les pétales, les pistils, les étamines, & même leurs poussieres, les semences, & toutes leurs différentes especes d'enveloppe, parmi lesquelles on doit compter les pulpes des fruits & leurs écorces; toutes leurs especes de plantes moins parfaites ou moins connues, comme champignons, mouffes, & vraisemblablement toutes les especes de fleurs ou moisissures, &c.

Les substances végétales de la seconde espece, c'est-à-dire, celles qui proviennent soit naturellement, soit par art, des substances précédentes, sont une eau aromatique ou non aromatique; le principe aromatique, l'acide spontané, l'alkali volatil spontané, le principe vis, piquant, indéfini, tel que celui de l'oignon, de la capucine, &c. l'huile essentielle, différentes especes d'huiles grasses, le baume, la résine, la gomme ou le mucilage, la gomme résine, l'extrait, la résine extrait, le corps muqueux, le sel essentiel, acidule, la partie colorante verte, & plusieurs autres matieres colorantes.

Nous énoncerons dans la suite de cet article toutes les substances végétales de la troisieme espece, c'est-à-dire véritablement artificielles.

Les Chimistes ont procédé à l'analyse des végétaux entiers ou de leurs parties, c'est-à-dire, des substances végétales de notre premiere espece, par deux moyens différens; savoir par la distillation analytique, c'est-à-dire exécutée à la violence du feu, & sans intermede; (voyez *DISTILLATION*.) & par l'analyse menstruelle, &c. Voyez *MENSTRUELLE*, *analyse*.

Toutes ces substances ont fourni assez généralement par le premier moyen, les produits suivans; 1°. une eau ou flegme limpide, quelquefois aromatique, quelquefois inodore, selon que la matiere traitée est aromatique ou inodore; mais dans le dernier cas même, annonçant jusqu'à un certain point la substance particuliere qui l'a fourni; & toujours très-distinctement le regne auquel appartient cette substance, le regne végétal; 2°. un flegme coloré & légèrement empreint de l'odeur empyreumatique; 3°. un flegme plus coloré, un peu trouble, & chargé d'une petite quantité d'esprit salin, quelquefois acide, mais plus souvent alkali; une petite quantité d'huile jaunâtre & assez limpide, un peu d'air;



4°. une liqueur plus saline, trouble, de l'huile plus abondante, plus dense & noirâtre, de l'air; 5°. le plus souvent de l'alkali volatil concret; une huile qui devient de plus en plus dense & noire, de l'air; 6°. il reste enfin un résidu charbonneux, qui étant brûlé ou calciné à l'air libre, donne par la lixiviation de l'alkali fixe & quelques sels neutres; favoir du tartre vitriolé ou du sel marin, ou bien l'un & l'autre.

Tels sont les produits communs & à-peu-près universels d'un végétal traité par la distillation analytique: ce sont ceux qu'ont obtenus constamment les premiers chimistes de l'académie des Sciences, MM. Dodart, Bourdelin, Tournefort, Boulduc, &c. ceux qui sont exposés dans un livre très-connu; la matiere médicale de Geoffroy, &c. Mais la doctrine chimique dominante sur les produits caractéristiques & respectifs de la distillation analytique des végétaux & des animaux, n'en est pas moins que l'acide est ce produit spécial & propre aux végétaux, & que l'alkali volatil est ce produit propre & spécial aux animaux; sur quoi il est observé dans un mémoire sur l'analyse des végétaux, imprimé dans le second volume des mémoires présentés à l'acad. royale des Sciences, par divers savans, &c. qu'on a toujours lieu d'être étonné sans doute de voir des erreurs de fait qu'une seule expérience doit détruire, se répandre & subsister; que l'établissement de l'opinion particulière dont il s'agit ici, & qui est moderne, est d'autant plus singulier, que tous les chimistes qui ont fait une mention expresse des distillations analytiques des végétaux, ont dénommé très-expressement parmi les produits de ces distillations, les esprits & les sels alkalis volatils; que la présence de l'acide mentionné par tous ces chimistes est presque toujours fort équivoque, tandis que celle de l'alkali volatil est toujours très-évidente; qu'on distingue très-vainement par ce produit les plantes de la famille des crucifères de Tournefort, dont l'alkali volatil spontané qui se dégage de quelques-unes au plus léger degré de feu, ne doit être ici compté pour rien, puisque ces plantes n'ont rien de particulier quant au produit alkali volatil de leurs distillations analytiques; puisqu'au contraire on retire par cette distillation, de plusieurs plantes des autres classes plus d'alkali volatil, même concret, que des plantes crucifères qui contiennent le plus d'alkali volatil spontané; par exemple, de la laitue & de l'oseille plus que du cochlearia; & enfin que ce n'est qu'à la distillation des bois, & principalement à celle des bois durs & résineux, que convient la doctrine que nous combattons; car ces bois donnent en effet abondamment de l'acide, & fort peu d'alkali volatil: & il est presque hors de doute que c'est de leur analyse particulière, qu'on a déduit par une conséquence prématurée, ce qu'on a avancé trop généralement sur la distillation des végétaux.

Il est observé dans le même écrit que cette ancienne maniere de procéder à la décomposition des végétaux, est imparfaite & vicieuse; parce qu'une analyse régulière doit attaquer par rang les différens ordres de combinaison qui concourent à la formation du corps examiné; & que l'analyse par la violence du feu atteint tout-d'un-coup au contraire les derniers ordres de combinaison dont elle simplifie les principes trop brusquement; car, est-il ajouté, c'est avoir une idée très-fausse de l'analyse chimique, que de prétendre qu'on doive pousser immédiatement celle d'un corps quelconque jusqu'aux produits exactement simples, comme sembloient l'exiger les physiciens, qui rejettoient la doctrine des Chimistes, parce que les produits de leurs analyses, qu'ils appelloient *les principes chimiques*, n'étoient pas des corps simples; tandis qu'au contraire le vice réel de leurs opérations consistoit précisément en ce qu'elle simplifioit trop ces principes.

On conclut de ces observations qu'il faut absolument substituer à cette maniere de procéder, la méthode nouvelle de l'analyse menstruelle ou par combinaison, par le moyen de laquelle on retire des végétaux les principes immédiats & évidemment inaltérés de leur composition; chacun desquels peut être successivement & distinctement soumis à une analyse ultérieure. Il est dit aussi dans ce mémoire que les Chimistes n'ont encore que des connoissances fort imparfaites sur l'analyse particulière de chacune des substances qu'on retire des végétaux par l'application de diverses menstrues, & qui sont celles dont nous avons fait mention plus haut, sous le nom de *seconde espece de substance végétale*; favoir le baume, l'extrait, la gomme, &c. & que ce n'est presque que sur la résine & les matieres analogues, favoir les baumes, les bitumes, &c. que les Chimistes ont des notions distinctes.

Les substances végétales artificielles, dont nous avons annoncé plus haut l'énumération, sont outre les produits de la distillation analytique ci-dessus détaillée, les produits spéciaux des trois fermentations proprement dites; favoir l'esprit-de-vin, le tartre, la lie du vin, le vinaigre, l'alkali volatil, l'esprit foetide putride, absolument indéterminé jusqu'à présent, & enfin la suie végétale.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers pour toutes les substances végétales de la seconde & de la troisième espece; pour l'extrait, la gomme, la résine, les principes odorans, sous le mot ODORANT; l'huile essentielle, & l'huile grasse, l'esprit-de-vin sous le mot VIN; le vinaigre, le tartre, la suie, &c. & dans ces articles, la maniere d'obtenir, de préparer, d'extraire, ou de produire la substance particulière qui en fait le sujet. Les procédés nécessaires à cet objet sont, par exemple, exposés avec beaucoup de détail à l'article EAU DISTILLÉE, à l'article HUILE, à l'article EXTRAIT, &c. Celui-ci a été spécialement destiné à la substance végétale très-composée, ou proprement dite au TISSU VÉGÉTAL. (b)

VÉGÉTAL, acide, (*Chimie & Médec.*) l'acide végétal est le quatrième & dernier acide simple connu. C'est le plus volatil de tous; c'est celui qui est le plus fréquemment en usage, puisqu'il entre dans une grande partie de nos mets. Voyez acides en général à l'article SEL. Une saveur astringente, une odeur assez agréable, le caractérisent assez pour que nous ne nous arrêtions pas davantage sur cet article.

On le retire par la distillation de quelques végétaux, comme la canne à sucre, du tartre (*voez TARTRE*), & des substances qui ont subi une fermentation acide, après avoir été successivement du moût & du vin. La différence des sels que donnent ces différentes substances doit bien nous convaincre que tous les corps sont composés des mêmes élémens, & que la différente combinaison, un peu plus ou un peu moins, en font toute la différence. C'est par les voies les plus simples que la nature opere tant de merveilles. Notre admiration augmentera lorsque nous considérerons que ce moût qui précédemment avoit été acide, n'a fait que revenir à son ancien état. Quoique, à dire le vrai, ce n'est que par conjecture que nous soupçonnons que le verjus est, à quelque différence près, le même acide que le vinaigre, encore que leurs saveurs ne se ressemblent pas exactement. M. Gellert va plus loin; il prétend que tous les végétaux contiennent le même acide, ce qui nous paroît bien éloigné de la vérité, puisqu'avec l'acide vitriolique & un peu d'essence de citron on fait une limonade semblable à celle que produisent les citrons, ce qu'on n'obtiendrait jamais avec le vinaigre distillé.

Dans l'état ordinaire, le vinaigre contient un principe huileux & tartareux, qui, en le privant d'une partie de son activité, empêche de faire avec ce



menstrue toutes les dissolutions dont il est capable. La Chimie se sert de deux moyens, pour l'avoir dégagé de cette terre & de cette huile. Le premier est de le distiller. On a par cette opération une liqueur transparente beaucoup plus acide que n'est le vinaigre ordinaire, mais encore bien affoiblie par la grande quantité de phlegme qu'elle contient. On a donc imaginé une seconde méthode, qui consiste à prendre un sel neutre, dont l'acide est le vinaigre, à le dessécher, & en le décomposant distiller l'acide à un feu violent. Le vinaigre radical qui en résulte ne cede peut-être en rien aux autres acides pour sa force; communément c'est du verdet qu'on le retire. Lorsqu'on veut concentrer le vinaigre sans le débarrasser de la terre & de l'huile dont la distillation le dépouille, on l'expose à une forte gelée: la partie phlegmatique se gele, tandis que l'acide conservant sa fluidité, s'écoule à-travers les lames de la glace.

Homberg & Neumann ont calculé que du fort vinaigre ne contient qu'une soixantième partie d'acide, Boerhaave ne lui en accorde pas une quatre-vingtième: nous sommes persuadés que si on débarrassoit encore cette quatre-vingtième partie de tout le phlegme superflu, elle se réduiroit à beaucoup moins.

Quoique les Chimistes aient fait plusieurs expériences avec le vinaigre simple ou distillé, ils en ont peu fait avec le radical. Il reste donc encore bien des choses à éprouver & à découvrir sur cet acide, auquel les Chimistes n'ont peut-être pas donné toute l'attention qu'il méritoit. Geoffroy ne lui a accordé aucune colonne dans sa table des rapports; M. Gellert omet plusieurs métaux & plusieurs terres dans la sienne. Il place l'or, l'argent, l'étain & le mercure comme indissolubles dans l'acide du vinaigre, & cependant le contraire vient d'être démontré au sujet du mercure; il ne fait pas mention des terres calcaires: enfin il prouve combien peu on a fait de recherches sur un sujet aussi intéressant. En général on peut dire que cet acide est le plus foible de tous, que les sels qu'il forme avec les alkalis & les métaux sont décomposés par les acides minéraux. Quoique cet acide ne puisse pas dissoudre un grand nombre de métaux étant appliqué à nud, cependant il les dissout presque tous lorsqu'ils ont été précipités de leurs dissolvans propres. On peut le dulcifier avec l'esprit-de-vin, & en retirer un éther, suivant le procédé & la découverte de M. le comte de Lauragais.

Le vinaigre pris en petite quantité, délayé dans beaucoup d'eau, est, comme les autres acides, un tempérant propre à calmer la soif & la fièvre; mais il a une propriété singulière, c'est qu'en même tems qu'il est un violent astringent, rafraîchissant & diurétique, il excite abondamment la transpiration, & par ces raisons il peut, étant pris immodérément, conduire à un dessèchement, à un marasme général. L'assemblage de ces qualités le rend d'un très-grand secours dans les maladies pestilentiennes, où il faut en même tems corriger la corruption de l'air infecté par la pourriture des cadavres, tempérer le mouvement du sang & exciter la transpiration. Il sert dans les tems de contagion à purifier les viandes, les habits, les appartemens, &c. Pour augmenter sa vertu, on le rend aromatique par l'infusion de quelques végétaux: les formules en sont sans nombre. Il est d'un très-grand usage dans la Pharmacie; on en fait l'oxycrat, médicament souvent aussi utile que simple. On en compose l'oxymel, dont les anciens médecins faisoient un bien plus grand usage que nous; extérieurement c'est un rafraîchissant, répercussif, astringent très-fort.

Lorsque dans les mets on emploie le vinaigre, on en compose toujours une espèce de savon, puisque c'est avec des graisses ou des huiles & du sel qu'on le mêle. Quand le savon n'est ni trop huileux, ni trop

acide, il est à son point de perfection, & le mets préparé est au goût de tout le monde: les parties huileuses qui entrent dans la composition du vinaigre, facilitent le mélange savonneux.

VÉGÉTALE, terre, (*Hist. nat.*) *humus*, *humus vegetabilis*; c'est la terre qui se trouve à la surface, elle est plus ou moins noire ou jaune; c'est cette terre qui contribue à la croissance des plantes qui, par leurs racines qui pourrissent, lui rendent continuellement une portion de ce qu'elles en ont reçu. On voit par-là que la terre végétale est bien éloignée d'être une terre simple; elle doit être un mélange d'argille, de terre calcaire, de sable, de gravier, de parties ferrugineuses, &c. auquel s'est jointe une portion de la partie terreuse, huileuse & saline, des végétaux qui s'y pourrissent & s'y décomposent. Une des principales qualités de cette terre est d'être bien divisée, afin d'être propre à se prêter, pour ainsi dire, aux racines jeunes encore des plantes, pour cela il faut qu'elle ne soit ni trop compacte, ni trop spongieuse. Quand elle est trop dense, elle serre trop fortement les racines des plantes & empêche de s'étendre; joignez à cela qu'elle retient les eaux qui ne pouvant point la traverser assez promptement, ou y séjournant trop long-tems, pourrissent & endommagent les végétaux. Une terre trop grasse & trop chargée de glaise est dans ce cas. Voyez GLAISE.

D'un autre côté, si la terre végétale est trop poreuse & trop légère, l'eau, si nécessaire pour la végétation & qui est le véhicule qui doit porter le suc nourricier aux plantes, n'y séjourne point assez pour produire cet effet, elle passe comme au-travers d'un crible. Telle est une terre végétale, qui seroit trop sablonneuse ou trop remplie de craie.

Pour remédier à ces inconvéniens dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque la terre sera trop grasse, il faudra la diviser & la rendre plus légère, en y joignant soit de la craie, soit du gravier, soit du sable. Quant au second inconvénient, c'est-à-dire lorsque la terre végétale sera trop maigre, on pourra y joindre une terre plus grasse, du fumier de la marne argileuse, &c.

L'on voit donc que tout le mystère de la fertilisation des terres dépend de rencontrer la juste proportion qui est nécessaire, pour que les terres soient dans un état de division qui facilite la circulation des eaux, & qui ne les arrête ni trop ni trop peu. Voyez les articles GLAISE & MARNE.

La terre végétale s'appelle aussi *terreau*, *terre franche*, *terre des jardins*.

VÉGÉTATION MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) quoique le mot de *végétation* ne convienne proprement qu'aux végétaux, cependant il est en usage parmi les Chimistes pour exprimer certaines cristallisations particulières, ou un arrangement de quelque matière que ce puisse être, dont la figure extérieure ressemble assez sensiblement à celle des plantes; c'est en ce sens que les Chimistes appellent *arbre de Diane* ou *arbre philosophique* une végétation d'argent, & *arbre de Mars* une autre végétation chimique, qui a de l'analogie avec la première; cette dernière végétation est une dissolution de fer faite par le moyen de l'esprit-de-nitre.

Peu de chimistes ont travaillé avec plus de succès sur les végétations métalliques que M. Homberg. On a de lui, dans les *mémoires de Mathématique & de Physique*, année 1692, une observation, dans laquelle non-seulement il donne une manière plus prompte que la commune de faire l'arbre de Diane, mais il enseigne encore de nouvelles méthodes pour la production d'autres végétations semblables, & il explique la formation de ces végétations par des raisons assez claires. Toutes ces végétations, à l'exception d'une pour laquelle il ne faut qu'une simple amalgamation



d'or ou d'argent, avec du mercure, sans addition d'aucune autre liqueur; toutes ces végétations, dis-je, se forment au milieu d'un liquide & au fond du vaisseau. Le seul arbre de mars se forme au-dessus du liquide, qui est même enlevé tout entier au haut du vaisseau, & quelquefois en très-peu de tems. Ainsi il doit être regardé comme une espèce de végétation métallique, différente des autres. Celles dont parle M. de la Condamine dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, sont encore des végétations d'une autre espèce, & méritent le nom de végétation par la manière dont elles se forment.

Il a mis sur une agate polie, ou sur un verre posé horizontalement, un peu de solution d'argent, faite à l'ordinaire par l'esprit-de-nitre, & au milieu de cette liqueur épanchée qui n'avoit que très-peu d'épaisseur, il a placé un clou de fer par la tête. Dans l'espace de quelques heures, il s'est formé autour de cette tête-de-clou un très-grand nombre de petits filets d'argent, qui, à mesure qu'ils s'éloignoient du centre commun, diminuoient de grosseur & se divisoient en plus petits rameaux. C'est-là ce qui avoit l'air de végétation.

M. de la Condamine juge avec beaucoup de vraisemblance, que la cause générale de ce fait est le principe établi en Chimie, qu'un dissolvant qui tient un métal dissous l'abandonne dès qu'on lui présente un autre métal qu'il dissoudra plus facilement. Ici le nitre a abandonné l'argent pour aller dissoudre du fer ou la tête du clou.

On peut conclure de ce principe qu'on fera la même expérience sur tous les autres métaux, en substituant à la solution d'argent une solution d'un métal quelconque, & au fer un métal plus aisé à dissoudre par le dissolvant du métal qu'on aura choisi; & c'est en effet ce que M. de la Condamine a trouvé par un grand nombre d'expériences différemment combinées.

Il a eu des végétations horizontales, des arbrisseaux plats avec plusieurs variétés, soit en ce que les arbrisseaux ont demandé plus ou moins de tems, soit en ce qu'ils ont été plus ou moins touffus de ramifications.

On a supposé jusqu'ici que le verre sur lequel se faisoit l'expérience étoit posé horizontalement, mais il peut aussi être incliné. Toute la différence sera qu'il y aura plus de ramifications, que l'arbrisseau sera plus touffu au-dessus du centre, ou à la tête du clou qu'au-dessous. La raison en est qu'entre les courans qui doivent tous aller vers ce centre, les inférieurs y trouvent plus de difficulté, puisqu'ils n'y peuvent aller qu'en remontant. Les végétations de cette espèce se font également bien sur des verres ou glaces de toutes couleurs, & l'esprit s'amuse volontiers à ces sortes d'artifices. (D. J.)

VÉGÉTATION, (*Hist. nat. Botan.*) voyez cet article à la fin de ce volume.

VEGÉTATIF, (*Jardinage.*) s'emploie en parlant de l'esprit végétatif, de l'ame végétative des plantes. Voyez VÉGÉTATION.

VEGÉTAUX, (*Jardinage.*) sont tous les êtres qui vivent de la substance de la terre. On entend par ce mot toutes les plantes en général que l'on peut renfermer sous deux espèces, les arbres & les herbes.

Le terme de végétal a été donné aux plantes, parce qu'on a cru devoir appeler végétation l'action par laquelle les plantes croissent, *vegetans dicitur ab anima vegetante.*

Les végétaux se distinguent en arbres, arbrustes, arbrisseaux ou *frutex*, sous-arbrisseaux ou *sufrutex*, herbes, légumes, oignons, roseaux & chiendents.

Ils se peuvent encore diviser en plantes terrestres & aquatiques; les terrestres sont celles qui croissent sur la terre, au-lieu que les aquatiques ne s'élevent bien que dans l'eau.

Les unes & les autres se subdivisent en plantes ligneuses ou boisées, en bulbeuses & en fibreuses, ou ligamenteuses, qu'on peut encore appeler herbacées.

Les plantes ligneuses ou boisées sont tous les arbres dont la consistance, tant dans les branches que dans la tige & les racines, est assez dure pour former du bois; elles se divisent en arbres sauvages & en domestiques.

Les sauvages sont ceux qui viennent sans culture, dans les bois & les campagnes.

Les domestiques se cultivent dans les jardins, & sont proprement les arbres à fruit.

Les plantes bulbeuses renferment toutes les plantes qui ont des oignons, soit légumes ou fleurs.

Les plantes fibreuses ou ligamenteuses n'ont que des racines très-menues, ou de petits ligamens; cela regarde les fleurs les plus délicates, les blés & autres chiendents, les plantes médicinales cultivées, les herbes sauvages, que l'on appelle *simples*, les légumes & les herbes potageres.

Il y a encore les plantes annuelles, les pérennelles & les parasites.

Les plantes annuelles ne durent qu'un an, les pérennelles ou vivaces durent plus long-tems.

Les plantes parasites vivent aux dépens des autres, tels que l'agaric & le gui de chêne; elles végètent sur les autres, & leurs racines se nourrissent sur l'écorce de ces plantes auxquelles elles sont attachées.

Les parties des végétaux sont la graine, la racine, la tige ou le tronc, l'écorce, les yeux, les bourgeons, les branches, les feuilles, les fleurs & les fruits.

On expliquera toutes ces parties différentes à leur article.

VEGGIA ou VEGLIA, (*Géograph. mod.*) île du golfe de Venise, sur la côte de la Morlaquie, au voisinage de l'île de Cherzo. On lui donne environ cent milles de tour. C'est la plus belle île de cette côte. Elle produit du vin, de la soie, & des petits chevaux estimés. Sa capitale qui porte le même nom, est sur le bord de la mer, du côté du midi, où elle a un port capable de contenir dix galeres & quelques vaisseaux. Cette ville est honorée d'un évêché. *Long. 32. 27. latit. 46. 12.*

L'île de Veggia est nommée *Kar* par les Esclavons, & ce pourroit être la *Curica* de Ptolomée. Après la décadence de l'empire, elle se gouverna quelque tems par ses propres lois, ayant des princes particuliers, dépendans des rois de Dalmatie. L'un d'eux la céda, à ce qu'on croit, à la république de Venise en 1480, du-moins depuis ce tems-là les Vénitiens en ont joui tranquillement. Ils y envoient pour la gouverner un noble avec titre de *provéditeur*. (D. J.)

VEGIUM, (*Géog. anc.*) ville maritime de la Liburnie, selon Pline, l. III. c. xxj. Ptolomée, l. II. c. xvij. qui la marque entre *Ortopla* & *Argyrutum*, la nomme *Vegia*. (D. J.)

VEGLIA, (*Géog. mod.*) île du golfe de Venise. Voyez VEGGIA.

VÈGRE, LA, ou LA VESGRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans le Hurepoix. Elle a sa source au-dessus de Houdan où elle passe, & vient couler dans l'Eure, un peu au-dessous d'Ivry. (D. J.)

VÈGRES, voyez VAIGRES.

VEGUER, s. m. (*Jurisprud.*) terme de palais usité seulement dans le Béarn, où il se dit de certains huissiers qui ont spécialement le droit de signifier des exploits aux gentilshommes, à la différence des bayles qui n'en peuvent signifier qu'aux roturiers. Voyez BAYLE.

VÈHÉRIE, (*Jurisprud.*) *veheria* seu *vicaria*, vice-



*dogmatum, vice-dominatus*, vicairie, office, juridiction ou district du véhier, viguier ou vicaire.

Ce terme est usité en quelques provinces, & notamment en Dauphiné. Voyez ci-après VÉHIER. (A)

VÉHÉMENT, adj. (*Gram.*) il se dit d'un mouvement, d'une action violente, forte, impétueuse. La véhémence des flots & des vents; un orateur, un discours véhément.

VÉHICULE, f. f. (*Gram.*) dans son sens littéral, signifie une chose qui en charrie ou porte une autre avec elle ou sur elle. Voyez VOITURE, CHARIOT, ROUE.

C'est dans ce sens-là que les anatomistes disent que le serum est le véhicule qui voiture les globules du sang. Voyez SANG.

En Pharmacie, une liqueur qui sert à délayer une autre, ou dans laquelle on détrempé une médecine pour la rendre moins désagréable au goût d'un malade, est appelée aussi un véhicule.

L'eau est le véhicule de la matière nutritive des végétaux. Voyez VÉGÉTATION & EAU.

VEHIER, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *veherius, vicarius, viguerius seu vicarius*, le même officier qu'on appelle ailleurs viguier, & qu'en Dauphiné on appelle véhier. C'étoit le lieutenant du seigneur, & l'on croit qu'il rendoit la justice en son nom.

Il y avoit deux sortes de véhiers: les uns ecclésiastiques, les autres laïques.

Le véhier ou vicaire ecclésiastique de Romans étoit ordinairement un chanoine de l'église de S. Bernard, que l'archevêque de Vienne, abbé de cette église collégiale, nommoit à cet office ou bénéfice. Jean XXII. supprima les charges de mitral de Vienne & de viguier de Romans pour les réunir à la messe archiepiscopale.

Le mitral de Vienne & le véhier de Romans avoient les mêmes fonctions; l'un & l'autre avoit droit d'établir un juge dans la ville, qui avoit juridiction sur les habitans, ainsi qu'on l'apprend d'une sentence arbitrale de l'an 1274, par laquelle on voit que ce vicaire ou véhier, outre la nomination du juge, avoit encore celle de plusieurs autres officiers qui prêtoient tous sermens entre ses mains. Quoiqu'il pût subroger à ses fonctions de judicature, il lui étoit libre de les exercer en personne, sur-tout en certaines causes dont il se réservoir ordinairement la connoissance, & auxquelles l'archevêque ne pouvoit pas commettre un autre juge.

Le véhier laïque étoit un officier préposé par le seigneur à la recette des deniers provenant de sa justice. Une reconnaissance de 1318 justifie qu'outre le véhier de l'archevêque de Vienne, il y avoit à Romans un officier du dauphin, que l'on appelloit du même nom. Sa recette étoit composée des amendes & condamnations de justice, des émolumens du sceau, du tribut qui se levoit sur les mariages pour le plat ou mets du seigneur, & autres droits semblables.

La plupart des veheries ayant été inféodées, ont conservé leurs droits; mais elles ont entièrement perdu leurs fonctions. Dans le tems qu'elles subsistoient, le véhier avoit pour sa part le tiers de sa recette, ainsi qu'il en est fait mention dans plusieurs anciens hommages rendus pour ces veheries.

Suivant un rapport fait par les gens des comptes en 1494, il y avoit dans Grenoble trois veheries, savoir celle de Giere, de Portetroine & de Clérien; ces veheries avoient retenu ces noms des premiers seigneurs auxquels elles avoient été inféodées.

Ceux de Portetroine & de Clérien n'avoient chacun proprement qu'une moitié de la veherie épiscopale.

Dans la suite le dauphin acquit les veheries de Giere & de Portetroine: ce qui augmenta beaucoup ses droits.

Les anciens aveux de ces veheries font connoître que ceux qui les tenoient, se reconnoissoient hommes liges du dauphin ou de l'évêque pour celles qui relevoient de ce prélat, & que de chaque veherie dépendoit une maison forte destinée pour l'habitation du véhier.

La veherie de Clérien qui est demeurée à des seigneurs particuliers, a conservé pour tout reste des anciens droits qui y étoient attachés, une douzième des langues de bœufs que l'on tue dans la ville.

Les reconnoissances passées pour la veherie de Bernin, font mention d'un droit sur les petits bans, *banna minuta*. On entendoit par-là les peines pécuniaires imposées par les statuts des lieux pour des contraventions, à la différence des condamnations de justice, qui sont les amendes ordinaires prononcées par les sentences des juges. Ce véhier profitoit des petits bans quand ils étoient au-dessous de trois sols six deniers; au-dessus il n'en retiroit que le tiers. Il avoit aussi le droit de nommer seul un bannier pour la garde des champs & des vignes dans le tems des moissons & des vendanges, le tiers du droit de passage dû par les étrangers qui amenoient paître des bestiaux dans le lieu, le droit de langues de bœufs; il avoit aussi le droit d'étalonner seul les mesures du vin & les autres mesures des blés & moulins conjointement avec le châtelain.

La veherie de Moirene est celle dont on a conservé les plus anciens titres dans les privilèges de ce lieu, qui sont de l'an 1164. Le véhier nommé *aymo vicarius* est donné par le seigneur pour garant de l'observation des franchises. Cet officier avoit une portion des bans & amendes imposés pour certains crimes.

Le véhier de Payrins étoit tenu de payer au dauphin à chaque mutation de seigneur & de possesseur, une redevance de 35 liv. viennoises & deux draps de toile d'Allemagne pour le plait ou mutation de la veherie. Voyez les mémoires de Valbonay, Chorier *hist. du Dauphiné*, & les mots VEHERIE, VICAIRE, VIGUIER, VIGUERIE. (A)

VEJENTANUM, (*Géog. anc.*) maison de campagne, en Italie, au bord du Tibre, sur la voie Flaminienne. Cette maison, dont parle Suétone, *l. VII. in Galbâ, c. j.* appartenoit à Livie, femme d'Auguste, & elle fut nommée *ad-Gallinas*. (D. J.)

VEIES, (*Géog. anc.*) *Veii*, ville d'Italie, dans l'Etrurie, près du Tibre, à environ cent stades de Rome. C'étoit une ville puissante, riche & forte; du moins les historiens nous la représentent comme une ville aussi étendue & aussi peuplée qu'Athènes. Les habitans qui craignoient les Romains, ne s'étoient pas contentés de la situation avantageuse de leur ville, ils avoient encore employé l'art pour la fortifier. Depuis long-tems les Veïens & les Romains vivoient dans une perpétuelle méfintelligence, & commettoient à toute heure des hostilités sur les terres les uns des autres, jusque-là que Florus, *l. I. c. xiiij.* nomme les Veïens *assidui & anniversarii Romanis hostes*.

Enfin dans l'année 348 de la fondation de Rome, les Romains prirent la résolution de réduire cette puissante ville. Ils commencèrent alors ce siège si fameux, que l'histoire compare pour la difficulté & pour la longueur avec celui de Troie. Ce ne fut que dans l'année 357, qu'ils emportèrent cette ville. Comme l'armée romaine étoit extrêmement nombreuse, elle donna l'assaut de tous côtés. Les Veïens occupés par-tout ne firent point attention à une mine qu'on creusoit sous leur ville, & ne furent pas en état de repousser l'ennemi lorsqu'il entra chez eux par le souterrain. Les Romains enfouis s'ouvrirent un passage dans l'enceinte du temple de Junon. Le temple principal de cette ville étoit consacré à cette



déesse ; & selon la coutume des anciens , il étoit placé dans la haute ville.

Les Romains fortis de la mine eurent encore différens combats à livrer ; mais ils furent vainqueurs , pillèrent les maisons , & mirent le feu en différens quartiers. On vendit à l'enchere tous les prisonniers de condition libre ; & l'argent que l'on en tira , fut attribué au fisc. Camille , après le partage du butin fait dans les maisons , ordonna le dépouillement des temples , & forma le dessein de transporter religieusement à Rome la statue de Junon ; en conséquence il choisit dans son armée des jeunes gens bien faits , à qui il ordonna de se purifier par des ablutions & de se revêtir d'habits blancs.

Ce fut à eux qu'il confia le soin de porter à Rome le simulacre de la déesse , & les offrandes qu'on lui avoit faites de tout tems. La jeune troupe entra dans son temple avec un grand air de modestie & de vénération. D'abord Camille toucha la statue , liberté qui n'étoit permise , parmi les Etruriens , qu'à un seul prêtre d'une famille marquée. On dit qu'ensuite il lui demanda si elle consentoit de venir à Rome , & que la statue , selon les uns , lui fit signe , & selon les autres , lui répondit qu'elle partiroit volontiers. Elle fut placée sur le mont Aventin , où elle demeura longtems dans un temple.

Ainsi périt la fameuse ville de *Veies* , qui fut dépouillée tout-à-la-fois de ses richesses , de ses habitans & de ses dieux. On peut juger de sa force par la difficulté que Rome eut à la soumettre. Dix ans suffirent à peine à la réduire. On n'en discontinua le siege ni pendant l'hiver , ni pendant l'été. Enfin elle fut prise par la sappe , & l'artifice y eut plus de part que la valeur même.

Les habitans de *Veies* sont appellés *Veientes* par Cicéron , *l. I. de divinât. c. xlv.* & *Veientani* par Pline , *l. III. c. v.* C'étoit une colonie greque venue en Italie d'Argos , où Junon étoit particulièrement adorée. Le pays des *Veiens* composoit un quartier de l'Etrurie , qui n'étoit séparé des Sabins & des Latins que par le Tibre ; c'est aujourd'hui la partie la plus orientale du patrimoine de S. Pierre.

Les Romains ne détruisirent pas entierement la ville de *Veies*. Tite-Live , *l. XXXIX. c. ix.* fait entendre qu'elle subsistoit encore après la guerre punique ; & Rome y envoya une colonie que Frontin nomme *Colonia vejus*. Depuis elle tomba tellement en ruine , qu'on n'en reconnoissoit plus la place. Holstein a eu beaucoup de peine à en trouver quelques vestiges sur une colline escarpée , vis-à-vis de l'île *Farnesia* , aujourd'hui *Isola* ; cette position s'accorde avec celle que Denys d'Halicarnasse donne à la ville de *Veies*. ( *D. J.* )

VEILLANE , ( *Géog. mod.* ) ou plutôt *Vigliana* , petite ville d'Italie , dans le Piémont , au marquisat de Suze , près de la Doire , appellée *Doria-Riparia* , à 14 milles au nord-ouest de Turin. *Long. 24. 55. latit. 44. 53.* ( *D. J.* )

VEILLE , s. f. ( *Physiolog.* ) dans l'économie animale , état du corps humain dans lequel les actions des sens internes & externes , & des muscles peuvent se faire facilement , sans trouver aucune résistance. Je suis sûr que je veille lorsque mes yeux ouverts apperçoivent les corps qui m'environnent ; car mes yeux voyent confusément quand j'ai envie de dormir , & je ne vois plus rien quand je dors. Je veille si j'entends les sons qui sont à la portée de mon oreille ; je dors si je ne les entends pas. Je veille lorsque je marche ou je parle à volonté ; je veille lorsque mon cerveau est dans cette disposition physique , au moyen de laquelle les impressions externes appliquées à mes organes excitent certaines pensées. Je veille enfin lorsque le principe moteur des muscles , au moindre changement du principe pensant , est prêt

à être déterminé vers les muscles , quoique souvent il n'y coule point actuellement.

VEILLE , ( *Antiq. rom.* ) *vigilia* , partie de la nuit. Les Romains divisoient la nuit en quatre parties égales. La première commençoit ordinairement depuis six heures du soir jusqu'à neuf ; la seconde depuis neuf jusqu'à minuit ; la troisième depuis minuit jusqu'à trois heures du matin ; la quatrième depuis trois heures jusqu'à six. La même chose se pratiquoit dans les villes de guerre , & par-tout où il y avoit des garnisons. ( *D. J.* )

VEILLE , ( *Hist. eccléf.* ) on appelle *veille* le jour qui précède la fête de quelque saint. Ce nom signifioit autrefois non pas le jour , mais la nuit pendant laquelle les Chrétiens veilloient sur les tombeaux des martyrs , en chantant des hymnes à l'honneur de ceux dont on devoit solemniser la fête le lendemain. On appella ces sortes de veilles , *natalitia* , non par rapport au jour de la naissance , mais par rapport à une autre vie plus heureuse que celle qu'ils avoient perdue.

Plusieurs favans croient qu'on commença les *veilles* dans le second siècle de l'église , & que ce fut pour célébrer le martyre de S. Polycarpe , évêque de Smyrne ; mais cette époque est fort contestée , & véritablement il est difficile de la fixer : ce qu'il y a de plus vrai , est que c'étoit sur le tombeau des martyrs que l'on solemnisoit la *veille* du jour du martyre du saint que l'on invoquoit.

On avoit accoutumé de publier la fête des martyrs que l'on devoit célébrer : cette publication se faisoit secretement dans les tems de persécution par un homme préposé pour cette fonction , & que l'on appelloit *cursor*. C'étoit principalement pendant la nuit que les assemblées se faisoient , comme nous l'apprenons de Tertullien & de Clément d'Alexandrie ; on éclairoit les lieux d'assemblée par le moyen des cierges & d'autres matieres qui produisoient une lumière suffisante pour suppléer au défaut du jour.

Il est aisé de comprendre que dans la suite des tems cette pratique religieuse tomba dans plusieurs abus , & le scandale devint si public , que dans le septieme siècle on défendit les *veilles* nocturnes : ce qui fut confirmé par plusieurs conciles généraux & par des synodes particuliers. ( *D. J.* )

VEILLE des armes la , ( *Hist. de la Chevalerie* ) ancienne cérémonie , qui consistoit en ce que la *veille* que quelqu'un devoit être fait chevalier , il passoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain ; & en ce sens on disoit , faire la *veille des armes*. Voyez *l'hist. de la Chevalerie* par M. de Sainte-Palaye. ( *D. J.* )

VEILLE-LA-DRISSE , ( *Marine.* ) commandement de se tenir prêt à amener les huniers.

VEILLE-L'ÉCOUTE-DE-HUNE , ( *Marine.* ) commandement de tenir l'écoute de hune prête à être larguée.

VEILLE-LES-HUNIERS , ( *Marine.* ) c'est la même chose que *veille-les-drisses*. Voyez *VEILLE-LA-DRISSE*.

VEILLER , v. act. & neut. ( *Gram. franç.* ) c'est être dans l'état qu'on désigne par *veille*. Voyez l'article *VEILLE*.

*Veiller une personne* , se dit en deux sens bien différens. Il signifie *passer la nuit* auprès d'un malade pour en avoir soin , comme , on le *veille* toutes les nuits : je l'ai déjà *veillé* deux fois ; & il signifie aussi *épier une personne* , la *suivre de près* , comme , on le *veille* de près , on le *veille* avec tant de soin qu'il ne sauroit échapper.

*Veiller sur les actions* , sur la conduite de quelqu'un , se prend en bonne & en mauvaise part ; exemples : il *veille* sur toutes les actions de son ennemi ; un bon pere doit *veiller* sur la conduite de ses enfans.

*Veiller à quelque chose* , se prend toujours pour en



avoir soin ; je *veillerai* à votre affaire. M. Despreaux s'est servi fort agréablement du verbe *veiller*.

*Ces pieux fainéans veilloient à bien dormir.*

(D. J.)

**VEILLER**, (*Jurisprud.*) signifie en cette matière être attentif à la conservation de ses droits ; c'est en ce sens que l'on dit que *vigilantibus jura profunt*. Un créancier, en formant son opposition, *veille* pour empêcher que l'on ne purge ses droits par un décret, par des provisions d'un office, par des lettres de ratification d'une rente sur le roi. Le tuteur est obligé de *veiller* à la conservation des biens de ses mineurs. Tant que le vassal doit, le seigneur *veille*, & *vice versa*, c'est-à-dire que le seigneur qui a fait, fait les fruits siens, tant que le vassal néglige de prêter la foi, ou au contraire que le vassal gagne les fruits, tant que le seigneur ne fait pas. *Voyez* CRÉANCIER, DÉCRET, OPPOSITION, SAISIE, TUTEUR, SEIGNEUR, VASSAL. (A)

**VEILLER**, (*Marine.*) c'est prendre garde à quelque chose. On dit qu'il faut *veiller* les mâts & non le côté, quand on veut faire entendre que les mâts d'un vaisseau sont bons, & qu'ils vireront plutôt que de démâter. On dit encore qu'une ancre est à la *veille*, quand elle est prête à être mouillée, & qu'une bouée est à la *veille*, lorsqu'elle flotte sur l'eau, & qu'elle montre où l'ancre est mouillée.

**VEILLER**, (*terme de Fauconnerie.*) c'est empêcher l'oiseau de dormir, afin de le dresser.

**VEILLOIR**, s. m. *terme d'ouvriers en cuir* ; on nomme ainsi parmi les ouvriers qui travaillent en cuir, comme bourreliers, maletiers, cordonniers, save-tiers, &c. une petite table sur laquelle les compagnons mettent leur chandelle & leurs outils lorsqu'ils commencent à *veiller*, & autour de laquelle ils s'arrangent pour profiter tous de la lumière. *Savary*. (D. J.)

**VEILLOTE**, s. f. *terme de Faucheur* ; petit tas de foin qu'on fait, lorsque l'arbre du pré est fauché, & qu'on fane à dessein de la réduire le plutôt qu'il est possible en foin. (D. J.)

**VEINE**, s. f. *en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux vaisseaux ou conduits qui reçoivent le sang de toutes les parties du corps, où les artères l'ont distribué, & le rapportent au cœur. *Voyez* Pl. d'Anatom. *Angiol.* *Voyez* aussi SANG, &c.

Les *veines* ne sont qu'une continuation des extrémités des artères capillaires, qui se réfléchissent vers le cœur. *Voyez* CAPILLAIRE & ARTERE.

Comme elles se réunissent à mesure qu'elles approchent du cœur, elles forment à la fin trois grosses *veines* ou troncs ; savoir, la *veine cave descendante*, qui rapporte le sang de toutes les parties au-dessous du cœur. La *veine cave ascendante*, qui rapporte le sang de toutes les parties au-dessus du cœur. Et la *veine porte*, qui va se rendre au foie. *Voyez* CAVE, CŒUR, PORTE, &c.

L'anastomose des *veines* & des artères a été vue au microscope dans les piés, les queues, &c. des grenouilles, & d'autres animaux amphibies, premièrement par Leuwenhoek ; mais depuis elle a été observée en d'autres animaux, & surtout dans l'épiploon du chat, par Cowper ; on l'a remarquée dans différentes parties du corps humain ; mais elle n'est pas constante, &c. *Voyez* ANASTOMOSE, CIRCULATION, &c.

Les tuniques des *veines* sont quatre, & les mêmes que celles des artères, excepté que la tunique musculaire est fort mince dans toutes les *veines*, ainsi que dans les artères capillaires ; la pression du sang contre les parois des *veines* étant moindre que contre celles des artères, parce que la force du cœur est ort affoiblie dans les capillaires. *Voyez* Pl. anatom.

(*Angiol.*) *Voyez* aussi l'article PHLÉBOTOMIE.

Les *veines* n'ont point de battement, parce que le sang y est poussé d'une manière uniforme, & qu'il coule d'un canal étroit dans un plus grand. Mais elles ont un mouvement péristaltique, qui dépend de leur tunique musculaire. *Voyez* POULS, &c.

Les *veines capillaires* s'unissent les unes avec les autres, comme il a été dit des artères capillaires ; mais leur direction est entièrement contraire : car au lieu qu'une artère est un tronc qui se divise en plusieurs branches & plusieurs capillaires, une *veine* est un tronc formé de la réunion de plusieurs capillaires. *Voyez* CAPILLAIRE.

Dans toutes les *veines* qui sont perpendiculaires à l'horizon, excepté dans celles de la matrice, & dans la *veine porte*, il y a de petites valvules ou soupapes. Quelquefois il n'y en a qu'une, quelquefois il y en a deux, & d'autres fois trois, placées ensemble, comme autant de demi-dez attachés aux parois des *veines*, avec leurs ouvertures tournées vers le cœur.

Ces valvules sont pressées contre les parois des *veines* par le sang qui coule vers le cœur ; mais elles empêchent le sang de revenir du cœur, & en fermant les *veines*, soutiennent le poids du sang dans les gros troncs. *Voyez* VALVULE.

Les *veines* sont distinguées par rapport à leur situation, en *supérieure* & *inférieure*, *ascendante* & *descendante* ; en *droite*, comme la mésentérique, & en *gauche*, comme la sphérique ; en *interne*, comme la basilique, & en *externe*, comme la céphalique.

Plusieurs *veines* tirent aussi leurs noms des parties où elles se trouvent, comme les jugulaires, les diaphragmatiques, les rénales, les iliaques, les hypogastriques, les épigastriques, les axillaires, les crurales, les ombilicales, les furales, la sciaticque, la saphène, la médiane, la céphalique, la thorachique, la souclavière, l'intercostale, la coronale, l'hémorrhoidale, la cervicale, la thymique, la mammillaire, la gastrique, la stomachique, l'épiploïque, la splénique, &c.

On distingue aussi les *veines* à raison de leurs fonctions particulières, en *spermatiques*, *émulgentes*, &c. *Voyez* toutes ces *veines* représentées dans la Pl. anat. (*Angiol.*) & leur descriptions particulières dans leur articles propres. *Voyez* JUGULAIRE, &c.

**VEINE**, (*Maréchal.*) presser la *veine*. *Voyez* PRESSER. *Barrer la veine*. *Voyez* BARRER.

**VEINES**, se dit aussi des raies ou des ondes de différentes couleurs qu'on aperçoit sur plusieurs sortes de bois, de pierres, &c. comme si elles y eussent été peintes ; & que les peintres même imitent souvent, en peignant les menuiseries, &c.

En général le marbre est rempli de pareilles *veines*. *Voyez* MARBRE.

Le lapis lazuli a des *veines* qui ressemblent à de l'or. *Voyez* LAPIS.

Ovide parlant des métamorphoses des hommes en pierres, dit : *quæ modo vena fuit, sub eodem nomine mansit.*

Les *veines* dans les pierres sont un défaut qui vient pour l'ordinaire d'inégalité dans leur consistance, comme d'être trop dures ou trop tendres ; défaut qui fait éclater & fendre les pierres dans ces endroits.

*Veine* est un mot qui se dit aussi dans le même sens que *stratum*, pour exprimer les différentes dispositions ou espèces de terre qu'on rencontre en creusant. *Voyez* STRATUM.

Ainsi on dit une *veine* de sable, une autre de roc, &c. une *veine* d'ocre, de vitriol, d'alun, de calamine, de charbon, &c. Les eaux minérales acquièrent leurs différentes qualités en passant par des *veines* de vitriol, de soufre, &c. *Voyez* MINÉRAL.

On dit dans le même sens une *veine* d'or, d'argent,



de mercure, &c. & on entend par-là certaines parties de la terre dans lesquelles on trouve de la mine de ces métaux, qui se distribue en différentes branches, comme font les veiges dans le corps. Voyez MINE, &c.

Tavernier donne une description des veines qui sont dans les mines de diamans de Golconde, avec la manière de les tirer. Voyez DIAMANT.

VEINES métalliques, (*Hist. nat.*) voyez l'article FILON.

VEINE, (*Architecture.*) c'est une beauté & un défaut dans la pierre, dans le marbre & dans le bois. Nous allons distinguer ces défauts pour chaque matière d'après Daviler.

*Veine de bois.* C'est une variété qui fait la beauté des bois durs pour le placage, & c'est un défaut dans ceux d'assemblage de menuiserie, parce que la veine est alors une marque de tendre ou d'aubier.

*Veine de marbre;* c'est une variété qui fait la beauté des marbres mêlés. Les veines grises sont un défaut dans les marbres blancs, pour la sculpture, quoiqu'elles fassent la beauté des marbres blancs.

*Veine de pierre;* défaut de la pierre qui provient d'une inégalité de consistance par le dur & le tendre. La pierre se moie & se délite à l'endroit de ce défaut, qui est encore une tache au parement, qui fait rebuter la pierre dans les ouvrages propres. (*D. J.*)

VEINES d'eau, (*Archit. Hydraul.*) ce sont dans la terre des filets d'eau qui viennent d'une petite source, ou qui se séparent d'une grosse branche, & qu'on recueille, comme des pleurs de terre dans des réservoirs. (*D. J.*)

VEINEUX, EUSE, adj. en Anatomie, qui appartient aux veines. Voyez VEINE.

Artere veineuse, voyez ARTERE, POUMON, CIRCULATION, &c.

VEJOVIS ou VEJUPITER, (*Mythol.*) c'est-à-dire, Jupiter vengeur; il avoit sous ce nom un temple à Rome près du capitol; il étoit représenté avec des fêches à la main, pour marquer que ce dieu est toujours prêt à punir les criminels, & à venger les crimes secrets; les coupables tâchoient de l'appaiser par le sacrifice d'une chevre. (*D. J.*)

VEIRAT, voyez MAQUEREAU.

VEIROS, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal, dans l'Alentejo, sur la rivière d'Anhalouva, près de Fonteira. Elle est défendue par un château. (*D. J.*)

VEISSEL, f. m. (*Com.*) mesure des grains dont on se sert à Chambéry en Savoie. Le veissel pèse 140 livres poids de Genève. *Dictionn. de Comm.*

VEIT, SAINT, ou FIUME, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Istrie, sur le golfe de Venise, à 12 lieues au sud-est de Capo d'Istria, avec un port. Elle dépend de la maison d'Autriche. *Long.* 32. 10. *latit.* 45. 24. (*D. J.*)

VEIT, SAINT, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la basse Carinthie, au confluent des rivières de Glan & de Wunich, au nord-ouest & à 4 lieues de Clagenfurt. Elle est entre quatre montagnes. *Long.* 31. 47. *latit.* 46. 51.

VELABRE, f. m. (*Topogr. de Rome.*) *velabrum;* le vélabre étoit un lieu de Rome, proche le quartier des Toscans. Il étoit séparé en deux par le marché aux poissons, & tout garni de boutiques, surtout de vendeurs d'huile.

*Velabrum* pour *vehiculabrum*, lieu où l'on passe en voiture, *velabrum dicitur à vehendo.* La raison en est que le vélabre étoit un lieu fort bas au pié du mont Aventin, il se trouvoit inondé toutes les fois que le Tibre se débordoit, & alors on avoit besoin de voitures pour y passer.

Ceux qui tirent ce nom de *velum*, voile, ne prennent pas garde, dit le P. Sanadon, que le vélabre s'appelloit ainsi, long-tems avant que Quintus Ca-

tulus se fût avisé de le faire couvrir de toiles. Tarkin, cinquième roi de Rome, remédia aux inondations que souffroit le vélabre, par ces prodigieux conduits souterrains & bien voutés, où l'eau du fleuve se retiroit dans les débordemens, & dont Pline admire encore la beauté & la fermeté 800 ans après. Agrippa y fit aussi d'autres ouvrages. (*D. J.*)

VÉLAIRE, f. m. (*Antiq. rom.*) *velarius*, huissier de la chambre de l'empereur chez les Romains. Les empereurs avoient des huissiers à la porte de leur chambre, qui étoient préposés pour l'ouvrir, en levant le voile ou la portière; on les appelloit *velarii*, & c'est ainsi qu'ils sont nommés dans les anciennes inscriptions. Gruter en cite une conçue en ces termes: *Thalilius præpositus velariorum domus Augustæ;* & ensuite *L. Flavius supra velarios de domo Aug.* (*D. J.*)

VELAMENTUM BOMBYCINUM, est un nom latin, que quelques anatomistes donnent à la membrane veloutée ou tunique interne des intestins. Voyez INTESTINS.

VELAR ou TORTELLE, (*Hist. nat. Bot.*) *erysimum;* genre de plante à fleur en croix composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique composée de deux panneaux, & divisée en deux loges par une cloison intermédiaire; cette silique renferme des semences qui sont le plus souvent minces & arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre le port des plantes de ses espèces. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

L'espèce commune d'*erysimum* est nommée *erysimum vulgare*, par C. B. P. & T. I. R. H. 228. sa racine est simple, de la grosseur du petit doigt ou environ, blanche, ligneuse, âcre, & ayant la faveur de la rave; ses tiges sont hautes de deux coudées, cylindriques, fermes, rudes & branchues; ses feuilles sont en grand nombre vers le bas, longues d'une palme & plus, velues, divisées de chaque côté en plusieurs lobes, comme triangulaires; celui qui est à l'extrémité est plus ample, & partagé en trois.

Ses fleurs sont très-petites, disposées en longs épis sur les rameaux; elles sont en croix, composées de quatre pétales, jaunes, contenues dans un calice à quatre feuilles velues; leur pistil se change en une silique longue au moins d'un demi-pouce, cylindrique, terminée par une corne partagée en deux loges qui contiennent de petites graines brunes, d'une faveur piquante.

On trouve fréquemment cette plante sur les murs, les masures, & le long des haies; elle est fort estimée pour résoudre & enlever par l'expectoration, la mucosité gluante qui se trouve dans la gorge, dans les bronches, & dans les vésicules du poumon; elle agit par ses parties subtiles, volatiles & âcres, qui incisent, résolvent, & détergent.

Après l'incendie de Londres, les botanistes observerent une grande quantité de l'espèce de *velar*; nommée *erysimum latifolium*, *majus*, *glabrum*, qui parut sur plus de deux cens arpens de terre, où l'incendie s'étoit étendue. Ce fait singulier prouve bien & la grande multitude de semences de plantes répandues par-tout, & la nécessité de certaines circonstances pour les faire éclore. La terre est donc pleine d'une infinité inconcevable de végétaux parfaitement formés en petit, & qui n'attendent pour paroître en grand, que certains accidens favorables; & l'on pourra imaginer de-là, quoique très-imparfaitement, combien de différentes richesses la nature renferme dans son sein! (*D. J.*)

VÉLAR, ou TORTELLE, (*Mat. méd. & Pharmac.*) cette plante est de la classe des crucifères de Tournefort; elle est dans un état moyen ou tempéré relativement au principe mobile, c'est-à-dire à l'alkali volatil spontané, qui est propre à toutes les plantes de cette classe. La plante entière est d'usage: on peut l'employer



l'employer comme anti-scorbutique, avec les autres matières végétales analogues; c'est sur-tout sa graine qui est recommandée contre cette maladie; elle approche beaucoup pour la faveur de celle de roquette & de moutarde. Les auteurs la recommandent aussi à la dose d'un gros en substance, dans la suppression d'urine, & dans les ulcères des poumons.

Mais la vertu la plus célébrée du *velar*, c'est celle que les médecins lui ont assez généralement reconnue de guérir l'asthme, la toux invétérée, & sur-tout l'enrouement & l'extinction de voix; qualités qu'on a attribué cependant aussi aux navets & aux choux, qui à la vérité sont fort analogues au *velar*. Rondelet qui a mis le premier cette plante en usage, l'a spécialement employée pour rétablir la voix; & on dit qu'il l'a rendue par ce seul remède à plusieurs chantres de tout âge qui l'avoient entièrement perdue; c'est de cette tradition que vient sans doute le nom de *sirop du chantre*, qu'on donne communément à un sirop de *velar* composé, qui est fort usité contre l'enrouement. Voici la préparation de ce sirop, selon la pharmacopée de Paris.

*Sirop composé de velar, ou sirop du chantre.* Prenez orge entier, raisins secs mondés, réglisse sèche râpée & pilée, de chacun deux onces; bourrache & chicorée, de chacune trois onces; faites bouillir dans douze livres d'eau commune jusqu'à la dissipation de la quatrième partie; passez avec expression; d'autre part prenez *velar* frais trois livres, racine d'aulnée & de pas d'âne récente, de chacune deux onces, capillaire de Canada une once, sommités sèches de romarin & de sthæcas, de chacun demi-once; semences d'anis, six gros; fleurs sèches de violette, de bourrache, & de buglose, de chacun deux gros: ayant haché ou pilé ce qui doit être haché ou pilé, versez sur toutes ces matières la précédente décoction encore bouillante; macérez pendant vingt-quatre heures dans un alembic d'étain ou de verre, alors retirez par la distillation au bain marie, huit onces de liqueur, de laquelle vous ferez un sirop en y fondant le double de son poids de beau sucre à la chaleur du bain marie.

Prenez le résidu de votre distillation, passez-le avec une forte expression, clarifiez-le au blanc-d'œuf avec trois livres de sucre & une livre de beau miel, & cuisez-le en consistance de sirop que vous mêlerez, lorsqu'il sera presque refroidi, avec le précédent.

La dose de ce sirop est d'une ou de plusieurs onces dans une décoction ou une infusion convenable, telle que l'eau-de-vie, l'infusion de thé, de pié de chat, de coquelicot, &c.

On trouve aussi dans les boutiques un sirop de *velar* simple, qui n'est pas inférieur à celui-ci, ou du moins qui lui seroit fort analogue quant aux principes fournis par le *velar*, si on le préparoit par la distillation, comme le sirop composé. On ne devine pas trop pourquoi la pharmacopée de Paris néglige de retenir dans le sirop simple, le principe mobile du *velar* qu'elle ménage dans le sirop composé. Le *velar* entre dans le sirop composé de roffolis. (b)

**VELAUDORUM**, (Géogr. anc.) ville des Séquaniens; l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes graïennes. Elle est entre *Vesuntio* & *Epamantadurum*, à vingt-deux milles du premier de ces lieux, & à douze milles du second. (D. J.)

**VELAW, LE, ou LE VELUWE**, (Géogr. mod.) quartier de la province de Gueldre; il contient cette partie de la Gueldre-hollandoise, renfermée entre le Rhin, l'Issel, & le Zuiderzée, & confine au couchant à la province d'Utrecht. C'est un pays de landes & de bruyères. Le *Velaw* a été long-tems un arrière-fief de l'église d'Utrecht; mais le duché de

Gueldre étant tombé entre les mains de princes très-puissans, les évêques n'eurent plus aucune seigneurie directe ni utile, dans le duché de Gueldre. Les principales places du *Velaw* sont Arnheim & Harderwick. (D. J.)

**VELAY, LE**, (Géogr. mod.) contrée de France, dans le gouvernement militaire de Languedoc. Elle est bornée au nord par le Forez, au midi par le Gévaudan, au levant par le Vivarais, & au couchant par la haute Auvergne. C'est un petit pays de montagnes couvertes de neige une partie de l'année, & dans lesquelles cependant on nourrit des bestiaux qui sont subsister le canton. Il se tient dans le *Velay* de petits états particuliers, auxquels préside l'évêque du Puy, capitale du *Velay*, nommée *Rovesio* par Ptolomée, & dans la carte de Peutinger; mais elle quitta ce nom peu de tems après, pour prendre celui des peuples *Velavi*.

César dit que ces peuples étoient dans la dépendance des Auvergnats, *in clientelâ Arvernorum*. Ils étoient du nombre des Celtes, qui furent joints par Auguste à l'Aquitaine. Le *Velay*, après la division de l'Aquitaine en deux provinces, fut mis sous la première dans le quatrième siècle; il tomba dans le cinquième sous le pouvoir des Visigoths; & dans le sixième, après la mort d'Alaric, sous la domination des Francs. Ceux du *Velay* étoient comme les Auvergnats leurs voisins, sujets des rois d'Austrasie, qui tenoient une partie de l'Aquitaine.

Le duc Eudes se rendit maître du *Velay*, & son petit-fils en fut dépouillé par Pepin, dont les descendants jouirent de ce pays jusqu'au règne de Louis d'Outremer. Ce roi donna le *Velay* à Guillaume Têtes d'étoupes, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Ses successeurs donnerent une partie du *Velay* en fief, & l'autre partie à l'évêque de la ville du Puy, dans laquelle on avoit établi le siège épiscopal du *Velay*. (D. J.)

**VELCERA**, (Géogr. anc.) ville de l'Illyrie. Ptolomée, l. II. c. xvij. la marque sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Oënus & la ville Seni. Thevet dit que le nom moderne est *Bacharin*. (D. J.)

**VELCY-ALLÉ**, (Vannerie.) cri dont doit user le valet de limier en parlant à son chien, pour l'obliger à suivre les voies d'une bête quand il en a rencontré; ce cri peut servir aussi pour faire guéter & reguéter les chiens courans.

*Velcy-va-avant*, cri que doit dire le valet de limiers en parlant à son chien, lorsqu'il court une bête qui va d'assurance, & quand il en revient des voies, & quand ce sont des foulées ou des portées, il doit dire, *velcy-va-avant par les foulées*, ou *portées*, ou *par les fumées*, s'il s'en trouve & que c'en soit la saison.

*Velcy-revary-volcelets*, se dit d'un cerf qui ruse, & qu'on voit revenir sur les mêmes voies.

**VELDENTZ**, (Géogr. mod.) château d'Allemagne au cercle du bas Rhin, près de la Mozelle, chef-lieu d'un comté enclavé dans l'archevêché de Trèves, trois milles au-dessus de Traerbach. Longit. 24. 35. latit. 49. 51. (D. J.)

**VELDIDENA**, (Géogr. anc.) lieu de la Germanie, à 33 milles de *Vipstenum*, selon l'itinéraire d'Antonin. On croit que c'est aujourd'hui Wilten, abbaye de l'ordre de Prémontré, au voisinage d'Inspruck. (D. J.)

**VELESCY-ALLÉ**, (Vannerie.) cri dont on doit user quand on voit des fuites de loup, de fanglier, & de renard.

**VELETTE**, f. f. (Ichthiolog.) nom que donnent les Provençaux à un petit poisson fort singulier, qui flotte par milliers sur la surface de la Méditerranée. Je ne sache que M. de la Condamine qui l'ait décrit.

Ce petit poisson est de forme ovale, à-peu-près de



la grandeur d'une moule, mais sans coquille, fort plat, n'ayant pas une ligne d'épaisseur; sa longueur est depuis sept à huit lignes jusqu'à un pouce & demi, & sa largeur à peu-près la moitié de sa longueur; quelques marins ont rapporté en avoir vu comme la main vers nos îles d'Amérique, & d'une autre espèce sur nos rivières.

Quoi qu'il en soit, le corps de ceux dont il est ici question, est une substance molle, visqueuse, de couleur d'indigo foncé; les bords sont plus minces & plus transparens; le milieu est couvert de quantité de petits filets de relief argentés, qui forment des ovales concentriques & parallèles, lesquelles se perdent & deviennent imperceptibles, en approchant des bords. Toutes ces ovales sont traversées de plusieurs lignes qui partent de leur centre commun, comme dans les toiles d'araignées de jardin; le centre qui forme une éminence pointue, est l'endroit le plus relevé du corps de l'animal; le dessous vers le bord, est hérissé d'une prodigieuse quantité de filamens bleus, de trois à quatre lignes de long, qui paroissent être les pattes ou les nageoires de ce poisson, & qui ne se distinguent bien que dans l'eau. Il nage, ou pour mieux dire, il flotte sur la surface de la mer selon sa longueur, mais ce qui l'aide à s'y soutenir, & qui lui fait donner le nom de *velotte*, est une espèce de crête qui s'élève verticalement sur la surface supérieure.

Cette crête lui sert pour ainsi dire de voile, que les Provençaux nomment *vèle*; elle est à-peu-près aussi haute que l'animal est large; elle le traverse en ligne droite, obliquement; l'obliquité de la voile est toujours du même sens, c'est-à-dire de gauche à droite, en passant de la partie antérieure à la postérieure; son contour est à-peu-près demi-circulaire, excepté qu'il se termine au sommet par un angle saillant. Cette crête, voile, ou cartilage, comme on voudra la nommer, est très-mince, transparente & semblable à du talc; en la regardant de près, on la voit traversée d'un nombre infini de rameaux déliés qui forment une espèce de rézeau; elle a au toucher quelque solidité, à-peu-près comme de la corne très-mince, mais elle est bordée d'une membrane plus déliée, plus molle & plus transparente, qui se flétrit & s'affaïsse aussitôt que l'animal est hors de l'eau, d'où l'on peut à peine le retirer sans le blesser.

M. de la Condamine a mis plusieurs de ces insectes de mer dans un vaisseau rempli d'eau, où ils n'ont pas paru vivre plus d'une heure. On reconnoit qu'ils ne sont plus vivans, lorsqu'ils ne se soutiennent plus sur l'eau, comme dans leur situation ordinaire, qu'ils enfoncent plus d'un côté que de l'autre, ou qu'ils sont tout-à-fait renversés la voile en bas. *Mémoire de l'Acad. des Sciences, ann. 1732. p. 320. (D. J.)*

**VELEZ DE GOMERE**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, sur la côte de la Méditerranée, à quarante lieues de Malaga. Il y a un méchant arsenal, & un château où réside le gouverneur. Son port est capable de contenir quelques petits vaisseaux. Le pays ne produit qu'un peu d'orge, & n'offre par-tout que roches. C'est le port de la Méditerranée le plus proche de Fez. *Longitude 13. 32. latit. 35. (D. J.)*

**VELEZ-MALAGA**, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Grenade, dans une grande plaine, à deux milles de la mer, & à quatorze milles de Malaga. *Long. 13. 52. latit. 36. 27. (D. J.)*

**VELIA**, (*Géog. anc.*) ville de la Lucanie, dans le golfe Eléate, vis-à-vis des îles Oénétrides, sur le Héles, ou PHales; cette ville se nomme aujourd'hui *Pisciotia*, & la rivière l'*Alente*. Les îles Oénétrides sont Poncia & Ifacia. *Velia* est appelé par les Grecs *Elea*; & d'abord qu'elle fut fondée par les Phocéens, elle s'appella *Hylea*; Strabon, l. VI. dit qu'auprès

du golfe Poestanus, il y en a une autre qui lui est contigu, où l'on voit une ville qui fut appelée *Hylea*, par les Phocéens ses fondateurs, *Ellea* par d'autres, du nom d'une certaine fontaine, & que de son tems on la nommoit *Elea*.

Selon Etienne le géographe, la ville d'Eléa avoit pris son nom d'une riviere qui la baignoit, & de son tems cette ville se nommoit *Vélla*. Cette riviere est l'Héles, d'où on appella la ville *Hélla*, & dans la suite l'aspiration fut changée en la lettre V. Plin. l. III. c. v. Cicéron, l. VII. épist. xix. & Velléius Paterculus, l. II. c. lxxix. disent *Vélla*.

Le nom des habitans varie comme celui de la ville, les anciens écrivent quelquefois *Eléates*, quelquefois *Vélienses*, & Virgile, *Aeneid*, l. VI. vers 366. dit:

*Portusque require Velinos.*

Ses médailles se connoissent par ce mot,  $\text{ΥΕΛΗΩΝ}$ . Cette ville a été la patrie de Zénon Eléate, l'un des principaux philosophes de l'antiquité, & qui floriffoit dans la soixante & dix-neuvième olympiade. Il fut disciple de Parménide, & l'un des plus beaux hommes de son tems, en quoi il ressembloit à Apulée, à Pythagore, & à plusieurs autres philosophes. Zénon est nommé le *Palamède d'Elée*, dans le sophiste de Platon; c'étoit un philosophe qui renverfoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. Ses sentimens étoient à-peu près les mêmes que ceux de Xénophanes & de Parménides, touchant l'unité, l'incompréhensibilité, & l'immutabilité de toutes choses; vous en trouverez l'exposition dans ce Dictionnaire.

On a eu soin à l'article **SIDON**, de distinguer les différens philosophes qui ont porté le nom de Zénon, car il ne faut pas les confondre; celui-ci est non-seulement connu pour être l'inventeur de la dialectique la plus captieuse, mais sur-tout pour avoir entrepris de redonner la liberté à sa patrie opprimée par un tyran. Son projet ayant été découvert, il souffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Voyez ce qu'en rapporte Diogene Laërce, liv. IX. avec le commentaire de Ménage. (*D. J.*)

**VELIA**, (*Géog. anc.*) lieu de la ville de Rome, selon Denys d'Halicarnasse, l. V. c. xix. C'étoit une éminence escarpée, qui commandoit le marché de Rome & les comices; ou plutôt c'étoit la croupe du mont Palatin, du côté où cette montagne dominoit le marché de Rome. (*D. J.*)

**VELIATES**, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie. Plin. l. III. c. xv. qui les met dans la huitième région, les surnomme *Véleri*. Ce sont les mêmes *Véliates* qu'il place dans la Ligurie; car la Ligurie étoit dans la huitième région, & ce sont les *Véleates* de Valerius Flaccus.

**VÉLIE**, (*Topogr. de Rome.*) c'étoit une éminence sur le mont Palatin, exposée au soleil levant, & qui avoit vûe sur la place romaine. Cette éminence, dit Varron, fut nommée *Vélie*, à *velendâ lanâ*, parce qu'on y conduisoit les moutons, pour leur arracher la laine, avant qu'on eût l'usage de les tondre. Valerius Publicola bâtit d'abord sa maison au haut de cette éminence; mais comme on crut qu'il aspirait à la royauté, & qu'il vouloit s'en faire un lieu de défense, parce que la situation naturelle de sa maison avoit l'air d'une forteresse, il la démolit & en bâtit une autre au pié de la colline, afin que du sommet, ainsi qu'il s'en expliqua lui-même dans son apologie, le peuple pût l'accabler plus aisément de pierres, si jamais il trahissoit ses devoirs. (*D. J.*)

**VELIKA**, (*Géog. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Esclavonie, au-dessous du confluent des rivières *Velika* & *Pakra*. Il y a des géographes qui prennent *Velika* pour l'ancienne *Variona*.



VELIKA, LA, (Géog. mod.) rivière de Hongrie en Esclavonie. Elle prend sa source dans la partie septentrionale du comté de Creits, & se perd dans la Save, à quelques lieues au-dessous de Sissek. (D. J.)

VELIKIE-LOUKI ou VELIKUTOUKI, (Géog. mod.) ville de l'empire russe, dans la partie occidentale du duché de Rzeva, entre Rzeva la déserte & Nevel, avec un château sur la rivière pour sa défense. Le nom de cette ville en langue du pays veut dire *les grands prés*. Long. 49. 15. lat. 56. 33. (D. J.)

VÉLIN, s. m. sorte de parchemin plus fin, plus uni & plus beau que le parchemin ordinaire: il est fait de peau de veau, d'où lui vient son nom. Voyez l'article PARCHEMIN & PAPIER.

S. Jérôme place la découverte du vélin sous le règne d'Attalus; il n'est pas le seul de ce sentiment. Tzezès avance la même chose, ainsi qu'un écrivain anonyme dont Saumaïse rapporte les paroles dans ses exercices sur Pline. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Gratès le grammairien, contemporain d'Attalus, & son ambassadeur à Rome; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suetone, quoique sans aucun fondement; mais nous avons indiqué plus particulièrement l'époque du vélin au mot PAPIER. (D. J.)

VÉLIN, (Doreurs.) les maîtres peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gèvres, nomment ainsi des bordures de bois uni, qui servoient autrefois à encadrer des images de vélin d'une certaine grandeur, qui ont servi depuis de modèle déterminé pour toutes les estampes de leur volume.

VÉLIN, (Manufact.) c'est ce qu'on appelle communément *point royal* ou *point de France*. La manufacture de ce vélin a été inventée dans la ville d'Alençon, & s'est communiquée dans quatre villes circonvoisines, où l'on ne le nomme point autrement que *vélin*, quoique ce terme soit inconnu à Paris & ailleurs. On appelle *fil à vélin* & *aiguilles à vélin*, les fils fins & les petites aiguilles dont se servent les vélineuses. Quoique cette sorte d'ouvrage soit inventé dans le dernier siècle, on ne fait pourtant pas ce qui lui a donné le nom de *vélin*. Peut-être est-ce le vélin effectif ou le parchemin, sur lequel les ouvrières travaillent, & qu'elles appellent *parches*. Savary.

VELINO LE, (Géog. mod.) rivière d'Italie; elle a sa source au royaume de Naples dans l'Apennin, à environ 45 milles de l'endroit où elle se jette dans la Nera, & à 4 milles au-dessus de Terni. La cascade du *Velino*, nommée la *cascata del Marmore*, est préférable à celle de Tivoli, & ne cède qu'à celle de Niagara, dans l'Amérique septentrionale. Cette cascade consiste en ce que le *Velino*, grossi de plusieurs eaux, court rapidement à un rocher uni, & large de 60 pas, taillé à-plomb par la nature, & élevé d'environ 300 piés au-dessus d'un autre rocher que la chute continuelle des eaux a creusé comme un vaste gouffre; ce dernier rocher est semé de pointes inégales, où l'eau qui tombe de si haut se brise en une infinité de parties, qui jaillissant en l'air, fait comme une bruine; les rayons du soleil en tombant dessus, se réfléchissent diversément, & forment des milliers d'arcs-en-ciel qui changent & qui se succèdent les uns aux autres d'une manière admirable. (D. J.)

VELINUS LACUS, (Géog. anc.) lac d'Italie chez les Sabins, au nord de Casperia, & présentement appelé *Lago di Rieti*. Lorsque l'on assembla à Rome les députés des villes & des colonies, qui avoient intérêt au projet que l'on avoit proposé de détourner le cours des rivières & des lacs qui causoient les inondations du Tibre; les habitans de Réate empêchèrent, selon Tacite, *Ann. l. I. c. lxxix.* qu'on ne bouchât le passage par où le lac *Velinus* se décharge dans la Néra.

Tome XVI,

Pline, *l. III. c. xij.* dit que les Sabins habitoient sur les bords des lacs *Velini*, parce que ce lac est divisé en plusieurs parties qui sont formées par le fleuve *Velinus*, dont parle Virgile au vers 517 de l'*Énéide. l. VII.*

*Sulfureâ Noralbus aquâ fontefque Velinâ.*

Ce fleuve *Velinus* étoit accru de la rivière *Télonia*, fameuse par la défaite de *Rutilius*, selon *Orose, l. V. c. xviiij.* On voyoit autour du lac *Velinus*, des champs fertiles & de gras pâturages que *Virgile, Énéid. l. V. v. 712.* appelle *rosæ rura Velinâ.* (D. J.)

VELITES, s. m. pl. (*Art milit. des Rom.*) les *vérites* étoient l'une des quatre sortes de soldats qui composoient les légions. On prenoit les plus jeunes & les plus pauvres, pour en former des *vérites*; leur paie étoit moins forte que celle des autres soldats, & on les armoit à la légère. On les nommoit quelquefois *antesignani*, parce qu'on les plaçoit souvent avant les enseignes aux premiers rangs, & qu'ils commençoient le combat.

Ils avoient pour armes défensives, un petit bouclier rond, d'un pié & demi de diamètre; une espèce de petit casque, d'un cuir fort, couvert de quelque peau de bête sauvage, comme de loup; mais sans armure, afin d'être plus dispos. Leurs armes offensives étoient l'épée, le javelot, d'un bois de la grosseur du doigt, long de trois piés, avec une pointe longue de huit pouces, mais si fine que ce javelot ne pouvoit être tourné contre celui qui l'avoit lancé.

Les *vérites* armés de frondes, ne servoient que pour escarmoucher; aussi leur étoit-il permis de fuir, n'ayant point d'armes défensives pour en venir aux mains. Ils se rangeoient d'abord à la queue des troupes, & delà ils s'avançoient aux premiers rangs; quelquefois on les plaçoit dans les intervalles de la première ligne, d'où ils escarmochoient entre les deux armées; quand le choc commençoit, ils se retiroient derrière les autres, d'où ils lançoient leurs traits, ou des pierres avec la fronde, par-dessus la tête de ceux des premiers rangs; c'est ce qu'ils pouvoient faire avec d'autant plus de facilité, qu'on donnoit peu de hauteur à ces premiers rangs. Avant l'institution de cette milice, la première ligne de la légion servoit d'infanterie légère. Enfin on employoit souvent les *vérites* pour accompagner la cavalerie dans les prompts expéditions.

Leur établissement ne se fit que dans la seconde guerre punique, selon *Valere Maxime, l. II. c. iij.* qui fait l'honneur de cette idée à un centurion nommé *Quintus Mavius*. Ils étoient également distribués dans chaque corps, n'ayant point de commandant particulier. Selon *Tite-Live*, il y en avoit 20 dans chaque manipule; ce qui faisoit 60 par cohorte, & 600 par légion quand elle étoit de 6000 hommes. Avant qu'il y eût des *vérites*, les troupes qui formoient l'infanterie légère s'appelloient *rorarii* & *accensi*. Voyez LÉGION & MILITAIRE, discipline des Romains.

J'ajouterai seulement que pour bien entendre les historiens romains qui parlent souvent des *vérites*, il faut savoir que ces sortes de soldats armés à la légère, se divisoient en frondeurs qui jetoient des pierres; en dardeurs qui lançoient le javelot, & en archers qui tiroient des fleches.

Sous les empereurs Trajan, Adrien & Antonin le pieux, les *vérites* portoient un corcelet de fer, ou une cuirasse à écailles de poisson; mais les frondeurs en particulier, n'étoient vêtus que de leurs habits à pans du bas retrouffés. Les archers ou tireurs d'arc avoient le pot en tête, une cotte-d'armes à écailles, un carquois garni de fleches, & du côté gauche une épée. Enfin ils portoient à la main l'arc avec lequel ils tiroient des fleches. (D. J.)

VELITIAE, (Géog. anc.) ville d'Italie. *Festus, de*

T T t t t ij



*verbor. signif.* en fait mention au mot *novæ curiæ*, en ces termes: *Velitia res divinæ fiunt in veteribus curiis.* Elle tiroit son nom des peuples *Velitienses*, dont parle Pline, quoique la plupart des exemplaires imprimés de cet ancien lisent *Vellicenses*, au lieu de *Velitienses*. (D. J.)

**VELITIS**, (*Hist. nat.*) nom que les anciens donnoient à une espèce de sable, dont ils faisoient usage pour la composition du verre; ils choissoient pour cela le sable le plus pur qui se trouvoit sur le bord des rivières, & ils le mêloient avec le *natron* ou sel alkali minéral. Ce sable se nommoit aussi *hyalitis* du mot grec *υαλος*, qui signifie verre.

**VELITRÆ**, (*Géog. anc.*) Vélitres, ville d'Italie, dans le Latium, & la capitale des Volques, aujourd'hui *Velitri* ou *Velletri*. Ancus mit le siège devant cette ville, & la pressa tellement, que les habitans réduits à l'extrémité, firent sortir de leurs murs leurs vieillards en état de supplians. Ceux-ci promirent de réparer au gré du roi, les torts que leurs concitoyens pouvoient avoir faits aux Romains, & de livrer les coupables. Ancus se laissa gagner par cette soumission, & mit les habitans de *Velitræ* au nombre des alliés.

L'an 259 de la fondation de Rome, Virginius ayant battu les Volques, entra pêle-mêle dans la ville de *Velitræ* avec les fuyards, & n'épargna qu'un petit nombre d'habitans qui mirent les armes bas. Trois ans après, la peste y fit de si grands ravages, qu'à peine il resta dans cette ville la dixième partie des citoyens. Ceux qui échappèrent furent contraints de se donner à la république de Rome, & de la supplier d'envoyer chez eux des habitans pour repeupler leur ville; les Romains y envoyèrent une colonie.

Environ cent cinquante ans après, les habitans de Vélitres, quoique colonie romaine, s'allierent avec les ennemis de Rome. On usa d'une grande sévérité à leur égard, leur ville fut rasée. Son sénat fut transporté ailleurs, & l'on ordonna à tous ses habitans, d'aller fixer leur demeure de l'autre côté du Tibre. Si quelqu'un entreprenoit de le repasser, on l'obligeoit à payer mille as d'airain, & l'on avoit droit d'exiger cette somme de lui, en le saisissant au corps. Les campagnes de leurs sénateurs furent distribuées à une nouvelle colonie.

La ville de *Velitræ* reprit ensuite son ancienne forme. Suétone nous apprend que la famille d'Auguste étoit une des principales de cette ville. Les habitans sont appelés *Veliternus populus*, par Tite-Live, liv. VIII. ch. xij. & *Veliterni*, par Pline; liv. III. ch. v. On voit dans Gruter, p. 297. une ancienne inscription, où il est parlé d'une victoire remportée sur ces peuples. *Mœnius... de Veliternis, prædixit. Ocl.* (D. J.)

**VELLA**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caractères, selon Linnæus; le calice est cylindrique, droit, composé de quatre feuilles obtuses, minces, & qui tombent avec la fleur; la fleur est à quatre pétales, disposés en croix, de forme ovale, & de la longueur du calice; les étamines sont six filets, dont il y en a deux opposés l'un à l'autre, & qui sont plus courts que les quatre autres; les bossettes sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est conique; le stigma est simple; le fruit est une gouffe ronde, à crête pendante, contenant deux loges, & divisée par une pellicule deux fois aussi considérable que la gouffe même; les semences sont rondelettes. Linnæi, *gen. plant.* p. 317. (D. J.)

**VELLA**, (*Géog. mod.*) ville de la haute Ethiopie, au royaume de Dancali, à 20 lieues du détroit de Babelmandel, à 77<sup>d</sup> du premier méridien, & à 3 de latit. septentrionale. (D. J.)

**VELLA**, là, (*Géog. mod.*) ou la *Verra*, rivière d'Italie, dans la partie orientale de l'état de Gènes. Elle prend sa source dans l'Apennin, & se jette dans la Magra, à 4 milles au-dessus de Sarzana. On croit que c'est le *Boacilus* des anciens. (D. J.)

**VELLANIS**, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Moesie. Ptolomée, l. III. c. x. la marque parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Si nous en croyons *Lazius*, le nom moderne est *Larzy*. (D. J.)

**VELLATES**, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, selon Pline, l. IV. c. xix. Ces peuples, dit le p. Hardouin, sont les *Velauni* de Ptolomée, l. II. c. vij. & ils habitoient entre les *Auscii* & les *Rhuteni*. (D. J.)

**VELLAVI** ou **VELAUNI**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique. Ptolomée leur donne une ville nommée *Ruesium* ou *Ruessum*. Quelques-uns veulent que cette ville soit la même qu'*Anicium* ou *Podium*, Pui-en-Vélay; cependant la ville *Vellava* étoit, selon Grégoire de Tours, l. X. c. xxv. à quelque distance d'*Anicium*. (D. J.)

**VELLAUNODUNUM**, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule celtique, ou lyonnoise. César, de *Bell. gall.* l. VII. dit que c'étoit une ville des Senones, dont il s'empara. On ne s'accorde point sur le nom moderne de cette ville des Sénonois: M. de Valois a cru que c'étoit Montargis; mais cela ne se peut, parce que Montargis est une ville du moyen âge. Vigenere a ouvert le premier l'avis, que ce pouvoit être Château-Landon, à 4 lieues de Montargis, sur le grand chemin de Paris à Lyon. Il se trouve en effet quelque affinité entre Landon & *Laudunum*, car pour le mot de *château*, c'est une épithète moderne; cependant M. Lancelot estime, que c'est plutôt Sevi-nière, qui est à une ou deux lieues de Châtillon-sur-Loin, environ à moitié chemin de Sens à Orléans. André Duchesne veut que ce soit aujourd'hui Villeneuve-le-roi, lieu dépendant du ressort de Sens; mais le plus grand nombre des géographes françois s'en tient à l'opinion de Vigenere. Ce qu'il y a de sûr, c'est que *Vellaunodunum* n'étoit pas éloignée d'*Agen-dicum*, Sens, puisque César en partant de cette dernière ville, se rendit le lendemain devant *Vellaunodunum*. (D. J.)

**VELLEIACIUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule cispadane, aux environs de Plaisance, au milieu des colines. Pline, l. VII. c. xlix. dit qu'on y avoit vû six hommes de cent dix ans, quatre de six vingt ans, & un de cent quarante ans. (D. J.)

**VELLEIEN**, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) ou *sénatus-consulte velleïen*, est un décret du sénat, ainsi appelé parce qu'il fut rendu sous le consulat de M. Sillanus & de *Velleius Tutor*, du tems de l'empereur Claude, par lequel on restitua les femmes contre toutes les obligations qu'elles auroient contractées pour autrui, & qu'on auroit extorquées d'elles par violence, par autorité & par surprise, pourvu qu'il n'y eût eu aucune fraude de leur part.

On entend aussi quelquefois par le terme de *velleïen* simplement, le bénéfice accordé par ce sénatus-consulte.

Les lois romaines n'avoient pas d'abord porté les précautions si loin que ce sénatus-consulte en faveur des femmes & filles.

La loi julia permettoit au mari de vendre les biens dotaux de sa femme, pourvu qu'elle y donnât son consentement; il lui étoit seulement défendu de les hypothéquer, du consentement même de sa femme, parce qu'on pensa qu'elle se prêteroit plus volontiers à l'hypothèque de ses fonds qu'à la vente.

Cette loi n'avoit porté ses vues que sur le fonds dotal, & non sur les meubles & choses mobilières même apportées en dot, elle ne concernoit d'ailleurs que les fonds dotaux situés en Italie; mais quelques-



uns tiennent que la femme qui étoit sur le point de se marier, pouvoit prendre certaines précautions par rapport à ses fonds dotaux qui étoient situés hors l'Italie.

Quoi qu'il en soit, elle avoit toute liberté de disposer de ses paraphernaux, & conséquemment de s'obliger jusqu'à concurrence de ses biens, bien entendu que l'obligation fût contractée par la femme pour elle-même, & non pour autrui.

En effet, il fut d'abord défendu par des édits d'Auguste & de Claude, aux femmes de s'obliger pour leurs maris.

Cette défense ne fut faite qu'aux femmes mariées, parce que dans l'ancien droit que l'on observoit encore en ces tems-là, toutes les personnes du sexe féminin étoient en tutelle perpétuelle, dont elles ne sortoient que lorsqu'elles passaient sous l'autorité de leurs maris; c'est pourquoi la prohibition de cautionner ne pouvoit concerner que les femmes mariées.

Mais sous l'empereur Claudius, les filles & les veuves ayant été délivrées de la tutelle perpétuelle, tout le sexe féminin eut besoin du même remède, la pratique s'en introduisit sous le consulat de M. Silanus & de Velleius Tutor, & elle fut confirmée par l'autorité du sénat.

Le décret qu'il fit à cette occasion est ce que l'on appelle le *sénatus-consulte velleïen*.

Il fut ordonné par ce décret que l'on observeroit ce qui avoit été arrêté par les consuls Marcus Silanus & Velleius Tutor, sur les obligations des femmes qui se feroient engagées pour autrui; que dans les fidéjussions ou cautionnements & emprunts d'argent que les femmes auroient contractés pour autrui, l'on jugeoit anciennement qu'il ne devoit point y avoir d'action contre les femmes, étant incapables des offices virils, & de se lier par de telles obligations; mais le sénat ordonna que les juges devant lesquels seroient portées les contestations au sujet de ces obligations, auroient attention que la volonté du sénat fût suivie dans le jugement de ces affaires.

Le jurisconsulte Ulpien, qui rapporte ce fragment du sénatus-consulte *velleïen*, applaudit à la sagesse de cette loi, & dit qu'elle est venue au secours des femmes à cause de la foiblesse de leur sexe, & qu'elles étoient exposées à être trompées de plus d'une manière; mais qu'elles ne peuvent invoquer le bénéfice de cette loi s'il y a eu du dol de leur part, ainsi que l'avoient décidé les empereurs Antonin le pieux & Sévère.

Cette loi, comme l'observent les jurisconsultes, ne refuse pas toute action contre la femme qui s'est obligée pour autrui; elle lui accorde seulement une exception pour se défendre de son obligation, exception dont le mérite & l'application dépendent des circonstances.

Le bénéfice ou exception du *velleïen* a lieu en faveur de toutes les personnes du sexe, soit filles, femmes ou veuves, contre toutes sortes d'obligations verbales ou par écrit; mais il ne sert point au débiteur principal, ni à celui pour qui la femme s'est obligée.

Plusieurs jurisconsultes tirent des annotations sur le sénatus-consulte *velleïen*, ainsi qu'on le peut voir dans le titre du digeste *ad S. C. velleïanum*.

L'empereur Justinien donna aussi deux lois en interprétation du *velleïen*.

La première est la loi 22. au *cod. ad S. C. velleïanum*, par laquelle il ordonne que si dans les deux années du cautionnement fait par la femme, pour autre néanmoins que pour son mari, elle approuve & ratifie ce qu'elle a fait, telle ratification ne puisse rien opérer, comme étant une faute réitérée, qui n'est que la suite & la conséquence de la première.

Mais cette même loi veut que si la femme ratifie

après deux ans, son engagement soit valable, ayant en ce cas à s'imputer de l'avoir ratifiée après avoir eu un tems suffisant pour la réflexion.

Cette loi de Justinien ne regardoit que les intercessions des femmes faites pour autres que pour leurs maris; car par rapport aux obligations faites pour leurs maris, Justinien en confirma la nullité par sa *novelle 134. chap. viij.* dont a été formée l'authentique *si quæ mulier*, insérée au code *ad sénatus-consult. velleïanum*.

La disposition de ces lois a été long-tems suivie dans tout le royaume.

Le parlement de Paris rendit le 29 Juillet 1595, un arrêt en forme de règlement, par lequel il fut enjoint aux notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger valablement pour autrui, sur-tout pour leurs maris, sans renoncer expressément au bénéfice du *velleïen*, & de l'authentique *si quæ mulier*, & d'en faire mention dans leurs minutes, à peine d'en répondre en leur nom, & d'être condamnés aux dommages & intérêts des parties.

Mais comme la plupart des notaires ne savoient pas eux mêmes la teneur de ces lois, ou ne les savoient pas expliquer, que d'ailleurs ces sortes de renonciation n'étoient plus qu'un style de notaire, le roi Henri IV. par un édit du mois d'Août 1606, fait par le chancelier de Sillery, abrogea la disposition du sénatus-consulte *velleïen* de l'authentique *si quæ mulier*, fit défenses aux notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes, & déclare leurs obligations bonnes & valables, quoique la renonciation au *velleïen* & à l'authentique n'y fussent point insérées.

Cet édit, quoique général pour tout le royaume, ne fut enregistré qu'au parlement de Paris. Il est observé dans le ressort de ce parlement, tant pour le pays de droit écrit, que pour les pays coutumiers.

Il y a cependant quelques coutumes dans ce parlement, où les femmes ne peuvent s'obliger pour leurs maris; telles sont celles d'Auvergne, de la Marche & du Poitou, dont les dispositions sont demeurées en vigueur, l'édit de 1606 n'ayant dérogé qu'à la disposition du droit, & non à celle des coutumes.

La déclaration du mois d'Avril 1664 déclare, qu'à la vérité les obligations passées sans force ni violence par les femmes mariées à Lyon & dans les pays de Lyonnais, Mâconnois, Forès & Beaujolois, seront bonnes & valables, & que les femmes pourront obliger tous leurs biens dotaux ou paraphernaux mobiliers & immobiliers, sans avoir égard à la loi *julia*, que cette déclaration abroge à cet égard.

On tient que cette déclaration fut rendue à la sollicitation du sieur Perrachon, pour-lors fermier général de la généralité de Lyon, qui la demanda pour avoir une plus grande sûreté sur les biens des sous-fermiers, en donnant à leurs femmes la liberté d'engager leurs biens dotaux, & en les faisant entrer dans les baux.

Cette déclaration n'ayant été faite que pour les pays du Lyonnais, Forès, Beaujolois & Mâconnois, elle n'a pas lieu dans l'Auvergne, quoique cette province soit du parlement de Paris, la coutume d'Auvergne ayant une disposition qui défend l'aliénation des biens dotaux.

L'édit de 1606 qui valide les obligations des femmes, quoiqu'elles n'ayent point renoncé au *velleïen* & à l'authentique *si quæ mulier*, est observé au parlement de Dijon depuis 1609, qu'il y fut enregistré.

Les renonciations au *velleïen* & à l'authentique ont aussi été abrogées en Bretagne par une déclaration de 1683, & en Franche-Comté par un édit de 1703.

Le sénatus-consulte *velleïen* est encore en usage dans tous les parlemens de droit écrit; mais il s'y pratique différemment.

Au parlement de Grenoble la femme n'a pas be-



soin d'avoir recours au bénéfice de restitution pour être relevée de son obligation.

Dans les parlemens de Toulouse & de Bordeaux, elle a besoin du bénéfice de restitution, mais le tems pour l'obtenir est différent.

Au parlement de Toulouse elle doit obtenir des lettres de rescision dans les dix ans, on y juge même qu'elle ne peut renoncer au sénatus-consulte *velleïen*, ce qui est contraire à la disposition du droit.

Au parlement de Bordeaux, le tems de la restitution ne court que du jour de la dissolution du mariage; néanmoins si l'obligation ne regardoit que les paraphernaux, que le mari n'y fût pas intéressé, les dix ans courroient du jour du contrat.

En Normandie, le sénatus-consulte *velleïen* n'a lieu qu'en vertu d'un ancien usage emprunté du droit romain, & qui s'y est conservé; car l'édit de 1606 n'a point été enregistré au parlement de Rouen; le sénatus-consulte *velleïen* y est même observé plus rigoureusement que dans le droit romain; en effet, la renonciation de la femme au bénéfice de cette loi, n'y est point admise, & quelque ratification qu'elle puisse faire de son obligation, même après les dix années, elle est absolument nulle, & on la déclare telle, quoiqu'elle n'ait point pris de lettres de rescision.

Le sénatus-consulte *velleïen* est considéré comme un statut personnel, d'où il suit qu'une fille, femme, ou veuve domiciliée dans un pays où cette loi est observée, ne peut s'obliger elle ni ses biens pour autrui, en quelque pays que l'obligation soit passée, & que les biens soient situés. Voyez au digeste & au code, les *lit. ad senatus-consultum velleianum*, la *novelle 134. cap. viij.* Pausus, *ij. 11.* Lucius, Fillau, Duprier, le Brun, Stokmans, Coquille, Lapeyrere, Hevin, Bretonnier, Fröland, Boulenois, & les *mois* FEMME, OBLIGATION, DOT, LOI JULIA. (A)

VELLÉITÉ, f. f. dans les écoles de Philosophie, est définie communément, *une volonté foible, froide & languissante.*

D'autres disent qu'elle emporte impuissance d'obtenir ce qu'on demande. D'autres prétendent que c'est un desir passager pour quelque chose dont on ne se soucie pas beaucoup, & qu'on ne veut pas se donner la peine de chercher: comme, *Catus amat piscem, sed non vult tangere limpham.* Si on examinoit bien toute sa vie, on trouveroit que la cause pour laquelle on a eu si peu de succès, c'est qu'on n'a presque point eu de volonté; mais qu'excité par le desir de la chose, retenu par la paresse, la pusillanimité, la vue des difficultés, on n'a eu que des demi-volontés. Les Italiens ont un proverbe qui contient le secret de devenir pape; & ce secret c'est de le vouloir.

VELLELA, c'est le terme qu'on doit dire quand on voit le lievre, le loup & le sanglier.

VELLETRI, VELETRI, ou VELITRI, (Géog. mod.) en latin *Velitria*, ancienne ville d'Italie, dans la campagne de Rome, près de la mer, sur une hauteur, à 6 milles d'Albano, à 8 de Marano, à 14 de Segni, & à 20 de Rome.

Cette ville, autrefois la capitale des Volsques, est aujourd'hui la demeure des doyens du sacré college. Elle a infiniment souffert dans les révolutions de l'empire, & dans les guerres civiles qui ont mis tant de fois l'Italie en feu; ses rues sont encore belles, & ses maisons ont quelque apparence, mais elles sont presque sans habitans, excepté des religieux & des religieuses. Le palais Ginetti, élevé par l'architecte Lunghi, passe pour un ouvrage de magnificence & de goût; c'est la seule chose curieuse à voir dans cette ville. Le prince Lobkowitz fit sur *Velétri* en 1744, la même entreprise que le prince Eugene avoit faite sur Crémone en 1702, & elle eut le même succès. Long. 30. 36. lat. 41. 40. (D. J.)

VELLICA, (Géog. anc.) ville de Cantabrie vers les sources de l'Hebre, aujourd'hui la *Guardia*, ou *Medina del Pomar*. Peut-être que cette ville étoit célèbre par le culte du dieu Endovellicus, & que c'étoit le lieu où il avoit pris naissance, ce qui l'avoit fait nommer *Endo-Vellicus*, l'*Endo de Vellica*, comme l'Apollon de Delphes, l'Hercule de Tyr. Ce fut sous les murailles de cette ville que les généraux d'Auguste battirent les Cantabres, au rapport de Florus, *l. IV. c. xij.* (D. J.)

VELLICATION, f. f. chez les Médecins, est l'action de piquotter, de pincer. Ce mot se dit plus particulièrement d'une sorte de convulsions soudaines qui arrivent aux fibres de muscles. Voyez FIBRE & CONVULSION.

VELLACASSES, (Géog. anc.) ce nom est aussi écrit *Velocasses* dans César, *Bel. Gall. l. II. cap. xij.* Pline, *l. IV. cap. xvij.* écrit *Vellocasses*, & met les *Vellocasses* dans la Gaule narbonnoise: *Lugdunensis Gallia*, dit-il, *habet Loxovios, Vellocasses, Galatas, Venetos.* En effet, Auguste tira ces quatre peuples de la Gaule belgique pour les mettre dans la Gaule lyonnaise. (D. J.)

VELLON, f. m. (terme de Monnoie.) ce mot espagnol signifie, en fait de monnoie, ce qu'on appelle en France *billon*; il se dit particulièrement des espèces de cuivre.

VELOCITÉ, f. f. (Phys.) est la même chose que *vitesse*; ce dernier mot est plus usité.

VELOUR, (Géog. mod.) ville des Indes, au royaume de Carnate, à l'ouest de Cangi-Vouran & d'Alcatile. Il y a toujours un gouverneur dans cette ville, & la forteresse est une des principales du pays.

VELOURS, (Étoffe de soie.) le *velours* uni se fait avec une chaîne par le tissu communément appelé *toile*; une seconde chaîne communément appelée *poil*, & de la trame; on fortifie la seconde chaîne de plus ou moins de brins, suivant le nombre de poils dont on veut le qualifier.

La quantité de poil augmente la qualité & la force du *velour*; on en désigne le nombre par les barres jaunes qui sont aux lières; on fabrique depuis un poil & demi jusqu'à 4 poils; ils se font ordinairement de 11 24<sup>es</sup> d'aune. Voyez ÉTOFFE DE SOIE.

Il se fait aussi des *velours* frisés, des *velours* coupés & frisés, des *velours* à la reine, des *velours* à quareau tout coupé, des *velours* ras, des *velours* cannelés, des *velours* chinés; on a poussé ce genre d'étoffe jusqu'à faire des *velours* à deux endroits, & de deux couleurs opposées l'une sur un côté, l'autre de l'autre; mais cela n'a pas été suivi. Cette étoffe se fabrique en divers endroits, comme Lyon, Gènes & autres lieux. Voyez ÉTOFFE DE SOIE.

Maniere dont on travaille le *velours* ciselé. Comme nous avons rapporté à ce genre d'étoffe presque toute la fabrication des autres, nous allons en traiter au long; en sorte que celui qui se donnera la peine de bien entendre cet article, ne sera étranger dans aucune manufacture d'ourdisage, n'ayant jamais qu'à passer du plus composé au moins composé. Nous tâcherons d'être exact & clair; & s'il nous arrive de pécher contre l'une ou l'autre de ces qualités, ce sera ou par la difficulté même de la matière, ou par quelque autre obstacle insurmontable. Car nous avons fait construire & monter un métier complet sous nos yeux; nous l'avons ensuite démonté, & nous nous sommes donnés la peine de travailler.

Nous avons ensuite jetté sur le papier les choses; puis nous avons fait revoir le tout par d'habiles manufacturiers.

Ce mémoire a deux parties. Dans la première, on verra l'ordre que nous avons suivi dans notre essai; dans la seconde, ou dans les notes, on verra l'ordre que l'on suit dans une manufacture réglée.



Nous traiterons 1°. des parties en bois du métier, & de leur assemblage.

2°. Des parties en fil, en foie, en ficelle, & autres matieres, de leur disposition & de leur usage.

3°. Des outils, de leurs noms & de la maniere de s'en servir.

4°. De la main d'œuvre, du deffein, de la lecture, & de la maniere de travailler.

*Du bois du métier.* Les parties  $AB, ab$ , qui ont mêmes dimensions, mêmes façons & même situation, ont depuis  $A, a$ , jusqu'à  $B, b$ , 6 piés de longueur; leur équarrissage est de 6 à 7 pouces; elles s'assemblent par des tenons de dimensions convenables avec les pieces  $CD, cd$ . Elles sont perpendiculaires au plan & paralleles entre elles. On les appelle les *piliers* de devant du métier.

Les parties  $EF, ef$ , qui ont mêmes dimensions, mêmes façons, & même situation entr'elles, qui sont paralleles l'une à l'autre, & aux parties  $AB, ab$ , qui s'assemblent par des tenons aux pieces  $CD, cd$ , s'appellent les *piliers* de derriere.

Les parties  $CD, cd$ , qui ont mêmes dimensions, mêmes façons, même disposition, qui sont paralleles entr'elles, qui reçoivent dans leurs mortaises  $C, c$ , les tenons des piliers de devant, & dans leurs mortaises  $D, d$ , les tenons des piliers de derriere, ont 12 piés de longueur, sur 6 à 7 pouces d'équarrissage, & s'appellent les *estases* ou *traverses d'en-haut*.

Les estases ont à chacune de leur extrémité une ouverture quarrée ou oblongue  $GH, gh$ , qui reçoivent les tenons des deux pieces de bois  $Gg, Hh$ . Ces tenons sont percés, & peuvent admettre un petit coin de bois. Les pieces de bois servent, à l'aide des coins, à tenir les estases fermement à la même distance & sur le même parallélisme; & on les appelle par cette raison les *clés* du métier.

On a pratiqué à l'extrémité inférieure de chacune des pieces  $AB, ab$ , une ouverture oblongue  $IK$ ; la piece de bois  $IK$  a deux tenons qui remplissent les ouvertures  $I$  &  $K$ , & chacun de ces tenons est percé, & peut admettre un petit coin qui sert, avec la piece  $IK$ , à tenir les piliers de devant fermement à la même distance, & sur le même parallélisme.

Il y a encore aux extrémités des quatre piliers quatre mortaises  $LM, lm$ , qui servent à recevoir les tenons de deux barres de bois  $LM, lm$ , paralleles entr'elles & aux estases, & servant à tenir paralleles entr'eux les piliers.

Ces barres  $LM, lm$ , ont, à une distance convenable, des piliers de derriere, chacune une ouverture oblongue  $NO$ . La piece  $NO$  a deux tenons qui entrent dans les mortaises  $N, O$ , & elle sert à plusieurs usages. Le premier est de tenir les barres  $LM, lm$ , paralleles & à la même distance. Le second est de soutenir les marches.

Les pieces  $PQ^1, PQ^2, PQ^3$ , & qu'on voit ici au nombre de sept, percées par leur extrémité  $Q$ , traversées des pieces de fer  $rs$ , & soutenues au-dessus de la barre  $no$ , par deux pitons plantés dans cette barre, s'appellent les *marches*.

Il n'y en a que sept ici, mais il peut y en avoir davantage; c'est selon l'ouvrage que l'on travaille. Par exemple, dans le *velours* à jardin, en supposant qu'il y ait cinq marches de pieces, il y a certainement quatre marches de poil.

Les barres  $Lm, lm$ , ont à leur extrémité  $L, l$ , chacune une mortaise. Cette mortaise reçoit l'extrémité de la piece  $TV, tu$ , dont le côté parallele au pilier de devant s'applique exactement contre ce pilier, & l'autre côté taillé en console a un autre usage, dont nous parlerons ci-après.

Elle est échancrée à sa partie supérieure; & c'est dans cette échancrure circulaire que se place la mou-

lure pratiquée à l'un des bouts de l'ensuple. Cette piece  $TV, tu$ , s'appelle *tenon*.

Avant que d'assembler avec les piliers les barres  $Lm, lm$ , & la traverse  $IK$ ; on passe les deux piliers de devant dans les ouvertures des morceaux de bois parallélogrammatiques  $XY, xy$ ; ils embrassent les piliers, & les tenons les tiennent fermement appliqués l'un à l'autre, & c'est sur leur extrémités  $XY$ , que l'ouvrier pose ses navettes. On les appelle *banques*.

Le pilier de devant, qui est à droite, est percé circulairement en  $Z$ . Cette ouverture reçoit un morceau de fer ou broche, dont l'extrémité cachée par le pilier est en vis, & s'arrête par un petit écrou de fer. Cette broche dans l'autre extrémité a une tête, passe à-travers une espece d'S de fer ou crochet, & fixe ce crochet au côté du pilier, comme on le voit. Ce crochet s'appelle *chien*. On voit la broche en  $Z$ , avec le chien. L'extrémité recourbée du chien est ouverte par le milieu, ou plutôt évidée. On verra dans la suite l'usage de cette configuration.

On a attaché parallèlement entr'eux, aux deux piliers de derriere, deux morceaux de bois, faits comme deux valets, excepté que leur partie supérieure est échancrée circulairement; cette échancrure circulaire reçoit la moulure de l'ensuple de derriere. Voyez ces morceaux de bois ou tasseaux de derriere, 1, 2. On les appelle *oreillons*.

On voit à la partie antérieure des estases deux petites tringles de bois placées intérieurement & parallèlement de chaque côté, à chaque estase. Ces tringles sont dentelées. On les appelle *acocats*. Elle servent à avancer ou reculer le batant à discrétion. Voyez les *acocats* 34, 34.

Entre les deux piliers de devant est une planche supportée par ces deux piliers; elle sert de siege à l'ouvrier, & s'appelle la *banquette*.

Voilà ce que l'on peut appeler la *charpente* ou la *cage* du métier. Cette cage est composée de toutes les parties dont nous venons de parler assemblées, comme on les voit dans la *premiere figure*, où l'on appercevra encore sous les banques une caisse ou coffre 5, pour recevoir l'ouvrage à mesure qu'il se fait, & entre les piliers de devant, les extrémités du derriere du siege de l'ouvrier.

Pour tenir l'ensuple fermement appliquée & contre l'échancrure circulaire des tenons, & contre la partie éminante de ces tenons au-dessus de la banque, on met un petit coin 6 entre le pilier & la moulure de l'ensuple. On appelle ce petit coin une *taque*.

Il y a encore à la surface intérieure des piliers de derriere parallèlement à l'ensuple, deux broches de fer qui tiennent deux bobines, qu'on appelle *restiers*. Ces restiers sont montés de fils, qu'on appelle *cordelines*.

Il part du pilier de devant pour aller au pilier de derriere une corde, qu'on appelle *corde de jointe*. Il y a dans cette corde un roquet ou roquetin, qu'on appelle *roquet de jointe*.

*De la cantre.* Imaginez un chaffis  $ABCD$ , dont la forme soit parallélogrammatique, qui soit divisé longitudinalement par une tringle de bois qui coupe les deux petits côtés en deux parties égales, & qui soit par conséquent parallele aux deux grands côtés; que les grands côtés & la tringle de bois soient percés de trous correspondans, capables de recevoir des petites broches de fer, & de les tenir paralleles les unes aux autres, & aux petits côtés du chaffis; que ce chaffis soit soutenu sur quatre piliers assemblés deux à deux, les deux de devant ensemble, pareillement les deux de derriere, par deux traverses, dont l'une passe de l'extrémité d'un des piliers de devant, à l'autre extrémité du pilier de devant; & l'autre tra-



verse passe de l'extrémité d'un des piliers de derrière à l'extrémité de l'autre pilier de derrière, que ces quatre piliers soient consolidés par une traverse qui s'assemble d'un bout avec la traverse des piliers d'en-haut, & de l'autre bout avec la traverse des piliers d'en-bas; que les deux piliers d'en-haut ou les plus grands, soient de même hauteur; que les deux piliers d'en-bas soient aussi entr'eux de la même hauteur, mais plus bas que les piliers d'en-haut; que toutes ces parties soient assemblées les unes avec les autres, & leur assemblage formera la cantre.

La cantre en deux mots n'est donc autre chose qu'un chaffis oblong, soutenu sur quatre piliers, dont les deux derniers sont plus hauts que les deux de devant, & partagé en deux parties égales par une traverse percée d'autant de trous qu'on veut à égale distance, dont chacun correspond à deux autres trous pratiqués aux grands côtés du chaffis, capables de recevoir de petites broches de fer, & de les tenir parallèles aux petits côtés.

Il est nécessaire de donner plus d'élévation à la cantre d'un côté ou d'un bout que d'un autre. Cette différence d'hauteur empêche les branches des roquetins de se mêler; & on peut à chaque instant appercevoir quand il y en a quelques-uns de cassés, ce qui ne pourroit pas paroître, si la hauteur étoit égale par-tout.

Nous supposerons ici les côtés de la cantre percés de 25 trous seulement.

La cantre se place entre les piliers de derrière du métier, & s'avance presque jusqu'à la traverse qui soutient les marches.

On a de petites broches toutes prêtes, avec des especes de petites bobines, qu'on appelle de *roquetins*.

Les broches sont fort minces, elles servent aux roquetins d'axes sur lesquels ils peuvent se mouvoir.

Il faut distinguer dans ces roquetins deux moulures principales; l'une garnie de soie, & l'autre d'un fil, à l'extrémité duquel pend un petit morceau de plomb. La soie & le fil étant dévidés chacun sur leur moulure, en sens contraire, il est évident que si l'on prend un bout de la soie, & qu'on le tire, il ne pourra se dévider de dessus sa moulure, qu'en faisant monter le petit poids qui réagira contre la force qui tirera le bout de soie. Cette réaction tiendra toujours le fil de soie tendu, & ne l'empêchera pas de se dévider, la bobine entière ou le roquetin pourront se mouvoir sur la petite broche de fer dans laquelle il est enfilé par un trou qui le traverse dans toute sa longueur.

On charge chacune des petites broches d'un nombre égal de roquetins, tous garnis de leur soie & de leur plomb; ce nombre de roquetin est partagé sur chaque broche en deux parties égales par la traverse du chaffis de la cantre, il faut observer en enfilant les roquetins dans les verges du chaffis, de tourner le plomb de manière que la soie se dévide en-dessus & non en-dessous.

La soie est de la même ou de différentes couleurs sur tous les roquetins, selon l'espece de *velours* qu'on se propose d'exécuter.

C'est le dessein qui fait varier le nombre des roquetins.

Nous supposerons ici que chaque verge portoit 8 roquetins.

La cantre étoit composée de 200 roquetins; elle l'est ordinairement de huit cens & de mille. On voit maintenant l'usage de la traverse qui divise le chaffis en deux parties égales, & qui met dans la supposition présente cent roquetins d'un côté, & cent de l'autre, ou quatre roquetins par broche d'un côté, & quatre de l'autre.

*Des maillons, des mailles de corps & des aiguilles de plomb.* Après qu'on a formé la cage du métier, garni la cantre de ses roquetins, & placé cette cantre entre les piliers de derrière du métier, de manière que la chute de l'inclinaison du chaffis soit tournée vers les marches.

On se pourvoit au-moins d'autant de petits anneaux de verre, tels que nous les allons décrire, qu'il y a des roquetins. Je dis *au-moins*; car à parler exactement, on ne se règle point sur les roquetins de la cantre pour la quantité de maillons, aiguilles, &c. Au contraire, on ne forme la cantre que sur la quantité de cordages dont on veut monter le métier, parce qu'on fait des *velours* à 800 roquetins & à 1000, suivant la beauté qu'on veut donner à l'étoffe, les *velours* à 1000 étant plus beaux que ceux de 800. Dans ce cas, le métier est la première chose qu'on dispose, après quoi on se conforme à la quantité convenable des roquetins, ou à-proportion du cordage. Ces petits anneaux sont oblongs; ils sont percés à leur extrémité de deux petits trous ronds; & au milieu, ou entre ces deux petits trous ronds, d'un troisième beaucoup plus grand, & à-peu-près carré; les bords de ces trois trous sont très-polis & très-arrondis. On appelle ces petits corps ou anneaux de verre, *maillons*.

Il faut avoir autant d'aiguilles de plomb qu'il y a de roquetins ou de maillons. Ces aiguilles de plomb sont percées à l'une de leur extrémité d'un petit trou, ont environ 3 lignes de longueur, & pèsent à-peu-près chacune 2 onces.

On prend un fil fort, on en passe un bout dans un des trous ronds d'un maillon; on ramène ce bout à l'autre bout, & on fait un nœud ordinaire avec tous les deux: on passe un autre fil dans l'autre trou rond du même maillon qu'on noue, comme on l'a prescrit pour le premier trou.

On garnit de la même manière tous les maillons de deux fils doubles, passés chacun dans un de leurs trous ronds.

Puis on prend un maillon avec ces deux fils doubles; on passe le nœud d'un de ces fils doubles dans le trou de l'aiguille, on prend le nœud de l'autre fil double, on le passe entre les deux brins de fil qui sont unis par le premier nœud, & l'aiguille de plomb se trouve attachée à l'extrémité nouée du premier des fils doubles.

On en fait autant à toutes les aiguilles, & l'on a quatre choses qui tiennent ensemble. Un premier fil double, dont les deux extrémités sont nouées ensemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'un des trous ronds d'un maillon est enfilé; le maillon; un second fil double, dont les deux extrémités sont nouées ensemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'autre trou rond du maillon est enfilé, & l'aiguille qui tient à l'extrémité nouée de ce second double fil.

Le premier fil double s'appelle *maille de corps d'en-haut*.

Le second fil double s'appelle *maille de corps d'en-bas*.

Il y a donc autant de mailles de corps d'en-haut que de maillons; autant de maillons que de mailles de corps d'en-bas; autant de mailles de corps d'en-bas que d'aiguilles, & autant d'aiguilles de mailles de corps d'en-bas, de maillons, de mailles de corps d'en-haut, que de roquetins.

Après ces premières dispositions, on commence à monter le métier, ou à faire ce que les ouvriers appellent *remettre*.

Pour cet effet, on prend une tringle de bois, on la passe entre les fils des mailles de corps d'en-haut, de manière que tous les nœuds soient à côté les uns des autres; on suppose cette tringle aux deux estases, en-  
forte



forte que les maillons soient à la portée de la main de l'ouvrier assis.

On ne passe point de tringle de bois pour suspendre les maillons & les aiguilles. Dans le bon ordre, on attache chaque maille de corps d'en-haut à l'arcade qui doit la retenir; l'arcade étant attachée à la corde de rame, tout le corps composé de mailles, maillons & aiguilles se trouve suspendu, comme il doit l'être lorsque le métier travaille. Nous expliquerons moins ici comment les choses s'exécutent dans une manufacture toute montée, & où l'on n'a rien à désirer du côté des commodités, que dans un lieu où tout manque, & où l'on se propose de monter un métier.

Il s'assied le dos tourné vers le devant du métier, la tringle & les mailles de corps sont entre lui & la cantre. Alors un autre ouvrier placé vers la cantre, prend le fil de soie du premier roquetin de la première rangée d'en-haut à gauche, & le donne au premier ouvrier qui le passe dans l'ouverture du milieu du premier maillon qu'il a à sa gauche; on lui tend le fil de soie du second roquetin de la même rangée parallèle au grand côté gauche de la cantre, qu'il passe dans le trou du milieu du second maillon à gauche; on lui tend le fil du troisième roquetin de la première rangée, parallèle au grand côté gauche de la cantre, qu'il passe dans le trou du milieu de la première rangée parallèle au grand côté gauche de la cantre, & ainsi de suite jusqu'à la fin de cette première rangée. Il passe à la seconde, sur laquelle il opere de la même manière, en commençant ou par son premier roquetin d'en-haut, ou par son premier roquetin d'en-bas. Si l'on commence par le premier roquetin d'en-haut, on descendra jusqu'en-bas, & il faudra observer le même ordre jusqu'à la fin des rangées, commençant toujours chaque rangée par les premiers roquetins d'en-haut; au-lieu que si après avoir commencé la première rangée par son premier roquetin d'en-haut, on commence la seconde par son premier roquetin d'en-bas; il faudra commencer la troisième par son premier roquetin d'en-haut, la quatrième par son premier roquetin d'en-bas, & ainsi de suite.

On verra dans la suite la raison de la liberté qu'on a sur cet arrangement, qui n'influe en rien sur l'ouvrage, mais seulement sur le mouvement de certains roquetins de la cantre, qui fournissent de la soie, & qui se reposeroient, si l'on avoit choisi un autre arrangement, lorsqu'on vient à tirer les cordes du fample.

Les fils de soie des roquetins sont collés au bord des roquetins, afin qu'on puisse les trouver plus commodément; il faut que l'ouvrier qui les tend à l'autre ouvrier, ait l'attention de bien prendre tous les brins; sans quoi la soie de son roquetin se mêlera; il faudra la dépasser du maillon, & chercher un autre bout, ce qu'on a quelquefois bien de la peine à trouver, au point qu'il faut mettre un autre roquetin à la place du roquetin mêlé. Les 200 fils de roquetin de la cantre se trouveront donc passés dans les 200 maillons; le premier fil de la première rangée à gauche du haut de la cantre, dans le premier maillon à gauche, & ainsi de suite dans l'un ou l'autre des ordres dont nous avons parlé.

Il faut observer que celui qui reçoit & passe les fils des roquetins dans les maillons, les reçoit avec un petit instrument qui lui facilite cette opération. Ce petit instrument n'est autre chose qu'un fil-de-laiton assez mince, dont l'ouvrier tient un bout dans sa main; son autre bout est recourbé, & forme une espèce de petit hameçon; il passe cet hameçon dans le trou du milieu du maillon, accroche & attire à soi le fil de soie qui lui est tendu, & qui suit sans peine le

bec de l'instrument à-travers le maillon. Cet instrument s'appelle une *passette*.

L'ouvrier a à côté de soi, à sa gauche, une autre tringle de bois placée perpendiculairement & posée contre les suspensoirs de la première tringle, qui soutient les mailles de corps; cette seconde tringle soutient une navette qu'on y a attachée, & l'ouvrier passe derrière cette navette les fils des roquetins, à mesure qu'il les amène avec la passette à-travers les maillons; ils sont arrêtés là entre le dos de la navette & la tringle, & ne peuvent s'échapper.

Lorsqu'il y en a un certain nombre de passés à-travers les maillons, & de retenus entre la tringle & la navette, il les prend tous, & forme un nœud commun à leur extrémité; ce nœud les arrête & les empêche de s'échapper, comme ils en font effort en vertu des petits plombs qui pendent des roquetins, & qui tirent en sens contraire.

Ces paquets de fils de roquetins noués & passés par les maillons, s'appellent des *berlins*. Ainsi faire un berlin, c'est nouer un paquet de fils de roquetins passés par les maillons, afin de les empêcher de s'échapper.

Après qu'on a passé tous les fils de roquetins par les maillons, on place le *caffin*.

Pour procéder méthodiquement, le *caffin* & tout ce qui en dépend, peut & même doit être placé avant que de placer les branches des roquetins dans les maillons.

Imaginez deux morceaux de bois de quatre piés de longueur sur trois pouces d'équarrissage, assemblés parallèlement à un pié & demi de distance l'un de l'autre par deux petites traverses enmortaisées à deux pouces de chacune de leurs extrémités; concevez sur chacun de ces deux morceaux de bois un triangle rectangle, construit de deux morceaux de bois, dont l'un long de quatre piés sur trois pouces d'équarrissage, fasse la base, & l'autre long de deux piés sur trois pouces d'équarrissage, fasse le côté perpendiculaire. Ces deux côtés s'emmortaisent ensemble par leurs extrémités qui forment l'angle, & par leurs deux autres extrémités avec l'une des deux pièces dont nous avons parlé d'abord. Imaginez ensuite une petite traverse qui tienne les deux extrémités des triangles fixes dans la même position, en sorte que les deux triangles placés parallèlement ne s'inclinent point l'un vers l'autre, & une autre traverse placée parallèlement à la précédente de l'une à l'autre base des triangles, à une distance plus ou moins grande de celle du sommet, selon l'ouvrage que l'on a à exécuter.

Soit cet intervalle parallélogrammatique formé par deux parties égales des bases, & deux traverses parallèles, dont l'une va d'un des sommets des triangles à l'autre, & l'autre coupe les deux bases; soit, dis-je, cet intervalle rempli de petites poulies, nous supposons ici qu'il y en a cinq rangées de dix chacune, parallèles aux traverses, ou dix rangées de cinq chacune, parallèles aux parties des bases ou aux deux autres côtés de l'espace parallélogrammatique. Cet assemblage des deux morceaux de bois fixés parallèlement par deux traverses, & sur chacun desquels on construit un triangle, qu'on tient parallèles par deux autres traverses, & où ces traverses forment avec les parties des bases qu'elles coupent, une espace parallélogrammatique, un espace rempli de poulies rangées parallèlement, est ce qu'on appelle un *caffin*.

On pose cette machine sur les deux estases du métier, de manière que les *caffins* de sa base soient perpendiculaires aux estases, & que les bases des triangles soient tournées vers quelque mur voisin. Il faut aussi laisser entre le *caffin* & les piliers de devant du métier une certaine distance, parce que cette



distance doit être occupée par plusieurs lisses, par l'enfule. Fixez le cassin sur les estafes avec de bonnes cordes qui le tiennent immobile, & même en état de résister à quelque effort. C'est pour lui faciliter cette résistance, & par une autre raison qu'on concevra mieux dans la suite, je veux dire de laisser de l'intervalle & un jeu plus libre aux ficelles qui passent sur les poulies, qu'elles ont été disposées sur les bases, & non sur les côtés des triangles; car il semble d'abord qu'on eût pu s'épargner les bases, en plaçant les poulies sur les côtés perpendiculaires des triangles.

Cela fait, cherchez contre le mur qui regarde les devants du cassin, un point un peu plus élevé que le sommet du cassin, mais répondant perpendiculairement au milieu de la traverse d'en-haut du cassin. Plantez en ce point un piton de fer qui soit fort; passez-y une corde à laquelle soit attaché par le milieu un gros bâton: ce bâton s'appelle *bâton des cramailières du rame*.

Attachez à chaque extrémité de ce bâton deux cordes doublées, afin que le bâton puisse tenir dans la boucle d'un des doubles, & qu'on puisse fixer un autre bâton dans l'autre boucle. On appelle ces cordes *cramailières du rame*; & l'autre bâton qui est retenu par cramailières, qui est tourné, & auquel on a pratiqué deux moulures, une à chaque extrémité, dans lesquelles sont placées les boucles des extrémités des cramailières, s'appelle *bâton de rame*.

Sur ces bâtons sont montées autant de cordes qui l'environnent par un bout, & d'une longueur telle que leur autre extrémité passant sur les poulies du cassin, puisse descendre jusqu'entre les estafes.

On commence par enverger ces cordes, afin qu'on puisse les séparer facilement, & les faire passer chacune sur la poulie qui leur convient.

Pour enverger ces cordes & tout autre paquet de cordes, on les laisse pendre, puis on tient l'index de la main gauche & le pouce parallèles; on prend la première, on la place sur l'index, & on la fait passer sous le pouce. On prend la seconde corde qu'on fait passer sous l'index & sur le pouce; la troisième qu'on fait passer sur l'index & sous le pouce; la quatrième qu'on fait passer sous l'index & sur le pouce, & ainsi de suite. Il est évident que toutes ces cordes se trouveront rangées sur les doigts de la même manière que sur le bâton de rame, & qu'elles feront angle entre les doigts, c'est-à-dire qu'elles feront croisées; on prend ensuite une ficelle dont on passe un bout le long de l'index, & l'autre bout en même sens le long du pouce; on prend ensuite les extrémités de cette ficelle, & on les noue: ce qui tient les cordes de rame croisées.

La totalité de ces cordes passées sur les poulies du cassin s'appelle *le rame*.

Il y a autant de cordes de rame que de poulies au cassin, par conséquent dans l'exemple que nous avons choisi, il y a cinquante cordes de rame.

La première corde de rame à gauche passe sur la première poulie d'en-bas de la première rangée parallèle au côté gauche du cassin; la seconde corde passe sur la seconde poulie en montant de la même rangée; la troisième corde sur la troisième poulie en montant de la même rangée; la quatrième corde sur la quatrième poulie en montant de la même rangée; la cinquième corde sur la cinquième poulie en montant; la sixième corde sur la première poulie d'en-bas de la seconde rangée; la septième corde sur la seconde poulie en montant de la seconde rangée; la huitième corde sur la troisième poulie, & ainsi de suite en zigzag de rangées en rangées.

Quand on a passé toutes les cordes du rame sur les poulies du cassin dans l'ordre que nous venons d'indiquer, on en fait un berlin, c'est-à-dire qu'on les

lie toutes en paquet par le bout, afin qu'elles ne s'échappent point.

Il y a dans chacune de ces cordes du rame un petit anneau de fer enfilé. On appelle cet anneau *ail de perdrix*.

Les cordes du rame passées sur les poulies, on a des ficelles qu'on plie en deux; on prend une, deux ou trois de ces ficelles, on les plie toutes ensemble en deux, & on y fait ensuite une boucle, d'où il arrive qu'il part du nœud de chaque boucle deux, quatre, six, huit & dix bouts; on prépare de ces petits faisceaux de cordes, autant qu'on a de poulies au cassin: il en faut donc cinquante ici. Ce sont ces faisceaux de cordes pliés en deux & jointes ensemble par le nœud d'une boucle, une-à-une, ou deux-à-deux, ou trois-à-trois, qu'on appelle *arcades*. Il faut qu'il y ait autant de bouts de ficelles aux arcades que de roquetins à la cantre, que de maillons, que de mailles de corps, & il faut qu'il y ait à chaque boucle des arcades, autant de bouts que l'on veut que le dessin soit répété de fois sur la largeur de l'étoffe. Dans l'exemple proposé, nous voulons que le dessin soit répété quatre fois; il faut donc prendre deux ficelles, les plier en deux, & les unir par une boucle, au-delà du nœud, de laquelle il partira quatre bouts.

Après qu'on a préparé les ficelles ou faisceaux, ou boucles, qui doivent former les arcades, on a une planche percée d'autant de trous qu'il y a de bouts de ficelles aux arcades, ou de mailles de corps, ou de maillons, ou de fils de roquetins, ou de roquetins à la cantre.

Les trous de cet ais percé sont par rangées; il y a autant de trous sur la largeur de la planche qu'il y a de poulies dans une rangée du cassin parallèle au côté du cassin.

On peut considérer ces rangées, ou relativement à la longueur de la planche, ou relativement à sa largeur. Je vais les considérer relativement à la largeur & relativement à la longueur. Commençons par la longueur. Il est évident que les quatre ficelles qui partent d'un faisceau d'arcades, étant destinées à rendre quatre fois le dessin, par conséquent destinées à lever chacune la première de chaque quart du nombre des mailles de corps, puisque toutes les mailles de corps sont destinées toutes à former toute la largeur de l'étoffe, & que le dessin doit être répété quatre fois dans toute la largeur de l'étoffe; or il y a 200 mailles de corps: donc les quatre brins du premier faisceau d'arcades répondront à la première corde de maille de chaque cinquantaine; en deux cents il n'y a que quatre cinquantaines. En supposant donc quarante trous selon la longueur de la planche par rangées, & cinq trous par rangées selon la largeur, il est évident que la planche sera percée de deux cents trous, & qu'en faisant passer la première ficelle du premier faisceau d'arcade dans le premier des dix premiers trous de la première rangée longitudinale, la seconde ficelle du même faisceau dans le premier trou de la seconde dixaine; la troisième dans le premier trou de la troisième dixaine, & la quatrième dans le premier trou de la quatrième dixaine; ces quatre brins répondront à la première de chaque quart des trous; car puisqu'il y a quarante trous sur chaque rangée longitudinale, & cinq trous sur chaque rangée latitudinale, on aura cinq fois dix trous ou cinquante trous, avant que d'en venir au second brin, cinq fois encore dix trous, avant que d'en venir à la seconde ficelle du même faisceau ou cinquante autres trous, & ainsi de suite.

Ces trous sur la planche sont à quelque distance les uns des autres, & sont percés en tiers point, ou ne se correspondent pas. On a suivi cet arrangement pour faciliter le mouvement de toutes ces cordes.

On passe la première ficelle du premier faisceau



d'arcade dans le premier trou en commençant à gauche de la première rangée latitudinale : la première du second faisceau dans le second trou de la même rangée : la première du troisième faisceau dans le troisième trou de la même rangée : la première du quatrième faisceau dans le quatrième trou de la même rangée : la première du cinquième faisceau dans le cinquième trou de la même rangée. On passe la première ficelle du sixième faisceau dans le premier trou en commençant à droite de la seconde rangée latitudinale ; la première du septième faisceau dans le second trou de la même rangée, ainsi de suite jusqu'à cinquante ; quand on est parvenu à cinquante, il est évident qu'on a épuisé toutes les premières ficelles de tous les faisceaux d'arcades, & qu'on rencontre alors les secondes. On passe les cinquante secondes comme les cinquante premières, les cinquante troisièmes comme les cinquante secondes, les cinquante quatrièmes comme les cinquante troisièmes ; & les deux cens cordes d'arcades se trouvent passées dans les deux cens trous de l'ais percé.

Voyons maintenant ce que deviendra cet ais percé de ses cinquante trous, dans lesquels passent deux cens fils dans l'ordre que nous venons de dire, de manière qu'ils se meuvent tous quatre-à-quatre, les quatre du premier faisceau par les quatre premiers trous de chaque cinquante, les quatre du second faisceau par les quatre seconds trous de chaque cinquante, les quatre du troisième faisceau par les quatre troisièmes trous des quatre cinquantes, & ainsi de suite. On fait un berlin de tous ces bouts de ficelle, afin qu'ils ne s'échappent point des trous de l'ais, & l'on enfle dans une broche de fer tous les faisceaux, en faisant passer la broche par les boucles de chaque faisceau.

On suspend ensuite cet ais percé par deux ficelles qui l'embrassent aux estases ; sa longueur tournée vers le devant du métier. Les bouts des ficelles qui passent par ses trous, s'étendent vers les mailles de corps, & les faisceaux enfilés dans la broche sont tournés vers le cassin.

On prend la première maille de corps, & on l'attache au premier bout des ficelles d'arcades qui passe par le premier trou à gauche de la rangée latitudinale, ou de cinq trous ; on attache la seconde maille de corps à la seconde ficelle qui passe par le second trou de la même rangée ; la troisième maille, à la troisième ficelle de la même rangée ; la quatrième maille à la quatrième ficelle de la même rangée ; la cinquième maille à la cinquième ficelle de la même rangée ; la sixième maille à la première ficelle qui passe par le premier trou à droite de la seconde rangée, parallèle à la précédente ; la septième maille à la seconde ficelle du second trou de la même rangée, & ainsi de suite.

L'usage est d'attacher les arcades aux cordes de rame, avant que d'attacher les mailles de corps aux arcades. Car comment seroit soutenue l'arcade, la maille du corps y étant attachée, si l'arcade même n'est pas attachée à quelque chose ? D'ailleurs quel embarras ne seroit-ce pas de manier toutes ces mailles de corps dont le maillon seroit rempli de soie ? Convenons donc que la maille de corps & le maillon, seront plus aisés à manier quand ils seront vuides, que quand ils seront pleins.

De-là on passe au cassin ; on prend la ficelle qui passe sur la première poulie d'en-bas de la rangée de

cinq poulies parallèles au côté gauche du cassin, & l'on y attache le premier faisceau d'arcades, ou le faisceau dont le premier bout passe dans le premier trou à gauche de la première rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la seconde poulie, en montant de la même rangée, & l'on y attache le second faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe dans le second trou de la même rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la troisième poulie en montant de la même rangée, & on y attache le troisième faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe par le troisième trou de la première rangée latitudinale. On prend le quatrième faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe par le quatrième trou de la première rangée latitudinale, & on l'attache à la ficelle qui passe sur la quatrième poulie en montant de la même rangée. On prend la ficelle de la cinquième poulie en montant de la même rangée, & on y attache le cinquième faisceau d'arcades, ou le faisceau dont le premier bout passe par le cinquième trou de la première rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la première poulie d'en-haut de la seconde rangée, & on y attache le sixième faisceau d'arcade, ou celui dont le premier bout passe dans le premier trou à droite de la seconde rangée latitudinale, & ainsi de suite pour les autres ficelles & les autres faisceaux d'arcades.

Il s'ensuit de cet arrangement, qu'il y a autant de cordes de rames que de poulies au cassin, que de faisceaux d'arcades, ou quatre fois plus que de ficelles d'arcades, ou quatre fois moins que de trous à la planche, ou quatre fois moins que de mailles de corps, que de maillons, que de fils de roquetins, que de mailles de corps d'en-bas, & que d'aiguilles de plomb.

Les mailles de corps, maillons, mailles de corps, & les mailles d'en-bas, forment donc avec une partie des arcades qui est au-dessous de la planche, une espèce de parallélepède de ficelles, dont la hauteur est de quatre à cinq piés, dont les faces tournées vers le devant & derrière du métier sont faites de quarante ficelles, & celles qui sont parallèles aux côtés du métier, sont faites de cinq ficelles, & dont la masse est de deux cens ficelles.

Voici une table qui représente à merveille les rapports & les correspondances des roquetins, des fils de roquetins ou maillons, des mailles de corps, des arcades, de la planche percée, des poulies du cassin, & du rame.

Les ficelles d'arcades qui sont au-dessus de l'ais percé, forment une espèce de pyramide à quatre faces, dont le sommet est tourné vers le cassin, & est placé aux nœuds des arcades des cordes de rames, & dont les faces qui regardent le devant & le derrière du métier ont quarante ficelles, & celles qui regardent les côtés ont cinq ficelles.

La partie des cordes de rames qui va des arcades aux poulies du cassin, est une autre pyramide à quatre côtés, opposée au sommet à la précédente inclinée sur le plan dans lequel sont placées les poulies du cassin ; ses faces tournées vers le devant & derrière du métier n'ont que cinq ficelles, & ses faces tournées vers les côtés du métier en ont dix. Cela est évident pour quiconque a bien entendu tout ce que nous avons dit jusqu'à présent.











Cela fait, on peut tirer la tringle de bois attachée aux estafes, & qui soutenoit les mailles de corps; elles tiennent maintenant aux arcades, les arcades aux ficelles du rame, & les cordes du rame au bâton de rame, le bâton de rame aux cramailles, & les cramailles à leur bâton, leur bâton à deux cordes, & ces cordes à un point fixe.

Il faut observer qu'en attachant les mailles de corps aux arcades, & les arcades aux cordes de rames, on a fait d'abord des boucles & non des nœuds, afin de pouvoir mettre toutes les ficelles de longueur convenable, tenir les maillons à-peu-près de niveau les uns aux autres, partant les nœuds des mailles de corps tous dans un même plan horizontal, de même que les nœuds des arcades & des cordes de rame.

C'est ici le lieu d'apprendre à faire un nœud fort commode, à l'aide duquel sans rien dénouer en tirant l'un ou l'autre des côtés du nœud, on fait descendre ou monter un objet. Voici comment on s'y prendra: prenez un bout de ficelle de telle longueur qu'il vous plaira; attachez-en un bout à un objet fixe; faites une boucle à un pouce de cet objet; que cette boucle ne soit ni grande ni petite; prenez le bout qui reste de la ficelle après la boucle faite; passez-le dans la boucle, en sorte que cela forme une seconde boucle: prenez l'extrémité du bout passé dans la première boucle; passez ce bout dans la seconde boucle, de manière que vous en ayez même une troisième; vous arrêterez cette troisième boucle, en nouant le bout de la ficelle, avec la partie qui forme la troisième boucle, & laissant subsister cette troisième boucle.

Cela fait, on prend l'ensuple de derrière sur laquelle est disposée la soie croisée sur le dévidoir, & tenue croisée par le moyen d'un petit cordon de soie dont on passe un des bouts le long des angles que font les fils croisés, ramenant le même bout le long des autres angles opposés au sommet des mêmes fils croisés, & nouant ensuite les deux bouts ensemble.

L'ensuple de derrière est un rouleau de bois auquel on a pratiqué à chaque extrémité, une moulure dans laquelle s'applique les deux tasseaux échancrés attachés aux piliers de derrière du métier. On dispose la soie sur l'ensuple, en la faisant passer à-travers un rateau ou une espèce de peigne: au sortir des dents du peigne, on prend les bouts de soie; on a deux petites baguettes rondes, entre lesquelles on les serre; on enveloppe d'un tour ou deux ces baguettes avec la soie; il y a une rainure dans l'ensuple; on enferme ces deux baguettes dans la rainure; on continue d'envelopper ensuite la soie sur l'ensuple, à mesure qu'elle sort du peigne, jusqu'à ce qu'on soit à la fin.

C'est dans cet état qu'est l'ensuple, lorsqu'on la met sur les tasseaux échancrés.

Pour achever le montage du métier.

On est deux: l'un entre le corps de mailles & l'ensuple de derrière, & l'autre entre l'ensuple de devant ou les deux piliers de devant, & le corps.

On commence par substituer des enverjures à la ficelle, qui passoit par les angles opposés au sommet formé par les fils.

Ces enverjures sont des bâtons percés par leur longueur; lorsqu'ils sont à la place du cordon, & qu'ils tiennent les fils de soie croisés, on les arrête chacun d'un petit cordon de soie qu'on noue, afin que s'ils venoient à s'échapper d'entre les soies, elles ne se mêlassent point, mais qu'on pût toujours replacer les bâtons, les séparer, & les tenir croisés.

Cela fait, celui qui est entre l'ensuple de derrière & les mailles de corps, divise les fils de soie par berlins qu'il tient de la main gauche; de la droite, il sé-

pare les fils avec le doigt par le moyen des enverjures. Pour concevoir cette séparation, imaginez deux fils croisés & formant deux angles opposés au sommet où ils sont appliqués l'un contre l'autre. Il est évident que si ces deux fils sont tenus croisés par deux bâtons passés entre les deux côtés d'un angle d'un côté, & les deux côtés d'un angle de l'autre, le sommet de l'angle se trouvera entre les bâtons; de plus que si la partie d'un des fils qui forme un côté d'un des angles, passe dessus un des bâtons, la partie qui forme le côté de l'autre angle passera dessous, & qu'en supposant que la partie du fil que l'ouvrier a de son côté qui forme le côté de l'angle qui est à gauche, passe sous le bâton qui est à gauche, l'autre passera dessous le bâton qui est à droite, & qu'en pressant du doigt cette dernière partie, on séparera très-distinctement un des fils de l'autre; & que s'il y en avoit un troisième qui croisât le dernier, c'est-à-dire, dont la partie qui fait le côté de l'angle qui est à gauche, passât sur le bâton, & l'autre dessous, en pressant du doigt la première partie de ce fil, on la feroit sortir ou l'écarteroit du second fil.

Il est encore évident qu'on fait sortir de cette manière les fils les uns après les autres, selon leur vraie disposition, & que s'il en manquoit un qui se fût rompu, on connoitroit toujours sa place.

Car il faut pour faire sortir les fils presser du doigt alternativement la partie de fils qui passent dessus & qui passent dessous les bâtons; au lieu que s'il manquoit un fil, il faudroit presser deux fois du même côté. S'il manquoit un fil, il s'en trouveroit deux sur une même verge; ce qui s'appelle en terme de l'art *foraire*.

L'ouvrier qui tient la chaîne de la main gauche; sépare les fils les uns après les autres, par le moyen de leur encroisement & des enverjures, avec l'un des doigts de la droite; observant bien de ne pas prendre un brin pour un fil, cela est fort facile.

Comme il y a beaucoup plus de fils à la chaîne que de fils de poil ou de roquetins, ou de mailles de corps, & que l'opération que je décris consiste à distribuer également tous les fils de la chaîne entre les mailles de corps, il est évident qu'il passera entre chaque maille de corps un nombre plus ou moins grands de fils de chaîne, qu'il y aura moins de roquetins & plus de fils de chaîne.

Ici nous avons supposé deux cens roquetins, & par conséquent deux cens mailles de corps; nous allons maintenant supposer douze cens fils à la chaîne, sans compter ceux de la lisière qu'on fait ordinairement d'une autre couleur. Pour savoir combien il faut placer de fils de chaîne entre chaque fil de roquetin ou maille de corps, il n'y a qu'à diviser le nombre des fils de chaîne par celui des mailles de corps, & dire par conséquent ici, en 1200 combien de fois 200, ou en 12 combien de fois deux; on trouve 6, c'est-à-dire, qu'il faut distribuer entre chaque maille de corps, six fils de chaîne.

Mais en distribuant entre chaque maille de corps six fils de chaîne, il y aura une maille de corps qui se trouvera libre, que la chaîne n'embranchera pas; mais la chaîne faisant le fond de l'étoffe, & les mailles de corps ne servant qu'au mouvement des fils de roquetins qui sont destinés à figurer sur le fond de l'étoffe; il faut que tous ces fils de roquetins soient embrassés par les fils de chaîne.

Comment donc faire? car voici deux conditions qui semblent se contredire; l'une que les mailles de corps soient toutes prises dans la chaîne, & l'autre que la chaîne soit également distribuée entre les mailles de corps.

Voici comment on s'y prend. Par exemple dans le cas présent on commence par mettre trois fils de chaîne sur la première maille de corps, ou hors du corps,



on met ensuite six fils de chaîne entre la première & la seconde maille de corps, six entre la seconde & la troisième, & ainsi de suite.

D'où il arrive qu'il reste à la deuxcentième maille de corps, trois fils de chaîne qui sont sur elle & hors du corps, & que l'on satisfait à toutes les conditions. ainsi l'ouvrier qui est entre le corps & l'ensuble de derrière, commence dans le cas dont il s'agit, par séparer avec un des doigts de la main droite, trois fils de chaîne, qu'il donne à l'ouvrier qui est entre le corps & l'ensuble de devant; cet ouvrier les prend & les met entre une navette attachée à une tringle de bois fixée à son côté gauche, à l'estase, ou au cassin. Le premier ouvrier sépare six fils de chaînes, qu'il tend au second, qui les passe entre la première & la seconde maille de corps, & ainsi de suite jusqu'à la fin de la chaîne & des mailles de corps.

Les mailles de corps & les maillons ou fils de roquetin sont placés de manière que la chaîne passe au-dessus des maillons ou fils de roquetins, à-peu-près de la hauteur de trois ou quatre pouces.

Il faut observer deux choses, c'est qu'il y a sur la première & la dernière maille de corps, outre les trois fils de chaîne dont nous avons parlé, les fils qui doivent composer la lisière, qui sont en plus ou moins grand nombre, selon que l'on veut que la lisière soit plus ou moins grande, ou forte; ici il y a de chaque côté du corps pour faire la lisière, quarante fils; ces fils de la lisière sont placés sur l'ensuble de derrière avec la chaîne, & envergés comme elle.

Après cette première distribution, on prend le châtelet, ou autrement dit la petite carette, & on la place sur les estases à côté du cassin; ou plutôt tout cela doit être placé avant aucune opération.

La belle & bonne méthode pour monter un métier, soit velours, soit broché, est de bien ajuster & attacher le rame, les arcades & le corps, les ayant passés ainsi qu'il vient d'être exposé; après quoi on enverge les mailles de corps selon l'ordre qu'elles ont été passées, & on passe dans l'envergure deux cannes ou baguettes assez fortes pour rendre le corps parallèle à l'ensuble de devant ou de derrière: on fait descendre les deux cannes ou baguettes, près des aiguilles, à quatre pouces environ de distance l'une de l'autre, & quand il s'agit de passer les branches de roquetin dans les maillons, on n'a besoin que de suivre l'envergure du corps. Ordinairement on passe la chaîne du velours entre les maillons, & après que la chaîne est passée, on tire l'envergure qui devient inutile, parce que chaque maille de corps est suffisamment séparée par les fils de la chaîne, qui ont précédé cette opération. Les roquetins sont toujours passés les derniers, au-lieu qu'ici c'est la première chose par laquelle on a débuté pour plus de clarté.

Pour se former une idée de la carette, imaginez, comme au cassin, deux morceaux de bois parallèles, de même grosseur, longueur, & tenus à quelque distance l'un de l'autre, & parallèlement par deux petites traverses. Sur chacun de ces morceaux, on en assemble deux autres perpendiculairement, à quelque distance de l'extrémité des premiers qui servent de base à la carette ou au châtelet; ces deux derniers ont plus ou moins de hauteur; ils sont percés par leur extrémité chacun d'un trou correspondant qui puisse recevoir une verge de fer.

Perpendiculairement à l'extrémité des pièces qui servent de base, & parallèlement à ces morceaux perpendiculaires & percés, on en élève deux autres qui s'assemblent avec la pièce de base, qui sont un peu plus bas que les morceaux percés, & qui sont assemblés par leur extrémité par une traverse.

On a autant de petits morceaux de bois plats, & allant un peu en diminuant par les bouts, de la longueur de trois piés, & percés tous par le milieu,

qu'il y a de lisses à l'ouvrage: on enfile ces morceaux de bois dans la verge de fer: on met entre chacun & les deux pièces perpendiculaires de la carette qui doit leur servir d'appui, en recevant dans les trous faits à leur extrémité, la broche qui les traverse, des petites roulettes de bois pour tenir ces espèces de petits leviers séparés, qui outre les trous qui sont au milieu, en ont encore chacun un à chaque extrémité; dans une direction contraire à celui du milieu: car ces trous des extrémités sont percés de bas en haut, & ceux du milieu sont percés horizontalement; on appelle ces petits leviers *aleirons*; la verge de fer leur sert de point d'appui, & leur queue est soutenue sur la traverse des petites pièces perpendiculaires à l'extrémité des deux pièces qui sont parallèles aux morceaux percés qui reçoivent la broche ou fil de fer. Cet assemblage des aleirons, des morceaux de bois parallèlement tenus par des traverses, des deux pièces percées par le haut & fixées à quelque distance des pièces parallèles de bases, & des deux autres moindres pièces, moins hautes que les précédentes, & assemblées par une traverse qui joint leur bout & placés tout-à-fait à l'extrémité des pièces de base & moins haute que les pièces percées; cet assemblage s'appelle la *carette* ou le *châtelet*; on le met à quelque distance du cassin, sur les estases, les extrémités du devant des aleirons répondant à l'endroit où doivent être placées les lisses, & les extrémités de derrière des aleirons, ou ceux qui portent sur la traverse & qui sont plus bas, débordant l'estase: on fixe le châtelet ou la carette dans cet état.

La carette fixée, on prend des ficelles qu'on passe par l'extrémité de derrière des aleirons, & on attache à ces ficelles des contrepoids capables de faire relever les extrémités de devant des aleirons lorsqu'ils seront tirés, il y a un contrepoids à chaque aleiron; les ficelles qui joignent des extrémités de derrière des aleirons, aux contrepoids, sont passées auparavant dans un petit morceau de bois plat percé d'autant de trous qu'il y a de ficelles; ces petits morceaux de bois empêchent les contrepoids de se mêler, & tiennent les ficelles dans une direction toujours parallèle: on appelle les contrepoids *carreaux*; ensuite on prend des ficelles qu'on plie en quatre; il faut qu'elles aient, pliées en quatre, environ un pouce & demi de longueur; ces ficelles pliées en quatre, forment deux boucles à l'une de leur extrémité: on fait un gros nœud à l'autre, de manière qu'en passant les quatre brins par le trou fait à l'extrémité de devant des aleirons, ils ne s'en échappent pas; ces quatre brins formant deux boucles, passées par le trou des aleirons, sont tournées en bas vers les marches; & le nœud est en-dessus des aleirons: on prend autant de ces ficelles pliées en quatre, qu'il y a d'aleirons, & on les en garnit tous comme nous venons de dire.

Puis à chacune de ces boucles, on pratique le nœud coulant que nous avons appris à former, ce nœud à l'aide duquel un objet monte ou descend à discrétion; il part donc deux boucles de l'extrémité de chaque aleiron, & de chacune de ces boucles, un nœud coulant.

Ces nœuds coulants sont destinés à tenir les lisses suspendues à la hauteur convenable; il faut que les mailles des lisses de chaîne ou de pièce, soient parallèles à la partie supérieure de l'ensuble de devant & de derrière, en sorte que les fils de chaîne, les mailles de remisse, ou de toutes les lisses de pièce ou de chaîne, & la partie supérieure des ensuples, sont toutes dans un même plan horizontal.

On suspend ensuite les lisses de chaînes aux nœuds coulants qui partent des extrémités des aleirons, & on les tient dans la situation que nous venons d'indiquer.



Mais pour bien entendre ceci, il faut savoir ce que c'est qu'une lisse.

Il faut distinguer dans la lisse plusieurs parties : les premières sont deux petits morceaux de bois plats, d'environ un pouce & demi de largeur, sur quatre à cinq lignes d'épaisseur.

Ces petits morceaux sont façonnés en queue d'aronde à leur extrémité, & percés selon leur épaisseur d'un trou à chaque extrémité, à quelque distance de la queue d'aronde : on appelle ces petits morceaux de bois *lissérons* : il y a deux lissérons à chaque lisse.

On a ensuite une ficelle assez longue pour aller d'un bout à l'autre du lisséron, & pour pouvoir s'attacher fermement aux trous des deux queues d'aronde du lisséron, & se tenir couchée sur l'épaisseur du lisséron : on prend sur cette ficelle une distance égale à celle de l'intervalle des deux trous qui traversent l'épaisseur du lisséron, ou même égale à la distance entière du lisséron, excepté les queues d'aronde.

On fixe sur cette partie de la ficelle des bouts de fils pliés en deux, & formant une boucle : on a dans cet intervalle au moins autant de boucles qu'il y a d'unités au quotient du nombre des fils de la chaîne & de la lisière, divisés par le nombre des lisses de pièces : car les lisses de pièces augmentent ou diminuent en nombre, selon la qualité de l'étoffe que l'on veut travailler ; cette ficelle armée de ses morceaux de fils formant des boucles qui feront partie de ce qu'on appelle *mailles de lisses*, s'appelle la *cristelle*.

L'autre lisséron a sa queue d'aronde, sa cristelle, ses boucles, comme celui qui se vient de décrire, mais il faut observer que quand on a armé la cristelle de ses boucles, il a fallu les passer dans les boucles de l'autre ; ce sont ces boucles passées l'une dans l'autre, qui forment ce qu'on appelle la *maille de lisse*.

Les deux lissérons, les deux cristelles, avec les mailles de lisses, font ce qu'on appelle une *lisse*.

Lorsque les cristelles sont faites, on les finit sur l'épaisseur des lissérons, en passant le lisséron sous la cristelle, pour le lisséron d'en-haut, & sur la cristelle pour celui d'en-bas, & attachant ensuite ces cristelles aux queues d'aronde des lissérons.

Quand on a les lisses, on prend les nœuds coulans qui descendent des aleirons, on les passe dans les trous percés dans l'épaisseur des lissérons, & on fait un nœud qui les empêche d'en sortir, & les lisses sont suspendues.

On commence par suspendre les lisses de pièces. Il doit y avoir dans l'exemple que nous avons choisi, cinq lisses de pièces ; & puisqu'il y a quatre-vingt fils de lisière, & douze cens fils de chaîne, il faut diviser mille deux cens quatre-vingt par cinq, pour savoir combien il doit y avoir de mailles de lisses à chaque lisse : or mille deux cens quatre-vingt, divisé par cinq, donne deux cens cinquante-six, c'est-à-dire qu'il doit y avoir à chaque lisse de chaîne, deux cens cinquante-six mailles.

L'assemblage des cinq lisses de pièces, s'appelle *remisse*.

Dans les métiers montés comme il faut, on ne met point d'arbalète au lisséron d'en-bas, on y attache seulement à deux pouces de distance, un autre lisséron beaucoup plus court, auquel on donne le nom de *faux lisséron*, lequel est percé dans le milieu du dos, de la quantité de trous nécessaires pour la quantité d'estrivieres, dont chacune est passée dans un trou du faux lisséron. Cette façon de placer les estrivieres, rend la marche plus douce, & use moins de cordes.

On passe par les trous des lissérons d'en bas des lisses, de petites ficelles qu'on appelle *arbalètes*, parce qu'en effet elles font avec le lisséron, la figure d'une arbalète dont la corde seroit tournée vers le manche ; on attache à chaque arbalète une ficelle qui va trou-

ver une marche à laquelle elle s'attache, & qu'elle tient suspendue ; cette ficelle s'appelle *estriviere*.

D'où l'on voit qu'en appuyant le pié sur la marche ; on tire l'estriviere qui tire l'arbalète, l'arbalète tire le lisséron, le lisséron tire la lisse, la lisse tire les nœuds coulans qui font descendre les extrémités des aleirons, qui font lever leur autre extrémité, & monter les carreaux qui remettent la lisse dans son premier état, si on ôte le pié de dessus la marche.

Lorsque les cinq lisses de pièces sont suspendues, il s'agit de distribuer entr'elles les fils de poils ou de roquetins, & les fils de chaîne, de lisière, ou de pièce.

La lisière ne se passe ordinairement que quand les autres fils sont passés.

Voici comment on s'y prend.

On commence par les fils de chaînes ou de pièces, ou plutôt par ceux de lisière.

Afin de les passer plus commodément, & les prendre bien dans l'ordre qu'ils doivent être pris, il faut faire passer l'envergure au-delà du corps.

Voici comment on s'y prend. On approche le plus près du corps que l'on peut, les deux verges ; puis on passe sa main le long de la verge la plus proche du corps ; on écarte le plus que l'on peut les deux parties de la chaîne, de manière qu'elles paroissent séparées au-delà du corps ; alors on infère la main gauche entre elles, observant bien de ne pas laisser à l'une un fil qui appartienne à l'autre, & de la gauche on tire la verge la plus voisine du corps, & on la met à la place de la main droite : cela fait, on presse le plus qu'on peut vers le corps, celle qui reste, & l'on éloigne le plus qu'on peut celle qu'on a déplacée ; il arrive de-là que l'endroit où les fils se croisent, s'avance au-delà du corps ; lorsqu'on s'en aperçoit, on infère la main droite entre les côtés des angles opposés au sommet, on tire de la gauche l'autre verge, & l'on la substitue à la main droite. Il est évident qu'en s'y prenant ainsi, l'envergure se trouve entre le corps & les lisses.

Cela fait, on continue l'opération à deux, un des ouvriers se place à côté des lisses, l'un est placé derrière les lisses à côté de l'envergure, l'autre est placé devant.

Les berlins de la chaîne sont attachés l'un après l'autre à une corde qui prenant à un pié de devant d'un côté, vient s'attacher à un pié de devant de l'autre, & forme une espece d'arc ; l'autre est placé vis-à-vis de lui, il prend les berlins de la chaîne & de la lisière, & il commence par séparer un fil de lisière à l'aide de l'envergure ; il le tire ensuite du berlin, & le présente au premier qui le prend & le passe dans la première maille de la lisse la plus voisine des lisses de poils ; pour la passer, voici ce qu'il fait.

On fait que cette maille est composée de deux boucles qui se coupent à angles droits ; or il prend la boucle d'en bas, il y passe les doigts de la main gauche, en écarte les fils, l'élève un peu au-dessus de l'extrémité de la boucle d'en-haut, dont il écarte pareillement les fils qui la forment, en avançant les mêmes doigts & s'aidant de la droite, & il se fait une ouverture entre ces fils, dans laquelle il passe le fil de lisière qui lui est présenté, puis il retire ses doigts, les boucles qui forment la maille se rapprochent par le poids des lissérons & des marches ; il ne faut point de marches quand on remet, elles embarrasseroient & chargeroient trop les lisses ; le fil de lisière se trouve pris entre les boucles ou dans la maille, & ne peut plus ni descendre ni baisser, sans que la lisse descende ou baisse, quoiqu'il puisse fort bien glisser horizontalement.

Ce fil passé, l'ouvrier qui l'a passé le met derrière la navette attaché à la tringle qui est placée à sa gauche



che où il est arrêté ; cependant l'autre s'épare un second fil de lisière qui sort ensuite du berlin, qu'il tend à l'ouvrier qui le passe, comme nous avons dit, dans la première maille de la seconde lisse en descendant vers le corps ; il passe le troisième fil dans la première maille de la troisième lisse, en s'avancant vers le corps ; le quatrième fil dans la première maille de la quatrième lisse, en s'avancant vers le corps ; le cinquième fil dans la première maille de la cinquième lisse ou dernière vers le corps, du moins dans l'ouvrage que nous nous proposons de faire, où nous n'avons que cinq lisses de pièce.

Lorsqu'il a passé le cinquième fil dans la première maille de la cinquième lisse, ou de la lisse la plus voisine du corps, il passe le sixième fil dans la seconde maille de la première lisse de pièce la plus voisine des lisses de poil ; le septième dans la seconde maille de la seconde lisse, en s'avancant vers le corps, c'est-à-dire qu'il continue & reprend son opération toujours de la même manière, jusqu'à ce qu'il soit à la fin de la lisière.

Quand il en est à la chaîne, il suit un ordre renversé, c'est-à-dire qu'il passe le premier fil de pièce dans la première maille vacante de la lisse la plus voisine du corps, c'est la neuvième maille, car il y a quarante fils de lisière qui divisés par cinq, donnent huit, c'est-à-dire qu'ils occupent huit mailles de chaque lisse.

Il passe le second fil de pièce dans la neuvième maille de la lisse qui suit la plus voisine du corps, & ainsi de suite jusqu'à la cinquième ; à la cinquième, il revient à la lisse la plus voisine du corps ; cela fait, il recommence jusqu'à ce qu'il ait épuisé les fils de pièce, c'est-à-dire qu'il ne reste plus huit mailles vacantes dans chaque lisse ; pour remplir ces huit mailles vacantes, des quarante autres fils de lisière, il abandonne l'ordre des fils de chaîne, & il reprend pour les passer l'ordre de lisses qu'il a suivi en passant les quarante premiers.

Cela fait, tous les fils de pièce & de lisse se trouvent passés ; mais dans cette opération le remetteur a eu soin d'en faire des berlins, à mesure qu'ils augmentoient en nombre, afin de les empêcher de s'échapper, & celui qui les lui tendoit, avoit grand soin de les lui tendre en entier, c'est-à-dire bien séparés & avec tous leurs brins.

On distribue ensuite les fils de roquetin ou de poil, c'est précisément dans cette occasion qu'on doit commencer à passer les branches de roquetin dans les mailles de corps, ensuite entre celles du remise, & après sur les deux lisses qui leur sont destinées. La distribution des fils de roquetin ne se fait pas comme celle des fils de pièce.

Les fils de poil seront distribués entre les mailles de corps, tandis que les fils de roquetin passeront dans les maillons ; ici c'est le contraire, les fils de pièce passent dans les mailles de lisse, & les fils de roquetin ou de poil passent entre elles ; mais voyons comment ils s'y distribuent. Il y a mille deux cents quatre-vingt mailles de lisse, & il n'y a que deux cents fils de roquetin.

De ces mille deux cents quatre-vingt mailles de lisse, comme il ne doit point y avoir d'ouvrage dans la lisse, il est évident que le fil de roquetin n'y devant point entrer, on commencera donc par en ôter quarante de chaque côté, ce qui les réduit à douze cents, c'est dans ces douze cents que les fils de roquetin doivent être contenus ; il est donc évident que c'est six mailles de lisse pour un fil de roquetin ; mais en s'y prenant ainsi, le premier ou le dernier fil de roquetin ne seroient pas compris dans les douze cents mailles de lisse ; pour cet effet après les quarante mailles d'un côté accordées aux fils de lisse, on en ôte encore trois, c'est-à-dire la neuvième de la première

lisse, ou de la plus voisine du corps, la neuvième de la lisse suivante, & la neuvième de l'autre, puis on passe un fil de roquetin ; on continue ensuite à distribuer un fil de roquetin entre les mailles de lisse, en comptant de six en six mailles il est évident qu'il reste après les neuf cents fils de roquetin distribués entre les mailles de lisse, comme nous venons de prescrire, trois mailles de lisse, plus les quarante destinées aux fils de lisière.

On observe à mesure qu'on passe un fil de roquetin, de le fixer derrière la navette, & de faire des berlins quand il y en a un certain nombre de passés.

Cela fait, on place les deux lisses de poil ; nous allons voir comment les fils, tant de chaîne que de roquetin les occupent.

Ces deux lisses sont construites & attachées aux aleirons comme les premières ; mais c'est encore ici l'ordre renversé ; les fils de poil ou de roquetin étoient distribués entre les mailles des autres lisses & les fils de pièce ou de chaîne passaient dans les mailles, ici ce sont les fils de roquetin qui passent dans les mailles, & les fils de chaîne ou de pièce sont distribués entre elles.

Pour ceux de lisières, ils sont tous au-dehors de ces deux lisses, & vont droit au peigne sans les traverser.

On commence par passer les fils de roquetin dans les mailles ; ces lisses de poil n'ont pas plus de mailles chacune, qu'il y a de fils de roquetin, c'est-à-dire deux cents dans l'exemple que nous avons choisi.

D'où l'on peut conclure qu'un fil de roquetin passe dans deux mailles de lisse ; car chaque lisse ayant autant de mailles qu'il y a de fils de roquetin, les deux lisses ensemble auront deux fois plus de mailles qu'il n'y a de fils de roquetin.

Pour passer le premier fil de roquetin dans les deux lisses, on commence par tenir une de ces lisses plus haute que l'autre ; la première ou la plus voisine de l'ensuple de devant.

Il arrivera de-là que les mailles de ces lisses ne se trouveront plus dans le même plan, ne se correspondront plus ; mais que les boucles d'enbas de celles de devant s'ouvriront dans les boucles d'enhaut de celles de derrière ; & que si l'on prend un fil de roquetin & qu'on le conduise horizontalement à-travers les fils des deux premières marches de ces lisses, ce fil de roquetin se trouvera entre les fils de la boucle d'enhaut de la dernière lisse, & entre les fils de la boucle d'enbas de la première, & cela d'un bout à l'autre des lisses.

D'où l'on voit que ces fils peuvent se mouvoir librement en montant dans la lisse de derrière, & librement en descendant dans la lisse de devant ; mais que la lisse de devant fera descendre tous les fils de roquetin, en descendant, & que la lisse de derrière les fera tous monter avec elle ; voilà pour le passage des fils de roquetin dans les lisses de poil.

Quant à la distribution des fils de pièce dans ces lisses, c'est la même que la distribution entre les mailles de corps.

Il y a ici autant de mailles de lisse de poil que de maillons ou que de fils de roquetin, & il y a six fois plus de fils de pièce ; c'est donc six fils de pièce pour un fil de poil ou de roquetin.

Mais comme il faut toujours que les fils de roquetin soient enfermés dans les fils de pièce à cause de leur destination, qui est de former le dessin dans la pièce, & que si l'on commençoit par mettre 6 fils de chaîne puis un fil de roquetin, & ainsi de suite, le dernier fil de roquetin se trouveroit hors de la chaîne ; on commence au contraire à laisser les trois premiers fils de chaîne, puis on prend un fil de roquetin, puis six fils de chaîne, puis un fil de roquetin, & ainsi de suite ;



d'où il arrive que le dernier fil de roquetin a sur lui trois fils de chaîne.

Il faut observer qu'on n'a pas besoin de faire passer ici les enverjures pour la distribution des fils ; car on est dirigé par les mailles des lisses précédentes pour les fils de chaîne, & par les maillons pour les fils de roquetin.

On a soin de tenir ces fils arrêtés à mesure qu'on les passe, & d'en faire toujours des berlins.

On tient les lisses de poil ou de roquetin un peu plus haut que les autres, afin que les fils de poil ou de roquetin se séparent davantage de la chaîne en-dessus, & que l'ouvrier puisse travailler plus commodément, soit avec les navettes, soit avec les fers de frisés & de coupés.

Cela fait, il ne s'agit plus que de distribuer dans le peigne tous ces fils.

Le peigne est composé de petites lames fort minces, assez proches les unes des autres, fixées parallèles les unes aux autres, dans deux petites traverses rondes.

On choisit dans ce peigne une quantité de dents proportionnée à la quantité de fils qu'on a à y distribuer, & à la grandeur de l'étoffe qu'on veut faire ; si l'on prenoit trop de dents pour la quantité de fils, alors le tissu seroit rare & l'étoffe mauvaise, le dessein mal exécuté.

Si au contraire on en prenoit trop peu, il se trouveroit trop de fils dans chaque dent du peigne, la séparation s'en feroit difficilement, il y auroit un frottement qui useroit les soies & les feroit casser, les fils se trouveroient les uns sur les autres, l'étoffe seroit trop compacte, mauvaise, & mal faite.

On a ici à distribuer dans les dents du peigne, quatre-vingt fils de lisière, quarante de chaque côté de la chaîne, douze cens fils de chaîne, & entre eux deux cens fils de roquetin.

On peut prendre d'abord quatre dents pour les quarante fils de lisière d'un côté, dix à chaque dent, cent dents pour les fils de chaîne & de roquetin, c'est-à-dire douze fils de chaîne, & deux fils de roquetin à chaque dent.

Prenez quatre dents pour les quarante autres fils de lisière, dix à chaque dent.

Si on baisse les lisses de roquetin, alors on ne verra que les fils de pièce ou de chaîne s'élever, tous les autres fils de roquetin seront en-dessous.

Si au contraire on baisse le remisse ou toutes les lisses de chaîne, on ne verra que les fils de roquetin, toute la chaîne sera en-dessous.

Mais on demandera peut-être comment il se peut faire que n'y ayant que deux fils de roquetin sur douze de chaîne, ces deux fils de roquetin suffisent pour couvrir toute la chaîne, quand en baissant les lisses de chaîne on la fait passer en-dessous.

Cela se fait par deux causes ; par le peu d'intervalle des dents qui sont fort ferrées les unes contre les autres, & qui rassemblent deux cens fils dans un assez petit intervalle ; & la seconde cause, c'est que les deux cens fils ont beaucoup plus de brins que les fils de pièce. Les deux cens dents du peigne ne doivent contenir que quatre pouces, puisque les *velours* ordinaires ne sont composés que de soixante-quinze portées de chaîne faisant à quatre-vingt fils chaque portée, six mille fils, & que la largeur ordinaire de l'étoffe n'est que de vingt pouces environ ; douze cens fils par conséquent ne font que la cinquième partie de six mille fils.

Cela fait, on arrête les fils devant le peigne en en faisant des berlins, & l'on place le battant.

Imaginez un morceau de bois auquel, par sa partie supérieure, on a pratiqué une rainure ; soient aux extrémités de ce bois, deux autres morceaux assemblés comme on voit, soit dans ces deux morceaux

parallèles, un troisième morceau de bois mobile, & cannelé à sa partie inférieure ; on place le peigne verticalement dans la cannelure de ces deux morceaux de bois, dont celui de dessus est mobile ; on approche celui de dessous, de manière que le peigne puisse jouer sans toutefois s'échapper.

Les deux morceaux de bois dans lesquels la pièce placée au-dessus du peigne, semblable & parallèle à celle du dessous, est assemblée verticalement, s'appellent l'*ame du battant*.

Il y a de chaque côté attaché à cette ame deux petites tringles de bois encochées ; ce sont les *supentes* du battant.

Quant au porte-battant, c'est un morceau de bois carré, à l'extrémité duquel il y a deux tenons ronds dans lesquels on place deux espèces de viroles de bois, mobiles sur les tenons.

On attache le porte-battant aux battants par des cordes qui passent dans les coches des supentes du battant, & qui l'embranchent par derrière le porte-battant.

C'est à l'aide de ces coches qu'on monte ou descend le battant, en faisant descendre ou monter les cordes qui l'attachent au porte-battant, d'une, de deux, ou de plusieurs coches.

Les extrémités du porte-battant, ou plutôt les deux viroles mobiles de bois placées dans les tenons ronds de ses extrémités, sont placées sur deux autres tringles de bois, encochées & placées contre les estafes, & parallèlement à ces précédents ; on appelle ces tringles *acocats*. L'usage des *acocats* est de soutenir le battant, & de l'approcher ou de l'éloigner à discrétion, en faisant mouvoir les viroles de bois ou roulettes dans les coches des *acocats*.

Quand on a placé le battant, on prend l'ensuple de devant, & on la met sur les tasseaux, ou entre les tenons & les piliers de devant ; cet ensuple ou ensuble de devant est à-peu-près semblable à celle de derrière ; elle a pareillement deux moulures à ses extrémités, avec une cannelure transversale ; ces moulures sont pour la facilité du mouvement de l'ensuple sur elle-même, dans l'échancrure des tasseaux ou tenons, & la cannelure sert à placer le compositeur.

Le compositeur est fait de deux petites baguettes rondes, égales, dont les diamètres pris ensemble sont plus grands que celui de la cannelure ; d'où il arrive que si l'on attache des ficelles à l'une de ses baguettes & qu'on la place dans la cannelure ; qu'ensuite on prenne l'autre baguette & qu'on la mette aussi dans la cannelure, de manière qu'elle porte en partie sur la première baguette placée & contre les parois d'en haut de la cannelure, & qu'elle soit embrassée à l'extérieur par les ficelles de la première baguette, on aura beau tirer les ficelles de la première baguette autour de l'ensuple ; on ne la fera pas sortir pour cela, car elle ne pourroit sortir qu'en déplaçant la baguette placée sur elle ; mais elle ne peut la déplacer, car les ficelles passant sur cette baguette la retiennent dans l'état où elle est, & le tout demeure immobile.

On prend tous les berlins qu'on a faits pour empêcher tous les fils de s'échapper à-travers le peigne ; on les traverse d'une broche de bois, de manière que partie des fils passe au-dessus de la broche, partie en dessous.

On prend de bonne ficelle, qu'on passe en double dans les extrémités & les autres parties découvertes de la broche ; on attache ces ficelles à une des baguettes du compositeur ; on dispose cette baguette & celle qui lui est tout-à-fait semblable, dans la cannelure de l'ensuple : puis on fixe l'ensuple dans cet état, c'est-à-dire la cannelure un peu tournée en-dessous & la ficelle un peu enveloppée autour de l'ensuple.